BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVII
D
8
NAPOLI

LEGATORIA
Viola Salvatore
Via Giovanni Paladino, 19
NAPOLI

Digitized by Google

HISTOIRE
DU REGNE
DE
LOUIS XIV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée.

TOME SECOND.

Contenant la Guerre de Hollande, & les autres choſes qui ſe ſont paſſées, juſqu'à la Concluſion de la Paix Générale en 1697.

Par H. P. DE LIMIERS, *Docteur en Droit.*

Non jus aut verum in cognitionibus, ſed ſolam magnitudinem ſpectabat. *Tacit. Hiſt. II.*

A AMSTERDAM,
Aux Dépens DE LA COMPAGNIE.

M. DCC. XX.

Digitized by Google

SOMMAIRE
DU
LIVRE CINQUIE'ME.

LIVRE CINQUIEME.

Commençant au tems où le Roi gouverne ſans Premier Miniſtre, & finiſſant au Traité de Breda en 1666.

LE Roi gouverne par lui-même. Mariage de Monſieur, Frere du Roi. 1661.
Portrait du Roi. Son caractere d'eſprit. S'il étoit maître de ſes paſſions. Son amour pour la magnificence. Il a toûjours été reſervé. De qu'elle maniere il regla ſon tems. Choix de ſes Miniſtres, le Tellier & Louvois. Mr. Colbert Sur-Intendant des Finances. Le Roi fait bâtir le Château de Verſailles. Deſcription de ce Lieu. Aplication du Roi aux affaires. Deſordre qu'il trouva dans les Finances. Chambre de Juſtice établie. Meſures du Roi pour faire arrêter M. Fouquet. Cauſes de la perte de Mr. Fouquet. Le Roi le fait arrêter. Le Roi lui nomme des Commiſſaires. Chefs d'accuſation formez contre lui. Reponſes de M. Fouquet aux accuſations formées contre lui. Ce qu'il dit du Cardinal Mazarin. Projet de M. Fouquet au cas qu'il fût ar- 1661.
rêté. Intention qu'il dit avoir eu en le formant. Autres circonſtances du Projet trouvé dans les Papiers de M. Fouquet. Obſervations de l'Accuſé ſur le premier chef. Reponſe au ſecond Chef. Reponſe au troiſiéme Chef. Reponſe au quatriéme. Moïens qu'il allegua pour decliner la Juriſdiction de la Chambre de Juſtice. Juſtification de l'Accuſé ſur un cas qu'on lui impute. Caractere de M. Colbert. Bon Ordre qu'il retablit dans les Finances. Autorité du Roi ſans bornes. Il veut faire croire qu'il fait tout par lui-même. Effets que produit la Chambre de Juſtice. Jugement rendu contre M. Fouquet. Naiſſance de Mr. le Dauſin. Divertiſſemens de la Cour. Amours du Roi & de Mademoiſelle de la Valiere. Portrait de cette Fille. Où le Roi la vit la premiere fois. Chagrin que Madame en conçut. Traverſes que la Valiere eut à eſſuyer. On en avertit la Reine. Le Roi le ſait & punit l'Auteur de ſon chagrin. Hommage rendu au Roi pour le Duché de Bar. Querelle des Am-

baſſadeurs de France & d'Eſpagne ſur la Préeminence entre les deux Couronnes. Diſpute pour le pas entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne à Londres. Le Roi veut avoir raiſon de l'injure faite à ſon Ambaſſadeur.

1662. *Promotion des Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit. Ordre de la Cérémonie. Action remarquable du Marechal Fabert en cette occaſion. Le Duel aboli. Liberalité du Roi pendant la famine. Carouſel aux Thuilleries. Droit de Préſeance reconnu par l'Eſpagne. Declaration de l'Ambaſſadeur de cette Couronne à ce ſujet. Diſcours qu'il fait au Roi. Si cette affaire fut terminée auſſi avantageuſement pour la France qu'elle l'a cru. Suite des Amours du Roi & de Mademoiſelle de la Valiere. Le Roi n'en fait plus miſtere, & ſe declare à la vûë de toute la Cour. Chagrin que la Reine en conçut. Le Roi ſe trouve à l'accouchement de Mademoiſelle de la Valiere. Ce que l'Amour lui fit faire en cette occaſion. Naiſſance de Marie-Loüiſe d'Orleans. Inſulte faites à Rome à l'Ambaſſadeur de France. Querelle des Gens de l'Ambaſſadeur avec les Corſes, ſuivie d'une Sedition preſque générale. Le Roi donne ordre au Nonce de ſortir de France. Allarme qu'on en conçoit à Rome. Meſures qu'on y prend pour punir les Seditieux. Moïens que le Roi mit en uſage pour obtenir ſatisfaction du Pape. Le Duc de Lorraine fait ceſſion au Roi de ſes Etats. Declaration enregiſtrée au Parlement ſur ce ſujet. Plaintes faites à l'encontre. Raiſons de la France. Remontrances du Duc de Vendôme ſur le même ſujet. Aquiſition de Dunkerque par la France. Plaintes des Hollandois ſur ce ſujet. Ils ſongent à ſe garantir de la puiſſance de la France. Sedition dans le Boulonnois. Mademoiſelle eſt exilée. Naiſſance d'Anne-Elizabeth de France. Suite de l'affaire des Corſes.*

1663. *Marſal rendu au Roi. Academie des Inſcriptions établie. Reglemens pour la Diſcipline Militaire, executez par les ſoins de Louvois. Code-Loüis pour l'Adminiſtration de la Juſtice. Diverſes Academies établies en France. Embelliſſement de la Ville de Paris. Avantages remportez ſur les Algeriens. Ceux d'Avignon ſe ſoulevent contre le Gouverneur. Le Roi diminuë les Tailles. Renouvellement de l'Alliance des Suiſſes. Deſcription de cette Cérémonie. Creation de nouveaux Ducs. Secours donné à l'Empereur contre*

1664. *les Turcs. Défaite des Infideles près du Raab. Accommodement de l'affaire des Corſes. Extrait du Traité de Piſe. Diſcours du Cardinal Chigi au Roi. Si ce Traité fut auſſi avantageux à la France qu'elle le crut. Fêtes galantes données par le Roi. I. Fête, Balet des Amours deguiſez. II. Fête, les plaiſirs de l'Iſle enchantée. Deſcription du lieu où elle ſe donna. Politique des Miniſtres dans ces divertiſſemens, qui étoit de faire diverſion dans l'eſprit du Roi, & de le détourner du ſoin des affaires. Manufactures établies. Naiſſance de Phi-*

1665. *lippe-Charles, Duc de Valois & de Marie Anne de France. Compagnies des Indes. La Navigation rétablie. Les Grans Jours inſtituez. Janſeniſme condam-*

né. Avantages remportez ſur les Corſaires d'Afrique. Intrigues de la France dans la guerre des Hollandois contre l'Angleterre & l'Evêque de Munſter. Traité fait par cet Evêque. Caractere de cet Evêque. Ce qui porta les Hollandois à traiter alors avec la France. Intrigues de la France avec le Penſionnaire de Hollande. Prétenſions de cette Couronne ſur celle d'Eſpagne. Allarmes que la Hollande en conçoit. Ce que fit le Penſionnaire de Wit dévoué à la France. Faction de Louveſtein opoſée à celle du Prince d'Orange. Intrigues de la France découvertes. Vuës de cette Cour en ſe déclarant pour les Hollandois. Interêts des Factions opoſées en Hollande. L'Alliance de la France avec cette Republique lui eſt plus préjudiciable qu'avantageuſe. Combien le Roi vendit cher ſon ſecours aux Hollandois. Mort du Roi d'Eſpagne Philippe IV. Diſpoſitions du Roi ſur cette mort. Mort de la Reine Anne d'Autriche, Mere du Roi. Céremonies de ſes Obſeques. Continuation de la guerre entre l'Angleterre & la Hollande. Tentative du Roi pour avoir Maſtricht. Meſures que prirent les Eſpagnols & les Imperiaux contre la France. Suites des Intrigues de la France avec l'Angleterre. Ambaſſade envoïée en Angleterre & pourquoi. Combats donnez entre les François & les Anglois dans les Mers de l'Amerique. Grand incendie arrivé à Londres. Informations faites ſur ce ſujet. Les Catholiques Romains ſont ſoupçonnez d'être les auteurs de l'incendie de Londres. Les Anglois conſentent à la paix, & les François ſont obligez d'y donner les mains. Article du Traité de Breda.

LIVRE SIXIEME.

Qui comprend ce qui s'eſt paſſé depuis le Traité de Breda juſqu'au commencement du Congrés de Cologne en 1673.

Affaires des Proteſtans de France. Moïens de perſecution que la France emploia contr'eux. Etabliſſement des Commiſſaires mipartis. Emportement des Devots pour les oprimer. Recherches de toutes leurs paroles & actions. Les Proteſtans exclus des Arts & Metiers. Declaration obtenuë contr'eux. Mort du Comte d'Harcourt, & du Prince de Conti. Port de Cete. Port de Rochefort. Academies des Sciences. Ordre du Mont-Carmel, & de St. Lazare. Etat de la Cour, après la mort de la Reine Mere. Intrigue du Roi avec la Princeſſe de Monaco. Madame de Monteſpan medite la Conquête du Roi. Allarmes de Mad. de la Valiere ſur l'inconſtance de ce Monarque. Ce que fit Madame de Monteſpan pour la ſuplanter. Plain- 1666.

tes de Mad. de la Valiere au Roi. Reponſe du Roi. Naiſſance de Marie-
1667. *Thereſe de France. Guerre des Païs-Bas pour les Pretenſions de la Reine.*
Pretenſions du Roi ſur les Païs-Bas Eſpagnols, de deux ſortes. Raiſons de la France contre la Renonciation de la Reine. Raiſons des Autrichiens en faveur de la même Renonciation. Etat de la Queſtion pour établir le Droit de Succeſſion. Coûtumes de Brabant, Malines, Gueldre, Namur, &c. Fondement des Pretenſions du Roi. Diſpute entre les JC. des deux Partis. Raiſons des Partiſans d'Autriche. Raiſon pour faire voir que la Renonciation de la Reine étoit juſte. Le Roi envoïe à Madrid expoſer ſes Pretenſions. Il fait un Traité avec le Roi de Portugal. Campagne de Flandre. Priſe de Lille. Deroute du Comte de Marſin & du Prince de Ligne. Les Ennemis de Mad. de Monteſpan tâchent inutilement de la mettre mal avec le Roi. Menagement dont il uſe pour lui faire connoître ſes ſoupçons. Mr. de Monteſpan prend le deuil de ſa femme. Le Comte de Lauzun veut épouſer Mademoiſelle. Comment l'affaire manqua. Le Roi après y avoir conſenti ſe retracte. Diſgrace du Comte de Lauzun. Diſgrace du Chevalier de Lorraine, Favori de Monſieur. Mort du Pape Alexandre VII. Clement IX.
1668. *lui ſuccede. Conquête de la Franche Comté. Priſe de Beſançon & de toute*
la Province. Triple Alliance pour s'oposer aux deſſeins de la France. Traité entre la France, l'Angleterre & les Etats Généraux pour faciliter la paix d'Eſpagne. Extrait du Traité d'Aix-la-Chapelle. Batême de Monſeigneur le Daufin. Naiſſance de Philippe de France Duc d'Anjou. Embelliſſemens que le Roi fait à Verſailles. La Ville de Paris pavée de nouveau. Suite des affaires de la Religion par raport aux Proteſtans. Pierre du Boſc eſt député pour aranguer le Roi. Diſcours qu'il prononça devant ſa Majeſté Réponſe du Roi à Pierre du Boſc. Remonſtrance de Mr. du Boſc au Roi ſur la ſupreſſion des Chambres de l'Edit. Eloge que le Roi fait de ce Miniſtre, confirmé par Mr. le Tellier. Divers Réglemens faits contre les Proteſtans. Illuſions faites aux Proteſtans. Moyens de préparer les Peuples à l'entiére deſtruction des Proteſtans. Piramide des Corſes abatuë a Rome. Supreſſion de la
1669. *Chambre de Juſtice. Le Roi envoïe du ſecours en Candie. Vigoureuſe ſortie*
des aſſiegez. Accident qui la rend inutile. Conteſtation ſur la maniere de rendre la Place, ſuivie de la Capitulation. Naiſſance de Anne-Marie d'Orleans, Demoiſelle de Valois. Le Roi de Pologne ſe retire en France. Ambaſſade envoïée au Roi par le Grand Seigneur. Le Roi medite la Guerre contre la Hollande. Ce qu'il fit pour diſſoudre la Triple Alliance. Le Roi en-
1670. *voïe la Ducheſſe d'Orleans à Londres, pour en détacher le Roi d'Angleterre. Caractere du Roi Charles. Madame de Monteſpan devient groſſe, & invente une mode pour cacher ſa groſſeſſe. Naiſſance de Loüis Auguſte de Bourbon, Duc du Maine. Mort de la Ducheſſe d'Orleans. Soulevement*

Digitized by Google

dans le Vivarais au ſujet des impôts. Paix avec les Algeriens. Le Duc de Lorraine eſt dépoüillé de ſes Etats. Meſures des Alliez pour s'opoſer aux deſſeins du Roi. Nouveaux embelliſſemens faits en la Ville de Paris. Reception faite à Conſtantinople à l'Ambaſſadeur de France. Ambaſſadeur de Guinée envoïé en France. Divertiſſemens de Chantilli. Nouvelles Fortifications à Dunkerque. Fauſſe allarme des Eſpagnols à la marche du Roi du côté de Flandre. Nouvel Ordre d'Architecture inventé. Le Duc d'Orleans épouſſe la Princeſſe Palatine. Pretexte que le Roi prend pour declarer la guerre à la Hollande. Demarche des Etats Généraux pour desavoüer ce que le Roi leur imputoit. Le Roi prend occaſion de la Triple Alliance, dont ils étoient auteurs, pour leur declarer la guerre. Le trop de menagement des Etats leur eſt desavantageux. Avantages que le Roi retire de ſes Negociations avec l'Angleterre & la Suede. Tentatives pour gagner auſſi l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. Le Roi traite auſſi avec l'Electeur de Hanover. Precautions de la France avant que de commencer la guerre contre la Hollande. Le Roi previent l'Empereur ſur les préparatifs de guerre contre les Hollandois. Il en uſe de méme envers le Chapitre de Liege. 1671. 1672.

Declaration de guerre contre les Provinces-Unies. Autre Declaration pour retenir les Hollandois établis en France. Diſpoſition de l'Armée du Roi, & en quoi elle conſiſtoit. Partage pretendu des Provinces-Unies entre les Rois de France & d'Angleterre. Cauſes de la deſolation des Provinces-Unies. Nonchalance des Etats Généraux. Meſures qu'ils prirent enfin pour ſe defendre. Leur Flote de Smirne attaquée par les Anglois & preſervée, Rendez-vous général de l'Armée du Roi. Sieges d'Orſoi, de Burik, & de Weſel. Autres Places priſe par le Prince de Condé. Embarras de l'Armée du Roi pour paſſer le Rhin. Le Prince de Condé va reconnoître le paſſage. L'Armée ſe diſpoſe à paſſer un bras du Rhin où il y avoit très-peu d'eau. Ce que firent les Hollandois à cette nouvelle. Paſſage du Rhin à Tolhuis vanté mal à propos par les François. Belle action du Marquis de Langallerie. La plúpart des Officiers paſſent dans des batteaux. Defaites des Ennemis à Tolhuis. Le Roi paſſe le Rhin ſur un pont. Priſe de Doeſbourg. Utrecht ſe rend au Roi. Siege de Nimegue. Felicitations que les Alliez du Roi lui font ſur ſes Conquêtes. Le Roi fait publier une Declaration, pour engager le reſte des Villes de Hollande à ſe ſoûmettre. Naiſſance de Loüis-François, Duc d'Anjou. Naiſſance de Loüis-Ceſar de Bourbon, Fils de Madame de Monteſpan. Le Marquis de Rochefort manque ſon coup ſur Muiden. Enumeration des Conquêtes du Roi. Combat Naval entre les Anglois & les Hollandois. Les François inſultent aux Hollandois ſur leurs pertes. Le Roi exerce à Utrecht tous les Droits de la Souveraineté. Les Etats Généraux envoient des Ambaſſadeurs au Roi. Le Roi d'Angleterre

en fait de même. But de l'Ambaſſade du dernier. Deſſein de la France ſur la Hollande. Les Conquêtes du Roi commencent à decliner. Les Etats Généraux demandent du ſecours aux autres Princes. L'Electeur de Brandebourg fait un Traité avec eux. La France entreprend de l'en detacher. Entrepriſe du Prince d'Orange manquée ſur Charleroi. Les Hollandois penſent tout de bon à un accommodement. Diverſité de ſentimens ſur ce ſujet. Grotius retourne au Camp du Roi. Diviſions inteſtines en Hollande. Par quels moiens elle ſe garentit de la ruine dont elle étoit menacée. Elle eſt preſervée d'une deſcente des Anglois au Texel. Naiſſance de Loüis-François, Duc d'Anjou. Naiſſance de Loüis-Ceſar de Bourbon, Comte de Vexin, Fils de Madame de Monteſpan. Accommodement propoſé entre la France & la Hollande. Ambaſſade de cette République vers le Roi ſans
1673. *fruit. Les deux Parties ſe preparent à la guerre. L'Electeur de Brandebourg quitte le parti des Hollandois. Les Mediateurs Suedois preſentent un Memoire aux Etats Généraux. Les Rois de France & d'Angleterre refuſent le lieu propoſé pour traiter. Nouveau Memoire preſenté aux Etats Généraux pour obtenir leur conſentement à ce que les deux Rois deſiroient. Offices des Mediateurs ſans ſuccès. La Ville de Cologne eſt enfin choiſie pour le lieu du Congrès.*

LIVRE SEPTIEME.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus important depuis le commencement du Congrès de Cologne, juſqu'à l'Ouverture de celui de Nimegue en 1676.

1673. *Plenipotentiaires nommez de part & d'autre, pour le Congrès de Cologne. Difficulté ſurvenuë de la part de l'Empereur. Suite des Negociations principales continuées. Elles n'ont point de lieu, & l'on ſe prepare à la Guerre. Les Plenipotentiaires nommez ne laiſſent pas de partir pour ſe rendre au lieu du Congrès. Accident qui leur arrive en chemin. Le Roi paroit peu diſpoſé à la Paix. Le Congrès commence à ſe former. Maiſon choiſie pour s'aſſembler. Ouverture des Conferences. Naiſſance d'Alexandre-Loüis, Duc de Valois. Campagne de cette année. Siege & Priſe de Maeſtricht, par les Troupes du Roi. Ce que fit le Roi durant le Siege. Bataille Navalle entre la Flote Françoiſe & Angloiſe & celle des Hollandois, ſuivie de deux autres Combats à l'avantage des derniers. Le Roi marche du côté de la Lorraine avec toute la Cour. Entrepriſe inutile*

du

du Prince de Condé. Nouveaux efforts des Mediateurs pour procurer une Suſpenſion d'armes. Conferences tenuë par les Miniſtres des Alliez ſur ce ſujet. Conditions auxquelles les deux Rois conſentoient à la Paix. Elles ſont communiquées aux Etats Generaux. Leurs H. P. les rejettent. La Ville de Strasbourg obligée d'accepter la Neutralité. Le Marechal de Turenne ravage les Terres de l'Electeur Palatin. L'Electeur de Treves ſe joint au Parti de l'Empereur. Hoſtilitez commiſe par le Marechal de Turenne ſur les Terres de cet Electeur. Il en fait ſes plaintes inutilement. La Diete de l'Empire en écrit au Roi. Efforts des Miniſtres de l'Empereur pour engager les Princes de l'Empire dans une Ligue contre la France. Artifice de la Cour de France pour l'empêcher. Preparatifs des Alliez inutiles cette année-là. Quel étoit le Projet qu'ils avoient formée. Etat des affaires des Evêques de Cologne & de Munſter. Le Premier ſe réünit à l'Empereur, & l'autre ſonge à la Paix. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne liguez avec la Hollande contre le Roi. Les Suedois ne laiſſent pas de continuer leur Mediation. Reponſe des Etats Généraux à leurs Propoſitions. Etat des affaires après la Concluſion du Traité du Roi d'Eſpagne avec les Hollandois. Ordonnance publiée aux Païs-Bas par le Comte de Monterei. Dernier effort des Mediateurs pour la Paix. Declaration de Guerre de l'Eſpagne contre la France. Declaration de Guerre du Roi contre les Eſpagnols du dix-neuviéme Octobre 1673. Edit du Roi Catholique publiée à l'occaſion de la Guerre contre la France. Ordre donné à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne de ſortir de France. Priſe de Naerden par le Prince d'Orange. Siege de Bonn par le même. Le Roi eſt obligé d'abandonner ſes Conquêtes. Negociations de Cologne inutiles. Mariage du Duc d'Yorck avec la Princeſſe de Portugal traverſé par le Parlement. Negociations des Etats Généraux pour engager le Roi Charles à la Paix. Nouvelles inſtances des Mediateurs, pour procurer la Paix entre l'Empire & la France, pourquoi rejettées. Suite de la Negociation 1674.
commencée en Angleterre par les Etats Généraux. Raiſons qui porterent ce Roi à la Paix. Diſpoſitions des Chambres du Parlement d'Angleterre à ce ſujet. Meſures de l'Ambaſſadeur de France en cette occaſion. Plenipotentiaires nommez par le Roi de la G. B. Suite des Negociations de Cologne. Enlevement du Prince de Furſtemberg. Lettre du Marquis de Grana ſur ce ſujet. Ce que fit le Magiſtrat de Cologne en cette occaſion. Plaintes faites par les Mediateurs à S. M. I. ſur cette affaire. Memoire du Baron de Puffendorf. Diſpoſition de la Cour de Vienne à cet égard. Reponſe de l'Empereur au Memoire precedent. Argent deſtiné au payement des Troupes du Roi, enlevé par les Impériaux. Plaintes du Roi ſur cet enlevement. Les François uſent de repreſailles. Ces demêlez arrêtent le cours de la Negociation. Les Plenipotentiaires du Roi ſont rappelez. Declaration de Sa

Majeſté ſur ce ſujet. Fin des Negociations de Cologne. Madame de la Valiere quitte la Cour & ſe retire aux Carmelites. Sa tetraite fait plaiſir au Roi & à Madame de Monteſpan. Le Roi de Suede prend le parti de la France. Armement dans l'Empire. Le Roi abandonne ſes Conquêtes de Hollande. Mauvais état de ſes affaires. Autres circonſtances embaraſſantes pour le Roi. Intelligences qu'il entretient dans les Cours Etrangeres. Deſtination des Troupes pour cette Campagne. Intrigues de la France pour faire conſentir les Suiſſes à la Conquête de la Franche-Comté. Raiſons qui engagent les Suiſſes à y conſentir. De qui la France ſe ſervit pour cela. Bataille de Sintzheim gagnée contre le Duc de Lorraine par le Vicomte de Turenne. Priſe de Beſançon. Priſe de Dole & de toute la Franche-Comté. Le Prince de Condé va commander en Flandre. Siege de Graves par le Prince d'Orange. Naiſſance de Philippe d'Orleans, aujourd'hui Regent de France. Bataille de Senef. Le Prince de Condé charge l'Arriere-Garde des Ennemis. Il s'engagent dans un Combat général & perd le fruit de ſon premier avantage. Pourquoi il n'en profita pas. Le Combat recommence avec plus de furie. Comment il finit. Chaque Parti s'attribue la Victoire. Rejoüiſſance faites à ce ſujet. Procedé de la France qui fait voir qu'elle n'avoit pas gagné la Victoire. Convocation du Ban & Arriere Ban. Valeur incomparable des deux Généraux. Bataille de Radembourg. Moyens de la France pour regagner les Princes declarez contr'elle. Le Roi veut ramener ſur tout l'Electeur Palatin. Les Imperiaux paſſent le Rhin à Maience & s'emparent du Pont de Strasbourg. Meſures que prit alors le Marechal de Turenne. Bataille d'Entzheim gagnée par Mr. de Turenne. Siege d'Oudenaerde par les Alliez, levé. Secours envoïé de Flandre en Allemagne au Vicomte de Turenne. Marche du Comte de Turenne pour chercher les Ennemis. Action entre quelques Troupes des deux Armées. Autre marche extraordinaire du Vicomte de Turenne. Combat par lequel finit la Campagne. Campagne de Catalogne & de Rouſſillon. Bataille du Fort des Bains. Mauvais ſuccés d'une entrepriſe des Hollandois contre les François en Amerique. Conſpiration du Chevalier de Rohan pour livrer quelques Ports de Normandie aux Hollandois. Avanture du Chevalier de Rohan chez le Roi. Quelle fut l'occaſion de ſa perte. Conſpiration du Chevalier de Rohan decouverte. Particularitez touchant ce Chevalier. Deſſein des François ſur Roſes ſans effet. Secours envoïé à Meſſine par la France. Nouveaux efforts de la France pour la Neutralité générale de la Franche-Comté. Les Alliez s'y opoſent. Sollicitations de l'Empereur auprès des Suiſſes. Reponſe des Cantons. Attention du Marechal de Turenne au ſuccés de cette Negociation. Ce Général ruine toute l'Alſace. Le Duc de Lorraine fait un grand tour pour ſurprendre les François & les defait. L'Armée Allemande eſt chaſſée de la Lorraine. Le Roi veut

1675.

avoir raiſon de l'affaire du Prince de Furſtemberg. Moyens qu'il met en uſage pour deſunir les Alliez. Les Negociations de Paix ne laiſſent pas de continuer. Memoire preſentée par l'Ambaſſadeur de Suede pour le lieu du Congrés. Reponſe de l'Empereur à ce Memoire. Declaration du Roi au ſujet du Congrés & du Prince Guillaume de Furſtemberg. Fin de la Mediation du Roi de Suede en Allemagne. Inſtances faites de ſa part aux Etats Généraux. Plaintes de leurs nouvelles Alliances. L'Ambaſſadeur Suedois ne ſe rebute point. Il preſente toûjours de nouveaux Memoires aux Etats Généraux pour les porter à la paix. Raiſons qui empêchent les Etats Généraux d'y repondre. Remontrances nouvelles de l'Ambaſſadeur Suedois. Autre Memoire du même Ambaſſadeur. Reponſe des Etats. L'Ambaſſadeur Suedois croit les avoir intimidez. Les Etats Généraux diſpoſez à ſecourir l'Electeur de Brandebourg. Remontrances de l'Ambaſſadeur Suedois touchant la Guerre de ſon Maître contre cet Electeur. La Ville de Breda propoſée pour le lieu du Congrés. Fin de toutes les Mediations de la Suede. Memoire preſenté aux Etats Généraux touchant les affaires de Brandebourg. Deliberation des E. G. Remontrances du même Ambaſſadeur Suedois. Les E. G. lui ſignifient leur derniere reſolution. La Suede ſe declare ouvertement pour la France. Traité conclu entre ces deux Couronnes. Preparatifs faits de toutes parts pour la Campagne ſuivante. Le Roi ſe diſpoſe à y aller en perſonne. Priſe de Dinant. Siege de Hui. Siege de Limbourg par le Duc d'Enguien. Le Roi s'en retourne à Verſailles. Il quitte Madame de Monteſpan, par devotion, & la reprend peu après. Envoïe un Detachement de l'Armée de Flandre en Allemagne. Combat d'Altenheim. Le Marechal de Turenne eſt tué d'un coup de Canon. Eloge de ce grand Capitaine. Suite de la Bataille d'Altenheim. Treves pris par les Ennemis. Promotion de Marechaux de France. Campagne de Flandre. Le Prince de Condé va commander l'Armée du Vicomte de Turenne. Le Prince plus foible que Montecuculi ſe fortifie dans ſon Camp. Fin de la Campagne d'Allemagne. Nouveau ſecours envoïé à Meſſine. Les Debauches des François dans cette Ville font repentir les Meſſinois de les y avoir reçus. Campagne de Catalogne. Hoſtilitez exercées par les Suedois ſur les Terres de l'Electeur de Brandebourg. Il en fait ſes plaintes à l'Empire & veut l'engager auſſi bien que la Hollande à declarer la Guerre à la Suede. L'Electeur prend la reſolution d'aller au ſecours de la Pomeranie. Marche ſurprenante qu'il fait faire à ſes Troupes. Il prend Ratenau & bat les Suedois. Il les attaque dans un Poſte très-Avantageux. Le Combat s'engage & l'Electeur remporte la Victoire. Les Suedois ſe retirent & l'Electeur ne peut ſuivre ſa Victoire. Soûlevement en Bretagne & en Guienne. Amniſtie accordée aux Mutins, qui ſe raſſemblent enſuite & commettent de nouveaux deſordres. Les Proteſtans de Bretagne fideles au Roi, malgré

les violences commiſes contr'eux. Ceux du Languedoc, de la Gaſcogne & du Bearn ne le ſont pas moins. Nouvelle Sedition à Bourdeaux. Tumulte en Bearn bien-tôt apaiſé. Le Roi de Pologne eſt fait Chevalier de l'Ordre du St. Eſprit. Les Siciliens mecontens de la France. Pretenſions du Roi ſur les
1676. *deux Siciles, à cauſe de la Maiſon d'Anjou. Autres fondemens des mêmes pretenſions. Le Roi fait publier un Manifeſte à ce ſujet. Quel effet il produiſit. Tentatives des Eſpagnols pour profiter des diviſions des Meſſinois.*

LIVRE HUITIEME.

Qui commence au Congrés de Nimegue, & finit à la Paix Générale concluë au méme lieu au commencement de l'année 1679.

1676. *Plenipotentiaires nommez pour les Conferences de Nimegue. Difficultez ſurvenuës pour les Paſſeports du Duc de Lorraine. L'Amiral Ruiter veut aller au ſecours des Eſpagnols en Sicile. Combat entre les Flotes Françoiſe & Hollandoiſe. Les François font le tour de l'Ile & menent du ſecours à Meſſine. Autre rencontre des deux Flotes. Siege d'Agouſte par les Alliez. Second Combat Naval, où Ruiter eſt bleſſé à mort. La Victoire neanmoins demeure aux Hollandois. Le Combat recommence entre les deux Flotes à l'avantage des François. Legitimation de Loüiſe-Marie-Anne de Bourbon, Demoiſelle de Tours. Autres avantages remportez par les François en Sicile. Campagne des Pays-Bas. Siege de Condé par le Roi en perſonne. Hoſtilitez commiſes par les François dans le Pays de Juliers. Les deux Armées étant en preſence près de Bouchain, le Roi évite l'occaſion de combattre. Siege & Priſe de Bouchain. Priſe d'Aire, de Bourbourg, &c. Campagne d'Allemagne. Avantage remporté ſur les Imperiaux. Combat de Zibernſteeg. Les Imperiaux aſſiegent Philipsbourg. Vigoureuſe defenſe des Aſſiegez. Le Duc de Luxembourg tente inutilement de les ſecourir. Invaſion des François dans la Comté de Montbelliard. Progrés des rebelles en Hongrie. Echec des Suedois Alliez de la France. Le Roi declare la Guerre au Dannemarck. Naiſſance d'Elizabeth Charlotte d'Orleans, aujourd'hui Ducheſſe de Lorraine. Avantages de l'Electeur de Brandebourg contre les Suedois. Ils ſe remettent & gagnent une Bataille contre les Danois. Avantages des Hollandois ſur les François en Amerique. Cayenne repriſe par les François. Le Roi fait bâtir l'Hôtel des Invalides. Deſcription de ce lieu. Recit de ce qui ſe paſſa aux Conferences de Nimegue. Neutralité accordée pour les environs*

de cette Ville. Les Ambaſſadeurs ne mangent plus les uns chez les autres. Retardement des Imperiaux & des Eſpagnols à ſe rendre au Congrés. Arrivée des autres Ambaſſadeurs. Les Etats Généraux ne veulent plus payer de Subſides à leurs Alliez, & les portent par ce moyen à la Paix. Empreſſement des François pour hâter les Conferences. Lenteur des Eſpagnols à 1677.
entrer en Negociation. Preparatifs de la France pour la Campagne. L'Electeur de Baviere ſe declare en ſa faveur. Difficultez à Nimegue ſur les Pleins-Pouvoirs. Propoſitions preſentées aux Mediateurs de la part de tous les Miniſtres aſſemblez. Ceux des Alliez s'aſſemblent à Ham près de Weſel. Siege & Priſe de Valenciennes & de Cambrai. Siege de St. Omer par le Duc d'Orleans. Le Prince d'Orange veut ſecourir la Place. Bataille de Mont-Caſſel. Efforts des Alliez pour engager le Roi d'Angleterre dans leurs interêts. Adreſſe de la Chambre Baſſe pour ce deſſein ſans ſuccés. Le Roi d'Angleterre ſe laiſſe ſeduire par les Conſeils de la France. Le Marechal de Crequi va commander en Allemagne. Les Imperiaux tentent inutilement d'attirer les François à une action. Les François leur enlevent un Convoi. Ils évitent une ſeconde fois l'occaſion de combattre. Mouſſon pillé par les Imperiaux. Siege de Charleroi levé par le Prince d'Orange. Marche du Duc de Lorraine vers l'Alſace. Rencontre du Duc de Saxe & du Marechal de Crequi. Action de Kokesberg. Siege & priſe de Fribourg par les François. Campagne de Catalogne. Combat entre les Eſpagnols & les François. Affaires de Flandre. Les François marchent du côté de Gand. Mariage du Prince d'Orange avec la Princeſſe d'Angleterre. Projet de Paix formé par le Roi d'Angleterre & rejetté par la France. Combat de Tabago en Amerique. Etat des choſes aux Conferences de Nimegue. Lettre du Roi au Roi d'Angleterre au ſujet de la Paix. Traité de Commerce avec la Hollande propoſé & rejetté. Embarras des Alliez ſur une Treve propoſée par la France. L'Angleterre paroît favorable aux interêts de la France. Cependant le Parlement propoſe une Ligue avec les Etats Généraux. Mecontentement que le Roi de la Grande Bretagne en temoigne. Progrés de la Langue Françoiſe chez les Etrangers. Inſtances des Alliez pour porter le Roi d'Angleterre à rompre avec la France. Le Traité de Ligue eſt conclu entre 1678.
l'Angleterre & les Etats Généraux. Le Parlement ſatisfait accorde au Roi d'Angleterre toutes ſes demandes. Le Roi Très-Chrétien ſurpris de ce procedé entre de bonne heure en Campagne. Il fait le Siege de Gand. Siege d'Ypres. Le Parlement d'Angleterre preſſe le Roi d'entrer en Guerre contre la France. Suite des Negociations de Nimegue. Plan de la Paix dans les Articles propoſez par la France. Delai accordé pour leur acceptation. Armée d'Allemagne ſous les ordres du Marechal de Crequi. Mouvemens des deux Armées dans le Brisgavv. Combat de Rhinfeld. Les François ne peuvent ſe

rendre Maîtres de cette Place & marchent enſuite aux Ennemis. Les deux Armées ſe rencontrent & les Imperiaux évitent le Combat. Le Fort de Kehl pris & raſé par les François. Priſe de Puicerda en Catalogne. Priſe de Leuvve en Brabant. Affaires maritimes. Naiſſance de Louïs-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe. Suédois malheureux dans la Guerre du Nord. L'Electeur de Brandebourg reprend ſur eux l'Ile de Rugen & la Ville de Stralſund. Les Conditions de Paix offertes par le Roi ſont acceptées par les Hollandois. Mr. de Beverning eſt envoyé de leur part à Sa Majeſté. Tréve accordée par le Roi pour faciliter la Paix générale. Diſpoſitions des Alliez en cette Conjoncture. Les Eſpagnols reçoivent auſſi les Conditions offertes par la France, & les Alliez en murmurent. Les Etats Généraux ſe déterminent à faire leur Paix particuliere. Incident imprevu qui penſa rompre le Traité. Explication donnée de part & d'autre là-deſſus. Les Alliez profitent de l'occaſion pour porter les Hollandois à rompre. Raiſons que la France allegua pour tenir ferme dans ſes prétenſions. Réponſe des Etats Généraux. Ils traitent avec l'Angleterre pour amener le Roi aux fins de leurs demandes. Inſtances du Roi pour engager les Etats Generaux à conclure. Nouvelles Propoſitions de Sa Majeſté. La Paix de Hollande enfin concluë aprés bien des longueurs de la part des François. Mécontentement que les Alliez & ſur tout l'Angleterre en temoignent. Efforts des Alliez du Nord pour en empêcher la Signature. Juſtification des Hollandois qui ſignent enfin leurs Traitez. Ils travaillent enſuite à la Concluſion de celle d'Eſpagne. Obſtacles qui en retardent l'accompliſſement. Combat donné ſous Mons par le Prince d'Orange au Marechal de Luxembourg. Le Marechal de Luxembourg a peine à croire que le Prince d'Orange veüille l'attaquer. Ne pouvant plus douter de ſon deſſein il ſe met en défenſe. Comment finit le Combat. Comment on parla de cette Action du Prince d'Orange. Elle eſt ſuivie de la Paix d'Eſpagne. L'Empereur conſent auſſi à faire la Paix. Etat de ſes affaires en Hongrie. Les intrigues de la France y fomentent la Rebellion.

LIVRE NEUVIEME.

Contenant les principales choſes qui ſe ſont paſſées depuis la Paix de Nimegue, juſques à la revocation de l'Edit de Nantes en 1685.

1678. *SVite des Amours du Roi & de Madame de Monteſpan. Ils prennent la reſolution de ſe ſeparer. Madame de Monteſpan reviens à la Cour au bout de quelque tems, & le Roi rompt entierement avec elle. Il aime Ma-*

demoiſelle de Fontange. Il la mêne à Verſailles & lui donne une Fête. Cette Intrigue n'eſt point blâmée par le Confeſſeur du Roi. Tendreſſe de cette Fille pour le Roi. Mariage de la Reine d'Eſpagne. Ordre de la Marche. Ceremonie du Mariage. Reſident établi à Geneve pour le Roi. Occupations du Roi durant la paix. Etabliſſement de la Chambre ardente. Affaire de Madame de Brinvilliers. Mariage de Mr. le Daufin. Le Roi va au devant de la Daufine. La Reine vient la recevoir à Châlons en Champagne, où le Mariage ſe celebre. Le Roi s'empare de Charlemont. Fortifications d'Huningue. La Marine rétablie. Port de Toulon achevé. Le Roi va à Calais. Il prend plaiſir à voir un Navire à Dunkerque. La Reine & les Dames vont auſſi voir le Vaiſſeau. Le Roi va de Dunkerque à Ypres, à Lille, à Tournai & à Valenciennes. Il viſite pluſieurs autres Places, & reprend enſuite le chemin de Verſailles. Cauſes de la decadence de l'Empire François. Chambres de Réünion établies à Mets & à Briſac. Le Roi s'empare de Strasbourg. Plaintes inutiles de l'Elect. Palatin contre les violences exercées par ordre du Roi ſur ſes Terres. Embarras des Princes de l'Empire pour empêcher les violences des François. Lettre envoïée au Roi de leur part. Reponſe du Roi. Pareilles violences exercées dans les Païs-Bas Eſpagnols. Le Roi conſent de terminer ces differens par la Mediation du Roi d'Angleterre. Le Roi ſe rend Maître de Caſal par aquiſition. Traité d'Aſſociation entre l'Empereur, la Suede & les Hollandois, contre la France. Conſtruction du Port de Breſt. Defaite des Corſaires de Tripoli ſuivie de la paix avec eux. Naiſſance de Françoiſe-Marie de Bourbon. Suite des Amours du Roi & de Mademoiſelle de Fontange. Mort de Madame de Fontange. Abregé de la vie de Madame de Maintenon. Son Mariage avec Mr. Scaron de quoi ſuivi. Elle eſt faite Gouvernante des Enfans Naturels du Roi. Commencement de ſa fortune dans le plaiſir que le Roi prenoit à ſa converſation. Etabliſſement des Compagnies de Cadets. Défenſes faites aux Proteſtans de ſortir du Roïaume. Demolition des Temples. Excluſion des Charges. Naiſſance de Mr. le Duc de Bourgogne. Monſeigneur eſt fait Chevalier de l'Ordre du St. Eſprit. Le Roi ſe condamne lui-même dans ſa propre cauſe. Fait bombarder Luxembourg. Droit de Regale pretendu par le Roi. Opoſitions que le Roi y trouve. Bref du Pape ſur ce ſujet. Aſſemblée du Clergé de France. Delibere en faveur des pretenſions du Roi. Propoſitions du Clergé de France contre l'Autorité du Pape. Declaration du Roi pour le maintien de ces Propoſitions. Ces Demêlez de la Cour de France & de celle de Rome ne convenoient pas alors. Suite de la Rebellion de Hongrie. Conditions propoſées par la Porte pour une Trêve avec l'Empire. La France fomente la continuation de cette Guerre. Deſſein du Roi ſur la Couronne Imperiale. Raiſons pour leſquelles on devoit s'y opoſer. Conditions offertes par le Roi pour faire élire le

1679.

1680.

1681.

1682.

1683.

Daufin Roi des Romains. Meſures de l'Empereur pour s'opoſer au Ture. Combat de Petronel entre les Turcs & l'Armée Imperiale. Siege de Vienne levé par les Turcs. Combats prés de Barkam. Princes & autres Gentilhomme François vont à cette Guerre. Le Prince Eugene de Savoye quitte la France & va ſervir en Hongrie. Bombardement d'Alger. Strasbourg fortifié. Sarloüis bâti. Mort de la Reine. Naïſſance du Duc d'Anjou aujourd'hui Roi d'Eſpagne. Mort de Mr. Colbert. Priſe de Courtrai & de Dix-

1684. *mude. Les Eſpagnols declarent la Guerre au François. Suite des affaires de Hongrie. Bataille de Veitzen le 25. Juin. Mariage de la Princeſſe Anne Marie d'Orleans avec le Duc de Savoye. Combat d'Eperies. Siege de Luxembourg par le Marechal de Crequi. Priſe de Treves par le méme Marechal. Bombardement de Genes par le Marquis du Queſne. Doge de Genes vient en France faire ſatisfaction au Roi. Ce procedé de la France eſt blâmé des autres Nations. Treve de vingt ans acceptée par les Eſpagnols.*

1685. *Siege de Neuhauzel par les Imperiaux. Bataille de Gran le 16. Août. Affaires d'Angleterre. Mort de Charles II. Jaques II. lui ſuccede. Deſſeins du Roi dans les Conſeils qu'il donne au Roi Jáques. Il lui conſeille d'abolir la religion Anglicane & fait un Traité avec lui. Le Roi lui en donne l'exemple. Requête Générale des Proteſtans de France. De quoi elle fut ſuivie. Dragons envoyez dans les Provinces. Sont logez à diſcretion chez ceux de la R. R. Cruautez horribles qu'ils exercent contr'eux. Leurs Maiſons demolies, leurs Heritages pillez. Miſſionnaires & autres Eccleſiaſtiques à la tête des Dragons. Injuſtice de ce procedé de la Cour. Revocation de l'Edit de Nantes inexcuſable. Raiſon que Henri IV. eut de faire cet Edit. Edit de revocation. Demarches illuſoires qui precederent cette revocation. Mort du Sr. le Tellier.*

LIVRE DIXIEME.

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la revocation de l'Edit de Nantes, juſqu'à la rupture du Duc de Savoïe avec la France en 1690.

1685. *Suite de la caſſation de l'Edit de Nantes. Miniſtres arrêtez. Rigueurs exercées contre les fugitifs. Article XII. de l'Edit violé. On oblige les Chefs de Famille à changer de Religion. Le Marquis de Signelai fait ſigner par force un Acte d'Abjuration à pluſieurs perſonnes. Suite de la revocation de l'Edit de Nantes funeſtes à la France. Injuſtice de cette Conduite.*

Sentimens

Digitized by Google

Sentimens des Catholiques Romains ſur la maniere dont on traitoit les Proteſtans. Quel étoit alors l'état du Gouvernement. Choix des Miniſtres deſavantageux à l'Etat. Madame de Maintenon devient Maitreſſe à la Cour. Caractere de la Cour ſous le Regne de Madame de Maintenon. Abus que le Roi d'Angleterre fait de ſon Autorité. Pretenſions du Roi en faveur de M. la Ducheſſe d'Orleans ſur la Succeſſion de l'Electeur Palatin. Maladie 1686.
du Roi, attaqué d'une Fiſtule. Cabale auprès de Monſeigneur. Place des Victoires bâtie. Deſcription de cette Place. Naiſſance du Duc de Berri. Ambaſſadeur de Siam envoïé vers le Roi. Carouſel à Verſailles. Declaration touchant la Portion Congruë des Curez. Ordonnance du Roi pour le reſpect dû aux Egliſes. Derniere Maladie du Prince de Condé. Le Prince de Conti veut l'aller viſiter. Mr. le Prince écrit une Lettre au Roi. Il donne ordre à ſes affaires domeſtiques. Sa Mort. Suite des affaires des Proteſtans. Ceux d'Alſace traitez avec plus de menagement. La France croit maintenir ſa reputation en uſant de hauteur avec ſes Voiſins. Obſeques du Prince de Condé. Le Roi eſt entierement retabli de ſa maladie. Ceremonie faite à Paris pour decouvrir la Statuë de la Place des Victoires. Avantages remportez par les Imperiaux en Hongrie. Attentats du Roi Jaques en Angleterre. Li- 1687.
gue d'Augsbourg contre la France. Conſpiration en Hongrie contre les Troupes Imperiales. Bataille contre les Turc. L'Archiduc Joſeph eſt couronné Roi de Hongrie. Avantages remportée en Morée par les Venitiens. Broüilleries entre les Cours de France & de Rome au ſujet des Franchiſes. Remontrances du Nonce au Roi, qui n'y fait aucune attention. Suite de cette affaire. Si le Pape ou le Roi eut raiſon de la pouſſer. Plaintes de la France contre le Pape. Le Pape accuſé de Janſeniſme. Motif ſecret de l'indiſpoſition du Roi contre lui. Griefs du Pape contre la France. Pretextes que prirent les deux Cours pour éclater. Rejoüiſſances faites dans le Roïaume pour le retabliſſement de la Santé du Roi. Voïage de ce Monarque à Paris pour en remercier Dieu. Il va enſuite à l'Hôtel de Ville où il eſt traité Magnifiquement. Bâtême des Enfans de M. le Daufin. Etabliſſement de St. Cyr. Jeux de hazard defendus. Avantages remportez ſur les Algeriens & ſur les Iroquois Suite de l'affaire des Franchiſes. Si le Pape a eu raiſon de les abolir.
Examen de la Proteſtation de Mr. de Lavardin. Suite des affaires de Hon- 1688.
grie. Affaires d'Angleterre. Cauſes du Mecontentement de la Nation. Le Prince d'Orange arme pour paſſer en Angleterre ſans que la Cour de France en ſache rien. Menace du Roi contre les Hollandois. Il fait arrêter leurs Vaiſſeaux & leur Matelots. Injuſtice de ce procedé. Il eſt contraire aux Maximes du Cardinal de Richelieu. Reproche fait à la France de violer les Traitez. Suite du même procedé par raport à la Hollande. La mort de l'Electeur de Cologne fourni au Roi de nouveaux pretextes d'inquieter ſes

Voiſins. Brigues pour faire élire le Cardinal de Furſtemberg à ſa place. Le Roi ne pouvant y réüſsir par cette voïe emplois la force des armes. Il publie en même tems des Manifeſtes ſur ce ſujet. Ecrit qui parut contre le Pape. La Guerre eſt declarée aux Hollandois. Motifs de cette Declaration. Suites des affaires de Hongrie. Hoſtilitez de la France contre l'Empire. Le Roi rompt la Treve par le Siege de Philipsbourg. Manifeſte publié à ce ſujet. But qu'on s'y propoſoit. Moderation pretendue du Roi. M. le Daufin prend Philipsbourg. Raiſons alleguées dans le Manifeſte du Roi pour colorer ſes Hoſtilitez. Reponſe de l'Empereur aux objections faites par la France. Reponſe aux deux premieres. Reponſe à la troiſieme par raport à la Succeſſion Palatine. Reponſe a la quatriéme par raport au Cardinal de Furſtemberg. Plaintes de l'Empereur contre la Cour de France. Hoſtilitez qui ſuivirent le Siege de Philipsbourg. Combien ces meſures de la France étoient mal priſes. Le Prince d'Orange ſe prepare à paſſer en Angleterre. Le Roi Jâques en eſt allarmé. Declaration envoïée en Angleterre par le Prince d'Orange, contenant les motifs de ſon Armement. Premier depart de ce Prince retardé par les vents contraires. Second depart plus heureux que le premier. Sa Deſcente en Angleterre. Le Prince fait une Declaration contenant les motifs de ſon Entrepriſe. Comment il fut reçu à ſon arrivée. Ce que fit le Roi

1689. *Jâques dans cette occaſion. Il revient à Londres aprés en être ſorti, & s'embarque une ſeconde fois pour France. Droits des Peuples d'Angleterre à remplir le Trône vacant par la retraite du Roi Jâques. Loix & uſages de ce Roïaume à cet égard. Conformes en cela aux Loix & aux Uſages de France. Les Peuples ont droit de depoſſeder en certains cas les legitimes Souverains. Aplication de ces Principes. Etat de l'Angleterre aprés la ſortie du Roi Jâques. Le Corps de la Nation pourvoit à ſa ſureté en nommant le Prince & la Princeſſe d'Orange Roi & Reine d'Angleterre. Reſultat de leur Deliberation. Arrivée de la Princeſſe d'Orange à Londres. La France menacée par ce changement de Domination. Le Roi envoye une Flote en Irlande. Combat Naval dans la Baye de Bautri. Declaration de Guerre du Roi de France au Roi d'Angleterre. Siege de Londonderri levé par le même Roi. Priſe du Château d'Edimbourg par le Général Makai. Les François continuent leurs hoſtilitez en Allemagne. Griefs de l'Empire contre la France. Reſolutions priſes dans la Diete de Ratisbonne. L'Empereur l'aprouve. L'Electeur de Brandebourg ſe declare auſſi contre la France. Les Hollandois repondent à la Declaration de Guerre du Roi. Examen des Motifs de cette Declaration. Si le Roi avoit droit de ſe méler des affaires d'un Electeur Eccleſiaſtique. La France declare la Guerre à l'Eſpagne. Declaration de l'Eſpagne contre la France. Injuſtice de la France dans les motifs de ſa Declaration de Guerre à l'Eſpagne. Conquête de l'Electeur de Bran-*

Digitized by Google

debourg & des Etats Généraux. Siege de Mayence par les Imperiaux. Vigoureuſes ſorties des Aſſiegez. Reddition de la place. Hoſtilitez de l'Armée Françoiſe en Allemagne. Siege de Bonn par l'Electeur de Brandebourg. Ouverture de la Tranchée. Vigoureuſe defenſe des Aſſiegez. Ils ſe rendent par Capitulation. Campagne des Païs-Bas deſavantageuſe aux François. Combat de Walcourt. Campagne de Catalogne. Priſe de Campredon par les François. Le Roi s'empare d'Avignon & du Comtat Venaiſſin. Manifeſte à ce ſujet. Reponſe au Manifeſte du Roi. Mort du Pape Innocent XI. Election d'Alexandre VIII. en ſa place. Le Roi prend ce tems pour terminer ſes differens avec la Cour de Rome. Affaires de l'Empire avec les Turcs. Bataille de Jagodina le 30. Août. Bataille de Nizza le 24 Septembre. Avantages dont elle fut ſuivie. Combat de Widin. Affaires des Venitiens. Affaire de Pologne. Succés du Roi Guillaume en Ecoſſe. Trois Actions en Ecoſſe, dont les deux dernieres ſont deſavantageuſes au parti du Roi Jâques. Autre Echecs ſoufferts par le méme parti en Irlande. Diſproportion entre ce que la France avoit fait pour le Cardinal de Furſtemberg, & ce qu'elle fit pour le Roi Jâques. L'Impuiſſance où elle ſe trouva en fut la cauſe. Le Duc de Beauvilliers nommé Gouverneur des Princes. Mr. de Pontchartrain fait Controlleur Général. Nouvelle Statuë du Roi à l'Hôtel de Ville de Paris. Promotion de Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit. Creation de trois Charges de Treſoriers de l'Epargne. Recapitulation des principaux Evenemens de cette Guerre. Grans Projets de la France renverſez par deux obſtacles qui paroiſſoient peu importans. Suite de la revolution d'Angleterre. Operations de la derniere Campagne, moins conſiderables qu'on ne s'y attendoit. Mort de Mr. Fagel Conſeiller Penſionnaire de Hollande. M. Heinſius lui ſuccede. Nouveaux Edits onereux au Peuples, marques évi- 1690.
dentes de l'autorité abſoluë de Roi. Difference remarquable entre le regne de Loüis XIV. & les precedens regnes à cet égard. Mort de Madame la Daufine. Quelle avoit été la vûë de la Cour en faiſant épouſer cette Princeſſe au Daufin. Diete d'Augsbourg prend des meſures contre les deſſeins du Roi. Campagne de Flandre. Bataille de Fleurus. Quelle fut la perte des Alliez & celle des François en cette Action. Le Marechal de Luxembourg ne peut profiter de ſa Victoire. Avantage remporté par l'Armée Navale de France ſur la Flote d'Angleterre & de Hollande. Le Duc de Savoïe ſe joint aux Hauts Alliez. Le Roi envoye une Armée dans les Etats de ce Prince. Les Vaudois ſe reſſentent de ce paſſage. Pretexte que prit la Cour de France pour faire marcher des Troupes en Piemont. S. A. R. gagne du tems par la voye de la Negociation. Elle ſe met en état de defenſe. Les Vaudois lui offrent leurs ſervices. La France declare ſes intentions à ce Prince, qui prend à ſon tour la reſolution de rompre avec cette Couronne. Joye que cette ru-

pture cauſe aux Alliez. Avantage qu'elle procure aux Vaudois. Manifeſte du Roi Très Chrétien touchant ſon armement en Piemont.

LIVRE ONZIEME.

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la Guerre de Piemont, juſqu'à la Paix particuliere du Duc de Savoïe en 1696.

1690. *Bataille de Staffarde en Piemont. Avantages remportez en Irlande par le Roi Guillaume. Bataille de la Boine. Rejoüiſſances extravagantes faites en France ſur le bruit de la mort du Roi Guillaume. Ce Prince remporte la victoire. Le Roi Jâques retourne en France pour n'en plus ſortir. Suites de la victoire du Roi Guillaume. Couronnement du Roi des Romains. Campagne d'Allemagne. Affaires de Hongrie. Campagne de Piemont. Suite des affaires des Vaudois. Ils ſe joignent aux Troupes du Duc de Savoye. Avantage qu'ils remportent près de Luzerne ſur les François. Suite des Avantages de l'Armée du Roi Guillaume ſur celle du Roi Jâques en Irlande. Ambaſſadeur de France à la Porte y conſeille de continuer la*

1691. *Guerre. Le Roi entre de bonne heure en Campagne, & fait le Siege de Mons en perſonne. Cauſe de la diſgrace du Marquis de Louvois. Le Siege de Liege eſt levé par le Marechal de Bouflers. Le Roi d'Angleterre tâche en vain d'attirer les François à un Combat. Le Duc de Luxembourg profite du depart de ce Monarque pour attaquer le Prince de Waldeck à Leuze. Le Combat recommence avec chaleur, ſans avantage pour aucun parti. Reduction de l'Irlande à l'obéiſſance du Roi Guillaume. Bataille d'Agrim le 22. Juillet. Les Anglois remportent la Victoire. Suite de leurs progrés. Siege de Limmerick. Elle ſe rend par Capitulation. Affaires du Duc de Savoye. Campagne de Piemont. Siege de Coni levé. Reponſe du Roi à Mr. de Louvois à ce ſujet. Mort de ce Miniſtre. Le Marquis de Barbeſieux lui ſuccede. Secours des Troupes Imperiales envoyé au Duc de Savoye. Campagne d'Allemagne. Affaires de Hongrie. Mouvement des Armées Imperiale & Turque. Siege du Grand Waradin changé en Blocus. Affaires des Venitiens. Avantage remporté par les Vaudois ſur les François. Barcelone & Alicante brûlées. Le Roi regale le Roi & la Reine d'Angleterre à Fontainebleau. Mort du Pape Alexandre VIII. Innocent XII. lui ſuccede.*

1692. *Mariages de Mr. le Duc de Chartres, & de Mr. le Duc du Maine. Le Roi va en Flandre avec une puiſſante Armée. Il forme le Siege de Namur. Ouverture de la Tranchée, ſuivie de la reddition de la Ville. Le Roi at-*

taque enſuite les Forts. Envoïe des Detachemens chercher le Roi d'Angleterre. Reflexions de M. L. M. D. L. F. ſur les ſuites de ce Siege. Cette Conquête fut la derniere que le Roi fit en perſonne. Le Roi Jâques veut faire une deſcente en Ecoſſe. Manifeſte là-deſſus. Precautions de la Reine d'Angleterre à ce ſujet. Meſures priſe par le Roi Guillaume pour ſa ſureté. Bataille Navale deſavantageuſe à la Flote Françoiſe. Bataille de Steinkerke. Perte des deux Partis. Princes du Sang qui ſe diſtinguerent en cette occaſion. Campagne d'Allemagne. Irruption des Imperiaux dans le Daufiné. Affaires de Hongrie. Neuvième Electorat propoſé. Siege de la Canée levé par les Venitiens. Commiſſaires envoyez dans le Daufiné pour ſoulager cette Province. Priſe de Furnes & de Dixmude. Creation de ſept 1693.
Marechaux de France. Le Roi va en Campagne & s'en retourne auſſi-tôt. Diſette de blé dans le Royaume. Avantages que le Roi pouvoit remporter ſur les Ennemis. Feinte du Duc de Luxembourg pour attirer les Alliez à une Action. Situation de l'Armée des Alliez. Diſpoſition de celle de France. Bataille de Landen ou de Nerwinde le 29. Juillet. La Victoire ſe declare pour les François. Les François ne profitent point de leur Victoire. Grande diſette dans le Royaume. Murmure des Peuples contre Mr. de Luxembourg. Siege de Charleroi. Siege de Rheinfelds levé par les François. Saccagement d'Heidelberg. Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris à l'occaſion de cette Conquête. Suite de la Priſe d'Heidelberg. Mr. le Daufin vient commander en Allemagne. Priſe de Roſes en Catalogne. Campagne d'Italie. Bataille de la Marſaille le 4. Octobre. La Victoire long-tems diſputée demeure enfin au François. Evenemens Maritimes. Bombardement de St. Malo. Tentatives du Roi pour deſunir les Princes Alliez. Propoſitions de la France. Comment elles furent reçuës. Le Roi envoye deux Miniſtres en Hollande pour le même ſujet. Operations des Imperiaux en Hongrie. Affaires des Venitiens. M. le Daufin doit commander l'Armée en Flandre. Etabliſſement de 1694.
l'Ordre de St. Loüis. Recompenſes accordées aux Gens de Mer. Marche des François au Pont d'Eſpierre. Le Roi d'Angleterre prend Dixmude & Hui. Campagne d'Allemagne. Affaire d'Italie. Mouvemens des Vaudois. Bataille du Ter en Catalogne. Les Eſpagnols y ſont entierement defaits. Priſe de Palamos. Priſe de Gironne & d'Oſtalric. Les François ſe rendent auſſi Maîtres du Château de cette derniere Place. Ils manquent leur coup ſur Barcelone. Priſe de Caſtel-follies. Siege d'Oſtalric levé par les Eſpagnols. Affaires Maritimes. Eſcadre Hollandoiſe battuë par le Capitaine Jean Bart. La Flote Angloiſe inquiete les Côtes de France. Elle veut faire une Deſcente à Breſt. Elle échoüe dans ce deſſein. Dieppe & le Havre de Grace bombardez. Affaire de Hongrie. Affaires des Venitiens. Les Polonois remportent une Victoire ſur les Tartares. Mort du Duc de Luxembourg. Mort de la 1695.

Reine d'Angleterre. Siege de Namur entrepris par le Roi Guillaume. Le Marechal de Bouflers ſe jette dans la Place pour la defendre. Le Marechal de Villeroi manque l'occaſion de battre le Prince de Vaudemont. Glorieuſe retraite de celui-ci. Surpriſe du Marechal de Villeroi lorſqu'il s'en aperçut. Le Roi lui en temoigne ſon mecontentement. Suite du Siege de Namur. Les François manquent leur coup ſur Nieuport, & perdent Dixmude & Deinſe. Reddition de la Ville de Namur. Attaque du Château. Bruxelles bombardée par les François; grand dommage cauſé à cette Ville. Le Roi fait publier un Manifeſte à ce ſujet. Quel fut le deſſein des François dans le Bombardement de Bruxelles. L'Electeur de Baviere fait ſommer le Château de Namur de ſe rendre. Les Batteries recommencent à tirer. Rude aſſaut donné à un des Forts du Château. Mouvement des deux Armées. Echec ſouffert par les François. Le Château de Namur ſe rend par Capitulation. Lettre du Roi écrite en 1692. ſur la priſe de cette Place. Le Marechal de Bouflers eſt arrêté en ſortant de Namur, & pourquoi. Il eſt enſuite relâché. Campagne d'Italie. La Forteresſe de Cazal priſe par les Alliez. Pourquoi ils ne pouſſent pas leurs Conquêtes en ce Païs-là. Affaires de Catalogne. Le Duc de Vendôme y commande à la place du Marechal de Noailles. Le Général François fait lever le blocus de Caſtel-follies & d'Oſtalric. Les Eſpagnols manquent leur coup ſur Palamos. Les Alliez bombardent quelques Ouvrages à Dunkerque. Entrepriſe ſemblable ſur Calais. Avantages remportez par les François en Afrique & en Amerique. Nouvelles Tentatives de la France pour gagner l'Electeur de Baviere. Affaires de Hongrie. Les Turcs ſe rendent Maîtres de Lippa & de Titoul. Ils prennent le Comte Veterani & lui coupent la tête. Affaires des Venitiens. Combat de Chio le 7. Fevrier, ſuivi de ſa priſe par les Turcs. Bataille d'Argos avantageuſe aux premiers. Combat Naval près de Chio, où les Venitiens ont encore l'avantage. Autre Combat près de Metelin. Affaires de Pologne. Mort de l'Archevêque de Paris. Mr. de Noailles lui ſuccede.

1696. *Le Roi épouſe en ſecret Mad. de Maintenon. Deſſein d'une deſcente en Angleterre en faveur du Roi Jâques. Conſpiration decouverte contre le Roi Guillaume. Aſſociation en Angleterre pour defendre la perſonne du Roi. Les Anglois ſe preparent à ſe venger de cette entrepriſe. Ils bombardent Calais. Deux Généraux des Alliez brûlent les Magazins de Givet. Punition des Conjurez contre le Roi d'Angleterre. Diſpoſition pour la Campagne des Païs-Bas. Comment elle ſe paſſa. De quelle maniere ſe termina auſſi celle d'Allemagne. Campagne de Catalogne. Combat entre les François & les Eſpagnols près d'Oſtalric. Autre renconore des deux Partis. Comment ſe termina cette Campagne. Maladie du Roi d'Eſpagne donne de l'inquietude à*

la France. La Cour trouve moyen de detacher le Duc de Savoye des Alliez. Traité particulier conclu avec ce Prince.

LIVRE DOUZIEME.

Contenant ce qui eſt arrivé depuis le commencement des Negociations de Rysvvick, juſqu'à la Concluſion de la Paix Generale en 1697.

INclination que le Roi marque pour la Paix. Mr. de Callieres eſt envoyé aux Pays-Bas pour la negocier. Ombrage que prennent les autres Miniſtres de cette Negociation. Intrigues ordinaires de la France pour deſunir ſes Ennemis, quand elle ne peut les vaincre par la force. Ecrits publiez pour cette fin. But de ces Ecrits par raport à l'Empereur, à l'Angleterre, & aux Provinces-Unies. Examen de ces motifs de la France. Elle s'aperçoit des fautes qu'elle a commiſes par raport au Roi Jâques. Conduite opoſée du Roi Guillaume. La France tâche en vain de le rendre ſuſpect. Moyens qu'elle employe pour cela. La conduite du Roi Guillaume le juſtifie. Quelle fut ſon ambition. Motifs de la France pour deſunir les autres Princes Proteſtans & Catholiques. Ce qu'elle diſoit par raport au Pape. Illuſion de la France dans ſes propres vuës. Ses Pieges trop groſſiers pour ſurprendre. Elle decouvre par là ſa foibleſſe. But des Conferences, de diminuer la puiſſance de cette Couronne. Siege de Valence levé, enſuite de la Neutralité d'Italie. Avantages remportez ſur mer par les François. Autre rencontre des François & des Hollandois. Anglois chaſſez de Terre-Neuve par les François. Hoſtilitez des Anglois ſur les Côtes de France. avances que fait la France pour parvenir à la Paix. Le Roi s'adreſſe pour cela aux Hollandois. Mort de la Reine d'Eſpagne, & du Roi de Pologne. Priſe d'Aſoph par le Czar de Moſcovie. Combat entre les Imperiaux & les Turcs. Affaires des Venitiens. Suite des Negociations de Paix. Le Roi nomme ſes Plenipotentiaires. Le Roi d'Eſpagne nomme auſſi les ſiens. Mediation offerte au Roi de Suede. Celle du Pape rejettée. Le Roi de Portugal offre auſſi la ſienne inutilement. Le Duc de Savoye même s'offre pour Mediateur & en eſt refuſé. Congrés particulier des Alliez & leurs Demandes. Meſures des Princes & Etats de l'Empire pour ce qui les regarde. Diſpoſitions de la Cour de France pour éluder les Demandes des Alliez. Plenipotentiaires nommez par le Roi d'Angleterre. Meſures que ce Prince & les Etats Généraux prennent enſemble pour mettre le Roi à la raiſon. Demandes de l'Envoyé de Lorraine. Arrivée de la

1696.

Princeſſe de Savoye en France. Elle eſt reçuë ſur les Frontieres du Royaume. Ceremonie de cette Reception. Elle fait ſon Entrée à Lion. Le Roi va au devant d'elle à Montargis. Mr. le Duc de Bourgogne la vient recevoir
1697. *à Nemours. Suite des Conferences de la Haye. Effet que la nouvelle de ces Negociations produiſit à la Porte. Motif ſecret de l'Empreſſement de la France pour la Paix. Interêt qu'avoit l'Empereur à ne la point faire. Sa Reponſe aux inſtances des Alliez ſur ce ſujet. La Mediation du Roi de Suede eſt acceptée. Memoire preſenté à ce Prince pour ce ſujet. Articles Preliminaires propoſez par la France. Paſſeports envoyez en Cour pour les Plenipotentiaires du Roi. Le Roi Jâques ſe plaint que le Roi l'abandonne. Manifeſtes que la France lui fait publier. Le Cardinal de Furſtemberg, le Duc d'Orleans & le Duc de la Tremouille envoient leurs Miniſtres au Congrés. Plenipotentiaires de l'Empereur mecontens des Preliminaires. Les Etats Généraux nomment leurs Miniſtres pour le Congrés. Reponſe de Mr. de Callieres à la Demande faite touchant les réünions. Difficultez ſur le lieu du Congrés. On en écrit à l'Empereur & au Roi. Allarmes que cauſe l'Armement du Roi de Suede. Le Roi tâche de gagner les Hollandois. Défiance des Puiſſances ſur la ſincerité de ce Prince par raport à la Paix. Difficultez qui retardent l'ouverture du Congrés. Nouvelles difficultez de la part de l'Empereur qui embaraſſent les Alliez. Les Plenipotentiaires de France partent pour ſe rendre à Delft. Ils font un Voyage à la Haye où ils conferent avec les Deputez des Etats Généraux. L'Empereur ne veut point conſentir que le Congrés ſe tienne à Delft, ni à la Haye. On demande aux Miniſtres de France une Nouvelle Declaration ſur les Preliminaires. Le Château de Riſwick eſt choiſi pour le lieu des Conferences. Diverſes Aſſemblées entre les Miniſtres des Alliez. Debats entr'eux ſur le rang. Campagne de cette année. Siege d'Ath par les François. Leurs deſſeins déconcertez enſuite par le Roi Guillaume. Conferences entre les Généraux des deux Armées. Echecs des Eſpagnols en Amerique. Siege de Barcelone par les François. Le Duc de Vendôme envoye un Detachement contre l'Armée deſtinée au ſecours de la Place. Les Eſpagnols pouſſez & battus en diverſes rencontres. Barcelone ſe rend aux François. Campagne d'Allemagne. Les Imperiaux tombent ſur les François dans un Fourage. Siege d'Ebrenbourg par le Prince de Bade. Le Prince de Conti élû Roi de Pologne. L'Electeur de Saxe eſt auſſi élû en la même qualité. Le Prince de Conti part pour ce Roïaume & arrive à Dantzick. Les opoſitions qu'il y trouve de la part de ſon Concurrent l'obligent de s'en retourner. Motif ſecret qui avoit porté Loüis XIV. à cette demarche en faveur du Prince de Conti. Diviſions dans la Pologne à ce ſujet. Mort du Roi de Suede. Son fils Charles lui ſuccede. Soûlevement en Hongrie. Victoire ſignalée*

remportée

remportée contre les Turcs par le Prince Eugene près de Zenta. Butin que firent les Imperiaux en cette occaſion. Autres avantages remportez par les Imperiaux dans la Haute Hongrie. Combats des Venitiens contre les Turcs. Avantages des Moſcovites contre les Tartares dans la Crimée. Different entre le Roi de Dannemarck & le Duc de Holſtein-Gottorp. Ouverture des Conferences de Paix à Ryswick. Entrée des Ambaſſadeurs de France en ce Château. Rangs que les Caroſſes devoient tenir dans la cour. Diſcours du Mediateur à l'Ouverture du Congrés. On y ſouffre avec peine l'Ambaſſadeur de Saxe, & pourquoi. Demandes des Electeurs & Princes de l'Empire. Les jours des Conferences ſont reglez. Demande des Ambaſſadeurs de l'Empereur rejettée. Conferences particulieres des Alliez. Difficultez de l'entrevuë entre les Miniſtres des parties opoſées. Difficultez ſur la production des demandes. Diſtinction entre le premier & le ſecond Miniſtre d'une même Couronne. Les Miniſtres des Alliez produiſent leurs pretenſions. Ceremoniel touchant le Titre des Ambaſſadeurs. Difficultez ſur leur rang. Diſcours de Mr. Canon, Miniſtre de Lorraine. Demande qu'il fait au nom de ſa Maîtreſſe. Les Traitez de Weſtphalie pris pour fondemens de ce Traité. Negociation ſecrete & particuliere des Hollandois avec les François ſans effet. Surpriſe des Miniſtres François à cette nouvelle. Pretenſions de l'Electeur de Treves inſerées dans les Demandes de l'Empereur. Remontrances des François ſur les demandes des Alliez. Langage plein de fierté que les premiers tiennent aux autres. Jour de priere indiqué par les Etats Généraux. Reponſes des Alliez au Pretenſions des François, ſuivies d'un Reglement pour le Ceremoniel. Ambaſſadeurs de Dannemarck viennent au Congrés & pourquoi. Les Ducs de Lunebourg, de Zell & de Hanover y envoyent auſſi leurs Miniſtres. Les Demandes des Alliez ſont rejettées par les François. plaintes des Alliez dans une Conference particuliere. La mort du Roi de Suede eſt notifiée au Congrés. Propoſitions pour ſervir au premier article du Traité. Reglement pour la Police de la Haye durant le Congrés. Premier Article du Traité propoſé par la France, conforme à celui de Nimegue. Les Alliez le rejettent & en dreſſent un autre. L'Ambaſſadeur Suedois notifie la mort du Roi ſon Maître aux Etats Généraux. Harangue qu'il fait à ce ſujet. L'Ambaſſadeur du Duc de Zell eſt admis au Congrés. Le premier Article du Traité, dreſſé par les Imperiaux, eſt accepté par les François. Proteſtation des Miniſtres opoſans au Neuvieme Electorat. Remontrances des Imperiaux Proteſtans touchant les interêts de la Religion. Memoire preſenté à ce ſujet. Ambaſſadeurs d'Eſpagne admis aux Confe-

rences particulieres. Arrivée & viſites de quelques autres Miniſtres. Propoſition des Imperiaux, pour hâter la Negociation que les François vouloient trainer en longueur. Meſures des Etats Généraux & des Eſpagnols, pour avancer les affaires à leur avantage. La Paix eſt enfin concluë le 20. Septembre. Signatures des Traitez entre la France, les Etats Généraux, l'Eſpagne & l'Angleterre. Suſpenſion d'Armes d'un mois accordée aux Imperiaux pour finir les leurs. Plaintes de la Porte au ſujet de cette Paix. La Paix des Imperiaux eſt auſſi concluë & ſignée.

Fin du Sommaire.

HISTOIRE
DE
LOÜIS XIV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE CINQUIE'ME,

Commençant au tems où le Roi gouverne ſans Premier Miniſtre, & finiſſant au Traité de Breda en 1666.

1661. APrés la mort du Cardinal Mazarin le Roi réſolut de gouverner lui-même. Il déclara dans ſon Conſeil qu'il prétendoit être Premier Miniſtre, qu'il ne vouloit plus dépendre de la volonté abſoluë de qui que ce fût; mais qu'il feroit beaucoup de cas des bons avis & des ſervices de ſes Conſeillers & Miniſtres d'Etat.

Le Roi gouverne par lui même.

Auſſi-tôt le Royaume changea de face; les abus, qui s'étoient gliſſez dans l'adminiſtration de la Juſtice & des Finances, furent réformez; les Arts & les Sciences refleurirent, & l'abondance qui regna par tout, fit oublier en peu de tems les maux, qu'une longue Guerre avoit cauſez. Le Cardinal Mazarin avoit introduit les plaiſirs & les jeux à la Cour & amoli par là les courages. Il avoit fait une eſpéce de trafic de toutes les Charges du Royaume, & rien ne ſe faiſoit plus ſans argent. Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, aiant pour but, d'un autre côté, d'occuper un jour la premiére Place, & par défiance du Cardinal, avec qui l'Abbé Fouquet l'avoit broüillé, n'avoit ſongé qu'à ſe faire des créa- 1661.

Mémoires de M. L. M. D. L. F.

1661. tures, & avoit répandu beaucoup d'argent dans la Cour. Cela y mit de la magnificence & de la joïe. Les vieux Courtiſans & les plus conſidérables avoient perdu leur apui en la perſonne de Mazarin, dans les bonnes graces duquel ils n'avoient ſongé qu'à ſe maintenir. Les jeunes ne penſoient qu'à ſe divertir & à joüir des bienfaits de Mr. Fouquet. Ceux qui s'étoient attachez au jeune Roi s'en trouvérent bien dans la ſuite. Mais quelque idée que l'on eût conçûë de ſon mérite, on ne pouvoit s'imaginer qu'un Prince de 22 ans oſât ſe hazarder de porter un ſi grand fardeau, ou s'il l'entreprenoit, qu'il eût aſſez de force pour le ſoûtenir. Toute la France avoit les yeux tournez ſur lui, pour voir comment il s'y prendroit dans ces commencemens, où il étoit abandonné à ſa propre conduite. La mauvaiſe éducation qu'il avoit euë, jointe à ce qu'il avoit toûjours été, pour ainſi dire, ſous la ferule du Miniſtre, faiſoit douter s'il s'étoit conduit juſqu'alors par ſes propres mouvemens, ou s'il n'avoit pas ſuivi ceux d'autrui. D'ailleurs comme la vivacité de la Nation Françoiſe ne lui donne pas beaucoup d'eſtime pour ce qui paroît ſombre & endormi, il y en avoit beaucoup qui prenoient pour un défaut cet aïr de ſageſſe, comme d'autres l'appeloient, que le Roi avoit toûjours eu dans toutes ſes actions. On ne pouvoit croire qu'un Prince de ſon âge fût ſi ſage, aïant toûjours été élevé parmi les femmes, ſur tout dans une Cour où il y avoit eu un nombre infini d'Etourdis, qui diſent tout ce qu'ils penſent, ſans y faire la moindre réfléxion. Mais on jugea bientôt tout autrement de Sa Majeſté, dans les premiéres conférences qu'elle eut avec ſes Miniſtres. Elle y peſoit ſi bien toutes choſes, que l'on fut perſuadé dès-lors que les avantages d'un bon Naturel l'emportent ſur une mauvaiſe éducation. Tous les Sujets ne tardérent guère à le reconnoître, ſur tout quand ils virent que Louis XIV. ſavoit ſi bien *faire le Roi*. Ils comprirent qu'autant qu'ils avoient pris de liberté ſous le Miniſtère du Cardinal Mazarin, autant le Monarque les obligeroit-il à lui porter le reſpect qui lui étoit dû. Les réponſes juſtes & à propos qu'il faiſoit aux Ambaſſadeurs donnérent une grande opinion de ſa prudence, ſi bien qu'en peu de tems les Etrangers auſſi bien que les François furent déſabuſez de certains diſcours qui s'étoient tenus au déſavantage de Sa Majeſté. Il ne faut que la moindre aparence pour faire médire d'un Prince qui eſt ſur le Trône. Plus élevé que les autres par ſon rang, il eſt auſſi moins épargné; parce que les défauts des Rois, étant plus expoſez en vuë, en ſont auſſi plus remarquez d'un chacun. Au lieu qu'il faut un amas d'événemens conſiderables & d'actions pleines de ſageſſe pour les mettre en réputation. Ce qui leur doit aprendre qu'ils ne doivent jamais rien faire que de bien à propos, puis que chacun aiant les yeux ſur eux, ce n'eſt que pour leur rendre juſtice, ſelon que leurs actions ſont bonnes ou mauvaiſes. 1661.

Mariage de Monſieur Frere du Roi.

Le Frére Unique du Roi, qui avoit porté juſqu'ici le titre de *Duc d'Anjou*, prit dans la ſuite celui de Duc d'Orleans, & fut appelé *Monſieur*. Ce Prince épouſa au mois de Mars de cette année *Henriette* d'Angleterre, Princeſſe pleine de graces, d'eſprit & de mérite, Fille de Charles Stuart détrôné par Cromwel. Charles II. ſon Frére, étoit, comme je l'ai dit, remonté ſur le Trône de ſes Ancêtres, & pour rendre à ſes peuples le repos & la tranquilité dont ils étoient privez

1661. depuis ſi long-tems, il rechercha la paix avec les Puiſſances voiſines. La France étoit, ſans contredit, celle qui pouvoit le plus lui nuire, & traverſer ſon nouveau rétabliſſement: ce fut auſſi celle dôt il rechercha l'amitié avec plus d'ardeur. Le R. T. C. de ſon côté fit toutes les démarches que Sa M. Britannique pouvoit deſirer; il lui envoïa ſes Ambaſſadeurs pour le reconnoître en ſon nom, & lui demander la Princeſſe Henriette pour Mr. le Duc d'Orleans. On peut croire que, dans la ſituation où étoient les affaires de Charles, il n'eût garde de rejetter une Propoſition ſi avantageuſe. Le Mariage fut accordé & conclu bien-tôt après, aux conditions du Contrât fait & paſſé au Château du Louvre le 30. Mars. La Céremonie s'en fit le lendemain avec beaucoup de magnificence. Les vuës de la France dans ce Mariage n'étoient pas moins Politiques, qu'elles l'avoient été dans celui du Roi même; mais avant que de parler des ſuites qu'il eut, & des autres choſes que fit le Roi depuis qu'il eut pris en main le timon des affaires, je croi devoir placer ici le Portrait qu'un Courtiſan † a fait de ce Monarque, afin de donner une idée de ce qu'il étoit, lorſ-qu'il ſe chargea de tout le poids de la Royauté.

Portrait du Roi.

» LOUIS XIV. eſt grand & » bien pris dans ſa taille. Il a les cheveux châtains bruns & naturellement » enflez; les yeux grans & doux; le » nez bien fait; la bouche trés-agréable, & le ſourire charmant. Sa » beauté eſt de ces beautez mâles, qui » ne ſont point incompatibles avec » les fatigues de la Chaſſe, & les » travaux de la Guerre. Il a l'air d'un » Heros; & quand on ne traiteroit pas » ſa dignité Royale de Majeſté, on en » devroit traiter ſa Perſonne. Il a je ne » ſçai quel charme dans la voix qui » acheve de lui gagner les cœurs que » ſa preſence avoit déja touchez. Il » danſe avec une grace & une juſteſſe » admirable. Jamais homme ne s'eſt » mieux ſervi d'un cheval que lui, & » il fait tous ſes exercices avec une » adreſſe extraordinaire. « Juſques-là on peut dire que le Portrait n'eſt point flatté, puis qu'en effet le Roi étoit tel qu'on vient de le dépeindre, & que, par raport à l'exterieur, il l'avoit ſans contredit le plus beau du monde. Voïons ſi le reſte y répond. » Pour l'eſprit il l'a infiniment juſte; » il l'a aiſé, naturel, plein de feu: » mais ſon flegme s'en eſt rendu le » maître, & l'on a remarqué qu'il ne » lui eſt jamais échapé un mot qu'on » pût mieux dire ſi l'on y avoit long-» tems penſé. Ni les hommes, ni ſes » paſſions ne le gouvernent; la ſeule » raiſon a tout pouvoir ſur lui; & » quelque créance qu'il donne aux » gens, il ne défere pas ſi fort à leur » témoignage ſur les choſes de conſe-» quence, qu'il les croïe ſans s'é-» claircir d'ailleurs, particulierement » quand il s'agit de quelques mauvais » offices, il ne croit ni les amis ni les » ennemis; & cherchant la verité par-» mi les gens neutres & non ſuſpects, » il en compoſe ſa Juſtice.

Son Caractere d'eſprit.

Par raport à l'eſprit, le Roi l'avoit *juſte*, *aiſé*, & *naturel*, mais ſans beaucoup d'élevation ni d'étenduë. Il n'avoit point étudié. Il avoüa même plus d'une fois qu'il étoit fort ignorant, graces, diſoit-il, à Madame ſa Mere. En effet les Troubles de ſa Minorité, & le Cercle de Femmes où il avoit été élevé, n'étoient pas fort propres à lui donner une éducation telle qu'il convenoit à un ſi grand Prince. D'ailleurs les Miniſtres furent bien aiſes de l'élever dans cette ignorance, afin de ſe faire valoir d'autant plus, que le Maître auroit moins de lumiére. Cela n'empéche pas qu'avec la juſteſſe

† *Le Comte de Buſſi Rabutin dans ſes Mem.*

1661. d'eſprit qu'avoit le Roi, il n'eût été capable de devenir auſſi *Grand* qu'il le méritoit, ſi on lui en eût donné les moïens. A l'égard de la juſteſſe de ſes expreſſions, il faut avoüer en même tems, qu'il eſt aiſé de parler juſte, quand on parle peu. Le Roi étoit naturellement taciturne ; il en penſoit peut-être plus qu'il n'en diſoit. Cette diſpoſition naturelle étoit ſoûtenuë d'une fine Politique. C'étoit habileté en lui que de parler peu. Il ſavoit que ce qui eſt rare en eſt plus eſtimé, & qu'outre qu'il feroit par-là moins de fautes, le peu qu'il diroit ſeroit admiré comme autant d'Oracles. Auſſi ne rendit-il preſque jamais aucune réponſe ſur le champ. Tout fut concerté; tout fut médité dans le Cabinet. D'ailleurs ſes réponſes étoient courtes; il y a de l'art à parler laconiquement. Il eſt vrai auſſi qu'il étoit naturellement bon & bienfaiſant, & que dans tout le mal-même qu'il a fait, il n'a peut-être eu que de bonnes intentions, qui auroiét eu un ſuccez plus légitime s'il avoit eu lui-même plus de lumieres.

S'il étoit Maître de ſes Paſſions.

A l'égard de ſes Paſſions, dont l'Auteur que j'ai cité dit qu'il ne fut jamais gouverné, non plus que par les hommes qui l'environnoient; c'eſt un point qu'il faut laiſſer examiner au Lecteur, & dont les Jeſuites & Madame de Maintenon pourroient rendre un fidele témoignage. Continuons le Portrait que j'ai commencé de rapporter. » Le Roi n'a jamais dit une » parole fâcheuſe à un Gentil-hom- » me, & perſonne ne l'a jamais vû en » colere, cependant les plus hardis » tremblent en lui parlant, quelque » confiance que leur donne leur eſprit: » ſon air & la crainte qu'on a de dire » quelque choſe qui ne ſoit pas bien » dit, devant le Prince du monde qui » le connoîtroit le mieux, embaraſſe » les plus habiles. L'Ambaſſadeur de » Veniſe me diſoit un jour à ce pro- » pos, qu'il ne s'étonnoit pas qu'un » François ſe troublât en parlant au » Roi ; mais qu'il ne pouvoit aſſez » admirer combien ce grand Prince » s'attiroit de reſpect & d'eſtime, pour » rendre, comme il faiſoit, les Am- » baſſadeurs même interdits, & que » pour lui, il ne parloit jamais au » Roi qu'il ne fût ému «. L'on n'en doit pas être ſurpris. C'eſt un effet de la prévention ordinaire pour la Perſonne des Rois. Il eſt pourtant vrai que Loüis XIV. avoit un air de Majeſté qui intimidoit les plus hardis. Perſonne n'a jamais pu ſoûtenir ſes régards; & on aſſûre qu'il étoit ſi bon Phiſionomiſte, qu'au premier coup d'œil il jugeoit de tous ceux qui ſe preſentoient devant lui. Cela parut ſur tout lors qu'il choiſiſſoit ſes Gardes. Il ne faiſoit que les enviſager, & ſon régard décidoit de leur bonne ou de leur mauvaiſe fortune. On a remarqué effectivement que preſque tous ceux qu'il a rebutez, par la ſeule raiſon qu'ils ne lui plaiſoient pas, ont eu en eux quelque choſe de ſiniſtre qui les a conduits à une fin malheureuſe.

Son Amour pour la magnificence.

» Le Roi eſt propre & magnifique » en ſes Habits, en ſes meubles, en » ſes Tables, en ſes Chevaux, en ſes » Equipages, en ſes Bâtimens, enfin » en toutes choſes; & les Maiſons » Roïales, qui avant lui étoient, » avec un air de grandeur, les plus » mal-propres du monde, ont main- » tenant la magnificence des Rois & » la propreté des Particuliers. Il ne » fait point de Grace, dont la manie- » re ne ſoit obligeante ; & l'air dont » il donne, fait autant de plaiſir que » le bien-fait. On n'eſt pas plus aſſuré » d'une Grace qu'il a donnée, que » d'une Grace qu'il a promiſe; & pour » n'avoir pas une Charge, dont on » n'auroit que ſa Parole Roïale, il ne

1661. » faudroit pas avoir moins falli pour » la perdre, que ſi on en avoit des » Proviſions «. Ce trait contient deux choſes : la Magnificence du Roi & ſa fidelité à tenir ſa parole. A l'égard de la premiere, il n'y a point de Prince dans l'Europe qui ait fait éclater plus de magnificence. Il l'a pouſſée auſſi loin qu'elle pouvoit aller. Il a quelquefois forcé la nature à embellir les lieux qu'il avoit choiſis pour ſa demeure ; & les dépenſes énormes qu'il a faites pour cela n'ont pas peu contribué à l'épuiſement de ſes Finances. A l'égard de la ſeconde, il y a auſſi deux choſes à diſtinguer. Je veux croire que le Roi a tenu exactement ſa parole, toutes les fois qu'il a été queſtion de faire des Graces. Il y avoit de la gloire à cela, & c'étoit le moïen de ſe faire honneur. Mais quand il s'eſt agi de l'obſervation des Traitez, où la fidelité dans les promeſſes eſt bien d'une autre conſequence ; il ne s'eſt pas toûjours mis en peine de la pratiquer & ſon interêt ou ſon ambition ont été les regles de ſa parole.

Il a toûjours été reſervé.

» Il aime naturellement la ſocieté, » mais il ſe retient par Politique. La » crainte qu'il a que les François, qui » abuſent aiſément des familiaritez » qu'on leur donne, ne choquent le » reſpect qu'ils lui doivent ; le fait » tenir plus reſervé. Il aime mieux ſe » contraindre, que de leur laiſſer la » moindre occaſion de faire quelque » choſe qui l'obligeât de ſe fâcher » contr'eux. Tout ce qu'il fait, c'eſt » avec tant de circonſpection & tant » de meſures, qu'il ne ſe trouve preſ- » que jamais obligé de changer de » réſolution, & cela juſqu'aux moin- » dres choſes. Cette fermeté eſt une » Vertu ſi néceſſaire à un grand Prin- » ce, que les Rois ſes Prédeceſſeurs, » qui ne l'ont pas euë, ont terni par » ce défaut l'éclat de mille bonnes » qualitez qu'ils avoient, & ont bien » ſouvent perdu le fruit de leurs tra- » vaux, pour s'être trop-tôt laſſez de » leurs entrepriſes «. Quoiqu'il y ait auſſi quelques petites choſes à dire ſur ſur ce dernier trait, je me reſerve d'en parler lors que l'occaſion s'en preſentera. Il a pour la Reine ſa Mere toute » la tendreſſe & tout le reſpect qu'il » avoit dans ſon enfance, & il n'y a » que ſur ce chapitre qu'il paroît n'ê- » tre pas encore ſorti de Minorité : il » ne montre pas ſeulement en cela ſon » bon naturel, il témoigne encore ſa » reconnoiſſance ; car jamais Princeſ- » ſe n'a eu plus de traverſes que cette » grande Reine en a euës dans ſa » Régence pour conſervet l'Etat du » Roi ſon Fils. Enfin on l'admireroit, » s'il êtoit un particulier ; & la Pour- » pre, qui rehauſſe d'ordinaire l'éclat » des bonnes qualitez, reçoit du luſtre » de toutes les ſiennes «. Il eſt vrai que le Roi faiſoit les délices de ſa Cour, alors la plus brillante qui fût en Europe. Sa jeuneſſe, ſa bonne mine, ſes nouvelles Amours, & l'envie de lui plaire qui éclatoit par tout dans le Roïaume, jointe aux Spectacles & aux Fêtes, firent que la Cour parut à Fontainebleau, pendant l'Eté de 1661. plus magnifique & plus belle qu'elle n'avoit jamais été. Et comme chacun, dans le commencement d'un Gouvernement nouveau, eſt rempli d'eſperance, qui eſt la plus douce des Paſſions, ce ne furent que Feſtins, Jeux, & Promenades perpetuelles, où un jeune Roi après avoir choiſi une Maîtreſſe * commençoit à joüir de la liberté & de la Roïauté : car juſques-là il n'avoit connu ni l'un ni l'autre. Cependant comme le Cardinal, dans les derniers tems, l'avoit ſur tout mis

1661.

* *Mlle. de la Valliere dont nous parlerons bien-tôt.*

1661. en garde contre la familiarité des François, & ne lui avoit parlé que de maintenir ſon autorité, il en fut jaloux juſqu'à l'excès & commença à ſe moins communiquer.

De quelle maniere il regla ſon tems. Choix de ſes Miniſtres, le Tellier & Louvois.

Ce qu'il fit d'abord fut de regler ſon tems & de ſe faire des principes & des maximes de règner, tant de ſes propres réfléxions que des avis qu'il demanda aux plus éclairez du Conſeil. Il avoit fait choix de ceux dont il vouloit qu'il fût compoſé, dans la vuë néanmoins d'avoir toûjours à l'avenir une inſpection particuliere ſur toutes leurs démarches & de faire lui-même tout ce qu'il y avoit à faire dans l'Etat. Mais comme cela demandoit de plus grandes lumieres qu'il n'en avoit encore, il en conſultoit chaque jour le Tellier, homme ſage & judicieux; qui pourtant n'avoit oſé ſouffler tant que le Cardinal avoit vécu. Celui-ci voïant qu'il étoit de ſon avantage que le Roi fût le Maître, parce qu'il n'avoit plus à répondre qu'à lui, il l'encouragea à ſe paſſer de Premier Miniſtre; & ſachant qu'il alloit avoir plus d'occupation que par le paſſé, il mit ſur les rangs Michel François le Tellier ſon Fils aîné, afin de partager avec lui le ſoin des affaires. Voilà qu'elle fut l'origine de la grande fortune du Marquis de Louvois. Il étoit à peu près de l'âge du Roi, & aïant obtenu par la faveur de ſon Pere la ſurvivance de ſa Charge de Secretaire d'Etat, le Roi le trouva ſi fort à ſon gré, qu'il prit plaiſir de le former & qu'il en fit un des plus habiles Miniſtres que nous aïons vus depuis longtems. Il avoit pourtant l'eſprit un peu bouché, & voici comme on le fait parler de lui même dans ſon Teſtament Politique addreſſé au Roi. » Si » les entrepriſes les plus difficiles ont » toûjours été l'objet des empreſſe- » mens de Vôtre Majeſté, parce qu'El- » le y voïoit plus de gloire à aquerir, » celle de réformer un mauvais Na- » turel, confirmé par d'aſſez longues » habitudes, n'étoit pas une des moins » pénibles à executer. *Je veux prendre* » *ſoin de former moi-même Louvois*, » fait-il dire enſuite au Roi, & *je* » *prétens le rendre habile.* Ce chef- » d'œuvre, continua-t-il a été fait par » Vôtre Majeſté, & il n'y a perſonne » qui puiſſe le nier, ou qui doive » m'accuſer de me vanter trop & de » ſortir des bornes de la modeſtie, puiſ- » que Vôtre Majeſté, dont la péné- » tration eſt au deſſus de celle de tout » le reſte des hommes, en paroît elle- » même perſuadée, en agréant les ſer- » vices que j'ai l'honneur de lui ren- » dre ». En effet Louvois profita ſi bien des leçons de ſon Maître, qu'il devint lui-même très-habile dans les choſes dont il eut la direction. 1661.

Mr. de Colbert Surintendant des Finances. *Memoires de Mr. L. M.D.L.F.*

Voilà quels furent les deux hommes avec qui le Roi s'enferma, pour travailler à rétablir la diſcipline de ſes Armées, pendant qu'il en choiſit un autre pour ſes Finances, qui ne leur cedoit en rien. Ce fut Jean-Baptiſte Colbert, homme ſans ſcience & ſans érudition, mais qui avoit cela de commun avec le Roi, que quoi qu'on ne lui eût jamais rien fait apprendre, il en ſavoit pourtant plus que bien d'autres, qui avoient paſſé leur jeuneſſe chez les Jeſuites ou dans d'autres Ecoles. Le Cardinal Mazarin, qui l'avoit fait Intendant de ſa Maiſon, avoit reconnu ſa capacité dans le maniement des affaires, & l'avoit recommandé au Roi en mourant. L'Adminiſtration des Finances lui fut confiée, avec le tître de Contrôleur Général, la Charge de Surintendant aïant été ſupprimée après la diſgrace de Mr. Fouquet dont nous parlerons bien-tôt. Il avoit, outre les Finances, la Surintendance des Bâtimens, ce qui lui don-

1661. noit moïen d'entretenir à toute heure le Roi, qui n'aïant plus de guerre ſur les bras, avoit entrepris de bâtir un Château ſuperbe dans un lieu où il étoit neceſſaire que l'art corrigeât la nature, ou du moins qu'il ſupléât à ſon défaut.

Il n'y avoit qu'un Roi auſſi puiſſant que Loüis XIV. qui pût venir à bout d'une telle entrepriſe. Ceux qui ont vu Verſailles avant qu'il fût ce qu'il eſt aujourd'hui, conviennent que le Roi a forcé la Nature à embellir ce lieu naturellement ingrat & deſagréable. Il n'y avoit ſous Loüis XIII. qu'un édifice médiocre, deſtiné au rendez-vous des Parties de Chaſſe, à quoi le Païs voiſin eſt fort propre; & compoſé ſimplement d'un Corps de Logis & de deux Aîles, terminées par quatre Pavillons accompagnez d'un Parc & d'une Ménagerie. C'eſt-là que Loüis XIV. ſe propoſant de faire ſon ſéjour avec une Cour nombreuſe, entreprit de raſſembler tout ce que l'on peut s'imaginer d'agréable & de beau. Il commença par faire augmenter le Logement, & faire enfermer le vieux Château par un autre plus ſuperbe. Comme il s'y plaiſoit extrêmement, il voulut que les Grands de ſon Roïaume fiſſent bâtir des Hôtels à l'entour; il leur en donna à chacun le Plan, & le terrain néceſſaire pour l'éxécuter, afin que la Simmétrie achevât de remplir l'idée déja occupée agréablement par la vuë de ſon Palais. On bâtit auſſi ſur l'avenuë de Paris un Bourg d'une ſimmétrie très-reguliére, ſoit pour le Plan, ſoit pour la face des Maiſons, qui ſont d'une égale conſtruction, & d'une ordonnance toute ſemblable.

Deſcription de ce Lieu.

Quoique le Vieux Château eût été extraordinairement enrichi de Peintures, de Buſtes & de Dorures, ſa diſpoſition ne contentoit pas le Roi, qui ne la jugeant pas proportionnée à la magnificence du nouveau, fit abattre dans la ſuite † le derriere de ce vieux Bâtiment, ce qui a fait paroître le nouveau avec toutes ſes graces. C'eſt-là qu'éclate la beauté des apartemens, & que les regles de l'Architecture ſont avantageuſement accompagnées du riche travail des plus excellens Peintres & des plus fameux ſculpteurs. La magnificence particuliere de chaque Apartement a dequoi éfacer ce qui ſe trouve de plus rare dans les Païs étrangers, & mériteroit un détail qui ne ſauroit entrer dans les bornes étroites de cette Deſcription. Le Parc de ce magnifique Château eſt d'une étenduë extraordinaire; il en environne un plus petit qui renferme les Jardins & les Parteres. Quoi qu'il n'y eût au commencement ni eau ni couvert, dans deux ou trois ans on yvit des Canaux à perte de vuë, des Caſcades, des Allées couvertes, des Labirintes, & enfin tout ce qui peut ſervir à l'embelliſſement d'une Maiſon Roïale. On fit venir les eaux de trois lieuës loin; on força une Riviere entiére de s'élever *, contre ſon cours naturel, au deſſus des Montagnes, & de couler en l'air ¶ au travers des Vallées dans un lit qui lui avoit été inconnu juſqu'alors. On fit des Reſervoirs pour recevoir les eaux étrangeres, & les diſtribuer enſuite dans des lieux pour elles tout nouveaux. On tranſporta des arbres tous entiers avec des montagnes de terre pour en conſerver les racines; en un mot l'induſtrie fit voir par ſes éforts merveilleux, que rien n'eſt impoſſible à la

† *Cela ſe fit en 1673.*

* *Par le moien de la Machine de Marli, qui éleve l'eau de la Seine pour la conduire à Verſailles.*

¶ *Par le grand Aqueduc élevé ſur les Arcs par deſſus les chemins.*

1661.

1661. puiſſance d'un grand Roi. Rien n'eſt comparable aux différens réduits du petit Parc dont j'ai parlé. Les eaux y ſont diverſifiées en mille manieres admirables. Tantôt plattes, tantôt jailliſſantes, on diroit qu'elles prennent toutes les figures * qu'il plaît au Roi de leur donner. Différentes Statuës de marbre & de bronze les vomiſſent ſous mille formes diverſes dans des baſſins d'un travail particulier. Outre cela un Orangerie des plus belles du monde, bâtie à la droite du Château, conſerve dans ce lieu un Printems perpetuel au millieu même de l'Hiver. La belle Maiſon de Trianon qui eſt à gauche, toute travaillée en Porcelaine par le déhors, reſſemble plus à un Palais de Fées qu'à un Ouvrage humain, puiſque les Parterres y changent de couleur en une nuit comme par enchantement. Enfin la Ménagerie qui eſt au bout du Canal, renfermant tout ce que l'Aſie & l'Afrique ont de rares Animaux, faiſoit voir ſans péril au milieu de l'Europe, ce qu'on ne peut rencontrer dans ces terres éloignées qu'avec mille dangers.

Ce fut dans ce lieu de délices que le Roi établit ſon ſéjour, après qu'il eut quitté Paris qui lui étoit odieux depuis les Barricades, joint à ce que les Apartemens du Louvre n'étoient pas diſpoſez à ſon gré. Il y étoit trop obſervé, & n'y pouvoit avoir ſes Maîtreſſes ſans être gêné; au lieu qu'à Verſailles il avoit fait pratiquer toutes les commoditées neceſſaires pour les voir à toute heure facilement.

C'eſt ainſi que Loüis XIV. aimoit à ſe diſtinguer par des choſes extraordinaires, pour leſquelles il ſacrifia des ſommes immenſes & des travaux infinis. La Cour, qui dans le commencement s'attendoit de voir un Prince de vingt-trois ans ſe repoſer ſur ſon Conſeil d'une partie de ſes affaires, & donner tout ſon tems aux plaiſirs, fut fort ſurpriſe de lui voir tenir deux Conſeils tous les jours, & ſigner lui-même toutes ſes Ordonnances. 1661.

Aplication du Roi aux affaires.

Les fatigues & l'aplication, bien loin de le rebuter, lui donnerent du goût pour les affaires: il travailloit dès ce tems-là cinq ou ſix heures par jour avec les Miniſtres. Il ſe faiſoit rendre compte de la meilleure partie du Gouvernement, & quand il ſe préſentoit des affaires extraordinaires, il les étudioit en particulier, afin d'être plus en état de choiſir le meilleur avis. Un de ſes premiers ſoins fut de décharger conſiderablement les Peuples; & comme il avoit de grandes Armées ſur les bras, il réforma ſes Troupes avec tant de juſtice & un ſi grand diſcernement, que les intéreſſez raiſonnables ne s'en plaignirent pas; & parce qu'il lui paroiſſoit juſte & prudent de ne pas perdre des gens qui l'avoient bien ſervi, & dont il pouvoit encore avoir beſoin un jour, il donna des Penſions à tous les réformez, & il les mit dans ſes Compagnies des Gardes du Corps & dans ſes Mouſquetaires. Ainſi, en ſe faiſant la plus belle & la plus grande Garde que l'on vît chez aucun autre Souverain, il conſerva beaucoup d'Officiers, pour les mettre en peu de tems ſur pié, ſachant bien que les Troupes nouvellement levées ſont lontems mauvaiſes, quand les Officiers ſont nouveaux auſſi.

Deſordre qu'il trouva dans les Finances.

Le plus grand déſordre & celui qui pouvoit avoir de plus funeſtes ſuites étoit le déreglement qu'il trouva dans les Finances. Ce ſont les nerfs de l'Etat: ſi les nerfs s'affoibliſſent, quelle vigueur peut avoir le Corps? Quoi que depuis quinze ou ſeize ans on eût levé

* *Elles changeoient effectivement de figure au mouvement de la Canne du Roi, par le moïen des reſſorts cachez que le Maître des fontaines faiſoit jouer, ſans qu'on s'en aperçût.*

1661. levé des ſommes immenſes, l'Etat étoit oberé, les Peuples épuiſez, le Roi n'avoit qu'un révenu mediocre & mal aſſuré, & au compte des Gens d'affaires il leur devoit de leurs avances plus de trente millions. A la verité outre les Charges ordinaires on avoit eu cinq Armées ſur pié, & la Guerre civile avoit d'autant plus coûté, qu'on ne pouvoit raſſaſſier l'avidité des Grans, dont la plûpart mettoient à prix le bien ou le mal qu'ils pouvoient faire. Ce n'étoit point là néanmoins la principale ſource d'un ſi grand déſordre. Le mal venoit des Financiers, qui, cachant le produit des Fermes, les tenoiẽt toutes à moitié ou au quart de ce qu'elles valoient; encore faloit-il ſouvent, pour avoir de l'argent d'avance, leur faire ſur ces Baux des remiſes ſi conſidérables, que d'une affaire d'un million, à peine en revenoit-il deux ou trois cens mille livres de clair & de net au Roi. Cette dépredation avoit regné impunément pendant la Minorité, ſoit par la protection de ceux qui avoient leur part au butin, ſoit parce que dans ces tems fâcheux on avoit un ſi grand beſoin de l'induſtrie des Gens d'affaires, pour trouver de l'argent comptant, qu'on n'oſoit trop développer ces miſteres d'iniquité.

Chambre de Juſtice établie. Meſures du Roi pour faire arrêter Mr Fouquet. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

La Paix étoit un tems propre à faire rendre gorge à ces Sangſuës, qui avoient profité des troubles du Roïaume pour faire leurs affaires aux dépens de celles du Roi. Mais pour ne rien faire que dans l'ordre, Sa Majeſté créa une Chambre de Juſtice, compoſée de Conſeillers, tirez de la plûpart des Chambres Souveraines du Roïaume, pour informer des Injuſtices & des Concuſſions de tous ceux qui avoient eu part à la diſſipation & aux déſordres des Finances, & pour faire des Coupables une punition exemplaire. Le Roi commença par leur Chef, qui étoit celui qu'on croïoit le plus criminel. La perte de Fouquet, Surintendant des Finances, avoit été, à ce que l'on croit, réſoluë par le Cardinal Mazarin; mais non pas du conſentement de la Reine Mere. Il en fut pourtant abandonné à la fin à la perſuaſion de Madame de Chevreuſe, liée d'interêt avec Colbert, qui, aprés avoir eu toute la direction des affaires du Cardinal & ſa confiance, avoit été dés long-tems deſtiné par ce Miniſtre pour la réforme des Finances. Cette affaire fut ménagée avec beaucoup de ſecret & de diſſimulation de la part du Roi. Il fit beaucoup de careſſes à Fouquet, & accepta une collation magnifique qu'il lui donna à Vaux-le-Vicomte, où Sa Majeſté avoit paſſé en allant au lieu des Conferences. Cette maiſon appartenoit à Fouquet, & il y faiſoit une dépenſe ſi extraordinaire, que ſi cela eût duré encore quelque-tems, elle fût devenuë plus ſuperbe que Fontainebleau dans le voiſinage duquel elle étoit. Il y fit au Roi une réception digne de S. M. & la plus magnifique dont on eût encore entendu parler. Cette Fête ſurpaſſa même toutes celles que le Roi avoit données. Fouquet triomphoit en toutes manieres, puiſqu'outre le plaiſir qu'il ſe faiſoit d'étaler, ſa magnificence aux yeux d'une grande Cour, il avoit encore celui de ſe voir aplaudi par tous les Courtiſans. Il n'y en avoit pas un qui ne lui donnât de l'encens.

1661.

Le Roi lui-même en parut ſi content, que pour faire croire à Fouquet qu'il étoit toûjours bien dans ſon eſprit, S. M lui dit, qu'Elle ſeroit bien aiſe de voir ſceller ſes Ordonnances dans un lieu ſi agréable. C'étoit pour faire croire au Surintendant qu'il pourroit avoir un jour les Sceaux, & le tromper d'autant mieux par cette marque aparente de confiance. C'avoit été

1661. par la même eſperance qu'on l'avoit engagé peu auparavant à ſe défaire de ſa Charge de Procureur Général, qui le mettoit à couvert des pourſuites de la Chambre de Juſtice.

Cauſes de la perte de Mr. Fouquet Le Roi le fait arrêter.

Cependant aprés avoir cru faire ſa Cour au Roi par cette ſuperbe reception, il en reçut une récompenſe bien différente de celle qu'il en attendoit. Sa Majeſté, au lieu de lui en ſavoir gré, jugea au contraire que tout ce que lui en avoit dit le Cardinal étoit vrai, ſavoir que c'étoit un grand Voleur, & que toutes les énormes dépenſes qu'il faiſoit ne lui coûtoient guere, parce qu'il n'y en avoit aucune qui ne fût aux dépens de Sa M. Comme celle qu'il venoit de faire en cette occaſion excedoit les forces d'un Particulier tel qu'il étoit, il n'en falut pas davantage pour achever de le perdre dans l'eſprit du Roi. En effet il y avoit bien peu de prudence à faire tant de profuſions dãs la conjoncture où l'on étoit alors; toute la Cour ſachant, que bien loin d'être né riche, il n'avoit pas plus de bien qu'il ne lui en faloit pour ſoûtenir une Maiſon où ils étoient cinq ou ſix Freres. Il ne fut pas long-tems ſans avoir lieu de s'en repentir. Sous prétexte qu'il avoit des liaiſons conſiderables & qu'il avoit, ſans permiſſion, fortifié Belle-Ile † ſur la Côte de Bretagne, le Roi alla lui-même à Nantes pour l'y faire ſaiſir. Le deſſein de Fouquet qui prévoyoit aparemment l'orage qui alloit fondre ſur lui, étoit de faire tête au Roi dans cette Place, comptant de mettre dans ſon Parti pluſieurs Gouverneurs de Provinces & de Places frontieres, à qui il faiſoit penſion tout exprès. Du moins étoit-ce ce dont on l'accuſoit. On en trouva même, dit-on, le Projet tout dreſſé parmi ſes Papiers. On ne lui donna pas le tems de l'executer; il fut arrêté, & le Roi crut, par la démarche qu'il fit d'aller en Bretagne, que ſa préſence empêcheroit que perſonne ſe pût ſoulever en faveur de ce Miniſtre. Cela parut puerile aux plus ſenſez, mais cela flata le Roi, dans la penſée qu'il en aquerroit la réputation d'un prince réſolu, prudent, & diſſimulé. 1661.

Le Roi lui nomme des Commiſſaires. Chefs d'accuſation formez contre lui.

Comme Fouquet étoit naturellement viſionnaire †, il avoit fait une liſte de ſes amis, comptant d'en avoir un bien plus grand nombre qu'il n'en avoit réellement. La moitié de la Cour ſe trouva ſur ſes papiers quand ils furent ſaiſis, & en fut quelque-tems dans une grande conſternation. Fouquet fut premierement conduit à Angers, enſuite à Vincennes, & de là transferé à la Baſtille. Cependant le Roi nomma des Commiſſaires pour lui faire ſon Procès, & choiſit les uns d'une Province & les autres d'une autre, comme ſi, dans l'affaire d'un homme accuſé d'avoir volé tout le Roïaume, il eût fallu des Gens de toutes les parties du Roïaume pour le juger. Tous les Parens de Fouquet eurent part à ſa diſgrace, auſſi-bien que quelques-uns de ſes amis. Mr. de Bethune, fils du Comte de Charoſt, Capitaine des Gardes du Corps, qui avoit épouſé une de ſes filles *, fut exilé avec elle. Les Freres du Priſonnier eurent le même ſort que ſon Gendre. L'Abbé Fouquet n'en fut pas plus exempt que l'Archevêque de Narbonne, l'Evêque d'Agde, & l'Ecuïer du Roi, quoi que ce fût lui qui eût été l'Accuſateur de ſon Frere. Il voulut emmener ſa Femme avec lui dans ſon éxil; mais comme elle ne l'avoit

† *M. Fouquet avoit acheté cette Place de la Maiſon de Retz.*

† *Ce ſont les termes de M.L.M.D.L.F.*
* *Fille de ſa premiere femme.*

1661. épouſé qu'à cauſe de la fortune de ſon Frere, elle ne la vit pas plûtôt renverſée, qu'elle préfera un Couvent à ſa Compagnie. Madame Fouquet, qui pendant la fortune de ſon Mari avoit été la femme du monde la plus ſuperbe, ne reſſembla pas à ſa Belle Sœur, qui avoit abandonné le ſien: elle lui rendit tous les ſecours dont elle étoit capable. Pluſieurs de ſes amies en firent de même, mais ſecretement néanmoins, parce que c'étoit un Crime d'Etat, ſelon Colbert, que de prendre le parti d'un homme auſſi coupable que Fouquet. Le moindre de ſes crimes, à ce que l'on prétendoit, étoit d'avoir volé pluſieurs millions. Outre les penſions qu'il diſtribuoit à droit & à gauche, on l'accuſoit encore d'avoir tâché de faire déclarer l'Angleterre contre le Roi, & d'avoir formé des Factions dans le Royaume pour ſe revolter en cas qu'on le fit arrêter. On avoit trouvé dans une † de ſes Maiſons un Mémoire écrit de ſa main, contenant la maniere dont il faudroit s'y prendre pour le tirer de priſon s'il y étoit une fois. Mais il eſt juſte de l'entendre lui-même dans les Défenſes qu'il donna ſur tous les points de ſon Procès.

Reponſes de Fouquet aux accuſations formées contre lui.

Les Crimes d'Etat dit-il, ſont, à ce que l'on prétend,

» I. D'avoir écrit un commencement de projet de ce qui ſeroit à faire par mes Parens & Amis, en cas ſeulement qu'on me voulut perdre & » oprimer.

» II. D'avoir fortifié Belle-Ile & » mis du Canon dedans.

III. D'avoir eu le Gouvernement » de Concarneau.

» IV. D'avoir pris des Ecrits de » diverſes perſonnes portant engage- » mens dans mes interêts. 1661.

Quant au premier Chef, il répond que ce prétendu Crime d'Etat conſiſte en un commencement de Projet qui à la verité lui a été repreſenté & qu'il a reconnu écrit de ſa main, mais tout plein de ratures en forme de broüillon & minute † imparfaite, qu'il y avoit quatre ans qu'il n'avoit vu, lors qu'on le lui repreſenta: qu'il n'en prit la lecture qu'en courant, & que la ſurpriſe où il ſe trouva à la vuë d'une Piece qu'il croyoit brulée, lui troubla tellement l'imagination, qu'à peine la mémoire lui en eſt demeurée: qu'il ne put obtenir ni plume, ni papier, ni ancre pour faire des Notes ni de cette affaire ni de tout le reſte de ce qui lui a été preſenté, non plus que des Faits ſur leſquels on l'a interrogé, ou des Témoins qui lui ont été confrontez.

Il ſuplie enſuite ceux qui pourront voir ſes Mémoires d'être perſuadez, en prenant Dieu à témoin, qu'une de ſes plus grandes douleurs eſt de ne pouvoir ſe défendre ſans parler du Cardinal Mazarin, pour faire voir à ceux qui croïoient qu'il lui devoit tout, ce que ce Miniſtre devoit au contraire à ſes ſervices. Il eſt vrai qu'il n'auroit peut-être pas été Surintendant ſans lui; mais il proteſte qu'il voudroit n'avoir jamais eu cette Charge. Il ajoûte qu'outre tout ce qu'il a fait pour lui à ſa ſortie du Royaume, [qu'il a tû tant par modeſtie que pour ne pas attirer ſa haine, aiant aſſez d'experience qu'il n'aimoit pas qu'on crût qu'il pût avoir des obligations ſi conſiderables à perſonne:] ſans les autres choſes qu'il a encore faites depuis ſon retour*, il

† *L'Extrait en eſt ci après.*

† *L'Auteur des Memoires de Mr. d'Artagnan, dit dans une Cheminée.*

* *Le Cardinal Mazarin avoit eu beſoin du Surintendant, pour liquider avant ſa mort les comptes de pluſieurs ſommes conſiderables*

1661. auroit peut-être eu aſſez de peine à demeurer Miniſtre. Il rapporte en cet endroit avec beaucoup de moderation les ſujets de plainte qu'il avoit contre ce Miniſtre, dont il n'avoit fait qu'exécuter les ordres, & qui malgré tout cela avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour le perdre. Il vient enſuite au détail du Projet qui faiſoit le ſeul Crime dont il y eût preuve contre lui. Il portoit en ſubſtance.

Ce qu'il dit du Cardinal Mazarin.

Que l'eſprit du Cardinal étoit naturellement ſuſceptible de toutes défiances & jalouſies, particulierement contre ceux qui étoient dans l'emploi & qui avoient aquis des amis & de la réputation. Les avis qui lui avoient été donnez de la mauvaiſe volonté de ce Miniſtre & du libre accés qu'avoient auprès de lui tous ceux qui vouloient calomnier l'Accuſé & lui porter des Memoires à ſon préjudice : les ſoins qu'il prenoit de deſunir le Surintendant d'avec les Miniſtres & autres Perſonnes conſiderables, faiſant naître des inimitiez entr'eux & les cultivant avec application, méme dans ſa Famille, entre ſes Freres & lui : les mauvais raports que Mazarin faiſoit au Roi de ſa conduite, diſſimulant à Sa Majeſté la verité des ſervices qu'il rendoit : les mauvaiſes affaires où il engageoit l'Abbé Fouquet & lui, pour leur ſuſciter des Ennemis & puis les abandonner ſans protection. Qu'il connoiſſoit d'ailleurs par pluſieurs experiences, & pour l'avoir ſu de la propre bouche du Cardinal, que la timidité ſeule l'avoit empêché de pouſſer les perſonnes qu'il ne croyoit pas pouvoir accabler tout-à-fait, dans l'aprehenſion que, s'ils échapoient, ils n'en euſſent un jour du reſſentiment.

1661.

Projet de Mr. Fouquet au cas qu'il fût arreté.

Il expliquoit donc que ſi on le faiſoit arrêter priſonnier, ſa Mere, ſa Femme, & ſes Proches auroient ſoin de faire quelques diligences pour obtenir un Valet de Chambre, un Cuiſinier & un Medecin auprès de lui. Que ſi le Cardinal en demeuroit-là, il ne faloit rien faire davantage : même que ſi le Parlement vouloit faire quelques inſtances en ſa faveur, comme aïant l'honneur d'être du Corps †, il faloit le laiſſer faire, pour ne paroître pas tout-à-fait abandonné : qu'il faloit empêcher qu'il n'inſiſtât avec chaleur, de peur d'aigrir le Cardinal, & de l'exciter à faire pis. Il prioit ſa Femme de ſe retirer dans un Couvent & de donner ordre aux affaires de ſa Famille : de ſe ſervir pour Conſeil dans ſes affaires de quelques Amis * qu'il nomme, comme fort capables de l'aſſiſter : que ſa Fille devoit aller à Calais avec ſon Mari, & le Comte de Charoſt être prié de s'y tenir, de ne rien faire, & de mettre ſeulement ſa Place en bon état. Enſuite il nommoit les perſonnes de conſideration qui lui avoient paru aſſez de ſes amis, & qui avoient promis de lui faire plaiſir dans l'occaſion, ſoit qu'ils lui euſſent de l'obligation ou non : entr'autres MM. de la Rochefoucaut & de Marſillac : de Crequi, Gouverneur de Bethune, de Bar & de Mondejeu, Gouverneurs d'Amiens & d'Arras, amis de Mr. de Charoſt : le Maréchal Fabert & le Comte d'Eſtrades, qui lui avoient donné des paroles d'amitié fort preciſes. Il expliquoit qu'il pourroit diſpoſer de l'Ile-Dieu, du Mont Saint Michel, & de Tombelaine, qu'il diſoit pouvoir être un lieu de grande utilité

qu'il avoit maniés des deniers du Roi, & pour leſquelles ſes Heritiers auroient pu-être recherchez ; c'eſt pourquoi il menagea alors Mr. Fouquet, & le fit, comme on a vu, un de ſes Executeurs Teſtamentaires.

† *Il ne s'étoit pas encore defait de ſa Charge de Procureur General lorſqu'il dreſſa ce Memoire.*

* *Mrs. de Maupeou, de Harlai, Miron, Jannart, & Chanut.*

1661. pour ſes raiſons & pour l'uſage qu'il devoit expliquer plus bas. Il diſoit que l'on devoit tenir Concarneau en bon état : qu'il eſtimoit des-Landes, qui en étoit Commandant, fort fidele, capable & affectionné : que ſes amis particuliers pourroient mettre quelques hommes dans Belle-Ile : qu'il faloit être ſur ſes gardes à l'égard du Maréchal de la Meilleraye, quoi qu'il lui eût donné des paroles poſitives d'amitié : que Gourville & Langlade étoient agiſſans & très-capables de ſervir, lui aïant beaucoup d'obligation.

Intention qu'il dit avoir eu en le formant.

Toutes ces choſes demeurerent en cet état, il prétendoit qu'il ne fût rien fait, ſi on ne le vouloit point opprimer, & ſi on ſe contentoit de le tenir en priſon & de lui ôter ſes Emplois. Mais ſi on paſſoit plus avant, & que l'on commençât à faire des procedures contre lui, en ce cas il prioit ces Meſſieurs de s'emploïer : que Madame du Pleſſis-Bellièvre, qui étoit de ſes amies intimes, en qui il avoit toute confiance, & à qui la plûpart des perſonnes ſuſdites avoient fait connoître les intentions qu'elles avoient de le ſervir, les convieroit de le lui témoigner en cette occaſion, & les engageroit, s'il ſe pouvoit, d'écrire & de parler en ſa faveur au Cardinal : de lui repondre pour lui de toutes choſes : & que ſe joignant tous enſemble, il étoit impoſſible que cela ne fit une grande impreſſion ſur ſon eſprit, & ne le rendît moins hardi à entreprendre une violence. Que ſi, nonobſtant toutes ſes prieres, il paſſoit outre, il faloit faire apréhender les ſuites : que pour cet effet on pourroit écrire quelque Manifeſte & le debiter, exciter les Parlemens ſur diverſes occaſions qui ne ſe preſentent que trop : que ſes Freres chercheroient des raiſons d'Aſſemblées, de Synodes, & autres affaires du Clergé : parce que ſi on avoit pluſieurs affaires ſur les bras, on ne ſeroit pas ſi hardi à pouſſer une telle violence. 1661.

Que le Sieur Guinant pourroit avoir quelques Vaiſſeaux, pourroit les armer & s'en ſervir, pour faire crier ; qu'il faloit voir même ſi on pourroit enlever quelqu'un des ennemis les plus déclarez contre lui, ſoit Mr. le Tellier, ou autres. Qu'il faloit mettre des Matelots ou Soldats étrangers dans les Vaiſſeaux qui étoient à lui : qu'il faloit cultiver M. de Neufcheze, à qui il diſoit avoir donné l'argent pour acheter la Charge de Vice-Amiral, & qui lui avoit donné des paroles formelles d'amitié ; en ſorte que ſi l'on envoïoit des Vaiſſeaux du Roi à Belle-Ile, il ne preſſât pas la Place, & y laiſſât entrer du ſecours. Et qu'enfin il faloit faire toutes les choſes que l'on pourroit pour venir à un bon accommodement, d'autant plus qu'on ne demanderoit que la liberté d'un homme qui donneroit caution de ne point faire de mal. Qu'il faloit que ſes amis fuſſent avertis de prendre créance en ce que diroit Me. du Pleſſis-Belliévre, comme en ce qu'il diroit lui-même, étant aſſûré de ſon affection & fidelité, & qu'elle avoit connoiſſance de toutes choſes. Il prioit auſſi le Premier Préſident, comme l'aïant ſervi utilement dans ſa Charge, de s'emploïer auprès du Cardinal Mazarin en ſa faveur, & d'y faire de grans éforts, enſorte qu'il témoignât qu'on lui feroit déplaiſir de le refuſer.

Autres circonſtances du Projet trouvé dans les Papiers de Mr. Fouquet.

Voilà à peu près quelle étoit la teneur de cet Ecrit, ſur lequel il faut encore obſerver diverſes circonſtances : ſavoir qu'il paroiſſoit de deux encres, & écrit à deux fois ; environ la moitié, dans laquelle il n'y avoit rien de mal, en un tems, & le reſte en un autre ; que dans cette premiere moitié

1661. il y avoit le nom de Ham, qui étoit éfacé, & qu'au deſſus étoit rétabli de ſa main Belle-Ile qui fut aquiſe depuis : que pluſieurs Articles, où l'affection de ſon Frere l'Abbé étoit expliquée, étoient éfacez, ce qui prouve que le commencement étoit écrit en 1657. parce qu'ils s'étoient broüillez enſemble à la fin de 1658. Que dans la premiere page il y avoit des Chifres raturez, & au deſſus écrit, *M le Cardinal*, & dans la ſeconde d'autres, audeſſus deſquels étoit rétabli *le Roi* & *la Reine* Que la premiere feüille de cet Ecrit ne lui a point été repreſentée, pour y reconnoître les mots qui y étoient de ſa main, *en cas d'oppreſſion ſeulement* Que le Procès Verbal ni l'Inventaire de S. Mandé ne portoient point en quel lieu de ſon grand Cabinet il avoit été trouvé, Meſſieurs Poncet & Foucaut lui aiant dit verbalement, que c'étoit ſur une Table en vuë [ce qui l'étonna fort, croïant l'avoir brûlé il y avoit pluſieurs années, & ne ſachant qu'en penſer, parce qu'il n'avoit alors aucune connoiſſance de la défectuoſité des Scellez & Inventaires, qu'il ſe perſuadoit être en bonne forme ;] mais que par la lecture qu'il en avoit faites depuis, il avoit vu qu'il n'en étoit fait aucune mention. C'étoit néanmoins une circonſtance bien eſſentielle, à charge ou décharge, d'expliquer s'il étoit dans une Enveloppe ou Paquet cacheté, ou non ; s'il étoit dans une Caſſette, Cofre ou Tiroir, ou dans une Cache bien ſecrete † ; quels autres papiers importans étoient au même lieu, ou s'il étoit ſeul : qui ſont toutes lumieres ſervant à confirmer ou infirmer la choſe, & ſavoir ſi c'étoit un deſſein formé ou non, ſubſiſtant ou non, & quelles précautions il avoit priſes pour faire qu'on s'en pût ſervir. 1661.

Aprés ces Obſervations générales pour détruire ce Chef, qui eſt le principal du Procès, il ſemble, dit M. Fouquet, que le nom du Roi n'étant point en tout ce Diſcours, où il s'agit ſeulement de repouſſer la violence faite injuſtement par un homme qui n'étoit point le Maître légitime, contre un Sujet du Roi qui l'avoit bien ſervi, & ne cherchant aucun ſecours chez les Ennemis de l'Etat, où il étoit facile d'en trouver, lorsque ce Papier fut écrit, il ſemble, dit-il, que ce ne ſeroit pas un Crime d'avoir executé la plus grande partie du contenu en ce Projet, & d'avoir garenti ſa vie en faiſant peur au Cardinal par ce moïen ; puiſque toute voïe de ſe ſauver d'une pareille injuſtice eſt naturelle & doit en quelque façon recevoir excuſe. A plus forte raiſon, s'il avoit, comme il le dit lui-même, ſeulement donné les ordres, & concerté avec les perſonnes dénommées audit Ecrit : qu'il l'eût mis en lieu ſeur, & diſpoſé toutes choſes dans l'intention de l'exécuter, en cas qu'il fût opprimé ; dequoi l'exécution ne s'étant pas enſuivie, l'Etat ni le Peuple n'en aïant rien ſouffert, & le Cardinal même n'en aïant pas eu la peur ; il ſemble que cela auroit peine à paſſer pour un Crime. Enfin ce deſſein n'aïant été ni formé ni reſolu, s'il avoit écrit au net un Projet entier de toutes les penſées qui lui pouvoient venir, & de tous les moïens qu'il avoit, ou qu'il ſe pouvoit procurer, en cas de perte inévitable, afin de les examiner & de prendre ſur cela ſa réſolution ; il eſt évident, ajoûte-t'il

Obſervations de l'Acuſé ſur ce premier Chef.

† *J'ai remarqué ci-devant que l'Auteur qui a écrit ſous le nom de Mr. d'Artagnan, rapporte que ce Papier fut trouvé dans une Cheminée, mais une perſonne qui vit encore & qui étoit de ce tems-là, m'a aſſuré qu'il avoit été mis après coup dans un Sac de papiers inutiles, où on l'avoit fait trouver à deſſein, & que ce fut ſur cela principalement qu'on ſe ſaiſit de la perſonne de Monſ. Fouquet.*

1661. dans le même endroit, que ce ne ſeroit plus rien, puiſque c'eſt une Maxime conſtante dans le Droit & par l'uſage du Roïaume, † *qu'une penſée ne ſe punit point.* Or de quelle autre penſée cette Loi peut-elle s'entendre que d'une penſée connuë ou par diſcours ou par écrit ? puiſque celle qui ne ſeroit jamais ſortie de la bouche ou de la plume de celui qui l'auroit conçûë, ſeroit auſſi obſcure que ſi elle n'étoit point du tout, & que par conſequent elle ne pourroit être miſe en queſtion, ni le cas porté devant le Juge.

Mais ſi ce Projet n'a pas été mis au net, s'il n'a jamais été achevé d'écrire, ſi jamais on n'en a fait de copie, ſi le Chifre ſous lequel les noms devoient être cachez, en cas qu'on l'eût mis au net, n'a été que commencé, & qu'il ſe ſoit paſſé pluſieurs années depuis ; ſi même ces commencemens de Projet n'ont pas été ſerrez ni enfermez, & qu'il ſoit viſible que le tout a été tellement abandonné qu'il a été oublié, étant ſi bien ſorti de ſa mémoire, qu'il ne s'en ſouvenoit plus : s'il eſt prouvé qu'il ait pris une autre reſolution toute contraire : s'il s'eſt ôté à lui même volontairement, ſans aucune contrainte ni utilité, tous les moïens de l'executer ſeulement de peur d'être tenté une autre fois d'y penſer, & qu'il ait détruit tout ce qui eſt porté par cet Ecrit, en donnant des ordres directement oppoſez à chacun des Articles; que peut-on conclure autre choſe, [c'eſt ſa derniere réflexion,] ſinon qu'un homme qui voit ſa perte réſoluë, qui a des moïens en grand nombre pour s'en garentir, & ne veut pas s'en ſervir, aimant mieux ſe remettre à la diſcretion de ſes ennemis, que de faire pour ſa propre conſervation aucune choſe qui pût deplaire au Roi ; s'il a été digne de blâme dans ce premier mouvement, il eſt aſſurément, dans la ſuite, plûtôt digne de loüange & de récompenſe ?

1661.

L'Accuſé s'attache enſuite à prouver que la choſe va de la maniére qu'il vient de dire, & qu'il n'y a aucun des Faits ci-devant alleguez qui ne ſoit véritable & bien juſtifié. Je n'en raporterai pas davantage pour ne pas trop groſſir ce Volume.

Reponſe au ſecond Chef.

Quant au ſecond Chef, qui regarde Belle-Ile, il répond en un mot qui eſt ſans replique, par la lecture du Brevet du Roi, lequel porte : » que le » Roi deſirant que cette Place fût entre les mains d'une perſonne dont la » fidelité lui fût connuë, lui permit » d'en traiter à tel prix qu'il voudroit : » d'en joüir comme faiſoient les prece» dens Seigneurs, d'y faire travailler » aux Fortifications & autres Ouvra» ges : y mettre du Canon & des mu» nitions de toutes ſortes, & telle » Garniſon & Officiers qu'il voudroit. De plus qu'il y avoit Lettres Patentes du 20. Janvier 1660. verifiées à la Chambre des Comptes de Nantes, le 2. Mars de la même année, portant non-ſeulement la permiſſion, mais une charge de travailler aux Repara-

† *Cogitationis pœnam nemo patitur.* L. 18. ff. de Pœn. & L. *Quiſquis* C. ad Leg. Jul. Majeſt. *Car quand il eſt dit* eâdem ſeveritate voluntatem ſceleris, qua effectum puniri : *cela doit être raporté & appliqué à l'eſpece de la même Loi, laquelle parle de celui* qui cum ſceleſtam inierit factionem, aut factionis ipſius inierit ſacramentum, vel dederit. *Car alors la volonté ayant été ſuivie de quelque execution, par une Conjuration concluë & engagée par ſerment avec d'autres perſonnes, c'eſt le cas auquel elle peut être recherchée & punie. Mais lors qu'elle eſt demeurée aux termes d'une ſimple & nue deliberation interieure, elle ne* tombe point ſous la Cenſure de la Juſtice, *& la Gloſe* in verb. eadem *dit : que la volonté n'eſt point criminelle* niſi ad actum devenerit, *& qu'elle ſe ſoit manifeſtée par quelqu'action exterieure.* Toute cette Remarque eſt de Me Fouquet.

1661. tions, Fortifications, Ouvertures de Port, & autres choſes néceſſaires, moïennant certains Privileges accordez aux Habitans.

Repoſe au troiſiéme Chef

Pour ce qui eſt du Troiſiéme qui regarde le Gouvernement de Concarneau, il dit, que les Proviſions ſignées & ſcellées au nom de ſon Frere, du Gouvernement de cette Place peu importante, dont étoit auparavant pourvu Mr. de Chalain Préſident en Bretagne, & ſon Fils reçeu en ſurvivance, l'un & l'autre de Robe, & ſes proches Parens, ſont une bonne Réponſe à cet Article.

Repoſe au quatriéme.

Le Quatriéme enfin, eſt pour trois Ecrits trouvez entre ſes Papiers, portant certains engagemens en differentes expreſſions, leſdits Papiers ſignez *Montateſon*, *Maridor*, & *Des Landes*. Il répond que le premier n'eſt point en ſon nom, mais au nom d'une tierce perſonne, par lequel il promet de ne remetre la Place de Belle-Ile que par ſes Ordres, &c. On peut voir dans les Défenſes du Sieur Fouquet les autres choſes qu'il répond à ces trois Articles, qui dans le fond ne ſont pas fort importans. Je ne dirai rien non plus des Malverſations dont il fut accuſé au fait des Finances: cela nous méneroit trop loin. J'ajoûterai ſeulement les moiens qu'il allégua pour décliner la Juriſdiction de la Chambre de Juſtice, n'aïant produit ſes Défenſes, que comme des Réponſes qu'il allegueroit, s'il étoit devant ſes Juges naturels.

Moïens qu'il allegua pour décliner la Juriſdiction de la Chambre de Juſtice.

» Le I. eſt ſon Privilege, de ne » pouvoir être pourſuivi criminelle- » ment qu'au Parlement, les Cham- » bres aſſemblées, lequel Privilege n'a » pas été revoqué par l'Edit d'Etabli- » ſſement de la Chambre, les paroles » générales ne dérogeant jamais à un » Privilege particulier.

» Le II. les Clauſes de la Commiſ- ſion de Surintendant, qui portoient » qu'il ne pourroit être recherché ni » pourſuivi devant aucun Juge pour » l'adminiſtration des Finances, & » qu'il en rendroit raiſon ſeulement à » la perſonne du Roi: ſecond Privi- » lege, qui n'a pareillement point été » revoqué par le même Edit. 1661.

» Le III. parce que l'Edit ne parle » que des Officiers comptables, leurs » Commis & non point des Surinten- » dans, leſquels n'y peuvent être » compris, non plus que les Premiers » Miniſtres, Chanceliers, Gardes des » Sceaux, Secretaires d'Etat, Grans » Maîtres de la Maiſon du Roi, Grans » Maîtres de l'Artillerie, Premiers » Gentils-hommes de la Chambre, » Géneraux d'Armée & autres Or- » donnateurs des Deniers du Roi, qui » ſont perſonnes d'une qualité aſſez » conſiderable pour avoir été expri- » mées dans ledit Edit, ſi ce n'eſt que » l'on ait voulu ſurprendre le Parle- » ment, & les Compagnies qui l'ont » verifié, afin qu'elles ne connuſſent » pas ce qu'elles faiſoient.

» Le IV. que s'étant rendu oppo- » ſant à cet Edit, & à la Vérification » d'icelui, au Parlement, auſſi-tôt » qu'il lui a été libre de le faire; ladi- » te Oppoſition & Demande en Inter- » pretation, pour ce qui le concerne, » ne peut-être traitée ailleurs.

» Le V. que ſes Parties étant de la » Chambre, ou leurs Parens en nom- » bre ſufiſant pour en évoquer, ſi elle » étoit Juge; elle ne le peut-être.

» Le VI. que le prétendu Crime d'E- » tat étant notoirement de la Juriſ- » diction du Parlement, & de plus » commis lorſque ledit Fouquet étoit » encore Procureur Général, comme » avant qu'il y eût une Chambre éta- » blie & faiſant le Principal de ſon » Procès, le ſurplus ne peut être con- » ſideré que comme Acceſſoire & In- cident

1661. » cident qui doit ſuivre le Principal,& » être Jugé au même lieu, &c.

Juſtification de l'Accuſé ſur un cas qu'on lui impute.

Enfin comme l'Auteur des Mémoires publiez ſous le nom de M. d'Artagnan, raporte qu'au commencement du Procès, dont je viens de parler, il courut des Billets ſcandaleux attribuez au Sieur Fouquet, où il perdoit de réputation quantité de perſonnes d'honneur; je ne puis m'empêcher de raporter ici ce qu'il dit pour ſa juſtification ſur cet Article. Voici ſes propres † termes: » ce que je ne puis diſ- » ſimuler, dit-il, c'eſt l'horreur des » outrages que mes ennemis ont vo- » mis contre mon honneur au mo- » ment que j'ai été arrêté, aiant mé- » chamment, & par un complot qui » ne peut avoir été concerté qu'avec » les Demons les plus enragez, ſupo- » ſé des Lettres ſcandaleuſes, que les » plus perduës de toutes les Femmes » publiques ne voudroient pas avoir » écrites ni penſées, & d'avoir eu l'é- » fronterie de les publier ſous des » noms de perſonnes de qualité, qu'on » a voulu diffamer par-là, & me ren- » dre odieux au Roi & au Public, en- » core que le tout fût calomnieuſe- » ment forgé dans la Boutique de ces » abominables Forgerons, qui n'évi- » teront jamais le châtiment de leurs » méchancetez, puis qu'elles ſont ſi » déteſtables, qu'elles ne ſauroient » être ſuffiſamment vengées, que par » l'Enfer même qui les a produites, &c. » On a eu l'impudence de dire que » ces Lettres diſſoluës avoient été » trouvées ſous mes Scellez; & ceux » qui les avoient miſes dans leurs po- » ches en ſortant de leurs propres » maiſons, ont feint de les avoir » trouvées dans les miennes avec d'au- » tres Papiers dont ils s'étoient ſaiſis: » ils y ont mêlé le nom des Perſon- » nes qui pouvoient animer le Roi » contre moi; & pendant que j'étois » rigoureuſement détenu, & ſans com- » merce, on diſtribuoit par tout le » Royaume les Copies de ces infa- » mes Compoſitions d'un infame Au- » teur, &c. 1661.

» L'on n'a pas voulu me permettre » d'informer des Papiers que l'on a » ſuppoſez malicieuſement entre les » miens: les Coupables ont eu re- » cours à l'Autorité du Roi, pour les » mettre à couvert d'une recherche » qu'ils ont eu raiſon de craindre; & » il ne me reſte pas de voïe humaine » pour faire connoître la verité. † Mais » je prie le Dieu Vivant, en la pré- » ſence duquel j'ai dicté & ſigné ce- » ci, de me perdre ſans miſericorde, » ſi ces infames Lettres qu'on a fait » courir par le monde, ne ſont des » Pieces méchamment & calomnieu- » ſement fabriquées par mes Enne- » mis, leſquelles n'ont jamais été du » nombre de mes papiers; & je con- » jure en même tems la Juſtice Di- » vine de rendre cette verité ſi connuë » & ſi manifeſte, que le Roi puiſſe » aprendre l'indigne trahiſon qu'on a » faite, non ſeulement à moi, mais » à Sa Majeſté, & les honteux artifi- » ces dont on s'eſt ſervi, pour ſurpren- » dre ſa bonté, & pour l'animer à ma » perte.

On a peine à comprendre comment l'Auteur des Mémoires dont j'ai parlé, a pu ignorer cette circonſtance, puiſqu'elle s'eſt paſſée, comme l'on voit, en préſence de Mr. d'Artagnan. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ainſi que M. Fouquet répondit à tous les points de ſes Accuſations, on trouva qu'il le

† *Ceci eſt tiré de* l'Inventaire des Pieces baillées à la Chambre de Juſtice par N. Fouquet, *Tom. VIII.* p. 94.

A côté de cet Article, eſt une Apoſtille en ces termes: En écrivant ceci, j'en ai juré ſur les SS. Evangiles de Dieu, en preſence de mon Conſeil, & de Mr. d'Artagnan, ſigné Fouquet.

1661. faiſoit ſi pertinemment, qu'un Maître des Requêtes, qui étoit un de ſes Juges, entreprit ſa Juſtification & fit revenir tous les autres du Jugement qu'ils avoient déja porté. Cependant comme il n'étoit pas facile de le juſtifier entierement, devant un Tribunal où la ſuprême Puiſſance eſt la ſuprême Loi, il fut enfin condamné, comme nous le dirons dans la ſuite, mais il ſe paſſa plus de trois ans ſans que le Procès pût être jugé.

Caractere de M. Colbert.

Bon ordre qu'il rétablit dãs les Finances.

J'ai dit que Colbert avoit été choiſi pour gouverner les Finances. C'étoit un homme d'ordre, d'un génie actif, propre à avoir de grandes vûës, & d'une fermeté à ne point accorder de Grace qui fût contraire au bien public. Sous ce nouveau Miniſtre les choſes changerent de face : les Fermes furent publiées & données pour ce qu'elles valoient : les Gratifications ſuprimées ou reduites : les Gages des Officiers fixez ſur le pié de la Finance, & les Charges de Maniemens, du moins les plus conſiderables, furent exercées par des Commis en la place des Officiers, qui, ſe voïant pourvus en Titres, s'imaginoient en avoir un pour piller & voler impunément dans ces tems de desordre & de confuſion. Un changement ſi prompt parut un enchantement, tant on le croïoit difficile ; & par rapport au temps paſſé, on avoit peine à croire qu'on ne fût pas dans un autre Etat. Le Roi ſe vit dans l'opulence, & bien loin d'être redevable aux Traitans & aux Financiers, ils lui devoient des ſommes immenſes, tant des vols qu'ils lui avoient faits dans l'adjudication des Traitez & des Fermes, que des remiſes exceſſives qu'ils en avoient tirées par ſurpriſe & par fraude. Leurs richeſſes prodigieuſes, les ſuperbes Palais qu'ils avoient élevez, la ſomptuoſité de leurs meubles, la délicateſſe & la profuſion de leur table, tant d'autres monumens de leur orgueil & de leur luxe, étoient des témoins plus que ſuffiſans pour convaincre ces Gens là, nez là plûpart ſans bien, de malverſation & de vol. 1661.

Autorité du Roi ſans bornes. *Memoires de M. L. M. D. L. F.*

La Chambre de Juſtice procéda rigoureuſement contr'eux, & contre tous ceux qui devinrent ſuſpects par leurs richeſſes, de quelque maniere qu'elles fuſſent acquiſes. Les priſons furent remplies de Criminels & d'Innocens : il parut qu'on en vouloit aux bien de tout le monde. Colbert, perſuadé que le Roi en étoit Maître abſolu, auſſi bien que de la vie de ſes Sujets, le fit aller un jour au Parlement pour en même tems ſe déclarer quitte & le premier Créancier de tous ceux qui lui devoient. Le Parlement n'eut point la liberté d'examiner ſes Edits. Il fut dit que deſormais il commenceroit par vérifier ceux que le Roi lui enverroit, & qu'après cela il pourroit faire ſes Remontrances, ce qui dans la ſuite lui fut encore retranché. On peut s'imaginer quelle fut la triſteſſe, la crainte, & l'abattement répandus alors dans le Public, à la vûe de ces recherches & de ces violences. Voilà l'Epoque fameuſe de cette Autorité ſans bornes du Roi, inoüie juſqu'à ce Siécle, qui après avoir été cauſe de grans biens & de grans maux, eſt parvenüe à un tel excès, qu'elle eſt devenüe à charge à elle-même. On peut donc dire, avec l'Auteur des Mémoires que je cite, que l'eſprit du Regne dont j'écris l'Hiſtoire, a été, du côté de la Cour, un deſſein continuel de relever l'Autorité Roïale juſqu'à la rendre Deſpotique ; & du côté des Peuples, une patience & une ſoûmiſſion parfaite, ſi l'on en excepte quelques Particuliers pendant la Regence.

1661. Le Roi, à cette jalouſie de ſon Autorité, joignit la jalouſie du Gouvernement. Il eut peur, ſur toutes choſes, parce qu'il avoit été gouverné, qu'on ne crût qu'il l'étoit encore ; & par-là ſes trois Miniſtres, le Tellier, Colbert, & de Lionne, en lui diſant toûjours qu'il faiſoit tout & qu'il étoit le Maître, éloignerent de lui & ceux qui l'avoient bien ſervi, & ceux qui étoient capables de le bien ſervir encore. Ils le réduiſirent, comme il ne parloit qu'à eux, ſoit à faire tout ce que chacun d'eux vouloit, en accordant tantôt une choſe à l'un, & tantôt une autre à l'autre ; ſoit à faire tout ce qu'ils vouloient tous trois, quand il leur plaiſoit de s'accorder. On ne parla plus aux Maréchaux de Villeroi, de Gramont & de Clairembaut, ni à M. de Turenne, auxquels M. le Cardinal avoit accoûtumé de communiquer les affaires importantes. Monſieur, jeune & beau, & qui ne ſongeoit qu'à ſes plaiſirs, ne fut compté pour rien, la Reine Mere elle-même n'eut bien-tôt plus de part aux affaires : le Roi vécut ſéchement avec elle, & elle ſe repentit ſouvent d'avoir conſenti à la perte de Fouquet. Pour Mr. le Prince, qui étoit depuis rentré en grace & avoit beaucoup de choſes à expier, il n'oſa pas dire le moindre mot, porté d'ailleurs par ſon naturel à une ſoupleſſe exceſſive pour la Cour. Cette ſoûmiſſion des premieres têtes de l'Etat, attira, comme on peut penſer, celle de tout le reſte des ſujets ; & l'habitude à l'eſclavage ne faiſant qu'augmenter, il parvint enfin au même excés que l'Autorité.

L'érection de cette Chambre de Juſtice attira à Colbert la haine publique : les Peuples envers qui il commençoit à ſe montrer dur, lui imputoient tous les maux qu'on faiſoit, & regretoient Fouquet, ſous qui il leur ſembloit qu'ils avoient été plus heureux. On accuſoit le Roi de manquer de bonne foi, en ruinant des gens dont la bourſe lui avoit été ſi utile au beſoin, & en païant ſes dettes par des Taxes exceſſives. Colbert l'avoit prévu & alloit toûjours ſon train. Diſtinguant, comme il dit, ce qui avoit été fait pendant la Minorité du Roi, de ce que le Roi auroit pu faire lui-même : il faiſoit rendre compte avec la derniere ſeverité à ceux qui avoient gouverné les Finances pendant la Regence. En quoi il ſemble qu'il n'avoit pas tout le tort, puiſque, comme il dit encore, *le Roi ne doit pas être de pire condition qu'un Particulier, qui ſe releve quand il veut de ce que ſon Tuteur a fait contre ſes interêts.* A l'égard de la mauvaiſe foi dont on accuſoit le Roi, il avoüoit que c'eſt un vice dont un Prince ne doit jamais ſe rendre coupable, parce qu'il ſe prive par-là des ſecours dont il peut avoir un extrême beſoin. Qu'un Roi qui dans un tems fait un plus grand amas d'argent que celui qui roule dans ſon Etat, altére lui-même ſon revenu par l'impuiſſance où il met ſes peuples de le païer. Qu'il doit ménager ſes affaires comme un bon Pere de famille, & ne pas donner un gain ſi exceſſif aux Partiſans, que ſes peuples en ſoient ruinez. Qu'autrement c'eſt un juſte ſujet de taxer les Gens d'affaires, au lieu que quand leur gain eſt médiocre, on les laiſſe joüir en paix du fruit de leur travail. Que le tems d'une Minorité étant toûjours fâcheux il eſt impoſſible que les coffres du Prince ne ſoient chargez de beaucoup de dettes ; qu'ainſi bien loin qu'il y ait de la mauvaiſe foi à s'aquitter alors par la voïe de recherche, il n'y a pas au contraire de moien plus doux & qui faſſe moins crier. En quoi

1661. il ſemble accuſer de mauvaiſe foi le Prince, qui, ayant ſouffert lui même les malverſations des Gens d'affaires, & qui s'en étant ſervi au beſoin, les rechercheroit après cela avec rigueur quand ils ne lui ſeroient plus utiles. Ce ſeroit effectivement le moïen de ne trouver plus perſonne qui voûlut le ſecourir dans ſes neceſſitez.

Jugement rendu contre M. Fouquet.

Je reviens au Surintendant à qui on faiſoit toûjours le procès avec beaucoup de chaleur. Plus le peuple le plaignoit & ſouhaitoit qu'il pût ſe juſtifier, plus Colbert s'efforçoit de le perdre & de le faire même condamner à la mort. Le Tellier, quoi que ſon Ennemi capital, ne voulut agir ni directement ni indirectement contre lui. Il commençoit à entrer en jalouſie de la bonne volonté que le Roi témoignoit à Colbert, & l'on faiſoit paſſer pour une injuſtice le traitement que ce Miniſtre faiſoit au Surintendant. Il s'y paſſoit effectivement des choſes criantes, & qui faiſoient bien voir qu'on vouloit ſa perte à quelque prix que ce fût A peine avoit il pu trouver un Avocat qui oſât prendre ſa défenſe, & il n'y avoit preſque point de Commiſſaires qui ne le condamnaſſent déja à la mort. Cette nouvelle réjoüiſſoit le Miniſtre, qui avoit la foibleſſe de croire qu'il ne ſeroit jamais en ſûreté qu'il n'eût mis cette Tête à bas. Il n'en alla pourtant pas ainſi. Après une infinité d'Interrogatoires, Fouquet fut jugé & condamné à un Banniſſement perpetuel. Le Miniſtre, ſurpris de ce Jugement, auquel il ne s'attendoit pas, remontra au Roi que Fouquet aïant connoiſſance de toutes les affaires du Roïaume, il n'y auroit pas de ſûreté à le laiſſer dans les Païs étrangers, & que de crainte qu'il n'en abuſât, Sa Majeſté devoit changer ſa peine en une Priſon perpetuelle. Ce conſeil fut approuvé & ſuivi. Fouquet fut conduit au Château de Moret, à deux lieües au-deſſus de Fontainebleau, & de là tranſferé dans la Citadelle de Pignerol.

1661.

Naiſſance de M. le Daufin.

Depuis le Mariage du Roi, le Roïaume joüiſſoit d'une profonde Paix, & n'avoit rien à déſirer que d'heureux fruits de ce Mariage. Le Ciel, favorable aux vœux de la France, lui accorda de bonne heure un Prince, dont la naiſſance acheva de mettre le comble à l'attente publique. Ce fut le 1. de Novembre que nâquit à Fontainebleau Mr. le Daufin. La joïe fut univerſelle par tout le Roïaume, & le même jour on chanta un *Te Deum* dans l'Egliſe de Nôtre Dame de Paris, pour rendre graces à Dieu de ce premier & heureux fruit de l'Auguſte Alliance de Leurs Majeſtez. Toutes les Cours Souveraines & le Corps de ville y aſſiſtérent, & le ſoir on tira un magnifique Feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville, au bruit des Tambours & au ſon des Trompettes. La joïe publique éclata dans les autres quartiers par les illuminations & les feux que l'on alluma dans toutes les ruës.

Divertiſſemens de la Cour.

Le Roi continuoit de s'appliquer aux affaires; mais quelqu'aſſiduité qu'il y aportât, il ne laiſſoit pas de donner auſſi une partie de ſon tems aux plaiſirs. Ce ne furent depuis ſon Mariage que réjoüiſſances, Feſtins, Balets, Courſes de bagues, Carouſels, tous Paſſe-tems qu'une ingenieuſe & opulente oiſiveté a inventez pour divertir les Rois, & pour briller aux yeux du peuple, qui aime le ſpectacle & qui ne juge de leur puiſſance que par ces aparences de Grandeur. Jamais Prince n'a mieux entendu que Louïs XIV. cette pompe de bienſéance qui fait honneur au Trône quand on ne la pouſſe pas trop loin, & qui releve l'éclat de la Roïauté

1661. quand on n'en fait pas une occupation. Mais ces plaiſirs d'éclat n'étoient pas pour lui les plus touchans. Il avoit le cœur tendre, & il lui faloit une Paſſion pour l'amuſer.

Amours du Roy & de Mad. de la Valiere.

J'ai dit, il n'y a pas long-tems, qu'il avoit, fait une Maitreſſe; ce fut Mademoiſelle de la Valiere † qui n'avoit rien de recommandable du côté de la beauté, mais dont l'eſprit rempli de charmes, joins avec une belle ame, éloignée de toute diſſimulation & de tout interét, la faiſoit preferer à bien d'autres. Le hazard fut pourtant ce qui en decida. La Connêtable Colonne étoit partie, & cette ſeparation ne s'étoit pas faite ſans verſer beaucoup de larmes de part & d'autre. Le Roi l'avoit conduite à ſon Caroſſe en cet état, & en y montant, l'ame outrée de douleur & de dépit, elle avoit dit à ſon Amant qui lui paroiſſoit plus mort que vif: *Vous pleurez, vous êtes Roi, vous m'aimez, cependant je ſuis malheureuſe & je pars.* Paroles remarquables & pleines d'un grand ſens! qu'un fameux Poëte * de nos jours, pour juſtifier la foibleſſe du Roi en cette occaſion, a appliquée à un ſujet pareil en les mettant dans la bouche d'une grande Reine. Ce départ cauſa au Roi un chagrin mortel. Mais comme le tems vient à bout de tout & que Sa Majeſté étoit dans la fleur de ſon âge, elle s'en conſola peu à peu. La Cour étoit alors remplie de Dames qui cherchoient à prendre parti, & qui n'étoient pas inhumaines, ſi on en croit les Ecrivains de ce tems-là. L'abondance a ſes incommoditez. Au milieu de tant de Beautez, le Roi ne ſavoit en faveur de laquelle ſe déterminer. Il ſe plaignoit même quelquefois en leur preſence, que ſon cœur n'avoit plus d'occupation. Un jour qu'il étoit chez Madame, beaucoup plus chagrin qu'à l'ordinaire, le Duc de Roquelaure, l'un des hommes du Roïaume le plus agréable, s'aviſa de dire au Roi pour le divertir que la Valiere l'aimoit paſſionnément. En effet, elle avoit commencé à l'aimer la premiere & elle avoit dit pluſieurs fois à quelques-unes de ſes Amies, qu'elle auroit ſouhaité qu'il ne fût pas Roi. Roquelaure dit là-deſſus mille choſes plaiſantes, & excita la curioſité du Roi. Sa Majeſté, qui n'avoit jamais remarqué cette Fille, demanda qui elle étoit; & le hazard l'ayant fait paſſer un autre jour devant la Chambre du Roi, comme il en ſortoit pour retourner encore chez Madame, *la voilà, Sire*, dit Roquelaure, qui la fit aprocher en même tems, en la raillant de ce qu'elle n'en vouloit qu'à des MONARQUES. Cette raillerie la jetta dans un déſordre dont elle ne put ſe tirer. Le Roi la raſſura & lui parla fort obligeamment. Cependant, comme il n'y trouva rien pour lors qui fût capable de lui plaire, il dit un jour au Comte de Guiche, que par reconnoiſſance il vouloit la marier à un Marquis de ſes Amis; & ſur ce que le Comte répondit que ce Marquis aimoit la Beauté, il eſt vrai, repliqua le Roi, que la Valiere n'eſt pas belle, mais je l'embellirai par le bien que je lui ferai. 1661.

† *Louiſe Françoiſe de la Baume le Blanc de la Valiere, Ducheſſe de Vaujour &c.*

* Racine *dans* Berenice Act. IV. Sc. V. *où cette Reine s'adreſſant à Titus qui ne pouvoit ſe reſoudre ni à la voir partir, ni à la retenir, dit:*

Vous êtes Empereur, Seigneur, & vous pleurez!

M. Bayle, dans ſes Réponſes aux Queſtions d'un Provincial, Tom. III. *s'inſcrit en faux contre cet Adieu de la Connêtable, mais ſon autorité a-t-elle l'emporter ſur le ſentiment de tout Paris, & l'Auteur des Memoires qu'il cite, attribuez à la Connêtable, ne put-il pas avoir eu ſes raiſons pour ne point rapporter ce fait?*

1661.

Portrait de cette fille. Où le Roi la vit pour la premiere fois.

La Valliere étoit d'une taille médiocre, mais fort deliée, un peu boiteuſe, blonde & blanche, marquée de petite Verole, les yeux bruns, les régards quelquefois languiſſans & quelquefois pleins de feu, la bouche grande & vermeille; mais ſes dents n'avoient rien de beau *, point de gorge, le bras plat, mais au reſte d'un eſprit brillant, vif, & qui avoit quelque litterature, avec cela genereuſe & ſincere: bonne amie, éloignée de ce qu'on appelle Coquetterie, & plus capable que perſonne du monde d'un grand attachement. L'Hiſtoire † des Amours du Palais Roïal n'en fait qu'une petite Bourgeoiſe de Tours. Cependant je trouve * qu'elle étoit d'une Famille alliée à celle de Beauveau le-Rivau, l'une des plus nobles de la Province. Je ne ſai qui l'introduiſit à la Cour, ni quel âge elle avoit quand elle y vint: il ſuffit de dire qu'elle étoit Fille d'honneur de Madame, & que ce fut chez cette Princeſſe que le Roi la vit & commença de l'aimer. Elle avoit ſeule toute la part aux fréquentes viſites que le Roi rendoit à Madame, & ſur leſquelles on débita tant de mauvais contes, dans la penſée que le Roi étoit amoureux de ſa Belle-Sœur. Mais il eſt certain que ces bruits étoient mal fondez. Les aſſiduitez du Roi pour Madame étoient mal expliquées: il n'y alloit que pour voir ſa nouvelle Maîtreſſe, & un jour qu'il trouva moïen de l'entretenir dans l'Anti-Chambre durant deux heures entieres, il fut ſi ſatisfait de ſa converſation, qu'il commença de faire par amour ce qu'il n'avoit fait juſqu'alors que par reconnoiſſance.

† *Buſſi Rabutin dans l'Hiſtoire amoureuſe des Gaules. Pag. 336.*

* *Dans le Catalogue des Ecrits de Mr. de Marolles Abbé de Villeloin Pag. 8.*

1661.

Chagrin que Madame en conçut. *Memoires de M. L. M L. F.*

Il eſt vrai que Madame, Princeſſe ambitieuſe & coquette, avoit eu, à ce qu'on croit, quelque prétenſion ſur le cœur du Roi; & comme on croit aiſément ce que l'on ſouhaite, elle s'imagina que c'étoit pour elle-même que le Roi avoit de l'inclination. Quoiqu'il y ait lieu de croire qu'elle n'eût pas voulu pouſſer cette affaire à bout, il eſt certain que la penſée lui en fit plaiſir, & donna quelque inquiétude à la Reine-Mere. Ainſi quand Madame s'aperçeut qu'elle avoit peu de part aux fréquentes viſites du Roi, & qu'elle ſervoit ſeulement de pretexte à celles qu'il faiſoit à la Valiere, elle en conçut un dépit extrême. Elle ne pouvoit digerer qu'une de ſes Filles d'honneur lui enlevât une Conquête qu'elle avoit regardée comme aſſurée, & dit à ceux † qui étoient avec elle, un jour que le Roi entretenoit la Valiere dans un des coins de la Chambre: » je ne ſai ſi je » ſerai long-tems le prétexte de tout » ceci: je ne ſaurois voir ſans honte » que les gens prennent des attache- » mens ſi bas & ſi indignes, & je ne » conçois pas comment une ſi grande » fierté a pu ſi fort ſe ravaler ». Mais l'inegalité des conditions n'eſt jamais un obſtacle à l'amour. Le Cœur des Rois eſt fait comme celui des autres hommes, & lors que l'amour s'en empare, il applanit toutes les difficultez & réünit les choſes les plus éloignées. Le Roi ne pouvoit aimer dans ſes Etats une perſonne de ſon rang: il faloit qu'il deſcendit ou qu'il vécût ſans Maîtreſſe; & comme il y avoit peu de Princeſſes capables de l'attacher, il falut qu'à l'exemple des Rois ſes Predeceſſeurs, il portât ſes vœux aux ſimples Demoiſelles. Le Roi tint

† *Le Comte de Guiche, Fils aîné du Mareſchal de Gramont, & Melle. de Montalet, Confidente de Madame.*

1661. ſon amour caché pendant quelque-tems, aiant de grands égards pour la Reine, à qui il craignoit de donner du chagrin. Cependant les fréquentes viſites qu'il faiſoit chez Madame, & un préſent d'un Colier de Perles & de Boucles d'oreilles de Diamans, que le Roi fit à ſa Maîtreſſe, revelerent enfin le ſecret. Ceux qui vouloient plaire au Roi faiſoient la Cour à la nouvelle Favorite. Madame de Choiſi, qui étoit revenuë de ſon exil, * s'empreſſoit à inſtruire cette aimable perſonne de la maniere dont elle devoit ſe comporter dans ſa nouvelle fortune. Il ne manqua pas de gens qui firent auprès d'elle le même perſonnage. Le Comte de ** Premier Gentilhomme de la Chambre, & la Marquiſe de M***. s'y montrerent des plus empreſſez. Cela leur fut compté pour beaucoup, de ſorte qu'ils monterent enſuite à la plus haute faveur.

Traverſes que la Valiere eut à eſſuïer

Il n'en fut pas de même de ceux qui ſe ſouleverent contre le choix de Sa Majeſté. Ils reſſentirent bien-tôt des effets de ſon indignation. Cependant la crainte de lui déplaire n'empêcha pas quelques perſonnes de traverſer ſes amours. La Comteſſe de Soiſſons, que le Roi avoit aimée, fut au deſeſpoir de ce qu'il lui préferoit une Fille, dont le merite lui paroiſſoit au deſſous du ſien. Elle s'étoit renduë à l'amour du Marquis de Vardes † qui, quoi qu'il ne fût plus dans ſa premiere jeuneſſe, étoit plus aimable encore par ſon eſprit, par ſes manieres inſinuantes, & même par ſa figure, que 1661. pluſieurs des jeunes gens de la Cour. Madame, pour ſe dépiquer de l'inclination qu'elle avoit pour le Roi, avoit auſſi écouté favorablement le Comte de Guiche, jeune homme bien fait, & qui, à beaucoup d'eſprit & de courage, joignoit encore plus d'audace. Ces quatre perſonnes, qui virent avec chagrin que la Valiere poſſedoit ſeule le Roi, formerent le deſſein de la perdre, pour reſter les Maîtres à la Cour. Ils s'imaginerent que ſi par quelque moïen la jeune Reine pouvoit ſavoir le commerce du Roi avec la Valiere, elle éclateroit & feroit éclater la Reine Mere : de maniere que le Roi ne pourroit s'empêcher de ſe défaire de ſa Maîtreſſe. Il n'étoit pas facile d'aprendre une choſe comme celle-là à la Reine, ſans que quelqu'un s'en aperçût.

On en avertit la Reine. *Mem. de M. L. M. D. L. F.*

Quand Sa Majeſté étoit venuë en France, elle ne ſavoit pas un mot de François. Elle n'en avoit pas encore beaucoup appris depuis qu'elle y étoit arrivée, tellement que quand on lui vouloit dire quelque choſe, il faloit toûjours le recommencer trois ou quatre fois, avant qu'elle le pût comprendre. Dans cet embarras ils réſolurent tous quatre d'écrire là-deſſus une Lettre, comme de la part du Roi d'Eſpagne à ſa Fille, qui l'avertiſſoit des Amours du Roi. Cette Lettre fut compoſée par Vardes, & traduite en Eſpagnol par le Comte de Guiche, qui ſe piquoit de ſavoir pluſieurs Langues. La Lettre arriva à bon port & ſans que perſonne ſe doutât pour lors d'où elle venoit. La jeune Reine, qui aimoit ſon Mari paſſionnement, & d'autant plus qu'elle en avoit été veritablement aimée pendant la premiere année de ſon Mariage, fut outrée de douleur. La Reine Mere prit ſon parti. Le Roi en eut

* *Elle étoit Femme du Chancelier du Duc d'Orleans & avoit été exilée à cauſe de ſes liaiſons avec ce Prince & le Prince de Condé.*

† *On a cru que ce fut par ordre du Roi qu'il s'attacha à la Comteſſe, & que le Roy fut ſon Confident. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fit ce qu'il fit plus par ambition que par amour.*

1661. beaucoup de chagrin & d'inquiétude, mais il ne quitta pas pour cela ſa Maîtreſſe. Quand la jeune Reine lui en parla, il lui répondit qu'il n'aimoit point à être géné : qu'il en uſoit civilement avec elle, puiſqu'il n'avoit pas d'autre lit que le ſien, & qu'ainſi il la prioit de mettre fin à ſes plaintes. Toute ſa mauvaiſe humeur retomba ſur ceux qui avoient eu la hardieſſe de l'attaquer par un endroit ſi ſenſible. Toutefois, loin de ſe douter d'où cela lui venoit, il apella Vardes, pour qui il avoit une inclination ſinguliere, & conſulta avec lui, qui ce pouvoit être qui avoit oſé l'offenſer. Vardes détourna malicieuſement le ſoupçon ſur Madame de Navailles, Dame d'honneur de la Reine, dont l'humeur auſtere avoit déplu au Roi. Cette Dame avoit fait griller toutes les avenuës de chez les Filles de la Reine, pour empêcher le Roi d'aller voir Mademoiſelle de la Mothe, dont j'ai déja parlé. Elle avoit été pouſſée à cela par la Comteſſe de Soiſſons, qui avoit toûjours pour but de ſe défaire de la Valiere. Madame de Navailles fut chaſſée, ſans que l'on dît pourquoi, & ſon Mari fut compris dans ſa diſgrace. Il ſe paſſa enſuite un temps conſidérable, ſans que le Roi pût ſavoir d'où étoient venus à la Reine les avis qu'on lui avoit donnez.

Le Roi fait & punit l'Auteur de ſon chagrin

Pendant ce tems-là, Vardes étoit toûjours l'homme de la Cour le mieux avec ſon Maître, & celui dont le Roi recherchoit le plus l'aprobation. Il arriva pour ſon malheur que le Comte de Guiche aïant été chaſſé, à cauſe de la hardieſſe qu'il avoit euë d'élever ſes déſirs juſqu'à Madame, cette Princeſſe forma quelque deſſein ſur Vardes, & voulut lui faire abandonner la Comteſſe de Soiſſons. Celle-ci ſut retenir ſon Amant, & fiere de ce ſuccès, elle tint un jour ſur cela à un Balet des diſcours dont Madame fut outrée. La querelle s'échauffant, Vardes, pour plaire à la Comteſſe, fit une imprudence qui ne ſe peut pardonner à un homme de ſon âge. Un jour qu'il trouva le Chevalier de Lorraine, Favori de Monſieur, auprés de Mademoiſelle de Fiennes, Fille d'honneur de Madame, il lui dit d'un ton moqueur : *Comment, Monſieur, un Prince fait comme vous s'amuſe-t-il aux Soubrettes ? Les Maitreſſes ne ſont pas trop bonnes pour vous.* Ce diſcours, que le Chevalier de Lorraine dit à ſon Ami le Marquis de Villeroi, & qui fut peut-être entendu par d'autres, parvint bien-tôt aux oreilles de Madame. Elle s'en plaignit au Roi, & Vardes fut envoïé à la Baſtille. On crut d'abord que ce ne ſeroit que pour quelques jours ; mais ſes Ennemis aïant aigri l'eſprit de Madame, elle découvrit le ſecret de la Lettre Eſpagnole qu'ils avoient écrite de concert. Le Roi fut d'autant plus irrité, qu'il ſe voïoit trahi par ceux qu'il avoit le plus aimez. La Comteſſe de Soiſſons fut exilée en Champagne, dont ſon Mari avoit le Gouvernement, & Vardes fut envoïé dans un cachot à la Citadelle de Montpellier.

1661.

Hommage rendu au Roi pour le Duché de Bar.

Le refus que faiſoit le Duc Charles de Lorraine d'accepter les conditions, ſous leſquelles il avoit été compris dans le Traité des Pirenées, ſembloit devoir attirer la perte entiere de ſes Etats. Le Duché de Bar, qui en compoſe une partie, le rendoit Vaſſal de la Couronne de France, & pouvoit être confiſqué ſuivant la rigueur du Droit. Cependant le Roi voiant tous ſes Ennemis deſarmez, & le Duc abandonné même par ceux, qui avoient le plus contribué à l'éloigner de ſon devoir, le traita plus favorablement que ce Prince n'eût oſé l'eſperer. Sa Majeſté avoit fait le dernier de

1661. de Fevrier un Traité avec lui, par lequel les Villes de Stenai, Clermont, Jamets, & Dun, demeuroient à la France; & le Duc s'engageoit à desarmer, à la reserve de la Compagnie de ses Gardes, de ses Chevaulegers, & des Garnisons de ses Places. Les Fortifications de Nanci devoient être rasées. Néanmoins le Roi lui rendit non seulement la Lorraine, mais encore le Duché de Bar; se reservant seulement un passage en Allemagne. Une des principales conditions fut que huit jours après la signature du Traité, le Duc, à l'exemple de ses Predecesseurs, rendroit hommage au Roi pour le Duché de Bar, ancienne Mouvance du Comté de Champagne, ce ce qui fut executé.

Querelle des Ambassadeurs de France & d'Espagne sur la Préeminence entre les deux Couronnes.

Tout étoit tranquille au dedans & au dehors de l'Etat, si on en excepte les Poursuites que la Chambre de Justice faisoit aux Gens d'affaires: quand un accident imprevu pensa renouveller une Guerre d'autant plus fâcheuse, qu'il ne s'agissoit ni de Villes ni de Provinces, mais de défendre la Dignité de la Couronne attaquée par les Espagnols dans l'endroit le plus sensible. La France prétend depuis longtems d'avoir sur tous les autres Etats l'honneur de la Préseance. Il n'est pas de mon sujet d'examiner sur quoi cette Prétension est fondée; il suffit de dire que depuis plus de treize Siécles que cette Monarchie subsiste, elle étoit en possession, aussi ancienne que paisible, de n'avoir point de Concurrent pour le rang & la préseance; quand Philippe II. Roi d'Espagne entreprit † le premier de la lui disputer. Philippe perdit sa cause à Venise, § à Rome, & en Pologne; & les Ambassadeurs d'Espagne n'ont jamais disputé le pas à ceux de France, qu'avec autant de honte pour eux que de gloire pour les François. Néanmoins ils ont toûjous renouvellé cette prétension, jusqu'à ce que le Roi ait obligé le Roi d'Espagne d'y renoncer expressément, à l'occasion de la dispute que je vais rapporter. 1661.

Dispute pour le pas entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne à Londres. *Memoires Politiques de Mr. du Mont, Hist. d'Angleterre, Hist. de Hollande.*

Les Commissaires nommez de la part des deux Rois pour regler à l'amiable les Limites & les Dépendances des Places cedées dans les Pais-Bas, étoient encore assemblez, & n'avoient pas entierement levé les difficultez qui s'étoient rencontrées en leur Commission, quand il arriva à Londres une chose qui pensa rallumer la guerre éteinte depuis si peu de tems, & qui l'auroit effectivement rallumé, si le Roi Philippe IV. qui étoit âgé & infirme, & qui ne craignoit rien tant que de laisser en mourant son Etat embarrassé d'une nouvelle Guerre, ne l'eût prévenuë en donnant au Roi une satisfaction, que, dans tout autre tems, il ne lui auroit sans doute pas accordée.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur du Roi, & le Baron de Batteville, ou selon d'autres de Vateville, Ambassadeur de Sa Majesté Catholique, résidoient tous deux à Londres auprès de Sa Majesté Britannique. De longue main ils ne se vouloient point de bien; mais comme il est mal-seant à des Ministres du premier Ordre, de laisser paraitre dans les fonctions de leur Ministere aucun autre interêt que celui de l'Etat qu'ils servent, ils cherchoient à prétexter leur inimitié particuliere des Droits & des Prerogatives de leurs Maîtres. Dans cet esprit ils s'aviserent réciproquement l'un & l'autre de prendre l'occasion d'une entrée publique qui se devoit faire à Londres le 10. d'Octobre de cette an-

§ *La dispute commença à Venise en* 1558.
* *A Venise en* 1558. *à Rome en* 1364. *en Pologne en* 1573.

1661. née, par l'Ambaſſadeur Extraordinaire de Suede †, pour ſe faire quelqu'outrage ſignalé. Le Comte d'Eſtrades, en y envoïant ſes Caroſſes, ſuivant la coûtume, renforça ſon train, & donna ordre à ſes Gens de prendre le devant à quelque prix que ce fût, & d'en venir aux dernieres extremitez, plûtôt que de ſouffrir que les Caroſſes du Baron de Bateville marchaſſent devant les ſiens, ou même alternativement. Le Baron de ſon côté, bien réſolu à ne point céder, avoit fait eſcorter ſes Caroſſes du plus grand nombre de Domeſtiques qu'il avoit pu envoier à cette entrée : & ſachant que le Comte d'Eſtrades s'étoit vanté qu'en cas de réſiſtance, il feroit couper les traits des chevaux, il avoit eu la précaution de les faire garnir de chaînes de fer couvertes de cuir, & de s'aſſûrer par argent de quantité d'Anglois d'entre le menu peuple, qui devoient ſe trouver-là pour ſeconder ſes gens en cas de beſoin. Tout cela ne ſe put faire ſi ſecretement que la Cour n'en fût avertie, & comme on y étoit très-bien informé de l'animoſité qui étoit entre ces deux Miniſtres, le Duc d'Yorck * envoia une compagnie de Cavalerie, & trois compagnies de ſon régiment d'Infanterie, pour empêcher le deſordre & les voies de fait. Mais cette précaution fut inutile, parce que ces compagnies, n'oſant pas agir offenſivement contre aucune des Parties, à cauſe du Privilege des Ambaſſadeurs, furent réduites à ſervir ſeulement de témoins & de ſpectateurs, ſans pouvoir mettre ordre à rien. Le Combat fut ſanglant & opiniâtré, pluſieurs perſonnes y demeurerent de part & d'autre, mais à la fin les Eſpagnols l'emporterent, parce qu'aïant d'abord tué les chevaux, ils n'avoient garde de marcher, & quand les François voulurent couper les traits du caroſſe du Baron de Bateville, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur Maître, ils les trouverent garnis de fer ; cela fut cauſe que le Roi d'Angleterre regla, qu'à l'avenir les Caroſſes des Miniſtres Etrangers ne ſe trouveroient plus aux cérémonies. 1661.

Cependant les Eſpagnols comme en triomphe accompagnerent ſeuls l'Ambaſſadeur de Suede l'épée nuë à la main, & faiſant retentir toutes les ruës où ils paſſoient de cris de joye. Cette action parut baſſe aux gens de bon ſens. On avoit peine à comprendre ce que Bateville prétendoit par une Rodomontade ſi hors de ſaiſon. On ne ſavoit ſi c'étoit un coup de ſa tête ou s'il en étoit avoüé. Ce Baron † n'étoit point un étourdi, ni un homme neuf, qui ſans un ordre ſuperieur eût voulu ſe ſignaler par un zéle auſſi indiſcret, qui expoſoit ſon Maître, ou à eſſuïer un affront en avoüant que ſon Miniſtre avoit eu tort de conteſter le rang & la préſeance, ou à voir renouveller une guerre d'autant plus funeſte, qu'il paroiſſoit moins que jamais en état de la ſoûtenir. D'un autre côté le Roi d'Eſpagne étant infirme, & la Monarchie ſur le declin, & épuiſée d'argent & de forces, il n'y avoit guere d'aparence que dans le commencement d'une Paix deſirée avec tant d'ardeur, & achetée avec tant de peine, l'Eſpagne eût voulu la rompre pour le Pas : Elle qui n'en étoit jamais venuë à de telles extremitez, non pas même au milieu de ſa plus grande ſplendeur.

Quoiqu'il en ſoit, le Comte d'Eſ-

† *Le Comte Brahé.*

* *Depuis Roi d'Angleterre ſous le nom de Jaques II.*

† *Il avoit été Ambaſſadeur en pluſieurs Cours & Gouverneur de S. Sebaſtien.*

1661. trades, qui n'avoit pas eu l'avantage du Combat, prit le parti de la Plainte; & le Roi ſe trouvant fort ſcandaliſé de cette affaire, fit dire au Comte de Fuenſaldaigne, Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour, de ſe retirer dans 24. heures, & de ne s'arrêter en aucune Ville, juſqu'à ce qu'il fût hors du Roiaume; & au Marquis de la Fuente, que le Roi Catholique avoit choiſi pour relever le Comte de Fuenſaldaigne en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, de n'y point entrer. Sa Majeſté envoia auſſi ordre au Gouverneur de Peronne d'empêcher que le Marquis de Caracene, Commandant pour le Roi Catholique dans les Pais-Bas, ne paſſât par cette Ville pour s'en retourner en Eſpagne, nonobſtant le Paſſeport dont il étoit déja pourvu de la part de Sa Majeſté. Elle fit pareillement commander aux Commiſſaires qu'elle avoit députez ſur la Frontiere des Pais-Bas, pour l'execution du dernier Traité de Paix, de rompre tout commerce avec les Commiſſaires deputez pour le même effet de la part du Roi Catholique. En même tems Sa Majeſté depêcha le Sieur du Vouldi, l'un des Gentils-hommes Ordinaires de ſa Maiſon, vers l'Archevêque † d'Ambrun, ſon Ambaſſadeur à Madrit, pour l'informer de tout ce qui s'étoit paſſé en cette affaire, & lui ordonner d'en demander une Reparation authentique, & de ſe retirer en cas qu'on refuſât de l'accorder. C'eſt aſſez la coûtume du Conſeil d'Eſpagne de faire languir les moindres affaires : ſoit que cette lenteur ſoit un Miſtere de Politique, pour rendre les gens plus dociles en épuiſant leur patience, ſoit que ce ſoit l'effet du temperament de la Nation & d'une coûtume ſans miſtere. Cependant dès que l'Archevêque eût demandé ſatisfaction, le Roi d'Eſpagne lui promit de la donner au Roi ſon Gendre. Nous dirons dans la ſuite de qu'elle maniere cela ſe fit. 1661.

Le Roi veut avoir raiſon de l'injure faite à ſon Ambaſſadeur.

En ce tems-là le Roi ſupprima la charge de Colonel Général de l'Infanterie, vacante par la mort de Bernard de Nogaret, Duc d'Epernon, & S. M. fit enſuite tous les Meſtres de Camp d'Infanterie Colonels de leurs Regimens.

Le premier jour de l'an 1662. eſt marqué par une nombreuſe Promotion que le Roi fit de Chevaliers du S. Eſprit. Le nombre de cent dont cet Ordre eſt compoſé ſe trouvant réduit à Quarante, le Roi réſolut de le rendre complet. Entre les Grans de ſon Roiaume & parmi ceux qui à la Nobleſſe de leur extraction avoient joint de grans Services, il choiſit les Soixante qu'il jugea les plus dignes, & les nomma pour être Chevaliers. Sa Majeſté ne pouvoit mieux placer cette Grace qu'après une longue Guerre, qui l'avoit fait meriter à la plûpart de ceux qui reçurent cet honneur. La Cérémonie ſe fit avec grande Pompe dans l'Egliſe des grans Auguſtins; où par les Statuts de l'Ordre elle doit être faite quand le Roi eſt à Paris. Henri III. Roi de France & de Pologne, avoit inſtitué cet Ordre le jour de la Pentecôte, comme un Monument de ſa reconnoiſſance, de ce qu'à pareil jour il avoit été honoré des Couronnes * de ces deux Royaumes. Le Roy voïant que pluſieurs perſonnes ſe laiſſoient aller à embraſſer la nouvelle Doctrine, comme on appelle celle des Religionnaires, crut que cette noble Societé dans laquelle ils auroient eſperance d'être admis, ſeroit capa- 1662.

Promotion des Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit. *Medailles ſur le Regne de Loüis le Grand Mem. de Buſſi Rabutin Tom. III*

† *George d'Aubuſſon, enſuite Evêque de Mets.*

* *De celle de Pologne en 1573. & de celle de France en 1574. après la mort de Charles IX.*

1661. ble de les retenir ; parce qu'outre la preuve d'une ancienne & véritable Nobleſſe qu'on étoit obligé de faire, il faloit encore être de la Religion Catholique-Romaine. Il eſperoit auſſi que s'étant fait le chef & le Grand Maître de cet Ordre, ceux qui y ſeroient reçus en ſeroient plus étroitement attachez à ſon ſervice & à ſa Perſonne, par le Vœu & le Serment qu'ils feroient devant lui. D'ailleurs l'Ordre de S. Michel s'étant fort avili & preſque entierement aboli depuis quelques années, ce Monarque en voulut relever la gloire par un Ordre nouveau. Les ornemens & habits des Chevaliers, & les Ceremonies de leur reception, marquoient en effet par leur magnificence, que cet Ordre avoit quelque choſe de plus grand, que toutes les autres Dignitez de Chevalerie qui ſe conferoient ailleurs.

Ordre de la Ceremonie.

Le Roi avoit nommé dès le trois de Decembre de l'année derniere les Perſonnes qu'il vouloit faire Chevaliers le 1. de celle-ci : & le dernier jour du même mois, Sa Majeſté s'étant renduë ſur les deux heures à l'Hôtel de Luines, près des grands Auguſtins, avec les anciens Chevaliers du S. Eſprit & ceux qui le devoient être, qu'on appele Chevaliers Novices, il en partit peu de tems après dans l'ordre qui ſuit. Les gardes de la Grande Prevôté de l'Hôtel, & les cent Suiſſes de la Garde marchoient les premiers, & enſuite les Trompettes & les Tambours. Les quatre Herauts d'Armes précedoient les Chevaliers Novices, qui alloient deux à deux vêtus de Toile d'argent avec les chauſſes retrouſſées à l'antique, les Bas de ſoye gris de perle, le Soulier blanc, & la Mule de velours noir, la Toque étoit auſſi de Velour noir aiant le bord relevé d'une agraffe de diamans & orné d'une aigrette : leurs Cappes auſſi de velours noir étoient enrichies d'une broderie de ſoye, relevée de perles & de pierreries. Les Officiers de l'Ordre venoient enſuite en habit de Céremonie. L'Huiſſier marchoit ſeul portant une Maſſe de vermeil doré, & le Heraut d'armes auſſi ſeul; le Sieur de la Baziniere, Prévôt & Maitre des céremonies de l'Ordre, avoit à droite le Sieur de Nouveau, Grand Treſorier, & à gauche le ſieur de Caſtille, Secretaire de l'Ordre qui marchoient tous trois de front, vêtus de blanc avec les Chauſſes retrouſſées & aiant de grans Manteaux de velours violet ſemez de flammes d'or & bordez d'une broderie d'or & de ſoye, repreſentant les Chiffres de l'Ordre, avec un petit Mantelet par-deſſus de toile d'or, à fond verd, bordé de colombes d'argent. L'Evêque de Rhodez Chancelier de l'Ordre, marchoit ſeul après, en Camail & en Rochet, le Bonnet en tête & couvert d'un grand Manteau du même Ordre. Enſuite les anciens Chevaliers venoient deux à deux, avec des habits de toile d'argent, & aiant les grans Manteaux par-deſſus, tous brodez comme les autres. Monſieur alloit ſeul, & deux Huiſſiers de la Chambre, portant la Maſſe, précedoient immédiatement le Roi, qui, vêtu comme les autres anciens Chevaliers, faiſoit voir tant de Majeſté, qu'il ſe faiſoit diſtinguer de tous les autres. La queüe de ſon manteau étoit portée par le Marquis de Bellefonds, qu'il avoit choiſi pour ſa naiſſance & pour ſa valeur. L'Archevêque de Roüen, l'Evêque de Liſieux, l'ancien Evêque de Rennes, & l'Evêque du Mans, en Camail & en Rochet, ſuivoient comme Chevaliers Novices. Les gardes du Corps faiſoient la clôture avec les 200. Gentil-hommes de la Maiſon du Roi, portant leurs Bec-de-Corbin. 1662.

1662. Les Herauts d'armes étant arrivez au Chœur de l'Egliſe ſe rangerent aux deux côtez de l'entrée, & laiſſerent paſſer les Chevaliers Novices, qui s'étant avancez juſqu'au milieu, firent leur premiere reverence à l'Autel, la ſeconde vers le Siège qui étoit reſervé pour le Roi près de l'Autel, & la troiſiéme aux Reines qui étoient placées du même côté, & aux Ambaſſadeurs des Rois & Princes étrangers, aſſis ſur un banc à gauche. Les anciens Chevaliers en firent autant à leur tour. Le Roi étant entré fit auſſi la reverence à l'Autel, aux Reines, aux Ambaſſadeurs, & aux Chevaliers. Les Séances étant priſes, chacun ſe mit à genoux, & l'on commença la Cérémonie par des Prieres à Dieu pour attirer ſes Benedictions ſur l'Aſſemblée. Quelque-tems aprés les Herauts & tous les Officiers de l'Ordre vinrent au devant du Roi, qui alla prendre ſa place ſur un fauteüil de velours tanné à fleurs de lis d'or, au côté gauche de l'Autel, poſé ſur une Eſtrade élevée de deux marches, ſous un Dais. Le Chancelier ſe mit à droite, le Tréſorier proche, le Secretaire à ſa gauche, & le Maître des cérémonies devant lui. Les Prélats, qui avoient été nommez par le Roi pour être reçus à l'Ordre, s'aprocherent, & s'étant mis à genoux, le Secretaire donna le Formulaire du Serment au plus ancien, qui le lut tout haut, & ils promirent tous de l'obſerver en touchant le Livre des Evangiles, preſenté par le Chancelier. S'étant enſuite levez, on leur mit une Soutanelle violette, ornée de la grande Croix de l'Ordre, & le Roi leur donna à chacun le Cordon bleu où la Croix étoit attachée, qu'il prenoit des mains du Tréſorier du Marc d'or. Cette cérémonie étant faite, on chanta les Vêpres où l'Ar.de Lion officia en habits Pontificaux.

Le lendemain, premier jour de l'Année, lors-que tous les Chevaliers de l'ancienne & nouvelle création eurent pris leurs places dans le Chœur de la même Egliſe, le même Archevêque de Lion celebra pontificalement la Meſſe, à laquelle S. M. aſſiſta, & aprés laquelle ils ſe rendirent tous au Refectoire où un Dîné magnifique les attendoit. L'aprés-dînée S. M. en habit violet & les Chevaliers de l'Ordre en habits noirs, aſſiſtèrent aux Vêpres qui furent chantées, ſelon l'uſage de l'Egliſe Romaine, pour le répos de l'ame des Chevaliers morts. 1662.

Action remarquable du Marechal Fabert en cette occaſion.

Je ne dois pas oublier l'action que fit en cette rencontre le Marechal Fabert, Gouverneur de Sedan, qui refuſa par modeſtie l'honneur que le Roi vouloit lui faire, de le mettre au nombre des Chevaliers. Il ne deſcendoit pas de ces Maiſons dont l'ancienne Nobleſſe eſt un degré pour monter à toutes ſortes de Dignitez; mais ce fut une diſtinction d'autant plus glorieuſe pour lui, de ce que ſon ſeul mérite & ſes ſervices avoient engagé le Roi à lui vouloir faire cet honneur. Il s'étoit d'abord attaché au Cardinal de la Valette, qui lui trouvant de l'eſprit & du courage, l'avoit emploïé dans ſa Maiſon, & puis l'avoit fait Major du Régiment de Rambures. Le Cardinal de Richelieu connoiſſant ſon merite, lui avoit fait avoir une Compagnie au Regiment des Gardes de Loüis XIII. Enſuite Frederic de la Tour, Duc de Boüillon, aiant été arrêté, on lui avoit donné le Gouvernement de Sedan. Lors que le Cardinal Mazarin étoit ſorti de France pendant la guerre civile, il lui avoit confié ſes Nieces, ſon argent & ſes pierreries. A ſon retour il lui avoit fait donner une Armée à commander, avec laquelle il avoit pris Stenai en 1654. & le Cardinal avoit fait recom-

1662. penſer ſes ſervices du Bâton de Maréchal de France. Quand le Roi nomma les Chevaliers, S. M. écrivit au Maréchal Fabert qui étoit à Sedan, qu'il ſe diſposât à venir recevoir cet honneur au premier jour de l'an, & que cependant il fît faire ſes preuves, & les autres choſes néceſſaires pour cette Céremonie. Le Maréchal manda à Sa Majeſté, qu'il avoit toute la reconnoiſſance qu'il devoit pour une auſſi grande Grace que celle qu'elle lui vouloit faire; mais qu'il ne la pouvoit accepter, parce qu'il faloit jurer que les preuves que l'on donnoit de ſa Nobleſſe étoient véritables, & que pour rien au monde il ne voudroit faire un faux ſerment. Le Roi voulut le diſpenſer des preuves de trois Races, en conſideration de ce qu'il étoit déja Officier de la Couronne; mais il aima mieux faire loüer ſa modeſtie, que de conſentir que pour le favoriſer, il ſe fît quelque choſe contre les Statuts de cet Ordre; & il crut avoir aſſez d'obligation au Roi par pluſieurs Graces qu'il en avoit reçuës, ſans lui être encore redevable de cette faveur particuliere.

Cette action parut belle, & fut admirée comme venant d'un homme qui ſe trouvoit aſſez paré par ſa vertu, ſans vouloir acheter d'autres ornemens de la moindre tâche à ſon honneur. Cependant la plûpart des Courtiſans dirent, les uns que c'étoit une action de vanité, & les autres de baſſeſſe; mais peut-être que la véritable raiſon pour laquelle ils la blamerent, fut qu'ils ne ſe ſentoient pas le cœur aſſez bien fait pour l'imiter. Quoi qu'il en ſoit, l'Ordre fut envoïé au Prince de Conti, au Duc de Beaufort, à Merinville, à Polignac & à Caſtries, parce que les uns ſervoient le Roi dans les Etats de Languedoc, & les autres ailleurs, & qu'ils ne pouvoient quitter le ſervice.

En même-tems que le Roi rendoi 1662. juſtice à ceux qui l'avoient bien ſervi, il tenoit rigoureuſement la main à l'obſervation des Loix & à l'établiſſement du bon ordre dans le Roiaume. Un faux point d'honneur avoit ſi fort allumé en France la fureur des Duels, que tous les Edits des Regnes precedens n'avoient pu l'arrêter. Cette gloire étoit reſervée à la Sageſſe du Roi. Le premier jour de ſa Majorité il avoit fait un Edit contre les Duels, & depuis il s'impoſa la Loi de n'accorder jamais de Grace aux Coupables. Cette ſeverité ſalutaire a entierement aboli la pernicieuſe coûtume qui avoit ſouvent coûté à la France le plus pur ſang de ſa Nobleſſe.

A ces marques de Juſtice & de Sageſſe, il en ajoûta une autre de Liberalité. La Diſette de blé étoit fort grande cette année en France. Le Roïaume, & particulierement la Ville de Paris, étoient menacez d'une grande Famine; & le peuple auroit eu beaucoup à ſouffrir, ſi le Roi, par une ſage prévoïance, n'eût de bonne heure fait venir des Pais étrangers une grande quantité de Blez. On en fit du pain, & Sa Majeſté ordonna qu'il fût diſtribué dans le Palais des Thuilleries, ce qui fut d'un ſi grand ſecours, qu'on ne s'aperçut preſque point de la neceſſité publique.

Du moins les Plaiſirs n'en diminuerent-ils point à la Cour. Sur la fin de l'année derniere, le Roi voulut augmenter la joie de ſes Peuples par un Spectacle digne de ſa Magnificence, & ordonna pour celle-ci tous les preparatifs d'un Carouſel. La grande Place qui eſt devant le Palais des Thuilleries fut choiſie à ce deſſein, & on la diſpoſa en forme d'un Camp fermé de doubles Barrieres, & entouré d'Amphithéatres propres à contenir un grand nombre de Spectateurs. Il en

1662. vint de toutes les Provinces du Roiaume, & la Curioſité attira même beaucoup d'Etrangers. Il y eût cinq Quadrilles ſous le nom de cinq Nations differentes. Le Roi, vêtu à la Romaine, marchoit à la tête de la premiere qui repreſentoit les Romains; & dans ſa marche, comme dans les Courſes, il ſe fit autant admirer par ſa bonne grace & par ſon adreſſe, que par la Majeſté qui brilloit dans toute ſa perſonne. Monſieur, Frere du Roi, étoit à la tête de la ſeconde Quadrille, qui repreſentoit les Perſes. La troiſiéme, qui étoit conduite par le Prince de Condé, repreſentoit les Turcs. Le Duc d'Enguien commandoit la quatriéme, qui répreſentoit les Indiens; & le Duc de Guiſe conduiſoit la cinquiéme, qui repreſenioit les Sauvages. La Reine, la Reine Mere, la Reine d'Angleterre & toutes les Princeſſes de la Cour, contribuerent par leur preſence aux agrémens de la Fête, qui dura trois jours; & les Reines y diſtribuerent les prix. Le Marquis de Bellefonds, de la Quadrille de Monſieur reçut le 1. jour des mains de la Reine le 1. Prix, qui étoit une Boëte de portraits, garnie de Diamans; & le 2. jour le Comte de Sault, de la Quadrille du Prince de Condé, reçût des mains la de la R. Mere un Diamant fort riche.

Droit de préſeance reconnu par l'Eſpagne.

Le Conſeil d'Eſpagne fut deux ou trois mois à ſe déterminer ſur la Satisfaction que le Roi demandoit, pour l'inſulte faite à Londres à ſon Ambaſſadeur. Il n'étoit nullement diſpoſé à l'accorder, & croïoit au contraire que le Baron de Batreville n'avoir fait que ſon devoir, & que par conſéquent il ne méritoit que des loüanges. Mais le Pacifique Philippe IV. dont les uniques vuës étoient, comme j'ay dit, de laiſſer ſon Roïaume en paix à ſon Fils, en jugea autrement, & ſans trop ſe faire preſſer accorda de bonne grace, ce qu'il n'étoit pas dans la réſolution de refuſer au péril d'une guerre. Il faut avoüer que ce fut une grande démarche à ce Roi, de quelque côté qu'on la conſidere; il ne pouvoit guere s'y déterminer ſans engager l'honneur de ſa Couronne. Mais je ne croi pourtant pas que l'on en puiſſe préciſément tirer toutes les conſéquences que les François en tirent. Quoi qu'il en ſoit, le Baron de Batteville fut revoqué, & le Roi Catholique promit à l'Archevêque d'Ambrun qu'il enverroit ordre à tous ſes Ambaſſadeurs, tant en Angleterre que dans les autres Cours, de s'abſtenir de ſe trouver en aucune cérémonie où ſe trouveroient les Ambaſſadeurs du Roi Trés-Chrêtien. Il promit de plus que le Marquis de la Fuente, qu'il avoit choiſi pour ſon Ambaſſadeur Extraordinaire prés de Sa Majeſté, lui en feroit ſa Déclaration en la premiere Audience qu'il auroit d'elle, & en effet il la fit le vingt-quatriéme du mois de Mars 1662. dans la forme & dans les termes contenus au Procés verbal que je raporte ici. 1662.

Déclaration de l'Ambaſſadeur de cette Couronne à ce ſujet.

„ Ce jourd'hui vingt-quatriéme du
» mois de Mars, Sa Majeſté ayant eu
» agréable de donner audience dans
» ſon grand Cabinet audit Marquis
» de la Fuente, nouvellement arrivé
» en ſa Cour, & Mr. le Comte d'Armagnac l'aiant amené à Sa Majeſté,
" ledit Marquis de la Fuente, après
" lui avoir preſenté la Lettre de
" Créance du Roi Catholique, qui le
" déclaroit ſon Ambaſſadeur, & fait
" ſes complimens en la maniere accoûtumée, rendir à Sa Majeſté une
" ſeconde Lettre du Roi Catholique,
" auſſi en créance ſur lui, au ſujet
" de l'attentat commis par ledit Bat-
" teville, & enſuite le Marquis en
" préſence de nous Loüis Phelipeaux,

1662. " Sieur de la Vrilliere, Comte de " Saint Florentin, Baron de Hervif " & de Château-Neuf ſur Loire, " Commandeur des Ordres du Roi: " Henri de Guenegaut, Seigneur du " Pleſſis, Marquis de Planci, Vi- " comte de Semoine, Baron de Saint " Juſt, Commandeur des Ordres de " Sa Majeſté: Michel le Tellier auſſi " Commandeur deſdits Ordres, & " Loüis Henri de Lomenie, Comte " de Brienne & de Montbron, Baron " de Pougi, tous Conſeillers du Roy " nôtre dit Seigneur en ſes Conſeils, " Secretaires d'Etat & de ſes Com- " mandemens, a dit à haute voix en " Eſpagnol:

SIRE,

Diſcours qu'il fait au Roi.

" Le Roi mon Maître ma com- " mandé, de remettre entre les Ro- " iales mains de Vôtre Majeſté cette " Lettre qui eſt en créance ſur-moi, " de ce que je répreſenterai en ſon " Roïal nom à Vôtre Majeſté, en ré- " ponſe de celle qu'il reçut de Vô- " tre Majeſté à Madrid par les mains " de l'Archevêque d'Ambrun, ſon Am- " baſſadeur, le 24. Octobre de l'an- " née derniere 1661. dattée de Fon- " tainebleau le dix-ſeptiéme du même " mois, ſur laquelle il m'a ordonné " de dire à Vôtre Majeſté, qu'il a été " fort fâché du cas arrivé à Londres " le dix dudit mois d'Octobre, entre " les Ambaſſadeurs de Vôtre Majeſté " auprés de la Perſonne du Roi d'An- " gleterre, pour la competence du " rang que devoient tenir leurs Ca- " roſſes en l'Entrée Publique d'un " Ambaſſadeur Extraordinaire de " Suede, à cauſe du déplaiſir que Vô- " tre Majeſté a reçeu de cet accident, " lequel a cauſé la même ſurpriſe au " Roi mon Maître que celle qu'avoit " euë Vôtre Majeſté, & qu'auſſi dés 1662. " qu'il a eu cet avis, il a ordonné au " Baron de Batteville ſon dit Ambaſ- " ſadeur de ſortir de Londres, & de " ſe rendre en Eſpagne, le révoquant " de l'Emploi qu'il avoit, pour don- " ner ſatisfaction à Vôtre Majeſté, & " témoigner contre lui le reſſentiment " que mériteroient ſes excés. En outre " il m'a ordonné d'aſſurer Vôtre Ma- " jeſté qu'il a envoyé ſes Ordres à " tous ſes Ambaſſadeurs & Miniſtres, " tant en Angleterre, comme en tou- " tes les Cours où réſident & réſi- " deront leſdits Miniſtres, & où ſe " pourront préſenter de pareilles dif- " ficultez, pour raiſon des Competen- " ces, afin qu'ils s'abſtiennent & ne " concourrent point avec les Ambaſ- " ſadeurs & Miniſtres de Vôtre Ma- " jeſté en toutes les Fonctions & Cé- " rémonies Publiques, auxquelles " les Ambaſſadeurs & Miniſtres de " Vôtre Majeſté aſſiſteront.

A quoi Sa Majeſté répondit:

" *Je ſuis bien aiſe d'avoir entendu la* " *Declaration que vous m'avez faite de* " *la part du Roi vôtre Maître, d'au-* " *tant qu'elle m'obligera de continuer à* " *bien vivre avec lui.*

" Enſuite le Marquis de la Fuente " s'étant retiré, Sa Majeſté adreſſant " la parole au Nonce de ſa Sainteté & " à tous les Ambaſſadeurs & Réſidens " qui étoient préſens, dit:

" *Vous avez oüi la Declaration que* " *l'Ambaſſadeur d'Eſpagne m'a faite,* " *je vous prie de l'écrire à vos Maitres,* " *afin qu'ils ſachent que le Roi Catho-* " *lique a donné ordre à tous ſes Amba-* " *ſſadeurs, de céder les rangs aux miens* " *en toutes occaſions.*

" A laquelle Audience ont été pre- " ſens Mr. le Duc d'Orleans, le Prin- " ce de Condé, le Duc d'Enguien, " le

1662. » le Chancelier, pluſieurs Dues, Pairs, » & Officiers de la Couronne, & autres Notables Perſonnages du Conſeil de Sa Majeſté : enſemble tous les » Ambaſſadeurs, Réſidens ou Envoïez étant préſentement en cette Cour » leſquels y ont été conviez, le Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs de » Veniſe & de Savoïe, Mantouë, Modene, & Parme, les Ambaſſadeurs » de Suede, les trois Extraordinaires » de Hollande, avec l'Ordinaire, les » Envoïez & Réſidens de Maïence, » Trêves, Brandebourg, & Palatin, de » l'Archidue d'Inſpruk, du Duc de » Neubourg, des Dues de Lunebourg, » Brunſvvick, du Landgrave de Heſſe, de l'Evêque de Spire, & du Prince d'Orange. Fait à Paris ce 24. » Mars 1662.

Si cette affaire fut terminée auſſi avantageuſement pour la France qu'elle l'a crû.

Il y a quatre choſes à remarquer dans ce Procés verbal. La premiere que le Roi Très-Chrêtien reçut le Diſcours du Marquis de la Fuente pour une Déclaration formelle qu'à l'avenir l'Eſpagne cederoit la main & le pas à la France. La ſeconde que les termes ſont équivoques, en ce qu'il promet de la part du Roi ſon maître qu'à l'avenir ſes Ambaſſadeurs & Miniſtres s'abſtiendront, & ne concourront point avec les Ambaſſadeurs & Miniſtres de Sa Majeſté Trés-Chrêtienne, ſans expliquer ſi ce ſera préciſement en cedant ou ſeulement en s'abſtenant de ſe trouver dans les lieux & Céremonies Publiques où cette difficulté pourroit de nouveau ſe rencontrer. La troiſiéme que ce Procès verbal eſt un Acte paſſé & atteſté par les ſeuls Miniſtres de France, qui en cette occaſion étoient parties intereſſées, & nullement reconnus par ceux du Roi Catholique. Et la quatriéme enfin que Sa Majeſté Trés-Chrêtienne attendit que le Marquis de la Fuente ſe fût retiré, pour dire aux Miniſtres des autres Princes, qu'ils avoient été témoins de la Déclaration qu'il venoit de lui faire de la part du Roi Catholique, qu'à l'avenir ſes Miniſtres céderoient en toutes les occaſions aux ſiens. 1662.

Je n'ai pas deſſein de rien décider ſur une Queſtion ſi délicate ; je rapporterai ſeulement ce qui fut dit là-deſſus par de fort habiles gens de l'un & de l'autre Parti. Les François diſoient que, malgré les termes ambigus du Marquis de la Fuente, on n'en pouvoit conclurre autre choſe, ſinon qu'à l'avenir les Miniſtres du Roi Catholique cederoient à ceux du Roi Trés-Chrêtien dans les cérémonies Publiques & en toutes rencontres, & que l'on ne ſauroit donner autre ſens à ces termes, *afin qu'ils s'abſtiennent & ne concourent point, &c.* à quoi ils ajoûtoient que s'il n'avoit été queſtion que de s'abſenter & non pas de ceder, le Marquis de la Fuente auroit pu aiſément s'expliquer d'une maniere claire & intelligible en diſant: *afin qu'ils s'abtiennent & s'abſentent de toutes les Fonctions & Céremonies auxquelles les Ambaſſadeurs de Vôtre Majeſté aſſiſteront, & afin d'éviter par ce moïen toutes les occaſions qui pourroient faire naître des diſputes ſur le ſujet de la Competence.* A cela les Eſpagnols répondoient, que le Roi Catholique n'avoit garde de s'exclurre lui-même en la perſonne de ſes Miniſtres de toutes les Ceremonies Publiques pour l'amour du Roi de France, & que c'étoit aſſez qu'il conſentit à ſe réduire à l'égalité, ſans prétendre plus l'emporter, & que c'eſt l'unique ſens naturel qu'on puiſſe donner aux paroles du Marquis de la Fuente, étant certain que par toute la terre, *ne pas concourir* ne ſignifie point *céder*, mais ſeulement ne pas s'empreſſer pour l'emporter. Ils ajoûtoient que ſi le Roi Catholique avoit été dans la réſolution,

1662. de céder la Préeminence au Roi Très-Chrétien, il autoit fort bien ſu ordonner à ſon Ambaſſadeur de s'expliquer en termes propres, & que ſi Sa Majeſté Trés-Chrètienne l'avoit ainſi prétendu, elle n'auroit eu garde de ſe contenter des termes équivoques du Marquis. Qu'une marquè évidente de cela, c'eſt que Sa Majeſté avoit obſervé de ne rien dire de la Ceſſion prétenduë, juſqu'à ce que l'Ambaſſadeur ſe fût retiré, dans la crainte, ſans doute, que ſi elle l'avoit fait en ſa préſence, il ne ſe fût expliqué plus clairement, & qu'au fonds, comme la choſe s'étoit paſſée verbalement, on avoit encore lieu de douter ſi dans l'Acte qui en fut fait par les quatre Secretaires d'Etat, on n'avoit point inſeré un mot pour l'autre, ou de propos deliberé, ou plus vraiſemblablement faute de mémoire. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on n'a point vu que depuis ce tems-là les Miniſtres d'Eſpagne aïent été plus diſpoſez qu'auparavant à céder le pas à ceux de France. Ils ont conſtamment prétendu l'égalité ſans jamais s'en départir, & il n'eſt pas à ſupoſer qu'ils l'aient fait ſans ordre.

Suite des Amours du Roy & de Mademoiſelle de la Valiere.

Ce fut pendant cette Audience que le Roi aprit la retraite de Mademoiſelle de la Valiere dans le Couvent de Chaillot. On ne ceſſoit de la maltraiter chez Madame, & les Reines venant encore à la charge lui faiſoient ſouvent des reproches très-durs & très-mortifians. Elle s'étoit contentée pluſieurs fois d'en pleurer; mais enfin pouſſée à bout par les choſes outrageantes qu'on lui dit dans une viſite que les Reines rendirent un jour à Madame, elle prit la réſolution deſeſperée de s'aller enfermer pour le reſte de ſes jours. Soit que ſon deſeſpoir l'empêchât de raiſonner, ſoit qu'elle craignît que le Roi ne voulût pas conſentir à ſa retraite, elle partit ſans le lui faire ſavoir. Sa Majeſté l'aprit, comme j'ay dit, à l'Audience de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & l'auroit ſans doute quittée bruſquement, ſi par bonheur la Harangue ne ſe fût pas trouvé finie. Le ſeul nom de la Valiere, prononcé par le Marquis de Sourdis qui étoit en converſation auprés du Roi avec le Duc de S. Aignan & qui parloit aſſez bas, fit tourner la tête à Sa Majeſté qui demanda ce qu'ils diſoient de la Valiere. Sourdis répondit qu'elle s'étoit retirée au Couvent de Chaillot. Le Roi, frappé de cette nouvelle comme d'un coup de foudre, commanda qu'on fit venir un Caroſſe pour l'aller trouver. Mais il n'eut pas la patience d'attendre qu'il fût prêt; il monta d'abord à cheval, & pouſſa à toutes jambes juſqu'à Chaillot. La Reine, qui le vit partir, voulut l'arrêter & lui faire quelque remonttance; mais il la repouſſa & ne voulut pas ſeulement l'écouter. On dit que cette Princeſſe étonnée, ſe contenta de lui dire gravement, *en verité, Sire, vous n'êtes guere Maitre de vos paſſions*: Et que le Roi, en la regardant d'un œil de dépit, répondit, *ſi je ne le ſuis pas de mes paſſions, Madame, j'eſpere que je le ſerai de ceux qui me font piece*, & là-deſſus donna des deux. Il arriva tout échauffé au Couvent & demanda Mademoiſelle de la Valiere, qui parut auſſi-tôt à la Grille. Le changement qu'il remarqua ſur ſon viſage le toucha tellement, qu'il ne put retenir ſes larmes. Il lui fit des réproches de la maniere dont elle étoit partie, auxquels la Belle ne répondit auſſi qu'en pleurant. Ce langage muet aïant duré quelque tems, fit place aux diſcours les plus paſſionnez & les plus tendres. Le Roi eſſuïa ſes pleurs & ceux de ſa Maitreſſe, & uſant enfin de ſon Autôrité, il la fit monter dans un Caroſſe avec lui. Quelque répugnance que Mademoiſelle de la Valiere eût à rétoûrner

1662.

1662. à la Cour, dans la crainte d'avoir encore des duretez à eſſuïer de la part des deux Reines & de Madame : elle ſe laiſſa fléchir aux aſſurances que le Roy lui donna d'y mettre ordre. On ſe rend ſans peine aux ſollicitations d'un Amant abſolu. Le Roi ſavoit ſe faire obéir ; & quoi qu'il eût pour la Reine les égards que la bienſéance demandoit, il eſperoit de l'engager, auſſi bien que Madame, à avoir deſormais plus de ménagement pour la Valiere. Néanmoins pour la voir avec plus de liberté & lui épargner les chagrins auxquels elle craignoit de s'expoſer encore, il lui propoſa de lui donner un Equipage & un Hôtel ; mais cette Belle le refuſa d'abord. Elle rentra donc chez Madame où le Roi la mena lui-méme, & pria cette Princeſſe d'avoir ſoin d'une Perſonne qui lui étoit plus chere que ſa vie. Madame lui répondit ſechement, *vous me donnez-là un bel emploi*, Sire, *je ferai ce que Vôtre Majeſté m'ordonne, & je la régarderai comme une Fille qui vous apartient.* Le Roi ne repliqua rien & ne fit pas ſemblant d'entendre le ſens de cette équivoque. Il rendit à Mademoiſelle de la Valiere des viſites plus fréquentes & plus longues qu'au paravant, & lui fit quantité de beaux préſens, qui acheverent d'exciter la jalouſie de toutes les Dames de la Cour.

Le Roi n'en fait plus miſtere, & ſe declare à la vuë de toute la Cour. *Hiſtoire Amoureuſe des Gaules par le C. de Buſſi Rabutin*

Je ne m'amuſerai point à d'écrire toutes les circonſtances de ces Amours: les déclarations que le Roi fit à ſa Maîtreſſe: les petits ſoins qu'il lui rendit & tout ce qui a coûtume de précéder l'heureux moment de la concluſion. Quoi que les Rois ne ſoupirent pas long-tems d'ordinaire, nôtre Monarque oublia qu'il l'étoit en cette occaſion. Il fit tout ce que fait l'Amant le plus timide. Il eſt vrai auſſi que la Valiere conſideroit moins en lui le Sceptre que la Perſonne, & qu'elle n'aimoit que Louïs idépendamment de ſa qualité de Roi. Cette Fille avoit de la vertu ; mais qu'elle vertu eſt à l'épreuve d'une Paſſion tendre & réciproque ? Son cœur étoit touché du merite perſonnel de ce jeune Prince : elle lui fit enfin un ſacrifice de ce qu'elle avoit de plus cher. Elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Il faloit qu'elle fût bien ſûre de ſes charmes, pour ne craindre pas que les faveurs éteigniſſent l'ardeur de ſon Amant. Il n'en fut dans la ſuite que plus empreſſé & plus tendre Chacun ſait les témoignages publics qu'il lui en donna. Ce commerce faiſant bruit à la Cour, la Reine-Mere voulut uſer de ſon autorité pour le faire ceſſer. Mais le Roi lui parla d'une maniere qui ne lui donna pas envie de revenir une autrefois à la charge.

1662.

Il affecta de dire devant elle dans un Cercle qui ſe tenoit dans ſon Cabinet, qu'on avoit mauvaiſe grace de prêcher la Vertu quand on étoit ſur le retour, & de paroître ſi ſevere pour les autres quand on ne l'avoit pas toûjours été pour ſoi. Ces diſcours & de ſemblables firent connoître à tout le monde qu'on s'opoſeroit inutilement à une paſſion declarée & dont le Roi ne faiſoit plus miſtere. La jeune Reine elle-même, aprés pluſieurs plaintes ſans fruit, fut obligée de prendre ſon parti. Qu'auroit-elle pu faire autre choſe, quand ceux à qui elle s'ouvroit là-deſſus, lui diſoient pour toute conſolation, que * le Roi ſon Pere en avoit fait autant ?

Cependant cette Princeſſe ſe chagrina ſi fort qu'elle en tomba malade. Le Roi, qui avoit pour elle de la tendreſſe, en fut touché. Il lui rendit viſite,

Chagrin que la Reine en conçut.

* *C'eſt ce que lui dit le Marquis de la Fuen e Ambaſſadeur d'Eſpagne, un jour que la Reine ſe plaignoit à lui de la maniere d'agir du Roy.*

1662. & la trouva dans un ſi grand accablement qu'il en pleura. Il pleuroit facilement, comme nous l'avons vu; mais aprés tout ſes larmes étoient des marques de ſon extrême ſenſibilité. On s'en aperçut, & une Dame qui remarqua qu'il étoit fâché qu'on les vît, lui dit tout haut de ne point cacher le ſeul remede qui pût guérir la Reine. C'étoit un éfet de ſon étoile d'être amoureux en plus d'un endroit. La tendreſſe qu'il avoit pour la Reine étoit une tendreſſe d'Epoux qui ne faiſoit point de tort aux ardeurs de Galant. Son Amour pour Mademoiſelle de la Valiere n'en étoit pas moins vif; & comme on ne peut pas ſuffire à tout, le Roi tout jeune & vigoureux qu'il étoit tomba malade à ſon tour. Sa maladie fut même aſſez fâcheuſe & accompagnée de délire. Il parloit continuellement de ſa Maîtreſſe, & demandoit toûjours à la voir. Mais les Medecins s'y oppoſoient, de crainte que ſa préſence n'irritât ſon mal. On peut juger des allarmes que la Belle ſouffroit de ſon côté: elle ne dormoit point: elle étoit plus morte que vive, & charmoit ſa douleur en écrivant du moins tous les jours à celui qu'elle ne pouvoit voir. Un jour pourtant que le Roy ſe trouva mieux, il commanda au Duc de *** de lui faire venir ſa Maîtreſſe. Il ne pouvoit plus reſiſter à ſon impatience. Ce Duc, pour le ſatisfaire, alla promtement chercher Mademoiſelle de la Valiere qui n'étoit pas moins impatiente de voir ſon Amant. La Cour étoit fort groſſe chez le Roi quand elle y arriva. Le Monarque s'en défit bien-tôt ſur quelque pretexte, pour paſſer dans une autre Chambre où l'on avoit fait entrer la Valiere. Il ſuffit de connoître l'amour pour juger de ce qui ſe paſſa dans cette entrevuë. Le Roi foible & convaleſcent voulut lui donner des marques d'une ſanté parfaite. Il fit un effort qui penſa lui coûter la vie, Mais ſa jeuneſſe & ſon bon tempérament le tirerent encore de ce danger. L'Amour qui avoit fait le mal, ne vouloit pas qu'il fût ſans remede. Il le reſervoit à d'autres combats où la bravoure de ce Héros devoit ſe ſignaler. Cependant la Valiere devint groſſe, &, fut Mere d'une Fille * qui fut appelée Mademoiſelle de Blois. J'avance exprès ce récit pour n'être pas obligé d'y revenir. 1662.

Le Roi ſe trouve à l'accouchement de M. de la Valiere. Ce que l'amour lui fit faire en cette occaſion. *Hiſtoire Amoureuſe des Gaules par le Comte de Buſſi Rabutin.*

J'ai dû dire plus haut, que cette Fille, que nous appellerons Dame déſormais, parce que le Roi la fit Ducheſſe, avoit enfin accepté le *Palais Brion*, * où Sa Majeſté l'avoit logée, & lui avoit fait ſa Maiſon, aiant mis auprès d'elle une Fille de confiance, nommée Marion ¶ Bourlaſque. Comme je ne m'attache pas à ſuivre l'ordre des tems dans le récit de ces Amours, pour ne pas interrompre trop ſouvent la narration des choſes plus importantes, j'eſpere que l'on me pardonnera aiſément ces petites tranſpoſitions. J'ajouterai encore, pour n'en faire pas à deux fois, que cet accouchement de la nouvelle Ducheſſe fut ſuivi l'année d'après d'un autre † qui marquoit que la poſſeſſion n'avoit rien diminué de l'ardeur du Roi. Elle étoit au Louvre avec ſon Amant dans un de ces mo-

* *Marie Anne de Bourbon, née au mois d'Octobre 1666. & mariée en 1685. à Louis Armand de Bourbon, Prince de Conti.*

§ *Ce Palais repondoit au bout du Jardin du Palais Roial où il avoit une iſſuë. On fit en ce tems là l'Anagramme de* Palais Brion, *& l'on trouva* Bon à Plaiſir.

¶ *Elle étoit de Lyon, & fut mariée depuis au Sr. du Pleſſis Vautelet, Ordinaire de chez le Roi.*

* *D'où naquit en Octobre 1667. Louis de Bourbon, Comte de Vermandois, Admiral de France, mort à Courtrai en Novembre 1683.*

1662. mens où l'on ne peut ſouffrir de tiers, quand elle fut ſurpriſe de ce mal qui fait tant crier. La douleur fut ſi violente & les convulſions ſi terribles, que jamais homme ne ſe trouva ſi embarraſſé que fut alors le Roi. Il apela du monde par les fenêtres, & cria qu'on allât vite avertir deux Dames * qu'il nomma. Une Fille de la Ducheſſe courut en même tems à la Sage-femme ordinaire; mais toutes vinrent trop tard pour empêcher que la Veſte du Roi, en broderie de Perles & de Diamans, la plus magnifique du monde, ne portât des marques du deſordre. Elles trouverent le Roi qui ſuoit à groſſes gouttes d'avoir ſoutenu ſa Maitreſſe dans les douleurs. Elle n'avoit point reſpecté ſa parure, & lui avoit dechiré un Collet de mille écus en ſe pendant à ſon cou : elle ne pouvoit ſouffrir d'être touchée par d'autres mains, que par celles qui étoient acoûtumées à manier des Sceptres & des Couronnes. Il eſt certain que le Roi fit en cette occaſion des choſes fort paſſionnées, & d'autant plus propres à marquer l'excés de ſon amour, qu'il avoit ordinairement une extrême répugnance à entrer ſeulement dans la Chambre de la Reine, lors qu'elle étoit en cet état. Mais tout cela n'étoit rien, en comparaiſon de la ſenſibilité qu'il fit paroitre lors que la Ducheſſe étant tombée dans une ſincope trés-violente, Madame de Choiſi s'écria, *elle eſt morte* ! Le Roi faillit à mourir auſſi : il fondoit en larmes & crioit de la maniere du monde la plus douloureuſe, *rendez la moi & prenez tout ce que j'ai.* Il étoit à genoux au pié de ſon lit, immobile comme une ſtatuë, ſinon dans de certains momens où il jettoit des cris ſi pitoiables, que les Dames & les Medecins en avoient le cœur percé de douleur. La Malade revint enfin, & ſon premier mouvement aïât été de regarder où étoit le Roi, Madame de Montauzier le fit aprocher de ſon lit : elle lui ſera les mains quoique trés-foiblement; mais la douleur du Roi augmentant, on l'en arracha par force & on le mit ſur un lit, où il revint auſſi au bout de quelque tems. Dés que la Ducheſſe fut ſoulagée par les remedes que les Medecins lui donnerent, elle demanda à Madame de Montauzier ce qu'elle penſoit de l'amour du Roi; mais elle le lui demanda comme en étant charmée elle-même. Madame de Montauzier, qui étoit veritablement ſurpriſe de tout ce qu'elle venoit de voir, lui dit ſincerement qu'on ne pouvoit trop aimer un Prince qui aimoit ſi paſſionnément. On ne peut dire avec quelle ardeur le Roi remercia ces Dames des ſervices qu'elles venoient de rendre à la perſonne du monde qu'il aimoit le plus. Il les aſſura qu'il en auroit une reconnoiſſance Roïale ; & en effet la ſuite a bien fait voir qu'il n'étoit pas ingrat.

1662.

Le mariage de *Monſieur* celebré l'année precedente avec la Princeſſe d'Angleterre, ne fut pas moins fécond que celui du Roi. Le premier fruit qui en ſortit, fut *Marie Loüiſe d'Orleans*, née le 17. Avril de cette année & mariée dans la ſuite à Charles II. Roi d'Eſpagne, comme nous le dirons en ſon lieu.

Naiſſance de Marie Loüiſe d'Orléans.

L'affaire des Ambaſſadeurs étoit à peine finie, qu'il en ſurvint une autre entre le Pape & le Roi, au ſujet d'une ſemblable inſulte faite à Rome à l'Ambaſſadeur de France. L'injure étoit atroce, mais auſſi il faut avoüer que la réparation s'en fit d'une maniere proportionnée à l'outrage, & qu'il n'y a point d'exemples où le droit des Gens, ſi ouvertement violé, ait été maintenu avec tant de gloire, & où les Auteurs du mal aïent été punis avec tant de ſeverité. Mais pour reprendre la choſe

Inſulte faite à Rome à l'Ambaſſadeur de France. Hiſtoire des Démêlez de la Cour de France avec la Cour de Rome &c. par Mr. Regnier Deſmarais

* *Madame de Montauzier & M. de Choiſi.*

1662. dans ſon origine, il faut remonter au Voïage que le Cardinal Mazarin fit à Cologne * lorſqu'il fut exilé du Roïaume. Le Cardinal Chigi s'y trouva à cauſe de ſa Nonciature, & c'eſt-là que commença à éclater la jalouſie, ou plûtôt l'inimitié conçuë dès les Conferences de Munſter, & qui s'étoit conſervée depuis entre lui & Mazarin. Ce fut par une ſuite de cette même inimitié, que le Cardinal Mazarin ne voulut jamais conſentir qüe l'autre, devenu Pape † ſous le nom d'Alexandre VII. intervint au Traité des Pirenées comme Mediateur ; & cette excluſion jointe à celle que le Roi avoit voulu lui donner au Conclave, avoit rendu la Nation Françoiſe ſi odieuſe à Sa Sainteté, qu'elle ne pouvoit plus la ſouffrir. Le Roi ne l'ignoroit point : cependant il ne laiſſa pas d'envoïer le Duc de Crequi à Rome en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Le Pape de ſa part le reçut ſans aucune marque apparente d'averſion ni d'aigreur ; mais il n'y eut pas fait grand ſéjour, qu'il s'aperçut de la mauvaiſe volonté qu'on lui portoit. Toute la Famille des Chigi, qui étoit celle du Pape, affectoit de lui montrer un extrême froideur : ſur tout Don Mario Frere du Pontife, & le Cardinal Chigi ſon Neveu. A cette froideur le Duc de Crequi opoſa une indifference qui approchoit fort du mépris, & des manieres hautes qui acheverent d'envenimer l'eſprit du Pape & celui de ſes Parens.

Querelle des Gens de l'Ambaſſadeur avec les Corſes.

Par malheur pour la France, ou ſi l'on veut pour le S. Siege, les François n'étoient point alors regardez à Rome de bon œil. On y rejettoit ſur eux la cauſe de tous les troubles qui étoient arrivez en Italie depuis trente ou quarante ans, & l'on y étoit diſpoſé à leur faire inſulte, pour peu qu'on vît du jour à l'impunité. Telle étoit la diſpoſition générale des choſes & des eſprits, lors que deux ou trois François de la ſuite de l'Ambaſſadeur prirent querelle dans les ruës avec une Brigade de Corſes, Soldats deſtinez pour la garde de Rome & pour aſſûrer les Executions de la juſtice. Ils n'eurent en cette rencontre aucun reſpect pour les Loix militaires, qui veulent que les particuliers cédent en toutes choſes aux Corps de Troupes qui ſont en fonction, & qui ont des Officiers à leur tête. Ils mirent hardiment l'épée à la main, & comme il eſt expreſſément defendu à toutes ces ſortes de Brigades à Rome de tuer, il ne leur fut pas difficile de ſe tirer de leur combat avec avantage. Cependant tout le Corps des Corſes prit part à l'affront que venoient de recevoir quelques-uns de leurs membres. Comme il avoit été fait à une Garde en fonction, & non pas à des particuliers du Corps, ils ſe crurent deshonorez, s'ils paſſoient cela ſans en prendre vengeance. Quelques-uns dirent que ce furent les Parens du Pape qui les exciterent ſous main, par le moïen de quel-ques-uns des Officiers, auxquels ils promirent leur protection : & que ſans cela jamais les Corſes n'auroient oſé en venir aux extremitez où ils ſe porterent. Quoi qu'il en ſoit, ils coururent aux armes tumultueuſement & mirent toute la Ville de Rome en combuſtion. Le droit des Gens, & le reſpect inviolable que l'on doit aux Ambaſſadeurs, ne fut point capable de les retenir ni de moderer l'aveugle fureur dont ils étoient poſſedez. Ils marcherent en bataille vers le Palais du Duc de Crequi, Tambour battant, enſeignes déploiées, ſous la conduite de leurs Officiers, & s'emparerent de toutes les avenuës qui y

1662.

* *Au mois de Mars 1651.*
† *Au mois d'Avril 1655.*

1662. conduiſoient comme s'ils avoient eu deſſein de l'aſſieger dans les formes. Ils firent plus, ils chargerent les gens du Due qui étoient ſortis pour leur demander raiſon de ce procedé, & lors qu'il voulut paroître ſur un Balcon pour apaiſer le deſordre par ſon Autorité, ils tirerent ſur lui-même pluſieurs coups de mouſquet & de Carabine, & l'obligerent à ſe retirer après avoir couru danger de ſa propre vie.

Suivie d'une ſedition preſque generale.

La Ducheſſe de Crequi, qui pour lors étoit occupée à viſiter les Egliſes, n'en fut pas quitte à meilleur marché. Elle fut rencontrée par quelques-uns de ces Corſes qui s'étoient ſeparez des autres pour battre l'eſtrade, & attaquée avec la derniere fureur & la derniere inſolence. Pluſieurs coups de mouſquet furent tirez dans ſon Caroſſe, un de ſes Pages qui tenoit la main ſur la portiere fut tué à ſes yeux, & tout le reſte de ſes Gens fut extrêmement maltraité, de maniere qu'elle ſe trouva heureuſe de rencontrer la maiſon du Cardinal d'Eſt pour s'y refugier. Cependant le déſordre augmentoit d'heure à autre & dura pluſieurs jours, pendant leſquels ce fut un crime à Rome que d'être François, ou d'avoir ſeulement quelque liaiſon avec eux. Le Duc Ceſarini, qui étoit de ce nombre, à cauſe de l'Ordre du St. Eſprit dont il avoit été honoré, penſa être envelopé dans cette Sedition. On le menaça de lui faire ſon Procés, parce qu'il avoit offert ſes ſervices à l'Ambaſſadeur, & entre les divers outrages qu'il fut contraint de ſouffrir, il vit empriſonner deux de ſes gens comme des malfaiteurs. Enfin le Due de Crequi, jugeant qu'il ne pouvoit plus demeurer dans Rome ſans expoſer l'honneur du Roi, en ſe commettant lui-même à de nouvelles inſultes, prit le parti de ſe retirer, & fit ſavoir aux Cardinaux, & aux perſonnes de qualité qui étoient dans les interêts de la France, qu'ils l'obligeroient d'en faire de même.

Il dépêcha en même tems un Courier en France, pour donner avis au Roi ſon Maitre de tout ce qui s'étoit paſſé. Sa Majeſté en fut tellement irritée, que ſans plus differer elle envoïa ordre au Nonce de Sa Sainteté de ſortir inceſſamment de ſon Roïaume, & lui donna trente Cavaliers pour le conduire juſques aux Frontieres, avec ordre d'empêcher qu'il eût communication avec qui que ce fût. Elle écrivit auſſi une Lettre trés-forte à Sa Sainteté, où elle ſe plaignoit de la violence commiſe contre ſon Ambaſſadeur, & en demandoit ſatisfaction en des termes, qui ſentoient plûtôt la déclaration de Guerre que la Remontrance.

Le Roi donne ordre au Nonce de ſortir de France.

Allarme qu'on en conçoit à Rome.

Cette Lettre mit toute la Cour Romaine en allarme. Le Roi Très-Chrêtien y étoit déja connu pour un Prince extremement delicat, ſur tout ce qui regarde les Droits de la Couronne, & le reſpect dû à ceux qui la portent. La ſeule penſée de le voir entrer à main armée en Italie faiſoit frémir tout le monde, & l'on ne pouvoit, ſans trembler, ſonger aux calamitez dont Rome ſe trouveroit remplie, ſi une fois il venoit à en former le ſiege. Dans cette fraïeur dont perſonne n'étoit exempt, on ſongea ſérieuſement à donner à Sa Majeſté Trés-Chrêtienne toutes les ſatisfactions poſſibles. Les Parens du Pape, que les François accuſoient hautement d'être les Auteurs ſecrets de toute l'affaire, en haine du peu d'état que le Duc de Crequi avoit fait d'eux, lui envoïerent l'Abbé Roſpiglioſi pour ſe juſtifier d'un ſi injurieux ſoupçon & le convier de revenir; & le Duc n'en aïant pas paru content, parce que cet Abbé n'avoit point d'autre Créance qu'une Lettre du Cardinal Chigi, le Sieur Raſponi y fut renvoïé

1662.

1662. de la part du même.

Cependant on mit en priſon quelques-uns des Soldats Corſes qui avoient paru les plus inſolens, & on caſſa le Corps entier, Officiers & Soldats, avec ignominie. Et parce que le Cardinal Imperial, Gouverneur de Rome, étoit accuſé d'avoir ſouffert l'inſolence des Corſes, & de n'avoir ni reprimé la Sédition, ni puni les Séditieux comme il le devoit faire; le Pape le deſtitua de ſon Gouvernement & l'envoïa Legat à Ancone comme dans un honnête exil. Mais tout cela ne fut point capable de ſatisfaire le Roi Très-Chrêtien; au contraire les François en prirent un nouveau Sujet de plainte. Ils publierent que l'on n'avoit caſſé la Garde des Corſes, que pour la ſouſtraire à la juſte punition que Sa Majeſté Très-Chrêtienne en auroit ſans doute demandée, & qu'on n'auroit pu lui refuſer: qu'au lieu de punir tous les Criminels, ou tout au moins une grande partie, on en avoit ſeulement arrêté trois ou quatre, & on avoit facilité l'évaſion des autres: que le Cardinal Imperial, qui étoit convaincu de conivence en cette occaſion, & d'avoir attendu que les Mutins fuſſent en ſûreté pour les mettre au Ban, avoit néanmoins obtenu des honneurs au lieu de cenſures, & des récompenſes au lieu de châtimens; & enfin qu'il paroiſſoit par tout le procedé de la Cour de Rome, que l'on n'avoit aucun deſſein de faire à Sa Majeſté une reparation proportionnée à la grandeur de l'inſulte.

Meſures qu'on y prend pour punir les Seditieux.

Ces Diſcours étoient accompagnez dans la bouche des François de menaces terribles, qui n'alloient pas à moins qu'à la ruine entiere de Rome, & de toutes les Rodomontades ordinaires en ces occaſions. Les Paſquinades couroient de toutes parts en Proſe & en Vers; & juſques dans Rome même, où la conſternation redoubloit à proportion de la confiance des François. Mais comme tout cela n'étoit point aſſez pour obliger le Pape à prendre les reſolutions que Sa Majeſté Trés-Chrêtienne deſiroit de lui, elle paſſa aux effets & s'empara d'Avignon par un Arrêt de réünion en datte du 26. Juillet 1663. Là-deſſus le Pape ſe reveilla tout de bon, & voïant que les Lettres écrites au Roi dès l'année precedente par la Reine de Suede & par les Cardinaux, n'avoient de rien ſervi, il écrivit lui-même à Sa Majeſté un Bref fort hônête, par lequel il l'aſſûroit qu'il étoit reſolu à lui donner toute la ſatisfaction qu'il deſiroit; & pour faire voir la ſincerité de ſes intentions, il ôta au Cardinal Imperial ſa nouvelle Legation, comme le Gouvernement de Rome, & l'obligea à ſe retirer à Genes, lieu de ſa naiſſance. Le Roi Très-Chrêtien témoigna d'être aſſez ſatisfait de ce commencement, & comme la Lettre du Pape l'aſſûroit d'une réparation entiere, il conſentit de remettre l'affaire entre les mains de deux Plénipotentiaires qui la regleroient. Le Pape nomma de ſa part le même Sieur Raſponi qu'il avoit déja emploïé auprés du Duc de Crequi, & le Roi Trés-Chrétien de la ſienne le ſieur Bourlemont, tous deux Prélats & Officiers de la Cour de Rome, & tous deux Perſonnes d'un grand mérite. Ce fut à Piſe que les Négociations furent faites & concluës, comme nous le dirons en ſon lieu.

1662.

Moïens que le Roi mit en uſage pour obtenir ſatisfaction du Pape.

En même tems que la France aſſûroit ſa Gloire, par la répàration des injures qui lui avoient été faites, elle augmentoit auſſi ſa Puiſſance. Le Roi engagea habilement le Duc Charles de Lorraine, à lui faire ceſſion de ſes Etats, en reconnoiſſance de la liberté qu'il lui avoit procurée par le Traité de Paix avec l'Eſpagne. Le Duc n'avoit point d'enfans, & il avoit ſouvent jetté

Le Duc de Lorraine fait ceſſion au Roi de ſes Etats.

1662. jetté les yeux ſur le Prince Charles ſon Neveu, pour le faire ſon Héritier. Il avoit même propoſé de le marier avec une Princeſſe de France, offrant de lui donner ſes Duchez avec ce qui en dépendoit, à la reſerve d'une ſomme conſidérable dont il auroit la jouïſſance ſa vie durant. Mais cette Négociation n'aiant pu avoir lieu, à cauſe des difficultez qui ſe rencontrèrent à régler les prétenſions de ce Duc, il rompit & renoua pluſieurs fois. Il s'oppoſa même formellement aux Propoſitions que l'on continuoit de faire pour le Mariage du Prince Charles & pour la Proprieté de ſes Etats. Mais le Roi s'y étant engagé, & voulant voir l'accompliſſement d'une affaire ſi ſouvent propoſée & tant de fois rompuë, réſolut de mettre ce jeune Prince en poſſeſſion des Etats de ſon Oncle. Cette réſolution fit naître mille inquiétudes dans l'eſprit du Duc de Lorraine. Il craignit que ſon Frère & ſon Neveu, aiant prévenu le Roi, n'euſſent obtenu de Sa Majeſté tout ce qu'ils demandoient à ſon préjudice. Il en conféra avec ſes Miniſtres, & prévoïant qu'on pourroit bien l'obliger à faire malgré lui une choſe à laquelle il avoit ſi ſouvent donné ſon conſentement; il choiſit enfin le parti le plus ſûr & le plus honnorable, qui fut de s'en remettre à la diſpoſition entière de Sa Majeſté. „ „ Il demeura donc d'accord de lui „ tranſporter la Proprieté de ſes Du„ chez de Lorraine & de Bar, avec „ leurs dépendances & annexes, pour „ les poſſeder après ſon déces en tous „ Droits de Souveraineté & demeurer „ à jamais unis & incorporez à la Cou„ ronne de France; à la charge néan„ moins qu'il en joüiroit ſa vie durant, „ & qu'il ne s'y feroit aucun éta„ bliſſement nouveau en ce qui con„ cernoit les levées & les impoſitions „ ſur les Peuples; & pour ſûreté de ſa „ parole il devoit remettre Marſal au Roi. 1662.

Declaration enregiſtrée au Parlement ſur ce ſujet.

Sa Majeſté fit quelque tems après porter au Parlement une Déclaration contenant les Clauſes & Conditions particulieres du Traité, par lequel le Duc de Lorraine lui avoit abandonné la Proprieté des Duchez de Lorraine & de Bar. Elle y fut enregiſtrée *, le Roi étant préſent; & l'Avocat Général †, avant que de prendre ſes Concluſions, fit voir „ que la Lorraine „ aiant toûjours été dépendante de la „ Couronne de France, il étoit juſte „ qu'elle y fût réünie „. C'étoit toûjours là le tître dont on coloroit ces ſortes d'Aquiſitions. Nous verrons encore de ces Réünions ** dans la ſuite, par leſquelles on pourra juger de la juſtice de celle-ci.

Plaintes faites à l'encontre.

Ce Traité ne fût pas plûtôt enregîtré au Parlement, que le Prince Nicolas François, Frere du Duc, en écrivit au Roi. Il remontra „ que le Tranſ„ port fait par ſon Frere à Sa Majeſté „ pouvoit être nul par pluſieurs con„ ſiderations. La premiére, parce que „ ſi les Duchez de Lorraine & de Bar „ étoient conſiderez comme des Etats „ où l'on ſuivoit la Loi Salique, ils „ étoient inaliénables; & qu'en ſui„ vant la Diſpoſition Teſtamentaire de „ René, Roi de Sicile & Duc de Lor„ raine, par laquelle ſes Etats avoient „ été ſubſtituez de mâle en mâle, il en „ faloit tirer la même conſequence de „ ne laiſſer au Poſſeſſeur que le ſeul „ Uſufruit, & qu'ainſi, ſelon toutes „ les Loix, le Duc de Lorraine ſon „ Frere n'avoit pu en diſpoſer. Que ſi „ d'un autre côté on s'arrêtoit au Droit „ des Femmes, qui étoit le plus ſuivi „ dans la Lorraine, confirmé par plu„ ſieurs exemples, & récement par

F

* *Dés le 2. Fevrier.*

† *Mr. Talon.*

** *Celles des Chambres de Metz, & de Briſac en 1680 & 1681.*

„ celui de la Ducheſſe Nicole, au nom „ de laquelle le Duc ſon mari avoit eu „ le Gouvernement de ſes Etats, ils „ devoient retourner en la poſſeſſion „ du Prince Charles, unique Héritier „ de cette Princeſſe. On ajoûtoit à » toutes ces raiſons les grans ſervices » que les Ducs de Lorraine avoient » rendus à la France, en faveur deſ- » quels on ſe promettoit que le Roi ne » voudroit pas les dépouiller de leurs » Etats.

Raiſons de la France.

Les Partiſans de la France répondoient aux raiſons alleguées dans cette Lettre, » que les Droits du Roi ſur » la Lorraine étoient inconteſtables : » qu'outre la poſſeſſion dont il jouïſ- » ſoit déjà, ces Duchez n'avoient ja- » mais été règlez par la Loi Salique, » & que pour ce qui regardoit la Sub- » ſtitution de mâle en mâle faite par » le Roi de Sicile, elle étoit au profit » des Rois de France, puiſque Charles » d'Anjou, Neveu & Succeſſeur de » René n'aiant point d'enfans, avoit » fait les Rois Loüis XI. & Charles » VIII. ſes héritiers. Qu'ainſi le feu » Roi & Loüis XIV. ſon fils à préſent » regnant, avoient pu ſucceder à leurs » Droits : que c'étoit ſe contredire que » d'alleguer la Succeſſion des Fem- » mes, apres avoir voulu établir celle » des Mâles. Qu'au reſte à quelque » droit que le Duc Charles tint ſes » Duchez, en aiant été dépouillé par » le feu Roi, ils ne lui avoient été » rendus que par indulgence. Que ſe » trouvant un moyen legitime de les » réünir à la Couronne par un Traité, » S. M. pour l'interêt de ſon Etat de- » voit s'en ſervir ; & que les conditions » accordées aux Princes Lorrains » leurs étoient avantageuſes, puiſ- » qu'elles leur procuroient l'honneur » d'être réputez du Sang de France.

Remontrances

Le Duc de Vendôme pour ſes Enfans fit auſſi là-deſſus des plaintes à Sa Majeſté. Il la ſuplioit de conſiderer : » Que le Roi Henri IV. avoit envoïé » une Déclaration au Parlement por- » tant qu'ils marcheroient immédiate- » ment aprés les Princes du Sang : » Que conformément à cette Déclara- » tion, S. M. avoit bien voulu lui » donner ce rang dans la derniere Ce- » remonie des Chevaliers du S. Eſ- » prit : qu'il eſperoit auſſi qu'Elle vou- » droit bien accorder la même grace » à ſes Enfans, qui en avoient le droit » du côté de leur Mere, étant Fille » de feu Emmanuel de Lorraine, Duc » de Mercœur, laquelle devoit préce- » der toute la Maiſon de Guiſe & cel- » le du Marquis de Mouï, qui n'é- » toient que des Puînez ; & qu'enfin il » ſuplioit S. M. de lui permettre & à » ſes Enfans de former leur oppoſition » & défendre leurs Droits dans les re- » gles de la Juſtice ordinaire » Le Prince de Courtenai & ſes Enfans, qui ne vouloient perdre aucune occaſion de faire connoître qu'ils prétendoient être du Sang de France, firent auſſi leurs proteſtations. Les Ducs & Pairs de leur côté preſenterent un Placet au Roi, par lequel ils remontrerent, que la grace accordée aux Princes Lorrains bleſſoit la premiére Di- » gnité du Roïaume : qu'il s'étoit trou- » vé des exemples comme quoi les » Princes du Sang & les Rois mêmes » des autres Royaumes avoient été » precedez par les Pairs au Sacre des » Rois, aux aſſemblées des Parlemens » & autres Ceremonies, quoi que ces » Pairs n'euſſent pas l'honneur d'être » du Sang de France : qu'ils eſperoient » que S. M. ne permettroit pas ſous » ſon Regne qu'ils ſouffriſſent quelque » diminution en leurs Droits ni en » leur Rang „. Toutes ces Remontran- ces furent écoutés favorablement, & le Roi promit aux uns & aux autres de les conſerver & maintenir tous dans

1662. du Duc de Vendôme ſur le même ſujet.

1662. les Droits qui leur pouvoient apartenir legitimement.

Aquisition de Dunkerque par la France *Memoires du Comte d'Eſtrades. Memoires Politiques de Du Mont.*

La France acquit encore cette année la Ville de Dunkerque ſur les Anglois. Le Roi ſe ſervit de l'occaſion du Mariage de Monſieur avec la Princeſſe d'Angleterre, pour propoſer à Sa Majeſté Britannique l'Aliénation perpétuelle de cette Ville & de la Citadelle, avec toutes ſes dépendances, moyennant une ſomme * raiſonnable. C'étoit prendre le Roi Charles par ſon foible, car bien que le Parlement lui eût accordé d'abord, comme par forme de préſent, une ſomme de cinquante mille livres ſterling, & que depuis ce tems-là il eût joüi de tous les droits & revenus attachez à la Couronne; il ne laiſſoit pas de ſe trouver oberé. Le Roi T. C. qui ne l'ignoroit pas, s'en prévalut habilement en lui ouvrant ſa bourſe à propos. Ce fut le Comte d'Eſtrades qui en fit les premieres propoſitions. Et ce Gentilhomme ſut ménager la choſe avec tant d'adreſſe, qu'il amena inſenſiblement le Roi Charles à ce qu'on deſiroit de lui. Il lui inſinua doucement „ que dans la „ conjoncture d'alors l'amitié de la „ France devoit être plus conſidéra„ ble à Sa Majeſté qu'aucune autre „ choſe du monde, & que le véritable moïen de l'aquerir d'une maniére ferme & aſſurée étoit de lui vendre cette Place, qui toute importante qu'elle étoit par elle même, „ ne convenoit point à l'Angleterre, „ & ne lui pourroit ſervir à l'avenir „ que d'une occaſion de guerre, comme elle l'avoit été à ſes Prédeceſ„ ſeurs „. Le Roi Charles goûta ces raiſons, & conſiderant d'ailleurs que l'Angleterre, qui eſt une Ile renfermée de toutes parts par la Mer, ne ſauroit en bonne Politique ſe propoſer pour but de paſſer ſes bornes naturelles pour faire des Conquêtes en Terre-ferme: il fit reflexion au peu d'avantage que cette Couronne avoit retiré de toutes celles qu'elle avoit entrepriſes par le paſſé, & à l'utilité préſente qu'il en pourroit recevoir. Séduit par cet apât, & ſolliciré par ſes beſoins preſſans, il ſe détermina entierement & conſentit à traiter. S'il fit bien ou mal en cela, c'eſt ce que je ne dois pas décider. Je ne puis du moins m'empêcher de remarquer, que l'Eſpagne fit, ce ſemble, une faute capitale en laiſſant aller cette Place à la France. S'il ne falloit que de l'argent pour l'emporter, elle ne devoit pas l'épargner en cette occaſion; & ſupoſé que le Roi Charles n'eût pas été d'avis de ſe defaire de Dunkerque en faveur des Eſpagnols [à quoi pourtant on voit aucune raiſon valable,] il faloit lui donner les cinq Millions, & plus s'il étoit neceſſaire, pour l'obliger à ne s'en point déſaiſir. L'experience a fait voir qu'elle l'Eſpagne en devoit uſer de la ſorte, par une infinité de raiſons qu'il n'eſt pas de mon ſujet d'éxaminer. Tout ce qu'on peut donc dire là-deſſus, c'eſt qu'il s'en faut bien que les Princes agiſſent toûjours ſelon leurs vrais interêts; peut-être auſſi qu'en ce tems-là le Roi Catholique manquoit d'argent. Quoi qu'il en ſoit, l'affaire fut concluë au profit de la France, par un Traité fait à Londres le 27. d'Octobre.

1662.

Ce qu'il y a de ſurprenant en toute cette affaire, c'eſt que la Hollande, qui, très-certainement, n'étoit point dans le cas d'impuiſſance où nous ſupoſons que l'Epagne étoit peut-être, y ait cependant donné les mains, ait permis qu'en pleine Paix, & ſans coup férir, le Roi s'aquît une porte ſi conſiderable pour entrer dans ſes Etats, & une retraite ſi aſſurée pour ſes Ar-

* *Cinq Millions.*

1662. mateurs en tems de Guerre. J'avouë qu'il n'etoit pas de ſon interêt de diſſuader le Roi de la Grande Bretagne de ſe defaire de cette Place : le voiſinage des Anglois n'étant guere alors plus commode aux Hollandois que celui des François. Mais il ſemble qu'ils devoient faire toutes ſortes d'efforts pour engager ce Prince à la leur vendre à eux mêmes, & lui donner plûtôt toutes les ſatisfactions que le Parlement deſiroit touchant le Commerce. Ce n'étoit pas une affaire de ſi grande conſequence, ou pour mieux dire, ce n'étoit rien en comparaiſon de l'avantage qu'ils ſe ſeroient procuré. Ils auroient aquis, premierement, une Place Maritime meilleure qu'aucune de celles qu'ils poſſedent en Europe ; & en ſecond lieu, ils ſe ſeroient épargné une Guerre avec l'Angleterre qui leur tomba bien-tôt ſur les bras, & peut-être même celle de Septante-deux. Si l'on peut douter de celle-ci, du moins ne le peut-on pas faire de la précedente, qui n'eut point d'autre pretexte que les brouilleries du Commerce.

Plaintes des Hollandois ſur ce ſujet. *Lettres & Memoires du Comte d'Eſtrades.*

Il eſt vrai que les Hollandois ſe plaignoient de la Franchiſe que le Roi avoit accordée à Dunkerque, comme d'un obſtacle à la liberté de leur Commerce, établi par le Traité d'Amitié, de Confédération & de Navigation, fait avec la France au mois d'Avril * de cette année. Ils firent là-deſſus des remontrances à l'Ambaſſadeur † de Sa Majeſté. Ils lui repreſenterent le tort que cela feroit aux Douanes établies en France, dans les Villes Frontieres de la Flandre, & le préjudice que cela leur portoit à eux-mêmes : que la plupart des Ouvriers des Manufactures retirés en Hollande depuis 20. ans, s'en vouloient retourner vers Gand & Bruges pour travailler & trafiquer du côté de Dunkerque ; que les meilleurs Marchans étoient dans la reſolution, ſi cette Franchiſe ſubſiſtoit, d'y envoyer des Facteurs & d'y aller eux-mêmes après avec leurs Familles. La Zelande étoit dans la même aprehenſion pour les Marchandiſes † qui viennent des Iles St. Chriſtophe, de la Martinique & de Guadelouppe, dont le Commerce avoit déja enrichi pluſieurs Familles, nonobſtant les grans Droits qu'elles paioient en Zelande. Auſſi avoit-on envoyé ſecretement à Anvers, Gand & Bruges, pour tâcher de détourner les Magiſtrats d'avoir aucun Commerce par Dunkerque ; pour leur offrir diminution des Droits par Zelande : & pour leur perſuader qu'il n'y avoit nulle ſureté de s'établir dans une Ville de Guerre ; & qu'il valoit bien mieux qu'ils continuaſſent leur Trafic avec leurs anciens Amis qu'avec de nouveaux. Mais les reponſes de l'Ambaſſadeur n'aiant pas ſatisfait à leurs plaintes, il leur falut ſouffrir ce qu'ils ne pouvoient empêcher. Le Roi n'avoit garde de manquer l'occaſion de s'aſſurer une Place qui pouvoit le garantir contre les entrepriſes de l'Eſpagne, & qui le mettoit en état de ſe faire redouter aux Anglois & aux Hollandois. Il ne pouvoit mieux gagner la fidelité des Habitans, qu'en leur accordant des Privileges qui faiſoient fleurir leur Commerce. Le ſeul objet que le Roi s'étoit propoſé en n'établiſſant pas les Bureaux de ſes Douanes, a été, ſi on l'en veut croire * de ne traiter pas plus mal ces nouveaux Sujets-là, que les autres de ſes Conquêtes ; qu'il

1662.

* *Daté du 27.*
† *Le Comte d'Eſtrades.*

† *Le Sucre, le Tabac, & l'Indigo.*
* *Voyez la Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades du 26. Janvier 1663.*

1662. n'avoit point ſurchargé de ces impoſitions, qui ne ſe levent que dans l'ancienne étenduë du Roïaume.

Ils ſongent à ſe garentir de la puiſſance de la France.

Quoi qu'il en ſoit, on parloit d'une Ligue entre les Dix-Sept Provinces: on craignoit le voiſinage de la France, dont l'ambition ne permettoit pas de douter que le deſſein du Roi ne fût de s'emparer des Etats de ſes Voiſins. Ce qui augmentoit cette crainte, c'eſt le bruit qui couroit que le Roi avoit déjà traité de Caſal & du Montferrat avec le Duc de Mantouë & que le Roi d'Eſpagne étoit dans la diſpoſition de hazarder plûtôt le Duché de Milan, que de ſouffrir une acquiſition comme celle-là; même pour prévenir les maux que pourroit cauſer une rupture entre les deux Couronnes, on diſoit que Sa Majeſté Catholique prenoit ſes meſures avec tous ſes Alliez, & avoit envoyé faire des Propoſitions très-avantageuſes au Roi d'Angleterre, à la prière duquel le Roi d'Eſpagne faiſoit la Paix avec le Portugal, pour ſe ſervir au beſoin des trente mille hommes qui avoient été occupez à cette guerre. Le Roi aſſuroit au contraire * que tous ces bruits étoient mal fondez, & qu'il n'avoit d'autre intention que d'entretenir l'union & la paix avec tous ſes Voiſins. La ſuite fera voir ce qu'on en devoit croire.

Sedition dans le Boulonnois.

Cependant le repos & l'oiſiveté faiſant naître ordinairement la licence parmi les peuples, avoient donné lieu à pluſieurs Païſans de ſe revolter dans le Boulonnois: mais ce ſoulevement ne fut pas de longue durée. Le Roi y envoïa quinze Compagnies des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & 25. de Cavalerie ſous la conduite du Duc d'Elbœuf, & du Sieur de Montpezat, qui châtierent les Rebelles. La Cour étant retournée à Paris à la fin de l'Automne, on réſolut d'envoyer trois mille hommes de pié, & douze cens Chevaux ſous la conduite du Sr. de Bellefonds, Lieutenant General, hiverner dans les Etats de Parme & de Modene Alliez de la France, pour leur aider à recouvrer quelques Places que le Pape refuſoit de leur rendre, comme il y étoit obligé par la derniere Paix *. Le Roi étoit bien-aiſe d'avoir ce pretexte de faire avancer des Troupes en Italie, pour preſſer l'accommodement de l'affaire des Corces qui ſe traitoit à Rome avec les longueurs ordinaires de cette Cour, & faire ſes conditions meilleures; ou pour être plûtôt en état de ſe faire raiſon, ſi les choſes ne s'accommodoient pas 1662.

Mademoiſelle eſt exilée. *Memoires du Comte de Buſſi Rabutin.*

Dans ce même tems le Duc de Lorraine aïant manqué à quelques Articles du Traité qu'il avoit fait avec le Roi, & en particulier de remettre Marſal à Sa Majeſté, Elle envoya dans ſon Païs cinq mille hommes de pié, & trois mille chevaux, commandez par le Comte de Guiche & par Pradel. Ce fut auſſi environ dans ce tems-là † que Mademoiſelle fut éxilée à Saint-Fargeau, ſur ce que le Roi voulant qu'elle épouſât le Roi de Portugal, elle s'en étoit non-ſeulement excuſée, mais elle en avoit même écrit une Lettre au Roi d'Eſpagne, pour s'en faire un mérite auprès de lui. Cette Lettre avoit été interceptée, & fut la cauſe de ſa diſgrace. Le Maréchal de Turenne étoit, à ce que diſoit Mademoiſelle, celui qui portoit le Roi à faire ce Mariage, dans la vuë de lui faire vendre ſon bien dont on tireroit quinze Millions, avec leſquels

* *Voyez la Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades du 9. Fevrier.*

* *Faite en 1660.*

† *Vers le milieu d'Octobre.*

1662. le Roi de Portugal ſeroit la guerre à l'Eſpagne. Mais elle n'y trouva pas ſon compte, parce, diſoit-elle, que ſi ce Roi venoit à ne pas ſe maintenir ſur le Trône, elle ſeroit obligée de revenir en France comme une miſerable Princeſſe, ſans Royaume & ſans bien. D'ailleurs ce Roi étoit, à ce qu'elle diſoit, un eſpece de fou & fort mal fait de ſa perſonne; de ſorte qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à l'épouſer.

Naiſſance d'*Anne-Elizabeth de France*.

Le 18. Novembre, la Reine accoucha d'une Princeſſe, nommée *Anne Elizabeth de France*, qui mourut le 3. Décembre ſuivant. Le Roi n'avoit pas encore quitté Paris alors, & la Cour étoit toûjours dans le Château du Louvre. Enfin ſur la fin du même mois, ce Prince voulut aller voir ſa nouvelle aquiſition de Dunkerque, & y établir lui même ſa garniſon. Ce voyage n'ayant duré que huit jours, la Cour retourna à Paris, où elle paſſa le reſte de l'hiver dans les Bals, les Balets, & les Comédies.

1663. Les choſes étant fort aigries depuis le commencement de la brouillerie entre la Cour de Rome & celle de France, le Roi ſe diſpoſa à ſe faire par les armes une plus ample ſatisfaction de l'offenſe qu'il avoit reçuë, & le Pape de ſon côté leva des Troupes. Le Cardinal d'Eſt, protecteur de France, étoit revenu à la Cour pour aviſer aux moyens de mettre le Pape à la raiſon. Le Roi avoit auſſi donné ordre aux Cardinaux Maldachini & Mancini, de la Faction de France, & à Bourlemont, Auditeur de Rote, de ſortir inceſſamment de Rome, & de l'Etat Eccleſiaſtique. Après quatre mois d'inſtances pour la réparation de l'outrage fait à l'Ambaſſadeur de S. M. le Pape avoit enfin fait pendre un Sbirre, & exilé le Cardinal Imperial, qui s'étoit retiré à Gênes ſa patrie, comme je l'ai dit. Mais le Roi aiant témoigné à l'Ambaſſadeur de cette Republique, qu'il ne trouvoit pas bon qu'elle retirât un homme qui lui avoit manqué de reſpect; l'Ambaſſadeur, l'écrivit au Senat, & le Cardinal fut auſſi-tôt chaſſé de Gênes. Le Roi étoit alors non-ſeulement abſolu dans ſes Etats; mais il donnoit encore la loi à tous ſes Voiſins, & il n'y en avoit point qui n'aprehendaſſent de lui deplaire. Il y eut au Pont de Beau-Voiſin une Conference entre le Duc de Crequi, & l'Abbé Raſponi, mais elle fut rompuë ſans pouvoir rien conclurre.

Suite de l'affaire des Corſes. *Hiſt. des Demêlez de la Cour de France & de la Cour de Rome.*

1662.

Marſal rendu au Roi.

On avoit auſſi eſſaïé d'accommoder l'affaire de Lorraine, mais l'accommodement n'aiant pu avoir lieu, le Roi réſolut d'aller lui-même aſſiéger Marſal. Le Duc de Lorraine, comme j'ai dit, s'étoit engagé de remettre cette Place à Sa Majeſté, pour ſureté de la parole qu'il lui avoit donnée dans le fameux Traité, par lequel il lui cédoit la Lorraine. Dès que ce Traité fut ſigné, ce Prince; auſſi celebre par ſon inconſtance & par la legereté de ſon eſprit, que par ſa valeur & ſa grande capacité pour la Guerre, chercha tous les moyens d'en éluder l'execution. Il recommença ſes anciennes pratiques avec les Ennemis de l'Etat, fit fortifier Marſal; & y jetta une Garniſon nombreuſe. Le Roi irrité fit inveſtir la Place, en attendant qu'il en fit le Siége en perſonne. Il ſe rendit à Metz en quatre jours, & s'avança à Nomeni, où il fit la revuë de ſes Troupes. Alors ce Duc, dont cette extrême diligenge avoit rompu toutes les meſures, prit le parti de ſe mettre à la merci du Roi. Il vint trouver Sa Majeſté à Metz, envoya ordre de remettre Marſal aux Troupes du Roi, qui lui rendit ſon Païs, & ſigna un nouveau Traité qui étoit le troiſième depuis trois ans. Le Roi vit après cela ſa Cavalerie en bataille au-deſſus de No-

1662. meni. Elle étoit de quinze Eſcadrons, faiſant deux mille hommes effectifs, ſans l'infanterie. Le Maréchal de la Ferté-Senneterre fut nommé Général de cette Armée, & entra dans Marſal avec quelques Troupes qui y demeurerent, ſous le Commandement de Fauri, Lieutenant des Gardes du Corps.

Academie des Inſcrip. établie.

La haute opinion que les François avoient conçuë de leur Monarque, dès les prémieres années de ſa vie, ſe fortifiant de plus en plus : cette prévention leur fit croire que ſon Règne, déja ſi fecond en merveilles, [comme ils parloient] produiroit un nombre infini d'événemens dignes d'être tranſmis à la Poſterité. Dans cette vuë Mr. Colbert, plein de zéle pour la gloire de ſon Maître, fit agréer à Sa Majeſté l'Inſtitution d'une Academie, qu'il compoſa d'un petit nombre d'hommes choiſis dans l'Academie Françoiſe, pour faire les Inſcriptions, les Deviſes, les Médailles, qui pourroient avoir quelque raport au Roi, ou au Public, & pour répandre la noble ſimplicité & le bon goût dans tous les Monumens qu'on dreſſeroit. Ces Monumens auſſi-tôt reprirent l'air antique qui en fait le veritable prix. Les Academiciens nouvellement établis commencerent l'Hiſtoire de Louis le Grand par Médailles. Ce dernier travail devint leur principale ou plûtôt leur unique occupation, par le ſoin qu'ils prirent de tourner à la gloire du Roi tous les évenemens de ſon Regne. J'ai dit au commencement de cet ouvrage que la naiſſance de ce Monarque, qui étoit vénu au monde tout armé, & avoit ſucé avec le lait de ſes Nourices le ſang qu'il tiroit de leur ſein, l'avoit fait comparer à Hercule. On ne manqua point de pouſſer cette penſée auſſi loin qu'elle pouvoit aller, & pour ne pas dérober à Louïs XIII. la Maſſuë de ce Heros, qui faiſoit le Corps de ſa Deviſe †; on encherit encore là-deſſus & l'on tâcha d'élever la gloire du Fils bien au-deſſus de celle du Père. Après les demi-Dieux il n'y avoit plus rien ſur la terre à quoi on pût le comparer. Auſſi chercha-t-on dans le Ciel un Emblême des divers talens qu'on dit qu'il poſſedoit éminemment ; & rien ne parut plus propre à exprimer la vaſte étenduë de ſes lumiéres, (comme parlent ſes Panegiriſtes) & ſa capacité profonde dans l'art de règner, que le Soleil qu'ils choiſirent alors pour le Corps de ſa Deviſe *. Leur penſée étoit, *qu'ainſi que les raïons de cet Aſtre éclairent à la fois la Terre & pluſieurs Globes Celeſtes, de même le Genie du Roi ſuffiroit à gouverner enſemble & la France & pluſieurs Roïaumes.*

Reglemens pour la Diſcipline Militaire.

On ne peut pas nier que le Roi n'ait ſoûtenu ces grandes idées par des qualitez perſonnelles qui l'en euſſent rendu digne, s'il ne les eût pas porté trop loin, & s'il n'eut pas terni la gloire de tant de belles actions par d'autres qui en obſcurcirent l'éclat. Entre les choſes qui méritent d'être loüées, je dois placer ici les beaux Reglemens qu'il fit pour rétablir la Diſcipline Militaire, & remedier aux abus qui s'étoient gliſſez dans les Troupes.

Juſques à la Paix, la licence y avoit regné avec impunité, & leurs excez étoient venus à un tel point, qu'ils auroient été funeſtes non ſeulement aux Particuliers qui ſouffroient de ces violences, mais même au Corps de l'Etat, ſi le Roi n'y eût remedié. Une

† *Cette Deviſe étoit* : Erit hæc quoque cognita Monſtris. *Les Monſtres éprouveront auſſi ſa force.*

* *Voyez les Medailles ſur l'Hiſtoire de Loüis le Grand, d'où ceci a été tiré. La Deviſe du Roi étoit* : Nec pluribus impar.

1663.

166. exacte mais diſcrete ſeverité à faire executer ces Reglemens, fut donc le remede qu'il y aporta. Perſonne ne fut exempt de les obſerver. Les Troupes ne manquerent de rien, ni en ſanté ni en maladie. Tous les Emplois, grans & petits, ne furent plus donnez qu'aux Gens de ſervice & à proportion du mérite. L'Amour de la gloire, le déſir de plaire au Roi, la crainte de la punition, l'eſperance des récompenſes, cet heureux melange de vuës & de paſſions differentes fit une telle impreſſion, qu'on eut autant d'empreſſement à faire ſon devoir, qu'on avoit eu auparavant de négligence à s'en aquiter. Le bon ordre ſe rétablit, & peut-être n'a-t-on jamais vu de Troupes mieux diſciplinées que le furent celles de France durant un tems. Quoiqu'à la Paix des Pirenées le Roi en eût congedié la plus grande partie, il reſerva toute l'Elite, qu'il renforçoit de tems en tems, pour garnir ſes Places, & pour avoir toûjours ſur pié un Corps capable de tenir ſes Peuples & ſes Voiſins en reſpect. Pour tenir auſſi ſes Troupes en haleine, il formoit tous les ans un Camp, où, ſans verſer de ſang, on donnoit des Batailles & on aſſiegoit des Places. Dans les intervalles de la Paix il a toûjouts continué cette coûtume, avec tant d'utilité, que rien n'a plus contribué à toutes ſes Victoires, que d'avoir par ces Campemens, ces Revuës & ces Exercices, entretenu ſes Troupes dans une exacte diſcipline, formé de bons Officiers, & apris aux uns & aux autres le métier de la Guerre.

Executez par les ſoins de Louvois.

Michel François le Tellier *, Marquis de Louvois, Miniſtre & Secretaire d'Etat, contribua beaucoup par ſa vigilance à rétablir la Diſcipline, & le bon ordre dans la Milice. Il entendoit parfaitement le détail des Troupes, la Fortification des Places, & ce qui regarde l'entretien d'une grande Armée. Il étoit d'une activité merveilleuſe, ferme, déciſif, hardi dans ſes entrepriſes, heureux à y réüſſir. Il n'y a guere eu de Miniſtre, qui, executant les ordres du Prince, ait plus mérité de l'Etat. 1662.

Code Louis pour l'Adminiſtration de la Juſtice.

Le Roi n'eut pas moins d'ardeur à faire rendre la Juſtice, qu'à rétablir la Diſcipline Militaire. Il eſtima les bons Juges, couronna leur Vertu de loüanges & de récompenſes, mépriſa ceux qui n'étoient dans les Charges que pour ſatisfaire leur Ambition, & fit châtier les autres qui abuſoient de leur pouvoir & commettoient des injuſtices. Il eû encore mieux fait de ne permettre jamais la Venalité de ces Emplois; puiſque l'argent tenant lieu de merite à la plûpart de ceux qui les poſſedoient, il étoit bien difficile qu'ils euſſent la capacité requiſe pour s'en aquitter dignement. Du moins, pour bannir la chicane & retrancher, autant qu'il ſe pouvoit, ces malignes ſubtilitez qui perpetuent les procès, il fit un nouveau Code * où il réduiſit les Procedures aux formalitez indiſpenſables. Et comme les plus belles Loix ſont inutiles & ſtériles ſi les Juges ne tiennent la main à les faire obſerver, il ſe faiſoit de tems en tems rendre compte de l'execution, recommandant au Chancelier d'en avoir ſoin & de prendre garde que tous les Magiſtrats fuſſent exacts à rendre juſtice à tout le monde

* *Michel le Tellier, Chancelier de France, eut deux Fils, ſavoir François, Marquis de Louvois, & Charles Maurice, Archevêque Duc de Reims, &c.*

* *Il ne faut pas croire que Louïs XIV. ait été lui même le Compilateur de ce Code. Il a fait en cela le perſonnage que Theodoſe, Juſtinien & Alphonſe X. Roi de Caſtille ont ſoutenu dans la Compilation des Codes qui portent leur nom.*

1662. de, & à n'avoir aucun égard dans la punition des Crimes à la qualité des Perſonnes, pour en donner l'exemple, il tint lui-même le Sceau quelques années après, pendant environ trois mois *. S'il faiſoit grace dans les fautes ſecretes, échapées ou par foibleſſe ou par malheur, il étoit inflexible à châtier les Crimes publics, & principalement les Duels. Il s'étoit, comme je l'ai dit, impoſé cette Loi pour empêcher qu'une trop grande indulgence n'attirât le mépris de l'Autorité, & ne fit perdre par des douceurs à contre-tems le reſpect qu'on ne peut ſauver que par des châtimens ſeveres.

Diverſes Academies établies en France.

Cette fermeté & ce zéle pour la Juſtice repandirent inſenſiblement dans tous les Ordres du Royaume un eſprit de droiture, qu'il ſeroit à ſouhaiter qui s'y fût toûjours conſervé. A l'abri du repos dont on jouïſſoit ſous la protection des Loix, les belles Connoiſſances en tout genre refleurirent, & le Prince, qui avoit du goût, mais à qui l'on perſuadoit qu'il en avoit mille fois davantage, prenoit plaiſir à combler de biens & d'honneur les hommes rares & excellens. Boileau Deſpréaux fut de ce nombre dans la ſuite. Mr. de Vivonne le préſenta au Roi †, pour lui réciter une partie du LUTRIN auquel ce Poëte travailloit alors: Et Sa Majeſté lui aiant demandé quel étoit l'endroit de ſes Poëſies, qu'il trouvoit le plus beau, Deſpréaux récita les 40. derniers vers de ſon Epître au Roi *. Ce Prince en fut ſenſiblement touché, ſon émotion parut 1663. dans ſes yeux & ſur ſon viſage. Il ſe leva de ſon fauteuil avec un air vif & ſatisfait, en diſant, *Voilà qui eſt tres-beau, cela eſt admirable. Je vous loüerois davantage ſi vous ne m'aviez pas tant loüé. Le Public donnera à vos Ouvrages les éloges qu'ils meritent; mais ce n'eſt pas aſſez pour moi de vous loüer. Je vous donne une penſion de deux mille livres. J'ordonnerai à Colbert de vous la païer d'avance, & je vous accorde le Privilege pour l'impreſſion de tous vos Ouvrages.* Les liberalitez du Monarque attirant de toute l'Europe ce qu'il y avoit de Gens d'élite en toutes profeſſions, il forma de ces Etrangers & des François les plus habiles, des Academies de Science *a*, de Peinture *b*, de Sculpture, d'Architecture *c* & de Muſique *d*, où ces grans Maîtres & leurs Eleves, s'éfforcerent à l'envi par mille beaux Ouvrages, plus finis les uns que les autres, d'arriver à la perfection. Profitant du talent de ces excellens Ouvriers, le Roi fit faire ces ſuperbes meubles qui n'ont rien d'égal ni pour le deſſein ni pour le travail; particulierement les magnifiques

G

a *L'Academie des Sciences ne fut établie qu'en 1666. j'en parlerai dans ſon lieu.*

b *L'Academie de Peinture & de Sculpture doit ſon premier établiſſement à M. Des-Noiers Secretaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens du Roi, pendant le Regne de LOUIS XIII. Mais ayant été negligée apres la mort de ſes premiers Protecteurs, MM. Chamerai & Chanteloup ſon Frere, elle fut retablie par le Chancelier Seguier ſous la Protection du Cardinal Mazarin, & ſous celle de Mr. Colbert enſuite. En 1648. elle obtint un Arrêt contre les Maîtres Peintre, & Sculpteurs de Paris, & dreſſa des Statuts, qui ont été augmentez & homologuez depuis par* Lettres Patentes *du Roi.*

c *Celle d'Architecture ne fut établie qu'en 1671. J'en parlerai cy-apres en ſon lieu.*

d *Celle de Muſique ne fut proprement établie que lorſque J. B. De-Lulli, Surintendant de la Muſique du Roi, introduiſit les Opera en France.*

Tom. I I.

* *Aprés la mort du Chancelier Seguier arrivée le 28. Janvier 1672.*

† *Ceci eſt arrivé en 1669.*

* *La 1. Epître, qui commence ainſi: «, Grand Roi, c'eſt vainement qu'abjurant la » Satire, &c.*

1663. Tapiſſeries des Gobelins *e*, où l'on comptoit alors plus de huit cens Ouvriers en Tapiſſerie, en Peinture, en Sculpture, en Orfévrerie, en Brodcrie, & généralement en tout ce qui pouvoit ſervir à la Splendeur & à la Magnificence. La Tapiſſerie ſur tout étoit ce qu'il y avoit de plus beau, tant pour la maniére dont on y travailloit, que par l'or & l'argent qui n'y étoient point épargnez. Le deſſein & l'exécution répondoient à la richeſſe. On y copioit ſouvent les plus beaux Tableaux des grands Maîtres, afin de ne rien faire que d'achevé, & que tout fût parfait dans ces rares Ouvrages. Charles le Brun * premier Peintre du Roi & l'un des plus habiles que la France ait vu naître, à été long-tems Directeur de cette Maiſon, deſtinée uniquement pour les meubles de la Couronne. Les riches Tentures qui ont été faites ſur les deſſeins qu'il en a donnez, & qui ſont encore aujourd'hui un des plus beaux ornemens des Maiſons Royales, ſont, outre quantité de beaux Tableaux, des monumens de ſon habileté & de ſon bon goût.

Embelliſſemẽt de la Ville de Paris.

Le Roi fit auſſi bâtir de tous côtez, & principalement au Louvre, dont la Façade eſt eſtimée un des morceaux d'Architecture les plus beaux qu'il y ait au monde. A l'exemple du Prince, chacun ſelon ſes forces, ſe piqua de faire bâtir. Paris s'accrut de jour en jour : les ruës furent élargies, les Carrefours ornez de Fontaines : la Riviére bordée de Quais ; & preſque toutes les Maiſons rebâties d'un air de grandeur, de politeſſe & de bon goût, qu'on n'avoit point eu juſques alors. Les Curieux & les Etrangers y accouroient de toutes parts ; la ſureté y regnoit par la bonne Police que le Roi y faiſoit garder ; tout y étoit en abondance dans le tems même de la diſette ; les liberalitez & la prévoyance du Prince avoient ſu conſerver le bon marché des vivres. Paris n'étoit pas ſeul à jouïr de ce bonheur; les Provinces avoient leur part à la felicité publique, par l'aplication du Prince à répandre les richeſſes de tous côtez, en faiſant fleurir le Commerce. Quelque utilité qu'il aporte, & quelque commodité que l'on ait pour y réüiſſir dans un Royaume comme la France, baigné de deux Mers, coupé de Riviéres & abondant en toutes choſes, le Commerce néanmoins y etoit preſque abandonné ; ſoit parce que ce n'étoit pas le génie de la Nation, ſoit parce que depuis long-tems le Royaume avoit été dans des Guerres continuelles, ou étrangeres ou eiviles. Le Roi n'épargna rien pour le rétablir ; il diminua les Droits & ſuprima tous ceux qu'on levoit ſur les Riviéres du Roïaume. Il fit travailler à ſes frais à la jonction des Mers *, à celle des grandes Rivieres, & à rendre navigables les autres qui ne l'avoient point encore été, ou qui avoient ceſſé de l'être.

Avantages remportez ſur les Algeriens.

Cependant les Algeriens ne laiſſerent pas de vouloir inquiéter les Vaiſſeaux François, & troubler par leurs courſes le Commerce qu'ils avoient entrepris de faire par Mer. Mais le Duc de Beaufort, Grand Amiral de France, aïant été envoié † avec le Commandeur Paul contre ces Pirates, il leur donna la chaſſe ſi vigoureuſement, aiant gagné ſur eux un

e Maiſon ſituée à l'extremité du Fauxbourg S. Marceau.

** Mort en 1690.*

** Par le moien du Canal de Languedoc, que le Roi fit creuſer pour procurer une communication en la Mediterranée & l'Ocean par la Garonne.*

† Au mois de Septembre.

1662. Combat, qu'il en nétoia la Mer, & mit le Commerce en ſûreté. Pour le faire fleurir davantage, le Roi entreprit encore de faire un établiſſement ſur la Côte de Barbarie, autant pour s'y ménager un Port, & pour étendre ſes Conquêtes que pour tenir en bride les Pirates, qui la dominoient & qui deſoloient le Négoce. Ce deſſein réüſſit d'abord : on s'empara de Gigeri †, où l'on ſe maintint pendant trois mois, quoi que l'on y manquât de munitions & de vivres. Mais les forces des Ennemis augmentant continuellement, d'ailleurs la Famine & la Peſte ſurvenuës en Provence aiant retardé les Convois, les Troupes du Roi furent obligées d'abandonner cette Conquête & de s'en retourner en France *. Cette entrepriſe fut malheureuſe : on y fit de grans frais, on y perdit de bonnes Troupes, & un peu de réputation.

Ceux d'Avignon ſe ſoulevent contre le Gouverneur.

Nous avons dit ci-devant que le Roi ſe préparoit à tirer raiſon par les armes de l'injure qu'il avoit reçuë de la Cour de Rome. Les Bourgeois d'Avignon, de même que tout le Comtat, craignant les effets de cette mélintelligence des deux Cours, & que Sa Majeſté ne commençât par eux à donner des marques de ſon reſſentiment, ſe ſoûleverent contre le Gouverneur que le Pape leur avoit envoyé : arracherent les Armes de Sa Sainteté, qui étoient au deſſus de la Porte de ſon Hôtel, & y placerent celles du Roi, ſous la protection duquel ils ſe mirent.

Le Roi diminuë les Tailles.

A tous les avantages que Louïs XIV. procuroit à ſes Peuples, pour leur faire goûter les fruits de la Paix, il en ajoûta encore un autre, qui les toucha plus ſenſiblement. Ce fut de faire publier un Arrêt du Conſeil, par lequel il déchargeoit les Tailles de dix millions de livres, & diminuoit trois livres ſur le prix de chaque Minot de Sel.

Renouvellement de l'Alliance des Suiſſes.

Sur la fin de cette année les Treize Cantons Suiſſes envoyérent en France leurs Ambaſſadeurs, pour renouveller leur Alliance avec le Roi. Cette Alliance eſt très-ancienne, & ils la renouvellent toûjours, quand le tems porté par les Traitez eſt ſur le point d'expirer. Le dernier avoit été fait ſous le Règne de Henry IV. pour lui & pour le Daufin ſon Fils, qui depuis regna ſous le nom de Louïs XIII. Dès les premières années du Regne du Roi, les Cantons chercherent à renouveller cette Alliance, mais les conjonctures des tems en avoient retardé l'execution. Enfin cette année ils envoyérent une célebre Ambaſſade à Paris. Leurs Ambaſſadeurs y reçurent les mêmes honneurs que du tems de Henri IV. Le Roi, pour lui & pour le Daufin ſon Fils, jura ſolemnellement l'Alliance dans l'Egliſe de Nôtre-Dame avec des Ceremonies qui méritent d'être raportées.

Deſcription de cette Cérémonie.

Sa Majeſté, precedée des Cent Suiſſes de ſa Garde, arrivant à la porte de l'Egliſe, y fut reçuë par les principaux du Chapître & conduite au Chœur, aiant avec Elle quatre Heraults d'armes, & à ſes côtez les Huiſſiers de la Chambre portant les Maſſes. Elle ſe plaça au milieu du Chœur ſur un Tapis couvert de velours rouge, ſemé de fleurs de lis, d'or, ſous un riche Dais, accompagnée de Monſieur, du Prince de Condé, & du Duc d'Enguien. Les Evêques & autres Prélats étoient en leurs rangs ac-

† *Bourg avec un aſſez bon Port & un Château, ſitué ſur la Côte de la Province de Bugie, dans le Royaume d'Alger.*

* *Ceci n'arriva qu'en 1664 ; mais la matiere n'y ayant conduit inſenſiblement, j'ai un peu anticipé le tems.*

1663. coûtumez, ainſi que les Secretaires d'Etat, le Corps de Ville, les Ambaſſadeurs, & autres Miniſtres des Princes Etrangers. Les Ducs & Pairs & les Maréchaux de France avoient la droite, & les quatre premiers Gentilshommes de la Chambre venoient après. Les Ambaſſadeurs des Cantons aiant pris leurs places & le Roi les ayant ſaluez, la Meſſe fut celebrée par l'Evêque de Chartres à laquelle toutefois les Députez des Cantons Proteſtans n'aſſiſtérent pas. Quand ils furent revenus, les Secretaires d'Etat monterent ſur l'Eſtrade où étoit le Roi. En même tems le Sieur de Lionne, qui avoit le Département des Affaires Etrangeres, porta le Traité ſur un Carreau ſemé de fleurs de lis d'or, & le Secretaire de l'Ambaſſade des Suiſſes le même Traité ſur un autre Carreau; & après que le Sieur de la Barde, Ambaſſadeur du Roi auprès des Cantons, eut parlé ſur ce ſujet, le Cardinal Antoine, Grand Aumônier de France, s'aprocha du Prié Dieu du Roi, & y tint le Livre des Evangiles, ſur lequel Sa Majeſté mit la main en même tems que l'un des Ambaſſadeurs pour tous les autres y poſa auſſi la ſienne. Alors le Doïen * du Conſeil, en l'abſence du Chancelier, fit la lecture du Serment. La Ceremonie étant achevée & le *Te Deum* chanté, les Ambaſſadeurs furent conduits à l'Archevêché & régalez magnifiquement. Au milieu du repas le Roi leur fit l'honneur de venir dans la Salle où ils mangeoient, but à la ſanté des Cantons, & ajoûta toutes les autres marques d'amitié propres à cimenter la nouvelle Alliance.

Creation de nouveaux Ducs.

Enfin cette année fut glorieuſement terminée par la Création que le Roi fit † de quatorze Ducs. Outre l'intention que Sa Majeſté avoit de récompenſer par cet honneur des Gens de qualité qui l'avoient bien ſervi; on peut croire qu'il ſe ſouvenoit encore du tems de ſa Minorité, où le Parlement de Paris voulut gouverner l'Etat; & que pour empêcher deſormais de pareils deſordres, il augmenta ſagement le nombre des perſonnes qui devoient toûjours être dans les interêts de la Cour, & qui pourroient retenir les mal-intentionez dans leur devoir. 1663.

Le commencement de l'année 1664. ne fut pas moins glorieux pour la France, par le ſecours, quoique petit, qu'elle donna à l'Empereur * contre les Turcs. Le Comte Strozzi étoit venu † à la Cour de la part de Sa Majeſté Imperiale demander des Troupes au Roi pour repouſſer ces infidéles * qui étoient venus fondre en Hongrie. Sa Majeſté lui accorda ſeulement quatre mille hommes de pié & deux mille Chevaux, dont il donna le Commandement au Comte de Coligni. La Feuillade & Potuitz y furent en qualité de Maréchaux de Camp, & Gaſſion commanda la Cavalerie. Le Grand Vizir Coprogli étoit à la tête de quatre-vingt mille hommes, & après avoir emporté d'aſſaut le Fort de Serin, il s'avança juſques ſur les bords du Raab, & répandit la terreur dans toute l'Allemagne. L'Armée Imperiale étoit campée en deçà de cette riviere. Quelques jours aprés l'arrivée des Troupes du Roi, les Turcs, au nombre de dix ou douze mille hommes, paſſerent le Raab au deſſous de Saint Gothard, taillerent d'abord en pieces quelques Regimens des Cercles, & commen-

Secours donné à l'Empereur contre les Turcs. Defaite des Infideles prés du Raab.

* *Mr. Doumeſſon.*
† *Le 15. Decembre.*

* *Leopol d'Autriche.*
† *Le 12 Janvier.*
‡ *Les Turcs & les Tartares.*

1663. çoient à s'étendre pour donner le tems au reſte de leurs Troupes de les ſuivre. Alors les François les chargérent ſi vivement par la gauche, tandis que le Comte Montécuculi, Général de l'Armée Imperiale, les chargeoit par la droite, qu'ils furent renverſez & précipitez dans la riviere. Les Troupes du Roi remportérent quantité de Drapeaux, & prirent onze pièces de Canons. Le carnage fut grand : il y eut plus de huit mille Turcs pris ou noïez. L'Armée Ottomane decampa auſſi-tôt. Le Grand Seigneur rechercha la Paix avec l'Empire, & cette ſeule Victoire mit l'Allemagne en ſûreté.

Accommodement de l'Affaire des Corſes. *Hiſtoire des Demêlez &c.*

L'accommodement qu'on traitoit à Rome entre le Pape & le Roi n'alloit pas augré de Sa Majeſté. C'eſt pourquoi elle réſolut d'y envoyer une Armée ſous les ordres du Maréchal du Pleſſis. Ce Général marcha juſqu'à Lion; mais enfin la Négociation s'étant faite depuis ſon départ, il reçut uncontre-ordre & n'alla pas plus loin. Comme on ne peut mieux juger des conditions de l'accommodement que par les termes du Traité même, j'en rapporterai ici un Extrait, tant pour en faire voir la ſingularité, que pour m'épargner le recit de ce qui ſe paſſa dans la ſuite, toutes choſes aiant été éxécutées ſelon qu'on en étoit convenu.

Extrait du Traité entre Sa Sainteté le Pape Alexandre VII. & le Roi Très Chrêtien Louïs XIV. du nom, fait & paſſé à Piſe le 12. Fevrier 1664. par le très-Illuſtre & très-Reverend Prélat Ceſar Raſponi, Referendaire de l'une & l'autre Signature, Secretaire de la Conſulte & Plenipotentiaire de Sa Sainteté: Et très-Illuſtre & très-Reverend Prélat Loüis de Bourlemont, Auditeur de Rote, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils d'Etat & Plenipotentiaire de Sa Majeſté.

1663.

Extrait du Traité de Piſe.

» LE déteſtable Attentat commis dans Rome par les Soldats Corſes le 20. Août 1662. contre Mr. le » Duc de Crequi, Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi T. C. ayant donné à Sa Majeſté un juſte ſujet de déplaiſir, & cauſé à Sa Sainteté une très-vive douleur : Sadite Sainteté, comme un bon Père jaloux de l'honneur de ſes enfans, deſirant réparer entièrement une telle injure faite au Fils Aîné de l'Egliſe, en la perſonne de ſon Ambaſſadeur, afin d'entretenir de ſon côté, ainſi que Sa Majeſté du ſien, une parfaite correſpondance, & de prévenir tous les maux que la Chrêtienté pourroit ſouffrir des ſuites de cet accident, a donné à Mr. Raſponi plein pouvoir & faculté entiere de convenir avec le Plenipotentiaire du Roi T. C. des ſatisfactions duës à Sa Majeſté pour un ſi grand outrage ; & comme ledit ſieur Bourlemon ſe trouve muni d'un pareil Plein-Pouvoir de Sa Majeſté pour traiter aux même fins, leſdits Plenipotentiaires après la communication reſpective de leurs Pleins-Pouvoirs, dont ils ſont demeurez contens, ont ajuſté & conclu les Articles qui ſuivent.

» I. Sa Sainteté, pour faire paroître à Sa Majeſté T. C. ſon affection paternelle, & en conſideration de ce qui ſera ſtipulé & établi par le pre-

1663. » ſent Traité, &c. desincamèrera, » c'eſt-à-dire, révoquera l'Incame- » ration des Etats de Caſtro & de Ron- » ciglione & de toutes leurs annexes » & dépendances, &c.

» II. Sa Sainteté, pareillement en » faveur de Sa Majeſté, & en conſi- » deration, & pour récompenſe des » Vallées de Comacchio, & de tou- » te autre prétention & raiſon que » Monſieur le Duc de Modène, de la » maiſon d'Eſt, pourroit avoir contre » la Chambre Apoſtolique, en quel- » que maniere que ce puiſſe être, pren- » dra ſur ſoi le Mont d'Eſt, montant » à trois cens mille écus ou environ, » avec toutes les commoditez, & in- » commoditez qu'il y a pour l'extinc- » tion dudit Mont, &c. donnera de » plus audit Sieur Duc quarante mille » écus ou un Palais dans Rome de mé- » me valeur, &c. & pour complaire » encore davantage à Sa Majeſté, Sa » Sainteté accordera audit Sieur Duc » & à ſes Succeſſeurs à perpetuité les „ Droits de Patronnage de l'Abbaïe „ della Pompoſa & della Pieve del „ Bondeno, avec pouvoir d'y préſen- „ ter librement, &c.

„ III. Monſieur le Cardinal Chigi „ ira en France, & dans la premiere „ Audience qu'il aura de Sa Majeſté, il „ lui dira en propres termes ce qui „ ſuit.

SIRE.

Diſcours du Cardinal Chigi au Roi.

Sa Sainteté a reſſenti avec une très-grande douleur les malheureux accidens qui ſont arrivez; & les ſujets de mécontentement que Vôtre Majeſté en a eus, lui ont cauſé le plus ſenſible deplaiſir qu'elle fût capable de recevoir, l'aſſurant que ce n'a jamais été la penſée ni l'intention de Sa Sainteté que Vôtre Majeſté fût offenſée, ni Mr. le Duc de Crequi ſon Ambaſſadeur: Sa dite Sainteté deſirant qu'il y ait de part & d'autre la bonne & ſincere correſpondance qui y a toûjours été. En mon particulier j'atteſte à Vôtre Majeſté avec le plus profond reſpect qu'il m'eſt poſſible, la joie que j'ai de me voir cette entrée ouverte pour faire connoître à Vôtre Majeſté par les plus ſoumiſes & ſinceres actions de mon obeïſſance, quelle eſt la vénération que j'ay & toute ma Maiſon auſſi pour le glorieux nom de Vôtre Majeſté, avec quelle fidelité & zele je profeſſe toutes les plus venerables loix de ſervitude à la Roïale Perſonne & Maiſon de Vôtre Majeſte: combien les accidens arrivez à Rome ont été éloignez de nos ſentimens, & avec quelle amere douleur j'ai appris que moi & ma Maiſon avons été en cela chargez d'imputations ſiniſtres, & bien éloignées de cette réverence & devotion que nous profeſſons, & que nous aurons toûjours un particulier deſir & ambition de profeſſer envers Vôtre Majeſté. Au contraire, ſi moi, ou noſtre Maiſon avions eu la moindre part dans l'Attentat du 20. Août, nous nous jugerions nous mêmes indignes du pardon, que nous aurions voulu en demander à Vôtre Majeſté, la ſupliant cependant de croire que ces paroles ici ſont exprimées par un cœur très-ſincere, & porté auſſi bien que ceux de ma Maiſon à avoir à jamais une veneration ſinguliere & une parfaite dévotion pour Vôtre Majeſté.

1661.

„ IV. Le Cardinal Imperial aïant „ ſupplié le Roi de le vouloir admettre „ à porter en perſonne à Sa Majeſté „ ſes très-humbles juſtifications, il y „ ſatisfera au plûtôt. Sa Majeſté aïant „ à préſent agréable qu'il le faſſe.

„ V. Sa Sainteté en faveur de Sa „ Majeſté permettra maintenant à Monſieur le Cardinal Maldachini de „ retourner à Rome pour y joüir à l'a-

1663. „ l'avenir de toutes les prérogatives de „ ſa Dignité, &c.

„ VI. Le Seigneur Don Mario declarera par écrit en foi de Cavalier qu'il „ n'a eu aucune part à tout ce qui s'eſt „ paſſé dans Rome le 20. Août 1662. „ & cet Ecrit ſera accompagné d'un „ Bref de Sa Sainteté, où elle témoignera que ledit Sieur Don Mario eſt „ veritablement innocent de tout ce „ qui s'eſt fait ledit jour. Et pour „ montrer d'autant plus le deſir que „ Sa Sainteté a de faire toutes les choſes qui peuvent contenter Sa Majeſté, elle ordonnera audit Sieur „ Don Mario de ſe retirer hors de Rome, juſques à ce que ledit Sieur „ Cardinal Chigi ait été vu de Sa Majeſté, & lui ait preſenté ſes excuſes „ au nom de toute ſa Maiſon.

„ VII. Le Seigneur Don Auguſtin „ ira au devant de Monſieur l'Ambaſſadeur à S. Quirico, s'il vient par la „ Toſcane, & à Civita-Vecchia s'il „ vient par mer, & à Narni ſi c'eſt par „ la Romagne ou la Lombardie, & lui „ témoignera en même tems le déplaiſir de Sa Sainteté pour l'accident „ arrivé le 20. Août.

„ VIII. Le jour que Madame l'Ambaſſadrice arrivera à Rome, la Signora Donna Berenice, ou Madame „ la Princeſſe Farneſe ira au-devant de „ ladite Dame Ambaſſadrice juſqu'à „ Pontemolle, & lui témoignera l'extreme déplaiſir qu'elle a, & que „ tous ceux de ſa Maiſon ont auſſi, de „ l'accident du 20. Août, & la joye „ qu'elle reſſent du retour de Son Excellence.

» IX. Sa S. ordonnera d'une maniere préciſe & efficace à ſes Miniſtres de porter à l'Ambaſſadeur de » Sa Majeſté le reſpect qui eſt dû à lui » qui repréſente la perſonne d'un ſi » grand Roi, Fils aîné de l'Egliſe, » tant aimé & eſtimé de Sa Sainteté.

» X. Sa Sainteté en conſideration 1664. » de Sa Majeſté fera caſſer & annuller toutes les procedures qui ont été » faites contre Mr. le Duc Céſarini, » ſans qu'il en puiſſe aucunement être » inquiété à l'avenir, &c.

» XI. Tous les Decrets & autres » Actes qui pourroient avoir été faits, » en conſequence de l'accident du 20. » Août contre les Barons Romains, & » contre quelques autres Perſonnes de » quelque nation & condition qu'elles » ſoient, ſeront caſſez & annullez, » ſans qu'ils en puiſſent à l'avenir recevoir aucun préjudice, ni en être » inquiétez, ni recherchez, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, enſuite dudit accident.

» XII. Toute la Nation Corſe ſera » déclarée incapable à jamais de ſervir » non ſeulement dans Rome; mais » auſſi dans tout l'Etat Eccleſiaſtique, » & le Barigel de Rome ſera privé de » ſa Charge & caſſé.

» XIII. Il ſera élevé une Piramide » à Rome, vis à vis l'ancien Corps » de Garde des Corſes, avec une Inſcription dans les termes concertez, » qui contiendra enſubſtance le Decret rendu contre la Nation Corſe.

» XIV. Le Roi Trés-Chrêtien, immédiatement après que le Légat aura » été vu de Sa Majeſté, remettra le » Pape & le Saint Siége en poſſeſſion » de la Ville d'Avignon & du Comtat » Venaiſſin avec toutes leurs apendances & dépendances, &c. fait à Piſe » le 12. Février 1664.

Toutes les conditions de ce Traité furent executées de point en point, de maniére que la ſatisfaction fut entiére; mais avec tout cela, il s'en falut bien qu'elle ne fût auſſi ignominieuſe au St. Siége que bien des gens ſe le ſont perſuadé. Si le Cardinal Chigi, le crut,

Si ce Traité fut auſſi avantageux à la France qu'elle

Digitized by Google

1664. Neveu du Pape, fut en perſonne en France pour y faire ſatisfaction à Sa Majeſté, ce fut d'une façon qui lui faiſoit plûtôt honneur que tort, puiſque ce fut en qualité de Légat *à Latere*; & quant aux termes dont il ſe ſervit, bien que concertez & ſtipulez par un Traité de réparation, on n'y ſauroit trouver rien qui bleſſe en la moindre ſorte l'honneur du St Siège, ni même celui de la Famille du Pape ou du Cardinal qui devoit les prononcer. Du reſte le Légat fut reçu à Paris avec une pompe & avec des honneurs dont il auroit pu ſe contenter, ſi au lieu d'être venu pour faire une réparation d'honneur, il n'avoit fait le voyage que pour ſe la faire faire à lui-même. Tout le Clergé Regulier & Séculier le vint trouver proceſſionellement avec la Croix & la Bannière à l'Abbaïe St Antoine, où il attendoit ſes hommages, aſſis pontificalement ſous un Dais, & vêtu d'une ſoutane de Tabis rouge, avec un Surplis & le Camail par deſſus, le Bonnet rouge en tête, étant accompagné du Duc de Montauſier, des Introducteurs des Ambaſſadeurs, & des cinq Prélats de la Légation en Camail, Rochet, & Mantils. Le Prevôt des Marchands avec les Echevins & les Officiers de la Ville, vinrent auſſi à l'obédience après le Clergé, & ceux-ci furent ſuivis de tout le Parlement en Corps, & des Chambres des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnoies & du Châtelet, leſquelles firent chacune leur Harangue & reçurent la Benediction du Legat. Cela fini, Son Eminence marcha vers la Ville pour y faire ſon entrée, précédée par le Corps de Ville, qui avoit ſes trois cens Archers à la tête, & accompagnée de pluſieurs Grans Seigneurs, entr'autres du Prince de Condé & du Duc d'Enguien. Elle entra dans Paris au bruit du Canon, en Chappe de Camelot rouge, le Chapeau de Cardinal ſur la tête & montée ſur une Mule blanche, dont le harnois étoit en broderie d'or: & enſuite vint à l'Egliſe Notre Dame, où elle fut reçuë par l'Archevêque de Paris en habits pontificaux à la tête de ſon Clergé. 1664.

Fêtes Galantes données par le Roi.

Les peuples charmez de voir leur Monarque ainſi craint & reſpecté d'un chacun, ne reſpiroient que la joïe & les plaiſirs. La Cour n'en étoit pas moins avide. Auſſi le Roi pour la ſatisfaire, & ſuivre en même tems ſon penchant, donna cette année deux Fêtes les plus gallantes, & les plus magnifiques que l'on puiſſe s'imaginer. La premiere qui ſe fit au mois de Fevrier, fut le *Balet des Amours déguiſez*, danſé au Palais Royal par Sa Majeſté.

La ſeconde Fête, appelée *les Plaiſirs de l'Ile enchantée*, ſe donna à Verſailles le 5. de Mai. Elle dura juſqu'au 14. & le Roi y traita plus de ſix cens perſonnes, outre une infinité de gens néceſſaires à la Danſe & à la Comedie, & d'Artiſans de toutes ſortes venus de Paris pour l'execution d'un ſi beau deſſein. Le Ciel même ſembla la favoriſer, puiſqu'en une ſaiſon preſque toûjours pluvieuſe, on en fut quitte pour un peu de vent qui ſembla n'avoir augmenté, qu'afin de faire voir que la prévoyance & la puiſſance du Roi étoient à l'épreuve des plus grandes incommoditez. De hautes toiles, des bâtimens de bois faits preſque en un inſtant, & un nombre prodigieux de flambeaux de cire blanche, pour ſupléer à plus de quatre mille bougies chaque journée, réſiſtérent à ce vent, qui par tout ailleurs eût rendu ces divertiſſemens comme impoſſibles à achever. Ils conſiſtérent en une Courſe de Bagues, une Collation ornée de machines, une Comédie de Moliere intitulée *la Princeſſe d'Elide*,

1663. *lide*, mêlée de Danſes & de Muſique: le Balet du Palais d'Alcine &c.

Politique des Miniſtres dãs ces divertiſſemens.

La politique des Miniſtres dans tous ces grans divertiſſemens qu'ils procuroient au Roi & à la Cour, étoit, comme je l'ai dit, de faire diverſion aux affaires dans l'eſprit du Monarque, qu'ils ne vouloient pas qui devînt trop éclairé; & de ruiner les Courtiſans, afin qu'ils leur fuſſent plus ſoûmis. C'étoit une des Maximes qu'ils avoient trouvé dans les Mémoires du Cardinal Mazarin, que le Roi ne ſeroit jamais abſolu, ni eux autoriſez comme ils le vouloient, tant que la Nobleſſe pourroit ſe paſſer de la Cour. Ainſi pour parvenir à leur but, ils piquoient les Courtiſans d'honneur ſur la quantité de choſes qui entraînoiént infailliblement leur ruine. D'ailleurs l'âge du Roi, ſon inclination portée naturellement à la dépenſe, joints à l'humeur des François qui aiment à paroître & qui ſe ruinent volontiers pour fournir à leurs plaiſirs: tout cela enſemble les engageoit à prodiguer leur bien en ſomptuoſitez ſuperfluës. Quelques penſions que le Roi ſemoit avec adreſſe, achevoient de les attirer: chacun voulant courir après, dèpenſoit inſenſiblement ſon Capital & ſe jettoit ainſi dans une ſi grande dépendance de la Cour, qu'il lui étoit impoſſible de s'en retirer.

Manufactures établies

Cependant les plaiſirs n'empêchoient pas qu'on ne ſongeât à ce qui pouvoit contribuer au bien du R. Les Manufactures étrangéres étoient ſi fort recherchées. qu'elles avoient en quelque maniére étouffé l'induſtrie naturelle de la Nation. Un nombre infini d'Ouvriers ſe trouvoient reduits à la derniére miſere, faute de travail; pluſieurs étoient ſortis du Royaume pour éviter une pareille diſgrace, & les Arts périſſoient inſenſiblement en France. Les Peuples voiſins en profitoient, & par les riches étoffes, les Dentelles, & les autres Ouvrages qu'ils envoyoient dans le Royaume, ils en tiroient des ſommes immenſes. Pour remedier à un ſi grand abus, le Roi ne trouva pas de moyen plus propre que de rétablir les Arts & de fournir un travail ſûr & continuel à ſes Sujets. Dans ce deſſein Sa Majeſté établit en divers endroits toutes ſortes de Manufactures qu'elle ne dédaigna point de viſiter pour illuſtrer les Arts & encourager les Artiſans. Le ſuccès répondit ſi promtement à ſes intentions, qu'en fort peu de tems non ſeulement on ſe paſſa de la plûpart des Manufactures étrangeres, mais celles de France commencérent à ſe répandre par toute l'Europe. Les Villes, & même les provinces entiéres, trouverent dans cet établiſſement des moyens de ſubſiſter, & de s'enrichir; les Ouvriers encouragez perfectionnèrent les Arts; on réduiſit les Etrangers à tirer de la France la plûpart des Marchandiſes, qu'ils y aportoient autrefois, & le Commerce reçut une augmentation conſiderable. 1664.

Naiſſãce de *Philippe Charles*, Duc de Valois, & de *Marie-Anne de France*.

La Famille Royale augmenta auſſi dans ce même tems. Madame la Ducheſſe d'Orléans étoit accouchée le 16. Juillet d'un Prince nommé *Philippe Charles*, Duc de Valois *. Et la Reine accoucha le 16. Novembre d'une Princeſſe nommée *Marie-Anne de France*, qui ne vêcut que juſqu'au 26. Décembre ſuivant. Ainſi tout répondoit aux deſirs du Roi. La fécondité de la Reine ſon Epouſe ſecondoit merveilleuſement l'abondance que le Commerce répandoit dans ſes Etats.

1662.

Compagnie des Indes.

Il ne fut pas borné au dedans du Royaume ſeulement: il fut porté juſ-

H

* *Ce Prince mourut deux ans après, ſavoir le 8. Decembre 1666.*

1665. ques dans les Indes, par l'établiſſement d'une Compagnie que quelques Marchands des plus conſiderables de Paris propoſerent au Roi. Non ſeulement il en agréa la propoſition, mais il leur accorda de grands Privileges, fournit des ſommes conſiderables, & prêta des Vaiſſeaux pour le premier embarquement. L'Ile de Madagaſcar, où quelques particuliers François avoient déja un Fort & des habitations, fut choiſie pour un lieu d'entrepôt & on y envoïa une Colonie. Mais les Naturels du Païs s'étant ſoûlevez dans la ſuite contre ce nouvel établiſſement démolirent le Fort, renverſerent les habitations & obligerent la Colonie de ſe retirer.

La Navigatiõ retablie.

Un des premiers ſoins du Roi avoit été de rétablir la Navigation. Il avoit fait conſtruire pluſieurs Vaiſſeaux de toutes ſortes de grandeur, bâtir des Arſenaux & de nouveaux Ports ſur les deux Mers, & ordonné de grandes levées de Matelots. Cette attention de Sa Majeſté à relever la Marine, qui avoit été négligée aſſez long-tems, à rendu la France durant quelque tems auſſi puiſſante ſur Mer que ſur Terre, & auſſi floriſſante par le Commerce que par les Armes.

Les grans Jours inſtituez.

La force & la puiſſance au dehors ſont inutiles, ſi la tranquillité & le bon ordre ne règnent auſſi au dedans. Le Roi s'appliqua à le rétablir, en réprimant la Tirannie & les vexations que quelques Gentilshommes d'Auvergne & des provinces voiſines exerçoient impunément ſur les peuples. Il créa un de ces Tribunaux, qu'on appelle *les Grands jours*, compoſé d'un Préſident au Mortier, & de pluſieurs Conſeillers du Parlement de paris, dans le Reſſort duquel ſe trouvent toutes ces provinces. Cette Compagnie de Juges choiſis eut une Commiſſion extraordinaire, pour ſe tranſporter ſur les lieux, & pour faire le procès aux coupables. Elle tint ſa principale ſéance à Clermont en Auvergne. Divers Gentilshommes y furent accuſez, condamnez, & punis. Une autre Compagnie pareille, compoſée de Membres du Parlement de Toulouze, tint en même tems ſes ſéances au Pui en Velai pour le Languedoc, & pour les autres Païs du reſſort de ce Parlement; ce qui remit l'ordre & la ſûreté dans le Roïaume. 1665.

Janſeniſme condamné.

Le Roi y voulant établir auſſi l'uniformité de Doctrine, avoit fait enregiſtrer au commencement de l'année une Bulle du Pape qui condamnoit celle des Janſeniſtes; & quoique Sa Majeſté par une Déclaration envoyée auſſi au Parlement, eût fait défenſe d'agiter d'avantage aucune Queſtion ſur ces matières, il s'en formoit toûjours de nouvelles qui ſe publioient en Chaire & s'enſeignoient dans les Ecoles. C'eſt-pourquoi pour arrêter le cours de cette Doctrine, condamnée par le St. Siège, le Roi fit publier au mois de Mai une autre Déclaration portant » que ſon intention étoit de » réünir tous ſes Sujets dans une uniformité de Doctrine, apuyée ſur les » Déciſions Des Conciles & ſur les » Conſtitutions des Papes: il vouloit & » entendoit que tous les Chefs de Parti ſignaſſent un Formulaire que les » Prélats de l'Egliſe Gallicane avoient » dreſſé, lequel ſeroit auſſi ſigné par » tous les Eccléſiaſtiques du Roïaume, Séculiers & Rég. avec injonction » aux Archevêques & Evêques de faire » exécuter dans trois mois cette Déclaration dans leur Diocéſe. Qu'il ſeroit procedé contre les Réfractaires » conformément aux Conſtitutions Canoniques & aux Loix du Royaume, » & que leurs Bénéfices demeureroient » impetrables. Enjoint auſſi à tous les » Archevêques & Evêques de ſigner

1665. „ ce Formulaire, & en cas de refus, „ qu'ils y ſeroient contraints par ſai- „ ſies du revenu de leur Temporel, „ avec défenſe à l'avenir de vendre „ les Oeuvres de Janſenius „. C'eſt ainſi que l'on fraïoit le chemin à la deſtruction de ce qu'on appeloit l'Héréſie de Calvin, & que ſous prétexte de ne ſouffrir point de nouveautez dans la Doctrine, on commençoit à jetter les ſemences de la Perſecution que nous verrons éclorre dans la ſuite.

Avantages remportez ſur les Corſaires d'Afrique.

Le Duc de Beaufort travailloit toûjours à nétoïer les Mers des Corſaires d'Alger. Il gagna contre eux un Combat ſous le Fort de la Goulette près de Tunis, & peu de tems après un autre ſous la Forteresſe des Serſilles, à la vuë d'Alger, dans lequel il ſe rendit Maître des Vaiſſeaux l'Admiral, le Vice-amiral, & le Contre'-Amiral.

Intrigues de la France dans la guerre des Hollandois contre l'Angleterre & l'Evêque de Munſter. *Lettres & Memoires du Chevalier Temple.*

Le 9. Juillet Madame la Ducheſſe d'Orleans accoucha d'une Princeſſe, qui mourut en naiſſant. En ce tems-là l'Evêque de Munſter * étant entré dans la Hollande avec vingt-cinq mille hommes y fit des progrès d'autant plus conſiderables, que les Hollandois occupez à une guerre contre les Anglois, n'étoient pas en état de le repouſſer. Dans cet embarras la République eut recours au Roi, & lui demanda le ſecours qu'il s'étoit obligé de fournir, par le Traité de Garentie fait avec elle en 1662. Mais Sa Majeſté, toûjours attentive à profiter de tout, amuſa les Provinces-Unies, ſous pretexte d'amener le Roi d'Angleterre à des conditions raiſonnables; refuſa le Secours promis, & continua une Négociation illuſoire pour parvenir à ſes fins. Quoi qu'elle fût conduite avec beaucoup d'art, les Hollandois ne laiſſoient pas de pénétrer le motif de tous ces délais & de ſoupçonner à quoi aboutiroit cette prétenduë Médiation. Mais avant que d'en raporter la ſuite, il eſt bon de dire quelle fut la cauſe ou l'occaſion de cette guerre de l'Evêque de Munſter contre les Hollandois.

1665.

Il prit pour pretexte la protection que les Etats Généraux avoient donnée aux Peuples de Munſter dans leur Rebellion contre lui: l'interêt qu'ils avoient pris dans le Démêlé du Prince d'Ooſt-Friſe avec ce Prelat, au ſujet de quelques ſommes qu'il prétendoit que lui devoit le Prince de Ligtenſtein, & enfin les diverſes occaſions qu'ils avoient ſaiſies, comme il s'en plaignoit, de s'oppoſer à ſes deſſeins & de favoriſer ſes Ennemis. Je n'entre point dans l'examen de ces plaintes, pour ſavoir ſi elles étoient bien ou mal fondées. Il ſuffit qu'elles ſervirent réellement de prétexte aux mouvemens que l'Evêque ſe donna, pour ſe procurer l'apui de quelque Puiſſance capable de chagriner les Etats Généraux. Il s'adreſſa d'abord au Roi de Suede, dont il ſavoit que la gloire & les progrès leur étoient devenus ſuſpects, & dans lequel il devoit trouver des diſpoſitions favorables à ſon deſſein. Mais ce Prince, qui craignoit la Hollande autant du moins que la Hollande le craignoit, n'oſa ſe broüiller avec les Etats, quelque raiſon qu'il crût avoir de s'en plaindre *a*; & bien loin de prêter l'oreille à des propoſitions de guerre, il avoit même recherché la Paix par le Traité d'accommodement *b* qu'il avoit fait avec eux.

Traité fait par cet Evêque.

L'Evêque voïant qu'il ne pouvoit réüſſir de ce côté-là, ſe tourna du côté de l'Angleterre; & profitant de la mauvaiſe volonté que des raiſons de Com-

* *Bernard Van-Galen, homme bouillant & inquiet, plus Capitaine que Prelat.*

a *Les Hollandois avoient refuſé de ratifier un Traité conclu à Elbing le* 11. *Sept.* 1656.

b *A Breſne ur le* 29 *Decemb.* 1659.

1665. merce avoient inſpirées à ce Roïaume contre la Hollande, il fit avec le Roi Charles un Traité d'alliance *a* contre les Etats Généraux, en vertu duquel ce Roi leur avoit declaré la guerre. Je ne puis mieux expliquer cette affaire, qu'en rapportant les propres termes de celui qui fut emploïé pour la ménager. Voici comme s'en explique le Chevalier Temple dans une Lettre *b* qu'il écrivit ſur cela à ſon Pere.

» Lorſque Milord Arlington m'en-
» voïa querir à Sheen, c'étoit pour
» me dire que l'Evêque de Munſter
» avoit fait faire quelques propoſi-
» tions au Roi, au ſujet d'une Allian-
» ce qu'il vouloit traiter avec Sa Ma-
» jeſté contre les Hollandois, deſquels
» il prétend avoir reçu pluſieurs dom-
» mages : que ce Prince offroit de met-
» tre une Armée en Campagne, & de
» les attaquer par terre pendant que
» Sa Majeſté continueroit de leur fai-
» re la guerre par Mer ; mais qu'en
» même tems il demandoit de certai-
» nes ſommes dont il auroit beſoin
» pour entrer en Campagne, & pour
» continuer la guerre, & que ſi le Roi
» vouloit traiter avec le Baron Vvre-
» den, qui étoit le Miniſtre qu'il avoit
» fait paſſer en Angleterre le plus ſe-
» cretement qu'il lui avoit été poſſi-
» ble, ou que Sa Majeſté aimât mieux
» lui envoïer un de ſes Miniſtres pour
» traiter avec lui, il ne doutoit pas
» qu'il ne fut facile d'en venir à un
» accord ; mais qu'il ſouhaittoit que
» cela ſe fît le plus ſecretement qu'on
» pourroit. Milord Arlintgton me dit,
» qu'on étoit déja convenu des princi-
» paux Articles : que l'argent étoit
» prêt, mais qu'il étoit neceſſaire que
» le Roi envoïat ſecretement quel-
» qu'un à Munſter, pour y finir le 1665.
» Traité, & pour être préſent aux
» paiemens qui ſe feront à Anvers
» comme cet Evêque a ſouhaité. Il a-
» joûta que ſi j'acceptois cet Emploi,
» je devois faire le voïage ſans train &
» ſans équipage, & paſſer pour Fran-
» çois ou pour Eſpagnol... que je
» devois prendre ma reſolution, & ré-
» pondre incontinent à la propoſition
» qu'il me faiſoit.

» Je lui repondis ſans héſiter, que
» j'étois prêt de ſervir Sa Majeſté du
» mieux qu'il me ſeroit poſſible.....
» qu'il y avoit ſeulement un Article
» qui me faiſoit de la peine, & que
» je ne pouvois goûter, qui étoit au
» ſujet de l'argent, n'aïant jamais pu
» me reſoudre à me charger de celui
» d'autrui, &c. Après avoir reçu mes
» inſtructions, je ne m'arrêtai qu'un
» jour à Bruxelles, & de là je fus
» avec le Baron de Vvreden à Coes-
» vels où l'Evêque étoit alors. Je n'y
» demeurai que trois jours, & ne fus
» introduit chez lui que de nuit. J'a-
» juſtai tous les Articles avec lui, &
» enfin je conclus & ſignai le Traité,
» après quoi je retournai à Anvers,
» où l'Alderman Blackvvel fit le pre-
» mier & grand païement au Réſi-
» dent que l'Evêque a en cette Ville.
» Tout-ceci s'eſt fait de part & d'autre
» avec tant de ſecret, que l'Evêque a
» non ſeulement reçu ſon argent,
» mais qu'il a même augmenté ſes
» Troupes juſqu'au nombre de dix-
» huit mille hommes, ſans que les
» Hollandois en ayent pris le moin-
» dre ombrage ; & de toutes les aſſu-
» rances que me donne ce Prince, je
» conclus qu'il ſera en Campagne,
» avant que cette Lettre vous ſoit
» renduë.... C'étoit à moi de faire
» en ſorte qu'il ſe mît en Campagne,
» & j'ai eu le bonheur d'y réüſſir,
» plûtôt qu'on ne l'eſperoit à la Cour,

a Du 23. Janvier 1665.

b Elle eſt datée du 6. Septembre 1665. & ſe trouve le I. du I. Tom. des Lettres & Memoires de M. Temple.

1665. „ & même plûtôt que l'Evêque ne l'a-
„ voit promis en ſignant le Traité.

„ Ce Prince, continuë Mr. Tem-
„ ple, eſt un homme d'eſprit, & ce
„ qui eſt encore plus, il a beaucoup
„ de jugement, beaucoup d'ambition,
„ & c'eſt proprement un eſprit remu-
„ ant. Mais la vigueur de ſon corps
„ ne répond pas à celle de ſon eſprit,
„ car il a, comme je le croi, environ
„ 56. ou 57. ans, & eſt attaqué de
„ la goutte, dont il n'y a guére d'ap-
„ parence qu'il puiſſe guérir, de la
„ manière dont il vit. Il a été Soldat
„ en ſa jeuneſſe, & il ſemble plûtôt
„ né pour porter une Epée que pour
„ porter une Croſſe. Il hait les Hol-
„ landois mortellement, parce qu'ils
„ ont fomenté la Rebellion de la Ville
„ de Munſter contre lui, & il fait à
„ préſent bâtir une Citadelle, qui ſe-
„ ra très-forte, pour tenir en bride
„ les Citoyens de cette Ville. Il pa-
„ roît hardi & ferme dans ſes réſolu-
„ tions, & ſelon toutes les apparen-
„ ces il viendra à bout de ſon entre-
„ priſe, ou il mourra à la peine. Il
„ proteſte qu'il accomplira tout ce
„ qu'il a promis *fide ſinceră & Germa-*
„ *nicâ* qui eſt un mot qu'il affecte.
„ C'eſt le ſeul Allemand que j'aïe en-
„ core entendu parler bon Latin, &
„ il le parle plûtôt en Courtiſan & en
„ homme d'affaires, qu'en Savant. Il
„ dit que s'il échouë dans ſon Entre-
„ priſe & qu'il perde ſes Etats, il n'en
„ eſtimera pas ſa condition plus mau-
„ vaiſe; car en ce cas il ſe retirera en
„ Italie, & il dit qu'il a aſſez d'ar-
„ gent à la Banque de Veniſe pour
„ acheter un Chapeau de Cardinal,
„ qui lui ſiéra peut-être mieux que
„ ſon Bâton de Commandant; mais
„ qu'il a deſſein de tenter la fortune
„ auparavant, & de faire du bruit
„ dans le monde avant que d'en
„ ſortir „.

Ce fut donc cette Alliance & les conſéquences qu'elle pouvoit avoir, qui portérent les Etats Généraux à conſentir à un nouvel engagement avec la France, plûtôt qu'aucune inclination véritable, & aucune liaiſon qui fût entr'eux. Une preuve de cela, c'eſt que Leurs Hautes Puiſſances n'eurent pas plûtôt été informées des deſſeins du Roi ſur les Païs-Bas, que ſuivant leurs véritables interêts elles reçurent favorablement les ouvertures de Paix que S. M. B. leur fit faire par le moïen de la Suède, comme nous le dirons bien-tôt. 1665.

Ce qui porta les Hollandois à traiter alors avec la France.

Cependant comme il paroît étrange que la France ſe lie avec la Hollande, qu'elle avoit deſſein d'abaiſſer, contre l'Angleterre, qu'elle avoit fait agir ſous main pour ſuſciter des affaires aux Etats Généraux, il eſt à propos d'éclaircir cette Intrigue miſtérieuſe, & d'en penetrer, s'il eſt poſſible, le ſecret. Nous tirerons ſur cela des lumieres des Lettres du Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur pour le Roi à la Haïe; mais il eſt néceſſaire de remonter plus haut, & de chercher l'origine de ces Pratiques ſecrettes, pleines de part & d'autre de la plus profonde diſſimulation. La Hollande étoit gouvernée par un Grand Penſionnaire * qui étoit dévoué aux interêts de la France, & qui n'ignoroit pas les deſſeins du Roi ſur la Succeſſion d'Eſpagne. Il avoit même propoſé au Comte d'Eſtrades de partager, entre ſon Maître & les Etats Généraux, une partie des Païs-Bas Eſpagnols, & de former du reſte une République; & quoi que l'Ambaſſadeur eût répondu à cette propoſition †: Qu'il ne lui paroiſſoit pas que ſon „ Maître eût deſſein de s'agrandir du „ côté de Flandre, mais qu'au con-

Intrigues de la France avec le Penſionnaire de Hollande.

Lettres du Com. d'Eſtrades. Hiſtoir. Secrete des Intrigues de la France.

* *Jean de Vit.*

† *Lettres du C. d'Eſtrades, Tom. I. p. 216.*

1665. „ il étoit content de ce qu'il poſſe-
„ doit, ſans vouloir élargir ſes limi-
„ tes : le Penſionnaire, qui étoit auſſi
„ grand Maître que le Comte dans
„ l'Art de diſſimuler, n'abandonna
„ point pour cela ſon projet ; auſſi la
„ Faction de *Louveſteint* à la tête de
„ laquelle étoit le Penſionnaire, &
„ que l'on appeloit la *Faction Françoi-*
„ *ſe*, avoit tellement à cœur le parta-
ge des Pais-Bas Eſpagnols, qu'elle
penſa faire violence à la modération
du Roi pour l'y faire conſentir. Com-
me il ſe trouvoit encore dans les Pro-
vinces-Unies un grand nombre de
perſonnes d'honneur & de mérite qui
étoient attachées au Parti des Anglois.
& qui vouloient s'opoſer à l'agran-
diſſement de la Monarchie Françoiſe,
il s'agiſſoit de mener cette affaire avec
tant de ſecret que le Traité de Parta-
ge ne fût communiqué aux Etats Gé-
néraux, que lors qu'il ſeroit conclu,
& que les Etats ne pourroient plus ſe
diſpenſer d'y donner les mains. On
travailla donc au Traité, & le Sr. de
Vvit prit toutes les précautions ima-
ginables, pour empêcher que l'on en
eût le vent ; il fut conclu * par le Pen-
ſionnaire, ſeulement, ſans qu'il pa-
roiſſe que les Etats de Hollande en
ayent eu connoiſſance. Mais ce Par-
tage n'aiant pu avoir lieu à cauſe des
difficultez qui s'y rencontroient, l'Am-
baſſadeur de France inſinua au Sr. de
Vvit ; *Que la Renonciation de ſon Maî-*
tre à la Succeſſion Eſpagnole, étoit de-
venuë invalide, parce que la Dot de la
Reine n'étoit pas entierement payée ?
Et le Penſionnaire lui répondit obli-
geamment : *Qu'il trouvoit les préten-*
tions de Sa Majeſté bien fondées

Sur ces entrefaites il courut un bruit
que le Roi d'Eſpagne étoit mort. quoi-
que cette Nouvelle n'eût aucun fon-
dement, il ne fut plus queſtion alors
ni du Partage, ni des interets de la
République de Hollande ; & l'on ne
parla plus que des Droits de la Reine
à la Succeſſion du Duché de Brabant,
& du Comté de Namur. Cependant
il y avoit toûjours une cordialité ad-
mirable entre le Roi & le Penſion-
naire de Hollande ; quoi que le pre-
mier ſe fût moqué du Traité de Parta-
ge, pour faire valoir les Droits de la
Reine ſon Epouſe ſur ces deux Pro-
vinces, du vivant même du Roi Ca-
tholique. Mais Sa Majeſté Très-Chrê-
tienne changea bien-tot de langage,
ſur quelques ſoupçons qu'elle eut que
l'Angleterre traitoit avec l'Eſpagne,
& que les Hollandois étoient diſpoſez
à entrer dans ce Traité avec les Pays-
Bas Eſpagnols. Elle menaça même de
conclure un Traité avec l'Angleterre :
ce que je puis faire dès demain, dit ce
Prince ; car ſes correſpondances à la
Cour de Londres étoient ſans doute
meilleures que celles qu'y avoit le Sr.
de Vvit.

Les prétenſions du Roi ſur les Pro-
vinces de Namur & de Brabant, don-
nerent de terribles allarmes aux Hol-
landois. Le Penſionnaire ſe vit obligé
de ceder en quelque façon à la né-
ceſſité du tems, & à la volonté des
Peuples, qui crioient hautement, qu'il
faloit faire une Ligue contre la Fran-
ce, ou ſuſpendre au moins pour un
tems la concluſion du Traité avec cet-
te Couronne. Ainſi le penſionnaire
demeura ſeul reſponſable d'un Trai-
té clandeſtin, qui n'avoit pas eu lieu.
Le Comte d'Eſtrades, qui avoit toû-
jours diferé de le conclure ſachant
bien que le Roi n'en exécuteroit pas
les conditions, s'en étoit défait en
écrivant au Sr. de Vvit : „ Que la
„ Hollande ſeule s'engageant préſen-
„ tement il n'étoit pas certain que les

Lettre du C. d'Eſtrades. Tom. I.

Pretentions de cette Couronne ſur celle d'Eſpagne.

Allarmes que la Hollande en conçoit

1665.

* *Voiez la Lettre du Roi à ſon Ambaſſadeur du 29. juin 1665.*

1665. ,, Etats Generaux aprouvaſſent le Traité quand il en ſeroit tems; & qu'ainſi ,, le Roi ſe trouveroit lié, ſans que les ,, Etats Généraux le fuſſent. Qu'il ſavoit par experience, à quels changemens un Parti Populaire étoit ſujet, & qu'il n'étoit pas de la prudence de ſe commettre à ces hazards. Que les conditions ſeroient ,, plus aſſurées, quand elles ſeroient ,, accordées avec les Etats Généraux, ,, que ſi prématurément elles ne ſe ,, trouvoient accordées qu'avec la ſeule Province de Hollande. Le Sr. de ,, Vvit n'étoit pas aſſez Novice dans la ,, Politique Françoiſe pour être ſurpris de cette défaite; & quoi-que ce procedé le laiſſât dans une ſituation fort délicate, *il reçut tout cela* dit l'Ambaſſadeur, *comme un homme préparé, & qui avoit déja deviné dequoi il s'agiſſoit.* Il répondit froidement, *Que puiſque le Roi avoit des raiſons pour retarder le Traité en un autre tems, il faloit s'y conformer.*

Ce que fit le Penſionaire de Vvit dévoüé à la France.

Malgré ce contretems & le mauvais ſuccès du Traité ſecret de partage, le penſionnaire étoit toûjours dévoué aux interêts de la France, par la haine qu'il avoit pour le parti d'Orange. Il ne voulut jamais entrer en Alliance avec l'Allemagne, l'Angleterre & l'Eſpagne, pour s'oppoſer à l'agrandiſſement du Roi Très-Chrêtien. Il eſt vrai que l'on ne pouvoit pas faire beaucoup de fond ſur l'Alliance de l'Angl. Mais celles de l'Alle. & de l'Eſpagne étoient d'autant plus ſolides, qu'elles étoient fondées ſur le ſalut de ces deux puiſſances, auſſi-bien que ſur celui des provinces-Unies. Néanmoins les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi Catholique à la Haïe, ayant propoſé un Traité pour la ſureté des païs-Bas, & les Villes de Holande y ayant donné les mains, le Comte d'Eſtrades en fut allarmé, & il en repreſenta vivement les mauvaiſes conſéquences au Sr. de Vvit. Mais celui-ci le raſſura, en lui diſant, *Qu'il avoit toûjours repondu à ces Ambaſſadeurs en des termes qu'ils n'en devoient rien eſperer.* 1665.

Faction de Louveſtein opoſée à celle du Pr. d'Orange.

La guerre étoit ſur le point d'éclater entre l'Angleterre & la Holande, & la Faction de Louveſtein refuſoit avec opiniatreté de prêter l'oreille à un accommodement; parce qu'ils aprehendoient que le Roi d'Angleterre ne ſoutint le Prince d'Orange ſon Neveu, & qu'ils prévoïoient bien d'ailleurs que leur ruine étoit infaillible, ſi le Prince obtenoit les Charges dont il avoit été exclus. Mais les amis du Prince, qui étoient les veritables amis de l'Angleterre & de la Holande, s'opoſoient également à l'Alliance de la France & à la guerre contre le Roi Charles II. que Loüis XIV. fomentoit ſecretement, par les promeſſes qu'il faiſoit aux Hollandois de les ſecourir conformément au Traité de 1662. Traité auquel il avoit déja contrevenu plus d'une fois, tantôt ſous un pretexte, & tantôt ſous un autre. Voilà de quelle maniere la France amuſoit tout à la fois l'Angleterre & la Hollande, en agiſſant ſelon les conjonctures avec ces deux Puiſſances, comme ſi elle eût été dans leurs interêts: pendant qu'elle ne travailloit au fond que pour les ſiens propres.

Intrigues de la France découvertes.

Cependant le Comte d'Eſtrades s'aperçut que les intrigues de la Cour de France étoient connuës, & jugeant qu'il étoit neceſſaire d'en informer la Cour, voici comme il s'en expliqua dans la Lettre qu'il écrivit au Roi.*

,, Meſſieurs les Etats ont été fort ,, ſurpris d'avoir apris par la Lettre

* *Du 6. Août 1665.*

1665. „ du Sieur Van Beuningen, que Vô- „ tre Majeſté avoit pris du délai pour „ lui ſignifier ſa dernière réſolution. „ Cela donne matiere à la Cabale „ d'Angleterre & d'Eſpagne, de con- „ firmer aux Députez des Villes ce „ qu'ils ont toûjours dit, que Vôtre „ Majeſté ne les vouloit qu'amuſer, & qu'elle ne ſe déclareroit pas; & même on publie à préſent que la cauſe de ce „ délai, eſt que Vôtre Majeſté attend „ reponſe du Roi d'Angleterre ſur la „ propoſition qu'elle lui a faite de „ prendre ſon Parti, s'il veut s'enga- „ ger à l'aider à la Conquête de la „ Flandre, lors que le cas de la Suc- „ ceſſion de la Reine échera. Quoi- „ que cela ſoit faux, il fait une telle „ impreſſion dans leurs eſprits, que „ quoi-que je puiſſe alléguer au „ contraire, ils n'y ajoûtent plus „ de foi, & il eſt „ inutile de „ leur donner plus d'eſperance. Il „ n'y a que la Déclaration qui puiſſe „ remettre les choſes en bon état, „ & donner de la force aux choſes que „ je dirai de la part de Vôtre Ma- „ jeſté.

„ Quant à l'état des affaires pre- „ ſentes en ce païs, tout penche à „ s'accommoder avec l'Angleterre „ aux conditions qu'elle voudra, & à „ ſe ſoumettre à cette Couronne, à „ la reſerve de la Cabale de Monſieur „ de Vvit qui s'y oppoſe, ſur l'appui „ de la France; mais comme elle perd „ ſa vigueur par les délais, il y a à „ craindre que la Declaration de Vô- tre Majeſté ne vienne trop tard. Tous „ mes amis ſe plaignent qu'on les a- „ bandonne, & qu'il faut bien ſuc- comber. Ils ſe ſont expliquez auſſi que " Vôtre Majeſté ne s'étant pas decla- " rée, on ne la doit pas preſſer de le " faire; ainſi ils marquent que tout le " malheur vient de ce que Vôtre Ma- " jeſté n'execute pas le Traité de „ 1662., ſur quoi elle fera, s'il lui „ plait, ſes réflexions ſelon ſa pruden- „ ce ordinaire. 1665.

On en vint enfin à une rupture, & le Roi ſe déclara pour les Hollandois. Mais il le fit d'une maniere, qui témoignoit aſſez qu'il ne s'étoit déclaré, que dans la crainte que les Etats ne fiſſent une Paix fourée avec l'Angleterre, & qu'ils ne ſe liguaſſent avec l'Eſpagne. Le Penſionnaire s'aperçut bien-tôt que Louïs XIV. n'agiſſoit pas de bonne foi dans cette affaire; cependant la haine qu'il avoit pour la Maiſon d'Orange l'aveugla tellement, qu'il aima mieux ſe voir amuſé par la France, & ſa patrie expoſée aux dangers d'une cruelle guerre, que de riſquer ſa ruine & celle de ſon parti, en ſuivant les conſeils de la douceur & de l'équité. On en murmuroit hautement dans toutes les Villes de Hollande, & l'on diſoit que le Roi ne donneroit pas aux Etats les ſecours auxquels il s'étoit engagé par ſes Traitez. Mais le Sr. de Vvit & ſon parti étoient ſi animez contre les Anglois, qu'ils s'en mettoient peu en peine, & qu'ils ne preſſoient même le Roi ſur l'éxecution du Traité, qu'autant que les bonnes manieres & la crainte de l'offenſer le leur pouvoient permettre. Juſques-là que les Anglois aïant battu les Hollandois ſur Mer cette année, & le parti Eſpagnol [c'eſt ainſi que l'Ambaſſadeur de France apeloit tous ceux qui étoient contre lui] publiant hautement que le Roi de France abandonnoit les Etats, & qu'il faloit faire la Paix avec l'Angleterre, & rétablir le Prince d'Orange dans ſes Charges: le Sr. de Vvit dit, qu'il valoit mieux temporiſer un peu, & donner ordre à Mr. Van Beuningen à Paris, de preſſer

Vuës de cette Cour en ſe déclarant pour les Hollandois. *M. mémoires, idé. Ibid.*

1665. ſer le Roi ſur l'exécution de la Garentie.

Les Peuples de Hollande avoient generalement de l'affection pour le jeune Prince d'Orange, & ce ne fut pas ſans riſque & ſans peine que Jean de Vvit, qui étoit parvenu à la charge de Grand Penſionnaire après la mort du dernier Stadhouder, obtint que cette Dignité fût ſuprimée par un Edit perpetuel. Il y eut des ſoulévemens en pluſieurs endroits. Les Bourgeois de Dort, d'Enkhuiſen, & de Hoorn prirent les armes; la Milice à la Haie refuſa de marcher, juſqu'à ce qu'on lui eût rendu la Livrée & les Armes d'Orange, qui lui avoient été ôtées. Mais comme le Prince étoit encore au berceau, & que les Hollandois avoient beaucoup ſouffert dans la guerre qu'ils avoient euë contre les Anglois, la Faction ſurmonta ces obſtacles; fit preferer l'amitié de Loüis XIV. à celle du Roi Charles, qui vouloit proteger ſon Neveu; & engagea les Etats dans des Alliances avec la France, qui produiſirent enfin cette terrible Révolution de 1671. ſi fatale à la Famille du Grand Penſionnaire & à ſa Patrie.

Interêts des factions oppoſées en Hollande.

Quoi que la Déclaration du Roi en faveur de la Hollande, ne fût d'aucun ſecours aux Etats, & que les Armées que Sa Majeſté leur envoya par Mer & par Terre ne rendiſſent pas le moindre ſervice; le Roi ne laiſſa pas de la faire ſonner bien haut. Mais les Hollandois la regardérent avec indifférence. Ils étoient ennuïez de ſes délais, & ceux qui n'étoient pas du ſecret, voïoient bien que Loïs XIV. aïant engagé les Etats dans la guerre, par les promeſſes qu'il leur avoit fait de les ſecourir, ne pouvoit avoir d'autre deſſein que de voir les deux premieres Puiſſances Proteſtantes de l'Europe travailler elles-mêmes à leur ruine, par leurs broüilleries, afin d'en faire ſon profit avec le tems, & de trouver plus de facilité à détruire leur Religion; leur Liberté & leur Commerce. Tout le parti d'Orange prit la Declaration du Roi T. C. pour une grimace toute pure. Comme le Penſionnaire étoit abſent, l'Ambaſſadeur de France eut la mortification de voir que l'amitié de ſon Maitre fut eſtimée auſſi dangereuſe que la guerre d'Angleterre. De ſorte qu'il l'écrivit au Roi en ces termes: „ Meſſieurs les „ Etats auroient aſſurément reçu avec „ plus de joie & de reconnoiſſance „ qu'ils n'ont fait, la Declaration de „ Vôtre Majeſté, mais Mr. de Vvit „ qui preparoit les eſprits à prendre „ les choſes d'un bon ſens, & ſelon „ que ſon experience les lui faiſoit voir „ pour le bien de l'Etat, n'eſt plus ici. Les perſonnes qui étoient alors à la tête des affaires reçurent la Declaration du Roi bien différemment de ce qu'auroit pu faire Mr. de Vvit; auſſi les Hollandois n'en retirerent-ils aucun avantage. La Flote de France qui étoit dans la Mediterranée ſous le commandement du Duc de Beaufort, y demeura ſi long-temps qu'elle ne put joindre celle de Hollande que vers le commencement de l'Automne; & lorſque la jonction fut faite, tout le monde s'apperçut que les François vouloient être ſimples ſpectateurs de la guerre. Ils étoient ravis de voir ces deux Puiſſances proteſtantes acharnées l'une contre l'autre, detruire mutuellement leurs forces maritimes, brûler ces remparts de la liberté de l'Europe, & leur fraïer un chemin à l'Empire Univerſel, tant par Mer que par Terre. Chacun accuſoit Mr. de Vvit d'être l'Auteur de la guerre, & pluſieurs perſonnes de conſideration en Hollande ſe démirent de leurs Emplois, ne voulant plus ſervir avec lui. Mr. de

L'Alliance de la France avec cette Republique lui eſt plus prejudiciable qu'avantageuſe. *Mem. du Tems. Mem. MSS. H. Secrete des Int. &c.*

1665. Bevuneing entr'autres remit ſa charge des Finances, malgré les ſollicitations du Comte d'Eſtrades, qui le fut voir exprès pour l'obliger à ne la quitter pas dans une pareille conjoncture, de peur que cela ne fit du tort au penſionnaire. L'Ambaſſadeur lui parla beaucoup des 6000. hommes que le Roi envoioit pour les Hollandois contre l'Evêque de Munſter; mais Mr. de Bevuerning qui avoit été Tréſorier General, & qui connoiſſoit parfaitement l'état de leurs affaires, lui répondit: „ Que 6000. hommes ne „ les ſauveroient pas, lorſqu'il y en „ avoit 20000. dans leurs provinces, „ & que le pais étoit déja pillé „. Car il eſt à remarquer que l'Evêque de Munſter leur avoit fait tout le mal que l'on pouvoit craindre de ſa part, avant que les 6000. François ſe fuſſent mis en marche pour la Hollande.

Combien le Roi vendit cher ſon ſecours aux Hollandois.

Quoi que la Declaration du Roi fût ſi peu éficace pour les Etats Géneraux, Sa Majeſté cependant & ſon Ambaſſadeur continuerent à la mettre à un fort haut prix. Et pour ce qui eſt du ſubſide que la France leur devoit paier depuis leur rupture avec l'Angleterre juſques alors, Mr. Colbert trouva le ſecret d'en aquiter Sa Majeſté, par le moyen d'un compte dans lequel il chargea les Etats des fraix de l'Ambaſſade que le Roi avoit envoiée en Angleterre, pour exhorter le Roi Charles à la paix, & de ceux des 6000. hommes qui ne marcherent que pour piller le pais, inſulter les proteſtans dans leurs Egliſes, maltraiter les Habitans des provinces-Unies & leur être plus à charge que les Troupes de l'Evêque de Munſter, ſur lequel ils ne reprirent pas un pouce de terre. par ce compte, Colbert rendoit les Etats redevables au Roi de 700000. livres; quoi que Sa Mejeſté leur en dût plus de trois fois autant. Cependant la Faction Françoiſe paſſa par deſſus tout cela, & il s'écoula encore quelque-tems ſans qu'on ouvrît les yeux ſur des pratiques ſi déſavantageuſes. 1665.

Mort du Roi d'Eſpagne Philippe IV. Diſpoſitions du Roi ſur cette mort.

La mort de philippe IV. Roi d'Eſpagne arriva alors * réellement, & le Roi en reçut la nouvelle quatorze jours après. Voions quelles furent ſes diſpoſitions en l'aprenant, ou du moins de quelle maniere il les exprima dans ſa Lettre † au Comte d'Eſtrades. „ J'ai „ reçu, lui dit-il, Samedi dernier un Courier dépêché exprès par l'Archevêque d'Ambrun, mon Ambaſſa„deur en Eſpagne, pour me donner „ avis que le 17. du paſſé ſur les qua„tre heures du matin, Dieu avoit „ appelé à ſoi le Roi Catholique mon „ Beau-pere d'une maladie qui n'a „ duré que cinq jours. La rendreſſe „ de la proximité dont nous nous tou„chions en tant de manieres m'a „ donné beaucoup de douleur de cet„te perte, quoi-que prévuë depuis „ long tems pour ne pouvoir être é„vitée. Le Teſtament dudit Roi aiât „ été ouvert, on a trouvé qu'il laiſſe „ la Tutelle du jeune Roi, nommé „ Charles Second, & la Regence de „ ſes Etats à la Reine ſa Femme avec „ un Conſeil de ſix perſonnes qu'il a „ nommées, & qui ne doivent néan„moins avoir d'autre voix que con„ſultive. Ces ſix Conſeillers ſont le „ Préſident de Caſtille, ou ſon Suc„ceſſeur dans la même Charge, le „ Vice-Chancelier d'Arragon, Vice„roi de Naples, l'Archevêque de To„lede, ou celui qui le ſera, le Car„dinal de Sandoual, qui l'étoit, étant „ mort le même jour que le Roi, le „ Marquis d'Ayetonne, & le Comte „ de Pegneranda. Il appele à la Suc-

* *Le 17. Septembre.*
† *Du 2. Octobre.*

1665. „ ceſſion de tous ſes Etats le prince „ d'Eſpagne & tous ſes Enfans, Mâ„ les & Femelles, & après eux l'Im„ peratrice Marguerite, attendu, dit„ il la Rénonciation de l'infante Ma„ rie Thereſe Reine de France. J'ai „ témoigné en cette occaſion à l'Am„ baſſadeur d'Eſpagne que je veux „ prendre la protection du jeune Roi, „ mon Beau-Frére, & lui donner „ toutes les marques d'amitié & de „ tendreſſe qui ſeront en mon pou„ voir.

1666. Nous verrons dans la ſuite de quelle maniére le Roi s'aquita de cette Promeſſe. Comment il accorda ſa *Protection* à ce jeune Roi en prenant une partie de ſes Etats pour ſe les aſſurer, & quelles marques il lui donna *d'amitié* & de *tendreſſe* en le dépouillant peu à peu, & en traverſant ſon foible Régne par les éforts d'une ſanglante guerre.

Mort de la Reine Anne d'Autriche, mere du Roi.

La Reine Mére Anne d'Autriche ne ſurvécut pas long-tems à ſon Frére. Elle mourut le 20. Janvier 1666. dans les douleurs d'une maladie fort longue dont elle avoit été attaquée long-temps auparavant. Sa vie avoit été une ſuite continuelle d'actions vraiment Roïales. Regente du Roïaume durant la Minorité de ſon Fils, elle avoit ſoûtenu avec une prudence ſinguliere tout le poids du Gouvernement juſqu'à ſa Majorité. Elle avoit pacifié heureuſement les troubles qui s'étoient élevez au commencement de ſa Régence, & preparé les grans ſuccès que l'on a vus depuis. Bien differente de celle qui l'avoit precedée, elle n'eut point la foibleſſe de vouloir éterniſer ſa Mémoire par de magnifiques Palais. Ses grandes dépenſes allerent à faire beaucoup d'aumônes, & à bâtir la belle Egliſe du Val-de-Grace, Monument éternel de ſa Pieté. Sa devotion, ſa tendreſſe pour les Peuples, ſa charité envers les Pauvres, cette noble facilité à oublier tous les ſujets de mécontentement qu'on lui avoit donnez, ſa patience dans les maux, ont fait de cette Princeſſe un exemple pour toutes les Reines. Fille, Sœur, Femme, & Mère de Rois*, elle renfermoit dans ſa perſonne toutes les qualitez dignes de ces auguſtes titres. 1666.

Le Roi donna les ordres néceſſaires pour lui faire rendre les honneurs qui lui étoient dûs, & témoigna par ces derniers devoirs la reconnoiſſance qu'il conſervoit pour la mémoire d'une Mére qui l'avoit élevé avec tant de tendreſſe. Peut-être fut-il moins touché de ſa perte que s'il eût été dans un âge plus tendre; mais l'autorité qu'elle avoit voulu exercer ſur lui juſques aux dernières années de ſa vie n'avoit pas empêché qu'il n'eût pour elle beaucoup de reſpect & d'égard, ſi ce n'eſt lors qu'elle le reprenoit ſur ſes Amours. Le 12. Fevrier on fit à Saint Denis un Service pour cette Reine, auquel le Parlement aſſiſta en robes rouges, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoïes, le Châtelet, l'Univerſité, le Corps de Ville, & l'Election en robes de deuil. On avoit élevé au milieu du Cœur un Mauſolée ſur une eſtrade de cinq de- Ceremonies de ſes Obſeques.

* *Ce qui donna lieu à l'Inſcription ſuivante qui fut miſe ſur ſon Tombeau.*

Et Soror, & Conjux, & Mater, Nataque Regum
Nulla unquam tanto ſanguine digna fuit,

C'eſt-à-dire :

„ Par un Bienfait des Cieux auſſi rare qu'inſigne.
„ Anne fut *Femme & Sœur, Mere & Fille* de „ Rois.
„ Nulle autre ne porta ces grans noms à la „ fois,
Et nulle autre n'en fut plus digne.

1666. grez, ſoûtenuë de quatre pilaſtres, revêtus de velours noir à galons d'argent, chargez d'écuſſons en broderie aux Armes de France, & d'Eſpagne, & des pentes de même étoffe à crepines d'argent. Le haut de cette ſuperbe machine étoit une Couronne environnée d'une infinité de cierges qui formoient une piramide lumineuſe, & au haut de chaque pilaſtre, il y avoit comme un pot de feu qui jettoit continuellement de groſſes flammes. Le Cops de la Defunte étoit deſſous, couvert d'un poële fort riche, ſur lequel étoit la Couronne, & le Manteau Royal de velours bleu, ſemé de fleurs de lis d'or. Quand il fut queſtion de mettre le cercueil au Caveau deſtiné à la ſepulture des Rois; les Gardes de la Reine defunte l'enlevèrent de deſſus l'eſtrade, les quatre coins du poële étant ſoûtenus par le Premier Préſident, & trois Préſidens à Mortier. L'Oraiſon funebre fut prononcée par l'Evéque d'Amiens. Il ſe fit encore un Service pour la Reine-Mére à Nôtre Dame ou les Compagnies Souveraines aſſiſtérent.

La guerre continuoit entre l'Angleterre & les Etats Généraux. La derniére Campagne avoit donné un terrible échec à la Navigation Hollandoiſe; & comme le Commerce eſt le fondement de la proſperité des Etats, les Provinces-Unies ſe trouvérent dans un grand danger par la ruine de leur négoce & de leurs fabriques. Le crédit public tomba, & l'Ambaſſadeur de France en attribua même la cauſe à ſes propres amis. „ „L'abondance d'argent commence, dit-„ il * à ceſſer; c'eſt-à-dire le zèle de „ la Ville d'Amſterdam, pour fournir „ aux dépenſes les plus preſſées. Cha„ cun ſerre ſon argent, & tous ces „ millions qui ſont arrivez par le 1665. „ Commerce, ne roulent plus com„ me ils faiſoient, quoi que ceux qui „ gouvernent cachent adroitement ce „ changement „. La Cour de France n'aiant fomenté la guerre entre l'Angleterre & les Etats Généraux, que pour les détruire par leurs propres forces, & les mettre hors d'état de pouvoir traverſer ſes deſſeins ſur la Succeſſion d'Eſpagne, il lui convenoit, que cette guerre durât longtems. Ce fut dans la vuë de l'entretenir, que le Roi s'étoit enfin déterminé à accorder la Garentie qui lui avoit été demandée contre l'Evêque de Munſter, & à envoyer aux Etats un ſecours * propre à nourrir la guerre & trop foible pour la terminer. On l'avoit fait mouvoir ſi lentement, qu'il arriva après coup: & qu'il fut la cauſe de pluſieurs dégâts dans les Provinces où il prit ſa marche, qu'à peine auroit-on pu attendre de Troupes ennemies. Je ne puis m'empêcher de raporter ici ce qu'en écrit le Chevalier Temple au Duc d'Ormond †.

„ Nous n'avons dit-il, preſque rien „ apris des Troupes Françoiſes de„ puis leur paſſage. Elles ont jugé à „ propos de n'inſulter aucun de ces „ Païs, (les Païs-Bas). Il s'en faloit „ fort peu qu'elles ne compoſaſſent un „ Corps de ſix mille hommes. Leur „ Cavalerie étoit belle & en bon or„ dre lors qu'ils paſſérent par Maeſ„ tricht; mais leur Infanterie étoit „ pitoïable: ils avoient les piés tout „ écorchez, & portoient leurs ſouliers „ ſur l'épaule; & ils faiſoient conſiſter „ leur galanterie à donner les Hollan„ dois mille fois au Diable pour les re„ mercier de les avoir invité avec tant „ d'affection à venir chez-eux. Ils ne

* *Lettre du Comte d'Eſtrades.*

* *Il conſiſtoit en 1000. Chevaux & 4000. hommes de pié.*

† *Lettres de Bruxelles du 10. Dec. 1665.*

1666. „ païèrent rien dans leur paſſage, ou „ s'ils païérent quelque choſe, ce fut „ en fauſſe monnoïe, & ils reçurent „ le meilleur traitement que les Hol- „ landois purent leur faire, avec mé- „ pris & inſolence. Ils burent publi- „ quement à la ſanté de Sa Majeſté „ & à celle du Prince de Munſter, au „ milieu du Marché à Maeſtricht ; „ mais je crois que ce fut plûtôt un „ effet de leur extravagance, que de „ leurs bonnes intentions. Je ne vous „ en dirai plus rien ſinon qu'il en dé- „ ſerte un grand nombre : on en voit „ paſſer à tous momens par ici deux & „ trois enſemble.

Tentative du Roi pour avoir Maeſtricht.

Quoi que ce ſecours fût de ſi petite conſéquence & qu'il ſe portât de ſi mauvaiſe grace au ſervice des Etats Généraux, l'intention du Roi n'étoit pas de le donner gratuitement, mais de le vendre bien cher, s'il avoit pu. Ecoutons encore là-deſſus ſon Secretaire d'Etat * dans une Lettre qu'il écrivit au Comte d'Eſtrades ; où après lui avoir donné avis de la reſolution que le Roi avoit enfin priſe d'envoïer le Corps de 2000. Chevaux & de 4000. hommes de pié, que Meſſieurs les Etats lui avoient demandez, il dit : „ N'y auroit-il pas moyen d'intro- „ duire quelque bonne Négociation „ pour l'aquiſition & l'achat de Ma- „ eſtricht, qui n'eſt qu'à charge aux „ Etats ? Comme vous êtes fort heu- „ reux en pareilles Négociatiõs, je vous „ prie de m'en mander vôtre penſée „ & par quel biais vous eſtimez qu'on „ s'y dût prendre pour y réüſſir, & „ cependant vous n'y ferez s'il vous „ plaît, aucun pas que ſur nôtre ré- „ ponſe. Je n'ai pas eu le tems de vous „ mander préciſément les ſentimens & „ les inſtructions du Roi „ C'eſt ainſi que ce Prince a vendu ou voulu ven- dre les ſecours qu'il donnoit à ſes Voi- ſins, & que pour garentir la Répu- blique de Hollande des invaſions d'un Evêque remuant il ne prétendoit rien moins que d'avoir la clé de ce beau Païs. 1666.

Meſures que prirent les Eſpagnols & les Imperiaux contre la France.

Cependant les Autrichiens ſongeoient aux moyens de terminer la guerre de Hollande, pour prevenir leur ruine, qui ne pouvoit manquer d'arriver ſi les Païs-Bas étoient envahis, & la Hollande ravagée. Mais comme ils ne vouloient pas s'attirer les armes de l'Empire en agiſſant ouvertement, ils joignirent ſous main la Cabale de l'Empereur & de l'Eſpagne avec celle d'Angleterre, & travaillèrent de concert pour ruiner les de Vvit & la Faction de Louveſtein, en apuïant la Maiſon d'Orange, afin de parvenir par-là à une promte Paix.

Suite des Intrigues de la France avec l'Angleterre.

L'Angleterre, d'un autre côté, quoique fiére des avantages qu'elle avoit remportez dans la derniére Campagne contre la Hollande, feignit de concert avec la France de vouloir la Paix. Van Goch le crut effectivement ; & cet Ambaſſadeur de la République à Londres qui avoit déja entamé pluſieurs Négociations infructueuſes à ce ſujet, écrivit alors que Sa Majeſté Britannique étoit en de très-bonnes diſpoſitions, & qu'elle verroit avec plaiſir arriver quelqu'un de Hollande pour travailler conjointement avec lui au Traité. Et comme Van Beuningen, Ambaſſadeur de la République à Paris avoit écrit pluſieurs fois la même choſe, & que le Comte d'Eſtrades avoit eu en Hollande durant quelques mois diverſes Conférences à ce ſujet ; cela donna lieu aux Députez de quelques Provinces de croire que le Roi agiſſoit de bonne foi ; & de propoſer le Prince d'Orange pour cette Négociation. Sa Majeſté déclara même à Van Beuningen qu'elle envoyeroit inceſſamment en Angleterre une Ambaſſade ſolemnelle, pour moïenner cette

1666. Paix à des conditions raiſonnables ; & que ſi l'Angleterre les rejettoit, elle agiroit conformément au Traité de 1662. Cette prétenduë réſolution fut confirmée par un Memoire du Comte d'Eſtrades aux Etats Généraux, & la Deputation ayant eu lieu, ceux de Louveſtein donnèrent dans le piège, & ſe laiſſérent amuſer à des aparences qui n'avoient rien de réel dans le fonds.

Ambaſſade envoïée en Angleterre & pourquoi.

Le but de cette Ambaſſade fut une Commiſſion ſecrete par laquelle on promettoit au Roi d'Angleterre un grand ſecours d'hommes & d'argent pour ſoûmettre ſon Parlement & toute la Nation, au pouvoir arbitraire. D'autre part Charles s'obligeoit de ne point traverſer Sa Majeſté Très-Chrêtienne dans ſa Conquête des Païs-Bas. Mais ce Traité ſecret ne devant être mis au jour qu'au tems de l'éxécution, il fut arrêté de continuer la guerre contre les Provinces-Unies, & de témoigner pourtant quelque deſir de la Paix, afin de les mieux ſurprendre. Ces intrigues aiant été connuës, & n'y aiant plus perſonne dans la République qui y fût trompé que ceux qui le vouloient bien être, les deux Rois comprirent que ces feintes Négociations ſeroient inutiles cette année. C'eſt pourquoi la France, toûjours fertile en expediens, propoſa à l'autre Couronne, de ſe déclarer reciproquement une guerre ſimulée, & de ne ſe faire point de mal. Le Roi ne voyant plus d'autre moyen de ſe délivrer des inſtances continuelles des Provinces-Unies, que de faire ſemblant d'éxécuter ſes engagemens, s'y porta enfin de la maniére que l'on vient de dire ; & tel fut le motif de la Déclaration de guerre, du 29. Janvier de cette année.

Combats donnez entre les Francois & les Anglois dans les mers de l'Amerique.

Il ſe donna néanmoins trois Batailles conſiderables, dans leſquelles les Anglois eurent toûjours du deſſous. La premiére dans l'Ile St. Criſtophle, une des Antilles, ſituée dans la Mer de l'Amerique Meridionale, & fort abondante en Sucre, en Tabac & autres marchandiſes. Les François & les Anglois s'y étoient établis en 1626. & pour ſe délivrer des inconveniens qu'ils éprouvoient à la poſſeder en commun, ils s'étoient aviſez de la partager entr'eux également. Chacun joüiſſoit paiſiblement de ſa moitié, lors qu'ils aprirent la Déclaration de guerre qui s'étoit faite entre la France & l'Angleterre en Europe. Comme ils ne ſavoient pas que ce n'étoit qu'une guerre ſimulée, (ces ſortes de ſecrets ne ſe confiant pas à tout le monde,) ils ne tardérent pas à s'en faire une très-réelle en Amérique, & cette nouvelle mit bien-tôt leurs Colonies aux mains. Le Gouverneur Anglois, qui le premier eut avis de la rupture entre les deux Nations, voulut s'en prevaloir, & ſe mit en état de ſurprendre les François. Mais ceux-ci avertis de ſon deſſein par ſes mouvemens & ſes préparatifs, oſerent le prevenir, quoiqu'inferieurs en nombre. Ils attaquerent ſucceſſivement divers Poſtes que la Colonie Angloiſe occupoit, & l'en chaſſerent. Ils ne ſe découragerent pas même par la mort de leur Chef tué dès la ſeconde attaque. Ils pourſuivirent leur entrepriſe auſſi heureuſement qu'ils l'avoient commencée : forcérent les Ennemis de rendre par Capitulation leurs Forts, leur Canon, leurs armes, & demeurerent ſeuls Poſſeſſeurs d'une Ile ſi importante au Commerce des Indes Occidentales. Les deux autres Batailles ſe donnerent auſſi ſur Mer : la premiere dura depuis le 1. Juin juſqu au 4. & la ſeconde un jour ſeulement, qui fut le 2. Juillet. A cette derniere le Duc d'Albemarle fut fort maltraité, & ſi le Prince Robert ne fût venu à ſon ſecours avec l'Eſca-

1666. dre qu'il commandoit, peut-être n'en fût-il jamais échapé,

Grand Incendie arrivé à Londres *Hiſt. d'Angleterre par Mr de La Rai.*

Ces nouvelles déconcerterent beaucoup les Anglois, & leur ôtérent toute la joïe, & les hautes eſperances qu'ils avoient conçuës du ſuccés de l'année précédente. Mais ce qui acheva de les affliger fut le terrible embraſement arrivé à Londres le 2. Septembre *, qui dura juſqu'au 6 du même mois, avec une rapidité dont il fut impoſible d'arrêter les progrès. Deux cens maiſons qu'on abattit aux environs de la Tour la ſauvérent. Mais on ne put ſauver la Ville ni empêcher qu'elle ne fût preſque entierement conſumée. On aporta inutilement tous les ſoins imaginables pour reprimer la violence des flammes.

Elle ne ceſſa point qu'il n'y eût preſque plus rien à brûler. La Bourſe Royale, la Maiſon de Ville, quatre-vingt-neuf Egliſes Paroiſſiales dont la belle Egliſe de S. Paul fut du nombre, ſix Chapelles, & 13200. Maiſons y furent conſuméesavec la plûpart des effets qui étoient dedans. Le dómage fut éſtimé à neuf millions neuf cens mille livre ſterling, ſans y compiendre la valeur des meubles & des marchandiſes, dont on ne pouvoit faire une juſte eſtimation. Ajoûtez à tout cela la Peſte qui étoit ſurvenuë quelques mois auparavant, qui avoit ravagé toute l'Angleterre & particuliérement la Ville de Londres, où elle avoit emporté plus de trois mille perſonnes en moins de trois ſemaines. Ces calamitez avoient été ſi generales, que lors que l'embraſement fut entierement ceſſé, on auroit eu peine à trouver dans cette Capitale cent familles qui ne ſe fuſſent pas reſſenties d'une manière ou d'autre de la déſolation publique.

* *Il commença ſur les deux heures après minuit.*

On ignora la cauſe de la Peſte que 1666.
l'on ne put attribuer qu'à des influences, dont l'origine & la malignité ſont ſouvent inconnuës, ſans qu'il y ait rien en cela que de naturel. Il n'en eſt pas de même d'un Incendie. Cependant il ne fut pas plus facile de connoître d'où pouvoit être venu celui de Londres, que de ſavoir d'où étoit procedée la Peſte dont elle avoit été attaquée auparavant. Les informations qu'on en fit ſervirent moins à découvrir la verité, qu'à donner des ſoupçons, & cette affaire fut tout d'un coup oubliée. On ne s'en ſouvint que quatorze ans après, dans le Parlement de 1680. au ſujet d'une Conſpiration tramée par les Catholiques-Romains, qui fit revivre celle dont ils furent ſoupçonnez en 1666. Les Témoins * nommez dans les Informations dépoſent des diſcours tenus par divers Catholiques, ſoit Anglois ſoit Irlandois, ſoit François, touchant l'Incendie avant & depuis. Ceux qui en parlent avant qu'il fut arrivé, en prouvent le complot, & ceux qui en parlent depuis, pour s'en réjoüir, font préſumer que c'étoit leur ouvrage : & la ſeule Information faite par devant le Chevalier Juſtinien Levven, Juge de Paix du Comté de Middleſex, fait mention de trois cens Conjurez pour brûler la Ville de Londres.

Informations faites ſur ce ſujet.

L'Auteur (*a*) qui a recueilli & compilé ces informations, y joint des Lettres écrites de divers endroits, de France, du Palatinat, & d'Irlande, qui prouvent l'interêt que prenoient les Catholiques à cet embraſement. La Lettre de France eſt datée d'Alençon du 23. d'Août 1666. C'eſt un Proteſ-

Les Catholiques Romains ſont ſoupçonnez d'être les Auteurs de l'Incendie de Londres.

* *Cela ſe trouve en deux Cahiers raportez au Grand Comité le 22. Janvier & le 8. Février 1666.*

a *R. Coket.*

1666. tant qui l'écrit à un Gentilhomme François, auſſi Proteſtant & demeurant à Londres, à qui il demande des nouvelles de l'embraſement d'une Ville ſituée ſur la Tamiſe, qui a été, dit-on, réduite en cendres par le feu du Ciel. Il craint que ce bruit qu'on répand, ne ſoit l'avancoureur de quelque Incendie projetté par les Mal-intentionnez. La Lettre du Palatinat eſt écrite de Heidelberg le 29. Septembre de la même année enſuite de l'Incendie, prédit & ſouhaité pluſieurs années auparavant, dit l'Ecrivain, par les Jeſuites, auxquels il avoit ouy dire, qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour établir l'Exercice public de la Religion Catholique en Angleterre. Enfin une troiſiéme Lettre, ſoit d'Irlande ou d'ailleurs, car on n'avoit mis que la date du tems, qui étoit le mois d'Octobre 1666. & non celle du lieu, s'adreſſoit à M. Samuel Thurleton dans la Province de Leyceſter, pour l'avertir de faire retirer en diligence tous les meubles & les effets qu'il avoit au Southvvark, Faubourg de Londres * que le feu avoit épargné, parce que la réſolution avoit été priſe de le détruire : ce que toutes les forces humaines ne pourroient empêcher. On trouve encore dans le même endroit d'autres preuves des mêmes ſoupçons qu'il eſt inutile de raporter.

Les Anglois conſentent à la Paix & la France eſt obligée d'y donner les mains.

Tant de deſaſtres arrivez ſubitement, & preſque tout à la fois, firent connoître aux Anglois qu'ils ne pouvoient continuer la guerre avec avantage, & leur firent ſouhaiter de la terminer. Le Roi de Suède, qui le jugeoit bien ainſi, prit ce tems pour offrir ſa Médiatiõ aux Parties intereſſées & n'eut pas de peine à la faire accepter; parce que la France avoit en vuë une guerre plus profitable comme nous le dirons-tout-à-l'heure, & que la Hollande, n'aiant armé que défenſivement, & ne pouvant ſe propoſer aucune Conquête aſſurée, étoit toute diſpoſée à la Paix. Le Roi employa inutilement les plus fortes inſtances pour engager les Etats Generaux à la continuation d'une guerre qu'on leur faiſoit enviſager comme glorieuſe à leurs armes & utile à leur Commerce. Ils fermérent les yeux volontairement ſur tous les avantages qu'ils pouvoient tirer de la conſternation où ſe trouvoient les Anglois, & ſur ceux que leur promettoit une nouvelle Confédération avec le Dannemarc, pour ne les ouvrir que ſur le danger auquel les Provinces Eſpagnoles alloient être expoſées. Ils perſiſtèrent dans la réſolution de faire la Paix, & envoyerent leurs Plenipotentiaires à Breda, qui avoit été nommé pour le lieu des Conferences. Le Roi d'Angleterre, le Roi de Dannemarc & le Roi de Suède comme Mediateurs, y envoyètent auſſi les leurs; de ſorte que le Roi T. C. ne put ſe diſpenſer d'en faire de même, à moins de ſe réſoudre à ſoûtenir lui ſeul la guerre contre la plûpart des Puiſſances de l'Europe, tant par mer, que par terre : ce qui pour lors ne lui convenoit pas. Ainſi après deux mois de Négociations, la Paix ſe fit le 31. de Juillet 1667. non par un Traité general, & commun aux trois Alliez mais par 3. Traitez particuliers conclus en un même jour. Je n'en raporterai point ici d'Extrait, parce qu'excepté 3. Articles qui concernent quelques reſtitutions particulières entre la France & l'Angleterre, il n'y a rien que de general, & qui ne ſe trouve dans tous les Traitez de Paix. Ces trois Articles ſont,

Articles du Traité de Breda.

„ 1. Que le Roi Très-Chrêtien rendra au Roi de la Grande Brétagne, „ la partie de l'Ile de St. Chriſtophle que

Memoires Politiques de Mr. du Mont.

* *Il en eſt ſeparé par la Tamiſe.*

1666. „ que les Anglois poſſédoient au 1. de Janvier 1665.

„ Que le Roi de la G. B. reſtituera „ auſſi & rendra au ci-deſſus nommé „ Seigneur Roi T. C. le Pays appelé „ l'Acadie, ſitué dans l'Amerique Septentrionale, dont le Roi T. C. avoit autrefois jouy. 1666.

„ 4. que le Roi T. C. reſtituera auſ- „ ſi au Roi de la Grande Bretagne, les „ Iles appelées Antigoa & Monſer- „ rat, &c.

FIN du V. Livre.

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE SIXIE'ME,

Qui comprend ce qui s'eſt paſſé depuis le Traité de Breda, juſqu'au commencement du Congrés de Cologne en 1673.

1666. Affaires des Proteſtans de France. *Hiſtoire de l'Edit de Nantes. Liv. XI.*

IAi déja commencé de parler des affaires des Proteſtans de France. Quoi-que je ne veuille pas m'y étendre, pour ne point groſſir cet Ouvrage de faits qui n'intereſſeront peut-être pas également tous mes Lecteurs; la fidelité de l'Hiſtoire m'oblige néanmoins de raporter ce qui s'eſt paſſé de plus important à cet égard. Dès que le Roi fut le Maître, & que la mort de ſon Premier Miniſtre l'eut mit en état de gouverner par lui-même, il ſongea à exécuter le projet que les Cardinaux de Richelieu & Mazarin avoient formé contre les Proteſtans. L'Aſſemblée du Clergé, qui avoit, comme je l'ai dit, commencé dès l'année précedente, fit donner preſque toutes les ſemaines quelque Arrêt ou quelque Déclaration qui avançoit de plus en plus leur ruine. La mort de la Reine Mère ſervit encore à faire réüſſir plus aiſément ce deſſein. Cette Princeſſe, à qui les Reformez avoient rendu de 1666.

Sous l'année 1651.

1666. ſi bons ſervices, ne les en récompenſa que par les exhortations & les priéres preſſantes qu'on dit qu'elle fit en mourant au Roi ſon Fils de les exterminer. Et comme il y étoit déja porté de lui-même, & par l'averſion qu'on lui avoit inſpirée contr'eux dès ſon enfance, & par le crédit de ſes Confeſſeurs, on peut comprendre aiſement qu'une ſi puiſſante ſollicitation n'eut pas de peine à en tirer de lui la promeſſe. J'ai dit auſſi ailleurs * qu'au milieu de la guerre civile qui mit l'Etat à deux doigts de ſa perte, ceux de la Religion Réformée conſervèrent leur fidelité d'une maniére ſi inviolable, & qu'ils l'accompagnèrent d'un zèle & d'une ferveur ſi extraordinaire & ſi heureuſe, que le Roi ſe ſentit obligé d'en donner des marques publiques par une Déclaration expediée à St. Germain l'an 1652. C'étoit alors, tant dans la Cour que dans les Armées, à qui chanteroit le plus haut les louanges des Reformez, & la Reine Mère elle même fut la premiére à en donner l'exemple, & à reconnoître qu'ils avoient ſauvé l'Etat. Cependant par un retour qu'on aura peut-être de la peine à croire, & que les ſuites n'ont que trop confirmé, ce fut là préciſément la principale & la plus eſſentielle cauſe de leur ruïne, & de tous les maux qu'ils ont depuis ſoufferts. On tâcha d'empoiſonner dans l'eſprit du Roi, & de ſes Miniſtres, ces ſervices importans, en leur perſuadant que ſi dans cette occaſion ce Parti avoit pu conſerver l'Etat, cela vouloit dire qu'il eût bien pu le renverſer, s'il ſe fut rangé de l'autre côté; & qu'il le pourroit bien encore lors qu'une pareille occaſion ſe préſenteroit. Qu'il faloit donc ſonger à l'abatre, & ne plus regarder le bien qu'il avoit fait, que comme une indication du mal qu'il ſeroit capable de faire un jour. Si ce raiſonnement, qui va juſqu'a empêcher les ſujets de ſervir leurs Princes, pour ne pas s'attirer des châtimens, en croyant mériter des récompenſes, fut goûté comme une Politique excelente, c'eſt ce qu'on ne peut ſavoir que par les effets Dès-que la Paix fut rétablie dans le Royaume, on règla le deſſein de la deſtruction des Réformez, & pour leur faire mieux comprendre que c'étoit leur zèle qui les avoit perdus, on voulut commencer par les Villes qui en avoient le plus témoigné. On foudroia d'abord ſur des prétextes aſſez legers la Rochelle, Montauban, & Millau, trois Villes où ceux de la Religion s'étoient le mieux ſignalez pour les interêts de la Cour. La Rochelle ſouffrit un grand nombre de proſcriptions, Montauban & Millau furent ſaccagez par des Gens de guerre. 1666.

Moïens de Perſecution que la France emploïa contre eux.

Mais comme ce n'étoit que des coups particuliers, & des préludes qui ne décidoient de rien, on ne tarda pas long-tems à faire paroître les grandes & generales machines dont on vouloit ſe ſervir pour avancer l'ouvrage qu'on méditoit, & pour conduire les choſes à une derniere extremité. Il ſeroit difficile de marquer au juſte toutes ces machines: tant le nombre s'en eſt multiplié; car jamais l'eſprit humain ne fit voir une pareille fecondité. Chaque jour en produiſoit de nouvelles, & durant plus de vingt ans le fond ne s'en eſt point épuiſé. A ne cõpter que les principales, on peut avec un ſavant Homme * les réduire à ſix ordres, 1. Celles des Procès, des Chicanes dans ce qu'on appèle le Cours ordinaire de la Juſtice. 2. Celles de la Privation de toute ſorte de Charges & d'Emplois, & en general de tous

* *Sous l'année 1652.*

* *Mr. Claude, Plaintes des Proteſtans de France.*

1666. les moyens de gagner ſa vie. 3. Celles de l'infraction des Edits, ſous le tître d'Explications. 4. Celles des nouvelles Loix, ou des nouveaux Réglemens. 5. Celles des Fourberies, & des illuſions amuſantes. 6. Et enfin celles qui ont eu pour but d'animer les Peuples, & de leur inſpirer de la haine, & de l'animoſité contre les Réformez. Ce ſont là à peu près les plus conſiderables moyens que l'on emploïa pour parvenir à ſes fins, & les grandes voies ſur leſquelles on marcha durant pluſieurs années. Car comme ce qu'on avoit en vuë n'étoit pas une choſe ſi facile, il faloit du tems pour y diſpoſer la matière.

Je ne m'étendrai pas ſur le récit de tous ces moyens qui nous mèncroient trop loin. Il faut raporter au premier toutes les condamnations d'Egliſes ou ſupreſſions d'Exercices, & toutes les autres vexations arrivées en conſequence de l'établiſſement des Commiſſaires mi-partis. Immédiatement après le Traité des Pirenées, le Roi les envoya dans les Provinces ſous prétexte de vouloir réparer les contraventions à l'Edit de Nantes. Le Commiſſaire Catholique Romain fut par tout l'Intendant de Sa Majeſté, c'eſt-à-dire un homme habile, armé de toute l'autôrité Royale, & qui avoit le ſecret. L'autre fut ou quelque Officier vendu à la Cour, ou quelque pauvre Gentilhomme qui n'avoit pour l'ordinaire ni l'intelligence requiſe dans ces ſortes d'affaires, ni la liberté même de dire ſes ſentimens. Le Clergé les avoit établis, il étoit leur eſprit mouvant qui les faiſoit marcher ou ſe repoſer, comme il le trouvoit à propos. Cependant ſes Sindics ne laiſſoient pas d'être reçus devant eux comme Parties formelles dans toutes les affaires des Réformez; les Aſſignations ſe donnoient en leur nom, les pourſuites s'y faiſoient auſſi, & tant les partages des Commiſſaires que les Appels de leurs Ordonnances, ſe devoient vuider en dernier reſſort dans le Conſeil du Roi. De cette ſorte tous les droits généralement des Egliſes, pour l'exercice de la Religion, pour les Temples, pour les Cimetieres, & telles autres dépendances, étoient mis en réviſion, & par conſequent expoſez aux nouvelles chicanes du Clergé, & à la mauvaiſe intention des Juges. Mais étoit-il vraiſemblable que l'Edit aiant été une fois éxécuté ſelon l'intention de celui qui l'avoit donné, il y eût encore rien à retoucher; & que ceux de la Religion qui avoient toûjours été dans le Roiaume la partie ſouffrante, y euſſent rien uſurpé, & qu'ils euſſent étendu leurs limites au-delà de ce qui leur appartenoit? Auſſi avoit-on bien d'autres penſées que de pourvoir aux contraventions. Ce fut par cet ordre que la plûpart des Egliſes, tirées en cauſe pour la juſtification de leurs droits, ſe virent bien-tôt aprés condamnées l'une après l'autre par des Arrêts du Conſeil. Ce fut principalement ſous l'Intendance de Mr. de Chamillart que les Procedures contre les Egliſes de Normandie s'échauferent. 1666.

Emportement des Devots pour les opprimer. *Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*

Mais les oppreſſions de cette eſpece ne ſe bornoient pas à la ſimple condamnation des Egliſes, les particuliers y avoient auſſi leur part. Dans les affaires ordinaires & civiles, où il ne s'agiſſoit que du champ & de la vigne, ou de quelque interêt pecuniaire, entre un Catholique-Romain & un homme de la Religion; la Réligion étoit toûjours une des plus fortes pieces du procès. Les Moines, les Miſſionnaires, les Confeſſeurs, & toute la Cohorte des Devots & des Devotes ſe déchainoient pour la ſollicitation. Les Congregations ne manquoient point de s'en mêler, & l'on n'enten-

1666. doit dans les Barreaux que ces ſortes de diſcours, *Je plaide contre un Heretique, j'ai affaire contre un homme d'une Religion odieuſe à l'Etat, que le Roi veut exterminer.* Par ce moïen, il n'y avoit preſque plus de juſtice à eſperer; peu de Juges étoient à l'épreuve du faux zele, ou de la crainte de s'attirer la Cabale ſur les bras, ou de paſſer pour des fauteurs d'Heretiques. On ne ſauroit croire combien ces ſortes de préjugez ont fait donner de Sentences & d'Arrêts injuſtes dans toutes les Cours du Roïaume, ni combien de fortunes en ont été renverſées, & de familles ruinées. Lors qu'on vouloit s'en plaindre, la réponſe étoit prête. *Vous avez le remede en vos mains, que ne vous faites-vous Catholiques.*

Recherche de toutes leurs paroles & actions.

Tout cela pourtant n'eût rien été, ſi l'on en fût demeuré-là, & que l'on n'eût pas porté les choſes juſqu'à attaquer l'honneur, le repos, la liberté, & la vie même des Perſonnes par une inondation générale, pour ainſi dire, de procès criminels & d'affaires accablantes. On vit des Ecrits imprimez a Paris, envoiez par toutes les Villes, & par toutes les Paroiſſes du Royaume juſques aux plus petites, qui portoient ordre aux Curez, Marguilliers & autres, de faire une exacte recherche de tout ce que les Réformez pouvoient avoir fait ou dit depuis vingt-ans, tant ſur le ſujet de la Religion qu'autrement: d'en faire faire des informations devant les Juges des lieux & de les pouſſer ſans aucune remiſſion. Cette ſorte de perſecution tomba principalement ſur les Miniſtres parce que depuis long-tems ils ne prêchoient plus ſans avoir pour Auditeurs une troupe d'eſpions, qui ne ſe faiſoient pas une affaire de leur imputer des choſes qu'ils n'avoient point dites, & d'en détourner d'autres en un ſens contraire *.

1666.

Les Proteſtans exclus des Arts & Metiers.

Je ne finirois point ſi je voulois d'écrire tous les mauvais traitemens que l'on fit en France aux Réformez, avant que d'en venir aux derniéres violences. Il n'eſt pas difficile de comprendre que dans un grand Royaume, comme la France, où ceux de la Réligion étoient répandus par tout, il y en eut une infinité qui n'y pouvoient ſubſiſter ni entretenir leurs familles que par la liberté de ſervir le public, ou dans les Charges & dans les Emplois, ou dans les Arts & Métiers, ou dans les Facultez, chacun ſelon ſa vocation. Henri le Grand en avoit ſi bien reconnu la néceſſité & la juſtice, qu'il en avoit fait un Article exprès, le plus formel peut-être, & le plus diſtinctement énoncé de tous ceux de ſon Edit. Auſſi fut-ce par là que l'on crut pouvoir faire le plus de ravage, & l'on n'épargna rien pour y réüſſir. Dans cette vuë on commença par les Arts & Métiers. On les rendit d'abord preſque inacceſſibles à ceux de la Religion, par les difficultez de parvenir aux Maîtriſes, & par les dépenſes exceſſives qu'il faloit faire pour y être reçus, n'y aiant aucun Aſpirant, qui n'eût à ſoûtenir pour cela de longs & de rudes procès, dans leſquels il ſuccomboit le plus ſouvent. Mais cela ne ſuffiſant pas, par la Déclaration de 1669. on les fit reduire au tiers, dans les Villes où ceux de la Religion étoient en plus grand nombre que les autres. & l'on défendit d'en recevoir juſqu'à ce que cette diminution fût faite, ce qui tout d'un coup ferma la porte à tous les prétendans. Quelque tems

* *Quand les Miniſtres avoient parlé d'Egypte, de Pharaon, d'Iſraelites, &c. on diſoit que par l'Egypte ils avoient entendu les Catholiques, par Pharaon le Roi, & par les Iſraëlites les Reformez.*

1661. après on chaſſa abſolument tous les Réformez des Conſulats, & de toutes les autres Charges Municipales des Villes, ce qui étoit leur ôter la connoiſſance de leurs propres affaires, & de leurs intérêts, pour en inveſtir entièrement les Catholiques Romains.

Declaration obtenuë contre eux.

Le Clergé n'en demeura point là. Pour montrer quel étoit ſon pouvoir & ſon aplication à pouſſer une affaire qu'il avoit ſi fort à cœur, il obtint cette année une Déclaration, en date du 2. d'Avril, dans laquelle il fit recueillir en cinquante-neuf Articles tout ce qui étoit contenu dans les Arrêts qu'il avoit fait rendre ſur les affaires de l'Edit, depuis environ dix ans. Comme cette derniére Déclaration étoit accablante, toutes les Egliſes députérent à Paris, pour en faire de très-humbles remontrances au Roi. Il ſe paſſa un tems conſiderable ſans que les Députations produiſiſſent aucun fruit. On en fit de nouvelles, pour fortifier les premiéres. Les Egliſes de Normandie jettèrent les yeux ſur Pierre de Boſc, Miniſtre de Caen, homme vraiment Apoſtolique, & recommandable par ſon éloquence, autant que par ſa piété. Nous en raporterons pour exemple la Harangue qu'il fit au Roi en 1668. Cependant on dreſſa divers Ecrits, & le même Pierre du Boſc fut choiſi pour faire, ſur la Déclaration dont on vient de parler & ſur une autre *contre les Relaps & les Blaſphemateurs*, des *Obſervations* * imprimées en 1670. Nous parlerons ailleurs de la ſuite de ces affaires.

Mort du Comte d'Harcourt, & du Prince de Conti

Les ſervices conſidérables que la France a reçus en diverſes occaſions de Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt, Pair & Grand Ecuïer, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur d'Anjou, méritent bien que je raporte ici ſa mort arrivée le 25. Juillet de cette année. Ce Prince s'étoit ſignalé en pluſieurs Siéges que Louïs XIII. par un faux zéle avoit formez contre ceux de la Religion; entr'autres aux Siéges de St. Jean d'Angeli, de Montauban, de l'Ile de Ré, & de la Rochelle. En qualité de Général d'un puiſſant Armement Naval qui ſe fit en 1636. il reprit ſur les Ennemis les Iles de Saint Honorat, & de Sainte Marguerite. Je ne dois pas oublier non plus les exploits qu'il fit au ſecours de Caſal, dans le combat de la Route, à Luſers, à la réduction de Turin: en Catalogne dans la Bataille de Liorens, dans la priſe de Balaguier après le paſſage de la Segre; & enfin le courage qu'il fit paroître à la fameuſe Bataille de Prague, Capitale de Bohême. Le Prince de Conti, Frére du Prince de Condé, mourut auſſi cette année à Pezenas (a) à l'âge de 36. ans. 1666.

Fort de Céte.

Je dois encore placer ici divers établiſſemens conſiderables que le Roi fit cette même année. J'ai parlé ailleurs de la jonction des deux Mers que le Roi avoit entrepris de faire par le moyen d'un Canal. Ce deſſein eût été inutile à moins que d'avoir à l'embouchure de ce Canal un port ſur la Méditerranée. L'endroit où le Cap de Cète fut jugé le lieu le plus propre pour la conſtruction de ce Port. Mais les ſables que la Mer y pouſſe continuellement rendoient l'ouvrage preſque impoſſible. Sa Majeſté ſurmonta cet obſtacle par le moyen des Moles qu'elle y fit conſtruire, & qui font la ſureté du Port.

Le Port de Rochefort.

Outre ce Port, le Roi en fit enco-

* *Ce Livre a pour Titre*, Obſervations ſur les deux Déclarations du Roi données à St. Germain le 2 Avril 1666. *A Amſterdam chez Jaques le Jeune.*

(a) *Le 21. Avril.*

1666. re bâtir un autre ſur l'Ocean. Les côtes de France, le long de cette Mer, étant naturellement de difficile accès & les rades fort dangereuſes, il n'y avoit guère que le Port de Breſt, ou les Vaiſſeaux puſſent être en ſureté. Le Roi fit ſonder en pluſieurs endroits ; on trouva enfin que le fond étoit propre à l'embouchure de la Charante, & que cette Riviére avoit aſſez de profondeur pour les plus grans bâtimens. Sa Majeſté prit auſſi-tôt la réſolution de faire en ce lieu-là un Port, & un établiſſement conſiderable. Il acheta le Château de Rochefort, & y fonda une ville qui en porte le nom. L'arſenal eſt grand & magnifique, il y a une fonderie de Canons, on y fait les voiles, les cordages, & tout ce qui eſt neceſſaire à la conſtruction & à l'équipement des vaiſſeaux. Divers Maîtres y enſeignent la Sphère, la Géographie, l'Hydrographie, la Navigation, & la Manœuvre. Il y a toûjours pluſieurs vaiſſeaux de guerre, avec les Officiers, Pilotes, Matelots, & Soldats qui les doivent monter. Les Armemens s'y font avec une très-grande facilité, parce que la profondeur de la Riviére donne moyen de charger les vaiſſeaux de deſſus le Port même. Le ſejour des Officiers, & le grand nombre d'Artiſans, qui ſe ſont établis dans cette Ville, l'ont fort agrandie & fort peuplée. C'eſt de là que partent ordinairement les Eſcadres qui vont aux Iles de l'Amerique & en Canada, ſoit pour eſcorter les Navires Marchands de la Rochelle, ſoit pour porter aux Colonies Françoiſes les ſecours dont elles ont beſoin.

Academie des Sciences.

Ce fut auſſi environ dans le même tems que fut établie à Paris l'Académie des Sciences, par Mr. Colbert, Miniſtre d'Etat, à la ſollicitation de Mr. du Clos & de Mr. l'Abbé de Bourzais. C'eſt le nom qu'on donna à une Aſſemblée particuliére de ce qu'il y avoit de plus ſavans hommes en Anatomie, en Géometrie, en Aſtronomie, en Phiſique, en Méchanique, & en Chimie, pour perfectionner ces Sciences, & pour faire part de leurs obſervations au Public. Ils s'aſſemblerent d'abord dans la Bibliotheque du Roi ; enſuite Sa Majeſté leur a donné un magnifique apartement au Louvre * où deux fois la ſemaine ils tiennent leurs conferences, qui ont déja produit un grand nombre de Recherches curieuſes & d'Ouvrages utiles. Enfin c'eſt au commencement de l'année ſuivante qu'il faut placer auſſi la nouvelle Ordonnance du Roi : dont j'ai parlé, pour la réformation de la Juſtice. Les longueurs & la multitude des procédures donnoient lieu à des chicanes ſans fin, qui ruinoient les parties & qui rendroient les procès immortels ; de ſorte que de toutes les Ordonnances du Roi il n'y en a point de plus utile que celle qui retrancha tous ces abus & arrêta le cours d'un ſi grand deſordre.

Ordres du Mont Carmel & de S. Lazare.

J'ajoûterai à tout cela le rétabliſſement de l'Ordre de Nôtre-Dame du Mont-Carmel, & de celui de Saint-Lazare, qui aiant été long-tems negligez en France, furent remis dans leurs anciens droits. Le Marquis de Louvois fut fait Grand Maître de ces deux Ordres. Et pour ne pas oublier l'expédition faite par le Marquis de Traci dans la Nouvelle France, je dirai qu'il battit les Iroquois en pluſieurs rencontres, & qu'il les obligea d'abandonner leurs habitations.

Etat de la Cour, aprés la mort de la Reine Mere.

La mort de la Reîne Mere n'avoit aporté aucun changement aux affaires, dont elle ne ſe méloit plus ; mais

* *On n'a commencé à s'y aſſembler que le 30. Juillet 1699.*

1666. elle en fit un grand à la Cour, qui dès ce jour-là commença à changer de face. Cette Princeſſe, qui avoit eu beſoin de tout le monde, connoiſſoit parfaitement la naiſſance & le mérite d'un chacun, & ſe plaiſoit à les diſtinguer. Fiere & polie en même tems, elle ſavoit mieux que perſonne ce qui s'appele tenir une Cour : & quoi que vertueuſe, elle ſouffroit avec plaiſir cet air de galanterie qui doit s'y trouver pour la rendre agréable. C'étoit alors le moyen d'entretenir la politeſſe dont tout le monde faiſoit cas ; mais qui depuis eſt devenuë inutile, & peut-être même ridicule, par le grand changement arrivé dans les mœurs des hommes & des femmes. Ce n'eſt pas que les mêmes paſſions qui ont paru dans tous les tems ne produiſiſſent encore les mêmes effets ; mais c'eſt que les manieres d'agir étoient toutes differentes. Les femmes, par exemple, paroiſſant ſe reſpecter elles-mêmes plus qu'elles ne firent depuis, étoient auſſi reſpectées davantage. On étoit plus délicat ſur les plaiſanteries qu'on faiſoit devant elles : la bonne compagnie étoit plus ſeparée de la mauvaiſe, & les gens qui entroient dans le monde avoient plus d'égard pour ceux qui y avoient déja quelque aquis. Comme il n'y eut plus de mérite que celui de faire aſſidûment ſa cour au Roi, & que du jour de la mort de la Reine-Mere, il paſſa preſque toûjours toute ſa vie à la campagne * l'urbanité & la politeſſe des villes ſe retira peu à peu de la Cour, à quoi deux choſes contribuerent beaucoup. L'une que le Roi ne voulut ni ne ſut faire la difference qu'il convenoit des hommes : l'autre qu'étant d'une humeur naturellement auſtere †, il mit inſenſiblement les femmes ſur le pié de n'oſer parler aux hommes en public. Sans les rendre plus ſages, il les rendit plus impolies ; & parce que la nature ne perd rien de ſes droits, à la fin elles devinrent libertines * Ses Miniſtres d'un côté, pour éloigner tout le monde des affaires, lui perſuadérent, comme nous l'avons vu, qu'il ne pouvoit faire de diſtinction entre les Courtiſans ſans s'aſſujetir & affoiblir ſon autorité ; & ſes Maîtreſſes de l'autre dechirerent toutes les femmes pour ſe faire valoir & ne leur permirent pas un ſeul regard, pendant qu'elles s'abandonnoient elles mêmes à une entiere licence †. Cependant ces Dames avoient mauvaiſe grace de faire valoir au Roi leur fidelité, puis qu'il les tenoit ſous la clef & que perſonne n'oſoit les regarder.

1666.

Quoi que la Ducheſſe de la Valiére fut toûjours la Favorite déclarée, le Roi ne laiſſa pas d'avoir envie de la Princeſſe de Monaco, fille du Maréchal de Gramont, dont Péguilhen ſon couſin, fameux depuis ſous le nom du Comte de Lauzun, avoit eu les bonnes graces du tems qu'elle étoit fille, & qu'il logeoit à l'Hôtel de Gramont avec elle. Comme il en étoit encore fort amoureux, il parla au Roi, avec qui il étoit déja bien, avec tant de hauteur & de fierté ſur le chapitre de la Princeſſe, qu'il fut mis en priſon à la Baſtille. Mais ce qui pouvoit le perdre fit ſa fortune. Le Roi qui ne ſe ſoucia plus de la Princeſſe de Monaco aprés en avoit eu des faveurs, conçut pour lors une ſi grande opinion de Péguilhen, qu'il en fit ce qu'on verra dans la ſuite. Il eſt vrai que celui-ci

Intrigue du Roi avec la Princeſſe Monaco.

Mem de M.L.M. D.L.F.

* *A Verſailles.*

† *L'Auteur que j'ai cité dit* Pedante.

* *Voyez* l'Hiſtoire Amoureuſe des Gaules, &c. *par le Comte de Buſſi Rabutin.*

† *L'Auteur dit, pendant qu'elles faiſoient des enfans tous les jours.*

1666. ci peignit ſi bien au Roi ſon deſeſpoir, & en même tems ſon zele pour ſa perſonne, qu'il vint à bout de lui perſuader l'un & l'autre.

Madame de Monteſpan me dite la conquête du Roi.

Le Roi revint donc encore à la Valiere auprès de qui il avoit mis, comme j'ai dit une perſonne de confiance, tant pour la divertir que pour prendre ſoin de ſes enfans. Mais pendant que Sa Majeſté penſoit à la Princeſſe de Monaco, Madame de Monteſpan * commençoit à penſer à lui, & eut l'adreſſe de faire deux choſes en même tems: l'une de donner à la Reine une opinion extraordinaire de ſa vertu, en communiant devant elle tous les huit jours: l'autre de s'inſinuer de maniére dans les bonnes graces de la Ducheſſe de la Valiére, qu'elle ne la quittoit plus. Elle paſſoit ainſi ſa vie avec le Roi & faiſoit ce qu'elle pouvoit pour lui plaire. Il n'étoit pas bien difficile d'y réüſſir avec autant d'eſprit & d'adreſſe qu'elle en avoit

Allarmes de Me. de la Valiere ſur l'inconſtance du Roi.

Cependant la Valiére, qui aimoit toûjours le Roi éperdument, étoit allarmée de toutes ſes démarches. Elle qui lui avoit reproché autrefois qu'il étoit ſans jalouſie, & par conſéquent avec peu d'amour, en conçut une furieuſe dans la ſuite. Elle connoiſſoit ſon inconſtance & craignoit comme la mort qu'il ne la quittât pour une autre. Ses couches avoient un peu terni les charmes de ſon viſage; & ſon miroir, qui ne la flattoit pas, aidoit encore à redoubler ſes allarmes. Elle ne les diſſimula point au Roi: comme elle l'aimoit pour ſa ſeule perſonne, elle croïoit mériter d'autant plus tout ſon attachement. Le Monarque la raſſûra & lui fit des proteſtatiõs d'une conſtance éternelle. Il la loüa même de ce que ne lui aïant jamais rien demandé pour perſonne, elle lui avoit fait connoître par là que ſon amour lui tenoit lieu de tout. En effet cette generoſité de la Valiére ne fut pas ce qui donna au Roi le moins d'ambarras, lorſqu'il fut tenté de la quiter. Mais enfin il n'y a point d'éternelles amours. Elle ſavoit à quoi elle devoit s'en tenir ſur les proteſtations qne le Roi lui avoit faites. 1666.

Ce que fit Me. de Monteſpan pour la ſuplanter.

L'Eté de cette année ſe paſſa de cette maniere à Fontainebleau, où la beauté & l'eſprit de Madame de Monteſpan faiſoient autant de captifs qu'il y avoit de jeunes gens à la Cour. Elle ne s'étoit mariée que pour avoir plus de liberté d'y venir étaler ſes charmes. Le Comte de St. Pol & le Marquis D. L. F. en furent touchez. Mais comme cette femme, dans le deſſein de faire voir à la Reine ſa bonne conduite & de perſuader au Roi qu'elle ne ſongeoit qu'à lui, faiſoit tous les jours quelques plaiſanteries de ſes Amans au coucher de la Reine où étoit le Roi, ils connurent bien-tôt qu'elle ne faiſoit ſemblant de les engager que pour les ſacrifier. S'étant enſuite aperçus que le Roi avoit quelque deſſein ſur elle, ils ſe retirerent d'abord, ſachant bien qu'il ne faiſoit pas bon ſe joüer à ſon Maître: L'Hiver ſuivant tout le monde ne douta plus qu'elle ne parvint enfin à la conquête qu'elle pourſuivoit depuis long-tems. Lauzun ſe mêla de ſes affaires & regagna encore par là les bonnes graces du Prince; on dit même que Madame de Montauzier y entra auſſi. Quoi qu'il en ſoit la paſſion du Roi pour Madame de Monteſpan éclata entiérement dans le voïage que la Reine fit en Flandre en 1669. comme nous le dirons bientôt.

Plaintes de Me. de la Valiere au Roi.

Le Roi avoit, comme je l'ai remarqué, la commodité de voir ſouvent cette Dame chez la Ducheſſe de la Valiére. Celle-ci prit d'abord pour ſon

* *Françoiſe Athenaiſte de Rochechouart, femme du Marquis de Monteſpan.*

1666. compte les fréquentes visites du Monarque ; mais elle eut bien-tôt lieu de se desabuser. Elle comprit qu'elle n'en étoit que le prétexte, comme elle l'avoit été elle même autrefois de celles qu'il rendoit à Madame. Elle s'en plaignit ; mais le Roi lui répondit froidement » qu'il étoit trop sincère pour l'a- » buser plus long-tems, qu'il étoit » vrai qu'il aimoit Madame de Montespan, mais qu'il ne laissoit pas d'a- » voir pour elle tout l'amour qu'il de- » voit : qu'il faisoit des choses dont » elle avoit lieu d'être contente : qu'il » ne croyoit pas qu'elle dût desirer rien » de plus, & qu'elle étoit trop habile » pour ne pas savoir qu'un Roi de son » caractere n'aimoit pas à être con- » traint ». Une réponse si seche, faite avec cet air d'autorité que le Roi savoit si bien prendre quand il vouloit, jetta Madame de la Valiere dans un accablement qu'on ne peut exprimer. Elle pleura, & dans le vif sentiment d'une douleur qui ne lui laissoit qu'à peine la liberté de parler, elle dit au Roi : » est-ce ainsi que vous m'aimez, » & que vous perdez le souvenir d'u- » ne passion qui devoit toûjours vous » être chère ? Vous ne m'écoutez qu'a- » vec peine : vous évitez mes regards » accoûtumez au plaisir de voir les » vôtres favorables. Ah ! Sire, sou- » venez-vous que vous m'avez promis » de m'aimer toûjours. Songez que ce » que vous faites aujourd'hui est un » manquement de foi que l'amour » n'est pas capable de faire pardonner. » Que sont devenuës les promesses que » vous m'avez tant de fois faites ? S'il » est vrai que vous m'aïez tendrement » aimée, comment pouvez-vous selon » vos principes *vous empêcher de m'ai-* » *mer toûjours* ? C'est ainsi, Sire, que vous » rassûriez autrefois celle que vous » abandonnez aujourd'hui, & c'est » par ces belles paroles que Vôtre Ma- » jesté tâchoit à dissiper la trop juste 1665. » crainte que j'avois de vous perdre. » Vous n'êtes plus persuadé, Sire, » *qu'il n'y a que mon cœur au monde qui* » *soit capable d'aimer comme vous vou-* » *lez l'être*. Vous ne craignez plus qu'u- » ne autre que moi *n'aime plus vôtre* » *Couronne que vous même* & que *la* » *vanité de voir un Roi à ses piés, ne* » *ne lui fasse plus de plaisir, que la vio-* » *lence de vôtre amour ne lui inspire de* » *tendresse*. Je suis bien-aise, Sire, de » pouvoir fonder mes justes plaintes » sur les propres termes de Vôtre Ma- » jesté, & de lui dire qu'encore que » *mon cœur n'ait point changé, le vô-* » *tre n'a pas laissé de le faire*. L'amour » est juste, Sire, & tôt ou tard il me » vengera de vôtre infidelité.

Reponse du Roi.

Tout cela ne fut pas capable d'attendrir le Roi. Son parti étoit pris, & il l'interompit pour lui dire en un mot, que si elle vouloit qu'il continuât à l'aimer, elle ne devoit exiger de lui que ce qu'il voudroit lui donner de son propre mouvement ; qu'il souhaitoit au reste qu'elle vêcût avec Madame de Montespan comme elle avoit fait jusqu'alors, & finit par la menacer de prendre d'autres mesures, en cas qu'elle fit à cette Dame quelque chose de desobligeant. La Duchesse, qui étoit la meilleure ame du monde, prit d'obéissance, & regarda la volonté du roi comme la règle de la sienne. Elle vécut avec Madame de Montespan d'une maniere toute differente de celle qu'on devoit attendre d'une Rivale. On les voyoit toutes deux se promener en caleche avec le Roi. Madame de la Valière cachoit, autant qu'il lui étoit possible, le chagrin que cette concurrence lui donnoit ; & comme personne ne doutoit que le Roi ne fût dégouté de cette premiere Maîtresse, & qu'il ne songeât à rompre tout-à-fait avec elle, pour se donner tout en-

1667. tier à Madame de Monteſpan, tout le monde admira ſa douceur & ſa ſoûmiſſion.

Naiſſance de *Marie Thereſe de France.*

Le Roi ne laiſſoit pas de vivre bien avec la Reine ; il ſe faiſoit un mérite de ſa complaiſance, & quoi qu'amoureux en plus d'un endroit, il ne lui déroboit pas tous les devoirs d'Epoux. Cette Princeſſe de ſon côté ne ſe répandoit point en plaintes inutiles, & contente de la part que le Roi lui donnoit de ſes faveurs, elle ſouffroit patiemment ce qu'elle ne pouvoit empêcher. Elle accoucha le 2. Janvier 1667. d'une Princeſſe nommée *Marie Thereſe* comme elle.

Guerre des Pais Bas pour les pretentions de la Reine.

Cependant les peuples repoſoient tranquillement à l'ombre de la paix, & ſur la foi des promeſſes tout fraîchement renouvellées par la France, lors que le bruit d'un grand appareil de guerre ſe fit entendre dans le voiſinage des Flamans. Une conſpiration découverte contre l'une de leurs principales places les éveilla comme en ſurſaut ; & à peine commençoient-ils d'ouvrir les yeux, que divers écrits *, avant-coureurs ordinaires de la guerre, furent ſemez parmi la Nobleſſe & le Peuple, pour ſéduire les eſprits, ſous couleur de quelques prétentions de la Reine ſur toutes ces Provinces. Elles ne tendoient à rien moins qu'à ſapper par le fondement le Traité des Pirenées, en détruiſant la Renonciation que la Reine avoit ſi ſolemnellement jurée en faveur de la Paix & de ſon Mariage, à tous les droits qui pouvoient lui appartenir ſur les Etats du Roi ſon Père.

* *L'un intitulé* Dialogues ſur les Droits de la Reine, &c. *L'autre*, Traité des Droits de la Reine Tres-Chrétienne ſur divers Etats de la Monarchie d'Eſpagne. *La troiſieme* LXXIV. raiſons qui prouvent plus clair que le jour que la Renonciation faite par la Reine de France, eſt nulle.

1667.

Pretentions du Roi ſur les Pais-Bas Eſpagnols de deux ſortes.

Ces droits étoient de deux ſortes : les uns ſur la ſucceſſion entière de la Couronne d'Eſpagne à échoir après la mort de Charles II. en cas qu'il vînt à déceder ſans enfans ; & les autres ſur le Duché de Brabant, le Marquiſat d'Anvers, la Seigneurie de Malines, partie de la Flandre, du Luxembourg, &c. échus dès-lors à la Reine par la mort de ſon Frère, Don Balthaſar ; à quoi le Roi T. C. ajoûtoit une ſomme conſiderable, échuë pareillement par ſucceſſion à la dite Reine, du mariage de ſa Mère.

Raiſons de la France contre la Renonciation de la Reine.

Quant au premier de ces droits, on l'établiſſoit ſur la coûtume d'Eſpagne, qui admet la ſucceſſion de la Couronne en la perſonne des Filles, au défaut des Mâles ou plus proches ou en même degré de conſanguinité, quels qu'ils ſoient. Or comme la Reine de France, Marie Thereſe d'Autriche, étoit la plus proche de la Couronne, comme Fille aînée de Phillipe IV. & Sœur de Charles II. élevé depuis ſur le Trône, les François l'ont toûjours conſiderée comme la veritable & préſomptive heritière d'Eſpagne, & après elle Monſeigneur le Dauphin ſon Fils, comme la repréſentant. Ils ſoûtenoient unanimement que la Renonciation ſtipulée par le Contrât de Mariage du Roi T. C. étoit abſolument invalide ; auſſi bien que l'Acte de Renonciation que le Roi Philippe avoit fait faire expreſſément à l'Infante ſa Fille. Ils diſoient que l'un & l'autre de ces Actes étoit extra Judiciel & nul de ſoi, au ſentiment de tous les Juriſconſultes, & en appeloient aux Loix Romaines, & aux Conſtitutions des Empereurs, qui condamnent toutes ces ſortes de Renonciations, & qui déclarent même, *qu'il y a une eſpece d'homicide à traiter de la ſucceſſion d'une perſonne vivante, & que de convenir avec un Père qu'on ne lui ſuccédera point, c'eſt com-*

1667. *me un monſtre dans l'ordre de la Nature & de la Juſtice.* A cela ils ajoûtoient que la Renonciation de la Reine en particulier étoit doublement nulle, par la maniére dont elle avoit été faite, ſuppoſant que l'Infante y avoit été forcée par l'autôrité paternelle, & que ſans cela elle n'auroit jamais conſenti à ſe dépoüiller de ſon gré d'un avantage auſſi grand qu'étoit celui de la ſucceſſion d'Eſpagne; & ils prétendoient le prouver par les précautions exceſſives que l'on avoit priſes pour l'aſſurer, en ces mots.

„ Moyennant le payement effectif » à Sa Majeſté T. C. ou à celui qui » aura pouvoir ou commiſſion d'elle, » de la dite ſomme de cent mille écus » d'or aux termes qu'il a été dit, la » Séréniſſime Infante ſe tiendra pour » contente de cette dot, ſans que » ci-après elle puiſſe alleguer aucun „ droit, ni intenter aucune autre ac- » tion ou demande, prétendant qu'il » lui apartienne, ou puiſſe apartenir » autres plus grans biens, droits, rai- » ſons, & actions, pour cauſe des hé- » ritages & plus grande ſucceſſion de » Leurs Majeſtez Catholiques ſes Pére » & Mere, ni par contemplation de » leurs perſonnes, ou en quelqu'autre » maniére ou pour quelqu'autre cauſe » que ce puiſſe être, ſoit qu'elle le ſût » ou qu'elle l'ignorat, & qu'elle en » eût connoiſſance ou non » Sur quoi les François ſe récrioient: quoi, a-t-on jamais entendu parler de renoncer à des droits ſus ou ignorez, ſoit que l'on en ait eu connoiſſance ou non.

Raiſons des Autrichiés en faveur de la méme Renonciation.

Ceux de la Maiſon d'Autriche & ſes Partiſans d'autre part, ſoutenoient » „ que la Renonciation étoit bonne & » valable, pour le prouver ils diſoient, » qu'un tel Acte ne doit pas être con- » ſideré dans la rigueur du Droit com- „ me un Acte paſſé de particulier à » particulier, mais comme un Acte » public, & concernant le public, à „ tel point que le bonheur & le repos » des peuples en dépendoient. Que » quand la choſe n'auroit pas été ain- » ſi, celui qui avoit fait les Loix au- » roit pu les changer, & qu'ainſi la » ſeule intervention du Roi Philippe » IV. ſuffiroit pour rendre l'acte in- » conteſtablement valable, mais que » cela même n'étoit pas neceſſaire, » parce que ces ſortes de Renoncia- » tions ſont autôriſées par les Coûtu- » mes d'Eſpagne & de Brabant en fa- » veur des Peres, pourvu que les Fil- » les renonçantes aïent été ſuffiſam- » ment dotées, & qu'elles ſoient en » âge; ce qui pour ſurcroit de Droit à » été confirmé par la Décrétale du Pa- » pe Boniface VIII. laquelle n'étant » point une nouvelle Conſtitution, » mais ſeulement une explication du » Droit Civil, a déclaré que, *toute Re- „ nonciation faite ſous ſerment par une „ fille qui a paſſé les douze ans, en fa- „ veur de ſon Pere dans ſon Contract de Mariage par lequel on lui aſſigne une dot „ ſuffiſante, doit valoir, quoi qu'elle „ ſoit encore ſous la puiſſance de ſon „ Pere.*

De cette Décretale & de la Coutume d'Eſpagne unies enſemble les Autrichiens concluoient que la Renonciation de l'Infante Marie Thereſe étoit inconteſtable, „ puiſque ladite Infan- » te étoit en âge ſuffiſant, aïant déja » vingt ans paſſez, & qu'elle étoit do- » tée au deſir de la Loi. Ils alleguoient » encore pluſieurs autres raiſons que » je ſuprime, & dont une des plus for- » tes étoit que par la Loi fondamenta- » le d'Eſpagne *cette Couronne eſt inalié- » nable* auſſi bien que celle de France; » de maniére que de quelque côté qu'- »on le prit, l'Infâte ne pouvoit épouſer »le Roi ſans renoncer ou tacitement ou »formellement à la ſucceſſion d'Eſpa- » gne, & que c'étoit une condition

1667. » ſans laquelle le mariage n'auroit été » ni ne pouvoit être valablement fait ,, Cet argument parut d'autant plus fort à quelques-uns, qu'il étoit puiſé dans la Loi Salique, & qu'il ne faiſoit par conſéquent que retorquer contre les François, les maximes qu'ils croïoient les plus ſolidement établies pour la conſervation de leur Gouvernement. Comme on peut conſulter les Ouvrages imprimez en grand nombre ſur cette matiere, où l'on trouve les raiſons pour & contre fort éxactement expliquées, je paſſe à la ſeconde prétenſion dont le Roi croïoit être en droit de ſe prévaloir, quand il commença la guerre en 1667. contre le Roi d'Eſpagne : ſavoir les droits déja échus ſur le Brabant, Anvers, Malines, Flandre, Luxembourg, &c.

Etat de la queſtion pour établir le droit de ſucceſſion.

Pour bien entendre cette queſtion, il faut premierement ſavoir que Philippe, Prince d'Eſpagne, & depuis Roi ſous le nom de Philippe IV. épouſa * en 1615. la Princeſſe Eliſabeth de France, Fille de Henri le Grand, qui lui donna pour dot la ſomme de cinq cens mille Ecus d'or ſol, & cinquante mille écus de pierreries, faiſant le tout enſemble ſept cens ſeize mille ſix cens ſoixante-ſix écus d'or ſol, leſquels par ſon Contrât de mariage furent déclarez ſon propre à elle & à ſes Succeſſeurs. Eliſabeth mourut † en 1644. & laiſſa deux enfans de ſon mariage, Don Balthaſar & Marie Thereſe ; après quoi Philippe s'étant remarié avec Marie Anne d'Autriche, il en eut trois Enfans mâles, deux deſquels étant morts en leur bas âge, Charles, le troiſiéme de ces enfans, étoit reſté ſeul vivant, & règnoit au tems dont je parle ſur les Etats du Roi ſon Pere, comme le preſomptif & l'unique Héritier de la Couronne. Auſſi le Roi T. C. ne lui en conteſta-t il jamais le droit ; mais bien celui de la domination ſur *le Duché de Brabant, la Seigneurie de Malines, le Marquiſat d'Anvers, la Haute Gueldre, Namur, Limbourg Dalem, & les autres places d'au dela de la Meuſe, le Hainaut, l'Artois, Cambrai la Bourgogne, & le Luxembourg.* Le tout en vertu du droit de dévolution qui y eſt établi par la Coûtume, & qui rend les Enfans proprietaires des biens de leurs Pere & Mere, dès le decès de l'un des deux, le ſurvivant n'aiant plus droit de les vendre ni engager, non pas même ceux qu'il poſſedoit de ſon propre chef, en ſorte qu'il devient ſimplement Econome, & Uſufruitier de ſes propres biens.

1667.

Coûtumes de Brabant Malines Gueldres, Namur &c.

Quelque étrange que cela paroiſſe d'abord, il eſt néanmoins certain que c'eſt le véritable eſprit de la Coûtume, & pour peu qu'on en ait de connoiſſance on n'en peut diſconvenir. Voici les termes de celle de Brabant. *Si un homme & une femme ont des enfans, que l'un d'eux vienne à mourir, par la ſeparation du mariage, la proprieté des Fiefs venus du coté du plus vivant, paſſe à l'enfant, ou enfans nez du mariage, & le plus vivant n'a plus aux mêmes Fiefs qu'un Uſufruit héréditaire.* La Coûtume de Malines eſt encore plus contraire aux Peres & Meres que celle de Brabant, voici comme elle s'exprime *Si le Mari ou la Femme meurent laiſſant des Enfans, la proprieté des Fiefs apartiendra aux Enfans, & le ſurvivant des conjoints aura ſeulement la moitié des revenus ordinaires, outre & par deſſus les profits extraordinaires & caſuels du Patronage du Fief.* Les Coûtumes de Gueldres, Namur, Hainaut: Artois, Cambrai ne ſont preſque pas différentes de celles-là & elles concou-

* *Le 18. d'Octobre.*

† *Le 6. Octobre.*

1667. rent toutes au même but, qui eſt de préférer les Enfans du premier lit à ceux du ſecond dans les Succeſſions de Patrimoines, & à leur en accorder la proprieté dès le décès de l'un des conjoints. Celle de Bourgogne differe en ce qu'elle donne à tous les Enfans Mâles ou Femelles une égale portion du bien; & celle de Luxembourg en ce qu'elle accorde aux Mâles dans le partage une double portion des Femelles.

Fondement des pretenſions du Roi.

C'eſt ſur ces Coûtumes que le Roi T. C. fondoit ſes droits ſur les Païs-Bas, ſavoir ſur tout le Brabant, & le Duché de Limbourg, qui en eſt une dépendance, en vertu de celle de Brabant; ſur Malines, en vertu de celle de Malines, ſur le tiers de la Franche-comté à cauſe de celle de Bougogne, & ſur le quart du Luxembourg, par la Coûtume de ce Duché. En vertu, dis-je de ces diverſes Coûtumes, il prétendoit que tous les lieux où elles avoient quelque force avoient été dévolus au Prince Don Balthaſar, & dame Marie Thereſe ſa Sœur, après la mort de leur Mere Eliſabeth, & que par le décès de Don Balthaſar arrivé deux ans après, Marie Thereſe, ſa préſomptive héritière, s'étoit trouvée ſaiſie de droit de toute la proprieté deſdits Païs, l'uſufruit en reſtant ſeulement à Philippe, lequel en mourant dut la laiſſer Dame & Patrone abſoluë de tout. Outre cela le Roi T. C. demandoit pour la Reine ſon Epouſe la dot & les pierreries, avec l'augment de la Princeſſe Eliſabeth ſa Mere, montant, comme nous avons dit, à la ſomme de 716666. ecus d'or ſol, & encore les cinq cens mille écus d'or accordez à elle même pour ſa dot par le Roi Philippe IV. ſon Pere, le tout faiſant enſemble 1216666. écus d'or, ſans les arrérages qui ſe montoient à davantage.

Voilà en peu de mots qu'elles étoient les prétenſions du Roi T. C & ſur quoi elles étoient fondées. On peut croire que les Juriſconſultes François ayant une cauſe ſi plauſible en main ne manquerent pas de raiſons pour la maintenir. Ils en alléguerent une infinité, tirées: comme j'ai dit, des Loix anciennes & modernes, & des ſentimens des Docteurs. La Maiſon d'Autriche n'eut aucun deſavantage de ce côté-là, & ſi ſa Cauſe eût été auſſi-bien défenduë par les armes que par la plume, elle ſeroit encore en poſſeſſion d'un grand nombre de bonnes places qu'elle a été obligée de céder. 1667.

Diſputes entre les JC des deux Partis.

Les principales raiſons que ſes Partiſans alleguoient ſe peuvent reduire à deux, qui paroiſſent les plus graves. La premiere eſt l'indiviſibilité dans la Succeſſion Royale, conſtamment reçuë & pratiquée en Eſpagne, auſſi-bien qu'en France, en Angleterre, en Portugal, en Suède, en Dannemarc, & generalement dans tous les grans Etats du monde, laquelle n'admet aucune Loi ni Coûtume particuliére ou locale, qui ſoit contraire à ſa nature. Et il eſt indubitable que ſi en vertu du droit de dévolution ou de quelqu'autre ſemblable le Roi T. C. avoit pu réünir une fois les Païs-Bas Eſpagnols à ſa Couronne, ce ſeroit un droit éteint duquel il ne ſeroit jamais parlé. Les Juriſconſultes François ſeroient les premiers à le déclarer nul & à faire valoir la régle des Unions qui veut que la partie ſoit compriſe ſous le tout, & que le Chéf donne la loi aux Membres. On le peut conjecturer ainſi, puiſque l'Auteur du Traité des Droits de la Reine, imprimé par ordre du Roi n'a pu s'empêcher d'en faire l'aveu * en diſant, „ que dans la

Raiſons des Partiſans d'Autriche.

* *Pag.* 348.

1667. » Morale comme dans la Phiſique les » Unions mélent & confondent telle- » ment les choſes qu'elles aſſemblent, » que les deux n'en font plus qu'une, » & que chacune en particulier perd » ſes qualitez primitives pour ne com- » poſer qu'un ſeul tout, qui a toû- » jours une partie ſuperieure, laquel- » le domine ſur les autres & leur in- » fluë, s'il faut ainſi dire, le mouve- » ment & la vie ». Que pourroit-on dire de plus, ſi on avoit entrepris d'écrire contre ces mêmes droits dont ce Traité contient l'apologie ; C'eſt auſſi ce qu'un Moderne anonime a très-bien remarqué, quand il a dit en citant ce Paſſage : *or je voudrois bien lui demander préſentement comme il peut accorder cela avec le démembrement qu'il prétend faire de la Duché de Brabant d'avec la Couronne d'Eſpagne. Cette Monarchie n'eſt-elle pas compoſée d'un grand nombre de Royaumes, Duchez, Principautez, Marquiſats, Comtez & autres Fiefs Souverains & Hommagers qui ſont échus au Roi d'eſpagne en divers tems ? Le Duché de Brabant lui-même n'eſt-il pas une des Souverainetez* réünies en un ſeul tout qui a une partie ſuperieure laquelle domine ſur les autres, *& cette partie ſuperieure n'eſt ce pas l'Eſpagne ? Il me ſemble que l'on ne ſauroit diſconvenir de tout cela puiſque ce ſont des choſes de fait qui ſont notoires à tout le monde, ainſi je conclus avec évidence, & certitude, qu'il faut que tout ce qui regarde l'Etat, & ſur tout dans l'ordre de la Succeſſion, le Duché de Brabant ſuive la Loi de la Couronne d'Eſpagne, qui eſt ſa partie ſuperieure & dominante.*

J'ai raporté ce paſſage tout entier, quoique tiré d'un Auteur partial, parce qu'il m'a ſemblé mettre la force du raiſonnement aſſez en ſon jour ; mais je ne prétens pas le donner pour déciſif. L'autre raiſon qui paroit conſidérable, & ſur laquelle ceux de la Maiſon d'Autriche ont auſſi fortement inſiſté, quand ils ont combatu les prétenſions du Roi ſur les Païs-Bas, c'eſt que les mêmes Coûtumes particuliéres de Brabant, de Malines &c. ſur leſquelles il prenoit droit pour s'attribuer la dévolution de ces Païs dans la perſonne de la Reine ſon Epouſe, autôriſent journellement les Renonciations des Enfans en faveur du ſecond mariage de leur Pere ou Mere, & que le cas dont il s'agit eſt préciſément le même. 1667.

La troiſiéme pretenſion que le Roi mettoit en avant contre le Roi Catholique ſon Beau-Frere, touchant la dot de la Reine, Marie Thereſe ſon Epouſe, & celle de Madame Eliſabeth de France, avec l'Augment qui lui avoit été conſtitué par Philippe IV. auſſi bien que pour ſes Pierreries, eſt dans le fonds de peu de conſequence, vu que les Eſpagnols nient que ladite Reine Eliſabeth ait jamais rien reçu de ſa Dot, & qu'ainſi Sa Majeſté pouvoit tout au plus demander celle de la Reine Marie-Thereſe ſon Epouſe.

Raiſons pour faire voir que la Renonciation de la Reine étoit juſte.

Raportons maintenant ce qu'alleguoient encore ceux qui prétendoient que la Renonciation de la Reine étoit juſte, irrevocable, & neceſſaire au bien public. Ils diſoient que ſi la Renonciation étoit nulle, le Traité des Pirenées l'étoit auſſi : qu'il faloit remettre toutes choſes en leur entier, & que la France ne pouvoit plus ſe prévaloir de l'Inſtrument de la Paix, pour légitimer ſes Conquêtes ; puiſqu'en détruiſant ce Traité, elle ſe privoit de tous les droits que cette Paix lui avoit aquis ſur ce Principe : qu'on ne pouvoit mettre en diſpute la Renonciation de la Reine, ſans révoquer en doute la bonne foi du Roi : le Mariage s'étant conclu ſur le fondement de la Renonciation, & la Paix ſur celui

Bouclier d'Etat & de Juſtice. Autres Memoires du tems.

1667. du Mariage. Que le Roi avoit été aſſiſté dans cette occaſion par les plus habiles Miniſtres de ſon Roiaume, qui n'ont pu ignorer, ſi la Reine pouvoit renoncer légitimement ou non; cet ouvrage aiant été premedité, agité, & concerté entre les parties par une longue négociation, qui a donné lieu à toutes les Reflexions de Droit & de Police, que les Eſprits les plus éclairez pouvoient ſe former ſur une matiére ſi importante. Que ſi cet Acte ne peut être valable, il faut que ceux qui ont traité ſur ce fondement, qui l'ont aprouvé, accepté, inſeré au Traité de Paix, & promis de le faire enregiſtrer au Parlement, confeſſent qu'ils ont commis en cela une inſigne tromperie; ou qu'ils s'accuſent eux-mêmes d'ignorance de n'avoir pas connu, avant que de conclurre, ces nullitez qui leur parurent depuis ſi évidentes. Et qu'enfin ſi l'on établit cette maxime de réduire le Droit Public au particulier, & de ſoûmettre à des reſtrictions mentales les Traitez ſolemnels faits entre les Monarques pour le bien univerſel de la Chrêtienté, le repos des Peuples, & la ſureté des Etats voiſins, on verra bien-tôt naître autant de ſujets de guerre parmi les Princes, qu'il y a de procez entre les Citoïens.

Ils ajoûtoient à cela que le Contrât de Mariage, & l'Acte de Renonciation ne faiſoient qu'un ſeul & même Traité avec celui de la Paix, comme il eſt expreſſément déclaré dans l'Article XXXIII. de ce dernier, que tant le Traité de Paix que celui de Mariage ſont *des Contrâts de bonne-foi*, & non de *Droit étroit* *; & que pour la régle & la baſe de leur ſubſiſtance, & de leur interpretation l'on doit ſe raporter aux cauſes, & aux fins que l'on s'eſt propoſé en traitant, & à l'utilité qui en réſulte pour le bien public. Que ces Traitez ne ſont point ſujets aux Loix particulieres, ni dépendans des Coûtumes des lieux; mais des Loix fondamentales de l'un & de l'autre Etat, qui ne prennent leur force que du Droit des Gens dont l'obligation étant naturelle ne peut être rompuë par aucune Loi Civile. Que cette Renonciation n'étoit pas un ſimple mouvement du feu Roi, ni l'effet d'une inclination particuliére en faveur des Enfans du ſecond lit, mais une neceſſité inévitable cauſée par la Loi Salique, & par l'injuſte extenſion que la France en fait ſur tous les Etats que la Fortune met en ſa puiſſance: cette néceſſité & celle du bien public reduiſant l'infante à ne pouvoir être Reine de France que par cette Renonciation: qu'il n'y eut ni contrainte ni violence de la part du Roi ſon Père: ni léſion de la ſienne, puiſqu'elle aquit un plus grand bien que celui auquel elle renonça. Que l'Infante, comme j'ai dit ailleurs, n'étoit pas mineure alors, puiſqu'elle avoit *plus de vingt ans* † & que les perſonnes Royales ſont reputées Majeures dès qu'elles ont atteint l'âge de puberté †. Que c'eſt une injure attroce à la mémoire du feu Roi Philippe de l'accuſer d'avoir deshérité l'Infante ſa Fille; puiſqu'il n'y eut de ſa part aucun Acte poſitif qu'un ſimple conſentement & autôriſation à la libre Renonciation de cette Princeſſe, qui préfera par un choix volontaire la Couronne de France à celle d'Epagne, qui ne la regardoit que de fort loin; & que le Teſtament du feu Roi n'étoit autre choſe qu'une confirmation de ce même Acte qu'il ſupoſoit comme légitime. 1667.

* *Stricti Juris.*

* *C'eſt elle qui le reconnoit dans l'Acte de Renonciation.*

† *C'eſt à-dire 13. ans pour les Filles, & 14 pour les Garçons.*

1667. Je ſerois trop long ſi je voulois raporter ici toutes les raiſons qu'on allegua de part & d'autre contre les prétenſions du Roi ; il ſuffit de dire que S. M ne voulant pas rompre d'abord ouvertement avec l'Eſpagne, envoya * premiérement un Ambaſſadeur à Madrid, pour expoſer les Droits de la Reine, & pour déclarer à la Reine Regente d'Eſpagne & à ſon Conſeil, qu'il étoit reſolu de recourir à la force, ſi l'on ne lui faiſoit raiſon ſur les Etats dévolus à la Reine ſon Epouſe. Le Conſeil d'Eſpagne n'eut aucun égard à la demande du Roi. Il ſe contenta d'opoſer raiſon à raiſon & de faire voir qu'on ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre la Paix des Pirenées qu'on venoit de jurer ſolemnellement. Le Roi n'oſa pourtant l'entreprendre pendant la vie de la Reine Mere, pour qui il avoit beaucoup de complaiſance, & qui l'auroit ſans doute empêché d'en venir aux voyes de fait. On a écrit même que dans ſon lit de mort elle en parla fortement au Roi ſon Fils ; & qu'elle envoya chercher l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour le prier d'en écrire de ſa part à la Reine Douairiére, afin qu'elle fit auſſi ſes efforts pour prevenir les maux dont les deux Royaumes étoient menacez. L'Ambaſſadeur obéit : de-là ſuivirent encore quelques Négociations, mais qui furent infructueuſes, parce que le Roi étoit reſolu de ne rien céder, & que la Reine d'Eſpagne ne l'étoit pas moins à conſerver les Etats du Roi ſon Fils en leur entier, ſans ſouffrir qu'il en fût alienè la moindre partie pendant ſa Regence.

Le Roi envoie à Madrid expoſer ſes prétentions.

Toute l'année 1666. s'étoit paſſée ainſi en Négociations ; mais enfin le Roi n'étant plus retenu par la conſideration de la Reine Mere qui étoit morte, comme j'ai dit, dès le mois de Janvier, il fit publier cette année un Manifeſte, où il tâchoit de faire voir qu'en s'emparant des Etats dévolus à la Reine ſon Epouſe, il ne donneroit aucune atteinte au Traité des Pirenées. Et ſans s'amuſer à diſputer plus long-tems, il eut recours à la force qui eſt la raiſon déciſive des Souverains. Cet Ecrit fut comme le ſignal de bataille entre les Juriſconſultes, auſſi bien qu'entre les Gens de guerre : les Eſpagnols répondirent d'abord par un *in Folio*, auquel les François aiant repliqué, le Baron d'Iſola, ancien Miniſtre de l'Empereur, & ennemi de la France, patut ſur les rangs avec ſon *Bouclier d'Etat & de Juſtice*. Celui-ci fut ſoûtenu par pluſieurs autres qui nè manquerent pas d'Antagoniſtes, & de toutes parts on ne vit que nouvelles productions pour ou contre cette Succeſſion. Des perſonnes curieuſes & intelligentes qui ont pris la peine de lire tous les écrits qui ſe firent là-deſſus, aſſûrent que dans cette guerre ſavante & Juridique, les Eſpagnols pouvoient avec quelque fondement ſe vanter d'être les vainqueurs, mais en recompenſe ils furent les vaincus en celle qui ſe faiſoit au même tems par la force des armes. 1667.

Quelque relâche que l'Eſpagne eût pu recevoir par le Traité des Pirenées, elle avoit eu aſſez de peine à ſoûtenir honorablement la guerre avec le Roi de Portugal. On peut voir par la lecture du Traité des Pirenées, de quelle maniére le Roi abandonna ce Royaume, auquel il s'obligea de ne donner aucun ſecours ni directement ni indirectement. Mais quelque avantage que le Roi Catholique ſe pût promettre de l'exécution de cet Article, il ne laiſſa pas de ſe trouver un grand nom-

* *De l'année 1665.*

1667. bre de François dans les Armées du Roi de Portugal, & quantité d'armes & de munitions, qui n'étoient point venuës d'ailleurs que de France. Il s'en plaignit diverſes fois comme d'une contravention au Traité ; mais on ferma la bouche à ſes Miniſtres, en leur diſant que tout cela ne ſe faiſoit ni de l'ordre ni de l'aveu du Roi, & que la France étant le Païs du monde le plus rempli de braves gens, il étoit impoſſible d'empêcher ceux qui aimoient la gloire d'aller chercher ailleurs les occaſions d'en aquerir. Il ſeroit inutile de raporter ici les Traitez que la France avoit faits avec le Portugal avant la Négociation des Pirenées ; mais il eſt important de parler de celui qu'elle contracta avec le Roi Don Aphonſe. VI du nom, parce que ce fut celui qui porta le plus grand coup : qui douna lieu à la rupture entiere avec l'Eſpagne : & qui contraignit enfin Sa Majeſté Catholique à reconnoître le Roi de Portugal & à faire la Paix avec lui.

Il fait un Traité avec le Roi de Portugal.

Ce Traité fut conclu à Lisbonne le dernier Mars de cette année, & portoit expreſſément une Alliance offenſive, & deffenſive entre les 2. Rois pour dix années ; il commençoit par un préambule, où l'on expoſoit » qu'après que le Roi » T. C. d'une part uſant de moiens » doux & amiables, n'avoit pu reduire le Roi de Caſtille à ce que par la » juſtice de ſa cauſe il lui rendit les » Places & Etats qui apartenoient par » ſucceſſion a la Reine T. C ſon » Epouſe, ni d'autre part le Roi de » Portugal après pluſieurs victoires, » n'avoit pu obtenir du Roi de Caſtille une bonne & ſure Paix, comme » finalement il ſe connoiſſoit par d'infinies experiences que la ſeule force » des armes pouvoit obliger les Caſtillans à ce qu'ils conſentiſſent à ce que » chacun jouît de ce qui lui appartient » &c. Sa Majeſté T. C. le Roi de France & Sa Majeſté le Roi de Portugal » étoient convenuës de contracter une » Aliance offenſive & défenſive entr'eux, dont les principales conditions s'enſuivent par extrait. 1667.

Que le Roi T. C. déclarera la guerre au Roi de Caſtille par mer & par terre, dès-qu'il aura fait la paix qu'il traite avec l'Angleterre. Que » ſi ladite paix ne ſe concluoit pas dans » l'eſpace de trente mois, Sa Majeſté » T. C. ne laiſſeroit pas de déclarer la » guerre à l'Eſpagne, & que le Traité s'obſerveroit pendant dix ans, à compter du jour qu'il auroit été conclu.

» Que Sa Majeſté T. C. donneroit, » & continueroit par forme de ſubvention au Roi de Portugal, pendant » leſdits 10. ans, la ſomme de neuf » cent mille Cruſades par an, faiſant » ladite ſomme un milion, huit cens » mille livres de France, qui ſeront » éxactement paiées pendant tout le » tems que Sa M. T. C. n'aura point » encore déclaré la guerre, & que lors » qu'elle l'aura déclarée, elle paiera » ſeulement un million de livres par » an.

» Que ladite alliance & ligue durera juſques à ce que les deux Rois demeureront reſpectivement ſatisfaits, » &c.

Qu'il ne ſera pendant les dix ans lici à nul des deux Rois de faire paix » ni tréve ſéparément, &c. Fait à Liſbonne le dernier Mars 1667.

On voit par ce Traité, & la ſuite achevera de le faire connoître, que le Roi Catholique étoit dans une néceſſité abſoluë de faire la paix, & que quand il lui en auroit dû coûter la moitié de ſes Provinces des Païs-Bas, il n'auroit pu s'en diſpenſer.

Il eſt certain auſſi, que quelque importantes que fuſſent les ceſſions, qu'il

1667. fut obligé de faire enſuite par le Traité d'Aix-la Chapelle, il n'en étoit point touché comme de celle du Portugal. L'éloignement de celles-là l'y rendoit en quelque façon inſenſible, & il ſe conſoloit dans l'eſpérance que les Hollandois veilleroient pour lui à la conſervation de ce qui lui reſteroit; mais il ne pouvoit ſe réſoudre, ſans une repugnace extrême, à donner les mains à l'établiſſement d'une Puiſſance Souveraine, & égale en dignité, à la ſienne, dans le ſein de l'Eſpagne; ſon honneur & ſon interêt s'y trouvoient également engagez. Son honneur, en ce qu'il s'étoit vanté pluſieurs fois, qu'il ne remettroit jamais l'épée dans le foureau, qu'il n'eût réduit à l'obéiſſance ce Royaume rebelle; & ſon interêt, en ce que c'étoit ſouffrir que l'Ennemi ſe logeât à ſa porte, & pour ainſi dire, chez lui, & en ce qu'il perdoit par là dans les Indes des dominations & des richeſſes immenſes, ſans eſpoir de les recouvrer jamais. Il falut pourtant s'y reſoudre, & même commencer par là, parce qu'autrement il n'y auroit pas eu moien d'amener le Roi T. C. à la paix. Ainſi la propoſition en fut écoutée, & le Traité conclu à Lisbonne le 5. Janvier 1668. J'avance exprès ce recit pour ne pas interrompre celui des Conquêtes, que le Roi fit cette année en Flandre.

Campagne de Flandre.

Les choſes étant diſpoſées de la maniere que j'ai dit, Sa Majeſté entra en Campagne le 24. Mai à la tête d'une Armée de trente-cinq mille hommes, & prit le Maréchal de Turenne pour ſon Lieutenant General. Outre l'Armée où le Roi étoit en perſonne, le Maréchal d'Aumont avec huit mille hommes eut ordre de s'avancer vers Dunkerque, & le Marquis de Crequi avec un Camp volant de quatre mille fut envoyé ſur la frontiere du côté de Luxembourg. Cette Campagne fut fort avantageuſe aux François. La plûpart des Villes qu'ils attaquerent firent ſi peu de réſiſtance, que les Eſpagnols n'eurent pas le tems d'y acourir. Le premier de Juin le Roi entra dans Charleroi que le Gouverneur de Flandre avoit démoli. Le 16. du même mois il ſe rendit Maître d'Ath & aſſiégea Tournai. La tranchée fut ouverte le 22: & la Ville capitula le 24. Le Gouverneur ſe retira au Château & témoigna qu'il vouloit ſe défendre juſqu'à l'extremité; mais il ſe rendit à diſcretion le 26. Pendant ce tems-là le Maréchal d'Aumont emporta Bergues, Furnes, Armentieres, & Courtrait: Cette Ville & la Citadelle furent priſes en deux jours. De Tournai le Roi ſe rendit devant Douai, qu'il avoit fait inveſtir deux jours auparavant par le Comte de Duras. Sa Majeſté alla auſſi-tôt reconnoître la place, marqua les endroits les plus propres pour l'attaquer, & fit ouvrir la tranchée le 3. de Juillet. Le lendemain, après avoir viſité tous les poſtes, on dit qu'il deſcendit dans la tranchée, où il demeura quelque tems, & où quelques Officiers & quelques Gardes furent bleſſez aſſez près de ſa Perſonne. Cette demarche du Roi inſpira une telle ardeur aux Troupes, que le 4. jour du ſiège elles paſſerent le foſſé, emportèrent la contreſcarpe & firent un logement ſur la demi-lune. La Ville, qui ſe vit ſur le point d'être forcée, capitula le même jour. Oudenarde n'en tint que trois, & Aloſt eut le même ſort.

1667.

Priſe de Lille

Le Roi étoit allé camper devant Dendermonde dans le deſſein de l'aſſiéger auſſi; mais les Habitans aiant auſſi-tôt lâché leurs écluſes, Sa Majeſté tourna ſes armes ailleurs, & mit le ſiége devant Lille le 27. d'Août. Comme l'Armée Françoiſe étoit fort dimi-

1667. nuée par les Garniſons qu'il avoit fallu mettre dans les places conquiſes, & que la circonvallation de cette Ville, l'une des plus grandes de la Flandre, étoit fort étenduë, les Eſpagnols crurent y pouvoir faire entrer du ſecours; mais le Marquis de Crequi étant venu occuper avec ſon Camp volant les paſſages par où les Eſpagnols pouvoient venir, la place ne put être ſecouruë. Elle étoit dès-lors extrémement forte, & il y avoit une Garniſon de ſix mille hommes, qui ſecondez des Habitans firent une belle réſiſtance. Mais la préſence du Roi, & l'activité avec laquelle il hâtoit ſans ceſſe les travaux & les attaques, encouragerent ſi bien les ſoldats; que cette grande Ville après 9. jours de tranchée ouverte fut réduite à capituler. Il y entra le 28. d'autant plus ſatisfait, qu'il s'étoit engagé à ce ſiége contre le ſentiment de la plûpart des principaux Officiers de ſon Armée, qui jugeoient l'entrepriſe trop hazardeuſe. Sa Majeſté non ſeulement accorda à la Ville la continuation de ſes anciens Privileges; mais dans la ſuite, par le ſoin qu'il prit d'y attirer & d'y maintenir le Commerce, il la rendit une des plus riches de l'Europe.

Cependant le Comte de Marſin & le Prince de Ligne, Généraux des Troupes Eſpagnoles, avoient aſſemblé environ huit mille hommes pour jetter du ſecours dans Lille. Ils étoient venus juſqu'à Ipres, mais ſur la nouvelle que la place étoit renduë, ils ſe retirerent en diligence. Le Roi, qui dès le premier avis de leur marche avoit détaché le Marquis de Crequi d'un côté, & le Marquis de Bellefonds de l'autre pour les combattre, s'avança avec une partie de la Cavalerie vers le Canal de Bruges pour ſoûtenir ces Détachemens. L'Infanterie Eſpagnole évita le combat par une prompte retraite. La Cavalerie n'eut pas le même bonheur; l'Avant-Garde compoſée de quatorze Eſcadrons, conduits par le Prince de Ligne, fut miſe en déroute par le Marquis de Crequi, pendant que de ſon côté le Marquis de Bellefonds chargea Marſin qui commandoit le gros de cette Cavalerie compoſé de 48. Eſcadrons, le pouſſa juſqu'à la vuë de Bruges & défit entiérement l'Arriére-Garde. Ce qui échapa au Marquis de Crequi tomba entre les mains du Comte de Lillebonne qui s'étoit avancé à la tête des Troupes Lorraines. La plûpart furent tuez ou faits priſonniers. On prit plus de 1500. Chevaux, cinq paires de Timbales, dix-huit Etendarts, pluſieurs Drapeaux & un grand nombre d'Officiers. Le Maréchal de Turenne termina par là cette Campagne, & mit ſes Troupes en quartier d'Hiver, quoi qu'on ne fût encore qu'au commencement de Septembre. 1667.

Le Roi auroit peut-être fait plus de conquêtes, s'il ne les eût interrompuës deux fois pour aller revoir Madame de Monteſpan. Comme elle étoit naturellement fiére, & qu'elle comptoit un peu trop ſur ſa bonne fortune, elle desobligea quelques perſonnes du premier rang qui avoient l'oreille du Prince, & qui penſerent la perdre. On fit joüer mille reſſorts pour perſuader au Roi qu'elle étoit indigne de ſon amour. La mauvaiſe foi d'une Suivante en facilita les moyens. Cette Fille aiant été gagnée remit un billet de ſa Maîtreſſe. Mais comme il ne diſoit pas aſſez tout ſeul, on y fit une petite addition, & l'on contrefit ſi bien l'écriture, qu'il étoit difficile que la choſe ne réuſſit, & que le Roi ne crût que la Dame le trahiſſoit. Ce Billet fut donné au Roi comme un papier trouvé par hazard; il le lut, & ne connut aucune différence dans les

Deroute du Comte de Marſin & du Prince de Ligne.

1667. caracteres. L'addition qu'on y avoit faite, toute équivoque qu'elle étoit, ne laiſſa pas de fraper d'abord le Monarque, qui voulut s'en éclaircir ſur le champ. Il alla auſſi-tôt à l'apartement de Madame de Monteſpan qu'il trouva bien éloignée d'entendre le ſens des reproches qu'il lui fit en general ſur l'inconſtance des femmes ; car il la menagea aſſez pour ne lui point dire ouvertement le ſujet de plainte qu'il croïoit avoir à faire contr'elle. Cependant comme la converſation roula toûjours ſur le même ſujet, elle connut bien que le Roi avoit quelque choſe dans l'eſprit; mais elle n'en pouvoit penetrer le miſtére. Elle ſe contenta de répondre en termes generaux : *ce n'eſt pas un Prince fait comme vous Sire, qui doit craindre l'infidelité du Sexe ; un mérite comme le vôtre doit le mettre au deſſus de ces communes allarmes. Je l'ai cru de même juſqu'ici*, reprit le Roi ; *mais à préſent il faut que je me compte, & que je reconnoiſſe qu'on s'équivoque ſouvent, lorſqu'on ne juge des gens que par les apparences.* Madame de Monteſpan, qui ne ſe reprochoit rien, fut ſurpriſe d'entendre parler de cette maniére ; & comme elle ne ſavoit de quoi il s'agiſſoit, elle répondit par toutes les nouvelles careſſes que l'amour le plus paſſionné put lui fournir ; & ſes larmes étant venuës fort à propos à ſon ſecours, elles deſarmerent la colere de ſon Amant, & lui inſpirerent de la tendreſſe.

Menagement dont il uſe pour lui faire connoître ſes ſoupçons.

Le Roi naturellement bon & ſenſible pour ce qu'il aimoit, en demeura là, & revint ſans avoir eu l'éclairciſſement qu'il s'étoit propoſé. Il ſe contenta, pour épargner à ſa Maîtreſſe le chagrin d'une longue incertitude, de gliſſer le billet dans ſa poche. Le Roi ne fut pas plûtôt ſorti, que la Dame, voulant prendre ſon mouchoir pour eſſuïer les larmes que l'amour lui faiſoit verſer en abondance, elle vit tomber à ſes piés le billet fatal qui cauſoit ſon déplaiſir. Elle le ramaſſa, l'ouvrit, le lut & reconnut d'abord la malice de ſes Ennemis. Elle étoit trop habile pour laiſſer le Roi plus longs-tems prevenu à ſon deſavantage. Elle alla donc le trouver ſans perdre de tems, lui fit remarquer les malignes additions de ſes envieux, & fit ſi bien qu'elle ſe juſtifia entièrement. Le Monarque amoureux, qui auroit été bien faché de la trouver coupable, fit tout ce qu'il put pour la conſoler, lui dit mille choſes obligeantes, & promit de ne rien croire à l'avenir de tout ce qui lui pourroit être deſavantageux. On peut juger que cette Dame ne manqua pas de profiter de ce retour, & de s'en prévaloir contre la médiſance. 1667.

Mr. de Monteſpan prend le deüil de ſa femme.

Comme elle avoit pris goût aux careſſes du Roi, elle ne voulut plus ſouffrir celles de ſon Mari, qui en conçut un tel deſeſpoir, que quoi qu'il l'aimât tendrement, il ne laiſſa pas de la maltraiter *. La Dame ſe ſentant apuïée s'emporta vivement, & s'en plaignit au Roi. le Monarque qui avoit la délicateſſe de ne pouvoir ſouffrir qu'un Mari partageât avec lui les faveurs de ſa Maîtreſſe, réſolut d'éloigner ce Fâcheux. Il exila Mr. de Monteſpan qui s'en alla avec ſes Enfans dans ſon Païs proche des Pirenées ; & comme il avoit beaucoup de dettes, le Roi lui envoya deux cens mille francs pour le conſoler de ſa diſgrace. Il prit là le grand deuil comme s'il eût véritablement perdu ſa Femme. Il ne s'en tint pas à ces marques muettes de deſeſpoir, il parla hautement de l'injuſtice criante qu'on lui faiſoit, d'arracher, lui vivant, ſon Epouſe d'entre ſes bras ; mais ſes plain-

* *Il lui donna un ſoufflet.*

tes partoient de trop loin pour parvenir jusqu'à la Cour : ou si elles y parvinrent, elles n'en furent pas plus écoutées.

Le Côte de Lauzun veut épouser Mademoiselle. *Memoires de Mr L.M. D L. F.*

Cependant le Comte de Lauzun, tout glorieux de ce que le Roi n'avoit que son reste en la personne de Madame de Montespan, comme dans celle de la Princesse de Monaco, n'avoit pas de peine à s'en consoler entre les bras d'une autre. Il n'avoit été que 24. heures à la Bastille ; & il fit si bien par sa soupleſſe & son insinuation, qu'il étoit devenu le maître à la Cour. Il tenoit tête à Louvois, le Ministre le plus absolu qu'il y eût alors ; car la faveur de Colbert commençoit à baisser. Celle du petit Comte * étoit à son plus haut point, & lui fit concevoir le dessein d'épouser Mademoiselle de Montpensier, Cousine germaine du Roi, Fille du feu Duc d'Orleans †, riche de six ou sept cent mille livres de rente, qui avoit pensé épouser le Roi & ensuite Monsieur : & qui avoit refusé des Rois * & des Souverains. Mademoiselle de son côté devint passionnée pour Lauzun, autant, je crois, parce qu'il étoit Favori du Roi, que pour les qualités secretes qu'il possedoit. Quoi qu'il en soit, il mena son affaire si adroitement & si bien, que tout le monde fut surpris de voir un jour le Duc de Montauzier, & la Maréchale d'Albret, aller faire au Roi pour lui la demande de Mademoiselle. Ils firent cette demarche non seulement comme parens & amis de Mr. de Lauzun, mais comme Députez, pour ainsi dire, de la Noblesse de France, qui recevroit, disoient-ils, à grand honneur & grande grace, que le Roi voulût permettre à un simple Gentilhomme qualifié, d'épouser une Princesse de ce rang. Le Roi qui étoit déja préparé, & resolu de tout accorder à son Favori, reçut favorablement cette proposition, & l'aissa la chose au choix de Mademoiselle.

Comment l'affaire manqua *Memoires de M L M. D. L. F.*

Cette Princesse enivrée d'amour, & Lauzun de vanité, crurent leur affaire sûre & en userent sur ce pié-là. Mais Lauzun aiant été assez imprudent pour differer la solemnité de son mariage de quelques jours, pour la faire avec plus de faste ; la Maison Roïale, les Ministres & toute la Cour se souleverent pendant ce peu de tems. La Reine même, qui ne se mêloit de rien, en parla au Roi fortement : Monsieur encore d'avantage : & Mr. le Prince, quoi-que respectueusement, fit des remontrances à Sa Majesté qui produisirent leur effet. D'autre côté l'Archevêque de Paris poussé par le Tellier & Louvois, ennemis déclarez de Lauzun, differa sous quelque prétexte de lui donner les Bancs pour se marier. Mais ce qui rompit entiérement l'affaire, fut Madame Scaron *, femme de beaucoup d'esprit, qui étoit au service de Madame de Montespan, & alors sa principale Confidente. Cette habile Gouvernante fit voir à Madame de Montespan l'orage qu'elle s'attiroit en soûtenant Lauzun dans cette affaire : que la Famille Royale & le Roi lui-même lui reprocheroit le pas qu'elle lui faisoit faire en cette occasion. Enfin elle fit si bien que celle qui avoit avancé la chose la rompit, & que Lauzun & Mademoiselle eurent au bout de trois ou quatre jours ordre de ne passer outre à leur mariage.

Le Roi, après y avoir consenti se retracte.

Ce fut un coup de foudre qui ren-

* *Le Comte de Lauzun étoit fort mal fait de taille & de visage.*

† *Gaston de France.*

* *Le Roi de Portugal, comme on l'a dit ailleurs.*

* *Depuis Madame de Maintenon.*

versa la fortune de Lauzun & fit en même tems tomber Mademoiſelle dans le mépris. Car ſi ce mariage avoit paru extraordinaire dès qu'il fut publié, ſi tôt qu'il fut rompu il devint ridicule. Le Roi lui méme annonça à Mademoiſelle qu'il n'y faloit plus penſer & offrit à Lauzun, pour le dédommager, tous les biens & toutes les dignitez qu'il pouvoit lui donner. Mais ce Favori irrité refuſa tout. Comme cette aventure fit grand bruit dans toute l'Europe, le Roi ſe crut obligé d'envoyer une Lettre Circulaire à tous les Ambaſſadeurs, qu'ils puſſent montrer dans les Cours où ils étoient : elle expliquoit les raiſons qu'il avoit euës de permettre d'abord & de défendre enſuite ce mariage. Quelques-uns ont dit que cette Lettre partoit de la plume de Monſieur de Lionne, d'autres qu'il n'avoit fait que la copier ſous le Roi. Quoi qu'il en ſoit, elle fut imprimée & envoyée par tout, & mit le dernier comble au ridicule de cette affaire. 1667.

Diſgrace du Comte de Lauzun.

Pour Lauzun, il fut ſi outré contre Madame de Monteſpan, qu'il s'emporta aux derniéres extrémitez contr'elle, même devant le Roi ; ſi bien que dès ce moment, cette femme jura ſa perte qui n'arriva pourtant que trois ou quatre ans après. Alors il fut arrêté à St. Germain, & envoyé à la Citadelle de Pignerol, où il reſta dix ans. Beaucoup de gens crurent que c'étoit pour avoir conſommé ſon mariage avec Mademoiſelle malgré les deffenſes du Roi. Mais la plûpart ont penſé que le ſeul credit de Madame de Monteſpan, qui dit au Roi qu'elle ne ſe croioit pas en ſûreté de ſa vie tant que Lauzun ſeroit en liberté, fut la cauſe de ſon malheur ; à quoi ſe joignirent les mauvais offices continuels de Louvois, ſon plus mortel ennemi, qui lui rendit ſa priſon la plus cruelle qu'on puiſſe s'imaginer. 1667.

Diſgrace du Chévalier de Lorraine, Favori de Monſieur. *Memoires de Mr. L. M. D. L. F.*

Madame la Ducheſſe d'Orléans, toûjours piquée d'avoir été la Duppe des amours du Roi pour la Valiére, ne voyoit pas plus tranquillement ſes feux pour Madame de Monteſpan. Elle ne pouvoit ſouffrir que cette Dame d'un côté auprés du Roi, & le Chevalier de Lorraine de l'autre auprès de Monſieur, l'empêchaſſent de gouverner. L'Evêque de Valance, premier Aumônier de S. A. R. & Madame de St. Chaumont, Gouvernante de ſes enfans, la firent agir fortement contre le Chevalier de Lorraine, nouveau Favori de Monſieur. Mais ils connurent bien-tôt qu'ils ne pouvoient le perdre auprès du Roi, par le moyen de Madame, quoi qu'aidée en cela par Mr. de Turenne. Ce Seigneur fit en cette occaſion un perſonnage aſſez extraordinaire pour un homme de ſon poids & de ſon caractére ; le Roi venoit de lui confier le deſſein qu'il avoit de faire la guerre aux Hollandois ; & pour y réüſſir, ils crurent qu'il faloit y faire entrer Charles II. Roi d'Angleterre, par le moyen de ſa Sœur * qu'il aimoit fort. Milord Montaigu, Ambaſſadeur de ce Roi, qui étoit des amis de Madame, & qui la vouloit faire valoir, perſuada au Roi, que perſonne n'étoit ſi capable de négocier cette affaire. Le Roi changea donc entiérement de conduite envers Madame, qu'il avoit ſouvent négligée ; & elle parut tout d'un coup la toute-puiſſante à la Cour. Il ſe fit une grande liaiſon entr'elle & Mr. de Turenne, qui, comme j'ai dit, avoit le ſecret de cette affaire. Il étoit tous les jours chez Madame, & il y voyoit la Marquiſe de Coaquin † jeune perſonne, ſinon des

* *Madame la Ducheſſe d'Orleans.*

† *Elle étoit Sœur de Madame de Soubize.*

1667. plus belles, au moins des plus piquantes qui étoit pour lors comme Favorite de Madame. Ni l'âge de ce grand Capitaine, ni ſa ſageſſe ne l'empêcherent pas d'en devenir amoureux, & ſa foibleſſe alla juſqu'à lui faire part du ſecret de l'Etat.

Monſieur, qui n'étoit pas content de ſa Femme, pour qui ſon amour s'étoit changé en jalouſie, voyoit avec dépit le crédit qu'elle acqueroit dans l'eſprit du Roi. Il ſe douta qu'elle menageoit quelque affaire de conſequence; mais ne pouvant pénéter ce que c'étoit, le Chevalier de Lorraine ſon Favori le tira bien-tôt de cet embarras. C'étoit le jeune homme de la Cour le plus aimable, & le plus ſpirituel. Il attaqua Madame de Coaquin, qui ne réſiſta pas long-tems. Elle lui découvrit les deſſeins de Madame, & le ſecret que Mr. de Turenne lui avoit confié. Monſieur éclata contre ſa Femme, & ſe plaignant au Roi de la maniére dont on le traitoit, lui fit connoître qu'il ſavoit tout ce qu'on lui avoit voulu cacher. On ne fut pas long-tems à découvrir par où il l'avoit apris & la confuſion de Mr. de Turenne fut extrême, lorſque le Roi lui reprocha la foibleſſe qu'il avoit eu pour Madame de Coaquin. Depuis cette découverte, Monſieur traita fort mal ſa Femme: ils étoient enſemble ſans ſe parler, & tous ceux qui étoient du parti de l'un, ne pouvoient ſouffrir ceux de l'autre. Le Roi prit cette occaſion de faire arrêter le Chevalier de Lorraine, comme celui qui fomentoit leur meſintelligence. Il fut d'abord envoyé à Pierre-Encize, enſuite au Château d'œuf. Le Marquis de Villeroi ſon ami, fut exilé à Lion. Le Comte de Marſan ſon Frere le fut auſſi. Monſieur, outré de colere, ſe retira à Villiers-Coterets & y mena Madame. Colbert y fut envoyé pour le ramener, & après quelques allées & venuës, dans leſquelles on ſtipula que le Chevalier de Lorraine ſortiroit de priſon, & iroit à Rome; Monſieur revint à la Cour, mais plus malcontent de ſa Femme que jamais. 1667.

Le Pape Alexandre VII. étant mort dès le mois de Mai de cette année, Jules Roſpigliosi fut élu *. 27. jours après en ſa place. Il avoit été employé par Urbain VIII dans la Legation du Cardinal Baberin ſon Neveu: enſuite il fut envoyé en Eſpagne en qualité de Nonce Apoſtolique. Durant le Conclave pour l'élection d'Alexandre VII. le Sacré Collège lui défera le Gouvernement de Rome, qui eſt une Charge aſſez délicate quand le Siège eſt vacant, & dont il s'aquitta néanmoins avec beaucoup de ſuccès. Le méme Alexandre le fit Cardinal après l'avoir fait ſon Secretaire; & ce fut par tous ces dégrez qu'il parvint enfin à devenir auſſi ſon Succeſſeur, ſous le nom de Clement IX. Mort du Pape Alexandre VII. Clemét IX. lui ſuccede.

Pendant l'hiver de l'année 1668. le Roi qui s'étoit ſi bien trouvé de la derniere Campagne, réſolut d'ajoûter encore la Franche-Comté à toutes les Conquêtes qu'il venoit de faire en Flandre. Il communiqua ſon deſſein au Prince de Condé, & lui donna le Commandement de l'Armée qui devoit marcher à cette Expedition. On crut avec beaucoup de vraiſemblance que ce Prince n'avoit été employé dans cette occaſion qu'à la ſollicitation du Marquis de Louvois. Ce Miniſtre, qui dès l'an 1664. avoit le maniement des affaires de la guerre, s'étoit inſinué dans les bonnes graces du Roi par le grand ſoin qu'il prenoit de ſe bien aquiter de ſa Charge. Comme le Maréchal de Turenne avoit eu l'oreille de Sa Majeſté durant la Campagne 1668. Conquête de la Franche Comté.

* le 22. de Juin.

1662. précedente, & que ſes ſentimens avoient été les ſeuls aprouvez & ſuivis, le Marquis de Louvois conçut de la jalouſie contre ce grand Capitaine, & voulut lui opoſer le Prince de Condé. Il s'imagina que s'il pouvoit perſuader au Roi que ce Prince étoit pour le moins auſſi habile dans le métier de la guerre que le Maréchal de Turenne, Sa Majeſté n'auroit plus pour ce dernier la confiance extraordinaire qu'il lui avoit témoignée. Peut-être y fut-il encore aidé par le ſouvenir que le Roi conſervoit de la foibleſſe qu'avoit euë ce Maréchal de découvrir, comme j'ai dit, à Madame de Coaquin le ſecret de l'Etat.

Priſe de Bezançon & de toute la Province.

Quoi qu'il en ſoit, Mr. le Prince s'étant mis à la tête des Troupes commandées pour l'expedition de la Franche-Comté, il employa moins de tems à ſoûmettre toute cette Province que ſon Pere n'en avoit employé autrefois à faire les aproches d'une ſeule Ville. Le Roi ſe trouva lui-même en perſonne à la priſe de la plûpart des Places, & choiſit exprès le plus rude de l'hiver pour ſe faire plus d'honneur de ſes Victoires dont ſon Argent lui avoit fraïé le chemin. Il donna ordre au Prince de Condé d'aſſiéger Bezançon, & partit le 2. de Fevrier pour en preſſer le ſiège; mais la Place ſe rendit ſans aucune réſiſtance, & n'attendit pas l'arrivée de Sa Majeſté. Le même jour le Comte de Boutteville, que nous nommerons à l'avenir *Duc de Luxemb urg*, entra dans Salins: les Habitans luî aïant ouvert leurs portes, apres avoir tiré quelques volées de Canon & quelques Mouſquetades, dont il n'y eut qu'un ſoldat tué, & quelques Cheveau-legers bleſſez. Le Roi voulut enſuite aller aſſiéger Dole: il ſe rendit le 10. de Fevrier devant la Place, que le Duc de Roquelaure avoit inveſtie le jour d'auparavant. Sa Majeſté l'alla d'abord reconnoître, & fit ouvrir la tranchée le 12. On ſe rendit auſſi-tôt Maître de la contreſcarpe, on chaſſa les ennemis du chemin couvert, & on emporta une demi-lune. Cette vigueur étonna ſi fort les Aſſiégez, que pour obtenir une compoſition plus avantageuſe, ils capitulérent le 14. Grai, les Châteaux de Joux, & de Sainte Anne, & tout le reſte de la Province ſubit le même ſort avant la fin du mois de Fevrier; de ſorte que dans dix-ſept jours la Franche-Comté fut entiérement ſubjuguée. 1668.

Triple Alliance pour s'opoſer aux deſſeins de la France.

Le Roi d'Eſpagne, allarmé de tant de progrès, vit bien qu'une Paix bonne ou mauvaiſe étoit le ſeul moyen qui lui reſtât pour en arrêter le cours. Il ne pouvoit plus douter que le Roi Très-Chrêtien ne lui allât porter la guerre juſques dans le cœur de l'Eſpagne même, par le moyen des Alliances qu'il avoit faites & renouvellées avec le Portugal. Il eſt vrai qu'il avoit lieu d'attendre quelque ſecours de la Hollande, avec qui il entretenoit depuis quelques années une bonne intelligence; mais il auroit aiſément perdu le reſte de ſes Etats de Flandre & de Brabant, avant que d'être aidé par les Etats Généraux. L'intérêt commun demandoit qu'ils s'opoſaſſent à l'invaſion des Païs-Bas; mais ils étoient bien-aiſes auſſi de ne pas s'embarquer dans une guerre contre la France ſans ſavoir comment ils en ſortiroient. Ils ſongérent premiérement à ſe fortifier par des Alliances toutes nouvelles. L'Angleterre fut la prémiére à entrer dans cette Confédération; & la Suède n'y étant pas moins diſpoſée, la Triple Alliance fut concluë à la Haïe le 23. Janvier de cette année, & confirmée à Londres le 27. Avril ſuivant.

Traité entre la

Le Traité de St. Germain en Laïe

1668. du 15. du même mois, entre les Couronnes de France, & d'Angleterre, & les Etats Généraux, intervint là-dessus; & tous ensemble furent la cause de celui d'Aix la-Chapelle. Voilà de quelle maniére les Etats Géneraux en temporisant, selon la coutume de leur Païs, surent former peu à peu une digue que toute la rapidité des Conquêtes de la France ne fut pas capable de forcer : leur prudence conjura l'orage qui étoit prêt d'éclater, & toute l'Europe fut contrainte d'avoüer qu'elle n'étoit redevable qu'à eux seuls de la tranquillité qu'elle avoit recouvrée. En effet, quoi qu'il ne soit parlé dans le Traité que de la Médiation du Pape, le St. Père fut celui qui y eut la moindre part. Tout se fit par le Ministére des Ambassadeurs qui residoient de leur part auprés du Roi de France. Ce furent eux qui avec les Ministres d'Angleterre négocièrent véritablement la Paix, & en arrêterent les principales conditions. Aprés quoi il ne resta plus rien à faire aux Plénipotentiaires assemblez à Aix-la-Chapelle, que de signer & de conclure, comme ils firent le deuxiéme Mai de la même année. Ce Traité fut ratifié à S. Germain en Laïe, par le Roi Très Chrêtien le 26. jour de Mai 1668.

France, l'Angleterre & les Etats Generaux pour faciliter la paix d'Espagne.

Il fut pareillement ratifié par Sa Majesté Catholique, verifié & enregistré de part & d'autre dans tous les Conseils, & Chambres des Comptes de Paris, Madrid, & Bruxelles au desir du Traité.

Bâtéme de Monseigneur le Daufin.

L'Embarras que la guerre entraîne toûjours aprés elle avoit fait differer durant quelque tems les cérémonies du Bâteme de Mr. le Daufin. Elles furent celebrées peu aprés la conclusion de la Paix *. Le Cardinal de Vendôme, Légat *à latere*, pour le Pape, fut le Parrain; & la Princesse de Conti pour la Reine-Mere d'Angleterre, la Maraine. Comme le Roi vouloit marquer en tout sa magnificence, il la fit éclater encore en cette cérémonie, qui fut faite à St. Germain en Laïe dans la Cour du vieux Château. On y avoit élevé au milieu une estrade de quatre marches sur laquelle, pour servir de Fonts, on avoit posé une grande cuvette d'argent, de cinq piés de long sur quatre de large & quatre de haut, au dessous d'un dais, élevé de quatre piés, de brocard d'argent en broderie, orné de Daufins entrelassez de palmes & de fleurs de Lis. Au dessus de la campane étoit une corniche dorée, portant quatre grans Daufins d'argent; qui soûtenoient une couronne d'or fermée, de cinq piés de long sur quatre de large. Cette machine paroissoit soûtenuë par un Ange, suspendu en l'air, qui tenoit une épée. A quelque distance de là, étoit un magnifique Autel, fermé par quatre colonnes de l'ordre Corinthien, de dix-huit piés de haut, avec des contrepilastres. 1668.

Tout étant ainsi preparé, Mr. le Daufin arriva vêtu de brocard d'argent, les chausses retroussées à l'antique, coupées par bandes, couvertes de dentelles d'argent, avec une toque de même, ornée de plumes blanches & d'un cordon de diamans : il avoit un manteau aussi de brocard d'argent, doublé d'hermine. Il étoit suivi de Monsieur, en habit de Chevalier de l'Ordre, avec son Colier, & de la Maréchale de la Mothe, Gouvernante des Enfans de France. Le Cardinal Legat en chappe marchoit ensuite, précedé de ses Officiers, dont l'un portoit la Croix devant lui. La Princesse de Conti en dueil étoit de l'autre côté, & plusieurs Princesses, & Dames de la Cour, aussi brillantes

* *Au mois d'Avril de cette année* 1668.

1666. par leur beauté que par l'éclat de leurs pierreries, assistèrent à cette cérémonie. Le Cardinal Antoine, Grand Aumônier de France, en habits Pontificaux, s'étant ensuite rendu à l'Autel, avec l'Evêque d'Orléans, Premier Aumônier du Roi, suivi des autres Aumôniers, de deux Archevêques & de six Evêques, aussi pontificalement vêtus; le Cardinal Légat donna à Monseigneur le nom de LOUIS; & en même tems les Hérauts d'armes crièrent par trois fois, *vive Monseigneur le Dauphin.*

Naissance de *Philippe de France Duc d'Anjou*

Bien-tôt après, la Famille Royale eut encore un nouveau sujet de joye. Outre ce Prince, l'Héritier présomptif de la Couronne, qui donnoit déja d'heureuses esperances pour l'avenir, la Reine avoit mis au monde trois Princesses, dont deux à la verité étoient mortes presque aussi-tôt qu'elles eurent reçu le jour. Elle donna encore cette année à la France un second Prince, qui nâquit au vieux Château de St. Germain en Laïe, le Dimanche 5. Août, & qui fut nommé *Philippe, Duc d'Anjou.*

Au milieu de tous ces sujets de joye, & dans ce calme profond qui régnoit par tout le Royaume, le Roi reprit bien-tôt ses occupations de Paix. Il fit bâtir de tous côtez & principalement au Château de Versailles, qu'il ne cessoit point d'embellir. Une forêt d'orangers parut d'abord dans ce superbe lieu: des statuës sans nombre, du marbre le plus beau & le plus exquis; des vases de même, des bassins de tous côtez, ornez de colosses de bronze ou de groupes de marbre: une infinité de jets d'eau d'une grosseur prodigieuse: un canal à perte de vuë, & tout ce que l'on peut trouver de rare & de surprenant, y fut rassemblé avec soin. Les dedans du Palais ne furent pas ornez avec moins de magnificence. Ces admirables tableaux des plus grands Maîtres? ces riches peintures où le premier homme * du siècle a donné l'essort à ses belles imaginations: ces tapisseries relevées d'or & d'une beauté de travail qu'on ne peut assez admirer: ces gros meubles d'argent, † cette prodigieuse diversité de coupes, de vases, & de bassins qu'on voit sur les buffets, faisoient de ces apartemens autant de Palais enchantez, où l'œil surpris de toutes les beautez differentes qui s'offroient de toutes parts, ne savoit à laquelle il devoit s'attacher. Le Roi faisant son plaisir d'un si charmant séjour, la Cour s'y établit insensiblement. Elle étoit alors la plus superbe du monde. Le Prince qui n'épargna rien pour être somptueux en tout, croyoit augmenter par cette ostentation le respect & la soûmission dans l'esprit des peuples, aussi bien que l'idée des richesses de l'Etat dans celui des Etrangers. Mais les gens sensez jugeoient bien, que tant de dépenses ne pouvoient se faire sans ruiner les sujets & sans épuiser les finances.

Embellissemés que le Roi fait à Versailles.

Les maisons Royales n'étoient pas les seules où le Roi faisoit éclater sa grandeur; Paris s'en ressentit aussi par les soins que Sa Majesté y étendit jusques aux moindres choses. Le pavé de cette grande Ville avoit été négligé depuis long-tems: il étoit rompu en plusieurs endroits, & les ruisseaux des ruës étant fort creux, & la plûpart n'ayant point assez de pente pour l'écoulement des eaux, causoient la difficulté des charois, & une saleté non seulement très-incommode, mais très-mal saine. Le Roi donna ordre de repaver toute la Ville, & ce travail fut con-

La Ville de Paris pavée de nouveau.

1668.

* *Charles le Brun.*

† *Le Roi en a fait fondre la meilleure partie depuis, pour subvenir aux besoins de l'Etat*

1668. duit avec tant de ſoin, que pour la propreté & la commodité, Paris l'emporte maintenant ſur la plûpart des Villes de l'Europe. C'étoit peu de la rendre nette, ſi on ne la rendoit ſûre en même tems. La vaſte étenduë de cette Ville & la multitude innombrable de ſes habitans, faiſoient trouver de grandes difficultez à y maintenir l'ordre. D'ailleurs le grand nombre de vagabons, cauſé par la réforme des Troupes, qui tuoient & voloient ſur les grans chemins, s'étoit répandu juſques dans Paris où ils commettoient toute ſorte de brigandages. Les vols y étoient fort fréquens & l'autorité des Magiſtrats s'étoit inutilement employée à les reprimer. Mais les réglemens qui furent faits pour la Police, & le Guet * établi pour faire la ronde, s'ils n'ont pas coupé la racine du mal, y ont du moins aporté un remede. D'ailleurs les ruës ſont ſi bien éclairées, par le nombre prodigieux de lanternes qui font un nouveau jour au milieu de la nuit, qu'à toute heure on peut aller ſurement & commodement par toute la Ville. Elles ne contribuent pas ſeulement à la ſûreté, mais encore à l'embeliſſement des ruës. Comme elles ſont preſque toutes tirées au cordeau, rien n'eſt plus beau que de voir ce nombre infini de lumiéres diſpoſées par tout avec ſimmetrie; particulierement le long des quais & ſur les ponts, d'où la réflexion qu'elles font dans la Riviere, fait paroître comme un nouveau Ciel tout brillant d'étoiles.

Suite des affaires de la Religion par rapport aux Proteſtans.

Ce fut environ dans ce tems là qu'il ſe répandit un bruit que le Roi vouloit ſupprimer les Chambres de l'Edit de Paris & de Rouen, établies en faveur des Proteſtans. Tous les Députez des Provinces coururent auſſi tôt chez Mr. de Ruvigni Député Général, pour lui faire leurs plaintes ſur une matiére ſi importante. Le Conſiſtoire de Charenton s'y joignit; & charles Drelincourt, qui portoit la parole pour ſa Compagnie, lui parla fort vigoureuſement. Toutes ces démarches tendoient à obtenir la permiſſion de ſe jetter aux piés de Sa Majeſté, & de lui parler. Le Député Général fit ſavoir à Pierre du Boſc *, que le Roi accordoit aux Députez leur demande; & qu'il leur donneroit audience le lendemain, immédiatement aprés ſon dîner; mais que Sa Majeſté n'y admettroit que lui ſeul de tous les Députez.

Pierre du Boſc eſt Député pour haranguer le Roi.

Il ſe rendit donc * au Palais des Thuilleries avec Mr. de Ruvigni. Tous les Députez étoient déja dans la ſalle des Gardes, où ils furent obligez de s'arrêter. Etant entré avec ſon guide dans la chambre du Roi, ce Seigneur alla dans le cabinet, où étoit Sa Majeſté, pour ſavoir ſi elle ſouhaitoit que Mr. du Boſc parlà à genoux. Le Roi répondit qu'il entendoit qu'il demeurât debout: faveur ſingulière, que l'on n'accordoit pas même aux Députez des Sinodes Nationaux, au moins dans les derniers tems. Aprés qu'il fut informé de la volonté du Prince, il entra, & fit une profonde reverence à la porte; une autre au milieu du Cabinet; & une troiſiéme plus avant. Il croyoit que ce ſeroit la derniére; mais Sa Majeſté lui aïant commandé de s'aprocher plus près de lui, il obéit, & s'avança juſques auprès de ſa perſonne avec une très-profonde inclination.

Le Roi étoit ſeul dans le cabinet, debout, ſans chapeau, le dos appuïé contre une fenêtre. Voici la harangue qui lui fut faite.

* *Le Guet à pié & à Cheval diſtribué dans tous les quartiers de la Ville.*

† *Le Lundi 26. Novembre.*

Vie de Pierre

1668.

SIRE.

» Nous benissons Dieu de ce qu'il » nous est permis d'aprocher de Vô- » tre Majesté sacrée, pour lui faire » entendre la voix de nôtre douleur. » Ce grand Dieu ; dont vous êtes l'i- » mage vivante & glorieuse, n'a ja- » mais appelé les hommes à lui, que » pour leur faire du bien; & quand son » Fils éternel qui est le Roi des Rois, est » descendu en la térre, il n'a dit autre » chose aux misérables qui étoient char- » gez de maux & travaillez d'ennuis, » sinon, *venez à moi* pour leur pro- » mettre en même tems de les soula- » ger. C'est ce qui nous fait esperer, » SIRE, que V. M. ayant trouvé » bon que nous vinssions nous jetter » ici à ses piés, nous y recevrons le » soulagement qui nous est nécessaire, » dans l'extremité déplorable où nous » sommes réduits; & qu'en sortant de » vôtre Palais, nous aurons sujet de » publier à toute la terre que vous sur- » passez de beaucoup cet Empereur, » de qui l'on a remarqué que jamais » perſoime ne se présenta devant lui » qui ne s'en retournât content.

» Nous n'entrerons point, SIRE, » dans le détail de nos miseres, & de » nos souffrances, parce que V. Ma- » jesté nous ayant fait la grace de nom- » mer des Commissaires pour en con- » noître, nous nous promettons de » leur probité, qu'ils vous en feront » un raport fidéle. Nous ne parlerons » donc maintenant que de cette sup- » pression des Chambres de l'Edit, » dont la douloureuse nouvelle nous » cause des angoisses inconcevables. » Quelles paroles pourroient exprimer » nôtre étonnement & nôtre surprise, » puisque dans le tems même que nous » attendions de vôtre main secourable » le remede à nos plaïes, nous rece- » vons un coup mortel, qui nous frap- » pe au cœur, & qui rend tous nos » autres maux incurables ! Permettez- » nous SIRE, d'en appeler de Vous » à Vous même ; c'est-à-dire d'un Roi » tout-puissant, à un Roi juste, & » plus jaloux encore de sa justice & de » sa sincerité que de sa puissance, Car » depuis vôtre glorieux avénement à » la Couronne, vous avez témoigné » à tout le monde que vôtre intention » étoit de maintenir l'Edit de Nantes. » Vos Déclarations en ont assuré tous » les peuples de l'Europe ; & la der- » niére même donnée à St. Germain » en 1666. bien qu'elle contienne tant » d'Articles qui nous font gémir, pro- » teste cependant que vôtre dessein a » toûjours été d'observer exactement » cet Edit. Nous esperons, SIRE, » que des paroles si hautement pronon- » cées, & si souvent réiterées à la fa- » ce de tout l'Univers, s'opposeront » à cette autre parole qui ne s'est en- » core fait entendre que dans vôtre » cabinet. Car il seroit impossible de » maintenir l'Edit, en abolissant les » Chambres qu'il a si solemuellement » établies ; puisque leur établissement » fait la principale & la plus essentiel- » le partie de cet Edit, que son grand » & illustre Auteur a nommé une Loi » perpetuelle & irrévocable.

» On a donné à entendre à Vôtre » Majesté, que ces Chambres n'a- » voient été créées que pour un tems, » & pour subsister jusqu'à ce que le » Souverain trouveroit à propos d'en » ordonner autrement. Mais quand » Vôtre Majesté daignera se faire lire » l'Article XXX. de cet Edit, elle » reconnoîtra le contraire. Elle verra » que ces Chambres sont établies à » perpetuité, sans condition, sans li- » mitation de tems, sans réservation, » d'aucune clause qui puisse y appor-

1668. » ter du changement. Elle verra même » qu'à la tête de cet Article, il ſe trou- » ve une préface qui en eſt un fonde- » ment inébranlable, & une raiſon » éternelle, dont la force ne ſauroit » jamais ceſſer. Car il commence par » ces termes : *afin que la juſtice ſoit » renduë & adminiſtrée à nos ſujets ſans » aucune ſuſpicion, haine, ou faveur, » comme étant un des principaux moïens » pour les maintenir en paix & concor- » de, nous ordonnons qu'en nôtre Cour » de Parlement de Paris, il y aura une » Chambre.* C'eſt poſer nettement que » ſans Chambres particuliéres à ceux » de nôtre Religion, la juſtice ne ſau- » roit leur être renduë en France, ſans » ſoupçon, ſans haine de la part des » Juges, ſans faveur pour les Catho- » liques ; ſi bien que ruïner un Tribu- » nal ſi néceſſaire, ce ſeroit infailli- » ment retomber dans le mal que la » prudence de HENRI le Grand » avoit voulu prévenir.

En effet les Loix ont toûjours per- » mis de récuſer les Juges ſuſpects, » parce qu'il ne ſeroit pas raiſonnable » de mettre la vie, l'honneur, & les » biens d'un homme entre les mains » de ceux qu'il ſoupçonne d'être » aveuglez, ou emportez de paſſion » contre lui. Ceux de nôtre Religion » regarderont toûjours de cette manié- » re les Parlemens, dont la plûpart » des Juges ont une animoſité impla- » cable contre nôtre profeſſion : ani- » moſité qu'on n'a pas vu ceſſer avec » les anciens troubles de l'Etat ; mais » qui dure encore aujourd'hui dans » toute ſa violence. On en a remar- » qué depuis peu des preuves funeſtes » dans le Parlement de Pau, dont Vô- » tre Majeſté elle-même a reconnu & » condamné les emportemens ; dans » celui de Rouen, qui malgré les Ar- » rêts & les menaces de vôtre Conſeil » d'Etat, autoriſe le raviſſement de nos » enfans, & tâche de réduire à l'au- » mône nos Avocats, nos Médecins & » nos Artiſans, en leur ôtant tout mo- » yen de vivre, par une excluſion » cruelle qui leur empêche l'entrée » dans toutes les profeſſions & même » dans les métiers les plus méchani- » ques. Le Parlement de Bretagne a » déclaré l'excés de ſa haine par un » exemple des plus tragiques, enfai- » ſant brûler un homme d'honneur » pour un crime ſuppoſé, dont les » Auteurs furent découverts & punis » peu de tems après ſa mort. Et bien » que le Ciel équitable eût juſtifié ſa » mémoire, il ſe trouva néanmoins » dans ce Parlement des Juges ſi paſ- » ſionnez & ſi inhumains, que de » ſoûtenir qu'il avoit été bien con- » damné & qu'il méritoit le feu, ſeu- » lement parce qu'il étoit Hérétique. » Nous abandonner à des Officiers ſi » préoccupez & ſi impitoïables, que » ſeroit-ce, ſinon nous livrer à des en- » nemis jurez, dont nous ne pourrions » attendre que des Arrêts autant ri- » goureux qu'injuſtes,

» Après cela Vôtre Majeſté peut » aiſément juger, ſi on lui a bien ré- » préſenté les choſes, en lui diſant que » la ſupreſſion des Chambres de l'Edit » ne ſeroit pas de conſéquence, & que » ceux de nôtre Religion ne s'y trou- » veroient point bleſſez. SIRE, per- » mettez-nous de vous tenir un lan- » gage tout contraire, pour l'intérêt » de vôtre ſervice, auſſi bien que pour » celui de nôtre conſervation ; & de » vous dire dans une exacte vérité, » que nous ne voyons rien dont les » conſéquences nous paroiſſent plus » dangereuſes, ſoit à l'égard des Par- » lemens, ſoit à l'égard des Catholi- » ques ſoit à l'égard de ceux de notre » Communion.

» Car pour les Parlémens, quelle juſ- » tice en pourrons-nous attendre après

1668.

1668. „ cette ſupreſſion ? Si pendant que les „ Chambres de l'Edit ſubſiſtoient, ils „ ſe donnoient tant de licence, s'ils „ frappoient de ſi grans & de ſi rudes „ coups ; que ſera-ce quand il n'y au- „ ra plus rien auprès d'eux & à leurs „ côtez pour leur retenir le bras ? Com- „ ment pourroit-on eſpérer qu'ils gar- „ daſſent l'Edit, puiſqu'ils ne ſeront „ entrez dans la connoiſſance de nos „ affaires, que par une brêche faite à „ cet Edit ? Entrer dans un lieu par la „ brêche, ce n'eſt pas ſe moïen de le „ reſpecter, mais de s'y permettre tou- „ tes choſes.

„ Pour les Catholiques, que juge- „ ront-ils, SIRE, dans tout le Ro- „ yaume, ſinon que l'intention de „ Vôtre Majeſté eſt de nous perdre, „ puiſqu'ils veront abatre nôtre ſau- „ vegarde ? Ils prendront indubitable- „ ment cette mauvaiſe impreſſion, „ capable de les pouſſer aux derniéres „ extrémitez ; & quelques ordres que „ vos Gouverneurs donnent dans les „ Provinces : quelques Déclarations „ qui ſortent de votre bouche ſacrée, „ ou qui émanent de vôtre autorité „ Royale ; les peuples jugeant de vo- „ tre intention par des effets apparents, „ ſe licencieront à tout entreprendre „ contre des perſonnes qu'ils s'imagi- „ neront être deſormais abandonnées à „ leurs inſultes. De ſorte que s'il y a „ des ſéditieux dans l'Etat, comme il „ n'y en a que trop, la ſupreſſion des „ Chambres, contre votre deſſein à „ la vérité, mais par une ſuite inévi- „ table lâchera contre nous ces gens „ mal intentionnez, & expoſera nos „ biens & nos vies à leurs furieux deſ „ ſeins.

„ Enfin pour ceux de notre Reli- „ gion, il eſt certain, SIRE, & ce „ ſeroit trahir les interêts de Votre „ Majeſté que de le diſſimuler ; il eſt „ certain que cette ſupreſſion les jet- „ tera dans des frayeurs & dans des 1668. „ alarmes, que tous les moyens ima- „ ginables ne ſauroient jamais apaiſer. „ Ils conſidereront ce changement, „ comme le ſignal de leur derniére ruï- „ ne. Il ne mettront plus de bornes à „ leurs craintes.

„ L'Edit eſt maintenant regardé par „ eux, comme une digue faite pour „ leur ſûreté. Mais quand ils verront „ faire à cette digue une ſi large ouver- „ ture, ils ne concevront plus rien „ qu'une chûte de torrens, & qu'une „ inondation générale. Tellement que „ dans ce trouble & dans ces appré- „ henſions, chacun d'eux tâchera „ ſans doute à ſe ſauver par la fuite : „ ce qui dépeupleroit votre Royaume „ de plus d'un milion de perſonnes, „ dont la retraite feroit un inſigne pré- „ judice au Négoce, aux Manufactu- „ res au Labourage, aux Arts, & „ aux Métiers ; & même en toutes fa- „ çons au bien de l'Etat.

„ Au nom de Dieu donc, SIRE, „ écoutez en cette occaſion nos gé- „ miſſemens & nos plaintes. Ecoutez „ les derniers ſoûpirs de nôtre liberté „ mourante. Aïez pitié de tant de „ pauvres ſujets, qui depuis un long- „ tems ne vivent preſque plus que de „ leurs larmes. Ce ſont des ſujets qui „ ont pour vous un zèle ardent, & „ une fidelité inviolable. Ce ſont des „ ſujets qui ont autant d'amour que de „ reſpect pour votre Auguſte Perſon- „ ne, en qui le Ciel par une largeſſe „ nompareille a répandu, ou plûtôt „ raſſemblé ce qu'il a de plus rare, de „ plus majeſtueux, & de plus aima- „ ble. Ce ſont des ſujets à qui l'Hiſ- „ toire rend témoignage d'avoir con- „ tribué notablement autrefois à main- „ tenir votre grand & magnanime „ Aieul dans ſon Trone légitime. Ce „ ſont des ſujets qui depuis votre mi- „ raculeuſe naiſſance, n'ont jamais

1668. » rien fait qui puiſſe attirer de blâme » ſur leur conduite. Nous pourrions » même en parler d'une autre maniére ; mais Vôtre Majeſté a eu ſoin d'épargner nôtre pudeur, & de louer » dans des occaſions importantes nôtre fidelité, en des termes que nous » n'aurions oſé prononcer. Ce ſont » encore des ſujets qui n'aiant que votre Scèptre ſeul pour appui, pour » azile & pour protection en la terre, » ſont obligez par leur interêt, auſſi » bien que par leur devoir & par leur » conſcience, de ſe tenir invariablement attachez au ſervice de Vôtre » Majeſté.

» Ne craignez point, grand Roi, » de faire tort à vôtre gloire, en changeant la réſolution que vous avez » priſe touchant les Chambres dont » nous parlons. Dieu lui même, la » ſource & le centre de toutes les » perfections, nous eſt repréſenté dans » l'Ecriture Sainte comme ſe repentant, quand il a menacé des hommes qu'il voit enſuite s'humilier en » ſa préſence ; & nous avons en cette » récontre un Interceſſeur dont le mérite rendra glorieux tout ce que vous » ferez en ſa conſideration. C'eſt. » HENRI le Grand, cet admirable » Héros que Vôtre Majeſté, par un » deſſein digne de ſon ſang, de ſon » courage & de ſa vertu, s'eſt propoſé de faire revivre en ſa perſonne. Il » vous demande la conſervation d'un » Edit, qui eſt le grand ouvrage de » ſon exquiſe ſageſſe, le doux fruit » de ſes travaux, le principal fondement de l'union & de la concorde » de ſes ſujets, & du rétabliſſement » de ſon Etat ; comme lui-même s'en » eſt exprimé dans la Préface de cette » Loi ſolemnelle. Nous n'ajoûterons » rien, SIRE, à une recommandation ſi puiſſante ; & nous finirons » en priant Dieu qu'il donne au Petit-» Fils encore plus de vertus & plus de » gloire qu'au Grand-Pere, & que » prolongeant ſes années bien loin au » delà de celles de ſon invincible » Aieul, il ne le retire du monde, » que quand les derniéres bornes » de la vie humaine lui feront ſouhaiter d'aller dans le Ciel poſſéder une » meilleure Couronne, que toutes » celles de la terre. 1668.

Repoſe du Roi à Pierre du Boſc.

Sa Majeſté l'écouta avec une attention toute entiére ; & à meſure que ſon diſcours avançoit, ſes yeux & ſon viſage donnoit lieu de croire qu'elle l'écoutoit favorablement. Après qu'il eut achevé, le Roi prit la parole, & dit.

» Ruvigni m'avoit déja parlé de » l'affaire, que vous venez de me préſenter ; & m'avoit toûché une » partie des raiſons que vous m'avez » alleguées. Je ne vous dirai rien ici » de vos affaires en general, parce » que j'ai nommé des Commiſſaires » qui m'en feront raport : & je vous » promets que je vous ferai juſtice, » & que je maintiendrai ce qui eſt juſte. Pour la ſupreſſion des Chambres » de l'Edit, il eſt vrai que l'on m'a » propoſé cette affaire, comme pouvant ſervir à la Réformation de la » Juſtice, parce qu'il y a beaucoup de » corruption & d'abus dans les Chambres de l'Edit. Vous l'avez pu voir » par ma nouvelle Ordonance. C'eſt » donc ce qui m'a fait prêter l'oreille » à cette propoſition. Mais je n'ai point » cru qu'elle fit de préjudice à ceux de » la Religion P. R. Car il n'y a qu'un » Conſeiller de la Religion dans la » Chambre de l'Edit ; & il y en aura » autant dans chacune des Enquêtes. » J'ai voulu même qu'on apportât » dans cette occaſion tous les tempéramens néceſſaires, pour empécher que vous n'y fuſſiez bleſſez. » Car j'ai conſideré qu'il n'étoit pas

juſte

1668. juſte de vous envoyer dans les Grand
„ Chambres ; où il y a trop de Con-
„ ſeillers Eccléſiaſtiques. Je reconnois
„ auſſi que le Parlement de Bretagne
„ a témoigné trop d'ardeur contre ceux
„ de la Religion, & qu'il ne ſeroit pas
„ raiſonnable de les mettre entre ſes
„ mains. C'eſt-pourquoi je donnerai
„ ordre à tout, afin que vous ne re-
„ ceviez nul préjudice. On m'avoit
„ auſſi parlé de ſuprimer les Cham-
„ bres Mi-parties ; mais j'ai bien vu
„ que cela n'étoit pas juſte, & que ces
„ Chambres vous étoient neceſſaires.
„ Auſſi n'ai-je pas voulu y conſentir,
„ & je ne le ferai pas.

Le Roi lui aïant tenu ce diſcours avec beaucnp de grace & de douceur, Mr. du Boſc fit une profonde révérence, & lui demanda ſi Sa Majeſté ne trouveroit pas mauvais qu'il prît la liberté de lui repréſenter quelque choſe : & aïant répondu, *non je le veux très-bien* ; il repartit qu'à la vérité la ſupreſſion des Chambres de l'Edit ne feroit pas de préjudice à l'égard du nombre des Juges ; puiſqu'il y auroit dans chacune des Enquêtes un Conſeiller de la Religion ; comme il y en avoit dans celles de l'Edit. Mais que le grand préjudice de cette ſupreſſion conſiſtoit dans l'infraction qui ſeroit faite à l'Edit, dans un point important, nn point d'éclat, un point formel ; dont le renverſement donneroit lieu de craindre pour tout le reſte. Sur quoi Sa Majeſté prit la parole & dit, *mais ces Chambres ne ſont-elles pas etablies de telle maniere, que je puis ſelon l'Edit les révoquer quand il me plaira ?* Mr. du Boſc repliqua qu'il avoit apris, qu'on l'avoit ainſi donné à entendre à Sa Majeſté ; mais que l'Edit n'en diſoit rien du tout : que l'établiſſement de ces Chambres, y étoit perpétuel, ſans condition, & ſans aucune limitation de tems. Que l'on avoit confondu ce qui étoit dit de l'incorporation des Chambres Mi-parties dans l'Article 36. de l'Edit, avec l'établiſſement de celles de Paris & de Rouen, dont la durée & la ſubſiſtance ne dépendoit d'aucune clauſe. 1668.

Remontrance de Mr. du Boſc au Roi ſur la ſupreſſion des Chambres de l'Edit.

Le Roi lui aïant demandé s'il en étoit bien aſſûré, il répondit hardiment qu'oui ; qu'il en répondoit à Sa Majeſté, & qu'il avoit lu depuis peu l'Edit d'un bout à l'autre, tellement qu'il en parloit avec certitude. Là-deſſus voyant que le Roi avoit la bonté & la patience de l'écouter, il prit la liberté de continuer, & de lui dire : que ce qu'il y avoit de plus fâcheux dans cette ſuppreſſion des Chambres, c'eſt qu'elle venoit au plus mauvais tems du monde. Que tous ceux de la Religion étoient dans une conſternation indicible, à cauſe du mauvais traitement qu'ils recevroient en toute maniére dans les Provinces. „ Car, ajoûta-t-il, „ permettez-moi, SIRE, de vous di-
„ re que vous êtes un bon Roi. Je n'en
„ doute point, aïant eu l'honneur de
„ voir & d'entretenir Vôtre Majeſté.
„ Mais je ne ſais comment il arrive,
„ ſoit par la mauvaiſe diſpoſition des
„ peuples, ou peut-être par l'humeur
„ de ceux qui reçoivent les ordres de
„ Vôtre Majeſté, que vos intentions
„ ne ſont point ſuivies. Car on nous
„ réduit par tout à l'extrémité. On
„ rend nôtre condition non-ſeulement
„ calamiteuſe, mais entiérement in-
„ ſuportable. On nous ôte nos Tem-
„ ples. On nous exclut des métiers.
„ On nous prive de tous les moyens
„ de vivre, & il n'y a plus perſonne
„ de notre Religion dans le Royaume
„ qui ne ſonge à la retraite. Si donc
„ Votre Majeſté vient à fraper ce der-
„ nier coup, dans un tems ſi miſé-
„ rable, il n'y aura plus nul moyen
„ de raſſurer les eſprits ; & toute vo-
„ tre Puiſſance Royale ne ſauroit em-

1666. „ pêcher l'épouvante & la fraïeur que „ tous ceux de notre Communion en „ prendront. Chacun tâchera de ſe „ ſauver, Ce ne ſera plus qu'une dé„ bandade univerſelle. Faites-moi la „ grace, SIRE, de croire que je ne „ dis point ceci comme Miniſtre. Je „ ne donne rien à mon Caractere ni „ à ma Religion : je dis les choſes „ comme elles ſont. Vous tenez la „ place de Dieu ; & j'agis devant Vô„ tre Majeſté, comme ſi je voyois „ Dieu lui-même, dont vous êtes l'i„ mage. Je proteſte ſaintement en vo„ tre préſence que je dis la verité telle „ qu'elle eſt.

Eloge que le Roi fait de ce Miniſtre.

Le Roi parut touché ; & s'écria, *ah ! j'y penſerai donc. Oui je vous promets que j'y penſerai.* Et aïant avancé un pas, il fit connoître par cette démarche qu'il faloit ſe retirer : ce que Mr. du Boſc fit en marchant toûjours en arriére. Lorſqu'il fut proche de la porte du Cabinet, il fit une profonde reverence ; & le Roi eut la bonté de faire une inclination de tête, qui paroiſſoit avoir quelque choſe de gratifiant. Mrs de Lionne & le Tellier entrerent dans le Cabinet de Sa Majeſté, comme Mr. du Boſc en ſortoit, & le Roi aïant paſſé un moment après dans la chambre de la Reine, où la Cour étoit groſſe, il dit en s'adreſſant à cette Princeſſe, *Madame, je viens d'entendre l'homme de mon Royaume qui parle le mieux.* La Reine lui aïant demandé qui c'étoit ? il répondit, *c'eſt un Miniſtre* ; & cette Princeſſe continuant à s'informer ſi c'étoit un de ceux de Paris, il lui aprit que c'étoit, *du Boſc, Miniſtre de Caën.* Ce qui s'étant répandu à la Cour & dans Paris, y fit grand bruit. Il étoit réſolu, s'il en eût pu trouver l'occaſion, de ſe jetter une ſeconde fois aux piés du Roi, & de lui faire une ample Confeſſion de Foi, pour tâcher d'efacer les mauvaiſes impreſſions, qu'on lui avoit données de la Religion Réformée ; mais il n'y eut plus moyen d'en raprocher. La cabale oppoſée craignit que le Roi ne ſe laiſſât toucher, & que la juſtice de la cauſe qua Mr. du Boſc défendoit, lui étant répreſentée avec évidence, ne lui fit changer le projet formé de ruiner les Proteſtans. 1668.

Confirmé par Mr le Tellier. *Vie de Mr. du Boſc.*

Mr. le Tellier, chez qui Mr. du Boſc fut mandé huit jours après, lui fit pourtant un bon accueil, & lui dit en propres termes : *Le Roi a été fort content de vous. Il trouve que vous lui avez parlé de bon ſens, en beaux termes & en honnête homme ; & Sa Majeſté m'a commandé de conferer avec vous de vos affaires. Voions donc ce qui ſe peut faire pour les Chambres de l'Edit, & quel temperament on peut aporter à leur ſupreſſion ; car le Roi ne veut point faire de préjudice à ceux de vôtre Religion, & ſon intention eſt de maintenir toutes vos libertez.*

Qui n'eût cru après cela que le Roi avoit les meilleures intentions du monde, & qu'elles ſeroient bien-tôt ſuivies d'un heureux ſuccés ? Mais ſoit qu'elles ne fuſſent que l'effet d'une impreſſion paſſagère, cauſée par l'éloquence pathétique de celui qui le haranguoit : ſoit, comme il y a plus d'apparence, que ſe laiſſant gouverner par des Miniſtres prévenus, il n'eût pas aſſez de fermeté pour leur réſiſter, ou aſſez de lumieres pour prendre de lui-même une réſolution ; il eſt certain qu'il ne demeura pas long-tems dans ces diſpoſitions favorables.

Divers Reglemens faits contre les Proteſtans. *Hiſt. de l'Edit de Nantes.*

Il ordonna la ſupreſſion des Chambres que HENRI le Grand avoit établies comme perpétuelles, pour faire rendre la juſtice à ſes ſujets ſans prévention ni partialité ; & pour faire religieuſement obſerver ſon Edit. On n'en demeura pas là. On fit de nouveaux Réglemens, pour priver gene-

1668. ralement ceux de la Religion de toutes ſortes d'emplois, dans les Fermes & dans les Finances. On deſtitua tous les Officiers de quelque rang qu'ils fuſſent, & tous ceux qui avoient acheté des Privilèges pour exercer quelque Profeſſion. On alla même juſqu'à cet excès, que de ne vouloir plus ſouffrir de Sages-femmes de la Religion pour acoucher, & d'ordonner par une Déclaration expreſſe que les femmes des Proteſtans ne pourroient être aidées dans leurs accouchemens que par des Catholiques Romaines. On fit donner un Arrêt au Conſeil par lequel les nouveaux Convertis, comme on les appeloit, étoient déchargez pour trois ans du païement de leurs dettes; & comme cela tomboit pour la plûpart ſur ceux de la Religion, on trouva le ſecret de récompenſer ceux qui changeoient aux dépens de ceux qui ne changeoient pas. On ajoûta à cela des défenſes de vendre le bien ou de l'aliéner ſous quelque prétexte que ce fût, le Roi caſſant tous les Contrâts, & autres Actes qui en ſeroient faits, s'ils ne paroiſſoit qu'après ces Actes, les Réformez étoient demeurez un an entier dans le Royaume: de ſorte que la reſſource de s'aider de leurs propres fonds, dans l'extréme néceſſité, leur fut encore ôtée. On leur ôta auſſi celle de pouvoir aller chercher du pain ailleurs, en ſe retirant dans les Païs Etrangers, par des défenſes réiterées de ſortir du Royaume, ſous de griéves peines, les réduiſant ainſi à l'horrible neceſſité de mourir de faim dans leur Patrie. Et comme ſi cela n'eût pas ſuffit, pour jetter ces malheureux dans le dernier deſeſpoir, les Intendans eurent ordre de les accabler de Tailles, ou en rejettant ſur eux celles des nouveaux Catholiques, qui en étoient déchargez en faveur de leur Converſion, ou en faiſant d'autorité des Taxes éxorbitantes *, que l'on exigeoit par des logemens effectifs de gens de guerre, ou par des empriſonnemens. 1668.

Je ne parlerai point de toutes les fractions de l'Edit de Nantes, qui furent faites ſous prétexte d'Explications; telle eſt celle qui regarde les Enfans que le Roi ordonna † qui pourroient à l'âge de ſept ans abjurer la Religion Réformée, & embraſſer la Romaine, ſous prétexte que l'Edit ne marquoit pas préciſément qu'à cet âge ils ſeroient en la puiſſance de leurs Pères. Telle eſt encore la Déclaration * qui ordonna que tous les Bâtards de l'un & de l'autre ſéxe, de quelque âge & condition qu'ils fuſſent, ſeroient inſtruits & élevez dans la Religion Catholique; en vertu de laquelle on rechercha juſqu'à des perſonnes de quatre-vingts ans, qui avoient paſſé toute leur vie dans la Religion Reformée, que l'on empriſonna, & que l'on força, ſur la ſuppoſition de leur naiſſance, d'obéïr aux ordres du Roi. Telle eſt enfin la défenſe faite aux Catholiques-Romains de changer de Religion & d'embraſſer la Réformée; quoi que l'Edit donnât liberté de Conſcience pour *tous ceux qui ſont & ſeront de ladite Religion.* Je pourrois ajoûter tous les Réglemẽs qui furent faits pour empêcher la communication des Provinces, même pour cauſe d'Aumônes & de Charitez: pour défendre la tenuë des Colloques dans l'intervalle des Sinodes: pour interdire aux Miniſtres le Tître de Paſteurs: pour défendre le Chant des Pſeaumes dans les maiſons des particuliers: pour le faire ceſſer dans les Temples mêmes, lorſ-

* *On les appeloit* Taxes d'offices, *parce qu'elles dependoient du pur mouvement des Intendans.*

† *Par la Declaration du Mois de Janv. 1681.*

* *Par la Declaration de 1669.*

1668. que le Sacrement paſſeroit, ou lors qu'on feroit quelque Proceſſion : pour empêcher la célébration des Mariages dans les tems interdits par l'Egliſe Romaine, ou pour les interdire entiérement entre des Parties de différente Réligion : & pour dépouiller les Réformez du droit d'être nommez Tuteurs ou Curateurs, & mettre ainſi tous les Enfans Mineurs, dont les Péres étoient morts dans la profeſſion de cette Religion, ſous la puiſſance & ſous l'éducation des Catholiques Romains, &c. Mais je n'entreprens pas d'entrer dans le détail de toutes ces choſes que l'on trouve amplement décrites ailleurs.

Illuſiõs faites aux Proteſtans. *Hiſt. de l'Edit de Nantes.*

Il eſt vrai que pour empêcher de ſortir du Royaume ceux à qui toutes ces nouveautez faiſoient craindre de plus grand maux, on leur donna de tems en tems quelque eſpérance d'adouciſſement ; mais ce ne fut que pour leur dérober en quelque maniére la vuë du grand deſſein qu'on avoit formé. C'eſt ainſi que l'on fit revoquer au Roi * pluſieurs Arrêts violens qui avoient déja été donnez dans ſon Conſeil. L'artifice produiſit ſon effet ; car quoi que les plus éclairez connuſſent bien que ce leger temperament ne venoit pas d'un bon principe, & que dans la ſuite on ne laiſſât pas d'xécuter ces mêmes Arrêts : la plûpart néanmoins s'imaginèrent qu'on vouloit encore garder des meſures à leur égard, & qu'on ne ſongeoit point à une entiere deſtruction. On tira les mêmes conſequences de diverſes Déclarations verbales, ſorties pluſieurs fois de la bouche du Roi, par leſquelles il aſſuroit : » qu'il ne prétendoit pas faire de gra- » ce aux Réformez, mais qu'il vou » loit leur faire une entière juſtice, & » les faire jouïr des Edits dans toute » leur étenduë. Qu'il ſeroit bien-aiſe » de voir tous ſes ſujets réünis à la » Religion Catholique, & qu'il y con- » tribueroit de tout ſon pouvoir, » mais que de ſon Règne on ne ver- » roit point de ſang répandu pour ce- » la, ni de violences exercées. » Ces Déclarations préciſes, & ſouvent réiterées, faiſoient eſpérer que le Roi ne les oublieroit point, & qu'au moins, pour les choſes eſſentielles, il feroit ſentir aux Réformez les effets de ſon équité. On l'eſpéroit d'autant plus que dans une Lettre qu'il écrivit à l'Electeur de Brandebourg, dont les Miniſtres d'Etat prirent ſoin de faire répandre dans le monde pluſieurs copies, Sa Majeſté lui témoignoit » qu'elle » étoit très-ſatisfaite de la conduite de » ſes ſujets de la Religion : & qu'é- » tant engagé par ſa parole Roïale à » les maintenir dans leurs Priviléges, » ſon intention étoit de les en faire » pleinement joüir. De là on tiroit aſ- » ſez naturellement cette conſéquen- » ce, que le Roi ne ſongeoit pas du » moins à précipiter les Réformez dans une derniére déſolation. Ce fut encor dans cette vuë que dans l'Edit * que le Roi publia pour défendre aux Catholiques Romains d'embraſſer la Religion Réformée, il fit inſerer cette Clauſe formelle : *qu'il confirmoit l'Edit de Nantes entant que beſoin étoit ou ſeroit* ; & que dans les Lettres Circulaires qu'il écrivit aux Evêques & aux Intendans, il leur dit en peopres termes, que *ſon intention n'étoit point qu'on fit rien qui pût donner atteinte à ce qui avoit été accordé à ceux de la Religion Prétendue Réformée, par les Edits & Déclarations donnez en leur faveur.*

1668.

Moyens de preparer les Peu-

Mais il s'agiſſoit de diſpoſer inſenſiblement les peuples à deſirer l'entiére deſtruction des Proteſtans, à la re-

* *Par la Déclaration de 1669.*

En 1681.

cevoir avec aplaudiſſement quand elle arriveroit, & de diminuer dans leur eſprit l'horreur des cruautez & des injuſtices que l'on médiroit d'exercer contre eux. C'eſt à quoi l'on employa divers moyens, tels que ſont les Sermons des Miſſionnaires & autres Predicateurs, qui n'épargnoient rien pour exciter par tout des émotions populaires; les Confeſſeurs & Directeurs de Conſcience; la plume de pluſieurs Auteurs célébres *, auxquels les Réformez oppoſerent auſſi les leurs. A quoi il faut ajoûter les Ecrits & Journaux ordinaires †, dans leſquels on ſoûtenoit hautement qu'il faloit planter la Foi Catholique par le fer & par le feu, en alléguant pour preuve l'exemple d'un Roi de Norvergue, qui convertiſſoit les Seigneurs de ſon Païs en les menaçant d'égorger à leurs yeux leurs petits Enfans, s'ils ne conſentoient qu'ils fuſſent bâtiſez, & s'ils ne ſe faiſoient bâtiſer eux-mêmes. Ces ſortes d'Ecrits inondérent long tems & la Ville & les Provinces; & la paſſion y éclatoit à tel point, qu'on ne douta plus qu'ils ne fuſſent bien-tôt ſuivis des derniers maux, que nous raporterons en parlant de la Caſſation de l'Edit de Nantes.

ples à l'entiere deſtruction des Proteſtans.

Piramide des Corſes abatuë à Rome.

J'ai dit ci-devant que la mort du Pape Alexandre VII. avoit fait place à l'élévation de Clement IX. ſur le Siége de Rome. Ce Pontife ſouffroit avec peine la Piramide élevée dans la Capitale de ſon Empire, pour réparation de l'injure faite à l'Ambaſſadeur de France, ſous le Pontificat de ſon Prédéceſſeur. Ce Monument, qui reprochoit ſans ceſſe à la Cour de Rome d'avoir manqué de reſpect au Fils Aîné de l'Egliſe, & violé le Droit des Gens en la perſonne de ſon Miniſtre, bleſſoit les yeux de Sa Sainteté. Elle témoigna deſirer qu'on abolît un Monument ſi odieux; & le Roi pour répondre au deſir de Sa Sainteté, à qui il donnoit volontiers des marques de ſa déférence dans les choſes peu importantes, conſentit que la Piramide fût abatuë. 1663.

A cette marque de generoſité, le Roy en joignit une de Clémence, en ſuprimant la chambre de Juſtice qui duroit depuis huit ans. Il porta lui-même au Parlement l'Arrêt de ſupreſſion de cette Chambre, accompagné des Pairs & Maréchaux de France, & des autres Officiers de la Couronne. Il y fit encore enregîtrer d'autres Edits, touchant la création des Controlleurs des Exploits, & la ſupreſſion de ſept Offices de Secretaire du Roi, que le Duc d'Orléans, & le Prince de Condé portérent le même jour, l'un à la Chambre des Comptes & l'autre à la Cour des Aides.

Supreſſion de la Chãbre de Juſtice.

Cependant le Pape Clement IX. ſollicité par les Venitiens, preſſoit extraordinairement le Roi d'envoïer un ſecours conſidérable en Candie. Sa Majeſté connoiſſoit parfaitement les difficultez qu'il y avoit de faire lever le ſiége d'une Place attaquée par quarante mille Turcs, commandez par le Grand Viſir en perſonne. Néanmoins pour témoigner combien il avoit à cœur les intérêts de la Chrêtienté, & pour donner de l'émulation aux autres Princes Chrêtiens, il voulut bien promettre au Pape qu'il enverroit des Troupes. Elles eurent ordre de ſe rendre à Toulon, d'où elles partirent le 5. de Juin ſur les Vaiſſeaux du Roi. Candie étoit fort preſſée, & ſouffroit depuis long-tems les incommoditez, d'un ſiége pouſſé avec beaucoup de vigueur. La Ville auroit même capitulé 1669.

Le Roi envoïe du ſecours en Candie.

*Mimbourg, Arnaud, Nicole, Soulier, &c.
† Journal des Savans de ce tems-là.

1667 ſi les Venitiens n'euſſent attendu ce ſecours, & un autre d'Italie, ſur leſquels ſe fondoient toutes les eſpérances des Chrêtiens. Les Infidèles firent des efforts extraordinaires pour emporter la Place avant l'arrivée du ſecours. Il firent joüer cinq mines en cinq jours * de tems, & aïant renverſé toutes les paliſſades, ils attaquérent le Baſtion de St. André avec une fureur inconcevable. Comme ce Poſte étoit trés-dangereux & très-foible, & le plus expoſé aux inſultes des Turcs, les Officiers de la Place y choiſirent leur quartier, afin que perſonne ne ſe diſpēſat de s'y trouver. Le Capitaine Général y paſſoit le jour, & le Marquis de St. André Montbrun y montoit la garde la nuit. Le ſecours qu'on attendoit arriva enfin le 19. de Juin : il conſiſtoit en ſept mille François commandez par le Duc de Navailles, outre quatorze Vaiſſeaux Vénitiens chargez d'hommes, de chevaux & de munitions qui étoient venus avec la Flote de France, conduite par le Duc de Beaufort, Amiral. Les Aſſiégez firent repréſenter au Duc de Navailles le d'anger où étoit, la Place, qui couroit riſque d'étre priſe d'aſſaut. Le Duc conſentit de mettre pié à terre, & le ſoir méme il envoya à la Place aſſez de ſoldats pour monter la garde à la bréche de St. André.

Vigoureuſe ſortie des Aſſiegez.

Toutes les Troupes ayant débarqué le 29. on ſe prépara pour le lendemain à une ſortie générale ; avec un grand nombre de Cavalerie & d'infanterie. On diſpoſa pour cet effet 4. Bataillons ; ſavoir celui de l'Amiral, celui du Vice-Amiral, celui du Contre-Amiral, & le 4e. le Bataillon d'Almeras. Les Gardes du Duc de Beaufort marchèrent à la gauche de ces Bataillons. Ce Prince voulant lui-méme partager la gloire & le péril de cette journée, ſe mit à la téte des Enfans perdus, qui étoient au nombre de quatre cens, & qui furent précédez par cinquante Grenadiers, & ſoûtenus par trois Eſcadrons. Tout ce détachement fut commandé par le comte de Dampierre. On avoit encore placé ſur les aîles pluſieurs pelotons de Cavalerie & d'infanterie. Le Corps de réſerve fut conduit par le Comte de Choiſeul ; il étoit compoſé de quatre Eſcadrons de Cavalerie & de cinq Régimens d'Infanterie. Ce Comte ſe poſta ſur une éminence, pour empécher la communication du Vizir, qui étoit devant le Baſtion de St. André, avec l'Aga des Janiſſaires, qui étoit logé à la Sabionière ; & pour apuyer la retraite, ſi le ſuccès de cette entrepriſe n'étoit pas favorable. Le Régiment de Montperou monta la garde au Fort ſaint Dimitri, & cinq cens Pioniers furent commandez pour aplanir la tranchée des ennemis. Toutes les Troupes ſortirent par la porte de Saint George, avant la pointe du jour, & déſilèrent avec un profond ſilence. Elles ne devoient donner qu'après qu'une grande Mine auroit joué ; afin que les Turcs, étourdis par ſon effet, fuſſent plus aiſez à vaincre. Mais ſoit qu'elle fût trop chargée, ou que la poudre fût mouillée, elle ne put prendre feu. Les François ne laiſſerent pas d'agir avec valeur & les Enfans perdus qui donnèrent les prémiers, attaquèrent deux redoutes, dont ils ſe rendirent Maîtres. Le reſte des Troupes ſe conduiſit avec la méme chaleur, & étant entré dans la tranchée, l'emporta & fit un grand carnage des ennemis. Les François pouſſant leur pointe, ſans qu'il fût poſſible aux Infidèles d'en arréter l'impétuoſité, prirent un fort, où étoit une batterie dreſſée contre Dimitri, avec un grand magazin de poudre. Les Turcs s'étant ralliez, firent de grans 1669.

* *C'eſt à dire depuis le 28. Mai juſqu'au 3. Juin.*

1669. efforts pour chaſſer les François des poſtes qu'ils avoient occupez, ſans pouvoir regagner un pouce de terre. Ils étoient ſur le point d'abandonner leurs lignes, lors qu'un accident imprevu fit entiérement changer la face du combat.

Accidét qui la rendit inutile.

Le magazin qu'on avoit pris, & où on avoit trouvé cent trente-quatre quintaux de poudre, ſaura en l'air; & tua ou bleſſa un grand nombre d'Officiers & de ſoldars. Les François épouvantez s'imaginèrent que tout le terrain étoit miné, & que des abîmes alloient à tous momens s'ouvrir ſous leurs piés: la frayeur s'empara de leur eſprit, chacun quitta ſes rangs pour ſe ſauver à droit & à gauche, ſans qu'il fût poſſible aux Officiers de les retenir; enfin le Duc de Navailles & d'autres Gentilshommes, voyant que leurs Troupes s'en retournoient en deſordre, ſe firent l'épée à la main un paſſage au travers des Turcs, & ſe rétirerent aſſez heureuſement dans la Place. A l'égard du Duc de Beaufort, il fut perdu, & on ne put ſavoir ce qu'il devint. Il y a aparence qu'il fut enrerré ſous les ruines du magazin, parce qu'on n'a jamais pu trouver ſon corps. Il périt en cette occaſion quantité de perſonnes de marque, & enrr'autres le Comte de Roſan, le Chevalier de Villarceaux, le Chevalier de Clus le Marquis de Fabert, Colonel du Régiment de Lorraine, & Montreuil Capitaine aux Gardes.

Le mauvais ſuccés de cette ſortie réduiſit la Place à une fâcheuſe extrémité, & les Généraux commencèrent à en rejetter la faute, l'un ſur l'autre, & à s'accuſer réciproquement du danger où elle étoit de ſe perdre. La diſpute alla méme ſi loin, que l'on vit autant d'aigreur entre les François & les Italiens, qu'il y en pouvoit avoir entre les Chrétiens & les Turcs. Le Duc de Navailles déclara que le reus marqué par ſes inſtructions pour le ſéjour de ſes Troupes en Candie, alloit expirer, & qu'ainſi il ne pouvoit plus ſonger à autre choſe qu'à s'embarquer. Le Capitaine Général, ſurpris de cette réſolution, l'alla trouver à ſon quartier, accompagné de Roſpiglioſi Général des Galéres du Pape. Ils firent tous leurs efforts pour l'obliger à demeurer, juſqu'a l'arrivée des autres ſecours qu'on attendoit; mais quelques raiſons qu'on alleguât pour l'y engager, il partit, laiſſant ſeulement ſix cens hommes dans la Ville. Après le départ des François, la Ville ſe trouva tellement deſerte, qu'on deſeſpéra de la pouvoir conſerver davantage. Lors que la Flote de France fut á la hauteur de l'Ile de Matlhe, le Duc de Navailles reçut de nouvaux ordres du Roi Très Chrétien, de demeurer encore en Candie; mais comme il crur la Place renduë, il ne voulur, pas rebrouſſer chemin, ce qui le fit diſgracier à ſon retour. 1669.

Conteſtations ſur la maniere de rendre la Place, ſuivie de la Capitulation. *Hiſt. Gen. des Turcs.*

La Ville reçut quelques jours aprés un nouveau ſecours de ſix cens hommes commandez par le Duc de la Mirande; mais comme ce n'étoit que des Milices de nouvelle levée, on n'en tira pas un grand ſervice. Le départ du Bataillon de Malthe qui s'embarqua dans le méme tems, fit juger au Capitaine Général, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de capituler: néanmoins comme l'affaire étoit trop importãte, pour la réſoudre tout ſeul, il convoqua le Conſeil de guerre, où il appela les Commandans des Galeaſſes, & les autres Capitaines de la Flote. Tous demeurerent d'accord que la place ne pouvoit plus tenir; mais il y eut deux avis ſur la maniére de l'abandonner. Grimaldi propoſa de mettre le feu à la Ville, de la faire ſauter, & de ſe retirer à la faveur de la nuit. La plûpart des autres Officiers trouvèrent l'éxécution de ce deſſein

1669. trop périlleuſe, & moins avantageuſe à la Republique qu'une reddition, & ainſi on réſolut de traiter avec le Vizir. On fit ſortir de la Ville pour cet effet le Colonel Arnaud Anglois, accompagné de Stephano Cordiri, pour lui ſervir d'Interprète. Ces deux Députez paſſerent au camp des Infidèles à la faveur d'un drapeau blanc, & le Vizir leur donna pour traiter avec eux Ibrahim Baſſa, qui avoit été Gouverneur d'Alep, Achmet Aga, le Kiaia Bey des Janiſſaires, le Spahiſler Agaſi avec Panajoti Dragoman du Vizir. Les Députez de la Ville demandèrent d'abord une Place en échange de Candie; mais cette propoſition fut rejettée, & il y eut encore de grandes conteſtations ſur la maniére de rendre la Ville, les aſſiégez n'oſant ſe fier à la parole des Turcs, qui n'avoient preſques jamais gardé leur foi dans leurs Capitulations. On convint à la fin des Articles ſuivans: que „ la Ville de Candie ſeroit „ miſe entre les mains du Vizir, avec „ le Canon qui y étoit avant la guer„ re, mais que celui qui y avoit été „ envoyé depuis, ſeroit emporté par „ les Chrétiens; que la Sudà, Cara„ buſa, Spinalonga en Candie, avec la „ Forteresſe de Cliſſa en Dalmatie, „ demeureroient à la Republique; que „ les Venitiens auroient douze jours „ pour embarquer tous ceux qui ne „ voudroient pas reſter dans la Ville, „ & que s'ils ne pouvoient pas tous te„ nir dans leurs vaiſſeaux, le Viſir „ prêteroit des Chaloupes; qu'on „ donneroit de part & d'autre trois ôta„ ges pour l'obſervation du Trai„ té &c.

Memoires de M. L. M. D. L. F.

Parmi la Nobleſſe Françoiſe qui avoit été au ſecours de Candie, le Marquis de la Feuillade fut un de ceux qui firent une plus brillante fortune. Il y avoit mené à ſes dépens deux cens Gentilhommes volontaires, des meilleures Maiſons du Royaume, dont l'un des principaux étoit le Comte de St. Pol *, & le Duc de Rouannez La Feuillade étoit un plaiſant de beaucoup d'eſprit, continuellement occupé à faire ſa cour, & l'homme le plus pénétrant qui fût auprès du Roi. Il fit ſa fortune par ſes extravagances, & une des choſes qui lui a le plus ſervi, fut de ſe brouiller alternativement avec tous les Miniſtres. A ſon retour de Candie, où il avoit perdu une partie de ſon monde, dans la vigoureuſe ſortie dont nous avons parlé, il s'en alla en Eſpagne avec le Marquis de Bethune, qui lui devoit ſervir de ſecond dans un défi qu'il vouloit faire à S. Aunai pour avoir parlé du Roi peu reſpectueuſement. Il lui préſenta le combat; mais celui-ci, goutteux & caſſé, nia le fait & ſe moqua de lui. Cette avanture de Chevalerie ne laiſſa pas de plaire au Roi, qui aimoit la loüange, & les perſonnes qui ſe devoüoient à ſon ſervice. La Feuillade trouva moyen de ſe ſoûtenir contre Lauzun & contre Louvois, qui n'étoit pas de ſes amis, & devint à la fin Duc, Maréchal de France, Colonel des Gardes & Gouverneur du Dauphiné. Ce fut pendant qu'il étoit dans ce dernier poſte, qu'il acheta l'Hôtel de la Ferté, après la mort du Maréchal de ce nom, & en fit la Place des Victoires dont nous parlerons en ſon lieu. 1669.

Madame la Ducheſſe d'Orleans accoucha le 27. Août d'une Princeſſe, nommée *Anne-Marie*, Demoiſelle de Valois, qui fut, comme nous le dirons, mariée dans la ſuite avec Victor Amedée, Duc de Savoye. Naiſſance de *Anne-Marie d'Orleans*, Demoiſelle de Valois.

Quelque tems après, Caſimir Roi de Pologne, avancé en âge & fatigué des ſoins de la Royauté, ſe démit de la Couronne en pleine Diète à Varſo- Le Roi de Pologne ſe retire en France.

* *Depuis Duc de Longueville.*

1669. vie. Il ſe retira auſſi-tôt en France * où il fut reçû avec tous les honneurs dûs à ſon rang. Comme il avoit pris la reſolution de ſe conſacrer à Dieu dans un Ordre Religieux, le Roi lui donna pluſieurs Abbaies, entr'autres celle de St. Germain des Prez, où ce Prince logea avec toute ſa Cour, & paſſa tranquillement les dernieres années de ſa vie. A quelque motif que l'on attribuë ſa retraite, elle ne fit tort ni à ſon courage ni à ſa conduite; il avoit gouverné & défendu ſon Roïaume avec beaucoup de ſageſſe & de valeur, & ſoit dans le tems qu'il n'étoit encore que particulier, ou depuis qu'il fut Roi, il s'étoit trouvé à vingt-deux batailles, dont il en avoit gagné pluſieurs. Ce Prince, à ſon arrivée en France, ne vit le Roi qu'*incognito*. Sa Majeſté ne devant pas lui donner la droite † & ne voulant pas la prendre ſur lui dans ſes Etats.

Ambaſſade envoïée au Roi par le Grand Seigneur.

Sur la fin de l'année, malgré le ſecours que le Roi avoit fait mener en Candie, le Grand Seigneur envoïa en France un Ambaſſadeur Extraordinaire. Le ſujet de ſon Ambaſſade n'aïant été connu que de ceux qui devoient avoir part aux affaires de l'Etat, je ne puis en rien dire ici. Je rapporterai ſeulement le compliment qu'il fit au Roi, qui me paroît digne d'être remarqué: *Au plus haut & Majeſtueux Monarque de la Croiance de Jeſus, le Choix d'entre les Princes glorieux de la Religion du Meſſie, l'Arbitre de toutes les Nations Chrétiennes, Seigneur de Majeſté & d'Honneur, Patron de Gloire & de Loüange, l'Empereur des François, Loüis: que la fin de ſes jours ſoit ſcellée de Bonheur.*

* *Le 4. Novembre.*

† *La raiſon qu'en donne le Comte de Buſſi-Rabutin, eſt la difference qu'il y a entre un Roi elû, & un Roi qui ſuccede.*

Quoi qu'on fut en pleine paix, le Roi ſongeoit toûjours à la guerre, & l'on croit même que dans le tems qu'on négocioit le Traité d'Aix-la-Chapelle, on prenoit des meſures pour le rompre ſecretement. Le Roi étoit alors dans ſa 31. année, c'eſt-à-dire, dans un âge où l'ambition ſe fait le plus ſentir. Cette paſſion le ſollicitant ſans ceſſe à de nouvelles Conquêtes, il n'avoit conſenti à la paix qu'à regret, & que ſur l'eſperance de trouver bientôt quelqu'autre occaſion de ſe ſatisfaire. Il s'agiſſoit de ſavoir de quel côté il tourneroit ſes armes. L'Italie ne lui fourniſſoit point de pretexte, l'Angleterre ne lui offroit aucune occaſion de prendre part lui-même aux expeditions militaires; & l'Empire étoit tellement partagé en ſa faveur, par les alliances qu'il y entretenoit encore, que ſçauroit été aller directement contre ſes interêts que de l'attaquer. La Suede étoit éloignée, & l'Eſpagne venoit de traiter avec lui à des conditions dont il avoit lieu d'être content. Il n'y avoit donc que la Hollande contre laquelle il pût ſe declarer; & comme la beauté de ſes Villes & la richeſſe de ſes habitans étoit un attrait ſuffiſant pour tenter tout autre Prince auſſi ambitieux que lui, il n'eut pas de peine à ſe déterminer à prendre ce parti. 1669.

Le Roy medite la guerre contre la Hollande *Memoires Politiques de M. de Mont. Memoires au Chevalier Temple.*

Ainſi la guerre de Hollande fut réſoluë, immediatement après le Traité de Soixante-huit. La principale difficulté fut de diſſoudre la Triple Alliance, en faiſant changer de vuë aux deux Rois de Suède & d'Angleterre, & enſuite d'empêcher, s'il étoit poſſible, l'Empereur & le Roi d'Eſpagne de ſe mêler de la querelle des Hollandois. Pour cela on dépêcha des Ambaſſadeurs, chargez de nouvelles inſtructions, en toutes ces Cours. Monſieur de Pompone, l'un des plus habiles Miniſtres qui fût en France, fut envoyé à Stockholm, le Commandeur de Gré-

Ce qu'il fit pour diſſoudre la Triple Alliance. *Memoires du Chevalier Temple.*

1669. monville à Vienne, & le Marquis de Villars à Madrid ; mais comme la Négociation d'Angleterre étoit la plus délicate & la plus importante des quatre, le Roi ſe la réſerva en quelque maniére pour ſoi-même, & y apporta un ménagement tout particulier. Toute cette affaire fut traitée avec tant de circonſpection & de ſecret, qu'on n'en a jamais rien pu ſavoir que par conjecture.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que quelque guerre qu'il y eût entre la France & l'Angleterre, elle n'avoit point été capable d'aigrir les deux Rois l'un contre l'autre, & l'on peut dire que c'étoit plûtôt une guerre de Politique que d'inimitié. Le Roi Charles étoit fort porté à favoriſer les Catholiques de ſon Royaume. Quoique Protecteur de la Religion Anglicane en aparence, on le ſoupçonnoit d'etre Catholique Romain dans le cœur, & de ne deſirer rien tant, que de pouvoir rétablir dans ſes Etats une Religion, pour laquelle toute la Maiſon Stuart avoit tant de zéle, & de ſeconder en cela les deſſeins du Roi T. C. D'ailleurs il n'aimoit point les Hollandois, il les regarda toûjours comme des Rivaux de ſa puiſſance ſur la mer.

Le Roi envoie la Ducheſſe d'orleãs à Londres pour en détacher le Roi d Angleterre *Memoires du Chevalier Temple, & de M.L. M.D.L. F.*

Tout cela ſupoſé, on n'aura pas de peine à comprendre ſur quel fondement le Roi Très-Chrétien avoit formé le deſſein de détacher le Roi de la Grande Bretagne de la Triple Alliance, & de l'engager à s'unir d'interêt avec lui. Il ſuffira de dire que la Princeſſe Henriette, Sœur de ce Roi, & Femme de Mr. le Duc d'Orléans, fut la perſonne de la Cour qui parut la plus propre à mettre cette affaire en train, & peut-être même à la conclure. Mais comme ſon rang & ſon ſexe ne lui permettoient pas trop d'entreprendre des voïages par mer, ſans quelque ſujet important, le Roi lui en facilita le moïen & l'occaſion, par un voïage qu'il fit avec toute ſa Cour, ſans en excepter les Dames, ſur les Côtes de Flandre, ſous prétexte de viſiter ſes Conquêtes, & les nouvelles Fortifications qu'il y avoit fait faire. Il paſſa à Oudenarde, à Courtrait, à Lille, à Dunkerque, à Gravelines & même à Calais. Ce fut en cette derniére Ville, que la Princeſſe, prenant occaſion du voiſinage de l'Angleterre, pria le Roi de lui permettre d'aller viſiter le Roi Charles ſon Frére, qui vint à Douvres pour la recevoir. Ce fut pendant ce voïage, quoique de courte durée, que le premier Plan de l'Alliance des deux Rois fut dreſſé & arrêté. Charles qui aimoit tendrement la Princeſſe ſa Sœur, ne put reſiſter à ſes inſtances, aux offres avantageuſes qu'elle lui fit de la part de Sa Majeſté T. C. à l'eſpérance de s'agrandir par le moyen d'une Conquête comme aſſurée dans les Païs-Bas Hollandois, & aux charmes d'une jeune Beauté, qu'on lui mena ſans doute exprès pour le prendre par ſon foible. 1669.

Caractere du Roi Charles *Memoires de M L.M D L.E.*

Ce Prince, cõme la plûpart des autres hommes, étoit compoſé de qualitez cõtraires: pareſſeux, voluptueux, nonchalant & ami du repos ; mais ſenſé, courageux, ferme, & capable d'agir quand il faloit. Du reſte il n'étoit jamais ſans une Maîtreſſe des plus belles qu'il pût trouver. Madame la Ducheſſe d'Orléans, ſa Sœur, avoit mené avec elle dans ſon voïage Mademoiſelle de keroual, jeune & jolie, qui lui plut aſſez, pour qu'après la mort de cette Princeſſe, qui arriva bien-tôt après ſon retour en France, il chargeât ſon Ambaſſadeur de la faire paſſer en Angleterre. Elle y fit la même figure que Madame de Monteſpan en France, & même plus conſidérable encore, en ce que le Roi Charles lui communiquoit toutes les affaires, & que tous les Ambaſſadeurs traitoient avec elle. Il lui donna bien-tôt des ſommes immenſes

avec le titre de Ducheſſe de Portsmouth ; & elle ne contribua pas peu à la parfaite intelligence qui fut toujours entre les deux Rois.

1670. Madame de Monteſpan devint groſſe & invente une mode pour cacher ſa groſſeſſe.

Ce fut pendant ce voïage que le Roi marqua plus ouvertement ſon amour pour Madame de Monteſpan. Elle étoit devenuë enceinte, & quoiqu'elle ſut bien que perſonne n'ignoroit ſon commerce avec le Roi, elle eut une eſpece de honte de paroître en cet état. Cela fut cauſe qu'elle inventa une nouvelle mode fort avantageuſe aux femmes qui vouloient cacher leur groſſeſſe, qui fut de s'habiller comme les hommes à la reſerve d'une juppe, ſur laquelle, à l'endroit de la ceinture, on tiroit la chemiſe que l'on faiſoit boufer le plus qu'on pouvoit, & qui cachoit ainſi le ventre. Cette adreſſe ne donna point le change aux yeux de toute la Cour. On en penetra le miſtere, & les filles auſſi bien que les femmes trouverent leur compte à ce nouvel habillement. Chacun fit la cour à celle qui en étoit l'inventrice, & comme il cachoit un gage de l'amour du Roi, pour qui il s'en faloit peu que les Courtiſans n'allaſſent juſqu'à l'adoration, l'encens qu'ils prodiguoient au Monarque, paſſa bien-tôt juſqu'à ſa maitreſſe. Enfin le tems étant venu de mettre au jour ce qu'en dépit de la nouvelle mode on ne pouvoit cacher que neuf mois, il falut, pour en reveler le ſecret l'operation d'un homme habile dans ces ſortes de miſteres. Il étoit déja trop commun de ſe ſervir pour cela du miniſtere des femmes. Celles qui ne rougiſſoient plus de rien, n'avoient honte que de paroître en cet état entre les mains de leurs ſemblables; comme ſi le Sexe, ſeul auteur du mal, eût auſſi été le ſeul capable de les en delivrer. Le Roi fit en cette occaſion des choſes non moins ſurprenantes que celles qu'il avoit faites aux couches de Madame de la Valiere. Mais comme celle-ci ne fut pas ſi douloureuſe, on ne dit point qu'il ait verſé de pleurs. Il commençoit ſans doute à s'aguerrir. Il n'étoit pas ſurprenant, que les premieres fois qu'il fut initié à ces ſecrets miſteres, il ait été ſurpris, effraïé, conſterné ; & qu'il ait voulu remplacer par une effuſion de larmes, celles dont il étoit la cauſe & le Témoin. 1670.

Chacun ſait comme on envoïa chercher le fameux Accoucheur * qui, accoûtumé à de ſemblables avantures, ſe laiſſoit conduire à l'aveugle † par tout où on vouloit le mener. Ce ſont les miſteres de l'amour. Il faloit, pour y être admis, avoir un bandeau ſur les yeux. Il faiſoit beau voir le fier Monarque s'abaiſſer juſqu'à verſer à boire à ce nouveau Cupidon. Mais à quoi ne force point l'amour ! Il ſe fait rendre hommage ſous les figures les plus groteſques, & le Roi, qui avoit ſacrifié ſa gloire à ce Dieu, lui ſacrifia encore ſa grandeur. Quoi-qu'il en ſoit, ceci ſe paſſa le dernier jour de Mars de cette année, où naquit *Louis Auguſte de Bourbon*, *Duc Maine*, duquel nous aurons occaſion de parler dans la ſuite. Naiſſance de *Louis Auguſte de Bourbon* Duc du Maine.

Le Duc de Montmouth, fils naturel de Charles II. qui étoit venu depuis peu à la Cour de France, redoubla par ſa bonne mine les jalouſies de Monſieur, déja allumées par le Comte de Guiche. Ce Prince, jeune & beau, & qui aimoit les plaiſirs, avoit commencé par être amoureux de ſa femme, qui quoi qu'un peu boſſuë, avoit non-ſeulement dans l'eſprit, mais même dans ſa perſonne, tous les agrémens imaginables. Il eſt vrai que cette Mort de la Ducheſſe d'Orleans. *Mémoires de Mr. L. M. D. L. F.*

* *Il ſe nommoit* Clement, *& demeuroit dans la rue S. Antoine.*

† *On lui bandoit les yeux, afin qu'il ne vit pas où on le menoit.*

1670. passion dura peu, & que ce Prince n'eut-peut-être pas même d'autre inclination de cette nature; mais comme il eut toûjours beaucoup de commerce avec le beau ſexe, & qu'il n'étoit pas encore paſſé à l'indifference qu'il eut depuis pour Madame, il ſouffroit impatiamment les empreſſemens du Duc de Monmouth. Ce Duc étoit l'homme le mieux fait qu'on pût voir. Mais Madame, qui étoit pour lors la Mediatrice des deux Rois, fort aimée de l'un par inclination, & fort ſûre de l'autre, parce, qu'il avoit beſoin d'elle, ne s'en embarraſſa pas beaucoup. Elle revint jouir à St. Cloud de la beauté de la ſaiſon *, & de la converſation de ſes amis. Après un ſervice auſſi conſidérable que celui qu'elle venoit de rendre au Roi, on peut croire que cette Princeſſe fut reçuë à la Cour avec toute la joye & tout l'agrément poſſible. Mais elle n'eut preſque pas le tems de s'en appercevoir, encore moins celui de jouïr du plaiſir de voir le ſuccés de ſa Négociation. En effet peu de jours aprés ſon arrivée, aïant bu un verre d'eau après avoir pris quelques bains à la Riviére, elle ſentit des douleurs cruelles qui ne ne la quitterent point juſqu'à la nuit, † qui fut la dernière de ſa vie. Elle mourut avec toute la fermeté & les ſentimens de Religion poſſibles. Sa mort ne deſunit point les deux Rois: ils pourſuivirent l'exécution de leurs deſſeins comme auparavant; tant il eſt vrai que les Rois: ne penſent pas & ne ſe gouvernent pas comme les autres hommes. Cette Princeſſe fut infiment regrettée d'un chacun, mais particulierement du Roi ſon Frere, qui pour donner des preuves éclatantes de ſa tendreſſe & de ſa douleur, accorda de nouveaux privileges à la Ville de Plimouth où elle étoit née, & lui donna le Portrait de cette aimable Sœur, pour le mettre dans la Maiſon de Ville, avec ordre de le montrer tous les ans au peuple, en mémoire d'elle, au tems des Foires publiques. Il eſt certain qu'en perdant cette Princeſſe, la Cour perdit la ſeule perſonne de ſon rang qui fût capable d'aimer & de diſtinguer le mérite; & ce n'a été depuis ſa mort, que jeu, couſuſion, & impoliteſſe 1670.

Les Taxes extraordinaires que le Roi avoit impoſées ſur ſon peuple firent ſoûlever cette année un grand nombre de ſes ſujets dans le Vivarais. Ils prirent tumultuairement les armes, & comme ils n'avoient point de Chef, ils obligérent un Gentilhomme du païs, nommé *Roure*, de ſe mettre à leur tête, le menaçant de le tuer, s'il ne ſe déclaroit en leur faveur. Leur nombre croiſſant tous les jours, ils commirent de grans deſordres & ravagerent tout le païs juſqu'à Alais. Ils auroient même pouſſé plus loin, ſi le Marquis de Caſtries, Lieutenant de Roi en Languedoc, & Gouverneur de Montpellier, n'y fût accouru, accompagné de la principale Nobleſſe du Bas-Languedoc. Il fit ſi bien par ſa prudence, & par les promeſſes dont il flata les Rebelles, qu'il trouva moyen de les amuſer, juſqu'à ce qu'il eût fait venir quelques Troupes reglées qui achevèrent de les diſſiper ſans effuſion de ſang. *Roure* s'étoit échapé & ſe diſpoſoit à ſe ſauver en Eſpagne, lors que paſſant par Toulouze, pour prendre avis de ſon Procureur, celui-ci le dénonca à la Juſtice, qui le fit arrêter à St. Jean-pié-de-port. Il fut enſuite transferé à Montpellier, où il expia ſur une rouë le crime de ſa Rebellion. Son exécution fut ſuivie d'un événement aſſez remarquable. Comme on le laiſſa long-tems ſur la rouë, pour ſervir d'exemple aux

Soulevement dans le Vivarais au ſujet des impots.

* *C'étoit en Automne.*

† *Le 10. Septembre.*

* *C'étoit en Automne.*

1670. ſéditieux, ſon corps, qui étoit puiſſant & robuſte, demeura frais pendant plus de quinze jours & ſans aucune marque de corruption. La Faculté de Médecine ſe tranſporta ſur les lieux pour l'examiner, & peu s'en falut que le Peuple, qui regardoit cet homme comme un Martir de la liberté publique, n'attribuât du miracle à un événement purement naturel. Enfin la Juſtice le fit enlever & mit fin aux conjectures des Eſprits ſuperſtitieux.

Paix avec les Algeriens.

Les avantages que le Roi avoit remportez dans les campagnes précédentes ſur ceux d'Alger, & les préparatifs qu'il faiſoit encore contr'eux, les ayant obligé de demander la paix, elle fut faite avec eux au commencement de cette année, à condition de relâcher les Eſclaves François qui avoient été pris durant la guerre. Le Traité conclu par le Marquis de Martel, Lieutenant Général de l'Armée navale de Sa Majeſté ſur la Mer Méditerranée, lui avoit été apporté dès le 2. Mars; & en éxécution de ce Traité tous les Eſclaves François furent mis en liberté. Dans ce tems là le Roi augmenta ſes Vaiſſeaux & ſes Troupes maritimes, pour rendre toûjours ſes forces plus cõſidérables ſurmer

Le Duc de Lorraine eſt dépoüillé de ſes Etats. *Mémoires du Chevalier Temple*

Sa Majeſté mal ſatisfaite de la conduite du Duc de Lorraine, envoya à peu près dans le même tems un Corps d'Armée dans ſes Etats, pour obliger ce Prince à exécuter ſes Traitez. Le prétexte fut l'inobſervation de celui de Metz, fait au ſujet de Marſal. L'eſprit remuant & inquiet de ce Duc ne lui permettant pas de demeurer tranquile, il entretenoit un commerce fort étroit avec tous les ennemis de la France, & avoit un gros Corps de Troupes à ſa ſolde, quoique, par une des conditions du Traité, il ne dût avoir que deux cens hommes de pié ſeulement pour ſa garde. On dit même, que dans l'eſpérance d'allumer une nouvelle guerre, il ſongeoit à obliger Sa Majeſté, par de mauvais procedez, d'en venir contre lui à la force ouverte: ne doutant pas que l'Empire, & tous les autres Alliez ne priſſent auſſi-tôt ſa défenſe. Le Roi crut donc qu'il y auroit de l'imprudence à ſouffrir davantage un voiſin ſi turbulent & ſi mal-intentionné; & pour prévénir ſes deſſeins, il envoya le Maréchal de Crequi s'emparer de la Lorraine & du Duché de Bar. Telles furent du moins les raiſons dont la France colora l'invaſion de ces Etats. Ce païs deſolé par les guerres précedentes, & preſque entièrement ruiné, ne réſiſta pas long-tems. Je trouve * même que le Chevalier de Fourille, qu'on avoit fait partir ſecrètement de la Cour, avant que de rompre le Camp aſſemblé à St. Germain, s'étoit mis à la tête des Troupes qui étoient en garniſon ſur les Frontiéres de la Lorraine: qu'il étoit entré dans ce pays & s'étoit emparé de la Ville de Nanci. Que ces peuples s'attendoient ſi peu à cette entrepriſe, & qu'elle avoit été conduite avec tant de diligence & de ſecret, qu'il avoit pris la Ducheſſe, & qu'il s'en étoit fort peu fallu qu'il ne ſe fût auſſi ſaiſi de la perſonne du Duc. Que ce Prince s'étant ſauvé, s'étoit retiré dans Bidſch, petite place, mais très-forte, & que là il aſſembloit le plus de forces qu'il lui étoit poſſible pour ſe défendre. Ce fut avant que le Marquis de Crequi s'y rendît pour achever de ſoumettre tout le Païs. Il reçut en chemin la nouvelle de cette expédition, & retourna ſur ſes pas pour la porter à la Cour; mais il eut ordre de repartir inceſſamment pour continuer ſon voyage. L'Armée du Camp de St. Germain avoit marché du côté de Peronne. Les Troupes avoient été diviſées en deux Corps, dont l'un alla joindre le Maréchal de Crequi en

1670.

* *Lettres du Chevalier Temple à Milord d'Arlington, du 2. Septembre 1670.*

1670. du ſieur de la Haïe, débarqua au bruit de trois decharges de la mouſqueterie de chaque Vaiſſeau, & de cent coups de Canon. Il étoit precedé de pluſieurs Trompettes richement vêtus, & ſuivi de cent Mouſquetaires à pié. Il arriva ainſi dans la Place, où il trouva la Cavalerie & l'Infanterie Turque rangées en bel ordre, & cent Janiſſaires que l'on diſtinguoit par une grande canne qu'ils portoient, & par un riche ornement de tête qui leur eſt particulier. Quatre vingt Chiaoux du Grand Seigneur marchoient derriere bien montez. La Maiſon de l'Ambaſſadeur venoit enſuite compoſée d'un nombre de valets de livrée & d'autres Domeſtiques. Le Marquis de Nointel étoit monté ſur un très-beau cheval, que le Grand Seigneur lui avoit envoïé, dont la houſſe étoit un tiſſu d'or, & la têtiere de la bride de vermeil doré garnie de Turquoiſes. Pluſieurs Officiers & Volontaires, & toute la Nobleſſe Françoiſe, debarquée des Vaiſſeaux, fermoient cette Cavalcade. L'Ambaſſadeur, accompagné du ſieur de la Haïe, arriva avec ce Cortege au Palais de France, dans la cour duquel il trouva cinquante Mouſquetaires, avec autant de Janiſſaires, rangez en doubles haïes, qui témoignerent par leurs ſalves la joïe qu'ils avoient de leur arrivée. Il reçut le lendemain les complimens de tous les autres Ambaſſadeurs & Reſidens, du Chiaoux Bachi, & de pluſieurs autres grans Officiers de la Porte.

Ambaſſadeur de Guinée envoïé en France.

Quelque tems après, la renommée du Monarque, dont j'écris l'Hiſtoire, s'étant étenduë juſqu'en Guinée, il en reçut un Ambaſſadeur envoïé par le Roi d'Arda, un des plus puiſſans Princes de ce Païs. Le ſujet de cette Ambaſſade étoit, à ce qu'on croit, de propoſer un Traité de Commerce avec les François établis dans la Martinique. La maniere dont cet Ambaſſadeur aborda le Roi au Palais des Thuilleries eſt ſinguliere. Aprés avoir fait les réverences accoûtumées juſqu'au bas du Trône, il monta trois degrez & ſe proſterna trois fois le ventre contre terre, battant des mains & mettant ſes doigts ſur ſes yeux, pour marquer qu'il ne pouvoit ſoûtenir l'éclat de la majeſté du Roi, & qu'il n'oſoit même le regarder en face. En cette poſture il dit à ſon Interprete, que la haute reputation de Sa Majeſté avoit obligé ſon Maitre de l'envoïer vers Elle, pour lui faire offre de ſes terres, de ſes ports, & de tout ce qui étoit en ſon pouvoir; s'eſtimant heureux de faire Alliance avec un auſſi grand & auſſi puiſſant Prince que l'Empereur des François; enſuite il mit une Lettre du Roi ſon Maitre entre les mains du ſieur de Lionne Secretaire d'Etat. 1670.

1671. L'oiſiveté de la Paix laiſſoit le chãp libre aux Amours du Roi & à ſa paſſion pour les bâtimens & pour les fontaines. Il fit des dépenſes immenſes pour défaire & refaire pluſieurs fois ce qu'il avoit fait à Verſailles; & les peuples ne furent point ſoulagez durant cet intervalle de tranquillité, qui ne fut pas de longue durée. Comme ces occupations ne laiſſoient pas d'avoir leurs fatigues, il s'en délaſſoit par des Fêtes qu'il donnoit de tems en tems à la Cour. Il en donna une à Châtilli au mois de Mai de l'année 1671. auſſi magnifique qu'aucune de celles qu'on avoit vu juſques-là. Leurs Majeſtez étant arrivées dans le Jardin, à l'entrée de la nuit, y trouverent un Berceau de feuillages, ouvert par quatre Portiques, dont les impoſtes étoient ornez de feſtons & de fleurs: & enfoncé de quatre Niches garnies de Citroniers & d'Orangers qui rendoient ce lieu très-agréable. Trente Luſtres & autant de Girandolles jettoient une clarté qui produiſoit un nouveau jour. Divertiſſemens de Châtilli.

1671. „ mes, que les munitions de bouche & „ de guerre, qui ſeroient néceſſaires, „ en cas de rupture avec la France.

Cependant le deſſein de Sa M. n'étoit pour lors que de viſiter ſes Places conquiſes & les Travaux qu'elle y avoit ordonnez. Les Soldats de l'Armée devoient y être emploïez, afin qu'ils s'achevaſſent plus promtement. Le Roi s'arrêta plus long-tems à Dunkerque qu'ailleurs, parce qu'il avoit fort à cœur les Fortifications de cette Place. Il fut bien-aiſe entr'autres choſes d'y voir faire un Ouvrage inventé par le Sieur de Vauban & qui s'appèle *Risban*. C'eſt une eſpèce de digue bâtie dans la Mer. Ceux de Dunkerque y ètoient de cinq cens toiſes en avant, ce qui rendoit imprenables la Citadelle & le Havre de cette Place.

Sa Majeſté étant de retour à Paris deſira qu'il fût inventé un nouvel Ordre d'Architecture pour mettre au deſſus du Corinthien & du Compoſite, qui porteroit le nom d'Ordre François. Pour cela on fit publier que le Roi donneroit ſon Portrait enrichi de Diamans à celui des Architectes, Peintres, Sculpteurs ou autres, qui réüſſiroit le mieux dans ce deſſein. Ne diroit-on pas que les Rois exercent leur puiſſance ſur les génies auſſi bien que ſur les perſonnes de leurs ſujets? C'eſt qu'en effet la noble émulation qu'ils excitent par la protection qu'ils donnent aux beaux Arts, réveille dans les peuples l'invention & l'induſtrie par l'eſpérance d'être récompenſez. Heureux ſi Louïs XIV. n'eût jamais exercé ſur les eſprits d'autre empire que celui qui pouvoit les porter à faire de nouvelles découvertes dans les Arts!

Nouvel Ordre d'Architecture inventé

Monſieur étant veuf depuis plus d'un an par la mort d'Henriette d'Angleterre, arrivée, comme je l'ai dit, en l'année 1670. épouſa cette année * en ſecondes Nôces Eliſabeth-Charlotte Fille de Charles-Louïs Comte Palatin du Rhin, & de la Princeſſe Charlotte de Heſſe-Caſſel. Il eut de ce ſecond mariage deux Princes & une Princeſſe dont nous aurons occaſion de parler ciaprès.

Le Duc d'Orléans épouſe la Princeſſe Palatine.

J'ai dit ci-devant que le Roi méditoit de grans deſſeins; & qu'en même tems qu'il ſigna le Traité d'Aix-la-Chapelle, il prenoit avec ſon Conſeil des meſures pour le rompre. Il ſembloit qu'il ne prît ou ne poſât les armes que par humeur, & qu'il ne fît la paix que lors qu'il étoit las de la guerre, comme il recommençoit la guerre, lorſqu'il n'étoit pas content de la paix. Ce qui a fait qu'après pluſieurs batailles gagnées & quantité de Villes priſes, la France s'eſt ſouvent trouvée au même état à la fin de diverſes Campagnes, que quand elle les avoit commencées; excepté qu'elle étoit plus épuiſée & qu'elle avoit plus d'Ennemis liguez contr'elle. On reconnut enfin que c'étoit à la Hollande que le Roi en vouloit. Les Etats Généraux, qui avoient ſi heureuſement emploïé leur Médiation entre la France & l'Eſpagne, ſe croïoient à l'abri des calamitez qu'auroient pu entraîner après ſoi les différens entre les 2. Rois. On les regardoit comme les Arbitres de la paix ou de la guerre, & l'on n'en parloit plus qu'en termes exagérez. Quelques particuliers du Païs qui en jugeoient ainſi, & qui ſouhaitoient que leur ſentiment devînt celui de la Poſtérité, firent frapper des Médailles * dans leſquelles la gloire des Etats Généraux étoit extrèmement rehauſſée. Dans l'une de ces Médailles on liſoit cette Inſcription, imitée de celles des anciens Romains:

Pretexte que le Roy prend pour declarer la guerre à la Hollande.

* *Dans l'une, faite pour la Paix de Breda, on voit* Pallas *tenant un Sceptre & foulant aux piez la* Diſcorde, *avec ces mots au-deſſus* Miris & Fortis, *& au deſſous*

Procul hinc mala Beſtia Regnis.

* *Le 21. Decembre.*

1671.

* ASSERTIS LEGIBUS, EMENDATIS SACRIS.
ADIUTIS, DEFENSIS,
CONCILIATIS REGIBUS, VINDICATA MARIUM
LIBERTATE, PACE EGREGIA
VIRTUTE ARMORUM PARTA.
STABILITA ORBIS EUROPÆI
QUIETE.
NUMISMA HOC STATUS
FOEDERATI BELGII CUDI
FECERUNT. CIↃIↃCLXVIII.

Mais celle qui a fait le plus de bruit, & qui pourtant n'a jamais éxiſté que dans l'imagination des Ennemis de la République, répreſentoit, dit-on, la tête de Mr. van Beuningen, Bourguemaître d'Amſterdam, principal Médiateur de la Triple Alliance & du Traité d'Aix, avec une Deviſe † qu'on eſtimoit trés injurieuſe à la gloire du Roi.

Démarche des Etats Generaux pour deſavouer ce que le Roi leur impute. *Memoires de du Mont & de Temple. M.L.M.*

Quoi-que cette Medaille ne ſe trouve point dans le Recueil de Mr. Bizot, ni ailleurs, & que L. H. P. n'y euſſent eu aucune part, la Cour de France néanmoins feignit de ne le pas croire. Elle étoit bien aiſe de fortifier le deſſein qu'elle avoit de faire la guerre à la Hollande de tous les pretextes qui pouvoient la colorer. C'eſt ce que dit le même Mr. Bizot*: *Les Hollandois aiant affermi leur Etat, ſe crurent aſſez puiſ-*

Et dans l'autre, le Lion Belgique, *tenant entre ſes pates un Canon avec ces mots:*

Sic fines noſtros, Leges tuamur & undas.

Bizot. Hiſt. Metall. de la Repu. de Holl.

* *Voici le ſens de cette Inſcription:*

La Religion & les Loix
Par nos ſoins généreux à jamais affermie:
L'Alliance entre deux grans Rois,
La liberté des mers en tous lieux retablie:
La Paix à l'Univers renduë à nôtre voix:

ſans pour tenir la balance entre leurs Voiſins, & pour être les Arbitres des Têtes Couronnées. Leur procedé dément au Roi qui leur declara la guerre en 1672. Cette Médaille † (Aſſertis Legibus) *& celles de* Miris & Fortis *&* Leo Batavus *ont paſſé pour ſuperbes & pour injurieuſes aux Têtes Couronnées, & ont été cauſe en partie de cette guerre.* Ce fut en vain que les Etats Généraux, après avoir déclaré aux Ambaſſadeurs du Roi que ces Médailles avoient été frapées à leur inſu, en firent éxactement rechercher les eſpèces & les coins; & que pour donner à Sa Majeſté une entière ſatisfaction, ils lui écrivirent une Lettre † trés-ſoumiſe, dans laquelle ils proteſtoient, *que s'étant examinez ſcrupuleuſement, ſi en leurs actions & en leur conduite il y avoit quelque choſe qui pût convier S. M. à changer ſon amitié en averſion; ils n'avoient rien trouvé dont ils puſſent s'accuſer, ni dont S. M. leur eût fait ouverture, offrant de faire redreſſer promtement les inobſervations qui pourroient être arrivées par inadvertence.* Tout cela fut inutile & n'empêcha point qu'à Paris, comme dans toutes les autres Cours, les François ne miſſent l'orgueil des Etats & leurs Médailles injurieuſes au nombre des ſujets de plainte que la Hollande avoit donnez au Roi. Voici ce que j'en trouve encore dans les Mémoires d'un Courtiſan* qui ne raconte que ce qu'il a vu: » on recommença donc la guerre, qui n'avoit, dit-il, *d'autre but que l'abaiſſement de la* » *Hollande dont le Gazetier avoit été trop inſolent.*

1671.

Memoires de L. F.

Sont les faits d'illuſtre memoire
Qui vont du Nom BATAVE éterniſer la Gloire.

† *In conſpectu meo ſtetit Sol.* C'eſt à-dire.
Ce Soleil dans ſon cours s'arrête à mes regards.

* *Dans ſon* Avertiſſement.
† *Hiſt. Metall. Tom. I I p. 267.*
¶ *Datée du 10. Decembre de cette année.*
§ *Mr. M. D. L. F.*

1671. N'a-t-on pas lieu de s'étonner, que le Roi Très-Chrêtien, qui le portoit ſi haut, tant par la dignité de ſa Couronne que par l'éclat de ſes Victoires, s'abaiſſat juſqu'à reflechir ſur des bagatelles, incapables de faire aucune impreſſion ſur une ſprit, qui auroit été veritablement *Grand* ? Mais comme rien n'offenſe plus vivement que les veritez ou les vraiſemblances, Loüis XIV. ſe crut bleſſé, ou du moins voulut le paroître, pour avoir un prétexte de faire la guerre aux Hollandois. Il eſt vrai que l'Auteur, que je viens de citer, ajoute que cette guerre eut auſſi pour fondement *l'envie que Louvois, Secretaire d'Etat de la guerre, conçut alors de ſe faire valoir, & d'embarraſſer Colbert ſon ennemi & celui de ſon Pere en l'obligeant de fournir des ſommes immenſes.* Tout le monde ſait en effet que ce fut encore-là une des raiſons de la guerre de Hollande; mais elle ne fait que mieux voir à quel point le Roi ſe laiſſoit gouverner; puiſque, ſans aprofondir les choſes, il entreprenoit aveuglément tout ce qu'on lui faiſoit entreprendre, & rompoit ſans aucune raiſon avec ſes meilleurs Amis. C'eſt du moins ce que reconnoit encore le même Auteur, qui avoüe ſi ingénuëment les défauts de ſa Nation. " » Cette guerre, dit-il, s'entreprit d'a- » bord de concert avec Charles II. Roi » d'Angleterre, qui avoit envie d'a- » baiſſer les Hollandois, en quoi il avoit plus de raiſon que nous. Car il attaquoit » les Ennemis naturels du Commerce » d'Angleterre; & pour nous, nous » attaquions des gens dont le Commer- » ce & l'Alliance nous étoient avanta- » geux.

Le Roi prend occaſiõ de la Triple Alliance, dont

Il faut rappeller ici ce que j'ai dit ci-devant, qu'il y avoit alors un Traité * d'Alliance & de Paix entre la France & les Provinces-Unies, qui étoit comme une Loi inviolable que l'une & l'autre Puiſſance s'étoient mutuellement & volontairement impoſée, & par lequel elles s'étoient engagées à une réci proque aſſiſtance, en cas que l'une ou l'autre ſe trouvât attaquée; mais non pas à ſe déclarer offenſivement contre aucun Prince. C'étoit là-deſſus, auſſi bien que ſur la raiſon ſans replique de leur ſureté, que les Etats ſe fondoient pour juſtifier leur intervention entre la France & l'Eſpagne, dans la guerre de mil ſix cens ſoixante-ſept. Mais comme l'interêt propre donne aux choſes autant de faces differentes qu'il y a de perſonnes qui y prennent part, le Roi en jugea tout autrement, & crut que la Triple Alliance étoit une contravention, quoiqu'indirecte, au Traité dont je viens de parler. Ce fut inutilement que le ſieur Van Beuningen, l'un des hommes de ſon Siècle le plus diſert & le plus fecond en ſolides raiſonnemens, s'éforça de faire goûter cette intervention à la Cour de France, où il étoit pour lors Ambaſſadeur, & d'y faire valoir le bon office que la Hollande rendoit au Roi, en ne joignant point ſes armes à celles d'Eſpagne dans la conjoncture preſente. On écouta ſes diſcours; mais on ne laiſſa pas de mettre dès-lors les Etats au nombre des ennemis couverts de la Couronne de France. A dire vrai, les Etats en firent trop, & trop peu. Ils en firent trop, en ce qu'ils ligüerent deux grans Rois avec eux pour s'oppoſer aux grans deſſeins de Sa Majeſté Très Chrêtienne. Ils en firent trop peu, en ce qu'ils n'oſerent ſe déclarer, & qu'ils aimerent mieux laiſſer perdre douze Villes ou Places fortes à l'Eſpagne ſur leur propres Frontieres, que d'achever ce qu'ils avoient commencé avec tant d'éclat. Ils ſe perſuadoient de pouvoir ménager les deux Parties par cette Politique, & tout au contraire ils s'attirerent leur inimitié ſecrete, auſſi bien que celle des Couronnes de Suede & d'Angleterre: l'inimitié de la France, par la raiſon que nous venons d'expliquer: celle d'Eſpagne, par l'abandon que l'on faiſoit de

1671. ils étoient Auteurs, pour leur declarer la guerre. *Mem. Id. Ibid.*

* *Le Traitté de 1662.*

1671. ſes interêts dans l'occaſion du monde la plus preſſante : celle de Suede, par les pointilles ordinaires ſur le Commerce : & celle d'Angleterre, par le refus continuel du Salut du Pavillon, & de l'éxécution du Traité de Surinam : tant il eſt vrai, que pour vouloir trop faire on ne fait ſouvent rien du tout.

Le trop de menagement des Etats leur eſt deſavantageux. *Mem. Id. Ibid.*

Les Etats Généraux étoient donc, comme on voit, les vrais Auteurs de la Triple Alliance ; & ce qui eſt encore plus à conſiderer, ils avoient été les uniques Moderateurs du Traité d'Aix-la-Chapelle, en ſorte que les deux Rois avoient été comme forcez d'en paſſer par où ils avoient voulu. Après cela faut-il trouver étrange que le Monarque François fût piqué de voir, que lui ayant cauſé un préjudice ſi notable, on affectât encore d'en triompher & d'en perpétuer la mémoire ? Les Etats avoient fait un coup capital, & pour eux & pour l'Eſpagne & pour toute l'Europe, en formant la Triple Alliance ; & ſi au lieu de s'amuſer à inquiéter le Roi d'Angleterre & celui de Suède ſur des choſes de peu de conſequence, ils s'étoient uniquement apliquez à en procurer l'éxécution effective, par un armement général & commun avec l'Eſpagne dans le tems convenable, ils ſe ſeroient aquis un renom immortel, & auroient détourné les maux inexprimables qui deſolèrent depuis leurs Provinces.

J'ignore par quel progrès & de quelle maniére l'Alliance projettée entre l'Angleterre & la France fut conduite à ſa perfection : ſi les deux Rois, d'accord ſur les principales conditions, attendirent à les réduire en Traité à un tems plus propre, ou ſi, ne pouvant convenir, comme ils l'auroient bien voulu, à cauſe des grans obſtacles qui intervenoient dans l'affaire de tous côtez, elle ne put effectivement être concluë plûtôt. Quoi-qu'il en ſoit, je n'ai jamais ouï dire qu'il y eût aucun Traité formel entre les deux Couronnes avant celui du 12. Fevrier 1672. Par ce Traité le Roi d'Angleterre s'obligeoit à lever & entretenir ſix mille hommes par terre à ſes propres dépens, à condition que Sa Majeſté Très-Chrêtienne paieroit les frais de la Flote, tant pour l'entretien que pour l'équipage ; & comme cette dépenſe devoit monter fort haut, les deux Rois convinrent de commencer la guerre par l'enlèvement de la Flote Hollandoiſe de Smirne, dans laquelle on eſpéroit de trouver pluſieurs millions. 1671.

Ce n'étoit pas un petit avantage pour le Roi Trés-Chrêtien que d'avoir ſu engager le Roi d'Angleterre dans ſes intérêts. Car outre que la Triple Alliance ſe trouvoit par là réduite à rien ; il faut encore conſidérer que les forces maritimes des Etats étoient alors entiérement ſupérieures aux ſiennes, & que ſi Sa Majeſté n'avoit pas eu celles d'Angleterre à leur oppoſer, elle auroit eu de la peine à garantir ſes Côtes de quelque deſcente fâcheuſe. Cependant on peut dire que cet avantage ſeul ne ſuffiſoit pas, & que ſi d'ailleurs les affaires de l'Europe fuſſent demeurées dans leur premiére diſpoſition, il eût été dangereux aux deux Rois Alliez d'entreprendre la guerre projettée. Louïs ne l'ignoroit pas, & dans le même tems qu'il faiſoit négocier à Londres, il avoit des Miniſtres dans toutes les Cours de l'Europe qui travailloient à lui faire des Alliez & des Amis. J'en ai déja toûché quelque choſe en paſſant, & j'ai remarqué que Mr. de Pomponne avoit été envoïé en Suède pour cet effet. Il connoiſſoit cette Cour pour y avoir déja réſidé une fois en qualité d'Ambaſſadeur, & il ménagea ſi adroitement l'eſprit du Roi & de ſes Miniſtres, qu'enfin il donna les mains au Traité qui fut conclu à Stockholm le 14. Avril 1672. Le Roi Très-Chrêtien fut extrémement ſatisfait du ſervice que Pomponne lui ren-

Avantages que le Roy retire de ſes Négociations avec l'Angleterre & la Suede *Mem. Id. Ibid.*

1671. dit en cette occaſion; car il faiſoit grand cas de la Puiſſance Suédoiſe, & il ſe confirmoit dans ce ſentiment, à meſure qu'il rappeloit les grandes choſes qu'elle avoit exécutées pendant la guerre de l'Empire. A la vérité peu de gens croyoient qu'elle fût encore la même qu'elle avoit été en ce tems-là, mais on n'en pouvoit juger que ſur des conjectures, fort incertaines, & il auroit été dangereux d'en faire l'expérience à ſes dépens.

Tentatives pour gagner auſſi l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. *Mem. Id. Ibid.*

La Triple Alliance entièrement rompuë & anéantie de la maniére que je viens de l'expliquer, il ne reſtoit plus que l'Empire & l'Eſpagne à ménager. C'étoit à quoi les autres Miniſtres du Roi s'étoient emploïez depuis l'année Soixante-huit avec la derniere aplication; mais comme l'une & l'autre de ces deux Puiſſances étoient plus particuliérement intéreſſées dans la conſervation de la Hollande, que non pas l'Angleterre ou la Suède, ils y trouverent auſſi plus de difficultez. L'Eſpagne ſur tout paroiſſoit entiérement intraitable ſur cette matiere, & le ſouvenir de l'injure qu'elle croyoit avoir reçuë au Traité d'Aix-la-Chapelle par la perte de tant de Places, lui tenoit encore ſi fortement au cœur, que bien loin d'être diſpoſée à entrer dans l'Alliance de la France, elle ſe ſeroit bien plûtôt laiſſé perſuader de prendre le parti contraire, comme elle fit effectivement dans la ſuite. Pour ce qui eſt de l'Empire: quoi que les Miniſtres de France n'y euſſent pas beaucoup avancé non plus, on peut dire néanmoins qu'ils avoient promis qu'ils ne ſe départiroient point de ſon Alliance, & qu'au pis aller ils ſe tiendroient dans la Neutralité. Celui de Cologne en particulier avoit traité avec Sa Majeſté à Paris le 16. Fevrier 1669. & l'Evêque d'Oſnabrug deux ans depuis à Cologne, ſavoir le 23. Octobre de cette année. L'Evêque de Munſter en fit de même à peu près dans le même tems, & celui de Vvirtsbourg auſſi bien que le Duc de Neubourg ſuivit ſon exemple. Ce dernier avoit des obligations au Roi qui ne lui permettoient pas de s'engager dans aucun parti qui lui fût contraire. Il en étoit à peu près de même de l'Electeur de Bavière, auquel on faiſoit eſperer le mariage d'une de ſes filles avec Monſeigneur le Daufin, & cette eſperance, quoique peu certaine, eut tant de pouvoir ſur ſon eſprit, que quelques propoſitions qu'on lui pût faire, jamais il ne voulut conſentir à embraſſer le Parti des ennemis du Roi. Tout cela étoit conſidérable, & Sa Majeſté pouvoit ſe promettre avec aſſez de fondement, qu'ayant déja tant d'Amis aſſûrez dans l'Empire, le reſte ſe laiſſeroit aiſément perſuader de démeurer dans la Neutralité. L'Empereur même n'en paroiſſoit pas fort éloigné, tant par ſon intérêt, qui ne lui permettoit pas d'entreprendre legèrement une guerre ſur le Rhin, dans un tems où il avoit tout à craindre du côté du Danube, que par la nature de ſes inclinations, qui ne le portoient en aparence qu'à la paix, & aux choſes qui en ſont ordinairement les fruits. Les Miniſtres du Roi T. C. n'avoient pas oublié auſſi de ſe ſervir de ces deux puiſſans moyens pour le porter à ce que deſiroit leur Maître. Ils lui avoient repréſenté diverſes fois, » que » Sa Majeſté Très-Chrêtienne, contente » des grans avantages qu'elle avoit rem- » portez par les Traitez de Munſter, » des Pirenées, & d'Aix-la-Chapelle, » n'avoit plus rien en vuë que le repos, » & de ſe maintenir en cet état glo- » rieux; mais que craignant avec raiſon » que l'Eſpagne, d'accord avec les Pro- » vinces-Unies, ne ſongeât à rallumer » de nouveau le feu de la guerre, & ne » cherchât auſſi dans la ſuite à ſe pré- » valoir des liaiſons du ſang, pour en- » gager Sa Majeſté Impériale dans la » même ligue, Sa Majeſté Très-Chrê-

1671.

1671. » tienne, pour prevenir un ſi grand » malheur, deſiroit avec paſſion de » contracter avec Sa Majeſté Imperiale » une Alliance de paix & d'amitié, par » le moien de laquelle la paix de l'Em- » pire ſe trouvât fermement établie ſur » le pié des Traitez de Vveſtphalie. » Comme il n'y avoit rien de plus raiſonnable que ces propoſitions & que d'ailleurs elles étoient ſoûtenuës par les apparences, l'Empereur ne ſe défendit point d'y condeſcendre; & ce fut cette condeſcendance qui produiſit le Traité de Vienne du 1. Novembre,

Ceux qui le voudront lire reconnoîtront aiſément par la teneur de ce Traité, que l'intention du Roi Très-Chrêtien, en le faiſant, étoit de n'être point troublé par les armes Imperiales dans la guerre qu'il avoit reſolu de faire aux Etats Généraux, & il n'eſt pas mal aiſé non plus de pénetrer celle de l'Empereur. Il prevoïoit les troubles de Hongrie, & il aprehendoit que la Roi Très-Chrêtien ne s'en mêlât directement ou indirectement, ce qui n'auroit pu arriver ſans lui cauſer un préjudice notable. En un mot les deux Monarques avoient chacun leurs vuës à part, qui n'étoient rien moins que d'établir, comme ils diſoient, une entiere confiance & amitié entr'eux, mais ſeulement une mutuelle ſûreté dans leurs deſſeins. Je crois même que l'on n'avanceroit rien que de fort probable, quand on diroit, que bien que dans ce Traité ces deux auguſtes Rivaux ſemblaſſent avoir envie de ſe donner le change, ils ne le prirent cependant ni l'un ni l'autre, mais ſe conformerent au tems & aux affaires, ſauf à eux de prendre dans la ſuite d'autres meſures.

Le Roy traite auſſi avec le Duc de Hanover.

Entre les amis & les Alliez du Roi Très-Chrêtien, il ne faut pas oublier le Duc de Hanover, l'un des plus puiſſans Princes de l'Empire. Il avoit toûjours conſervé dans ſon cœur une veneration particuliere pour Sa Majeſté, & comme il étoit fortement perſuadé qu'elle ne cachoit aucun deſſein ſecret contre la liberté de l'Empire, & qu'au contraire Sadite Majeſté n'avoit rien plus à cœur que de voir l'Allemagne en Paix & en bonne intelligence avec lui, le Comte de Creci-Verjus * envoyé vers ſon Alteſſe pour ce ſujet n'eut pas de peine à lui faire conclure le Traité de Hanover. † 1671.

Precautions de la France, avãt que de comm.ẽcer la guerre contre la Hollande. *Memoires Politiques de M. du Mont Memoires de Temple*

J'ai un peu anticipé le tems de ce Traité pour n'être pas obligé d'y revenir. Nous avons vu toutes les précautions, que le Roi prit pour favoriſer ſon deſſein contre les Provinces-Unies: la paix avantageuſe qu'il fit avec les Algeriens qui auroient pu ſans cela incommoder extrêmement la Navigation Françoiſe: la priſe de la Lorraine entière, d'où le Duc fut contraint de s'enfuir, & d'aller chercher un azile auprès de l'Empereur: & l'accompliſſement du Mariage de Mr. le Duc d'Orléans avec la Princeſſe Palatine. Ajoûtons y l'Alliance du Prince de Vvirtemberg & celle du Duc de Savoïe, par laquelle celui-ci s'étoit engagé de fournir au Roi trois mille hommes qui furent employez en Catalogne; & il faudra convenir qu'il ne ſe pouvoit rien de mieux concerté que les deſſeins du Roi. Il n'y eut en même tems rien de moins ſecret: Sa Majeſté n'en faiſoit preſque point miſtére, & lorſqu'au mois de Decembre, les Ambaſſadeurs des Etats voulurent lui faire des avances de ſatisfaction, de la part de leurs Maiſtres, ſur toutes les prétenduës inobſervations & contraventions qui pourroient être arrivées de leur côté, Sa Majeſté refuſa de les recevoir, & ne diſſimula point ſon reſſentiment. Cependant on a voulu dire que les Etats avoient été ſurpris, & que

* *Le même qui fut depuis Ambaſſadeur Extraordinaire au Traité de Ryswick.*

† *Il eſt du* 10. *Decembre* 1672.

1671. cette ſurpriſe avoit été la véritable cauſe de la déroute de leurs affaires, mais j'avouë que je ne comprens pas ſur quel fondement on peut avancer cette propoſition : la ſeule offre de ſatisfaction dont je viens de parler ſuffit pour faire voir qu'ils étoient inſtruits de l'état des choſes, & d'ailleurs ils avoient à la Cour du Roi Très-Chrétien un Miniſtre trop clairvoïant pour ne ſe pas apercevoir de ce qui ſe paſſoit ; auſſi eſt-il bien certain qu'il s'en aperçut non ſeulement ſur la fin, mais auſſi dès le commencement : & ce ne fut que ſur les avis réitérez qu'il en donna aux Etats Généraux, que leurs Hautes Puiſſances réſolurent de rechercher l'Alliance de l'Eſpagne. Au reſte, ſi le Pays ſe trouva, pour ainſi dire, envahi tout d'un coup, il n'en faut attribuer la faute qu'à la mauvaiſe adminiſtration, & à la lâcheté des Soldats. Le Chevalier Temple le dit en deux mots au commencement de ſes Mémoires. „ Les „ Troupes, dit-il, étoient ſans Géné- „ ral & qui pis eſt ſans courage. Il n'y „ avoit que la Flote qui fût exemte de „ ce mal contagieux, en ayant été pré- „ ſervée par la prudence admirable de „ l'Amiral de Ruiter

Le Roi previent l'Empereur ſur les preparatifs de guerre contre les Hollandois.

Quoi qu'il en ſoit, le Roi ſut parfaitement ſe prévaloir de tout ce deſordre ; & de crainte que la Maiſon d'Autriche ne prît l'allarme au bruit des grans préparatifs de guerre qu'il faiſoit, il ordonna dès le mois de Janvier au Commandeur de Gremonville, qui réſidoit à Vienne de ſa part, de déclarer ouvertement à Sa Majeſté Impériale que l'orgueil & l'inſolente proſpérité „ des Hollandois ayant attiré ſon indi- „ gnation par une infinité d'endroits, il „ avoit enfin réſolu de les châtier. Que „ pour cet effet, il avoit donné ſes or- „ dres pour l'équipage de cinquante „ puiſſans Navires de guerre, & pour „ un armement non moins conſiderable „ par terre. Que néanmoins ſes inten- „tions n'avoient reçu aucun change- 1671. „ment ni alteration à l'égard de l'Empire, lequel il deſiroit toûjours de maintenir dans ſa liberté & tranquillité, & „ qu'ainſi il eſperoit que Sa Majeſté „ Impériale ne prendroit aucun ombra- „ ge de l'Armement qu'il faiſoit, ni ne „ voudroit point s'intereſſer en aucune „ manière, directement ou indirecte- „ ment, dans la cauſe de ſes ennemis. „ Sa Majeſté envoya en même tems le Marquis de Villars à Madrid, pour y faire de ſemblables Déclarations, & pour tâcher de plus d'engager la Reine dans ſon parti. Cette entrepriſe étoit d'autant plus difficile, que l'intérêt de la Couronne d'Eſpagne & celui des Etats Généraux étoient devenus comme inſéparables depuis le Traité des Pirenées. Mais le Roi n'en trouvoit point qui fuſſent au deſſus de ſes vaſtes deſſeins. D'ailleurs il avoit chargé le Marquis de Villars de certaines propoſitions, qui auroient peut être ébranlé toute autre Princeſſe que celle qui gouvernoit alors en Eſpagne. Il devoit entr'autres choſes lui offrir de remettre par proviſion, entre les mains du Gouverneur des Païs-bas, toutes les Places cédées par le Traité d'Aix-la-Chapelle, pour les tenir & garder juſqu'au jour de la Majorité du Roi. Mais ces propoſitions furent conſtamment rejettées ; & l'Eſpagne, qui depuis tant de ſiécles ſe piquoit d'une Politique toute genereuſe, païa au double en cette occaſion tout ce qu'elle avoit pu devoir juſqu'alors à la Hollande.

Memoires Politiques de M. du Mont.

On voit par là avec quel empreſſement le Roi recherchoit l'Alliance, ou du moins la Neutralité de tous les Etats voiſins de ſon Roïaume. Il n'en excepta pas même les moins puiſſans, & ceux qui ſe trouvoient le moins en état de lui nuire, tant ſa précaution étoit judicieuſe & circonſpecte. On eût dit, à entendre le langage de ſes Miniſtres de tous côtez, qu'il étoit réduit à crain-

1671. dre pour ſes propres Etats, bien loin d'avoir envie de conquerir ceux des autres. C'eſt ce qu'il eſt aiſé de reconnoître par le ſtile de tous les Traitez que le Roi fit en ce tems-là, avec tous les Princes dont nous avons parlé.

Sa Majeſté avoit auſſi envoyé diverſes perſonnes à Liège, pour y diſpoſer le 1672. Chapître & les Magiſtrats en ſa faveur; & l'Electeur de Cologne, qui en étoit Evêque, n'avoit rien négligé pour parvenir à la même fin. Mais tout cela ayant été inutile, parce que les Liégeois ne crurent pas qu'il fût à propos pour eux de porter eux-mêmes la guerre chez leur principal voiſin, le Roi leur accorda la Neutralité, & leur écrivit cette Lettre, pour les en aſſurer, quand il fut ſur le point de faire marcher ſon Armée en Campagne.

Il en uſe de même envers le Chapitre de Liège.

* TRES-CHERS ET BIEN AIMEZ,

Ce que nous avons ordonné à Mr. de Maiſons, Gentilhomme ordinaire de nôtre maiſon, de vous dire de nôtre part, vous donnera un nouveau témoignage de nôtre affection en vôtre endroit; & du ſoin que nous avons de proteger & conſerver vôtre liberté & neutralité, contre ceux de vos voiſins qui pourroient avoir la penſée d'entreprendre quelque choſe à l'encontre. Nous raportant, quant au reſte, à ce qui vous ſera dit de nôtre part par ledit Sieur de Maiſons, pour vous expliquer nôtre favorable intention à vôtre égard. Nous ne ferons pas la préſente plus longue, ſinon pour prier Dieu qu'il vous prenne en ſa garde.

Malgré cette promeſſe on ne laiſſa pas, comme je le dirai bien-tôt, de s'emparer un mois après de Maſeik, &

* *Cette Lettre fut écrite de Verſailles le 7. Avril 1671.*

même de le fortifier à cauſe de la commodité du paſſage, cette Ville étant ſituée entre Ruremonde & Maeſtricht. On en fit de même de Frêre qui n'en eſt pas fort éloignée; & ce qui doit paroître plus extraordinaire, Tongres fut pillée comme une Ville ennemie. Les Liégeois eurent extrémement à ſouffrir pendant cette guerre. Pour ne vouloir être les ennemis de perſonne, ils furent traitez comme ennemis d'un chacun. La France occupa leur Païs de ſes armes, & non contente de s'être emparée des meilleures Places, elle le ſurchargea de Contributions & de Fourages. Ce ne fut pas tout encore. L'Eſpagne & la Hollande éxigèrent de ſemblables Contributions de leur côté, prétendant qu'on ne devoit pas leur accorder moins qu'à la France, de ſorte que Liège ſe trouva comme abandonné à la diſcretion de tous les Partis; tant il & vrai, dit l'Auteur de ces Mémoires, qu'il n'eſt pas toûjours permis à un Etat de demeurer en paix quand il le ſouhaite. 1672.

Enfin le Roi de France pour n'être pas chargé du blâme de faire la guerre ſans la déclarer, fit publier à Paris au mois d'Avril 1672. la Déclaration ſuivante.

Declaration de guerre côtre les Provinces-Unies.

» La mauvaiſe ſatisfaction que Sa » Majeſté a de la conduite que les Etats » Généraux des Provinces-Unies ont eu » depuis quelque tems en ſon endroit, » étant venuë ſi avant, que Sa Majeſté, » ſans diminution de ſa gloire, ne peut » diſſimuler plus long-tems l'indigna- » tion qui lui eſt cauſée par une manié- » re d'agir ſi peu conforme aux grandes » obligations dont Sa Majeſté & les » Rois ſes Prédeceſſeurs les ont com- » blez ſi genereuſement; Sa Majeſté a » déclaré, comme elle déclare préſen- » tement, qu'elle a arrêté & réſolu de » faire la guerre auxdits Etats Géné- » raux des Provinces-Unies, tant par » mer que par terre: ordonne par con- » ſéquent Sa Majeſté à tous ſes Sujets, Vaſſaux

» Vaſſaux & Serviteurs de courir ſus » aux Hollandois, & leur défend d'a- » voir ci-après aucun commerce, com- » munication, ni intelligence avec eux, » ſur peine de la vie.

» Pour le même effet a auſſi Sadite » Majeſté revoqué par la préſente tou- » tes Permiſſions, Paſſeports, Sauve- » gardes, ou Sauf-conduits qu'elle au- » roit pu accorder par le paſſé, ou qui » auroient pu être accordez par ſes » Lieutenans Généraux & autres Offi- » ciers, contraires au contenu de la » préſente, les déclarant tous nuls & de » nulle valeur, défendant auſſi à qui » que ce ſoit d'y avoir aucun égard.

» De plus mande & ordonne Sadite » Majeſté à Mr. le Comte de Verman- » dois, Grand Maître, Préſident & » Sur-Intendant Général de la Naviga- » tion & Commerce du Royaume, aux » Maréchaux de France, Gouverneurs » & Lieutenans Généraux pour Sa Ma- » jeſté dans ſes Provinces & Armées, » Maréchaux de Camp, Colonels, » Mêtres de Camp, Capitaines, les » Chefs & Conducteurs de ſes Armées » tant à pié qu'à cheval, François & » Etrangers, & tous autres ſes Officiers » qu'il apartiendra, de faire mettre à » exécution le contenu de la préſente, » chacun à ſon égard, ſous ſon diſtrict » & juriſdiction. Car tel eſt le plaiſir » de Sa Majeſté, laquelle veut & en- » tend que la préſente ſoit publiée & » affichée en toutes ſes Villes tant Ma- » ritimes qu'autres, & en tous les Ports, » Havres & autres lieux de ſon Royau- » me, où il ſera de beſoin, afin que » perſonne n'en prétende cauſe d'igno- » rance. Fait au Château de Verſailles » le 6. Avril 1672. &c.

Et plus bas.

» Il eſt ordonné à Charles Canto, » Crieur ordinaire de Sa Majeſté, de » publier & faire afficher par tous les » lieux de cette Ville, Fauxbourgs, Bail- » liages & Vicomté de Paris, où beſoin » ſera, l'Ordonance du Roi, du 6. de » ces préſens mois & an, afin qu'on » n'en prétende cauſe d'ignorance. Fait » le 6. Avril 1672. &c.

1672.

Mais comme le Roi par ſa Déclaration de guerre ne prétendoit pas chaſſer de ſon Royaume les riches Hollandois qui y étoient habituez, qui bien loin de lui aporter aucun préjudice, pouvoient lui procurer beaucoup de profit; il fit publier preſque en même tems cette autre Déclaration pour les raſſûrer.

Autre Declaration pour retenir les Hollandois établis en France.

De Par le Roi.

» Sa Majeſté étant informée que les » Hollandois qui ſe trouvent préſente- » ment en ce Royaume, ont crainte » d'être moleſtez en leurs perſonnes, & » troublez en la jouïſſance de leurs » biens, en conſéquence de l'Ordon- » nance du 6. de ce mois, par laquelle » Sa Majeſté a déclaré qu'elle vouloit » faire la guerre aux Etats Généraux des » Provinces-Unies du Païs-Bas, tant » par mer que par terre, & ordonné à » cet effet à tous ſes Sujets, Vaſſeaux & » Serviteurs de courir ſus aux Sujets » deſdits Etats, & leur a défendu d'a- » voir aucun Commerce, Intelligence » ni Communication avec eux, ſur » peine de la vie; & Sa Majeſté vou- » lant donner à connoître ſes intentions » au regard des Particuliers de cette » Nation, qui ſe ſont habituez en ce » Royaume, ſur la foi des Traitez de » Paix, & particulièrement de celui de » 1662. Sadite Majeſté a ordonné, » veut & entend que l'Article dudit » Traité de l'an 1662. ſoit exécuté. Au » moyen dequoi elle a permis & permet » aux Sujets deſdits Etats de demeurer » en ſon Royaume pendant le terme de » ſix mois, à compter du jour & datte

1672. „ de la préſente Ordonnance, pendant „ lequel tems ils pourront vendre & „ tranſporter ſurement leurs marchandiſes & autres biens : défendant Sadite Majeſté bien expreſſément a tous „ ſes Sujets de moleſter leſdits Particuliers Hollandois, en leurs perſonnes „ ou en leurs biens, pour quelque cauſe, occaſion, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſi ce n'eſt „ par voye de juſtice, & le tout en toutes manières comme ils ont pu faire „ devant la publication de ladite Ordonnance du 6. du préſent mois. Enjoint & ordonne Sadite Majeſté à „ tous Gouverneurs, ſes Lieutenans „ Généraux en ſes Provinces, Intendans & Gouverneurs particuliers de „ ſes Villes & Places, &c. de tenir la „ main, un chacun en ſon égard, à „ l'éxacte obſervation de la préſente, „ &c. Fait à St. Germain en Laie le 14. „ jour d'Avril 1672. &c.

Diſpoſition de l'Armée du Roi, & en quoi elle conſiſtoit, *Memoires Politiques. de Mr. du Mont. Memoires du Chevalier Temple. Hiſt. de la Guerre de Hollande,*

Ce fut auſſi-tôt aprés la Publication de ces deux Déclarations que le Roi mit ſur pié une Armée, que quelques-uns font monter à cent dix-huit mille deux cens ſoixante-cinq hommes d'Infanterie, & vingt-ſix mille ſept cens ſoixante de Cavalerie : & d'autres á ſix vingt mille hommes ſeulement. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle étoit compoſée des plus belles Troupes que l'on eût jamais vuës, & de l'élite de toutes les Nations de l'Europe Chrêtienne. Il y avoit trois mille Anglois, trois mille Catalans, trois mille Genois, ſix mille Savoyards ou Piémontois, dix mille Suiſſes de nouvelle levée, ſans compter les anciens Régimens, & douze cens Chevaux Allemans ; & ce qui parut plus nouveau & plus extraordinaire, un Régiment de Cavalerie Suiſſe, dont le Roi voulut eſſayer de ſe ſervir, afin que s'il réüſſiſſoit, il en pût tirer d'autres à l'avenir. Mais le peu de ſuccès qu'il eut, fit que Sa Majeſté ne ſongea pas à en lever davantage. Cette formidable Armée fut partagée en trois Corps : le premier, qui étoit la grande Armée, ſous le Commandement du Roi : le ſecond ſous celui du Prince de Condé, & le troiſième ſous le Vicomte de Turenne. Le rendez vous général fut à Charleroi, d'où les trois Armées marchèrent à la queuë l'une de l'autre aux environs de Maeſtricht, & de là vers le Rhin. Le Roi équipa auſſi pluſieurs Vaiſſeaux de guerre pour joindre à la Flote Angloiſe. 1672.

Partage pretendu des Provinces-Unies entre les Rois de France & d'Angleterre

Ainſi l'on pouvoit dire que toutes les forces des deux plus puiſſans Royaumes de la Chrêtienté étoient aſſemblées pour ruïner cette République. L'on dit là-deſſus, & ſur tout en Hollande, une choſe aſſez particulière, ſavoir que les deux Rois, ne doutant aucunement du ſuccès de leur entrepriſe, partagèrent entr'eux par avance les Provinces qu'ils alloient attaquer. Mais c'eſt un conte qui ſe fait de tous les puiſſans armemens, tellement qu'il n'y a point d'apparence d'y ajoûter foi. Ce que l'on peut dire, c'eſt qu'ils convinrent entr'eux par où chacun devoit attaquer, & qu'au cas que le ſuccès répondit à leurs eſpérances, ils ajuſteroient enſuite leurs prétentions. Mais il y a bien de la différence entre partager des Conquêtes que l'on n'a point faites, & prendre des meſures pour celles que l'on fera. Une preuve que les choſes ſe ſont paſſées de la maniére qu'on vient de dire, c'eſt qu'après que le Roi ſe fut emparé de trois Provinces que l'on mettoit dans ſon partage, il marcha contre celle de Hollande qu'on diſoit être du partage du Roi d'Angleterre. Or le Roi n'eût eu garde de vouloir empiéter ſur le partage de ſon Allié. L'on ſait même qu'après avoir pris Naerden, Ondevvater, & Vvoerden, qui ſont de la Province de Hollande, l'on ne vit point qu'il les remît entre les mains du Roi d'Angleterre, ce qu'il auroit fait ſans doute, ſi ce partage imaginaire

1672. eût été auſſi réel qu'on nous le veut perſuader. Quoi qu'il en ſoit, les Hollandois voyant de ſi grans préparatifs contr'eux, commencerent à connoître qu'ils alloient avoir de puiſſans Ennemis ſur les bras. En effet, ils avoient grand ſujet de craindre, car ils n'avoient conſervé que vingt-cinq mille hommes pendant la Paix, s'imaginant que cela leur ſuffiroit contre les Princes d'Allemagne, qui étoient trop foibles pour les oſer attaquer; & qu'à l'égard des Couronnes de France & d'Angleterre, il y en auroit une qui les mettroit à couvert des entrepriſes de l'autre. Cela paroiſſoit auſſi devoir être comme ils ſe l'étoient imaginé; mais les brigues que le Roi avoit faites, ayant eu l'effet qu'il prétendoit, le Roi d'Angleterre oublia ſes véritables intérêts, qui étoient de ne pas rendre le Roi T. C. ſi puiſſant.

Examinons maintenant quelles furent les cauſes prochaines de la ſubite déſolation de ces Provinces, à l'arrivée des armes Françoiſes. J'en trouve deux principales, ſans prétendre en exclure pluſieurs autres particuliéres & plus éloignées. L'une étoit la ſécurité, & pour ainſi dire, la profonde létargie où elles étoient tombées, & l'autre les diviſions inteſtines qui troubloient leur Etat.

Cauſes de la déſolation des Provinces-Unies. *Memoires Politiques de Mr. du Mont Memoires du Chevalier Temple.*

Quant au premier point, il eſt aiſé d'en reconnoître l'importance & la verité tout à la fois. Un commerce opulent avoit enrichi les Peuples, & les avoit accoûtumez à mépriſer le métier des armes Une paix qui duroit depuis vingt ans par terre, preſque ſans interruption, les avoit rélâchez & remplis de confiance à un point, qu'ils ne ſe ſoucioient ni de Fortifications, ni d'Armées, & qu'ils ſe perſuadoient que les Places fortes de leurs voiſins ſuffiſoient pour les mettre à couvert de tout.

Quant au ſecond point, il éclata trop viſiblement & trop malheureuſement, pour être revoqué en doute. Deux Factions découvertes & générales, qui en renfermoient cinquante particuliéres & ſecrétes, diviſoient l'Etat. L'une de ces Factions étoit celle d'*Orange*, & l'autre celle de *Louveſtein*. La Faction de Louveſtein avoit prévalu ſur l'autre pendant toute la minorité du Prince, ſous la direction des *de Vvit* qui en étoient les Chefs; mais à la fin elle ſuccomba, & celle d'Orange vint a prévaloir à ſon tour. Par malheur pour la Faction de Louveſtein, l'irruption de la France ſe fit en ce tems-là, & comme elle avoit encore la principale adminiſtration des affaires en main, elle ne manqua pas de ſe trouver chargée de tous les facheux accidens qui ſurvinrent. Celle d'Orange au contraire en profita, & il ſeroit difficile de dire au vrai ce qui contribua le plus au rétabliſſement du Prince, dans toutes les Charges & Dignitez de ſes Ancêtres, ou l'infortune de ſon Païs, ou l'amour que les habitans lui portoient. Ce qu'il y a d'inconteſtable, c'eſt qu'il y fut remis malgré le Penſionnaire de Vvit; & qu'il eut le plaiſir de ſe voir lui-même entre les trois Députez qui lui porterent la nouvelle de la réſolution que les Etats venoient de prendre en ſa faveur, touchant ſon avancement à la Charge de Capitaine & d'Amiral Général, & qui lui dreſſerent ſes inſtructions.

A ces deux cauſes immediates & principales des calamitez qui affligerent cette année ces malheureuſes Provinces, j'en ajouterai une troiſiéme, qui ne me paroit pas moins conſiderable. Je veux parler de leur trop grand ménage, qui les avoit portés à ne retenir que vint-cinq mille hommes pour toutes Troupes, & à rejetter les prudentes propoſitions que l'Eſpagne leur avoit faites à diverſes fois, d'entrer avec elle dans un Traité de ſubſides, en faveur de l'Angleterre & de la Suede, par le

1672 moien duquel ces deux Couronnes fuſſent encouragées & perſuadées à maintenir la Triple Alliance. C'eſt le vice ordinaire des Republiques que le ménage ; mais c'étoit particulierement celui des Provinces-Unies, tout opulentes qu'elles étoient ; & cela ne paroîtra pas étrange, ſi l'on conſidere qu'elles n'étoient preſque compoſées que de Marchands, accoûtumez à amaſſer richeſſes ſur richeſſes & à peu dépenſer. Ce qu'il y avoit de pis encore, c'eſt que le peu de Troupes que les Etats avoient conſervées, étoient en fort mauvais ordre, & tombées dans un relâchement de diſcipline & de courage ſans égal. Les Fortifications étoient ruinées par tout, & les Magaſins mal pourvus Ce n'eſt pas que les Magiſtrats négligeaſſent de propos deliberé la ſûreté publique, ni qu'ils fuſſent mal intentionnez, comme le peuple ſe le perſuada fauſſement depuis ; mais encore un coup ils craignoient la dépenſe, & ils étoient diviſez entr'eux.

Nonchalance des Etats Generaux. *Mem Id Ibid.*

Pierre Grotius, qui ſoûtenoit ſi bien la réputation de ſon pere Hugues, étoit en ce tems-là Ambaſſadeur des Etats aupres du Roi Trés-Chrêtien. Ce fut lui qui preſenta à Sa Majeſté la Lettre ſatisfactoire de Leurs Hautes Puiſſances, dont nous avons raporté l'Extrait ci-devant. Il avertiſſoit ſes Maîtres avec tant da ponctualité & d'exactitude de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour de Frãce, à leur préjudice, qu'ils ne purent abſolument ignorer, que les grans preparatifs du Roi Très-Chrêtien, étoient deſtinez contre eux. Cependant on peut dire qu'ils ne profitérent pas de cette connoiſſance comme ils auroient pu faire, & qu'ils ne travaillerent que foiblement à leur conſervation. Quelque tems aprés [ſavoir au mois de Février 1672.] ils apprirent que le Roi d'Angleterre étoit de la partie, & qu'il avoit contracté une Alliance offenſive & défenſive avec le Roi Très-Chrêtien.

D'abord ils ne le crurent pas, aïant peine à comprendre quel motif d'interêt pouvoit engager l'Angleterre dans une guerre contr'eux, de concert avec la France. De plus, il étoit venu tout nouvellement un Ambaſſadeur de Sa Majeſté Britannique avec des paroles de paix & d'union, & avec des proteſtations de vouloir continuer de vivre avec eux dans la bonne amitié & correſpondance, qui y avoient été établies par la Triple Alliance. C'étoit le Chevalier Dovvning. Il eſt vrai que ce Miniſtre leur avoit demandé deux grands poinrs, ſavoir, le ſalut du Pavillon, & une ſatisfaction ſur l'affaire de Surinam *, qui duroit depuis ſi long tems. Mais comme on étoit accoûtumé à entendre parler ainſi les Anglois, on n'y avoit pas fait d'attention, & l'on n'avoit point cru que le refus de les ſatisfaire ſur ces deux points, fût capable de les porter à une guerre auſſi préjudiciable pour eux que celle-là. A la fin pourtant on en fut convaincu, & l'on réſolut auſſi-tôt un armement de ſeptante-deux Navires de guerre, & une levée de vingt mille-hommes en Allemagne ; mais il étoit trop tard. La Flote de Smirne fut attaquée avant que l'armement naval fût prêt, & quand il fut queſtion de tirer les Troupes d'Allemagne, la plûpart des Princes s'en excuſerent, peu d'entr'eux ſachant au vrai de quel côté l'orage devoit tomber, & ne jugeant pas à propos de ſe défaire de leurs Troupes dans une pareille conjoncture.

1672.

Meſures qu'ils prtent pour ſe defendre.

Cependant par un bonheur qui tient du prodige, la Flote de Smirne fut preſervée du danger qui la menaçoit. Le

Leur Flote marchande venant de Smirne attaquée & preſervée.

* *Surinam dans la Guiane en l'Amerique Meridionale, eſt une des principales Colonies des Hollandois, qui l'ont conquiſe de bonne guerre ſur les Anglois. Neanmoins ceux-ci en demandoient la reſtitution, & prétendoient de plus que tous les Vaiſſeaux Hollandois, quels qu'ils fuſſent, devoient baiſſer Pavillon devant les moindres Vaiſſeaux Anglois.*

1672. Sr. Glarges, Agent pour Meſſieurs les Etats à Calais, aïant apris que les Anglois avoient équipé une Flote de trente huit Navires, qu'ils avoient diviſée en trois Eſcadres, pour attaquer celle qui venoit de Smirne richement chargée, depécha pluſieurs Galiotes pour en avertir la Flote Hollandoiſe, qui n'avoit que ſix Vaiſſeaux d'eſcorte, pour convoier les 7. Navires de Smirne, & ceux d'Eſpagne, montant en tout à 72. Voiles. On réſolut de deſcendre par la Manche; après avoir auſſi diviſée cette Flotte en trois Eſcadres. Quand elle fut arrivée près de l'Ile de Vvight, voguant doucement, parce que le vent étoit foible, neuf Fregares Angloiſes s'avancerent vers elle à hautes voiles. Leur deſſein étoit de paſſer par derriere & à côté au travers de la Flote Marchande qui s'étoit rangée en demi-lune; mais ayant trouvé de la réſiſtance, les Anglois tirerent quelques coups de canon pour avoir du ſecours de Portland. Il leur vint en effet quelques Vaiſſeaux, qui attaquerent de nouveau la Flote de Hollande; mais un brouillard épais qui s'éleva, joint au vent contraire & à une forte marée, la préſerva de ce danger, à l'exception de 3. Vaiſſeaux chargez de ſel, que leur peſanteur empéchoit de ſe remuer aiſément. La main de Dieu fit ce coup-là en faveur de la Hollande, qu'elle avoit réſolu d'affliger, & non pas de perdre. On admira particuliérement le retour heureux d'un Vaiſſeau nommé le *Conſtantin*, qui arriva tout ſeul de Cadix, chargé de cent dix-huit Caiſſes de piéces de huit, & de quantité de barres d'argent.

Ce ſecours ne pouvoit venir plus à propos. Le Roi étoit en Campagne à la tête de trois nombreuſes Armées, & l'Evêque de Munſter marchoit vers la Friſe avec la ſienne, qui étoit groſſie des Troupes de Cologne. Le péril preſſoit, & il n'y avoit plus moyen de temporiſer; ce qui obligea les Etats à faire un fort bon parti à ceux qui voudroient s'attacher à leur ſervice. Ces avantages attirerent quelques Etrangers; le plus conſidérable de tous pour le ſervice, fut le Général Vvurts qui étoit Allemand de Nation, & qui avoit déja ſervi la République. Le Comte de VvaldecK, qui étoit du même Pays, vint auſſi ſur la fin de la Campagne. Le Prince d'Orange leva un Régiment de Gardes d'Infanterie, dont le Fils du Rhingrave, qui étoit Gouverneur de Maeſtricht, fut fait Colonel C'étoit un Seigneur parfaitement bien fait; mais qui n'avoit pas encore grande expérience dans le métier de la guerre: cependant il s'y aquit tant de connoiſſance en trois ou quatre ans, qu'il auroit été capable de devenir un jour grand Capitaine, s'il n'eût pas été tué au ſiége de Maeſtricht, ainſi que je le raporterai en ſon lieu. Comme les bons Officiers étoient rares, un nommé Siffer, que l'on avoit vu ſimple Lieutenant dans un autre Corps, il n'y avoit que fort peu de tems, fut fait Lieutenant-Colonel de ce Régiment, parce qu'il ſavoit faire l'exercice mieux que les autres. Outre ce Régiment les Etats donnerent encore au Prince d'Orange une Compagnie de Gardes du Corps, une autre de Suiſſes, avec un Régiment de Gardes de Cavalerie, & un de Dragons. 1672.

Outre la dépenſe que les Etats furent ainſi obligez de faire pour l'Armée de terre, ils en firent encore une bien plus conſidérable pour former une Armée navale. Ils appréhendoient ſur toutes choſes que celles de France & d'Angleterre jointes enſemble, ne fiſſent une deſcente ou en Hollande, ou en Zélande, ce qui auroit été la ruïne entiére du Païs qui n'eſt point fortifié de ce côté-là. Et de fait comme ils s'etoient vus aſſez puiſſans ſur mer pour réſiſter à leurs Ennemis, ils ne s'étoient jamais mis en peine d'y faire aucuns ouvrages. Du côté où le Roi devoit venir,

1672. ils n'avoient pas la même apréhenſion. Car outre qu'il y avoit de grandes Rivières à traverſer, ils croyoient encore que le Roi s'arrêteroit devant Maeſtricht, où ils avoient fait entrer une puiſſante Garniſon. D'ailleurs comme peu de monde ſavôit la guerre parmi eux, & qu'ils jugeoient de celle qui alloit commencer, par celles qu'ils avoient euës autrefois dans leur Païs, ils s'imaginoient que chaque Place étoit capable de tenir des années entières. Cependant Vvurts, qui avoit plus d'expérience que les autres, leur ayant dit qu'il ne faloit pas faire fond là-deſſus, leur propoſa d'abandonner pluſieurs Places, pour ne conſerver que celles qui pouvoient faire plus de réſiſtance. Mais la plûpart qui avoient leur bien du côté de celles qu'on propoſoit d'abandonner, s'oppoſérent à cette réſolution. Par ce moyen l'intérêt particulier ayant prévalu par-deſſus l'intérêt public, on conſerva pour le moins trente Places. Mais comme on n'avoit pas aſſez de monde pour mettre dedans, il manquoit quelque choſe dans chacune; tellement que quand le Roi parut devant, il en vint à bout comme il voulut.

Rendez vous general de l'Armée du Roi.

J'ai dit ci-devant que le Roi avoit donné rendez-vous à ſes Troupes auprès de Charleroi; le Prince de Condé aſſembla les ſiennes autour de Sedan, & en partit le premier pour ſe rendre à Maeſtricht. Il vint camper auprès de MaſeiK à cinq lieuës au delà de Maeſtricht: le Roi à Viſé à deux lieuës en deça, & le Comte de Chamilli avec un Camp volant à Tongres, à quelques lieuës à côté. Comme MaſeiK & Viſé ſont tous deux ſur la même Rivière que Maeſtricht, on empêcha de rien entrer dedans, ce qui fit croire qu'on avoit deſſein de l'aſſiéger. Le Roi fut même reconnoître cette Place de deſſus une hauteur. Cependant quelques Volontaires s'étant aprochez de la Ville, & aïant voulu faire le coup de piſtolet, le Marquis de Sauvebœuf fut bleſſé dangereuſement; mais le Roi empêcha que la choſe n'allât plus avant, faiſant ſoûtenir ces Volontaires par un Eſcadron de ſes Gardes; & l'eſcarmouche s'étant terminée de cette ſorte, chacun s'en retourna au Camp. Deux jours après l'on tint Conſeil de guerre dans une maiſon où le Roi étoit logé vis-à-vis de Viſé. Le Duc d'Orléans qui avoit ſuivi le Roi, étoit de ce Conſeil, avec le Prince de Condé qui étoit venu exprès de ſon Armée. Le Vicomte de Turenne en étoit auſſi, & ayant tous été d'avis qu'il étoit dangereux d'aſſiéger Maeſtricht, où l'on faiſoit état qu'il y avoit dix mille hommes, on prit le chemin du Rhin, où il s'en faloit beaucoup qu'il n'y eût ſi groſſe Garniſon dans les Places. Le Comte de Chamilli eut ordre de reſter auprés de Tongres, pour s'oppoſer aux courſes de la Garniſon de Maeſtricht, & on y jetta des Troupes auſſi bien qu'à MaſeiK, ces lieux étant des dépendances de l'Evêché de Liège, qui apartenoit à l'Electeur de Cologne. On fortifia même, comme j'ai dit, ces deux Places, de peur que le Comte de Chamilli étant obligé d'aller ailleurs, les Troupes qui étoient dans Maeſtricht n'en vinſſent inſulter les Garniſons.

1672.

Le Prince de Condé marcha quatre ou cinq lieüe; devant le Roi, & quoiqu'il falût quantité de vivres pour faire ſubſiſter deux armées ſi nombreuſes, on n'y reſſentit aucune incommodité. Les Païſans en apportoient de dix lieües à la ronde, & le Roi avoit mis un ſi bon ordre à toutes choſes, qu'ils y venoient en auſſi grande ſûreté, que ſi l'on eût été au milieu de la Paix. Ces deux Armées firent une marche de 8. jours ſans qu'on rencontrât perſonne, ſi ce n'eſt deux cens hommes qui s'étoient retranchez ſur le bord du Rhin. Le Prince de Condé les fit attaquer, &

1672. ils furent tous pris, après avoir fait leur décharge dont ils tuérent le Chevalier de la Rochefoucaut, Frère du Prince de Marſillac, avec dix ou douze Soldats.

Sieges d'Orſoi de Burik, & de Vveſel.

Le Prince de Condé ayant paſſé outre, laiſſa Orſoi & Rhinbergue derrière lui, & fut aſſiéger Vveſel, qui eſt ſur le Rhin. Le Roi arriva en même tems devant Orſoi, qui eſt ſur le même fleuve, & pendant qu'il y mettoit le ſiége, il envoya le Vicomte de Turenne devant Burik, qui eſt vis-à-vis de Vveſel de l'autre côté du Rhin. Quoi que chacun connût la puiſſance du Roi, on ne laiſſa pas d'être étonné de lui voir faire trois ſiéges à la fois. Cependant la promtitude avec laquelle ils furent achevez, eut lieu de ſurprendre bien davantage. Orſoi ne tint que vingt-quatre heures, Burik de même, & Vveſel guère plus. A Orſoi les François voyant que le Roi n'avoit point de réponſe du Gouverneur qu'il avoit envoyé ſommer, s'en allerent tambour battant pour relever la tranchée; & ce Gouverneur, qui avoit peine à ſe déterminer, en fut ſi ſurpris, qu'il ſe rendit à l'heure même. La Ville fut donnée au pillage, & il y eut des Soldats qui y gagnèrent plus de quatre mille francs. Cependant le jeu & la debauche les rendirent bien-tôt auſſi gueux qu'ils étoient auparavant; car on en vit le lendemain, qui après avoir joué la veille cent piſtolles ſur une carte, n'avoient pas un ſou: d'autres, qui après avoir fait des excès extraordinaires, mouroient de faim deux jours après. Comme Vveſel étoit une Place d'importance, & qui ſe pouvoit défendre plus long-tems, le Gouverneur fut condamné à avoir le cou coupé. Mais ſoit qu'il eût des amis auprès du Prince d'Orange, & de ceux qui avoient le plus d'autorité dans les Etats; ou qu'il eût quelque excuſe qui ſervît à le juſtifier, on ne le fit pas mourir; le Bourreau lui paſſa ſeulement l'épée au deſſus de la tête, comme il étoit à genoux, & avoit les mains liées, tellement qu'on eût dit effectivement qu'il avoit eu deſſein de lui couper le cou. Le Gouvernement de Vveſel fut donné au Comte d'Eſtrades, qui avoit rendu de grans ſervices en pluſieurs occaſions; mais qui d'ailleurs avoit de bonnes connoiſſances dans le Païs, où il avoit été Ambaſſadeur long-tems, ce qui fit que le Roi l'en conſidéra d'avantage. 1672.

De Vveſel le Prince de Condé marcha à Rées, qui ne fit point de réſiſtance, & de Rées à Emerik, pendant qu'il envoya Beauvezé, Brigadier de Cavalerie, aſſiéger Deudekom où il n'y avoit qu'une petite Garniſon. Elle s'enfuit dès qu'elle vit les Troupes Françoiſes.. Emerik ſuivit l'exemple de tant de Places qui s'étoient déja renduës, & il n'y avoit plus que Rhinbergue qui tînt, de toutes celles que les Hollandois poſſedoient en ces quartiers-là. Mais le Roi y aïant mis le ſiége, il étonna tellement le Lieutenant de Roi *, qui à cauſe de la jeuneſſe du Gouverneur, y avoit le principal Commandement, qu'il ſe rendit ſans coup férir. Ce fut le premier de tous à qui l'on accorda de ſortir avec ſa Garniſon, tous les autres aiant été faits priſonniers de guerre. On l'envoïa à Maeſtricht; mais en étant ſorti quelque tems aprés pour aller à l'armée, le Prince d'Orange le fit arrêter & lui fit couper le cou comme à un lâche.

Embarras de l'Armée du Roi pour paſſer le Rhin. Le Prince de

Aprés la priſe de toutes ces Places, qui ſubirent le joug en moins de tems qu'il n'en faloit pour en porter la nouvelle à Paris, l'Armée ſe trouva embaraſſée pour paſſer plus avant, parce que les Hollandois étoient accourus à

* *Il ſe nommoit* Offeti, *Irlandois de Nation.*

1672. la défenſe de l'Iſſel † & s'étoient retranchez ſur les bords. Le lit de cette Rivière n'eſt point large, comme celui du Rhin, mais il eſt plus profond, & les bords en ſont difficiles, tellement que le Roi, avant d'entreprendre de la paſſer, voulut ſavoir le ſentiment du Prince de Condé, à qui il écrivit ſur ce ſujet. Ce Prince, tout accoûtumé qu'il étoit aux grandes entrepriſes, trouva celle-ci fort périlleuſe, & le Maréchal de Turenne, qui après la priſe de Burik étoit revenu à l'Armée du Roi, ayant été de même avis, Sa Majeſté ordonna au Prince de Condé de s'informer, ſi l'on ne pourroit point paſſer le Rhin en quelqu'endroit. On prétendoit en cas que cela fût poſſible, n'avoir du moins que la violence de l'eau à combattre, les Hollandois n'étant pas ſur leurs gardes de ce côté-là. Le Prince de Condé qui ne demandoit pas mieux que de contenter le Roi s'informa adroitement oú il y avoit moins de danger, & un Gentilhomme du Païs lui ayant promis de lui montrer un endroit où l'eau étoit fort baſſe, il commanda au Comte de Guiche, Lieutenant Général, d'y aller à ſa place, parce que s'il y eût été en perſonne les Hollandois en auroient pu prendre du ſoupçon. Ce Comte y étant allé, entra lui-même dans le Rhin avec ſon Ecuier, étant guidé par le Gentilhomme que lui avoit donné le Prince de Condé; & ayant trouvé l'eau aſſez baſſe à l'entrée & à la ſortie, de ſorte qu'il y avoit fort peu à nager, il en vint faire raport au Prince de Condé, qui en même tems le manda au Roi.

Condé va reconnoître le paſſage. *Hiſtoire de la Guerre de Hollande. Hiſt. de Guillaume III. Memoires de Mr. L. M.D L. F.*

† *C'eſt-à-dire* le nouvel Iſſel, *Qui eſt un Canal que fit faire autrefois Druſus, beau-fils de l'Empereur Auguſte & frere de Tibére. Il prend ſes eaux dans le Rhin à Iſſel Oort, demi lieuë au deſſus d'Arnhem, puis va ſe perdre à Dœſ bourg dans le vieux Iſſel, qui ſe décharge par deux embouchures dans le Zuiderzée.*

La joye du Monarque fut d'autant plus grande à cette nouvelle, qu'en paſſant le Rhin on pouvoit entrer dans le Pays Ennemi, de même qu'en paſſant l'Iſſel, & ſurprendre les Hollandois par derrière. Il partit donc en même tems de ſon Camp, avec toute ſa Maiſon; & laiſſant le reſte de ſon Armée ſous le Commandement du Vicomte de Turenne, il ſe rendit dans celle du Prince de Condé ſur les dix heures du ſoir. Le Roi s'entretint quelque tems avec lui du ſujet qui l'amenoit; & après avoir ſoupé au Camp, il remonta à cheval. Le Prince de Condé, le Duc d'Enguien, le Duc de Longueville & pluſieurs autres Seigneurs en firent de même, ne voulant pas manquer une ſi belle occaſion de ſe ſignaler en preſence du Roi.

1672. L'armée ſe diſpoſe à paſſer un bras du Rhin où il y avoit tres-peu d'eau.

Toutes ces choſes ne purent ſe paſſer ſi ſecrètement, que les Hollandois n'en fuſſent avertis. Ils ordonnèrent au Comte Monbas, Commiſſaire Général de leur Cavalerie; de garder ce paſſage; mais le Prince d'Orange lui ayant promis quelques Troupes de renfort, & ne les lui ayant pas données, du moins à ce qu'il dit pour ſa juſtification, il crut qu'étant dans le parti des *Louveſteins*, ce Prince le faiſoit à deſſein de le faire périr. D'autres diſent que comme il portoit les armes contre le Roi, dont il étoit né ſujet, ſa conſcience lui faiſoit peut-être là-deſſus quelque reproche. Quoi-qu'il en ſoit, il écrivit aux Députez des Etats, qui accompagnoient le Prince d'Orange, de vouloir donner ce Commandement à un autre, & s'offrit de ſe jetter dan Nimègue. Les Députez des Etats l'ayant trouvé bon, il abandonna le pa ſage, & le Vvelt-Maréchal Vvurts reçut ordre de s'y rendre en diligence. Tous ces contretems ayant fait perdre aux Hollandois l'occaſion de ſe retrancher, le Roi ne fut pas plûtôt arrivé ſur le bord du Rhin, qu'il fit mettre du Canon en bate-

Ce que firent les Hollandois à cette nouvelle.

1672. batterie, qui commença à faire beaucoup de desordre dans la Cavalerie de Vvurts. Elle n'étoit composée que de quatre Régimens qui s'étoient retirez sous des arbres. Son Infanterie, qui n'étoit que de deux Régimens, travailloit à se faire un mauvais retranchement de terre, mais il fut impossible aux François de voir ce qu'elle faisoit, parce que le jour ne commencoit pas encore à paroître.

Passage du Rhin à Tholhuis, vanté mal à propos par les François. *Hist. de la Guerre de Hollande. Hist. de Guillaume III. Memoires MS.*

Cependant le Régiment des Cuirassiers, dont le Comte de Revel étoit Colonel, aïant eu ordre de se jetter dans l'eau, il fut suivi de plusieurs personnes de qualité, auxquels se joignirent encore tant d'autres gens, qu'une bonne partie de ceux qui avoient été obligez de prendre le large, pour ne pas nuire aux autres, furent noiez dans des trous qui leur étoient inconnus. L'imprudence de ces gens, qui pour n'être pas des derniers à se signaler aux yeux de leur grand Monarque, s'exposerent sans nécessité dans les endroits qui n'étoient pasguéyables, a donné occasion aux Historiens François d'exagerer les difficultez de ce passage; jusques-là que plusieurs d'entr'eux, trompez par la description pompeuse qu'en a fait Mr. Despréaux * avec tout le brillant & tout le merveilleux que peut fournir la Poësie, assurent que *ce Passage fut regardé comme une des entreprises les plus hardies qui aient jamais été executées* † : & *qu'on ne sauroit s'imaginer le bruit que fit dans le monde une Action si hardie & si bien conduite* †. D'autres allerent encore plus loin, & n'eurent pas honte de dire que l'action d'Alexandre, qui passa le Granique en présence d'un Ennemi dont les forces étoient de beaucoup superieures aux siennes, n'est point comparable à celle du Monarque François, qui, si on les en veut croire, tient tout-à-fait du prodige. 1672.

Cependant voici ce qu'en pensoit le Comte de Bussi Rabutin, qui n'est pas suspect, puisqu'étant alors exilé de la Cour, il n'oublioit rien pour rentrer en faveur, & ne laissoit pas échaper la moindre occasion d'exalter la gloire de son Prince; & qui d'ailleurs étoit très-capable d'en juger, puisqu'il étoit parvenu à la Charge de Lieutenant-General des Armées du Roi, & de Mêtre de Camp General de la Cavalerie Françoise & Etrangere. *Le passage du Rhin à nage*, dit-il † dans une Lettre à la Marquise de Sevigni, *est une belle action, mais elle n'est pas si temeraire que vous pensez. Deux mille Chevaux passent pour en aller attaquer quatre ou cinq cens. Les deux mille sont soutenus d'une grande Armée où le Roi est en personne, & les quatre ou cinq cens sont des Troupes épouvantées par la manière brusque & vigoureuse dont on a commencé la Campagne. Quand les Hollandois auroient eu plus de fermeté en cette rencontre, ils n'auroient tué qu'un peu plus de gens, & enfin ils auroient été accablez par le nombre. Si le Prince d'Orange avoit été à l'autre bord du Rhin avec son Armée, je ne pense pas que l'on eut assaïé de passer à nage devant lui: & c'est ce qui auroit été temeraire, si l'on l'avoit hazardé. Cependant c'est ce que fit Alexandre au passage du Granique. Il passa avec quarante mille hommes cette Riviere à nage, malgré cent mille qui s'y opposoient. Il est vrai que s'il eût été battu, on auroit dit que c'eût été un fou; & ce ne fut que parce qu'il réüssit, que l'on dit qu'il avoit fait la plus belle action du monde.* Ajoûtez à cela la secheresse extraordinaire de cette année, la grande superiorité des François, le petit nombre des Troupes de Leurs Hau-

* *Dans son* Epitre au Roi.

† *De Rencour*, Hist. de Loüis XIV. Tom. I. p. 316

§ *Essai de l'Hist. du Regne de* Loüis le Grand &c. Liv. III p. 103.

† *Lettre du Comte de Bussi Rabutin. Tom II. p. 178. Lettre LXXXVI. de la 2e. Edition de Hollande.* Voïez aussi les Batailles Memorables des François.

1672. tes Puiſſances, la foibleſſe de leurs retranchemens, le défaut d'artillerie que Monbas avoit retirée, la lâcheté ou plûtôt la trahiſon de cet Officier ! & pluſieurs autres circonſtances de cette nature, on n'aura pas tant ſujet de ſe récrier, & on mettra bien de la différence entre l'entrepriſe de Louïs XIV. & celle d'Alexandre.

Belle action du Marquis de Langallerie. *Memoires de M. L. M. D. L. F. Hiſt. de Guillaume III. Hiſt. de la Guerre de Hollande.*

Quoi-qu'il en ſoit, le Roi qui voyoit tout de deſſus une hauteur où il s'étoit placé, envoya dire alors de prendre encore plus ſur la gauche, & pour empêcher que les Hollandois ne troublaſſent le paſſage il pointa lui-même le Canon. Tous les Eſcadrons étoient cependant en bataille ſur le bord de l'eau ; mais pas un n'y entroit, parce qu'on attendoit à paſſer les uns après les autres. Toutefois vingt-cinq ou trente Cavaliers ayant paſſé, Langallerie *, Major du Régiment des Cuiraſſiers, leur fit former deux rangs, & ſe mit à leur tête. Mais la Cavalerie de Vvurts ſortant de deſſous les arbres, les obligea à rentrer dans l'eau, ce qui fit croire au Roi que c'étoit dans le deſſein de repaſſer promtement de ſon côté Les Hollandois les voyant plier, ſe contentérent de venir juſques ſur le bord du fleuve, d'où ils firent leur décharge ſur eux. Mais Langallerie leur tourna tête à cent pas de là, dès qu'il fut aſſez fort pour marcher à leur rencontre. Il n'avoit guère qu'un Eſcadron, avec lequel allant réſolument aux Ennemis, qui étoient bien plus forts, il ne laiſſa pas de les mettre en fuite. Le Roi trouva cette action fort belle & d'une grande conduite ; & ayant demandé qui étoit l'Officier qui l'avoit faite, car il ne le reconnoiſſoit pas de ſi loin, il eut beaucoup d'eſtime pour lui, & lui en donna des marques après le combat.

La plûpart des Officiers paſſent dans des bateaux.

Cependant on avoit fait venir quelques bateaux qui étoient dans le voiſinage, & la plûpart des Grans Seigneurs de la Cour, qui n'étoient que Volontaires, ſe jetterent dedans. Le Prince de Condé entra dans un avec le Duc d'Enguien ſon fils unique ; & comme ils étoient à cinquante pas du bord, le Prince de Condé aperçut le Duc de Longueville qui vouloit paſſer à la nage. Cela l'obligea de commander au bâtelier de retourner ſur ſes pas, afin de le prendre avec lui. Ce Duc étant entré dans le bateau, ils arriverent bien-tôt à l'autre bord, où tous ceux qui y étoient déja ſe rangérent autour du Prince de Condé. Il commença alors à mettre ſes Troupes en bataille pour attaquer les retranchemens des Hollandois. Comme ces retranchemens étoient aſſez mauvais, que ceux qui les défendoient étoient en petit nombre, & que pour comble de malheur, ils ſe voyoient abandonnez par la Cavalerie de Vvurts, ils ſongerent moins à faire réſiſtance aux François, qu'à demander quartier. Le Prince de Condé le leur promit, pourvu qu'ils miſſent les armes bas, ce qu'ils firent. Cependant les François avançoient toûjours, ſans que pas un tirât un ſeul coup de leur côté, non plus que de celui des Hollandois ; de ſorte qu'il y a apparence que tout ſe ſeroit paſſé ſans répandre de ſang, n'eût été que le Duc de Longueville fit une faute qui lui fut fatale auſſi bien qu'à pluſieurs perſonnes de qualité. Soit que ce Duc ſe ſentît encore de la débauche qu'il avoit faite dans le Camp, avant que de paſſer le Rhin, & qu'il n'eût pas pris garde à la défenſe que le Prince de Condé avoit faite, de tirer ou d'inſulter les Hollandois ; ſoit que, comme quelques Ecrivains l'ont raporté, il voulût ſeulement faire ſigne du piſtolet à ceux qui le ſuivoient de mieux garder leurs rangs, & que ce mouvement fît partir le coup, toûjours eſt-il certain que cela ſeul fut cauſe de tout le déſordre qui arriva.

1672.

Memoires de M. L. M. D. L. F.

Defaite des En-

En effet les Hollandois, croïant qu'il n'y avoit plus de quartier à eſperer pour

* *Le Pere du Marquis mort à Vienne le 28. Septemb. 1717.*

1672. eux, reprirent les armes qu'ils avoient jettées à terre, & firent leur décharge ſur le Duc & ſur ceux qui ſurvinrent. Le Prince de Condé, qui avoit entendu le coup de piſtolet, étoit accouru au lieu d'où étoit parti le bruit. Mais n'étant pas arrivé aſſez à tems, il eut le chagrin de voir tomber le Duc mort, & avec lui l'unique eſpérance de la Maiſon d'Orléans-Longueville. La perte d'un Neveu qu'il cheriſſoit, qui avoit été ſuivie de celle du Comte de Nogent & du Marquis de Guitri, & la bleſſure qu'il venoit lui-même de recevoir à la main, lui firent oublier la promeſſe qu'il avoit faite aux Ennemis de leur donner bon quartier. Il les fit attaquer bruſquement, & tout bleſſé qu'il étoit, il ne ſe retira point du combat, qu'ils n'euſſent tous été paſſez au fil de l'épée. Ils défendirent fort mal leur premier retranchement. Mais s'étant retirez à une barriere qui étoit au deçà d'un Bureau de Péage appelé *Tholhuis*, un Vieillard qui la gardoit, ne l'abandonna qu'avec la vie; de ſorte qu'il bleſſa de ſa main le Comte de Saux. Un de ſes Pages le voïant bleſſé, & même en grand danger de ſa perſonne, parce que ce Vieillard le ſerroit de fort prés, vint à ſon ſecours, & paſſa ſon épée au travers du corps de ce brave homme, dont le malheur fit bien-tôt perdre courage aux ſiens.

ennemis à Tholhuis.

Les Hollandois aïant été ainſi défaits, le Roi, qui rioit de tout ſon cœur de l'autre côté pendant l'action, fit jetter un Pont ſur le Rhin, qui fut fait en un moment. Il avoit fait aporter avec lui des batteaux d'une nouvelle invention, qu'on mettoit ſur des chariots & qui ſervoient extremement pour hâter les entrepriſes. Cependant ſa Maiſon ſe jetta à la nage dans le fleuve; il n'y eut que les Officiers des Chevau-legers qui paſſerent dans un batteau. Le Roi ne leur en dit rien, mais il careſſa beaucoup le Prince de Soubiſe qui avoit paſſé à la tête des Gendarmes: ce qui étoit un ſecret reproche aux autres. La Maiſon du Roi paſſa en Eſcadrons, & c'étoit quelque choſe de beau de voir ces Troupes toutes dorées marcher ainſi en baraille en paſſant ce bras du Rhin. Les chevaux s'animoient les uns les autres, tellement qu'on marchoit preſqu'en auſſi bon ordre, que ſi l'on eût été ſur terre. Le Roi étant arrivé de l'autre côté témoigna au Prince de Condé le regret qu'il avoit de ſa bleſſure, & de la perte du Duc de Longueville ſon Neveu. Mais ce Prince, qui ſavoit que c'étoit lui qui étoit cauſe de tout le deſordre, paſſa legerement ſur ce qui le regardoit, & quoiqu'il l'aimât tendrement, il n'en parla que le moins qu'il lui fut poſſible. Le Roi fit auſſi beaucoup d'honnêtetez au Prince de Marſillac & au Duc de Coiſlin, qui avoit été bleſſé; & il donna le Regiment de Longueville à Langallerie, pour récompenſe de la belle action qu'il avoit faite. Il donna auſſi la charge du Marquis de Guitri au Prince de Marſillac, & dit pluſieurs choſes obligeantes au Comte de Guiche, qui s'étoit mis à la tête du Regiment des Cuiraſſiers, qui avoit paſſé le premier.

Le Roy paſſe le Rhin ſur un Pont. *Hiſt. de la Guerre de Holl. & de Hiſt. de Guillaume III.*

Cependant les Hollandois ayant appris que le Roi avoit paſſé le Rhin, abandonnerent leurs retranchemens, où l'on avoit deſſein de les aller ſurprendre. Cela obligea Sa Majeſté de repaſſer en deça, & s'étant rendu dans ſon Armée, il envoia le Vicomte de Turenne à la tête de celle du Prince de Condé, que ſa bleſſure mettoit hors d'état de ſervir. Ce n'eſt pas qu'elle fût dangereuſe; mais elle l'incommodoit ſi fort à cauſe qu'elle étoit à la main, où il avoit la goute ordinairement, qu'elle ne lui laiſſoit de repos ni jour ni nuit.

Le Prince d'Orange ſe retira à Utrecht, & jetta en paſſant des Troupes dans Nimegue; où il fit arrêter Monbas. Quoique le Roi fut encore éloigné

Priſe de Doesbourg. *Mem. de Ibid.*

1672. de cette derniere Ville de plus de dix lieües, & qu'il y eût pluſieurs Places à prendre avant que d'y pouvoir venir, elle parloit deja de ſe rendre. Le Roy qui avoit avis de tout, voulant profiter de la conſternation qui étoit repanduë dans le Païs, s'avança en diligence vers l'Iſſel, où il ne trouva pas tant d'eau qu'on lui avoit fait aprehender. En effet on le paſſa ſans en avoir que juſques au genoüil des chevaux. Sa Majeſté conſidera les retranchemens qu'on y avoit faits, qui ténoient beaucoup de Païs; mais elle trouva qu'ils n'étoient pas aſſez près du bord de la Riviere, ce qui les rendoit bien foibles. Quand le Roi l'eût paſſée, il alla aſſieger Doesbourg, qui fit d'abord mine de ſe défendre; mais le Roi, qui aimoit les choſes extraordinaires, aiant fait porter la faſcine, & monter la tranchée en plein jour, les aſſiegez en furent ſi étonnez, qu'ils ſembloient avoir perdu le courage. Cependant Martinet Officier de reputation, & que le Roi eſtimoit beaucoup, fut tué du Canon des François-même. Il étoit Marechal de Camp, & Meſtre de Camp du Regîment du Roi; & outre cela il avoit ſoin de toute l'Infanterie, qu'il avoit diſciplinée tout autrement depuis qu'il s'en étoit mêlé Comme le Régiment du Roi étoit un des plus beaux de l'Armée, il fut brigué par les plus grans Seigneurs de la Cour; mais Sa Majeſté qui ne conſideroit pas tant la naiſſance, que l'exactitude dans le ſervice, aima mieux le donner au Comte de Montbron, qui n'étoit que ſimple Gentilhomme, mais qui commandoit déja la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, où il étoit parvenu par ſon merite. Il fut fait outre cela Brigadier d'Infanterie, & quitta les Mouſquetaires par l'eſperance d'une plus grande fortune.

Sur ces entrefaites, il arriva au Camp des Deputez de la Province d'Utreckt, qui aiant été conduits à l'Audience du Roi, offrirent de lui remettre la Ville entre les mains, avec tout tout ce qui en dependoit. Le Roy les reçut fort bien & les fit regaler, afin qu'ils raportaſſent aux autres la magnificence de ſa Cour, & le traitement qu'ils y avoient reçû. Enſuite Sa Majeſté, aiant accepté leurs offres, détacha le Marquis de Rochefort Lieutenant Général, pour en aller prendre poſſeſſion, & lui donna les Mouſquetaires avec quelques Troupes d'élite. Cependant, afin de nétoier l'Iſſel, il envoia le Duc d'Orléans devant Zutphen, tandis qu'on achevoit de preſſer Doesbourg qui ne fit pas une longue réſiſtance. Ces deux Villes furent priſes preſqu'en même tems; après quoi le Roi s'approcha d'Utrecht, où les Etats de cette Province envoïerent des Ambaſſadeurs. Il ne craignit point de s'avancer ſi avant, aiant derriere lui le Vicomte de Turenne avec ſon armée, qui emportoit toutes les Places qu'il trouvoit ſur ſon paſſage. Arnheim fut la premiere qui reſſeutit l'effort de ſes armes. On n'y perdit perſonne de conſideration que le Comte du Pleſſis, Marechal de Camp, qui fut tué d'un coup de Canon. Il ne ſe fut pas plûtôt aſſuré de cette Ville, qu'il marcha vers un autre bras du Rhin, communement appelé le Vvahal, où il attaqua le Fort de Knotzembourg vis-à-vis de Nimegue. 1672.

Siege de Nimegue.

Ce fort qui n'étoit que de terre, s'étant rendu le lendemain, on y trouva quarante pieces de Canon qu'on mit en batterie contre la Ville. Mais Vvelderen Gouverneur de la Place, repouſſa dans une vigoureuſe ſortie, ceux qui s'avançoient pour faire les aproches. Le Maréchal de Turenne connoiſſant qu'il avoit affaire à un brave homme, & qui entendoit ſon métier, commanda qu'on ſe precautionnât davantage. Le Comte de Saux, qui avoit encore des emplâtres ſur le viſage, & le bras en

1671. écharpe, à cauſe des bleſſures qu'il avoit reçuës au paſſage du Rhin, ſe ſignala en cette occaſion; & quoique Mr. de Turrenne lui voulût perſuader qu'il devoit achever de ſe guerir, avant que de s'expoſer de nouveau, il ne manqua pas une garde, non plus que s'il eût été en parfaite ſanté. La tranchée étant ouverte, on gagna le terrain pié-à-pié; & quoique Vvelderen fit des ſorties à toute heure, le Vicomte de Turenne prit ſi bien ſes meſures, qu'il le repouſſa continuellement. Enfin s'étant mis en état d'attaquer la Contreſcarpe, les Soldats commandez pour cette attaque s'y porterent ſi vaillamment, que nonobſtant une grande reſiſtance, ils s'en rendirent les Maitres. Vvelderen fit ce qu'il put pour reprendre cet ouvrage, & pour conſerver ceux qui lui reſtoient; mais après avoir fait tout ce qu'on pouvoit eſperer d'un brave homme, comme il vit qu'il n'y avoit point de ſecours à eſperer pour lui, il demanda à capituler. Le Roi donna le Gouvernement de cette Place au Comte de Lorges, qui étoit Marechal de Camp, & Neveu de Mr. de Turenne.

La priſe de Nimegue acheva de jetter l'épouvante parmi les Hollandois; tellement que ſans ſonger à ce qu'ils faiſoient, ils abandonnerent Graves dont Mr. de Turenne ne marqua pas de s'emparer. En même tems il marcha contre la Ville de Bommel, dont il ſe ſaiſit encore, auſſi-bien que du Fort de Skenck, dans lequel commandoit le Fils d'un Bourguemaitre de Nimegue *, qui n'avoit pas plus de vingt-ans. Toutes ces Conquêtes mirent l'Armée Françoiſe dans une ſi grande abondance de toutes choſes, que le plus beau Mouton ne valoit qu'un ſou marqué, & la plus belle Vache ſept ſous & demi. On en avoit pris une ſi grande quantité qu'on n'en ſavoit plus que faire, tellement qu'on les tuoit pour en avoir la langue; & l'on enterroit le reſte, de peur que cela ne mit la contagion dans l'Armée. 1672.

Tous ces heureux ſuccès engagerent les Alliez du Roi non ſeulement à l'envoier féliciter, mais auſſi à y venir en perſonne. Le Duc de Neubourg arriva au Camp avec une ſuite conſidérable, & le Roi, après l'avoir fait manger avec lui, le fit ſervir tout ſeul par les Officiers de ſa Maiſon. Il fit la même choſe à l'Evêque de Munſter, qui de ſon côté avoit pris les Villes de Groll & de Devventer ſur les Hollandois. Le Duc de Meklenbourg vint auſſi de ſon Païs, avec deux ou trois Eſcadrons qu'il offrit au Roi. Sa Majeſté les accepta, mais les aiant trouvé mal montez, il les diſperſa dans la Cavalerie legère, où l'on eut ſoin de leur donner d'autre Chevaux.

Felicitations que les Alliez du Roy lui font ſur ſes Conquêtes. *Memoires du Chevalier Temple. Memoires Politiques de M. du Mont.*

Tant de proſpéritez & ſi je l'oſe dire ſi peu atenduës, comparées avec la foible réſiſtance des Places ſubjugées, firent croire à Louïs qu'il n'auroit pas grand peine à s'emparer du reſte du Pays, & que pour déterminer au plûtôt les Villes, il n'y avoit qu'à leur offrir un traitement favorable, au cas qu'elles ſe portaſſent volontairement à la ſoûmiſſion; & cependant lâcher la bride au Soldat, afin de les intimider par l'exemple de celles qui s'opiniâtroient à la défenſe. Ce fut dans cette vuë qu'il fit publier la Déclaration ſuivante.

Le Roy fait publier une Declaratiõ pour engager le reſte des Villes de Hollan. de à ſe ſoumettre.

DE PAR LE ROI.

» Sa Majeſté conſiderant combien » il a plu à Dieu de benir ſes juſtes deſ- » ſeins, & faire proſperer les entrepri- » ſes qu'il a faites depuis ſon arrivée » en Campagne, & voulant traiter » avec la derniere douceur les peuples » des Provinces où elle pourra étendre » ſes victoires, & afin de leur faire ſa-

* *Nommé* Ten haef.

1672. » voir ce qu'ils auront à faire pour ſe » rendre dignes de ſes bontez ; Sa Ma» jeſté a fait déclarer & déclare par la » préſente, que tous les Habitans des » Villes de Hollande, qui ſe rendront » volontairement à ſon obéiſſance, & » recevront les Troupes qu'elle trouve» ra bon de leur envoyer, pour leur » ſureté & pour leur défenſe, ſeront » non ſeulement traitez auſſi favora» blement qu'ils pourroient deſirer ; » mais encore ſeront maintenus » dans tous leurs Privileges & Fran» chiſes, & auront toute liberté de » Conſcience, avec libre exercice de » leur Religion. Mais au contraire que » ceux qui ne ſe voudront pas ſoûmet» tre, de quelque qualité ou condition » qu'ils ſoient, qui tâcheront de ré» ſiſter aux forces de Sa Majeſté par » l'inondation de leurs digues ou autre» ment, ſeront punis de la derniére » rigueur. Et cependant on exercera » toutes ſortes d'hoſtilitez contre tous » ceux qui voudront s'opoſer aux deſ» ſeins de ſa Majeſté, & lorſque les » glaces ouvriront le paſſage de tous » côtez, Sa Majeſté ne donnera aucun » quartier aux Habitans des Villes, » mais donnera ordre que leurs biens » ſoient pillez & leurs maiſons brûlées. » Fait à l'Armée devant Arnheim ce » 24. Juin 1672. &c.

Naiſſance de *Louis François Duc d'Anjou*

Le 14. du même mois la Reine étoit encore accouchée d'un Prince, nommé *Louis François, Duc d'Anjou*, parce que *Philippe*, Duc de ce nom, né le 5. Août 1668. étoit mort le 10. Juillet 1671. Mais ce dernier Prince, qui ſembloit devoir remplacer la perte de ſon frère, mourut auſſi lui-même le 4. Novembre ſuivant.

Naiſſance de *Louis Ceſar de Bourbon* fils de Madame de Monteſpan.

Madame de Monteſpan donna auſſi au Roi un Fils cette même année. Ce fut *Louis Ceſar de Bourbon*, Comte de Vexin, deſtiné Abbé de St. Denis & de St. Germain des Prez ; il ne jouit pas long-tems de ces conceſſions, étant mort le 10. Janvier 1683.

Cependant le Marquis de Rochefort, qu'on avoit envoyé, comme j'ai dit ci-devant, à Utrecht, s'étant avancé dans le Pays, trouva la plûpart des Places abandonnées ; mais au lieu de paſſer outre, comme il lui étoit facile, s'empara ſeulement de Naerden, & de quelqu'autre Ville de moindre importance. Quatre Cavaliers de ſon Armée, qui alloient en maraude, voyant qu'ils ne rencontroient perſonne, s'avancerent juſqu'à Muiden : & les Magiſtrats, croyant que le Marquis de Rochefort les avoit envoyez pour les ſommer de ſa part, s'en furent au devant leur porter les clez. Mais comme ils vouloient entrer dans le Château, une Fille qui les aperçut de loin, leva promtement le Pont-levis, craignant qu'ils ne vinſſent pour lui faire inſulte. Les Magiſtrats ayant reconnu que ces Cavaliers étoient ſeuls, leur firent donner à boire, & les firent ſortir de la Ville après leur avoir repris les clez. Le Marquis de Rochefort qui aprit cette avanture, voulut y aller lui-même, mais il n'étoit plus tems. Le Prince d'Orange y avoit envoyé Garniſon, pour réparer la faute qu'on avoit faite de laiſſer cette Ville ſans défenſe ; car on peut dire qu'elle eſt une des clez d'Amſterdam.

Le Marquis de Rochefort manque ſon coup ſur Muiden. *Hiſt. de la Guerre de Hollande. Hiſt. de Guillaume III.*

La rapidité des Conquêtes du Roi avoit répandu la terreur par tout. On ne doutoit preſque plus que la riche Province de Hollande ne devînt la proye du Vainqueur. La ville même d'Amſterdam mit, dit-on, en délibération, ſi elle ſe rendroit ſans combattre, ou ſi elle ſe défendroit. Quoiqu'il en ſoit, elle fit couper tous les arbres qui étoient aux environs de ſes murailles, abatre les maiſons de plaiſance, ruiner les jardins, & detruire en un mot tout ce qui, en cas de ſiege, auroit pu favoriſer les Aſſiegeans ou nuire à la défenſe. On fit plus, comme on

1672. manquoit de Soldats, on commanda tous les Bourgeois des Villes, & la plûpart des Payſans; les uns pour aller en garniſon dans les Places frontieres, & les autres pour garantir les côtes, de crainte d'une deſcente. Ils en uſerent ainſi pour faciliter l'aſſemblée d'un Corps d'Armée par le moyen duquel on pût s'oppoſer, au moins de quelque côté, au rapide cours des armes du Roi.

Combat Naval entre les Anglois & les Hollandois. *Vie de Ruiter Hiſt. de la Guerre de Hollande.*

Les Hollandois, réduits à mettre leurs dernieres eſpérances en leurs forces de mer, vouloient tâcher de prevenir les entrepriſes dont les ménaçoient les Flotes de France & d'Angleterre jointes enſemble. Dans ce deſſein leur Armée navale (*a*), commandée par l'Amiral de Ruiter, attaqua (*b*) avec un vent favorable la Flote Angloiſe (*c*), qui étoit alors ſéparée de celle de France, & commandée par le Duc d'York. Comme l'Amiral Hollandois arriva ſur lui, celui-ci vint lui préter le côté, & lui envoya une bordée, à laquelle de Ruiter repondit de toutes les ſiennes. Ce qui couvrit l'air d'une ſi épaiſſe fumée, qu'il n'y eut plus moyen de rien aparcevoir: le peu de vent qu'il faiſoit alors, étant même tout-à-fait tombé dans ce moment-là, comme ſous les coups qu'on avoit tirez. Il eſt impoſſible de bien répréſenter, ni même de s'imaginer, toute l'horreur du combat qui ſuivit cette premiere décharge. Les *Sept Provinces* (*d*), & l'Amiral Anglois furent pendant plus de deux heures au côté & ſous le feu l'un de l'autre, tant qu'ils en demeurerent preſque tous deſemparez. Le Canon de Ruiter fut ſi bien ſervi, que des mouſquets n'auroient pu tirer plus vîte, & qu'enfin le grand Mât de Hune du Duc d'Yok fut abattu avec ſon Pavillon rouge. Il auroit alors couru grand riſque d'être abordé par des Brûlots; ſi le calme ne les en eût empêchez. Il prit donc en cet inſtant le parti d'arriver, & de ſe ſéparer de Ruiter, de qui il ne ſe reprocha plus depuis; mais ſa place fut bien-tôt remplie par plus d'un grand Navire de ſon parti, & le combat continua avec un grand feu de part & d'autre. Le Vice-Amiral Bankert aiant de ſon côté mis le Cap ſur l'Eſcadre blanche, compoſée principalement de François, le combat n'avoit pas moins rudement commencé entre ceux-ci. Mais le Comte d'Etrées, Vice-Amiral de France, revira bien-tôt au Sud, & par ce moyen il s'éloigna des Anglois. Bankert le ſuivit, faiſant le Sud comme lui, ils demeurerent preſque tout le jour engagez enſemble: les François baiſſant toûjours ſous le vent, & Bankert chaſſant ſur eux de toute ſa force, ſans pourtant remporter beaucoup d'avantage. On croit que le but de la France n'avoit été que de regarder de loin le combat, pour conſerver ſes Vaiſſeaux, en laiſſant les deux Nations de l'Europe les plus puiſſantes ſur mer, conſumer leurs forces & s'entre-détruire, afin de pouvoir mieux dans la ſuite venir à bout de ſes deſſeins.

Cependant l'Eſcadre rouge & celle de Ruiter continuoient à faire un feu épouvantable l'une ſur l'autre mais, enfin faute de vent on ſe trouva hors d'état de pouvoir gouverner, & dans la néceſſité de dériver les uns parmi les autres: ſi bien qu'à peine pouvoit-on garder aucũ ordre & les Vaiſſeaux qui venoient à s'aborder, s'incommodoient d'autant plus, qu'il étoit impoſſible de changer aſſez promptement de bord. L'Eſcadre blanche du Comte d'Etrées étoit deſcenduë plus de deux lieuës ſous le vent de celle des Anglois, & l'Eſcadre de Bankert qui étoit en bon état, lui donnoit la chaſſe. Mais comme dans les

(*a*) *Elle étoit compoſée de* 158 *ou* 168. *Voiles.*
(*b*) *Le* 7. *de Juin.*
(*c*) *Compoſée de* 126. *Vaiſſeaux de guerre. Celles des François en avoit environ* 60.
(*d*) *Vaiſſeau ainſi nommé.*

1672.

1672. Batailles Navales, on ſe bat en divers endroits quelquefois en même tems, quelquefois en des tems differens, & que la fumée empêche ſouvent qu'on ne voïe ce qui ſe paſſe, tellement qu'une Eſcadre ou une Diviſion ne ſait la plûpart du tems en quel état eſt l'autre; il eſt preſque impoſſible de raporter nettement les différentes circonſtances de ce qui s'eſt paſſé en changeant de cours, en arrivant ou en revirant, & de ne pas placer quelquefois plus tard dans la Narration ce qui en effet eſt arrivé plûtôt, ou de ne pas raconter plûtôt ce qui s'eſt paſſé plus tard. On peut encore moins faire tout-à-là fois le récit de ce qui eſt arrivé en différens endroits en mêmetems; c'eſt-pourquoi je me contenterai de dire qu'il ſe fit en cette occaſion des deux côtez des exploits dignes d'une éternelle mémoire, & que la nuit qui ſurvint ayant terminé ce mémorable combat, les Armées ſe ſéparerent ſans qu'on ſache préciſément de quel côté fut l'avantage.

Les Frãçois inſultent aux Hollandois ſur leurs pertes

Ce fut alors que les François, qui s'en attribuoient tout les ſuccès *, commencèrent à inſulter au malheur des Provinces-Unies, & à faire mille railleries piquantes de leur prétendu orgueil paſſé. On ne voyoit dans Paris que Paſquinades nouvelles ſur ce ſujet. Il courut entr'autres une Médaille, dans laquelle on répréſentoit le Roi ſous la figure d'un Soleil, qui après avoir élevé quelques brouillards d'un marais, les diſſipoit par la force de ſes rayons, avec ces mots.

J'ai ſu les élever, je ſaurai les détruire.

Quelcun fit auſſi une réponſe fort ingénieuſe aux paroles de la Médaille fauſſement attribuée à Mr. Van Beuningen, cette réponſe étoit renfermée en ce vers.

Hunc ſolem, ô Joſué, ſiſtere tempus adeſt

C'eſt à-dire:

Il eſt tems, Joſuë, par un pouvoir nouveau,
D'arrêter, ſi tu peux, le cours de ce flambeau.

Il en étoit tems en effet, puiſque le Vainqueur étoit déja parvenu juſques dans Utrecht, & qu'il y donnoit ſes Loix. Des ſept Provinces dont l'Etat eſt compoſé, il en avoit ſoûmis trois: & la quatrième, ſavoir celle de Friſe, ne reconnoiſſoit preſque plus d'autre Maître que l'Evêque de Munſter. Voilà en peu de mots quel étoit le pitoyable état des Provinces-Unies, pendant les mois de Mai, Juin, Juillet & Août de cette année. Mais leurs affaires changérent bien tôt de face.

Le Roi exerce à Utrecht tous les Droits de la Souveraineté.

L'expédient dont j'ai dit il n'y a pas long-tems que le Roi s'étoit ſervi pour engager les autres villes à ſe ſoûmettre, ne réüſſit pas comme on s'en étoit flaté. Elles tinrent bon, & la levée du Siége de Groningue, qui arriva environ dans ce tems là, n'y contribua pas peu. Cependant le Roi étoit toûjours à Utrecht, & y tint ſa Cour quelque tems. Il y donna des Loix, changea les Conſtitutions, publia des Edits, créa des Magiſtrats, reçut des hommages, des viſites ſolemnelles, & des Ambaſſades de cérémonies. Ce fut là qu'il reçut la viſite des Evêques de Munſter & de Strasbourg: le compliment que le Baron de Schonborn vint lui faire de la part de l'Electeur de Mayence, & l'Ambaſſade ſolemnelle du

* *Je trouve néanmoins que la Flote Hollandoiſe pourſuivit tout le jour ſuivant celle des François & des Anglois, qui éviterent le combat, ce qui paroit inſinuer qu'ils n'avoient pas eu l'avantage.*

1672. du Roi de la Grande Bretagne. On n'a jamais bien ſu à quelle fin tendoit cette Ambaſſade, & le Chevalier Temple lui-même avouë ſon ignorance là-deſſus. Si l'on en doit croire le Mercure Hollandois, ce fut pour un renouvellement d'Alliance qui fut éxécuté réellement & de fait, & dont les Ratifications furent échangées à Londres le 14. Août ſuivant. Il en pourroit bien être quelque choſe, mais on n'en a rien ſu d'aſſuré. Tout ce qui paroît de plus vraiſemblable à cet égard, c'eſt que le trop prochain voiſinage du Roi Très-Chrétien & des Etats Généraux avoit cauſé de l'inquiétude à la Nation Angloiſe, qui ſe doutoit bien de ce qui arriva, ſavoir que les Etats ne manqueroient pas d'envoyer une Députation à Sa Majeſté Trés-Chrétienne pour lui demander la paix.

les Etats Generaux envoiét des Ambaſſadeurs au Roi.

Memoires du Chevalier Temple. Tom. II. MeMoires Politiques de Mr du Mon.

En effet Jean de Vvit, Grand Penſionnaire de Hollande, dont le crédit étoit encore fort grand dans la République, remontra aux Etats, que le ſeul moyen de conſerver ce qui leur reſtoit de Païs, étoit de faire promtement la paix avec la France. Ils furent tous de ſon avis, excepté les créatures du Prince d'Orange. Mais comme elles étoient en plus petit nombre que les autres, on envoya des Ambaſſadeurs au Roi qui étoit toûjours campé près d'Utrecht. On en envoya de même au Roi d'Angleterre, mais ce Prince les fit arrêter & conduire à Hamptoncourt, ſous prétexte qu'ils étoient entrez dans ſon Royaume ſans Paſſeport, & que d'ailleurs il les accuſoit d'y venir dans le deſſein de faire des brigues, s'ils ne le trouvoient pas diſpoſé à faire ce qu'ils deſiroient. Néanmoins comme il ne vouloit pas qu'il fût dit qu'il eût violé le Droit des Gens, il leur donna des Commiſſaires pour entendre leurs Propoſitions. Le Roi n'en uſa pas de même envers ceux qui lui furent envoyez, qui étoient Mrs. d'Odick, de Gent, Grotius & d'Eck. Mr. de Pomponne, Secretaire d'Etat eut ordre de conférer avec eux; mais ils dirent qu'ils n'étoient venus que pour ſavoir quelles conditions il plaroit au Roi de leur impoſer, parce qu'en l'état où ils étoient, ils avoient cru qu'on ne leur permettroit pas de diſputer leur droit, comme ils auroient pu faire, pendant que la fortune leur étoit favorable. Ceux qui étoient allez en Angleterre dirent la même choſe. On trouva ce diſcours bien ſoûmis pour une République qui étoit ſi puiſſante il n'y avoit que deux mois. Mais on s'aperçut que ce n'étoit pas tant un effet de ſa ſoûmiſſion que de la Politique du Prince d'Orange, qui vouloit par là traîner les choſes en longueur. Il prétendoit donner de la jalouſie aux deux Rois, qui ne ſachant ce qui ſe paſſoit dans la Cour l'un de l'autre, ſeroient ſur le *qui vive*, ſans oſer ſe déterminer. 1672.

Le Roi d'Angleterre en fait de même.

Celui d'Angleterre, dans la crainte que la paix ne ſe fit à ſon préjudice, avoit auſſi envoyé des Ambaſſadeurs vers le Roi, moins pour négocier aucun accommodement, que pour voir ce qui s'y paſſoit. Une des raiſons qui paroît confirmer cette penſée, c'eſt que les Ambaſſadeurs Anglois affecterent de paſſer par la Haïe, & d'y donner toutes les eſpérances d'une prochaine paix. Ils allerent même juſqu'à dire, *qu'ils aimoient la Hollande, & qu'ils étoient bons Hollandois*; que le but de leur Ambaſſade étoit d'arrêter le progrès des armes de Louïs XIV. Ils eurent pour cet effet pluſieurs Conférences avec les Députez des Etats, auxquels ils témoignerent toute l'amitié imaginable pour la République, & une inquiétude extrême de voir le Roi de France ſi avant dans leur Païs. Ils donnerent à entendre aux Miniſtres Hollandois, qu'ils engageroient Louïs XIV. à céder toutes ſes Conquêtes pour Maeſtricht, & que s'il ne vouloit pas le

1672. faire, ils avoient ordre d'entrer dans de nouveaux engagemens avec les Etats, pour empêcher la ruïne de la Republique.

But de l'Ambaſſade du dernier. *Hiſtoire ſecrete des Intrigues de la France.*

Il n'y avoit en effet que l'Angleterre qui pût délivrer l'Europe de l'eſclavage dont elle étoit menacée ; mais cependant on eut bien-tôt lieu de reconnoître que les liaiſons de cette Cour avec celle de France étoient alors plus étroites que jamais ; & que de peur que ſes engagemens contre les Hollandois ne fuſſent trop foibles, elle avoit envoié ſes Ambaſſadeurs au Roi pour les affermir & les rendre indiſſolubles. Quoique ces Plénipotentiaires * fuſſent corrompus par l'or de la France, leur habileté étoit cependant reconnuë de tout le monde, & ils faiſoient moins de deshonneur à leur Patrie du côté de l'eſprit que de celui de la probité. Comme ils connoiſſoient le véritable interêt de la Nation, qui étoit de délivrer la Hollande, on ſe perſuadoit généralement que leurs intentions ſeroient conformes à leurs lumiéres. Mais quelques heures de ſéjour dans le Camp des François les rendirent aparemment plus capables de juger ſainement des choſes, & diſſipérent cette vaine frayeur que l'on avoit de la grandeur du Roi de France. L'éloquence & la genéroſité de Sa Majeſté les convainquirent parfaitement de la modération & de la juſtice de ſes intentions, & ils oubliérent bien-tôt toutes les belles promeſſes qu'ils avoient faites à la Haie, auſſi bien que tous les raiſonnemens qui leur avoient paru les plus judicieux. *L'agrandiſſement du pouvoir des François ne devoit être ni ſuſpect ni formidable, parce qu'ils étoient trop genereux pour en abuſer*, pour ſe ſervir de l'expreſſion d'un Auteur de ce tems-là. La premiere choſe que ces plenipotentiaires firent ſavoir au Prince d'Orange, après l'avoir laiſſé dans de ſi agréables eſpérances, fut, *que les Etats devoient donner ſatisfaction aux deux Rois conjointement, & que ſans cela aucune des deux Couronnes ne pouvoit traiter avec eux.* 1672.

Deſſeins de la France ſur la Hollande.

Le Prince d'Orange & les Etats furent extrêmement ſurpris de voir un ſi grand changement dans l'eſprit des plénipotentiaires. Le Prince, qui étoit muni d'un plein pouvoir pour traiter & conclure avec l'Angleterre, ne voulant pas demeurer plus long-tems en ſuſpens, répondit aux Plénipotentiaires qu'il ſeroit bien aiſe de ſavoir quelle ſatisfaction les deux Couronnes ſouhaitoient. Il aprit bien-tôt que ce n'étoit pas moins que le ſacrifice de la Religion & de la liberté des Provinces-Unies. En effet le Roi de France inſiſtoit ſur la tolérance des Catholiques-Romains, qu'il demandoit qui fuſſent admis aux Charges, & que les Prêtres euſſent des penſions : en un mot que les Catholiques-Romains fuſſent en Hollande ſur le même pié que les Réformez, & que les Etats protégeaſſent les uns & les autres également. Voilà quelles étoient les prétentions que les Miniſtres Anglois apuioient. De ſorte qu'on peut dire, avec l'Auteur de ces Mémoires, que la Cour d'Angleterre étoit alors auſſi Françoiſe que celle de France. Si tel fut le ſuccès de l'Ambaſſade Angloiſe auprès du Roi, faut-il s'étonner que celle des Etats y ait été infructueuſe, & que le Roi ait renvoyé les Députez, en leur diſant qu'il n'avoit rien à propoſer, juſqu'a ce que ceux qui ſeroient envoyez euſſent un plein pouvoir de traiter avec lui ? Il y eut néanmoins cette différence entre les ſuccès de l'une & de l'autre, que depuis le jour de l'Ambaſſade, l'Alliance entre les deux Rois ne fit que diminuer & s'affoiblir ; au lieu que depuis la Députation, les Etats ſe releverent & ſe fortifiérent de plus en plus

* *Le Duc de Buckingham & les Lords Arlington & Halifax.*

1672. Les François étoient alors au plus haut degré de leur gloire. Jamais Prince, hors du ſiége ordinaire de ſa Cour, ne parut avec plus d'éclat ni de pompe, environné de l'appareil de la Royauté, que Louys XIV. fit à Utrecht. Ne ſembloit il pas qu'il ſe hâtat d'y exercer tous les droits de la Souveraineté, dans la crainte que pour peu qu'il différât, il ne fût plus tems de le faire? En effet Utrecht, qui, au ſentiment des Miniſtres de France & de la plûpart des Puiſſances de l'Europe, devoit ouvrir au Roi la porte de la Hollande, fut celle qui la lui ferma. A peine en fut-il dehors, que ſes affaires commencèrent a décliner.

Les Conquêtes du Roi commencét à decliner.

Les Etats Generaux demandent du ſecours aux autres Princes.

Dès le commencement de l'année les Etats Généraux avoient envoyé des Miniſtres dans toutes les Cours de l'Europe; pour demander un prompt & puiſſant ſecours, avec ordre de remontrer à tous les Princes combien la ſûreté publique & particulière de chacun d'eux ſe trouvoit intéreſſée en leur conſervation. Mais quoi qu'il n'y eût rien de mieux fondé que ces remontrances, ni de plus généralement reconnu que ce qu'elles inſinuoient; elles n'eurent pas tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Le Roi de Suède n'étoit plus d'humeur à ſe départir de l'Alliance du Roi Très-Chrêtien. Le Roi de Dannemarc n'oſoit ſe déclarer, à cauſe de ſon plus proche voiſin: l'Empereur ne le pouvoit pas non plus de ſon chef, & ſans l'avis de l'Empire: le Roi d'Eſpagne, ſous la tutèle de ſa Mére, cherchoit à profiter des troubles préſens; & pour ce qui eſt des Princes de l'Empire, ils étoient pour la plûpart ou aquis à la France, ou indifférens. De ſorte que tout ce qu'on put obtenir de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, furent des Traitez par leſquels ces deux Monarques s'obligoient à fournir au plûtôt quelques Troupes auxiliaires. Pour le Roi de Dannemarc, il ſe contenta d'entrer dans une Alliance défenſive qui fut concluë à Brunſvvic le 22. Septembre, entre l'Empereur & lui, avec l'Electeur de Brandebourg, les Ducs de Brunſvvic-Lunebourg, & la Landgrave de Heſſe-Caſſel, aux conditions que les trois premiers entretiendroient chacun trois mille chevaux & ſix mille hommes de pié, les Princes de Lunebourg mille chevaux, & deux mille deux cens hommes de pié; & Madame la Landgrave de Heſſe quatre cens chevaux & quatre cens hommes de pié; ſi bien que la Cavalerie devoit monter par ce moyen à dix mille quatre cens hommes, & l'Infanterie à vingt & un mille hommes, en tout trente & un mille quatre cent. 1672.

L'Electeur de Brandebourg fait un Traité avec eux.

Mais comme cette Ligue ne fut concluë que fort tard, & qu'elle ne regardoit proprement que la ſûreté mutuelle de ceux qui l'avoient faite, les Etats n'en tirérent aucun avantage. Ils ſe ſeroient vus réduits à ſoûtenir tout le faix de la guerre, ſans autre ſecours que quelques Régimens Eſpagnols pour les Garniſons de leurs Places, ſi l'Electeur de Brandebourg ne s'étoit montré plus prompt à les aider que les autres Princes. Les Etats de cet Electeur confinoient à ceux des Provinces-Unies: il profeſſoit la même Religion que la leur, & de plus il jugeoit aſſez par la grande amitié qui étoit entre l'Electeur de Cologne & Sa Majeſté Très-Chrêtienne, que l'invaſion ſe feroit de ſon côté, & que difficilement s'en pourroit-il garantir. Ces conſiderations & la généroſité naturelle de l'Electeur, qui étoit un Prince rempli de vertus & de grandes qualitez, le déterminerent aiſément à ce que les Etats deſiroient de lui; & ſans plus differer; il fit avec eux un Traité

1672. *en vertu duquel il mit ſur pié une Armée de vingt mille hommes. Quoi-que l'Empereur ne ſe déclarât pas ſi-tôt, il n'avoit pas laiſſé d'envoyer une Armée auxiliaire ſur le Rhin, pour ſe joindre à celle de l'Electeur.

La France entreprend de l'en détacher.

Le Maréchal de Turenne en ayant eu avis, prit auſſi la même route avec ſon Armée; auſſi bien que le P. de Condé avec un autre Corps de Troupes. Mais comme la ſaiſon étoit déja fort avancée, & que les paſſages ſe trouverent difficiles, la Campagne ſe paſſa de part & d'autre ſans rien entreprendre. La verité eſt que l'Electeur de Brandebourg n'étoit pas bien aiſe de rompre avec la France, il eſperoit à la qualité de Médiateur; & peut-être qu'une des principales raiſons qui l'avoient engagé à lever une Armée, avoit été pour ſe rendre plus conſidérable aux deux Partis, & pour faire accepter plus promtement les offres de ſa Médiation. La France qui prévoyoit ſon deſſein, ou par pénétration, ou par le moyen de ſes intelligences ſecrétes, le ménageoit autant que la conjôcture le pouvoit permettre: juſques-là que les gens du Maréchal de Turenne aiant ſurpris & enlevé cent Cavaliers Brandebourgeois, ce Maréchal les lui renvoya le plus honnêtement du monde. Quoi-que la France n'eût aucune intention de le prendre pour Médiateur, & qu'elle fût réſoluë de procurer cet honneur tout entier à la Suéde, elle ne laiſſoit pas de le flater dans l'eſpérance qu'il en avoit conçuë. Elle lui faiſoit même entendre ſous main & par des voyes indirectes, que l'armement qu'il venoit de faire en faveur des Hollandois, étoit la ſeule difficulté qui retenoit Sa Majeſté Très-Chrêtienne, & qu'il ne ſeroit pas plûtôt entré dans la Neutralité, qu'elle ſe porteroit d'elle-même à lui déferer la Médiation. Voilà, ſi je ne me trompe, le véritable endroit par lequel cet Electeur fut tenté & perſuadé de renoncer à l'Alliance des Etats Géneraux, comme nous le dirons dans la ſuite. 1672.

Entrepriſe du Prince d'Orange manquée ſur Charleroi.

Les Hollandois, voyant leurs Villes & leurs Provinces en proye aux Troupes du Roi, voulurent tenter une diverſion, qui portât tout d'un coup la guerre ſur la frontière de France. Le Prince d'Orange dans ce deſſein fit inveſtir Charleroi le 15. de Decembre par les Troupes Eſpagnoles, que commandoit le Comte de Marſin, & que le Comte de Monterei lui avoit envoyées. Ce Prince y arriva lui-même avec l'Armée de Hollande. Il n'y avoit alors qu'une foible Garniſon dans Charleroi, & ce qu'il y avoit de plus fâcheux encore, le Comte de Montal, Gouverneur de la Place, étoit abſent. Mais peu de jours après il trouva le moyen d'y rentrer, en forçant avec cent cinquante Maîtres les Gardes & les retranchemens des Ennemis. Il ne leur donna depuis ni repos ni relâche; il fit tous les jours de vigoureuſes ſorties, & rompit ſi bien leurs meſures, qu'ils ſe retirerent avant même que d'avoir ouvert la tranchée. Le bruit de la marche du Roi, qui en plein hiver partit pour ſe rendre ſur la frontiére, acheva de les déconcerter & les détermina à précipiter leur retraite. *Hiſt. de la Guerre de Hollande. Hiſt. de Guillaume III.*

Les Hollandois penſent tout de bon à un accommodement.

Tant de desvantages obligerent les Etats Generaux à penſer plus que jamais à un accommodement. Grotius, l'un des Ambaſſadeurs qu'ils avoient envoyé vers le Roi, étoit revenu leur dire qu'il croïoit que ce Prince ſe contenteroit du Brabant Hollandois, moyennant quoi il rendroit toutes ſes Conquêtes. Il falut aſſembler les Etats là-deſſus; mais les avis ſe trouvèrent partagez. Les uns vouloïent qu'on accordât au Roi tout ce qu'il demanderoit, & c'étoit là le ſentiment de ceux qui n'a-

* Le 26. Avril.

1672. voient aucune attache pour le Prince d'Orange. Mais les autres ſe récrioient contre ces conditions, comme n'y aiant rien de plus injuſte. Cependant dans le tems qu'on deliberoit là-deſſus, ceux d'Amſterdam, qui ne ſubſiſtoient que par le Commerce, & qui avoient peur que cette guerre ne les en privât, s'aſſemblerent entr'eux, pour ſavoir s'il ne leur ſeroit pas avantageux de ſe donner au Roi. Leur Aſſemblée étoit de trente-ſix perſonnes des plus conſiderables de la Ville, dont ce Conſeil a coûtume d'être compoſé. Et parmi tout ce nombre, il ne s'en trouva que deux qui furent d'avis de garder la forme de leur Gouvernement. Les autres vouloient que, puiſque les autres Provinces étoient reduites ou ſur le point de l'être bien-tôt, on fit une Republique à part de la Province de Hollande, laquelle ils croïoient pouvoir conſerver à cauſe de ſa ſituation.

Diverſité de ſentimens ſur ce ſujet. *Mem. du Chevalier Temple.*

D'autres diſoient qu'à l'exemple de Hambourg & de DantziK, il ſuffiſoit de la ſeule Ville d'Amſterdam pour faire une Puiſſance conſiderable. Qu'auſſi-bien le Roi de France avoit déja pris Uvoerden, Naerden, Oudevvater, qui étoient de la Province, & que ſans ſe mettre en peine de la défenſe des autres c'étoit aſſez de ſonger à ſa ſureté. Mais la plûpart ſoûtenoient qu'il étoit plus expedient de ſe ſoûmettre au Roi, & tâchoient de ramener les autres à leur ſentiment. Cependant Mrs. Haſſelaer & Hop, celui-ci Penſionnaire de la Ville, celui-là Grand Baillif, qui étoient les deux qui vouloient demeurer dans l'union des autres Provinces, commencerent à parler fortement contre ceux qui étoient de cet avis; ſur quoi voïant que la brigue étoit ſi forte, qu'à peine les pouvoir-on écouter; ils ouvrirent une fenêtre qui répondoit ſur la Place, & menacèrent d'appeller le Peuple, s'ils ne changeoient de ſentiment. Cette menace étonna les plus reſolus, & comme le Prince d'Orange faiſoit ſon poſſible pour inſinuer qu'il y avoit des Traitres dans toutes les Villes, ils aimerent mieux ne pas s'obſtiner davantage, que de s'expoſer à la furie d'un Peuple, qui prendroit la premiere impreſſion qu'on lui donneroit. Ainſi deux hommes ſeuls furent cauſe que le Roy ne fut pas Maître de toute la Hollande; car ſi Amſterdam ſe fût rendu, tout le reſte ſe fût conformé ſur cette Ville, qui eſt plus conſiderable toute ſeule, que dix autres enſemble. 1672.

Grotius retourne au camp du Roi. *Memoires du Chevalier Temple. Memoires de Mr. du Mont.*

Cependant il faloit renvoïer Grotius, & prendre ſur cela des reſolutions utiles à la Republique. On recuüillit les voix de toutes les Villes, dont la plûpart furent d'avis de s'accommoder avec le Roi, & de lui ceder plûtôt une partie que de perdre le reſte. On expedia donc un pouvoir aux Ambaſſadeurs, & Grotius en aiant été chargé, il prit le chemin de l'Armée du Roi, où il arriva le ſoir. Il alla deſcendre chez le Marquis de Louvois, Miniſtre & ſecretaire d'Etat de la guerre, qui le retint à ſouper. Mais comme il ne vouloit rien faire ſans ſes Collegues, il ſe contenta d'apprendre à ce Miniſtre qu'on lui avoit expedié le pouvoir que le Roi avoit ſouhaité. On s'aſſembla le lendemain de part & d'autre, & le Roy aiant demandé qu'on lui laiſſât ſes Conquêtes, & qu'on remboursât ſes Alliez des fraix de la guerre; les Hollandois furent ſi étonnez de ces demandes qui leur paroiſſoient exorbitantes, qu'ils furent quelque-tems ſans rien offrir. Ils alleguoient pour raiſon, que leur pouvoir ne s'étendoit qu'à conſerver l'union qui étoit dans leur Etat, laquelle ſeroit infailliblement rompuë s'il faloit qu'ils ſubiſſent des conditions ſi dures. Cependant on les preſſa de dire ce qu'ils vouloient donner, & ils offrirent Maeſtricht avec ſix millions, qu'ils firent monter enſuite juſqu'à dix, moïennant qu'on leur donnât du tems pour

païer. Le Roi ſe relâcha de ſon coté, & offrit de ſe contenter des Places qui appartenoient au Marquis de *Brandebourg, & à l'Archevêque de Cologne: c'eſt-à-dire d'Otſoi, Rhimbergue, Vveeſel, Rées, & Emmerik, avec le Brabant Hollandois. Mais comme cela étoit au deſſus des inſtructions que Grotius avoit apportées avec lui, il retourna une ſeconde fois à la Haïe où il trouva que les de Vvits avoient été maſſacrez.

Diviſions inteſtines en Hollande. *Mem. de Tem. & de du Mont Hiſtoire Secrete des Intrigues de la France.*

En vain le Penſionnaire avoit eſperé de ſe decharger de la haine publique en ſe demettant de ſa Charge; cette demarche ne ſervit qu'à hâter & à faciliter ſa perte, parce que le Peuple ne trouvant plus en lui le-même caractere, qui le faiſoit auparavant craindre & reſpecter, ne fut retenu par aucune conſideration, & l'immola avec ſon Frere. Ces deux infortunez Miniſtres ne furent pas les ſeuls expoſez, & livrez à la haine populaire; la plûpart des Bourgemaiſtres & Echevins, & autres Officiers de Police, auſſi bien que de Guerre, ſe trouverent dans le même cas. Le Peuple ne pût être appaiſé que par un changement preſque général dans la Magiſtrature, & par le ſacrifice d'un grand nombre de Colonels & de Capitaines accuſez de lâcheté ou de trahiſon. Pour ſurcroit de confuſion & de deſordre, la diviſion s'introduiſit dans le Gouvernement des Provinces, & ſur tout en Zelande, où le Prince fut obligé de faire un voïage pour réunir les eſprits: & en Friſe, où les anciens & les nouveaux Magiſtrats tenoient deux Aſſemblées ſeparées l'une à Leeuvvarden, & l'autre à SneeK.

Il faut encore remarquer que la Province de Friſe étoit tous les jours à la veille de ſe voir envahie par les armes de France, & par celles de Munſter, & que la diviſion qui y regnoit, augmentoit de la moitié le péril où elle ſe trouvoit. Les Magiſtrats qui compoſoient cette Aſſemblée factionnaire, le ſavoient bien auſſi, mais aucun d'eux ne ſe ſoucioit d'y pourvoir, tant l'aveuglement étoit alors général. A la fin pourtant leurs differents ſe terminerent, mais ce ne fut qu'au mois de Mai de l'année mil ſix cent ſeptante trois, & aprés de longues Negociations par des Plenipotentiaires, comme entre Ennemis; les deux Partis étant aſſemblez ſeparément dans la Maiſon de la Province; & traitant par la Mediation du Gouverneur & des Deputez des Etats Generaux eurent le bonheur & la gloire de conſerver toûjours leur fermeté, & leur prudence accoûtumée. Bien loin de ſe reſſentir de la fraieur qui regnoit alors, ou de ſe relâcher en quelque maniere; ils ſemblerent reprendre un nouveau courage, à meſure que la deſolation augmentoit, & faiſoient toûjours de nouveaux efforts, lors même qu'on les croïoit hors d'état d'en plus faire. 1672.

Par quels moïens elle ſe garentit de la ruine dont elle étoit menacée. *Mem. Id ibid.*

D'abord ils travaillerent à calmer les troubles interieurs, en concourant avec les Etats de Hollande & de Vveſt-Friſe, pour revetir le jeune Prince de la Charge & Dignité de Stathouder. Et en même temps ils firent lâcher les écluſes, ce qui eſt la derniere reſſource à laquelle on a recours, quand on deſeſpere de pouvoir ſauver le païs autrement qu'en le perdant pour un tems. Par ce moien toute la Province ſe trouva ſous l'eau en très-peu de jours, & entierement inacceſſible aux armes de France. Il y avoit pourtant encore quelques Poſtes, où peut être elles auroient pu aborder, ſavoir Bodegrave, Muiden, Vveeſop, Gorcum, l'Ecluſe de Gouvvelle & Schoonhooven; mais le Prince ſe chargea du ſoin de les garder avec les Troupes qu'il avoit ſous ſon Commandement, & dont il fit la repartition ſelon qu'il le jugea le plus à propos Voilà ce qu'on peut dire qui ſauva la Hollande, & qui l'empêcha

1672. de devenir la Conquête du Roi Très-Chrêtien.

Elle eſt preſervée d'une deſcente des Anglois au Texel. *Vie de Ruiter. Mercure Hollandois.*

Le bonheur qu'elle eut de réſiſter aux forces navales de France & d'Angleterre unies enſemble, ne contribua pas moins à la délivrer. Le Vice-Amiral de Ruiter fit ce coup-là ; mais peut-on dire que ce ſoit à ſa prudence plûtôt qu'à ſa bonne fortune que le ſuccez en doive être attribué ? Il avoit expoſé témerairement dans une même Campagne le ſalut de l'Etat au hazard de trois differentes batailles, malgré les ordres qu'il en avoit reçus au contraire ; & ſi la Flote Hollandoiſe eût été battuë, comme il y avoit grande apparence, celle des François & des Anglois étant ſuperieure de plus d'un tiers, tout le reſte des Sept Provinces étoit entierement perdu. Le Ciel y pourvut viſiblement & les ſauva comme par miracle. On ne peut s'empêcher de nommer ainſi la voie extraordinaire & merveilleuſe dont elles furent garanties de l'invaſion dont elles étoient menacées, par la deſcente des Anglois au Texel ; puiſqu'au jour * fixé, lors qu'on n'attendoit plus que le Flot pour faire avancer les petits Bâtimens à terre, le Juſſant † contre l'ordinaire, dura bien douze heures ; accident dont les Mariniers du Texel furent rellement ſurpris qu'ils en parlerent comme d'un évenement ſurnaturel. Toutes les bouches du Peuple en retentirent auſſi comme un témoignage de l'Aſſiſtance Divine, & les Paſteurs en firent reſonner les Chaires, en remerciant Dieu dans leurs Prieres publiques de la protection qu'il avoit donnée à la Hollande en cet évenement. En effet cette longue durée de l'Ebe § ayant fait paſſer le tems & perdre l'occaſion dont les Ennemis s'étoient flâtez, ils ſe virent contraints d'abandonner leur projet. Ce Reflux, contraire à l'ordre de la Nature, fut encore ſuivi d'une tempête, qui, achevant de déconcerter leurs deſſeins, contraignit l'Armée Roiale de s'éloigner avec effroi de la côte où elle avoit prétendu aborder. 1672.

Accommodement propoſé mais difficile à menager.

Telle étoit la ſituation des affaires, lors que l'on propoſa un accommodement, qui, à la verité, paroiſſoit bien difficile a ménager. Car ſans parler de l'Alliance des deux Rois, & de l'ajuſtement de leurs interêts, qui y faiſoient un obſtacle très-grand, les Parties intereſſées etoient auſſi retenuës de leur côté par diverſes conſiderations importantes. Le Roi Trés-Chrétien ſe flâtoit de l'eſperance d'atrirer l'Eſpagne dans ſon parti, & ſe promettoit de reduire aiſément la Hollande à ſon obéiſſance, dès que la gelée auroit rendu le terrain ferme & ſolide. Pour ce qui eſt des Etats Généraux, on ne ſauroit nier que la paix ne fût le principal objet de toutes leurs vuës ; mais ils avoient des Alliez ſans l'avis deſquels ils ne pouvoient traiter ni de bonne grace, ni avec ſûreté ; & d'ailleurs comme ces mêmes Alliez étoient ſur le point de s'unir avec eux d'une union plus étroite, & même de rompre ouvertement avec la France, ils avoient lieu d'eſperer de voir bien-tôt un changement dans les affaires. Ajoûtez à cela, que l'Eſpagne étoit pour lors intriguée ſi avant dans leur Conſeil, qu'elle y régentoit en quelque maniere. Il eſt du moins certain que Don Emanuël de Lira, Miniſtre de cette Couronne, les éclairoit de ſi près, que difficilement euſſent-ils pu prendre aucune reſolution contraire aux interêts dont il étoit chargé.

Il n'eſt donc pas étonnant que la Députation des Etats au Roi de France n'eût point de ſuccès, il y auroit eu bien plû-tôt dequoi s'étonner ſi elle avoit réüſſi. J'ignore ce qui ſe paſſa

* *Le 14. Juillet.*
† *C'eſt-à-dire le Reflux.*
§ *C'eſt-à-dire la Baſſe Marée.*

1672. depuis entre le ſieur de Pomponne & les Deupez des Etats Généraux, & quelles propoſitions ces derniers firent pour parvenir à la paix. Je ſçai ſeulement qu'ils en firent, & qu'ils en donnerent même un Memoire par écrit mais qu'elles furent rejettées; & pour réponſe, on donna auxdits Députez deux Mémoires de la part des Rois de France & d'Angleterre, contenant des demandes & des conditions qui furent rejettées auſſi.

Ces conditions ſont rejettées, & les deux Parties ſe préparent à la guerre.

Depuis ce tems-là les Deputez des Etats ne firent pas grand ſejour à l'Armée du Roi Très-Chrêtien. Ils furent rappellez, & de part & d'autre on prit des meſures pour ſe mettre en état de traiter à l'avenir ſur un bon pié. Les François attendoient l'Hiver avec impatience, ſe perſuadant qu'il les rendroit Maîtres ſans difficuté du reſte du Païs: & les Hollandois au contraire, qui ne voioient que trop d'aparence au deſſein de leurs Ennemis, l'aprhéhendoient plus que toutes les choſes au monde. l'Hiver vint enfin, & de plus, il géla fortement: néanmoins les François ne tirerent pas de cette gelée tout l'avantage qu'ils s'en étoient promis. Le Duc de Luxembourg, qui étoit ſorti d'Utrecht avec une Armée de 14000. hommes, l'élite des Troupes de France, dans l'eſperance de ſe rendre Maître de la Haïe, de Leide, & d'Amſterdam même, fut ſurpris d'un dégel ſi grand & ſi ſubit, qu'il fut heureux de pouvoir ſe retirer à tems, quoi qu'avec une perte conſiderable. Ce fut là le commencement de leur délivrance: & de fait, depuis ce tems-là, les affaires des Etats allerent toûjours de mieux en mieux, ſi l'on en excepte la ſéparation de l'Electeur de Brandebourg.

L'Electeur de Brandebourg quite le parti de la Hollandois.

Ce Prince voiant que l'Empereur & l'Eſpagne étoient ſur le point de rompre ouvertement avec la France, & que par ce moïen l'Empire alloit être plongé dans les calamitez de la guerre, voulut, comme j'ai dit, avoir la gloire de lui procurer la paix avant que les choſes fuſſent venuës à cette extremité. Dans cette vuë il ne balança plus à faire ſon Traité, & dès le 10. Avril 1673. les principales conditions en furent arrêtées à Paris. Cependant, pour faire goûter en quelque maniere cette ſeparation aux Etats, ou du moins pour les y préparer, & ſe mettre à couvert du reproche de legereté & de ſurpriſe, il leur écrivit une longue Lettre, qui commençoit par des plaintes contre des particuliers, Membres du Gouvernement, & autres qui publioient que Son Alteſſe n'avoit pas executé le Traité, en entrant dans la Vveſtphalie, comme elle devoit, &c.; & qui continuoit par une grande énumeration de ſes ſervices, dans un tems où l'Etat en avoit abſolument beſoin, & par des reproches de n'avoir pas eux-mêmes executé le Traité; mais je ferai mieux de rapporter ici les propres termes de la Lettre. 1672.

Lettre de Son Alteſſe Electorale de Brandebourg aux Etats Généraux.

» NOus avons apris par deſſous » main, que Vos Hautes Puiſ» ſances, ou quelques-uns d'entr'el» les, n'étoient pas contens de nôtre » conduite, que nous avons obſervée » juſques à preſent, comme ſi nous „ euſſions bien pu executer de plus grã» des choſes pour le bien de l'Etat que » nous n'avons fait juſques-ici, & même » quelques-uns ont voulu dire que le » Traité que nous avons conclu enſem» ble, n'étoit nullement ſatisfait, & » que nous n'avions rien voulu entre» prendre ſoir ici, ſoit dans la Vveſt» phalie contre Turenne, nonob» ſtant toutes les inſtances & les pro» poſitions qu'on nous a faites pour ce ſujet.

1673. » ſujet. Toutes ces accuſarions ne ſe-
» ront pas cauſe de nous faire étendre
» bien amplement ſur les ſervices que
» nous avons rendus à vorre Erat, &
« ſur ce que nous avons fait depuis quel-
» que-rems en çà pour ſa conſervation.
» Nous ne pouvons pas auſſi nous ima-
» giner que Vos Haures-Puiſſances, qui
» ont rant vu de marques de norre ſin-
» cere & cordiale affection, aient une
» relle opinion de nous, ou faſſent un
» rel jugement de notre conduite en
» leur endroit, parce que de ce côté-là
» nous en provoquons franchement à la
« connoiſſance qu'elles en ont, & á
» celle de rout le monde, comme auſſi
» à la verité manifeſte de la choſe mê-
» me, & que nous pouvons aſſurer dans
» le fonds que nous n'avons épargné
» aucûne peine, ſoins ni fraix pour de-
» livrer Vos Haures Puiſſances de l'o-
» preſſion en laquelle elles & rous leurs
» Etars ſont plongez par la permiſſion
» de Dieu : & ſi ſelon le ſens litteral,
» & le contenu du Traité, nous n'a-
» vons pas d'abord adreſſé nôtre mar-
» che dans la Vveſtphalie, nous en avons
» donné & fait donner de tems en tems
» des raiſons à Vos H. Puiſſances & à
» leur Depuré extraordinaire qui eſt en
» nôtre Cour, rant de bouche que par
» écrit, auxquelles ni lui ni aucun au-
» tre n'ont jamais pu rien repliquer.
» Car lors que dans ledit Traité nôtre
» marche étoit dererminée pour entrer
» dans la Vveſtphalie, Vos Hautes Puiſ-
» ſances avoient encore en leur pou-
» voir routes leurs Places qui étoient
» ſur le rivage du Rhin, de l'Iſſel & ail-
» leurs, d'où elles nous avoient pro-
» mis qu'auſſi-rôt que nous ſerions en-
» trez dans la Vveſtphalie, avec nôtre
» armée, elles nous envoieroient toures
» les proviſions neceſſaires, & join-
» droient à nôtre dite Armée un corps
» de 14000. hommes pour agir con-
» joinrement contre les ennemis. Et
» même dans ledit Traité Vos Hautes
» Puiſſances ſe ſont obligées d'engager 1672.
» encore en cette Alliance d'autres
» Couronnes & Potentats, & particu-
» lierement les deux Dues de Brunſv-
» vic-Zell, & Vvofenbutel ; mais à quel
» changement toute l'affaire eſt parve-
» nuë peu de rems après, & même de-
» vant la Ratification du dit Traité par
» Vos Hautes Puiſſances, & en quelle
» maniere toutes leurs Forteresſes ſur
» les bords du Rhin & ailleurs, avec
» des Provinces toutes entieres, ſont
» tombées entre les mains des enne-
» mis ? Cela n'eſt que trop connu ;
» comme auſſi que juſqu'à l'heure pre-
» ſente on n'a fait aucun ajuſtement ni
» avec le Dannemarc ni avec Brunſ-
» vic, & qu'on n'a conclu aucun Trai-
» té d'aſſiſtance avec eux. Et vos Hautes
» Puiſſances peuvent facilement com-
» prendre ſuivant les grandes lumieres
» que Dieu leur a données, que ſi ſui-
» vant la pure teneur du Traité nous
» fuſſions entrez en ce tems-là dans la
» Vveſtphalie avec le peu de forces que
» nous avions, & que nous euſſions
» voulu atraquer les Ennemis qui y
» étoient ; nous n'euſſions pu apporter
» le moindre avantage à leur Etat ni à
» leurs interêts, & n'euſſions pas beau-
» coup gagné ſur l'Ennemi qui nous ſur-
» paſſoit de beaucoup en hommes, Places
» & autres avantages ; mais euſſions
» plûtoſt par-là ruiné entierement no-
» tre Armée, & mis toute l'affaire en
» un danger très-évident ; ce que nous
» n'avons point apprehendé pour l'a-
» mour de nous-même & de nôtre E-
» tat, mais avons tâché d'éviter pour
» le regard de Vos Haures-Puiſſances ; ſi
» bien que par conſequent il a été ab-
» ſolument neceſſaire de prendre une
» autre marche & une autre réſolution
» dont on donna auſſi-tot avis, tant à
» Monſr. le Prince d'Orange, qu'au De-
» puté extraordinaire de Vos Hautes
» Puiſſances ; & ladite marche, par
» l'aſſiſtance de Dieu, a fait néanmoins

1673. „ en ſorte que le Matéchal de Turenne „ a été contraint de déloger, avec la „ plus grande partie des forces du Roy „ Très-Chrêtien des terres de Vos Hautes puiſſances, & comme du cœur desdites terres, & d'entrer au trés grand „ préjudice & dommage de l'Ennemi, » premierement dans la Vveſtphalie, & „ puis après repaſſer le Rhin & la Moſelle, & s'avancer juſques à Treves, „ au moien dequoi l'Armée de V. Hautes puiſſances a eu le tems & l'occaſion d'agir à l'offenſive contre l'Ennemi, tant dedans que déhors le pais. „ Et nous ſommes au reſte dans cette „ ferme intention de faire tout ce qui „ ſera poſſible pour le bien & la delivrance de l'Etat; mais de contenter „ tout le monde dans ce deſſein, & faire tantoſt une choſe, & tantoſt une „ autre, ſelon que les ſentimens ſont diffërës, outre que c'eſt une choſe impoſſible en elle-même, auſſi perſonne ne „ l'exigera de nous avec raiſon, vu „ qu'on ſait aſſez que les operations de " la guerre ne doivent pas toûjours " être dirigées ſelon le ſouhait de l'un " des partis, mais ſelon la raiſon de " guerre, ſuivant la contenance de " l'Ennemi, la ſituation des lieux, & " pluſieurs autres circonſtances ſemblables. Nous aurions ſouhaité de tout " notre cœur de nous être pu conduire en telle ſorte, que l'événement eût " déja été à l'entiere ſatisfaction & parfaite délivrance de Vos Hautes puiſſances: & quoi qu'elle ait été empêchée par les obſtacles invincibles qui " s'y ſont oppoſez, nous voulons eſperer néanmoins que nôtre expedition " ne ſera point blâmée, comme entierement inutile à vôtre Etat, & qu'on " fera une fin de nous calomnier contre toute ſorte de raiſon, & contre " la verité de ce qui s'eſt paſſé, comme nous l'avons fait voir ſuffiſamment. Nous attendons un meilleur " jugement de l'équité de Vos Hautes " Puiſſances, & ſommes aſſurez qu'elles " n'ajouteront, non plus que nous, au- 1673.
" ne foi à ceux qui inventent & rapor- " tent de telles choſes, par le moien " deſquelles ils tâchent d'affoiblir la " confiance qui nous eſt ſi neceſſaire » aux uns & aux autres.

Cette Lettre fut regardée en Hollande comme l'Avant-coureur d'une prochaine ſeparation, & l'on ne ſe trompa pas, car elle arriva un peu après. Le Colonel Pelvits, vint à la Haie de la part de l'Electeur chercher quelques millions de Riſdalers, qui lui étoient dûs: enſuite dequoi le Traité fut divulgué. Quelques-uns néanmoins ont cru que l'Electeur n'avoit rien fait en cela ſans la participation des Etats, & que la Lettre pleine d'aigreur qu'il avoit écrite auparavant, n'avoit été que pour jetter de la poudre aux yeux des Miniſtres de France, & pour les faire conſentir plûtôt à lui accorder la Médiation conjointement avec la Suede; mais cela me paroît trop recherché pour être bien ſûr. Quoi-qu'il en ſoit l'Electeur ne crut pas que cette Lettre fût ſuffiſante toute ſeule pour produire l'effet qu'il s'en étoit propoſé, & dans le même tems que ſon Traité parut, il fit publier les raiſons qu'il avoit euës de le faire. Ces raiſons étoient en ſubſtance.

» I. Que le Roi de DannemarK n'é- » toit pas entré en Traité avec les Hol- » landois ſelon l'accord ſtipulé entre le- » dit Seigneur Electeur & eux.

II. Que leſdits Hollandois n'avoient » pas effectué l'Alliance avec le Duc » de BrunſvvicK & de Lunebourg ſelon » leur promeſſe, laquelle leur auroit » été fort avantageuſe.

» III. Qu'il étoit neceſſaire d'obtenir » de l'Electeur de Treves le paſſage » pour les Troupes auxiliaires par le » Pont de Coblents, & de faire en ſorte » qu'il fournit les vivres pour leſdites » Troupes, & que néanmoins on n'avoit » mis ordre à pas une de ces deux choſes.

1673. » IV. Que la Reine d'Eſpagne n'avoit pas rompu avec la France ainſi que » les Hollandois avoient aſſuré qu'elle » feroit.

» V. Que Mr. le Prince d'Orange » ne s'étoit point trouvé avec les quinze mille hommes de pié, & les huit * mille Chevaux, pour marcher du coté du Rhin ainſi qu'il avoit été accordé.

» VI. Et enfin que les Hollandois » n'avoient pas païé les ſubſides deſtinez pour l'Armée au tems qu'il avoit » été ſtipulé.

Je n'examine point ici ſi ces raiſons étoient bien ou mal fondées. Il ſuffit de dire que ſi l'Electeur avoit differé encore quelques ſemaines ſeulement, il auroit vû la plûpart des difficultez, dont il ſe plaignoit, aplanies. En effet deux mois furent à peine écoulez, que l'Empereur & l'Eſpagne ſe determinerent définitivement pour la Hollande, & que l'Electeur de Treves & l'Electeur Palatin ſuivirent le Parti de l'Empereur. Il y a apparence que le Traité de l'Electeur de Brandebourg contribua beaucoup à hâter l'effet de la reſolution qui avoit été priſe dans le Conſeil de Vienne, & dans celui de Madrid, de ſe liguer offenſivement & défenſivement avec les Etats. La rèponſe qui fut donnée, par ordre de l'Empereur, à leur Envoïé, en eſt en quelque maniere une preuve. Mais il faut reprendre ce qui regarde la Médiation du Roi de Suede, dont j'ay commencé de parler.

Ce Prince l'avoit offerte au Roi par le Comte de ConigsmarK, ſon Ambaſſadeur auprès de lui; elle avoit même été acceptée avec toute la promptitude favorable qu'un Allié pouvoit montrer à ſon Allié en pareille occaſion, & il ne reſtoit que dé la faire agréer pareillement au Roi d'Angleterre d'une part, & aux Etats Généraux de l'autre, ce qui ne paroiſſoit pas difficile. Il ne fut donc plus queſtion que d'envoïer des Ambaſſadeurs aux Parties combattantes, pour leur offrir la Mediation dans les formes, & pour l'executer au cas qu'elles vouluſſent en venir-là. Le Roi de Suede en nomma quatre, qui furent le Comte de Erenſtein, le Comte Tot, le Baron Spar, & le Comte de la Garde; & comme un Mediateur puiſſamment armé a toûjours beaucoup plus de crédit qu'un autre, il fit aſſembler une grande quantité de gens de guerre à Schonen pour s'en ſervir ſelon les occurences. Il écrivit auſſi une Lettre au Roi à laquelle Sa Majeſté fit réponſe. * Cependant le Comte Tot ſe rendit en Cour & obtint une Audience favorable. Le Comte de la Garde paſſa auſſi en Angleterre, où il ne fut pas moins bien reçu, & le Comte Erenſtein avec le Baron Spar allerent en Hollande auprès des Etats Généraux. A peu près dans le même tems, l'Electeur de Brandebourg fit auſſi offrir ſa Mediation, & les Etats l'auroient volontiers preferée ou unie à celle de Suede, mais le Roi d'Angleterre ne l'agréa point, de ſorte qu'elle n'eut aucune ſuite.

La Suede ainſi demeurée unique Mediatrice, propoſa d'abord un lieu d'aſſemblée pour y traiter de la paix, & les Sieurs Spar & Erenſtein étant allez s'aboucher avec le Prince devant Charleroi, auſſi-tôt après leur arrivée, propoſerent d'abord Dûkerque & Cologne, & paſſerent incontinent en Angleterre pour recevoir particulierement les inſtructions de Sa Majeſté Britannique là-deſſus. Leur voïage ne fut pas long- & au retour ils demanderent une Audience des Etats qu'ils obtinrent le 6. Janvier de cette année, & dans laquelle ils preſenterent un Memoire qui n'étoit tout au plus qu'un Préliminaire de Négociations; mais enſuite ils en preſente-

Les Mediateurs Suedois preſentent un Memoire aux Etats Generaux.

Memoires du Chevalier Temple Memoires Politiques de Mr. du Mont.

* *Dès le 15. Oct. 1672.* † *Sur la fin de l'an. 1672.*

1673. rent un autre qui contenoit les propoſitions ſuivantes :

„ I. Que puiſqu'il avoit plu à Leurs „ Hautes Puiſſances d'accepter la Mé„ diation de Sa Majeſté Suédoiſe, il „ leur plût auſſi d'avancer une œuvre „ ſi charitable, & de faire de leur côté „ les démarches néceſſaires pour en „ venir à une Conférence.

„ II. Que puiſque la Ville de Dun„ kerque avoit été nommée par les „ Rois de France & d'Angleterre, il „ plût à Leurs Hautes Puiſſances d'y „ envoïer leurs Ambaſſadeurs au plû„ tôt.

„ III. Qu'il plût à Leurs dites Hau„ tes Puiſſances de choiſir pour cet „ effet des perſonnes aimant la paix, „ & de leur donner les ordres & les „ inſtructions néceſſaires, à ce qu'une „ œuvre de telle importance fût ame„ née à une bonne fin en peu de tems.

„ IV. Et enfin qu'il plût à Leurs „ dites Hautes Puiſſances de donner „ les mains à une ſuſpenſion d'armes, „ juſqu'à ce qu'on eût trouvé les moiens „ de conclure une bonne paix.

Leur propoſition eſt rejettée. *Mém. Id. Ibid.*

Là-deſſus les Etats Généraux aiant nommez des Députez pour traiter, le réſultat fut de refuſer également & la ſuſpenſion d'armes, & le lieu deſigné par les deux Rois pour la Négociation. Ils réſolurent néanmoins de donner communication de toute l'affaire aux Miniſtres de l'Empereur & de Sa Majeſté Catholique, afin de ſavoir avant toute choſe leur ſentiment. Cette communication ſe fit les jours ſuivans, & l'on peut juger par ce qui a déja été dit, que le réſultat n'en fut pas contraire à celui des Etats Généraux ; mais que les deux Miniſtres apuïèrent de diverſes raiſons les réſolutions qu'ils avoient priſes.

Plaintes des Médiateurs *Mém. Id. Ibid.*

La réponſe en ayant été portée aux Ambaſſadeurs Médiateurs, ils ne purent s'empêcher de ſe plaindre dans deux Mémoires * qu'ils préſentèrent, de ce qu'on avoit rejetté le lieu du Traité, à l'inſtigation des Miniſtres des Alliez qui n'avoient rien à démêſler en cela, vu que la choſe étoit entièrement à la diſpoſition de Leurs Hautes Puiſſances comme Parties principales. Quant à la ſuſpenſion d'armes, ils diſoient qu'ils n'euſſent pas cru que ce qu'ils avoient jugé avantageux pour l'Etat, eût été expliqué à ſon déſavantage ; mais que cela n'empêcheroit pas qu'ils ne continuaſſent à faire tous leurs efforts auprès des deux Rois, afin que leurs Hautes Puiſſances puſſent obtenir la ſatisfaction qu'elles deſiroient, ſur tout à l'égard du lieu du Traité. Ils y travaillèrent en effet le plus efficacement qu'ils purent, & même ils avoient écrit dès le 21. de longues dépêches en France & en Angleterre ſur ce ſujet ; mais ce n'étoit pas une affaire auſſi aiſée à accommoder que bien des gens auroient pu penſer. Le Roi Très-Chrêtien, qui ſe croïoit en état de donner la Loi, ne ſouffroit pas volontiers que les Etats Généraux prétendiſſent conteſter avec lui dès les premiers Préliminaires ; il croïoit auſſi que le refus qu'ils faiſoient d'une ſuſpenſion d'armes étoit encore un reſte de leur orgueil paſſé, & la penſée, que ce refus n'étoit peut-être qu'un effet de leur entière & aveugle complaiſance pour la Maiſon d'Autriche, ne pouvoit l'adoucir. Le Roi d'Angleterre de ſon côté, plus animé à la guerre que le Roi de France même, déclamoit contr'eux tant qu'il pouvoit, & leur imputoit tout à crime. Selon lui les Etats Généraux n'avoient aucun deſir ſincère de faire la paix : leur fierté continuoit dans leur infortune, comme dans leur proſpérité : ils refuſoient une ſuſpenſion d'armes qu'ils auroient

1673.

* *L'un du* 21. *& l'autre du* 26. *Janvier.*

1673. dû demander avec ſupplication ; & ils prétendoient primer dans le choix du lieu où l'on devoit traiter, refuſant par caprice celui de Dunkerque, dont la ſituation étoit d'un commun aveu plus favorable aux trois Parties combattantes, que celle d'aucune autre Ville que l'on eût pu choiſir. Il ajoûtoit qu'il étoit inutile de lui alléguer l'invalide raiſon de la Fortification de la Place & de la dépendance du Roi Très-Chrêtien, à lui qui quelques années auparavant avoit bien voulu traiter avec eux dans leur propre Païs & dans une Ville non ſeulement cloſe, mais auſſi fortifiée comme Breda.

Autre Mémoire préſenté aux Etats Généraux. *Mém. Id. Ibid.*

Tout cela aiant été écrit, pour réponſe de la part des deux Rois, aux Sieurs Spar & Erenſtein, ils en donnèrent avis aux Etats Généraux le 13. Fevrier, par un Mémoire qui contenoit en ſubſtance :

» Qu'aiant communiqué la réſolution » de leurs Hautes Puiſſances aux Rois » de France & d'Angleterre, ils avoient » tâché de leur faire accepter l'une » des Places propoſées, & que le Roi » de France n'avoit donné là-deſſus ni » refus poſitif, ni eſpérance conſidé- » rable, mais que le Roi d'Angleterre » avoit expliqué leur refus comme une » marque d'averſion pour la paix, & » qu'il avoit fait ſavoir à eux Média- » teurs, que la peine qu'ils prenoient » lui étoit bien agréable ; mais puiſque » les Etats ne ſatisfaiſoient pas aux » moyens qu'on avoit propoſez, il étoit » obligé de laiſſer le cours des affaires » entre les mains de Dieu & à ſes ar- » mes. Surquoi ils prioient Meſſieurs les » Etats qu'il leur plût de leur fournir » les moyens néceſſaires pour l'avance- » ment de la paix, afin que leur peine » ne fût pas inutile. Là-deſſus les Etats » déliberérent & ordonnèrent le 21. » que les Ambaſſadeurs ſeroient affec- » tueuſement remerciez de la peine » qu'ils prenoient toûjours pour une 1673. » ſi ſainte œuvre que l'étoit celle de la » paix ; mais on leur répréſenta auſſi que la Ville de Dunkerque n'étoit pas un lieu propre : qu'ils avoient laiſſé aux deux Rois le choix de pluſieurs autres Places neutres, & qu'il n'étoit pas juſte que le Traité fût rompu pour un ſi leger ſujet.

Les Rois de France & d'Angleterre refuſent le lieu propoſé pour traiter.

On voit par tout cela combien les Préliminaires donnèrent de peine aux Médiateurs. Les obſtacles qui y ſurvenoient de tous côtez, furent comme un préſage du peu de ſuccès qu'ils avoient à eſpérer de leur Médiation. Néanmoins ils ne ſe rebutoient pas, & comme plus l'affaire étoit épineuſe & difficile, plus ils pouvoient s'en promettre d'honneur & de gloire au cas qu'ils y réüſſiſſent, ils ſe roidiſſoient contre les difficultez, & ne donnoient aucun rélâche à leurs offices, ni à leurs inſtances. Ils avoient écrit de nouveau aux Cours de France & d'Angleterre, pour obtenir des deux Rois un deſiſtement touchant la Ville de Dunkerque, & leur approbation en faveur de l'une des huit Places propoſées par les Etats ; mais la réponſe n'aiant pas été telle qu'ils deſiroient (ſoit que les deux Rois fuſſent bien aiſes de gagner du tems, ou qu'en effet celui de la Grande Bretagne fût auſſi difficile ſur le choix du lieu qu'il le faiſoit paroître) il ne leur reſta point d'autre parti à prendre que de renouveller leurs inſtances auprès de Leurs Hautes Puiſſances, pour obtenir d'elles la condeſcendance que les autres refuſoient d'avoir. Dans cette vuë ils donnèrent un Mémoire le 9. ou 10. de Mars qui contenoit en ſubſtance :

Nouveau Mémoire préſenté aux Etats

„ Que le Roi Très-Chrêtien n'au- „ roit eu aucune répugnance à choiſir „ l'une des huits Places propoſées, & „ que le Roi d'Angleterre ne ſe ſeroit „ pas non plus rendu difficile à cet

1673. „ égard, s'il y en avoit eu quelqu'une „ entre toutes auſſi commode pour la „ Négociation que celle de Dunkerque. „ Mais que Sa Majeſté Britannique „ aiant conſideré que toutes ces Places „ étoient fort éloignées de ſa Cour, „ cela lui avoit fait croire que de ce „ côté on avoit fort peu d'inclination „ à la paix, & qu'à cauſe de cela il é- „ toit marri (à ce qu'on diſoit) de l'a- „ voir fait paroître ſi grande de ſon „ côté, puiſqu'on rejettoit une Place „ qui étoit propre à toutes les Parties „ indifferemment : qu'en ce rencontre „ on déféroit davantage aux Miniſtres „ étrangers qu'aux Rois mêmes, com- „ me Parties principales, & à l'amour „ de la paix, voire mêmes plus qu'au „ propre bien de l'Etat ; & que par- „ tant leſdits Rois expliqueroient cette „ rejection du lieu & de la ſuſpenſion „ d'armes qu'on avoit propoſée, pour „ une marque évidente d'une averſion „ à la paix ; mais que nonobſtant cela „ ils ne laiſſeroient pas de perſiſter „ dans leurs bonnes inclinations, ſi on „ en faiſoit de même de ce côté. Que „ leur cauſe étoit d'autant plus juſte, „ qu'ils avoient été plus prompts à of- „ frir la paix à leurs Ennemis, & qu'eux „ l'avoient rejettée avec d'autant plus „ d'animoſité ; mais que ſi l'Angleterre „ perſiſtoit opiniâtrément à ne vouloir „ point d'autre lieu que la Ville de „ Dunkerque, & que Meſſieurs les „ Etats de leur côté, à la perſuaſion „ des Miniſtres de leurs Alliez, ſe tinſ- „ ſent abſolument à leur première pro- „ poſition, ils prioient Leurs Hautes „ Puiſſances de penſer ſérieuſement aux „ grans préparatifs de guerre qu'on fai- „ ſoit en France & en Angleterre, & „ que partant ils les ſupplioient très-af- „ fectueuſement de conſentir enfin à „ envoier leurs Ambaſſadeurs à Dun- „ kerque, &c.

tenir leur conſentement à ce que les deux Rois deſiroient pour ob

Trois jours après * les Ambaſſadeurs Médiateurs redonnèrent ſur le même ſujet un autre Mémoire plus étendu que le précédent, mais qui ne fit pas plus d'effet pour cela. Il rouloit tout entier ſur les raiſons qui portoient le Roi d'Angleterre à ne vouloir point ſe départir de la nomination qu'il avoit faite de la Ville de Dunkerque pour y traiter de la paix, & n'étoit proprement qu'une communication aux Etats des intentions de Sa Majeſté Britannique, ſuivant les dernières Lettres que les Ambaſſadeurs Médiateurs en avoient reçuës. Ils y remontroient à Leurs Hautes Puiſſances, qu'il étoit de leur prudence & de leur équité de bien peſer les raiſons que Sadite Majeſté alléguoit pour juſtifier le refus qu'elle faiſoit des huit Places propoſées, & ſa réſolution de ne point traiter ailleurs qu'à Dunkerque.

Malgré tous ces Mémoires, & les ſpécieuſes raiſons dont ils étoient remplis, il y a bien de l'apparence que les deux Rois ne ſe montrèrent ſi long-tems difficiles ſur la nomination d'un lieu de Congrès, que pour ſonder plus aiſément les diſpoſitions où étoient alors les Etats Généraux, & prendre leurs meſures avec plus de loiſir pour la Campagne prochaine. Ce n'eſt pas que cette nomination ne ſoit d'ordinaire un avantage, & que le ſeul honneur qui en revient à celui qui le remporte, ne faſſe preſque toûjours un des principaux interêts des Parties en pareille occaſion. Mais on peut dire qu'en celle-ci il n'en étoit pas de même : l'avantage extraordinaire que les deux Rois avoient ſur les Etats Généraux par leurs armes, levant abſolument toute la difficulté, & ne laiſſant aucun lieu de douter à qui que ce pût être, que ſi Leurs Majeſtez entroient en Négociations de paix, elles le fai-

1673. Offices des Médiateurs ſans ſuccès. *Mémoires Politiques de Mr. du Mont. Mémoires du Chevalier Temple.*

La Ville de Cologne eſt enfin choiſie pour le lieu du Congrès. *Mem. Id. Ibid.*

* *Le 13. de Mars.*

1673. ſoient en Victorieux, & n'y étoient portez que par les motifs de leur bonne & favorable intention. Quoi qu'il en ſoit, peu de jours après que les Ambaſſadeurs Médiateurs eurent preſenté le dernier Mémoire dont je viens de donner un Extrait, ils reçurent une Lettre de Milord Arlington, par laquelle ce Seigneur leur apprenoit que le Roi d'Angleterre, à la perſuaſion du Roi de France, avoit enfin accepté les Villes de Cologne ou d'Aix-la-Chapelle pour y traiter la paix; & l'ordinaire ſuivant une autre du Comte Tot avec l'avis du choix définitif que Sa Majeſté Très-Chrêtienne avoit fait de la Ville de Cologne. 1673.

FIN du VI. Livre.

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE SEPTIE'ME,

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus important, depuis le commencement du Congrés de Cologne juſqu'à l'ouverture de celui de Nimègue en 1676.

1673. Les affaires aiant ainſi été avancées d'une maniere auſſi heureuſe qu'inopinée, on paſſa de part & d'autre à la nomination des Plénipotentiaires pour la Paix. Les Etats Généraux des Provinces-Unies nommerent premierement les leurs, qui furent Meſſieurs de Bevering & Rensvvoude pour la Province de Hollande : d'Odick pour celle de Zelande: de Hairen, qui étoit nouvellement revenu de ſon Ambaſſade de Suede, pour celle de Friſe, &c. avec la qualité d'Ambaſſadeurs. Le Roi Très-Chrêtien de ſon côté nomma pareillement pour ſes Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires le Duc de Chaunes avec Mrs. Courtin & Barillon, le même jour que le Comte Tot lui eût donné avis de la nomination que les Etats Generaux avoient faite. Le Roi d'Angleterre ne differa point non plus ; & choiſit pour ſes Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires le Comte de Sunderland & les Chevaliers Jenkens & Vviliamſon. 1673.

Plenipotentiaires nommez de part & d'autre pour la Paix.

Cependant il ſurvint encore une nouvelle difficulté, qui retarda pour quelque tems le voïage des Ambaſſadeurs. La Ville de Cologne avoit reçu pour ſa

1673. propre garde le Marquis de Grana avec ſon Regiment Imperial ; & le Duc de Luxembourg avoit intercepté des Lettres par leſquelles on avoit apris que ce Marquis avoit fait deſſein d'y introduire de nouveau deux mille chevaux par la porte dont il auroit la garde, de ſorte que le Roi de France ni celui d'Angleterre ne pouvoient plus conſiderer cette Ville comme un lieu ſûr & libre, ni par conſéquent y envoïer leurs Miniſtres. Les Médiateurs donnerent avis de tout cela aux Etats Généraux le 5. du Mois d'Avril, & en même tems de la réſolution que Leurs Majeſtés Très-Chrêtienne & Britannique avoient priſe de tranſporter le Congrès, dont on étoit convenu, à Aix-là-Chapelle, ſinon pour toûjours, au moins juſqu'à ce que l'Empereur eût retiré ſes Troupes de Cologne, & que cette Ville eût été renduë ſûre & libre, conviant au reſte Leurs Hautes Puiſſances à emploier leurs bons Offices auprès de Sa Majeſté Imperiale, à cette fin.

Difficulté ſurvenuë de la part de l'Empereur.

Comme il n'y avoit rien à redire à cette propoſition, les Etats l'accepterent en tous ſes points, & après avoir conſenti d'envoïer par proviſion leurs Ambaſſadeurs à Aix-la-Chapelle, ſelon que les deux Rois le deſiroient, ils promirent d'emploïer leurs ſollicitations auprès de l'Empereur afin de lever les obſtacles qui faiſoient l'excluſion de la Ville de Cologne. Ils le firent en effet inceſſament; mais il n'y trouverent pas toutes les facilitez qu'ils avoient peut-être eſperées. L'Empereur trouvoit mauvais qu'étant encore Neutre, & n'ayant commis aucune hoſtilité contre la France, ou contre l'Angleterre, depuis le Traité de Munſter, on le conſiderât néanmoins comme ennemi, & qu'on voulût l'obliger à retirer ſes Troupes d'une Ville Imperiale, dont il étoit le Protecteur & le Gardien Naturel. Il ajoûtoit que les Lettres que l'on attribuoit au Marquis de Grana étoient ſuppoſées par des perſonnes mal-intentionnées, qui n'avoient point d'autre but que d'allumer le feu de la diviſion entre lui & le Roi Très-Chrêtien, & d'empêcher les progrès de la Paix; mais qu'en cas que l'on pût prouver que leſdites Lettres fuſſent réellement du Marquis de Grana, il les deſavoüoit & promettoit ſur ſa parole qu'il ne feroit entrer dans la Ville aucunes nouvelles Troupes. Les Miniſtres des Etats allegüerent là-deſſus diverſes raiſons, tant de leurs propres mouvemens que ſur les Memoires des Mediateurs; mais ils ne purent empêcher que l'affaire ne trainât en quelque longueur, & de fait elle ne fut terminée que ſur la fin du Mois de Mai, & après l'arrivée de pluſieurs Miniſtres à Aix. Les Conditions furent que le Marquis de Grana, qui s'étoit rendu ſuſpect aux deux Rois, ſeroit rappelé à Vienne, & que le Regiment entier preteroit ſerment aux Magiſtrats de la Ville de Cologne pour tout le tems que dureroit le Congrès, ce qui fut effectivement executé: le Baron de Leyen ayant été auſſi donné pour Commandant de la part du Magiſtrat audit Regiment. De tout ce que deſſus il fut fait un Traité proviſionnel entre l'Empereur & l'Electeur de Cologne, & pour plus grande ſûreté l'Empereur en Donna un Décret en forme de Lettre, adreſſé à l'Evêque d'Aichſtads, premier Commiſſaire de Sa Majeſté Imperiale à la Diette de Ratisbonne. 1673.

Suite des Negociations principales continuées.

Pendant que le point de la Sûreté & de la Neutralité de la Ville de Cologne ſe traitoit avec l'Empereur, les Négociations principales ne laiſſoient pas de continuer, quoi-que lentement. Les Etats avoient écrit une Lettre vers le milieu du Mois d'Avril à Sa Majeſté Britannique, pour la remercier du conſentement qu'il lui avoit plû donner en faveur de Cologne pour le Traité de

1673. Paix, & ils avoient donné des ordres pour l'envoyer par un Trompète ; mais ils changerent de réſolution à cauſe de l'ombrage que cette démarche auroit pu donner au Roi Très-Chrêtien : ce qui leur fut répreſenté par les Médiateurs, avec offre de ſe charger du ſoin de remercier Sadite Majeſté Britannique de leur part, & d'écrire au Comte Tot, afin qu'il en fît de même à l'égard du Roi de France. Ils firent plus, ils demandèrent de nouveau au Roi d'Angleterre une Suſpenſion d'armes à certaines conditions qui leur avoient été preſcrites par Leurs Hautes Puiſſances ; mais ce fut inutilement : ce Prince leur aiant fait connoître une fois pour toutes qu'il étoit réſolu à ne rien traiter ſéparément ou au prejudice de ſon Allié. 1673.

Elles n'ont point de lieu, & l'on ſe prépare à la guerre.

J'ignore quel nouvel incident empêcha la ſuite de cette affaire ; mais au lieu de la ceſſation d'armes propoſée, on fit de tous côtez de nouveaux préparatifs pour la Campagne prochaine, & les Médiateurs ne jugérent pas même à propos de faire le voyage d'Angleterre comme on le croyoit. On peut néanmoins juger avec aſſez d'aparence que les dépenſes prodigieuſes que les deux Rois avoient faites cette année pour un Armement naval, dont ils attendoient un grand ſuccès, les empêchèrent, plûtôt qu'aucune autre raiſon, de conſentir à une Trêve maritime, de laquelle dans le fond tout l'avantage ſeroit retourné aux Etats Généraux. Car par ce moyen ils auroient mis leurs Côtes, leurs Flotes, & leurs Vaiſſeaux Marchands à l'abri du danger dont ils étoient menacez par la jonction prochaine des deux Flotes ennemies. A quoi l'on peut ajoûter que le Convoi de Smirne devant arriver au commencement de l'Eté, les Etats Généraux aimèrent mieux mettre le ſalut de tout le Païs au hazard d'une Bataille, ſelon l'ordre exprès qu'ils en donnèrent à l'Amiral de Ruiter. Quoi-qu'il en ſoit, on ne parla plus depuis le Mois d'Avril d'aucune Suſpenſion d'armes particulière ou maritime, mais ſeulement d'une générale ; & les Ambaſſadeurs de toutes les Puiſſances intereſſées ſe mirent en chemin pour le lieu du Congrès.

Mémoires Politiques de Mr. du Mont. Mémoires du Chevalier Temple.

Les Plénipotentiaires nommez ne laiſſent pas de partir pour ſe rendre au lieu du Congrès. Accidét qui leur arrive en chemin.

Les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Très-Chrêtienne partirent les premiers, mais ils avoient, dit-on, ordre de reſter un mois en chemin, premièrement pour voir comment tourneroit l'affaire de la Neutralité de Cologne, & auſſi pour ſe faire rendre la première viſite ſans conteſtation. Pour les Ambaſſadeurs d'Angleterre, ils ſe rendirent à Aix de bonne heure, & y trouvèrent ceux de Hollande qui y étoient déja arrivez. Peu de jours auparavant * les Médiateurs Spar & Erenſtein s'y rendirent auſſi. Ils s'embarquèrent à Rotterdam pour aller par eau juſqu'à Heuſden ; mais le reſte de leur voyage, qui ſe fit par terre, rencontra quelque difficulté. Etant arrivez auprès d'Oſterwyk, ils furent abordez par deux cent Cavaliers François, dont le Chef leur dit qu'il avoit ordre de les laiſſer paſſer par Stochen & non pas par Maeſtricht. Sur quoi les Ambaſſadeurs lui aiant demandé s'ils étoient donc priſonniers, il leur répondit que non, mais qu'il étoit obligé de ſuivre ſes ordres ; & qu'il ne doutoit pas que les Ambaſſadeurs du Roi ne leur en donnaſſent de ſi bonnes raiſons, que Leurs Excellences s'en trouveroient ſatisfaites. La même avanture arriva quelques jours après au même lieu aux Ambaſſadeurs des Etats Généraux qui alloient auſſi à Aix ; avec cette difference néanmoins que l'on ne donna à ceux-ci d'autre raiſon, ſinon que l'on ſavoit qu'ils vouloient introduire dans Maeſtricht quarante-cinq Charettes chargées de toutes ſortes de proviſions, & que l'on ne ſe croyoit pas obligé de le per-

* *Le 12. ou 15. Mars.*

1673. mettre : on ajoûta qu'ils étoient priez tres-ſérieuſement de prendre leur chemin par Maſeik. Un Compliment ſi peu attendu ſurprit fort les Ambaſſadeurs Hollandois, qui ne pouvant goûter cette eſpèce de violence, déclarerent que, puis qu'on ne leur permettoit pas de paſſer par leurs propres Villes, ils étoient réſolus auſſi de ne ſe confier point en celles, qui, comme Maſeik, étoient occupées par les armes Françoiſes, & qu'ils s'en retourneroient plûtôt. Cela fut cauſe que le Sieur de Monral vint exprès les trouver, & leur propoſa de paſſer par Strochen à l'exemple des Ambaſſadeurs de Suède. Ils acceptèrent ce Parti, & arriverent heureuſement à Aix peu de jours après les Médiateurs.

Le Roi paroit peu diſpoſé à la Paix. *Mem. Id Ibid.*

Cet accident, quoi-que leger, ne laiſſa pas de faire mal augurer à pluſieurs de la ſuite du Traité ; & comme peu auparavant le Roi Très Chrêtien avoit exclu de l'Ambaſſade Hollandoiſe le Sieur Renswoude, parce qu'étant natif d'Utrecht, il étoit, diſoit-il, ſon Sujet, & ne pouvoit entrer en Négociation avec lui ; on jugea bien que Sa Majeſté n'étoit pas entièrement diſpoſée à redonner la Paix à la Hollande. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il méditoit de grans deſſeins contre cet Etat, lequel il ne trouvoit pas aſſez humilié à ſon gré, & qu'il eût voulu être aſſûré de voir le ſuccès de la Campagne, avant que de rien conclure. Outre l'Armement naval dont il ſe promettoit beaucoup, il avoit projetté le Siège de Maeſtricht, & il ne doutoit point qu'il ne le terminât heureuſement en peu de tems. La rapidité de ſes victoires & de ſes conquêtes de l'année précedente, lui en étoient comme un gage aſſuré, & il étoit ſi vrai que l'on en jugeoit ainſi à la Cour de France, qu'un jour le Comte Tot aiant dit à l'un des Miniſtres que jamais les Hollandois ne conſentiroient à ceder Maeſtricht, parce qu'ils avoient un engagement ſecret avec l'Eſpagne touchant cette Place, on lui répondit que le Roi feroit bien en ſorte qu'elle ſeroit entre ſes mains avant ſix ſemaines. Ce Comte, qui étoit parti de Paris quelques jours avant les Ambaſſadeurs de France, gratifié d'un preſent de douze mille écus que le Roi lui avoit fait, s'étoit auſſi rendu à Aix où il trouva ſes Collègues, & où il s'arrêta juſqu'à ce que la nouvelle étant arrivée de la ſûreté que l'Empereur avoit bien voulu donner touchant la Ville de Cologne, & de l'agrément des deux Rois, tous ceux qui ſe trouvoient à Aix ſe diſpoſèrent de nouveau à partir pour s'y rendre. 1673.

Le Congrès cômence à ſe former. *Memoires du Chevalier Temple.*

Cependant les Ambaſſadeurs de France, quoiqu'en chemin des premiers, marchoient lentement, ſoit pour les raiſons que j'ai dites, ſoit ſans aucun deſſein. Ils voulurent paſſer par Maeſtricht ; mais ils en furent refuſez ſans avoir lieu de ſe plaindre, vu la maniére dont on en avoit uſé peu auparavant avec ceux de Hollande. Ils s'embarquèrent donc ſur la Meuſe, & prirent leur chemin par Liège, par Breuil, & par Aix-la-Chapelle, où ils virent en paſſant les Médiateurs. Ils ſe rendirent à Cologne avant tous les autres Ambaſſadeurs, ce qui détruiſit preſque entiérement le bruit qui avoit couru touchant leurs prétendus ordres de ſe procurer la premiére viſite par un retardement prémédité. Ils arrivèrent *incognito* le 2. ou le 3. Juin, & furent le lendemain à Bonn, pour s'aboucher avec l'Electeur, après quoi ils revinrent à Cologne & firent leur entrée publique. Le 8. les Ambaſſadeurs de Suède arrivèrent auſſi, & furent viſitez le même jour par ceux de France ; & le 12. après midi ceux d'Angleterre étant pareillement venus, furent viſitez par ceux de Suède & de France. Pour ceux de Hollande, ils arrivèrent le 15. & furent viſitez le 16. par tous les autres Ambaſſa-

1673. deurs, après quoi ils rendirent les visites à ceux qui les leurs avoient données. Le 22. Don Emanuel de Lira & le Sieur Oudenhoven, Plénipotentiaires d'Espagne, arrivèrent aussi, & le même jour le jeune Baron de Schwerin, Ministre de Brandebourg. Après ceux-ci vinrent le Comte de Coningsek, & le Baron d'Isola, Ministres de l'Empereur; & ensuite le Prince Guillaume de Furstemberg pour l'Electeur de Cologne, & le Sieur Smising pour l'Evêque de Munster, de sorte que peu à peu le Congrès se rendit complet.

Maison choisie pour s'assembler.

Comme tous les lieux ne sont point également propres pour tenir des Conférences de cette nature, sur tout quand il doit s'y trouver beaucoup de Ministres; on visita les maisons les plus aparentes de la Ville & l'on choisit le Convent des Carmes, où il y avoit deux Apartemens avec deux entrées, disposez justement comme on le souhaitoit. Ces deux Apartemens contenoient en tout huit Chambres, quatre d'un côté, quatre de l'autre, avec une neuvième Chambre au milieu. Celle-ci fut pour les Médiateurs, & les deux Apartemens voisins pour les Parties opposées: savoir l'un pour les Ministres de l'Empereur; pour ceux d'Espagne, & pour ceux de Hollande: & l'autre pour les Ambassadeurs de France, pour ceux d'Angleterre, & pour les Plénipotentiaires de Cologne & de Munster. Or comme la compétence entre les deux Rois causa quelque difficulté, on convint que pour éviter tout sujet de dispute tant à cet égard, qu'à quelqu'autre que ce pût être, les Ministres de chaque Puissance auroient leur Chambre à part, quoique dans l'Apartement de ceux de son parti. De façon, que du coté destiné au deux Rois, les François avoient une Chambre, & les Anglois une autre, les Electoraux une troisieme, & les Munsteriens une quatrième; de même que dans l'autre Apartement, les Imperiaux, les Espagnols, & les Hollandois occupoient chacun la leur. Tout cela se fit à l'exemple de ce qui avoit été pratiqué à Breda, ou avant que de s'assembler, les Ministres desintéressez s'étoient réciproquement visitez, dans l'ordre qu'ils étoient arrivez; & où chacun d'eux avoient eu une Chambre à part, savoir une pour les Ambassadeurs de France, une pour les Plénipotentiaires de Dannemarc, & une pour les Deputez de Hollande d'un côté; comme aussi une de l'autre côté pour les Ambassadeurs d'Angleterre; ceux de Suede occupant une Salle qui séparoit les deux Apartemens, afin qu'ils eussent plus de commodité d'aller & de venir vers les parties, pour leur communiquer les propositions & les réponses réciproques. 1673.

Au reste, il se passa deux choses au Congrès de Cologne fort remarquables, & en même tems fort avantageuses aux Ministres d'Espagne, qui n'étoient pas revêtus du premier caractère, mais seulement de celui d'Envoyez Extraordinaires & Plénipotentiaires. La première fut que les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux des Etats Généraux leur donnèrent toujours la main, dans les visites qu'ils reçurent d'eux. Et la seconde que ces mêmes Ministres d'Espagne eurent un Dais dans leur Chambre de Conférence au Couvent des Carmes, comme les Ambassadeurs; le Comte de Monterei en aiant pour cet effet envoyé un à Don Emanuel de Lira, qui étoit de velours cramoisi en broderie d'or, avec douze chaises de même.

Ouverture des Conférences.

Toutes choses ainsi disposées, & l'échange des Pleins-pouvoirs fait par les mains des Médiateurs, non sans quelques difficultez, on fit l'ouverture des Conférences le 25. & l'on commença de négocier de la manière qui avoit été convenuë auparavant; savoir ou par voye de Lettres, qui serviroient

1673. d'iſtrumens authentiques, ou par les offices verbaux des Médiateurs, qui paſſeroient des uns chez les autres, ſelon que le beſoin l'exigeroit. Cette premiére Conférence dura depuis dix heures du matin juſqu'à deux heures après midi, & ſe paſſa entre les Ambaſſadeurs des deux Rois & ceux des Etats Généraux à ſe demander réciproquement des propoſitions. Les François & les Anglois ſouhaitoient que les Hollandois fiſſent cette démarche, pour les voir venir, & s'aſſûrer par avance ſur quoi rouloit la difficulté, afin qu'il n'y eût plus de diſpute. Les Hollandois au contraire tâchoient de s'en diſpenſer, ſur ce qu'ils diſoient que le Roi étoit l'Agreſſeur, & qu'ils ne ſavoient pas même ſur quel fondement il leur avoit déclaré la guerre. Les uns & les autres avoient des raiſons également fortes pour en uſer comme ils faiſoient, étant certain que ſi les Hollandois avoient été obligez de donner un Projet, ils n'auroient pu ſe diſpenſer, vu la diſpoſition preſente des choſes, de faire des offres : ce qui auroit été autant d'acquis aux deux Rois ſans coup férir, & ſans préjudice de leurs prétentions ; de ſorte que tout l'avantage leur en ſeroit demeuré, comme aux Etats Généraux tout le dommage. Ces conſidérations arrêtoient les Miniſtres, & les empêchoient de faire aucune ouverture poſitive, tellement que les Négociations furent acrochées dès leur commencement. Les Médiateurs firent bien tout ce qu'ils pûrent les deux jours ſuivans pour porter les François à ſe relâcher d'une formalité, qui dans le fonds ne pouvoit être d'une conſéquence auſſi conſidérable pour eux que pour les Hollandois. Ils ne manquèrent pas de leur répréſenter vivement, qu'étant victorieux, c'étoit naturellement à eux à expliquer ce qu'ils deſiroient de leurs Ennemis. Mais toutes leurs répréſentations furent inutiles, & il leur fut impoſſible de rien obtenir là-deſſus ; ſoit que les Ambaſſadeurs de France fuſſent bien-aiſes de faire connoître de bonne heure aux Hollandois, que s'ils vouloient avoir la Paix, ils devoient ſe réſoudre à en paſſer par tout ce que l'on voudroit exiger d'eux : ou bien qu'ils euſſent des ordres poſitifs de la Cour. 1673.

Sur ces entrefaites la nouvelle Ducheſſe d'Orléans accoucha le 2. de Juin d'un Prince, nommé *Alexandre-Loüis*, Duc de Valois, qui ne vêcut que juſqu'au 15. Mars 1676. Cependant Leurs Hautes Puiſſances & le Prince d'Orange avoient écrit à l'Empereur * au ſujet de la ſéparation de l'Electeur de Brandebourg, & avoient chargé leurs Miniſtres de renouveller leurs inſtances auprès de Sa Majeſté Impériale, à ce qu'il lui plût, ſuivant ſes promeſſes, d'entrer avec elles dans une Alliance plus étroite que les précedentes ; & même de ne différer plus à envoyer une Armée ſur le Rhin pour obliger celle de France à faire diverſion. Sur quoi Sa Majeſté Impériale aiant mûrement déliberé en ſon Conſeil, accorda à cet Envoyé tout ce qu'il avoit demandé de la part de ſes Maîtres, par une ample réponſe dattée du 26. Juin. Naiſſance d'*Alexandre-Loüis*, Duc de Valois.

Le tems d'entrer en Campagne étant venu, le Prince d'Orange marcha ſur le Rhin avec une Armée de trente mille hommes, au lieu de vingt-trois mille qui avoient été promis. Le Vicomte de Turenne fut deſtiné pour commander l'Armée qui devoit faire tête aux Allemans, pendant que le Roi continueroit la guerre de Hollande avec le Prince de Condé, qui ſe trouvoit entiérement guéri de ſa bleſſure. Il falut auſſi envoyer des Troupes du côté de Catalogne, où l'on avoit apris que les Eſpagnols faiſoient marcher quelques Regimens. Ce n'eſt pas qu'ils vouluſſent encore ſe déclarer ouvertement en fa- Campagne de cette année. *Hiſt. de la Guerre de Hollande.* *Hiſt. de Guillaume III.*

* *Le* 10. *& le* 11. *Juin.*

1673. veur des Hollandois ; ils étoient bien-aiſes au contraire que le faix de la guerre tombât ſur eux, & que le Roi y conſumât ſes forces, avant que de ſe les attirer ſur les bras. Mais le Roi, qui étoit informé de tout, au lieu de marcher contre la Hollande, prit le chemin de Flandre ; & le Duc d'Orléans paſſa le Canal de Bruges à la tête de quinze mille hommes. Le Gouverneur des Païs-Bas Eſpagnols, allarmé de cette marche imprévuë, envoya faire compliment à Sa Majeſté, & lui fit demander avec beaucoup de ſoûmiſſion, qu'il lui plût de faire retirer ſes Troupes de deſſus les terres de l'Obéïſſance du Roi ſon Maître, puiſque ce n'étoit pas le chemin pour marcher contre ſes Ennemis. Mais le Roi lui fit réponſe, d'une manière pleine de fierté, que ce n'étoit pas à lui à s'informer où il alloit : qu'il règleroit la marche de ſes Troupes ſelon qu'il le jugeroit à propos, & qu'il obſervoit mieux la Paix qui étoit entre les deux Couronnes, que n'avoit fait le Roi ſon Maître. La terreur & l'épouvante ſe répandoient par tout. Le peuple qui habitoit la Campagne, ſe retiroit dans les Villes, où il donnoit autant d'effroi que ſi l'Ennemi eut déja été aux portes. Le Roi avoit voulu ſe faire voir en ce païs-là, à la tête d'une Armée de cinquante mille hommes, afin de faire connoître aux Eſpagnols ce qu'ils avoient à apréhender, s'ils l'avoient une fois pour ennemi. Ce fut pour ce ſujet, qu'il voulut encore s'aprocher de Bruxelles : ce qui augmenta tellement l'apréhenſion de Monterei, qu'il ſe retira à Anvers, après avoir recommandé la Ville à la fidélité des Habitans, en quoi conſiſtoit ſa principale force. Mais ce qui lui fit croire abſolument que le Roi en vouloit aux Païs Bas, fut que le Marquis de Rochefort s'avança du côté de la Sine, où il chargea une Garde qui étoit au Pont de Chapelle-Bruges, & qui lui vouloit diſputer le paſſage. Après l'avoir chaſſée, il paſſa la Rivière & prit ſes quartiers comme ſi véritablement il eût reçu ordre de bloquer Bruxelles. Pour ce qui eſt du Roi, il logea le reſte de ſon Armée en deçà de la Rivière, depuis l'Abbaye de Forêt juſques au Village de Sine, ce qui acheva de perſuader à Monterei que c'étoit à lui qu'il en vouloit. Il en fut ſi convaincu, qu'il fit marcher de ce côté-là non ſeulement toutes les Troupes qui étoient dans l'étenduë de ſon Gouvernement, mais encore une partie de celles qu'il avoit envoyées au ſecours des Hollandois, que le Prince d'Orange lui renvoya. Il aſſembla auſſi un petit Corps d'Armée, réſolu de jetter du ſecours dans la Ville dès le moment que le ſiège ſeroit formé, ou même plûtôt s'il en pouvoit trouver l'occaſion. Mais le Roi, qui n'avoit fait cette feinte qu'à deſſein de lui faire retirer les troupes qu'il avoit dans Maeſtricht, ne le vit pas plûtôt donner dans le panneau qu'il lui avoit tendu ſi habilement, qu'il fit lever les Garniſons de Tongres & de Maſeik, avec quoi Montal inveſtit cette Place, ſoûtenu par un détachement que conduiſit le Comte de Lorges. 1673.

Siège & priſ de Maeſtricht par les Troupes du Roi. *Hiſt. de la Guerre de Hollande. Mercure Hollandois. Memoires de M. L. M. D. L. F.*

Maeſtricht étoit une des Places les plus conſidérables qui reſtoient aux Hollandois, après les pertes qu'ils avoient faites en 1672. La Meuſe la partage en deux Villes, & l'étenduë de ſes dehors, tous bien fortifiez, en rendoient les Aproches & la Circonvallation très-difficiles. Les Hollandois l'avoient munie abondamment de toutes choſes, & y avoient jetté un Renfort de ſix mille hommes de pié, & d'onze cens chevaux. Cette Garniſon, l'élite de leurs Troupes, étoit commandée par un Officier de grande réputation. Le Roi ſavoit l'état de la Place, & il ſembloit que toutes ces difficultez dûſſent le détourner du deſſein de l'aſſiéger. Cependant Sa Majeſté le fit en perſonne au mois

1673. de Juin, & après que l'on eut emporté en plein jour les dehors l'épée à la main, on attaqua un grand Ouvrage à Corne, où les Aſſiegez avoient pris leur principale confiance. Ce fut auſſi en ce lieu, qu'ils ſe défendirent avec le plus de vigueur. Ils firent jouër coup ſur coup pluſieurs mines & pluſieurs fourneaux ; mais malgré cette réſiſtance, l'Ovrage fut pris ; & cette Place qui avoit ſoûtenu de ſi longs ſiéges contre le Duc de Parme, & contre le Prince Frederic Henri, ſe rendit au Roi après treize jours de tranchée ouvertes.

Ce que le Roi fit durant ce Siége.

Le Roi ſe montra dans ce Siège, vigilant, exact & laborieux ; mais les exceſſives précautions que le faux zèle du Marquis de Louvois & de quelques autres lui fit prendre pour la ſureté de ſa perſonne, & qu'il ſouffrit, ne fit pas un fort bon effet chez une Nation qui fait gloire, quoique follement peut-être, non ſeulement de braver les périls, mais de les chercher. Je ſai, dit l'Auteur * qui me fournit cette remarque, que ce n'eſt pas là le perſonnage d'un Roi ; mais quand il veut conduire les autres aux occaſions, il ne doit pas paroître groſſièrement les éviter, ſur tout s'il affecte la réputation de Guerrier & de Heros, que le Roi ſembloit ambitionner alors. Maeſtricht pris, la Campagne fut finie pour le Roi. Il ſépara ſes Troupes en pluſieurs Corps, dont il en envoya un dans le Pais de Trèves au Maréchal de Turenne, qui obſervoit les demarches de Montecuculi, Généraliſſime des Troupes que l'Empereur aſſembloit en Bohême.

Cette Conquête, qui n'avoit pas coûté plus de trois mille hommes aux François, cauſa beaucoup de conſternation parmi les Ennemis. En effet ils ne furent pas long-tems ſans s'apercevoir des conſequences qu'elle entraînoit après elle. On exigea bien-tôt des contributions pour la Mairie de Bois-le-Duc, qui eſt d'une grande étenduë ; ſi bien qu'ils n'en purent plus rien tirer. Il leur falut donc chercher un autre fonds pour faire ſubſiſter la Garniſon qui étoit entretenuë auparavant de ce que cette Mairie leur fourniſſoit. Cela allarma auſſi beaucoup les Eſpagnols, à qui on ôtoit par-là la Communication de Ruremonde & de Venloo avec Namur. Outre qu'ils ne pouvoient plus conſerver leur droit de paſſage ſur la Meuſe, pour la ſûreté duquel ils avoient bâti le Fort de Navagne entre Liège & Maeſtricht. Auſſi fut-ce une des premières choſes que l'on fit que de leur raſer ce Fort, dès le moment qu'ils ſe furent déclarez ; de ſorte qu'on leur fit perdre par ce moyen un des plus beaux revenus qu'ils euſſent en Flandre. Depuis la Paix ils ont rétablit ce Droit, mais non pas le Fort, ſe ſervant d'une méchante Maiſon & d'une Redoute qui ne vaut guère mieux, où ils entretiennent quelques Soldats, afin de donner main forte à ceux qui le perçoivent. 1673.

Bataille Navale entre la Flote Françoiſe & Angloiſe, & celle des Etats Généraux.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient ſur terre, les Flotes de France & d'Angleterre s'étant jointes dans la Manche, en partirent & arrivèrent, le 4. de Juin à la vuë de la Flote Hollandoiſe non loin d'Oſtende. Le mauvais tems fut cauſe qu'on ne put en venir aux mains avant le 6. au ſoir, que l'air commença à s'éclaircir, & que les Anglois ſe prèpararent à attaquer cette dernière Flote. Elle étoit compoſée de 68. Vaiſſeaux avec les Fregates, & de 28. tant Brûlots que Barques d'avis. Celle d'Angleterre étoit de 60. Vaiſſeaux de Guerre & 30. Brûlots, & celle de France de 30. Vaiſſeaux de Guerre & 12. Brûlots. Le 7. au matin 35. Fregates & 13. Brûlots commencèrent à s'avancer vent arrière, ſur quoi le gros de la Flote Hollandoiſe, commandée par l'Amiral de Ruiter, ſe mit en état

* *Le M. D. L. F.*

1673. de les recevoir. L'Eſcadre Françoiſe du Pavillon blanc, qui étoit le plus au Nord, s'engagea avec celle de l'Amiral Tromp, & combattit plus d'une heure avant que les deux autres euſſent attaqué celles de Meſſieurs de Ruiter & Bankert, qui, pour n'être point ſeparées, tenoient auſſi vers le Nord-Eſt tant qu'elles pouvoient. Mais enfin l'occaſion s'étant préſentée de tourner vers le Sud, on donna le ſignal pour cet effet à l'Amiral Tromp, & par ce moyen l'Eſcadre de Ruiter s'attacha à celle du Pavillon rouge des Anglois, & l'Eſcadre de Bankert à celle du Pavillon bleu. Le Combat fut long-tems opiniâtré; Tromp canona vivement le Vice-Amiral du Pavillon rouge. De Ruiter paſſa au travers de l'Eſcadre qui lui étoit opoſée, & Bankert pénétra de même au travers de celle du Pavillon bleu. Le Second du Comte d'Etrées, qui commandoit pour les François, fut coulé à fond, & le Vaiſſeau même de ce Comte ſi maltraité, qu'il fut contraint de ſe retirer. Le Combat continua juſqu'à dix heures du ſoir à l'avantage des Hollandois, qui en auroient peut-être encore mieux profité, ſi l'obſcurité n'y eût mis fin de part & d'autre. Je n'ignore pas que les François & les Anglois ſe ſont attribué l'honneur de cette Victoire; cependant la retraite des premiers à deux lieuës au deſſous de l'attaque, jointe au grand nombre de Vaiſſeaux que les uns & les autres perdirent dans ce Combat, donr on vit le lendemain les mâts floter ſur l'eau, ſemble aſſurer aux Hollandois l'avantage d'une action que la nuit ſeule les avoit empêché de pourſuivre.

Second Combat avantageux aux Hollandois.

Quoi-qu'il en ſoit, les deux Armées Navales s'étant remiſes le 12. du même mois en état de recommencer, celle de Hollande avança contre les François & les Anglois, qui, ſe trouvant moins forts de 22. voiles que la premiére fois, n'attendirent pas les Ennemis qui venoient ſur eux à hautes voiles; mais prenant le large, ils ſemblèrent vouloir éviter le Combat. Cependant l'Eſcadre du Pavillon bleu, qui avoit l'Avant-garde, s'étant miſe à faire alte, donna le tems à l'Amiral Tromp de la pouvoir atteindre, ſur quoi la Bataille commença. L'Amiral de Ruiter s'attacha à celle des Anglois, commandée par le Prince Robert, laquelle ſe battit en retraite, & celle de France fut attaquée par le Sieur Bankert. Tromp aborda l'Amiral du Pavillon bleu, & s'en ſeroit rendu maître, ſi un autre grand Vaiſſeau ne fût venu à ſon ſecours. Enfin le Combat dura juſques bien avant dans la nuit, les François & les Anglois ſe battant toûjours en retraite, & les Hollandois les pourſuivant juſques ſur leurs côtes malgré l'obſcurité. On aſſure que les premiers perdirent plus de 6 de leurs grands Vaiſſeaux, ſans que les autres en ayent perdu un ſeul. Ce qu'il y a de certain c'eſt qu'on en vit brûler un du côté des François & un autre couler à fond, la nuit aiant caché les autres circonſtances de cette affaire. 1673.

Troiſiéme Cõbat où les Hollandois ont l'avantage

Les Anglois ne laiſſerent pas de publier qu'ils avoient préſenté deux fois la Bataille aux Hollandois; mais qu'ils l'avoient refuſée, & s'étoient retirez derriere les bancs de Schonevelt: qu'alors les Anglois avoient pris la route du Nord, pour voir s'ils pourroient attraper quelques Vaiſſeaux venant des Indes Orientales. Cependant la Flote Hollandoiſe, après l'action dont je viens de parler, avoit pourſuivi celle de France & d'Angleterre plus de 6. ou 7. lieuës en mer, ce qui n'étoit pas une marque qu'elle eût refuſé le Combat. Il eſt vrai que le 2. Août la Flote Françoiſe & Angloiſe parut ſur le ſoir devant la Meuſe, & que 3. Vaiſſeaux legers s'avancerent même aſſez près de terre; mais le tems étant devenu calme, &

les

1673. les autres ne pouvant les ſuivre, il ſe retirèrent avec la Marée. Le 3. à la pointe du jour on vit cette Flote devant Schevelin, ſi près de terre, qu'on pouvoit parfaitement diſtinguer les 3. Eſcadres particulieres. Celle du Pavillon bleu faiſoit l'Aîle droite, la blanche le Corps de Bataille, & la rouge l'Aîle gauche. Elle y reſta juſqu'après midi, & parce qu'on craignoit qu'elle n'y voulût faire quelque deſcente, toutes les Compagnies de Bourgeois de la Haye, quelques-unes de Delft, & tous les Païſans des Villages voiſins, ſe rendirent à Schevelin pour s'y oposer. On y fit auſſi mener en diligence 18. piéces de Canon qu'on tira à onze heures ſur 6. ou 7. Fregates qui s'aprocherent de terre. Les Anglois tirerent auſſi le leur, mais il ne bleſſerent perſonne, parce qu'ils tirerent toûjours ou trop haut ou trop bas. Enfin ils ſe remirent en mer, faiſant voile du côté du Nord. Ils roderent long-tems le long des côtes, ſans rien entreprendre, & ſe rendirent le 13. dú méme mois devant le Texel. La Flote Hollandoiſe qui étoit partie le 7. de Schonevelr pour les aller chercher, arriva le 10. au Holder où elle les vit paroître. Le lendemain les Flotes de France & d'Angleterre arriverent à la pointe du jour au-deſſus du vent de la Flote Hollandoiſe, qui étoit à une lieuë en dehors de la côte de Petten; mais s'étant remiſes au Sud ſur les huit heures, les Hollandois diviſez en trois Eſcadres s'avancerent alors pour leur livrer le Combat. Le Sieur Bankert avec l'Avant-Garde contre l'Eſcadre du Pavillon blanc, commandée par le Comte d'Etrées; l'Amiral de Ruiter avec le Corps de Bataille contre celle du Pavillon rouge, commandée par le P. Robert; & l'Amiral Tromp avec l'Arriere-Garde contre celle du Pavillon bleu, commandée par le Sieur Edouard Sprag. Je n'entrerai point dans le détail de cette action, dont il ſeroit difficile de raporter toutes les circonſtances. Il ſuffit de dire qu'après être revenu à la charge de part & d'autre pluſieurs fois, ce qui dura juſqu'à 7. heures du ſoir, les Flotes Françoiſe & Angloiſe furent obligées de ſe retirer. Les Hollandois les pourſuivirent quelque tems, leur aiant pris ou brûlé plus de 25. de leurs Vaiſſeaux, tant grans que petits, parmi leſquels on compte ſix ou ſept Vaiſſeaux de Guerre, & la Fregate nommée *Henriette*, & tués quelques Officiers. De leur côté ils perdirent deux Vice Amiraux & deux Capitaines avec un petit nombre de Soldats. Ils n'eurent qu'un Vaiſſeau fort maltraité, qui fut *la Province d'Utrecht*, dont le Capitaine fut bleſſé à l'œil. 1673.

Le Roi marche du côté de la Lorraine avec toute la Cour.

Ces pertes maritimes balancerent les avantages que les Armes du Roi avoient remportez par terre; mais comme les Eſpagnols ne ſe déclaroient point, ce Prince ne ſavoit où adreſſer ſes pas pour faire de nouvelles Conquêtes. Pour ce qui eſt des Hollandois, ils s'en étoient mis à couvert en lâchant les écluſes; remede qu'on eût pu dire pire que le mal, ſi ce n'eſt qu'il ne devoit pas toûjours durer, au lieu que la perte de leur liberté étoit un mal ſans remede. Le Roi, après avoir bien conſidéré le parti qu'il avoit à prendre, réſolut de marcher en Lorraine, où ſa préſence étoit néceſſaire, pour diſſiper les deſſeins de quelques Factieux, qui, ſur le bruit de la guerre avec l'Empereur, avoient réſolu de faire des brigues dans la Province en faveur du Duc de Lorraine leur ancien Maître. Il envoya donc ordre à la Reine, qu'il avoit amenée en Flandre avec lui & qu'il avoit laiſſée à Tournai, de marcher de ce côté-là; & elle l'attendit à Rhetel. Le Roi étant arrivé, prit le chemin de Nanci, où filoit une partie de ſes Troupes; l'autre étant demeurée en Flandre ſous la conduite du Prince de Condé, qui les menoit vers Utrecht.

1673. Ce Prince, par les mêmes raiſons qui avoient obligé le Roi de s'éloigner, ſe vit réduit à obſerver ſeulement les Ennemis. Cependant cette ſorte d'oiſiveté étant incompatible avec ſon humeur, il entreprit une choſe pénible & difficile, qui fut de faire écouler les eaux, en faiſant des coupures aux Digues, par où on lui faiſoit entendre qu'elles entreroient dans la mer. Mais bien loin que ce travail eût quelque ſuccès, il en arriva un tout contraire à ſa penſée: car les eaux de la mer trouvant un paſſage libre, acheverent d'inonder la terre dans le tems de la marée, ſi bien qu'il falut diſcontinuer ce travail. Le Prince n'ayant donc rien à eſperer de ce côté-là, s'aprocha de Bois-le Duc, où l'on avoit tenté la même choſe inutilement. Mais après avoir été reconnoître la Place de deſſus la Chauſſée, qui étoit le ſeul chemin par où on y pouvoit aborder, le reſte étant inondé à plus de deux lieuës à la ronde, il ſe retira voyant la grande difficulté qu'il y avoit de vouloir l'aſſiéger par cette langue de terre qui étoit la ſeule acceſſible. Néanmoins il ne la jugea pas impoſſible, & il le manda ainſi au Roi; mais pluſieurs circonſtances l'empêcherent d'en former le deſſein. En effet, il faloit ſonger plûtôt à ſe défendre qu'à attaquer, & la marche des Allemans faiſoit craindre que les affaires ne changeaſſent bien-tôt de face. Les Eſpagnols d'un autre côté n'attendoient que le premier ſuccès de leurs armes pour ſe déclarer, & ſachant qu'il devoit arriver un ſecours au Roi de quelques Anglois, ils ſe préparoient à leur fermer les paſſages

Entrepriſe inutile du Prince de Condé.

Les Médiateurs avoient reçû peu auparavant une Lettre du Roi leur Maître pour Sa Majeſté Très-Chrêtienne, dont le ſujet & le but principal étoit de procurer la Suſpenſion d'armes ſi ſouvent propoſée & toûjours refuſée: tantôt par les Hollandois, tantôt par l'un ou l'autre des deux Rois. Ils convinrent donc que le Comte Tot feroit le voyage de Maeſtricht, pour la porter lui-même au Roi qui y étoit alors, & pour employer ſes offices auprès de Sa Majeſté, afin de l'engager à conſentir à cette Suſpenſion. Le Comte ſuffiſamment informé des intentions du Roi par ſa propre bouche, prit congé de Sa Majeſté & retourna à Cologne. Il y arriva le 10. de Juin & dès le même jour il eut deux longues Conférences, l'une avec les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, & l'autre avec ceux des Etats Généraux. Il dit à ces derniers qu'il avoit trouvé beaucoup de diſpoſition dans l'eſprit du Roi à accorder une Suſpenſion d'armes, pourvu que les Etats vouluſſent la demander, ou du moins y conſentir ſans y aporter de difficulté comme auparavant. Qu'ils ne devoient point perdre de tems pour en avertir Leurs Hautes Puiſſances, afin que l'on pût profiter d'une conjoncture ſi favorable, & arrêter les Conquêtes du Roi Très-Chrêtien. La réponſe des Ambaſſadeurs Hollandois fut qu'ils communiqueroient cette ouverture aux Miniſtres de leurs Alliez, & que juſques à ce tems-là ils ne pouvoient rien dire de poſitif. Ils le firent en effet le jour ſuivant dans une Conférence qui fut tenuë chez Don Emanuel de Lira.

Nouveaux efforts des Médiateurs pour procurer une ſuſpenſion d'armes. *Mr. Moiſy Pol. tiques de Mr. du Mon. Mémoir du Chevalier Temple.*

Il fut dit dans cette Conférence » qu'il n'étoit nullement à propos d'accepter la propoſition des Médiateurs, » parce que ſous l'apparence amiable » d'un remede ſalutaire, elle cachoit » un venin très-pernicieux: qu'il étoit » aiſé de reconnoître qu'elle partoit de » quelque néceſſité ſecrete du Roi de » France plûtôt que de ſa généroſité, » comme les François vouloient le faire accroire. Que c'étoit une maxime » généralement connuë & reçuë de ne » donner jamais à un Ennemi ce qu'il » demande; & que ſi on la négligeoit » en cette occaſion, il en pourroit ré-

Conférence tenuë par les Miniſtres des Alliez ſur ce ſujet.

1673. »ſulter de trés grans inconveniens ; par-
» ce qu'en laiſſant au Roi Très-Chré-
» tien tout le tems de faire ſes prépa-
» ratifs, on lui donneroit lieu d'ache-
» ver les Conquêtes qu'il avoit ſi heu-
» reuſement commencées. A ces raiſons ſolides ou ſpécieuſes, Lira qui étoit un des plus éloquens Miniſtres de ſon tems, ajoûta, » que Leurs Majeſtez Impéria-
„ le & Catholique étoient toutes diſ-
„ poſées à ſe déclarer ouvertement en
„ faveur des Etats, & à entrer pour
„ cet effet avec eux dans une Alliance
„ plus étroite & plus étenduë que les
„ précedentes : que l'Empereur n'avoit
„ differé juſqu'alors de le faire qu'en
„ conſidération de la Diette qu'il avoit
„ voulu amener peu à peu dans ſes ſen-
„ timens, & particuliérement des Elec-
„ teurs de Mayence, de Tréves & du
„ Palatinat, dont il lui étoit abſolument
„ néceſſaire de s'aſſûrer avant que de
„ commencer la guerre. Que deſormais
„ tout cela étoit preſque ſans difficul-
„ té, & qu'auſſi l'Empereur n'en feroit
„ plus de conclure le Traité propoſé :
„ que l'on n'en pouvoit douter après la
„ déclaration poſitive que Sa Majeſté
„ Impériale venoit de donner le 26.
„ Juin à l'Envoyé de Leurs Hautes
„ Puiſſances à Vienne, laquelle avoit
„ été ſuivie du Traité conclu à la Haye
„ le 1. Juillet préſent mois, entre
„ Leurs dites Majeſtez Impériale & Ca-
„ tholique, Leurs Hautes Puiſſances &
„ Son Alteſſe Sereniſſime le Duc de
„ Lorraine. Et qu'enfin à l'égard de Sa
„ Majeſté Catholique, ſes favorables
» intentions avoient paru évidemment
» dans toutes les preuves qu'elle leur
» en avoit données par le paſſé, & qu'el-
» le continuoit de plus en plus à leur
» donner journellement.

Ce que l'on conclut de tout cela fut, que puiſque Leurs Majeſtez Impériale & Catholique avoient bien voulu faire aſſûrer par leurs Miniſtres qu'elles étoient pleinement réſoluës à entrer ſans délai dans un Traité d'Alliance offenſive & défenſive contre la France ; les Sieurs de Beverning & de Haren iroient inceſſamment en Hollande pour faire raport de toutes choſes à Leurs Hautes Puiſſances & que cependant on ne feroit point de réponſe poſitive aux Médiateurs ni ſur la Suſpenſion d'armes, ni ſur aucune autre propoſition qu'ils pourroient faire de la part des François, juſques à ce que Leurs Hautes Puiſſances euſſent pris leur derniere réſolution. Mais dans le tems que les Miniſtres de Hollande ſe préparoient à aller recevoir leurs inſtructions là-deſſus ; ils furent prévenus par une longue Lettre contenant une liſte des Prétentions & Conditions, auxquelles les deux Rois conſentiroient à faire la Paix, qui étoient à peu près les mêmes que celles de l'année précédente. 1673.

Conditions auxquelles les deux Rois conſentiroient à la paix

De la part du Roi de France ces Conditions étoient en ſubſtance : » que
„ les Etats Généraux céderoient à Sa
„ Majeſté Très Chrêtienne toutes les
„ Places qui étoient ſous leur Généra-
„ lité, à ſavoir celles de Brabant com-
„ me apartenant de droit à la Reine de
„ France, & pareillement toutes celles
„ de Flandre. Que les Etats Généraux
„ céderoient à l'Evêque de Munſter
„ toute la Province de Friſe. Que Sa
„ Majeſté tiendroit Garniſon dix ans
„ durant dans le Fort de Schink. Que
„ l'exercice de la Religion Catholique
„ ſeroit libre dans la Ville & Province
„ d'Utrecht, après qu'elle auroit été
„ reſtituée, & que le Magiſtrat en ſe-
„ roit Catholique. Que leſdits Catho-
„ liques auroient des Egliſes publiques
„ & le libre exercice de leur Religion
„ dans toutes les Villes de Hollande &
„ les autres Provinces de cet Etat. Que
„ l'on feroit un Reglement pour la li-
„ berté du Commerce dans les Indes à
„ l'égard des deux Nations. Que les
„ Etats Généraux reſtitueroient & fe-
„ roient reſtituer à l'Ordre de Malthe

1673. » tous les biens & Commanderies ſituez » ſous l'étenduë de leur Domination. » Que leſdits Sieurs Etats payeroient à » Sa Majeſté quinze millions pour les » frais de la guerre, & lui préſente- » roient tous les ans une Médaille d'or, » par laquelle ils reconnoîtroient que » Sa Majeſté leur avoit rendu géné- » reuſement une partie de leurs Etats, » après les avoir conquis ſur eux. Et » enfin que l'on donneroit ſatisfaction » au Roi d'Angleterre; moyennant quoi » Sa Majeſté conſentoit qu'on leur ren- » dît toutes les Places & Païs que l'on » avoit conquis ſur eux, tant par lui » que par ſes Alliez, bien entendu » néanmoins que l'on rendroit aux » Princes de l'Empire toutes les Places, » Villes, Villages & Hamaux qui leur » appartenoient & qu'on leur rete- » noit.

De la part du Roi d'Angleterre elles furent: » que les Etats Généraux des » Provinces-Unies lui payeroient une » ſomme de dix millions pour les frais » de la guerre, & lui engageroient la » Ville de Fleſſingue pour ſûreté du- » dit payement, juſques à ce qu'il fût » entiérement achevé. Qu'ils donne- » roient à Sa Majeſté ſatisfaction tou- » chant l'affaire de Surinam, & rela- » cheroient ſans aucune exception tous » les Sujets de Sa Majeſté Britannique » qui s'y trouvoient detenus. Qu'a l'a- » venir tous les Vaiſſeaux des Etats ren- » droient à Sa Majeſté les honneurs en- » tiers du Pavillon, ſans aucune diſtin- » ction de Vaiſſeau, ou de Vaiſſeaux. » Que leſdits Seigneurs Etats Généraux » rétabliroient le Prince d'Orange en » toutes les Charges, Honneurs & Di- » gnitez héréditaires de ſes Ancêtres, » tant celles de Stadthouder & de Ca- » pitaine & Amiral Général, que tou- » tes autres qu'ils pourroient avoir poſ- » ſedées au même tître d'hérédité. Que » l'on feroit un Reglement touchant » le Commerce des Indes, dont la diſ- » poſition ſeroit favorable aux Anglois, 1673. » & enfin que leſdits Seigneurs Etats » payeroient à Sa Majeſté Britannique » un Tribut annuel de cinquante mille » livres Sterling, pour la liberté de la » Pêche.

Ces propoſitions extraordinaires vinrent très à propos aux Miniſtres Hollandois pour prétexter le voyage de Meſſieurs Beverning & de Hairen, & pour en cacher le vrai motif, duquel il étoit important que les Médiateurs, non plus que les François, n'euſſent aucune connoiſſance, juſques à ce que l'affaire fût entiérement terminée. Dans cette vuë ils témoignerent aux Suédois en une Conférence qu'ils eurent avec eux le même jour 12. Juillet l'extrême ſurpriſe où ils étoient, d'un projet auſſi peu recevable que celui-là; & les aſſûrerent qu'ils n'étoient nullement préparez, ni munis d'inſtructions néceſſaires, pour répondre à de ſemblables propoſitions. Qu'ils avoient même ſujet de douter que Leurs Hautes Puiſſances vouluſſent en aucune maniére y entendre, mais que néanmoins, afin qu'on ne pût leur reprocher, à eux Ambaſſadeurs, de n'avoir pas fait toutes les demarches néceſſaires pour procurer une bonne Paix, quelque éloignée qu'elle parût, eu égard aux ſuſdites propoſitions, ils avoient réſolu que deux d'entre eux partiroient inceſſamment pour en aller informer Leurs Hautes Puiſſances, auſſi bien que de la Suſpenſion d'armes propoſée, & recevoir des inſtructions nouvelles ſur l'une & l'autre affaire. Elles ſont communiquées aux Etats Généraux.

Je ne ſçai ce que les Médiateurs penſérent de cette réponſe, mais quelle que pût être leur penſée, il ne leur eût pas été facile de détourner les Ambaſſadeurs Hollandois de la réſolution qu'ils avoient priſe. Ils feignirent d'en être ſatisfaits, & ſe contenterent de les exhorter, comme à l'ordinaire, à procurer une prompte & favorable réſolu- Leurs Hautes Puiſſances les rejettét.

1673. tion de la part de leurs Hautes Puiſſances. Deux jours après Beverning & de Hairen partirent de Cologne & arriverent à la Haye. Ils y furent bien-tôt ſuivis de Lira, qui dans la conjoncture préſente avoit intérêt pour le Roi ſon Maître de les obſerver de près, & d'empêcher que les Etats n'acceptaſſent la Suſpenſion. D'ailleurs, comme c'étoit lui qui avoit eu juſqu'alors la principale direction des affaires d'Eſpagne en Hollande, il étoit à propos pour lui même, qu'il s'y rendît, afin de ne pas laiſſer à un autre la gloire de mettre la derniere main au grand ouvrage qu'il avoit commencé, & ménagé depuis ſi long-tems. Il tourna ſi adroitement les eſprits du Penſionnaire, & des principaux Membres des Etats Généraux, que la Suſpenſion d'armes fut rejettée tout d'une voix par une réſolution qui fut priſe le 26. ou le 27. dans l'Aſſemblée. Depuis ce jour-là on s'appliqua ſérieuſement à la concluſion de l'Alliance.

La Ville de Strasbourg obligée d'accepter la Neutralité.

Quoi-que le Roi ſe vît tant d'affaires ſur les bras, il donna ordre à tout avec beaucoup de prudence. Il avoit fait faire quelques nouvelles Fortifications à Nanci, & après s'être fait voir dans cette Province, il avoit pris le chemin de l'Alſace. Pour retenir ſes Alliez qui étoient fortement ſollicitez de prendre parti contre lui, il faloit ſoûtenir ſa réputation par ſa préſence, & ſur tout empêcher la Ville de Strasbourg de lui tourner le dos. Comme ſa ſituation ouvroit l'entrée de l'Alſace, il s'agiſſoit de s'en aſſûrer, & le Marquis de Louvois ſe chargea de cette Négociation, mais ceux de la Ville ſe montrant difficiles d'abord, on brûla leur Pont, pour les obliger d'accepter la Neutralité qu'ils refuſoient auparavant. On ne put eſpérer la même choſe des autres qui avoient embraſſé le Parti de la France au commencement de la guerre. Le Prince Palatin, malgré l'Alliance de ſa Fille avec le Duc d'Orléans, ſe rendit non ſeulement aux promeſſes des Ennemis, mais il leur ſervit encore comme d'Emiſſaire pour débaucher les autres Alliez du Roi. La Cour de France, qui avoit toûjours les yeux ouverts de ce côté-là, fut ſurpriſe d'une conduite qui paroiſſoit d'autant plus imprudente en cet Electeur, qu'il expoſoit viſiblement ſes Etats aux courſes continuelles de la Garniſon de Philipsbourg. 1673.

Le Maréchal de Turenne ravage les terres de l'Electeur Palatin.

On eſſaya d'abord de le ramener en l'intimidant, maxime ordinaire de la Cour envers tout Prince d'Allemagne dont elle craint l'opoſition. Le Maréchal de Turenne eut donc ordre de marcher avec ſon Armée dans les Etats de l'Electeur, afin de lui faire ſentir par avance ce qu'il lui en coûteroit s'il préferoit l'amitié de l'Empereur à celle du Roi Très-Chrêtien. Tout le Païs fut ravagé & quelques Villages réduits en cendre; mais l'Electeur ne changea point de ſentiment pour cela. Aparemment qu'il avoit déja pris ſon parti; & ce qui donna lieu de le croire, fut qu'au lieu de s'adreſſer aux Miniſtres du Roi, pour demander réparation des dommages que lui avoient cauſez les Troupes Françoiſes, il eut recours à la Diéte de Ratisbonne qui n'étoit ni en état ni en volonté d'y remedier. Ce n'étoit pas d'elle auſſi, à proprement parler, qu'il l'attendoit, c'étoit de l'Empereur même. Mais Sa Majeſté Impériale étant bien-aiſe que pluſieurs Princes portaſſent leurs plaintes à la Diéte en même tems, afin qu'elle fût plus aiſément diſpoſée à une Déclaration de guerre, l'Electeur ne voulut pas négliger une inſtance, qui étoit néceſſaire à cet égard. Cependant il écrivit une Lettre à l'Empereur; ſur quoi Sa Majeſté Impériale ordonna à ſes Miniſtres, tant à la Diéte qu'aux Cercles de Souabe & de Franconie, de preſſer fortement le ſecours qui étoit néceſſaire à cet Electeur.

L'Electeur de

Celui de Tréves de ſon côté, qui avoit réſiſté long-tems aux ſollicitations

1673. de l'Empereur, ouvrit enfin les yeux, & reconnut qu'en l'état où étoient les choſes, une rupture avec la France lui étoit devenuë néceſſaire. La ſituation de ſes Etats lui fit penſer que la Neutralité lui ſeroit impoſſible à obſerver au milieu d'une guerre générale ; & qu'ayant à prendre la querelle de l'un des Partis, il ne pouvoit embraſſer celle du Roi contre l'Empereur, ſans préjudicier à ſes intérêts, ou pour mieux dire, ſans ſe perdre entiérement lui-même. D'ailleurs il n'étoit point ſatisfait de la conduite des François, qui depuis les apparences de la guerre qui alloit s'allumer en Allemagne, en uſoient dans ſon Païs plûtôt en Maîtres rigoureux qu'en bons Alliez. Voilà, ſi je ne me trompe, quelles étoient les diſpoſitions de l'Electeur de Tréves vers le milieu de cette année ; tems auquel il reçut Garniſon Impériale dans ſa Forteresſe de Ehrenbreitſtein, ſous le commandement du Baron de Leyen, qu'il y mit pour Gouverneur, l'ayant appelé pour cet effet de Cologne, où il commandoit le Régiment de Grana.

Tréves ſe joint au parti de l'Empereur. *Mem. Id. Ibid.*

Le Maréchal de Turenne, qui étoit là aux environs avec ſon Armée, & qui n'attendoit qu'un renfort des Troupes de Cologne, & de celles qui avoient fait le Siége de Maeſtricht pour l'attaquer, fut fort étonné quand il en apprit la nouvelle, & ſe repentit d'avoir gardé tant de meſures, au lieu de bloquer la Place tout d'abord avec les Troupes qu'il avoit. Par dépit de cette affaire, ou comme diſoient les François, pour châtier l'Electeur de ſon infidélité, le Maréchal permit à ſes Soldats d'exercer toutes ſortes d'hoſtilitez dans ſon Païs. Le Marquis de Rochefort qui vint peu après avec le renfort de Maeſtricht, en fit de même ; auſſi bien que le Chevalier de Fourille & le Marquis de Trouſſi qu'il avoit détachez exprès de ſon Armée. De ſorte que l'Archevêché de Tréves ſe trouva tout à coup inondé de Troupes & traité avec la derniere rigueur. Le Marquis de Rochefort prit Sarbruck en arrivant, & enſuite diverſes autres petites Villes ; tandis que le Marquis de Trouſſi éxigeoit contribution des trois Châtellenies de Munſter, Meyen, & Bergſleg, & que pour ſe les faire payer, il attaquoit la petite Ville de Meyn, avec menace d'y paſſer tout au fil de l'épée, ſi l'on ne lui apportoit l'argent à ſon Quartier. L'Electeur, ſurpris d'une ſi vigoureuſe exécution, ou du moins feignant de l'être, & ne jugeant pas à propos d'en venir aux extrémitez, avant que d'être en état de repouſſer la force par la force, prit le parti de la douceur & du ménagement. Il permit aux Bourgeois de payer au Marquis les onze mille Rixdalers qu'il demandoit, à condition qu'il leveroit le Siége, & qu'il en donneroit quitrance ; mais le Marquis ayant refuſé cette derniere condition, parce qu'il craignoit que ſon Ecrit ne fût produit à la Diéte de Ratisbone, & ne contribuât à aigrir les eſprits contre le Roi ſon Maître, le Siége continua, quoi-que ſans ſuccès, parce que la vigoureuſe réſiſtance des Aſſiégez en empêcha l'effet.

Hoſtilitez cõmiſes par le Maréchal de Turéne ſur les terres de cet Electeur.

1673.

Cependant l'Electeur dépêcha en diligence deux Envoyez, l'un au Roi Très Chrêtien, qui pour lors étoit à Nanci, & l'autre aux Ambaſſadeurs de Suéde à Cologne, tous deux également chargez de faire leurs remontrances ſur le procedé violent des Troupes Françoiſes dans le Pais de Tréves. Mais comme cela ne ſe faiſoit que pour gagner du tems, & que le Roi n'ignoroit point du tout les intentions de l'Electeur, ils n'obtinrent aucune ſatisfaction ſur leurs demandes. A peine même Sa Majeſté voulut-elle écouter celui qui lui avoit été envoyé ; & pour l'autre, quoique les Ambaſſadeurs de Suéde en qualité de Mediateurs le reçuſſent très-favorablement, il ne remporta pourtant que des réponſes générales, qui ne ſigni-

Il en fait ſes plaintes inutilement. *Memoires Politiques de Mr. du Mont*

1673. ſoient rien : les Ambaſſadeurs de France ayant dit à ceux de Suéde ; » que » les hoſtilitez dont on ſe plaignoit, » avoient été commiſes ſans ordre du » Roi, & qu'il n'étoit pas toûjours au » pouvoir des Généraux de réprimer » la licence du Soldat, outre que l'on » ne croyoit point qu'elles euſſent été » à beaucoup près ſi grandes qu'on les » répréſeroit. Tout cela paroiſſoit fort éloigné d'un accommodement : néanmoins comme les affaires d'Allemagne étoient encore dans une ſituation à ne devoir pas être bruſquées, & qu'à moins de vouloir bien perdre tout d'un coup le fruit de tant & de ſi longues pratiques que l'on y avoit entretenuës, pour éviter la guerre ouverte, il faloit du moins faire mine d'entendre à quelque ſorte de Négociation ; le Prince de Furſtemberg fut chargé d'aller propoſer aux deux Electeurs de Tréves & de Mayence un parti, au refus duquel Sa Majeſté prendroit les meſures qu'elle jugeroit lui être plus convenables.

J'ignore, dit l'Auteur de ces Mémoires, quelles furent les propoſitions que fit le Prince ; mais je ſai, ajoûte-t-il, qu'elles furent rejettées, & que même il fut preſque obligé d'en venir aux épées tirées avec le Comte de Haſſelt, ſur les ſantez de l'Empereur & du Roi de France, dans un feſtin qui ſe fit à Mayence au Convent des Chartreux, & auquel l'Electeur ſe trouva en perſonne. Je ſai de plus, dit-il encore, que dès que le Prince fut retourné dans l'Armée de Turenne, les hoſtilitez recommencerent auſſi fort qu'auparavant, & que ce fut là-deſſus que l'Electeur prit la réſolution de porter ſes plaintes à l'Empereur & à la Diéte de Ratisbonne, dans une Lettre * qu'il écrivit ſur ce ſujet.

La Diéte de

Je la mettrois ici ſi je ne craignois d'être trop long. Je dirai ſeulement qu'elle paroiſſoit concertée avec l'Empereur, & qu'ayant été préſentée à la Diéte, elle y fut recommandée fortement par ſes Miniſtres. Auſſi produiſit-elle en quelque maniére ſon effet, car l'Aſſemblée ſe trouva partagée, & la pluralité des voix ayant porté à la douceur, quoi que perſonne n'ignorât plus les Traitez que l'Empereur avoit faits avec l'Eſpagne & la Hollande, on réſolut d'écrire au Roi Très-Chrêtien au nom de tout l'Empire, pour prier Sa Majeſté de faire donner ſatisfaction à l'Electeur, comme auſſi aux autres Princes & Etats qui avoient reçu quelque dommage par ſes armes. L'Electeur jugeant bien qu'après la publication de cette Lettre & la réponſe que l'Ambaſſadeur * de France y fit, les François ne garderoient plus de meſures ; ſachant d'ailleurs qu'ils convoitoient depuis long-tems la Ville de Tréves, & qu'ils n'attendoient qu'un pareil prétexte pour s'en emparer, s'étoit accommodé avec les Eſpagnols pour la leur livrer. C'eût été un fort grand avantage pour la Maiſon d'Autriche, qui auroit aſſûré par ce moyen la communication de l'Empire avec les Païs-Bas Eſpagnols. Mais l'exécution de ce projet fut empêchée par la diligence des François, qui prévinrent les Eſpagnols de vingt-quatre heures, de ſorte que quand ceux-ci arrivérent devant la Ville, ils trouverent les poſtes pris. Ce fut le Chevalier de Fourille qui inveſtit la Place le 27. du mois d'Août, & le 28. le Marquis de Rochefort y arriva avec le reſte de l'Armée. Le même jour on leur demanda trente-deux mille piſtoles pour ſe garantir du pillage. Mais un vieux Colonel, nommé *la Grandeur*, qui avoit autrefois été Gouverneur de Hombourg pour le Duc de Lorraine, & qui l'étoit alors de Tré-

1673. l'Empire en écrit au Roi.

* *Elle eſt datée du 28. Août.*

* *L'Abbé de Granvelle. Cette réponſe eſt datée du 11. Septembre.*

1673. ves pour l'Electeur de ce nom, la défendit pendant dix jours avec une garniſon de 300. Soldats & de 2000. Païſans. Il eſt vrai qu'à la fin il fut obligé de ſe rendre à des conditions fort dures, car la garniſon ſortit avec le bâton blanc à la main ; & outre que les Bourgeois furent deſarmez, on les contraignit encore à demander pardon au Roi Très-Chrêtien de la réſiſtance qu'ils avoient faite.

Efforts des Miniſtres de l'Empereur pour engager les Princes de l'Empire dans une Ligue cõtre la France.

Cependant les Miniſtres de l'Empereur n'oublioient rien à la Diéte de Ratisbonne pour animer les eſprits contre la France, & pour faire connoître le danger éminent qui menaçoit l'Empire. Ils répréſentoient à tous la puiſſance extraordinaire du Roi Très-Chrêtien & l'étenduë de ſes deſſeins. Ils diſoient, que ſi l'on abandonnoit la Hollande à la merci de ſes armes, elle ne pourroit jamais lui réſiſter une ſeconde Campagne, & que d'amie qu'elle étoit, elle deviendroit par ſa Conquête la plus redoutable ennemie de l'Empire : que dès-lors le Commerce ſeroit entiérement fermé, le Rhin aſſujetti, & tout l'Empire bloqué du côté de la mer, ſans aucune eſpérance de ſecours contre un Roi, qui n'étant déja que trop redoutable, auroit augmenté ſes forces par la propre deſtruction des leurs & de celles de leurs Alliez. Il n'y avoit rien de plus vrai que tout cela, ni de plus neceſſaire dans la conjoncture d'alors, qu'une ſage précaution contre l'avenir. Mais comme l'Empereur avoit d'ailleurs ſes raiſons particuliéres pour armer contre la France, celles qui étoient générales à tout l'Empire perdoient leur force & devenoient ſuſpectes dans la bouche de ſes Miniſtres. En effet, outre la jalouſie qui regne toûjours entre les Princes, & la crainte de perdre à la premiére guerre ce qui lui reſtoit en Alſace, ou aux environs ; il eſt à remarquer que l'Empereur n'avoit qu'une Fille de la défunte Impératrice, & qu'il aptéhendoit qu'avant 1673. qu'il pût avoir des héritiers d'un autre mariage, le Roi Très-Chrêtien, victorieux & plein d'une belle ambition, ne fît élire ſon Fils pour Roi des Romains. Il étoit ſi vrai que les vuës de ce Monarque tendoient-là, que dès le mois de Juin 1672. le Prince d'Anhalt avoit mis entre les mains de l'Empereur un Mémoire des offres que Sa Majeſté Très-Chrêtienne faiſoit à l'Electeur de Brandebourg pour obtenir ſon ſuffrage ; & comme elle avoit ſans contredit plus d'argent à repandre qu'aucune Puiſſance de l'Europe, l'Empereur ne pouvoit prendre trop de meſures pour rompre ſes deſſeins. Cependant les Miniſtres de France s'éforçoient de publier par tout, que le Roi leur Maître n'en veuloit point à l'Empire, qu'il obſerveroit ponctuellement la Paix de Weſtphalie, & que c'étoit lui faire tort que de ſoupçonner ſa bonne foi. On ne voyoit de toutes parts que Mémoires preſentez ou publiez pour cette fin, c'eſt-à-dire, pour établir & prouver une verité, dont il n'y avoit perſonne qui ne fût pleinement convaincu. Mais telles ſont les ruſes ordinaires de la Politique, que pour mieux cacher les veritables motifs par leſquels on eſt pouſſé, l'on crie & l'on s'échauffe ſur de vains prétextes, dont au fonds l'on ne fait nul cas.

Artifice de la Cour de France pour l'Empêcher.

Il ſeroit également difficile & ſuperflu de raporter ici toutes les brigues qui ſe firent dans l'Empire à cette occaſion. Le Roi de France en eut d'abord tout l'avantage ; mais ſon parti, tout grand qu'il étoit, ſe diſſipa peu à peu. Le premier ſuccès conſidérable que l'Empereur put remarquer en ſes pourſuites, fut la réſolution que la Diéte avoit priſe dès le premier Août 1672. pour la ſûreté publique, & l'armement général ; & preſque en même tems il reçut des remiſes d'Eſpagne & de Hollande, qui lui donnerent moyen de mettre en marche

1673. marche les Troupes qu'il avoit déja aſſemblées. Le Roi de France, allarmé avec raiſon de ces commencemens, s'aviſa, pour couper pié à tout, de faire offrir la Médiation entre lui & les Etats Généraux aux Princes de l'Empire; artifice qui eut d'abord tout l'effet qu'il avoit pu s'en promettre, & qui donna bien de la peine aux Miniſtres de l'Empereur. Les Princes, Partiſans de la France, exagéroient la généroſité du Roi Très-Chrêtien & les avantages de cette offre; les indifférens trouvoient qu'il avoit raiſon, ſe flatant d'être les vrais Médiateurs, ſi jamais on en venoit là, & les propres amis de l'Empereur avoient de la peine à ſe perſuader, qu'il fût plus à propos de s'engager dans une longue & fâcheuſe guerre, que de la prévenir, en terminant celle qui étoit déja commencée entre les voiſins. A la fin pourtant on reconnut aſſez généralement, qu'il n'y avoit point de ſûreté dans le projet de la France, & que l'exécution en étoit même impoſſible. Cela fut cauſe que l'Empereur trouva dans la ſuite plus de facilité à réünir les eſprits, & contribua à déterminer en ſa faveur divers Princes qui balançoient: tant il eſt vrai que les meſures les mieux priſes en politique, réüſſiſſent quelquefois tout au contraire de ce qu'on s'en étoit propoſé.

Préparatifs des Alliez inutiles cette année-là.

Cependant on ne tira pas grand avantage cette année là *, des préparatifs qu'on avoit fait pour la guerre. La ſaiſon étoit trop avancée quand les Troupes entrerent en Campagne, pour que l'on pût rien entreprendre de conſidérable, & d'ailleurs elles ſe trouverent retardées contre toute eſpérance au paſſage du Rhin par les Electeurs de Mayence & de Trèves. L'Empereur s'étoit flaté que quand ces deux Princes verroient l'armée Auxiliaire à leurs portes, ils ne balanceroient plus à faire ce qu'il deſiroit d'eux, & non ſeulement lui livreroient le paſſage neceſſaire, mais auſſi le refuſeroient à l'Armée de France. Il s'étoit même engagé à cela par ſon Traité ſecret avec l'Electeur de Brandebourg, & avec les Etats Généraux; & c'eroit ſur ce fondement, qu'au lieu de faire prendre la route de Hollande aux Armées auxiliaires après qu'elles ſe furent jointes ſur le Weſer, on les fit marcher du côté de Francfort. Le deſſein étoit de traverſer le Palatinat pour entrer en Lorraine, ou d'aller tout du long du Rhin juſqu'en Alſace, & l'on jugeoit avec raiſon que cette diverſion ſeroit plus favorable aux Hollandois, auſſi bien qu'à la Cauſe commune, que ſi l'on étoit allé chercher les François dans les Conquêtes, où l'on auroit été obligé de combattre pié à pié, & de former autant de Siéges que l'on rencontreroit de Villes. On ſe promettoit encore de s'emparer en arrivant de quelques bonnes Places en Lorraine & en Alſace, & de s'aſſûrer de Strasbourg, Ville dont l'importance étoit ſi grande, que ſans elle on ne pouvoit faire la guerre en ces quartiers-là qu'avec deſavantage.

Quel étoit le projet qu'ils avoient formé.

Voilà quel étoit le projet commun, avant que les Electeurs de Mayence, de Trèves, & du Palatinat ſe déclaraſſent contre la France. Il ne reſtoit plus d'autre moyen aux Alliez que de monter le long du Rhin juſqu'à Strasbourg & d'y prendre leur paſſage. Mais cela même ne leur fut pas poſſible, par la précaution que j'ai dit qu'avoient pris les François de brûler * le Pont de cette Ville, malgré les plaintes des Habitans qui n'étoient pas en état de s'y oppoſer. Tout cela avoit été extrêmement préjudiciable à l'Empereur; & avoit fort éloigné les eſperances qu'on avoit pu concevoir d'une Paix générale.

* *dès le 16. Novembre 1672. par le moyen de quatre Brûlots qui en trois heures de tems reduiſirent le Pont en cendres.*

* 1672.

1673. L'Electeur de Brandebourg même, tout bien intentionné qu'il étoit pour la Cauſe commune, en prit occaſion de ſe ſéparer, comme j'ai dit, & d'accepter l'Alliance du Roi. Pour l'Electeur de Baviére il ne changea jamais de parti. Ami de la France dès le commencement, il le fut juſqu'à la fin; mais comme ſon amitié ne pouvoit pas le mener plus loin que la Neutralité, il ſe contint toûjours dans les bornes qu'elle preſcrit, & ne laiſſa pas de fournir ſa côte part de Troupes aux Armées de l'Empire. On ne pouvoit guére attendre autre choſe de l'Electeur de Mayence qu'une pareille Neutralité, vu ſes anciennes liaiſons & ſes angagemens avec la France. Mais ſa mort, arrivée dès le mois de Fevrier de cette année, ayant donné lieu à l'élection du Baron de Metternik, Evêque de Spire, pour l'Archevêché, reveilla les eſperances des Imperiaux. Ce ne fut pas tout-à-fait en vain; mais avant que de parler des changemens arrivez après cela dans l'Empire, il faut dire encore quelque choſe des Evêques de Cologne & de Munſter.

Etat des affaires des Evêques de Cologne & de Mûnſter. *Memoires du Chevalier Temple. Memoires Politiques de Mr. du Mont.*

Leurs Armées jointes enſemble avoient fait des progrès conſiderables dans les Provinces d'Over-Yſſel, de Frize, & de Groningue. La priſe de Coeverden * l'une des plus fortes Places du Païs, leur ayant ouvert le chemin juſqu'aux portes de Groningue, rien ne les avoit empêché de former le Siége de cette Capitale. Il fut pouſſé avec la derniére vigueur, l'Evêque de Munſter ſe trouvant lui-même tous les jours à la tranchée, accompagné de ſept ou huit perſonnes vêtuës comme lui, pour évirer les coups qu'on lui adreſſoit ſouvent. Mais ſa fortune, après l'avoir conduit juſques-là, l'y abandonna tellement, que malgré ſes veilles, ſes fatigues, & le courage de ſon Armée, qui n'étoit pas moindre que de trente mille hommes, il fut obligé de ſe retirer le 26. d'Août. Il en fut de Groningue à l'égard de ce Prince, comme d'Utrecht à l'égard de Loüis XIV. je veux dire que l'aproche de cette Ville fut fatale pour lui. En effet depuis ce tems-là, bien loin de gagner, il ne fit plus que perdre, & l'importante Place de Coeverden qu'il pouvoit compter pour la meilleure de ſes Conquêtes, lui fut enlevée en deux heures pendant l'hiver. Ce malheur ne fut pas le ſeul qui lui arriva dans l'année; il fit une entrepriſe ſur Swart-Sluis qui ne lui réüſſit point, & tout ce qu'il put exécuter avec une aſſez bonne Armée qu'il avoit en pié, ce fut de mettre la Province de Friſe ſous contribution. 1673.

Le premier ſe réünit à l'Empereur, & l'autre ſonge à la Paix.

D'un autre côté, l'Empereur ſe montra extrêmement irrité contre lui à cauſe des Alliances qu'il avoit priſes avec le Roi de France, & dès le mois de Fevrier, le Duc de Bournonville, Général de l'Armée Imperiale, publia une Ordonnance ou Proclamation, par laquelle il étoit enjoint à tous les Officiers & Soldats qui étoient à ſon ſervice ou dans celui de l'Archevêque de Cologne, de les quitter au plûtôt pour ſe rendre à l'Armée de Sa Majeſté Imperiale. Tout cela joint à la meſintelligence qui commença à naître entre les deux Prélats après le Siége de Groningue, au ſujet des frais que l'on y avoit faits & du partage des conquêtes, obligea l'Electeur de Cologne à ſe réünir à l'Empereur, comme avoient déja fait ceux de Treves & du Palatinat; & l'Evêque de Munſter à ſonger à la Paix. Celui de Wirtzbourg ſuivit bien-tôt leur exemple, & de tous côtez les difficultez commencerent à s'aplanir. Ce fut là-deſſus, & immédiatement après la publication du Traité de Brandebourg, que l'Empereur donna aux Miniſtres des Etats la réponſe favorable & définitive du 26. Juin, dont j'ai parlé;

* *Le 12. Juillet.*

1673. & que le Baron d'Iſola par ſon ordre conclut à la Haye le 1. Juillet un Traité d'Alliance en faveur du Duc de Lorraine, entre Sa Majeſté Imperiale, le Roi d'Eſpagne, & les Etats Généraux. Ce Traité fut l'Avant-coureur d'un autre que l'Empereur conclut en particulier le 30. d'Août avec Leurs Hautes Puiſſances, auſſi bien que celui du Roi Catholique le même jour.

L'Empereur & le Roi d'Eſpagne liguez avec la Hollande contre le Roi.

Ce dernier Traité contenoit un Article ſeparé touchant la Ville de Maeſtricht, que les Etats promettoient de céder & de donner à Sa Majeſté Catholique. Promeſſe qui changeoit abſolument la face des affaires, qui renverſoit toute la Négociation, & qui réduiſoit les Ambaſſadeurs Hollandois à la neceſſité de ſe retracter. La choſe étoit difficile; mais ils eſperoient pouvoir ſe ſervir utilement d'une reſerve qu'ils avoient miſe à la fin d'un Mémoire preſenté le 15. d'Août aux Ambaſſadeurs Médiateurs, par laquelle ils proteſtoient de ne plus ſe tenir obligez par ce Mémoire, à moins qu'on en acceptât les conditions ſans differer. Ce Mémoire n'avoit été preſenté aux Médiateurs que parce qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de leur répondre; mais on leur avoit fait entendre en même tems que le plus grand effort de la France étant fait, & la Campagne avancée, Leurs Hautes Puiſſances n'avoient pas jugé à propos de donner les mains à une Suſpenſion d'armes, ni encore moins à la demander. Mais que ſi le Roi Très-Chrêtien étoit veritablement porté à la Paix, rien n'empêchoit qu'on ne la conclût auſſi aiſément & en auſſi peu de tems que l'on en pourroit employer à régler les conditions de la Suſpenſion d'armes propoſée, & que c'étoit dans cette vuë qu'ils s'étoient portez tout d'un coup à des ouvertures auſſi conſiderables que celles qui étoient contenuës dans leur Mémoire. La verité eſt qu'après la concluſion des Traitez de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne avec les Etats Généraux, Leurs Hautes Puiſſances cherchoient plûtôt à rompre, qû'à entendre deſormais à aucun accommodement. 1675.

Les Médiateurs s'en aperçurent bien; mais l'emploi dont ils s'étoient chargez ne leur permettoit pas de ſe relâcher pour les difficultez. D'ailleurs ils avoient diverſes raiſons pour empêcher de tout leur pouvoir la ſeparation du Congrès. C'eſt pourquoi bien loin de faire rien paroître de leurs ſoupçons aux Miniſtres Hollandois, ils leur promirent au contraire de s'employer de leur mieux auprès des François & des Anglois, pour les amener à un accommodement tel qu'ils pouvoient le ſouhaiter. Ils y travaillerent en effet avec aſſez de ſuccès dans quelques Conférences tenuës au commencement de Septembre, & déclarerent aux Hollandois que Leurs Majeſtez Très-Chrêtienne & Britannique étoient diſpoſées, la premiére à ſe relâcher de ſes prétentions touchant les Places maritimes de la Flandre & du Branbant, pourvu qu'on lui donnât un équivalent raiſonnable: & la ſeconde à ne pas inſiſter ſur le dédommagement qu'elle avoit demandé. Mais comme tout cela ne ſatisfaiſoit point les Miniſtres de Hollande, qui avoient moins envie d'avancer que de reculer, ils demanderent de nouveau que l'on fît tout d'un coup une ouverture ſur laquelle on pût ou négocier ou rompre. Et ſur ce que les Médiateurs leur délivrerent deux reponſes par écrit, l'une de la part du Roi d'Angleterre & l'autre de la part du Roi T. C. ſur leſquelles ils ſe virent obligez de s'expliquer: ils déclarerent nettement qu'il ne faloit plus ſonger à la ceſſion de Maeſtricht, parce que depuis l'offre qui en avoit été faite, Leurs Hautes Puiſſances avoient pris des engagemens avec leurs Alliez qui changeoient la Conſtitution des affaires. 1675.

Les Suédois ne laiſſent pas de continuer leur Médiation.

Ils ajoûterent néanmoins » que Leurs » Hautes-Puiſſances, perſiſtant toûjours

Réponſe des

1673. Etats Généraux à leurs propoſitions.

„ dans leur parfaite inclination pour le „ rétabliſſement de la Paix, ne ſe prévaudroient point, comme elles auroient pu le faire, de leurs nouvelles Alliances & donneroient volontiers „ les mains à quelque accommodement „ raiſonnable, par échange, par compenſation, ou autrement, touchant „ ladite Place de Maeſtricht; mais que „ pour ce qui regardoit celles de Breda, „ Bois-le-Duc, Créve-cœur, &c. c'étoit perdre tems que de les leur demander, parce qu'elles les conſideroient comme les Baſtions & les „ Avant-murs de leur Etat du côté du „ Midi, & qu'elles étoient perſuadées „ que de la conſervation de ces Places „ dépendoit celle de leurs Provinces.

Une Déclaration ſi vigoureuſe, & faite, pour ainſi dire, ſur le champ, étonna les Médiateurs & leur donna beaucoup à penſer. Ils ne ſavoient pas avec certitude quelle conſequence ils en devoient tirer, mais ils voyoient bien que les affaires ne prenoient pas un bon tour, & que la Paix étoit encore plus éloignée qu'ils ne l'avoient cru. En effet il n'y avoit preſque point d'aparence de pouvoir ramener à une bonne union des Partis auſſi oppoſez que ceux en faveur deſquels ils avoient interpoſé leur Médiation. Ils firent pourtant encore quelque tentative; mais avant que de voir quel en fut le ſuccès, revenons au Traité d'Alliance que Sa Majeſté Catholique avoit conclu avec les Etats Généraux.

Etat des affaires apres la concluſion du Traité du Roi d'Eſpagne avec les Hollandois.

Les avantages que la Couronne d'Eſpagne retiroit par les ſtipulations de ce Traité, n'étoient pas tout-à-fait ſi grans, que D. Emanuel de Lira s'étoit flaté au commencement de les obtenir, mais ils ne laiſſoient pas d'être conſiderables, & préferables ſans difficulté à tout ce que l'on pouvoit eſperer de la France. La ſeule réputation de l'importante Place de Maeſtricht valoit mieux que tout ce que la France offroit. Non pas que je veuille mettre Maeſtricht en équivalence avec toutes les Places que le Roi Très-Chrêtien avoit conquiſes ſur l'Eſpagne en 67. & 68. mais parce qu'il n'y avoit aucune raiſon de douter que la Hollande n'exécutât ponctuellement ce qu'elle avoit promis touchant Maeſtricht, & qu'il n'en étoit pas tout-à-fait de même de la France, touchant ſes Conquêtes; attendu les diverſes prétentions que l'on ſavoit bien qu'elle gardoit toûjours *in petto* ſur les Païs-bas, & qui n'étoient que trop ſuffiſantes pour lui fournir autant de pretextes qu'elle en auroit voulu pour éluder une reſtitution ſi conſidérable. Du reſte comme cette même reſtitution ou récuperation étoit ſtipulée par l'Article XVI. du Traité, on pouvoit eſperer d'y parvenir par le moyen de la guerre, en quelque façon avec plus de ſureté, ſinon en tout, du moins en partie: n'y ayant guére d'apparence que la France, toute puiſſante qu'elle paroiſſoit dès-lors, pût reſiſter à l'Empire, à l'Eſpagne, & à la Hollande unis enſemble, ſur tout en cas que l'on pût faire une Paix ſeparée entre le Roi d'Angleterre & les Etats, comme on en étoit convenu. 1673.

Ordonnance publiée aux Païs bas par le Comte de Monterei.

On n'affecta point de tenir ſecret ce Traité, de ſorte que les deux Rois Alliez en eurent auſſi-tôt avis, & comme on auroit néanmoins été bien aiſe que la rupture ſe fût faite du côté du Roi Très-Chrêtien, le Comte de Monterei fit divers mouvemens dans le mois de Septembre, qui tendoient à cette fin. Il fit entr'autres choſes publier une Ordonnance à Bruxelles le 16. du même mois, portant „ que puiſque toutes les Ordon- „ nances du 20. Juin, du 2. & du 20. „ Octobre de l'année précedente, leſ- „ quelles il avoit fait publier pour „ empêcher tous deſordres, courſes, & „ autres inſolences qui ſe ſont faites ſous „ pretextes de la guerre entre la France „ & la Hollande, avoient été ſans effet: „ Son Excellence, pour garantir les

1675. „ Sujets du Roi de plus grande perte & „ dommage, avoit trouvé bon d'ordonner que les Païſans prendroient les „ armes, & qu'ils ſe mettroient à tous „ les Paſſages, Ponts, & Barrieres, & „ ne permettroient point à aucunes „ Troupes étrangeres de rien entreprendre contre le repos public, mais s'y „ oposeroient à force d'armes, & en cas „ qu'ils ne fuſſent pas aſſez forts, avertiroient les Villes voiſines, ordonnant à „ tous Gouverneurs, Commandans, Officiers de guerre & autres, de prêter „ la main à l'exécution des ordres de „ Son Excellence.

On preparoit en même tems toutes choſes pour la guerre des Païs-bas Eſpagnols. On aſſembla auſſi pluſieurs Troupes auprès d'Anvers pour joindre à celles qui venoient de Hollande; & tout étant diſpoſé comme il faloit, les Etats Généraux firent au Comte de Monterei une Réquiſition * dans les formes, pour l'engager à une rupture ouverte avec la France. Ce Comte ne laiſſa pourtant pas d'attendre encore trois ſemaines avant que de ſe déclarer, ayant jugé à propos de donner ce tems à la continuation des preparatifs neceſſaires, & auſſi pour voir ſi les François ne prendroient point les devans.

Dernier éfort des Médiateurs pour la Paix. *Mémoires Politiques de Mr. du Mont*

Cependant les Médiateurs Suédois, ne ſachant plus à quel expedient avoir recours, s'aviſerent de remettre ſur le tapis la Suſpenſion d'armes rejettée des Hollandois à Cologne, comme elle l'avoit été Ratisbonne par les Imperiaux. Ils fournirent de plus * un nouveau Projet de la part des François dont j'ignore le contenu, mais tout ce que je puis dire avec connoiſſance, c'eſt qu'au lieu d'y répondre article par article, les Hollandois écrivirent une Lettre **, par laquelle ils declaroient, que les Hauts & Puiſſans Etats Généraux, leurs Seigneurs & Maîtres, apréhendant l'entiére ruïne & déſolation de leurs „ Etats, avoient été obligez de con- „ tracter de nouvelles Alliances avec „ l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le „ Duc de Lorraine; que déja les Ra- „ tifications étoient échangées; de ſorte „ qu'ils ne pouvoient plus continuer la „ Négociation ſans la preſence & com- „ munication des Miniſtres de ces Prin- „ ces, & particulierement de celui de „ S. A. S. de Lorraine, pour la ſûreté „ duquel ils demandoient avec inſtance „ & au plûtôt poſſible les Paſſeports „ neceſſaires; concluant au reſte à ce „ que les Ambaſſadeurs des deux Rois „ donnaſſent à entendre les intentions „ de Leurs Majeſtez, touchant la Me- „ diation de l'Empire, laquelle eux „ Ambaſſadeurs de Leurs Hautes Puiſ- „ ſances s'offroient, pour agir conjoin- „ tement avec Sa Majeſté Suedoiſe, & „ dans laquelle Leurs dites Majeſtez & „ Hautes Puiſſances pourroient faire „ entrer reſpectivement les Princes qu'il „ leur plairoit de nommer. 1675.

Cette Lettre fut la pierre de ſcandale qui acheva d'aliener les eſprits qui n'étoient déja que trop diviſez, & de faire perdre toute eſperance d'une Paix que l'on n'avoit jamais entrevuë que de loin, & comme au travers d'un épais nuage de difficultez. Les Ambaſſadeurs des deux Rois l'ayant vuë, ne dirent autre choſe, ſinon qu'ils en écriroient à leurs Maîtres, après quoi ils donneroient une reponſe poſitive. Mais on attendit inutilement cette reponſe pluſieurs mois, ſur tout celle de France, qui ne vint jamais. Les Ambaſſadeurs de cette Couronne ſe contenterent de dire toûjours verbalement, „ que le Roi ne vou- „ loit point entendre parler de donner „ des Paſſeports aux Miniſtres du Duc „ de Lorraine, parce que l'Aſſemblée „ de Cologne n'avoit été convoquée „ que pour traiter de la Paix avec les

* *Elle eſt datée du 23. Septembre.*
* *le 2. Octobre.*
** *Elle eſt datée du 9. du même mois.*

1673. » Hollandois, & non pour y faire inter-
» venir les différens qui pouvoient être
» entre lui & les autres Princes de la
» Chrêtienté. Que l'affaire du Duc de
» Lorraine, en particulier, s'étant paſ-
» ſée long-tems avant la Guerre de Hol-
» lande, ne pouvoir être compriſe dans
» le Traité. Que même il avoit été con-
» venu, lors de la Paix de Munſter,
» qu'elle ne pourroit être compoſée qu'à
» l'amiable par l'Empereur & les Etats
» de l'Empire. Que pour ce qui étoit
» de la Médiation de l'Empire propo-
» ſée, elle ne pouvoit tout au plus être
» bonne que par rapport aux differens
» du Roi Très-Chrétien & de l'Empe-
» reur : & qu'en ce cas-là ils l'accepte-
„ roient volontiers ; mais qu'à l'égard
» des affaires de la Hollande, il étoit
„ trop tard pour l'y appeler, à moins
„ que l'on n'eût deſſein de perpétuer la
„ Négociation. Qu'à la verité ils ne
„ pouvoient guere faire un autre juge-
„ ment de celui des Etats, après tous
„ les obſtacles qu'ils avoient apportez
„ de gayeté de cœur au Traité. Et qu'en-
„ fin ſi l'on ne vouloit point faire la
» Paix, il valoit mieux le dire tout
» franchement, que d'amuſer plus long-
» tems le monde par des Négociations
» peu ſinceres.

Déclaration de Guerre de l'Eſpagne contre la France.

Le terme que le Comte de Monterei avoit reſolu d'attendre pour ſe déclarer, étant expiré, & voyant que la France étoit réſoluë de ne rompre point la premiere, il franchir enfin le pas, par une Déclaration de Guerre dont voici les termes.

„ D'autant qu'il a été reſolu de trai-
„ ter les Sujets du Roi Très-Chrêtien
„ comme ennemis declarez du Roi nôtre
„ Sire & de ſes Royaumes, & d'exercer
„ toutes ſortes d'hoſtilitez & de violen-
» ces contr'eux, ſans admettre aucune
» correſpondance, communication ni
» commerce entre eux & les Sujets du-
» dit Roi nôtre Sire ; mais plûtôt leur
» faire ſentir par toutes ſortes de mo-
» yens les rigueurs de la guerre ; c'eſt 1673.
„ pourquoi un chacun eſt averti d'en
» prendre connoiſſance par la preſente
» Publication. Fait au Château d'Anvers
» ce 16. Octobre 1673. &c.

On publia auſſi les ordres ſuivans dans la même Ville d'Anvers.

„ D'autant qu'il y a Guerre entre les
„ Couronnes d'Eſpagne & de France,
„ l'on fait ſavoir à tous les Bourgeois &
„ Habitans de cette Ville, qu'ils ayent
„ à retirer promtement tous les biens &
„ effets qu'ils pourroient avoir en Fran-
„ ce ou dans les Païs cédez. En foi de
„ quoi la preſente a été ſignée à Anvers
„ ce 18. Octobre 1673. &c.

„ L'on ordonne de la part de Son Ex-
„ cellence que tous François naturels
„ ayent à ſortir des Terres de la Juriſ-
„ diction de Sa Majeſté Catholique a-
„ vec leurs Femmes, Enfans & Famil-
„ les, à peine d'être tenus pour Priſon-
„ niers de guerre, & d'être traitez com-
„ me tels. Fait au College ce 20. Octo-
„ bre 1673.

Le Roi Très-Chrêtien, qui n'attendoit que cela pour ſe déclarer à ſon tour, fit publier trois jours après, ſavoir le 19. du même mois d'Octobre une Contre-Déclaration, dont la teneur ſuit.

DE PAR LE ROI.

Déclaration de Guerre du Roi contre les Eſpagnols du 19. Octobre 1673.

„ Sa Majeſté ayant été informée que
„ le Gouverneur des Païs-bas Eſpagnols
„ a fait commencer des Actes d'hoſti-
„ liré par toute la Frontiére ſur les Su-
„ jets de Sa Majeſté le 16. de ce mois ;
„ elle a ordonné & ordonne par la Pre-
„ ſente ſignée de ſa main, à tous ſes Su-
„ jets, Vaſſaux & Serviteurs, de cour-
„ re ſus aux Eſpagnols, tant par mer
„ que par terre ; & leur a défendu &
„ défend d'avoir ci-après avec eux au-
„ cune communication, commerce ni
„ intelligence à peine de la vie. Et pour
„ cette fin Sa Majeſté a dès-à-preſent
„ revoqué & revoque toutes Permiſſions,

1673. „ Paſſeports, Sauvegardes, ou Sauf-
„ conduits, qui pourroient avoir été
„ accordez par Elle, ou par ſes Lieute-
„ nans Généraux & autres Officiers,
» contraires à la Preſente, & les a decla-
» rez nuls & de nulle valeur, défendant
» à qui que ce ſoit d'y avoir aucun é-
» gard. Mande & ordonne Sa Majeſté
» à Mr. le Comte de Vermandois, Ami-
» ral de France, Gouverneurs & Lieu-
» tenans-Generaux pour Sa Majeſté
» en ſes Provinces & Armées, Maré-
» chaux de Camp, Colonels, Meſtres
» de Camp, Capitaines, Chefs & Con-
» ducteurs de ſes Gens de guerre, tant
„ de cheval que de pié, François &
» Etrangers, & tous autres ſes Officiers
» qu'il appartiendra, que le contenu
„ en la Preſente ils faſſent executer
» chacun à ſon égard dans l'étenduë de
» leurs Pouvoirs & Juriſdictions. Car
» telle eſt la volonté de Sa Majeſté, la-
» quelle entend que la Preſente ſoit pu-
„ bliée & affichée en toutes ſes Villes,
„ tant maritimes qu'autres, & en tous
» les Ports, Havres & autres lieux de
„ ſon Royaume que beſoin ſera, à ce
» qu'aucun n'en pretende cauſe d'igno-
» rance. A Verſailles le 19. Octobre
» 1673. &c.

» Il eſt ordonné à Charles Canto,
» Juré Crieur ordinaire du Roi, de pu-
» blier, & faire afficher en tous les lieux
„ de cette Ville, Faubourgs, Prévôté,
» & Vicomté de Paris que beſoin ſera,
„ l'Ordonnance du Roi du 19. du pre-
» ſent mois & an, afin qu'il n'en ſoit
» pretendu cauſe d'ignorance. Fait ce
» 20. Octobre 1673. &c.

» Lu, & publié à ſon de trompe le
» même jour dans la Ville & Faubourgs
» de Paris, &c.

A cette Contre-Déclaration le Comte de Monterei fit ſucceder le ſuivant Edit, portant injonction expreſſe à tous les Sujets naturels du Roi Catholique, étant pour lors dans les Terres & Païs de la Domination Françoiſe, de retourner ſous celle de Sadite Majeſté Catholique, & à ceux du Roi Très-Chrêtien de vuider dans huit jours eux & leurs familles de tous les Païs-bas Eſpagnols, en ces termes : 1673.

Edit du Roi Catholique publié à l'occaſion de la guerre contre la France.

» D'autant qu'il y a guerre entre Sa
» Majeſté & le Roi de France, nous or-
» donnons aux Generaux, Gouverneurs,
» Chefs & autres Officiers de guerre &
„ Soldats tant à pié qu'à cheval, & à
„ tous Sujets de Sa Majeſté de courir
„ ſus & attaquer ceux du Roi de Fran-
„ ce, en quelques Villes ou Places qu'ils
„ puiſſent être, & à tous Vaſſaux & Su-
» jets de Sadite Majeſté qui ſont ſous la
» domination de la France, d'en partir
» & retourner ſous celle de Sa Majeſté
» dans 15. jours après la publication de
„ la preſente, & de n'entretenir aucune
» correſpondance, communication, ou
» commerce avec ceux dudit Roi de
» France ſans nôtre exprès conſente-
» ment : & ordonnons à tous Officiers
» & Soldats tant à pié qu'à cheval, Su-
» jets à Sa Majeſté qui ſe ſont retirez
» ſans nôtre permiſſion ſous la Domi-
» nation de la France ou autres Princes
» étrangers, de retourner dans un mois
» ſous les Drapeaux & Etendarts de Sa
» Majeſté, ſur peine de la vie & confiſ-
» cation des biens: ordonnant outre cela
» que tous les biens, meubles & immeu-
» bles, apartenant aux Sujets du Roi de
» France, ſituez en ces Païs, ſoient con-
» fiſquez au profit de Sa Majeſté & à
» tous François naturels & Sujets ſans
» diſtinction de ladite Couronne de
» France, ſoit Officiers, Soldats, Bour-
» geois ou autres étant en ces Païs, d'en
» vuider ou en ſortir avec leurs femmes,
„ enfans & familles dans huit jours a-
„ près la publication de la preſente Or-
„ donnance, à peine d'être faits priſon-
„ niers de guerre, & declarez de bon-
„ ne priſe. Enjoignant bien expreſſé-
„ ment aux Chambres des Comptes,
„ Conſeillers, Fiſcaux & tous autres qu'il
„ apartiendra, de proceder à la ſaiſie de

1673. „ leurs biens, meubles & immeubles, leſ-
„ quels nous declarons dès-à-preſent
„ confiſquez au profit de Sa Majeſté. Et
„ s'il arrivoit que quelqu'un deſdits Of-
„ ficiers ou autres vinſſent à receler
„ chez eux ou bien ailleurs quelqu'un
„ des Sujets de ladite Couronne de
„ France, & ne les denonçaſſent pas
„ aux Receveurs des Confiſcations, ou
„ autres Officiers ordonnez à cet effet,
„ avec leurs biens, effets, actions &
„ prétentions, ils encourront une amen-
„ de de 1000. Patacons pour la premié-
„ re fois, pour la deuxiéme de 2000.
„ & pour la troiſiéme, confiſcation de
„ leurs biens, ou correction arbitraire
„ ſelon l'exigence du cas : ladite a-
„ mende applicable, la moitié au pro-
„ fit du dénonciateur, & l'autre moi-
„ tié au profit de l'Officier Exploiteur.
„ Fait à Bruxelles ce 26. Octobre
1673. &c.

Ordre donné à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne de ſortir de France.

Ces publications faites, le Roi Très-Chrêtien envoya le 21. du même mois d'Octobre Mr. de Pomponne à Mr. le Comte de Molina, Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour lui ordonner de ſa part de ſe retirer de la Cour & du Royaume, lui accordant néanmoins un délai raiſonnable, & tel que cet Ambaſſadeur voudroit lui-même prendre. Ce Comte reçut l'ordre avec reſpect, & après avoir promis d'y obéir au plûtôt, il demanda qu'il lui fût permis de prendre congé du Roi avant que de partir, ce que Mr. de Pomponne accorda encore, & le jour de l'Audience fut marqué au 25. Le diſcours du Comte fut extrêmement moderé. Il ne roula que ſur les malheurs que la guerre commencée entraineroit infailliblement après elle, & finit par ces mots, *qu'il partoit fort content, & qu'il conſerveroit en tous lieux un profond reſpect pour un ſi grand Roi.* A quoi Sa Majeſté répondit, *qu'elle ne jugeoit pas qu'il fut neceſſaire qu'il eût beaucoup de choſe de ſa part à ſon Roi, comme étant Mineur, mais qu'elle le prioit de faire ſes baiſemains à la Reine, & de l'aſſurer que cette rupture n'altéroit point l'amitié qu'elle lui portoit, & dont il donneroit des preuves en toutes occaſions.* 1673.

Cependant le Marquis de Villars, qui avoit pareillement pris ſon Audience de Congé à Madrid, ſe rendit ſur la Riviere de Bidaſſoa, à peu près dans le même tems que le Comte de Molina y arriva, & ce fut là que l'échange ſe fit, ſelon les conventions qui en avoient été arrêtées auparavant.

Priſe de Naerden par le Prince d'Orange. *Hiſt. de la Guerre de Hollande.*

Le Prince d'Orange, durant ce tems-là, aſſiégea Naerden & rendit par la priſe de cette Ville un grand ſervice à ſon Païs. Le Duc de Luxembourg, qui ſe preparoit à la venir ſecourir, ayant apris en chemin qu'elle s'étoit déja renduë, fut ſurpris de la lâcheté de celui * qui commandoit dans la Place, d'autant plus que le Maréchal de Turenne en avoit répondu au Roi, & qu'il avoit ſervi long-tems dans ſon Regiment. Il en écrivit à Sa Majeſté, qui donna ordre de lui faire ſon procès ; mais la peine de mort ayant été commuée en une priſon perpetuelle, & le priſonnier, à la priere de Mr. de Turenne, ayant même eu la permiſſion de ſe jetter dans Graves, y mourut plus glorieuſement d'un coup de mouſquet.

Siége de Bonn par le même. *Hiſt. de la Guerre de Hollande.* *Memoires de Montecuculi.*

Après la priſe de Naerden le Prince d'Orange, voyant le Prince de Condé occupé en Flandre, entra dans le païs de Cologne, où il mit tout à feu & à ſang. Il reſolut même de mettre le Siége devant Bonn, dès qu'il auroit pu joindre les Troupes de l'Empereur qui s'avançoient vers le Rhin. Elles étoient diviſées en trois corps : le Duc de Bournonville conduiſoit le premier & marcha du côté de Nuremberg : le ſecond, ſous les ordres de Wertmuler, prit ſa route vers le Haut Palatinat : & le troiſiéme étoit commandé par le Comte de Montecuculi, à qui les deux autres

* *Il s'appeloit Dupas.*

obéiſſoient,

1673. obéiſſoient. Ce dernier ayant joint le Prince d'Orange avec une Armée de vingt-cinq mille hommes, la tranchée fut ouverte devant Bonn le 5. de Novembre. Le Vicomte de Turenne n'oſa s'avancer pour ſecourir la Place, de peur d'être défait par les Imperiaux qui avoient beaucoup plus de Troupes que lui; & Bonn ſe rendit à compoſition le 12. du même mois.

Cependant le Prince de Condé, dont l'Armée avoit été extrémement affoiblie par les ſecours qu'on en avoit tirez pour le Maréchal de Turenne, ne put rien executer de conſiderable en Flandre. Sur la nouvelle qu'il eut que le Prince d'Orange étoit entré dans l'Evêché de Cologne, & qu'il aſſiégeoit la Ville de Bonn, il ſe contenta d'envoyer de ce côté-là le Maréchal d'Humiéres avec ſept mille hommes. Ce Maréchal s'étant avancé aſſez près de Bonn, détacha cent Dragons qui entrerent heureuſement dans la Place. Quelques autres Eſcadrons qu'il voulut y jetter, n'eurent pas le même bonheur. Les uns furent découverts & taillez en piéces, ou faits priſonniers, & les autres ſe retirerent pour ne pas s'expoſer au même danger. Le Maréchal d'Humiéres ſe retira auſſi-tôt après à Utrecht, dont il avoit été fait Gouverneur. Le Prince de Condé alla au devant de quelques Troupes que le Roi d'Angleterre envoyoit au Roi de France, & auxquelles les Eſpagnols pretendoient diſputer le paſſage, comme nous l'avons déja dit. Ce fut par là que le Prince termina cette Campagne.

Le Roi eſt obligé d'abandonner ſes Conquêtes.

Après la priſe de Bonn, le Marquis de Grana entra dedans avec une Garniſon d'Allemans; & toutes les autres Places que les François avoient priſes dans les terres de l'Electeur de Cologne, furent pareillement occupées par les Imperiaux. Le Roi fut même obligé d'abandonner ſur la fin de cette année toutes les Conquêtes qu'il avoit faites en Hollande, excepté Graves & Maeſtricht. Il reconnut enfin, quoiqu'un peu tard, qu'en conſervant des Troupes dans toutes les Places conquiſes, il ſe mettoit dans l'impuiſſance d'agir contre ſes ennemis. Le Duc de Luxembourg, avant que d'abandonner ces Places, en fit démolir les Fortifications, & obligea les habitans à donner des ſommes exceſſives pour ſe garentir du pillage. 1673.

Négociations de Cologne inutiles. *Mémoires du Chevalier Temple.*

Durant ce tems-là les Plénipotentiaires aſſemblez à Cologne ſe conſumoient en projets inutiles, & deſeſperoient enfin de voir jamais le fruit de leurs Négociations. La verité eſt que les vuës des principales parties qui étoient en armes ou en alliances, étoient encore trop éloignées & leurs interêts trop mêlez, pour pouvoir être bien conciliez par un accommodement general. L'Empereur n'ayant armé que pour la Hollande, ne vouloit point de Paix ſans elle; l'Eſpagne, eſperant de tirer de grans avantages par le moyen des échanges & des compenſations, étoit dans le même ſentiment. La France au contraire vouloit traiter avec la Maiſon d'Autriche à l'excluſion de la Hollande, ou avec la Hollande à l'excluſion de la Maiſon d'Autriche; & quant aux Etats Généraux, comme ils ne pouvoient faire aucune bonne paix avec le Roi Très-Chrêtien, ils n'avoient d'autre but que de détacher le Roi d'Angleterre de ſon Alliance, & de faire leur paix avec lui ſéparément. C'étoit effectivement leur vrai interêt, & tour à la fois celui des autres Alliez; mais il n'y avoit point d'apparence qu'on en pût venir à bout à Cologne, où les Miniſtres de France ſurveilloient nuit & jour aux actions & aux démarches de ceux d'Angleterre. Voilà à ce que je penſe, ce qui porta les Etats Généraux à prendre la réſolution de négocier directement avec le Roi de la Grande Bretagne, & à ne retirer les Ambaſſa-

1673. deurs qu'ils avoient auprès de lui, qu'a la derniere extrémité ; à quoi l'on peut ajoûter les perſuaſions de D. Emanuel de Lira, Miniſtre d'Eſpagne, qui les aſſûroit toujours, que la Reine ſa Maîtreſſe ſe declareroit en leur faveur contre l'Angleterre, auſſi bien qu'elle avoit fait contre la France, en cas que toutes leurs avances fuſſent rejettées. Quoi qu'il en ſoit, dès le 28. d'Octobre, les Etats Généraux écrivirent à Sa Majeſté Britannique une longue Lettre, qu'ils lui envoyerent par un Trompette.

Mariage du Duc d York avec la Princeſſe de Portugal traverſé par le Parlement. *Hiſtoire d'Angleterre par Mr. de Larrei.*

Les Etats rendirent cette Lettre publique, & comme le Parlement d'Angleterre étoit alors aſſemblé, ils en eſperoient quelque grand effet, & ne douroient preſque point que le Roi ne fût obligé, en partie par complaiſance, en partie par crainte, & en partie par raiſon d'interêt, d'y faire une réponſe favorable. Mais l'affaire du mariage du Duc d'York qui ſurvint juſtement en ce tems-là, & la prorogation du Parlement, rompirent les meſures que les Etats avoient priſes, & en retarderent l'effet de quelques mois. Il faut ſavoir que pour rompre la Négociation de la Cour d'Angleterre, qui vouloit faire épouſer l'Archiducheſſe d'Inſpruk au Duc d'York, le Roi Très-Chrêtien lui fit propoſer la Princeſſe * de Modene, à qui il promit de donner cinq-cens mille écus pour ſa Dot, comme il avoit fait pour celle de la Princeſſe Henriette d'Angleterre que le Duc d'Orléans avoit épouſée, & pour celle de l'Infante de Portugal qui fut mariée au Roi Charles II. Le Roi s'aquitta de ces trois promeſſes, & ſe rendit maître à ce prix de la Cour & de l'eſprit de ces Princes, en ſorte qu'il ne tint pas à eux qu'il ne le fût auſſi de leurs Royaumes. La Nation Angloiſe eut beau murmurer de ce mariage, & le Parlement faire tout ce qu'il put pour en rompre le projet ; il n'étoit plus tems. Tout étoit déja arrêté à ſon inſu, & la cérémonie faite par Procureur du conſentement du Roi, comme Sa Majeſté Britannique le déclara par ſa reponſe du 30. Octobre, * à l'Adreſſe que les Communes lui preſenterent pour l'empêcher. Cette reponſe n'empêcha pas la Chambre de faire bien du bruit ; mais la prorogation du Parlement renvoyé du 4. Novembre au 7. de Janvier ſuivant, impoſa ſilence aux Communes ; & dans cet intervalle arriva la Princeſſe. Son arrivée n'apaiſa pas encore la Nation. Elle regardoit cette Princeſſe Italienne comme un tiſon fatal qui alloit porter le feu dans les trois Royaumes de la Grande Bretagne, par ſon zele outré pour la Religion de ſes Peres ; & comme un preſent funeſte de la France, qui ne s'étoit mêlée de ces Nôces que pour en tirer le fruit qu'elle en eſperoit. 1673.

Négociations des Etats Généraux pour engager le Roi Charles à la Paix.

Le Roi d'Angleterre ne laiſſa pas de faire reponſe aux Etats Généraux ; & quoi qu'il parût par la Lettre ** qu'il leur écrivit, qu'il n'avoit pas encore beaucoup de penchant pour la paix ; les Etats en tirerent néanmoins un favorable augure, jugeant très-ſagement que toutes les fois que l'on veut bien entrer en Négociation ſur une affaire, on n'eſt pas éloigné de l'accommodement. Ainſi au lieu de ſe rebuter par les reproches du Roi, ils en prirent occaſion de lui écrire de nouveau, & d'engager adroitement la Négociation immediate, qui étoit ce qu'ils deſiroient le plus. Cette derniere Lettre, avec le projet de paix dont elle fut accompagnée, rencontra une conjoncture favorable en Angleterre, qui étoit le mécontentement que le Parlement avoit conçu du mariage dont on a parlé. Le projet fut preſenté à Sa

* *Marie Eleonore d'Eſte.*

* *Il paroît par là que ce ne fut pas en 1672. comme le dit le Pere d'Orléans, mais en 1673. que ce mariage fut negocié.*

** *Elle eſt datée du 17. Novembre 1673.*

1673. Majeſté Britannique, & toute l'affaire fut ſi adroitement ménagée par le Marquis del Freſno, Miniſtre d'Eſpagne à Londres, que le Roi examina le projet & y repondit. Ce Miniſtre ayant inceſſament renvoyé ce Memoire aux Etats Généraux, ils nommerent auſſi-tôt une Députation, pour en conférer avec Don Bernardo de Salinas, alors Envoyé extraordinaire d'Eſpagne à la Haye. Le reſultat de leurs Conferences fut : » que » Meſſieurs les Etats Généraux donne- „ roient les deux millions que le Roi „ Catholique avoit fait offrir en leur „ nom au Roi d'Angleterre, mais que „ ce ne ſeroit point comme un dédom- „ magement des frais de la guerre, at- „ tendu qu'ils n'avoient point donné „ lieu à la rupture. Que l'affaire de „ Surinam ſeroit terminée au contente- „ ment de Sa Majeſté Britannique. Que „ pour ce qui étoit du Commerce des „ Indes, on le régleroit d'une telle ma- „ niére, que Sa Majeſté auroit tout ſu- „ jet d'un être ſatisfaite ; mais qu'à l'é- „ gard de la Pêche du Hatang, les „ Etats ne ſe ſoûmettoient nullement à „ donner quelque reconnoiſſance à Sa- „ dite Majeſté, ni même à lui deman- „ der aucune permiſſion pour la conti- „ nuer, Sadite Majeſté n'ayant jamais „ formé aucune pretention ſur ce ſujet. Ces concluſions priſes & formées, les Députez Commiſſaires en firent leur raport à l'Aſſemblée des Etats, leſquels après avoit aprouvé tout ce qu'ils avoient fait, écrivirent une troiſiéme Lettre au Roi d'Angleterre, & y joignirent un ſecond projet de Paix.

Nouvelles inſtances des Médiateurs pour procurer la Paix entre l'Empire & la France pour quoi rejettées.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient, & que l'Armée Imperiale & celle de France en étoient venuës de part & d'autre aux voyes de fait: les Médiateurs firent de nouvelles inſtances auprès des Parties intereſſées pour leur faire accepter une Suſpenſion d'armes. Le Réſident de Suéde qui étoit à Ratiſbone preſenta même le 2. Novembre aux trois Colleges de l'Empire un Mémoire par lequel Sa Majeſté Suédoiſe *les exhortoit tous comme Membres de l'Empire à interpoſer leurs Offices pour empêcher que l'Allemagne ne devînt le Théatre d'une longue & rude guerre, & à prier l'Empereur d'un commun accord de rapeler ſon Armée dans les Terres Héréditaires, ſur l'aſſurance que le Roi de France avoit donnée qu'il retireroit auſſi la ſienne hors des terres de l'Empire, avec promeſſe de n'y jamais remettre le pié, & de reſtituer tout ce qui appartenoit à l'Empire ; comme auſſi de donner une ſatisfaction raiſonnable des dommages que ſon Armée pouvoit avoir cauſez dans ledit Empire, & de vivre deſormais en bonne intelligence avec l'Empereur & ſes Alliez.* Mais ce Mémoire ne ſervit de rien, non plus que tous ceux qui furent preſentez ſur le même ſujet. La Suéde étoit en ce tems-là trop ſuſpecte à Ratiſbonne pour être écoutée, & l'Empereur ſur tout en étoit très mal édifié. Il trouvoit étrange qu'elle ne lui eût pas ſeulement offert ſa Médiation, non plus qu'au Roi d'Eſpagne, & ſe plaignoit qu'elle avoit au contraire paru partiale en tout ce qui les regardoit l'un & l'autre. Le tiers parti que l'on pretendoit que cette Couronne vouloit former en Allemagne, ſe joignoit à ces conſiderations, & augmentoit ſon mécontentement à un point que les Suédois n'étoient pas mieux dans ſon eſprit que les François. Je ne ſai même ſi j'avancerois trop en diſant que toute la difference qu'il mettoit entr'eux, étoit qu'il regardoit les uns comme ennemis découverts, & les autres comme ennemis cachez. En effet on a peine à comprendre quelle raiſon put empêcher le Roi de Suéde d'offrir ſes bons offices à l'Empereur & au Roi Catholique, & de s'entremettre pour eux comme pour la Hollande ; & je ne puis m'empêcher d'attribuer à cette politique la plus grande partie du mauvais ſuccès de la Médiation. Quoi qu'il en ſoit, l'année finit

1673.

Mémoire de Chevalier Temple. Memoire Politiques de M. du Mont. Mercure Hollandois.

1673. à Cologne comme elle y avoit commencé, je veux dire ſans qu'on ſe fût aperçu d'aucun avancement dans les affaires.

Naiſſance de *Loüiſe-Françoiſe de Bourbon* Demoiſelle de Nantes.

Environ dans ce tems-là Madame de Monteſpan accoucha encore d'une Princeſſe, nommée *Louiſe-Françoiſe de Bourbon*, Demoiſelle de Nantes, mariée le 24. Juillet 1685. à *Loüis*, Duc de Bourbon. Cependant les François publioient quantité de choſes du Congrès de Cologne; & entr'autres, que lorſque M. de Beverning en partit pour ſe rendre à la Haye, & qu'il prit congé des Médiateurs, il leur dit que » Meſ» ſieurs les Etats avoient fait un fonds „ de vingt-quatre millions pour la Cam„ pagne prochaine. » Surquoi, dit on, les Médiateurs repondirent, » qu'il ne » leur en coûteroit pas tant pour avoir » la paix, le Roi Très-Chrêtien étant » tout diſpoſé à la leur accorder à des „ conditions raiſonnables. Qu'à l'égard „ de la Lorraine, ils pouvoient aſſurer „ que Sadite Majeſté étoit reſoluë à la „ rendre au Duc, mais qu'elle n'y vou„ loit pas être forcée, & qu'il n'étoit „ pas juſte auſſi de vouloir exiger d'elle „ au delà de ce qui étoit porté par le „ Traité de Munſter; qu'il devoit être „ indifferent aux Etats comment & par „ quelle voye la reſtitution ſe fit, pour„ vu enfin qu'elle fût faite, & qu'en tout „ cas, s'ils avoient ſi fort le rétabliſſe„ ment du Duc à cœur, ils pourroient „ demeurer dans leur premiere Alliance „ avec lui, & en faire même une reſer„ ve dans le Traité general de Cologne. On ajoûte qu'à ce diſcours les Ambaſſadeurs Hollandois avoient répondu ſur le ton ordinaire; „ que le Duc de Lorrai„ ne ayant fait Alliance avec Meſſieurs „ les Etats, ils ne pourroient en aucune „ façon négocier ſans qu'il y fût com„ pris, auſſi bien que les autres Alliez, „ ſuivant les Traitez faits avec eux, par „ leſquels il étoit expreſſément porté, „ que l'on ne pourroit point faire la „ paix ſans une participation réciproque „ & un conſentement general.

1673.

On peut douter avec raiſon que les choſes fuſſent en effet telles que ces Meſſieurs les débitoient. Ce qui paroît du moins par là, eſt qu'ils tâchoient de ſe juſtifier de l'accuſation qu'on leur faiſoit d'être la cauſe du retardement de la paix, & de ne chercher qu'à en rejetter la faute ſur les Hollandois; quoique chacun fût bien informé qu'il ne tenoit pas à eux qu'elle ne fût faite il y avoit long-tems, & que la ſeule choſe qui l'avoit empêchée étoit le refus que les François avoient toûjours fait d'accorder les Paſſeports neceſſaires aux Miniſtres du Duc de Lorraine.

1674.

Suite de la Négociation commencée en Angleterre par les Etats Généraux. *Memoires du Chevalier Temple. Mavure Hollandois.*

Quoi que la Négociation de la France fût demeurée ainſi ſuſpenduë, il n'en étoit pas de même de celle d'Angleterre. Elle s'avançoit à meſure que l'autre reculoit; non pas, comme je croi l'avoir dit, par un effet de l'inclination du Roi, mais plûtôt de la complaiſance qu'il avoit pour ſon Parlement. Les Eſpagnols furent les vrais Médiateurs en cette affaire; néanmoins les Suédois ne laiſſerent pas d'y entrer auſſi, ſoit qu'on les crût utiles à quelque choſe, ou plus vraiſemblablement parce qu'on étoit bien-aiſe de ne leur donner aucun ſujet légitime de plainte. D'ailleurs les Ambaſſadeurs Anglois qui étoient à Cologne, ſe ſervoient volontiers de leur Miniſtere pour communiquer leurs propoſitions, perſuadez que c'étoit le vrai moyen d'embrouiller les affaires plûtôt que de les accommoder. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que les Etats ne s'aperçurent point de cette politique, & que nonobſtant leurs inſtances directes au Roi d'Angleterre, & les Offices du Marquis del Freſno & de Salinas, ils crurent toûjours que le Traité ſe feroit à Cologne. Quoi-qu'il en ſoit, ils ne ſe déſiſterent point du deſſein qu'ils avoient formé de faire une derniere tentative auprès du Roi. D'ailleurs ils avoient

1674. tout fraîchement ratifié & échangé les Ratifications d'un nouveau Traité avec l'Eſpagne, par lequel cette Couronne s'engageoit à rompre ouvertement avec l'Angleterre, trois ſemaines après ledit échange fait, ſi Sa Majeſté Britannique perſiſtoit dans le refus de convenir des conditions raiſonnables : de ſorte que, quoi-qu'il en pût arriver, il étoit de leur interêt de pouſſer l'affaire juſqu'à la concluſion. Leurs Hautes Puiſſances écrivirent donc ſur cela une Lettre * à Sa Majeſté Britannique, accompagnée d'un nouveau projet de Traité.

Raiſons qui porterent ce Roi à la Paix. *Memoires du Chevalier Temple, & autres.*

Il eſt à préſumer, vu la diſpoſition d'eſprit & d'humeur où étoit alors le Roi d'Angleterre & ſon Conſeil, que cette derniere inſtance des Etats n'auroit eu guere plus de fruit que les precedentes, ſi d'ailleurs ſes affaires euſſent toûjours été dans le même état. Mais elles avoient reçu deux changemens ſi conſiderables depuis le commencement de l'année, qu'il n'y avoit plus à reculer ni à balancer ſur le choix d'une paix profitable, ou de la continuation d'une guerre, qui ne pouvoit plus avoir d'autre pretexte legitime que la fidele obſervation de l'Alliance faite avec le Roi Très-Chrêtien. Le premier de ces changemens étoit la Ratification des Traitez entre l'Eſpagne & la Hollande, avec la condition de rupture qui y étoit attachée, & le ſecond une eſpece de ſedition, ou plûtôt une conſpiration generale, qui s'étoit formée dans le Parlement d'Angleterre contre les Miniſtres du Roi, à l'occaſion de la continuation de la guerre, & de l'éloignement qu'ils marquoient pour la paix.

L'une & l'autre de ces affaires arriverent preſqu'en même tems, & furent accompagnées d'une nouvelle toute propre à colorer une réſolution de paix, au cas que Sa Majeſté Britannique voulût y donner les mains. C'étoit que les Etats Généraux avoient declaré héréditaires, aux Enfans du Prince d'Orange, toutes les Charges & Dignitez qui avoient été autrefois poſſedées par ſes Ancêtres. Surquoi le Lecteur doit remarquer que les interêts de ce Prince avoient fait un des principaux ſujets de mécontentement, que Sa Majeſté Britannique avoit publiez, quand elle avoit déclaré la guerre aux Hollandois. Ce n'eſt pas que je veüille aſſurer que ces mêmes interêts fuſſent auſſi chers au Roi d'Angleterre, qu'il vouloit le faire croire ; mais on ne ſauroit diſconvenir, que, comme ils avoient alors ſervi à prétexter la rupture, ils ne puſſent pareillement ſervir encore à prétexter le racommodement. Quoi-qu'il en ſoit, les Miniſtres Anglois crurent, après une mûre déliberation, qu'il n'étoit pas poſſible de refuſer d'entrer en Traité, ſans attirer ſur eux la haine du peuple, & ſans faire murmurer contre le Gouvernement.

1674.

D'un autre côté, comme ils n'ignoroient pas que cette guerre avoit cauſé un mécontentement general dans tout le Royaume, ils craignoient les intrigues des Ambaſſadeurs de Hollande, & ce fut le veritable motif qui leur fit prendre la reſolution dans un Conſeil de Cabinet, d'envoyer plûtôt une Ambaſſade, que de la recevoir ſur ce ſujet ; & en même tems le Chevalier Temple fut nommé. Ce Miniſtre s'étant rendu à la Cour pour y recevoir ſes ordres, le Roi lui commanda de ſe preparer à partir inceſſamment pour la Haye, afin d'y traiter la Paix ; & en effet, il fit toutes ſes diligences pour cela. Mais au bout de trois jours le Marquis del Freſno envoya dire à Milord Arlington, qu'il avoit reçu plein-pouvoir des Etats de conclure la Paix, & qu'il étoit prêt d'entrer en négociation quand le Roi voudroit. Cette notification rompit toutes les meſures que l'on avoit priſes, & le Chevalier Temple, quoi-que

* Elle eſt datée du 24. *Janvier*.

1674. nommé, comme j'ai dit, Ambaſſadeur Extraordinaire, fut lui-même d'avis d'accepter la propoſition, & de ne differer plus à traiter. Ses raiſons étoient, qu'outre qu'il étoit plus honorable à la Couronne de faire la Paix à Londres qu'à la Haye, on pourroit plus aiſément faire valoir les interêts de la Nation, étant recherchez par les Etats, que ſi on les alloit chercher chez eux; joint à cela, que l'Article du Pavillon faiſant une des plus graves difficultez, on pouvoit eſperer du caractere de la Nation Eſpagnole, que le Marquis del Freſno ſe porteroit de lui-même à donner à cet égard à Sa Majeſté toute la ſatisfaction qu'elle pouvoit deſirer. Le Roi aprouva fort la penſée de Temple, & lui ordonna d'aller trouver le Marquis del Freſno, & d'entamer la Négociation avec lui.

Diſpoſitiõs des Chambres du Parlement d'Angleterre à ce ſujet.

Cependant il crut qu'ayant une ſi agréable nouvelle à annoncer au Parlement, il ne devoit ni differer, ni ſe ſervir pour cela d'une autre bouche que de la ſienne. Il ſe tranſporta donc à la Chambre Haute, * & après avoir mandé celle des Communes, il leur fit un Diſcours pour leur demander leurs avis ſur la propoſition de Paix. Le Roi s'étant enſuite retiré, les deux Chambres délibererent chacune en particulier. Celle des Communes demanda ** ſi la Paix que le Roi pretendoit faire, ſeroit à l'excluſion de la France ou non, & ayant ſu qu'oui, elle reſolut *de remercier Sa Majeſté, de la favorable communication qu'il lui avoit plu de leur donner de cet e affaire, en conſideration de laquelle & des propoſitions faites par les Etats Generaux, ils étoient humblement d'avis qu'il plût à Sa Majeſté d'entrer en Traité avec leſdits Etats Generaux, afin d'obtenir une Paix promte & heureuſe.* Pour la Chambre Haute, elle fit un p a plus de difficulté. Elle ſouhaita 1674. de voir le Traité qui avoit été fait entre la France & l'Angleterre, puis elle demanda que le Prince Robert donnât une Rélation exacte de ce qui s'étoit paſſé ſur la Mer dans la derniere Campagne, & enfin elle conclut le 7. en faveur *d'u e Paix honorable & équitable.*

Meſure del'Ambaſſadeur de France en cette occaſiõ.

Or comme cela ne s'étoit pu faire ſi ſecretement, que le Marquis de Ruvigni, Envoyé extraordinaire de France, n'en eût été averti tout d'abord, & même à meſure que les choſes ſe paſſoient, il preſenta dès le 30. Janvier un Memoire à Sa Majeſté, pour ſe diſculper envers le Roi ſon Maître, quoique dans le fond il jugeât bien que deſormais la paix étoit une affaire reſoluë & irrémediable.

Plénipotentiaires nommez par le Roi de la Grande Bretagne.

Comme il n'étoit pas au choix du Roi de la Grande Bretagne de faire la paix, ou de ne la pas faire; on eut fort peu d'égard au contenu de ce Memoire, & Sa Majeſté ne laiſſa pas de nommer ſes Plénipotentiaires, qui furent le Lord Deventri, le Vicomte de Latimer, le Duc de Montmouth, le Duc d'Ormond, le Comte d'Arlington, & le Secretaire d'Etat Conventri. Les deux points ſur leſquels il y eut le plus à débattre, furent celui du Pavillon, & celui des Troupes Angloiſes qui étoient au ſervice de France, dont on demandoit le rapel. Pour lever le dernier obſtacle, l'on promit de laiſſer périr leſdites Troupes peu à peu, en refuſant les recruës, & l'on en fit un Article ſecret à la fin du Traité; * outre lequel on convint verbalement & ſur la foi de la parole Royale, que les Etats Generaux pourroient lever en Angleterre autant de monde qu'ils voudroient pour les recruës de leurs Troupes & de leurs gens de mer.

Suite des Né-

Retournons maintenant à Cologne où

* *Le 3. de Fevrier.*
** *Le 5. du même mois.*

* *Il eſt du 5. Fevrier 1674.*

1674. nous avons laiſſé les Suedois fort embarraſſez de la Médiation : les Autrichiens ſatisfaits & contens : les Hollandois entiérement raſſurez & pleins d'eſperance, & les François reſolus à tout évenement, plûtôt qu'à donner les Paſſeports qu'on vouloit exiger d'eux.

gociations de Cologne.

Memoires Politiques de Mr du Mon.

Memoir du Chevalier Temple.

Cette difficulté avoit comme entiérement ſuſpendu les Négociations depuis le 9. Octobre, & ſelon les apparences elle auroit à la fin cauſé la ſéparation du Congrès, ſi l'enlevement du Prince de Furſtemberg n'en avoit bien-tôt fourni un ſujet beaucoup plus eſſentiel. Ce n'eſt pas que le Roi Très-Chrêtien ne parût bien diſpoſé à rétablir le Duc de Lorraine; il s'en étoit expliqué d'une maniére qui ne pouvoit preſque laiſſer aucun doute là-deſſus, & il avoit même conſenti que cette affaire fût reglée dans un Congrès particulier entre les Miniſtres de l'Empereur & de l'Empire, ceux des Etats & les ſiens, aux termes du Traité de Vveſtphalie. Il ne s'opoſoit point non plus à ce qu'on en fit un Article dans le Traité de Cologne, ni que l'Empereur & les Etats en demeuraſſent garants à leur gré envers le Duc de Lorraine. Mais il ne pouvoit ſouffrir qu'après tant de condeſcendance de ſa part pendant tout le cours de la Négociation, on voulût en abuſer juſques à lui donner la loi, à lui qui, ſi peu de tems auparavant, avoit commandé en Maître & en Vainqueur aux trois quarts des Provinces Unies : qui n'avoit perdu ce droit, que parce qu'il l'avoit lui-même quitté, & qui en poſſedoit encore alors la plûpart des Frontieres & des meilleurs Places : en ſorte, diſoit-on de ſa part, qu'il ne tenoit qu'a lui de faire porter de nouveau ſes Etendarts juſques au cœur du Pais. Que dirai-je davantage ? il ſembloit à ce Grand Roi, auſſi etonnant que peu raiſonnable, qu'une petite République ſi fraîchement humiliée par la ſupériorité de ſes armes, & de laquelle les forces actuelles ne conſiſtoient qu'en Alliances, pretendît exiger de lui ce que l'Empire & l'Eſpagne armez puiſſamment n'avoient pu obtenir à Munſter, après trentre ans de guerre. S'il eût droit ou non, c'eſt dequoi le Lecteur ſera juge. Pour moi je me contente d'avoir raporté hiſtoriquement en ce peu de mots le précis de ce qui fut dit & déclaré par les Mediateurs en diverſes Conferences. J'ajouterai dans le même eſprit, que les François qui, par la raiſon ſans replique de leur interêt, deſiroient alors veritablement la Paix, firent offrir par les Mediateurs d'évacuer mutuellement toutes les Places & tout le Plat-Païs occupé en Allemagne par les Armes Imperiales & Françoiſes, ſans en excepter l'Archevêché de Cologne, dont ils conſentoient de vuider. Mais cette propoſition n'eut aucune ſuite.

Enlevement du Prince de Furſtéberg.

Memoires Politiques. Mercure Hollandois.

Ce fut vers ce tems-là *, que l'enlevement du Prince Guillaume de Furſtemberg fut executé à Cologne par les ordres de l'Empereur; accident qui cauſa depuis la rupture du Congrès. Voici comment l'affaire ſe paſſa. Le Prince de Furſtemberg retournant ſur les quatre heures après midi de chez la Comteſſe de la Marck, à qui il avoit rendu viſite, & paſſant par une ruë proche de l'Egliſe S. Maurice pour aller trouver l'Electeur dans ſon Cloître où il étoit logé, fut attaqué par quelques Officiers Imperiaux du Regiment de Grana, leſquels étoient venus exprès de Bonn au nombre de neuf ou dix, & qui dans ce deſſein l'avoient déja obſervé trois ou quatre jours. Quoique l'affaire eût été ordonnée & conduite fort ſecretement, le Prince en avoit eu néanmoins quelques avis,

* *Le 14. Fevrier.*

1674. ſur leſquels il s'étoit précautionné en ne marchant que bien armé, & bien accompagné. Ce jour-là il avoit dans ſon Carroſſe l'Ecuyer de la Comteſſe de la Mark, le ſien, & ſon Secretaire, & il étoit ſuivi de ſix Valets & Heiduques, faiſant en tout avec ſon Cocher onze perſonnes. Le Prince & ces trois hommes qui étoient avec lui dans le Caroſſe, étoient armez de cuiraſſes ſous leurs habits, & preparez à ſe bien deffendre. Mais comme la capacité d'un Caroſſe n'eſt pas un poſte fort propre à ſe battre, & qu'au contraire il donnoit un grand avantage aux Agreſſeurs, il fut à la fin contraint de ceder. D'abord quelques-uns de ces Officiers occuperent le paſſage & ſaiſirent les rênes des Chevaux pour les arrêter, tandis que les autres s'aprocherent du Caroſſe. Celui qui les commandoit dir au Prince, qu'il le faiſoit priſonnier de la part de l'Empereur, & n'eut pas plûtôt prononcé la parole qu'il fut porté par terre avec un Capitaine Lieutenant de la Troupe, nommé Hambits.

Les autres voyant cela firent feu de leur côté, & tuérent en un inſtant le Cocher & deux Laquais. Ils bleſſerent auſſi dangereuſement ceux qui étoient dans le Caroſſe, & les autres Domeſtiques : de ſorte que de toute la ſuite du Prince il n'y eut qu'un ſeul Heiduque qui demeurât ſans être bleſſé. La Comteſſe de la Marck, dont la maiſon étoit voiſine de ce lieu-là, ſortit au bruit du combat, & voyant je ne ſai combien d'hommes morts ou bleſſez étendus ſur le pavé, ſe mit à crier au ſecours de toute ſa force. Cependant le Prince ſortit du Caroſſe dès qu'il vit ſon Cocher abatu, eſperant que dans la confuſion il pourroit ſe ſauver ; mais il en fut empêché ſur le champ par l'un des Imperiaux qui lui preſenta le bout de la carabine, & qui le fit rentrer dans le Caroſſe où trois d'entr'eux furent ſe placer l'épée nuë à la main. En même rems un autre monta ſur le ſiége du Cocher, accompagné ſur le même ſiége du Comte Francisco Pedro Bagnaſco, Couſin du Marquis de Grana, & le reſte de la Troupe monta derriere à la place des Laquais, tous ayant l'épée nuë à la main. Ils prirent de cette maniére le chemin de la porte de Hane au grand trot des chevaux, & l'ayant paſſée ſans empêchement, ils trouverent au dehors une eſcouade de vingt Soldats qui les eſcorta juſques à une certaine diſtance de la Ville, où ils étoient attendus par une autre Garde de Cavalerie qui les conduiſit à Mulheim, & de là à Duits où le Prince coucha. Le lendemain on l'emmena à Bonn, d'où le Marquis de Grana écrivit une Lettre à un de ſes amis à Cologne, afin qu'il la publiât, & qu'elle ſervit à calmer un peu le trouble qui devoit être arrivé dans la Ville à cette occaſion : comme auſſi à juſtifier ſes Officiers du coup hardi qu'ils avoient fait. Elle étoit conçuë en ces termes :

1674.

Lettre du Marquis de Grana. ſur ce ſujet.

Sa Majeſté Imperiale ayant trouvé bon de faire arrêter & amener ici le Prince de Furſtemberg, aparemment pour parvenir plûtôt à une Paix à laquelle, comme auſſi à l'Union de l'Allemagne, il a apporté tant d'obſtacles depuis ſi longtems, j'ai dû vous avertir que l'affaire a été executée hier au ſoir, & que quoiqu'on eût eſperé d'en venir à bout ſans aucune violence, néanmoins pluſieurs gens qui étoient avec lui s'étant mis en une vigoureuſe défenſe, il y en a eu de bleſſez de part & d'autre. Pour ce qui eſt du Prince même, on avoit ordre de le quitter beaucoup plûtôt que de lui faire le moindre mal, en conſequence de quoi il ſe trouve aujourd'hui à Bonn en parfaite ſanté, où il reçoit toute ſorte de bon traitement. Pour moi je n'ai point d'autre part là-dedans que celle de l'obéiſſance, & voudrois de tout mon cœur lui

1674. *li i rendre ſervice en tout ce qui n'eſt point contre les interêts de mon Maître, & quant au reſte, &c.*

Fai. à Bonn ce 15. Fevrier 1674

Ce que fit le Magiſtrat de Cologne en cette occaſiõ.

Le Magiſtrat n'avoit pas attendu juſqu'à-lors à faire ſes diligences. Il avoit d'abord fait fermer les portes de la Ville, empriſonné la Sentinelle qui avoit laiſſé paſſer le Caroſſe, & arrêté tous ceux qui avoient eu part à l'action, tant les morts que les mourans. Le ſeul Marquis Obitski en échapa, quoi-que dangereuſement bleſſé, ayant eu encore aſſez de force pour ſe traîner dans un Cloître. Le Magiſtrat l'ayant ſu lui envoya des Gardes, & lui fit demander pourquoi il avoit commis cet attentat, à quoi il répondit qu'il avoit obéi aux ordres de l'Empereur. Cependant les Ambaſſadeurs de France ſe ſaiſirent de ſes papiers & firent de grandes plaintes au Magiſtrat de Cologne, lui demanderent reparation & ſatisfaction de l'attentat commis contre le Prince de Furſtemberg, Plénipotentiaire de l'Electeur, en la perſonne de qui le droit des Gens avoit été violé. Là-deſſus le Magiſtrat envoya à Bonn pour demander le relâchement du Prince; mais on ne lui donna pas d'autre reponſe, ſinon qu'il devoit s'adreſſer à l'Empereur lui-même, par les ordres de qui le tour s'étoit fait, ou attendre le retour du Comte Bagnaſco, qui étoit allé à Vienne pour rendre compte de l'affaire à Sa Majeſté Imperiale, & recevoir ſes commandemens touchant la perſonne du Prince. Voyant donc qu'il ne reſtoit plus d'autre voye à prendre que celle-là, le Magiſtrat de Cologne reſolut de s'en ſervir, & députa deux de ſes Membres pour aller à Vienne. L'Electeur en fit de même de ſon côté, auſſi bien que l'Evêque de Strasbourg, qui s'adreſſa pour cet effet au Nonce.

Pour les François ils continuoient dans leurs plaintes mêlées de menaces, & ne ſachant quel parti prendre, ils attendirent la réponſe du Roi leur Maître, auquel ils avoient dépêché un Courier dès le jour même. Toute la Ville étoit en allarme, & les Miniſtres de l'Empereur n'étoient pas plus tranquilles que les autres, voyant combien chacun crioit à la violence; & ſe trouvant obligez de ſoûtenir journellement les plaintes & les reproches des Suédois, qui ne pouvoient aſſez exagerer à leur gré l'excès de cette action, & qui avoient d'autant plus juſte raiſon de s'en émouvoir, que l'affront les regardoit directement & particuliérement, comme Mediateurs & Garants de la ſûreté publique. Il eſt à remarquer auſſi que ces Miniſtres avoient écrit le 16. à Bonn pour demander la délivrance du Prince; mais le Duc de Bournonville n'avoir pu leur donner aucune ſatisfaction, & s'étoit contenté de leur répondre, qu'il ne manqueroit pas de rendre compte au plûtôt à Sa M. Impériale de l'inſtance qu'ils lui avoient faite De ſorte que, pour ne point perdre de tems, ils furent obligez d'envoyer en hâte un Exprès au Sieur Puffendorf, Réſident de leur Nation à Vienne, afin qu'il portât ſes plaintes directement à l'Empereur. Puffendorf le fit ſur la fin du mois de Fevrier par le Memoire ſuivant qu'il preſenta.

1674.

Plaintes faites par les Médiateurs à S. M. I. ſur cette affaire. *Mem. Ibidem.*

MEMOIRE préſenté à l'Empereur par le Sieur Puffendorf, Réſident du Roi de Suéde à Vienne.

Memoire du Baron de Puffendorf.

» COmme ainſi ſoit que l'attaque & » l'enlevement du Prince Guillau- » me de Furſtemberg, (comme Pléni- » potentiaire de l'Electeur de Cologne, » & Ambaſſadeur general pour le Traité

1674. » de Paix,) qui s'eſt fait en pleine ruë » à Cologne le 14. du preſent mois, par » quelques Officiers du Regiment de » Grana contre le repos public, ſoit » d'une très-haute importance, & que » les moindres effets qui en provien- » dront, ſeront cauſe du retardement » de la paix qui y a été traitée, il y a » quelque tems, & continuée avec tant » de frais & un travail ſi infatigable, » même avec beaucoup d'eſpoir d'une » heureuſe iſſuë. C'eſt pourquoi les » Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Suédoi- » ſe, mon Souverain Seigneur & Maî- » tre, étant pourvus d'un ample pou- » voir pour la Charge de Mediateurs, » pour empêcher, autant qu'en eux » eſt, un ſi grand malheur, qu'on ap- » préhende avec raiſon, ſi vivement, » ont envoyé le 16. Fevrier un Gentil- » homme au Maréchal General de Vô- » tre Majeſté, à ſavoir Mr. le Duc de » Bournonville, faiſant ſa reſidence à » Bonn, avec des Lettres concernant » ladite affaire, & qui demandoient ré- » paration d'un tort ſi ſignalé, duquel » ledit Gentilhomme n'a pourtant reçu » d'autre reponſe, ſinon qu'il auroit un » ſoin tout particulier d'en avertir Vô- » tre Majeſté le plûtôt qu'il ſeroit poſ- » ſible. Or leſdits Ambaſſadeurs ſe trou- » vant en cette perplexité, voyant bien » outre cela que cette affaire ſeroit con- » ſiderée par les autres Miniſtres, qui » ſont à Cologne pour le Traité de paix, » d'une façon, que s'ils ne veulent pas » détruire lâchement l'honneur & la » réputation de leur Maître, & n'ai- » ment pas mieux trahir eux mêmes, » par une temerité ſans exemple, la » ſûreté de leurs Charges & de leurs » perſonnes, ils ne peuvent pas y reſter » plus long-tems, & que par conſé- » quent ils doivent ſe preparer à leur » départ : c'eſt pourquoi ils n'ont pu » trouver de meilleur expedient que » d'envoyer un autre Gentilhomme de » leur ſuite en cette Cour, & m'ordon- » ner en même tems de demander à 1674.
» Vôtre Majeſté réparation d'une ac- » tion ſi préjudiciable qui a été com- » miſe par les propres Officiers de Vô- » tre Majeſté, & de les faire punir » comme ils le meritent. Mais cepen- » dant le bruit commun a divulgué par » tout que ledit enlevement a été fait » par ordre exprès de Vôtre Majeſté, » & ſi je ne me trompe, le Baron de » Hocher, Conſeiller Privé & Chance- » lier, l'a ainſi publié Samedi dernier. » Mais d'autant que premier que d'en » venir à une telle publication, on a » voulu dire que ledit Prince de Fur- » ſtemberg n'étoit point revêtu du ca- » ractere ſacré & inviolable d'Ambaſ- » ſadeur, & que de plus on n'a fait au- » cune mention que la Ville de Colog- » ne eût été deſtinée par Vôtre Maje- » té à cette execution, cela fait voir » clairement que leſdits Officiers ſe » ſont grandement trompez tant en la » perſonne, qu'au lieu, lequel devoit » donner une entiére ſûreté, non ſeule- » ment aux Ambaſſadeurs, mais auſſi » aux Committans mêmes, & à leurs » Officiers & Valets, & ce en vertu » de la foi publique de Vôtre Majeſté, » & qu'ils ont ſeulement été les execu- » teurs de leurs paſſions particulieres, » & non pas des ordres de Vôtre Ma- » jeſté : de ſorte qu'au nom & de la » part du Roi mon Maître, & en ver- » tu de l'autorité qui m'a été donnée » par les Parties combattantes, je ſu- » plie très humblement Votre Majeſté » qu'il lui plaiſe non ſeulement de don- » ner une ſatisfaction convenable ſur » une telle action, & d'ordonner que » ledit Prince de Furſtemberg ſoit ra- » mené en tout honneur, & ainſi qu'il » apartient à ſon caractere, au même » lieu d'où il a été enlevé par force ; » mais auſſi que leſdits Officiers & Ad- » herans, mauvais conſeillers & trans- » greſſeurs des ordres de Vôtre Maje- » ſté, & qui ſont cauſe du violement

1674. » de l'honneur, de la foi, & de la ſu-
» reté publique de tant de Rois, Prin-
» ces, Etats, & de Vôtre Majeſté, mais
» principalement du Roi mon Maître,
„ (d'autant que c'eſt par ſon moyen
„ qu'on a fait delivrer les paſſeports de
„ part & d'autre, & que la ſureté du
„ lieu a été procurée & obtenuë)
» ſoient punis de la derniére rigueur
» pour ſervir d'exemple à la poſterité,
„ ainſi que les Droits ſacrez des Am-
» baſſadeurs qui ont été violez avec
» tant de licence, ſemblent le requerir,
» & comme l'on doit attendre de l'équi-
» té & juſtice de Voſtre Majeſté, qui
» s'eſt manifeſtée par tant d'exemples;
» comme encore de l'amour conſtant
» & inébranlable qu'elle a pour l'avan-
» cement de la paix, me recomman-
„ dant, quant au reſte, très-humble-
„ ment aux bonnes graces de Vôtre
» Majeſté; pendant que j'attens d'elle
» une réponſe favorable & telle que je
» la pourrois ſouhaiter.

Diſpoſition de la Cour de Vienne à cet égard.

Il eſt à préſumer que le Conſeil de l'Empereur étoit bien preparé à recevoir de ſemblables plaintes, & qu'ainſi il ne fut pas embarraſſé d'y faire reponſe; toutefois il ſe paſſa quelques jours avant que Puffendorf en pût obtenir aucune, ſoit que l'on fût bienaiſe de faire de ſérieuſes réfléxions ſur la choſe, avant que de s'en expliquer poſitivement; ou plus vraiſemblablement que l'on crût pouvoir mieux employer ce tems-là à expédier des ordres aux Miniſtres de Sa Majeſté Imperiale dans les Cours étrangeres, pour y faire goûter, s'il étoit poſſible, cette entrepriſe extraordinaire, & au Duc de Bournonville pour le tranſport du Prince de Furſtemberg à Vienne. Quoi-qu'il en ſoit, ce ne fut que le 9. du mois ſuivant que l'on délivra audit Puffendorf la reponſe de l'Empereur, qui étoit conçuë en ces termes:

1675.

Réponſe de l'Empereur au Mémoire de Mr. Puffendorf.

Reponſe de l'Empereur au Memoire precedent.

» AU nom de Sa Majeſté Imperiale
» on fait ſavoir au Sieur Iſaïas
» Puffendorf, Réſident de Sa Majeſté
„ Suédoiſe, ſur le Memoire qu'il a pre-
» ſenté ces jours paſſez, que Sa Maje-
» ſté a apris bien au long par ledit Me-
» moire les cauſes pour leſquelles les
„ Mediateurs Suédois qui ſont à Colo-
„ gne, ont cru que l'attaque & l'en-
„ levement du Prince Guillaume de
„ Furſtemberg, qui s'eſt fait en ladite
» Ville le 14. du mois paſſé, a été en-
„ trepris avec peu de juſtice, qu'ils ſe
» ſont imaginez que le Sauf-conduit
„ qui a été publié à la Diete le 19.
» Avril de l'année paſſée, & qui a été
» delivré à tous les Electeurs, Princes &
„ Etats de l'Empire, a été violé, & que
„ partant ils prioient fort inſtam-
„ ment, non ſeulement que les Auteurs
» fuſſent punis comme ils méritoient,
» mais auſſi que ledit Prince fût remis
» en liberté: à quoi on repond par or-
» dre de Sa Majeſté audit Sieur Réſi-
» dent, qu'elle n'a pas ſu, & qu'elle ne
„ fait pas encore, qu'il faille conſiderer
» le Prince Guillaume de Furſtemberg
„ en qualité d'Ambaſſadeur, ou com-
„ me ayant produit quelque pouvoir de
„ quelques Etats de l'Empire qui con-
„ cerne le Traité de Paix, ou delivré
„ ledit pouvoir en un lieu par le moyen
„ duquel tout le monde en pût avoir la
„ connoiſſance; ſans qu'il ſoit beſoin
„ de dire qu'aucun pouvoir n'a lieu
„ lors que le Committant eſt lûi-même
„ preſent, & que perſonne n'eſt com-
„ pris ſous le nom de Domeſtique, à
„ moins qu'il ne vive du pain & de la
„ table de ſon Seigneur, & moins en-
„ core ceux qui exercent pluſieurs fon-
„ ctions en même tems, puiſqu'auſſi

1674. „ bien Sa Majeſté n'auroit jamais per-
„ mis une telle choſe, ſi elle eût ſu que
„ ledit Prince l'eût voulu entrepren-
„ dre ; mais il n'eſt nullement ſéant
„ qu'une perſonne qui eſt Allemand
„ d'extraction, Sujet de l'Empire &
„ Vaſſal naturel de la Maiſon & Ar-
„ chiduché d'Autriche, prenne un tel
„ emploi contre les interêts de Sa Maje-
„ ſté. Outre que tous ceux qui ont quel-
„ que connoiſſance des affaires d'Alle-
„ magne, ſavent bien que perſonne n'eſt
„ compris ſous le nom d'Electeur, Prin-
„ ce ou Etats de l'Empire, que ceux qui
„ ont voix & ſéance à la Diete ; & qu'a-
„ vec cela il n'eſt permis à aucuns
„ Ambaſſadeurs de Rois ou Princes,
„ quelque puiſſans qu'ils ſoient, d'abuſer
„ de leurs Charges dans les lieux de
„ leurs fonctions, en quelque ſorte
„ ou maniére que ce puiſſe être, ou
„ braſſer des menées contre l'Etat de
„ ceux à qui ils ſont particuliérement
„ obligez par le droit de la naiſſance &
„ de l'obéiſſance, ou pour d'autres cau-
„ ſes : ou enfin d'entreprendre des cho-
„ ſes qui ont extrêmement préjudicié à
„ l'autorité & au reſpect de Sa Majeſté,
„ ainſi qu'on fera voir plus amplement
„ en tems & lieu. Et outre cela tou-
„ te la Chrêtienté voit aſſez par l'é-
„ venement, combien de choſes ledit
„ Prince, qui eſt maintenant detenu, a
„ fait au préjudice de tout l'Empire, &
„ qu'il a été le principal Auteur de tou-
„ te cette guerre : qu'il eſt le Colonel
„ d'un Regiment François, & qu'il n'a
„ pas porté obéiſſance aux Lettres Avo-
„ catoires de Sa Majeſté. Par toutes leſ-
„ quelles choſes toutes perſonnes de-
„ ſintereſſées peuvent facilement juger
„ que ledit Prince eſt detenu avec beau-
„ coup de juſtice, afin de l'empêcher
„ de continuer en ſes mauvaiſes prati-
„ ques, au grand préjudice de Sa Ma-
„ jeſté Imperiale & de tout l'Empire,
„ & de traverſer la concluſion de la
„ paix qui eſt ſi neceſſaire pour toute
„ la Chrêtienté, laquelle certainement 1674.
„ ſera facile à aquerir, maintenant
„ qu'on a levé un tel obſtacle qui ne
„ faiſoit que la troubler continuelle-
„ ment. Les Ambaſſadeurs de France
„ ont d'autant moins de ſujet de ſe
„ plaindre de cet enlevement, qu'ils
„ joüiſſent juſques à ce jourd'hui de
„ la ſûreté qui leur a été promiſe, &
„ qu'ils en joüiront encore à l'avenir,
„ bien que le Roi Très-Chrêtien non
„ ſeulement n'ait pas voulu accorder
„ le ſeul paſſeport pour le Duc de Lor-
„ raine, à quoi il eſt néanmoins obligé
„ par le droit de nature & de ſa pro-
„ meſſe, comme un des Alliez de Sa M.
„ Imperiale, & a été par ce moyen la
„ cauſe que le Traité de paix a été re-
„ tardé juſqu'à ce preſent mois, qu'ou-
„ tre cela il a detenu depuis quelque
„ tems le Comte de Naſſau dans une
„ très-étroite priſon, contre la ſûreté
„ donnée à ladite Diete par l'Abbé de
„ Granvelle à tous les Etats de l'Em-
„ pire. Toutes ces choſes étant deduи-
„ tes en cette ſorte, Sa Majeſté ne
„ doute nullement que les Mediateurs
„ ſus-mentionnez ne donnent les mains
„ à des raiſons ſi convainquantes, après
„ qu'ils y auront fait une ſerieuſe réfle-
„ xion, & qu'ils ne rejettent les mau-
„ vaiſes impreſſions qu'ils ont priſes
„ touchant ledit enlevement ; Sa Ma-
„ jeſté ne pouvant croire qu'ils veuil-
„ lent rompre le Traité de paix, qui
„ eſt ſi neceſſaire à toute la Chrêtienté,
„ pour une choſe de ſi peu d'importan-
„ ce ; mais qu'au contraire ils mettront
„ peine, ſelon le loüable zele dont ils
„ ont été portez juſqu'ici, que la ru-
„ pture deſdits Traitez, que Sa Maje-
„ ſté tâchera d'avancer de toutes ſes
„ forces, ne leur puiſſe point être im-
„ putée avec juſtice. Quant au reſte,
„ Sa Majeſté prie le Sieur Réſident
„ qu'il lui plaiſe de raporter fidelement
„ cette ſienne Déclaration, ainſi qu'elle
„ ſera deduite plus amplement, avec

1674. „ pluſieurs autres choſes, au Roi de » Suéde par Mr. le Comte de Staremberg, ſurquoi elle l'aſſure de ſa protection & bienveillance. Fait à Vienne ſous le Séel privé de l'Empereur ce 8. Mars 1674. Cette reponſe fut ſuivie peu de jours après d'un écrit public, par lequel on s'efforçoit de juſtifier la violente procedure dont on avoit uſé contre le Prince de Furſtemberg.

Argent deſtiné au paiemẽt des Troupes du Roi enlevé par les Imperiaux. *Mercure Hollandois, & autres memoires.*

Comme cette action avoit ſurpris toute l'Europe, on jugera aiſément que les François ne garderent pas le ſilence dans une ſemblable occaſion. Le Roi expliqua d'abord ſes ſentimens par une Lettre generale adreſſée à tous ſes Ambaſſadeurs & autres Miniſtres étrangers * après quoi les Juriſconſultes ayant pris connoiſſance de l'affaire pour ſoûtenir de part & d'autre l'interêt de leurs Souverains, on vir en peu de tems paroître un grand nombre d'écrits litigieux. Les François eurent tout l'avantage dans cette diſpute; & ce qui acheva de leur donner gain de cauſe, fut la nouvelle affaire arrivée le premier Mars. Le Roi Très-Chrêtien vouloit envoyer quelque argent à Nuis pour le payement de ſes Troupes; mais comme le tranſport en étoit devenu difficile depuis la rupture avec l'Empereur, Sa Majeſté jugea que la voye la plus ſûre & la plus commode ſeroit de l'adreſſer à ſes Ambaſſadeurs à Cologne, & de le charger ſur des chariots qui devoient leur porter en peu les livrées de leurs gens, avec d'autre bagage. La choſe fut exécutée ſuivant ce projet, le Roi ni ſes Miniſtres ne s'imaginant pas que l'on viſitât le bagage de ſes Ambaſſadeurs, mais la ſuite fit voir que cela ſe pouvoit très-bien faire. En effet les Imperiaux ayant eu avis par une Lettre interceptée du Comte de Chamilli, que le Roi Très-Chrêtien faiſoit voiturer quelque argent pour le payement de ſes Troupes, & que cet argent devoit paſſer à Cologne parmi le bagage des Ambaſſadeurs, ils ne craignirent point d'arrêter les chariots à la porte de Cologne même & de s'emparer de l'argent dont la ſomme montoit à quarante-huit mille Rixdalers. Les chariots furent pillez, & l'argent porté dans les mêmes barils où il étoit chez le Baron de Kilmanſeck. Le Baron d'Iſola s'y rendit auſſi-tôt & la viſite des Barils ayant été faite en ſa preſence, ils furent enſuite refermez & cachetez du cachet de l'Ambaſſade, pour être gardez juſqu'à l'ordre de l'Empereur, a qui tous deux écrivirent dès le jour même.

1673.

Là-deſſus tous les Miniſtres du Congrès dépêcherent des Couriers à leurs Committans. Ceux de France en particulier firent grand bruit, & ſommerent le Magiſtrat de reſtituer l'argent enlevé, avec menaces d'uſer de repreſailles, s'il ne ſatisfaiſoit promtement à leur demande. Il vint auſſi peu de jours après quelques plaintes également fortes ſur cette derniere affaire & ſur la precedente. Raportons premierement la Lettre du Roi à ſes Ambaſſadeurs & à ſes Miniſtres chez les Princes Etrangers ſur l'enlevement du Prince Guillaume de Furſtemberg: elle étoit conçuë en ces termes.

Plaintes du Roi ſur cet enlevement. *Id. Ibid.*

» Ce qu'il y a de plus ſacré dans la „ Foi publique, dans le droit des Gens, „ & dans la Negociation d'une paix qui „ fait aujourd'hui le deſir & l'eſperance „ de toute l'Europe, vient d'être tellement violé en la perſonne du Prince „ Guillaume de Furſtemberg, que je „ ne doute point qu'un tel attentat n'excite une indignation generale contre » ceux qui s'en declareront les Auteurs.

» Depuis que, par l'interpoſition » du Roi de Suéde, j'eus fait connoître mon intention pour finir la guer» re; que le Roi d'Angleterre n'y eut

* Elle eſt datée du 28. Fevrier.

1674. „ pas aporté des diſpoſitions moins fa- 1674.
„ vorables ; que l'Electeur de Cologne
„ & l'Evêque de Munſter eurent ſuivi
„ nos ſentimens, & que la Ville de Co-
„ logne, que nous nommâmes pour
„ le lieu du Traité, eut été agreée par
„ les Etats Generaux & leurs Alliez,
„ cette Ville devint comme le Siége de
„ la paix & de la ſûreté publique au mi-
„ lieu des armes, & les Miniſtres & les
„ Plénipotentiaires de tous les Princes
„ intereſſez s'y rendirent ſous la foi des
„ paſſeports qui furent accordez réci-
„ proquement par les Parties. Mais
„ parce que le Regiment de Grana é-
„ toit depuis quelque tems en garniſon
„ dans Cologne, & que l'Empereur
„ entrant dans le Traité comme Allié
„ des Etats, on pouvoit craindre
„ que les Troupes qui lui obéiſſoient,
„ ne bleſſaſſent la Neutralité, le Roi de
„ Suéde alla au devant de cette diffi-
„ culté par ſon Miniſtre à Vienne ; &
„ la Lettre dont la copie ſera jointe à
„ cette Dépêche, vous fera voir par
„ quel engagement ſolemnel avant
„ l'ouverture de l'Aſſemblée, il a pro-
„ mis à tout l'Empire dans la Diéte de
„ Ratisbonne, la ſûreté ſi neceſſaire
„ pour les Miniſtres des Princes qui
„ ſeroient employez au Traité de
„ Paix.

„ J'aprens cependant que le quator-
„ ziéme de ce mois le Prince Guillau-
„ me de Furſtemberg, Plénipotentiai-
„ re de l'Electeur de Cologne, reconnu
„ en cette qualité par tous les Miniſtres
„ & Ambaſſadeurs qui ſe trouvoient
„ en cette Ville, même par ceux de
„ l'Empereur, de l'Eſpagne, & des
„ Etats, a été attaqué en plein jour
„ par des Officiers & des Soldats du
„ Regiment de Grana, envoyez de
„ Bonn pour ce deſſein, ſes gens aſſaſ-
„ ſinez auprès de lui & accablez ſous
„ le nombre, lui enlevé hors de la
„ Ville, ſa ſortie favoriſée par les Sol-
„ dats du Regiment de Grana qui a-
„ voient la garde d'une porte, & cette 1674.
„ violence ſoûtenuë par quelques Com-
„ pagnies de Cavalerie & d'Infanterie
„ des Troupes de l'Empereur qui l'at-
„ tendoient hors des murailles, & que
„ j'aprens qui l'ont conduit à Bonn.

„ C'eſt tout ce que je ſai juſqu'à cet-
„ te heure d'une action ſi noire, qui
„ bleſſe également tous les Princes qui
„ ont leurs Miniſtres à cette Aſſemblée,
„ dans la perſonne du Plénipotentiaire
„ d'une des principales Parties ; qui
„ rompt ce qu'il y a de plus ſaint dans
„ les paroles & dans les Sauf-conduits,
„ & qui intereſſe toute l'Europe dans la
„ rupture d'un Traité dont elle atten-
„ doit ſon repos.

„ Mais c'eſt en quoi je me trouve
„ avec le Roi de la Grande Bretagne
„ particuliérement offenſé, par la con-
„ ſideration de l'Electeur de Cologne
„ l'un de nos principaux Alliez, & qui
„ eſt joint à nous dans la même guerre
„ contre les Etats Generaux.

„ Quoi-que des Troupes & des Offi-
„ ciers de l'Empereur ayent executé cet
„ attentat, je ne me détermine pas en-
„ core à croire qu'il ait été entrepris
„ par ſon ordre. La punition qu'il fera
„ des coupables, la liberté qu'il fera
„ rendre inceſſament au Prince Guil-
„ laume de Furſtemberg, regleront la
„ croyance que j'en dois avoir. Que
„ s'il autoriſe par ſon aveu, ou par
„ l'impunité, une infraction ſi viſible,
„ non ſeulement de la Foi publique,
„ mais de celle même qu'il a donnée à
„ tout l'Empire dans la Diéte, tout
„ l'Empire devra connoître qu'il n'a
„ affecté de rompre par cette voye les
„ Conferences de la paix, que dans la
„ crainte qu'elle lui ôtât les armes des
„ mains ; que les ayant priſes ſous le
„ vain pretexte de la liberté de l'Alle-
„ magne, il veut les garder pour l'o-
„ primer ; qu'en ayant déja ruïné une
„ partie par le paſſage de ſon Armée,
„ dépouillé un Electeur, & fait ſubſiſter

1674. „ ſes Troupes par les quartiers qu'il a „ pris indifféremment dans le voiſina- „ ge du Rhin, il cherche les moyens „ de faire durer la guerre, & n'a com- „ mencé en la perſonne du Prince Guil- „ laume que ce qu'il veut dans la „ ſuite entreprendre plus impunément „ ſur la liberté des Princes de l'Empire.

„ Cette conduite de mes ennemis, „ ſi éloignée du deſir de la paix & ſi „ périlleuſe pour les Ambaſſadeurs aux- „ quels j'ai confié le ſoin de la traiter, „ m'auroit porté, auſſi-tôt après que „ j'ai reçu cette nouvelle, à les rap- „ peler de Cologne, ſi je n'avois voulu „ attendre la réparation qui me doit „ être faite, & à mes Alliez, d'une tel- „ le injure, & ne point rompre aupa- „ ravant une Aſſemblée qui peut con- „ tribuer à la tranquilité de l'Europe. „ J'ordonne à mes Ambaſſadeurs de de- „ meurer encore à Cologne juſques à „ ce que je voye quels ſeront les ſenti- „ mens de l'Empereur ſur une action „ qui ne peut être autoriſée par la guer- „ re ; mais je leur enjoints en même „ tems de ſuſpendre une Négociation „ qu'ils continueroient inutilement, „ lorſque mes ennemis employent des „ voyes ſi extraordinaires pour la rom- „ pre.

„ C'eſt ce que je leur donne ordre de „ faire ſavoir aux Ambaſſadeurs de Sué- „ de, qui ſe trouvent plus engagez par „ l'interêt du Roi leur Maître à reſſen- „ tir le violement de la ſûreté publique, „ qui devoit être aſſûrée ſous ſa Média- „ tion. J'ordonne auſſi à mes Miniſtres „ de le faire connoître dans toutes les „ Cours Etrangeres : & je veux me „ promettre que plus mes Ennemis ſe „ ſervent de voyes odieuſes pour em- „ pêcher la paix, lorſque j'aporte plus „ de facilité pour la procurer, plus ils „ exciteront contr'eux l'indignation de „ tout ce qu'il y a de Princes équitables, „ & plus ils feront voir la juſtice de „ mes deſſeins & de mes armes. Vous 1674. „ donnerez part à ..... de ce „ que je vous mande par cette Dépê- „ che, & je ne doute point qu'il n'en- „ tre dans tous les ſentimens que je puis „ deſirer de ſon amitié & de ſon équité „ en cette rencontre. Sur ce je prie „ Dieu qu'il vous ait, Monſieur de „ ..... en ſa ſainte garde. Ecrit à Verſailles ce 28. jour de Fevrier 1674. Signé, &c.

Comme cette Lettre n'étoit pas encore venuë ni à Bonn ni à Ratisbonne, quand l'enlevement de l'argent arriva, cette nouvelle affaire rompit de nouveau les meſures que les Mediateurs pouvoient avoir priſes pour l'accommodement de celle du Prince de Furſtemberg. Elle fut bien-tôt ſuivie d'une autre Lettre du Roi Très-Chrêtien pour le Magiſtrat de Cologne, dans laquelle Sa Majeſté declaroit ſes intentions d'une maniére très-forte ſur l'une & l'autre affaire : diſant, „ Qu'elle conſideroit „ l'affront que ce Prince avoit reçu „ comme lui ayant été fait à elle-mê- „ me, & que ſi le Courier que les Me- „ diateurs avoient envoyé à Vienne, „ n'obtenoit point la réparation duë & „ raiſonnable, Sadite Majeſté ſeroit „ obligée de rappeler ſes Ambaſſa- „ deurs & de rompre le Traité de paix, „ ajoûtant qu'elle leur avoit donné „ ordre par avance de ne point conti- „ nuer ledit Traité avant la réponſe „ de Vienne.

Les Frã. çois uſent de repreſailles.

Le Magiſtrat allarmé de cette Lettre menaçante, redoubla les inſtances qu'il avoit déja faites aux Ambaſſadeurs de l'Empereur pour obtenir la reſtitution de cet argent, & l'on dit même que ſur le conſtant refus deſdits Ambaſſadeurs, quelques-uns furent d'avis dans le Conſeil de Ville de le reprendre par force chez le Baron de Kilmanſeeh. Les Mediateurs de leur côté firent tout ce qui dépendoit d'eux pour faire donner la-

1674. tisfaction aux François, tantôt en sollicitant directement les Imperiaux,& tantôt en priant les Hollandois d'interposer leurs bons offices auprès de l'Empereur. Mais tout ce qu'ils purent obtenir fut que le Baron de Kilmanseck offrît de remettre l'argent au Magistrat de la Ville, pourvu qu'il s'obligeât à le rendre à l'Empereur, lors que Sa Majesté le desireroit, ce que le Magistrat ne voulut point accepter. Cependant on commença en France à user effectivement de represailles, & en échange des quarante-huit mille Rixdalers qui avoient été arrêtez, on confisqua entiérement les biens qui se trouverent appartenir aux Habitans de Cologne : on mit en prison toutes les personnes qu'on put attraper, & l'on promit des recompenses à ceux qui en prendroient prisonniers.

Ces demêlez arrêtent le cours de la négociation.

Toutes ces choses ayant arrêté le cours des Négociations, les Hollandois commencerent à s'ennuyer,ou du moins ils en firent la mine; car tout le monde étoit persuadé qu'ils étoient d'accord en tout avec l'Empereur.Ils déclarerent néanmoins aux Médiateurs qu'ils étoient las d'attendre depuis si long-tems une reponse positive touchant les passeports qu'ils avoient demandez pour les Ministres du Duc de Lorraine leur Allié : qu'ils consentoient à continuer la Négociation si on vouloit leur accordet ce point sans délai ; mais qu'autrement ils se retireroient & demeureroient disculpez & déchargez de tout le blâme & de tous les malheurs que la séparation du Congrès entraineroit infailliblement après elle. Cette Déclaration étoit contenuë dans un Memoire *, que les Médiateurs communiquerent aux Ministres de France. Voici la reponse qu'ils rapporterent à ceux de Hollande. *Que les Ambassadeurs de Sa Majesté Très-Chrétienne, ne pouvoient continuer le Traité, à moins que l'on n'eût premiérement relâché le Prince Guillaume de sa prison :* ajoûtant *qu'ils les prioient de faire leurs efforts auprès de l'Empereur pour obtenir son élargissement.* A quoi ceux-ci repliquerent, *qu'ils ne pouvoient pas encore faire cela, mais qu'ils le feroient lors que le Roi de France leur auroit accordé les Passeports necessaires pour les Ministres de Mr. le Duc de Lorraine, afin de continuer ledit Traité.* 1674.

Les Plénipotentiaires du Roi sont rapelez.

Voilà quelles furent les derniéres négociations qui se firent à Cologne entre la France & la Hollande ; car les Médiateurs ayant raporté cette proposition à Mrs. Courtin & Barrillon, & les ayant prié de la recevoir & d'y repondre, ils s'en excuserent en disant qu'ils n'avoient plus aucun pouvoir de négocier : le Roi les ayant rappelez par un ordre public. Mais pour témoigner aux Médiateurs l'inclination qu'ils avoient de faire quelque chose qui leur pût être agréable, ils leur témoignerent qu'ils prendroient volontiers leur Ecrit en qualité de simples particuliers, & qu'ils l'enverroient à Sa Majesté sans le lire. En même tems ils delivrerent aux Médiateurs une copie authentique de l'Ordre & Déclaration du Roi en ces termes.

Déclaratiõ de Sa Majesté sur ce sujet.

„ Encore que l'attentat commis en „ la personne du Prince Guillaume „ de Furstemberg, Plénipotentiaire de „ l'Electeur de Cologne, dans le milieu „ même des Conférences de la paix,eût „ été executé par des Officiers & des „ Soldats du Regiment de Grana,le Roi „ ne voulut pas regarder d'abord l'Em„ pereur comme Auteur d'une entrepri„ se si odieuse. Sa Majesté qui sent par „ elle-même que rien ne doit être si in„ violable à tous les Rois que l'obser„ vation de leur parole, crut qu'elle fe„ roit une trop grande injure à l'Empe„ reur, si elle le croyoit capable d'avoir „ violé par cette entreprise la Foi qu'il „ avoit donnée, non moins à toute l'Eu-

rope,

* Du 18. *Mars.*

1674. » rope, qu'à tout l'Empire dans la Diéte
» de Ratisbonne, pour la sûreté & la
» neutralité d'une ville dont toute la
» la Chrêtienté attendoit son repos.

» Ce fut dans cette vuë que Sa
» Majesté suspendit le ressentiment
» qu'elle auroit pu faire paroître de cet-
» te action : qu'elle voulut donner le
» tems à l'Empereur de faire connoître
» qu'elle avoit été faite sans son ordre,
» & qu'elle fut bien-aise qu'il pût effa-
» cer, par le châtiment de ceux qui l'a-
» voient executée, cette tache qu'ils a-
» voient fait à sa réputation.

» Ce fut encore pour ce sujet, que
» pour lui donner lieu de témoigner
» que son dessein n'avoit point été de
» rompre par cette infraction de la Foi
» publique la Négociation de la paix,
» elle trouva bon de ne pas retirer ses
» Ambassadeurs de Cologne, bien
» que la neutralité de cette Ville, qui
» venoit d'être blessée, lui donnât un
» sujet legitime de craindre pour
» eux.

» Ce que Sa Majesté avoit lieu d'a-
» prehender ne s'est trouvé que trop
» veritable dans la suite. La même sû-
» reté qui avoit été violée en la person-
» ne d'un Ministre d'un Prince Allié
» de Sa Majesté, l'a été à l'égard de
» ses Ambassadeurs. Les livrées de leurs
» équipages ont été arrêtées dans Co-
» logne par les mêmes Troupes de l'Em-
» pereur. L'argent de Sa Majesté, char-
» gé sur l'un de leurs chariots, a été
» pris par ordre du Commandant du
» Regiment de Grana, dans une ville
» où la liberté est commune à tout le
» monde d'en faire sortir. Un Courier
» qui leur étoit dépêché par le Comte
» de Chamilli, a été arrêté & fouillé.
» Enfin, Cologne qui avoit été consa-
» cré à la sûreté publique, est devenuë
» par un changement bien étrange un
» Théatre sanglant, où les Troupes de-
» stinées pour en consacrer la neutrali-
» té, après le serment qu'elles en a-
» voient fait au Magistrat, exercent im- 1674.
» punément les violences que l'avarice
» & la vengeance leur inspirent. Sa Ma-
» jesté s'est défenduë, autant qu'elle a
» pu, de rien attribuer de toutes ces
» actions aux ordres de l'Empereur; &
» elle tâcheroit par l'interêt qu'elle
» veut prendre encore à sa gloire, de
» se persuader qu'elles ont été entrepri-
» ses contre son intention : mais au-
» jourd'hui que la reponse qui a été
» donnée à la Majesté du Roi de Suéde
» à Vienne, ne fait que trop connoître
» que l'enlevement du Prince Guillau-
» me a été l'effet du commandement
» de l'Empereur, Sa Majesté ne peut
» plus douter que ce qui a été entrepris
» contre ses Ambassadeurs n'ait été une
» suite des mêmes ordres. Elle se doit à
» elle-même, & elle doit à la sûreté de
» ses Ambassadeurs de ne les laisser pas
» plus long-tems exposez à des violences
» qui exciteront sans doute l'indignation
» de toute l'Europe.

» C'est ce qui porte Sa Majesté à leur
» donner le tems de communiquer aux
» Ambassadeurs de Suéde, qui ont exer-
» cé la Mediation du Roi durant tout
» le cours de cette Assemblée, convo-
» quée par ses soins, la resolution qu'el-
» le a prise de les rapeler. Ils ont été
» témoins des facilitez, que Sa Maje-
» sté a aportées pour faire réüssir la né-
» gociation de la paix; ils l'ont été des
» moyens si violens que l'Empereur a
» employez pour en empêcher le succès;
» ils le seront encore des justes raisons
» qui obligeront Sa Majesté à tirer ven-
» geance par les armes du mépris qui a
» été fait de ce qu'il y a de plus sacré
» dans les Droits des Gens & à contrain-
» dre ses ennemis par la guerre à une
» paix, qu'ils tâchent d'éloigner par
» des voyes si insoûtenables. Si tout
» l'Empire fait la reflexion qu'il doit
» sur cette conduite de l'Empereur, il
» lui sera facile de connoître qu'elle ca-
» che des pensées très-préjudiciables à

1674. „ ſa liberté. Rien ne découvre davan- „ rage l'injuſtice & la grandeur d'un „ deſſein, que les moyens odieux dont „ on ſe ſert pour le faire réuſſir. Si „ l'Empereur avoit eu un moindre in- „ terêt d'empêcher que l'Aſſemblée de „ Cologne ne pût produire la paix, il „ n'auroit pas eu recours à une affaire „ qui rompt les liens les plus ſaints de „ la Societé humaine : il n'auroit pas „ violé la neutralité du lieu de l'Aſſem- „ blée en la perſonne des Ambaſſadeurs „ de France, & n'auroit pas ſouffert „ que ſes Officiers oſaſſent, dans une „ Ville libre, toucher à un argent qui „ apartenoit à Sa Majeſté ; il auroit agi „ d'une maniere plus noble dans la guer- „ re qu'il a declaré à Sa Majeſté, s'il „ eût moins aprehendé de la voir finir „ tant que les Conferences duroient, & „ tant que les Mediateurs travailloient „ à raprocher les Parties intereſſées. „ L'Empereur ſe voyant au hazard d'ê- „ tre deſarmé par la paix, il perdoit le „ pouvoir qu'il a uſurpé depuis l'année „ derniere, de prendre indifferemment „ des quartiers chez les Princes de l'Em- „ pire, de fortifier ſes Troupes à leurs „ depens, de contrevenir ouvertement „ ſous de vains pretextes aux Traitez „ de Weſtphalie, & de relever une „ Puiſſance ſi formidable autrefois à la „ liberté Germanique, qui n'a été re- „ duite qu'après de longues & ſanglan- „ tes guerres dans les bornes legitimes : „ & qu'il craignoit pour le ſuccès des „ négociations de Cologne, lors que la „ fin d'une querelle étrangere a l'Em- „ pire auroit arrêté les deſſeins qu'il „ forme contre l'Empire même. Le Roi „ ne doute point, que non ſeulement „ le Roi de Suede, qui ſe trouve ſi no- „ tablement intereſſé au manquement „ des paroles dont il étoit dépoſitaire „ comme Mediateur, mais auſſi tous les „ Princes qui ſont touchez du deſir de „ la paix, ne rejettent ſur l'Empereur „ ſeul la rupture d'une Aſſemblée qui „ étoit capable de la procurer à la Chré- 1674.
„ tienté. Tout l'Empire ſe peut ſouve- „ nir que ſa tranquillité lui autoit été „ renduë, il y a long-tems, ſi l'Empe- „ reur avoit fait paroître la même diſ- „ poſition que Sa Majeſté pour entre- „ tenir le Traité de Vveſtphalie, & s'il „ avoit voulu promettre de ne point „ donner ſecours aux Ennemis de la „ France, de même que Sa Majeſté s'o- „ bligeoit à faire ſortir ſes Armes de „ l'Allemagne auſſi-tôt qu'elle auroit „ cette aſſurance.

„ Sa Majeſté conſerve toûjours les „ mêmes ſentimens : la juſtice qui l'en- „ gage dans la guerre ne diminuë rien „ de la premiere affection pour le re- „ pos de l'Empire ; & quelques ſuccès „ dont elle eſpere que Dieu voudra „ bien benir ſes armes, elle ne les croi- „ ra jamais plus heureux que lors qu'ils „ reduiront ſes ennemis à la paix. Fait à Verſailles le vingt-cinq Mars 1674. &c.

Fin des négociations de Cologne.

Ce Memoire fut communiqué le 5. Avril aux Hollandois qui n'en temoignerent ni ſurpriſe ni chagrin, & qui parurent au contraire tous diſpoſez à faire venir des Paſſeports à ceux de France, pour s'en retourner, comme en effet ils en firent venir peu de jours après. Cependant les Mediateurs s'épuiſoient en expediens pour raprocher les Parties. Il ne ſe paſſoit guere de jour qu'ils ne formaſſent quelque nouveau projet d'accommodement ; & comme ils ne pouvoient ignorer que l'enlevement du Prince Guillaume de Furſtemberg d'une part, & le refus des Paſſeports pour les Miniſtres du Duc de Lorraine de l'autre, ne fuſſent alors les principaux obſtacles qui empêchoient la continuation du Traité, ils propoſerent partieuliérement que l'Empereur remît le Prince en liberté, & que le Roi Très-Chrétien de ſon côté accordât les Paſſeports demandez. Mais ils trouverent tout le monde également ſourd, & reſolu à

1674. chercher la paix par la voye des armes, plûtôt que par celle des négociations.

Madame la Valiére qui tire la Cour & ſe retire aux Carmelites.

En ce tems-là la Ducheſſe de la Valiére, ſeule en proïe à ſes douleurs, ſe voyoit abandonnée de tout le monde. Comme elle ne s'étoit pas ſoucice de ſe faire des amis dans ſa faveur, elle n'en trouva aucun dans ſa diſgrace. Et comme le malheur eſt une eſpece de contagion à la Cour, chacun s'éloignoit de la malheureuſe pour s'atracher à la nouvelle Favorite. Voyant donc que tout le monde couroit à Madame de Monteſpan, & qu'il n'y avoit plus pour elle d'eſperance de retour, elle reſolut de quitter la partie. Heureuſe que le dépit l'ait ramenée dans le chemin de la Vertu! Elle laiſſa ſon Amant entre les bras de ſa Rivale, & ſe retira dans un Convent pour y finir ſes jours. Chacun ſait qu'elle choiſit celui des Carmelites *; un des plus auſteres qu'il y ait dans le Royaume. A quelque motif qu'on puiſſe attribuer ſa retraite, la ſuite de ſa vie à fait voir que ſi le dépit l'a cauſée, la réflexion & le repentir l'ont ſoûtenuë. Elle pouvoit y paſſer ſes jours dans une entiére ſéparation du monde, & dans les douceurs d'une vie privée, comme quantité de Dames ont fait; mais voulant réparer ſes deſordres paſſez par une penitence ſincere, elle prit l'habit de Religieuſe & ſoûtint juſqu'au bout ſans aucune diſtinction toutes les auſteritez de ſon Ordre. Le petit Livre des *Reflexions ſur la Miſericorde de Dieu* ** qu'elle compoſa dans ſa ſolitude, eſt un monument de ſa pieté, & une vive expreſſion des veritables ſentimens de ſon cœur. Ainſi mourut au monde Loüiſe Françoiſe de la Beaume le Blanc, Ducheſſe de la Valiére & de Vaujour, Fille de Laurent de la Baume le Blanc, & de Françoiſe le Prévôt.

* *Dans le Fauxbourg St. Jacques de Paris.*
** *Imprimé à Paris en 1680.*

Elle eut deux enfans du Roi. Le premier fut, comme j'ai dit, Mademoiſelle de Blois, mariée depuis au Prince de Conti; & l'autre le Duc de Vermandois, Prince d'une grande eſperance, mais qui mourut jeune & qui fut fort regretté. 1674.

Sa retraite fait plaiſir au Roi & à Madame de Monteſpan.

Il ne faut pas douter que la retraite de Madame de la Valiére ne fît plaiſir au Roi. Quoi-qu'il l'eſtimât peut-être aſſez encore pour n'être pas fâché de la voir; il eſt certain que la preſence d'une Maîtreſſe abandonnée eût été un objet deſagreable, qui eût ſans ceſſe reproché au Roi ſon inconſtance, & la violation des promeſſes qu'il lui avoit faites de l'aimer toûjours. Madame de Monteſpan de ſon côté, qui connoiſſoit l'eſprit & le merite de ſa Rivale, n'étoit pas fâchée de s'en voir delivrée. Elle ſe voyoit par là ſans Concurrente, & en état de joüir paiſiblement d'une conquête qui lui avoit coûté mille indignitez. Elle n'en goûta pourtant point les douceurs ſans le mélange de quelques amertumes. Mais laiſſons la ſe démêler des traverſes que lui ſuſciterent ſes envieux, pour parler des choſes plus importantes.

Le Roi de Suede prend le parti de la France.

Memoires du Chevalier Temple.
Memoires Politiques de Mr. du Ment.

Tout l'avantage que le Roi remporta de la rupture du Congrès de Cologne, fut d'engager le Roi de Suede dans ſes interêts. Il lui fit repreſenter le peu de conſideration que les Alliez avoient pour lui, puiſqu'au mépris de ſa Mediation, ils avoient rejetté les propoſitions qui leur avoient été faites, & que l'Empereur n'avoit point voulu relâcher le Prince de Furſtemberg à ſa priere; & ſut ſi bien lui perſuader que tout l'affront de ce mauvais ſuccès retomboit ſur lui, que ce Prince, prenant goût aux raiſons & encore plus à l'argent de la France, ſe détermina ſans peine à embraſſer ſon parti. La chaleur avec laquelle on voyoit prendre au Roi celui du Prince Guillaume, ne laiſſa plus lieu de douter des ſervices importans

1674. qu'il en avoit reçus, & de ceux que ce Monarque eſperoit qu'il lui rendroit encore par ſes intrigues dans les Cours de l'Empire.

Armement dans l'Empire.

Le Traité de l'Angleterre avec la Hollande fut ſuivi de la reſolution qui fut priſe à la Diéte de Ratisbonne de l'Armement general des Imperiaux. L'Empereur fit retirer de cette Ville le Sieur de Granvelle Ambaſſadeur de France, qui fut obligé d'en ſortir dans trois jours, & dans quinze de tout l'Empire. Le Sieur de Gremonville Envoyé de France à Vienne, eut le même ordre preſque en même tems. L'exemple & les plaintes de Charles-Loüis, Electeur Palatin, dont les François avoient deſolé le Païs, contribuerent beaucoup à faire prendre ce parti aux Princes de l'Empire. Rodolfe-Auguſte, Prince de Brunſwick & de Vvolfenbutel, & George-Guillaume, Duc de Lunebourg & de Zell, quitterent la Neutralité, & firent une Ligue avec les Etats Generaux, par laquelle ils s'obligerent de conduire ſeize mille hommes à leur ſecours, moyennant une certaine ſomme.

Le Roi abandõne ſes Conquêtes de Hollande.

D'un autre côté l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munſter ſe voyant environnez d'ennemis de toutes parts, par l'armement general de l'Empire, & craignant avec fondement que les affaires que le Roi alloit avoir ſur les bras, ne le miſſent hors d'état de ſecourir ſes Alliez, firent leur accommodement avec l'Empereur & les Hollandois, à qui ils rendirent toutes les Places qu'ils avoient encore à eux. Ces avantages pour les Etats furent ſuivis d'une autre plus conſiderable encore. Car le Roi, ayant à reſiſter à tant de Puiſſances, abandonna le reſte des Places qu'il avoit aux Hollandois, excepté Grave & Maeſtricht, afin de groſſir ſes Armées des garniſons qu'il étoit obligé d'y tenir. Le Marquis de Bellefonds, qui commandoit dans le Païs, en ſortit, & remit au pouvoir des Etats Generaux Zutphen, Arnhem, Nimegue, & toutes les Places du haut & bas Betavv. Les garniſons qu'on en tira formerent un Corps conſiderable qui fut ramené en France par le Marquis de Bellefonds. Il avoit falu lui réiterer pluſieurs fois l'otdre d'abandonner ces Places, parce qu'il avoit cru avoir des raiſons aſſez fortes, pour engager le Conſeil du Roi à changer de reſolution ſur ſes remontrances. Mais comme de pareils retardemens auroient pu être d'une dangereuſe conſequence, s'ils avoient été imitez en quelqu'autre occaſion, dès que Bellefonds fut arrivé en France, on le relegua dans ſes Terres de Normandie. 1674.

Mauvais état de ſes affaires.

On ne peut diſſimuler que la France ne s'étoit jamais vuë dans un tel embarras, que celui où elle ſe trouva reduite par la deſertion de tous ſes Alliez. Quelque idée que l'on eût de ſa puiſſance, on ne pouvoit s'imaginer qu'elle fût capable de reſiſter à tant d'ennemis réünis enſemble tout à coup. Les plus zelez François & les Miniſtres eux-mêmes ne le purent croire, & quelque bonne contenance qu'ils affectaſſent de faire au dehors, on ſait combien ils en étoient troublez au dedans. Tel eſt le ſort journalier des armes, qu'après la plus glorieu e Campagne * qu'on eût jamais vuë, & un nombre prodigieux de Conquetes faites en très-peu de tems, la fortune changea tout-à-coup, & reduiſit le Vainqueur, devant qui tout flechiſſoit, à ſe défendre à ſon tour. En effet après avoir vu la plus floriſſante Contrée ** du monde deſolée ſubitement par les armes d'un Roi victorieux; nous avons vu depuis *** ce même Roi arrêté dans ſa courſe par une puiſſante barriere, oppoſée devant lui lors qu'il y penſoit le moins. Et nous l'allons voir encore aſſailli de tous côtez dans ſon propre

* 1672. ** *La Hollande.* *** *En* 1673.

1674. Royaume, abandonné de ſes Alliez, & enfin prêt à ſuccomber ſous leurs efforts, ſi ſon courage ne l'eût ſoûtenu avec autant de bonheur que d'avantage.

Autres circonſtances embarraſſantes pour le Roi.

Pour bien concevoir l'embaraſſante conjoncture où ce Monarque ſe trouvoit alors, ce n'eſt pas aſſez que de repreſenter la quatruple Alliance que l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, les Etats Généraux, & le Duc de Lorraine avoient formée contre lui. Il faut de plus conſiderer qu'outre qu'il avoit été abandonné de la plûpart de ſes Alliez, l'Electeur de Tréves, l'Electeur Palatin, & l'Evêque de Munſter qui étoient de ce nombre, non contens d'avoir quitté ſon Parti, s'étoient jettez dans celui des ennemis, qui ſe trouvoient par là conſiderablemẽt fortifiez. L'Electeur de Brandebourg s'étoit auſſi rengagé avec l'Empereur & avec les Etats malgré ſon Traité de l'année precedente, & l'on ne pouvoit guere attendre autre choſe de celui de Mayence, vu les inégalitez de ſa conduite : de ſorte que le Roi ne pouvoit deſormais compter ſur l'amitié de perſonne dans l'Empire. Il eſt vrai que les Ducs de Baviére & de Neubourg perſiſtoient encore dans leurs favorables intentions; mais le tems étoit devenu ſi contraire qu'ils n'oſoient preſque pas les faire paroître, & que le plus grand ſervice que Sa Majeſté Très-Chrêtienne pouvoit eſperer d'eux ſe trouvoit réduit à ne point voir les Armées ennemies groſſies de leurs Troupes particuliéres. D'ailleurs on jugeoit bien qu'ils ne pourroient pas ſe tenir long-tems dans les bornes de la Neutralité, & qu'ils ſeroient enfin obligez, malgré qu'ils en euſſent, de prendre le parti de l'Empereur & de l'Empire, comme en effet cela arriva l'année ſuivante.

Intelligences qu'il entretient dans les Cours Etrangeres.

Tant de circonſtances deſavantageuſes rendoient la conduite des affaires extrêmement difficile; mais ce qui en augmentoit les difficultez, c'eſt qu'au même tems que la France étoit attaquée ſi puiſſamment par les ennemis du dehors, elle en nourriſſoit en ſon propre ſein qui n'étoient pas moins à craindre que les étrangers. Les diviſions s'y étoient introduites, & la révolte des peuples avoit ſuccedé aux diviſions. Nous expliquerons cela plus particuliérement dans la ſuite. Cependant pour achever de donner une idée parfaite de l'état où ſe trouvoit la Couronne de France, il faut ajoûter à ce que je viens de dire, qu'au milieu d'une conjoncture ſi contraire, le Roi s'étoit conſervé ſur ſes ennemis un aſcendant qui ne ſe démentit jamais. Trois grans avantages dont il joüiſſoit, & dont ils étoient privez, contribuoient beaucoup à cela : l'union de ſes Armées ſous l'obéiſſance de ſes commandemens, en ſorte qu'elles n'avoient aucun autre deſir, ni aucun autre interêt que le bien de ſon ſervice : la force de ſes frontiéres qui ſe trouvoient aſſûrées par un nombre incroyable des meilleures Places du monde ; & les intelligences ſecretes, par le moyen deſquelles il pénetroit juſques dans le Cabinet des Princes Alliez. Il avoit ſur tout une connoiſſance ſi préciſe de ce qui ſe paſſoit dans celui de l'Empereur, qu'on n'y deliberoit de rien dont il ne fût auſſi-tôt averti : & c'étoit ſur le réſultat de ces Deliberations qu'il prenoit ſes meſures pour les operations de la Campagne. On ne ſauroit dire au vrai par quelle voye lui pouvoient venir ces avis. Le Prince de Lobcowits en fut accuſé, mais on ne l'a pas convaincu. Il y a lieu du moins de le croire ainſi, puiſqu'au lieu d'une mort ignominieuſe qui auroit été ſans doute la punition d'un ſi grand crime, il ne fut condamné qu'à l'exil, & que même ce ne fut pas par un Arrêt rendu contre lui dans les formes ordinaires de la juſtice, mais ſeulement par un ordre particulier de l'Empereur. Quoi-qu'il en ſoit, tout le monde eſt d'accord, que ſi

1674. le Roi Très-Chrêtien avoit été moins instruit des secrets de la Cour de Vienne, bien loin d'executer les grandes choses qu'il fit cette année-là, il auroit eu de la peine à parer aux differens assauts de ses ennemis. Le dessein des Alliez étoit d'un côté d'entrer en Lorraine avec une Armée de cinquante mille hommes, dans le même tems que de l'autre le Prince d'Orange, à la tête de soixante mille, iroit chercher les François pour les forcer à une bataille, & feroit ensuite quelque siége d'importance. Ce n'étoit pas tout, l'Armée Navale de Hollande, forte de 120. voiles & qui étoient chargez de quantité de Troupes de débarquement, devoit faire une descente sur les Côtes de Normandie à la faveur de certaines Places qui devoient ouvrir leurs portes; & le Duc de St. Germain, par le moyen d'une pareille intelligence, devoit entrer dans le Roussillon, & reduire cette Province à l'obéissance du Roi Catholique.

Destination des Troupes pour cette Campagne.

Pour prevenir tout cela le Roi Très-Chrêtien, comme nous avons dit, ordonna d'abord au Marquis de Bellefonds d'évacuer Nimegue & les autres Places qu'il tenoit encore sur les Hollandois de ce côté-là. Il envoya le Maréchal de Turenne sur le Rhin avec vingt mille hommes, & le Prince de Condé avec pareil nombre vers les Païs-bas. Il fit aussi marcher quelques Troupes en Normandie & en Bretagne, pour s'y joindre à l'Arriére-Ban & à la Milice en cas de descente, & il donna d'ailleurs tous les ordres necessaires pour la sûreté des Côtes. Le Comte de Schombert fut destiné pour la Catalogne, comme le plus propre à faire tête au Duc de Saint Germain, avec lequel il avoit eu déja à faire dans les guerres de Portugal d'une maniére fort glorieuse à lui-même & aux armes du Roi qu'il y commandoit. Pour l'expédition de la Franche-Comté que Sa Majesté avoit particuliérement en vuë, elle s'en voulut reserver la gloire. Cependant elle y envoya par avance le Duc de Navailles avec une partie de l'Armée, comme pour y faire l'ouverture de la Campagne, & ce Duc s'aquitta de cette commission avec tant de succès, qu'en moins d'un mois il réduisit à l'obéissance du Roi plus de quinze Villes ou Châteaux ayant garnison. La Ville & le Château de *Saint Amour* fut une de ses premieres Conquêtes, *Laubespine* suivit aussi-tôt après, *Pesme*, *Mornais*, le Château *d'Ogni*, *Gray*, où commandoit le Colonel Massiére, homme d'une grandre réputation: *Vesoul*, qui donnoit au Roi un Bailliage composé de plus de cinq-cens Villages & qui couvroit toute la Lorraine, *Lion le Saunier* & *Orgel*, postes très-considerables du côté de la Bresle: *Gis*, *Poligni* & quelques autres encore, dont les garnisons fermoient les passages & occupoient le Païs. Il fit aussi abattre certains Bois qui ne valoient guere moins que des Citadelles; & enfin il donna si bon ordre à tout, que quand il plut au Roi de venir dans la Province, il n'y trouva plus que des lauriers tous prêts à cueillir.

1673.

Tout cela fut executé avant la fin de Fevrier. Mais avant que de se rendre Maître de cette Province, le Roi avoit envoyé en Suisse Mr. de St. Romain, pour porter les Cantons à souffrir de bonne grace la Conquête qu'il en vouloit faire. Il leur avoit proposé premierement de se rendre Mediateurs auprès de l'Espagne, pour engager cette Couronne à consentir à la Neutralité de ce Païs, par où les Imperiaux pouvoient entrer dans le Royaume. Mais leur proposition ayant été rejettée, on fit connoître aux Cantons, que ce mépris formel de leur Mediation, étoit une marque que les Espagnols vouloient entretenir la guerre dans leur voisinage: & qu'ils ne devoient point prendre d'ombrage de la Conquête que la France

Intrigues de la France pour faire consentir les Suisses à la Conquête de la Franche Comté. *Memoires Politiques de Mr. du Mont. Memoires manuscrits.*

1674. vouloit faire de la Franche-Comté, qui ne ſerviroit qu'à maintenir la tranquillité ſur leurs frontiéres. L'interêt des Cantons étoit que cette Province demeurât au pouvoir des Eſpagnols, parce qu'étant enclavée entre les Etats de divers Souverains, ils ne paroiſſoient pas en avoir rien à craindre. Au lieu que la France s'en emparant, les Suiſſes ſe voyoient expoſez au voiſinage d'un Roi puiſſant dont la proximité leur étoit fort ſuſpecte. Auſſi la Négociation ſouffrit-elle de grandes difficultez, non ſeulement par l'interêt propre de la Confédération Helvetique, mais encore par les continuelles ſollicitations de la Maiſon d'Autriche, pour en empêcher le ſuccès. On ne ſauroit dire combien d'éforts elle employa à cette intention. Promeſſes, menaces, careſſes, remontrances, tout fut mis en uſage de ſa part, hors l'argent qui étoit pourtant le moyen le plus propre pour y réüſſir. La France, accoûtumée à faire joüer ce reſſort, ne manqua pas d'y avoir recours en cette occaſion. Les ſommes que Mr. de Saint Romain prodigua furent plus éloquentes que toutes les raiſons de la Maiſon d'Autriche. Un million de livres payé comptant, & deux cens mille écus, pour l'aſſurance deſquels on donnoit la joüiſſance de *Neuchâtel* & de *Salins*, perſuaderent aux Suiſſes que le Roi n'avoit pas tort de vouloir ſe mettre en poſſeſſion d'une Province ſur laquelle il avoit un droit ſi notoire.

Raiſons qui engagent les Suiſſes à y conſentir.

Ils ſe dirent entr'eux, que voiſin pour voiſin, un Roi qui avoit toûjours été leur ami, & qui ne leur avoit jamais demandé que des Troupes en payant, étoit moins à craindre, qu'une Maiſon qui les avoit ſi long-tems oprimez, & qui n'avoit pas encore oublié ſes anciennes prétentions. Que d'ailleurs ils ſeroient beaucoup plus en repos quand la Comté de Bourgogne ſe trouveroit au pouvoir d'un Prince aſſez puiſſant pour la maintenir paiſible, que ſi elle demeuroit toûjours en diſpute entre les deux Parties; & que puiſque la Couronne d'Eſpagne s'étoit obſtinée à refuſer la Neutralité, il étoit bien juſte que le dommage en retombât ſur elle, plûtôt que ſur eux qui avoient fait tout ce qu'ils avoient pu pour l'obtenir. Tels étoient en ce tems-là les diſcours ordinaires des Suiſſes, qui, avant que de ſe rendre aux preſſantes inſtances des François, avoient en effet travaillé à mettre la Province en neutralité. Mais la Maiſon d'Autriche avoit toûjours refuſé de l'accepter, dans la penſée que les Suiſſes ne conſentiroient jamais à voir le Roi Très-Chrêtien s'établir ſi près d'eux: d'autant plus que ce paſſage étoit abſolument neceſſaires pour l'execution des deſſeins qu'on avoit formez ſur l'Alſace & ſur la Lorraine. 1674.

De qui la France ſe ſervit pour cela *Memoires manuſcrits.*

Quoi-qu'il en ſoit, tout l'Hiver ſe paſſa dans cette Négociation, & ce ne fut que ſur la fin de Mars que le Traité fut conclu avec la France. Ce fut un des coups les plus importans que cette Couronne fit cette année. Elle en vint à bout par le moyen d'un Domeſtique de l'Abbé de St. Gal, qui avoit beaucoup de crédit chez les Suiſſes. Ils s'en défioient d'autant moins qu'ils le croyoient dans les interêts de l'Eſpagne, dont les Miniſtres l'employoient & lui donnoient une Penſion. Mais celle du Roi de France étant plus conſiderable, il fit des brigues en ſa faveur contre les interêts de l'autre Couronne. Il en fut bien recompenſé: le Roi lui donna deux Compagnies Franches dans les Suiſſes: & à ſon Fils un Benefice conſiderable dans le Briſgau. Par le Traité dont je viens de parler, les Suiſſes s'obligerent à n'accorder le paſſage à aucunes Troupes de l'Empereur ou de ſes Alliez. Ils tinrent ſi ponctuellement leur parole, que quand le Duc de Lorraine ſe preſenta avec ſon petit Camp volant pour aller au ſecours du Prince de Vaudemont ſon Fils, qui commandoit en Franche-Comté, ils le

1674. lui refuſerent abſolument ; de ſorte qu'il fut obligé de l'aller chercher par l'Alſace, où il trouva le Vicomte de Turenne qui le lui empêcha encore. Le Duc, qui avoit fait une diligence incroyable pour venir au ſecours de la Franche-Comté, fut au deſeſpoir de ſe voir arrêté tout court : il auroit volontiers hazardé un Combat avec le Maréchal de Turenne, ſi le Comte Caprara y eût voulu conſentir. Il l'en ſollicita pluſieurs fois ; mais ce General s'en défendit toûjours ſur l'obligation où il étoit de menager les Troupes de l'Empereur, & ſur ce qu'étant tous les jours à la veille de recevoir de nouveaux renforts, la prudence ne vouloit pas qu'ils s'expoſaſſent par précipitation au danger évident d'un mauvais ſuccès. Il falut donc rebrouſſer chemin & chercher paſſage par un autre endroit.

Bataille de Sintzheim gagnée contre le Duc de Lorraine par le Vicomte de Turenne. *Memoires de M.L.M. D.L.F.*

Le Maréchal de Turenne avoit trouvé moyen, en faiſant faire beaucoup de mouvemens à un petit Corps de Cavalerie & de Dragons qu'il avoit, de perſuader au Duc de Lorraine qu'il aſſembloit une groſſe Armée. Enſuite ayant jugé de la route que riendroit le Duc, & du tems qu'il employeroit à faire ſa marche, il reſolut d'aſſembler en paſſant tout ce qu'il pourroit de Troupes diſperſées dans les quartiers, juſqu'à Philipsbourg, ſûr, à ce qu'il diſoit, de rencontrer le Duc de Lorraine vers Sintzheim. L'effet fit voir qu'il raiſonnoit juſte ; il partit donc d'auprès de Bâle, Mr. le Grand-Prieur de Vendôme, jeune Prince vif & hardi à ſes côtez, & arriva avec toute la diligence poſſible à Philipsbourg. Il fit paſſer ſur le Pont volant * toutes les Troupes qu'il avoit aſſemblées à meſure qu'elles arriverent, & il y joignit une partie de l'Infanterie de cette Place. Avec ce Corps, qui étoit preſque égal à celui du Duc de Lorraine, il marcha droit à Sintzheim, où il avoit toûjours prévu qu'il le rencontreroit. Il l'y trouva * effectivement, mais il trouva auſſi de grans obſtacles à l'attaquer & à le vaincre. Il vit en arrivant que les Troupes du Duc de Lorraine ſe mettoient en bataille ſur une petite hauteur de l'autre côté de la Ville & d'un Ruiſſeau dans un terrain aſſez étroit, pour qu'elles l'occupaſſent entiérement. Le Duc avoit auſſi jetté quelques Dragons dans Sintzheim, ſi bien qu'il faloit emporter la Ville, dont les murailles étoient en leur entier, & paſſer un Ruiſſeau, avant que de le pouvoir combattre. Le General François ne perdit point de tems & fit attaquer Sintzheim par ſon Infanterie qui l'emporta d'emblée. Il la poſta enſuite dans des haïes à droit & à gauche de l'autre côté du Ruiſſeau, & commença à faire défiler ſa Cavalerie quatre à quatre par la porte de la Ville, & à former d'abord une Ligne de peu d'Eſcadrons couverte du feu de ſon Infanterie. A meſure que la Cavalerie prenoit du terrain, l'Infanterie avançoit des deux côtez dans les haïes, pour la ſoûtenir. En effet, les ennemis qui occupoient un plus grand front étant venus l'attaquer lors qu'elle étoit à la moitié paſſée, & même y ayant mis quelque deſordre, elle ſe rallia ſous le feu de l'Infanterie qu'ils ne purent ſoûtenir. Cependant le reſte des Troupes du Maréchal paſſoit toûjours, & formoit une ſeconde Ligne ; mais comme il faloit que la premiere s'avançât pour laiſſer du terrain à la ſeconde, le Duc de Lorraine, en homme experimenté, prit ce tems-là pour faire une ſeconde décharge. La faute qu'avoit faite Saint-Arbre, Lieutenant General, en debordant trop les haïes & laiſſant ſon flanc découvert devant un ennemi qui occupoit un plus grand front que lui, fit qu'une partie de cette Ligne fut battuë & lui tué. Mais l'affaire fut rétablie par la ſeconde Ligne

1674.

* *Le 24. Juin.*

* *Le 16. du même mois.*

& par

1674. & par les bons ordres du Général. Lors qu'il vit toutes ſes Troupes paſſées & qu'il les eut étenduës de côté & d'autre, enſorte qu'il avoit un front égal à celui des ennemis ; il mit l'épée à la main & chargea lui-même à la tête du Regiment Colonel. Cette audace mit en fuite l'Armée du Duc de Lorraine, que Turenne pourſuivit long-tems juſqu'à des bois & des défilez où il en prit & tua un grand nombre. Ce fut la troiſiéme action où ſe trouva le Grand-Prieur de Vendôme, fort jeune encore, qui s'étoit rencontré Enfant à la ſortie de Candie, & au paſſage du Rhin en 1672. & qui s'eſt ſignalé depuis en beaucoup d'autres batailles.

Priſe de Beſançon.

Cette victoire, duë à la valeur du Maréchal de Turenne, ſeul capable d'imaginer & executer une pareille action, fut un heureux préſage pour le reſte de la Campagne. Le Roi l'avoit commencée de bonne heure, par la priſe de Beſançon qu'il fit inveſtir par le Duc d'Enguien. Le Baron de Soie, Gouverneur de cette Ville, la défendoit avec une garniſon de trois mille hommes. Le Roi s'étant rendu au Camp le 1. de Mai, viſita dès le lendemain les dehors de la Place. Enſuite ayant marqué les endroits pour attaquer en même tems la Ville & la Citadelle, il fit ouvrir la Tranchée le 6. Les pluyes & les neiges continuelles incommoderent extrêmement les Troupes & retarderent beaucoup les travaux. Ils ſe trouverent encore fort pénibles tant par le grand feu des Aſſiégez qu'il faloit eſſuyer, que par le terrain pierreux & difficile à creuſer. D'ailleurs les Aſſiégez faiſoient tous les jours des ſorties qui étoient autant de rudes combats. Mais enfin les Troupes du Roi s'étant logées ſur la Contreſcarpe, la Ville ſe rendit en peu de tems. Les Bourgeois furent confirmez dans leurs privileges, mais la garniſon demeura priſonniere de guerre. Le Prince de Vaudemont ſe retira dans la Citadelle qui paſſoit pour imprenable. Les ennemis en avoient achevé les Fortifications ſur les fondemens jettez en 1668. Elle eſt preſque entiérement environnée de la Riviere du Doux & bâtie ſur un Roc eſcarpé. On l'attaqua en plein midi : les ſoldats, à la faveur du canon qu'on avoit mis en batterie ſur deux hauteurs plus élevées encore que la Citadelle, gagnerent le haut du rocher en graviſſant, & y planterent leurs Drapeaux. Cette action, des plus hardies qu'on ait jamais vuës, intimida tellement les Aſſiegez, qu'ils battirent la Chamade ſept jours après la reddition de la Ville. La garniſon ſortit avec armes & bagage, & le Roi donna des Paſſeports au Prince de Vaudemont pour aller à Bruxelles. 1674.

Priſe de Dole & de toute la Franche Comté.

Deux jours après le Roi ſe rendit à Dole qu'il avoit fait inveſtir. Il fit en arrivant le tour de la Place, & reſolut de l'attaquer par un endroit qui lui parut plus foible que celui qu'on avoit choiſi la premiere fois. Pendant que les Generaux marquoient les quartiers de l'Armée, les ennemis firent une grande ſortie ; mais ils furent repouſſez l'épée à la main juſques dans la Ville. Le lendemain, Sa Majeſté fit ſommer le Marquis de Bergues, de la Maiſon d'Eſt, Gouverneur de la Place, de ſe rendre ; mais il repondit au Roi qu'il lui étoit trop glorieux de ſe défendre contre un ſi grand Prince, pour en perdre l'occaſion. La tranchée fut donc ouverte la même nuit par deux Bataillons des Gardes Françoiſes, & par la premiere Compagnie des Gardes du Corps. On dreſſa enſuite une batterie de quatorze pieces de Canon, à la faveur de laquelle le travail fut avancé de ſix cens pas. Le lendemain on en prepara deux autres, l'une pour battre la Courtine & l'autre pour ruïner les flancs de quelques Baſtions. La nuit ſuivante on ſe logea ſur la Contreſcarpe ; mais on n'y demeura pas long-tems ; les Aſſiégez firent une

1674. vigoureuſe ſortie & en chaſſerent les Troupes du Roi. Elles regagnerent enſuite ce Poſte l'épée à la main & s'y maintinrent. Enfin les Mines, les Fourneaux & les Batteries des Aſſiégeans ayant fait brêche par rout, la Ville capitula après huit jours de tranchée ouverte. Ce même jour Monſeigneur le Dauphin arriva au Camp, accompagné des Princes de Conti & de la Roche-ſur-Yon. Les François, qui mettent toutes les conjonctures à profit, ne manquerent pas de tirer de celle-ci un bon augure pour le ſuccès des armes de ce Prince.

Cependant le Marquis de la Feuillade étoit allé d'un autre côté avec un Corps de Troupes. Il prit Pont-Allier, Salins, & le Fort Saint André, qui auroit plus coûté qu'aucune autre Place de cette Province, ſi les ennemis n'euſſent été épouvantez de l'aproche du Roi à la tête d'une Armée victorieuſe. Le Duc de Duras par la même raiſon eut le même ſuccès pour la priſe de Joux & du Fort Saint Anne. Cette conquête de la Franche-Comté, diſent ici les Hiſtoriens François, l'emporte d'autant plus ſur celle de l'année 1668. que les ennemis furent ſurpris & ſe défendirent mollement à la premiere; au lieu qu'à celle-ci ils s'étoient preparez, & firent par tout une vigoureuſe reſiſtance.

Le Prince de Condé va commander en Flandre.

Les Alliez ayant reſolu de faire leur plus grand effort en Flandre, le Prince de Condé s'y rendit le ſix de Mai avec une Armée de quarante mille hommes & s'empara du Château d'Argenteau le dix-ſept du même mois. Le dix huit il ſe campa devant Navaigne qu'il emporta dans trois jours. L'Armée des Alliez étoit plus forte de vingt mille hommes que celle du Prince; cependant ils demeurerent deux mois ſans rien entreprendre. Elle étoit commandée par le Comte de Souches, Général des Troupes de l'Empereur, par le Comte de Monterei & par le Prince d'Orange auquel le Roi d'Eſpagne venoit de donner le titre de Généraliſſime de ſes Armées. La diviſion qui étoit parmi les Chefs les empêchoir de rien reſoudre; mais enfin le Prince d'Orange fit aſſiéger Grave par dix à douze mille hommes ſous la conduite du Sieur de Rabenhaupt. 1674.

Siége de Grave par le Prince d'Orange.

Le Prince de Condé qui connoiſſoit la valeur du Marquis de Chamilli, Gouverneur de Grave, ne s'empreſſa pas beaucoup de courir à ſon ſecours. Et en effet Rabenhaupt reconnut bien tôt, par la vigoureuſe reſiſtance des Aſſiégez, qu'il ne pourroit point reduire cette Place avec le peu de monde qu'on lui avoit donné. Il prit enfin le parti de ſe fortifier dans ſon Camp, & le Marquis de Chamilli, profitant d'un repos qu'on lui laiſſoit, fortifia de ſon côté les endroits les plus foibles de la Place. Cependant le Prince de Condé s'étoit retranché ſur la Riviere de Piéton, ayant derriere lui la Sambre, à ſes côtez Charleroi & Fontaine-l'Evêque, & par devant deux bois dont il pouvoit s'emparer en peu de tems, & entre leſquels il faloit que le Prince d'Orange paſſât neceſſairement pour le venir combattre. Ce Prince tâcha pluſieurs fois de le tirer de ce poſte; mais tous ſes efforts furent inutiles. Autant que les Alliez deſiroient d'en venir aux mains, autant les François avoient ſoin de l'éviter. On croit que ce qui retint en cette occaſion l'ardeur naturelle du Prince de Condé, ce fut qu'ayant été ſur un mauvais pié à la Cour depuis ſa retraite en Eſpagne & ſon retour en France, il craignit qu'on ne le chargeât plus qu'un autre, s'il arrivoit quelque grand échec à ſon Armée. En effet ſi les Alliez euſſent battu l'Armée du Prince, ils ſe ſeroient ouvert un chemin en France, qui n'avoit aucune Place forte de ce côté-là, ce qui auroit pu avoir d'étranges ſuites, & donner une grande ſecouſſe à cette Couronne, à cauſe des mécontentemens gene-

1674. ralement repandus dans le Royaume, & dans leſquels on ſoupçonnoit que le Prince de Condé lui-même avoit quelque part.

Naiſſance de *Philippe d'orléans* aujourd'hui Regent de France.

Madame la Ducheſſe d'Orléans accoucha le 2. Août d'un Prince nommé *Philippe*, aujourd'hui Duc d'Orléans, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'or, & Regent du Roïaume.

Bataille de Seneff Le Prince de Condé charge l'Arriere-garde des ennemis. *Mémoires de M.L.M.D.L.F.*

Enfin les Alliez croyant qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'attirer les François au combat que d'entreprendre le Siége de quelque Place * conſiderable, pour les engager à la venir ſecourir, ils décamperent le 11. d'Août, & marcherent du côté de Seneff. Leur Armée étoit diviſée en trois Corps. Le Comte de Souches commandoit l'Avantgarde, le Prince d'Orange le Corps de Bataille, & les Eſpagnols faiſoient l'Arriére-garde. Comme il faloit paſſer par pluſieurs défilez, ils furent obligez de marcher en trois Corps ſeparez, & le Prince de Vaudemont ſe mit à la queuë de l'Armée avec quatre mille chevaux afin de couvrir leur marche. Le Prince de Condé, informé par ſes Eſpions des mouvemens que faiſoient les Alliez, réſolut d'enlever une partie de leur Armée, tandis qu'elle ſeroit engagée dans les défilez où elle devoit paſſer neceſſairement. Il attendit que la Grand-Garde, & le Corps de Bataille fuſſent paſſez; mais dès qu'il vit que l'Arriére-garde commençoit à défiler, il ſortit de ſes Retranchemens, & chargea les Eſpagnols avec tant de vigueur, qu'il les rompit ſans beaucoup de reſiſtance. Il fit attaquer en même tems le Village de Seneff, où il y avoit quatorze ou quinze cens hommes de pié, qui furent tous tuez ou pris; & l'Arriére-garde des ennemis bien battuë. Le Prince d'Orange, qui étoit à la tête de l'armée, n'eut pas plûtôt aptis ce qui ſe paſſoit à la queuë, qu'il y accourut à toute bride; & voyant que le Prince de Condé tâchoit de couper une partie de l'Armée qui étoit ſéparée par des bois, il s'empara d'une hauteur appelée Saint Nicolas, eſcarpée des deux côtez, y poſta ſa Cavalerie & fit avancer en même tems trois gros Bataillons pour garder un défilé. Monſieur le Prince qui ne vouloit pas lui donner le tems de s'y fortifier, fit attaquer cette Infanterie par les premiers Bataillons de la ſienne, & leur Cavalerie par les Gardes du Corps, par les Gendarmes & par les Chevaulegers de la Garde. La hauteur fut emportée & la plûpart de la Cavalerie Hollandoiſe culbutée & tuée dans des ravines & des chemins creux qui étoient derriere elle.

Il s'engage dans un Combat general & perd le fruit de ſon premier avantage.

Si le Prince de Condé ſe fût contenté de cet avantage, il eſt hors de doute qu'on ne lui pouvoit conteſter la gloire d'avoir fait une belle action. Mais ce courage impétueux qui le portoit à tenter les entrepriſes les plus hardies, ſans conſiderer les difficultez dont elles étoient accompagnées, ne lui permit pas de s'en tenir là. Dans l'eſperance que l'Armée ennemie n'oſeroit plus lui faire tête, après avoir vu la déroute des Eſpagnols & d'une partie de la Cavalerie Hollandoiſe, il fit avancer toute ſon Armée, & commanda au Chevalier de Fourille, Lieutenant Général, de marcher contre le Prince d'Orange. Le Chevalier lui répondit, *qu'il iroit par tout où il lui commanderoit, mais s'il lui étoit permis de lui en dire ſon ſentiment, les ennemis occupoient un poſte ſi avantageux, qu'il perdroit beaucoup de monde à cette attaque.* Sur quoi le Prince de Condé, qui ne l'aimoit pas, lui repartit d'un ton mépriſant: *Qu'il ne lui demandoit pas ſon conſeil, mais ſon obéïſſance*: ajoûtant, *qu'il ne s'étoit pas trompé dans le jugement qu'il avoit toûjours fait de lui, ſavoir qu'il étoit bien plus propre à*

* *On croit que leur deſſein étoit d'Aſſiéger Ath.*

1674. *raiſonner qu'à combattre.* Cet Officier qui ne méritoit du tout point ce reproche, fut piqué au vif par ces dernieres paroles, & ſans repliquer davantage, il partit pour executer les ordres du Prince, & juſtifia bien-tôt par ſon propre malheur que c'étoit plûtôt la raiſon que la crainte qui lui faiſoit voir tout le péril qu'il y avoit d'aller affronter les ennemis dans le poſte avantageux qu'ils occupoient. Il s'avança contre eux, & les attaqua avec un courage intrepide; mais il fut enfin obligé de ſe retirer, après avoir perdu preſque tous les Officiers qui étoient avec lui, & avoir reçu lui même une bleſſure, dont il mourut une heure après. On raporte qu'étant ſur le point d'expirer, il dit à ceux qui ſe trouverent auprès de lui, qu'il n'étoit pas fâché de mourir, puiſque c'étoit pour le ſervice du Roi; mais bien de ne pouvoir vivre encore aſſez de tems pour voir comment le Prince de Condé ſe tireroit de cette affaire.

Pourquoi il n'en profita pas.

Il s'en ſeroit tiré, dit un Officier * qui ſe trouva à cette occaſion & auroit défait entiérement l'Armée des ennemis, s'il avoit pu avoir dans ce moment toute ſon Infanterie enſemble; ou ſi celle de la droite ſeulement avoit paſſé par derriere de ſon Camp, & fût tombée ſur le flanc des ennemis; ce qu'elle auroit pu faire ſi on eût découvert plûtôt leur marche. Mais parce que cette Infanterie de la droite ſuivoit en colonnes celle de la gauche, & paſſoit par des chemins difficiles & par des défilez, elle arriva tard & eſſoufflée. Mr. le Prince ne put pourtant pas lui donner le loiſir de ſe mettre enſemble; car il voyoit revenir l'Armée de l'Empereur qui avoit eu l'Avant garde ce jour-là, & conſiderant que ſi elle étoit une fois poſtée dans le Village du Fey entouré de hayes, de ravines, & de houbloniéres, il ne pourroit jamais l'en chaſſer: il fit attaquer le poſte des ennemis par les Regimens à meſure qu'ils arrivoient. Cependant, quoi que les Troupes le fiſſent avec la derniere valeur, on ne put l'emporter, & l'on perdit en cet endroit autant de monde qu'eux. Alors Mr. le Prince fit poſter ſa Cavalerie dans une petite Plaine qui étoit à ſa droite & à la gauche du Village du Fey, pour prendre leur derriere; & de crainte qu'un grand corps de Cavalerie de l'Empereur qu'il voyoit ſur ſa droite ne le prît en flanc, il donna ordre à Mr. de Luxembourg d'aller s'y oppoſer avec la Brigade de la Gendarmerie: pendant qu'il entroit avec le reſte des Gardes du Corps & la Brigade de Quelus dans la petite Plaine qui étoit à la gauche du Village. Le Prince y trouva la Cavalerie de l'Empereur déja arrivée: les Gardes du Corps rompirent leur premiere Ligne, mais la ſeconde les ramena. Il les fit ſoûtenir par la Brigade de Quelus, qui les repouſſa juſques par delà une petite ravine, qui aboutiſſoit d'un côté au Village du Fey où étoit le gros de leur Infanterie, & de l'autre à un bois où ils en avoient auſſi jetté. Cette ravine traverſoit toute la petite plaine. Sur la hauteur ils avoient cinq piéces de Canon, & le gros de leur Cavalerie arrivoit pour ſoûtenir ce poſte qui fut le ſalut de leur Armée. Car ſi on les avoit chaſſez de là, on prenoit à revers toute leur Infanterie, qui combattoit contre celle du Roi dans les houbloniéres, & le Village du Fey. C'eſt là où Mr. le Prince vit bien qu'il avoit beſoin de Troupes, & envoya à Des Roches, ſon Capitaine des Gardes, pour faire marcher à lui ce qui ſuivoit Mr. de Luxembourg. Des Roches arriva à la tête de la Compagnie des Gendarmes, compoſée de deux gros Eſcadrons & commandée par le Marquis D. F. F. de qui j'emprunte ce recit. *Ne ſuivez point Mr. de Luxembourg à la tête de vôtre Brigade*, dit Des Roches à ce Marquis, *mais venez au ſecours de Mr. le Prince*

* *M. L. M. D. L. F. dans ſes Mémoires.*

1674. *qui va être défait & perdu ſi vous tardez.* » J'avançai promptement, dit » l'Auteur de ces Mémoires, avec mes » Eſcadrons, celui des Chevaulegers » Dauphins, & les Gendarmes d'Anjou. » Nous trouvâmes effectivement ce qui „reſtoit des Gardes du Corps & la Bri» gade de Quelus obligez de ceder, & » qui repaſſoit la Riviere, mais en or» dre. Nous marchâmes aux ennemis, » & nous les pouſsâmes au delà de la » ravine, d'où ils ſe contenterent de » nous faire un grand feu de Canon & » de Mouſqueterie.

Le combat recōmence avec plus de furie.

Mr. le Prince voulut dans cet inſtant faire jetter dans cette ravine les deux Bataillons des Gardes Suiſſes, qui étoient les ſeuls qu'il avoit là. Il en auroit fait infailliblement abandonner le bord aux ennemis, & par là terminé l'affaire; mais ils ne firent que plier les épaules ſans s'avancer, ſe laiſſant tuer comme des gens qui ont peur. Mr. le Prince au deſeſpoir, tout furieux qu'il étoit de ſon naturel, ne dit autre choſe ſinon, *il en faut chercher d'autres, ceux-là n'iront pas*: ce qui fait voir combien il étoit Maître de lui dans les grandes occaſions. Il avoit eu déja deux chevaux tuez ſous lui, & en eut là un troiſiéme.

Tout autre que le Prince de Condé autoit été arrêté par le danger manifeſte qu'il y avoit à chaſſer les ennemis d'un poſte ſi avantageux; mais ce Prince, qui ne ſavoit pas ce que c'étoit que ménager ſon monde, ſans faire reflexion ſur les pertes qu'il venoit de faire dans les deux occaſions précedentes, fit marcher des gens de ce coté-là, & aiant trouvé dans ſon chemin les trois Bataillons dont je viens de parler, il en tua une partie & mit en fuite les autres. Enfin étant arrivé à la vuë du Village du Fey, il envoya le Duc de Luxembourg du côté du bois, où le Prince d'Orange avoit jetté de l'Infanterie, pendant qu'avec ſes meilleures Troupes il entreprit de forcer le Village. Ce fut là que le combat recommença à s'engager avec une extrême furie de part & d'autre. Le Duc de Luxembourg fut contraint de ſe retirer après avoir vu périr la meilleure partie de ſes gens. Mais le Prince, irrité par la forte réſiſtance des ennemis, & reſolu de mourir plûtôt que de lâcher le pié, s'acharna toûjours de plus en plus. Ce n'étoit plus un combat, mais une boucherie ſanglante. L'exemple du Prince, qui étoit toûjours dans le plus fort de la mêlée, ne ſervit qu'à augmenter le nombre des morts; car les Officiers ne pouvant voir le péril où s'expoſoit un premier Prince du Sang, ne ſongeoient qu'à le partager avec lui, & courant au combat, ils couroient pour la plûpart à une mort inévitable. 1674.

Comment il finit.

La nuit vint enfin, mais elle ne finit point le combat. Le Prince de Condé, dont le courage ne ſe laſſoit jamais, ordonna qu'on fît avancer des Bataillons frais, & qu'on allât chercher du Canon, pour attaquer de nouveau les ennemis à la pointe du jour. Tous ceux qui entendirent cette propoſition en frémirent, & il parut viſiblement qu'il n'y avoit que lui qui eût encore envie de ſe battre: cependant on ſe préparoit à recommencer. Mr. le Prince avoit mis pié à terre, & tout étoit dans un grand calme des deux côtez, quand ſur les onze heures il ſe fit de part & d'autre une décharge terrible. Les ennemis diſent que les François la commencerent, & les François pretendent que ce furent les ennemis. Quoi qu'il en ſoit, preſque toute la Cavalerie s'enfuit, & le Comte d'Oſtain, premier Ecuyer de Mr. le Prince, homme de grand courage, eut bien de la peine à le mettre à cheval. Dès qu'il y fut, il entendit un bruit de timbales & de trompettes; & y étant accouru, il trouva l'Eſcadron du Marquis D.L.F. qu'il faiſoit marcher en bon ordre vers un petit bouquet de Bois qu'il avoit re-

1674. marqué le jour, & où dans ce deſordre il vouloit apuyer la droite de ſa Troupe, pour n'être pas pris en flanc. Le Prince fut fort aiſe de l'avoir trouvé, & ayant rallié ſes Troupes le mieux qu'il put, l'épouvante qu'il avoit euë lui fit changer le deſſein d'attaquer les ennemis à la pointe du jour en celui de ſe retirer dans le moment. Il n'eut pas de peine à le faire en bon ordre ; car les ennemis, à ce qu'on aprit enſuite, ſe retiroient auſſi dans le même tems vers Mons. Ainſi finit cette terrible journée, après avoir duré depuis les ſept heures du matin juſqu'à onze heures du ſoir.

Chaque parti s'attribuë la victoire

Il y eut environ ſix ou ſept mille hommes tuez de part & d'autre. Chaque parti ſe vanta d'avoir remporté la victoire ; mais il vaut mieux dire avec le Chevalier Temple *, qui étant Anglois a pu juger plus ſainement d'une action à laquelle ſa Nation n'eut point de part, *que l'un & l'autre pretendoit la victoire; mais que l'un & l'autre la pretendoit peut-être ſans beaucoup de raiſon.* C'eſt ce que les Relations de ce tems-là aſſûrent d'un commun accord, & c'eſt ce que la ſuite fit voir bien clairement ; car l'un des partis ne remporta ſur l'autre aucun avantage en conſéquence de cette bataille : ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, s'il eût gagné une victoire un peu conſiderable ſur ſon ennemi. On croit à la verité qu'il y eut plus de gens tuez du côté des François; mais les François firent un plus grand nombre de priſonniers.

* *Dans ſes Mémoires, p. 53.*

Réjoüiſſances faites à Paris à ce ſujet.

Cependant on fit de grandes réjoüiſſances à Paris & par toute la France de la victoire que les François pretendoient avoir remportée à Seneff, & le Roi même envoya la Lettre ſuivante au Prévôt de Paris, afin d'y faire allumer des feux de joye.

De par le Roi.

Très-Cher & bien aimé,

Les grans & avantageux ſuccès avec leſquels il a plu à Dieu de benir la juſtice de nos armes depuis le commencement de cette Campagne juſqu'à maintenant, dans toute la Conquête de la Franche-Comté, & les autres avantages importans qui ont été remportez par nôtre Armée, ſous le Commandement de nôtre Couſin le Maréchal de Turenne, ſur celle de l'Empereur commandée par le Duc de Lorraine dans la bataille de Saintzheim, & la fuite qu'il l'a contraint de prendre juſques par delà le Mein, n'ont pas été ſuffiſans pour faire comprendre à mes ennemis la neceſſité qu'ils ont d'accepter une Paix laquelle leur a été offerte ſi ſouventefois. La confiance qu'ils avoient en la jonction de trois Armées, à ſavoir celle de l'Empereur, d'Eſpagne & de Hollande leur donnoit lieu de former de nouveaux deſſeins, d'attaquer & de prendre nos principales Places, & de mettre le pié dans nôtre Royaume: mais la Providence Divine a anéanti leurs grans deſſeins, & permis que nôtre Couſin le Prince de Condé les ait attaquez le 11. du preſent mois avec tant de force & de courage, qu'après un combat de quinze heures, le plus ſanglant qui ſe ſoit donné de long-tems, il a entiérement ruiné & rompu l'Arriére-Garde de leur Armée, & contraint les autres de prendre la fuite. Il en a tué près de 3. à 4000. pris 107. tant Etendarts que Drapeaux, tout leur bagage & équipage de leur artillerie & proviſions, avec l'argent qui étoit deſtiné pour le payement de leur dite Armée ; item 4. ou 5000. priſonniers, entre leſquels il y a en a 8. de leurs premiers Colonels, dont 4. ſont Princes de l'Empire. Et d'autant que l'aſſiſtance continuelle de la faveur divine ſur nos entrepriſes, nous oblige à perſiſter de même en actions de graces ſolemnelles, nous avons ordonné qu'on chante le Te Deum *en l'Egliſe Cathedrale de nôtre bonne Ville de Paris, & qu'on y faſſe des réjoüiſſances publiques en la meilleure forme qu'il ſe pourra, c'eſt pourquoi nous vous envoyons cette Lettre, vous enjoignant que vous faſſiez allumer*

1674

1674. *des feux de joye par toute la Ville au jour aſſigné, car tel eſt nôtre ſerieux deſir & volonté.* Fait à Verſailles ce 19. Août 1674. Signé, Louis.

Procedé de la France qui fait voir qu'elle n'avoit pas gagné la victoire

Quoi-que la France s'attribuât cette victoire, qu'elle regardoit comme indubitable, le Roi envoya le Comte de Grand-Pré & le Marquis de Perſan au Prince de Condé, afin qu'il s'en ſervît à la place de ceux qui avoient été tuez ou bleſſez. Il donna auſſi à d'autres perſonnes pluſieurs Charges vacantes par la mort des premiers, & fit convoquer le Ban & Arriére-ban de la Nobleſſe dans la plûpart des Provinces, afin qu'elle ſe trouvât au rendez-vous pour le 15. Septembre ſuivant. De ſorte que pluſieurs ne pouvoient comprendre que cette victoire, dont on faiſoit tant de bruit, fût auſſi réelle qu'on vouloit le perſuader; puiſque cette conduite étoit une marque du contraire. Cette convocation de la Nobleſſe étoit conçuë en ces termes.

LOUIS par la Grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces preſentes Lettres verront, Salut. Les heureux ſuccès que nos armes ont eu contre les Etats Generaux des Provinces-Unies des Pais-bas, nos ennemis declarez, ayant donné de la jalouſie au Roi Catholique, il les auroit non ſeulement aſſiſtez de tout ſon pouvoir, bien qu'il n'eût aucun interêt de ſe mêler dans cette guerre, mais auſſi il auroit recherché & ſollicité l'Empereur & quelques Princes de l'Empire d'y prendre part avec lui, & enſuite après les y avoir engagez, & s'être ligué avec eux & avec leſdits Etats Généraux, il nous auroit ouvertement declaré la guerre, dans l'eſperance ſans doute que rompant ainſi les Traitez de Paix faits entre la France & l'Eſpagne, & nous ſuſcitant en même tems de ſi puiſſans ennemis, il arrêteroit le cours des progrés de nos armes contre leſdits Etats Generaux, & tireroit de lui meme de grans avantages de [illegible]erre. Et quoi-que juſqu'ici nous ayons avec nos ſeules forces, aſſiſtées de la Puiſſance Divine, non ſeulement reſiſté à leurs efforts, & empêché les entrepriſes qu'eux & ceux qui ſont liguez avec eux ont tenté de faire ſur nôtre Etat, mais auſſi remporté ſur eux des victoires conſiderables, ſoit par la défaite de quelques-unes de leurs Troupes, ſoit par la priſe de quelques Places, même par la conquête d'une Province entiére, par le moyen de laquelle ils pouvoient nous faire le plus de mal s'ils l'euſſent pu conſerver. Néanmoins quoi-que des ſuccès ſi glorieux, joints à la juſtice de nôtre Cauſe, nous dûſſent faire eſperer de continuer à reſiſter à tant de forces unies enſemble, ayant été bien avertis que pluſieurs Princes de l'Empire, ſous pretexte de la liberté d'icelui & du repos de l'Allemagne, & au préjudice du Traité de Veſtphalie, & de ceux que nous avons avec eux en particulier, ſe mettent en devoir de lever des Troupes pour les joindre à celle de l'Empereur, & faire irruption dans nos Etats, nous nous trouvons obligez de recourir aux moyens les plus aſſurez pour nous y oposer: & comme le meilleur & le plus prompt que nous puiſſions trouver dans un beſoin ſi preſſant eſt celui d'employer nôtre Nobleſſe, nous avons reſolu de la convoquer dans nôtre Province de..... par la forme ordinaire du Ban & Arriére-Ban, étant bien perſuadez par l'interêt qu'elle doit avoir pour la gloire de cette Monarchie & le maintien de nôtre Autorité, ainſi que pour ſon avantage particulier, qu'elle ne ſe portera pas avec moins de zele & d'affection pour nôtre ſervice en cette rencontre qu'il a été fait pour celui du feu Roi nôtre très-honoré Seigneur & Pere, & des Rois nos Prédéceſſeurs, qui ont été toûjours aſſiſtez & ſervis par la Nobleſſe en de pareilles occaſions, & tout ainſi qu'a fait la Nobleſſe de nos Provinces de Guienne, Poitou, Aunis & Bretagne depuis le commencement de cette Campagne pour garantir nos Côtes deſdites Provinces des deſcentes & entrepriſes que les Hollandois

1674.

1674. *avoient médité d'y faire par leur Flote. Savoir faiſons que pour ces cauſes & autres à ce nous mouvans, nous mandons & ordonnons, & très-expreſſément enjoignons par ces préſentes ſignées de nôtre main à tous Nobles, Barons, Chevaliers, Ecuyers, Vaſſaux, & autres tenant de nous des Fiefs & Arriére-Fiefs, ſujets à nôtre Ban & Arriére-ban de nôtre dite Province de ..... qu'ils ayent, toutes excuſes ceſſantes, ſur peine de ſaiſie & confiſcation de leurs dits Fiefs, à ſe mettre en armes, monter & équiper ſelon qu'ils ſont tenus & obligez de faire pour nôtre ſervice, & ſe trouver prêts au jour & au lieu qui leur ſera deſigné par nôtre Gouverneur & nôtre Lieutenant General en ladite Province, pour, ſous le Chef qui ſera choiſi d'entre eux pour les commander ſuivant la forme accoûtumée, aller joindre le Corps de Troupes que commande le Sieur Marquis de Rochefort ſur la Meuſe, & nous y ſervir tant ſous ſon Autorité que celle des autres Officiers Generaux ſous lui dans ledit Corps de Troupes, & ce durant le tems de deux mois du jour qu'ils y ſeront arrivez, pour après, & ſelon les ordres que nous leur en donnerons ou ferons donner, s'en retourner en ladite Province de ..... & ſe retirer chacun chez ſoi en bon ordre, & ſans être à charge au Peuple, le tout à peine aux défaillans d'y être contraints, comme il eſt dit par la ſaiſie & confiſcation de leurs Fiefs, & en outre d'être procedé contr'eux ſelon la rigueur des Ordonnances. Et parce qu'il y a aparence, vu la mauvaiſe volonté de nos Ennemis envieux de nos proſperitez, & ſe voyant en grand nombre, qu'ils pourront, dans l'eſperance de reparer leurs pertes, & de tirer de leur union de grans avantages, faire durer long-tems la guerre, & pour cette conſideration nous deſirons épargner nôtre Nobleſſe, & ne la pas faire marcher toute entiére chacune des années que pourroit durer cette guerre; nous voulons & entendons qu'il n'y ait que la moitié de ceux qui ſont ſujets audit Ban & Arriére-ban qui ſoit convoquée pour marcher inceſſamment & joindre leſdits Corps de Troupes, nous contentant que l'autre moitié de nôtre Nobleſſe ſe prépare & ſoit en état de marcher ſeulement la Campagne qui vient, au premier ordre qu'elle en recevra. Si donnons en mandement aux Baillifs & Sénéchaux de nôtre dite Province de ..... leurs Lieutenans & autres Officiers qu'il appartiendra, que ces preſentes nos Lettres de convocation de Ban & Arriére-ban, ils ayent à faire publier à ſon de trompe & cri public dans toutes les Villes, Châteaux & autres lieux accoûtumez de leurs Bailliages & Sénéchauſſées, afin qu'aucun n'en pretende cauſe d'ignorance, & que chacun ait à ſe faire & obéir au contenu en icelles, ſur les peines ſuſdites, & d'être procedé contre les défaillans par les voyes & ainſi qu'il eſt accoûtumé en pareil cas.* Fait à Verſailles le onziéme Août 1674. 1674.

Quoi-qu'il en ſoit, on ne peut aſſez admirer la valeur incomparable que les deux Généraux firent paroître dans cette occaſion. Le Prince de Condé parut toûjours au plus fort de la mêlée. Il eut trois chevaux tuez ſous lui, & le Duc d'Enguien qui en eut auſſi un de tué, eut la gloire de relever une fois ce Prince dans un foſſé ſous un cheval tout en ſang, & de le remonter ſur un autre. Le Prince d'Orange ne ſe fit pas moins admirer durant ce combat. Il donna tous les ordres neceſſaires avec beaucoup de prudence, & ne negligea aucun de ſes avantages. Tantôt il rallioit ſes troupes & les ramenoit à la charge, & tantôt il ſoûtenoit avec une incroyable fermeté les efforts des François, parmi leſquels il ſe mêla pluſieurs fois. Le Comte de Souches écrivit ſur ce ſujet aux Etats Généraux * : *que pendant tout le combat ce Prince avoit fait paroître la prudence d'un vieux Capitaine, & la valeur d'un Céſar.* Le Prnice de Condé lui-

Valeur incomparable des deux Généraux.

Memoires de M. L. M. D. L. F.

* *Mercure Hollandoit de l'année 1674.*

même

1674. même ne put s'empêcher de dire en parlant du Prince d'Orange : *qu'il avoit agi en tout en vieux Capitaine, excepté en s'exposant à trop de dangers, en quoi il avoit agi en jeune homme.* Si par ces dernieres paroles le Prince de Condé blâme dans le Prince d'Orange cette bouillante ardeur qui lui fit affronter les plus grans périls, il ſe condamne lui-même, puiſqu'il s'étoit expoſé autant que le plus jeune Cavalier de ſon Armée : ce qui étoit d'autant plus à reprendre en lui, qu'il étoit aſſez âgé pour pouvoir mieux garder ſon ſang froid, au lieu que le Prince d'Orange étoit alors dans la premiere vigueur de ſon âge.

Le Prince d'Orange rétablit ſon Armée ſous Mons & fit des préparatifs pour une nouvelle entrepriſe. Le Prince de Condé mit la ſienne dans des quartiers de rafraîchiſſemens de l'autre côté de la Sambre ; & avec les Troupes que le Roi lui envoya de la Franche-Comté, & ce qu'il pouvoit tirer des Places, il diſpoſa toutes choſes pour ſe mettre en état de tomber diligemment ſur les ennemis, de quelque côté qu'ils vouluſſent adreſſer leur marche.

Bataille de Ladenbourg

Pendant que les deux Armées ſe mettoient en état de former quelque nouveau deſſein, le Duc de Lorraine & le Comte Caprara, avec les Troupes qu'ils avoient pu ramaſſer du débris de la bataille de Sintzheim, s'étoient ralliez près de Heidelberg, & avoient reçu un renfort ſi conſiderable, que leur Armée ſe trouva de moitié plus forte que celle du Roi. Ils ne ſe crurent pourtant pas en ſureté ; ils entrerent dans le Palatinat entre le Mein & le Nécre, ſe retrancherent près de Ladenbourg. Le Maréchal de Turenne, qui étoit revenu en deçà du Rhin, réſolut de les aller chercher, pour les combattre une ſeconde fois. Il partit de Loken le 3. de Juillet, paſſa le Rhin à Philipsbourg, arriva le 4. ſur les bords du Nécre, ſe rendit Maître du gué près de Vidlinghen, & fit jetter auſſi-tôt un pont de bâteaux, pour le paſſage de l'Infanterie & de l'Artillerie. Mais le lendemain, comme il étoit ſur le point de paſſer, il aprit que les ennemis avoient decampé la veille. Le Comte de Roye, détaché avec quelques Eſcadrons, atteignit leur Cavalerie qui faiſoit l'Arrie-garde, & qui l'attendoit en bataille dans une petite plaine au delà de Zuigenberg. Il la renverſe & la pouſſe d'abord juſqu'au gros de l'Infanterie, qui ſe débanda pour gagner les bois. La Cavalerie Françoiſe pourſuivit les fuyards juſqu'au delà de Darmſtad, en tua un grand nombre, & fit pluſieurs priſonniers. Leurs Généraux avec le reſte de leur Armée, ſe ſauverent du côté de Francfort. 1674.

Moïens de la France pour regagner les Princes declarez contre elle.

La guerre ouverte avoit interrompu les négociations en tous lieux, & particulierement dans les Cours des Princes qui s'étoient nouvellement déclarez contre la France, comme en celle de Treves & de Heidelberg. Ce n'eſt pas que malgré tout cela, on n'eût conſervé beaucoup d'eſperance de regagner ces Princes, par la conſideration du bien de leurs propres Etats ; mais comme la rupture étoit encore trop récente, on ne jugeoit pas à propos de tenter ſitôt la voye des propoſitions. Cependant on préparoit de loin les choſes pour en venir là, quand on croiroit qu'il en ſeroit tems, & c'étoit la vraye raiſon qui avoit porté le Maréchal de Turenne à permettre, contre ſon naturel équitable & benin, que ſes ſoldats commiſſent dans le Palatinat tous les deſordres qu'ils y commirent. Il en avoit reçu des ordres exprès de la Cour, qui vouloit ſe ſervir de ce moyen pour faire ſentir à l'Electeur que, quelque parti qu'il ſe réſolût de ſuivre, il n'en trouveroit jamais de plus préjudiciable à ſes interêts que celui des Ennemis du Roi. Dans le même deſſein & par la même raiſon le Maréchal, peu de jours après la bataille de Sintzheim, avoit écrit une Lettre

Mémoires du Chevalier Temple. Memoires Politiques de Mr. de Mont.

1674. au Cercle de Souabe, qui devoit s'aſſembler au premier jour à Ulm, dans laquelle il leur répréſentoit la grande victoire qu'il venoit de remporter, & les exhortoit à rentrer dans la Neutralité que le Roi ſon Maître vouloit bien encore leur accorder.

Le Roi veut ramener ſur-tout l'Electeur Palatin.

Le Roi lui-même en écrivit une autre, à peu près de la même teneur & dans le même tems, à l'Abbé de Granvelle, qui étoit encore à Ratisbonne, afin qu'il la pût communiquer avant ſon depart à tous les Députez de l'Empire qui s'y trouvoient aſſemblez. Le Roi avoit particuliérement en vuë de ramener l'Electeur Palatin qu'il croyoit le plus ſuſceptible de perſuaſion, tant à cauſe de l'affinité qu'il avoit avec Sa Majeſté par le mariage de ſa Fille avec Monſieur, qu'à cauſe du voiſinage de Philipsbourg qui mettoit tout ſon Païs ſous contribution, & dont la garniſon faiſoit tous les jours ſes executions aux portes mêmes de Heidelberg. Effectivement cet Electeur s'en trouva ſi incommodé, & d'ailleurs la vuë des deſordres que commettoient tous les jours les Troupes du Maréchal de Turenne lui faiſoient tant de peine, qu'il fut obligé de fuir de ſa Capitale & de ſe retirer à Manheim. Ce fut en ce tems-là que le Roi le croyant plus diſpoſé à prêter l'oreille à un accommodement, fit publier une Déclaration * pour juſtifier le but de ſes armes Mais comme ce Prince n'étoit pas moins indiſpoſé alors contre la France, que mécontent des Impériaux, il n'y fit point d'attention, & elle ne produiſit aucun effet.

Les Imperiaux paſſent le Rhin à Maïence & s'emparent du Pont de Strasbourg.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, les Troupes Imperiales s'étoient groſſies de plus de la moitié par l'arrivée de celles de Munſter ſous le Marckgrave de Bade, & de celles de Lunebourg ſous le Duc de Holſtein. L'Electeur de Mayence, qui juſqu'alors n'avoit rien oſé faire en faveur des Imperiaux, leur donna paſſage ſur ſon Pont, & dans ſa propre Ville, & ceux de Strasbourg ne tarderent 1674. pas à ſuivre ſon exemple. Le Maréchal de Turenne ayant eu avis de ce qui s'étoit paſſé à Mayence s'en plaignit fort aigrement à l'Electeur, & reçut pour réponſe que la choſe étoit arrivée par ſurpriſe, & que le paſſage ayant été accordé aux malades & au bagage ſeulement, la Cavalerie s'en étoit prévaluë & avoit paſſé auſſi, contre ce qui avoit été convenu. Ce fut au Maréchal à ſe payer de cette raiſon, quelque mauvaiſe qu'elle fût, ou du moins à faire ſemblant de s'en contenter, juſqu'à ce que l'occaſion ſe preſentât de marquer ſon reſſentiment. Cependant pour empêcher qu'une ſemblable affaire n'arrivât à Strasbourg, il y dépêcha incontinent le Sieur de Machaut, avec ordre de remontrer ſerieuſement aux Magiſtrats combien le Roi ſe trouveroit offenſé, ſi, au préjudice de leur parole, ils donnoient paſſage à l'ennemi ſur leur Pont; & pour être plus ſûr de ſon fait, il le fit ſuivre à grandes journées par le Marquis de Vaubrun avec quelques Troupes pour s'en emparer par précaution. Mais pour cette fois les Imperiaux furent plus diligens que les François, & le Marquis à ſon arrivée ſe trouva devancé par le Comte Caprara, qui, avec mille Dragons & trois mille Chevaux, s'en étoit rendu Maître par le conſentement de ceux de la Ville, qui même tirerent ſur le Marquis de Vaubrun tout le Canon de leurs remparts.

Meſures que prit alors le Maréchal de Turéne.

Ce fut un coup de foudre que cette nouvelle pour le Maréchal, qui, ſe ſentant inférieur aux ennemis de plus du tiers, avoit mis toute ſon eſperance à la garde du Pont de Straſbourg. La douleur qu'il en conçut fut ſi grande, qu'il ne put s'empêcher de perdre ce ſang froid admirable qu'il gardoit toûjours dans les occaſions les plus périlleuſes, & ne ſachant quel remede aporter à un ſi grand mal, il ſe réſolut à faire une fois en ſa vie une action temeraire. C'eſt

* Du 13. Juillet.

1674. tout dire qu'après avoir passé quelques jours dans le Poste de Lavantsenavv, où il s'étoit retranché en attendant quelque petit renfort qui lui venoit d'Alsace, il marcha aux ennemis & les attaqua à Entzheim. Ce fut ici qu'il eut besoin plus que jamais de son experience, de son courage, & de son bonheur. Il n'avoit pas trente-cinq mille hommes effectifs, & les Imperiaux étoient près de cinquante mille; ce qui fit admirer sa hardiesse à tout le monde & conclure en même tems qu'il faloit qu'il eût de grandes raisons pour en user ainsi. Il en avoit de grandes en effet, car outre qu'il étoit plus à propos de combattre les ennemis en ce lieu-là, que d'attendre qu'ils fussent entrez sur les terres de l'obéissance du Roi; il ne pouvoit ignorer que l'Electeur de Brandebourg étoit attendu de jour à autre, & que dès qu'il auroit joint ses Troupes au gros de l'Armée, il n'y auroit plus moyen de leur faire aucune opposition. Il y avoit encore une autre raison qui lui faisoit esperer un heureux succès de cette entreprise: c'est qu'il savoit que ses soldats, tout fiers des deux victoires qu'ils avoient remportées dans la même Campagne, & sur les mêmes ennemis, se persuadoient que malgré l'inégalité du nombre ils en remporteroient aisément une troisiéme; disposition favorable dont il croyoit devoir profiter, avant que le tems & la réflexion l'eussent changée! A quoi l'on peut ajoûter que s'étant si bien trouvé jusqu'alors de la maxime d'attaquer les ennemis avant la réünion de leurs forces, il ne devoit point s'en départir. Avec tout cela on ne sauroit nier qu'en cette occasion il ne donnât beaucoup au hazard, & à la necessité de la conjoncture; & il le croyoit si bien lui-même, qu'il exigea de ses Officiers un nouveau serment de courage & de fidélité avant que d'en venir aux mains. Mais au fonds il n'y avoit point de milieu, il faloit ou combattre ou livrer aux Ennemis l'Alsace & la Lorraine. 1674.

Il combattit donc, & sa courageuse résolution fut si heureusement secondée de la fortune, qu'il se tira encore de cette affaire avec avantage: tant il est vrai que ce n'est pas toûjours le nombre qui donne la victoire! Il partit de Lavantzenavv le 3. d'Octobre & arriva le soir sur les hauteurs de Molsheim, d'où il découvrit les Imperiaux campez au delà de deux Rivieres qu'il fit passer la nuit; & le lendemain à la pointe du jour ses Troupes se trouverent en bataille. La droite des ennemis étoit bordée de grosses hayes, & leur gauche couverte en partie par un bois, & défenduë par le Village d'Entzheim, où ils avoient de l'Infanterie & du Canon. L'attaque commença par le bois avec beaucoup de chaleur, & le carnage fut grand de part & d'autre. Les Allemans furent souvent poussez & se ralliérent plusieurs fois. Mais après huit heures de combat ils se retirerent en desordre sous Strasbourg. Ils eurent dans cette troisiéme bataille plus de trois mille hommes tuez. Ils perdirent dix piéces de Canon, trente Etendarts ou Drapeaux, la plus grande partie de leur bagage, & on fit un grand nombre de prisonniers. Bataille d'Entzheim gagnée par Mr. de Turéne.

L'Electeur de Brandebourg arriva huit jours après à l'Armée des Alliez, & depuis cela jusqu'à la fin de la Campagne toute la ressource du Maréchal ne fut que dans les négociations, & dans cette adresse merveilleuse avec laquelle il savoit si bien éviter les dangers les plus inévitables en apparence, & renvoyer sur ses ennemis toutes les incommoditez d'une fâcheuse Campagne. Ce n'est pas que le Maréchal de Crequi & le Comte de Saulx n'eussent ordre de le venir renforcer au besoin; mais l'un étoit occupé à la garde du Païs de Tréves, & l'autre à celle des trois Evêchez, de sorte qu'il leur étoit impossible de faire aucun mouvement de son côté. Tout cela fit croire à la Cour,

1674. qu'il n'y avoit plus moyen de garder l'Alſace, & le Maréchal eut ordre de l'abandonner.

Siége d'Oudenarde par les Alliez, levé.

Le Prince d'Orange, qui étoit au deſeſpoir de n'avoir encore pu mettre le pié en France, comme il ſe l'étoit imaginé dès le commencement de cette Campagne, fit tout ce qu'il put pour attirer les François à un ſecond combat; mais le Prince de Condé choiſit des poſtes ſi avantageux, qu'on n'auroit pu l'y forcer ſans riſquer beaucoup. Enfin le Prince d'Orange ſe détermina à faire quelque ſiége, & le 14. de Septembre il ſe jetta tout d'un coup ſur Oudenarde. A la nouvelle de ce ſiége le Prince de Condé quitta ſes retranchemens & réſolut de tout hazarder plûtôt que de laiſſer prendre cette Place. Il aſſembla promtement toutes les garniſons de Flandre, & alla à grandes journées vers le Camp ennemi. Le Prince d'Orange, qui croyoit avoir emporté Oudenarde avant que le Prince de Condé la pût ſecourir, reçut la nouvelle de ſon aproche avec autant de chagrin que de ſurpriſe. Il fit aſſembler auſſi-tôt le Conſeil de guerre, & propoſa de ſortir hors des lignes & d'aller attaquer les François, avant qu'ils euſſent le tems de ſe remettre de la fatigue de leur marche. Les Eſpagnols furent de même avis; mais le Comte de Souches s'y oppoſa ſi ouvertement, qu'on réſolut de quitter le Camp le plûtôt qu'il ſeroit poſſible. Ainſi les Alliez éviterent la rencontre du Prince de Condé, quoi-qu'ils euſſent plus de Troupes que lui. Cependant peu s'en falut que ce Prince ne leur tombât ſur les bras; mais il ſurvint deux accidens qui les délivrerent de ce danger. Le premier fut que le Duc de Navailles, qui avoit l'Avant garde du Prince, s'égara; de ſorte qu'il perdit pour le moins deux heures de tems: l'autre fut un broüillard fort épais qui s'éleva pendant que le Prince de Condé aprochoit des Lignes. Tout cela donna le tems aux ennemis de faire leur retraite ſans crainte d'être pourſuivis. Le Prince de Condé s'avançant toûjours paſſa au travers de leur Camp ſans trouver aucun obſtacle, & entra dans Oudenarde. 1674.

Secours envoyé de Flandre en Allemagne au Vicomte de Turenne. *Memoires de M. L. M. D. L. F.*

L'Armée des Alliez s'étant retirée auprès de Gand, le Prince d'Orange laiſſa une partie de ſes Troupes en Flandre, & réſolut d'emporter du moins la Ville de Graves, avant que de finir la Campagne. Il ſe rendit le neuviéme d'Octobre devant cette place, qui étoit aſſiégée depuis environ deux mois, ſans que le ſiége fût fort avancé; tant le Marquis de Chamilli, qui en étoit Gouverneur, avoit pris ſoin de ſe bien défendre! Mais enfin ce Marquis rendit Graves le vingt-ſixiéme d'Octobre à des conditions fort honorables, après en avoir reçu un ordre exprès du Roi, qui ne pouvoit lui fournir aucun ſecours. Le Roi lui ayant donné peu de tems après le Gouvernement d'Oudenarde, on dit que ce Marquis en le remerciant, lui dit; *Sire j'accepte le gouvernement de cette Place, mais à condition*: (le Roi paroiſſant ſurpris de cette maniére de parler) *à condition*, continua ce Marquis, *que Vôtre Majeſté ne me commandera pas de la rendre.*

L'Armée du Maréchal de Turenne ne pouvoit qu'être fort affoiblie par tous les combats qu'elle avoit donnez; c'eſt pourquoi le Prince de Condé lui envoya une partie de ſes Troupes, & la Gendarmerie auſſi-bien que quelques Brigades de Cavalerie & d'Infanterie marcherent auſſi à ſon ſecours ſous le commandement du Comte de Saulx. Le Marquis D. L. F. qui étoit de ce détachement, dit que l'Armée de ce Maréchal étoit ſi foible, & ſa Cavalerie en ſi mauvais état, que c'étoit un miracle qu'il eût pu tenir tête à l'Armée ennemie, laquelle après la jonction de l'Electeur de Brandebourg qui la commandoit, ſe trouva de près de cinquante mille hommes. Ecoutons-le parler lui-même.

1674. Nous arrivâmes, dit il, ſur la Sarre vers la fin d'Octobre. Mr. de Turenne ne voulut pas que nous joigniſſions l'Armée, parce que dans le deſſein qu'il avoit de repaſſer dans la Lorraine, pour aller rentrer dans l'Alſace par Betfort, il voulut nous laiſſer rétablir parfaitement, afin que nous puſſions faire l'Avant-garde de ſon Armée, & donner le tems aux Troupes qu'il avoit avec lui de ſe refaire dans la Lorraine. Et en verité l'on ne peut trop admirer ſa conduite, & comme il finit cette campagne. Nous demeurâmes donc quelque tems ſur la Sarre ſous les ordres du Comte de Saulx, depuis Duc de Lesdiguieres, qui pendant ce ſéjour fit lever le ſiége d'un petit Château appelé Bliescaſtel, attaqué par un corps de quatre ou cinq milles hommes des ennemis. Il étoit défendu par un Capitaine Gaſcon qui y avoit ſa compagnie. Choſe aſſez ſinguliére! nous trouvâmes cet Officier réduit à une telle extrêmité, qu'il avoit déja mangé deux de ſes mulets, & étoit prêt à manger ſa ſervante, morte par accident, & que pour cet effet il avoit miſe dans un ſalloir. Ce pauvre homme méritoit bien une récompenſe; cependant comme ſa compagnie périt preſque entiérement dans ce Château, qu'il étoit pauvre & n'eut pas dequoi la remettre en bon état l'année d'après, il fut inhumainement caſſé; tant Louvois, Secretaire d'Etat de la guerre, & Miniſtre alors tout puiſſant, étoit injuſte, dur & cruel! Après cette petite expédition le Comte de Saulx fut appelé auprès de Mr. de Turenne par la maladie de ſon Frere le Marquis de Rogni. Je l'accompagnai dans ce voyage, & nous eumes la douleur de lui voir mourir un Frere honnête homme, aimable, & qu'il aimoit, & moi un ami très cher & très-ſociable. Pendant ce voyage Mr. de Turenne, qui avoit beaucoup de bonté pour moi, quoi-que je fuſſe encore jeune, & qui m'en avoit donné des marques eſſentielles, me demanda comment je croyois que finiroit cette campagne? Après m'être excuſé de lui dire mon ſentiment, comme ne devant être d'aucun poids dans des choſes de cette nature à cauſe de mon peu d'expérience, & ſur tout auprès d'un homme comme lui; s'étant obſtiné à vouloir que je lui diſſe ce que je penſois: *je croi*, dis-je, *que vous empêcherez l'Armée des Ennemis de ſe ſéparer & d'hiverner dans le plat-païs & les Villages d'Alſace; mais il ne tiendra qu'à eux de mettre toute leur Infanterie dans les groſſes Villes, comme Mulhauſen, Colmar, Schleſtat, & d'autres. La Cour y eſt effectivement reſoluë, car elle vous a mandé pluſieurs fois, à ce qu'on dit, de ſéparer votre Armée; qu'elle étoit parfaitement contente de ce que vous aviez fait; & qu'il étoit tems de mettre les Troupes en quartier d'hiver, & en repos.* Il me repondit, *la Cour eſt quelquefois contente, lorſqu'elle ne doit pas l'être, & ne l'eſt pas quand elle le doit. Pour moi, je vais au mieux que je m'imagine qu'on puiſſe faire; & fiez-vous à moi, il ne faut pas qu'il y ait un homme de guerre en repos en France, tant qu'il y aura un Allemand au deçà du Rhin en Alſace. Remettez ſeulement vos Troupes en bon état, j'en ferai mon Avant-garde.*

1674. Marche du Vicomte de Turenne pour chercher les ennemis.

Je vis auſſi bien que tout le monde, continuë le M. D. L. F. que nous allions encore avoir bien des affaires, & une longue fin de campagne: mais chacun, perſuadé de l'utilité, & même de la neceſſité qu'il y avoit à la prolonger, s'y diſpoſa de bonne grace. Quelque tems après que nous fûmes retournez ſur la Sarre, où nos Troupes étoient en quartier de rafraîchiſſement, Mr. le Comte de Saulx reçut ordre de Mr. de Turenne de le joindre avec le corps qu'il commandoit. Mr. de Turenne prit ſa marche par la Lorraine le long des montagnes juſqu'à Betfort. Les Ennemis crurent qu'il s'étoit retiré, pour faire entrer l'Armée en quartier d'hiver. Il [illegible]

1674. cherent au haut de l'Alſace, mirent des Troupes dans Schleſtat, dans Colmar, & dans Mulhauſen, & poſterent auſſi une partie de leur Cavalerie & de leur Infanterie de l'autre côté de la Riviere d'Ill. Pendant que nous marchions lentement, Mr. de Turenne laiſſa courre ſa Cavalerie dans la Lorraine; elle y fit un peu de deſordre, mais elle s'y rétablit. L'Intendant ſe plaignit ſouvent à Mr. de Turenne que le Païs étoit au pillage. Il ne répondit autre choſe, ſi ce n'eſt, *qu'il le feroit dire à l'ordre*, & ne fit pas grand cas de ces remontrances, parce qu'il étoit queſtion de rétablir ſon Armée. Je fus detaché, (c'eſt toûjours le même Officier qui parle) pendant toute cette marche avec 400. chevaux que je commandois, ſous le Chevalier, depuis Marquis de Sourdis, pour lors Brigadier; & jamais détachement ne fut plus fatiguant, parce que nous marchions toûjours deux journées devant l'Armée, qui n'avoit de nouvelles que par nous, & qu'ainſi à la fin de Decembre, pendant un Hiver des plus rudes qu'on ait vus, nous paſſions toutes les nuits à cheval. Enfin l'Armée arriva à Betfort. Mr. de Turrenne y aprit la ſituation des Ennemis, qui ne l'attendoient pas, & crut qu'avant qu'ils euſſent raſſemblé tous leurs quartiers, il pourroit tomber ſur la marche de quelques-uns d'eux, s'il s'avançoit diligemment avec la tête de ſon Armée. Il ne ſe trompa pas: il artiva à la tête de la Gendarmerie un des derniers jours de Decembre, ſur le bord de la Riviere d'Ill, avec 15. ou 1800. chevaux, dans le tems que quatre cens chevaux des ennemis, raſſemblez des quartiers qu'ils avoient de l'autre côté de cette Riviere, marchoient avec tous les bagages à Mulhauſen. Il ne balança pas un moment à les faire attaquer; & parce que Mr. de Boutnonville qui les commandoit, au lieu de faire face à des guez qu'il y avoit à la Riviere, mit ſa droite à cette Riviere, & ſe gauche à la montagne, ayant une petite ravine devant lui: on paſſa ces deux guez, c'eſt-à-dire la Gendarmerie à celui de la gauche dans le flanc des Ennemis, dont il tenverſa quelques Eſcadrons, & en même tems les premieres Troupes de la Gendarmerie s'étant formées paſſerent fierement la petite ravine. 1674.

Comme je me trouvai, dit encore le même Officier, à la tête des Ecoſſois & des Anglois qui ne faiſoient qu'un Eſcadron, j'eus le plaiſir d'en voir battre trois des Cuiraſſiers, & des meilleurs Regimens de l'Empereur, qui, après avoir fait leur décharge d'aſſez près à la verité, tournetent tout d'un coup le dos, & furent pourſuivis juſqu'à Mulhauſen. D'abord je m'en revins à ma Troupe qui étoit derriere. J'y arrivai fort à propos; car je la trouvai prête à tombet ſur d'autres Eſcadrons des Ennemis, qui ſuivoient leur marche le long de la Valée. Un de ces Eſcadrons étoit celui des Chevau-Legers du Duc de Lorraine. Ses Troupes firent en cette occaſion mieux que celles de l'Empereur; & les Chevau-Legers de Bourgogne, que commandoit le Comte de Broglio, n'ayant chargé que la droite & la tête de leur Eſcadron, qui ſortit du défilé, & l'ayant fait plier, la queuë & la gauche du même Eſcadron le reprit en flanc & en queuë; ſi bien que ſi je ne fuſſe arrivé avec la Compagnie des Gendarmes de Mr. le Dauphin, ils alloient être défaits; mais nous pouſsâmes cet Eſcadron & tous ceux qui étoient ſortis du défilé après lui, juſques par delà la montagne. Dans ce tems-là Mr. de Turenne aprit qu'un autre corps des Ennemis, où il y avoit de l'Infanterie, marchoit de l'autre côté de la montagne; il craignit que ce corps tombant ſur lui ne nous trouvât en deſordre, & il nous rallia derriere cette petite ravine dont j'ai parlé. Le Comte de Luſignan, qui revenoit avec une petite Troupe de Gendarmes Anglois & Ecoſ-

Action entre quelques Troupes des deux armées.

1674. fois de pourſuivre les fuyards, ſe trouvant de l'autre côté de la ravine, y demeura quelque tems devant trois Troupes des Ennemis, qui n'oſerent le charger. Je voulois paſſer la ravine pour aller à ſon ſecours avec mon Eſcadron, mais Mr. de Turenne m'en empêcha, & à un moment de là le Comte de Luſignant ayant été joint par deux petites Troupes de Cavalerie, qui venoient de Mulhauſen, il marcha à ces trois gros Eſcadrons des ennemis, qui ne l'attendirent poinr, & prirent la fuite. Mr..... homme de qualité, bon & civil Officier, fit des merveilles dans toute cette action: cependant il ne put parvenir à être Brigadier : Louvois n'aimant à élever que les gens de peu, ou les gens de condition qui ſe rendoient, pour ainſi dire, ſes Eſclaves.

Autre marche extraordinaire du Vicomte de Turenne.

Après ce combat Mr. de Turenne continua ſa marche droit à Colmar, où il avoit apris qu'étoit le rendez-vous de toute l'Armée des ennemis, & laiſſa derriere 300. de leurs Dragons dans le Château de Ruffach, comptant bien que ceux-là ne lui échaperoient pas, quand il auroit chaſſé leur Armée. Il arriva enfin la ſurveille des Rois à une demi-lieuë de Colmar, où l'Electeur de Brandebourg avoit les vivres & les munitions. Les ennemis avoient Colmar à leur gauche, & Durkheim à leur droite ; mais leur Armée, quoi-que grande, ne pouvoit s'étendre qu'à une demi-lieuë de Durkheim, où ils avoient jetté 300. Dragons. Du reſte toute leur tête étoit couverte du Ruiſſeau de Durkheim guéable en quelques endroits, mais non pas par tout. Il y avoit des vignes & de grans échalâts, où l'Infanterie avoit même peine à marcher. Mr. de Turenne réſolu d'attaquer les ennemis, donna ſes ordres dès le ſoir, & l'Armée ayant campé en bataille, il ſe mit en marche la veille des Rois au point du jour. Au lieu de marcher droit au Ruiſſeau de Colmar, il enfourna toute l'Armée ſur deux colonnes dans le valon de Durkheim, comme s'il eût voulu grimper la montagne. Perſonne ne comprenoit rien à ſon deſſein ; car il ſembloit prêter le flanc aux ennemis qui pouvoient paſſer le Ruiſſeau guéable, comme j'ai dit en pluſieurs endroits, & tomber ſur lui avant qu'il fût en bataille. Cela m'inquieta comme pluſieurs autres, & comme je pouvois lui dire ce qui me venoit dans la tête, que j'étois ſans conſéquence, & ſi j'oſe dire dans ſon amitié, & qu'il me l'avoit permis, je gagnai la tête de la colonne, & lui dis : je vous demande pardon, Monſeigneur, ſi j'oſe vous dire que nous ſommes tous inquiets de la marche que vous nous faites faire, & de voir que, nous allons donner du nez dans cette montagne ; & ſommes tous les uns ſur les autres dans cette valée. Il me dit, effectivement vous n'avez pas tort; mais j'ai compris que l'armée des ennemis qui a le Ruiſſeau de Durkheim devant elle, & Colmar à ſa gauche, où ſont ſes vivres & ſes munitions, ne ſe dépoſteroit point d'un bon poſte où elle eſt, pour tomber ſur moi, & ne paſſeroit point le Ruiſſeau : que d'ailleurs elle n'abandonneroit pas Colmar, où ſont ſes magazins, de peur que je ne me jettaſſe de ce côté-là & ne m'en ſaiſiſſe ; que pourtant elle n'étoit pas aſſez grande pour tenir Durkheim autrement que par un détachement, & qu'ainſi me ſaiſiſſant de ce poſte, comme je vais tâcher de faire tout à l'heure, je me donnerai un paſſage dans leur flanc, qui les obligera à retourner leur Armée, & à me combattre dans un terrain égal aux uns & aux autres.

Combat par lequel finit la Campagne.

Dès ce moment il fit effectivement attaquer Durkheim où étoient trois cens Dragons, & l'emporta : mais comme le paſſage de Durkheim n'étoit qu'un défilé, où l'on ne paſſoit tout au plus que quatre de front, & qu'il lui en faloit un plus conſiderable, il commença à faire jetter des Ponts ſur le Ruiſſeau à une

1674.

1674. demi-lieuë au-deſſous de Durkheim, vis-à-vis d'un endroit où le valon s'élargiſſoit du côté des Ennemis auſſi bien que du nôtre. Les Ennemis s'y porterent avec une grande partie de leur Infanterie ; & la nôtre, qui peu avant la nuit fit quitter aux Ennemis l'autre bord du Ruiſſeau, leur livra un combat conſiderable en cet endroit, où ils s'étoient poſtez pour nous en défendre la deſcente. L'Electeur de Brandebourg voyant Mr. de Turenne dans ſon flanc, prit le partit de ſe retirer pendant la nuit, & nous vîmes au point du jour qu'ils avoient abandonné leur camp, & par conſequent l'Alſace, parce que de là à Strasbourg il n'y avoit plus de ſubſiſtance, puiſqu'ils avoient depuis long-tems mangé tout ce païs. Mr. de Turenne content de les avoir dépoſtez, fit obſerver leur marche par le Comte de Roye, ſans les pourſuivre ; & peu de jours après il reçut la nouvelle qu'ils avoient tous repaſſé le Rhin ſur le Pont de Strasbourg. Le vieux Duc de Lorraine, froid plaiſant de ſon naturel, qui étoit demeuré à Strasbourg, ſe piqua du mauvais ſuccès des armes des Alliez, & dit, qu'un Prince par la grace du Roi, avoit fait repaſſer le Rhin à cinq Princes par la grace de Dieu, & cela ſur le même pont, où il avoit vu paſſer cette année 70000. Allemans armez pour la cauſe commune.

Campagne de Catalogne & de Rouſſillon. Bataille du Fort des Bains.

Dans le tems qu'on ſe battoit dans les Païs-bas & en Allemagne, les François & les Eſpagnols étoient en mouvement ſur les frontiéres du Rouſſillon & de la Catalogne avec divers ſuccès. Le Sieur de Bret, Lieutenant General des Troupes Françoiſes, avoit défait quatre mille Eſpagnols ſur la fin de l'année derniere. Il ne fut pas auſſi heureux durant le cours de celle-ci ; car ayant voulu s'opoſer au paſſage du Duc de Saint Germain, General des Eſpagnols, près le Col de Pertuis aux environs de la Riviere du Ter, ſes Troupes furent miſes en déroute, & il perdit deux mille hommes. Le Comte de Viange fut tué dans cette occaſion, & le Comte Charles de Schomberg & le Marquis de Blainville furent faits priſonniers. Cet avantage ayant facilité aux Eſpagnols l'entrée du Rouſſillon, ils s'emparerent de Bellegarde ; mais le Comte de Schombert, Géneral des Troupes Françoiſes, ayant aſſemblé un corps d'Armée, marcha contr'eux, & les attaqua * près le Fort des Bains. Le ſuccès de l'action fut long-tems douteux, mais l'avantage demeura enfin aux François, qui, après avoir pouſſé les Eſpagnols avec beaucoup de vigueur, & leur avoit tué un grand nombre de ſoldats, mirent le reſte en fuite. Cette déroute reduiſit la Cour d'Eſpagne dans l'impuiſſance de faire aucune entrepriſe cette campagne.

1674.

Mauvais ſuccés d'une entrepriſe des Hollandois contre les François en Amérique.

Les Hollandois en firent une tout-à-fait malheureuſe vers l'Amérique contre les Iles Caribes & les Antilles, apartenant aux François. L'Amiral de Ruiter l'ayant conſeillé aux Etats Generaux & aux Princes d'Orange, on équipa en Hollande une Flote conſiderable ſous pretexte de faire une deſcente en France ſur les Côtes de Normandie, de Bretagne & de Poitou. Elle étoit de 66. gros Vaiſſeaux de guerre, & de pluſieurs autres bâtimens qui portoient quatorze mille cinq cens ſoldats. De Ruitet & Tromp qui la commandoient l'ayant fait ſortir en ordre juſqu'à la hauteur de Dunkerque le 24. Mai, la firent avancer dans la Manche vers Torbai, & l'Ile de Wich juſqu'au 7. du mois ſuivant. Le lendemain l'Amiral de Ruiter ſe ſepara de Tromp pour l'expédition de l'Amérique, & partit avec quarante-huit voiles, ayant pour Vice-Amiral Corneille Evertzen de Zelande, & pour Contre Amiral Engel de Ruiter ſon Fils. Il arriva vers le milieu du mois de Juillet devant la Martinique, & s'étant

Mercure Hollandois.

* *Le 27. Juin.*

avancé

1674. avancé devant la Baye de l'Ile que l'on nomme *Cul de Sac*, à l'entrée de laquelle il y avoit un Fort, & onze Vaiſſeaux François au bas, il fit attaquer les Vaiſſeaux & le Fort. Mais la réſiſtance qu'il y trouva l'empêcha de rien gagner ſur eux; & l'obligea à changer de deſſein. Pour ne point perdre inutilement ſes gens, il fit faire deſcente par les Brigades des Troupes de débarquement, ſous la conduite du Colonel Vittinghof, du Comte Jean de Hoorn, & du Lieutenant Colonel Pierre Stelant. Les François ne l'ayant pu empêcher allerent ſe loger devant une hauteur, où ayant été attaqués il y eut un rude combat. Les Troupes des deux partis y firent paroître un courage extraordinaire, juſqu'à ce que le Colonel Vittinghof ayant reçu trois bleſſures dangereuſes, l'Amiral Hollandois fit mettre pié à terre à quinze cens matelots, & à tout le reſte des Troupes qui ſe trouva dans la Flote, ce qui ne changea point le ſort du combat. Les Hollandois furent repouſſez & pourſuivis juſqu'à leurs Vaiſſeaux, & de Ruiter fut obligé de rembarquer ſes Troupes. La plûpart des Officiers Hollandois furent tuez ou bleſſez dans cette occaſion.

Conſpiration du Chevalier de Rohan pour livrer quelques Ports de Normandie aux Hollandois. *Memoires de M. L. M. D. L. F. Memoires MSS.*

Depuis que de Ruiter s'étoit ſeparé de Tromp, celui-ci étoit reſté à l'ancre devant Torbai, pendant quelques jours, attendant le dénouëment des pratiques ſecretes qui ſe trâmoient entre les Eſpagnols & le Chevalier de Rohan, lequel traitoit avec eux pour faire livrer Honfleur ou Quillebeuf aux Hollandois, & faire ſoûlever la Normandie. Ce Chevalier étoit de la maiſon de Rohan, qui a rang en France parmi les Princes Etrangers, étant ſortie des premiers Souverains de Bretagne. Il avoit une averſion naturelle pour le Roi, dont il ne pouvoit ſuporter les manieres; cela parut même un jour avec éclat dans une action que fit ce Chevalier, & qui lui donna quelque réputation. Le Roi étoit encore jeune & ſous la tutele du Cardinal Mazarin. 1674.

Avanture du Chevalier de Rohan chez le Roi.

On joüoit alors fort gros jeu chez ce Cardinal. Le Chevalier de Rohan, après avoir beaucoup perdu, ſe trouva devoir au Roi une groſſe ſomme. On étoit convenu qu'on ne payeroit qu'en loüis d'or, & après en avoir compté au Roi ſept ou huit cens, il lui compta deux cens piſtoles d'Eſpagne ou environ. Le Roi ne voulut pas les recevoir & dit qu'il faloit des loüis. Alors le Chevalier de Rohan prit bruſquement les deux cens piſtoles d'Eſpagne, & les jetta par la fenêtre, en diſant, *puiſque Vôtre Majeſté ne les veut pas, elles ne ſont bonnes à rien.* Le Roi piqué ſe plaignit au Cardinal de cette inſolence, & le Cardinal, comme ſon Gouverneur, lui dit, *Sire, le Chevalier de Rohan a joüé en Roi, & vous en Chevalier de Rohan.* Ce procedé donna du relief au Chevalier dans le monde, & au Roi, malgré ſon orgüeil & ſon amour propre, une idée de ce Chevalier dont il auroit pu profiter, s'il l'avoit ſu faire. Une marque de cela * c'eſt qu'après un grand déreglement, beaucoup d'extravagances, & un mépris de la Cour marqué en pluſieurs occaſions, le Roi l'avoit encore agréé pour la charge de Colonel des Gardes, lorſqu'elle ſortit de la Maiſon de Gramont; grace dont il ne ſut pas profiter, & qui l'auroit garanti d'une mort tragique.

Quelle fut l'occaſion de ſa perte. *M. moires de M. L. M. D. L. F. Memoires MSS.*

Cet homme, tel qu'on vient de le dépeindre, perdu de dettes, mal à la Cour, ne ſachant où donner de la tête, & ſuſceptible d'idées vaſtes, vaines, & fauſſes, chercha à relever ſes affaires par la trahiſon dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment. Il communiqua ſon deſſein au Sieur de la Truaumont, qui,

* *C'eſt Mr. L. M. D. L. F. qui parle ainſi dans ſes Memoires.*

1674. quoi-que Fils d'un ſimple Auditeur des Comptes de Roüen, s'étoit aquis parmi les perſonnes de qualité une diſtinction qui l'avoit élevé au deſſus de ſa naiſſance. Il étoit d'une réſolution & d'une valeur peu communes. Il s'étoit attaché au Chevalier de Rohan depuis quelques années, & ce Prince le faiſoit ſubſiſter. Les Eſpagnols, ſur quelques propos que la Truaumont fit jetter à la Cour de Bruxelles, lui donnerent d'abord & au Chevalier de Rohan une ſomme conſiderable pour les mettre en état d'executer leur promeſſe. Le projet de la Truaumont étoit de s'introduire dans Honfleur, avec quelques Gentilshommes de Normandie qu'il ſe flatoit de pouvoir engager dans ſon complot, en leur faiſant eſperer une grande fortune: d'aller avec les plus hardis d'entr'eux ſouper chez le Gouverneur, auprès de qui il avoit beaucoup d'accès, & de le poignarder avec les principaux Officiers de la garniſon: d'égorger en même tems les ſoldats des corps de garde, & par de certains ſignaux dont il étoit convenu, d'avertir du ſuccès de ſon entrepriſe la Flote de Hollande qui à jour nommé ſe devoit trouver dans le port de Honfleur la même nuit qu'il l'auroit executée. Ils ſe ſervirent dans cette intrigue d'un Maître*d'Ecole Flamand, qui portoit les lettres & les avis de part & d'autre, & leur Traité fut effectivement fait & ratifié. Mais les Hollandois, qui étoient les plus intereſſez dans cette entrepriſe, impatiens de n'en voir aucun effet, donnerent ordre à leur Flote de paſſer en Bretagne.

L'Amiral Tromp ayant levé l'ancre après avoir été renforcé de 24. voiles de Torbai depuis peu de jours, diviſa ſa Flote en trois Eſcadres, dont la ſeconde fut donnée au Sieur Bankert, & la troiſiéme à Vannes. Il arriva le 23. Juin à Belle-Ile, où les Hollandois prétendoient faire une deſcente. Pour cet effet ſes Vaiſſeaux s'étant aprochez du Châteu des deux côtez, le Comte Guillaume de Hoorn, Général des Troupes de débarquement, le fit ſommer de ſe rendre; & ſur le refus de celui qui y commandoit, il fit mettre une partie de ſes gens à terre. Mais la reſiſtance qu'il y trouva l'obligea bien-tôt à les rembarquer. La Flote alla le lendemain moüiller l'ancre devant l'Iſle de Noirmoutier, qui fut ravagée & miſe à contribution. Les tentatives que firent les Hollandois aux embouchures de la Loire & de la Garonne, & ſur les côtes des Iles de Ré & d'Oleron furent auſſi ſans effet. L'Amiral Hollandois ne pouvant executer aucun des projets formez, fit voile vers l'Eſpagne avec ſon Eſcadre, après avoir renvoyé les deux autres. Le Comte de Hoorn ayant debarqué pour aller à Madrid voir la Reine Régente, rejoignit la Flote à Barcelone, d'où elle repaſſa le Détroit pour retourner en Hollande. 1674.

Conſpiration du Chevalier de Rohan découverte.

Pendant ce tems-là, le Roi aprit la conſpiration du Chevalier de Rohan, par le moyen du Roi d'Angleterre qui ſe ſervit de la Ducheſſe de Portsmouth, ſa Maîtreſſe, pour l'en informer. On lui donna avis qu'un Marchand de Londres avoit reçu de la part du Comte de Monterei une ſomme de cent mille écus, pour la diſtribuer à ceux à qui le Chevalier de Rohan l'ordonneroit. Sur cela ce Prince fut arrêté à Verſailles & conduit a la Baſtile; & le Roi envoya à Roüen le Sieur de Briſſac, Major de ſes Gardes du Corps, pour ſe ſaiſir de la Truaumont. Celui-ci fut ſurpris dans ſon lit, & s'étant mis en défenſe tua d'un coup de piſtolet un des gardes qui vouloient le ſaiſir. Mais dans le tems qu'il alloit lâcher un ſecond coup, le camarade du mort lui tira ſon mouſqueton, & le renverſa par terre. Sa bleſſure n'étoit pourtant pas mortelle,

* *Il étoit né ſujet du Roi d'Eſpagne, & s'étoit établi à Piquepuſſe près de Paris.*

1674. mais il l'envenima dans ſa priſon avec ſes doigts, & mourut le même jour ſans rien avoüer, pour s'épargner la honte du ſupplice. Cet accident auroit pu dans la ſuite ſauver la vie au Chevalier de Rohan, ſi après avoir tout nié à ſes autres Juges, il n'avoit pas tout avoüé à Beſons, qui lui arracha ſon ſecret en lui promettant ſa grace: action indigne d'un Juge! Le Maître d'Ecole fut pendu, & le Chevalier de Rohan eut la tête coupée * avec le Chevalier de Préault, un de ſes Neveux, qu'il avoit engagé dans ſon deſſein: auſſi bien que Madame de Villiers, autrement Bordeville, Femme de qualité dont il étoit amoureux & aimé, & qui avoit des terres en ce Païs-là. Celle-ci mourut plus conſtamment que le Chevalier de Rohan même; car il fut d'abord étonné, & montra quelque foibleſſe dès qu'il put ſoupçonner quel ſeroit ſon ſort; mais il ſe remit enſuite, & reçut la mort avec fermeté.

Particularitez touchāt ce Chevalier. *Memoires de M L M. D.L.F.*

Il avoit été fort bien venu auprès des Dames, & en dernier lieu de Madame de Mazarin, Niéce & héritiére du Cardinal, une des plus belles femmes de l'Europe, & qui l'a été juſqu'à ſon dernier jour. Elle avoit quitté ſon Mari pour le ſuivre; & ſi la laideur du Mari & la bonne mine de l'Amant peuvent excuſer une femme, elle étoit excuſable en cela. Il avoit auſſi eu les bonnes graces de Madame de Tiange, Sœur de Madame de Monteſpan, & on pretendoit qu'il avoit aimé Madame de Monteſpan même. Quoi-qu'elle n'eût pas répondu à ſa paſſion, elle fut fort touchée de ſa mort; mais elle n'eut pas le courage de demander ſa grace. Le Roi, à ce que l'on dit, fut tenté de la lui donner de lui même: mais le Tellier & Louvois lui repreſenterent que dans la conjoncture preſente un exemple étoit neceſſaire, & qu'il n'en pouvoit faire un grand à meilleur marché, puiſque le Chevalier de Rohan étoit d'une grande naiſſance & cependant ſans ſuite, ſans amis, mal avec ſa Mere & avec tous ceux de ſa famille, dont aucun n'oſa ſe jetter aux piés du Roi. Cela fut trouvé fort mauvais dans le public. On blâma ſa Mere & Madame de Soubize ſa parente, qui, à ce qu'on pretend, étoit fort bien en ce tems-là avec le Roi, quoique leur commerce fût caché. Madame de Monteſpan, Maîtreſſe du Monarque déclarée, comme j'ai dit, depuis long-tems, fut chargée du même blâme en cette occaſion; & ce n'eſt pas la ſeule où elle ait montré un cœur dur, peu ſenſible à la pitié & à la reconnoiſſance. 1674.

Quoi-qu'on puiſſe dire de cet évenement, propre à faire connoître en partie l'eſprit de ce tems-là; ce fut la ſeule execution de mort faite pendant le Regne du Roi contre un homme de qualité pour crime de leze-Majeſté. Sur quoi un Auteur * remarque, qu'il eſt beau à ce Monarque de punir ſévérement un crime d'Etat, après qu'on lui a vu pardonner des injures faites à ſa perſonne. Il eſt pourtant vrai de dire que ce crime avoit ſeulement été projetté, mais qu'il n'avoit été ſuivi d'aucun effet; ce qui fait voir que l'on punit quelquefois les volontez en France.

Deſſein des Frā. çois ſur Roſes ſans effet.

Depuis l'avantage remporté ſur les Eſpagnols en Catalogne par le Comte de Schomberg, ce Général étoit demeuré dans l'inaction: la chaleur de la ſaiſon n'ayant pu lui permettre aucune entrepriſe. La Cour de France forma enſuite le deſſein du ſiége de Roſes, après avoir mis en mer ſes Galeres, & quelques Vaiſſeaux ſous les ordres du Duc de Vivonne. Mais les Eſpagnols ſe trouvant extrêmement forts en Catalogne en empêcherent l'execution.

* *Le 27. Decembre.*

Buſſi Rabutin, Hiſt. de Loüis XIV.

1674. Dans ce tems-là Meſſine, une des plus conſiderables Villes de Sicile, ſe ſoûleva contre le Roi d'Eſpagne ſon Souverain. La cauſe de ce ſoûlevement fut le mécontentement du peuple, qui ne pouvoit ſuporter les impôts & les taxes osorbitantes dont on le chargeoit. Dom Diégo de Faria, qui en étoit pour lors Gouverneur, ayant fait mourir un Meſſinois pour avoir expoſé en public par dériſion ſon portrait, ſous la figure de Pilate, le peuple accourut en furie à ſa maiſon, d'où il ſe ſauva avec peine. Il ſe retira avec ſa femme & ſes enfans dans le Château de S. Salvador à l'entrée du port de la Ville, où il fut aſſiégé. La revolte s'accrut en peu de jours à un tel point, qu'il ne fut plus au pouvoir des Eſpagnols de l'apaiſer. L'exemple de ce que le Comte d'Ognate avoit fait en 1640. envers ceux de Naples faiſant craindre aux ſéditieux des ſuites funeſtes du pardon qu'on leur offroit; ils ne voulurent écouter aucune propoſition d'accommodement, & les principaux d'entr'eux jugeant qu'ils ne pouvoient pas reſiſter long-tems par eux-mêmes aux forces qu'aſſembloit le Marquis de Boyona, qui commandoit en Sicile, & au ſecours que le Viceroi de Naples & les autres Etats d'Italie ſe preparoient à lui envoyer; ils s'adreſſérent au Roi de France & lui demanderent ſa protection. Ce Prince, bien-aiſe d'une conjoncture qui alloit cauſer une puiſſante diverſion à ſes Ennemis, écouta favorablement les Meſſinois, & envoya à leur ſecours une Eſcadre compoſée de ſix Vaiſſeaux, de quantité de Flûtes & de Barques longues, chargées de vivres & de munitions, ſous le commandement du Chevalier Alphonſe de Valbelle. Il ne fut pas plûtôt arrivé à Meſſine, que les Troupes de débarquement attaquerent le Château de S. Salvador, où les Eſpagnols ſe défendoient encore contre la populace, & le prirent.

Secours envoyé à Meſſine par la France.

Cependant on faiſoit de nouveaux efforts en Suiſſe pour y négocier, par le moyen des Cantons, une Neutralité générale pour la Franche-Comté, la Haute-Alſace, le Brisgavv, les Villes Foreſtieres, & celle de Conſtance, y compris l'Evêque de Bale, le Duc de Wirtemberg, & la Ville de Strasbourg. Cette Neutralité avoit été fortement ſollicitée dès le mois de Juillet à Bade où les Cantons étoient aſſemblez, & quoi-qu'elle eût été rejettée par tous les Alliez, l'Ambaſſadeur de France ne laiſſa pas de la propoſer encore ſur la fin de l'année, lorſque les Troupes Imperiales, unies à celles de Brandebourg, de Munſter & de Lunebourg, furent prêtes à entrer en Alſace. Il eſt aiſé de juger, qu'une conjoncture comme celle-là n'étoit pas propre a la faire paſſer; mais quand on ſe trouve dans un grand embarras on s'attache à toute ſorte d'expedient. 1674.

Nouveaux efforts de la France pour la Neutralité generale de la Franche Comté. *Memoires Politiques de Mr. du Mont.*

Les Miniſtres des Alliez d'autre côté parloient d'un ton tout different, & s'efforçoient d'engager les Suiſſes à la défenſe de ces mêmes lieux contre la France. Le Comte Caſſati, Ambaſſadeur d'Eſpagne, donna là deſſus un Memoire aux Cantons Catholiques, par lequel il ſe plaignoit fortement „ de ce „ qu'ils avoient laiſſé perdre la Fran„ che-Comté faute de ſecours, & de ce „ qu'ils avoient refuſé le paſſage à celui „ que Sa Majeſté Catholique y envo„ yoit, quoi-qu'ils fuſſent engagez & à „ l'un & à l'autre par divers Traitez. A quoi les Cantons repondirent, „ que la Cour d'Eſpagne n'avoit ſujet „ de ſe plaindre que des Comtois, qui „ avoient été agreſſeurs en cette guer„ re: que quant à eux, ils ne ſe cro„ yoient point obligez à ſecourir des „ peuples, qui, à leur inſu, & contre „ leurs avis, avoient commencé à uſer „ d'hoſtilité contre une Couronne leur „ plus ancienne amie & alliée, & qu'en „ un mot il n'avoit tenu qu'au Roi Ca-

Les Alliez s'y opoſent.

1674. » tholique de ſauver cette Province, » en acceptant la Neutralité qu'ils lui » avoient offerte & procurée, circon- » ſtance qui ſuffiſoit ſeule pour les ti- » rer à cet égard de tous les enga- » gemens où ils auroient pu être d'ail- » leurs.

Sollicitations de l'Empereur auprès des Suiſſes.

Mr. Wurts Envoyé de l'Empereur joignit ſes inſtances à celles du Comte Caſati, mais d'une maniére moins rude & plus inſinuante. » Il repreſenta » aux Cantons, qu'il étoit évident que » le deſſein du Roi Très-Chrêtien é- » toit d'étendre ſa domination tout le » long du Rhin, pour de là tenir en » ſujection les Princes & Etats qui é- » toient de l'autre côté; que quand ce- » la arriveroit, ils ne ſe trouveroient » pas mieux traitez que les autres, & » qu'ils ſeroient les premiers à ſe reſ- » ſentir de la faute qu'ils auroient » faite; qu'on ne leur demandoit la dé- » fenſe que pour des Païs où elle étoit » abſolument neceſſaire pour la ſûreté » du leur; que leur propre interêt les « obligeoit à l'accorder, & les y ſol- » licitoit plus fortement que tout ce » qu'il pourroit leur alleguer, & que » c'étoit une choſe ſur laquelle ils ne » pouvoient faire trop ſérieuſement » reflexion. Ajoûtant à la fin, que ce- » pendant il eſperoit qu'en execution » des Traitez qu'ils avoient avec l'Em- » pereur, ils rappeleroient les Troupes » Suiſſes qui étoient au ſervice de Fran- » ce, ou du moins ne permettroient pas » qu'elles entrepriſſent rien contre l'Em- » pire.

Réponſe des Cantõs.

Ces demandes furent apuyées avec chaleur par le Miniſtre des Etats Generaux & par un Gentilhomme qui arriva au mois d'Octobre à Bade de la part de l'Electeur de Brandebourg. Elles furent même accompagnées de quelque offre d'argent; mais on s'en étoit aviſé trop tard, & l'engagement que les Suiſſes venoient de prendre avec la France, étoit encore trop récent pour leur permettre de s'en retirer ſitôt. D'ailleurs ils voyoient les armes des Alliez ſuperieures en Alſace à celles du Roi de plus de trente mille hommes, & ils ſe perſuadoient qu'avec des forces comme celles-là, il ne leur ſeroit pas difficile de reconquerir l'Alſace & la Lorraine ſans qu'ils s'en mêlaſſent. Auſſi ne le voulurent-ils point faire, & leur derniere réponſe fut: » Que pour » ſe porter à des actes d'hoſtilité, il fa- » loit en avoir une legitime occaſion, » & que la France ne leur en avoit don- » né aucune; que quant à la ſûreté des » Places & Païs en queſtion, il étoit » beaucoup plus aiſé d'y pourvoir par » la Neutralité que la France offroit, » que par la voye des armes; que néan- » moins en cas de beſoin, ils ne man- » queroient pas d'aviſer aux moyens » qu'ils jugeroient neceſſaires pour la » défenſe requiſe; & que pour ce qui » étoit de leurs Troupes ils y mettroient » un tel ordre, que ni l'Empereur, ni » l'Empire, n'auroient aucun ſujet de » s'en plaindre. 1674.

Attention du Maréchal de Turenne au ſuccès de cette Négociation. *Memoires Politiques de Mr du Mon.*

Le Maréchal de Turenne, qui par le moyen de la Cour recevoit journellement des avis ſi fideles touchant les plus ſecretes reſolutions des Ennemis, n'avoit garde d'ignorer une Négociation auſſi publique que celle-là. Il étoit ponctuellement informé des choſes à meſure qu'elles ſe paſſoient, & il y prenoit un interêt d'autant plus grand, qu'il avoit toûjours aprehendé que les Suiſſes, à l'exemple de ceux de Strasbourg, ne ſe rangeaſſent du côté du plus fort. J'ai ſu, dit l'Auteur de ces Memoires, par des Officiers qui étoient en ce tems-là de ſa maiſon, que cette crainte faiſoit ſa plus grande inquiétude, & que l'heureux ſuccès des combats qu'il avoit donnez pendant la campagne, lui avoit moins cauſé de plaiſir, que la ſeule nouvelle de la réponſe définitive des Cantons à l'Envoyé de l'Empereur. Dès-lors il ſe crut à l'abri de tout, & il ſe

1674. réſolut à défendre le terrain de l'Alſace pié à pié. Comme il le connoiſſoit mieux que perſonne, & qu'il avoit une habileté toute particuliére en cette maniére de faire la guerre, il ſe flata d'y pouvoir réüſſir, malgré la multitude des Ennemis, & de tromper agréablement le Roi, en lui conſervant contre toute eſpérance une Province ſi utile au bien de ſon ſervice.

Ce General ruine toute l'Alſace

La premiére choſe qu'il fit, ce fut de ruïner le Païs, parce qu'il n'y avoit point d'autre moyen de le ſauver. Il en enleva les grains & les fourages, & fit mettre le feu à tous ceux qu'il ne put enlever, afin que l'Armée ennemie ne pût y trouver dequoi ſubſiſter. Il abandonna enſuite les Places ruïnées ou de mauvaiſe défenſe, & renforça ſon Armée des Troupes qu'il en tira. Il en garda néanmoins quelques-unes, mais en petit nombre, & entre celles-là, il fit particuliérement fortifier Saverne & Haguenau qui lui étoient neceſſaires. Il ſe ſaiſit auſſi du Château de Waſſelheim apartenant à ceux de Strasbourg, & fit porter dans ces trois Places tous les vivres & les fourages qu'il avoit enlevez dans le païs. Pour lui, il ſe retira dans le poſte de Detwiller, & enſuite dans celui d'Ingwiller, où il attendit le ſecours que le Maréchal de Crequi lui amena, de maniére que bien-tôt après il ſe trouva fort de vingt à vingt-cinq mille hommes, comme il avoit été au commencement de la campagne. Cependant les Alliez entrerent en Alſace, & s'y emparerent de Colmar, de Schleſtadt, de Durkheim, d'Obernheim, & de quelques autres Places peu importantes; mais la diviſion qui ſe mit entr'eux, ne leur permit pas de rien entreprendre de conſiderable. Joint à cela que la ſaiſon étoit moins propre à faire la guerre qu'à ſe repoſer, & que l'on fut obligé de mettre les Troupes en quartier d'hiver preſqu'auſſi-tôt qu'elles furent arrivées.

Il n'y eut que le Duc de Lorraine, qui dans l'extrême impatience de recouvrer ſon Duché réſolut de s'y faire voir à quelque prix que ce fût; & qui tout vieux, & tout uſé qu'il étoit des fatigues de la guerre, fit pour cela une marche, & une diligence, que de jeunes gens bien vigoureux n'auroient peut-être pas oſé entreprendre. Il paſſa par des chemins que l'on avoit crus juſqu'alors impraticables, & fit un détour ſi grand pour éviter les Troupes du Maréchal de Turenne, que les François qui étoient en Lorraine n'eurent pas la moindre nouvelle, ni de ſon arrivée ni de ſa marche, juſques à ce qu'ils ſe ſentirent attaquez par ſes gens. Le Colonel du Pui qu'il avoit envoyé devant avec 700. Maîtres ſurprit au Village de Benamenil le Marquis de Sablé dans ſon lit, le fit priſonnier & lui tua toute la Nobleſſe d'Anjou qu'il commandoit, à la reſerve de cent cinquante Gentilshommes qui furent auſſi priſonniers, & de dix-huit ou vingt qui ſe ſauverent, tout le reſte ayant été tué dans le combat, ou brûlé dans le Village. Comme les François n'étoient pas accoûtumez à de pareilles ſurpriſes, ils s'en prirent au Marquis de Sablé. Ils l'accuſerent de pareſſe & d'yvrognerie, & le regarderent comme un homme entiérement incapable de porter les armes. Mais la verité eſt, qu'il y eut en ſon fait plus de malheur que d'imprudence. Il avoit l'Armée du Maréchal de Turenne devant lui, & il n'étoit pas ſeulement à ſupoſer que les Ennemis pûſſent pénetrer juſqu'au lieu où il étoit, à moins qu'ils n'euſſent des aîles. Quoi qu'il en ſoit, le Duc de Lorraine ne s'en tint pas là, il ſe ſaiſit de Remiremont, & d'Epinal, & par ce petit commencement de conquêtes, il obligea le Maréchal à venir au ſecours de la Province. Le Duc ſe perſuadoit que les Alliez profiteroient de cette occaſion pour entrer auſſi en Lorraine, par le paſſage

1674.

Le Duc de Lorraine fait un grand tour pour ſurprendre les Fraçois, & les défait.

1674. d'Obernheim qui étoit en leur puiſſance ; mais il n'en firent rien, & comme il n'avoit qu'une poignée de monde avec lui, il fut contraint à faire retraite ſans aucun autre avantage de la courſe qu'il avoit faite, qu'un butin de trois ou quatre cens mille livres, & le plaiſir d'avoir montré aux Alliez le chemin qu'il ſe perſuadoit qu'ils devoient prendre.

1675. Cependant ils avoient emporté le fort Château de Hunningen, & avoient bloqué Briſac de ſi près, qu'ils pouvoient ſe flater de l'emporter avant la fin de l'année 1674. mais ils avoient affaire à un homme qui n'étoit pas d'aſſez bonne compoſition pour leur laiſſer faire tranquillement cette conquête. Le Maréchal de Turenne rentra donc bruſquement en Alſace, par Betford, défit en arrivant à Mulhauſen ſix mille chevaux & deux mille cinq cens hommes d'Infanterie, reprit divers poſtes que les ennemis occupoient, & fit des Regimens entiers priſonniers de guerre. Les ennemis, ſurpris de le voir au milieu de leurs quartiers, lors qu'ils le croyoient en Lorraine, raſſemblerent leur Armée derriere la Riviere de Durkheim où le Maréchal de Turenne les attaqua & les défit le cinq Janvier 1676. La nuit ſurvint & favoriſa leur retraite : ils ſe ſauverent du côté de Strasbourg. Enfin cette Armée ſi nombreuſe, commandée par tan de Princes de l'Empire, qui ne ſe propoſoient pas moins que d'envahir les Provinces de France, fut obligée de repaſſer le Rhin & d'aller hiverner en Allemagne. Ce fut par cette action digne d'une memoire éternelle que ce grand homme termina cette glorieuſe campagne.

L'Armée Allemande eſt chaſſée de la Lorraine.

Le Roi veut avoir raiſon de l'affaire du Prince de Furſtemberg.

L'affaire du Prince Guillaume de Furſtemberg, & celle des quarante mille écus qui avoient été arrêtez à Cologne, avoient piqué le Roi de France juſqu'au vif, & le reſſentiment qu'il en avoit conçu étoit ſi grand, que rien ne pouvoit le contenter à moins d'une ſatisfaction authentique, ou d'une vengeance ſignalée. Pour ce qui eſt de la ſatisfaction, il n'y avoit pas lieu d'en eſperer ; l'Empereur l'avoit toûjours conſtamment refuſée, & le Pape auſſi-bien que le Roi Médiateur y avoit inutilement employé ſes offices. Ainſi il ne reſtoit plus à Sa Majeſté d'autre voye que celle de la vengeance, & ce qu'il y avoit de chagrinant, c'eſt que celle-là même ne lui étoit pas bien ouverte. Dans cet embarras qui devenoit chaque jour plus fâcheux & plus difficile, par le grand nombre de Princes qui embraſſoient le parti des Alliez, le Roi Très-Chrêtien ſe propoſa de nouveau de deſunir cette formidable union, ou du moins d'en détacher quelques-uns des principaux membres, pour pouvoir après cela ſe jetter avec plus d'avantage ſur l'Empereur qui en étoit le Chef, & le réduire malgré qu'il en eût à cette grande ſatisfaction qu'il ſouhaitoit de lui. 1674.

Moyens qu'il mer en uſage pour déſunir les Alliez. *Actes & Memoires de la Paix de Nimégue.*

Nous avons expliqué ci-devant une partie des choſes que les Miniſtres de France firent en Allemagne pendant l'année 1674. pour parvenir à cette fin ; mais on peut dire que cette batterie, quelque bien dreſſée qu'elle fût, n'étoit pourtant pas celle dont le Roi s'étoit promis le plus d'éfet. Il avoit fait propoſer en Eſpagne le Mariage du Roi Catholique avec la Fille * de Mr. le Duc d'Orléans : la reſtitution de la Ville de Meſſine, & quelques autres avantages dans le Rouſſillon, pourvu que l'on conſentît à la Paix ; & dans le même tems il avoit fait offrir aux Etats Generaux la reſtitution de Maeſtricht & de Graves, les ſeules Places qu'il tenoit encore ſur eux : & des conditions pour le Prince d'Orange, dont eux & lui avoient lieu d'être contens.

* *Marie-Loüiſe d'Orléans, née le 27. Avril 1672.*

1674. Le Comte d'Eſtrades, qui avoit été chargé de cette négociation par le Roi ſon Maître, & qui pour y réüſſir plus aiſément s'étoit ſervi du Miniſtere de Monſieur Peſters, Receveur General de Maeſtricht, n'oublia aucune des voyes de perſuaſion, ni aucune des raiſons qu'il crut propre à faire comprendre aux Etats, & au Prince, l'avantage qu'une telle Paix apporteroit aux païs. Mais leur adverſité paſſée étoit encore trop preſente à leur eſprit, pour leur permettre d'abandonner ſitôt des Alliez, ſans le ſecours deſquels ils voyoient bien qu'il leur ſeroit impoſſible de ſe maintenir. Ils travailloient au contraire à s'en faire de nouveaux, & avoient, comme nous avons dit, conclu des Traitez avec les Ducs de Zell & de Vvolfenbutel, avec l'Electeur de Brandebourg & le Roi de Dannemarc. Ils en firent encore un autre le vingt-ſix Janvier de cette année avec l'Evêque d'Oſnabrug, & un cinquiéme avec l'Evêque de Munſter le 26. Octobre ſuivant.

Les Negociations de Paix ne laiſſent pas de continuer. *Actes & Memoires de Nimégue.*

Cependant les Négociations de Paix alloient toûjours leur train ordinaire. Et comme la ſuite des évenemens militaires ne m'a point permis de les placer en leur lieu, il faut reprendre ici ce qui s'eſt paſſé à cet égard dans le reſte de l'année derniere. La Médiation d'Angleterre avoit été acceptée dès le mois de Septembre paſſé, & tous les Miniſtres des Puiſſances intereſſées étant partis de Cologne, le Comte Tot alla en France pour porter le Roi à relâcher quelque choſe de ſes prétentions. Le Baron Spar alla à Londres auprès du Roi d'Angleterre, pour l'engager à entrer dans la Médiation d'une maniére dont le Roi de Suéde eût lieu d'être ſatisfait; & le Comte Ehrenſtein ſe rendit en Hollande, pour continuer ſes offices de Médiateur auprès des Etats Generaux.

L'Empereur de ſon côté accepta la Médiation du Pape, celle de Suéde, & celle de Veniſe; facilité qui pouvoit aſſez faire connoître le peu d'envie qu'il avoit d'en venir à aucune concluſion. La Médiation d'Angleterre fut la ſeule ſur laquelle il fit quelque difficulté, non qu'elle lui fût plus ſuſpecte que les deux autres; car il ne pouvoit ignorer que le Roi ſeroit obligé de s'y comporter beaucoup moins ſelon ſon inclination que ſelon le deſir de ſon Parlement; mais parce que la voyant ſouhaitée des Etats, il apprehendoit qu'elle ne fit trop hâter les affaires. Quant à celle du Pape & a celle de Suéde, il ne s'en mettoit pas beaucoup en peine, perſuadé que la premiere ne pouvoit ſervir pour les Proteſtans, & que la ſeconde n'auroit bien-tôt plus de lieu du tout; de ſorte qu'il ne hazardoit rien à en recevoir les offices. On peut dire même qu'il regardoit dès-lors le Roi de Suéde comme ennemi. L'alliance que l'Electeur de Brandebourg venoit de faire avec lui, avec l'Eſpagne, & avec les Etats Generaux ne lui laiſſoit aucun lieu d'en douter. Il n'étoit pas à croire que le Roi de Suéde en vît les effets tranquillement, & ſans y prendre part; & ſupoſé que l'amour de la Médiation eût été aſſez puiſſant en lui pour cela, on lui avoit preparé de longue main une affaire, qui l'intereſſoit encore plus que la Déclaration de l'Electeur de Brandebourg contre la France, & qui ne pouvoit manquer de produire ſon effet. C'étoit l'affaire de la Succeſſion d'Oldembourg, qui fut remiſe ſur le tapis à Vienne, à la fin du mois d'Août, avec tant de chaleur, que les Reſidens de Suéde & de Holſtein eurent bien de la peine à obtenir que l'on attendroit l'arrivée du Comte d'Oxenſtiern, qui venoit de Suéde à la Cour Imperiale en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, & qui ſans doute auroit des inſtructions particulieres là-deſſus.

Ce

1675. Ce Comte y arriva au commencement d'Octobre dernier, & eut ſa premiere audience le 20. Mais les affaires étoient dès ce tems-là ſi broüillées, qu'il n'y avoit preſque plus de jour à les accommoder. Il ne laiſſa pas néanmoins de faire auprès de l'Empereur les offices de Médiateur, ſuivant les inſtructions qu'il en avoit de la Cour; & l'Empereur lui ayant donné pour Commiſſaires le Sieur Montecuculi, le Chancelier Hocher, & le Comte de Coningſee, il leur délivra peu de jours après un Memoire par lequel, après avoir propoſé Hambourg pour le lieu du Congrès, il demandoit qu'il plût à Sa Majeſté Imperiale de conſentir à une ſuſpenſion d'armes generale, & de remettre en liberté le Prince Guillaume de Furſtemberg.

Memoire preſenté par l'Ambaſſadeur de Suede pour le lieu du Congrès.

Ce Memoire demeura quinze ou ſeize jours ſans aucune reponſe, parce qu'on ne ſavoit pas bien à la Cour Imperiale, ſi on devoit témoigner ouvertement au Comte le peu de ſatisfaction que l'on avoit de la conduite de ſon Maître, au ſujet du grand armement qu'il avoit fait; ou ſi, en temporiſant juſqu'au bout, on entreroit avec lui dans des négociations inutiles. A la fin on prit le dernier parti, & le 10. Novembre on lui donna la reponſe de l'Empereur, qui contenoit en ſubſtance: » un remercîment »au Roi de Suéde de la peine qu'il pre»noit en ſa Médiation, du peu d'avan»cement de laquelle on ne pouvoit at»tribuer la faute qu'au Roi de France »ſeul, qui avoit toûjours refuſé les Paſ»ſeports pour les Miniſtres du Duc de »Lorraine, quoi-que ſous des pretextes »mal fondez, ayant rompu la Paix de »Cologne ſous d'autres pretextes de »même nature. Que Sa Majeſté avoit »enfraint les Traitez de Munſter, de »Cléves, & d'Aix-la-Chapelle, &c.

Reponſe de l'Empereur à ce Memoire.

La Réſidence du Comte d'Oxenſtiern à Vienne ne fut pas longue, car y étant arrivé au commencement du mois d'Octobre 1674. il en partit le 7. Fevrier 1675. regalé par l'Empereur d'un preſent de quatorze mille écus. Mais à peine fut-il hors de Vienne, qu'il reçut par un Courier la Déclaration que le Roi Très-Chrêtien avoit donnée au Baron Spar, tant ſur le point du lieu du Congrès, que ſur ceux des Sauf-conduits pour les Miniſtres de Lorraine, & de l'élargiſſement du Prince de Furſtemberg. Or, comme cette Déclaration étoit importante, & qu'elle devoit être communiquée ſans délai à Sa Majeſté Imperiale, il retourna ſur ſes pas & la remit entre les mains des Commiſſaires, avec un Memoire de ſa part, ſur lequel il demanda une reponſe définitive. Voici qu'elle étoit la Déclaration du Roi.

Déclaration du Roi au ſujet du Congrès & du P. G. de Furſtemberg.

Déclaration du Roi de France donnée à Mr. le Baron Spar, Ambaſſadeur du Roi de Suéde, à Paris le 14. Janvier 1675.

» LEs ſoins que le Roi de Suéde a » donnez par ſa Médiation au bien » de la Paix, n'ayant point ceſſé avec » les Conférences, que les violences, » ſi connuës dn toute l'Europe, inter» rompirent à Cologne au commence» ment de l'année derniere, & ce Prince » ayant agi depuis par ſes Ambaſſadeurs „ dans toutes les Cours des principales „ Parties, qui ſont aujourd'hui en guer» re, pour renoüer une Négociation ſi „ importante; le Sieur Baron de Spar „ ſon Ambaſſadeur Extraordinaire en » France, s'eſt aquité particuliérement » de cet ordre auprès du Roi. Il a con» vié Sa Majeſté au nom du Roi ſon

Déclaration

1675. » Maître, à vouloir convenir d'une » Ville pour le lieu des Conférences, » & l'a invité à en ouvrir l'accès par » ſes Paſſeports aux Miniſtres & Dé- » putez de tous les Princes, qui ſont » armez contre Sa Majeſté. Il lui a fait » connoître que ces facilitez, que Sa » Majeſté voudroit bien aporter pour » reprendre le Traité de Paix, devoient „ être accompagnées de la ſatisfaction, „ que Sa Majeſté doit ſi légitimement „ attendre de l'Empereur, ſur ce qui „ s'eſt paſſé à Cologne.

» Le Roi a déja fait ſavoir audit Sr. » Ambaſſadeur Extraordinaire de Sué- „ de, combien il contribueroit volon- » tiers à rétablir le lieu de l'Aſſemblée. „ Et parce que Sa Majeſté ne peut trou- „ ver de ſureté pour ſes Ambaſſadeurs „ dans aucune Ville de l'Empire, après „ l'exemple de l'année derniere; Sa » Majeſté ayant bien voulu pour un „ bien ſi general paſſer par deſſus la „ juſte conſideration, qui auroit pu „ l'empêcher de traiter de la Paix ſur „ les terres de ſes ennemis, a nommé „ la Ville de Breda pour le lieu des » Conférences. Après une telle nomi- » nation, toute l'Europe doit être ſans „ doute auſſi perſuadée de la ſincerité » des intentions de Sa Majeſté pour la „ Paix, qu'elle aura été convaincuë de „ l'éloignement de ſes ennemis pour le „ repos public, lorſqu'ils ont refuſé „ une propoſition ſi avantageuſe pour y » arriver.

» Sa Majeſté s'étant déja expliquée ſi » favorablement ſur le lieu de l'Aſſem- » blée, continuë à demander que ce „ ſoit à Breda; mais en cas que les Etats „ Generaux ayent quelque raiſon parti- „ culiére pour exclure cette Ville, elle » veut bien leur laiſſer le choix de tel- „ le autre Place, qu'ils voudront nom- „ mer dans leurs Provinces, à l'excep- „ tion de celles de Friſe & de Gronin- „ gue, comme trop éloignées de la » France, & veut bien enſuite faire con- » noître ſes intentions ſur les deux au- 1675. » tres points contenus dans le Memoire » dudit Sieur Ambaſſadeur Extraordi- » naire de Suéde.

» Plus il a plu à Dieu de benir la juſ- » tice des armes de Sa Majeſté par les » ſuccès ſi grans & ſi glorieux qu'elles » viennent de remporter en Alſace, & „ plus Sa Majeſté a ſujet de s'en pro- „ mettre de nouveaux, plus elle pen- „ che à témoigner publiquement qu'el- » le conſerve, au milieu des avantages » de la guerre, le deſir de la tranquillité » generale.

» C'eſt dans le deſſein d'en ouvrir les „ moyens avec plus de facilité, que Sa „ Majeſté veut bien declarer au ſuſdit „ Ambaſſadeur Extraordinaire de Sué- „ de, qu'auſſi-tôt que les parties prin- „ cipales, qui ſont aujourd hui en guer- „ re avec Sa Majeſté, ſeront conve- „ nuës du lieu de l'Aſſemblée, qui eſt „ propoſé ci-deſſus pour le Traité de „ Paix, Sa Majeſté accordera genera- „ lement à tous les Miniſtres & Dépu- „ tez deſdites Parties principales, & à „ ceux de tous leurs Alliez, ſans en „ excepter aucun, les Paſſeports & Sauf- » conduits qui leur ſeront neceſſaires, » pour ſe rendre au lieu du Traité.

» Mais comme Sa Majeſté ne peut „ remettre ſes Ambaſſadeurs en état de „ reprendre les Conferences, qu'elle „ n'ait été ſatisfaite ſur le juſte ſujet „ qu'elle eut de les rappeler; elle at- „ tend par l'entremiſe du Roi de Suéde, » & comme une condition neceſſaire, „ qui doit marcher d'un pas égal avec „ les Paſſeports & Sauf-conduits, qui „ ſeront réciproquement accordez, „ la liberté du Prince Guillaume de „ Furſtemberg, & la reſtitution de „ l'argent de Sa Majeſté, qui fut enle- » vé à Cologne par les Officiers de » l'Empereur. Une ſatisfaction ſi legi- » time d'une entrepriſe ſi inſoute- „ nable doit prouver à la France, » qu'elles ſont les intentions que les 1675.

1675. » Alliez ont pour la Paix.

» Mais pour faire voir encore davantage, combien Sa Majeſté eſt ſenſible à la gloire de rendre le repos à » la Chrêtienté, lors qu'elle pourroit » s'en promettre une nouvelle de la » continuation de la guerre, & pour » faire connoître au Roi de Suéde » le cas qu'elle fait de ſa Médiation » & de ſes offices, Sa Majeſté veut » bien, ſur les inſtances qu'il lui en a » fait faire par ſon Ambaſſadeur, admettre quelque temperament touchant le Prince Guillaume de Furſtemberg. Pour cela, quelque droit » qu'elle eût de demander ſa liberté pleine & entiére, elle ſe contentera, que dans le tems que les » Paſſeports ſeront delivrez de part & » d'autre, il ſoit remis entre les mains » d'un Prince neutre, auprès duquel il » ſoit obligé de demeurer juſqu'à la » concluſion de la Paix. Sa qualité d'Eccleſiaſtique ne l'appele ſi naturellement en aucun autre lieu qu'à Rome, » & pour cela Sa Majeſté conſentira, » qu'il paſſe auprès de Sa Sainteté tout » le tems qui reſtera juſqu'à la fin de la » guerre.

» Sa Majeſté ſe promet, que non » ſeulement le Roi de Suede, mais » toute l'Europe, qui ſera inſtruite de » ſes ſentimens par le preſent Memoire, ſera également convaincuë de ſes » veritables intentions pour la Paix, & » de l'éloignement que ſes ennemis y » aporteront, ſi, lorſqu'elle admet un » temperament ſur la liberté du Prince » Guillaume de Furſtemberg, qu'elle » ſe contente de la reſtitution d'une » ſomme, qui lui a été arrêtée contre » toute ſorte de droit, qu'elle veut bien » admettre pour l'Aſſemblée un lieu » proche & commode par ſa ſituation » dans le païs de ſes ennemis; & qu'elle accorde ſans aucune exception des » Paſſeports, pour les Miniſtres & » Députez de tous les Princes qui lui » font la guerre, le Roi de Suede 1675. » ne trouve pas les mêmes diſpoſitions » dans le parti qui eſt contraire à la » France.

» Il reſte, pour repondre à tout le » Memoire dudit Sieur Ambaſſadeur » Extraordinaire, de faire connoître » les ſentimens de Sa Majeſté ſur la » propoſition qui y eſt faite d'une ſurſéance d'armes generale, comme » d'un moyen pour aller au devant des » obſtacles, qui pourroient naître durant la Négociation de la Paix.

» Sa Majeſté a déja vu, que ſur les » inſtances, que le Comte d'Oxenſtiern » Ambaſſadeur Extraordinaire de Suede » en avoit faites à Vienne de la part du » Roi ſon Maître, l'Empereur ayant » aparamment en vuë d'éloigner la » concluſion de la Paix, avoit refuſé » d'admettre cette propoſition; & qu'il » avoit témoigné, que cette affaire » pourroit être traitée entre les Miniſtres des differens Partis, lorſqu'ils » ſe ſeroient tous rendus dans le lieu » des Conferences. Comme Sa Majeſté » embraſſera toûjours avec plaiſir les » moyens, qui pourront conduire à la » Paix, elle trouvera bon de charger » alors ſes Ambaſſadeurs de ſes inſtructions ſur ce ſujet, à condition toutefois que leur négociation ſur ladite » ſurſéance d'armes ne pourra durer » que juſques à l'action des armées, au » commencement de la campagne prochaine. Fait à St. Germain en Laye, » le 14. de Janvier 1675.

Cette Déclaration fut ſuivie, comme j'ai dit, d'un Memoire du Comte d'Oxenſtiern ſur lequel l'Empereur lui fit délivrer une derniere reponſe; & voila où finit en Allemagne la Médiation de la Suede, dont ce Comte n'eut pas ſujet d'être fort ſatisfait. Cette Couronne n'y fut plus traitée dans la ſuite que comme Partie intereſſée, & fut même peu de tems aprés declarée ennemie de l'Empire.

Fin de la Médiation du Roi de Suede en Allemagne.

1675. Pour ce qui eſt du Comte Ehrenſtein, il avoit preſenté aux Etats Generaux trois Memoires dont la ſubſtance étoit : » que les malheurs qui étoient » arrivez depuis le commencement de » la guerre devoient ſervir de leçon » pour l'avenir : que plus on y avanceroit, plus les difficultez s'augmenteroient; & qu'ainſi l'on ne pouvoit trop » ſe hâter d'en prévenir la ſuite par un » loüable accommodement qui rendît » le calme à l'Europe : qu'il eſperoit » que Leurs Hautes Puiſſances dont les » inclinations avoient toûjours paru ſi » pacifiques y contribueroient de tout » leur pouvoir, & que dans cette confiance il les prioit de donner les mains » à une ſuſpenſion d'armes, & à la nomination d'un nouveau lieu de Congrès, comme auſſi d'aporter de leur » part quelque facilité à l'ajuſtement » des points Préliminaires qui avoient » été cauſe de la ſéparation de celui de » Cologne.

Inſtances faites aux Etats Generaux. *Mémoires du Chevalier Temple.*

Et comme l'Alliance que les Etats firent en ce tems-là avec l'Electeur de Brandebourg, avec le Roi de Dannemarc, & avec les Ducs de Brunsvvic n'avoit pu être ſecrete; Ehreſtein s'en plaignit fortement dans ſon ſecond Memoire, diſant que de telles Alliances, bien loin d'être propres à avancer l'ouvrage de la Paix, que leurs Hautes Puiſſances témoignoient de ſouhaiter ſi ardemment, ne pouvoient ſervir qu'à le retarder par les jalouſies, les méfiances, & les nouvelles difficultez, qu'elles feroient naître entre les Princes intereſſez, priant néanmoins qu'on lui fit voir copie de tous ces differens Traitez, pour ſa propre inſtruction. Sur quoi il lui avoit été répondu de la part des Etats Generaux; » qu'il n'avoit jamais » tenu à Leurs Hautes Puiſſances que » la Paix n'eût été faite auſſi-tôt après » avoir été propoſée, mais bien au » Roi de France, qui leur avoit fait » offrir des conditions ſi dures, que, » pour ne ſe voir point réduites à les » accepter, elles avoient été obligées à » faire des Alliances avec pluſieurs » Princes. Que depuis qu'il avoit plu » à Dieu de rétablir la Paix entre leur » Etat & l'Angleterre, le Roi de France bien loin de montrer de plus grandes inclinations pour celle qui reſtoit » à faire avec lui, il en avoit paru encore plus éloigné, que par le paſſé, tant par le refus conſtant des Paſſeports pour les Miniſtres du Duc de » Lorraine, ſans qui Leurs Hautes » Puiſſances ne pouvoient traiter, attendu leur Alliance avec lui, que par » les inſtances réiterées qu'il avoit faites, & qu'il continuoit de faire pour » la liberté du Prince Guillaume de » Furſtemberg, & plus particuliérement encore par la rupture du Congrès de Cologne à laquelle il s'étoit » porté ſur ce pretexte. Qu'à la verité » ces conſiderations, & pluſieurs autres » avoient obligé Leurs Hautes Puiſſances à ſe fortifier par de nouvelles Alliances avec d'autres Princes; mais » que l'on n'en devoit prendre aucun » ſoupçon ni méfiance, comme ſi elles » devoient ou pouvoient aporter quelque retardement à la Paix, parce » qu'au contraire elles n'avoient été » faites que dans la vuë de la procurer » & d'en hâter la concluſion; & qu'en » effet Leurs Hautes Puiſſances & leurs » Alliez ne deſiroient autre choſe que » de la voir bien-tôt terminée, & que » pour cette fin l'on convint d'abord » d'un lieu pour la traiter.

Plaintes de leurs nouvelles Alliances.

Comme tout cela ne ſignifioit pas grand choſe, l'Ambaſſadeur Suedois n'en avoit été que médiocrement ſatisfait, & connut bien au langage des Etats qu'il devoit ſe preparer à uſer de patience dans la ſuite de ſa négociation, juſques à ce que quelque incident nouveau la rompît tout à fait, ou lui en procurât un heureux ſuccès. Il ne laiſſa pourtant pas de preſenter, & pour me

L'Ambaſſadeur Suedois ne ſe rebute point.

1675. ſervir des termes du Chevalier Temple, de fatiguer ſouvent les Etats, de longs & fréquens Memoires ; mais beaucoup moins, comme je penſe, dans l'eſperance de renoüer les Traitez, que pour ne laiſſer pas mourir la Médiation entre ſes mains, & pour conſerver au Roi ſon Maître & à lui l'honneur de l'avoir maintenuë juſqu'à la fin dans toute la force de ſa fonction ; à quoi l'on peut ajoûter que le frequent commerce que l'exercice de la Médiation lui donnoit avec les Etats Generaux lui procuroit en même tems le moyen de penetrer dans leurs ſentimens à l'égard de la Suede, & de juſtifier la conduite de ſon Maître, ce qui dans la conjoncture d'alors étoient deux points importans. Quoi-qu'il en ſoit, Ehrenſtein preſenta deux nouveaux Memoires dans le mois ſuivant, l'un daté du 9 & l'autre du 28. Dans le premier il diſoit, après avoir remercié Leurs Hautes Puiſſances de l'inclination qu'elles marquoient pour la Paix, & du conſentement qu'elles accordoient pour la nomination d'un lieu propre pour la traiter, » que ſi Leurſdites » Hautes Puiſſances avoient reſolu que » le lieu du Traité fût nommé d'abord » & avant toutes choſes, il ſeroit à » ſouhaiter qu'elles vouluſſent donc y » envoyer leurs Ambaſſadeurs, & pro» curer que les Alliez y envoyaſſent » auſſi les leurs tous également munis » de pleins pouvoirs ſuffiſans pour con» venir avec la Partie adverſe ſur tou» tes ſortes de points ; afin que les né» gociations ne reçuſſent par là aucun » retardement, mais qu'il croyoit qu'il » ſeroit plus à propos d'accommodet » auparavant les points Préliminaires » afin qu'ils n'aportaſſent aucun obſta» cle aux Négociations quand on ſe » ſeroit rendu au lieu du Traité ; & » qu'enfin pour ce qui étoit des raiſons » alleguées par Leurs Hautes Puiſſan» ces pour la juſtification de leur procedé, elles pouvoient bien juger que 1675. » les Puiſſances opoſées n'en manquoient » pas non plus de leur côté, & qu'ainſi il valoit mieux n'en point faire » mention ni de part ni d'autre, de » crainte que ce ne fût une nouvelle oc» caſion d'aigrir les eſprits, plûtôt que » de les adoucir.

La bataille de Senef, dont on aprit la nouvelle quelques jours après, donna lieu au ſecond Memoire de cet Ambaſſadeur. Il y repreſenta le plus pathétiquement qu'il put les miſeres & les déplorables ſuites que la continuation de la guerre entraînetoit infailliblement après elle, & mit en opoſition tous les biens & les avantages que la Paix aportoit toûjours avec ſoi, mais dont aucun Etat ne pouvoit s'apercevoir ſi-tôt, ni ſi pleinement, que celui des Provinces-Unies, par la raiſon du riche Commerce dont elles étoient en poſſeſſion, & qui embraſſoit, pour ainſi dire, toute la terre. Après quoi il revint à prier Leurs Hautes Puiſſances qu'elles vouluſſent faire en ſorte auprès de leurs Alliez que le lieu du Traité fût nommé & arrêté, & que les Ambaſſadeurs qui y ſeroient envoyez fuſſent pourvus d'amples pouvoirs afin que leur voyage ne fût point inutile : que ſur tout il plût à Leurſdites Hautes Puiſſances de donner lieu par quelques propoſitions favorables à ce que les points Préliminaires, qui avoient tant fait de bruit & d'embarras à Cologne, fuſſent premierement vuidez : inſinuant au même tems que celui de la liberté du Prince de Furſtemberg n'étoit pas en lui-même d'une importance ſi conſiderable que Sa Majeſté Imperiale ne pût bien l'accorder à la conſidetation du bien & de l'avancement de la Paix, ſi le Roi Très-Chrêtien de ſon côté conſentoit à ſe relâcher touchant les Paſſeports que l'on ſouhaitoit de lui, pour les Miniſtres du Duc de Lorraine.

Il preſente toûjours de nouveaux Memoires aux Etats Generaux, pour les aporter à la Paix

On reçut ces deux Memoires, mais on Raiſons qui em-

1675. ne ſe hâta pas d'y faire réponſe ; parce que l'on commençoit dès-lors à s'inquiéter de l'Armement du Roi de Suéde. On diſoit même publiquement à Amſterdam & à la Haye, que cet Armement regardoit & intereſſoit autant l'Etat, que l'Electeur de Brandebourg, & que ce que Sa Majeſté Suédoiſe en faiſoit n'étoit qu'à la ſollicitation du Roi Très-Chrêtien, & par la jalouſie de la proſperité de la Republique, laquelle il n'avoit jamais regardée qu'avec des yeux d'envie. A cela on ajoûtoit „ que „ Sadite Majeſté n'avoit pas agi de bonne foi dans l'exercice de ſa Médiation, „ que ſa partialité avoit paru en cent „ occaſions malgré les ſoins qu'elle avoit pris pour le cacher, & qu'elle ſe „ montroit enfin à découvert aux yeux „ de toute la terre par cette derniere „ action ; puiſqu'après avoir refuſé la „ cotte-part des Troupes qu'elle devoit „ à l'Empire conformément à la Matricule, & cela ſous pretexte que ſa qualité de Médiateur ne lui permettoit „ pas de la lui donner, elle ne laiſſoit „ pas de mettre ſur pié des Armées entieres dans le ſeul deſſein d'attaquer „ un des plus fidéles Princes dudit Empire. Tout cela fut raporté à l'Ambaſſadeur de Suéde, qui, pour défendre le Roi ſon Maître des ſoupçons fâcheux que l'on avoit de lui, au ſujet de ſon Armement, preſenta un autre Memoire aux Etats le 9. Octobre, dans lequel, après s'être plaint de ce qu'on ne lui avoit point donné reponſe ſur les deux precedens, ce qu'il attribuoit au deſir qu'on avoit de continuer la guerre, il témoignoit ſon étonnement de ce qu'on faiſoit ſi peu de cas des offices pieux & amiables du Roi ſon Maître, lequel étoit ſi porté pour le bien de cet Etat, & qui depuis plus de deux ans avoit fait paroître tant de zele pour le rétablir en ſon ancienne ſplendeur, ſans ſe rebuter ni pour la dépenſe, ni pour les longs & pénibles travaux dont ſa Médiation avoit été accompagnée.

pêchent les Etats Generaux d'y repondre. *Memoires du Chevalier Temple.*

Il ajoûtoit „ qu'il avoit été informé „ que certaines perſonnes mal-intentionnées cherchoient à trouver à redire ſur ce que dans la vuë du maintien & de la conſervation de le Paix „ de Vveſtphalie, Sa Majeſté avoit fait „ avancer quelques Troupes du côté de „ l'Allemagne ; & qui tâchoient de la „ rendre ſuſpecte, comme ſi cet armement eût été fait contre l'Etat, mais „ que pour faire voir combien ils ſe „ trompoient en leurs malignes conjectures, & pour effacer dans l'eſprit de „ Leurs Hautes Puiſſances toutes les „ impreſſions qu'elles y auroient pu faire, Sa Majeſté offroit d'entrer dans „ une nouvelle Alliance avec elles tout „ auſſi-tôt qu'elles l'auroient agréable, „ les priant de faire là-deſſus une ſérieuſe reflexion, auſſi-bien que ſur „ toutes les autres choſes qu'il leur avoit propoſées pour l'avancement de „ la Paix, touchant la nomination du „ lieu, & l'aplaniſſement des deux difficultez qui s'opoſoient à l'ouverture „ du Congrès.

Remontrances nouvelles de l'Ambaſſadeur Suedois. *Actes & Memoires de Nimégue.*

Ce Memoire n'ayant point eu de reponſe non plus que les deux precedens, Ehrenſtein en délivra encore un autre le 22. du même mois d'Octobre, dont le contenu étoit ; „ que lui Ambaſſadeur „ de Sa Majeſté Suédoiſe ayant eu ordre incontinent après la ſéparation du „ Congrès de Cologne de ſe rendre de „ nouveau auprès de Leurs Hautes „ Puiſſances, pour y continuer les fonctions de ſa Médiation, & pour procurer une nouvelle Aſſemblée de Plénipotentiaires, il s'y étoit rendu avec „ empreſſement. Que la bonne affection de cet Etat & ſon inclination pour „ la Paix, ſur laquelle il comptoit après „ l'aſſiſtance divine plus que ſur toute „ autre choſe, lui avoit fait concevoir „ l'eſperance de voir ſes ſoins & ſes „ travaux couronnez par l'obtention du „ ſuccès tant deſiré, & qu'il avoit été

Autre Memoire du même Ambaſſadeur.

1675. „ confirmé en cette penſée par la conſi-
„ deration de l'heureux changement qui
„ étoit arrivé à cet Etat depuis une an-
„ née en çà : ne pouvant, diſoit-il, dou-
„ ter que puiſque par la grace de Dieu
„ Leurs Hautes Puiſſances joüiſſoient
„ maintenant comme d'une eſpece de
„ Paix, elles ne fuſſent entierement pot-
„ tées à la procurer auſſi aux autres
„ Etats accablez du fardeau de la guer-
„ re, ſans néanmoins y avoir d'eux-
„ mêmes aucun interêt particulier. Mais
„ que Sa Majeſté Suedoiſe le Roi ſon
„ Maître, & lui Ambaſſadeur, n'a-
„ voient pu aprendre ſans une vraye
„ douleur les nouveaux obſtacles que
„ quelques Princes de l'Empire avoient
„ aportez depuis peu à l'avancement de
„ cet ouvrage ſaint & deſirable, par
„ les engagemens qu'ils avoient pris
„ depuis peu dans la guerre, & en exe-
„ cution deſquels ils s'étoient mis en
„ Campagne avec des Armés entieres,
„ au lieu de la Cotte qui leur avoit été
„ aſſignée par la Diéte de Ratisbonne.
„ Que les malheurs dont cette démar-
„ che ſeroit ſuivie n'étoient que trop
„ aiſez à prévoir, puiſque ſans parler
„ du redoublement de charges & de
„ contributions qui en retomboit ſur
„ l'Empire, les affaires prenoient par
„ là une face beaucoup plus facheuſe
„ qu'auparavant, & devenoient ſans
„ comparaiſon plus difficultueuſes : de
„ ſorte qu'à peine ſe pourroit-on flater
„ deſormais de pouvoir raprocher à l'a-
„ venir des parties qui s'éloignoient de
„ plus en plus chaque jour. Que cette
„ conſideration, & particulierement
„ celle de la garantie des Traitez de
„ Munſter & d'Oſnabruck, à laquelle
„ Sa Majeſté Royale étoit tenuë & ſo-
„ lemnellement engagée, l'avoit con-
„ trainte à envoyer quelques Troupes
„ de l'Empire, afin de preſerver de ce
„ danger les terres qu'elle y poſſedoit,
„ & afin auſſi de délivrer l'Empire, au-
„ tant que faire ſe pourroit, des mal-
„ heurs dont il étoit menacé par cette 1675.
„ nouvelle guerre. Qu'ainſi Sadite Ma-
„ jeſté eſperoit que Leurs Hautes Puiſ-
„ ſances, bien loin de prendre quelque
„ ſoupçon ou inquiétude de ſon proce-
„ dé genereux & plein de candeur, el-
„ les lui donneroient lieu de continuer
„ à l'avenir les offices de Médiateur a-
„ vec plus de ſuccès que par le paſſé,
„ & que pour cet effet elles en vien-
„ droient enfin au plûtôt à la nomina-
„ tion d'un lieu propre pour traiter,
„ puiſque c'étoit l'unique moyen par
„ lequel on pouvoit parvenir à la
„ Paix.

A la fin les Etats repondirent, mais ce ne fut qu'un mois après avoir reçu le Memoire de l'Ambaſſadeur Suedois; de ſorte que quand leur réſolution lui fut communiquée, il en avoit déja preſenté un autre à Leurs Hautes Puiſſances. Il demandoit par ce dernier Memoire „ qu'avant de faire de nouveaux „ préparatifs de guerre, on travaillât „ à l'avancement de la Paix, ou en ac- „ ceptant les conditions qu'il avoit pro- „ poſées, ou bien en en propoſant d'au- „ tres, telles qu'on les jugeroit plus „ convenables pour faciliter un promt „ accommodement entre les parties; „ ajoûtant que ſi Leurs Hautes Puiſ- „ ſances vouloient bien s'employer à „ cet effet auprès de leurs Alliez, il y „ auroit lieu d'eſperer, que nonobſtant „ les nouveaux armemens qui étoient „ ſurvenus depuis peu au préjudice des „ Traitez de Weſtphalie, on pourroit „ (en mettant les conditions de recon- „ ciliation dans une juſte balance, & „ par l'aide du Roi d'Angleterre ſur „ l'acceptation duquel, en qualité de „ Médiateur, il felicitoit Leurs Hautes „ Puiſſances,) parvenir à la fin deſirée „ d'une Négociation ſi importante, pour „ lequel effet il offroit de nouveau „ les ſoins & les offices affectionnez „ du Roi ſon Maître. Mais comme il reçut le lendemain la réſolution de l'E-

Reponſe des Etats.

1675. rat, avec la nomination des trois places, Francfort, Hambourg, ou Aix, pour le lieu du Traité, il crut devoir presenter un nouveau Memoire pour servir de remerciement à Leurs Hautes Puissances; & en effet ce Memoire, à le prendre d'un bout à l'autre, ne contenoit autre chose que des remerciemens, à la reserve néanmoins de la conclusion, par laquelle il prioit Leurs Hautes Puissances de vouloir procurer (pendant qu'il feroit ses efforts auprés du Roi Très-Chrêtien pour lui faire agréer une des trois places nommées,) que les autres points contenus en son Memoire fussent aussi terminez; puisque sans cela il n'y auroit point d'Assemblée à esperer, quand même on seroit déja convenu touchant le lieu du Congrès.

L'Ambassadeur Suedois croit les avoir intimidez

Ehrenstein s'étoit flaté, en voyant la tardive & favorable résolution des Etats, que l'armement du Roi son Maître leur avoit fait peur, & que c'étoit ce qui les avoit obligez, après un silence de quatre mois, à lui repondre enfin si honnêtement, & même à faire tout d'un coup l'avance de nommer trois places pour le Traité; & en effet comme les Etats venoient de recouvrer toutes leurs places, à la reserve de Maestrichr seulement, il n'étoit pas naturel de penser qu'ils fussent bien-aises de se rembarquer, de gayeté de cœur, dans une nouvelle guerre, plûtôt que de se procurer un entier & paisible rétablissement par le moyen de la Paix. Cependant il étoit vrai que cette guerre étoit déja resoluë dans leur Conseil, & que s'ils recevoient encore les offices de la Suéde, ce n'étoit que pour la forme & en attendant mieux. Pour l'Ambassadeur, qui n'en jugeoit pas ainsi, & qui croyoit au contraire qu'il ne pouvoit mieux faire que de les tenir en cette crainte, il leur délivra dès le lendemain un autre Memoire, dans lequel „ après „ avoir déduit bien au long que les differens du Roi son Maître avec l'Elec- „ teur de Brandebourg, n'avoient rien „ de commun avec les interêts de L. H. „ Puissances, & que même les préparatifs que l'on faisoit en Suede n'étoient „ nullement pour porter aucun préjudice audit Electeur, mais seulement „ pour l'entretenement de la Paix de „ Vvestphalie, & l'avancement de celle que l'on recherchoit, il concluoit „ à ce que, puisque le Roi son Maître „ étoit resolu de vivre en bonne intelligence avec les Etats, il esperoit qu'ils „ en feroient de même de leur côté, & „ qu'ainsi ils ne se hâteroient nullement „ d'envoyer du secours à l'Electeur, „ comme on disoit qu'ils avoient envie de faire, mais qu'ils songeroient „ plûtôt à d'autres moyens propres „ à procurer & avancer le bien com- „ mun. 1675.

Les Etats Generaux disposez à secourir l'Electeur de Brandebourg *Mem. 14 Ibid.*

Ce Memoire produisit son effet, mais non pas de la maniére que l'Ambassadeur l'avoit cru; car les Etats qui avoient bien penetré son intention, & qui étoient bien-aises de lui faire connoître la leur sur le sujet de la rupture, lui firent entendre deux jours apres, que si Sa Majesté Suedoise attaquoit réellement & de fait l'Electeur de Brandebourg, ils ne pourroient se dispenser de secourir de tout leur pouvoir un Allié auquel ils avoient l'obligation d'avoir le premier tiré l'épée en leur faveur.

Remontrances de l'Ambassadeur Suedois touchãt la guerre de son Maître contre cet Electeur

Cette resolution ayant été délivrée le 30. à l'Ambassadeur, il presenta le 4. du mois suivant un nouveau Memoire à Leurs Hautes Puissances, lequel contenoit, „ 1. Un remerciement de „ ce qu'elles avoient bien voulu lui „ donner si promtement reponse, & „ aussi de ce qu'elles sembloient se relâcher en quelque façon en faveur de „ Mr. le Prince Guillaume de Furstem- „ berg. 2. Une petite remontrance tendante à insinuer, que puisque le Duc „ de Lorraine n'avoit point eu de Ministres

Digitized by Google

1675. „ ſtres au Traité des Pirenées, où ce-
„ pendant ſes interêts avoient éte diſ-
„ cutez, & que d'ailleurs le Roi de
„ France offroit & promettoit poſitive-
„ ment de le rétablir en ſes Etats, il
„ étoit peu important qu'il en envoyât
„ au Congrès qui ſe devoit former, ou
„ non, pourvu ſeulement qu'il fût ré-
„ tabli. 3. Une nouvelle aſſûrance de la
„ bonne affection que le Roi ſon Maî-
„ tre avoit pour cet Etat, & que ſi l'E-
„ lecteur de Brandebourg n'eût pas fait
„ entrer ſon Armée en Allemagne, Sa
„ Majeſté n'auroit jamais pris les ar-
„ mes contre lui, mais que néanmoins
„ ces differens pourroient être facile-
„ ment apaiſez, ſi cet Etat laiſſoit à Sa
„ Majeſté la liberté d'en uſer ſelon ſa
„ ſageſſe & ſon équité, puiſqu'elle n'a-
„ voit rien plus à cœur que l'obſerva-
„ tion inviolable du Traité de Vveſt-
„ phalie & le repos de l'Allemagne,
„ priant au reſte Leurs Hautes Puiſſan-
„ ces d'avoir meilleure opinion de Sa
„ Majeſté, que de croire qu'elle eût ar-
„ mé contre l'Electeur de Brandebourg,
„ ſi elle n'y eût été contrainte par une
„ neceſſité abſoluë, & d'être perſuadées
„ que bien loin de vouloir faire la moin-
„ dre choſe contre le Traité de Vveſt-
„ phalie, elle étoit prête au contraire
„ de reprendre ſes anciennes liaiſons
„ d'amitié avec ledit Electeur, aux ter-
„ mes & conditions de ladite Paix, &
„ par l'entremiſe de Leurs Hautes Puiſ-
„ ſances, même de lui donner toute la
„ ſatisfaction duë & raiſonnable, s'il ſe
„ trouvoit qu'à ſon inſçu elle eût fait
„ quelque choſe contre lui au préjudi-
„ ce de la ſuſdite Paix; offrant pour
„ cet effet de ſon côté, ainſi que
„ Leurs Hautes Puiſſances avoient fait
„ du leur, d'entrer en conference avec
„ les Députez qu'il leur plairoit de
„ lui donner, pour mettre fin à ces
„ differens.

La Ville de Breda propoſée pour le lieu du Congrès

Cependant le Baron Spar, qui de ſon côté employoit ſes offices auprès du Roi Très-Chrêtien pour l'avancement de la Paix, fit ſavoir à ſon Collégue que Sa Majeſté; en conſideration du Roi de Suede & pour faire voir à toute l'Europe le grand deſir qu'elle avoit de contribuer de tout ſon pouvoir à la Paix, avoit choiſi Breda pour le lieu du Traité, comme une Ville où la Foi publique avoit été autrefois religieuſement gardée; mais qu'elle ne pouvoit accepter aucun lieu dans l'Empire, après l'action qui avoit été faite à Cologne; ſur quoi Ehrenſtein preſenta * encore un Memoire aux Etats, par lequel il leur donnoit avis de la Déclaration du Roi Très-Chrétien & les prioit qu'il leur plût d'accepter le lieu de Breda, afin que la paix ne fût point retardée plus longtems par cet empêchement. Comme la propoſition étoit d'elle-même fort avantageuſe aux Etats, l'Ambaſſadeur ſe perſuadoit qu'ils y donneroient les mains avec plaiſir. Et il ne faut pas douter qu'on n'eût eu la même penſée à la Cour de France: mais on en fut bien-tôt deſabuſé. Car dès le lendemain Leurs Hautes Puiſſances déclarerent ** qu'elles „ étoient fermement déterminées à „ ne ſe point départir de la propoſition „ qu'elles avoient faite le 17. Novem- „ bre, des Villes de Francfort, Ham- „ bourg ou Aix, pour y traiter de la „ Paix.

1674.

Quoique cette Déclaration fût déciſive & ne laiſsât plus aucune eſperance à l'Ambaſſadeur de pouvoir rien obtenir, néanmoins comme il reçut quelques jours après l'acte de la nomination que le Roi Très Chrêtien avoit faite de la Ville de Breda, pour le lieu du Traité, & qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'en donner communication à Leurs Hautes Puiſſances: il leur en délivra copie, & l'accompagna d'un petit Memoire, par lequel il les prioit de lui faire ſavoir ſi

* *Le 12. Decembre.*
** *Par une réſolution du 13. Decembre.*

1675. elles deſiroient changer quelque choſe en la derniere reponſe qu'elles lui avoient donnée: ou ſi elles vouloient qu'il l'envoyât à Sa Majeſté Très-Chrêtienne dans les mêmes termes qu'elle étoit conçuë. Il concluoit par des inſtances nouvelles d'accepter le lieu de Breda, comme le meilleur & le plus aſſuré. Mais tout cela ne produiſit aucun effet; & les Etats ayant perſiſté dans leur réſolution, elle fut envoyée en France par l'Ambaſſadeur Ehrenſtein.

Fin de toutes les Médiations de la Suede

Ici finit l'année 1674. & en même tems toutes les eſperances que le Miniſtre Suédois avoit conſervées juſqu'alors de voir enfin le Congrès formé & la paix procurée par le moyen de ſa Médiation. Ce n'eſt pas qu'il ne fit encore depuis quelques tentatives, mais elles furent en petit nombre; & les interêts particuliers de ſon Maître lui donnerent plus d'occupation que ceux du public.

Memoire preſenté aux E. G. touchant les affaires de Brandebourg.

Le 3. Janvier 1675. il preſenta une Lettre du Roi ſon Maître aux Etats touchant les affaires de Brandebourg. Elle fut accompagnée d'un Memoire, par lequel l'Ambaſſadeur prioit inſtamment Leurs Hautes Puiſſances, que, puiſque par leur derniere reponſe * elles avoient offert de lui donner des Commiſſaires pour traiter avec lui touchant les differens qui étoient entre le Roi de Suede & l'Electeur de Brandebourg, elles euſſent la bonté de le faire preſentement. Sur quoi l'Aſſemblée ayant deliberé, elle commit le Conſeiller Penſionnaire Fagel, & deux autres membres du Corps pour conferer avec lui. Cependant la nouvelle vint de Paris que le Roi Très-Chrêtien conſentoit d'accepter telle Ville de la domination des Provinces-Unies, que les Etats voudroient choiſir, excepté ſeulement des Provinces de Friſe & de Groningue à cauſe de leur éloignement. Ce qui fut cauſe que l'Ambaſſadeur preſenta * aux Etats un Memoire, dont la ſubſtance étoit, „ que ſon Col- 1675.
„ legue le Baron de Spar, après pluſieurs
„ inſtances redoublées auprès du Roi
„ Très-Chrêtien, avoit obtenu de Sa
„ Majeſté, qu'elle auroit égard aux rai-
„ ſons alleguées par Leurs Hautes Puiſ-
„ ſances pour le refus de la Ville de Breda
„ & que ſans s'attacher davantage à au-
„ cun lieu particulier plûtôt qu'à un
„ autre, elle en laiſſeroit le choix & la
„ nomination à Leurs Hautes Puiſſances
„ dans toute l'étenduë de leur domina-
„ tion, à la reſerve des deux Provinces
„ ſuſdites: requerant le ſuſnommé Am-
„ baſſadeur qu'il plût à Leurs Hautes
„ Puiſſances lui donner reponſe à ſa pro-
„ poſition le plûtôt que faire ſe pourroit,
„ afin qu'il pût la faire ſavoir à ſon Col-
„ legue, par le même Courier qui lui
„ avoit été envoyé.

Délibération des E. G.

Là-deſſus les Etats réſolurent le même jour, que le Memoire ſeroit mis entre les mains du Conſeiller Penſionnaire Fagel & autres Députez de Leurs Hautes Puiſſances, afin qu'après en avoir donné communication aux Miniſtres des Hauts Alliez, & ſur ce conſulté & pris les avis du Prince d'Orange, ils en fiſſent leur raport à l'Aſſemblée: ce qui ayant été executé par les Deputez, les jours ſuivans, l'affaire fut remiſe ſur le tapis le 18. dans l'Aſſemblée des Etats, qui nommerent la Ville de Meurs pour le lieu du Traité, comme étant une place pourvuë de garniſon Hollandoiſe, quoique dépendante de l'Empire. Ils croyoient par ce temperament pouvoir concilier les differentes intentions de l'Empereur & du Roi de France, mais il ne leur réüſſit pas. Cette reſolution fut delivrée à l'Ambaſſadeur le 20. & le 22. il reçut de Paris la Déclaration du Roi par écrit telle que je l'ai inſerée ci-devant ſous la date du 24. Janvier de cette année.

* *Du 29. Decembre.*

* *Le 11. Janvier.*

1675. L'Ambaſſadeur Ehrenſtein la delivra aux Etats avec un Memoire, par lequel il leur remontroit que puiſque le Roi de France faiſoit paroître tant d'inclination à la Paix, il étoit raiſonnable que Leurs Hautes Puiſſances en fiſſent de même, afin que ce grand ouvrage ne fût pas retardé plus long-tems. A quoi les Etats repondirent le 31. qu'ils eſperoient „ que Sa Majeſté Très-Chrêtien- „ ne ſe contenteroit de leur derniere „ Déclaration pour la Ville de Meurs, „ & qu'ils aprenoient avec beaucoup de „ joye qu'elle avoit enfin accordé les „ Paſſeports requis & neceſſaires pour „ les Miniſtres de toutes les Parties, ce „ qui ſans doute étoit un grand achemi- „ nement à la paix. Qu'ils eſperoient „ auſſi que la retention du Prince Guil- „ laume de Furſtemberg n'aporteroit „ plus aucun obſtacle au Traité, & que „ l'on trouveroit bien-tôt des expediens „ pour terminer cette affaire. Et enfin „ qu'ils étoient prêts de donner à leurs „ Ambaſſadeurs pour le Traité des pou- „ voirs tels qu'on les pouvoit exiger „ d'un Etat qui aimoit veritablement „ la Paix.

Remontrances du même Ambaſſadeur Suedois

Le 14. Fevrier l'Ambaſſadeur preſenta encore un Memoire touchant la Suſpenſion d'armes, portant, „ que „ puiſque le Roi de France avoit com- „ mencé le premier à lever la difficulté „ des Préliminaires, il prioit Leurs Hau- „ tes Puiſſances de vouloir bien concou- „ rir de leur côté à une ſi loüable fin; „ non ſeulement en donnant leur con- „ ſentement à une Suſpenſion d'armes, „ mais auſſi en perſuadant leurs Alliez „ d'y conſentir, comme étant l'unique „ moyen pour obtenir la paix. Qu'il ſe- „ roit ſur-tout à ſouhaiter que ledit con- „ ſentement fût donné & reſpectivement „ accepté avant l'ouverture du Congrès, „ parce qu'alors il aporteroit une plus „ grande facilité aux négociations, que „ s'il venoit ſeulement après que l'on „ ſeroit aſſemblé, ainſi que Sa Majeſté „ Britannique l'avoit très-ſagement ju- „ gé & donné à connoître par ſes Let- „ tres & par ſa Déclaration. Que la hai- „ ne & la colere étant depoſées par ce „ moyen, du moins pour un tems, la „ paix en ſeroit d'autant plus aiſée à ob- „ tenir; au lieu que les évenemens de „ la guerre étant heureux ou malheu- „ reux, pourroient produire divers chan- „ gemens très-nuiſibles au but general „ qu'on ſe propoſoit, & par conſéquent „ deſavantageux à l'un ou à l'autre Par- „ ti. Que les raiſons qu'on alleguoit „ pour refuſer la ſuſpenſion d'armes, „ n'étoit nullement à contrebalancer a- „ vec celle qui devoit porter à l'accep- „ ter; & qu'après tout il ne pouvoit „ comprendre pourquoi elle ſeroit plus „ préjudiciable à cet Etat qu'à la Fran- „ ce. Que les Ambaſſadeurs de tant de „ Princes, qui devoient ſe trouver en „ une ſi celebre Aſſemblée, ſe porte- „ roient bien plus volontiers à la paix, „ quand ils verroient qu'on auroit ou- „ blié tout deſir de vengeance, & qu'on „ ne réveilleroit plus les vieilles querel- „ les. Qu'enfin, ſans parler de la vie „ & du ſalut de tant de milliers de per- „ ſonnes qui dépendoient de la conti- „ nuation de la guerre, la ſeule conſi- „ dération des Etats de l'Empire devoit „ être aſſez forte pour déterminer tous „ les Alliez unanimement à la ſuſpendre „ par un Armiſtice, étant certain que „ tant qu'elle dureroit, ils ſe trouve- „ roient toûjours chargez d'un fardeau „ inſuportable & agravant.

Les E. G lui ſignifient leur derniere reſolution

Le but de l'Ambaſſadeur en preſſant ainſi l'Armiſtice étoit de prolonger, autant qu'il pourroit la Médiation du Roi ſon Maître, qu'il voyoit prête d'expirer. Mais tous ſes ſoins furent rendus inutiles par l'arrivée de l'Electeur de Brandebourg à Cleves, & par les inſtances réïterées de ſon Envoyé auprès des Etats; de ſorte qu'au lieu d'une reponſe favorable, on lui ſignifia le 28. une réſolution priſe le 27. dans l'Aſſemblée, par

Memoires de Temple. Memoires de du Mont.

1675. laquelle il lui étoit declaré, que ſi le Roi de Suéde ſon Maître ne donnoit pas ordre au plûtôt à ce que ſes Troupes vuidaſſent de deſſus les terres de l'Electeur, on ne déféreroit plus à ſa Médiation, & l'on ne recevroit plus ſes Mémoires. En vain ledit Ambaſſadeur crut en rappeler, par le Memoire qu'il preſenta le 5. Mars, & dans lequel après s'être fortement plaint de la reſolution deſobligeante qui lui avoit été délivrée, il prioit qu'on la revoquât, & que l'on traitât avec lui à l'amiable ſur les différens qui étoient entre le Roi ſon Maître & ledit Seigneur Electeur, alleguant qu'il n'étoit pas raiſonnable que le Roi ſon Maître retirât ſes Troupes avant que l'on fût d'accord avec lui. Les Etats perſiſterent dans leur premiere reſolution, & ne voulurent plus recevoir ſes offices ni ſes Memoires. Ce Miniſtre ne laiſſa pourtant pas de reſter encore quelques mois à la Haye, mais ce fut ſans y faire autre choſe que de s'ennuyer, & être le témoin des meſures que l'Electeur de Brandebourg & le Prince d'Orange prirent enſemble contre le Roi ſon Maître, tant à Cleves, où le Prince ſe rendit au commencement du mois de Mars, qu'à la Haye où ſon Alteſſe Electorale vint auſſi, avec Madame l'Electrice ſon Epouſe, dans le mois de Mai. Ce dernier voyage décida de tout, & ſi l'on attendit quelques jours à déclarer la guerre, ce ne fut que pour avoir le tems de mettre en execution les meſures que l'on avoit concertées avec l'Electeur, & non pas pour aucune raiſon de doute ou d'indeciſion où l'on fût encore. En effet les Etats continuerent de plus en plus à marquer leur mécontentement contre le Roi de Suede, & le 15. du mois ſuivant ils ſe déclarerent tout-à-fait par un Manifeſte ou Déclaration de guerre publiée à * la Haye ſuivant les formes ordinaires. L'Ambaſſadeur Ehrenſtein demanda enſuite aux Etats un Vaiſſeau pour le tranſporter à Hambourg; ce qui lui ayant été accordé, il ſe diſpoſa pour ſon voyage: mais avant de partir il crut devoir repondre au Manifeſte des Etats par un Memoire qu'il leur laiſſa. 1675.

Cependant le Roi avoit fait diſtribuer dès la fin de l'Automne dernier pluſieurs commiſſions pour lever des Troupes: de ſorte que le mois de Mai étant venu il ſe trouva plus fort de trente mille hommes que dans la Campagne precedente. Il fit auſſi un Traité avec les Suiſſes qui lui livrerent 25000. chevaux pour remonter la Cavalerie; & comme tout cela n'étoit pas encore ſuffiſant pour contrebalancer les forces de Brandebourg, de Zell, & de Vvolffenbutel, de Munſter, & d'Oſnabrug, qui s'étoient jointes ou qui étoient ſur le point de ſe joindre à celles des Alliez, il ſollicita ſi fortement la Suede, & lui ouvrit ſa bourſe ſi à propos, qu'enfin cette Couronne ſe déclara ouvertement en ſa faveur. Ce fut pour cette fin que les Marquis de Feuquiéres & de Vitri avoient été envoyez l'un à Hambourg, & l'autre à Stockholm, ſur la fin de l'année 1674. & l'on ne douta point que leur voyage n'eût produit un très-bon effet. Cependant ils n'eurent ni l'un ni l'autre l'honneur du Traité qui ſuivit entre les deux Couronnes. La Cour ſe le reſerva, & ce fut à Verſailles, qu'il fut fait & ſigné le 25. Avril de cette année. Je n'entrerai point dans le détail de la maniére dont ce Traité fut executé, ni des tentatives inutiles que le Roi fit pour engager les Etats Generaux par le moyen du Prince d'Orange à une paix ſeparée. On en fit auſſi quelques-unes auprés du Roi d'Eſpagne, auprès de l'Electeur de Brandebourg, & auprès de celui de Tréves, qui n'eurent pas un meilleur ſuccès; & la concluſion de toutes ces négociations fut que chacun ſe reſolut à s'applanir les voyes de la paix par les operations de la guerre. 1675.

La Suede ſe declare ouvertement pour la France.

Traité conclu entre ces deux Couronnes.

* Le 18. *du même mois de Juin.*

1675. On ſe prepara donc de toutes parts à faire une Campagne vigoureuſe. L'Empereur & l'Empire devoient avoir quarante à quarante-cinq mille hommes ſur le Rhin, l'Electeur de Brandebourg 20. mille en Pomeranie, les Hollandois & les Alliez un pareil nombre dans le Duché de Brême, le Roi de Dannemarc 15000. vers le même côté, le Roi d'Eſpagne quinze mille en Catalogne, les trois Puiſſances Alliées quarante-cinq mille dans les Pais-bas, & le Duc de Lorraine un Camp volant ſur la Sarre, & par tout ailleurs où il ſeroit beſoin, ſans parler des Flotes & des Troupes deſtinées pour la réduction de Meſſine. Le Roi fut à ſon ordinaire informé de tout cela auſſi-tôt qu'il pouvoit l'être; & pour s'oposer avec ſuccès aux entrepriſes de tant de Troupes, il renforça, comme j'ai dit, conſiderablement les ſiennes, & ſe mit en Campagne de très bonne heure, afin de prevenir ſes ennemis par quelque expédition d'importance. Pour le commandement, il le laiſſa aux mêmes Generaux qui l'avoient eu l'année precedente, & du ſervice deſquels il s'étoit ſi bien trouvé; ſavoir, celui de l'Armee d'Allemagne au Maréchal de Turenne, & celui de Catalogne au Maréchal de Schomberg. L'armée du Prince de Condé fut composée au commencement de ſoixante-cinq mille hommes, dont il y avoit vingt mille chevaux pour former des Camps volans ſelon le beſoin, ſous le commandement du Maréchal d'Humiéres, du Comte de Maulevrier, & de Monſieur de Nancre; & le Duc de Luxembourg, le Maréchal de Rochefort, le Comte de Lude, & Monſieur de la Feuillade y ſervirent comme Lieutenans Generaux.

préparatifs de toutes parts pour la Campagne ſuivante.

Le Roi ſe diſpoſe à y aller en perſonne.

Le Roi lui-même, ſous le pretexte de ne laiſſer paſſer aucune occaſion d'acquerir de la gloire, voulut s'y trouver en perſonne, & ſouhaita que le Duc d'Orleans ſon Frere l'y accompagnât. Il lui envoya cinquante mille écus pour les frais de ſon équipage; mais ce Prince, qui s'étoit flaté qu'on lui donneroit le principal commandement de l'Armée, les refuſa, diſant que ſa preſence ayant été inutile dans la derniere Campagne, il ne pouvoit avec honneur ſe trouver en celle-ci ſans y avoir aucun commandement. Et ſur ce que le Roi lui fit dire que s'il vouloit venir il lui feroit payer ſes apointemens de la même maniere que s'il eût ſervi en qualité de Generaliſſime, il répondit qu'il ne ſeroit pas juſte qu'il tirât aucuns gages ſans rendre nul ſervice. Cela fâcha le Roi, dont l'eſprit fier ne ſouffroit pas volontiers qu'on fit la moindre réſiſtance à ſes volontez. Cependant il n'en temoigna rien ſur l'heure, & il agréa que Son Alteſſe Royale vint le conduire juſqu'à Luſarche; mais quelque tems après l'Armée étant venuë à camper dans un lieu où il n'y avoit qu'une maiſon logeable, il la fit garder expreſſément pour le Prince de Condé, comme General. Le Prince, qui ſavoit bien que cet honneur ne lui étoit pas dû là où étoit le Roi, s'en défendit fortement; mais Sa Majeſté termina la conteſtation en lui diſant, *mon Couſin, je ne ſuis que Volontaire en vôtre Armée, & cela étant ainſi je ne permettrai pas que mon General campe dans la Plaine pendant que je ſerai dans une maiſon*; paroles qui ne manquerent pas d'être bien-tôt raportées au Duc d'Orleans, & de faire ſur ſon eſprit toute l'impreſſion que le Roi ſouhaitoit qu'elles y fiſſent. Ce fut l'onziéme de Mai que Sa Majeſté partit du Château de Verſailles pour ſe rendre à l'Armée, & l'on aſſure qu'en montant en Caroſſe, elle dit à l'Evêque de Strasbourg, *je vais travailler pour Mr. vôtre Frere*: à quoi l'Evêque répondit, *& moi, Sire, je vais prier Dieu pour Vôtre Majeſté.*

On croit que le premier deſſein du Roi étoit d'aſſiéger Namur ou Luxembourg; Prise de Dinant.

1675. mais qu'il y renonça depuis, ayant eu avis que les Allemans s'avançoient à grandes journées vers le Rhin, & jugeant bien qu'il ſeroit obligé d'envoyer un renfort conſidérable au Maréchal de Turenne, avant que d'avoir pu réduire ni l'une ni l'autre de ces places. D'autres diſent que ce ne fut point la conſideration de la marche des Allemans, qui détourna le Roi de cette entrepriſe; qu'il connoiſſoit aſſez le Maréchal pour ne devoir pas douter qu'avec vingt-cinq mille hommes qu'il avoit, il ne pût bien les amuſer un mois ou deux, lui, qui avec un pareil nombre de Troupes les avoit battus quatre fois la Campagne paſſée; mais que Sa Majeſté n'avoit pas toutes les choſes neceſſaires pour un ſi grand ſiége, & qu'enfin elle n'oſoit pas trop le hazarder à la vuë de la nombreuſe Armée d'Imperiaux, d'Eſpagnols & de Hollandois qui s'aſſembloit auprès de Duffel. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle ſe borna à des conquêtes moins pénibles & plus aſſurées. Elle envoya d'abord le Maréchal de Crequi devant Dinant. La Ville ſe rendit dès le lendemain *; mais le Château ſitué ſur un Roc de difficile accès, fortifié & muni de toutes choſes, & défendu par une forte garniſon Allemande, réſiſta vigoureuſement durant ſept jours.

Siége de Hui.

Le Roi fit dans ce tems-là avancer ſon Armée ſur les frontiéres du Brabant pour arrêter la marche du Prince d'Orange, qui s'aprochoit avec les Eſpagnols & les Hollandois. Il envoya peu après le Maréchal de Crequi pour agir ſur la Moſelle & dans le Païs de Tréves; & donna ordre au Marquis de Rochefort d'aller faire le ſiége de Hui entre Namur & Liége. La Ville ouvrit ſes portes auſſitôt, & le Château après s'être défendu durant quelques jours capitula. La priſe de ces deux places aſſûra tout le païs, & ouvrit un chemin libre pour envoyer les ſecours neceſſaires à Maeſtricht, la plus avancée de toutes les places que le Roi avoit conquiſes. 1675.

A peine Hui & Dinant eurent capitulé, que le Roi ſe poſta avec ſon Armée à Neuf-Château pour obſerver les ennemis, pendant que le Prince de Condé formeroit le ſiége de Limbourg, inveſti par le Marquis de Rochefort. Les ennemis connoiſſoient l'importance de la place. Ils s'aſſemblerent ſur la Meuſe près de Ruremonde au nombre de quarante mille hommes, & ſous la conduite du Prince d'Orange, ils s'avancerent juſques à Hamsberg réſolus de tenter le ſecours. Le Roi, ſur l'avis de leur marche, fit reconnoître un poſte dans la plaine de Clermont pour les combattre, s'ils s'opiniâtroient dans leur deſſein. Cependant le Duc d'Enguien, à qui le Prince de Condé ſon Pere avoit remis la conduite du ſiége, preſſa vivement les attaques. La Tranchée fut ouverte le 14. Juin. On attaqua enſuite la Contreſcarpe, qui fut emportée le même jour; & les Aſſiégeans ſe logerent dans la demi-Lune nonobſtant la vigoureuſe réſiſtance des Aſſiégez. Le Prince de Condé fit enſuite attacher le Mineur à un des Baſtions qu'il fit battre avec huit piéces de Canon. La brêche ſe trouvant aſſez grande pour y faire monter quinze hommes de front, le Duc d'Enguien y fit donner l'aſſaut, après que le Prince de Condé ſon Pere, pour lui laiſſer la gloire de cette action, ſe fut retiré à l'Armée du Roi. On ſe logea donc ſur la pointe de ce baſtion; & le Prince de Naſſau-Sigen demanda à capituler.

Siége de Limbourg par le Duc d'Enguien.

Le Prince d'Orange ayant inutilement tenté le ſecours de la place, marcha vers Bruxelles, ſur l'avis qu'elle s'étoit renduë. Le Roi décampa auſſi de Tillemont, & s'avança juſqu'à St. Tron dont le Duc de la Feüillade s'étoit ſaiſi. Ce Monarque y étant campé, y reçut une eſpece d'affront. Les deux Maſſiéres, dont l'un étoit Colonel, & l'autre Ge-

Le Roi s'en retourne à Verſailles.

* *Le 10. de Mai.*

1675. neral Major dans les Troupes Eſpagnoles, étant ſortis de Leuvven avec quelques Troupes s'avancerent entre l'Armée Françoiſe & ſa grande Garde, qu'ils enleverent, & prirent pluſieurs Etendars. Le Marquis de Mongomeri, Capitaine de Cavalerie, qui commandoit une Garde ordinaire de cinquante hommes, étant allé la ſecourir, fut fait priſonnier. Le Roi, après avoir été témoin de cette inſulte, fit démolir Saint Tron, enſuite dequoi il décampa & prit la route de Charleroi. Il y fit la revuë de ſon Armée, dont il détacha ſix Bataillons, douze Eſcadrons, & cinq cens Dragons, qu'il envoya ſous le commandement du Marquis de la Trouſſe; puis il laiſſa le Prince de Condé à la tête de l'Armée pour obſerver les démarches du Prince d'Orange. Le Marquis de Crequi s'étoit emparé de Givet & de Franchimont, ce qui joint à la Citadelle de Liége que le Gouverneur avoit livrée au Comte d'Eſtrades au mois de Mars, avoit réduit la plus grande partie de l'Evêché à l'obéïſſance du Roi.

Il quitte Madame de Monteſpan par dévotiõ & la reprend enſuite.

Les choſes étoient en cet Etat, lors que le Roi quitta l'Armée pour s'en retourner à Verſailles. On étoit alors dans la circonſtance d'un Jubilé; & le Roi, qui a toûjours paſſé pour un Prince religieux & timoré, ſentit tous les remords du ſcandale que cauſoit ſon commerce avec une Femme mariée. Il en fit part à Madame de Monteſpan, qu'il tâcha de réſoudre à la retraite. L'Evêque de Condom *, alors Precepteur de Monſeigneur, fut appelé pour les aider dans ce pieux deſſein. Il y travailla avec tout le zele dont ce celebre Prélat étoit capable. La Dame partit pour Paris, & parut ſe retirer entierement. Le Roi lui écrivoit ſouvent, & le Prélat qui croyoit que c'étoit pour la fortifier, ſe chargea pluſieurs fois de ſes lettres, qu'il appuyoit de ſes ſages conſeils. Mais quelle fut ſa ſurpriſe, lorſqu'il ſçut qu'elles ne parloient de rien moins que de dévotion? Il en jugea par le promt retour de la Dame à Verſailles, & par une groſſeſſe qui parut bien-tôt après. Le Roi ſavoit allier la devotion avec l'amour; ou plûtôt c'étoit l'effet de l'habilleté de ſes Confeſſeurs, qui ont eu le ſecret d'avoir pour les Têtes Couronnées une morale differente de celle des particuliers. Il eſt vrai que durant un tems le Roi ne vit Madame de Monteſpan que les portes ouvertes; mais comme l'écrivit alors un homme d'eſprit à l'Abbé de St. Real, les gonds étoient ſi bien graiſſez, que le moindre ſoupir étoit capable de les fermer. Reprenons les évenemens militaires. 1675.

Il envoye un détachement de l'Armée de Flandre en Allemagne.

Comme les affaires d'Allemagne demandoient un promt ſecours, Sa Majeſté ordonna avant ſon départ au Maréchal de Crequi de s'y en retourner, avec les Troupes qu'il avoit commandées dès le commencement de la Campagne, & de prendre de plus avec lui cinq ou ſix Régimens de l'Armée de Mr. le Prince. Ce renfort arriva fort à propos, premierement pour repouſſer le Duc de Lorraine qui s'étoit avancé ſur la Sarre afin de faire diverſion de ce côté-là, & puis pour aider au Maréchal de Turenne à s'opoſer aux deſſeins du Comte Montecuculi.

Pour l'intelligence de ceci, il faut ſavoir que ces deux Generaux, également expérimentez, s'étoient amuſez depuis un mois ou deux par des feintes continuelles. Le Comte de Montecuculi ſur tout, tâchoit de perſuader au Maréchal de Turenne que ſon deſſein étoit d'aſſiéger Philipsbourg, quoiqu'au fonds il n'en eût point d'autre que de s'aſſûrer le paſſage en Alſace par la Ville de Strasbourg, & il avoit fait pour cela divers mouvemens. Mais le Maréchal qui n'étoit pas un homme à prendre aiſément le change, en avoit toûjours penetré le

* *Jacques Benignes Boſſuet, nommé à l'Evêché de Meaux en 1681.*

1675. but ; & enfin ils en étoient venus à ce point l'un & l'autre, que le Comte pour faire déterminer les Magiſtrats de Strasbourg pour le parti de l'Empereur, s'étoit avancé juſques à Lichtenavv, & à Rencheloch, auprès d'Offembourg, & que le Maréchal pour empêcher ce coup avoit paſſé le Rhin à Altenheim, & s'étoit venu poſter entre Strasbourg & lui. Par ce moyen il avoit ôté toute ſorte de communication avec cette Ville, qu'il avoit même reduite à ſe tenir dans la Neutralité qu'elle avoit acceptée quelques mois auparavant, d'une maniere ſi ſolemnelle qu'elle avoit reçu ſix cens Suiſſes pour ſa Garde, & avoit conſenti qu'ils juraſſent de la défendre indifferemment contre tous ceux qui la voudroient attaquer. Quinze jours & plus ſe paſſerent de cette ſorte, non ſans eſcarmouches de part & d'autre, dont le ſuccès fut tantôt favorable & tantôt deſavantageux aux Troupes du Roi. Mais au bout de ce tems-là, le Maréchal ayant reconnu que les Allemans pourroient encore tenir long tems dans leur poſte, parce qu'ils ne manquoient de rien, & que lui au contraire ſeroit bientôt à bout de fourages & de vivres, il étendit ſa droite juſqu'à Freiſtadt, & fit occuper toutes les Iles de Wantzenavv par le Marquis de la Freſeliére. Il mit auſſi une bonne Garniſon dans l'Ile de Honau, & pour avoir toûjours un paſſage libre en ce lieu, il y fit conſtruire un Pont de bateaux ; ou pour mieux dire pluſieurs Ponts qui communiquoient d'une Ile à l'autre, & qui traverſoient ainſi toute la Riviere. Ce ne fut pas tout, il fit encore jetter un Pont ſur le Renthen, & le fit fortifier d'un bon retranchement, dans le deſſein de couper encore aux Imperiaux la communication qu'ils avoient avec Offembourg, & avec la monragne. Cette action donna lieu à une rude eſcarmouche ; car le Comte Montecuculi ſe voyant à ſon tour privé de fourages & de vivtes, envoya le Duc de Lorraine avec ſix mille chevaux pour débuſquer le Chevalier du Pleſſis qui gardoit ce Pont, & le Maréchal ſur ce mouvement s'avança auſſi pour ſoûtenir le Chevalier, de façon que de part & d'autre il y eut des coups donnez & reçus. 1675.

Combat d'Altenheim. Le Maréchal de Turenne eſt tué d'un coup de Canon. *Memoires de M. L. M. D. L. F. Memoires Politiques de M. du Mont.*

Tout cela néanmoins ne paſſa point l'eſcarmouche ; mais le jour ſuivant le Comte Montecuculi aiant voulu ſe mettre plus au large, le Maréchal de Turenne le pourſuivit juſqu'au Village de Saſpach, derriere lequel les Imperiaux firent ferme dans une plaine, & ſe préparerent au combat. Le Maréchal s'y prépara auſſi de ſon côté, & paſſa toute l'après-dînée à viſiter les poſtes & les avenuës avec ſa vigilance & ſa précaution ordinaires ; mais étant monté ſur une hauteur avec Saint-Hilaire, Lieutenant General de l'Artillerie, pour lui montrer un endroit où il ſouhaitoit qu'on dreſsât une batterie, il reçut * un coup de Canon au travers du corps qui l'enſevelit au lit d'honneur. Ainſi finit ce grand homme, à qui tous les Hiſtoriens accordent unanimement le titre du plus judicieux & du plus experimenté Capitaine de ſon ſiécle.

Eloge de ce grãd Capitaine.

Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, Maréchal de France, &c. étoit né à Sedan l'onziéme de Septembre 1611. & fut baptiſé dans le Temple de cette Ville, ſuivant l'uſage de la Religion Reformée, dont ſon Pere Henri de la Tour d'Auvergne, Duc de Boüillon, Prince Souverain de Sedan & Maréchal de France faiſoit profeſſion, de même que ſa mere Eliſabeth de Naſſau. Toute ſa vie n'avoit été qu'un tiſſu d'actions nobles, genereuſes & magnanimes. Il avoit changé de Religion l'an 1668. ſa mort fut telle que Ceſar l'avoit autrefois deſirée ; c'eſt-à-dire, imprevuë, ſubite & ſans douleur ; mais au moins digne de ſa vie glorieuſe, puiſ-

* *Le 27. Juillet.*

qu'il

1675. qu'il la reçut dans l'exercice de ſa Charge & en ſervant ſon Roi. Ce ne fut donc pas tant le Maréchal qu'il falut plaindre en cette occaſion, que la France qui ne pouvoit plus ſe flater de retrouver un homme égal à lui. C'eſt ce que le Roi avoüa tacitement, lorſqu'il dit en aprenant cette triſte nouvelle, *Helas nous perdons tout aujourd'hui, Monſieur de Turenne eſt mort.* Ce que dit Saint-Hilaire n'eſt pas moins remarquable. Il avoit eu un bras emporté du même coup qui alla fraper le Maréchal, & ſur ce que ſon fils fondoit en larmes de voir ſon pere en cet état, *ce n'eſt pas moi*, dit-il, en lui montrant Monſieur de Turenne étendu, *qu'il faut pleurer, mon Fils : c'eſt cet homme dont la perte eſt irréparable.* Parole qui fait voir combien le veritable merite a de pouvoir ſur les hommes veritablement vertueux. On couvrit ſon corps d'un manteau pour dérober aux ſoldats la connoiſſance de ſa mort, mais cela n'empêcha pas qu'elle ne repandît une grande conſternation generale.

Suite de la Bataille d'Altenheim. *Memoires de M.L.M.D L.F.*

Rien ne fit mieux connoître l'habileté du Vicomte de Turenne, que le changement que ſa perte aporta dans l'Armée de France. Au lieu qu'elle étoit auparavant pleine de grandes eſperances, & en état de faire la loi à ſes ennemis, elle fut alors toute abatuë & ne ſongea plus qu'à la retraite. Au contraire, Montecuculi qui commençoit à craindre dans ſon camp, ſe diſpoſa auſſi-tôt à marcher contre les François, pour profiter du trouble où les avoit jettez la mort de leur General. En effet, il ſembla d'abord que depuis ce jour-là les François ne fuſſent plus capables de faire tête aux ennemis en Allemagne. On reſolut de repaſſer le Rhin ; mais perſonne ne voulut ſe charger de l'Arriére-Garde, parce que les chemins difficiles & ſerrez rendoient cet emploi périlleux. Le Marquis de Vaubrun qui avoit été quelques jours auparavant dangereuſement bleſſé d'un coup de mouſquet au pié, monta à cheval pour reprendre, comme le plus ancien Lieutenant General, le commandement de l'Armée : ce qui cauſa de l'embarras. Le Comte de Lorges, Neveu du Vicomte de Turenne, & le plus ancien après Vaubrun, quoi-que celui-ci fût eſtimé plus capable, ſe trouva de jour & prétendit avoir le commandement. Il étoit queſtion de repaſſer le Fleuve devant un ennemi plus fort & devenu plus audacieux par la mort du Vicomte de Turenne. Et en cet état Vaubrun avoit déja fait paſſer la moitié de l'Armée, lorſque le reſte fut vivement attaqué par Montecuculi d'un côté, & le Prince de Lorraine de l'autre. Ils croyoient qu'après la perte que les François venoient de faire il ſeroit aiſé de les tailler en piéces. Ils marcherent pour leur couper le chemin du pont qu'ils avoient à Altenheim : mais ils arriverent trop tard, & une partie de la Cavalerie étoit déja paſſée. Montecuculi dans ce moment tomba ſur l'Arriére-Garde. L'Infanterie tint ferme & donna le tems à la Cavalerie de revenir ſur ſes pas. Le combat fut long & ſanglant. Vaubrun lui-même, le pié caſſé & la jambe ſur l'arçon, chargea à la tête des Eſcadrons, & y fut tué avec pluſieurs autres. Le Comte de Lorges demeura ſeul General dans le reſte de l'action, qui fut pouſſée avec rant de valeur & de conduite, que les Imperiaux furent contraints de ſe retirer. L'Armée Françoiſe repaſſa paiſiblément en Alſace, emporta pluſieurs Etendards, emmena même une partie du Canon des ennemis, & laiſſa le champ de bataille couvert de leurs morts. Le Duc de Vendôme, fort jeune alors, eut la cuiſſe percée d'un coup de mouſquet à la tête de ſon Regiment, & donna dans cette occaſion des marques du courage & des talens, qui lui ont fait commander depuis avec gloire les Armées du Roi dans les conjonctures les plus difficiles. 1675.

1675. A peine avoit-on reçu à la Cour la nouvelle de la mort de Mr. de Turenne, qu'on aprit que le Maréchal de Crequi, regardé presque comme le seul qui pouvoit en quelque façon le remplacer, avoit perdu par sa faute une bataille auprès de Tréves, & par là laissoit toute la frontiére ouverte aux ennemis. Cet homme ambitieux crut beaucoup faire pour son avancement & pour sa gloire, si dans le tems que Mr. de Turenne venoit d'être tué, il pouvoit donner un échec au Duc de Zell & au vieux Duc de Lorraine, qui marchoient à lui avec une armée plus forte que la sienne. Dans cette pensée il les laissa passer au pont de Consbruk en si grand nombre, que quand ils furent passez ils le defirent entiérement. Il est vrai que l'aile droite où étoit le Maréchal, renversa plusieurs fois les ennemis; mais sa gauche commandée par le Comte de la Matck, qui y fut tué, quoique postée très-avantageusement, ayant pris la fuite presque sans combattre, la droite fut envelopée, & la plûpart de l'Infanterie perduë. Dans ce desordre le Maréchal de Crequi prit le parti d'un homme au dessus des autres; il comprit que cette Armée, qui étoit venuë précisément pour tirer l'Electeur de Tréves de l'opression où il étoit, iroit sans doute assiéger Tréves; & il trouva le moyen de se jetter dedans pour défendre cette Place. Il y auroit peut-être réüssi, sans la lâcheté & la trahison d'une partie de l'Infanterie, qui, pour ainsi dire, le livra prisonnier de guerre aux ennemis. Quoi-qu'il en soit, il eut le plaisir de faire voir par cette action que dans la plus grande disgrace il étoit capable de trouver de la ressource dans son courage, & qu'il ne s'abattoit pas dans les mauvais succès.

Tréves pris par les ennemis.

Promotion de Maréchaux de France.

Après cette bataille perduë & la Ville de Tréves prise par les Alliez, le Roi pour reparer en quelque sorte la perte du Vicomte de Turenne fit sept Maréchaux de France. Tout le monde fut surpris que le Comte de Lorges, qui venoit de faire une très-grande & très-belle action à Altenheim, ne fût pas de ce nombre; mais il étoit mal alors avec Louvois, avec qui il se racommoda depuis, & ce racommodement lui procura bien-tôt après cette dignité, dont il étoit d'ailleurs très-digne. 1675.

La Campagne de Flandre ne fut pas plus glorieuse, ni plus avantageuse aux armes du Roi que celle d'Allemagne, puisqu'au lieu d'y gagner quelque chose on y perdit Binch, que le Prince d'Orange prit & rasa. Mais après tout, il n'y eut en cela que le Roi qui perdit, car pour ce qui est des Generaux, ils firent chacun leurs affaires. Le Prince de Condé se vit delivré de l'unique Competiteur de gloire & de crédit qu'il eût en France, & par là devenu plus necessaire que jamais. Le Maréchal de Crequi, dont le malheur & la conduite avoient donné lieu à bien des discours peu glorieux pour lui, reçut du Roi autant d'honneurs & de récompenses que s'il eût pris une ville & gagné une bataille. Le Duc de Luxembourg eut pour sa part le commandement en chef de l'Armée de Flandre, honneur auquel il ne pouvoit se flater de parvenir du vivant du Maréchal. D'autres, du nombre desquels il fut aussi, y gagnerent le Bâton de Maréchal de France, le Roi ayant voulu faire voir par là a ses ennemis, qu'il ne manquoit pas de sujets capables de commander; & quelques autres enfin eurent des Charges & des Gouvernemens qui avoient apartenu à ce Maréchal.

Campagne de Flandre.

Après que le Duc de Luxembourg eut pris le commandement de l'Armée de Flandre, le Prince de Condé vint en toute diligence se mettre à la tête de celle d'Alsace qu'il trouva retranchée dans un bon Camp, mais en fort mauvais état. Montecuculi fit diverses tentatives pour faire sortir les François de leurs retran-

Le Prince de Condé va commander l'armée du Vicomte de Turenne.

Digitized by Google

1675. chemens, afin de les combattre avant qu'ils fuſſent fortifiez du ſecours que le Prince de Condé leur amenoit. Mais toutes ſes ruſes ayant été inutiles, il alla aſſiéger Haguenau. Le Prince arriva en Allemagne juſtement dans ce tems-là, & ayant apris qu'Haguenau étoit aſſiégé, il marcha auſſi-tôt à l'Ennemi pour lui faire lever le ſiége, ou lui empêcher la communication avec Strasbourg. Cette Ville avoit pluſieurs fois accordé le paſſage aux Troupes des Alliez, contre la parole qu'elle avoit donnée au Roi de ne le pas faire. Elle venoit tout fraîchement de commettre la même infidelité auſſi-tôt après la mort du Vicomte de Turenne. Cependant les Magiſtrats de Strasbourg n'eurent pas plûtôt apris que le Prince de Condé étoit venu commander en Allemagne, qu'ils commencerent à craindre ſon reſſentiment. Ils lui envoyerent auſſi-tôt des Députez pour s'excuſer de ce qu'ils venoient de faire. Ces Députez le rencontrerent à moitié chemin de Chaſtenois à Haguenau. Le Prince ne leur fit pas une fort agréable reception, & ſe contenta de leur dire, *qu'après qu'il auroit couru au plus preſſé, il les iroit voir, ſi le Roi l'en vouloit croire.* Sur cela la Ville de Strasbourg prit l'épouvante, apréhendant avec raiſon les ſuites d'une ſi fiére reponſe.

Memoires de M. L. M. D. L. F. Hiſt. du Prince de Condé. Liv. V.

Le Prince plus foible que Montecuculi ſe fortifie dans ſon Camp.

Le Prince continua de marcher jour & nuit pour ſurprendre les ennemis; & le Comte Montecuculi averti de ſa marche, leva promtement le ſiége, & vint à ſa rencontre aux environs de Strasbourg. Les uns & les autres demeurerent quelques jours en preſence, ſans rien entreprendre de conſidérable. Mais Montecuculi ayant ſu que l'Armée du Prince étoit plus foible que la ſienne, & ſur tout que ſa Cavalerie étoit en fort mauvais état, parce qu'elle avoit manqué de fourage, il fit attaquer deux petits Châteaux ſituez ſur une éminence proche du Camp des François, & s'étant rendu Maître de l'un par compoſition, & de l'autre par les armes, il canona de là le Camp du Prince de Condé avec tant d'avantage, que ce Prince ne pouvant ſe mettre à couvert du Canon, reſolut de décamper la nuit, & de ſe retirer vers Scheleſtad Montecuculi le ſuivit, tua & fit priſonniers quelques uns des plus pareſſeux; mais n'ayant pu empêcher le Prince de ſe poſter ſi avantageuſement qu'il n'auroit pu le forcer ſans riſquer toute ſon Armée, il alla camper à Obernheim, où il reçut un renfort conſiderable de Cavalerie & d'Infanterie. Le Prince craignant alors d'être attaqué, fit fortifier ſon camp avec une extême diligence. Cependant Montecuculi fâché de ne rien faire avec une ſi belle Armée, alla prendre la Ville de Molsheim, où il fit quelques priſonniers, & de là il alla devant Saverne, qu'il commença d'aſſiéger le 12. de Septembre. Ce General ſe retira de devant cette place après deux ou trois jours de ſiége, ſans qu'on en ait pu penetrer la raiſon. Il prit ſa marche du côté de Lindau, & s'étendit juſques vers Spire, ſans entreprendre autre choſe que de fortifier Lauterbourg ſur le Rhin.

1675.

Fin de la Campagne d'Allemagne.

Le Prince de Condé demeura cependant toûjours auprès de Schleſtad, où il reçut un renfort de deux mille chevaux d'élite & de quelque Infanterie, qui le raſſûra entiérement. Le Marquis de Bade, qui venoit de commander au ſiége de Saverne, s'étant retiré dans le Briſgau, le Prince de Condé fit venir auprès de lui quatre mille chevaux qu'il avoit envoyez dans cet endroit pour faire diverſion; & ce fut par là qu'il finit cette Campagne.

Nouveaux ſecours envoïez à Meſſine.

Pendant que la guerre ſe faiſoit ainſi en Allemagne, la Caralogne étoit ſans défenſe, par la neceſſité où les Eſpagnols s'étoient trouvez d'envoyer des Troupes à Meſſine. Comme ils n'étoient pas en état de s'y rétablir à force ouverte, ils crurent qu'il leur ſeroit plus facile d'en venir à bout, s'ils lui coupoient

1675. les vivres par terre & par mer. Le Fort de la Scalette la tenoit déja bloquée du côté de terre. Ils envoyerent donc vingt Vaiſſeaux & ſeize Galeres à l'entrée du Phare, qui empêchant que rien n'y pût entrer, réduiſirent bien-tôt les Meſſinois à la derniere extrêmité. Le Duc de Vivonne, avec neuf Vaiſſeaux de guerre, trois Brûlots & une Fregate, eut ordre de conduire à Meſſine un grand nombre de Bâtimens chargez de toutes ſortes de proviſions. Les Eſpagnols informez qu'il étoit à l'entrée du Canal, s'avancerent pour lui diſputer le paſſage. Les deux premieres diviſions commandées l'une par le Duc de Vivonne, & l'autre par le Lieutenant General du Queſnes, ſoûtinrent ſeules durant quatre heures le feu de leurs Vaiſſeaux, & de leurs Galeres, auxquelles un calme ſurvenu donnoit un grand avantage. La troiſiéme diviſion ſous la conduite du Marquis de Preuilli, ſe joignit enfin aux deux autres. Dans ce moment l'Eſcadre du Chevalier de Valbelle, qui avoit débarqué les premieres Troupes à Meſſine, & qui à trois mille de là attendoit la flote du Roi, arriva fort à propos, & les Eſpagnols ne penſerent qu'a fuir. Le ſecours entra dans Meſſine, & y rétablit l'abondance.

Les debauches des François dans cette Ville font repentir les Meſſinois de les y avoir reçus. *Memoires du Chevalier Temple.*

Le Maréchal de Vivonne, qui y commandoit en qualité de Vice-Roi, ayant reçu ce renfort, crut ne devoir pas demeurer dans l'inaction. Il laiſſa dans la Ville un nombre ſuffiſant de Troupes pour la défendre; & embarqua en même tems ſur les Vaiſſeaux & ſur les Galeres du Roi des forces capables de faire des conquêtes ſur la côte de Sicile. Son deſſein n'étoit que d'en tirer des vivres dans la ſuite pour la ſubſiſtance des Meſſinois. Mais s'il eut l'avantage d'y réüſſir, d'un autre coté les débauches & les inſolences des François de ſa ſuite avoient tellement aliené les eſprits de tous les habitans, que la Nation n'y étoit plus regardée qu'avec indignation. Les peuples commençoient à s'y repentir ſerieuſement de la folie qu'ils avoient faite de ſe revolter contre leur légitime Souverain. On ne l'ignoroit pas en France, & le Roi étoit aſſez perſuadé lui-même que tôt ou tard il lui faudroit abandonner cette conquête. Mais deux raiſons puiſſantes le porterent néanmoins à continuer d'y envoyer toûjours les ſecours neceſſaires d'hommes, de vivres & d'argent: l'une que la Paix ſe faiſant comme il y avoit aparence, la reſtitution volontaire de Meſſine contribueroit beaucoup à lui faire céder la Franche-Comté, qui étoit le but principal auquel il tendoit. L'autre, qu'à tout conſiderer cette guerre coûtoit beaucoup plus aux Eſpagnols qu'a lui, & les obligeoit par l'impoſſibilité où ils étoient de fournir à tout, de laiſſer la Catalogne dégarnie de Troupes, & pour ainſi dire à la merci de ſes armes. 1675.

Campagne de Catalogne.

En effet, le Comte de Schomberg y étoit retourné, bien reſolu d'y reparer avec avantage les pertes de l'année precedente. Pour executer ce deſſein il étoit entré d'abord dans le Lampourdan par le Col Pertuis, & s'y étoit ſaiſi de la petite Ville de Figuiére. Il pourſuivit enſuite le Duc de St. Germain qui en qualité de Vice-Roi commandoit l'Armée d'Eſpagne, & qui pour éviter le combat, s'étoit retranché ſur le Pont Major de la Riviere du Ter. Les François forcerent ce paſſage l'épée à la main. La Cavalerie Eſpagnole gagna en deſordre la montagne voiſine, & le Duc de St. Germain fut pouſſé juſques dans le Faubourg de Gironne, où il ſe ſauva avec ſon Infanterie. Le Fort Joüi, defendu par le Canon de Gironne même, & par trois cens hommes ſoûtenus de toute la Cavalerie qui étoit ſur la montagne, fut emporté le lendemain après un aſſaut très-long & très-rude. Enſuite le Comte de Schomberg s'empara d'Ampurias, poſte conſiderable ſur le bord de la mer. La vigueur que les François témoignerent

1675. dans toutes ces actions, & la retraite du Viceroi, ſorti de Gironne de peur d'y être aſſiégé, jetterent une telle épouvante dans le païs, qu'un grand nombre de Villes & de Bourgs ouvrirent leurs portes, & que les Troupes de Sa Majeſté ſe vitent en état d'entreprendre le ſiége de Bellegarde. La ſituation de cette place, bâtie ſur le haut d'une montagne qui la rend preſque inacceſſible, trois Forts Royaux, & pluſieurs autres ouvrages, qu'on y avoit encore ajoûtez, ne l'empêcherent pas de capituler après cinq jours de tranchée ouverte; ce qui termina glorieuſement la Campagne.

Hoſtilitez exercées par les Suédois ſur les terres de l'Electeur de Brandebourg

J'ai dit, il n'y a pas long-tems, que l'Electeur de Brandebourg avoit levé vingt mille hommes en Pomeranie. Ce fut pour s'oposer à l'irruption que les Suédois avoient faite dans la partie de ce païs qui apartenoit à Frederic-Guillaume, ſous pretexte que ce Prince avoit contrevenu aux Articles de Weſtphalie & à l'accord que Sa Majeſté Suédoiſe avoit fait avec lui. Cette irruption faite dès l'année precedente n'avoit encore été ſuivie d'aucune hoſtilité de la part des Troupes Suédoiſes; mais les choſes avoient bien changé de face depuis le commencement du mois de Fevrier dernier. Soit que Sa Majeſté Suédoiſe n'eût plus aucune eſperance de pouvoir détacher l'Electeur du parti des Alliez, ſoit que l'éloignement des Troupes de Brandebourg qui étoient encore en Alſace, lui fit eſperer de ſe pouvoir rendre entiérement Maître de la partie de la Pomeranie qui apartenoit à Frederic-Guillaume, avant que ce Prince fût en etat de s'y oposer; ſoit qu'enfin les vivres fuſſent prêts de manquer aux Troupes Suédoiſes, elles commencerent à ne plus ménager les Sujets de Son Alteſſe Electorale. Non ſeulement les Suédois eurent recours à la violence, pour obtenir les choſes dont ils avoient beſoin, mais même un de leurs Colonels s'empara par ſurpriſe de Coppenig ſur la Sprée, petite Ville qui n'eſt qu'à deux lieuës & demie de Berlin. Depuis ce tems-là, c'eſt-à-dire, depuis la fin de Fevrier, on ne garda preſque plus de meſures ni de part ni d'autre. Reppen, Droſſen & Zilentſig, petites Villes ſituées aux environs de Francfort ſur l'Oder, furent contraintes de ſe ſoûmettre au plus fort. Celle de Nieugart ayant été priſe fut abandonnée au pillage, & tout le païs d'Ukermark entiérement ravagé. Les Troupes de Brandebourg n'étant pas aſſez nombreuſes pour pouvoir arrêter les progrès de l'Armée Suédoiſe, tout ce que put faire le Conſeil de Son Alteſſe Electorale, fut de défendre à tous les Païſans de fournir aucune ſubſiſtance à l'ennemi. Le Connêtable Vvrangel, General de Sa Majeſté Suédoiſe, qui occupoit toute la Pomeranie poſterieure, irrité de cette défenſe, fit enlever les bleds, de vive force, par tout où il les trouva. Non content de cela, il envoya quelques Troupes dans le Duché de Croſſen, ſous le Commandement du General Major Giete, qui mit tout ce païs en contribution. Les Brandebourgeois, quoique de beaucoup inferieurs en nombre, ne purent voir ces ravages ſans ſe mettre en défenſe. Il y eut entre eux & les Suédois diverſes rencontres & petits combats, où les uns & les autres remporterent tour à tour quelque petit avantage, ſans en venir néanmoins à une action déciſive.

Hiſt. de Guillaume III. Hiſtoire des Provinces-Unies.

Il enfait ſes plaintes, & l'Empire veut l'engager auſſi bien que la Hollande, à declarer la guerre à la Suede.

L'Electeur informé de ce qui ſe paſſoit, auroit bien voulu délivrer ſes Sujets des malheurs auxquels ils étoient expoſez. Il ſe ſeroit ſans doute mis en marche dès les premieres nouvelles qu'il en reçut, mais ſes Troupes avoient beſoin de repos. Elles ne faiſoient, pour ainſi dire, que d'arriver d'une longue & pénible traite qui les avoit fort fatiguées, & d'ailleurs la rigueur de la ſaiſon s'oposoit au deſſein qu'il avoit d'accourir au ſecours de la Pomeranie. Tout ce que put faire Son Alteſſe Electorale, fut de

1675. renouveller ſes plaintes à l'Empereur & à la Diéte de Ratisbonne, afin d'en obtenir le ſecours dont elle avoit beſoin. Elle demanda auſſi que la Suede fût declarée ennemie de l'Empire. L'Empereur apuyoit fortement cette demande. Mais comme les reſolutions ſe prennent ordinairement avec beaucoup de lenteur dans ces Aſſemblées, & que Sa Majeſté Suedoiſe avoit encore pluſieurs Amis à Ratisbonne, l'Electeur n'obtint ce qu'il demandoit que vers la mi-Juillet. Les retardemens qu'il prévoyoit de ce côté-là, l'avoient obligé de demander auſſi à Leurs Hautes Puiſſances qu'elles declaraſſent la guerre à la Suede. Elles convenoient de la juſtice de cette demande, & de la neceſſité qu'il y avoit d'en venir à une rupture avec cette Couronne. Mais la marche des François, qui les inquiétoit, ne leur permettant pas alors de penſer à autre choſe, cette affaire fut remiſe aux deliberations du mois de Juin. On ſe donna ſeulement le loiſir de renouveller l'Alliance entre le Dannemarc & la Hollande, & l'on y comprit auſſi Son Alteſſe Electorale de Brandebourg, avec les Ducs de Brunſvvick & de Lunebourg.

L'Electeur prend la reſolution d'aller au ſecours de la Pomeranie.

Quelque tems après la concluſion d'un Traité ſi neceſſaire à la cauſe commune, les Etats Generaux declarerent * la guerre à la Suede, & huit jours après le Gouverneur des Païs-bas fit la même choſe à Bruxelles au nom de Sa Majeſté Catholique. Son Alteſſe Electorale de Brandebourg qui avoit enfin obtenu ce qu'elle ſouhaitoit, en ayant reçu la nouvelle dans le tems qu'elle étoit en marche pour ſe rendre dans la Pomeranie, s'avança à grandes journées pour délivrer ſes Sujets oprimez. Etant arrivé auprès de Magdebourg, Frederic-Guillaume aprit que les Suedois avoient mis de fortes Garniſons à Havelberg, Ratenau & Brandebourg, qu'ils menaçoient d'entrer dans le Païs d'Oudemarck, & que pour n'être point troublez dans leurs expéditions, ils avoient eu la précaution de rompre tous les autres Ponts qui étoient ſur le Havel & ſur l'Elbe, de ſorte qu'ils étoient, pour ainſi dire, retranchez de tous côtez. L'Electeur ayant aſſemblé un Conſeil de guerre, on y conclut à la pluralité des voix, d'attaquer ces trois places, n'y ayant point d'autre moyen d'en venir aux mains avec l'ennemi. Il n'étoit pas facile de réüſſir dans cette entrepriſe, à moins que d'uſer d'une diligence extraordinaire; car au premier avis que les Suedois euſſent eu de la marche de Son Alteſſe, ils n'auroient pas manqué de mettre tout en uſage pour ſe fortifier. 1675.

Marche ſurprenante qu'il fait faire à ſes troupes.

Frederic-Guillaume, perſuadé de la neceſſité qu'il y avoit de les ſurprendre, fit faire à ſes Troupes des marches incroyables, au travers des bois & des montagnes, tant de jour que de nuit, & par des chemins qui n'étoient connus qu'à lui & aux ſiens. Sa Cavalerie paſſa pluſieurs Rivieres à la nage, & ſon Infanterie fit une partie du chemin ou ſur la croupe des chevaux, ou ſur des charettes, qui portoient en même tems des bateaux de cuivre & des munitions pour l'Artillerie. Il avoit des Coureurs qui le devançoient tous les jours, & qui ſe ſaiſiſſoient des paſſages pour empêcher que les ennemis ne puſſent avoir aucun avis de ſa marche: ce qui lui réüſſit ſi heureuſement, qu'il leur tomba ſur les bras, avant même qu'ils y euſſent penſé. L'Electeur de Brandebourg ſe conduiſit dans toute cette affaire en grand Capitaine; les meſures qu'il prit ne pouvoient être plus juſtes, & le ſuccès verifia bien tôt que s'il ne cédoit à perſonne en bravoure, il n'étoit pas non plus inférieur à qui que ce ſoit en habileté. En effet, s'il eût aprehendé de fatiguer ſes Troupes, & qu'il ſe fût contenté de leur faire faire des marches or-

* *Le 28. Juin.*

1675. dinaires, il auroit donné le loiſir aux Suedois de ſe preparer à le recevoir, & il eſt indubitable qu'animez par les ſuccès qu'ils avoient eus juſques alors, ils l'auroient mis dans un embarras qu'il lui auroit été difficile de ſurmonter; au lieu que par une diligence ſi peu attenduë, vu la difficulté des chemins par où il lui faloit paſſer, que la pluye avoit rendu preſque impraticables, il intimida tellement les ennemis, qu'ils ne penſerent plus qu'à ſe retirer, après avoir laiſſé une bonne garniſon dans Ratenau pour empêcher l'Electeur de les pourſuivre.

Il prend Ratenau & bat les Suédois.

Ce Prince voulant profiter de la terreur qui s'étoit repanduë parmi les Suedois, reſolut d'attaquer Ratenau. Comme il étoit bien ſervi, & qu'il mettoit le premier la main à l'œuvre, toutes choſes furent bien-tôt diſpoſées pour ce deſſein, & il ſe preſenta aux portes de cette Ville, avant même que la garniſon ſût que c'étoit à elle qu'il en vouloit. La place fut attaquée de tous côtez avec tant de furie, qu'elle fut forcée en très-peu de tems. Ce qui échapa à la fureur des Soldats fut fait priſonnier de guerre, & il reſta ſix cens hommes ſur la place. Cette expedition achevée, Son Alteſſe Electorale fit paſſer le Havel à ſes Troupes, & les ayant fait camper à l'autre bord, elle les fit marcher le lendemain & prendre la route de Fehrbellin, où elle étoit informé que les ennemis ſe retiroient. Comme Frederic-Guillaume ne craignoit rien tant que de perdre l'occaſion d'en venir aux mains, il envoya devant le Landgrave de Heſſe-Hombourg pour attacher l'eſcarmouche & amuſer les Suedois, afin de lui donner le tems d'arriver avec le reſte de ſes Troupes & le Canon. Le Landgrave s'aquita bien de la commiſſion qui lui avoit été donnée. Ayant rencontré les ennemis dans un bois, il les attaqua avec tant de vigueur, qu'ils furent obligez de laiſſer pluſieurs de leurs gens ſur la place. Les Suedois qui évitoient de s'engager, ne 1675. ſongerent qu'a ſe retirer le plus promtement qu'il leur fut poſſible. Comme ils avoient une grande plaine à paſſer pour venir à Fehrbellin, ils crurent que le Landgrave n'oſeroit entreprendre de les pourſuivre avec un ſi petit Détachement dans un lieu où ils auroient tant d'avantage ſur lui. Dans cette confiance ils firent leur retraite en aſſez bon ordre, & avec tant de diligence néanmoins que les Troupes de l'Electeur qui étoient fort fatiguées, n'auroient pu les atteindre, ſi le Landgrave qui les pourſuivoit de près ne les eût obligé de s'arrêter pluſieurs fois pour lui tenir tête. Enfin les Suedois voyant qu'il ne leur étoit plus poſſible d'éviter le combat, ſe poſterent ſur une hauteur avantageuſe auprès du Village appelé Hackemberg, à une grande lieuë de Fehrbellin, d'où ils tirerent avec leur Canon ſur les Troupes que conduiſoit Son Alteſſe Electorale, avant qu'elle put les mettre en ordre de bataille.

Il les attaque dans un poſte très-avantageux.

Avant que d'en venir aux mains, on fut quelques momens à déliberer s'il étoit à propos de les attaquer dans un poſte ſi avantageux. Quelques Officiers de l'Electeur lui repreſenterent que l'entrepriſe étoit des plus difficiles: que n'ayant point d'Infanterie de ſon côté il ne pouvoit ſans un très-grand danger forcer une Armée ſuperieure à la ſienne, qui outre quatre mille bons chevaux avoit encore ſept mille hommes d'Infanterie, & de bons Canons qu'ils avoient eu le loiſir de dreſſer en batterie. Toutes les difficultez qu'on repreſentoit à Son Alteſſe Electorale, bien loin de l'étonner, ne ſervirent qu'à l'animer davantage. Ce Prince ordonna qu'on ſe ſaiſit d'une hauteur proche de l'ennemi. Il y fit placer quelques pieces d'Artillerie, & y logea les Dragons, le Regiment des Gardes à cheval, & celui du Prince d'Anhalt. Ces ordres ne furent pas plûtôt executez, qu'on com-

1675. mença à faire joüer cette Artillerie avec tant de ſuccès, que les Eſcadrons de l'ennemi en furent fort incommodez. Les Generaux Suedois voulant ſe délivrer de cette incommodité, firent défiler leur Infanterie du côté de leur Aile droite, afin de ſe rendre maîtres du Canon de l'Electeur; ce qu'ils crurent pouvoir faire avec d'autant plus de facilité, qu'ils voyoient de la hauteur où ils étoient, que Son Alteſſe n'avoit point d'Infanterie. Ils auroient ſans doute embaraſſé ce Prince, s'ils fuſſent venus à bout de leur projet, mais s'étant apperçu de leur deſſein, il envoya de nouvelles Troupes de ce côté-là, qui attaquerent les Suedois avec tant de vigueur, qu'ils furent obligez de ſe retirer au gros de leur Armée, poſté ſur la Colline.

Le combats'engage & l'Electeur réporte la victoire

Les Brandebourgeois, profitant de cette retraite precipitée, les pourſuivirent avec autant de courage que s'ils euſſent été ſupérieurs en nombre. Ils les attaquerent ſur la Colline, & ce fut là que le combat commença à s'échauffer d'une terrible maniére. Outre l'avantage du poſte, la ſuperiorité des Troupes & d'Artillerie, les Suedois étoient encore favoriſez par le vent, ce qui n'eſt pas peu important dans ces ſortes d'occaſions. Ils ſoûtinrent avec beaucoup d'intrepidité l'effort des Troupes de Brandebourg, & la victoire fut long-tems en balance. Mais enfin ces derniers animez par l'exemple de l'Electeur, qui non contents de donner les ordres avec une preſence d'eſprit admirable, étoit encore le premier à les executer, ne ſe donnerent aucun relâche, juſques à ce qu'ils euſſent entiérement défait leurs ennemis. La victoire fut auſſi complete qu'elle pouvoit l'être; car non ſeulement Frederic-Guillaume demeura maître du champ de bataille, & fit un grand nombre de priſonniers; mais il pourſuivit encore les Suedois tout le reſte du jour. Ils ne s'arrêterent point qu'ils ne fuſſent arrivez à Fehrbellin, où ils avoient eu la précaution d'envoyer leur bagage au plus fort du combat. Un marais qui les couvroit d'un coté favoriſa leur retraite, & mit fin au carnage qu'en faiſoient les Troupes de Brandebourg. Arrivez à Fehrbellin, ils s'y fortifiérent auſſi bien que le tems put le leur permettre. 1675.

Les Suedois ſe retirent & l'Electeur ne peut ſuivre ſa victoire.

Son Alteſſe Electorale auroit bien voulu les attaquer une ſeconde fois; mais n'ayant point d'Infanterie, il y auroit eu de la temerité à l'entreprendre, ou pour mieux dire, la choſe étoit abſolument impoſſible. Ce Prince ſe vit donc obligé malgré lui de remettre la partie au lendemain, & de paſſer la nuit dans le Village de Hakelberg. Les Suedois qui avoient éprouvé la valeur de ſes Soldats, ne ſe crurent pas en ſûreté dans le lieu où ils étoient. Ils profiterent de l'obſcurité, & ſe retirerent avec beaucoup de précipitation, laiſſant ſeulement derriere eux deux Eſcadrons pour couvrir leur retraite. Comme la terreur les avoit ſaiſis, ils firent tant de diligence qu'il fut impoſſible à l'Electeur de les atteindre, quoi-qu'il les pourſuivit ſans relâche, juſques à ce qu'il eut apris qu'ils étoient entrez dans le païs de Mecklembourg. Ce Prince étoit bien réſolu d'y mener au plûtôt ſes Troupes pour en déloger les Suedois, mais il fut contraint de donner quelque tems à la Cavalerie pour ſe rafraîchir. Elle étoit preſque ſur les dents, & il y avoit douze jours que les chevaux n'avoient été deſſellez; de ſorte qu'il eſt preſque inconcevable, qu'accablée de fatigue comme elle étoit, elle ait pu rendre de ſi grans ſervices, & battre une Armée qui lui étoit de beaucoup ſuperieure, & qui depuis long-tems étoit en de bons Quartiers, où elle avoit de toutes choſes en abondance.

Soûlevemens en

Si l'heureux ſuccès des armes de Son Alteſſe

1675. Alteſſe Electorale donna de la joye aux Alliez, il cauſa en même tems bien de l'inquiétude aux François, qui avoient beaucoup eſperé de la diverſion que Sa Majeſté Suedoiſe leur avoit promis de faire en Pomeranie. Cependant quelque facheuſe que fut cette nouvelle pour le Roi Très-Chrètien, il eut encore d'autres ſujets d'inquiétude : car en même tems qu'il ſoûtenoit les peuples de Meſſine ſoulevez contre leur Souverain, il éprouva en diverſes Provinces du Royaume le mal qu'il fomentoit ailleurs. Ses propres Sujets, à l'exemple des Meſſinois, ayant commencé à ſe plaindre du Gouvernement en pluſieurs endroits, la ſédition avoit enfin éclaté à Rennes, à Nantes, à Morlaix, à Bourdeaux, à Toulouſe, & en d'autres Villes de France, avec cette circonſtance remarquable qu'elle s'étoit élevée en tous ces lieux en même tems * : comme ſi tant de Villes ſe fuſſent donné le mot pour prendre toutes à la fois les armes. Les nouveaux impôts dont le Roi avoit chargé ſes peuples pour ſubvenir aux fraix de la guerre, avoient été cauſe de ce ſoulevement general, mais particuliérement ceux du Tabac, du Papier marqué, & de la Vaiſſelle d'étain. Ils parurent ſi inſuportables aux Bretons, que non ſeulement la populace des Villes, mais auſſi les Païſans s'armerent par troupes pour les faire ſuprimer. Ils tuerent les Receveurs & les Commis, & brulerent les Bureaux & les maiſons de ceux qui leur étoient contraires. Le Duc de Chaulnes, Gouverneur de la Province, & le Marquis de Coetlogon Gouverneur de Rennes, Ville où la ſédition avoit commencé & fait ſon plus grand effort, voulurent d'abord la reprimer par la force des armes, & faire valoir l'Autorité du Roi. Ils armerent autant de Gentils hommes qu'ils en purent trouver, & ſuivis de leurs propres gardes, ils marcherent contre les Séditieux, dont ils tuerent trente ou quarante des plus mutins & en mirent autant en priſon. Mais cela ne fit qu'animer les autres, & que rendre la ſédition plus generale; tellement qu'au bout de quelques jours on aprit que la même choſe étoit arrivée à Nantes, à Morlaix, à Quimpercorentin, à Dinant & en pluſieurs autres lieux de la Haute & de la Baſſe Bretagne. 1675.

Bretagne & en Guienne. *Memoires du Tems.*

Cette nouvelle fit connoître au Duc de Chaulnes que ſes grandes lumiéres en fait de politique, dont il avoit donné des preuves en diverſes occaſions, s'étoient trouvées en défaut en celle ci, s'il avoit cru que le fer & le feu fuſſent des remedes fort propres à guerir ce mal. Il écrivit donc en Cour pour obtenir une Amniſtie generale qui lui fut envoyée. Cette marque de clemence fit d'abord ſon effet. Les mutins ſe ſéparerent; mais ſur l'avis qu'il venoit des Troupes de tous côtez pour les mettre à la raiſon, ils ſe raſſemblerent de nouveau, pendirent au haut des clochers & l'épée au côté tous les Gentilshommes qu'ils purent attraper; tuerent le Marquis de Mont-Gaillard, Lieutenant General des Armées du Roi, & firent des deſordres terribles par toute la Province, pillant & brûlant toutes les maiſons qui appartenoient aux Nobles ou Gens d'affaires. Cependant les Troupes arriverent effectivement par mer & par terre, ce qui irrita encore davantage les mutins & les fit aſſembler en plus grand nombre. Ils reſolurent de ſe défendre & formerent un Corps d'environ quinze mille hommes. Ce fut alors qu'ils leverent le maſque entiérement : & qu'au lieu qu'ils avoient crié auparavant, *Vive le Roi ſans impôts*, ils ne voulurent plus reconnoître ſon Autorité. Ils créerent un Duc qu'ils habillerent de toutes ſortes de couleurs, & ſe firent un General; mais comme l'un & l'autre étoient auſſi peu inſtruits du métier de la guerre que le moindre d'entr'eux, le premier n'ayant jamais eu que

Amniſtie accordée aux mutins, qui ſe raſſemblét enſuite & commettent de nouveaux deſordres.

* Dès le mois de Mars de cette année

1675. la conduite de ſa Charuë, & l'autre celle de ſon Moulin ; & que d'ailleurs ils n'avoient ni argent, ni Troupes, ni Places fortes à leur diſpoſition, on n'eut pas de peine à les reduire quand les Troupes furent arrivées. Les principaux des factieux furent executez à mort ou empriſonnez. On aviſa enſuite aux moyens de châtier les Villes qui avoient eu le plus de part à la ſédition, & comme il n'y en avoit point de plus criminelle que Rennes, elle fut auſſi punie plus ſéverement.

Les Proteſtans de Bretagne fidéles au Roi, malgré les violences commiſes contr'eux.

Bien des gens crurent que cette ſédition étoit encore un reſte de la conſpiration du Chevalier de Rohan, & que ſi ce Prince, qui deſcendoit en droite ligne des anciens Ducs de Bretagne, eût été en vie pour ſe mettre à la tête des Séditieux, il ne lui auroit pas été mal aiſé de ſe faire reconnoître par les Bretons, dans la même puiſſance & dignité que ſes Ancêtres. Ce n'eſt toutefois qu'une conjecture, ſur laquelle on ne ſauroit faire aucun fondement ; mais une choſe certaine, & dont on ne peut nullement diſconvenir, c'eſt que ſi les Reformez de la Province avoient voulu ſe prévaloir de l'occaſion, ils auroient pu facilement s'emparer de tout le Païs, & appeler à leur ſecours les Hollandois, ce qui dans la ſuite du tems eût peut-être fait plus de peine au Roi que la grande guerre qu'il avoit contre la plûpart des Puiſſances de l'Europe. Les Rebelles, qui, tout aveuglez qu'ils étoient, ne laiſſoient pas de connoître le grand avantage que leur Parti recevroit, s'ils pouvoient y attirer les Reformez contre leſquels on commençoit dès-lors à faire de grandes recherches, au ſujet de leurs Libertez & Privileges, firent tout ce qu'ils purent pour les gagner. Dans cette vuë ils profanerent d'abord les Egliſes & tuerent pluſieurs Prêtres ; mais bien loin de trouver par ces violences aucune diſpoſition favorable dans ceux de la Religion, ils éprouverent au contraire que le Roi n'avoit point de plus fidéles ſerviteurs dans toute la Province. Voyant donc que ce moyen ne leur réüſſiſſoit pas, & que tous les Sacrileges dont ils avoient pu s'aviſer n'avoient ſervi qu'à donner de plus en plus de l'horreur à ceux mêmes qu'ils avoient cru gagner par cette voye, ils changerent tout à coup de methode & paſſerent d'une extrêmité à l'autre en un moment. Ils pillerent leurs Temples, entr'autres celui de Rennes, qui fut entiérement ſaccagé & raſé ; & s'attaquerent mêmes à leurs biens & à leurs perſonnes, qu'ils chargerent dans les ruës & qu'ils inſulterent dans leurs maiſons. Quoi-qu'ils les traitaſſent en veritables ennemis, ce n'étoit pas comme *Huguenots*, mais comme *Royaux* qu'ils les conſideroient. Néanmoins, quand le Roi eut envoyé des gens de guere dans la Province pour la châtier, cela n'empêcha point que les Reformez n'euſſent leur part des logemens auſſi bien que les ſéditieux ; & toute la ſatisfaction qu'ils purent obtenir ſur leurs griefs, ce fut que l'on obligea la Ville de Rennes à rétablir leur Temple à ſes dépens.

Ceux du Languedoc, de la Gaſcogne, & du Bearn ne le font pas moins.

Les Reformez du Languedoc, de la Gaſcogne, & du Bearn eurent la même occaſion de rétablir leurs affaires chancelantes. Cependant ils n'en profiterent pas mieux que les autres, quoi-que les violences qu'on avoit déja commencé d'exercer contre tous ceux de la Religion en general fuſſent, ce ſemble, une raiſon plus que ſuffiſante pour les porter à demander les armes à la main le rétabliſſement de leurs privileges. A Toulouſe le peuple avoit attaqué les Receveurs & les Commis de l'Impôt, & les avoit obligez de s'enfuir ſecretement. A Limoges il les avoit pendus, & à Nevers il avoit pillé & brûlé le Bureau des Formules. Mais à quelques excès que les Séditieux ſe fuſſent portez en tous ces lieux là, ce n'étoit preſque rien en comparaiſon de ce qu'ils avoient fait

1675. à Bourdeaux ſous le nom d'*Enfans perdus*, qu'ils s'étoient donné eux-mêmes. Le tumulte y commença * neuf jours après celui de Bretagne, & coûta la vie au Conſeiller Farneau & à quelques Commis de l'Impôt qui furent tuez dans la premiere chaleur. Mais le Maréchal d'Albret, qui étoit fort aimé dans le Païs, s'étant preſenté d'abord aux mutins avec de bonnes paroles, ſoutenuës néanmoins de la preſence d'un grand nombre de Gentilshommes, & de quelques Compagnies de Cavaletie, il les apaiſa un peu. Le Maréchal fit venir enſuite un pardon general pour le paſſé & le fit ſavoir aux mutins, afin qu'ils en fuſſent plus aiſément portez à ſe tenir en repos à l'avenir; mais ceux-ci l'ayant demandé par écrit, & le Maréchal n'ayant pas jugé à propos de le leur donner, pour ne point intereſſer l'honneur du Roi, la ſédition recommença bien-tôt après. On vit d'abord des écrits affichez par tous les lieux publics, & ſur la porte même du Gouverneur, par leſquels les Enfans perdus menaçoient, au cas qu'on ne leur tint pas parole, de prendre une vengeance mémorable de ceux qui les auroient abuſez. Le Parlement intimidé & prévoyant les ſuites d'une ſemblable menace, envoya le Conſeiller Meuſnier à la Cour, pour repreſenter au Roi qu'en l'état où étoient les choſes, le bien de ſon ſervice demandoit qu'on levât les impôts, du moins pour quelque tems, & que l'on publiât une Amniſtie dans les formes: ce que le Roi accorda. Cette conduite apaiſa un peu les mutins & la Ville fut plus tranquille durant quelques mois. Mais au mois d'Août ſuivant le Maréchal d'Albret ayant voulu pourvoir un Gentilhomme qui n'étoit pas de Bourdeaux de la Charge de premier Jurat, les Enfans perdus prirent ce pretexte pour s'attrouper de nouveau, diſant qu'on vouloit violer leurs Privileges. Et comme il étoit arrivé juſtement en ce tems-là dans le Port un batteau chargé de Formules, ils s'y tranſporterent & le brûlerent; & revinrent enſuite dans la Ville, où ils pillerent les maiſons de quelques Officiers & de quelques riches Bourgeois. 1675.

Nouvelle ſédition à Bourdeaux.

Le Maréchal d'Albret, qui s'étoit bien trouvé la premiere fois de s'être preſenté aux mutins, en voulut faire de même celle-ci, eſperant de les ramener encore par de bonnes paroles, mais il les trouva ſi fort animez contre lui, parce qu'ils l'accuſoient de les avoir trompez & d'être la cauſe de tous les maux qu'ils ſouffroient, qu'après avoir eſſuyé une grêle de pierres, il fut heureux de rencontrer la Maiſon de Ville aſſez près pour s'y pouvoir refugier. Il y fut même aſſiégé pendant quelque tems, & il étoit à craindre que cette populace échauffée ne pouſsât ſon inſolence & ſa mauvaiſe volonté juſques au bout, quand la garniſon du Château, qui avoit été avertie à tems, parut heureuſement & le délivra de ce danger. Tous ces mouvemens n'eurent aucune ſuite, parce que les Séditieux de cette Province, non plus que ceux de Bretagne, n'avoient ni argent ni Chef, & qu'il ne faloit que leur montrer quelques Troupes réglées pour les mettre à la raiſon. On n'attendoit auſſi pour cela que la fin de la campagne de Catalogne, & dès qu'elle fut terminée on en fit venir douze mille hommes qui entrerent dans Bourdeaux le ſeize de Novembre, & y furent mis à diſcretion chez les Bourgeois. On ôta auſſi à la Ville tous ſes Privileges. On y fit bâtir une Citadelle à ſes dépens, & l'on tranſporta le Parlement à Condom, la Cour des Aides à Libourne, & la Chambre des Comptes à Agen.

Tumulte en Bearn bien-tôt apaiſé.

Il y avoit eu auſſi, comme j'ai dit, quelque tumulte en Bearn à l'inſtigation d'un Gentilhomme *, qui, ſoutenu

* *Le 27. de Mars.*

* *Il ſe nommoit d'Odijox.*

1675. d'environ huit cens hommes armez, s'étoit déclaré contre le mauvais Gouvernement, & avoit pillé & brûlé quelques maiſons ; mais une Abolition que le Roi lui accorda, tant pour ce crime que pour un grand nombre d'autres qu'il avoit commis auparavant, le fit rentrer dans ſon devoir. C'eſt ainſi que la Clemence & la Severité bien menagées contiurent les François auſſi faciles à ſoûmettre que prompts à ſe ſoûlever.

Le Roi eſt incõmodé de vapeurs

Au mois d'Octobre ſuivant, le Roi fut attaqué d'une indiſpoſition cauſée par certaines vapeurs qui lui étoient montées au cerveau. Sa Majeſté uſa de quelques remedes, qui l'obligerent à garder la chambre. Elle fut ſaignée & purgée, & reſolut peu après d'aller prendre l'air à St. Germain.

Le Roi de Pologne eſt fait Chevalier de l'Ordre du St. Eſprit.

Il y avoit déja quelque tems qu'on avoit reçu en France la nouvelle de l'élevation du Maréchal Jean Sobieski au Thrône de Pologne après la mort de Michel Wienowiski. Le Roi s'étoit long-tems flaté que cette élection ſe feroit en faveur du Prince de Condé, qu'il auroit été ravi d'éloigner de ſes Etats pour une ſi belle occaſion ; mais tous les efforts qu'il avoit faits pour lui procurer cet avantage, avant été inutiles par les puiſſantes opoſitions de la Maiſon d'Autriche, laquelle de ſon côté apuyoit le Duc de Lorraine de tout ſon pouvoir, il s'étoit enfin declaré en faveur de Sobieski. Les motifs qui porterent le Roi à prendre ce parti plûtôt qu'aucun autre, ſont, ce me ſemble, aſſez aiſez à découvrir ; car outre qu'après l'entreprife du Prince de Condé manquée, ſon principal interêt alloit à faire exclure à quelque prix que ce fût le Duc de Lorraine comme un Prince Ennemi, & entiérement dévoüé à l'Empereur : il étoit comme aſſûré que ſi Sobieski devenoit jamais Roi, il demeureroit toute ſa vie attaché à la Couronne de France. Toutes ſortes de raiſons donnoient lieu d'en juger ainſi ; mais particuliérement ſa propre élevation au Thrône, dont il auroit la principale obligation à Sa Majeſté, & ſon mariage avec une Françoiſe, Fille du Marquis d'Arquien de la Maiſon de la Grange. Ce ne fut donc pas une mauvaiſe nouvelle pour le Roi que cette élection, auſſi en marqua-t-il beaucoup de joye, & peu de jours après l'avoir reçuë il envoya l'Ordre du Saint Eſprit au nouveau Roi qui avoit témoigné le ſouhaiter. Le Marquis de Bethune, Beau-Frere de la nouvelle Reine de Pologne, fut choiſi pour cette Ambaſſade ſolemnelle ; il porta le Cordon & en vertu du pouvoir qu'il avoit il confera les Ordres de Saint Michel & du Saint Eſprit à Sa Majeſté Polonoiſe. La ceremonie s'en fit à Zolkeu avec beaucoup de magnificence.

Les Siciliens mécontens de la France. *Memoires Politiques de M. du Mont.*

Le Maréchal de Vivonne, comme j'ai dit, avoit été reçu en Sicile en qualité de Vice-Roi, & avoit pris poſſeſſion de cette Charge avec toutes les ceremonies accoûtumées. Le Sénat & le Peuple y avoient conſenti en aparence. Mais outre que le nom ſeul de Vice-Roi leur étoit devenu odieux, les Puiſſances d'Italie voyant que c'étoit tout de bon que le Roi Très-Chrétien prétendoit s'établir à Meſſine, commencerent à entrer en inquiétude, & à cabaler ſourdement pour l'empêcher d'aller plus loin, & ſur tout de paſſer la mer pour entrer dans le Royaume de Naples ; le voiſinage de ce Prince ne leur paroiſſant nullement avantageux. Cette crainte, qui leur venoit de la trop grande puiſſance du Roi Très-Chretien, & de ſon humeur ambitieuſe dont ils avoient déja vu diverſes marques, auſſi bien en Italie que du côté de la Hollande, étoit augmentée en eux par la connoiſſance des anciennes prétenſions, qu'ils ſçavoient bien qu'il conſervoit encore ſur les deux Siciles.

Digitized by Google

1675.

Prétenſions du Roi ſur les deux Siciles, à cauſe de la Maiſon d'Anjou *Memoires Politiques de Mr du Mont*

Ces pretenſions étoient doubles & tiroient leur premiere origine de Charles d'Anjou Fils de Loüis VII. Roi de France, & Frere de Saint Loüis, auquel le Pape Urbain IV. & enſuite Clement IV. ſon Succeſſeur avoient déferé la Couronne des deux Siciles, après en avoir deſtitué Mainfroi, Fils naturel de l'Empereur Frederic II. lequel l'avoit uſurpée ſur Conradin, Fils de l'Empereur, & Petit-Fils du même Frederic II. à condition toutefois qu'il en feroit la conquête à ſes propres frais & depens. Charles, qui avoit de l'ambition autant que Prince de ſon tems, n'eut garde de laiſſer échaper une ſi belle occaſion de ſe faire Roi. Il paſſa au Roïaume de Naples avec une Armée, & défit ſon ennemi l'an 1266. dans les plaines de Benevent par le ſtratagême de Guiſcart Comte de Lanſac, qui ſe ſacrifia volontairement à la mort pour lui, d'une maniére qui merite d'être remarquée ici. Mainfroi avoit ordonné à ſes ſoldats de ne s'arrêter qu'a l'endroit où ſeroit Charles, & avoit promis une haute récompenſe à celui qui lui en aporteroit la tête, ce que Lanſac ayant ſu, s'habilla des habits de Charles, fit ſon perſonnage dans la bataille, attira par ce moyen tous les ennemis contre lui, & ſe fit tuer enfin pour le ſauver. Pendant ce tems-la le vrai Charles profitant de l'erreur de ſes ennemis, & du deſordre dans lequel la joye & les cris de victoire les avoient jettez, fondit ſur eux en flanc avec ſa Cavalerie, ſi a propos & avec tant de ſuccès, qu'il les mit en fort peu tems dans une déroute generale. Mainfroi y fut lui-même bleſſé, & paſſa pour mort. Il laiſſa la Couronne à Charles qui la reçut la même année des mains de Raoul, Cardinal de Chevriéres & Legat du Saint Siége.

Conradin, à qui la Couronne apartenoit légitimement, la voyant ainſi paſſer d'un Uſurpateur à l'autre, arma pour la recouvrer, & mépriſant les foudres injuſtes du Pape Clement IV. il s'avança au commencement de 1268. juſques en Sicile, accompagné de ſon Couſin Frederic, Fils de Herman Marquis de Bade, & ayant bien-tôt rencontré Charles, il lui donna bataille dans les champs de Lis. Il ſemble que la fortune devoit ſeconder un courage ſi genereux, & une cauſe ſi juſte, mais au contraire elle ſe declara pour le parti de Charles, à tel point que Conradin aprés avoir vu ſes Troupes diſperſées, fut pris au paſſage du Détroit, comme il vouloit s'enfuir en habit déguiſé, ayant été reconnu à ſon anneau qu'il vouloit donner au Marinier pour ſon payement. On lui fit enſuite ſon procès comme à un perturbateur du repos public, & il eut la tête coupée ſur un Echafaut au milieu de la Ville de Naples le 6. Octobre 1269. Ce Prince infortuné & d'autant plus digne de compaſſion en ſa mort, qu'il n'avoit encore que dix-ſept ans, fit diverſes plaintes ſur l'Echafaut avant que de ſubir l'execution, & les finit en jettant un gand au milieu de la foule, pour ſignal d'Inveſtiture du Royaume à celui qui le voudroit venger.

1675.

Cependant Charles demeura poſſeſſeur du Royaume de Naples, & de celui de Sicile; mais la maniére dont il s'en étoit emparé, & la cruauté dont il avoit uſé envers Conradin, l'ayant rendu odieux à tous les Siciliens, il y en eut grand nombre qui conſpirerent contre lui, pouſſez à cela par un Officier de Conradin, nommé Jean de Procida, qui s'étoit rendu leur Chef, & qui ayant ramaſſé le gand de Conradin, l'avoit porté à Don Pierre Roi d'Arragon. Ce Prince le reçut, & comme il avoit épouſé Conſtance, Fille & Heritiére de Mainfroi, il ſe crut légitimement & doublement fondé à recouvrer les deux Siciles, & à faire tout ce qu'il pourroit pour en chaſſer les François, ce qu'il avoit déja commencé de faire

1675. dans la Sicile Trinacrie dès l'an 1267. Cependant Procida deguiſé en Hermite, & contrefaiſant le fou, couroit toutes les principales Villes de cette Ile, avec une longue Sarbacane à la main au lieu de Bourdon. Quand il rencontroit des Siciliens, il leur portoit le bout de la Sarbacane à l'oreille, & leur diſoit, qu'il faloit tuer tous les François le jour de Pâques, pendant qu'on ſonneroit les Vêpres, & qu'il portoit ſur ſa poitrine les armes de l'Empereur d'un côté & celles du Pape de l'autre, qui cooperoient à ce deſſein. Mais quand il trouvoit des François, il ſe contentoit de leur dire quelque bouffonnerie, après quoi il joüoit du bâton à deux bouts avec ſa Sarbacane, & faiſoit le fou. De cette maniére il prepara les choſes peu à peu pour le point où il vouloit les amener, & il ſut ſi adroitement animer les eſprits à la vengeance par ſes feintes ſotiſes, ſans qu'il eût communiqué le ſecret de ſon deſſein qu'à un certain nombre de perſonnes choiſies, qu'il ne laiſſa pas de ſe trouver ſeconde dans l'execution par une multitude de gens. Il choiſit pour cet effet le même jour de Pâques, & la même heure de Vêpres qu'il avoit tant de fois declarée, & tous les François au nombre de vingt-deux mille, y furent égorgez l'an 1282. ſeize ans après l'invaſion de Charles. Cette cruelle execution, que l'on a depuis appelée les *Vêpres Siciliennes*, à cauſe de l'heure de Vêpres pendant laquelle elle fut faite, aſſûra l'Ile de Sicile au Roi D. Pierre, mais lui attira en même tems les Foudres du Vatican : de ſorte que le Royaume d'Arragon même fut donné par le Pape à Charles de Valois, qui s'en empara, & le poſſeda quelque tems.

Autres fondemens

Voilà ſur quoi étoient fondées les premieres pretenſions du Roi de France ſur la Sicile, parce qu'étant héritier de cette Maiſon d'Anjou, il en poſſedoit tous les droits. Les autres venoient de Jeanne I. laquelle avoit adopté par ſon Teſtament du 19. Juin 1380. Loüis de France I. du nom, Duc d'Anjou, & Fils du Roi Jean, (ce qui cauſa de grandes guerres entre les deux Branches, parce que nonobſtant cette Adoption Charles de Duras, Couſin de cette Reine, s'établit ſur le Tróne ;) & auſſi de Jeanne II. Veuve du Roi de Hongrie, laquelle ſe voyant empriſonnée par Alphonſe V. d'Arragon, qu'elle avoit adopté en 1420. le deshérita trois ans après, & adopta de nouveau René le Bon, Duc d'Anjou, en la perſonne duquel les droits des deux Branches de la Maiſon d'Anjou ſe trouverent ainſi réünis. Or comme ce René, quoi qu'entiérement dépoſſedé par Alphonſe, qui fit valoir à main armée la premiere adoption, avoit laiſſé tous ſes droits à Charles IV. du Nom, & que par ſon Teſtament du 10. Decembre 1481. ce Prince les tranſporta tous à Loüis XI. & à ſes Succeſſeurs Rois de France ; Sa Majeſté Très-Chrêtienne croyoit être bien fondée dans la répétition de ces mêmes droits. Si c'étoit avec une pleine & entiére juſtice ou non, il ne m'appartient pas d'en décider ; & pour me contenir dans les bornes de la narration des faits de la maniére que je l'ai fait juſqu'ici, il me ſuffira de rappeler, avec l'Auteur, que je cite, ce que j'ai déja dit de la jalouſie des Princes Italiens, touchant ce nouvel établiſſement d'un Roi ſi puiſſant dans leur plus prochain voiſinage ; & d'y ajoûter que Sa Majeſté jugeant bien que ce lui ſeroit un obſtacle preſque invincible à ſes deſſeins, fit publier le Manifeſte ſuivant pour les raſſûrer, en leur faiſant connoître que ſon but n'étoit pas de garder ni la Sicile, ni Meſſine pour lui, mais ſeulement d'y établir un

1675.

des mêmes prétenſions

1675. Prince de ſa Maiſon, & faire revivre ce Royaume.

Manifeſte concernant les affaires de Meſſine, publié en Italie au commencement de Novembre 1675.

Le Roi fait publier un Manifeſte à ce ſujet.

» L'Etat déplorable où ſe trouvoit l'année derniere la Ville de Meſſine, prête à retomber plus cruellement que jamais ſous un joug que » les violences des Eſpagnols lui avoient » déja rendu inſuportable ; le recours » qu'eut cette ancienne & fameuſe Ville à la protection du Roi ; & la compaſſion qu'excita dans l'eſprit de Sa » Majeſté la vuë d'un grand peuple ſur » le point de périr, tant par la rigueur » d'une longue famine, que par les ſupplices qui lui étoient préparez, porterent Sa Majeſté, plus encore par un » mouvement de generoſité, que par » l'interêt d'une diverſion importante » contre l'Eſpagne, à ne pas abandonner tant de pauvres innocens opprimez, à qui il ne reſtoit d'eſperance » de ſalut que dans ſa ſeule bonté. Les » Vaiſſeaux qu'elle donna ordre d'armer en Provence, porterent double » ſecours à Meſſine ; ils y firent ceſſer, » par l'entrée des vivres qu'ils y conduiſirent, le plus preſſant de tous les » maux, dont elle étoit attaquée, & » lui rendirent par une victoire ſignalée la liberté du Port, que les forces » maritimes d'eſpagne tenoient fermé » depuis long-tems. De ſi grands bienfaits imprimerent aux Meſſinois la reconnoiſſance qu'ils devoient à leur Liberateur ; ils crurent ne pouvoir la » lui mieux témoigner qu'en le choiſiſſant pour Maître, & ne pouvoir rien » faire de ſi avantageux pour eux mêmes, que de s'aſſurer de la protection de la France qu'ils venoient d'éprouver ſi puiſſante & ſi favorable. Ils » ſuplierent Sa Majeſté de les recevoir » au nombre de ſes Sujets, & elle voulut bien accepter, à leurs prieres, les » ſermens de fidélité qu'ils lui en prêterent avec l'aplaudiſſement general de » tout le peuple. 1675.

» Sa Majeſté pouvoit par ce nouveau » titre, & par les droits ſi juſtes & ſi » anciens qu'elle a ſur le Royaume des » deux Siciles, unir à ſa Couronne non » ſeulement la Ville de Meſſine, mais » encore les autres Places qu'elle poſſede dans l'Ile, & toutes celles à qui » l'amour de la liberté inſpireroit de » ſecoüer le joug des Eſpagnols. Mais » parce que ſa vuë a bien moins été » dans cette occaſion d'étendre ſes limites, que de ſecourir des peuples qui » avoient imploré ſon aſſiſtance ; elle » veut bien déclarer par le preſent Memoire, qu'elle n'a reçu les Meſſinois » quand ils ſe ſont donnez à elle, que » pour les rendre en quelque ſorte à » eux-mêmes, auſſi bien que les autres » Villes de Sicile qui voudront ſuivre » leur exemple : que ſon deſſein n'a pas » été de les faire vivre ſous ſes loix, » qui leur ſembleroient toûjours étrangeres, en les uniſſant à ſa Couronne ; » mais qu'à l'exemple de ſes Prédeceſſeurs, qui ont donné deux fois des » Rois à Naples & à la Sicile, dans » deux Branches de la Maiſon Royale » de France, ſon intention eſt encore » de donner à cette Ile un Souverain, » qui tire ſon origine du même Sang ; » qu'elle lui remettra tous les droits » qui ſont aquis à la France ſur ce » Royaume, & tous ceux que le conſentement des peuples a déjà déferez & pourroit déferer à l'avenir à » Sa Majeſté : que ce Prince prendra » les mœurs, les coûtumes & les loix » de ſon Etat, & qu'il rétablira chez » les Siciliens un Trône que leurs » Ancêtres ont vu avec douleur tranſ-

1675. » porté en Arragon & en Caſtille: que de » tous les interêts que le Roi a pu pren- » dre juſques à preſent à la Sicile, Sa » Majeſté ſe reſerve ſeulement celui de » raffermir de plus en plus la puiſſance » de ce Royaume, & le bonheur & la » félicité de ſes Peuples, par la liai- » ſon & la protection toûjours aſſûrée » de la France.

» C'eſt ce que Sa Majeſté a bien vou- » lu rendre public par cet écrit, & fai- » re connoître à toute l'Europe, com- » bien dans l'aſſiſtance qu'elle a donnée » aux Siciliens, elle a peu regardé ſon » utilité particuliere; puiſque ſans vou- » loir rien ajoûter à ſa Couronne, elle » ſonge ſeulement à en relever une, » dont le nom a été toûjours ſi grand en » Italie, & par tout le monde. Fait à » Verſailles l'onziéme Octobre 1675. » Signé, &c.

Quel effet il produiſit.

Ce Manifeſte produiſit ſon effet, particuliérement à l'égard des Meſſinois, qui ſe trouverent tous conſolez dans l'eſperance que s'ils ne pouvoient parvenir à s'établir en Republique, comme on les en avoit flatez au commencement, ils auroient au moins le contentement de poſſéder leur Roi chez eux, ce qui ne contribua pas médiocrement à leur faire ſuporter avec patience la conduite du Maréchal de Vivonne, & les inſolences des François de ſa ſuite. Je ne pretens point adopter ici toutes les médiſances que l'on a faites depuis contre ce Maréchal au ſujet de ſon gouvernement à Meſſine; on en a dit des choſes qui paſſent toute croyance, comme, par exemple, qu'il laiſſoit le ſoin de toutes les affaires à ſon Secretaire, qu'il ſouffroit que cet homme vendit les graces, qu'il monopoloit dans la diſtribution des bleds, qu'il ne donnoit audience à perſonne, & enfin qu'il paſſoit les jours & les nuits entiéres avec les Courtiſanes, & dans l'exercice de la débauche, pendant qu'il ne pouvoit pas trouver un moment pour écoûter ceux qui avoient quelque plainte à lui faire. Tout cela eſt trop outré pour être croiable, mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Maréchal s'étoit rendu entiérement déſagréable aux Meſſinois en ne ſe communiquant pas aſſez, & que les jeunes gens qu'il avoit amenez avec lui ou comme Officiers, ou comme Volontaires, ou comme Gentilshommes de ſa Maiſon, menoient une vie ſi licentieuſe & ſi debordée que c'étoit une honte. Ils ne ſe contentoient pas de ſuivre publiquement les Courtiſanes & autres perſonnes abandonnées, ils s'adreſſoient mêmes aux meilleures Maiſons, & comme la neceſſité avoit ruïné toutes les bonnes familles, ils corrompoient la plupart des filles & des femmes pour du pain, ou pour un peu d'argent. Mais ce qu'il y avoit de pis dans leur procedé, & ce qui deſeſperoit les Meſſinois, c'eſt que bien loin de faire aucune violence à leur humeur vaine, pour tenir leurs commerces ſecrets, ils affectoient d'en triompher, & de ſe donner les uns aux autres des preuves de leurs bonnes fortunes. Cette conduite aliéna, comme j'ai dit, les eſprits des Meſſinois, leur rendit la Nation odieuſe, fit regretter à la plûpart d'entr'eux leur condition paſſée, & produiſit enſuite diverſes conſpirations contre le Gouvernement, dans leſquelles même il ſe méla quelquefois des François, entr'autres un Major de la Ville, qui ayant eu la foibleſſe de ſe laiſſer gagner par les larmes d'une fille de la Maiſon de Borgia, qu'il aimoit, fut enſuite déchiré à quatre Galeres.

Tentatives des Eſpagnols pour profiter des diviſions des Meſſinois.

Il y eut auſſi quelque diviſion entre le Maréchal & ceux de la Ville: le Maréchal voulant les obliger à contribuer à l'entretien des Vaiſſeaux, & ceux-ci, qui pouvoient à peine ſubvenir a leurs plus preſſans beſoins, n'en voulant rien faire. Cela reveilla les Eſpagnols, & leur fit tenter diverſes entrepriſes, tant par intelligences, qu'à force ouverte, pour profiter

1675.

1675. profiter des diviſions qui étoient dans la Ville, & pour y rentrer, s'il étoit poſſible. Mais elles furent toutes inutiles, & ils y laiſſerent pour une ſeule fois cinq cens ſoldats priſonniers, avec deux Gentilshommes de bonne maiſon, qui s'étoient mis à leur tête. Le Maréchal de ſon côté ſe mit pluſieurs fois en campagne, tant par mer que par terre, pour ſurprendre ou Melazzo ou la Scalette, ou Catanée, ou quelqu'autre Place, & perdit toûjours ſon tems. Mais à peine l'année 1676. fut venuë, que l'on commença de part & d'autre à ſe faire la guerre tout de bon. Le Roi d'Eſpagne, qui avoit extrêmement à cœur le recouvrement de Meſſine, avoit fait un nouveau Traité au commencement de l'année precedente avec les Hollandois, pour une flote de 24. Vaiſſeaux, qui devoit ſe joindre avec la ſienne & avec toutes les Galeres d'Eſpagne, de Naples & de Sardaigne, pour executer quelque choſe de conſiderable. Cette Flote arriva à Melazzo au mois de Decembre, ſous le commandement de l'Amiral de Ruiter, & du Vice-Amiral de Haen, qui convoyoient par la même occaſion la Flote de Smirne; & qui s'étant remis en mer auſſi-tôt, allerent croiſer entre le Cap de Molina & celui *delle Arme*, & couperent ainſi les vivres & les munitions deſtinez pour Meſſine. 1675.

FIN du VII. Livre.

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE HUITIE'ME,

Qui commence au Congrès de Nimégue, & finit à la Paix Generale concluë au même lieu, au commencement de l'année 1679.

1676. LE Roi avoit accepté dès l'année precedente la ville de Nimégue, pour le lieu des Conferences de Paix, & avoit nommé pour ſes Plénipotentiaires Mr. le Duc de Vitri, Mr. Colbert, & Mr. le Comte d'Avaux. Mais comme on n'avoit pas vu d'abord la même diſpoſition de la part de tous les Princes Alliez, il ne s'étoit fait aucune démarche pour former l'Aſſemblée, juſqu'au mois de Novembre de l'année derniére, que le Roi d'Angleterre diſpoſa toutes les Puiſſances intereſſées à envoyer au plûtôt leurs Ambaſſadeurs à Nimégue. Le Roi fut le premier à donner ordre aux ſiens de partir avant la fin de Decembre pour ſe rendre au lieu des Conferences; Sa Majeſté ne leur ayant donné que huit jours de tems pour faire leur équipage; & le 28. du même mois Mr. Colbert & Mr. le Comte d'Avaux partirent de Paris, ſans attendre Mr. le Duc de Vitri, qui étant tombé malade, ne pouvoit encore ſe mettre en chemin pendant la rigueur de la ſaiſon. Ils arriverent à Charleville le 3. Janvier 1676. eſperant d'y trouver des Paſſeports de tous les Princes qui leur en devoient donner, & ſur tout ceux d'Eſpagne & de Hollande, pour deſcendre à Nimégue par la 1676.

plénipotentiaires nommez pour les Conferences de Nimégue. *Memoires de M. de S. Didier. Memoires Politiques de Mr. du Mont. Memoires du Chevalier Temple.*

1676. Meuſe. Mais ces Paſſeports n'étoient pas ſi prêts qu'on le leur avoit fait eſperer : ils les attendirent dans cette Ville juſqu'au 4. de Juin. D'ailleurs quelques difficultez ſurvenuës de la part du Roi Très-Chrétien arrêterent encore de ſi heureux commencemens.

Difficultez ſurvenuës pour les Paſſeports du Duc de Lorraine.

Une des principales fut le refus qu'il fit de traiter de Duc & de Frere le Duc de Lorraine, dans les Paſſeports qu'il accordoit à ſes Miniſtres. Le Duc s'en plaignit au Roi d'Angleterre ; & ce Monarque connoiſſant l'eloignement du Roi de France à donner au Duc les qualitez qu'il pretendoit, propoſa aux Alliez d'expedier lui-même tous les Paſſeports. Il en écrivit à l'Empereur après avoir preſenté un Memoire aux Etats Generaux, où il déduiſoit auſſi les raiſons qui l'avoient porté à cette propoſition ; mais Sa Majeſté Imperiale repondit que cette propoſition ne pouvoit être reçuë : qu'il faloit que les choſes ſe fiſſent dans les formes : que le Roi de France ne pouvoit changer le ſtile ordinaire des Paſſeports, & qu'il faloit donner à chacun les titres qui lui apartenoient. Les Etats Generaux allerent plus loin, ils marquerent en propres termes dans leur déliberation en reponſe au Memoire du Roi d'Angleterre, que les Hauts Alliez & eux étoient fort ſurpris que le Roi de France continuât de refuſer au Prince, Héritier des Duchez de Lorraine & de Bar, la qualité de Duc de Lorraine, vu que le Traité de l'année 1662. en vertu duquel Loüis XIV. pretendoit poſſeder légitimement ces Duchez, ne pouvoit être regardé que comme nul, parce qu'il avoit été fait & conclu avec un Prince * qui n'y avoit aucun droit ; outre que le Roi de France n'avoit jamais ſatisfait à ce Traité, ni à la clauſe de Charles IV. qui y étoit compriſe comme une des choſes principales : ſavoir que les Princes de la Maiſon de Lorraine ſeroient cenſez Princes du Sang, & habiles à ſucceder à la Couronne de France.

1676.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient, la Flote de Hollande, commandée par l'Amiral de Ruiter, étoit arrivée en Sicile pour agir en faveur des Eſpagnols contre les François, avec 24. voiles de toute grandeur. Après avoir moüillé à la Rade de Melazzo le 20. Decembre dernier, il alla quinze jours après chercher les François, croyant que leur Eſcadre n'étoit que de douze Vaiſſeaux, pour leur preſenter le combat ; & les ayant découverts au Nord-Oueſt de la Baye de Melazzo, près l'Ile de Stromboli, il fut ſurpris de voir qu'ils étoient plus forts que lui, tant par le nombre des Vaiſſeaux, que par leur grandeur. Il ne laiſſa pas d'avancer vers eux, voulant faire en ſorte de les empêcher d'entrer dans le Port de Meſſine ; il fut joint en même tems par neuf Galeres Eſpagnoles que lui amena Bertrand de Gevarra. Le Contre-Amiral Verſchoor étoit à l'Avant-Garde, lui au Corps de bataille, & le Vice-Amiral de Haen à l'Arriére-Garde. Le Marquis de Preuilli, Chef d'Eſcadre de la Flote Françoiſe, ayant découvert les Hollandois près de Lipari *, revira au large avec ſa diviſion de l'Arriére-Garde, pour étendre la Ligne qui étoit trop ſerrée par les Iles de Lipari, qui ſont au nombre de ſept, & fort proches l'une de l'autre. De maniére que ſa diviſion ſe trouva à l'Avant-Garde, celle de Mr. du Queſne ** au corps de bataille, & celle de Mr. Gabaret à l'Arriére-Garde. La Flote Françoiſe demeura tout le jour & toute la nuit en cet état à la vuë des Hollandois, ſans que ceux-ci profitaſſent de l'avantage du vent pour commencer à l'attaquer.

L'Amiral de Ruiter veut aller auſſi cours des Eſpagnols en Sicile.

Mais le vent ayant un peu changé le

Combat entre les

* *Charles IV.*

* *Le 7. Janvier.*

** *Abraham du Queſne.*

1676. lendemain à la pointe du jour, Mr. du Queſne fit revirer, & gagna le vent. Auſſi-tôt que par ce mouvement le Marquis de Preuilli eût gagné la tête des Hollandois, il commença le combat *, qui dura depuis neuf heures du matin juſqu'à deux heures après midi, avec beaucoup de violence de part & d'autre. Il fit plier l'Avant-garde des Hollandois, & l'Amiral Verſchoor qui la commandoit fut bleſſé à mort. Mr. du Queſne ayant de ſon côté preſſé vivement l'Amiral de Ruiter l'obligea de ſe couvrir de ſes deux Matelots, lorſqu'un calme ſurvenu empêcha les François de profiter du deſordre où ils avoient mis la Flote ennemie, & donna moyen aux Galeres d'Eſpagne, que le gros tems avoit obligées de ſe retirer à Lipari, de venir remorquer les Vaiſſeaux Hollandois endommagez. Elles ne purent pourtant empêcher qu'un de ceux de l'Avant-garde ne coulât à fonds. Les François perdirent quelque Brûlots qui ſe conſumerent ſans effet. Le Sieur de Villeneuve-Ferriere, Capitaine d'un des Vaiſſeaux de l'Arriére-garde, fut tué avec quelques Officiers ſubalternes.

Flotes Françoiſe & Hollandoiſe.

Les Frãçoisfont le tour de l'Ile & menent du ſecours à Meſſine.

Le lendemain le Marquis d'Almeras, Lieutenant General, qui étoit ſorti de Meſſine avec dix Vaiſſeaux, vint joindre l'Armée de France; & celle de Hollande fut jointe par le Prince de Monteſarchio ** avec dix Navires Eſpagnols, & un Brûlot. Les deux Flotes ainſi renforcées demeurerent deux jours en preſence, au bout deſquels les Commandans de celle de France, conſiderant la neceſſité que la Ville de Meſſine avoit d'un promt ſecours, & la difficulté qu'il y auroit de l'y faire entrer, par la route qu'ils tenoient, tant que la Flote des Alliez fermeroit l'entrée du Phare, reſolurent de faire le tour de la Sicile, & arriverent à Meſſine par le Sud. L'Amiral de Ruiter qui ſe ſentoit trop foible pour reſiſter aux François, s'étant retiré à Melazzo, y radouba ſes Vaiſſeaux & ſe mit en état de prendre la route de Hollande, après que ſon terme qui n'étoit que de ſix mois fut expiré. Il démara de Melazzo nonobſtant la proteſtation du Marquis de Villa-Franca contre ſon départ; mais à peine fut-il à la hauteur de Livourne, qu'il vit venir à lui 5. Vaiſſeaux Hollandois, qui avoient ſervi d'eſcorte à la Flote de Smirne, que ſon fils Engel de Ruiter venoit de conduire au Texel. Ils lui rendirent des Lettres du Prince d'Orange, où les Etats & ce Prince lui ordonnoient de demeurer dans les Mers de Sicile. Il vira auſſi-tôt le bord au Sud-Eſt & alla mouiller à Naples, où le Marquis de Los Velez Viceroi lui fit rendre toute ſorte d'honneurs, & lui accorda la délivrance de vingt-ſix Miniſtres de Hongrie, dont trois étoient aux Galeres & les autres dans les cachots, pour le fait de leur Religion. La Flote Hollandoiſe fit peu apres voile vers Palerme pour joindre les Vaiſſeaux Eſpagnols & prendre tous enſemble la route de Meſſine. Ils ſe preſenterent devant cette Ville, pendant que les Troupes de terre des Eſpagnols ſe poſterent au Salvador des Grecs, à la portée du canon de la Ville, dans le deſſein de l'aſſiéger en même tems par terre & par mer.

1676.

Autre rencontre des deux Flotes.

La Flote de France étoit dans le Port lorſque les Alliez parurent; & comme le vent ne put lui permettre d'en ſortir de tout le jour, on tira le canon des Forts pour les faire tenir au large; mais le lendemain le vent étant devenu favorable à la Flote Françoiſe pour ſortir, elle mit à la voile, & alla mouiller le long de la côte de Meſſine. Les premiers Vaiſſeaux qui aprocherent de la Rade du Salvador des Grecs, tirerent ſur les Troupes Eſpagnoles qui s'y étoient

* *Entre les Iles de Stromboli & de Salines, le 8. Janvier.*

** *Don N. d'Avalos.*

1676. postées, & le Duc de Vivonne ayant en même tems fait faire une ſortie, les Eſpagnols lâcherent le pié après avoir perdu quatre à cinq-cens hommes, du nombre deſquels fut le Comte de Buquoi qui les commandoit. Les Alliez ſe mirent au large auſſi-tôt que les François furent hors du Port, & demeurerent durant quelques jours à la vuë de la Ville; mais ne voyant point de jour à en faire le ſiége par mer, ils prirent la route d'Agouſte dans le deſſein de l'aſſiéger. Ils attaquerent ſous les Forts de cette place un Vaiſſeau François, commandé par le Chevalier de Bethune, qui ſe défendit ſi bien, quoi-qu'il fût ſeul, qu'ils ne purent ni l'enlever ni le brûler.

Siége d'Agouſte par les Alliez. Second combat naval, où de Ruiter fut bleſſé à mort.

Les Eſpagnols eſperoient prendre facilement Agouſte, par le moyen des intelligences qu'ils avoient avec pluſieurs habitans, ce qui fut découvert par les François; après quoi l'Amiral Hollandois jugeant qu'on ne pouvoit chaſſer ceux-ci de la Sicile, que par la défaite de leur Flote, réſolut de la combattre dès qu'elle paroîtroit. Le Viceroi de cette Ile s'étant dans ce tems-là rendu devant Agouſte avec un renfort de nouvelles Troupes, les Alliez en formerent le ſiége, & de Ruiter ſe chargea d'empêcher les François d'en aprocher. Le Maréchal de Vivonne, averti de cette entrepriſe, donna ordre à Mr. du Queſne de s'avancer de ce côté-là avec ſa Flote, ayant Mr. d'Almeras pour Vice-Amiral, & Mr. Gabaret pour Contre-Amiral. De Ruiter averti de l'aproche de l'Armée Françoiſe s'avança avec toutes ſes forces, & la rencontra le 21. d'Avril à trois lieuës d'Agouſte au Nord-Eſt du Mont-Gibel. Il étoit à l'Avant-garde, & avoit laiſſé le Corps de bataille avec le Pavillon d'Amiral aux Eſpagnols ſous le commandement du Sieur de la Cerda, & l'Arriére-garde au Vice-Amiral de Haen. La Flote étoit compoſée de 29. Vaiſſeaux, de neuf Galeres, & quelques Brulots, & celle des François de 30. Vaiſſeaux, & de ſept Brûlots. Les deux Avant-gardes engagerent le combat ſur les quatre heures après midi avec beaucoup de fureur; le Marquis d'Almeras fut tué, & le Chevalier Tamboneau Capitaine fut emporté d'un coup de canon. Mais après une demi-heure de carnage, de Ruiter occupé à donner les ordres ſur le Tillac, reçut un coup de canon qui lui emporta la moitié du pié gauche, lui brila la jambe droite, le fit tomber ſur la nuque du col de la hauteur de plus d'une toiſe, & lui fit une autre bleſſure à la tête, qui ſe trouva plus dangereuſe dans la ſuite qu'elle ne parut d'abord. Gerard de Callembourg, premier Capitaine de ſon Vaiſſeau, prit auſſi-tôt le commandement de l'Eſcadre & remplit ſi bien les devoirs, que perſonne ne s'aperçut du défaut du General, qui ne laiſſa point de continuer de ſon lit ſes conſeils & ſes exhortations ſur les raports qu'on lui faiſoit. Les Matelots Hollandois, animez par cet accident, ſe ſurpaſſerent dans toute la ſuite du combat. La mort de Mr. d'Almeras ayant cauſé du deſordre dans l'Armée Françoiſe, Mr. du Queſne qui étoit allé chercher les Eſpagnols revint pour ſecourir ſon Avant-garde, & donna lieu aux Eſpagnols & aux Flamans qui s'étoient tenus au large de rejoindre les Hollandois; ce qui fit redoubler le combat avec encore plus de violence, le rendit douteux juſqu'à la fin. Les Hollandois aſſiſtés des Flamans firent reculer l'Avant-garde Françoiſe qui ſe rétablit une heure après au clair de la Lune. Le preſſentiment du mauvais tems fit enſuite retirer les Hollandois vers Siracuſe, parce que l'état où étoient leurs Vaiſſeaux n'auroit pu leur permettre de reſiſter au vent, s'il s'étoit renforcé: ce qui ayant fait quitter aux Eſpagnols le ſiége d'Agouſte, les François reprirent la route de Meſſine. Ils firent des pertes conſiderables

1676. dans cette action douteuſe. Il y eut un grand nombre d'Officiers tuez, dont les principaux furent, les Sieurs de Coux, de Boſſier, Bonnefons, & les Chevaliers de Saujon & d'Aréne. 1676.

A qui demeure la victoire.

Les Hollandois s'attribuerent la victoire, parce qu'ils l'avoient meritée, même après la perte de leur General qui mourut à Siracuſe le 29. d'Avril, âgé de 69. ans, après en avoir employé plus de 50. au ſervice des Etats Generaux. Il étoit de Fleſſingue dans l'Ile de Walcheren en Zelande, d'une famille pauvre & obſcure; & il parvint à l'Elevation où il ſe trouva, par tous les degrez des gens de Marine. Le Roi d'Eſpagne aïant apris ce que de Ruiter avoit fait dans le combat d'Agouſte, le fit Duc, & cette dignité fut enſuite conferée à ſon fils Engel de Ruiter. Mais celui-ci étant mort avant que d'être marié, elle fut éteinte en Michel Vitte de Ruitter, fils de ſa fille, à qui le Roi d'Eſpagne l'avoit auſſi accordée. Après la mort de l'Amiral Hollandois, le Sieur de Haen prit ſa place, & Pierre Middellant fut fait Contre-Amiral à la place de Verſchoor.

Légitimation de *Loüiſe-Marie-Anne de Bourbon.*

En ce tems-ci * *Loüiſe-Marie-Anne de Bourbon*, Demoiſelle de Tours, fille du Roi & de Madame de Monteſpan, fut légitimée, comme l'avoient été en 1674. les autres Enfans naturels de cette Dame. Cette Princeſſe eſt morte le 15. Septembre 1681.

Le combat recõmence entre les deux Flotes à l'avantage des Françoiſ.

Les Eſpagnols & les Hollandois ne trouvant pas à Siracuſe les choſes neceſſaires pour la réparation de leurs Vaiſſeaux, ſe retirerent à Palerme. Les François paſſérent auſſi-tôt le Phare de Meſſine, après être ſortis de cette Ville ſous les ordres du Duc de Vivonne en perſonne, qui après avoir mis Mr. du Queſne à l'Avant-garde avec le Pavillon de Vice-Amiral, & Mr. Gabaret à l'Arriére-garde, avec celui de Contre-Amiral, ſe mit au corps de bataille, ayant avec lui le Commandeur de Valbelle, le Chevalier de Tourville, & le Marquis de Preuilli Chefs d'Eſcadre. Sa Flote étoit de 28. Vaiſſeaux, neuf Brûlots, & 25. Galeres; & celle des Eſpagnols & des Hollandois de 27. Vaiſſeaux, quatre Brûlots & 12. Galeres. A la nouvelle de l'aproche des François, la Flote Alliée ſe retrancha comme en demi-lune à l'entrée du Port, entre le Mole de Palerme, le Fort de Caſtellamare, une Tour & les Baſtions de la Ville. Le Duc de Vivonne étant arrivé en preſence le 3. Juin détacha neuf Vaiſſeaux commandez par le Marquis de Preuilli, avec cinq Brûlots, & ſept Galeres, commandées par les Chevaliers de Breteüil & de Bethomas. Ces Bâtimens s'aprocherent de la Flote des Alliez à la longueur d'un cable, & en eſſuyerent tout le feu ſans tirer un coup de canon, juſqu'à ce qu'ayant moüillé dans le même lieu où les Vaiſſeaux des Alliez avoient jetté leurs ancres, & ayant fait avancer les Brûlots à la tête des Galeres, ils commencerent le combat avec une telle furcur, que trois Brûlots ayant abordé & mis le feu à trois Vaiſſeaux, le reſte de l'Avant-garde des Alliez coupa ſes cables, & alla chercher ſon ſalut en échoüant aux terres les plus proches. En même tems le reſte de l'Armée Françoiſe fondit ſur l'Arriére-garde, & ſur le Corps de Bataille où étoient les Amiraux d'Eſpagne & de Hollande; le feu fut grand de part & d'autre, & le combat long-tems opiniâtré. Mais deux Brûlots ayant embraſé l'Amiral d'Eſpagne, ſon Vice-Amiral & le Contre-Amiral de Hollande furent obligez de couper leurs cables, pour éviter que le feu ne ſe communiquât à eux. Le reſte de la Flote ſuivit inçontinent leur exemple: une partie alla échoüer ſous Palerme, & l'autre entra dans le Port. Mais ces Bâtimens tomberent dans un danger plus terrible que celui qu'ils venoient d'éviter; ceux qui

* *Au mois de Janvier.*

1675. commandoient leurs quatre Brûlots y mirent le feu de peur d'etre pris, & quatre autres Brûlots de la Flote de France ayant été pouſſez dans le Port par l'impétuoſité du vent porterent le feu au Vice-Amiral d'Eſpagne, au Contre-Amiral de Hollande, & à ſept autres Vaiſſeaux qui étoient échoüez l'un ſur l'autre. Car l'embraſement & les efforts de la poudre qui y étoit enfermée, pouſſant en l'air des piéces de fer, de canons, & des parties entiéres de Navire,, abîmerent ou brûlerent ſix Galeres d'Eſpagne, tuerent ou eſtropierent un grand nombre d'Officiers, de ſoldats ou de matelots, & ruïnerent pluſieurs édifices dans Palerme. La perte des Alliez fut grande en cette occaſion. Douze de leurs Vaiſſeaux y perirent avec ſix Galeres, & trois à quatre mille hommes, parmi leſquels ſe trouverent Dom Diego de Ibarra, Amiral general de la Flote d'Eſpagne, & les Srs. de Haen, & Middelant avec quelques Capitaines.

Autres avantages remportez par eux en Sicile.

Cet avantage fut ſuivi quelques mois apres de la priſe de Merilli dans le païs de Carlemini : de Taormine avec ſon Château, où le Prince Cincinelli Napolitain fut bleſſé & fait priſonnier : de la Forteresſe de la Scalette qui ſoûtint le ſiége pendant quatorze jours, & des poſtes de S. Alexis, de S. Placide, du Château de la Croix, & de quelques autres Places aux environs de Meſſine, par le Maréchal de Vivonne.

Campagne des Païs-bas. Siége de Condé par le Roi en perſonne.

Dans le tems que les Armées Navales de France & des Alliez étoient aux mains avec tant d'ardeur ſur les côtes de Sicile, les Troupes Françoiſes faiſoient des progrès conſiderables dans le Païs-bas. Le Roi y marcha en perſonne ſur la fin de Mars à la tête de cinquante mille hommes, accompagné du Duc d'Orléans, ayant ſous lui pour Generaux les Maréchaux de Crequi, d'Humiéres, de Lorges, de Schomberg, & de la Feuillade. Il prévint ainſi les Alliez, dont les Troupes diſperſées, & les fonds incertains, ne leur permettoient pas de ſe mettre en campagne avant la belle ſaiſon. Ce Prince ayant detaché le Maréchal d'Humiéres avec quelques Troupes pour faire une invaſion dans le païs de Vaës, celui-ci prit le Fort St. Donk, où il y avoit quatre cens Eſpagnols, & quelque Cavalerie. Le Maréchal de Crequi eut en même tems ordre d'inveſtir Condé entre Tournai & Valenciennes ; & le Roi s'étant rendu devant la place le 11. d'Avril pour en faire le ſiége en perſonne, il le commença le lendemain par l'ouverture de la Tranchée à la portée du mouſquet de la Contreſcarpe ; la nuit ſuivante les batteries ayant commencé à tirer, en briſerent toutes les paliſſades. La même nuit trois cens Eſpagnols ſe jetterent dans la Place par le Païs inondé, mais ce renfort n'ayant pas empêché les Aſſiégeans d'avancer leurs travaux, le Roi fit attaquer les dehors la nuit du 25. Le Maréchal d'Humiéres commandoit à la droite. Le Maréchal de Lorges à la gauche, & le Maréchal de Crequi une troiſiéme attaque. Le ſignal ayant été donné par la décharge de toutes les batteries, tous les dehors furent inſultez & emportez en peu de tems ; ce qui jetta l'épouvante dans la Ville, & obligea la Garniſon de capituler & de ſe rendre priſonniere. Le Prince d'Orange, & le Duc de Villa-Hermoſa qui s'étoient avancez juſqu'à Mons avec l'Armée des Alliez, ayant apris la deſtinée de Condé retournerent ſe poſter entre Mons & Saint Guillain, pour obſerver les mouvemens du Roi de France.

1676.

Hoſtilitez commiſes par les François dans le païs de Juliers.

Ce Monarque, ayant quitté le 27. du mois les environs de Condé, alla camper à Sebourg, d'où il envoya détruire la plûpart des Châteaux & des Citadelles du païs de Liége, après avoir fait abandonner celle de cette ville, & celle de Hui. Il aprit en même tems que le Duc de Neubourg avoit quitté la Neutralité par

1675. des Traitez d'Alliance qu'il avoit faits avec l'Empire, l'Eſpagne & les Etats Generaux; ſur quoi il fit entrer des Troupes dans le païs de Juliers apartenant à ce Prince, fit aſſiéger la petite ville de Sittard qui fut priſe d'aſſaut, pillée, ſaccagée & démolie. Ces hoſtilitez furent ſuivies de quantité de ravages dans le païs, ſous les ordres du Sr. Calvo Officier Catalan.

les deux Armées étant en preſence prés de Bouchain, le Roi évite l'occaſion de combattre. *Memoires MSS.*

Huit jours après la priſe de Condé, le Monarque François fit un détachement conſiderable de ſon Armée, qu'il envoya ſous la conduite du Duc d'Orléans pour former le ſiége de Bouchain, pendant que lui, avec le reſte des Troupes qui étoit encore de 45. mille hommes, alla camper dans un poſte ſi avantageux, qu'il pouvoit empêcher le Prince d'Orange de ſecourir la place, & de donner bataille ſans un deſavantage évident. Néanmoins le General des Alliez voulant tenter de traverſer le ſiége de cette place décampa d'auprès de Mons, la même nuit que le Roi de France y arriva; & marcha ſans équipage du côté de Valenciennes. Sur cela ce Monarque paſſa l'Eſcaut & fit avancer promtement ſon Armée pour couvrir les Troupes du ſiége. Il arriva à la Cenſe d'Urtebiſe dans le tems que les Alliez parurent ſur la hauteur de Valenciennes. La conjoncture d'une bataille lui paroiſſant inévitable, il en dit ſon ſentiment au Maréchal de Crequi, qui ſe trouva auprès de lui, & ſur cela l'on aſſembla le Conſeil de guerre. La plûpart des Generaux étoient d'avis de donner combat; mais le Maréchal de Schombert qui ſavoit que le Roi n'aimoit pas à ſe commettre à ces ſortes d'évenemens, fut d'avis de ſe retrancher entre Bouchain & les Alliez; il dit au Roi que c'étoit à eux d'attaquer, & que s'ils étoient dans le deſſein d'en venir aux mains, ils quitteroient la Contreſcarpe de Valenciennes, & deſcendroient dans la plaine où l'on combattroit avec un égal avantage. Il falut déliberer ſur cette propoſition, & l'on pretend * que le Duc d'Orléans ayant vu les opinions partagées, mit le Roi dans la neceſſité de décider contre la bataille. Il ſavoit que le Monarque ne manqueroit pas d'être de l'avis du Maréchal de Schomberg, & il fut bien-aiſe que l'on ne pût s'en prendre qu'à lui d'avoir manqué une occaſion ſi favorable. Le Prince d'Orange ne doutoit point qu'il n'allât avoir l'honneur de combattre contre le Monarque François, ce qu'il deſiroit ardemment. Il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il mit ſes troupes en bataille. Les deux Armées n'étoient ſeparées que par une plaine, ayant chacune un bois à leur côté. Elles demeurerent dans la même contenance juſqu'à l'entrée de la nuit. Sur le ſoir le Prince d'Orange voyant peu de diſpoſition à en venir à une action, commença à faire des retranchemens pour ſe mettre hors de ſurpriſe. 1676.

Siége & priſe de Bouchain.

Pendant que les deux Armées étoient en preſence, Bouchain ſe rendit après ſix jours de Tranchée ouverte: le Gouverneur jugeant bien qu'il n'avoit point de ſecours à eſperer. Le Prince d'Orange ayant apris la reddition de cette place, détacha le même jour ſeize cens Dragons, quatre cens chevaux & mille homme de pié pour les faire entrer dans Cambrai, dont les Eſpagnols craignoient le ſiége, & demeura campé au même endroit. Le Roi détacha en même tems de ſon Armée 25. Eſcadrons & huit Bataillons pour l'Armée d'Alſace, qui étoit ſous les ordres du Maréchal de Luxembourg, & marcha vers Aloſt. Le Prince d'Orange décampa auſſi-tôt, & paſſa la Riviere de Haiſne près de Mons dans le deſſein de le ſuivre. Il ſe ſaiſit de tous les paſſages, & de tous les ponts qui étoient ſur la Riviere de Dender, pour empêcher les aproches d'Aloſt, malgré les efforts de quelques Eſcadrons François qui fu-

* *Memoires MSS. envoyez à l'Auteur.*

rent

1676. rent obligez de ſe retirer après quelque eſcarmouche. De ſorte que toutes les avenuës de cette place étant gardées, le Roi fut obligé de demeurer campé près de Ninove. Les deux Armées ſe trouverent encore alors fort proches, mais il ne ſe paſſa rien entr'elles que quelques legeres eſcarmouches entre des partis. Le Roi prit peu de jours après la route de Verſailles, après avoir laiſſé le commandement de ſes Troupes au Maréchal de Schomberg.

Le Prince d'Orange fait le Siége de Maeſtricht.

Le Prince d'Orange prit en même tems ſa marche vers Maeſtricht avec 26. mille hommes de pié, & 25. Eſcadrons, qui furent joints peu après par quelques Troupes tirées des Garniſons des places voiſines, par celles de l'Evêque d'Oſnabrug *, & par trois Regimens Anglois qui étoient au ſervice des Etats Generaux. Ceux-ci méditoient depuis long-tems de reprendre Maeſtricht, la ſeule place que les François euſſent encore de toutes celles qu'ils avoient priſes ſur eux. Ils eſperoient que l'ayant recouvrée, ils n'auroient plus d'interêt dans la guerre, que celui de leurs Alliez, & qu'ils pourroient faire la paix avec quelque avantage. L'entrepriſe étoit difficile, car il y avoit dans cette ville une garniſon de cinq mille hommes de pié, de deux mille chevaux, & de 500. Dragons. Le Sr. Calvo y commandoit en l'abſence du Maréchal d'Eſtrades, que le Roi de France avoit envoyé à Nimégue à la place du Duc de Vitri malade. Le Prince d'Orange arriva devant la place le 7. de Juillet après avoir envoyé le Duc de Villa-Hermoſa, & le Comte de Waldeck avec des Détachemens, dans des poſtes avantageux, pour empêcher les François de venir au ſecours. Il diſpoſa les Hollandois, & les Anglois du côté du Brabant, les Troupes d'Oſnabrug, & de Neuboug derriere Vick, & fit achever les lignes avec une diligence extraordinaire. Les premiers jours ſe paſſerent en diverſes ſorties qui produiſirent des combats particuliers. Les Alliez ouvrirent la Tranchée le 19. du mois. Le Rhingrave, qui en avoit la conduite & pour qui devoit être le commandement de la ville ſi elle étoit priſe, n'oublia rien pour faire avancer les travaux. On battit la place le 22. par un feu continuel, qui au bout de huit jours fit une brêche au Baſtion Daufin. Le Prince d'Orange fit donner l'aſſaut le lendemain par les Anglois, qui combatirent avec tant de courage qu'ils ſe rendirent d'abord maîtres du Baſtion, ayant été ſoutenus par les Grenadiers, & par les Gardes du Prince; mais ils furent enſuite repouſſez par les Aſſiégez. Le jour d'après le Prince fit encore faire une attaque, mais ſans beaucoup de ſuccès.

Priſe d'Aire, de Bourbourg, &c.

La Cour de France aſſurée de la valeur du Sr. Calvo, & de la bonté de la place, ne ſe preſſa pas de la ſecourir, & n'ayant pas beaucoup à craindre des Troupes que le Duc de Villa-Hermoſa, & le Comte de Vvaldeck avoient en campagne, donna ordre au Maréchal d'Humiéres d'aſſiéger Aire, avec quinze mille hommes, tandis que le Maréchal de Schomberg demeureroit à Quévrain près de Condé. Le Marquis de Louvois ſe rendit devant Aire avec l'armée. Le Maréchal d'Humiéres, après l'avoir inveſtie, fit attaquer le 21. Juillet le Fort St. François à la tête des travaux du côté où la place étoit acceſſible; & l'ayant emporté le lendemain, il ouvrit la Tranchée devant la ville. Le Marquis de Louvois la fit enſuite foudroyer ſi continuellement de bombes, de carcaſſes & de coups de canon, que les Aſſiégez furent contraints de ſe rendre le 31. quoiqu'ils euſſent reçu un ſecours de 300. Eſpagnols. Cette priſe fut ſuivie de celle de Bourbourg & de quelques Forts dans la Flandre.

Cependant le ſiége de Maeſtricht conti-

* *Erneſt Auguſte de Brunſvvick Zell.*

1676. nuoit toûjours avec la même vigueur, ſans que le Prince d'Orange qui avoit été bleſſé manquât de ſe trouver jour & nuit dans la Tranchée. Ce General ayant apris que le Marechal de Schomberg s'avançoit pour ſecourir la place, donna ordre au Comte de Vvaldeck de s'aprocher de Tongres, afin d'être à portée de joindre le Camp des Aſſiégeans, & de s'opoſer à l'Armée Françoiſe. Le Comte fut ſuivi le 20. Août par le Duc de Villa-Hermoſa. Le Prince d'Orange fit attaquer pour la quatriéme fois le Baſtion Daufin par les Anglois, ſuivis des Gardes du Prince, qui s'en rendirent maîtres, après une reſiſtance obſtinée. L'attaque de la Contreſcarpe que le Prince fit faire enſuite par les deux côtez fut violente de part & d'autre. Les Aſſiégeans s'y logerent, mais le Rhingrave fut bleſſé mortellement dans cette occaſion. Le mauvais ſuccès de l'attaque de l'Ouvrage à corne que firent peu après les Aſſiégans, & l'aproche de l'Armée Françoiſe, firent lever le ſiége. Les Etats Generaux avoient été faciles à l'entreprendre ſans en prévoir les difficultez, ni faire reflexion qu'étant la ſeule place que le Roi de France eût conſervée, ils n'auroient pas de peine à en obtenir la reſtitution par la paix que l'on devoit faire.

Campagne d'Alemagne. *Memoires de M. L. M. D. L. F.*

La fortune fut moins favorable aux François ſur les fronriéres d'Allemagne. Leur Armée commandée par le Maréchal de Luxembourg y ſouffrit pluſieurs échecs de la part des Imperiaux, ſous les ordres du jeune Duc de Lorraine, que l'Empereur avoit mis à la place du Comte de Montecuculi. Ce Prince ayant paſſé le Rhin au commencement de Mai, près de Spire, fit attaquer le Fort de Philipsbourg en deçà de ce Fleuve, & s'en empara au bout de quelques jours : le Sieur de Saint Juſt qui le défendoit ayant été obligé de l'abandonner & de ſe retirer dans la ville ſur des bâteaux.

L'Armée Imperiale s'avança peu après vers la Haute Alſace. Le Duc de Luxembourg qui avoit aſſemblé la ſienne ſous Schleſtad, marcha en même tems pour s'opoſer à ſes deſſeins ſur cette Province, & ſe trouva en preſence le 4. Juin près de Koxesberg, aux environs du Ruiſſeau de Rohr qui ſéparoit les deux Armées. Les Imperiaux l'ayant paſſé au nombre de deux mille Chevaux & de cent Dragons, ſous la conduite du Comte de Dunevald, ſans ſavoir que toute l'Armée Françoiſe en aprochoit, furent attaquez aupres de Gugenheim par dix Eſcadrons François, qui les chargerent ſi vigoureuſement qu'ils leur tuerent plus de trois cens hommes, firent cent priſonniers, & contraignirent le reſte à prendre la fuïte. Le Comte de Tilli fut tué en ce rencontre du côté des Imperiaux, & le Comte de Chavagnac priſonnier. Le Marquis de Cominges qui avoit la garde des François, fut bleſſé. 1676.

Avantage remporté ſur les Imperiaux.

Combat de Zibernſteeg.

Le Duc de Lorraine fit marcher dès le ſoir du même jour ſon Armée au Gugenheim dans la vuë de s'aprocher de Saverne; ce que le General François ayant ſu, il s'avança avec précipitation vers la même ville le long de Zibernſteeg, ayant laiſſé dans les défilez tout autant de Dragons & d'Infanterie qu'il crut neceſſaires pour favoriſer ſa marche; mais les Imperiaux l'ayant ſuivi, forcerent ſes Dragons & ſon Infanterie, ce qui ayant ouvert un paſſage à la Cavalerie Imperiale, elle fondit avec tant d'impétuoſité ſur l'Arriére-garde de l'armée Françoiſe, que ſi le Comte d'Hamilton, qui alla ſe poſter ſur un terrain avantageux, ne ſe fût mis à la tête de trois Regimens Anglois qui ſoûtinrent le choc avec beaucoup de valeur, les François étoient mis dans une déroute generale. Cette reſiſtance ayant donné le tems au Duc de Luxembourg d'envoyer de l'Infanterie au ſecours de l'Arriére-garde, le combat s'échaufa de

1676. part & d'autre, & fut ſanglant; le Comte d'Hamilton y fut tué, & le Marquis de Beaupré & de la Ferté, & le Comte de Bourg bleſſez.

Les Imperiaux aſſiégét Philipsbourg.

Le Duc de Luxembourg s'étant tiré d'affaire par la bravoure des Anglois, paſſa la Riviere de Sor, & fit camper ſon Armée ſur ſes bords; mais le Duc de Lorraine l'ayant ſuivi, & s'étant ſaiſi d'une hauteur d'où il étoit à portée de battre l'Armée Françoiſe; y fit dreſſer trois batteries de vingt-deux piéces de canon, qui tirerent pendant trois jours, & lui cauſerent beaucoup de dommage. Cependant comme les François étoient campez d'une maniére ſi avantageuſe qu'on ne pouvoit les attaquer qu'avec riſque; le Duc de Lorraine rebrouſſa chemin, & prit ſa route du côté de Strasbourg, qui s'étoit declaré pour l'Empereur depuis l'année precedente. Il y fit embarquer ſon gros canon, & marcha à Philipsbourg pour en former le ſiége: le Marquis de Grana lui en ayant porté l'ordre exprès de l'Empereur depuis quelques jours. Mais le Duc de Luxembourg, qui avoit reçu dans le même tems un renfort conſiderable, s'étant avancé vers Haguenau, le Duc de Lorraine repaſſa le Rhin à Lauterbourg dans la crainte que les François ne tentaſſent de jetter des Troupes dans Philipsbourg, & alla camper à Croon-Vveiſſenbourg: pendant que le Prince Frederic de Bade-Dourlach, General des Troupes des Cercles, commença le ſiége, accompagné du Prince Herman de Bade, General de l'Artillerie, & de l'Ingénieur Vvertmuller.

Vigoureuſe défenſe des aſſiégez.

Le Prince de Dourlach eut beaucoup de difficulté à ſurmonter à cauſe que la Place étoit forte, la Garniſon nombreuſe, & que le Rhin deborda ſouvent, quoi-que dans une ſaiſon où cela arrive rarement; ce qui prolongea le ſiége durant trois mois. Le Sieur Charles du Fai, Gouverneur de la Place, fit de ſi fréquentes ſorties à l'aproche des Imperiaux, qu'ils ne furent en état d'ouvrir la tranchée que la nuit du 14. au 15. Juin, quoi-qu'ils l'euſſent inveſtie depuis le commencement du mois Néanmoins les Troupes des Aſſiégeans groſſiſſant tous les jours par l'arrivée de celles que les Etats de l'Empire y envoïoient continuellement, & le canon ayant commencé à tirer le 9. Juiller à l'attaque du Prince Herman de Bade, & le 18. à celle du Comte Erneſt de Srarembergh, celui ci attaqua la nuit du 19. au 20. les contr'aproches d'entre la Ville & le Rhin, & les emporta après un ſanglant combat. Les Aſſiégez les reprirent, mais le Comte les attaqua une ſeconde fois le même jour, & les prit encore; cependant le débordement du Rhin l'obligea de les abandonner peu après. Le Prince Pio fut tué dans la tranchée le 29. ce jour-là quinze mortiers foudroyerent la Place, & durant tout le reſte du ſiége. Le 2. Août la Contreſcarpe fut emportée à l'attaque du Marquis de Bade.

1676.

Le Duc de Luxembourg tente inutilement de les ſecourir.

Dans ce tems-là le Duc de Luxembourg ayant quitté ſon Camp de Brumpt, s'étoit poſté entre Vvyhersheim & Druſenheim dans une campagne propre à faire rafraîchir ſon Armée, pendant qu'il faiſoit travailler à des machines qu'il deſtinoit pour brûler le pont de bâteaux que les imperiaux avoient près de Philipsbourg. Le Duc de Lorraine quitta ſur cela les environs de Croon-Veiſſenbourg pour s'aprocher de la Place aſſiégée, & alla camper ſur les bords du Rhin, occupant tout le terrain d'une plaine dite *la petite Flandre*, où le Duc de Lorraine fit faire d'eſpace en eſpace des retranchemens, entre leſquels il laiſſa un intervale pour y pouvoir faire paſſer ſix Eſcadrons. Le Duc de Luxembourg voyant ſes machines achevées, partit le 2. Août du Camp de Sultz, & prit ſa marche vers l'Armée Impériale, paſſant par Vveiſſenbourg & Landau.

1676. Etant arrivé à une lieuë du Camp ennemi, près d'un bois derriére lequel l'Armée étoit rangée en bataille, & ne trouvant pas de ſureté à paſſer les défilez, il rebrouſſa chemin quoi-qu'il eût cinquante mille hommes. Ce contre-tems faiſant perdre aux Aſſiégez l'eſperance d'être ſecourus, ils capitulerent, n'ayant vu aucun ſuccès dans les machines qu'on avoit fait deſcendre ſur le Rhin pour brûler le pont.

Invaſion des Fraçois dans la Comté d Montbelliard

Peu de jours après le Duc de Luxembourg, mécontent de n'avoir pu empêcher la priſe de cette Place, marcha vers Scheleſtad dans le deſſein d'aller ſe dédommager dans le Briſgavv de l'avantage que les Imperiaux avoient eu ſur lui. Il fit conſtruire un pont au deſſous de Briſac, & entra dans le Païs; mais le Duc de Lorraine ayant eu le tems de s'opoſer à ſes deſſeins, & de jetter des Troupes dans Fribourg, la ſeule Place pour laquelle il avoit à craindre, toutes les démarches des François aboutirent à fourager quelques villages. Les Armées s'étant ſéparées peu apres, le General François profita de l'éloignement des Impériaux & s'empara de la Comté de Montbelliard, apartenant à un Prince de la Maiſon de Vvirtemberg. Il y mit garniſon ſous prétexte que le Roi de France vouloit prendre le païs ſous ſa protection.

Progrés des Rebe les enHongrie.

Les ſuccès des Imperiaux du côté du Rhin n'empêchoient pas les Hongrois Rebelles de continuer leurs hoſtilitez. Ils battirent pluſieurs fois les Troupes de l'Empereur, prirent le Château de Balac, & pillerent Nitria, & les Fauxbourgs de Veſprin. Les Turcs commencerent alors de leur fournir du ſecours.

Echecs des Suedois Alliez de la France.

Les Suedois, Alliez de la France, ſouffrirent durant cette année des échecs plus grans encore & en plus grand nombre que la precedente; car depuis le Printems juſqu'à la fin de l'année, ils ajoûterent perte ſur perte, tant par mer que par terre. Corneille Tromp, Lieutenant Amiral d'Amſterdam, étant parti du Texel avec l'Eſcadre de la Meuſe & d'Amſterdam, & ayant joint les Danois, alla chercher les Suedois avec le Vice-Amiral Philippe Allemonde, & les découvrit le 11. de Juin avec cinquante Voiles de toute grandeur. Leur ayant gagné le vent, il les contraignit d'entrer en action, & dès le commencement du combat le grand Vaiſſeau que commandoit l'Amiral de Suede monté de 134. piéces de canon, & de onze cens hommes, ſauta en l'air par le feu qui prit aux poudres. Tromp voyant que cet accident faiſoit reculer la Flote Suedoiſe donna le ſignal pour l'attaquer, & s'avança auſſi-tôt contre l'Amiral du Pavillon jaune qui ſe battit pendant deux heures avec beaucoup de fermeté. Il étoit ſur le point de ſe rendre lorſqu'il ſauta en l'air. Les Suedois ayant vu périr deux de leurs Amiraux en un après midi, tournerent la poupe aux Alliez & perdirent encore, durant les trois jours ſuivans qu'ils furent pourſuivis, neuf autres Vaiſſeaux, dont quatre furent pris par les Hollandois, les autres brûlez, coulez à fond, ou briſez contre les rochers.

L'Amiral Tromp étant revenu au Sund, & ayant été joint par Engel de Ruiter, qui venoit tenir la place du Vice-Amiral Allemonde deſtiné pour la Méditerranée, s'avança par ordre du Roi de Dannemarck devant Uſtede pour faire une deſcente dans la Scanie, pendant que ce Monarque ſe mettoit en état d'entrer avec ſon Armée, d'un autre côte, dans la même Province. L'Amiral Hollandois ayant ſommé inutilement la ville de ſe rendre, s'aprocha le 6. Juillet avec huit Fregates & quelques Galiotes pour la battre, & mit trois mille hommes à terre des deux côtez, ſans que les Suedois puſſent empêcher cette deſcente. Uſtede ſe trouvant ainſi attaquée fut abandonnée aux Danois à la fin du jour, & la garniſon en ſortit la nuit ſui-

1676.

1676. vante, ſans avoir eu le loiſir de faire joüer la mine dont elle vouloit faire ſauter le Château. Deux jours après le Roi de Dannemarck entra dans la même Province avec huit mille Chevaux, & neuf mille hommes de pié, & fit inveſtir Elſinbourg qui ſe rendit en peu de jours. Ce premier ſuccès fut ſuivi de la priſe de Landskroon, de Chriſtianſtad, & de Carelshaven, trois Places bien fortifiées, & d'une grande importance à la Suede, après quoi il aſſiégea Malmoë.

Le Roi declare la guerre au Dannemark. Il y avoit long-tems que Sa Majeſté Très-Chrêtienne interpoſoit ſes offices auprès du Roi de Dannemarck pour l'engager par les voyes amiables à ſe déſiſter d'entrer en guerre contre la Suede; mais il n'avoit pu y réüſſir, & ce Prince avoit déja eu des ſuccès ſi heureux depuis le commencement de la Campagne, qu'il n'y avoit aucune aparence de le porter à une Paix ſéparée. Le Roi de Suede de ſon côté avoit long tems ſollicité Sa Majeſté Très-Chrêtienne de déclarer la guerre au Dannemarck en ſa faveur; ce que néanmoins elle avoit differé de faire dans l'eſperance de pouvoir amener ce Prince à un accommodement. Voyant donc qu'il étoit inutile de s'en flater, le Roi déclara au Miniſtre de Sa Majeſté Danoiſe qui réſidoit auprès de lui, qu'il ne pouvoit plus ſe diſpenſer de ſecourir par la voye des armes le Roi de Suede ſon Allié, & qu'ainſi il feroit bien de ſe retirer. Ce Miniſtre obéït & s'en alla en Hollande, où il eut la nouvelle que le Roi avoit fait publier la ſuivante Déclaration de guerre.

DE PAR LE ROI.

» SA Majeſté ſachant qu'au préjudice » du Traité de Paix, ſigné à Cop- » penhague en l'année 1660. entre la » Suede & le Dannemarck, de l'execu- » tion duquel Sa Majeſté fit la garantie; » le Roi de Dannemarck n'a pas laiſſé » d'attaquer & de faire la guerre au » Roi de Suede, ſans que de ſa part il » ait aucunement contrevenu audit trai- » té de Paix, ni que les Offices amiables » que Sa Majeſté a fait faire par ſon » Ambaſſadeur auprès du Roi de Dan- » nemarck pour prévenir cette guerre, » l'ayent pu empêcher. Sa Majeſté eſti- » mant qu'il y va de ſa gloire de ne pas » ſouffrir une telle contravention audit » Traité, ni qu'un Prince avec qui elle » eſt en Paix & Alliance ſoit ainſi atta- » qué par ledit Roi de Dannemarck » ſans s'en reſſentir; Sa Majeſté, pour » les raiſons & conſiderations ſuſdi- » tes, a declaré & declare par la pre- » ſente ſignée de ſa main avoir arrêté & » reſolu de faire la guerre au Roi de » Dannemarck tant par mer que par » terre; enjoint pour cet effet Sa Maje- » ſté à tous ſes Sujets, Vaſſaux & Ser- » viteurs de courre ſus à ceux dudit Roi » de Dannemarck, & leur a défendu » & défend d'avoir ci-après avec eux » aucune communication, commerce » ni intelligence, à peine de la vie. Et » pour cette fin Sa Majeſté a dès-à-pre- » ſent revoqué toutes Permiſſions, Paſ- » ſeports, Sauvegardes, & Sauf con- » duits qui pourroient avoir été accor- » dez par elle, ou ſes Lieutenans Gene- » raux & autres Officiers, contraires à » la preſente, & les a declarez nuls & » de nulle valeur, défendant à qui que » ce ſoit d'y avoir aucun égard. MANDE » & ORDONNE Sa Majeſté à Monſieur » le Comte de Vermandois Amiral de » France, aux Maréchaux de France, » Gouverneurs & Lieutenans Generaux » pour Sa Majeſté en ſes Provinces & » Armées, Maréchaux de Camp, Co- » lonels, Meſtres de Camp, Capitai- » nes, Chefs & Conducteurs de ſes » gens de guerre tant de cheval que de » pié, François, Etrangers, & à tous » autres ſes Officiers qu'il apartiendra, » que le contenu en la preſente ils faſ- » ſent executer chacun à ſon égard dans

1676.

1676. » l'étenduë de leurs Pouvoirs & Juriſ-
» dictions. Car tel eſt le BON PLAISIR
» de Sa Majeſté, laquelle entend que
» la preſente ſoit publiée & affichée en
» toutes ſes Villes tant Maritimes qu'au-
» tres, & tous les Ports, Havres & au-
» tres Lieux de ſon Royaume que beſoin
» ſera, à ce qu'aucun n'en prerende
» cauſe d'ignorance. *Fait à Verſailles le* 28. *jour d'Août* 1676.

Naiſſance d'*Elizabeth-Charlotte* d'Orleans.

Quinze jours après cette Déclaration de guerre *, náquit *Elizabeth-Charlotte d'Orleans*, mariée, comme nous le dirons dans la ſuite à *Leopold Charles* Duc de Lorraine.

Avantages de l'Electeur de Brandebourg & autres contre les Suedois.

L'Electeur de Brandebourg, qui étoit auſſi en armes contre la Suede, eut des ſuccès non moins avantageux que ceux qu'avoient eu les Danois; il fit lever le ſiége de Volgak aux Suedois, leur prit les villes d'Anclam & de Lokenitz, & pluſieurs autres lieux. D'autre part les Troupes de Luuebourg & de Munſter conquirent les villes de Staden dans le Duché de Brême, & de Demmin dans la Pomeranie, en ſorte que de toutes les Places Suédoiſes que les Alliez aſſiégerent, il n'y eut que la ville de Stetin qui fit une aſſez longue reſiſtance, pour obliger l'Electeur de Brandebourg d'en lever le ſiége.

Les Suedois ſe remettent & gagnent une bataille contre les Danois.

Juſques-là les Suedois avoient été battus de tous côtez. Sur la fin de l'année leur Armée ſe trouvant augmentée des Garniſons qui étoient ſorties des Places conquiſes par le Roi de Dannemarck, & par la jonction de quatre mille Finlandois, le Roi de Suede reſolut de ſecourir Malmoë. Comme le Roi de Dannemarck pour en couvrir le ſiége s'étoit campé entre l'Oder, & la Place aſſiégée: le Suedois, après être reſté durant quelques jours en preſence des Danois, paſſa cette Riviere ſur la glace le 14. Decembre à la pointe du jour, & alla preſenter la bataille au Roi de Dannemarck près de la ville de Lunden. Elle fut très-ſanglante, & opiniatrée de part & d'autre: on s'y battit ſans quartier depuis le lever juſqu'au coucher du Soleil. Les deux Rois qui commandoient chacun l'aîle droite de leur Armée, menerent pluſieurs fois les Eſcadrons eux-mêmes à la charge au fort de la mêlée, & battirent d'abord chacun de leur côté, tout ce qui s'opoſa à eux; mais le Roi de Suede, après avoir défait entiérement la gauche des Danois commandée par le Prince George *, Frere de leur Roi, vint avec ſa droite au ſecours de ſon Aîle gauche qui commençoit à plier, y rétablit l'ordre, & chargea la droite des Danois avec tant de ſuccès que la victoire ne fut plus douteuſe. Le Roi de Dannemarck fut obligé d'abandonner le champ de bataille, avec ſon canon & une partie de ſon bagage. Le gain de cette bataille répara pour quelque tems la réputation & les affaires des Suedois, qui ſe trouvant Maîtres de la Campagne en Schonen, forcerent le Château d'Elſinbourg.

1676.

Avantages des Hollandois ſur les François en Amerique. *Hiſt. de la Guerre de Hollande. Vie de Ruiter.*

La guerre ne ſe faiſoit pas ſeulement en Europe; les Iles des environs de l'Amérique Septentrionale en reſſentirent auſſi des effets cette année. Les Hollandois ne ſe rebutant point du mauvais ſuccès de l'entrepriſe que l'Amiral de Ruiter avoit tentée en 1674. au Cul de Sac de la Martinique, envoyerent vers les Antilles le Commandeur Jacob Binkes, Amiral de Zélande, avec onze Vaiſſeaux de guerre & des Troupes. Cet Amiral étant arrivé devant l'Ile Caienne apartenant aux François, fit prendre terre le lendemain à onze cens hommes de débarquement ſans opoſition: fit ſommer le Fort St. Michel de ſe rendre, & ſur ſon refus, l'attaqua avec tant de ſuccès, que la garniſon qui étoit de trois cens

* *Le* 15. *Septembre.*

* *Il épouſa depuis Anne Stuart, qui a été Reine d'Angleterre.*

1676. hommes demanda quartier dès le même jour. Le Chevalier de Lezi qui y commandoit fut fait priſonnier. Les Hollandois ſe rendirent peu après maîtres de toute l'Ile. L'Amiral Binkes y ayant laiſſé garniſon, prit la route des Antilles au Nord-Oueſt. Il ſurprit d'abord l'Ile de Marigalante, dont le Fort ſe rendit ſur une ſimple ſommation. Il n'eut pas le même ſuccès à l'attaque de la Guadaloupe : il fut obligé d'en abandonner le deſſein. Il alla quelques jours après faire deſcente en l'Ile St. Martin, dont il s'empara après quelque reſiſtance.

Caienne eſt repriſe par les François.

La Cour de France ayant ſu la priſe de l'Ile Caienne envoya le Comte d'Etrées pour la reprendre avec ſix Vaiſſeaux de guerre, & quatre Fregates. Les François partirent de Breſt au mois d'Octobre & arriverent trois mois après devant cette Ile. Ils s'aprocherent auſſitôt du Fort qu'ils trouverent augmenté de nouvelles paliſſades, & de terraſſes ſur leſquelles on avoit poſé 26. piéces de canon. Le Comte d'Etrées fit d'abord avancer cinq de ſes Vaiſſeaux, laiſſant le reſte à la rade ſous la conduite du Sieur Gabaret, & débarqua huit cens hommes qu'il ſépara en deux Corps. Il fit commander l'un par le Comte de Blenac, & l'autre par le Chevalier de Grand' Fontaine. Les Hollandois croyant que les François n'étoient venus que pour piller l'Ile, ne ſe mirent pas en peine d'empêcher leur deſcente, & rejetterent avec beaucoup de fierté la ſommation qu'on leur fit de ſe rendre ; de ſorte que la nuit du 19. Decembre, le Comte d'Etrées fit attaquer le Fort par pluſieurs endroits, & emporta la Place en moins d'une heure & demie. Le Gouverneur & tous les Officiers furent faits priſonniers, & envoyez pour la plûpart en France, ſans que les François euſſent perdu plus de trente-ſix hommes dans toute cette expédition. Ce qui fut cauſe que les Officiers Hollandois après leur retour en Hollande furent fort mal reçus des Etats & du Prince d'Orange, qui attribuerent la perte de Caienne à leur lâcheté. 1676.

Le Roi fait bâtir l'Hôtel des Invalides.

Tant & de ſi longues guerres où l'on perdoit un ſi grand nombre d'Officiers & de ſoldats en mettoient pluſieurs autres hors d'état de ſervir. Le Roi voulut aſſûrer des jours heureux & paiſibles à ceux que l'âge ou les bleſſures avoient rendus incapables de continuer leurs ſervices. Il pourvut à leurs beſoins avec une magnificence vraiment Royale, & fit batir aux portes de la Capitale du Royaume une Maiſon ſuperbe où rien ne leur manque, & où ils ſont ſûrs de paſſer le reſte de leur vie dans une parfaite tranquillité. L'Officier & le Soldat y ſont reçus. Ils trouvent même dans le repos de cette Maiſon une eſpece d'image de la guerre qui les empêche de tomber dans l'oiſiveté, & y pratiquent encore une partie des fonctions militaires. Les premiers fondemens de ce ſuperbe édifice avoient été jettez dès l'annee 1671.* & il fut ſeulement achevé cette année. Sa figure extérieure eſt un quarré régulier, dans l'eſpace duquel il ſe trouve cinq Cours de même forme, toutes entourées de logemens à quatre étages, fort proprement conſtruites. La Cour du milieu eſt beaucoup plus grande que les autres, & les bâtimens dont elle eſt enfermée ſont d'une Ordonnance plus élegante, & plus agréable. Ce ſont deux rangs d'Arcades l'une ſur l'autre qui forment des Corridors ou des Galeries à la faveur deſquelles on peut aller à couvert tout autour. Les combles des édifices ſont enrichis de divers ornemens repreſentant des trophées, qui auroient produit un plus bel effet, ſi on n'avoit pas voulu y ménager des ouvertures d'un gout commun qui en gâtent tout le deſ-

* *Le 30. Decembre.*

1676. sein. La nouvelle Egliſe, à laquelle on a travaillé pendant pluſieurs années, eſt non ſeulement le plus magnifique ornement de cette grande Maiſon, mais encore de tout Paris. La Façade élevée ſur un Perron de pluſieurs marches eſt ornée d'un grand Ordre Dorique avec un Corinthien au deſſus, embelli de tous les ornemens que l'on a pu imaginer.

Deſcription de l'Egliſe des Invalides.

La figure extérieure de tout cet édifice eſt un quarré parfait, ſur les angles duquel on a placé tous les Peres de l'Egliſe Greque & Latine groupez deux à deux. La Tour qui forme la Coupe s'éleve au milieu, autour de laquelle on a obſervé un Ordre compoſé en Colonnes avec huit Maſſifs ou Pilliers bouttans, irréguliérement diſtribuez, entre leſquels ſont douze fenêtres. Il s'éleve un Attique au deſſus de l'Ordre compoſé, ſurmonté d'un comble tout couvert de plomb, orné de diverſes dorures & accompagné de quantité de Statuës des meilleurs Maîtres. Enfin il s'éleve ſur tout ce riche ouvrage une eſpece d'Obéliſque canelé, chargée de Roſes & de fleurs de Lis, qui a une groſſe boule de cuivre doré bruni à ſon extrêmité, & une croix au deſſus, pour terminer entiérement ce grand édifice. L'interieur de l'Egliſe n'a rien qui ne réponde à ſes magnifiques dehors. La premiere voute au milieu, eſt diſtribuée en douze eſpaces où les douze Apôtres ſont peints à Freiſque, diſtinguez par leurs attributs, d'une maniére très-digne de la réputation de l'Auteur *. La ſeconde qui paroît par l'ouverture circulaire de la premiére, eſt couverte d'un ouvrage de Peinture de 52. piés de diamétre, où eſt repreſentée une Gloire formée par une multitude infinie de Saints & d'Eſprits bien-heureux en adoration **. Toutes les parties de cette Egliſe ſont remplies jusques aux moindres endroits de très-excellentes Sculptures*. Le grand Autel placé de maniére qu'il eſt vu également de tous côtez, eſt encore un monument qui mérite d'être admiré. Il eſt compoſé de ſix Colonnes torſes, ſans Piédeſtal, d'Ordre compoſé, groupées trois à trois, chargées de Feüillages en Rinceaux & de divers ornemens, leſquelles ſoûtiennent un Baldaquin ** garni de Campanes. Quatre Faiſceaux de Palmes jointes par le haut s'élevent pour ſervir d'Amortiſſement, & portent un Globe ſurmonté d'une Croix. Pluſieurs Anges en action d'humilité ſont placez dans les intervalles pour remplir les vuides. Tout cet ouvrage, ſuivant le modéle qui en a été fait, doit être de bronze doré. 1676.

Le dedans de la Maiſon.

L'intérieur de la Maiſon n'a rien d'extraordinaire, ſi ce n'eſt la grande quantité des Apartemens. Les chambres ſont diſpoſées de maniére qu'elles ont toutes les commoditez qu'elles doivent avoir. Celles des ſimples ſoldats ſont ordinairement à pluſieurs lits; mais celles des Officiers ſont plus propres, quoi-qu'elles ſoient pour trois ou quatre enſemble. Quatre Réfectoires ſe trouvent dans les Corps du Bâtiment, qui forment les deux côtez de la grande Cour, où l'on a peint les principaux ſiéges des Villes priſes, & les batailles gagnées dans ces derniers tems. Les Infirmeries ſéparées de la Maiſon par une Cour ſont, auſſi bien que tout le reſte, d'une fort grande propreté, & les malades y ſont ſervis avec beaucoup d'exactitude & de ſoin. Enfin l'on peut dire que rien ne manque à cette Maiſon tant pour le Spirituel que pour le Temporel. Tous les jours on fait la garde aux portes comme dans une Ville de guerre, & les exercices

* *Jean Jouvenet.*

** *Charles de la Foſſe, né à Paris, en eſt l'Auteur.*

* *Elles ſont toutes de Girardon.*

** *C'eſt un ouvrage d'Architecture élevé en forme de Dais ou de Couronne.*

militaires

1676. militaires s'y font à peu près de la même maniére.

Relatiõ de ce qui ſe paſſa aux Cõferences de Nimégue. *Memoires du Chevalier Temple. Memoires de St. Didier.*

Cependant les Ambaſſadeurs pour la Paix, étoient comme on a dit, arrivez à Nimégue dès le mois de Juin. La premiére affaire dont on y parla, fut celle de la Neutralité du Païs autour de Nimégue. Les Médiateurs, à la ſollicitation des Hollandois, prierent les Ambaſſadeurs de France d'en vouloir érendre les limites un peu plus loin ; mais comme cette conceſſion de Neutralité portoit auſſi une exemption de contributions, ſous leſquelles la Garniſon de Maeſtricht mettoit tout le Païs juſques aux portes de Nimégue, & que l'exécution qui s'étoit faite dans le Maasvaalt, ſous Monſieur de Calvo, quelques mois auparavant, avoit jetté la frayeur juſques dans le cœur de la Hollande : les Ambaſſadeurs des Etats Generaux ſouhaiterent fort une étenduë de Neutralité, qui allât depuis le Fort de Schenk juſques à celui de St. André, le long du Waal, & qui s'étendit en largeur juſques à la Meuſe. L'on étoit bien éloigné à la Cour de conſentir à une ſi grande étenduë de Neutralité, qui auroit exemté les ennemis de tenir de fortes Garniſons dans les Places voiſines, pour couvrir tout ce Païs ; c'eſt pourquoi l'affaire demeura long tems indéciſe.

Neutralité accordée pour les environs de cette Ville dont on regle les limites.

La beauté de la ſaiſon invitoit cependant les Ambaſſadeurs d'aller ſouvent à la promenade en Caroſſe hors de la Ville ; mais ceux de Hollande firent entendre à ceux de France, que puiſqu'il n'y avoit point encore de ſureté pour le païs, contre les entrepriſes de la garniſon de Maeſtricht, ils ne repondoient pas non plus de ce que pourroit faire la garniſon de Graves, qui n'eſt éloignée que de deux lieuës de Nimégue, du ſeul côté où la promenade eſt agréable. Cela fit que les Ambaſſadeurs de France défendirent à leurs gens de s'écarter hors de la Ville ; mais cela n'empêcha pas néanmoins qu'ils n'y allaſſent eux-mêmes tous enſemble : il eſt vrai qu'ils prenoient la précaution de ſe faire accompagner par un grand nombre de leurs Domeſtiques à cheval. Enfin les dépêches étant venuës dans le mois de Septembre, par leſquelles le Roi accordoit une demi-lieuë de Neutralité à l'entour de la Ville ; les Ambaſſadeurs de France allerent pluſieurs fois avec les Médiateurs, pour reconnoître les endroits qui pouvoient ſervir de limites : mais ayant trouvé que l'Echevinat de Nimégue contient trois Villages, dont le plus éloigné n'en eſt qu'à une très-petite lieuë, ils firent lever un Plan de tout ce qui ſe trouvoit dans le circuit de cette etenduë, lequel ayant été envoyé au Roi, fut agréé, comme les Ambaſſadeurs l'avoient propoſé. Un Conſeiller de la Ville & un Gentilhomme François, nommé par les Ambaſſadeurs de France, furent choiſis pour marquer les endroits, ſur leſquels l'on planta les bornes de la Neutralité, dont toute l'étenduë formoit à peu près un demi-ovale le long du Vvaal ; on trouva qu'elle renfermoit neuf Paroiſſes & leurs dépendances. Il reſta cependant entre la Meuſe & le Vvaal plus d'une lieuë de Païs, qui laiſſoit aux Partis de Maeſtricht un paſſage libre pour aller exiger les contributions dans le païs de Maasvvaal, qui eſt entre le Vvaal & la Meuſe.

Les Ambaſſadeurs ne mangent plus les uns chés les autres.

Les Ambaſſadeurs de France avoient mangé chez Monſieur Jenskins dès le mois de Septembre, & depuis chez Mr. Temple ; mais comme celui-ci déclara à la fin d'Octobre qu'il ne mangeroit chez perſonne, ſoit que comme Médiateur il voulût affecter par là de paroître moins partial, (quoi-que cet uſage, qui ſe pratiquoit à l'Aſſemblée de Cologne, n'eût rien qui parût contraire à la Médiation) ſoit qu'il en voulût éviter l'embarras & la dépenſe ; cette maniére de vivre qu'on avoit commencée

1676. avec beaucoup de plaiſir, fut interrompuë. Les Ambaſſadeurs ne ſe virent plus que chez les Ambaſſadrices, où il y avoit Aſſemblée. Monſieur le Comte d'Oxenſtiern & Monſieur Olivenkrantz, Ambaſſadeurs Plénipotentiaires de Suede, arrivérent pour lors à Nimégue, & donnerent part de leur arrivée aux Ambaſſadeurs de France, qui les furent voir des le même jour en Caroſſe à ſix chevaux, chacun chez eux; mais ces Ambaſſadeurs n'étoient pas encore en état de pouvoir rendre leurs viſites avec la même cérémonie.

Retardement des Imperiaux & des Eſpagnols à ſe rendre au Congrès.

L'on ne voyoit point que les Impériaux ni les Eſpagnols fiſſent aucune démarche pour ſe rendre à Nimégue, quelque inſtance qu'en fit le Roi d'Angleterre par ſes Miniſtres. La priſe de Philipsbourg leur faiſoit eſperer que les grandes forces de l'Allemagne remporteroient des avantages conſiderables ſur celles de France: mais les Ambaſſadeurs du Roi recurent ordre à la fin de Septembre de déclarer aux Médiateurs, qu'après toutes les avances que Sa Majeſté avoit faites pour procurer la paix, elle les rappeleroit, ſi dans un mois les Ambaſſadeurs des Princes Alliez ne ſe rendoient à Nimégue. Cette déclaration ayant été communiquée aux Ambaſſadeurs de Hollande, ils en donnerent avis aux Etats Generaux. La reponſe fut, que ſi dans le premier du mois de Novembre prochain les Miniſtres des Alliez ne ſe trouvoient à Nimégue, ils commenceroient à traiter en leur particulier. Mais ce terme étant expiré, ils demanderent encore dix jours, conformément aux Vieux Stile qu'on ſuit dans la Gueldre & en pluſieurs Provinces d'Allemagne, ſachant bien que la fin de ce terme ne les mettoit dans aucun engagement; puiſque ſi leurs Alliez tardoient davantage, ils pouvoient en tout cas dans la communication des Plein-pouvoirs, faire naître aſſez de difficultez, & trouver les moyens de couler encore le tems, comme ils firent, ſans entrer en matiére, que l'Aſſemblée ne fût formée. Mr. Hoegh, Ambaſſadeur de Dannemarck, & Milord Barclai, arriverent à Nimégue chacun avec leur femme, vers le milieu du mois de Novembre; & aprés avoir été quelques jours *incognito*, ils firent ſavoir leur arrivée, & furent viſitez par les autres Ambaſſadeurs & immédiatement après par ceux de France l'un après l'autre, à deux Caroſſes à ſix chevaux. 1676.

Arrivée des autres Ambaſſadeurs.

Je ne parlerai point en détail du Cérémoniel de leurs viſites, ni des conteſtations arrivées ſur ce ſujet. Le Comte de Kinski cependant, qui étoit le ſecond des Ambaſſadeurs de l'Empereur, ſe tenoit toûjours à Cologne, où l'on diſoit que la goute l'arrêtoit; & Don Pedro Ronquillo, ſecond Ambaſſadeur d'Eſpagne, venant d'Angleterre, où il n'avoit été qu'Envoyé Extraordinaire, ne partoit point de la Haye pour ſe rendre à Nimégue, faute d'avoir ſon équipage qui étoit reſté en Angleterre; mais y étant enfin arrivé, il s'y tint long tems *incognito*, parce que n'ayant que le Caractere de Plénipotentiaire, les Ambaſſadeurs de France ne lui vouloient pas donner la main. Meſſieurs de Somnits & de Blaſpiel, Ambaſſadeurs de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, qui étoient à Nimégue depuis quelque tems, donnerent part de leur arrivée, le 24. Decembre. Les Ambaſſadeurs de France conſulterent enſemble, & enſuite avec les Médiateurs, à cauſe que contre ce qui s'étoit pratiqué à Munſter, les Plénipotentiaires de Brandebourg demandoient tous deux également la main & le titre *d'Excellence*. Mais les Ambaſſadeurs de France ne voulurent traiter de cette ſorte, que celui qui étoit nommé dans le Plein-pouvoir: & ſur cette difficulté ils ne les virent point.

Viſites de quel.

Les Médiateurs Anglois firent leur viſite, après avoir néanmoins pris la

1676. réſolution de ne donner de *l'Excellence* qu'à Monſieur de Sommits, & de ne pas demander à voir Monſieur de Blaſpiel. Cependant comme ils étoient logez en même maiſon, le ſecond ne manqua pas de ſe trouver à l'audience: & le premier voyant que les Médiateurs n'adreſſoient leurs diſcours qu'à lui ſeul, leur montra ſon Collegue, en lui donnant de *l'Excellence*; à quoi ceux-ci répondirent, qu'ils n'étoient venus voir que lui. L'Ambaſſadeur de Dannemarck ne s'arrêta point à ces formalitez, ayant à traiter avec les Miniſtres d'un des principaux Alliez de ſon Maître. Mais les Ambaſſadeurs de Suéde ſuivirent l'exemple de ceux de France. De ſorte que les Miniſtres de Mr. l'Electeur de Brandebourg ſe virent bien éloignez de pouvoir établir leur prétenſion à Nimégue.

ques Ambaſſadeurs.

Les E. G. ne veulent plus payer tant de Subſides à leurs Alliez.

Les Etats Generaux, qui payoient de grans ſubſides à tous les Princes qui étoient entrez dans leur Alliance, délibererent pour lors de retrancher cette dépenſe; & crurent en avoir d'autant plus de raiſon, qu'ils s'épuiſoient inutilement par les frais d'une guerre qui étoit devenuë celle de leurs Alliez, & dans laquelle ils ne devoient plus entrer que comme dans une affaire commune. Ils pouvoient compter parmi ceux à qui ils payoient ces ſommes, l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, le Roi de Dannemarck, preſque tous les Electeurs, les Princes de Brunſvvick, le Duc de Nevvbourg & l'Evêque de Munſter. Ils firent donc connoître à tous ces Princes l'impuiſſance où ils étoient de leur continuer ces grans Subſides; exceptant néanmoins le Duc de Nevvbourg en conſideration de la nouvelle Alliance qu'il avoit faite avec eux, & l'Evêque de Munſter, dont les Etats Generaux ont toujours apréhendé l'humeur & le voiſinage. Le retranchement ne s'en fit pourtant pas encore; les Ambaſſadeurs de Hollande déclarerent ſeulement à ceux de leurs Alliez, qu'ils n'en donneroient aucuns pour la Campagne prochaine, s'ils ne mettoient les François dans leur tort, c'eſt à-dire, s'ils ne faiſoient voir, par le refus de propoſitions raiſonnables, qu'il ne tenoit qu'à eux que la Paix ne ſe fit. 1675.

Ils les portent par ce moien à la Paix.

Les Hollandois par ce moyen fermoient la bouche à leurs Alliez, & les obligeoient de hater l'ouverture des Conférences, pour leſquelles il ne s'étoit encore fait aucune démarche. Ils ſe mettoient en droit de ſe plaindre de ceux qui pour leurs interêts particuliers ne deſiroient pas de voir ſi-tôt la fin de la guerre c'eſt pourquoi ils ne ſe contenterent pas de parler du retranchement des Subſides, ils parlerent encore de leur accommodement particulier, d'une maniére que les Alliez en prirent d'autant plus facilement l'allarme, que les dépenſes exceſſives que les Etats Generaux avoient faites pendant cette guerre, avoient extrêmement incommodé toutes leurs Provinces.

1677. Le Comte de Kinski arriva enfin à Nimégue le 3. Janvier 1677. C'étoit un Gentilhomme de Bohéme, qui n'avoit jamais été employé dans les Ambaſſades; c'eſt pourquoi toutes ſes démarches furent au commencement pleines de difficultez & de défiances; mais on reconnut enfin qu'il étoit mieux intentionné pour la Paix que ſes Collégues, avec qui il ſe brouilla à n'en point revenir. Don Pedro Roquillo demeuroit *incognito* depuis plus d'un mois, & ni lui ni les autres Miniſtres des Alliez ne ſe preſſoient point d'agir; ce qui impatientoit fort les François. Ils ne pouvoient comprendre, » vu l'état preſent des choſes, & les » interêts de la plus grande partie des » Princes qui étoient engagez dans la » guerre, qu'ils la voulûſſent conti- » nuer avec tant de deſavantage, ſur » des eſperances qui n'avoient pas

Empreſſement des François pour hâter les Conférences.

1677. » beaucoup de fondement. La Hollan-
» de, diſoient-ils, n'avoit rien a gag-
» ner, & perdoit beaucoup par les de-
» penſes exceſſives qu'elle étoit obligée
» de faire. L'Empereur ſe voyoit bien ef-
» fectivement au plus haut point de ſa
» grandeur, par l'établiſſement de ſon
» autorité reconnuë dans tout l'Empire;
» mais il n'y avoit preſque plus moyen
» de faire trouver des quartiers d'hiver
» aux Troupes Impériales; & la plû-
» part des Princes d'Allemagne étoient
» ſi las & ſi incommodez de la guerre,
» qu'il étoit a craindre que l'Empereur
» ne s'en vit abandonné au beſoin. L'Eſ-
» pagne avoit preſque toutes les Puiſ-
» ſances de l'Europe dans ſes interets,
» & ne pouvoit jamais s'en promettre
» un pareil ſecours dans nulle autre
» conjoncture. Mais elle n'en recevoit
» pas, ſelon eux, un grand avantage
» pour cela, puiſque la France lui enle-
» voit ſes meilleures Places en Flan-
» dre. Cambrai & Valenciennes étoient
» alors ſi étroitement bloquées, qu'on
» ne doutoit pas que l'une des deux ne
» fût priſe avant le commencement de
» la Campagne. Il n'y avoit donc que
» les Alliez du Nord qui fuſſent inte-
» reſſez a la continuation de la guerre,
» pour conſerver, & pour augmenter
» les conquetes qu'ils avoient faites ſur
» la Suéde; mais une bataille gagnée
» en Scanie par Sa Majeſté Suedoiſe
» faiſoit eſperer que les Suedois repre-
» nant courage ſous un ſi grand Prin-
» ce, pourroient retablir leurs affai-
» res

Lenteur des Eſpagnols à entrer en Négociation.

Quoi-que l'Eſpagne perdit le plus dans cette guerre, néanmoins les Ambaſſadeurs de cette Couronne étoient ceux qui agiſſoient avec le plus de lenteur pour l'avancement de la Paix. On ne pouvoit attribuer ce procedé qu'a l'irréſolution ordinaire des Eſpagnols. Mais il eſt pourtant vrai de dire outre cela, qu'il ne leur étoit pas bien facile de ſe déterminer dans la conjoncture preſente de leurs affaires. L'éloignement de Valenſuela, premier Miniſtre de cette Cour, & l'arrivée de Don Juan à Madrid, ſoûtenu de toute la Nobleſſe du Royaume contre les interêts de la Reine Regente, faiſoient craindre quelque révolution de ſorte que les Eſpagnols abandonnoient le ſort des Pais-bas à la protection de leurs Alliez. Mais plus les François témoignoient d'empreſſement à entrer en Négociation; moins les autres ſe preſſoient d'écouter des propoſitions qui ne pouvoient leur être que deſavantageuſes. 1677.

Préparatifs de la France pour entrer en Campagne.

Cependant on ne s'endormoit point en France. Le Roi fit marcher un Corps conſidérable de Troupes dans les Pais-bas, pendant la plus grande rigueur de l'hiver; ce qui jetta la terreur dans le cœur du Pais, & donna ſujet de croire que Sa Majeſté pouſſeroit ſes conquêtes bien loin la Campagne prochaine, ſi les Negociations de Nimégue n'y opoſoient un obſtacle plus puiſſant que les forces des Ennemis. L'aſſemblée néanmoins n'étoit pas encore formée, & l'on n'avoit pas même achevé de terminer les Préliminaires de la Paix. Les Ambaſſadeurs des Alliez commencerent ſeulement de s'aſſembler a la fin de Janvier, & choiſirent pour ce ſujet un apartement du petit Hotel de Ville qui communique au grand. Ceux de France ne furent pas plutot avertis de cette demarche, qu'ils s'en plaignirent aux Ambaſſadeurs des Etats Generaux, ſoûtenant que dans une Ville neutre, également commune a tous les Ambaſſadeurs, les uns ne pouvoient s'aproprier un lieu Public au préjudice des autres, ſans en violer la Neutralité. Les Ambaſſadeurs de Hollande avoient eu de fortes raiſons pour choiſir un lieu Public pour les Conférences, ſachant bien qu'elles ſe feroient avec plus de liberté que chez les Impériaux, qui vouloient s'en rendre les Maîtres. Cependant pour ſatisfaire les François, on laiſſa à leur choix

1677. tel Apartement qu'il leur plairoit dans le grand Hôtel de Ville, où ils allerent marquer celui qu'ils trouverent le plus commode, pour s'y assembler quand il leur plairoit ; quoi-qu'étant seuls & n'ayant a conférer qu'avec les Suédois, ils n'eussent pas besoin d'une semblable précaution. Il y a aparence que si les Ministres des Confédérez avoient prévu que les Ambassadeurs de France eussent dû disposer de l'Hôtel de Ville, ils ne se seroient pas fixez à l'endroit qu'ils avoient choisi.

L'Electeur de Baviére se déclare en sa faveur.

Les Troupes du Roi commençoient déja d'inonder la Flandre malgré la rigueur de la saison, & l'on parloit de faire au plûtôt quelque siége considérable. D'un autre côté le Roi mettoit la frontiére d'Allemagne hors d'état de pouvoir rien fournir aux grandes Armées, dont il étoit menacé de ce côté-là ; & Mr. l'Electeur de Baviére venoit de faire une Déclaration à la Diéte de Ratisbonne, par laquelle il ôtoit aux Alliez l'esperance qu'ils avoient conçuë depuis la mort de l'Electrice, qu'il joindroit ses Troupes à celles de l'Empire contre les forces de la France. Ce » Prince déclaroit qu'il n'avoit jamais » consenti à la guerre que l'Empe- » reur avoit entrepriſe au sujet de » celle de Hollande ; il protestoit que » bien loin d'y contribuer pour sa part, » il avoit vingt mille hommes de prêts » pour agir contre ceux qui refuseroient » la paix, & qu'il vouloit ponctuellement » observer les Traitez de Westphalie, » d'où dépendoit la sureté & la tranquil- » lité de l'Empire. Ce qui étoit assez se déclarer en faveur de la France qui ne demandoit rien autre chose en Allemagne.

Difficultez à Nimégue.

Le 20. Fevrier, Mr. Stratmant, le troisiéme des Ambassadeurs de l'Empereur, arriva à Nimégue, où toutes les difficultez qu'on avoit formées dans la [illegible]ition des Plein-pouvoirs, [illegible]nt d'être terminées ; & l'on n'avoit point trouvé de meilleur expédient pour en venir à bout, que de réduire tous les pouvoirs à une même forme quant aux paroles essentielles, suivant l'usage de la Chancellerie de France. Les cinq principaux Alliez, l'Empereur, l'Espagne, le Dannemarck, la Hollande, & le Brandebourg, souhaiterent que les Ambassadeurs de France eussent à leur égard cinq pouvoirs particuliers ; mais les François n'en vouloient produire que deux, l'un pour traiter avec les Princes Catholiques, où il étoit fait Mention de la Médiation du Pape ; & l'autre pour les Princes Protestans, qui ne reconnoissoient pas cette Médiation. Ils refusoient sur tout d'en représenter un pour l'Electeur de Brandebourg, afin que tous les autres Princes de l'Empire ne formassent pas la même prétension : mais sur la parole qu'on ne demanderoit aucun autre pouvoir, les Ambassadeurs de France jugeant qu'il étoit de l'interêt du Roi de pouvoir traiter séparément avec les Alliez, se rendirent moins difficiles sur cette matiére ; afin, sur tout, de s'opposer à la prétension du Comte de Kinski, qui vouloit manier les interêts de tous les Alliez, & leur ôter la liberté d'agir d'eux-mêmes. 1677.

L'Ambassadeur de Dannemarck fut celui qui se rendit le plus difficile sur les Plein-pouvoirs ; il s'opiniâtra à vouloir donner le sien en langue Danoise, s'il faloit qu'il reçût celui de France en François ; ou s'il donnoit le sien en Latin, il prétendoit que les Ambassadeurs de France lui donnassent le leur en cette même langue. Il disoit que le Roi son Maitre n'étoit plus sur le même pié qu'il avoit été autrefois, & qu'il pouvoit bien prétendre le droit d'établir un nouvel usage. Mais les Danois ne gagnerent rien en cela : l'on suivit l'usage ancien, qui est que la France leur parle François, & qu'eux lui parlent Latin.

1677. Le troiſiéme Mars tous les Ambaſſadeurs mirent entre les mains des Mediateurs leurs propoſitions de paix, par par leſquelles on voyoit les prétenſions de toutes les Puiſſances intereſſées dans la guerre; & le cinquiéme l'échange en fut fait par les Médiateurs Celles de l'Empereur étoient » que le Roi & le » Royaume de France reſtituaſſent à » l'Empereur, à l'Empire, & à tous les » Alliez, tout ce qui leur avoit été pris: » qu'on les indemniſât de tous les dom- » mages ſoufferts, & que la paix fût ré- » tablie par les meilleurs moyens qu'il » ſeroit poſſible.

Propoſitions préſentées aux Médiateurs par tous les Miniſtres aſſemblez. Celles de l'Empereur.

De la France à l'Empereur.

» La France propoſoit à l'Empereur » & à l'Empire, que le Roi n'ayant ja- » mais rien tant deſiré que la religieu- » ſe obſervation des Traitez de Vveſt- » phalie, Sa Majeſté verroit avec plai- » ſir, que l'Allemagne fût redevable » une ſeconde fois, à l'obſervation de » ces mêmes Traitez, du rétabliſſement » de ſon repos, & pour cet effet Sa Ma- » jeſté demandoit qu'ils fuſſent rétablis » en leur entier.

De l'Eſpagne à la France.

» L'Eſpagne demandoit que la France » reſtituât entiérement tout ce qui avoit » été pris dans les Royaumes d'Eſpa- » gne depuis 1665. qu'elle rendît tou- » tes les munitions & l'Artillerie enle- » vées tant par mer que par terre; que » toutes les ruïnes, démolitions & in- » cendies fuſſent réparez, que le Roi » donnât une entiére ſatisfaction à tous » les Alliez: & par trois Articles diffe- » rens, l'Eſpagne demandoit la même » choſe à la Suéde.

De la France à l'Eſpagne.

» La France diſoit que comme le Roi » s'étoit vu attaqué par le Roi Catholi- » lique contre la juſtice & la foi du trai- » té d'Aix-la-Chapelle, Sa Majeſté pre- » tendoit avec raiſon, qu'à l'égard de » cette Couronne, toutes choſes de- » meuraſſent en l'état que le ſort des » armes les avoit miſes, ſans préjudice » deſdits droits de Sa Majeſté, qui étoient » toûjours reſervez en leur entier.

» Les Danois prétendoient que la » France leur donnât une pleine ſatisfa- » ction, & leur rembourſât tous les fraix » de la guerre: & par quatre Articles » ils demandoient à la Suéde que toutes » choſes fuſſent rétablies entre les deux » Roïaumes au même état qu'elles étoient » avant la guerre, qui fut terminée » par les Traitez de Vveſtphalie, & » que ceux de Rochilde & de Copen- » hague fuſſent abolis: que toutes les » Provinces qui avoient été ſéparées du » Dannemarck & de la Norwegue fuſ- » ſent renduës aux Danois; que toutes » celles que la Suéde poſſedoit dans » l'Empire, lui fuſſent ôtées; que » Vviſmar & l'Ile de Rugen demeuraſ- » ſent à la Couronne de Dannemarck, » & que pour la ſureté de Sa Maje- » ſté Danoiſe & de ſon Royaume, ils » puſſent mettre des Garniſons dans » toutes les Places fortes de Suéde, » qui ſont ſur les frontiéres des deux » Royaumes.

1677.

du Dannemarc à la France.

» Les propoſitions de la France à l'é- » gard des Danois, étoient que comme » le Roi n'avoit déclaré la guerre au » Roi de Dannemarck, que parce qu'au » préjudice du Traité de Copenhague » de l'année 1660. de l'exécution du- » quel Sa Majeſté avoit donné la garan- » tie, le Roi de Dannemarck n'avoit » pas laiſſé d'attaquer la Suéde, Sa M. » T. C. étoit prête de faire ceſſer la » guerre de ſa part, pourvu que leſdits » Traitez & ceux de Vveſtphalie fuſſent » rétablis.

De la France au Dannemarc.

» Les Etats Generaux diſoient à l'é- » gard de la France & de la Suéde, » que Maeſtricht, Dalen, Fauguemont, » & toutes les Dépendances de Maeſ- » tricht leur fuſſent reſtituez; qu'ils » vouloient bien ſacrifier au repos pu- » blic les dommages inéſtimables, » dont ils pourroient prétendre répara- » tion; & que pour éviter à l'avenir » tous ſujets de démêlez, le Traité » contînt une Renonciation generale

Des E. G à la France & à la Suede.

1677. » & particuliérement de toutes ſortes » de prétenſions.

Du Prince d'Orange. » Il y avoit enſuite ſeize Articles concernant la ſatisfaction entiére du » Prince d'Orange, en ce qui dépendoit de la France, & particuliérement le rétabliſſement des Fortifications d'Orange, ruïnées en 1660. & du Château démoli en 1663. les droits de Peage ſur les voitures de Sel & autres, tant ſur le Rhône qu'à travers la Principauté d'Orange : les droits de Monnoye, de Patronage Laïques pour la nomination à l'Evêché : les Exemptions, Priviléges & autres Prérogatives accordées aux Habitans de cette Principauté, par les Rois Prédéceſſeurs de Sa Majeſté, & particuliérement par Louis XIII.

Des E. G. à la Suede. » Les Etats Generaux ne demandoient autre choſe à la Suede, ſinon qu'on ajoûtât au Traité qui interviendroit, des Réglemens pour obvier aux fréquens inconveniens qui arrivoient touchant le Commerce.

De la France aux E. G. » La France propoſoit aux Etats Generaux, que comme l'union qui a toûjours été entre cette Couronne & les Etats, n'avoit été interrompuë depuis quelques années que pour des ſujets de mécontentement qu'il étoit facile de faire ceſſer à preſent, & même d'empêcher qu'ils ne puſſent renaître à l'avenir, Sa Majeſté vouloit bien rendre aux Etats ſa premiére amitié, & écouter favorablement toutes les propoſitions qui lui ſeroient faites de leur part, même touchant un Traité de Commerce. Et à l'égard des propoſitions faites pour le retabliſſement de Mr. le Prince d'Orange, les Ambaſſadeurs de France n'y firent point de réponſe ; mais ils oppoſérent, dans les occaſions, les prétenſions de Mr. le Comte d'Auvergne, demandant que ſon Marquiſat & la Ville de Berg-op-Zoom fuſſent rétablis dans tous les Priviléges de Souveraineté, dont joüiſſent les autres Villes de Hollande, conformément au Traité de la Pacification de Gand. 1677.

De l'El. de Brandebourg » L'Electeur de Brandebourg demandoit que la France l'indemniſât des dommages que les Troupes Françoiſes avoient faits dans ſes Etats, pendant le cours de cette guerre ; qu'elle lui donnât pour l'avenir toute ſorte de ſûreté dans ſes mêmes Etats, & que tous les Alliez fuſſent compris dans un Traité general.

» La France ne faiſoit point de propoſitions à l'Electeur de Brandebourg, que celles qu'elle avoit faites à l'Empereur & à l'Empire, qui comprenoient l'entiére exécution des Traitez de Vveſtphalie.

Du Duc de Lorraine. » Le Prince Charles de Lorraine à qui le Roi avoit accordé la qualité de Duc, ſous l'Acte de la proteſtation generale faites aux Médiateurs, que les qualitez priſes ou accordées ſeroient ſans préjudice, fit donner des propoſitions par leſquelles il diſoit que comme Héritier de ſes Prédéceſſeurs, il eſperoit de la juſtice du Roi la reſtitution des Duchez de Lorraine & de Bar, & de leurs dépendances, &c.

» Mais comme les Miniſtres des Alliez n'avoient pas voulu reconnoître le Sieur Duker, Envoyé de Mr. l'Evêque de Strasbourg, que le Roi mettoit au nombre des Princes ſes Alliez les Ambaſſadeurs de France ne donnerent point de propoſition touchant la Lorraine, ni de Plein-pouvoir particulier pour traiter les interêts de ce Prince, quelque inſtance qu'en fiſſent les Alliez, afin d'obliger par ce moyen les Impériaux à reconnoître le Miniſtre de l'Evêque de Strasbourg, &c.

Les Miniſtres Je n'ai mis ici que la ſubſtance des premieres propoſitions, par leſquelles

1677. on pourra aiſément juger de l'état des affaires, & de la diſpoſition des Parties aſſemblées pour traiter la Paix. On ne parloit cependant à Nimégue que des grans efforts que les Alliez prétendoient faire dans cette Campagne. L'Electeur de Brandebourg étoit venu pour donner les ordres dans le Païs de Cléves, que la Garniſon de Maeſtricht menaçoit tous les jours, pour l'obliger au payement des contributions qui y avoient été établies. Mais la goute l'ayant retenu à Ham, quatre lieuës au deſſous de Vveſel, l'Ambaſſadeur de Dannemarck l'y alla viſiter, & pluſieurs autres Miniſtres des Alliez s'y devoient trouver auſſi. Le Prince d'Orange s'étoit même avancé pour ſe rendre à cette Aſſemblée, à laquelle on donnoit le nom de grand Conſeil de guerre. Mais la nouvelle du ſiége de Valenciennes, & les preſſantes inſtances du Duc de Villa-Hermoſa, pour avoir du ſecours des Etats Geraux, firent changer de route au Prince d'Orange, diviſerent l'Aſſemblée de Ham, & rompirent pour quelque tems les meſures des Alliez.

des Alliez s'aſſemblét en particulier à Ham près de Vveſel.

Le Roi aſſiége Valenciennes.

En effet le Roi méditoit des conquêtes donr le ſuccès pût bien tôt leur rendre la paix abſolument neceſſaire; & voulant leur ôter la penſée qu'il eût deſſein de faire aucune entrepriſe durant l'hiver, il donnoit des divertiſſemens à St. Germain en Laye où il tenoit alors ſa Cour. Mais dans le tems que toute l'Europe le croyoit le plus occupé des plaiſirs, il partit, & ſe rendit le 4. du mois de Mars devant Valenciennes avec une Armée de ſoixante mille hommes, qui fut plûtôt arrivée qu'on n'avoit ſçu qu'elle étoit en marche. Cette Place étoit munie de toutes les choſes neceſſaires pour une longue réſiſtance, & le Marquis de Richebourg, Frere du Prince d'Epinoi qui en étoit Gouverneur, avoit ſous lui le Sieur des Près, Officier d'Infanterie, le plus experimenté de ceux qui étoient au ſervice du Roi d'Eſpagne. Le Roi fit ouvrir la tranchée la nuit du 9. au 10. de Mars, & ayant ordonné l'attaque des dehors le 17. l'exécution en fut ſi prompte que des le même jour, ſes Troupes emporterent la Contreſcarpe, l'Ouvrage couronné, & la demi-Lune qui étoit au milieu de l'Ouvrage à Corne, où les Troupes des aſſiégez s'etoient retirées. Tout ce qui s'opoſa à leur premier effort fut paſſé au fil de l'épée; ceux qui échaperent de cette furie, ayant pris la fuite, porterent un tel effroi dans la Ville, que les Corps de Garde épouvantez ne penſerent plus qu'a ſe ſauver, de même que ceux qui fuyoient devant eux. Ils abandonnerent leurs poſtes avec tant de trouble, qu'ils laiſſerent le guichet ouvert. Les Aſſiégeans y étant arrivez pêle-mêle avec les fuyards, les plus avancez paſſérent de l'autre côté du guichet; mais l'entrée en ayant été bouchée en un moment par un monceau de corps morts, ceux des Aſſiégez qui n'avoient pas été aſſez diligens furent tuez, ou ſe précipiterent dans l'Eſcaut; & ceux des Aſſiégeans qui dans la chaleur de la pourſuite avoient paſſé le guichet ſe trouverent enfermez dans un Ouvrage nommé le Pâté, entre la Herſe & le Pont-levis de la Ville qui étoit levé. Ils n'étoient pas cinquante en tout, tant Mouſquetaires du Roi que Grenadiers, & trois ou quatre volontaires. Mais s'étant auſſi-tôt aperçus du péril où le trop d'ardeur les avoit engagez par la facilité avec laquelle les aſſiégez pouvoient, en baiſant la Herſe, les enfermer comme dans une trape, ils chercherent un chemin pour s'en rendre maîtres. Deux Grenadiers rompirent à coups de hache la porte du degré qui montoit ſur le Pâté, & ceux qui les ſuivirent s'y étant aſſûrez de la Herſe, ils trouverent en avançant ſur la Plate-forme, qu'elle communiquoit par une arcade avec les Remparts de la Ville. Une petite porte où cette arcade aboutiſſoit fut aiſément enfoncée, & ceux

1677.

1677. ceux qui s'en trouverent les plus près ayant penetré par ce moyen juſques ſur le Rempart deſcendirent dans la Ville. On n'a jamais pu ſavoir préciſément qui fut celui qui eut le premier une ſi loüable témérité. Les dix ou 12. qui furent les premiers au bas du Rempart marcherent droit au Corps de Garde, & l'ayant trouvé abandonné, baiſſérent le Pont-levis.

Les Françoiss'en rendent Maitres

Le Sieur de Moiſſac, Cornete de la premiere Compagnie des Mouſquetaires, qui avoit grimpé ſur les morts qui bouchoient le guichet, & s'étoit guindé par deſſus par la baſſecule, arriva au Pont-levis dans l'inſtant qu'on le baiſſoit. Le nombre de ceux qui le ſuivoient augmentant inſenſiblement, il avança dans la ruë d'Azin, où voyant deux Eſcadrons des Aſſiégez qui venoient pour chatger ſes gens de front, pendant que trois autres Eſcadrons marchoient le long du Rempart pour les enveloper par derriére, il fit ferme à un petit pont de pierre qui coupoit la ruë en deux, & s'y retrancha avec des charettes; pendant que des Mouſquetaires qu'il avoit poſtez dans les maiſons voiſines du pont tiroient ſur ceux qui en vouloient aprocher. Un Grenadier ayant dans le même tems tourné, contre les Eſcadrons qui venoient le long du Rempart, une piéce de canon de la Ville, qui ſe trouva encore chargée: les Eſpagnols effrayez ſe perſuaderent que les François étoient déja dans la place, & ces Eſcadrons ſe retirerent au galop ſans oſer avancer davantage. Le Sieur de Moiſſac ſortit là-deſſus de ſon retranchement, & prit Vvanderpith, Colonel des Dragons, qui les menoit. Les Officiers principaux de la garniſon coururent alors à l'Hôtel de Ville avec les Magiſtrats, & firent auſſi-tôt battre la Chamade. Il n'y avoit pas encore deux cens François dans la Place, par la difficulté de paſſer au guichet; mais le Maréchal de Luxembourg, qui étoit de jour à la tranchée, ayant fait jetter les morts dans le foſſé, pour débouchet le paſſage, y entra avec des Troupes au moment qu'elle battoit la chamade, & commença par deſarmer les deux cens chevaux qui étoient en bataille ſur la place de l'Hôtel de Ville. Il ſe ſaiſit enſuite des principaux poſtes, & envoya en diligence les Otages de la Ville & de la garniſon à Sa Majeſté. Ce ſuccès ne coûta aux François que la perte de trois Mouſquetaires du Roi, de ſix Grenadiers, & d'environ 40. ſoldats. Le Marquis de Bourlemont y fut auſſi tué. La garniſon compoſée de trois mille hommes demeura priſonniére. Le Comte de Solre, le Baron de Taxis, & le Colonel Silva furent pris en combattant dans l'Ouvrage à Corne au commencement de l'attaque. 1677.

Il va en ſuite aſſiéger Cábrai.

Le Roi étant parti de Valenciennes le lendemain de la priſe de cette Ville, marcha à Cámbrai dont il forma le ſiége dans le tems que le Duc d'Orléans alla faire celui de St. Omer; il fit ouvrir la tranchée le 27. Mars, & attaquer la Contreſcarpe la nuit du premier Avril. Les aſſiégeans l'emporterent après une vigoureuſe reſiſtance, & le Mineur ayant été attaché aux remparts le 3. la ville demanda à capituler & la garniſon ſe retira dans la Citadelle.

Siége de S Omer par le Duc d'Orléãs

Le Duc d'Orléans, après avoir ouvert la tranchée la nuit du 4. au 5. Avril devant S. Omer, fit attaquer le Fort des Vaches, (dont il étoit neceſſaire de ſe rendre maître pour prendre la place) par douze Compagnies de Dragons, ſous les ordres du Marquis de Longueval, & du Sieur de Chevilli, qui l'emporterent l'épée à la main. Celui qui y commandoit aima mieux ſe faite tuer que de ſe rendre. Le Sieur de Chevilli reçut deux bleſſures en cette occaſion.

Le Prince d'Orange veut la ſecourir.

Sur le bruit de ces ſiéges le Prince d'Orange aſſembla ſes Troupes pour ſecourir St. Ormer, & s'avança le neuf Avril juſques à Mont-Caſſel. Le Duc

1677. d'Orléans, averti de ſa marche, ſortit de ſes lignes pour aller au devant des Alliez, ayant laiſſé dans ſon Camp le Marquis de la Trouſſe pour le garder. Le 10. ſur le midi les deux Armées ſe trouverent en preſence auprès de Mont-Caſſel, n'étant ſeparées que par deux petits Ruiſſeaux, & par des hayes vives. Le même jour le Sieur de Traci, Capitaine au Regiment des Gardes & Brigadier, joignit l'Armée du Duc d'Orléans avec quelques Bataillons, & quelques Eſcadrons, ayant été détaché de devant Cambrai. La diligence qu'il fit contribua beaucoup au gain de la bataille qui ſuivit. Car l'Armée du Duc d'Orléans ſe trouvant ſans ce ſecours beaucoup inferieure en Infanterie à celle des Alliez, & le combat s'étant donné dans un lieu coupé de defilez & de hayes, où la Cavalerie eſt d'un moindre uſage que l'Infanterie, elle auroit été battuë infailliblement; puiſque nonobſtant ce renfort, elle ne remporta la victoire qu'avec beaucoup de peine.

Bataille de Mont Caſſel.

Ce fut le onze d'Avril, jour des Rameaux, que le Prince d'Orange paſſa à la pointe du jour le Ruiſſeau de Péne, à l'autre bord duquel les François s'étoient mis en bataille ſur un terrain aſſez découvert; mais ayant trouvé un autre Ruiſſeau avant que de les aprocher, il fit marcher ſon Armée a la droite. Il ſe ſaiſit de l'Abbaye de Piénes de l'autre côté du Ruiſſeau, où 40. ſoldats qu'on y avoit poſtez furent faits priſonniers. Le Duc d'Orléans voulant reprendre ce poſte, fit avancer quatre piéces de canon, & le fit attaquer par le Sieur de la Meloniére, & le Marquis de Larrei. Il y eut un ſanglant combat également opiniâtré de part & d'autre. Le Prince d'Orange ayant envoyé quelques Eſcadrons contre les François, ceux-ci furent repouſſez: après quoi il retira les Dragons de ce poſte & y fit mettre le feu. Sur les trois heures après midi ce Prince ayant dégarni ſa gauche pour fortifier ſa droite, le Duc d'Orléans profita de ce mouvement pour faire avancer ſa droite qui prit les Hollandois en flanc. Le Maréchal d'Humiéres qui la commandoit, ayant fait commencer le combat par la Gendarmerie, chargea cinq Eſcadrons des Alliez, pendant que les Compagnies de Mouſquetaires du Roi paſſerent un défilé, & attaquerent l'épée à la main deux Bataillons des Gardes du Prince d'Orange. Le Sieur de Moiſſac, qui s'étoit diſtingué à la priſe de Valenciennes, fut tué dans cette occaſion. Le combat fut furieux & obſtiné dans toute la premiere ligne, où la Brigade de Traci, & deux autres Bataillons, après avoir battu l'Infanterie des Alliez qui leur avoit diſputé le paſſage du Ruiſſeau, furent mis en deſordre par la Cavalerie Hollandoiſe. Mais le Duc d'Orléans ayant fait avancer en diligence les Bataillons de la ſeconde ligne, & les menant lui-même à la charge, ſa preſence, & les menaces qu'il fit aux Officiers, firent recommencer le combat avec beaucoup de chaleur. Le Prince reçut deux coups dans ſes armes, en cette occaſion: le Chevalier de Lorraine fut bleſſé à ſes côtez, & le Chevalier de Silli, un de ſes Chambellans, tué avec pluſieurs de ſes Gardes & de ſes domeſtiques. Enfin après un combat douteux, 14. Eſcadrons de l'Armée des Alliez ayant été pouſſez & rompus par la Gendarmerie Françoiſe, qu'ils avoient d'abord priſe en flanc, & qui fut ſoûtenuë par les Cuiraſſiers: & deux de leurs Bataillons ayant en même tems lâché le pié, leur exemple en entraîna trois autres, & l'on ne vit plus que confuſion & que deſordre dans leur aîle gauche. Le Prince d'Orange n'oublia rien pour arrêter les fuyards. Après avoir ramené pluſieurs fois à la charge ceux qui s'étoient maintenus en bon ordre, il repaſſa le Ruiſſeau, & rallia les Troupes marchant à Poperingue. On le vit ſe retirer des derniers de la mêlée. Il perdit

1677.

4. à 5. mille hommes en cette action, 1677. treize piéces de canon, & une partie de ſon bagage. La perte des François ne fut guére moins grande, ils eurent un grand nombre d'Officiers tuez ou bleſſez.

Priſe de deCambrai.

Pendant que le Duc d'Orléans & le prince d'Orange étoient aux mains, le Roi continuoit à battre la Citadelle de Cambrai avec beaucoup de ſuccès, nonobſtant la reſiſtance de Dom Pedro Zavala. Le dix Avril ſur le midi, le Marquis de Revel, Lieutenant Colonel de la Cavalerie legere, fut tué d'un coup de canon tiré de la place, dans le tems qu'il paſſoit par un ſentier qui alloit du Quartier du Roi à la Ville. Le Chevalier de Courtenai eut le même ſort la nuit du lendemain à la priſe de la Contreſcarpe, qui fut ſuivie de la reddition de la Citadelle cinq jours après.

Priſe de S. Omer.

Le Duc d'Orléans eut encore moins de peine à ſe rendre maître de S. Omer après ſa victoire. Le Prince de Roſebeck & le Comte de St. Venant capitulerent au bout de ſept à huit jours. Le Marquis de la Frezeliére, Fils du Lieutenant General de l'Artillerie, fut tué à ce ſiége, & le Comte de la Mothe bleſſé.

Efforts des Alliez pour engager le Roi d'Angleterre dans leurs interêts.

L'importance des conquêtes du Roi ne diminua rien de l'eſperance que les Alliez avoient conçuë de faire entrer le Roi d'Angleterre dans leurs interêts, & de l'engager à ſe liguer avec eux. Il ne leur fut pas difficile d'animer par le ſimple récit de tant de ſuccès la juſte jalouſie que la Chambre des Seigneurs commençoit de prendre, & d'allumer encore plus l'ardeur avec laquelle la Chambre Baſſe demandoit qu'on declarât la guerre à la France. Cependant le Roi d'Angleterre, plus ébloüi par l'or de cette Cour, que touché des veritables interêts de ſon Etat, qui étoient de s'opoſer de toutes ſes forces à l'agrandiſſement de la Monarchie Françoiſe, bien loin de profiter des bonnes diſpoſitions de ſon Parlement, le ſepara le 26. Avril, ſans qu'il s'y fût pris aucune réſolution conforme aux interêts des Alliez, & aux ſiens propres. Néanmoins comme il l'ajourna au dernier Mai, les Alliez redoublerent leurs intrigues & leurs efforts pour emporter dans les Séances ſuivantes du Parlement ce qu'ils n'avoient pu obtenir dans les précedentes; & quoique le Roi de France eut envoyé à celui d'Angleterre une lettre par le Duc de Crequi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, par laquelle il offroit d'interrompre le cours de ſes conquêtes, pour accorder une Tréve à ſes Ennemis qui pût faciliter la Négociation de la paix, cela ne put diminuer l'ombrage que les Anglois avoient pris avec raiſon de ſa puiſſance, ni faire changer le juſte deſſein que la Chambre avoit de ſoûtenir les interêts des Alliez. 1677.

Adreſſe de la Chambre Baſſe pour ce deſſein ſans ſuccés.

Dès que le Parlement fut aſſemblé, la Chambre Baſſe fit de nouvelles Remontrances au Roi, avec des inſtances très-preſſantes pour l'obliger à faire une ligue offenſive & défenſive avec la Hollande; mais l'Adreſſe que les Communes preſenterent ſur ce ſujet fut conçuë en des termes ſi libres, & ſi genereux, mais ſi préjudiciables à l'autôrité du Roi de la Grande Bretagne, que le trop d'ardeur ruïna entiérement leur projet. Le Roi ne manqua pas de croire que le Parlement, qui ne faiſoit pourtant qu'uſer de ſes droits, donnoit atteinte à l'autôrité qu'il prétendoit lui apartenir. Cette Adreſſe contenoit » qu'ils ne pouvoient » accorder les ſix cens mille livres Ster» ling que Sa Majeſté leur avoit fait de»mander, pour augmenter ſes forces tant »de terre que de mer, qu'ils n'euſſent »auparavant des ſûretez que cet argent »ſeroit uniquement employé à faire la »guerre à la France, prétendant avec »raiſon ne devoir point contribuer à »augmenter les forces de leur Roi,

1677. qu'ils ne fuſſent à quoi elles étoient deſtinées.

Il ſe laiſſe ſéduire aux conſeils du Roi de France.

Le Roi d'Angleterre auroit peut-être ſatisfait ſes ſujets ſur ce point, ſi le Roi de France ne lui eût inſinué que les termes audacieux dont la Chambre Baſſe ſe ſervoit, donnoient atteinte à ſon autorité, & que les conſéquences en étoient dangereuſes pour ſa perſoune. Ces Remontrances l'obligerent à ſéparer le Parlement le 7. Juin. Ainſi les eſpeances que les Alliez avoient conçuës de ce côté-là s'évanoüirent encore cette année.

Le Maréchal de Crequi va cómander en Allemagne.

Le ſuccès qu'ils s'étoient promis du côré du Rhin, n'eurent pas un ſort plus heureux. Le Duc de Lorraine ſe flatant que la fortune ne lui ſeroit pas moins favorable durant cetre campagne, qu'elle avoit été la précedente, & qu'il pourroit rentrer dans ſes Etats, s'avança juſqu'à Tréves avant la fin d'Avril, avec des forces conſiderables. Il fut joint par le Duc de Saxe-Lavembourg, & par le Comte Caprara avec le reſte des troupes Imperiales, & s'érendit ſur les deux bords de la Sarre, d'où il auroit été à portée de penetrer plus avant, s'il eût trouvé à y faire ſubſiſter ſon Armée. Mais le Roi avoit cauſé un ſi terrible dégât dans ce pais-là & dans l'Alſace, en faiſant brûler les Villages, & démolir la plûpart des Villes, que le General des Imperiaux fut obligé de prendre d'autres meſures. Le Duc paſſa la Seille l'onziéme Juin, & étendit ſon Armée depuis Nomeni juſqu'à Pont ſur Seille. Le Roi mit à la tête de ſes Troupes, qui devoient agir ſur le Rhin, le Maréchal de Crequi, en qui il avoit plus de confiance qu'au Duc de Luxembourg. Le Maréchal ne fut pas moins diligent que le Duc de Lorraine, aux deſſeins duquel il vouloit s'opoſer. Il poſta ſon Armée depuis Mouſſon juſqu'à Bouſſiéres couvrant le Pont à Mouſſon, & les avenuës de Mets. Cependant le General des Impériaux, ayant fait quelques détachemens, prit le Château d'Illingheim à diſcrerion, comme auſſi la Ville de Sarbruck, à laquelle le Gouverneur fit mettre le feu en ſe retirant dans le Château avec quatre à cinq cens hommes. Les Imperiaux irritez de ce procedé dreſſérent une batterie de quatre piéces de canon & de quelques mortiers, qui le battirent avec tant de violence, qu'il fut obligé de ſe rendre à diſcrétion après qu'une partie de ſa garniſon eût été taillée en piéces. Le Duc de Lorraine prit auſſi le Château de Kirkel; de ſorte que ſe voyant Maître de toutes les petites Places le long de la Sarre, il s'avança contre les François qui étoient le long de la Seille. 1677.

Les Imperiaux tentent inutilement d'attirer les François à une action.

Le Maréchal de Crequi paſſa cette Riviére, dès qu'il vit aprocher les Imperiaux, & ne ſe croyant pas en ſûreté dans l'endroit où il campa d'abord, il ſe retira plus loin. Le Duc fit paſſer la Riviere à ſes Troupes en cinq endroits, & alla campet à demi lieuë des Ftançois, qui ſe trouverent ſéparez des Imperiaux par un bois & une hauteur. Peu de jours aprés le General François ayant reçu un renfort de huit Eſcadrons des Gardes du Corps, & deux des Gendarmes & des Chevau-legers de la Garde, fit jetter un pont à Longueville ſur Seille, comme s'il eût eu deſſein de repaſſer cette Riviere; mais comme ce n'avoit éré qu'une feinte, il prit la route de Marville avec la gauche de ſon Armée, pendant que la droite demeura campée à Mouſſon. Il arriva auprès des Impériaux avant qu'ils ſe fuſſent aperçus de ſa marche, & leur enleva un de leurs Corps de Garde après beaucoup de réſiſtance: enſuite s'étant emparé de quelques hauteurs, il y dreſſa pluſieurs batteries d'où il incommoda fort l'Armée Impériale, qui fut obligée de repaſſer la Seille, après avoir fait en vain divers mouvemens pour attirer les François à une action.

Digitized by Google

1677. Les Fra. çois leur enlevét un convoi.

Le Duc de Lorraine s'étant alors aproché plus près de Mets, fit attaquer le Fort d'Elpli que les François avoient élevé ſur la Riviere. Leur General détacha auſſi-tot deux mille hommes pour l'aller ſecourir; mais ces Troupes furent repouſſées avec tant de violence, que la plûpart furent obligées de ſe jetter dans l'eau pour ſe ſauver. Les autres rompirent le pont que le Maréchal avoit fait conſtruire, pour avoir le tems de ſe retirer avant que les Imperiaux fuſſent en état de les pourſuivre. Le Duc de Lorraine paſſa enſuite la Moſelle pour aller au devant d'un grand Convoi qui venoit de Sarbruck, ſous la conduite du Colonel Merci; ce que le General François ayant ſu, il marcha le long de cette Riviere ſur une même ligne que les Imperiaux, pour ſe mettre entre leur Armée & leur Convoi, à la rencontre duquel il envoya deux mille hommes tant Cavalerie qu'Infanterie, ſous la conduite du Marquis de Genlis, du Sieur de la Fite, & du Comte d'Aubijoux. Ceux-ci l'ayant rencontré entre Detfort & Conigs-Marcheren, l'attaquerent avec tant de furie qu'ils taillerent en piéces la Cavalerie qui l'eſcortoit, & en enleverent la plus grande partie. Le Sieur de la Haye, Lieutenant General, qui avoit défendu ſi longtems l'Ile St Thomé aux Indes Orientas en 1667. fut tué en cette occaſion. Le Duc de Lorraine feignit enſuite de retourner vers Mets; il s'arrêta pendant quelques jours aux environs de Sirck, d'où après avoir quitté ſon Camp de Feſtruf ſur le Nied, il reprit le chemin de la Moſelle. Comme ſon bagage marchoit à la queuë de l'Armée, & qu'il n'étoit gardé que par ſix cens Chevaux, & par deux Bataillons; le Maréchal de Crequi le fit attaquer par deux mille Chevaux & quatre cens Dragons qui battirent d'abord l'Eſcorte, & l'obligerent à ſe ſauver dans un bois prochain. Mais pendant que les François étoient occupez à piller le bagage, le Comte Caprara ſurvint avec une partie de la Cavalerie de l'Arriére-garde, & les contraignit d'abandonner leur butin après une perte conſiderable. 1677.

Ils évitent une ſeconde foisl'occaſion d'un combat.

Le Duc de Lorraine paſſa enſuite la Moſelle, dans le deſſein d'attirer le Maréchal à une bataille; mais ayant connu qu'il lui étoit impoſſible de le faire, parce que les François ſe retiroient toûjours, il crut que le ſeul parti qu'il avoit à prendre étoit de s'avancer du côté de la Meuſe pour leur donner de l'occupation de ce côté-là, & favoriſer par cette diverſion les entrepriſes que le Prince d'Orange ſe mettoit en état d'executer. Sur cette réſolution il fit occuper quelques hauteurs qui ſe trouvoient ſur ſon chemin, pour couvrir ſa marche que le Maréchal de Crequi crut qu'il vouloit prendre au delà de la Moſelle. Ce General ſe voyant trompé, fit tous ſes efforts pour ſuivre les Imperiaux, mais ce fut inutilement: ceux-ci avoient trop d'avance; de maniére que le Duc ayant continué ſa route arriva près de Mouſſon le trente Juillet.

Mouſſon pillé par les Impe. riaux.

La Cour de France ſoupçonnant le deſſein du General des Imperiaux, avoit envoyé le Maréchal de Schomberg vers la Meuſe avec vingt Eſcadrons de Cavalerie ou de Dragons, & quelques Milices pour couvrir Sedan, & les Places des environs. Il avoit fait emporter de Mouſſon toutes les proviſions & les munitions. Les Imperiaux ayant trouvé cette Ville abandonnée, la pillerent; & ayant paſſé la Meuſe ravagerent pluſieurs Villages, & firent payer durant quinze jours de groſſes contributions dans le Païs.

Siége de Charleroi levé par le Prince d'Orange.

Dans ce tems-là, le Prince d'Orange qui étoit demeuré dans l'inaction depuis la bataille de Mont-Caſſel, attendant d'augmenter ſon Armée des Troupes de Munſter & des Princes de la Baſſe-Saxe, partit de Dendermonde, & s'a-

1677. vança à Nivelle dans le deſſein de faire quelqu'entrepriſe à la faveur de la diverſion du Duc de Lorraine. On s'imagina d'abord qu'il en vouloit à Maeſtricht, mais ſes vuës étant ſur Charleroi, il s'aprocha de cette Ville le 6. Août. Comme le Duc de Luxembourg, qui commandoit les Troupes Françoiſes dans le Païs-bas, n'avoit pas des forces ſuffiſantes pour s'opoſer à celles des Alliez, le Marquis de Louvois ſe rendit en Flandre, avec toute la diligence poſſible, afin de tirer des garniſons des Places frontiéres le plus grand nombre de Troupes qu'il pourroit, pour les joindre à l'Armée Françoiſe. Tout ce qu'il y avoit de gens à la Cour que le devoir de leurs Charges ne retenoit pas auprès du Roi, ſuivi en poſte ce Miniſtre pour ſe trouver au combat qu'on ne doutoit point qu'il ne fût neceſſaire de donner, pour ſecourir la place aſſiégée. Quantité de Seigneurs Anglois partirent de Londres dans le même deſſein, & ſe partagerent dans les deux Armées. Le Duc de Monmouth, fils naturel du Roi, & le Comte de Feversham ſe rendirent auprès du Duc de Luxembourg; & Milord Charles, autre fils naturel du même Roi, joignit l'Armée des Alliez avec le Lord Jacques, Comte d'Oſſeri, & le Duc d'Albemarle. On s'attendoit à voir quelque action d'éclat ſous Charleroi, mais le Duc de Luxembourg aiant fait paſſer la Sambre à l'Armée Françoiſe, alla camper derriére la Riviere de Leuze, dans un poſte où elle coupoit entiérement aux Alliez tout le fourage qu'ils tiroient d'entre Sambre & Meuſe: pendant que le Maréchal d'Humiéres avec un Camp volant empêchoit les convois qu'ils auroient pu tirer de Bruxelles. Le Prince d'Orange ceſſa le lendemain de faire travailler à ſes lignes, & leva entiérement le ſiége le jour d'après. On ſoupçonna que quelques intrigues entre lui & le Roi d'Angleterre furent la cauſe de cette demarche, plûtôt que la crainte de l'Armée Françoiſe. Ce fut du moins contre l'avis du Duc de Villa-Hermoſa, & des autres Officiers Eſpagnols, qui avoient pourtant paru juſqu'alors dans le ſentiment de ne rien riſquer. Les Alliez paſſerent enſuite la Sambre, & reprirent ſur les François la Ville de Binch. 1677.

Le jour de la levée du ſiége de Charleroi, le Duc de Lorraine ayant quitté ſon Camp de Mouſſon prit ſa marche en deſcendant le long de la Meuſe, comme s'il eût voulu prendre la route de la premiére place, & aller joindre ſon Armée à celle du Prince d'Orange. Mais ayant apris à Florainville que ce Prince avoit levé le ſiége, il reprit le chemin de la Moſelle pour remonter plus haut, & ne pas s'expoſer à être coupé par les Troupes Françoiſes qu'il avoit devant & derriére lui. Il fit marcher ſon Armée du côté de l'Alſace, dans le deſſein de joindre le Prince de Saxe-Eiſenach qui commandoit dix à douze mille hommes des Troupes des Cercles, à la place du Marquis de Bade-Dourlach qui étoit mort peu après la priſe de Pilipsbourg. Marche du Duc de Lorraine vers l'Alſace.

Le Prince d'Eiſenach avoit occupé durant une partie de l'Eté les Troupes Françoiſes commandées par le Baron de Monclar, qu'il avoit même enfermées dans un endroit, où elles auroient péri faute de vivres, ou ſe ſeroient renduës priſonnieres, ſi le Maréchal de Crequi ne les eût ſecouruës, dans le tems qu'il obſervoit la marche du Duc de Lorraine. Le General François ayant paſſé le Rhin à Briſac, après avoir fait plus de diligence que l'Armée Imperiale, obligea le Prince de Saxe de quitter le Brisgavv, & de ſe retirer du côté de Strasbourg; puis l'ayant joint près de Wilſted apres l'avoir ſuivi à la tête de dix mille Chevaux ou Dragons, le pouſſa dans une Ile du Rhin entre le Pont & la Ville de Strasbourg. Comme ce Prince s'attendoit que le Duc de Lorraine Rencôtre du Duc de Saxe & du Maréchal de Crequi.

1677. viendroit à ſon ſecours, ou que la Ville de Strasbourg, qui s'étoit declarée pour l'Empereur, le ſoûtiendroit; il tâcha de ſubſiſter dans cet endroit le plus qu'il lui fut poſſible, & pendant ce tems-là ſe battir avec tant de vigueur, que le Maréchal de Crequi perdit en divers combats des Regimens entiers, & des Officiers de marque. Cependant la Ville de Strasbourg, qui n'avoit pas voulu prendre ouvertement ſon parti à cauſe des menaces du General François, ménagea un accommodement, par lequel le Prince de Saxe eut permiſſion de ſortir avec ſes Troupes de l'endroit où il avoit été enfermé, ſous la ſûreté d'un Paſſeport que le Maréchal de Crequi lui donna, & de ſe retirer en Allemagne à condition que lui & ſes troupes ne pourroient porter les armes contre les François le reſte de la Campagne.

Action de Kokberg.

Le Duc de Lorraine qui marchoit avec beaucoup de diligence pour délivrer le Prince de Saxe de l'extrémité où il ſe trouvoit, ayant ſu dans ſa route ce qui s'étoit paſſé, s'avança vers Strasbourg, paſſa le Rhin ſur le Pont de cette Ville pour ſuivre l'Armée Françoiſe. Il la trouva campée près du Château de Kokberg, & ayant envoyé le General Major Schultz le 7. Octobre avec un gros détachement de Cavalerie pour la reconnoître, le Comte de Haran pouſſa juſqu'à la grand' Garde des François avec quelques Eſcadrons. Peu s'en falut qu'il ne la renverſât, & qu'il n'engageât une affaire generale. Car le Maréchal de Crequi ayant envoyé 36. Eſcadrons compoſez des Gardes du Corps, des Gendarmes, & des Chevau-legers de la Garde, & des meilleures Troupes de ſon Armée contre les Imperiaux; ceux-ci après avoir fait plier d'abord la droite des François, furent pouſſez avec tant de vigueur, qu'après avoir plié à leur tour, ils couroient riſque d'être taillez en pièces, ſi le Duc de Lorraine étant venu en perſonne à leur ſecours, n'eût obligé les François à reprendre la route de leur Camp. Le Comte de Sarbrucx & le Comte de Ridberg furent faits priſonniers en cette occaſion, avec pluſieurs Officiers de l'Armée Imperiale. 1677.

Siége & priſe de Fribourg par les François.

Ce combat fut ſuivi quelque tems après de la priſe de Fribourg en Briſgavv par le Maréchal de Crequi, ſans que le Duc de Lorraine pût l'empêcher. Le General François fit ſemblant de ſe retirer & d'aller mettre ſes Troupes dans les quartiers d'hiver. Le Duc de Lorraine, dont l'Armée étoit extrêmement fatiguée, & qui ne ſavoit plus de quoi la faire ſubſiſter, ſe retira auſſi de ſon côté. Mais le Maréchal de Crequi étant retourné peu après en diligence ſur ſes pas, fit paſſer le Rhin à ſon Armée à Briſac, & ayant detaché le Sieur de Monclar avec de la cavalerie, celui-ci inveſtit Fribourg le 9. Novembre. Toute l'Armée arriva le lendemain aux environs de la Place. Le Comte d'Aubijoux ſe poſta avec cinq Bataillons dans le Fauxbourg de Vvuchre que les Imperiaux n'avoient pas eu le loiſir de brûler qu'à demi, & qui étoit du côté par où le Maréchal de Crequi avoit réſolu d'attaquer la Place. Le onze les Aſſiégeans ſe rendirent Maîtres de deux Redoutes à la hauteur du Château, & y dreſſerent une batterie, qui, incommodant extrêmement les Aſſiégez, donna moyen aux François de pouſſer leurs attaques ſur le bord du foſſé, nonobſtant la rigueur du froid. Le Maréchal fit donner l'aſſaut au Fauxbourg de Neubourg qui fut emporté malgré la reſiſtance du Marquis de Bade, & des Comtes de Porcia & de Caunitz, Commandans des Troupes qui le défendoient. Le 15. le Major General Schultz, Gouverneur de la Place, fit battre la Chamade, & ſe rendit, quoi-que ſa garniſon fût encore de huit cens hommes de pié, & de quatre cens Chevaux. On ne douta point

1677. qu'il n'eût été gagné par les François. En effet les Officiers ſe plaignirent qu'il n'avoit jamais fait aſſembler le Conſeil de guerre, qu'on s'étoit défendu ſans ordre, & que le peu de reſiſtance que les François avoient trouvé étoit ce qui leur avoit fait tout entreprendre. L'Empereur fit arrêter Schultz peu de tems après ; mais comme on ne put le convaincre de rien, & que le Chancelier Oker étoit de ſes parens, il n'eut pas de peine à ſe juſtifier. Les François, enflez d'une conquête ſi importante, crurent n'en devoir pas demeurer là. Ils marcherent du côté de Vvalkirck qu'ils raſerent avec quelques autres Châteaux dans le voiſinage, & repaſſerent enſuite le Rhin.

Campagne de Catalogne.

Les armes du Roi d'Eſpagne n'étoient pas plus heureuſes en Catalogne, que celles de l'Empereur ſur les bords du Rhin. Don Juan d'Autriche, Frere naturel du Roi Catholique, qui avoit la principale direction des affaires depuis que ce Monarque étoit devenu Majeur, n'avoit rien oublié pour ſe mettre en état de reſiſter aux François de ce côté-là. Il avoit fait donner le Gouvernement de cette Province au Comte de Monterei, auparavant Gouverneur des Païs-bas, & y avoit fait paſſer toutes les Troupes que la Reine-Mere avoit durant ſa Régence deſtinées pour la Sicile. Le Maréchal de Navailles, General de l'Armée Françoiſe ne laiſſa pas de paſſer les Pirenées, & d'entrer dans le Lampourdan où il fit ſubſiſter ſon Armée ſans opoſition. Le Comte de Monterei, peu après avoir aſſemblé ſes troupes, aprenant que les François vouloient repaſſer les Monts, reſolut de les combattre. Il s'aprocha d'eux le ſoir du premier Juillet. Les trois jours ſuivans ſe paſſerent à ſe canoner ſans en venir aux mains ; mais l'Armée Françoiſe commençant à manquer de fourage & d'eau, le Maréchal de Navailles ſuivit ſa route, & décampa la nuit du trois au quatre pour s'aprocher du Col de Bagnols. 1677.

Combat entre les Eſpagnols & le François.

Les Eſpagnols ne furent avertis de ſa marche qu'apres qu'il eût paſſé le premier défilé ; & l'ayant ſuivi auſſi-tôt, ils firent tant de diligence qu'ils joignirent l'Arriére-garde de l'Armée Françoiſe au ſecond défilé ; ils n'oſérent pourtant pas l'attaquer, ce qui lui ayant donné le tems de le paſſer & deux autres à leur vuë juſqu'au Ruiſſeau d'Orline qu'elle traverſa, elle poſta ſur les hauteurs entre le Village d'Epouille, & le Col. Le Comte de Monterei mit là-deſſus ſon Armée en bataille ſur une hauteur du côté du Ruiſſeau, & fit attaquer les François par ſon Infanterie, à la tête de laquelle étoient deux cens Gentilshommes volontaires que Don Juan avoit envoyez à l'Armée. Le Maréchal de Navailles voyant aprocher les Eſpagnols fit avancer ſon Infanterie à leur rencontre, à l'exception des Bataillons qui étoient ſur les hauteurs. On en vint en même tems aux mains avec beaucoup de valeur ; les Bataillons firent pluſieurs déeharges à demi-portée du mouſquet & ſe mêlerent enſuite ; mais après un rude combat, l'Infanterie Eſpagnole fut renverſée ſans que la Cavalerie pût être en état de la ſecourir, à cauſe des lieux deſavantageux où elle ſe trouvoit poſtée. Cependant une partie de l'Aile gauche des Eſpagnols ayant paſſé le Ruiſſeau, & s'étant emparée d'une hauteur, commença par ſon feu à incommoder l'Aile droite des François ; mais celle-ci animée par l'exemple du Marquis d'Apremont, de Gaſſion, & de la Rabliére, Officiers Generaux, la pouſſa vivement l'epée à la main. Le Comte de Monterei voyant leur réſolution, prit le parti de ſe retirer après ſix heures de combat très-ſanglant, dans lequel les Eſpagnols perdirent trois mille hommes ; de ce nombre ſe trouverent ſept Volontaires de la premiere qualité, 5. Coloncls & un Maréchal de Camp. La perte

1677. perte des François fut de ſix cens hommes ; & ils eurent un pareil nombre de bleſſez. Le Maréchal de Navailles repaſſa peu après le Col de Bagnols, étant hors d'état de faire des entrepriſes. 1677.

Affaires de Flandre. Les François marchent du côté de Gand.

Le Duc de Luxembourg, à qui la levée du ſiége de Charleroi ſembloit avoir ouvert le chemin à quelques progrès dans la Flandre Eſpagnole, ne fit rien qui répondit à un ſuccès ſi heureux; car ayant tenté d'entrer dans le petit Brabant, par l'attaque du Fort des Trois Tours, avec cinq cens Dragons commandez par le Sieur de St. Bonet, il n'y trouva pas la facilité qu'il s'étoit promiſe. Le Capitaine Vaultier-Carpentier, Gentilhomme Anglois, qui défendoit la Place avec deux cens hommes, fit une ſi vigoureuſe reſiſtance qu'il les repouſſa, & les obligea de ſe retirer avec perte de trois cens hommes. En recompenſe de ſa bravoute la Ducheſſe de Villa-Hermoſa lui fit preſent d'une Roſe de Diamans fort riche, & le Prince d'Orange le fit depuis Commandant du Fort d'Ommer. Cette reſiſtance fit quitter aux François le deſſein qu'ils avoient de paſſer le Canal de Bruxelles, & ils marcherent du côté de Gand où ils firent quelques ravages.

Mariage du Prince d'Orange avec la Princeſſe d'Angleterre. *Hiſt. de Guillaume III.*

Le Prince d'Orange paſſa peu après en Angleterre où il épouſa la * fille aînée du Duc d'Yorck ** qu'il avoit euë de ſa premiere femme, fille du Comte de Clarendon, Chancelier d'Angleterre. Il n'avoit pas tenu au Roi de France de prévenir cette Alliance qui devoit être ſi avantageuſe à la cauſe commune, & dans laquelle le Prince d'Orange trouva d'ailleurs aſſez de difficultez. Le Monarque François avoit voulu faire épouſer cette Princeſſe au Dauphin ſon fils & n'avoit rien oublié pour y réüſſir. Je trouve même * qu'il uſa preſque de violence, & qu'il y eut un deſſein formé d'enlever la Princeſſe, concerté avec deux de ſes Chapelains, le Docteur Covel & un autre. De dire comment le projet manqua, c'eſt ce que je n'ai pu découvrir juſqu'ici. Du moins voit-on par cette intrigue, que la France en mettant une Princeſſe d'Angleterre dans ſa Maiſon, & la voulant faire épouſer à l'Héritier préſomptif de ſa Couronne, avoit déja diverſes vuës ſur ce Royaume, quoique ſéparé d'elle par la mer. Cette barriere naturelle ne l'empêcha point d'y porter dans la ſuite la diviſion & le trouble. Quelques Politiques prétendent que ces vuës étoient rélatives au Plan de la *Monarchie Univerſelle* que le Roi avoit formé, ou à l'extinction de la Religion Proteſtante dans cette Ile, à laquelle il travailla depuis de tout ſon pouvoir. Quoi qu'il en ſoit, ce mariage projetté & manqué, & celui du Prince d'Orange conclu & executé avec la Princeſſe Marie, fut la ſource du droit qui appela ce Prince à la Couronne de la Grande Bretagne & à la délivrance de ces Royaumes, où les Conſeils de la France avoient prévalu, comme on le verra dans la ſuite.

Projet de paix, formé par le Roi d'Angleterre & rejetté par la France.

Les Alliez conçurent avec raiſon de nouvelles eſpérances de ce mariage & ſe flatérent qu'il ſeroit immédiatement ſuivi de la Déclaration de l'Angleterre contre la France. Mais on n'en vit pour lors d'autre effet qu'un projet de paix que le Roi d'Angleterre fit dreſſer à des conditions avantageuſes aux Alliez, dont les principales étoient que le Roi de France reſtitueroit aux Eſpagnols, Charleroi, Ath, Oudenarde, Courtrai, Tournai, Condé, Valenciennes, Limbourg, & ce qu'il occupoit en Sicile. Le Monarque

* *Marie Stuart.*

** *Depuis Roi d'Angleterre ſous le nom de Jacques II.*

* *Memoire particulier envoyé d'Angleterre à l'Auteur.*

1677. l'envoya à la Cour de France par le ord Duras, Comte de Feversham ; mais le Roi fut bien éloigné de donner les mains à ces conditions. La Victo re continuant d'accompagner ſes entrepriſes, lui fourniſſoit de nouveaux moiens de déconcerter ſes Ennemis. Ce fut dans ce tems-là que le Maréchal de Crequi prit Fribourg, comme j'ai dit ci-deſſus, & que le Maréchal d'Humiéres ſe rendit maître de St. Guillain un mois après, en huit jours de tranchée ouverte. La priſe de ces deux places redoubla la jalouſie des Anglois contre la France, d'autant plus que le Comte de Feversham leur raporta en même tems le refus que le Roi avoit fait de conſentir aux conditions de paix propoſées Le Roi d'Angleterre qui n'avoit ajourné le Parlement qu'au quatorze d'Avril de l'année ſuivante, l'ajourna au vingt-cinq Janvier.

Cõbat de Tabago en Amérique. *Lettres du Cem. mãdeur Binkes au Prince d'Orange, du 22. Mars. Relatio Françoi. ſede cet. te affaire.*

La fortune ne fut guére moins favorable aux armes de France ſur mer, qu'elle l'avoit été ſur terre. Les Hollandois étoient Maîtres de Tabago, l'une des Antilles : ils y avoient un Fort & y tenoient une Eſcadre de Vaiſſeaux, commandée par l'Amiral Binkes, avec laquelle ils incommodoient beaucoup le commerce des François en Amérique. Le Comte d'Etrées ayant eu ordre de les en chaſſer, étoit parti de la Martinique le onze Fevrier avec ſix Vaiſſeaux, quatre Fregates & un Brûlot. Les Hollandois avoient dix Vaiſſeaux, trois autres Bâtimens & un Brûlot retirez dans le Port, dont l'entrée étoit fort étroite & très-difficile à cauſe des Bancs de ſable. On mit d'abord quelques Troupes à terre, pour aſſiéger le Port : mais ce deſſein n'ayant point réüſſi, on réſolut d'attaquer l'Eſcadre dans le Port même. Les Vaiſſeaux n'y pouvoient entrer que l'un après l'autre, & il faloit eſſuyer tout le feu de la Flote ennemie, & de pluſieurs batteries dreſſées à fleur d'eau. Ces difficultez n'empêcherent pas le Comte de tenter au moins l'entrepriſe. Il entra dans la Baye le 3. & fondit ſur les Vaiſſeaux Hollandois avec beaucoup de réſolution. Pendant qu'on ſe canonnoit de part & d'autre, les François qui étoient à terre, s'aprocherent ſi près du Fort à la faveur d'un bois, qu'ils y donnerent l'aſſaut ; mais ils furent repouſſez & obligez de ſe retirer après trois attaques, laiſſant leurs échelles & pour le moins 150. morts, parmi leſquels il y eut pluſieurs Officiers de marque, & emmenant avec eux plus de 200. bleſſez, ſuivant le raport des priſonniers. Cependant le premier Vaiſſeau François en aborda un autre de l'Eſcadre Hollandoiſe qui étoit à l'Ancre, & le feu s'etant mis à tous deux, ſe communiqua à un autre & à celui du Comte d'Etrées même, qui étoit monté de douze piéces de canon de fonte & de 445. hommes, ſans qu'on pût le ſauver. Ce Comte courut un grand riſque ayant été bleſſé à la tête, & tout ce qu'il put faire, fut de deſcendre dans un Canot & de ſe faire porter à terre par des Matelots. Il avoit auparavant abordé le Contre-Amiral Hollandois & s'en étoit rendu Maître. Le feu prit à pluſieurs Bâtimens de part & d'autre, & à deux Flûtes où les ennemis avoient mis leurs femmes, leurs enfans & leurs Négres. Enfin les Vaiſſeaux François ſe retirerent ſi maltraitez, qu'il ne leur reſtoit plus qu'un bout de Mât.

Réduction entiére de cette Ile

Le Vice-Amiral François fit voile peu après aux Barbades, où ayant trouvé le ſecours de la Martinique qui devoit le joindre, il prit la route de Tabago au commencement de Decembre, & arriva à la rade le 7. La nuit ſuivante il fit mettre 50. hommes à terre, ſous la conduite du Comte de Blenac, Gouverneur des Iles Françoiſes de l'Amérique, & les fit ſuivre de mille autres qui ſe trouverent le dix du mois à ſix cens pas du Fort qu'on devoit attaquer. Le General Binkes qui étoit dedans s'étoit pre-

1677. paré à une vigoureuſe défenſe ; il attendoit dans peu de tems une Eſcadre de Vaiſſeaux de guerre, envoyée de Hollande a la nouvelle du départ des François. Le Comte d'Etrées ayant fait faire les aproches le 11. & voyant le grand feu des Aſſiégez qui ne manquoient d'aucunes munitions, fit tirer des bombes, dont la troiſiéme tomba dans le magazin des poudres, & le fit ſauter avec tout ce qui étoit aux environs ; le Sieur Binkes, & tous les Officiers, hors le Capitaine Ponge, furent envelopez dans cette ruine. Les François voulant profiter de ce deſordre, vinrent auſſitôt à l'attaque de la Place qui ſe rendit ſans aucune compoſition. Ils prirent enſuite tous les Vaiſſeaux qui étoient dans le Port, & réduiſirent toute l'Ile.

Etat des choſes aux Cõferences de Nimégue. *Memoires de S Didier. M. moires de du Mont.*

Après les divers échecs que les Hollandois avoient ſoufferts dans cette campagne, pluſieurs perſonnes ſe perſuaderent, qu'ils traiteroient leur paix particuliére. Ils ne pouvoient en avoir un plus fort prétexte que la perte de la bataille de Caſſel. Le promt retour de M. de Beverning que cette nouvelle fit partir de chez lui pour ſe rendre en diligence à Nimégue, confirmoit la conjecture d'un accommodement particulier de la Hollande avec la France. Cet Ambaſſadeur paroiſſoit ſi affectionné aux veritables interêts de ſa Patrie, que s'il y avoit quelque négociation particuliére à attendre, ce ne pouvoit être que par ſon moyen. Les eſperances des Alliez s'évanoüiſſoient tous les jours, & les Etats Generaux n'auroient peut-être pas été ſi long-tems à s'en détacher, s'ils n'euſſent pas été partagez par des interêts differens. La paix étoit le plus promt & le plus ſalutaire remede que l'on pût aporter aux neceſſitez preſentes ; chacun en convenoit, & perſonne néanmoins ne pouvoit ſe reſoudre à y avoir recours ; parce que le remede tel que la France le propoſoit, étoit preſque auſſi à craindre que le mal.

Le Roi, après avoir mis ſes Troupes en quartier de rafraîchiſſement, étoit allé à Dunkerque, & avoit envoyé le Duc de Crequi au Roi d'Angleterre pour lui porter une Lettre. » Il lui » mandoit que quoi-que les facilitez » qu'il aportoit à la paix n'en avançaſſent pas la concluſion, il vouloit » bien néanmoins, au milieu des proſperitez dont le Ciel le Combloit, conſentir à une Tréve generale, pourvu » que le Roi de Suéde ſe trouvât dans » les mêmes ſentimens. Et comme Sa » Majeſté ne pouvoit avoir un libre » commerce avec ce Prince, elle prioit » le Roi d'Angleterre d'en ſavoir les intentions : ne doutant pas qu'il ne fût » bien perſuadé du veritable déſir qu'elle avoit de ſeconder les bons offices de » ſa Médiation, & de contribuer même » à la paix generale de tout ſon pouvoir, quelque avantage qu'elle eût » lieu d'attendre de ſes armes. On ne ceſſoit néanmoins de publier que les intentions du Roi n'étoient pas telles qu'il le faiſoit paroître : qu'il ne témoignoit vouloir la paix, que parce qu'il étoit aſſez puiſſant pour continuer la guerre : & que s'il conſentoit effectivement à une Tréve, il faloit ou qu'il ſe ſentît trop foible pour ſoûtenir l'effort qu'on ſe preparoit de faire contre lui en Allemagne & en Catalogne ; ou qu'il méditât quelque entrepriſe que l'on ne pouvoit pénétrer. Quelques-uns diſoient que la Lettre du Roi étoit un trait de Politique, pour donner moyen au Roi d'Angleterre de ſe défendre de la Déclaration que ſon Parlement ſollicitoit ſi puiſſamment contre la France ; & que la condition du conſentement de la Suéde, ſeroit toûjours un pretexte aſſuré pour faire échoüer la propoſition de la Tréve, lorſqu'il plairoit à Sa Majeſté Très-Chrêtienne.

1677.

Lettre du Roi au Roi d'Angleterre au ſujet de la paix.

Le même jour que cette Lettre fut portée à Nimégue, les Ambaſſadeurs de Hollande ayant demandé audience à

Traité de Commerce

1677. ceux de France, ſe rendirent tous chez Mr. le Comte d'Eſtrades, où ils porterent le projet d'un Traité de Commerce, dont les Articles étoient extraits des derniers Traitez qu'ils avoient faits avec la France. Mais les peuples diſoient aſſez haut que c'étoit les amuſer vainement; qu'il valoit bien mieux faire un Traité de Paix, qu'un Traité de Commerce. Les Etats Generaux avoient cependant envoyé trois cens mille écus au Prince d'Orange, pour faire les recruës neceſſaires pour le rétabliſſement de leurs Troupes, publiant que la perte qu'ils avoient faite à Caſſel n'empêchoit pas l'équippement des Flotes qu'ils deſtinoient au ſecours de la Sicile & du Dannemarck.

avec la Hollande, propoſé & rejetté.

Embarras des Alliez ſur une tréve propoſée par la France.

Les Alliez cependant prenoient de grans ombrages de la Négociation des Hollandois. La diſpoſition dans laquelle ils voyoient Mr. de Beverning, de traiter ſéparement, leur donnoit d'autant plus d'inquiétude, que ce Miniſtre ne ceſſoit de les preſſer & de ſe plaindre de leur lenteur. Le Duc de Zell, d'un autre côté, ſe voyant ſollicité de donner cinq mille hommes pour joindre aux Troupes des Alliez, comme il avoit fait l'année precedente, en fit quelque difficulté, & demanda cent mille écus aux Etats Generaux, & autant aux Eſpagnols; il voulut de plus que l'Empereur fit donner le titre & le rang d'Ambaſſadeur aux Miniſtres que la Maiſon de Brunſwick envoyeroit à Nimégue. Ces conditions firent craindre que ce Prince & quelques autres d'Allemagne, ne fuſſent plus dans la même diſpoſition de favoriſer la Cauſe commune. En effet, ils s'apercevoient aſſez qu'ils s'étoient engagez plus avant qu'ils n'euſſent voulu; ce qui faiſoit craindre aux Eſpagnols que s'ils acceptoient une Tréve, ils ne ſe viſſent en peu de tems abandonnez de la plus grande partie de leurs Alliez.

L'Angleterre

Sur ces entrefaites on aprit par les Lettres d'Angleterre que le Parlement s'étoit ſéparé le 26. du mois précédent, & que le Roi en avoit eu toutes ſortes de ſatisfactions, ſans qu'il s'y fût fait aucun acte contraire aux interêts de la France; mais que Sa Majeſté Britannique l'avoit ajourné au 27. Mai, pour aviſer aux moyens de faire prendre une face nouvelle aux affaires. L'on aprit auſſi avec quelque ſorte de joye, que les premiers Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne ſe devoient rendre peu de tems après, avec le Nonce du Pape, à Nimégue, où toutes les affaires étoient ſurſiſes, parce que le Comte de Kinski n'avoit pouvoir de convenir que des Préliminaires, juſques à l'arrivée de Mr. l'Evêque de Gurck, Chef de l'Ambaſſade Imperiale. 1677.

paroit favorable aux interêts de la France.

Le 1. Juin Mr. Bevilaqua, qui venoit d'exercer à Vienne la qualité de Nonce Extraordinaire de Sa Sainteté, pour porter l'Empereur à concourir a la paix, arriva de Cologne par batteau, & ſe rendit à la maiſon qui lui avoit été preparée proche les Ambaſſadeurs de France; le manque de maiſons n'ayant pas permis à celui qui avoit été envoyé devant, de ſuivre l'ordre exprès qu'il avoit eu de choiſir une maiſon dans un endroit de la Ville également éloigné des François & des Eſpagnols, pour ne donner aucun ſujet de jalouſie à ces deux Nations. L'arrivée d'un Médiateur auſſi deſintereſſé que devoit l'être le Nonce de Sa Sainteté, fit eſperer que ſa Médiation contribueroit beaucoup à l'avancement de la paix, à cauſe de la confiance que les principales Parties intereſſées avoient en lui. Cependant la negociation étoit tellement tombée, qu'on n'y parloit en ce tems-là d'aucune ſorte d'affaires, & que les Ambaſſadeurs & les Médiateurs y étoient également oiſifs. On aprit dans ce tems-là, par les nouvelles d'Angleterre, que le Parlement s'étant aſſemblé le 4. Juin, avoit fait à Sa Majeſté Britannique une

Cependant le Parlement propoſe une Ligue avec les E.G.

1677. Remontrance, accompagnée d'inſtances très-preſſantes, pour la porter à faire une Ligue offenſive & défenſive avec les Etats Generaux des Provinces-Unies, afin de s'opoſer aux conquêtes de la France, témoignant qu'ils ne pouvoient autrement accorder à Sa Majeſté Britannique l'argent qu'elle leur avoit demandé, pour ne pas introduire une coûtume, dont les ſuites ne pourroient être que dangereuſes, puiſqu'ils devoient ſavoir à quoi s'employoient les deniers du Royaume.

Mécontentement que le Roi de la G. B. en témoigne.

Le Roi fut fort offenſé de cette Remontrance. Il répondit » qu'elle faiſoit » brêche à un droit ſi eſſentiel à la Cou» ronne, qu'on n'y avoit jamais don» né aucune atteinte, que pendant les » guerres civiles. Que ce n'étoit pas au » Parlement à lui preſcrire quelles al» liances, & encore moins avec qui » il en devoit faire. Qu'il ſembloit que » ce fût avec leur permiſſion, plûtôt » qu'à leur ſollicitation, qu'il dût s'y » engager. Que les Princes Etrangers » auroient ſujet de douter, ſi la Souve» raineté réſidoit en ſa perſonne, & de » refuſer à l'avenir de traiter avec un » Roi, qui n'en auroit que le ſeul nom. » En un mot qu'il ne pouvoit ſouffrir » qu'on attentât à un droit, auquel au» cune ſorte de conſideration ne le fe» roit jamais renoncer, puiſqu'il étoit le » fondement de la Couronne. Et il licentia le Parlement ſans en avoir obtenu les ſommes qu'il demandoit.

Progrés de la Langue Françoiſe chez les Etrangers.

On s'aperçut à Nimégue du progrès que la Langue Françoiſe avoit fait dans les Pais Etrangers. Il n'y avoit point de maiſon d'Ambaſſadeurs où elle ne fût preſque auſſi commune que leur Langue naturelle. Bien plus, elle y devint ſi neceſſaire, que les Ambaſſadeurs Allemans, Danois, & ceux des autres Nations, tenoient toutes leurs Conférences en François. Les deux Ambaſſadeurs de Dannemarck convinrent mêmes de faire leurs dépêches communes en cette Langue, parce que le Comte Antoine d'Oldembourg parloit bon Allemand & n'entendoit point le Danois, comme ſon Collegue. De ſorte que pendant tout le cours des Négociations, il ne parut preſque que des Ecritures Françoiſes, les Etrangers aimant mieux s'expliquer en François dans leurs Memoires publics, que d'écrire dans une Langue moins uſitée. 1677.

Inſtances des Alliez pour porter le Roi d'Angleterre à rompre avec la France. *Actes & Memoires des Négociations de Nimégue.*

Les Alliez cependant dreſſoient toutes leurs batteries en Angleterre, & ils ne ſe rebutoient point. Leurs Miniſtres firent de nouvelles inſtances au Roi de la Grande Bretagne, afin qu'il lui plût de retirer les Troupes qu'il avoit au ſervice de la France; lui repreſentant même qu'elles étoient la cauſe du gain de la bataille de Mont-Caſſel. Sa Majeſté leur fit voir que dans cette occaſion, il n'y avoit dans l'Armée de France, que la ſeule Compagnie des Gendarmes Anglois, dans laquelle il n'y en avoit que dix-ſept de cette Nation, tout le reſte étant François; & qu'au contraire, les Hollandois avoient dans leurs Troupes deux Regimens Ecoſſois, qui avoient mieux fait leur devoir dans cette rencontre, qu'aucun autre de leurs Corps. » Qu'au » reſte il ne pouvoit retirer ſes Troupes » du ſervice de la France, ſans ſe décla» rer contre elle; puiſqu'il les avoit » données, avant qu'il fut reçu Média» teur: & voulant ſe conſerver cette » qualité, & ne travailler qu'à la paix, » il ne pouroit rappeller celles là, ſans » rappeler en même tems celles qui é» toient à leur ſervice. » Les Alliez ſe trouverent par là bien éloignez de leurs eſpérances, ſur tout lorſqu'ils virent que cette puiſſante Armée d'Allemagne, qui devoit entrer en France, étoit arrêtée ſur la frontiére, par celle que commandoit Mr. le Maréchal de Crequi, & tellement incommodée par le manque de vivres & par les Partis des Places voiſines, qu'elle fut obligée de retourner en arriére. Ils conçurent mê-

1677. me de ſi grans ombrages de ce que le Roi d'Angleterre aſſembloit des Vaiſſeaux, qu'ils doutoient s'ils n'avoient pas autant à craindre, qu'à eſperer de ce côté-là.

Dans ce tems là * il arriva à Nimégue un Courier Extraordinaire d'Angleterre, portant ordre au Chevalier Temple de ſe rendre inceſſamment à Londres. Chacun raiſonna diverſement ſur le départ précipité de ce Médiateur, ſans pouvoir convenir ſi on en devoit tirer un bon ou un mauvais augure pour la paix. Le voiage que le Prince d'Orange fit trois mois après en cette même Cour, n'exerça pas moins les Contemplatifs. Ce Prince s'embarqua à la Brille le 17. Octobre, accompagné des perſonnes les plus qualifiées de ſa Maiſon, & de Mr. d'Odick, Ambaſſadeur Extraordinaire des Etats Generaux. Ce Prince arriva le douze en Angleterre, où ſon mariage avec la Princeſſe Marie, fille aînée de Mr. le Duc d'Yorck, (dont nous avons parlé ci-devant) avoit été traité ſi ſecretement, que le premier avis qu'on en eut à la Cour, fut celui de la concluſion. La nouvelle de ce mariage fut portée à Nimégue le 29. Et comme tous les Alliez avoient commencé à eſperer plus que jamais que l'Angleterre ne ſeroit pas long-tems ſans ſe déclarer en leur faveur; ils n'en douterent plus après cette alliance. Auſſi tous les Miniſtres en firent leurs complimens à M. Jenkins, & à Madame Temple, qui étoit demeurée à Nimégue depuis le départ de Mr. ſon Mari, dont on ne doutoit pas que le mariage du Prince d'Orange n'eût été la veritable cauſe.

1678. Les affaires étoient entiérement ſurſiſes à Nimégue, il ne s'y faiſoit d'Aſſemblée que pour le Jeu, la Danſe & les Collations chez les Ambaſſadeurs de France, d'Eſpagne, de Suéde, de Dannemarck. Mais le Traité de Ligue qui fut enfin ſigné à la Haye le 10 Janvier 1678. entre l'Angleterre & les Etats Generaux, pour obliger le Roi à faire la paix aux conditions qu'ils y avoient ſtipulées, faiſoit eſperer à tous les Alliez que les affaires alloient changer de face à leur avantage : que la France ſeroit même obligée de recevoir la Loi, ou qu'elle ſe verroit accablée par la multitude de ſes ennemis. 1678.

Le traité de Ligue eſt conclu entre l'Angleterre & les E. G.

L'ouverture du Parlement ne pouvoit ſe faire par une nouvelle qui y fût plus univerſellement aprouvée, ni qui engageât plus puiſſamment la Chambre Baſſe à donner au Roi les ſommes dont il avoit beſoin. Les Anglois crurent ne pouvoir payer trop cher le plaiſir de faire la guerre à la France ; & dès que ce Monarque eut declaré au Parlement dans ſa Harangue, la Ligue qu'il venoit de faire avec la Hollande, la Chambre Baſſe lui accorda tout ce qu'il demandoit. On y réſolut quelques jours après d'armer 80. Vaiſſeaux de guerre, & de mettre ſur pié une Armée de terre de trente mille hommes. Mais la maniére de lever les fonds pour entretenir ces Troupes, s'étant trouvée remplie de difficultez, ces réſolutions ne furent ſuivies pour lors que du rappel des Troupes Angloiſes qui étoient au ſervice du Roi de France, qui avoient agi avec beaucoup de valeur dans les combats d'Alſace, & du Palatinat. Mais les Miniſtres de France oubliant alors leurs ſervices, au lieu de les renvoyer genereuſement, les firent rouler dans une grande partie du Royaume, leur faiſant faire de longues routes, dans la vuë de les ruïner par les fatigues & par la déſertion. Elles ſe rendirent pourtant la plûpart dans les Païs-bas auprès du Prince d'Orange, qui les reçut avec plaiſir, & qui n'oublia rien pour les rétablir. Le Parlement ſatisfait accorde au Roi d'Angleterre toutes ſes demandes

Le Roi T. C. ſurpris

Le Roi Très-Chrêtien fut un peu ſurpris des démarches de celui d'Angleterre, quoi-qu'il ſe flatât de pouvoir par

* *Le 13. Juillet.*

1678. ſes intrigues en arrêter le cours. Cependant prévoyant que les Alliez auroient moins d'empreſſement pour la paix, après avoir attiré l'Angleterre dans leurs interêts, il ſe mit en état de profiter du tems, avant que le nouvel Ennemi qu'il alloit avoir ſur les bras fût prêt de s'oppoſer à ſes progrès. Il partit de Verſailles au commencement de Fevrier avec toute ſa Maiſon qui n'avoit jamais paru plus leſte. Et pour mieux couvrir ſon deſſein, il mena la Reine & toutes les Dames juſqu'à Mets, pendant que divers Corps d'Armée tenoient comme bloquez tout à la fois Luxembourg, Namur, Charlemont, Mons, & Ypres, qui étoient les Places les mieux pourvuës des Païs-bas. De ſorte que les forces des Ennemis ſe trouvant diviſées pour la conſervation de ces Villes, n'étoient point en état d'en pouvoir ſecourir aucune.

de ce procedé entre de bonne heure en Campagne.

Il fait le ſiége de Gand.

Les François ne furent pas moins ſurpris que tous les Alliez, lorſque le Roi quittant tout d'un coup la Reine, traverſa tant de Païs avec une extrême diligence, & ſe rendit le 4. de Mars devant Gand, qui avoit été inveſti dès le 1. du mois. Sa Majeſté en fit le ſiége avec une Armée de près de quatre-vingt mille hommes. Don Franciſco Pardo, qui en étoit Gouverneur, ſe mit en état de défenſe, quoique les Troupes qui compoſoient ſa garniſon fuſſent en petit nombre. Il commença par lâcher les Ecluſes qui inonderent les environs de la Ville; mais cela n'empêcha pas les François d'ouvrir la tranchée la nuit du 5. au 6. de Mars. Le Prince d'Harcourt, Aide de Camp du Roi, & le Sieur de Rubantel furent bleſſez en cette occaſion. La Ville ſe rendit au bout de cinq jours, & la Citadelle deux jours après ſuivit ſon exemple.

Siége d'Ypres

La Ville d'Ypres eut bien-tôt le même ſort, malgré la vigoureuſe réſiſtance de la garniſon. Le Roi fit ouvrir la tranchée le 18. Mars du coté de la Citadelle, mais les pluyes ayant fait retarder les travaux, le Marquis de Conflans qui commandoit dans la Place fit un feu ſi continuel aux aproches du canon, qu'il tua beaucoup de monde; le Marquis de Chamilli fut bleſſé en cette occaſion, & le Duc de Villeroi reçut un coup qui lui emporta quelques boutons de ſon juſtaucorps. Ce même jour le Roi fit ouvrir la tranchée d'un autre côté pour obliger les Aſſiégez à une diverſion, & rendre leur défenſe plus foible du côté de la Citadelle. Les deux attaques ſe trouvant avancées juſqu'à quinze pas de la Contreſcarpe, le Roi la fit attaquer. La reſiſtance ne fut pas grande à la défenſe de la Contreſcarpe de la Ville; mais comme le Marquis de Conflans avoit mis tous les Officiers Réformez à celle de la Citadelle, le combat y fut opiniâtré, & ſanglant, ſur tout à l'attaque de la gauche où étoient les Grenadiers à cheval, dont 22. furent tuez, ſans les Officiers qui furent ou tuez ou dangereuſement bleſſez. Enfin la Contreſcarpe fut emportée, & le Gouverneur capitula le lendemain à la pointe du jour.

1678.

Le Parlement d'Angleterre preſſe le Roi d'entrer en guerre contre la France.

Le Parlement d'Angleterre ayant appris la conquête de ces deux Places, preſſa le Roi par des Actes réiterez, d'entrer ſans plus attendre en guerre ouverte avec la France. Il y étoit d'ailleurs ſollicité avec les inſtances les plus vives par le Comte de Walſtein, Envoyé de l'empereur, & par le Marquis de Borgomainero, Ambaſſadeur d'Eſpagne; mais le Parlement continuant avec la même lenteur à aſſigner les fonds neceſſaires pour la levée & l'entretien des Troupes; le Roi d'Angleterre refuſa de déclarer la guerre aux François, à moins qu'il ne ſe vît en état de la ſoûtenir avec ſuccès. Néanmoins l'apréhenſion qu'en eut le Roi l'obligea d'abandonner la Sicile. Le Maréchal de la Feuillade fut chargé de cette commiſſion, & ramena en France la Flote & les ſoldats.

1678. Dans le tems qu'on ne parloit à Nimégue que des diſpoſitions où étoit l'Angleterre de favoriſer ouvertement les Alliez & de réduire la France à recevoir la loi, le Roi la donnoit à toute l'Europe, par les propoſitions qu'il fit le 9. Avril. Il déclara les conditions auxquelles il vouloit faire la paix avec toutes les Puiſſances avec qui il étoit en guerre, & auxquelles il ſe fixoit ſans en pouvoir rien relâcher; tellement qu'il donna à choiſir à ſes ennemis, de les accepter ou de les refuſer, ne prétendant pas même qu'elles l'engageaſſent au delà du dix de Mai.

Suite des Négociations de Nimégue.

Plan de la paix dans les Articles propoſez par la France.

Je ne mettrai pas ici le détail de ces conditions, ni des Mémoires qui furent fournis au ſujet de la Négociation; je dirai ſeulement que les conditions du 9. Avril furent le commencement des Négociations de paix, & le plan ſur lequel tous les Traitez furent faits & ſignez; quoi-que rien ne parût d'abord plus éloigné, & ne l'ait encore paru dans la ſuite, que l'acceptation generale de ces conditions. La plûpart des Alliez les trouvant fort dures, dirent qu'ils riſqueroient tout plûtôt que de les accepter. Il n'y eut que les Hollandois qui parurent diſpoſez à y donner les mains. Ils conſidérerent que dans l'état de foibleſſe où l'Eſpagne étoit réduite, la continuation de la guerre étoit la perte infaillible du reſte des Païs-bas : que par la priſe de Gand, la France venoit de s'ouvrir un chemin facile à la conquête de toutes les Places que les Etats Generaux poſſedoient en Flandre, & que leurs peuples étoient dans l'impuiſſance de ſuporter de nouvelles impoſitions. Les Plénipotentiaires des Etats Generaux eurent donc ordre, peu de tems après, de déclarer à ceux de France qu'ils acceptoient les conditions propoſées par le Roi, & qu'ils demandoient ſeulement dix jours de délai pour porter leurs Alliez à les accepter comme eux.

Actes & Memoires des Négociations de Nimégue.

Délai accordé pour leur acceptation.

Le Roi qui étoit retourné en France après la priſe d'Ypres, revint en ce tems là en Flandre pour ſe mettre de nouveau à la tête de ſes Troupes; & voyant que le terme du délai que les Etats Generaux lui avoient demandé, étoit ſur le point d'expirer, ſans qu'ils euſſent pu porter leurs Alliez à ſe diſpoſer à la paix; il réſolut de faire quelque démarche pour les y contraindre. Mais les Hollandois lui ayant demandé encore une ſuſpenſion d'armes de ſix ſemaines, il la leur accorda.

Memoires du Chevalier Temple.

Memoires de St. Didier.

L'Empereur qui n'étoit pas dans les mêmes diſpoſitions, fit marcher alors ſon Armée du côté du Rhin, ſous les ordres du Duc de Lorraine, qui etoit devenu ſon Beau Frere depuis quelque tems, ayant épouſé la Reine * de Pologne ſa ſœur, Veuve du Roi Michel. Le Roi, qui avoit prévu que ce Prince & tous ceux de l'Empire ne ſe détermineroient à donner les mains aux conditions qu'il leur avoit offertes, que lors qu'ils auroient encore tenté la fortune d'une Campagne, fit paſſer le Maréchal de Crequi de l'autre côté du Rhin, avec des forces conſiderables, qu'il augmenta d'une partie de l'Armée de Flandre, depuis qu'il vit les Hollandois portez à la paix. L'Armée Françoiſe ſe trouvant dans le Briſgavv, le Duc de Lorraine s'en aprocha au commencement de Juin avec l'Armée Imperiale, & n'ayant pu attirer celle de France à une action, il marcha dans l'Alſace pour l'obliger à le ſuivre, & dans le deſſein d'aſſiéger Fribourg. Dans cette vuë il fit paſſer un Corps de Cavalerie à Ruperſchavv ſur un pont volant, avec ordre d'aller ſe poſter entre Blosheim & Altenheim, pour couvrir le pont qu'il faiſoit conſtruire près de là. Il donna ordre en même tems au Prince de Bade de ſe diſpoſer à s'aprocher de Fribourg au premier mouvement du Maréchal de Crequi. Celui-ci ayant jetté deux Bataillons dans

Armée d'Allemagne ſous les ordres de M. de Crequi.

* *Eleonore d'Autriche.*

cette

1678. cette Place, alla camper entre Briſac & Schleſtad, d'où il pouvoit, ſelon le beſoin, ou s'opoſer au paſſage des Impériaux en Alſace, ou ſe jetter dans le Briſgaw par Briſac. Il entra enſuite dans ce Pais avant que les Impériaux fuſſent en état de rien entreprendre.

Mouvemés des deux armées dans le Briſgaw.

Le Duc de Lorraine l'ayant ſuivi, alla camper à ſix lieuës de l'Armée Françoiſe dans le deſſein de l'attaquer, ou de lui faire paſſer le Rhin, d'autant plus que ſes meſures étoient rompuës, & qu'il ne pouvoit plus ni paſſer en Alſace, ni aſſiéger Fribourg. Le Maréchal de Crequi penetrant le deſſein du Duc, alla camper à demi-lieuë de Rhinfeld, d'où il envoya le Comte de Choiſeul, & le Marquis de Bouflers, pour ſe ſaiſir des avenuës de cette Place. Il donna ordre en même tems au Marquis de la Frezeliére, qu'il détacha avec du canon & des Tronpes, de s'emparer des Châteaux de Rottelingen, & de Brombach vis-à-vis de Bale, pendant que le gros de ſon Armée amuſeroit celle des Impériaux, & s'avanceroit doucement vers Rhinfeld. Le Duc de Lorraine, qui prévit ce deſſein, détacha ſous les ordres du Comte Erneſt de Staremberg, huit mille hommes, qui paſſerent par le pié de la Montagne noire, & arriverent au pont de Rhinfeld, dans le tems que les Sieurs de Choiſeul & de Bouflers s'emparoient de la hauteur. Le Comte de Staremberg fit auſſi-tôt travailler à un grand retranchement à la tête du pont où il ſe fortifia; mais le Maréchal de Crequi, averti par le Comte de Choiſeul que ce retranchement n'étoit pas de grande défenſe, réſolut de l'attaquer, & marcha de ce côté-là avec une partie de ſa Cavalerie & des Dragons, pendant qu'une partie de l'Infanterie de ſon Armée, à qui il avoit donné ordre de le ſuivre, venoit plus lentement. Dix Eſcadrons que le Comte de Staremberg avoit poſtez à la tête des défilez pour en diſputer le paſſage, ſe retirerent dès qu'ils virent aprocher les François, en combattant d'un défilé à l'autre, juſqu'à ce qu'ils arrivaſſent à la tête de leur retranchement, où toute l'Infanterie Imperiale étoit demeurée. 1678.

Cõbat de Rhinfeld.

Le Maréchal étant allé le reconnoître mit en bataille les Troupes qu'il avoit amenées avec lui, en attendant ſon Infanterie; mais ayant apercu d'une hauteur d'où il conſideroit les mouvemens des Imperiaux, que leur Cavalerie abandonnoit le retranchement & ſe retiroit par deſſus le pont pour éviter de combattre, il voulut profiter de ce mouvement, & ſans attendre plus long-tems ſon Infanterie, il fit mettre pié à terre à deux Regiments de Dragons, qui animez par l'exemple du Comte de Theſſé, & du Marquis de Liſthené, leurs Colonels, & par le Marquis de Bouflers, qui combattoient à leur tête, attaquerent le retranchement avec une telle furie, que l'Infanterie Allemande, après une médiocre réſiſtance, prit la fuite par deſſus le pont pour ſe ſauver dans la Ville. Mais le paſſage étant étroit, & les François y courant pêle-mêle avec les fuyards, le Colonel Merci, qui commandoit dans Rhinfeld, craignant que les François n'y entraſſent avec les Allemans, & ne s'en emparaſſent, fit hauſſer le Pont-levis, & expoſa ainſi à la fureur du ſoldat victorieux les Impériaux qui n'avoient pu entrer dans la Place; ce qui fut cauſe que pluſieurs ſe précipiterent dans le Rhin.

Les François ne peuvent ſe rendre maîtres de cette Place, & marchent

Les François, après avoir planté leurs Drapeaux au bout du Pont, s'y retranchérent pour ſe mettre à couvert de l'Artillerie de la Ville qui faiſoit un fort grand feu Mais le Colonel Merci craignant d'être emporté s'il attendoit le gros de l'Armée, que les Impériaux avoient cru être en marche après le Ma-

1678. réchal au commencement du combat, fit mettre le feu à la partie du Pont qui étoit de bois, & la rapidité du fleuve n'ayant pu permettre aux François d'en faire conſtruire un autre, ils bornerent leur entrepriſe à jetter quantité de bombes & de carcaſſes dans la Ville. La perte qu'ils firent en cette occaſion fut peu conſidérable, par raport à celle des Impériaux qui fut de deux mille hommes tuez, noyez, ou faits priſonniers. Le Comte de Staremberg fut dangereuſement bleſſé au commencement du combat. Le Maréchal de Crequi fit peu après marcher ſon Armée du côté de la Forêt noire; ce qui faiſant craindre au Duc de Lorraine qu'il n'eût deſſein de pénétrer dans la Suabe, il marcha en diligence à Offenbourg, faiſant paſſer ſon Armée à travers cette Forêt par des chemins qui n'avoient pas encore été frayez. Le General François ne doutant point que l'Armée Impériale ne ſe trouvât extrêmement fatiguée d'une ſi pénible marche, s'avança juſqu'auprès de Rotenhuis pour attaquer l'Avant-garde qui étoit poſtée ſur une hauteur; mais les Impériaux, encore haraſſez de la fatigue du chemin, ſe retirerent à ſon aproche vers le gros de leur Armée, excepté quelques Troupes qui firent ferme dans le Village de Rotenhuis. Le Maréchal le fit attaquer par des Dragons qui y mirent le feu; mais les Impériaux étant ſortis en ce tems-là ſur eux, les mirent en deſordre, & les pourſuivirent juſques ſur les bords de la Riviere de Hintz. Le Marquis de Rannes, Colonel General des Dragons de France & Lieutenant General, fut tué en cette occaſion, dans le tems qu'il vouloit rallier les Troupes, & le Comte de Teſſé y fut dangereuſement bleſſé.

ensuite aux ennemis.

Les deux Armées ſe rencontrent.

Peu de jours après les François prirent le chemin du Rhin, ſuivis par les Impériaux le long des Montagnes noires. Les deux Armées marchoient ſi près l'une de l'autre, que le Maréchal de Crequi s'étant mis à la tête d'un Détachement qui faiſoit l'Avant-garde de ſon Armée n'eut pas marché une heure qu'il trouva à Gegenback les Troupes avancées de l'Arriére-garde des Impériaux au nombre de ſix mille chevaux, & de trois Regimens de Dragons, que le Duc de Lorraine conduiſoit en perſonne. Dès que les Impériaux s'apperçurent qu'ils étoient tombez dans la marche des François, ils ſe retranchérent le long de la Riviere de Hintz qui les ſéparoit, & au delà de laquelle le Maréchal de Crequi vouloit aller camper pour faire ſubſiſter ſon monde avec moins de peine. Le Duc jugea du deſſein du General François, & voulut s'opoſer à ſon paſſage; mais n'ayant pu en venir à bout, alla camper dans un poſte avantageux où il paroiſſoit hors d'inſulte. Néanmoins le Maréchal de Crequi, qui ſe crut en ſituation de pouvoir attaquer l'Armée Impériale que ſa preſence avoit jettée dans le trouble, paſſa la Riviere après avoir donné quelque relâche à ſes ſoldats, & s'avança vers le poſte qu'elle occupoit. Le Duc de Lorraine, qui ne pouvoit douter de ſa réſolution, aſſembla auſſi-tôt le Conſeil de guerre, où il allégua les raiſons qui devoient porter les Impériaux à ne pas refuſer de combattre; mais il ſe trouva ſeul de ſon avis: chacun ayant ſoûtenu fortement qu'il y avoit de l'imprudence à y penſer; que s'il faloit hazarder une bataille, il valoit mieux que ce fût au delà du Rhin, que dans leur Païs qui demeureroit en proye aux François, ſi la fortune étoit contraire aux Impériaux; puiſque le Maréchal de Crequi ne pouvoit ſe défendre de repaſſer bien-tôt ce fleuve, n'ayant pas de quoi faire ſubſiſter ſon Armée; de ſorte que le Duc de Lorraine ſe vit obligé de ſe retirer ſous Offenbourg, ce qui lui réüſſit très-mal. Comme on s'étoit aviſé un peu tard de prendre ce par-

1678. & les Impériaux évitent le combat.

1678. ti, à peine eut-il donné les ordres pour la retraite, que le Maréchal de Crequi ſe preſenta, & chargea les Gardes Impériales. Cependant quelque deſordre qu'il y eût dans l'Armée, à cauſe de l'incertitude où elle étoit, ſi elle devoit combattre ou prendre la fuite, elle ſuivit le chemin d'Offenbourg, & s'y retira avec précipitation. Le Regiment de Haran & quelques Dragons de l'Arriére-garde ayant voulu faire ferme, furent très-maltraitez. Les Imperiaux perdirent dans ce rencontre iept à huit cens hommes, & les François un peu moins. Le Maréchal de Crequi y fut bleſſé & le Comte de Schomberg fait priſonnier.

Le Fort de Kel pris & raſé par les François.

L'Armée Françoiſe ne trouvant plus dequoi ſubſiſter dans le Briſgavv, le Maréchal de Crequi la fit repaſſer en Alſace, & comme il vouloit ôter aux Imperiaux le moyen d'y entrer, il envoya ſommer la Ville de Strasbourg de remettre à ſon pouvoir le Fort de Kel, à la tête du Pont de cette Ville du côté d'Allemagne, pour ſûreté qu'elle ne romproit pas cette année la Neutralité en faveur des Imperiaux; mais le Magiſtrat l'ayant refuſé, il fit attaquer ce Fort qui fut emporté d'aſſaut, & tous ceux qui le défendoient tuez ou faits priſonniers. Enſuite ayant renvoyé dans la Ville cent ſoldats ou Officiers qui étoient de ce nombre des derniers, il fit dire aux Magiſtrats que s'ils vouloient deſormais s'engager a obſerver exactement la Neutralité, il les laiſſeroit en repos. Mais quelques Officiers de l'Empereur ayant détourné les Habitans d'écouter cette propoſition, le Maréchal fit brûler le Pont du côté de d'Allemagne, & raſer le Fort de Kel. Il paſſa enſuite le Rhin ſur le Pont de batteaux qu'il avoit à Altenheim. Le Duc de Lorraine, craignant qu'il n'eût deſſein d'aſſiéger Strasbourg, y fit paſſer en diligence dans des batteaux mille hommes de pié, & 400. chevaux, qui furent reçus dans la Ville. Le General François regarda cette démarche comme une déclaration ouverte du Peuple de Strasbourg contre la France, & fit attaquer les Forts de l'Etoile & du Péage du côté de l'Alſace entre la Ville & le Rhin. Le Duc de Lorraine, qui avoit paſſé dans ce tems-là ce fleuve près de Philipsbourg, ſe ſaiſit de Landau qu'il abandonna enſuite, & battit quelques détachemens des Troupes Françoiſes. 1678.

Priſe de Puicerda en Catalogne.

La ſituation des affaires des Eſpagnols en Catalogne n'étoit pas meilleure, nonobſtant l'application que Don Juan d'Autriche continuoit d'y donner. Le Maréchal de Navailles prit après un mois de ſiége Puicerda, place conſiderable par ſes fortifications, & par ſa ſituation, malgré la vigoureuſe réſiſtance de Don Sanchez de Mirande qui en étoit Gouverneur.

Priſe de Leuvve en Brabant.

La Ville de Levve, en Brabant, fut encore priſe en moins de tems par le Sr. Calvo qui la ſurprit, & l'emporta en une nuit. Le Sr. de la Breteche, Colonel de Dragons, & le Sr. Cremeau, Capitaine d'Infanterie, donnerent en cette occaſion des marques de leur vigilance autant que de leur hardieſſe.

Affaires Maritimes.

Le Comte d'Etrées n'eut pas durant cette année un bonheur égal à celui de la precedente. Il étoit demeuré à la Martinique & à la Guadaloupe, où ayant réſolu d'aller chaſſer les Hollandois de l'Ile de Curaçao, il mit à la voile le 7. Mai; mais quelques jours après ſes Vaiſſeaux furent emportez par des courans ſi rapides, qu'ils allerent échoüer ſur les bancs de l'Ile d'Aves, ou des Oiſeaux. Il en perdit dix & une Flûte; les équipages furent ſauvez, excepté 150. matelots.

Naiſſance de *Louis-Alexandre de Bourbon*, Comte de Toulouze.

Le 6. du mois ſuivant nâquit *Loüis-Alexandre de Bourbon*, Comte de Toulouze, Duc de Damville & de Ponthiévre, Pair & Amiral de France, & Gouverneur de Bretagne.

1678. La ſituation des Alliez du Nord étoit bien différente de celle des Eſpagnols & des Impériaux. La victoire les ſuivoit partout, & les Suedois étoient ſi malheureux de quelque côté qu'ils portaſſent leurs armes, qu'il ſembloit que la fortune avoit réſolu de les pouſſer à bout.

Suedois malheureux dãs la guerre du Nord.

Le Comte de Conigsmarck avoit au commencement de cette année repris l'Ile de Rugen avec beaucoup de bonheur & de courage, par le moyen du nouveau Fort dans lequel les Suédois s'étoient maintenus; & pour chaſſer les Danois de cette Ile, ils avoient donné une bataille fort ſanglante & fort opiniâtrée, dans laquelle les Danois au nombre de ſept mille, commandez par le General Major Rumor, furent entiérement défaits par le Comte de Conigsmarck. Mais malgré tous ces avantages, le ſort des armes ne fut pas longtems ſans leur devenir encore plus contraire qu'il ne l'avoit été auparavant. Il eſt vrai que le Roi de Dannemarck ne fit d'autres progrès que la Conquête de la Ville & du Fort d'Elſinbourg qu'il prit au mois de Juillet, & qu'il ne put faire lever au Roi de Suéde le ſiége de Chriſtianſtad qu'il aſſiégeoit pour la ſeconde fois, & qu'il réduiſit à capituler au bout de pluſieurs mois; mais l'Electeur de Brandebourg remporta au contraire ſur eux les avantages les plus conſiderables.

L'El. de Brandebourg reprend ſur eux l'Ile de Rugen & la vil. le de Stralſund.

Ce Prince ayant réſolu de chaſſer une ſeconde fois les Suédois de l'Ile de Rugen, y aborda entre Palmeroot, & Putbus, pendant que la Flote Danoiſe faiſoit une fauſſe deſcente à la pointe de Vvitavv pour obliger les Suédois à une diverſion. Il fit mettre à terre 9. mille hommes qu'il avoit embarquez ſur deux cens dix Bâtimens portant voile, & malgré la réſiſtance du Comte de Conigsmarck & le feu de dix piéces de canon qui tiroient de deſſus le rivage, il fit ſa deſcente dans laquelle il ne perdit que deux ou trois Officiers, & vingt ſoldats. Le Comte de Conismarck, qui n'étoit pas aſſez fort pour tenir la Campagne, ſe retira avec toutes ſes Troupes dans le vieux Fort du paſſage. L'Electeur y alla dès le lendemain, & s'étant aperçu que le Comte de Conismarck faiſoit embarquer ſes Troupes pour les faire paſſer à Stralſund, & que la confuſion étoit grande dans le Fort, il le fit attaquer l'épée à la main, & l'emporta. Il y fit ſept cens priſonniers, & y trouva deux mille cinq cens chevaux; le Comte de Conismarck, n'eut que le tems de ſe ſauver à Stralſund dans une Chaloupe. L'Electeur ne voulant pas laiſſer rallentir l'ardeur de ſes ſoldats attaqua peu après le nouveau Fort qu'il prit ſans beaucoup de réſiſtance, & s'étant rembarqué enſuite ſans beaucoup perdre de tems, il alla former le ſiége de Stralſund, qu'il preſſa ſi vivement que le Comte de Conismarck, à qui les Bourgeois avoient confié la défenſe de leurs Remparts, fut réduit en trois jours à capituler. Les Princes de Lunebourg avoient de leur côté obligé la garniſon Suédoiſe qui étoit dans Damgarten, de remettre cette Place entre leurs mains; de ſorte qu'il ne reſtoit plus au Roi de Suéde dans la Pomeranie que la Ville de Gripsvvald. L'Electeur de Brandebourg la fit attaquer par le Baron Dorfling qui la prit au bout de dix jours; mais comme ſi la perte de ces Places n'eût pas ſuffi au malheur qui perſécutoit les Suédois, les garniſons qui en ſortirent ayant été embarquées ſur 24. Bâtimens que l'Electeur leur donna pour les porter en Suéde, firent naufrage ſur les écüeils de l'Ile de Bornholm apartenant aux Danois. Ils étoient au nombre de quatre mille ſoldats, outre quantité de femmes & d'enfans dont la moitié ſe noya: les autres furent conduits à Copenhague. Le Roi de Dannemarck refuſa de les laiſſer retourner en Suede, parce que le Comte de Conigsmarck n'avoit pas executé l'accord

1678.

1678. dont on étoit convenu pour les priſonniers que les Suedois avoient faits à la bataille de Rugen. Ces derniers furent encore chaſſez de la Pruſſe Ducale par le Marquis de Brandebourg, qui obligea le Sieur Horne, Maréchal de Camp, de ſe retirer après de fréquentes pertes. 1678.

Les conditions de paix offertes par le Roi ſont acceptées par les Hollandois. *Memoires de St. Dizier. Memoires de Temple.*

Durant que ces événemens ſe paſſoient ſur les bords de la Mer Baltique & le long du Rhin, la paix commençoit d'être ſi certaine en Hollande, que la joye en éclatoit déja par tout. Le peuple avoit crié à haute voix à la Haye, *vivent les Etats Generaux & le Prince d'Orange, la paix eſt faite!* Il n'en étoit pas de même à Nimégue, où le trouble étoit répandu parmi les Alliez, qui voyoient l'effet que les conditions offertes par le Roi étoient ſur le point de produire. Ils déclarerent aux Médiateurs, qu'il n'étoit pas poſſible qu'une affaire d'une auſſi grande importance, que l'étoit celle de la paix, pût ſe reſoudre & ſe conclure dans un terme auſſi court que celui que le Roi avoit preſcrit. Sa Majeſté avoit écrit aux Etats Generaux * du Camp de Deinſe, qu'elle avoit aprîs avec plaiſir, *qu'ils euſſent des ſentimens conformes au ſincere deſir qu'elle avoit, de faire tous les pas qui pouvoient conduire à la paix; lors qu'elle étoit au milieu des avantages que ſes armes lui avoient aquis, & qu'elle pouvoit enſuite eſperer dans la ſuite de la guerre.* Par cette même Lettre le Roi accordoit aux Etats Generaux le ſeptiéme Article du Traité de Commerce, dont les Ambaſſadeurs n'étoient point convenus à Nimégue; & pour guérir entiérement la crainte qu'ils avoient de la perte de la Flandre, Sa Majeſté leur permettoit » que lors que » par un Traité fait ſous les conditions » propoſées, ils ſeroient rentrez dans » ſon ancienne Alliance, & qu'ils ſe ſe- » roient obligez de demeurer Neutres » dans tout le cours de cette guerre, » elle accorderoit toûjours à leur conſi- » dération les mêmes conditions à l'Eſ- » pagne, & qu'elle n'attaqueroit ce- » pendant aucune Place dans les Païs- » bas, mais qu'elle ſeroit toûjours prê- » te de leur accorder cette *Barriére* » qu'ils croyoient ſi neceſſaire à leur re- » pos. Que s'ils jugeoient à propos de lui » envoyer des Députez, ils la trouve- » roient dans le voiſinage de Gand, juſ- » ques au 27. de Mai.

Mr. de Beverning eſt envoyé de leur part à S. M.

Dès que la Lettre du Roi fut arrivée à Nimégue, Mr. le Comte d'Avaux alla d'abord avec tous ſes gens en donner part aux Ambaſſadeurs de Hollande. Le bruit qui s'en répandit réjoüit autant le peuple qu'il cauſa d'allarmes aux Miniſtres des Alliez. Ils expédierent tous dès le même jour des Couriers à leurs Maîtres pour les informer de ce qui ſe paſſoit; & ce commencement de négociation donna une ſi ample matiére à leurs Conférences, qu'ils redoublerent pour lors leurs Aſſemblées. Cependant la Lettre du Roi fut portée aux Etats Generaux par un Trompete que Sa Majeſté avoit envoyé à la Haye. Elle y fut reçuë avec grande démonſtration de joye; & les Etats ayant été quatre jours à déliberer ſur la réponſe, ils l'envoyerent enfin le 25. par un de leurs Trompettes, que celui du Roi conduiſit au Camp. Mr. de Beverning reçut en même tems ordre de partir dans peu de jours pour ſe rendre auprès de S. M. afin d'être plus particuliérement inſtruit de ſes intentions. Cet Ambaſſadeur voulut s'en excuſer: l'on attribua ſa répugnance à la crainte qu'il avoit de déſobliger le Prince d'Orange, dont les interêts ne s'accommodoient pas de la paix. Mais l'ordre des Etats ayant été réiteré, Mr. de Beverning partit & arriva à Anvers le trente Mai. Il y trouva un Trompette du Roi qui l'attendoit pour le conduire au

* *Elle eſt datée du 18. Mai.*

1678. Camp, ou après avoir vu Monſieur de Pomponne, il eut audience de Sa Majeſté.

Tréve accordée par le Roi pour faciliter la paix generale.

Cependant on étoit à Nimégue dans une grande impatience de ſavoir quel ſeroit le ſuccès de la Députation de M. de Beverning, que les Alliez n'avoient vu partir qu'avec chagrin, ne doutant pas que toutes ces démarches ne fuſſent enfin ſuivies de la paix particuliére des Hollandois. Il leur étoit ſi important de détourner ce coup, que pour en venir à bout, ils employerent toutes ſortes de moyens : mais le 4. Juin un Courier du camp aporta aux Ambaſſadeurs de France une copie de la réponſe que le Roi avoit faite à la Lettre des Etats Generaux, & une autre au Memoire que Sa Majeſté avoit fait remettre à M. de Beverning. Le Roi marquoit par cette Lettre » le plaiſir qu'il avoit de voir les » Etats Generaux dans les diſpoſitions » de la paix, les nouvelles facilitez que » Sa Majeſté vouloit y aporter en fa» veur de leurs Alliez, & la joye qu'el» le auroit en leur rendant ſon ancien» ne amitié, de prendre avec eux les en» gagemens les plus capables d'affermir » pour toûjours leur repos & leur liberté. Par le Memoire remis à M. de Beverning le Roi accordoit, à la priere des Etats Generaux, une Tréve de ſix ſemaines, à commencer le premier du mois ſuivant. Ce qui étendoit cette Tréve juſques au 15. Août, afin que les Etats euſſent tout le tems qu'ils ſouhaitoient pour porter leurs Alliez à conſentir à la paix, » moyennant quoi les Etats pro» mettoient de ne les aſſiſter en aucune » maniére, pendant tout le cours de » cette guerre, s'ils n'avoient pu leur » faire accepter les conditions offertes » par le Roi, n'étant pas juſte qu'en » l'état où ſe trouvoient les armes de Sa » Majeſté, elle perdit les occaſions de » les faire agir, & qu'elle s'engageât de » nouveau comme elle avoit déja fait » par ſa Lettre du 18. du mois paſſé.

1678.

Le Roi donna ordre en même tems à M. le Maréchal de Luxembourg, General de ſon Armée, de n'attaquer aucune Place pendant tout ce tems-là, & d'attendre la réponſe des Etats dans le voiſinage de Bruxelles.

Diſpoſition des Alliez dãs cette conjoncture.

Les Ambaſſadeurs des Alliez tenoient cependant de longues & fréquentes Conférences ; mais ils avoient peine à convenir de la réponſe qu'ils devoient faire ſur la communication que les Ambaſſadeurs des Etats Generaux leur avoient donnée du Memoire remis par le Roi à M. de Beverning, & ſur laquelle ces Ambaſſadeurs preſſoient leur réſolution, pour prendre là-deſſus leur parti. Enfin ils s'accorderent & donnerent leur réponſe ; elle ſe réduiſoit à dire » qu'ils eſperoient de la bonne foi & » de l'équité des Etats Generaux, qu'ils » ne feroient rien au préjudice de l'Em» pereur, de l'Empire, & de tous les » Alliez, qui ne s'étoient engagez dans » la guerre preſente, que pour ſauver » les Provinces-Unies : que les Etats ſa» voient aſſez par eux-mêmes, ſans » qu'il fût beſoin de les en faire ſouve» nir, qu'ils avoient affaire à un enne» mi qui ne vouloit diviſer les Alliez que » pour les perdre tous plus facilement ; » que s'ils étoient dans la neceſſité abſo» luë de faire la paix, l'Empereur of» froit d'y donner les mains ſous des » conditions honnêtes : mais qu'ils ne » pouvoient prendre des réſolutions auſ» ſi précipitées que celles que l'ennemi » leur demandoit : qu'ils voyoient bien » qu'on ne cherchoit qu'à les jetter dans » le précipice, puiſqu'on ne leur vou» loit pas ſeulement permettre de trai» ter même des choſes, ſans la déciſion » deſquelles il ne pouvoit jamais y avoir » de paix ; qu'ils les ſuplioient de ne » rien précipiter ; que c'étoit fait de la » paix generale, ſi la France s'aperce» voit que les Etats Generaux fuſſent » dans le deſſein de traiter ſéparément, » les aſſurant que quand l'Empereur

1678. » feroit ſa paix, il n'auroit pas moins » d'égard aux beſoins des Provinces-» Unies & des Païs-bas, qu'il avoit » montré de zele à entreprendre & » à ſoûtenir la guerre pour leur dé-» fenſe.

Les Eſpagnols reçoivét auſſi les conditions offertes par la France, & les Alliez en murmurent.

Pendant que les Alliez faiſoient leurs remontrances à Nimégue aux Ambaſſadeurs des Etats Generaux, on ſut que les Eſpagnols avoient déclaré le 12. à la Haye, qu'ils acceptoient les conditions offertes par la France: & comme les Députez des Etats Generaux, dans leurs Memoires preſentez au Duc de Villa-Hermoſa, avoient allegué l'impuiſſance de l'Eſpagne, comme une des plus fortes raiſons qui les empêchoient de pouvoir plus long-tems ſoûtenir la guerre, ceux-ci ne manquerent pas dans cette occaſion de faire la même choſe, & d'apuyer la neceſſité où ils ſe trouvoient d'accepter la paix, ſur l'impuiſſance où étoient les Etats Generaux de ſuporter plus long-tems le poids & les frais d'une ſi grande guerre. Les Imperiaux cependant & tous les Miniſtres des Princes du Nord, crioient hautement contre l'inclination que les Eſpagnols & les Hollandois avoient pour une paix ſi deſavantageuſe: ils interpretoient ſiniſtrement les facilitez que le Roi y apportoit, & diſoient » que la France leur » tendoient des piéges qu'ils ne recon-» noîtroient que lors qu'ils ne ſeroient » plus en état de les éviter; ou qu'il fa-» loit qu'il y eût quelque foibleſſe inte-» rieure dans les forces de la France, » quelque formidables qu'elles paruſ-» ſent; qu'il n'y avoit qu'à tenir fer-» me, & que c'étoit une trop grande » lâcheté de recevoir abſolument la » Loi, lorſqu'ils n'étoient pas encore » hors d'eſperance d'obtenir des avan-» tages, qui rendroient leurs conditions » meilleures.

Les E. G. ſe déterminent à faire leur paix particuliére.

Les Hollandois, qui voyoient évidemment par toutes les déclarations des Ambaſſadeurs de leurs Alliez, que leur deſſein n'étoit pas de répondre préciſément au Memoire du Roi, dont ils leur avoient donné communication, & qu'ils refuſoient d'accepter une Tréve, qui étant de plus de deux mois, leur eût donné tout le tems de recevoir les inſtructions de leurs Maîtres, ſans rien précipiter; ils leur déclarerent de nouveau » que la neceſſité dans laquelle ils » étoient ne pouvoit plus ſouffrir de dé-» lai, qu'ils avoient perdu toute eſpe-» rance du côté de l'Angleterre; que » tous les Païs-bas étoient en ſi mauvais » état, qu'il n'y avoit pas une Place qui » pût réſiſter au Roi; que rien ne pou-» voit ſauver leur République de la » ruïne, où les entraînoit neceſſaire-» ment la perte de ces Provinces, qu'u-» ne prompte paix; c'eſt pourquoi ils les » prierent de leur donner une réponſe » poſitive. Ce fut dans la Conférence du 20. Juin que les Ambaſſadeurs des Alliez répondirent, mais d'une maniére équivoque. Leurs diſcours ne tendoient qu'à éloigner la paix: cependant ils n'arrêterent pas le cours de la Négociation. Les Etats Generaux envoyerent le 22. à leurs Ambaſſadeurs l'ordre de ſigner la paix avec la France dans ce mois; & le même jour ils écrivirent au Roi par le Sieur de Lannoi, un de leurs Officiers, lequel paſſa par le Camp, & rendit de leur part une Lettre à Mr. le Maréchal de Luxembourg, par laquelle les Etats faiſoient ſavoir à ce General l'ordre qu'ils avoient donné à leurs Ambaſſadeurs à Nimégue, & lui communiquoient tout le contenu de la Lettre qu'ils écrivoient ſur ce ſujet à Sa Majeſté.

Lettre que les Etats écrivirét au Roi ſur ce ſujet.

» Les Etats témoignent au Roi avec » combien de joye ils avoient vu par ſa » réponſe écrite le premier de ce mois » de ſon Camp de Weſteren, qu'il a-» voit plu à Sa Majeſté de leur accor-» der un délai pour porter leurs Alliez à » accorder les conditions, dont elle s'é-» toit expliquée; & que pour lui donner

1678. » toute la ſatisfaction poſſible, ils n'a-
» voient rien omis de tout ce qui dé-
» pendoit d'eux. Que bien qu'ils ne puſ-
» ſent pas ſe promettre que tous leurs
» Alliez vouluſſent y concourir comme
» eux, ils n'avoient pas laiſſé néan-
» moins de donner ordre à leurs Am-
» baſſadeurs de ſigner le Traité dans la
» fin du mois ; mais que comme ils é-
» toient aſſurez que Sa Majeſté Catho-
» lique accepteroit la paix avec eux, ils
» ſuplioient Sa Majeſté de vouloir faire
» ceſſer tous Actes d'hoſtilité, de faire
» retirer ſon Armée dans ſes Frontiéres,
» & de donner des Sauf-conduits aux
» Vaiſſeaux de leurs Sujets qui étoient
» à la pêche, afin que les Vaiſſeaux de
» guerre, ni les Armateurs de S. M. ne
» les endommageaſſent plus.

Incidét imprevu qui penſa rompre le Traité

Dans la ſituation où étoient pour lors les affaires de la paix d'Eſpagne & de Hollande, il n'y avoit perſonne qui n'eſperât d'en voir la concluſion dans peu de jours, & l'on n'en attendoit pas moins à tous momens la nouvelle à la Cour, qu'à la Haye. Mais pendant qu'il ne paroiſſoit plus aucune difficulté de part ni d'autre, on n'en vit naître une à Nimégue, qui n'arrêta pas ſeulement la ſignature de la paix, mais qui faillit encore à la rompre entiérement. Dans le projet du traité on n'avoit fait aucune mention du tems de la reſtitution des Places que le Roi rendoit à la Couronne d'Eſpagne & aux Etats Generaux. C'étoit une choſe ſur laquelle on ne s'étoit expliqué en aucune maniére : le Roi prétendoit que ce ne ſeroit qu'après la paix generale, & la ſatisfaction entiére de la Suéde, en vuë de laquelle Sa Majeſté faiſoit valoir tant de facilité de ſa part. L'Eſpagne & les Etats Generaux au contraire entendoient que la reſtitution des Places dût ſe faire immédiatement après la Ratification des Traitez. La Négociation néanmoins avoit été conduite de cette ſorte juſques à la veille de la ſignature, ſans qu'on eût penſé à un plus grand éclairciſſement. 1678.

Explica. non dõ. née de part & d'autre à deſſus.

Le Marquis de los Balbaſes fut le premier qui demanda explication ſur le tems de la reſtitution des Places. Les Ambaſſadeurs de France ſoupçonnerent diverſes perſonnes d'avoir donné occaſion à cet Ambaſſadeur de faire naître cet incident. Quoi-qu'il en ſoit le Marquis de los Balbaſes n'eut pas plûtôt conçu cet ombrage, qu'il alla trouver les Ambaſſadeurs de Hollande, pour ſavoir quels étoient leurs ſentimens ſur ce ſujet. Ceux-ci répondirent que ſi l'on prétendoit differer cette Reſtitution au-delà de l'échange des Ratifications, c'étoit une choſe à laquelle ils ne s'étoient pas attendus : & ſur le champ ils allérent prier les Ambaſſadeurs de France de leur donner leur explication, qu'ils envoyerent aux Etats Generaux par un Courier exprès. » Les Ambaſſadeurs de
» France diſoient que la ſatisfaction de
» la Suede, étant la premiere des con-
» ditions propoſées par le Roi, ſans la-
» quelle Sa Majeſté auroit déclaré qu'el-
» le ne pouvoit entendre à aucune paix,
» il faloit que les Puiſſances qui accep-
» toient ces conditions, contribuaſſent,
» autant qu'il étoit en elles, à la ſatis-
» faction de la Suéde, & que la ré-
» tention des Places étoit le moyen le
» plus facile que Sa Majeſté eût entre
» les mains pour la procurer, ſans
» qu'elle demandât que les mêmes
» Puiſſances, qui n'acceptoient les
» conditions de paix que pour ſe déli-
» vrer au plûtôt des malheurs de la
» guerre, s'engageaſſent à aucune autre
» démarche pour faire obtenir cette ſa-
» tisfaction.

Les Alliez prenoient de l'occaſion pour porter les Hollandois à rõpre.

Nonobſtant toutes les raiſons qu'on allegua pour autoriſer la conduite du Roi, M. de Beverning, après la réponſe qu'il eût des Etats Generaux, déclara le 25. aux Ambaſſadeurs de France, qu'ils ne pouvoient ſigner la paix, ſi le Roi ne ſe relâchoit de cette prétention.

1678. tion Mais les Ambaſſadeurs de France ne pouvant s'en deſiſter, ſans un pouvoir particulier, il leur falut attendre de nouveaux ordres de la Cour. Tous les Miniſtres des Alliez qui avoient vu avec un extrême déplaiſir la paix de Hollande prête à être ſignée, & celle d'Eſpagne ſur le point de la ſuivre, ſaiſirent cette occaſion favorable de rendre ſuſpecte aux Hollandois la bonne foi de la France. Il leur fut d'autant plus facile d'y réüſſir, que ceux mêmes qui dans les Etats avoient été les principaux inſtrumens de cette paix, crioient alors le plus haut contre cette innovation, que quelques uns traitoient de ſurpriſe. Comme ils ne vouloient pas être ſoupçonnez d'avoir donné les mains à des piéges, ils ſe crurent obligez de paroître les plus fermes & les plus déterminez à rompre entiérement le Traité, plûtot que de ſe relâcher ſur ce point.

Raiſons que la France allegua pour tenir fermedans ſes pretenſiõs.

Les Ambaſſadeurs de France ne laiſſerent pas de déclarer le 30. Juin, à ceux des Etats Generaux, » qu'ils étoient prêts de ſigner la paix aux conditions dont ils etoient convenus enſemble; & que comme ils ne s'étoient expliquez avec eux ſur le tems des reſtitutions que le 25. ils n'avoient pu donner plûtôt avis au Roi de la nouvelle clauſe qu'ils prêtendoient ajoûter à l'Article qu'ils avoient eux-mêmes dreſſé ſur cette matiére; mais qu'ils offroient cependant de ſigner les Traitez de Paix & de Commerce de la maniére dont ils étoient demeurez d'accord, afin de faire voir à tout le monde qu'ils ne vouloient pas differer d'un ſeul jour la ſignature d'une paix, après laquelle tous les peuples ſoupiroient. On avoit toûjours quelque eſperance de voir bien-tôt ajuſtées toutes les difficultez qui arrêtoient la ſignature de la paix; mais par un Courier de la Cour, qui arriva le 10. Juiller, les Ambaſſadeurs de France ayant eu ordre de ſignifier à ceux de Hollande, que le Roi ne ſe relâchoit point ſur la retention des Places, pour obtenir ſatisfaction en faveur de la Suede; on ne fut plus ce qu'on devoit eſperer, & les choſes retomberent preſque dans leur premier état. Les Ambaſſadeurs de France attendoient la derniere réſolution des Etats Generaux, & durant ce tems-là ils* jugerent à propos de faire connoître au Public les raiſons que Sa Majeſté avoit de retenir les Places juſques à la ſatisfaction de la Suede. Ils firent pour ce ſujet imprimer un Memoire qu'ils donnerent le 17. aux Ambaſſadeurs de Hollande. Cet Ecrit * contenoit en ſubſtance » que le Roi » n'ayant fait qu'une même affaire de » ſes interêts & de ceux de la Suede, » & ne s'étant porté à abandonner tant » de Places, dont les Hollandois ne » profitoient pas moins que les Eſpagnols, que pour obtenir la ſatisfaction de ſon Allié, Sa Majeſté avoit » dû eſperer que ces Puiſſances contribueroient avec elle au rétabliſſement » de cette Couronne, ou du moins » qu'elles ne s'opoſeroient pas au deſſein qu'elle avoit de ſe ſervir de ces » Places, comme d'un moyen tres-propre pour faire executer une condition, » dont ils étoient convenus en acceptant la paix. Mais que puiſque les » Ennemis du Roi tâchoient de rendre » ſuſpecte la parole de Sa Majeſté, elle vouloit bien entrer avec les Etats » Generaux dans tous les moyens qu'ils » jugeroient les plus propres pour procurer la ſatisfaction de la Suede.

Comme ce Memoire étoit une eſpece de Manifeſte fort étendu & qui fut rendu public, les Etats Generaux y firent faire une reponſe fort ample, qui fut imprimée en François & en Flamand, & donnée le 24. aux Ambaſſadeurs de

Réponſe des E.G.

* *Il ſe trouve dans les Actes & Memoires de la Paix de Nimégue.*

1678. France. Elle contenoit un long récit de toute la Négociation » par où ils faiſoient voir qu'après toutes les expreſſions favorables avec leſquelles il avoit plu au Roi de ſe déclarer particuliérement à leur égard, ils ne pouvoient croire que les ſentimens de Sa Majeſté fuſſent conformes aux expreſſions qui ſe trouvoient dans le Memoire de ſes Ambaſſadeurs : qu'ils ne pouvoient imputer cet incident qu'aux artifices de ceux, qui pour des intérêts particuliers ne trouvoient pas leur compte dans l'accompliſſement de la paix. Que dans toute la Négociation n'ayant jamais été fait mention de la Suede à leur égard, on auroit tort de pretendre, qu'après la Neutralité que le Roi avoit demandée aux Etats Generaux, comme une condition eſſentielle à leur paix particuliére, ils duſſent donner leurs Places pour faire la guerre à leurs Alliez. Que les Etats promettoient comme ils avoient toûjours fait, de contribuer de tout leur pouvoir à l'accommodement des Puiſſances du Nord, par tous les offices dont ils étoient capables, & qu'ils proteſtoient preſentement qu'il ne tenoit pas à eux que la paix ne fût conduite à une heureuſe fin.

Ils traitent avec l'Angleterre pour amener le Roi aux fins de leurs demandes.

Cette reponſe faiſoit évidemment connoître que les Etats Generaux n'étoient pas dans le deſſein de ſe relâcher: auſſi penſerent-ils à prendre d'autres meſures, & leurs Députez aux affaires étrangeres, ſignerent à la Haye le 26. avec M. Temple un ſecond Traité, » fondé ſur ce que les Etats Generaux, „ après avoir donné les mains aux offres de Sa Majeſté Très Chrêtienne, „ & l'avoir aſſurée que Sa Majeſté Catholique en feroit de même, pour „ ce qui la concernoit, ils voyoient avec „ douleur que les Miniſtres de France „ s'y opoſoient par le refus de la reſtitution des Places ; qu'ils étoient obli- „ gez d'avoir recours à Sa Majeſté Bri- 1678. „ tanique, afin que ſi ſes ſoins auprès „ du Roi Trés-Chrêtien étoient inutiles, elle voulût bien apuyer une » Cauſe ſi juſte, & les aſſiſter de ſes » forces. Ce Traité étoit encore conditionné par une circonſtance du tems, & ne devoit avoir aucun effet qu'en cas qu'ils ne puſſent obtenir du Roi avant l'onziéme d'Août une Déclaration favorable à leurs demandes, & que Sa Majeſté ne refusât abſolument de rendre les Places après l'échange des Ratifications. En cas d'un pareil refus » ils » convenoient avec Sa Majeſté Britannique de déclarer la guerre à la Fran„ ce, pour l'obliger, à forces commu„ nes, aux conditions dont ils demeu„ roient d'accord par ce Traité. Ces conditions étoient fort differentes de celles que le Roi avoit propoſées le neuf Avril ; mais elles n'étoient ſpécifiées que pour l'Empire, l'Eſpagne, & la Lorraine.

Peu de jours après * les Ambaſſadeurs de France reçurent par un Courier exprès, les dépêches de la Cour, ſur leſquelles ils dreſſerent un Memoire qu'ils donnerent aux Ambaſſadeurs de Hollande, par lequel » ils faiſoient connoî„ tre que la ſatisfaction d'un Roi Al» lié du Roi leur Maître, étant la fin » unique que Sa Majeſté s'étoit propo„ ſée dans l'affaire preſente de la reten» tion des Places, elle admettroit vo» lontiers toutes les propoſitions qui „ tendroient à cette fin, & que pour „ cet effet elle vouloit bien s'avancer „ juſques à Saint Quentin, pour écou„ ter ce que les Etats avoient à lui pro» poſer par leurs Députez, les aſſurant » qu'ils trouveroient en elle des ſenti» mens ſi équitables, qu'ils n'auroient » plus de ſujet de douter de la ſincerité » avec laquelle Sa Majeſté avoit com» mencé & continuoit d'agir pour avoir

* *Le 29. Juillet.*

1678. »la paix. Les Ambaſſadeurs de Hollande étoient fort embarraſſez de repondre à ces propoſitions : ils dirent qu'ils ne voyoient aucun expédient pour terminer la difficulté : que ſi les Ambaſſadeurs de France en avoient quelqu'un, ils n'avoient qu'à le propoſer, & que leurs Maîtres ne croyoient pas qu'une Députation ſur ce ſujet pût être d'aucune utilité. 1678.

Inſtances du Roi pour engager les E G. à conclure.

Sur ces entrefaites les Ambaſſadeurs de France reçurent * ordre de la Cour, de faire de nouvelles inſtances pour porter les Etats Generaux à envoyer leurs Députez à Gand, avec aſſurance qu'ils y trouveroient de la part de Sa Majeſté toutes les diſpoſitions qu'on pouvoit deſirer, pour ſurmonter les obſtacles qui arrêtoient la conclnſion de la paix. Mais plus le Roi témoignoit y vouloir aporter de facilitez, plus ſes démarches devenoient ſuſpectes, & plus les Alliez s'efforçoient d'empêcher les Etats d'y donner les mains. Les François ſe prévaloient de cette ſituation embaraſſante, diſant » qu'une fauſſe délicateſſe étoit ce „ qui retenoit les Hollandois : qu'on „ leur inſpiroit qu'il ſeroit honteux pour „ eux que leur paix ne ſe fit point par „ leurs Ambaſſadeurs dans l'Aſſemblée „ generale de Nimégue. Que tous les „ Alliez étoient dans de grandes in„ quiétudes de voir, *qu'il ne tenoit qu'à „ une parole du Roi, pour ſigner une paix, „ qui renverſoit tous leurs projets, & „ leur faiſoit perdre toutes les eſperances „ dont ils ſe flatoient encore.* Mais que „ Sa Majeſté avoit ſi hautement décla„ ré qu'elle ne faiſoit qu'une ſeule affai„ re des interêts de la Suede & des ſiens, „ que ſans un déſiſtement de cette Con„ ronne, elle ne pouvoit ſe départir de „ l'engagement où elle étoit, d'en pro„ curer la ſatisfaction. Les Alliez ne pouvoient ſe perſuader qu'un obſtacle attaché à de telles conditions, ſe pût lever aiſément, puis qu'il ne reſtoit que cinq jours du terme que les Etats avoient pris pour entrer avec l'Angleterre dans des engagemens dont ils ne pourroient plus ſortir. C'eſt pourquoi ils ne deſeſperoient pas de voir enfin échouër la paix de Hollande.

Nouvel. les propoſitiõs de S M.

Cependant les Ambaſſadeurs de France reçurent un Courier de la Cour, & ſur les dépêches qu'il leur avoit aportées, ils dreſſerent un Memoire par lequel ils déclaretent aux Ambaſſadeurs des Etats Generaux, que comme le Roi n'étoit entré dans le deſſein de retenir les Places, que parce que les Ambaſſadeurs de Suede l'avoient cru neceſſaire pour le rétabliſſement de leurs affaires, Sa Majeſté vouloit bien s'en déſiſter à preſent que ces mêmes Ambaſſadeurs y conſentoient ; mais dans ce Memoire les Ambaſſadeurs de France ajoûterent que les Etats Generaux envoyeroient des Députez au Roi, tant pour convenir des moyens de lui garantir l'obligation de la Neutralité, dans laquelle ils promettoient que l'Eſpagne entreroit, que pour concerter les expédiens de procurer la ſatisfaction de la Suede. La défiance s'étoit tellement emparée des eſprits, & elle y avoit ſi bien été fomentée par ceux qui avoient ſujet de craindre cette paix, qu'il ne fut pas étonnant que cette Propoſition causât de nouveaux ombrages aux Hollandois. Ils craignoient qu'on ne les voulût engager plus avant qu'ils ne ſouhaitoient, & ils diſoient, que puiſqu'il avoit plu au Roi de lever le grand obſtacle qui avoit empêché la paix, les Ambaſſadeurs de France ne pouvoient perſiſter plus longtems dans la demande qu'ils leur faiſoient d'envoyer leurs Députez vers Sa Majeſté, que pour quelques raiſons qui cachoient des deſſeins tout différens du prétexte dont ils couvroient cette demande. De ſorte qu'ils parurent dans un plus grand éloignement qu'ils n'étoient auparavant. Le même Courier

* *Le premier Août.*

1678. raporta la Déclaration que les Ambaſſadeurs de Suede avoient donnée à ceux de France le 17. Juillet, touchant le déſiſtement de la retention des Places; mais ils n'en avoient voulu donner aucune communication, ſans ſavoir ſi le Roi l'aprouveroit de la maniére qu'elle étoit dreſſée. M. Temple, qui voyoit aprocher la fin du terme que les Etats Generaux avoient pris, pour entrer dans les engagemens du Traité qu'il avoit ſigné avec eux, ſe rendit le 1. Août à Nimégue. On étoit fort perſuadé qu'il n'y venoit pas pour aporter des facilitez à la ſignature de la paix.

La paix de Hollande eſt enfin concluë aprés bien des longueurs de la part des François.

Les Ambaſſadeurs des Etats Generaux eurent le 9 au ſoir une longue conference avec ceux de France. Ils leur repreſenterent le peu de tems qui leur reſtoit pour terminer un ſi grand ouvrage, dont l'accompliſſement n'étoit plus empêché que par une difficulté, qui leur devoit paroître de peu d'importance, en comparaiſon des avantages que la paix produiroit; & comme ils n'avoient pas eu le tems de traduire en François le Memoire qu'ils avoient à donner là-deſſus, ils ſe contenterent de leur en dire la ſubſtance. Les Ambaſſadeurs de France ne firent d'autre reponſe aux inſtances des Hollandois, ſinon qu'ils avoient les mains liées, & que ſans de nouveaux ordres, ils ne pouvoient paſſer outre. Enfin on étoit arrivé au 10. qui étoit la grande journée, qui devoit donner un heureux commencement au repos de toute l'Europe; ou qui devoit en faire perdre l'eſperance pour long-tems. On ne voyoit cependant aucune aparence que la paix pût être ſignée ce jour-là, & l'on ne comprenoit pas comment le refus d'une Députation, qui n'étoit point abſolument neceſſaire, pouvoit arrêter l'accompliſſement d'un ſi grand bien. M. d'Odik étoit même retourné à la Haye dès le 7. parce qu'il avoit perdu toute eſperance de la paix: mais tant parce qu'il crut le 10. pourroit aporter quelque changement aux affaires, que parce qu'il avoit ordre du Prince d'Orange de faire le 11. une Proteſtation de la part des Etats, contre tout ce qui ſe pourroit conclure, ſi cette journée ſe trouvoit paſſée ſans ſigner la paix, il ſe rendit en diligence ce même jour à Nimégue. On étoit ſi perſuadé que les Ambaſſadeurs de France n'avoient pas pouvoir de ſigner la paix, que M. Temple même conſeilla à ceux de Hollande de les en preſſer, parce qu'il croyoit effectivement qu'ils ne le pouvoient faire. Mais dans une Conference que les Ambaſſadeurs de France eurent ce même jour avec ceux de Hollande, ils leur déclarerent qu'ils avoient pouvoir de ſigner leurs Traitez de Paix & de Commerce; & qu'il faloit que ce fût ce même matin-là, s'il étoit poſſible. Comme les Hollandois ne s'étoient pas moins perſuadez, que les autres Alliez, que ſans des ordres nouveaux, les François ne pouvoient rien conclure, cette propoſition ne leur cauſa pas moins de ſurpriſe que de joye. L'on relut tous les Articles ſur leſquels il y avoit eu quelque conteſtation, & l'on tomba d'accord de ſigner la paix ce jour-là. Mais comme cette Conference avoit déja duré depuis dix heures du matin juſqu'à deux heures & demie aprés midi, & qu'il faloit encore beaucoup de tems pour mettre les Traitez au net la ſignature fut remiſe au ſoir.

Mécontentement que les Alliez & ſur tout l'Angleterre en témoignent.

La ſeule longueur de la Conference des François & des Hollandois avoit déja donné tant d'inquiétude aux Alliez, qu'ils en étoient tous en mouvement, avant qu'elle fut finie; mais leur déplaiſir fut très-ſenſible, lorſqu'ils ſurent que la paix étoit concluë, & qu'elle devoit être ſignée ce jour-là, ſans qu'il leur fût poſſible d'y mettre aucun obſtacle. Ils en furent d'autant plus touchez, qu'ils voyoient que l'Angleterre agiſſoit déja en leur faveur de la maniére

1678. qu'ils l'avoient ſouhaité depuis long-tems. Mr. Temple ne put s'empêcher d'en témoigner ſon chagrin aux Ambaſſadeurs de France, qui l'allérent voir tous trois après diné, pour lui dire que s'il vouloit ils ſigneroient le Traité chez lui; car ſous pretexte de quelque indiſpoſition, il les reçut en bonnet de nuit & en robe de chambre, & il refuſa abſolument leurs offres, ſoit qu'il eût des ordres pour en uſer ainſi; ſoit que quelque avancée que l'affaire parût être, il ne deſeſpérât pas encore que dans cette même journée il ne pût naître quelque obſtacle qui en détournât la concluſion. Ce Médiateur s'étoit ſi peu attendu que la paix fut ſignée ce jour-là, qu'il tenoit un Courier tout prêt chez lui, pour le faire partir à minuit, & porter aux Etats la nouvelle de l'expiration du terme, qui les engageoit à l'éxécution du Traité qu'ils avoient ſigné : & pour mieux témoigner aux Ambaſſadeurs de France, que le Médiateur n'aprouvoit point ce Traité, il les pria d'ôter du Préambule ſon nom & celui de ſes Collégues, diſant que le Roi leur Maître ne les avoit pas envoyé Médiateurs d'une paix generale, pour ſigner une paix particuliére.

Efforts des Alliez du Nord pour empêcher la ſignature.

Les Ambaſſadeurs de Dannemarck & de Brandebourg, avec l'Envoyé de l'Evêque de Munſter, firent de leur côté tout ce qu'ils purent pour s'opoſer à la ſignature de la paix. Ils dreſſérent une Proteſtation dans les termes les plus propres à exprimer leur reſſentiment; ils déclaroient aux Ambaſſadeurs des Etats Generaux, » que la réſolution » qu'ils venoient de prendre d'abandonner leurs Alliez, ſans leur en avoir donné aucune communication, » étoit contre la foi de leurs Alliances » ſi religieuſement contractées : qu'ils » les requeroient par tout ce qu'il y » avoit de plus ſaint, de ne pas proceder avec tant de précipitation pour la » ſignature d'une paix particuliére, dans » un tems où ils avoient tous pris des » réſolutions vigoureuſes, & conformes » aux deſirs des Etats Generaux, en » envoyant des Troupes très-nombreuſes aux Païs-bas Eſpagnols, » pour tirer Mons de l'extrêmité où il » étoit reduit. Ils ajoûtoient enſuite que » cette conduite précipitée étoit indigne d'un Etat, qui s'étoit toûjours gouverné par la raiſon & par la juſtice, » & qu'une démarche ſi extraordinaire » feroit une tache éternelle à l'honneur » & à la gloire des Etats Generaux; que » ſi nonobſtant cela, ils étoient reſolus de paſſer outre, & d'entrer » dans une Neutralité ſi contraire à » leurs engagemens, ils proteſtoient » contre ce Traité ſéparé, & de tous » les malheurs que la Chrétienté en general, & les Princes leurs Maîtres en » particulier, pourroient ſouffrir de cette ſéparation. 1678.

Juſtification des Hollandois qui ſignent enfin leur Traitez.

Ceux qui conſideroient ſans paſſion la conduite des Hollandois, trouvoient qu'on les accuſoit à tort d'avoir agi ſans la participation de leurs Alliez; puiſque par les déclarations publiques que ceux-ci avoient données eux-mêmes aux Ambaſſadeurs de Hollande le 10. & le 20. du mois precedent, on voyoit qu'ils entroient dans les raiſons de la neceſſité où ſe trovoient les Provinces-Unies. Les Etats Generaux étoient bien éloignez d'agir avec précipitation, puiſqu'ils ne ſignerent la paix que le dernier jour du terme qu'ils avoient pris avec l'Angleterre, en cas que la France levât, comme elle venoit de faire, tous les obſtacles qui en arrêtoient la ſignature, depuis plus de ſix ſemaines. Enfin il étoit bien-aiſé aux Alliez du Nord, d'exhorter les Hollandois à attendre patiemment, eux qui leur avoüoient que leurs affaires étoient en meilleur état, & qui trouvoient tous les jours de nouveaux avantages dans la continuation de la guerre qu'ils faiſoient à la Suede; pendant que malgré toutes les forces qu'il

1678. y avoit dans les Païs-bas, le Roi y prenoit autant de Places qu'il vouloit, & que la Hollande achevoit de ſe ruiner inutilement. Comme le deſir des Etats Generaux ſe trouvoit conforme aux diſpoſitions que le Roi témoignoit pour la paix, il n'y eut rien qui pût en arrêter la ſignature : on fit toute la diligence poſſible pour mettre les Traitez en état, & à onze heures du ſoir les Ambaſſadeurs de Hollande s'étant rendus chez Mr. le Maréchal d'Eſtrades, les deux Traitez de Paix & de Commerce y furent ſignez entre onze heures & minuit, avec un Article ſéparé touchant la reſtitution des biens que le Prince d'Orange poſſedoit dans les Provinces de la Domination du Roi.

Ils travaillent enſuite à la concluſion de celle d'Eſpagne.

Comme les Eſpagnols s'étoient engagez avec les Etats Generaux d'accepter conjointement la paix aux conditions propoſées par la France, & que ceux-ci par l'Article 13. du Traité qu'ils venoient de ſigner, demeuroient garants envers le Roi de toutes les obligations dans leſquelles l'Eſpagne devoit entrer, & de celle ſur tout d'une très-exacte Neutralité ; les Ambaſſadeurs de Hollande ne voulurent perdre aucun tems pour avancer la concluſion de la paix de d'Eſpagne, faiſant dans cette rencontre la fonction de Médiateurs, d'autant que les Anglois s'étoient comme excuſez de la Médiation, en refuſant de propoſer les conditions du 9. Avril, & de ſigner la paix de Hollande. Les Etats Generaux s'y porterent avec d'autant plus de chaleur, qu'ils ne croyoient pas la paix d'Eſpagne moins neceſſaire à leur repos, & au rétabliſſement de leur Commerce, que la leur propre. Dans cette diſpoſition ils firent leur affaire particuliére du ſuccès de cette Négociation. On avoit même eſperé en Hollande que ces deux Traitez ſeroient ſignez en même tems ; c'eſt pourquoi la joye que le Peuple eut de la concluſion du premier, fut beaucoup diminuée par la crainte qu'on eut de ne voir pas la ſeconde finie auſſi-tôt qu'on le ſouhaitoit. Mais comme de tous les côtez les deſirs étoient les mêmes ſur ce ſujet, les Ambaſſadeurs de France allerent les premiers chez ceux des Etats Generaux, & ils y firent l'échange des projets de paix entre la France & l'Eſpagne. 1678.

Obſtacles qui enretardent l'accompliſſement.

Pour pouvoir travailler à l'avancement du Traité avec plus de facilité, & le terminer le plus promptement qu'il ſeroit poſſible, on tomba d'accord de s'aſſembler chez les Ambaſſadeurs de Hollande. Et pour cet effet, ils donnerent une de leurs chambres, qui étoit au bout de leur ſale d'audience, aux Ambaſſadeurs de France ; une autre, dans laquelle on entroit par le veſtibule, fut pour les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ; & tout ce qu'il y avoit de Gentilshommes des Ambaſſadeurs de part & d'autre, ſe tenoit dans la ſale d'audience. Mr. Beverning, accompagné de Mr. Haeren, s'appliqua avec beaucoup de ſoin à aplanir les difficultez qui ſe rencontroient dans cette Négociation, portant & raportant d'une chambre à l'autre tous les Articles concertez. Cependant comme il eſt preſque impoſſible qu'une affaire auſſi importante, que la Négociation d'une paix entre deux puiſſans Etats, ſe puiſſe heureuſement terminer, ſans qu'il arrive des incidens imprévus qui en retardent la concluſion, il ſe forma dans le cours de celle-ci divers obſtacles, qui la prolongerent beaucoup au delà du tems dans lequel on avoit cru qu'elle dût être terminée. On eſperoit de recommencer les Conférences le 15. d'Août. Mais ce jour-là les Ambaſſadeurs de Hollande raporterent à ceux de France, que le deſſein qu'avoit le Roi de retenir Bouvignes & Beaumont, arrêtoit le Traité & pourroit même le rompre entiérement, ſi Sa Majeſté s'attachoit à la pretention de ces deux lieux, dont l'un eſt une petite Ville preſque détruite, ſituée ſur une

1678. montagne, du côté & au-deſſous de Dinant; & l'autre un Bourg ſans fortifications, qui avance du coté de France dans le Païs d'entre Sambre & Meuſe.

Combat donné ſous Mons par le P. d'Orange au Maréchal de Luxembourg. *Memoires de St. Didier. Mémoires de M.L.M. D.L.F.*

Pendant qu'on s'arrêtoit à Nimégue ſur ces difficultez, il s'y répandit un bruit de la défaite de l'Armée du Roi devant Mons, où l'on aſſuroit qu'il étoit entré un grand ſecours pendant le combat. La verité étoit que le Prince d'Orange ayant aſſemblé tout ce qu'il avoit de Troupes de Hollande, d'Eſpagne, & des Alliez, voulut tenter le ſecours le 14. après midi. L'eſperance qu'il conçut de réüſſir dans cette entrepriſe avec de ſi grandes forces, & de pouvoit terminer par une Action d'éclat tant de Campagnes, juſques-là ſi peu avantageuſes, jointe aux preſſantes inſtances du Marquis de Grana, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, fut un motif aſſez puiſſant pour le porter à donner le combat, & à profiter d'une ſi belle occaſion. Pluſieurs perſonnes ont cru que ce Prince avoit apris de Nimégue, que la paix y avoit été concluë le 10. Les derniers Memoires que j'ai citez ici, diſent même qu'il en avoit le Traité ſigné dans ſa poche, & que par un effet de ſon génie élevé & entreprenant, il le cacha à ſon Armée, ſous pretexte que n'en ayant pas la nouvelle par le canal des Etats Generaux, il étoit en droit de l'ignorer. D'autres veulent qu'il ne l'ait ſu qu'après, & que ce fut pour en détourner la concluſion qu'il hazarda cette bataille. Mais il eſt plus vraiſemblable de croire qu'il n'en avoit abſolumeur rien apris; d'autant plus que les Commiſſaires Députez des Etats qui étoient a l'Armée, & ſans l'avis deſquels il ne ſe donne point de bataille, n'auroient pas permis que le Prince eût livré celle ci, s'ils euſſent été informez de la concluſion de la paix. Quoi-qu'il en ſoit, le Prince s'aprocha de l'Armée de France, commandée par le Duc de Luxembourg, dans le deſſein de jetter du ſecours & des vivres dans Mons, bloqué depuis long-tems par les Sieurs de Montal & de Quinſi. Le General François s'avança en même tems pour s'y opoſer, & les Armées ſe trouverent en preſence le 11. du mois. Elles y demeurerent durant les deux jours ſuivans, ſans faire aucun mouvement de part ni d'autre. 1678.

Le M. de Luxembourg a peine à croire que le P. d'Oran. g'veuille l'attaquer.

A la premiere nouvelle de la marche des Alliez, le Duc de Luxembourg, qui avoit reçu la veille celle de la ſignature de la paix, eut de la peine à s'imaginer que le Prince d'Orange fût dans le deſſein de l'attaquer. Il fit réfléxion qu'une entrepriſe de cette nature ne pouvoit être d'aucune utilité, quand même le ſuccès en auroit été favorable; & dans cette penſée il n'avoit pas pourvu à la défenſe du Village de Careau, comme il auroit falu. Cependant ayant vu ſur le midi, pendant qu'il étoit à table, que les Alliez faiſoient marcher de l'Infanterie dans un bois vis-à-vis l'Abbaye de St. Denis, où il étoit logé, il commença à croire ce que le Duc de Villeroi lui avoit dit dès le matin. Cette Abbaye étoit un poſte innacceſſible; on n'en pouvoit aprocher qu'à travers des bois, & par de petits ſentiers environnez de précipices. Le General des Alliez fit pourtant avancer des Troupes pour le forcer, & le fit battre à coups de Canon, pendant qu'il dînoit en pleine Campagne avec le Duc de Monmouth, qui étoit arrivé depuis quelques heures ſeulement.

Ne pouvât plus douter de ſon deſſein, il ſe met en défenſe.

Le Duc de Luxembourg fit auſſi-tôt abandonner l'Abbaye, pour faire occuper à ſes Troupes un poſte plus avantageux ſur une hauteur qui étoit de l'autre côté. Il fit placer de l'Infanterie dans le lieu le plus propre à empêcher les Alliez de paſſer un Ruiſſeau qui ſéparoit les deux Armées, & qui étoit entre Careau & la hauteur. Cependant le Prince ayant fait attaquer Careau avec beaucoup de

1678. vigueur, une partie des Troupes Françoiſes paſſa le Ruiſſeau, pour aller ſoûtenir celles qui étoient dans le Village. En même tems deux Bataillons de l'Aîle gauche des Alliez ayant paſſé le Ruiſſeau & le Vallon, laiſſant l'Abbaye à leur gauche, attaquerent les Troupes qui défendoient la hauteur. Ils commençoient déja à gagner le haut, lorſque le Duc de Villeroi y poſta quatre Bataillons des Gardes Françoiſes, commandez par le Sieur de Montigni, dont une partie s'étant jettée l'épée à la main dans le bois, par lequel deux autres Bataillons des Alliez gagnoient la hauteur, renverſerent après un ſi grand combat tous ceux qui étoient les plus avancez. Mais le nombre des Troupes des Alliez qui paſſoient du côté de la hauteur, ayant fort augmenté, ceux-ci attaquerent une ſeconde fois avec beaucoup de furie ceux qui la défendoient; & animez par la preſence du P. d'Orange, forcerent enfin les François à abandonner ce poſte. Les Alliez combattirent avec la même vigueur au paſſage du Ruiſſeau, où un Bataillon François, à la tête duquel étoit le Marquis de Feuquiéres, fut ſi maltraité, que le Duc de Luxembourg fut obligé d'en envoyer un autre pour prendre ſa place. Celui-ci s'y maintint durant quelque tems; mais la plûpart des Officiers & des ſoldats y furent tuez. Le Marquis de Fourille eut le pouce de la main droite emporté, & le Sieur de Montigni eu un bras caſſé. Les Bataillons des Gardes, qui défendoient la hauteur, furent attaquez ſi vigoureuſement, que de tous les Capitaines du premier Bataillon, il n'y eut que les Sieurs de Mirabeau & Boiſſelot qui ne furent point tuez. Les Alliez n'eurent pas moins de ſuccès à la droite; leurs Troupes ſe ſaiſirent du Cateau. Le Prince d'Orange, qui ſe trouva à cette attaque, s'étant engagé dans la mêlée, manqua d'être pris par le Sieur d'Eſclainvilliers, qui avoit mené un Eſcadron ſur la hauteur par un endroit ſi eſcarpé, qu'on ne croyoit pas qu'une Troupe à cheval en pût tenter le paſſage. Dans le tems que cet Officier François s'aprochoit du Prince, Mr. d'Auverkerque s'avança contre lui, & l'ayant bleſſé l'obligea de prendre la fuite. 1678.

Comment finit le combat

Le Duc de Luxembourg, voulant reprendre Cateau, envoya ordre à la ſeconde Ligne, qu'il avoit fait paſſer au Camp du Sieur de Montal, ſous le commandement du Comte d'Auvergne, de revenir en diligence vers ce poſte, pendant que quatre Bataillons & un Regiment de Dragons le battoient. Le P. d'Orange avoit mis de l'Infanterie à droit & à gauche dans des hayes, & ſur la hauteur du Village, & une partie s'étoit fortifiée dans l'Egliſe. Le Sr. de Roquecerviére, Gentilhomme François, & Maréchal de Camp dans les Troupes Hollandoiſes, s'étoit retranché dans le Château, & avoit fait faire des barricades du côté qu'il étoit acceſſible. Les François y arriverent par des ravines & des chemins creux, qui paroiſſoient impraticables, bordez à droit & à gauche par l'Infanterie des Alliez, dont ils eſſuyerent le feu. Ils reprirent après des efforts extraordinaires une partie des poſtes qu'ils avoient quittez; mais ne pouvant ſe rendre maîtres de Cateau, ils y mirent le feu: ce qui obligea les Troupes des Alliez qui le défendoient, d'en ſortir & de ſe faire jour l'épée à la main à travers les François. Le Sieur de Roquecerviére fut tué en le défendant. Le combat finit par là, la nuit ayant obligé les deux Armées de ſe retirer. De là les François marcherent du côté de Mons, abandonnant aux Alliez la plûpart des tentes & du bagage, avec le Champ de bataille, après avoir fait une perte conſiderable. Le Regiment des Gardes Françoiſes fut preſque tout taillé en piéces, avec celui de Feuquiéres, & les autres fort mal-traitez. Il y eut un grand nombre d'Officiers tuez & bleſſez. L'ac-

1678. L'action du Prince d'Orange fut diverſement interpretée. Elle n'eut pas une entiere approbation des Etats Generaux, qui ne voyoient qu'avec regret qu'on eût inutilement ſacrifié tant de braves ſoldats à des interêts particuliers. On en fut encore plus faché en Angleterre, parce que deux mille hommes de vieilles Troupes Angloiſes, qui étoient au ſervice des Etats, y avoient été entiérement défaits. Le détail de ce combat, raporté à Nimégue, y fit des impreſſions differentes, ſelon les interêts des Partis opoſez, qui en parlerent chacun à leur avantage.

Comment on parla de cette action du Prince d'Orange.

Elle eſt ſuivie de la paix d'Eſpagne.

Le Prince d'Orange étoit diſpoſé à profiter de celui qu'il avoit eu, quoique peu conſiderable, lors que la paix des Etats Generaux fut ratifiée, malgré les plaintes des autres Alliez. L'Electeur de Brandebourg en parut le plus touché; voyant bien que cette paix précipitée l'obligeroit à faire la ſienne avec deſavantage, en rendant les conquêtes qu'il avoit fait ſur la Suede. Le Roi d'Eſpagne ne put s'empêcher de ſuivre l'exemple des Hollandois, dont il ne tiroit plus de ſecours, à moins de vouloir s'expoſer à perdre tous ſes Etats du Païs-bas. Il ſigna donc ſon Traité le 17. Septembre, cedant à la France la Comté de Bourgogne, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Aire, S. Omer, Ypres, Warvvick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Chatel-Bavai, Maubeuge, Dinant & Charlemont. Ce fut un coup de la Politique la plus rafinée de la part du Roi, d'être parvenu à diviſer ainſi les Puiſſances liguées contre lui; car il ſe trouva par là en état d'impoſer telles conditions qu'il voulut à celles qui furent les derniéres à traiter.

l'Empereur conſent auſſi à faire la paix.

L'Empereur, le Roi de Dannemarck, & l'Electeur de Brandebourg furent expoſez à cette dure neceſſité. Le premier, prévoyant qu'il alloit être obligé d'imiter les Hollandois & les Eſpagnols, dans l'impuiſſance où il étoit de reſiſter au Roi de France, voulut par avance donner des marques de la diſpoſition où il ſe trouvoit, quoique ſes Plénipotentiaires y euſſent témoigné juſqu'alors beaucoup de répugnance. Il envoya ordre au Duc de Lorraine de repaſſer le Rhin. Le Maréchal de Crequi ne ſachant pas à quelle fin les Imperiaux faiſoient ce mouvement, & craignant que le Duc n'eût encore quelque deſſein ſur Fribourg, paſſa ce Fleuve après lui; mais ayant reconnu qu'il n'y penſoit pas, il retourna en Alſace, où il mit Garniſon dans le Château de Lichtemberg après s'en être rendu Maître. Il le prit en 9. jours, nonobſtant ſa ſituation ſur un rocher inacceſſible, & la reſiſtance du Lieutenant Colonel Doine. Il fit démolir les Forts de l'Etoile, & de l'Ile, & partagea ſes Troupes dans les quartiers.

1678.

Etat de ſes affaires en Hongrie.

L'Empereur auroit dû ſouhaiter la paix avec empreſſement, ſi les conditions ſous leſquelles on la lui offroit euſſent été moins dures; car outre le peu de ſuccès de ſes armes dans la guerre qu'il ſoûtenoit contre la France avec l'aſſiſtance de ſes Alliez, ſes affaires devenoient toûjours plus mauvaiſes en Hongrie, où les Troupes des Mécontens ayant groſſi faiſoient des progrès conſiderables ſous les ordres du Comte Emerick Tekeli, qui avoit été élu leur General après la mort de Paul Weſſelini. Ils s'emparerent des Villes de Miſſakueska, de Torna, d'Eperies, de Roſemberg, d'Alſol, & de Neuſol, ſans que le Comte de Vvourmbs, qui avoit ſuccedé au General Kops dans le commandement de l'Armée Imperiale, pût s'y opoſer. Ils mirent peu apres en fuite les Troupes du Comte Leſlé, qui avoit pris la place du Comte de Vvourmbs, & en défirent une partie près de Leutſch. Néanmoins celui-ci ayant repris le commandement durant une indiſpoſition du Comte Leſlé, défit les Generaux Boham & Tekeli entre Volinitz & Alſol, & les obligea, après un combat fort opiniâtré, de ſe retirer

1678. ſous le canon de cette derniere Place.

Les Miniſtres de la Cour de France avoient depuis quelque tems eſſayé de gagner Tekeli, Neveu d'Emerik, pour l'engager à continuer la guerre : parce qu'étant General des Tranſilvains qui ſecouroient les Mécontens, ils ſe promettoient beaucoup de ſon crédit en Hongrie. Mais ce General n'ayant pas témoigné de diſpoſition à concourir aux deſſeins des François ; ceux-ci s'adreſſerent au Comte Tekeli, ſon Oncle. L'Ambaſſade de Pologne, dont le Roi chargea pour la ſeconde fois l'Evêque de Marſeille, ſe fit dans la vuë de conduire cette intrigue. Le Prélat ayant fait ſavoir à Tekeli les intentions de Sa Majeſté, ce Seigneur Hongrois ſe rendit en Pologne. Il y eut pluſieurs entretiens avec le Miniſtre de France, qui l'engagea par des ſommes conſiderables, & par de grandes promeſſes de faire la guerre à l'Empereur, lui faiſant eſperer que les Turcs ne manqueroient pas de ſe joindre à lui ouvertement, ce qui arriva quelques années après, comme on le verra dans la ſuite. Quoique la paix avec la France devint par là neceſſaire à l'Empereur, le reſte de l'année ſe paſſa néanmoins ſans en venir à la concluſion. Mais Sa Majeſté Imperiale faiſant attention à l'état de ſes affaires, elle donna ordre à ſes Plénipotentiaires de la ſigner aux conditions que le Roi avoit propoſées, quoiqu'il l'eût fait d'une maniére ſi hautaine, qu'on pouvoit la regarder comme une Loi impoſée par le Vainqueur. Cet ordre fut exécuté le 5. Fevrier de l'année 1679. 1678.

Les intrigues de la France y fomente la rebellion.

FIN du VIII. Livre.

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE NEUVIE'ME,

Contenant les principales choſes qui ſe ſont paſſées depuis la Paix de Nimégue, juſques à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

1678. Suite' des Amours du Roi & de Madame de Montespan. *Memoires de M. L. M. D. L. F.*

LA Paix de Nimégue avoit mis le comble à la gloire du Roi, & ce Monarque étoit devenu l'Arbitre de l'Europe entiére. Cette grande Puiſſance ne put néanmoins l'affranchir des liens où l'Amour le retenoit ; & pendant qu'il triomphoit avec tant d'éclat de tous ſes Ennemis, une Femme ambitieuſe triomphoit de lui à ſon tour. Les empreſſemens dont ce Prince avoit honoré Madame de Monaco, Madame du Lude, & Madame de Soubiſe, n'avoient rien diminué de ſes ardeurs pour Madame de Monteſpan ; ſes faveurs les plus particuliéres étoient reſervées pour elle ; & ſa Paſſion pour cette Dame avoit déja douze ou treize ans d'ancienneté. C'étoit bien aſſez pour un Roi, puiſqu'à peine les Particuliers pouſſent-ils auſſi loin leur Conſtance. Mais enfin les plus grandes Paſſions ne durent pas toûjours, & tel eſt le ſort des Rois auſſi bien que celui des autres hommes, que leurs plaiſirs languiſſent par la facilité & l'accoûtumance. Ceux que nôtre Monarque avoit goûtez juſqu'ici, n'avoient plus cette pointe qui en fait l'aſſaiſonnement. Ils étoient émouſſez par je ne ſai quel dégoût, qui avoit pris ſon origine dans le caractere de la Dame. Elle n'avoit pas cette dou- 1678.

1675. ceur de Madame de la Valiére ; & ſon humeur inégale & quelquefois emportée avoit fait éprouver au Roi des contre-tems facheux. Madame de Maintenon, qui étoit alors auprès d'elle en qualité de Gouvernante de ſes Enfans, en avoit été ſouvent témoin, & comme elle a de l'eſprit infiniment, elle l'avoit employé plus d'une fois à pacifier ces broüilleries domeſtiques & à raccommoder la Maîtreſſe avec l'Amant. Ce fut auſſi dans ce commerce, où elle s'entretenoit ſouvent avec le Roi, qu'elle ſut perſuader ce Monarque de ſon eſprit & de ſa vertu, tellement qu'elle gagna bien-tôt ſa plus grande confiance.

Le Roi auroit voulu rompre avec Madame de Monteſpan, ſoit qu'il ne pût plus ſuporter ſon humeur imperieuſe, ſoit qu'une trop longue poſſeſſion l'en eût entiérement dégoûté ; mais il n'eut pas la force d'exécuter une reſolution, qu'il avoit priſe pluſieurs fois inutilement. Dans cet embarras, il auroit ſouhaité qu'elle ſe fût retirée d'elle-même, & qu'à l'exemple de Madame de la Valiére elle eût pris le parti du Couvent. Cette penſée flatoit le Roi ; il n'auroit pas été fâché qu'il fût dit qu'il ne faiſoit que des Saintes ; & les faux Devots, qui trouvent moyen de ſanctifier toutes choſes, n'auroient pas manqué de canoniſer une ſi belle action. Mais Madame de Monteſpan n'étoit point de cet avis. Comme elle ſe ſentoit encore propre pour le monde, & qu'elle connoiſſoit la foibleſſe du Roi, elle ne voulut pas enſevelir des attraits dont elle ſe promettoit encore quelque uſage.

Il arriva néanmoins une choſe qui ſembla diſpoſer cette Dame à la retraite. Le Roi ayant rencontré un jour par hazard le S. Sacrement, que l'on portoit à un de ſes Officiers malade à Verſailles, il l'accompagna pour le bon exemple juſques chez le mourant ; & ce ſpectacle le toucha ſi fort, qu'à ſon retour il ne put s'empêcher de faire part à ſa Maîtreſſe du trouble de ſa conſcience. Elle dit qu'elle étoit auſſi touchée de repentir, & ils reſolurent de ſe ſéparer. Le Roi eut beſoin, pour ſe fortifier, des conſeils de Madame de Maintenon, & des conſolations que lui donnoit ſa converſation douce & ſpirituelle. Celle-ci fit bien-tôt des progrès conſiderables dans le cœur du Roi, qui lui donna douze mille livres de rente pour le ſoin qu'elle avoit pris d'élever ſes Enfans Naturels. Dès que Madame de Monteſpan s'en aperçut, ce furent des rages inexprimables, qui acheverent de la perdre & d'établir ſa Rivale. Cependant comme celle-ci ne borna point ſes eſperances à de ſimples Galanteries, & qu'elle ne ſe livra au Roi qu'après la mort de la Reine, il fallut en attendant chercher au Monarque une autre Maîtreſſe, qui le dédommageât de celle qu'il vouloit tâcher d'oublier. 1678.

Le Roi aime Made. moiſelle de Fontage

Le Roi étoit deſtiné à aimer des Filles d'honneur de Madame. Mademoiſelle de Fontange *, qui l'étoit depuis peu, avoit obtenu cette place par l'entremiſe de Madame la Ducheſſe d'Arpajou, que ſes Parens avoient menagée dans ce deſſein. Ils comptoient ſur la beauté de cette fille, & tâcherent de la mettre à profit. Elle étoit en effet très-belle, & n'avoit d'autre défaut que des cheveux tirant un peu ſur le roux. Mais ce défaut étoit caché par la poudre & les autres précautions dont elle uſoit. Son humeur étoit douce & un peu mélancolique, plus languiſſante que brillante, & paroiſſoit portée à la vertu. Mais ſa deſtinée, ou plûtôt l'ambition de ſes parens l'emporta ſur ſon temperament. Elle fut menée à la Cour par le Comte de Peire, Lieutenant de Roi de la Province de Languedoc. Dès qu'elle y fut ar-

* *Marie Angelique d'Eſcorailles de Rouſſille, depuis Ducheſſe de Fontange.*

1678. rivée, Madame de Monteſpan, toûjours portée à ſe détruire elle-même, alla dire au Roi, qu'on avoit amené à Madame une Provinciale qui étoit une vraye *Agnés*, & une Idole de marbre. Le Roi fut curieux de la voir, & comme on étoit pour lors à la chaſſe, où Mademoiſelle de Fontange avoit ſuivi *Madame*, Madame de Monteſpan l'appela, la preſenta au Roi, & pour la déconcerter, lui découvrit la gorge, en diſant, voyez SIRE, que cela eſt beau! Le Roi le remarqua ſi bien, que dès ce moment il en devint fort amoureux. Ce Prince qui la vit peu après dans un cercle de perſonnes de diſtinction, s'enquit avec beaucoup de curioſité du merite particulier de cette Fille. Il prit un plaiſir extrême à en entendre dire du bien: & le cœur qui porte quelquefois ſur les lévres ſes ſentimens les plus cachez, lui fit lâcher une parole qui fit connoître aux moins éclairez ce qu'il commençoit de ſentir pour elle. *Aſſurément*, dit le Roi, *une Perſonne ſi belle & ſi ſpirituelle eſt digne d'un attachement conſiderable, & je ne ſuis point ſurpris qu'elle ait fait ſoupirer tant de monde.* C'en fut aſſez pour faire porter à Mademoiſelle de Fontange la nouvelle de ſon bonheur. La Cour abonde de ces ſortes d'Intrigantes, qui ſe font un mérite de faire valoir celui d'autrui, quand le leur n'eſt plus de miſe. Une Dame de ce caractere ſe chargea de cette Commiſſion auprès de Mademoiſelle de Fontange: elle ſe hâta de lui aprendre la maniére dont le Roi avoit parle d'elle, & l'inſtruiſit de tout ce qu'il faloit qu'elle fit pour ménager ce commencement de bonne fortune. » Sachez, lui dit-elle, que tout dépend » des premieres demarches que vous » ferez, & qu'il n'y a qu'elles ſeules » qui puiſſent vous aſſurer d'une réüſſite avantageuſe. L'experience m'a » donné un peu de connoiſſance dans » ces ſortes d'affaires; c'eſt pourquoi » ſi vous me croyez, quand vous ſerez 1678. » avec le Roi, qui étudiera bien toutes » vos maniéres avant que de s'engager, » accompagnez toutes vos paroles » d'un air ſage & modeſte, qui ne tienne rien de la liberté des Conquêtes. » Un peu de fierté mêlée avec de la douceur, ſi vous la ménagez bien, ne » pourra produire qu'un bon effet. Car » il faut que vous ſachiez qu'il y en » a, qui pour s'être renduës avec trop de » facilité ont perdu leur fortune. Mademoiſelle ***, pourſuivit-elle, peut vous » ſervir d'exemple: ſon bonheur fut ſi » court, qu'un jour le commença & le » ſuivant le finit; ſa complaiſance un peu » trop promte gâta tout, & pour vouloir » être trop tôt heureuſe elle devint » malheureuſe en un moment. J'ai pourtant toûjours oüi-dire, répondit Mademoiſelle de Fontange, que le Roi » en matiére d'Amour eſt ennemi du » retardement: qu'il eſt impatient au » dernier point, & que ſi dès la premiere ouverture qu'il fait on ne lui donne pas à connoître ce qu'on reſſent » pour lui, il ſe laſſe, il ſe rebute, & » porte ſon inclination ailleurs. Vous » avez raiſon, reprit la Dame, & pour » s'aſſurer du ſuccès d'une affaire, il » faut toûjours éviter les deux extrêmitez. Il y a un certain milieu en toutes » choſes, dont on peut s'éloigner ſans » prendre un mauvais chemin: c'eſt là » mon ſentiment, & l'exemple que je » vous ai propoſé vous doit ſervir de » régle.

Il la mene à Verſailles & lui donne une Fête.

Le Roi durant ce tems-là n'étoit pas oiſif. Il ne penſoit qu'à ſa Belle, & le deſir de la poſſeder lui fit bien-tôt chercher avec un ſoin extrême les occaſions de lui parler. Il fut deux jours ſans pouvoir en trouver d'aſſez favorables pour lui dire quelque choſe de particulier. Il la voyoit preſque tous les jours, tantôt chez la Reine, tantôt chez Madame, & plus il la regardoit, plus il en devenoit amoureux. Ces deux jours lui durerent

1678. un ſiécle, & l'impatience où il étoit lui fit conſulter le Duc de *** ſur les moyens de pouvoir entretenir ſeul à ſeul la perſonne pour qui il avoit conçu tant de tendreſſe. Le Duc fut ravi de ce que le Roi lui faiſoit confidence de ſes nouvelles inclinations, comme il avoit fait des premieres. Il va, il cherche, & fait tant de perquiſitions, qu'il apprend que Mademoiſelle de Fontange devoit ſe trouver le lendemain aux Thuilleries. Il le dit au Roi, qui y alla & trouva l'occaſion auſſi favorable qu'il pouvoit la deſirer. Je ne raporterai ici ni la déclaration qu'il lui fit, ni tout ce qui préceda le moment de la Concluſion. Il ſuffit de dire que l'avanture fut bientôt miſe à fin. Le Roi fit réſoudre ſa Maîtreſſe à aller avec lui à Verſailles, & là on celebra la Fête, qui fut ſuivie pendant huit jours de toutes ſortes de jeux & de divertiſſemens. Le Duc de *** s'étant trouvé le lendemain au lever de Sa Majeſté : d'abord que le Roi l'aperçut, il ſourit : & le faiſant aprocher, lui fit confidence du ſuccès de ſes nouvelles amours. Il l'aſſura que jamais il n'avoit plus aimé, & lui dit que ſelon les aparences il ne changeroit jamais d'inclination. Le Duc ſuivit le Roi chez ſa Maîtreſſe : ils la trouverent, dit-on, qui conſideroit attentivement les tapiſſeries faites d'après Mr. le Brun, qui repreſentoit les Victoires de Sa Majeſté. Elles faiſoient la tenture de ſon apartement. On pretend que le Roi lui même lui en expliqua pluſieurs endroits, & que voyant qu'elle y prenoit plaiſir, il dit au Duc, à ce qu'aſſure l'Auteur (*a*) que je cite ici, de faire un *impromptu* ſur ce ſujet. Cet Auteur, pour relever la vivacité de l'eſprit du Duc, lui fait honneur de quelques Vers qu'il raporte comme faits alors ſur le champ. Mais ſoit qu'il ait crû de bonne foi qu'ils étoient de ce Duc : ſoit qu'il ait voulu ſeulement lui en faire honneur pour groſſir ſon Livre : je ſuis obligé de dire qu'ils ſont de Mr. de Bonnecorſe, auſſi bien que la Piéce entiére (*b*) qui ſuit, & qu'il a fait en cela un grand Anachroniſme. (*c*) 1678.

Quoiqu'il en ſoit, les Vers furent loüez & l'amour du Roi pour Mademoiſelle de Fontage devint public. Comme elle en fit vanité & qu'elle dreſſa, pour ainſi dire, Autel contre Autel, Madame de Monteſpan, qui n'étoit pas encore entiérement oubliée, en penſa mourir de dépit : & ſemblable à une autre Medée, elle menaça le Roi de déchirer ſes Enfans à ſes yeux. Pendant les fureurs de ſon ancienne Maîtreſſe, il n'avoit de conſolation que de Madame de Maintenon, qui tous les jours faiſoit des progrès dans ſes bonnes graces. A meſure que Madame de Monteſpan s'éloignoit de ſon cœur par ſes emportemens, l'autre s'en aprochoit par ſes complaiſances. Perſonne ne blâma le nouvel attachement du Roi. Le Pere de la Chaiſe même, ſon Confeſſeur, lui fit moins de ſcrupule de l'amour de Mademoiſelle de Fontange, que du double Adultere : ce qui fit dire plaiſamment à Madame de Monteſpan, *qu'elle avoit bien oüi-dire que les Confeſſeurs faiſoient rompre les gens avec leurs Maîtreſſes, mais non pas qu'ils leur fiſſent quitter les Vieilles pour en prendre de Jeunes.* Mais enfin il lui falut ſouffrir ce qu'elle ne pouvoit empêcher. On ne parloit plus que de Mademoiſelle de Fontange : ſa beauté, auſſi bien que ſa nouvelle for-

Cette intrigue n'eſt point blâmée par le Confeſſeur du Roi. *Memoires de D. L. M. M. L. F.*

(a) *L'Auteur du* Paſſe tems Royal *inſeré dans les* Amours des Dames illuſtres, *imprimez à Amſt., chez Temans* 1707.

(b) *Intitulée* Triomphe de l'Amour ſur le cœur d'Iris.

(c) *Il y avoit plus de ſept ans que ces Vers étoient faits, & une perſonne qui vit encore & à qui ils ſont dédiez, en a entre les mains le Manuſcrit, qui lui fut envoyé du Caire, par Mr. de Bonnecorſe, de la main duquel il eſt écrit.*

LE R.P. FRANCOIS DE LA CHAISE DAVX DE LA COMPAGNIE DE IESVS CONFESSEVR DE LOVIS LE GRAND ROY DE FRANCE
IHS

Digitized by Google

1678. tune, faiſoit le ſujet de toutes les converſations. Le Roi ne faiſoit point de partie de chaſſe qu'elle n'en fût; & ſouvent ils s'écartoient enſemble dans le bois, pour ſe délaſſer de cette fatigue par de plus doux exercices. Cependant elle s'en reſſentit, & de grans maux de cœur, joints à des douleurs de tête fort aiguës, la réduiſirent dans un état tout-à-fait languiſſant. Quoi que le Roi connût qu'ils ne ſeroient pas de durée, il ne laiſſa pas d'y être auſſi ſenſible, que s'ils avoient été fort dangereux. Il ne la quitta point, & agit toûjours auprès d'elle en Amant le plus paſſionné du monde. L'abattement de ſa Maîtreſſe lui cauſa une triſteſſe extrême; & ce qui lui tira preſque les larmes de yeux, ce fut lorſqu'au plus fort de la douleur, Mademoiſelle de Fontange, attachant ſes regards ſur le Roi, lui dit d'une maniére tendre & languiſſante, *ah! mon cher Prince, faut-il que les douleurs ſuivent de ſi près les plaiſirs! il n'importe*, pourſuivit-elle, *j'en cheris la cauſe, & je l'aimerai éternellement.*

1679. Quelque accomplie que fût Mademoiſelle de Fontange, elle ne laiſſa pas d'avoir des mortifications à eſſuier. On fit des railleries d'elle à la Cour; & quoique le Roi fût plus ſenſible à ce qui touchoit ſes Maîtreſſes, qu'à ce qui regardoit ſa perſonne, il ne put en faire de châtiment faute d'en connoître les Auteurs. Il prit le parti de la diſſimulation, & joüit ſans remors d'une conquête que ſes Confeſſeurs même approuvoient. Cependant elle étoit trop brillante pour ne pas faire une infinité de jaloux. Madame de Monteſpan ſur tout en avoit un dépit extraordinaire, & méditoit, à ce qu'on croit, une vengeance, qui ne fut pas long-tems ſans éclater. Le Roi trouvoit dans Mademoiſelle de Fontange, avec une beauté des plus éclatantes, toute la délicateſſe qu'il pouvoit ſouhaiter. Elle la lui fit connoître plus d'une fois, ſoit par raport à la perſonne du Monarque, ſoit par raport à ſon cœur. Comme il a toûjours aimé la chaſſe, elle avoit peine à ſouffrir qu'il ſe fatiguât dans cet exercice. Un jour, entr'autres, qu'elle aprit de S. Germain, que le Roi avoit couru grand riſque dans la pourſuite d'un Sanglier, que ſon cheval avoit été bleſſé par la bête, & que, ſans une force & une adreſſe particuliére, Sa Majeté auroit eu de la peine à ſe tirer du danger; elle lui écrivit la lettre du monde la plus tendre, & fut auſſi touchée au récit de ce péril, que ſi le mal fût effectivement arrivé. Pour ce qui eſt de ſa délicateſſe ſur toutes les démarches du Roi, elle la lui témoigna particuliérement dans un Bal, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite. 1679.

Tendreſſe de cette fille pour le Roi.

Immédiatement aprés la Paix de Nimégue (a) le Marquis de los Balbazes vint avec le caractére d'Ambaſſadeur Extraordinaire en France, demander en Mariage, pour le Roi d'Eſpagne ſon Maître, Marie-Loüiſe d'Orléans, fille de Philippe Duc d'Orléans, & de Henriette, fille de Charles Premier, Roi d'Angleterre. Il fit ſon entrée publique à Paris le 11. Juin avec beaucoup de pompe & de magnificence, & fut reçu enſuite à l'Audience du Roi à St. Germain en Laye avec tout l'accüeil qu'il pouvoit deſirer. Comme le Mariage qu'il venoit propoſer devoit être le ſceau de la Paix, la Princeſſe lui fut accordée, & la Cérémonie s'en fit à Fontainebleau au mois d'Août (b) de la maniére ſuivante. Mademoiſelle étoit conduite par Mr. le Dauphin qui lui donna la main droite, & Monſieur la gauche. Elle avoit une Mante de gaze rayée d'or, qui avoit ſix aunes de long, dont la queuë étoit portée par Madamoiſelle de Valois ſa Sœur. Mademoiſelle d'Orléans, Madame la Grande Ducheſſe de Toſcane, & Madame de Guiſe, toutes

Mariage de la Reine d'Eſpagne.

(a) *Publiée le 26. Avril.*
(b) *Le 3.*

1679. tois deſcendantes de Henri le Grand, venoient après, & étoient ſuivies de Meſdemoiſelles de Blois, de Mantes, & de la Ducheſſe de Verneüil. La Reine trouva le Roi dans ſon grand Cabinet ſur une Eſtrade, accompagné de M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, de M. le Comte de Vermandois, de M. le Duc du Maine, & de M. le Duc de Verneüil, ayant derriére lui un fauteüil, & devant lui une table, ſur laquelle il y avoit une Ecritoire. La Reine ſe mit à la main gauche de Sa Majeſté, ayant auſſi un fauteüil derriére elle; & les Princes & Princeſſes qui la ſuivoient, monterent ſur l'Eſtrade, & ſe mirent à la droite & à la gauche du Roi en forme d'un demi-Cercle. 1679.

Ordre de la Marche. *Mercure Hollandois.*

Cependant M. le Chevalier de Lorraine, accompagné de M. le Marquis de Rhodes, Grand Maître des Cérémonies, & de Mr. Bonneüil, Introducteur des Ambaſſadeurs, étoit allé prendre M. le Marquis de los Balbazes, qui logeoit à l'Hôtel du Cheval blanc, dans les Caroſſes du Roi; & après lui avoir fait traverſer toute la Cour, où il y avoit une Compagnie de Gardes Françoiſes à cheval, & une de Suiſſes, il le mena chez M. le Prince de Conti, lequel le reçut debout, & s'avança deux pas vers lui. L'Ambaſſadeur le pria de le mener chez le Roi, afin de faire la Cérémonie des Fiançailles; ſur quoi M. le Prince ſortit le premier, & ils allerent ſe mettre dans le Caroſſe du Roi auprès de l'Eſcalier du Fer-à-Cheval. Ils traverſerent la Cour des Fontaines, & deſcendirent au bas de l'Eſcalier des Sfinx, où les cent Suiſſes de la Garde ſe trouverent rangez en haye ſur les degrez, & furent reçus à la porte de la Salle des Gardes par M. le Duc de Luxembourg, comme en étant Capitaine, lequel les conduiſit dans le Cabinet du Roi, où M. le Prince de Conti entra, ayant l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à ſa droite, & M. le Chevalier de Lorraine à ſa gauche. Le Prince ayant pris ſa place, l'Ambaſſadeur s'aprocha du Roi pour lui faire un compliment au nom du Roi ſon Maître. Il ſe couvrit en parlant, ſur quoi tous les Princes de la Maiſon Royale & Mr. le Chevalier de Lorraine en firent de même. Auſſi-tôt que ces Princes furent montez ſur l'Eſtrade, Mr. le Chancelier y monta auſſi & prit ſa place derriére le Roi à la main droite du fauteüil. Pluſieurs Seigneurs de marque firent la même choſe. L'Ambaſſadeur ayant fait ſon compliment, ſe retira en arriére juſques ſur le bord de l'Eſtrade, tout vis-à-vis du Roi, où il demeura avec Mr. le Chevalier de Lorraine, lequel étoit à ſa gauche. Après cela Mr. de Pompone s'avança auprès de la table, & leurs Majeſtez s'étant aſſiſes dans leurs fauteüils, il commença la lecture du Contrât; mais à peine eut-il lû une partie des qualitez du Roi d'Eſpagne, que Sa Majeſté dit, *c'eſt aſſez*, & la-deſſus ſigna le Contrât. La Reine, Monſeigneur le Dauphin, & les Princes & Princeſſes de la Maiſon Royale ſignerent ſous le Roi en une même ligne, après quoi l'Ambaſſadeur ſigna tout ſeul de l'autre côté.

Cela étant fait, Mr. le Cardinal de Boüillon, revêtu de ſes habits Pontificaux, & ſuivit de Mr. l'Evêque d'Alet, & de l'Abbé de S. Luc, Aumôniers du Roi, du Pere de la Chaiſe, Confeſſeur de Sa Majeſté, & de quelques autres perſonnes Eccleſiaſtiques, entra dans le Cabinet du Roi, où il s'aſſit dans un fauteüil qu'on lui avoit preparé ſur l'Eſtrade, vis à-vis de Sa Majeſté. Là-deſſus Mademoiſelle étant menée par Monſeigneur le Dauphin, & par Monſieur, s'aprocha, & Mr. le Prince de Conti, s'étant mis à leur main droite, préſenta les Diſpenſes de Rome & la Procuration du Roi d'Eſpagne au Cardinal, lequel fit enſuite la cérémonie des Fiançailles, & demanda à ce Prince, *s'il promettoit au nom de Charles Second, Roi d'Eſpagne*,

1679. *gne, de prendre pour Femme Marie-Loüiſe d'Orleans qu'il voyoit là preſente.* Sur quoi le Prince s'étant incliné reſpectueuſement devant le Roi, pour demander la permiſſion de parler, répondit qu'*oüi*; & Mademoiſelle en fit de même, lors que le Cardinal lui demanda: *Si elle promettoit de prendre le Roi d'Eſpagne pour ſon Mari.* Les Fiançailles ainſi achevées, on ſe prepara pour la célébration du Mariage le lendemain.

Cérémonie du Mariage.

On avoit choiſie la grande Chapelle du Château pour le lieu de la Cérémonie. On y avoit élevé au milieu une Eſtrade de trois degrez, & couverte entiérement d'un Tapis de Perſe à fond d'or, lequel étoit couvert d'un autre Tapis de velours violet, ſemé par tout de fleurs-de-lis d'or, qui occupoit ſeulement l'eſpace où les Princeſſes du Sang devoient être placées, après quoi le Tapis de deſſous continuoit. Au bout de l'Eſtrade il y avoit un Prié-Dieu, au deſſus duquel étoient trois Dais du même velours violet, ſemé auſſi de fleurs-de-Lis d'or; & ces trois Dais, s'uniſſant enſemble, n'en formoient qu'un ſeul qui s'étendoit ſur toute la largeur de l'Eſtrade. Leurs Majeſtez étant entrées dans la Chapelle, s'avancerent vers l'Eſtrade & prirent leurs places auprès du Prié-Dieu. Mademoiſelle ſe mit entre leurs Majeſtez, & tous les Princes & Princeſſes s'étant placez ſelon leur rang, le Cardinal de Boüillon parut revêtu de ſes habits Pontificaux. Il ſalua l'Autel, le Roi & la Reine, & s'alla aſſeoir dans un fauteüil qui lui avoit été preparé ſur les degrez de l'Autel. Enſuite leurs Majeſtez, ſuivies des Princes & Princeſſes qui étoient derriére elles ſous le haut Dais, en deſcendirent & allerent à l'Autel. Monſeigneur le Dauphin & Monſieur menerent Mademoiſelle juſques auprès de Mr. le Cardinal de Boüillon, & lui quitterent la main. Mr. le Marquis de los Balbazes, qui étoit toûjours accompagné de Mr. le Comte de Brienne, conduiſit Mr. le Prince de Conti au pié de l'Autel, & ce dernier s'étant mis à la main droite de Mademoiſelle, Mr. le Cardinal de Boüillon commença la Cérémonie du Mariage. Mr. de los Balbazes lui avoit preſenté dans un Baſſin treize piéces d'or, & un anneau d'or & d'argent mêlez enſemble; & le tout ayant été beni par le Cardinal, Mr. le Prince de Conti mit l'anneau au quatriéme doigt de la main gauche de Mademoiſelle, & lui donna les treize piéces d'or en foi de Mariage pour le Roi d'Eſpagne. Sur quoi le Cardinal ayant fait les mêmes demandes que ci-devant à l'un & à l'autre, & eux ayant répondu de même, tout cela fut ſuivi de la Benediction Nuptiale. La Princeſſe fut depuis ce tems là toûjours traitée en Reine, juſques à ſon départ pour l'Eſpagne. 1679.

Reſident établi à Genêve pour le Roi.

Le Roi n'avoit point encore eu de Réſident à Genêve. Il y en établit un cette année pour la premiere fois. Il s'étoit ſervi juſqu'alors d'un Bourgeois de la Ville, pour recevoir & expédier les dépêches de la Cour; mais les interêts de Sa Majeſté avec les Cantons Suiſſes, ayant demandé qu'elle tînt un Ambaſſadeur auprès d'eux: Elle eut beſoin d'avoir à Genêve une perſonne, qui reçut & qui renvoyât d'un côté & d'autre les paquets. Pour accorder les Bourgeois qui briguérent cette place, le Sieur de Chauvigni fut choiſi pour la remplir; & comme il demanda une Chapelle dans ſon Hôtel, où il pût faire dire la Meſſe pour lui & pour ceux de ſa Maiſon, les Magiſtrats la lui accorderent, mais ſans Cloche, & ſans la liberté d'y recevoir aucuns Etrangers: ce qui ne fut pas toûjours fidélement obſervé de ſa part dans la ſuite.

Occupations du Roi durant la Paix.

La Paix ayant été rétablie de la maniére que nous avons dit, le Roi ſongea à fortifier ſes nouvelles Frontiéres. Il écouta les plus habiles Ingenieurs. Il

1679. traça les Plans, fixa la dépenſe & entra dans tout le détail des Ouvrages. Depuis que la Fortification moderne a été miſe en uſage, on en a point vu de ſi belle que celle des Places qu'il fit bâtir en Flandre, en Alſace, en Franche-Comté, pour garder les paſſages de la Lis, de l'Eſcaut, du Rhin, de la Sarre, de la Moſelle, de la Meuſe, & des autres Rivieres qui ferment l'entrée de ſes Etats. Non content de ces Forteresſes, il n'avoit licentié qu'une partie de ſes troupes, ou pour aſſûrer la conſervation de ſes Conquêtes, ou pour en entreprendre bien-tôt de nouvelles. En réformant les Regimens, il conſerva les Officiers; & pour en former de nouveaux, il fit mettre des Compagnies de Gentilshommes, qu'il entretenoit dans des Citadelles. Ils aprenoient là aux depens du Roi leurs exercices & la Guerre, & quand enſuite il vaquoit des Lieutenances ou des Compagnies, on les donnoit à ces Eléves à proportion de leur mérite. Les Troupes campoient tous les ans; & lors que les Camps étoient formez, Sa Majeſté faiſoit un voyage pour viſiter & pour tenir dans le devoir les Gouverneurs des Places & les Intendans des Ouvrages.

Etabliſſement de la Chãbre ardente. *Mercure Hollandois.*

Il arriva cette année en France une choſe d'autant plus extraordinaire, qu'on n'avoit jamais rien vu de ſemblable. Ce fut l'Etabliſſement de la Chambre Ardente contre les Sorciers & les Empoiſonneurs: choſe inoüie juſqu'alors! Mais depuis l'invention diabolique de la Marquiſe de Brinvilliers (a) dont le procès a fait tant de bruit dans le Royaume, le poiſon étoit devenu ſi commun, que les Femmes s'en ſervoient ordinairement pour ſe défaire de leurs Maris, & les Maris de leurs Femmes, & les Enfans pour avoir la ſucceſſion de leurs Peres & Meres; tellement qu'on l'appelloit la *Poudre de ſucceſſion.* Pluſieurs perſonnes de marque en furent ſoupçonnées; mais rien n'éclata juſques à l'avanture que je vais raporter. Une certaine Sage-femme (a), qui ſe méloit de malefice, avoit été miſe en priſon avec un homme (b) qui en étoit auſſi ſoupçonné. Outre la poudre de ſucceſſion que la premiere avoit donnée à pluſieurs perſonnes, elle étoit accuſée d'avoir non ſeulement ſuffoqué, mais réduit en cendres un grand nombre d'enfans, nez hors du Mariage, pour empêcher que le crime ne vînt au jour. Cette femme voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpetance de ſâuver ſa vie, accula, pour gagner du tems, pluſieurs Dames & Seigneurs de la Cour, que la Chambre Ardente reſolut de faire arrêter. Mais en ayant premierement donné avis au Roi, Sa Majeſté eut la bonté d'en faire avertir quelques-uns, afin qu'ils s'éloignaſſent en cas qu'ils ſe ſentiſſent coupables. De ce nombre fut le Duc de Luxembourg, à qui le Roi fit ſavoir que la Chambre avoit decreté contre lui, & contre la Princeſſe de Tingri ſa Sœur. La Chambre fit auſſi ajourner le Duc de Vendôme, la Ducheſſe de Boüillon, le Maréchal de la Ferté & autres, contre leſquels il ne fut rien prouvé. Il en fut de même de preſque tous les autres Ajournemens; de ſorte que la Sage-femme fut enfin condamnée à avoir la main coupée, après la lui avoir percée d'un fer chaud, & à être brulée toute vive. (c)

Affaire de Madame de Brin-

Ce qui donna lieu à la premiere idée de ce crime, fut, comme j'ai dit, l'affaire de Madame de Brinvilliers, petite femme qui avoit été jolie & galante,

(a) Marie Marguerite d'Aubrai, femme du Marquis de Brinvilliers, décapitée & brûlée en Gréve pour ſes Empoiſonnemens, par Arrêt du Parlement l'an 1616.

(a) Elle ſe nommoit la Voiſin.
(b) Nommé le Sage
(c) Ce qui fut exécuté le 22. Fevrier de l'année ſuivante.

1679. mais qui depuis un certain tems viſitoit les Hôpitaux & faiſoit la Dévote. Elle étoit dans un commerce étroit avec un nommé Sainte Croix, Gaſcon, qui vivoit d'induſtrie, & qui avoit apris à la Baſtille la compoſition des poiſons, d'un Priſonnier Italien avec qui il avoit été mis. Cet homme en travaillant un poiſon violent & promt, laiſſa tomber ſon maſque de verre qui le garantiſſoit de la malignité du venin, & en mourut ſubitement. Lors qu'on leva ſon Scellé, on trouva une Caſſette, que Madame de Brinvilliers réclama avec empreſſement. La Juſtice en ordonna l'ouverture, & les poiſons s'y trouverent étiquetez, avec l'effet qu'ils devoient faire, mais dès que la Dame en eut avis, elle s'enfuit en Angleterre. On fit l'eſſai de ces poiſons ſur pluſieurs animaux, ainſi ſon crime fut averé, & Deſgrais, Exemt habile, fut mis en campagne pour la chercher. Il faut remarquer que dans le même tems, & même auparavant, l'Archevêque de Paris avoit été averti par les Confeſſeurs (a) des Paroiſſes, que pluſieurs perſonnes s'accuſoient d'empoiſonnement. Il étoit arrivé que bien des Gens étoient morts de maladies lentes & inconnuës, entr'autres le Pere & le Frere de la Brinvilliers. Elle ne fut pas long-tems en Angleterre, où le Roi Charles la faiſoit chercher. A la fin on la prit à Liége, & elle fut amenée à Paris, où elle eut la tête tranchée (b), & elle fut enſuite brûlée. Comme ſa famille étoit des plus puiſſans de la Robe, elle fut épargnée par ſes Juges, quoique convaincuë d'avoir empoiſonné non ſeulement ſon Pere & ſon Frere, mais même pluſieurs Pauvres à l'Hôpital, & pluſieurs Païſans à la Campagne, dans la ſeule vûë de faire l'eſſai de ſes poiſons. Dès qu'on fut ſur ces voïes, les ſoupçons & les indices de crimes ſemblables tomberent ſur d'autres gens. On en trouva qui en faiſoient comme un Commerce, entr'autres la *Vigoureux* & la *Voiſin*, qui, en diſant la bonne avanture, avoient douné à pluſieurs Dames dequoi ſe défaire de leurs Maris & de leurs Amans, quand elles en étoient laſſes. Comme la curioſité naturelle à ce Sexe, & même à pluſieurs hommes, avoit amené chez ces femmes quelques Gens de la premiere qualité, qui n'avoient pourtant ſongé à aucun empoiſonnement : il étoit arrivé que des Dames leur avoient fait des queſtions ſur la vie de diverſes perſonnes, & même ſur celle du Roi & de ſes Maîtreſſes. Cela donna un beau champ à Louvois, pour perdre ceux à qui il en vouloit. La Comteſſe de Soiſſons, d'ailleurs ennemie de Madame de Monteſpan, à qui elle avoit refuſé de céder ſa Charge de Surintendante de la Reine, fut decretée de priſe de corps ; & parce qu'elle craignit la priſon & l'artifice de ſes Ennemis, elle ſe retira à Bruxelles. Sa ſœur, la Ducheſſe de Boüillon, parut avec confiance devant les Juges, accompagnée de tous ſes amis, qui étoient en grand nombre : cela déplut à la Cour, & fut cauſe de ſon premier éxil. Le Duc de Luxembourg, Capitaine des Gardes du Cops, le même qui a gagné depuis tant de Batailles, broüillé avec Louvois qui avoit été de ſes amis, & accuſé, comme j'ai dit, pour avoir conſulté le nommé le Sage, s'alla remettre priſonnier à la Baſtille, & parut en preſence des Juges qui le déclarerent innocent. Il eſt vrai que ſa trop grande curioſité, & ſon trop grand commerce avec les femmes, pouvoient avoir jetté quelque ſoupçon ſur lui ; mais il ne méritoit pas, ce ſemble, l'affront qu'on lui fit alors. Il eſt étonnant que Louvois en cette occaſion ait pouſſé juſques-là les premieres Têtes de l'Etat, ſans que ni eux, ni leurs

1675.

villiers. *Memoires de M.L.M. D.L.F.*

(a) *Qui pouvoient reveler le ſecret en ces occaſions.*

(b) *Ceci eſt arrivé dès l'année 1676.*

1679. Parens & Enfans mêmes s'en ſoient reſſentis. Je ne ſai s'il faut l'attribuer à l'autorité du Roi ou à la baſſeſſe des Grands Seigneurs, qui a été exceſſive ſous ce Regne; auſſi-bien que les mépris que les Miniſtres du Roi ont fait de ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume.

mariage de Mr. le Dauphin Le Roi va au devant de la Dauphine.

Dès l'année 1670. le Mariage de Monſeigneur le Dauphin, avec la Princeſſe Anne-Marie-Chriſtine, Fille de Ferdinand Marie, Electeur de Baviere, & d'Henriette Adelaïde de Savoye, avoit été propoſé & comme réſolu; mais la guerre en ayant arrêté l'exécution, dès que la Paix fut faite, le Roi envoya le Duc de Crequi faire la demande de la Princeſſe. Il partit de Paris le treize Janvier 1680. & arriva le vingt à Munich. Quoi que pût faire le Conſeil de Vienne pour traverſer ce Mariage, il fut conclu & celebré par Procureur le 28. du même mois. Après les réjoüiſſances ordinaires en pareille occaſion, la Princeſſe partit de Munich le 5. Fevrier, avec une nombreuſe ſuite, qui la quitta lors qu'elle fut arrivée ſur les Frontiéres du Royaume. Elle ſe rendit enſuite à Vitri le François en Champagne, où le Roi étoit venu pour la recevoir. Elle étoit encore à deux lieuës de cette Ville, lorſque le Roi, qui y étoit arrivé ſur le midi, partit pour aller au devant d'elle. Du plus loin qu'on vit paroître ſon Caroſſe, le Comte de Ligneville, Gentilhomme de l'Electeur, qui avoit accompagné la Dauphine juſques là lui ayant donné avis que le Roi n'étoit qu'à cent pas de ſa Perſonne, elle voulut ouvrir elle-même la portiére de ſon Caroſſe pour en ſortir. Mais ſoit qu'elle fût un peu émuë, ou que la portiére ſe trouvât embarraſſée, le Roi fut hors du ſien avant qu'elle la pût ouvrir. Après qu'elle en fut deſcenduë, Sa Majeſté avança deux ou trois pas vers elle, & elle vers le Roi. Le chemin étoit fangeux, & comme elle voulut faire étendre une peau d'Ours pour ſe mettre à genoux devant Sa Majeſté, le Roi l'en empêcha & l'embraſſa avec les plus grandes marques d'affection. Il lui preſenta enſuite M. le Dauphin & lui montra Monſieur, & après les complimens reciproques, ils remonterent en Caroſſe pour s'entretenir avec plus de commodité. M. la Dauphine ſe plaça dans le Caroſſe du Roi à côté de Sa Majeſté: Monſieur vis-à-vis, entre Madame de Richelieu & Madame de Rochefort, & M. le Dauphin à une des Portiéres auprès de M. la Dauphine. Ils arriverent à Vitri le François ſur les 4. ou 5. heures du ſoir, & deſcendirent devant le logis du Roi. Sa Majeſté conduiſit elle-même M. la Dauphine à l'apartement qu'on lui avoit préparé, où la foule des Courtiſans & des autres, que le déſir de voir cette Princeſſe avoit attirez, étoit ſi grande, qu'à peine pouvoit on la percer. Le Roi voulant entretenir en particulier M. la Dauphine, ſe retira avec elle dans un petit Cabinet, où M. le Dauphin & Monſieur, Frere du Roi, entrerent auſſi quelques momens après.

1679.

La Reine vient la recevoir à Châlons en Châpagne, où le mariage ſe celebre.

Le lendemain toute la Cour partit pour Châlons, où la Reine s'étoit renduë pour recevoir auſſi M. la Dauphine. Leur entrevuë ſe fit hors de la Ville avec toutes les demonſtrations imaginables de joye & de tendreſſe, & le ſept de Mars la Cérémonie des Fiançailles fut faite par le Cardinal de Boüillon dans la Chapelle du Palais Epiſcopal. Celle du Mariage fut celebrée le lendemain dans l'Egliſe Cathedrale par le même Cardinal, aſſiſté de l'Evêque de Condom, Premier Aumônier de M. la Dauphine, en preſence de Leurs Majeſtez & de pluſieurs Seigneurs & Dames de la Cour. Après la Cérémonie M. la Dauphine fut reconduite dans ſon apartement, où elle trouva vingt petites Corbeilles, garnies pour la plûpart de pierreries, dont le prix faiſoit aſſez connoître qu'elles ne venoient que du Roi. Après le dîné, les

Mercure Hollandois.

Digitized by Google

1670. principaux Officiers de ſa Maiſon lui prêterent le ſerment de fidélité. Le 9. toute la Cour s'alla divertir dans une Maiſon de plaiſance qui étoit à l'Evêque de Châlons ; & le dix elle partit pour retourner à S. Germain. Une partie de la Dot de M. la Dauphine, étoient ſix Places que le Duc de Baviére lui avoit données à prendre ſur l'Electeur Palatin, qu'il prétendoit les lui avoir uſurpées ; & ſur le refus que le Palatin fit au Roi de les lui remettre, Sa Majeſté les fit prendre par les armes.

Le Roi s'empare de Charlemont.

Par le Traité de Nimégue avec l'Eſpagne, Sa Majeſté Catholique s'obligeoit de faire ceder au Roi par l'Evêque & par le Chapitre de Liége, la Ville & le Château de Dinant dans une année pour tout delai, à faute de quoi le Roi d'Eſpagne remettroit dans ce tems-là la Ville de Charlemont à Sa Majeſté. L'année étant expirée, ſans qu'on eût executé ce Traité, le Roi fit ſommer le Duc de Villa Hermoſa, Gouverneur de Flandre, de lui remettre Charlemont : le Duc répondit qu'il ne pouvoit rien faire ſans l'ordre exprès du Roi ſon Maître, & qu'il lui en écriroit. Sa Majeſté lui fit dire qu'en attendant la reponſe, il alloit envoyer des Troupes en Flandre & dans le Luxembourg pour y ſubſiſter juſques à l'execution des Traitez, ce qui fit bien-tôt faire au Roi la ſatisfaction qu'il demandoit.

Fortifications d'Huningue.

Quoi que la haute & la baſſe Alſace euſſent auſſi été cedées au Roi, il y avoit néanmoins dix Villes, qui ſous le nom de Villes Imperiales, refuſoient de reconnoître le Roi pour leur Souverain. Mais toutes à la fin furent forcées de ſe ſoûmettre, & prêterent le ſerment de fidélité. Et comme entre Bâle & Briſac il n'y avoit point de Place qui fermât aux Allemans l'entrée de la haute Alſace, le Roi fit fortifier Huningue, petite ville à demi-lieuë de Bâle, & en fit une Place très-réguliere à cinq Baſtions, avec tous les dehors neceſſaires.

1680. Dans la vuë que le Roi avoit de rétablir la Marine, ce qui paroiſſoit de plus difficile étoit d'avoir aſſez de Matelots pour les armemens & pour le commerce. Cependant Sa Majeſté trouva moyen d'en aſſembler un grand nombre (a) & les partagea en trois Claſſes ; on en mit un tiers ſur les Vaiſſeaux de guerre : un tiers ſur les Vaiſſeaux marchands, & le reſte fut reſervé, pour remplacer ceux qui viendroient à manquer.

Le Marine rétablie.

Port de Toulon achevé.

De tous les Ouvrages que le Roi avoit fait conſtruire & qui furent achevez cette année, le Port de Toulon eſt un des plus conſiderables. L'augmentation des forces navales de Sa Majeſté avoit ſi fort accrû dans cette ville le nombre des habitans, qu'il fut neceſſaire de l'agrandir, tant du côté de la mer que du côté de la terre. La nouvelle enceinte fut entourée de Baſtions ; & l'ancien Port ne s'étant pas trouvé aſſez grand pour contenir beaucoup de Vaiſſeaux s on en fit à grands fraix un nouveau qu'on appele la nouvelle Darce, où il peut tenir aiſément cent Vaiſſeaux de guerre. C'eſt ſur les bords de cette nouvelle Darce, qu'on a bâti un vaſte & magnifique Arſenal, accompagné de grans Magaſins, d'Atteliers différens de Fonderies pour les Canons & pour les Mortiers, & de tout ce qui eſt neceſſaire pour les Arſenaux de Marine. On n'entre dans l'ancien & dans le nouveau Port que par un Canal étroit, bordé de canons à fleur d'eau. Les diverſes rades ſont toutes très-belles & très-ſûres. Celles qu'on nomme particuliérement la Rade de Toulon, & celle du Morillon, ſe combloient par les terres que deux petites rivieres y charioient continuellement : le Roi pour y remedier fit détourner le cours de ces deux petites rivieres. Enfin divers Forts & pluſieurs

(a) *L'Hiſtoire du Roi en Médailles dit ſoixante mille, mais cela ne paroit pas vraiſemblable.*

1680. batteries de Mortiers & de Canons, placez de distance en distance mettent ces rades à couvert de toutes les entreprises des ennemis.

Après que ces ouvrages furent achevez, le Roi fit un voyage en Flandre pendant l'Eté, pour visiter aussi ceux qu'il avoit ordonnez en ce païs-là. Il partit le treize de Juillet, accompagné de la Reine, de M. le Dauphin, & de M. la Dauphine, qui étoient tous dans un même Carosse avec Sa Majesté; & du Duc d'Orléans, de Madame, & des plus grans Seigneurs de la Cour. Les Gardes, contre l'ordinaire, ne marchèrent point: & les Mousquetaires, commandez par le Duc de Noailles aussi bien que les autres troupes de la Maison du Roi, furent choisis pour suivre leurs Majestez. Dans tous les lieux de leur passage où Elles ne devoient point coucher, Elles avoient coûtume de manger dans leur carosse, qui étoit assez grand pour y dresser une table. Comme il ne se passa rien de fort important sur leur route jusqu'à Boulogne, je n'en ferai point de Journal. Quand le Roi fut arrivé en cette Ville, il alla le jour même visiter les Fortifications de la Place; & le lendemain il se transporta au Havre d'Ambleteuse, à deux lieuës de Boulogne, pour en voir la situation. Messieurs de Seignelai & de Combe y avoient été envoyez devant lui pour faire l'inspection tant de ce Port que de celui de Wissan qui n'est qu'à deux lieuës de là; mais S. M. les ayant vûs tous deux, trouva que celui d'Ambleteuse étoit le seul, sur le Canal du côté de la France, d'où l'on pût faire voile avec le vent du Nord: outre qu'il étoit plus propre & qu'il avoit plus d'eau que celui de Dunkerque. Et quoi que d'autres fussent d'avis que celui de Vvissan fût le *Portus Iccius* des Latins, d'où Jules Cesar passa dans la Grande Bretagne, qui n'en est éloignée que de cinq lieuës, Sa Majesté jugea celui d'Ambleteuse plus avantageux, & commanda de le rendre propre à l'usage. 1680.

Pendant que le Roi marchoit à cheval le long de la côte pour se rendre à Calais, on entendit tirer au rivage de la mer. Quelques Mousquetaires courant de ce côté-là, trouverent que c'étoit une Petache Angloise qui poursuivoit une Barque pour en enlever la charge. Sur quoi toute la Cour fit feu vers le rivage, & Mr. le Dauphin fut le premier a lâcher son pistolet. Le Capitaine de la Petache ayant été arrêté fut presenté au Roi, qui demanda au Duc d'Aumont ce qu'il en auroit fait s'il ne s'étoit pas trouvé-là. » Il répondit que » ces Côtes étoient des Aziles inviola»bles: qu'on ne pouvoit y attaquer per»sonne impunément, & qu'il n'auroit pû »se dispenser de punir de mort celui qui »auroit violé ce droit de franchise; mais »que le Criminel ayant l'honneur de »paroître devant Sa Majesté, c'étoit à »Elle à en prononcer l'Arrêt. Sur quoi »le Roi lui fit grace & le renvoya.

Le Roi va à Calais.

Pendant que le Roi & Mr. le Dauphin s'en alloient à Calais le long de la Côte, la Reine avec les Dames avoit pris le grand chemin, & y étoit arrivée plûtôt que le Roi, parce que Sa Majesté se divertit à voir les Havres, & se promena dans des Chaloupes sur la mer. Quand Elle fut arrivée à Calais, Elle visita les Fortifications de la Place & mena la Reine & les principaux Seigneurs de sa suite, voir celles qui sont du côté de la mer, d'où l'on découvroit à la faveur du beau tems le Château de Douvres & les Dunes d'Angletetre De là leurs Majestez se rendirent à Saint Omer, où elles furent reçûës avec beaucoup de joye des habitans, qui virent alors leur Souverain pour la premiere fois. Le Roi partit ensuite pour Aire, où il visita aussi les Remparts & la Garnison, aussi bien que celle du Fort St. François; mais ayant rencontré sur la route un Corps de cinq mille hommes,

Il prend plaisir à voir un Navire à Dunkerque.

1680. ſous le commandement du Chevalier de Sourdis ; Sa Majeſté le trouva en ſi bon état, qu'après en avoir fait la revuë, elle le fit avancer juſques à trois quarts de lieuës de St. Omer, afin que la Reine & les autres Dames euſſent auſſi le plaiſir de le voir. Toute la Cour partit enſuite de St. Omer & vit en paſſant Gravelines qui eſt ſur la route de Dunkerque. Le Marqnis de Seignelai avoit fait venir à la rade de cette Forteresſe, un très beau Vaiſſeau de Guerre (a) commandé par le Chevalier de Léri, afin d'en donner le divertiſſement à leurs Majeſtez. Elles furent reçuës à Dunkerque par le Maréchal d'Eſtrades avec tous les honneurs dont il ſe put aviſer, & furent traitées le ſoir à la Maiſon de Ville avec beaucoup de magnificence. Le Chevalier de Léri y étant entré à l'heure du Soupé, le Roi lui dit gracieuſement qu'il ſeroit le premier Capitaine de ſon Royaume, qui lui eût fait voir un Navire. Le lendemain le Comte d'Oxford, & le Colonel Churchill (b) qui avoient été envoyez par le Roi d'Angleterre pour complimenter le Roi, eurent audience de Sa Majeſté, auſſi bien que le Marquis de Vvargnies, envoyé par le Duc de Villa Hermoſa. Le même jour tout étant prêt pour recevoir Sa Majeſté ſur le Vaiſſeau dont j'ai parlé, Elle entra dans une Galiote dorée de tous côtez & équipée avec beaucoup d'art & de magnificence : les cordages étoient de ſoye cramoiſi & or. Tout l'équipage du Navire avoit des habits brodez d'or & d'argent. Dès qu'on vit paroître le Roi, le Chevalier de Léri aſſigna à chacun ſon poſte avec les armes couchées par terre: lors que la galiote fut attachée, on y deſcendit une échelle fort commode, par le moyen de laquelle Sa Majeſté avec Mr. le Dauphin & les Seigneurs de leur ſuite monta à bord, & fut reçuë par le Chevalier. Le Roi prit beaucoup de plaiſir à le viſiter par tout, demandant au Chevalier qui le conduiſoit, à quoi chaque choſe devoit ſervir. Il commanda enſuite que les Matelots fiſſent devant lui l'exercice des voiles, & les Soldats celui des armes. Puis le Chevalier ayant rangé ſon monde dans un nouvel ordre, il ſe mit en état de repreſenter la maniére d'aborder, ce qu'il fit avec une activité toute particuliére. Le Roi le voyant agir de la ſorte, dit obligeamment au Dauphin, que le Chevalier s'étoit trouvé en de ſemblables occaſions qui n'étoient pas des jeux, & dont il s'étoit tiré avec beaucoup de gloire. Ayant enſuite commandé qu'on fit l'exercice du Canon, le Roi y prit tant de plaiſir, qu'il promit au Chevalier de ſe ſouvenir de lui. 1680.

La Reine & les Dames vont auſſi voir le Vaiſſeau *Mercure Hollandois.*

La Reine avec les Dames alla auſſi l'après-dînée voir ce Vaiſſeau. On avoit fait pour elle un Pont depuis le rivage juſqu'au Navire, afin qu'elle pût s'y tranſporter avec plus de commodité. Elle vit à ſon arrivée les mêmes manœuvres qu'on avoit faites pour le Roi ; & après s'y être divertie environ trois heures, elle ſe retira à la Ville fort ſatisfaite. Ce même jour le Roi alla voir les Fortifications de Dunkerque, particuliérement du côté du Havre : & le lendemain il fit la revuë de la Garniſon qui conſiſtoit en cinq Bataillons François & deux de Suiſſes, & viſita après la Citadelle. Le jour ſuivant Sa Majeſté ſe rendit encore au Vaiſſeau, où elle prit plaiſir à voir de nouveau les exercices d'auparavant, mais en confuſion, & comme ſi l'on avoit été à l'ennemi. Ce qu'il y eut de plus divertiſſant, fut qu'à l'abordage les Matelots prirent l'un un ſabre, l'autre une hache, l'un une halebarde, l'autre un mouſquet, pour s'armer à la deffenſe ; & après l'exercice, le Roi fit prendre le repas à l'Equipage devant lui. Après s'y être arrêté trois heures, il deſcendit dans la Galiote,

(a) *Appelé* l'Entreprenant.
(b) *Aujourd'hui* Mylord Marlbourough.

1680. pour voir le combat de deux Fregates qui étoient preparées à ce deſſein. L'une appelée *l'Adroit* étoit commandée par le Sieur de Panetier & avoit trente-ſix piéces de canon. L'autre qui s'appeloit *le Serpent*, étoit de trente piéces de canon & commandée par le Sieur Albert. Sa Majeſté prit le Chevalier de Léri dans ſa Galiote pour en tenir le Gouvernail, & la Reine, qui étoit avec les Dames dans une autre, non moins richement équipée que celle du Roi, prit le Capitaine de Selingue pour la gouverner. Le ſignal de l'attaque étant donné, *l'Adroit* leva l'ancre, & tâcha de gagner le vent: & quoique l'autre n'en fit pas moins, il ne laiſſa pas d'eſſüyer toute la bordée, ce qu'il rendit bien-tôt après, par une ſemblable décharge. Ces deux Fregates furent ſouvent à la portée du piſtolet l'une de l'autre: puis s'éloignant, elles gagnerent & perdirent le vent tour à tour. Mais après que cela eût duré environ une heure, le Roi s'en retourna à la Ville, & mit fin à tous ces divertiſſemens. Sa Majeſté, pour faire paroître combien ces exercices lui avoient plû, fit de grandes largeſſes à l'Equipage.

Le Roi va de Dunkerque à Ypres, à Lille, à Tournai & à Valenciennes. *Mercure Hollandois. Médailles ſur le Regne de Loüis le Grand*

Après que le Roi eût donné congé aux Envoyez d'Angleterre, & qu'il les eût regalé chacun d'une roſe de Diamans; il partit * de Dunkerque pour ſe rendre à Ypres, où il arriva à cinq heures du ſoir, après avoir vû en paſſant le Fort Loüis, le Fort St. François, & Berg-Saint-Vvinox. Il fut reçû à Ypres avec beaucoup de pompe par le Maréchal d'Humiéres, Gouverneur de la Province de Flandre, & par le Marquis de la Trouſſe, Gouverneur de la Ville. Sa Majeſté ayant employé le jour ſuivant à voir les Fortifications & à paſſer la garniſon en revuë, en partit le premier d'Aouſt avec toute la Cour, & arriva le ſoir à Lille. Le Magiſtrat le vint complimenter hors des portes, & Elle fut conduite dans la Ville par la garniſon. Il y avoit trois Régimens en bataille; ſavoir le Régiment Dauphin, les Fuzeliers & celui de Magaloti. Mr. le Dauphin s'y rendit d'abord & ſe mit, la pique à la main, à la tête de ſon Régiment pour ſaluër le Roi qui étoit allé de ce coté-là. Le 2. Sa Majeſté ayant vû les Fortifications, partit pour Tournai, où elle arriva le ſoir; & ayant fait encore la viſite de la Place, & la revuë des Troupes, Elle en partit le 5. pour Valenciennes. 1680.

Il viſite pluſieurs autres Places, & reprend enſuite le chemin de Verſailles.

A la diſtance d'environ une heure de Condé, il y avoit huit Régimens de Cavalerie, ſous le commandement du Sr. de Montbron, entre leſquels étoient ceux du Dauphin, & du Duc d'Orléans, qui à l'arrivée du Roi, ſe mirent chacun à la tête du leur, pour ſaluër Sa Majeſté. Après en avoir fait la revuë, Elle pourſuivit ſon chemin juſqu'à Condé, dont elle vit en paſſant les Fortifications, & arriva le ſoir à Valenciennes. Elle y fut reçuë par le Sieur Magalotti, Gouverneur de la Ville, dont les Bourgeois étoient ſous les armes. Le ſix Mr. de Zuyleſtein, Envoyé par les Etats Generaux pour complimenter Sa Majeſté, eut Audience du Roi, qui alla le même jour voir les nouvelles fortifications de cette Place, accompagné de Mr. le Dauphin. Le ſept le Roi s'en retourna au Queſnoi, & le huit il prit la route de Cambrai, où il arriva le ſoir, après avoir vû en paſſant les fortifications de Bouchain, & fut reçu par Mr. de Cezan, qui en étoit Gouverneur. Il viſita enſuite toutes les Places qui ſe trouverent ſur la route, juſqu'à Sedan, d'où il partit le vingt-un pour s'en retourner à Verſailles. Ce voyage du Roi, dont on avoit pris de l'ombrage en pluſieurs endroits, auſſi bien que de quelques autres qu'il avoit déja faits pour le même deſſein, ſe paſſa ainſi tout en divertiſſemens. Il y a apparence qu'il n'avoit été entrepris, que pour faire voir à la Dauphine, nouvellement arrivée en France, la grandeur du Royaume

* *Le 30. Juillet.*

1680. me de Sa Majeſté, & les Places conquiſes ; puiſque toute cette année les armes du Roi n'entreprirent rien de ce côté-la. 1680.

Cauſes de la décadence del Empire Françis. *Memoires de M. L. M. D. L. F.*

On peut dire qu'après la Paix de Nimégue, la domination de la France étoit comme établie dans toute l'Europe, & que le Roi s'étoit fait l'arbitre de tous ſes Voiſins. Son Empire, dit l'Auteur des Memoires que j'ai citez ici, qui avoit juſques-là toutes ſes forces, & qui en alloit encore aquerir de nouvelles, étoit devenu un mal inévitable aux autres Nations ; peut-être que, de forcé qu'il étoit, il fût devenu volontaire, ſi le Roi eût marqué plus de modération & d'équité. Peut-être l'auroit-on laiſſé joüir tranquillement de ſes nouvelles Conquêtes, s'il eût paru vouloir obſerver de bonne foi la Paix glorieuſe qu'il venoit de faire. Mais par la facilité de ce Prince à écouter de mauvais conſeils, toûjours ſoûtenus du pretexte d'augmenter ſa gloire, tout le contraire eſt arrivé. Le même eſprit & le même deſſein de ſupplanter Colbert, qui avoit pouſſé Louvois à entreprendre la guerre de Hollande, fit qu'il ne put ſe réſoudre à entretenir exactement une Paix, qui rendroit en quelque façon ſon miniſtere inutile. Il connoiſſoit le génie de ſon Maître, uniquement touché des ſervices preſens, & ſe ſouvenant peu des ſervices paſſez, comme l'éprouva Colbert. Ainſi Louvois, homme excellent dans l'exécution, mais dont les vuës n'étoient pas aſſez étenduës pour le Gouvernement d'un grand Etat, orgüeilleux d'ailleurs & tirannique, crut qu'il feroit impunément de nouvelles Conquêtes pendant la Paix, & traita dans la ſuite avec tous les Miniſtres Etrangers auſſi impérieuſement qu'il traitoit avec les Sujets du Roi.

Chîbres de reünion établies à Metz & à Briſac.

Il commença donc par établir à Metz & à Briſac des Chambres, pour réünir à la Couronne tout ce qui en avoit été démembré, & y cita pluſieurs Princes Souverains. Ainſi il n'y eut preſque plus perſonne qui pût compter de poſſeder ſon bien en repos ; ce qui fit comprendre dans la ſuite à toute l'Europe, que pour balancer cette Puiſſance, il étoit neceſſaire pour la ſûreté publique que tout le monde ſe liguât contre elle. J'ai dit, il n'y a pas long-tems, que le Roi avoit pris poſſeſſion des Villes de la Haute & Baſſe Alſace qu'il pretendoit lui appartenir. Il avoit ajourné à Metz les Seigneurs qui tenoient ces Places, pour leur faire entendre le droit que la France s'attribuoit & ſe faire rendre l'hommage qui eſt dû à un Souverain. Et ces Seigneurs s'étant premierement plaints à la Diéte de Ratisbonne, comme Feudataires de l'Empire, & n'ayant rien avancé ; parce que l'Empire n'étoit pas en état de les ſoûtenir par la force ; ils avoient été contraints pour la plûpart d'envoyer leurs Députez à Metz & à Briſac, les uns pour rendre l'hommage prétendu, & les autres pour voir s'il n'y auroit pas moyen d'obtenir du ſoulagement. Mais les Chambres établies dans ces deux Villes prononcerent au mois de Mars & d'Avril des Arrêts pour adjuger au Roi la Souveraineté des Terres dont il avoit pris poſſeſſion. Voici une de ces Piéces, par laquelle on pourra juger des autres.

Extrait du Regiſtre de la Chambre Royale établie à Metz.

» ENtre les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Egliſe Cathedrale de Verdun, tant pour eux que pour ceux qui adminiſtrent les places vacantes, comme Actionneurs & défendant l'Ecrit du 28. Decembre, examiné le 26. Janvier de l'année preſente, enſuite de la Déclaration de Sa Majeſté, délivrée le 15. Janvier en ſa Chambre des Regiſtres, & des Requêtes du S. de ce mois d'Avril, d'une part, & le Prince Leopold Loüis, Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviére & Comte de

1680. » Veldents, comme défendeur de l'au-
» tre. Puiſque les inſtances, entre les
» parties ſuſdites, ont été depêchées de
» la Chambre, avec la derniere Requê-
» te, & que de la Maiſon & propre per-
» ſonne du Prince Leopold, George
» Chapaut, Bailli & Poſſeſſeur de Vel-
» dents, a été reçu & chargé de faire
» ſavoir à ſon Seigneur intereſſé, qu'il
» avoit à comparoître le premier jour
» de Mars pour exhiber le Titre, en ver-
» tu duquel il pretend le droit de la poſ-
» ſeſſion de la terre de Veldents, & la
» Garantie de la Cour de Moulin avec
» ſes dépendances, faute de quoi il ſe-
» roit obligé de ſouffrir que ſes biens
» ſoient aſſignez à l'Egliſe ſuſdite de
» Verdun, étant choſe juſte & équita-
» ble, qu'elle en recouvre l'ancienne
» Seigneurie avec reſtitution de tous les
» fruits & avantages qu'il en a tirez pen-
» dant qu'il en a joüi injuſtement, com-
» me auſſi de la depenſe qui y a été faite:
» on a lu la Requête du Prince ſuſdit
» contenant ſa declaration & les offres
» qu'il fait de reſtituer le Château de
» Veldents, ſon droit de Garantie, la
» Cour de Moulin & les dependances,
» ſelon les Actes & Obligations, qui en
» ont été paſſez, tant par lui que par ſes
» Ancêtres.

Au contraire, ayant auſſi examiné les
» Cens du Chapitre de Verdun touchant
» la déclaration qui regarde Sa Majeſté,
» le Prince ſuſdit a été condamné à faire
» la reſtitution, & à prêter ſon ſerment
» dans huit jours; à avoüer cela lui-
» même, & à ceder ſon droit, faute de
» quoi il ſe verroit par la déclaration
» déchu de ſon Fief & de ſes dépendan-
» ces, & les Actionneurs inveſtis par
» devant telle perſonne, qu'il plairoit à
» Sa Majeſté d'ordonner pour le bien du
» Chapitre.

» Dans l'Inſtrument de l'inveſtiture
» de l'Empereur Frederic fait en 1156.
» en faveur d'Albert Evêque de Verdun,
» & de ſon Egliſe, touchant le Mar-
» quiſat & autres Fiefs & Droits en de- 1680.
» pendans, & particuliérement le Châ-
» teau de Veldents, ſon droit de garan-
» tie, celui de la Cour de Moulin & ſes
» dependances, Vvolforsweilers & Bem-
» dula, la Cour St. Medard avec ſes ſu-
» jets, droits de garantie & revenus;
» dans d'autres inſtrumens d'inveſtiture
» & confirmation des Empereurs Maxi-
» milian, Charles-Quint, Ferdinand I.
» & Rudolph II. en 1502. 1531. 1545.
» 1548. 1565. 1566. & 1582. faits en
» faveur des Evêques ſuivans de l'Egliſe
» de Verdun; le Château de Veldents,
» la Cour de Moulin & Saint Medard,
» Vvolforsweilers, Bemdula & leurs droits
» Advocations, & dependances, ſont
» appelez *Specifiez*; comme auſſi la reſ-
» titution faite en 1226. par Gerlach,
» Comte de Veldents, enſuite de l'ac-
» cord qui fut conclu avec Jean Evêque
» de Verdun, en preſence de Theodo-
» ric Archevêque de Tréves; où entr'au-
» tres choſes, cette affaire fut pouſſée ſi
» avant, que le Prélat ſuſdit pouvoit in-
» corporer dans ſon Evêché le Château
» de Veldents, y envoyer ſes effets, ſes
» Gens, & y tenir ſa Cour: auſſi en ma-
» tiére de guerre ledit Gerlach ſeroit
» obligé de lui remettre entre les mains
» le Château de Veldents, avec toutes
» les munitions neceſſaires à ſa deffenſe,
» & être à ſon ſervice avec ſes Succeſ-
» ſeurs, en toutes ſortes de rencontres,
» ni plus ni moins qu'un Allié; de plus
» il voudroit pour ſa part le laiſſer joüir
» des Caiſſes à l'argent & autres revenus
» qui apartiennent à l'Evêché, & faire
» ſerment de fidelité à tout ce qu'il avoit
» en ſa garde dans le Païs: & en cas que
» cela vint à manquer, il s'aſſujettiſſoit
» de fait à ce commandement. Auſſi les
» Vaſſaux & Sujets, qui étoient fatiguez
» de guets & gardes continuelles dans
» cette Satrapie, s'obligeoient par ſer-
» ment à lui prêter (ſavoir à l'Evêque)
» une aſſiſtance en toutes choſes. Cet
» accord fut confirmé par Gerlach & par-

1680. » Jean ſon Succeſſeur, & les Actes en » furent depêchez en 1235. le jour de » la S. Barthelemi.

» D'autres tranſports ont été faits par » Henri Comte de Veldents en 1583. » ſous Leobald de Couſance, Evêque » de Verdun, par où ledit Henri avouë » qu'il doit le Fief à l'Evêque ſuſdit, » comme auſſi le Château de Veldents, » celui de Mulheuſeim, Bomholder, » Vvolforsvveilers, la Cour S. Medard, » avec leurs droits & apartenances; leſ- » quels il poſſedoit dans l'Evêché, de » même que le Château de Lutreck » confinant à S. Medard, qu'il reçut de » nouveau en 1509. & lui furent tranſ- » portez tant par les Chanoines, ci-deſ- » ſus alléguez, que par les Princes ſuſ- » dits, & par Alexandre, Comte Pala- » tin & Duc de Baviére, lui furent don- » nez le Château de Veldents, la Cour » de Moulin, Vvolforsvveilers, Bom- » holder, la Cour S. Medard, avec leurs » Aſſemblées, Advocations & aparte- » nances, & tous les biens qu'il pouvoit » avoir & tenir de l'Egliſe & de l'Evê- » que de Verdun. Il s'eſt fait d'autres » tranſports de cette nature par le Com- » te Palatin, qui y ont été ajoûtez par » ſa Production. L'Arrêt de la Cour de » Parlement de Mets du 9. Fevrier 1672. » prononcé ſur la Requête du Prince » Leopold ſuſdit, par laquelle il deman- » à cette Cour un délai de ſix mois, à » cauſe de la Vacation dudit Evêché, & » que de nouveau il doit prêter Homma- » ge & Serment de fidélité.

» Et c'eſt ici une nouvelle Produc- » tion du Comte Palatin, qui répugne » ſuffiſamment à l'Arrêt du Procureur » Général & avec connoiſſance. La » Chambre a ordonné & ordonne en- » core au Comte Palatin ſuſdit d'accep- » ter perſonnellement le contenu de l'Ar- » rêt de nôtre Conſeil, & cela tiendra » lieu d'une reception de Fief au Parle- » ment dans la Chambre des Comptes » de Mets, avec ouverture de tous les » Regales de l'Evêché de Verdun, pour 1680. » faire duëment la reſtitution du Châ- » teau de Veldents, de la Cour de Mou- » lin, Bomholder, Vvolforsvveilers, de » la Cour S. Medard, à laquelle appar- » tient Lutreck, avec leurs droits de ga- » rantie, droits & Seigneuries, comme » auſſi de Mulheusheim avec toutes » leurs Juriſdictions & dependances, » qui ſont à Sa Majeſté par le Traité de » Munſter, confirmé par celui de Nimé- » gue; laquelle a auſſi fait défenſe ex- » preſſe au Comte Palatin, & aux au- » tres poſſeſſeurs de la Comté & Fiefs » ſuſdits, de reconnoître autre que le » Roi pour leur Souverain, ou de pre- » tendre aucun autre *Jus Superioritatis*, » comme auſſi de ſuivre aucune autre » Sentence, que celle qui a été pronon- » cée par le Parlement de Mets ſur pei- » ne d'infraction des Loix & Ordonnan- » ces du Roi dans ſon Royaume.

» Cet Arrêt ſera enregiſtré dans les » Cours de Juſtice, dont les Fiefs ſuſ- » dits dépendent, & après le Service il » ſera publié les Dimanches dans les » Egliſes de la Comté & Fiefs, & affi- » ché aux lieux accoûtumez, afin que » perſonne n'en prétende cauſe d'igno- » rance. Donné à la Chambre Royale » de Mets le 22. Avril 1680.

» Collationné & Signé, Oudart.

On voit par la lecture de cet Arrêt, 1681. ſur quel fondement le Roi s'attribuoit la Souveraineté de ces Païs. Il forma l'année ſuivante deux autres grans deſſeins, dont l'un fut la priſe de Straſbourg, & l'autre le Blocus de la Citadelle de Cazal, dont nous parlerons dans la ſuite. On craignoit d'autant moins pour Straſbourg, qu'on n'entendoit parler d'aucun mouvement de troupes dans ces quartiers-là, & qu'on n'y voyoit faire aucune proviſion pour l'entretien des gens de guerre; mais le Marquis de Louvois y avoit pourvû. Il y avoit tant de troupes en Lorraine, en Bourgogne & en Alſace, ſous pretextes d'y travailler aux For-

Le Roi s'empare de Straſbourg. *Mercure Hollandois.*

1681. tifications des Villes, que les François pouvoient mettre enſemble un corps d'Armée conſiderable en deux fois 24. heures, ſans affoiblir leurs Garniſons. Et l'on n'en pouvoit avoir d'autant moins de ſoupçon, que ces troupes avoient été là pendant tout l'Eté ſans faire aucun mouvement, & que lorſqu'on en aſſembloit quelques-unes, on faiſoit courir le bruit qu'elles alloient en Dauphiné pour occuper Cazal. La farine avoit été faite à Paris ou aux environs; & afin qu'on ne ſût pas qu'elle étoit envoyée en Alſace, on la mettoit dans de grandes caiſes, qu'on faiſoit paſſer pour être remplies de mouſquets, qu'on envoyoit aux Villes conquiſes, pour en fournir les Magazins.

Il s'agiſſoit de faire partir Mr. de Louvois ſi ſecretement, que ſon départ ne pût donner aucun ſoupçon. C'eſt ce qu'il fit le 28. Septembre, ſous pretexte d'aller à la chaſſe. Etant arrivé, il envoya ordre à Fribourg de faire partir le Regiment de Picardie & le Regiment Royal pour le Dauphiné. Mais il ne furent pas plûtôt arrivez à Briſac, que l'on ferma les portes, & que l'on détacha 300. hommes de chacun de ces Regimens, de même que de celui d'Orleans qui étoit dans la Place. Ils furent enſuite envoïez à Strasbourg ſous le commandement du Sieur de la Sitardie, & joignirent le Baron d'Asfeld, Colonel des Dragons, à qui Mr. de Chamilli Gouverneur de Fribourg eut ordre en même tems d'envoyer les 28. Bataillons d'Artois, la Ferté & la Fere. Ils trouverent en arrivant que le Baron d'Asfeld s'étoit déja emparé, avec trois Regimens qu'il avoit, des Forts de Strasbourg au deçà & au delà du Rhin, avec peu de perte. Ceux de Strasbourg, ſurpris comme on peut ſe l'imaginer, en firent leurs plaintes & demanderent du ſecours à l'Empereur. Mais le Baron de Monclar étant auſſi arrivé peu après devant la Ville avec une Armée, ramaſſée à la hâte, qui ſe montoit pourrant à 12000. hommes pour le moins, la fit ſommer au nom du Roi de ſe rendre: ajoûtant que Mr. de Louvois ſeroit là dans peu de tems, & que s'ils faiſoient la moindre réſiſtance, ils ſeroient traitez comme ennemis de S. M. Les Habitans, hors d'état d'être ſecourus par l'Empire, envoyerent des Députez pour dreſſer la Capitulation ſuivante. 1681.

Articles propoſez par le Bailli, Bourguemaître & Magiſtrats de la Ville de Strasbourg le trente Septembre 1681.

» NOus François Michel le Tellier » Marquis de Louvois & Secretai- » re d'Etat & des Ordres de Sa Majeſté, » & Joſeph de Ponts, Baron de Mon- » clar, Lieutenant Général des Armées » du Roi, commandant pour Sa Maje- » ſté en Alſace, avons en vertu du pou- » voir qui nous a été fait par le Roi de » recevoir la Ville de Strasbourg ſous » ſon obéiſſance, mis les Apoſtilles ſui- » vantes, dont nous promettons de four- » nir la Ratification de Sa Majeſté pour » la remettre entre les mains du Ma- » giſtrat de Strasbourg entre ci & dix » jours.

» I. La Ville de Strasbourg reconnoit » à l'exemple de Mr. l'Evêque de Stras- » bourg, du Comte de Hanau, Seigneur » de Fleckenſtein & de la Nobleſſe de la » Baſſe Alſace, Sa Majeſté Très-Chrê- » tienne pour ſon Souverain Seigneur & » Protecteur. *Le Roi prend en ſa protection Royale la Ville & toutes ſes dépendances.*

» II. Le Roi confirmera tous les An- » ciens Privileges, Droits, Statuts, & » Coûtumes de la Ville de Strasbourg, » tant Eccleſiaſtiques que Politiques, » conformément aux Traitez de Paix de » Vveſtphalie, confirmez par celui de » Nimégue. *Accordé.*

» III. Sa Majeſté laiſſera l'exercice de

LOUIS DAUPHIN DE FRANCE

Digitized by Google

1681. » la Religion comme il a été depuis l'an
„ 1624. juſques à preſent, avec toutes
„ les Egliſes & Ecoles, ſans permettre
» à qui que ce ſoit d'y faire aucune pre-
» tention, non plus que ſur les biens Ec-
» cleſiaſtiques, Conditions, & Conſen-
» temens, particuliérement l'Abbaye de
» St. Eſtienne, le Chapitre St. Thomas,
» St. Marc, St. Guillaume, de tous les
» Saints, & toutes autres Egliſes ici
» compriſes & non compriſes; mais de
» les conſerver pour la Ville & les Ha-
» bitans. *Accordé qu'ils joüiront des biens*
„ *Eccleſiaſtiques ſuivant le Traité de*
„ *Munſter, horſmis l'Egliſe Nôtre Dame,*
„ *qui ſera renduë aux Catholiques, Sa*
„ *Majeſté trouvant bon toutefois, qu'ils*
„ *ſe ſervent des Cloches des Egliſes ſuſ-*
„ *dites, aux mêmes uſages qu'auparа-*
„ *vant; horſmis ſeulement pour ſonner la*
„ *Prédication.*

» IV. Sa Majeſté laiſſera les Magiſ-
» trats au même état qu'ils ſe trouvent,
» avec tous leurs droits & la libre élec-
» tion de leurs Colleges, nommément
» du College des Treize, Quinze &
» Vingt & un, & du Grand & Petit
» Conſeil des Echevins, des Officiers
» de la Ville & de la Chancellerie, des
» Couvens Eccleſiaſtiques, & l'Univer-
» ſité avec tous les Docteurs & Profeſ-
» ſeurs & Etudians, de quelque qualité
» qu'ils puiſſent être, tous & un chacun
» comme ils ſe trouvent preſentement,
„ avec la Juriſdiction civile & criminel-
„ le. *Accordé qu'en ce qui excede la va-*
„ *leur de 1000. livres de France l'on en*
„ *pourra appeler au Conſeil de Briſac,*
„ *ſans que pourtant l'appel puiſſe ſuſpen-*
„ *dre l'execution de la Sentence qui ſera*
„ *donnée par le Magiſtrat, ſi la choſe ne*
„ *ſe monte pas à plus de 2000. livres de*
„ *France.*

„ V. Sa Majeſté accorde auſſi à la
„ Ville que tous les Revenus, Droits,
„ Doüanes & Commerce, avec le Bu-
„ reau des Doüanes leur ſoient main-
„ tenus en toute liberté de joüiſſance,
„ comme ils les ont eu juſques à preſent, 1681.
„ avec la libre diſpoſition des Tours aux
„ Deniers, de la Monnoye, des Maga-
„ zins, du Canon, des munitions, des
„ armes qui ſe trouvent tant dans les
„ maiſons des Bourgeois, la diſpoſition
„ des Marchez aux grains, des vins, du
„ bois, du charbon, des graiſſes, &c.
„ des Cloches, des Archives, Docu-
„ mens & Papiers, de quelque nature
„ qu'ils puiſſent être. *Accordé, hormis*
„ *le Canon, Munitions de guerre & les ar-*
„ *mes des Magazins publics qui ſeront*
„ *en la puiſſance des Officiers de S. M. &*
„ *touchant les armes qui ſont aux particu-*
„ *liers, elles ſeront por ées dans une ſalle à*
„ *l'Hôtel de Ville dont le Magiſtrat aura*
„ *la clef.*

„ VI. Que la Bourgeoiſie ſera exemte
„ de toute Contribution & Taxe, Sa
„ Majeſté laiſſant pour la conſervation
„ de la Ville, tous les impôts ordinaires
„ & extraordinaires. *Accordé.*

„ VII. Sa Majeſté laiſſera à la Ville
„ & aux Habitans de Strasbourg, la li-
„ bre joüiſſance de leur Pont, de toutes
„ leurs Villes, Bourgs, Villages, Me-
„ tairies & Terres qui leur appartien-
„ nent, & fera à la Ville la grace de
„ lui donner des Lettres de Répit con-
„ tre les Crediteurs, tant au dedans
„ qu'au dehors de l'Empire. *Accor-*
„ *dé.*

„ VIII. Sa Majeſté accorde auſſi une
„ Amniſtie de tout ce qui s'eſt paſſé,
„ tant au Public qu'aux Particuliers, où
„ elle fera comprendre le Prince Palatin
„ de Veldents, le Comte de Naſſau, le
„ Reſident de l'Empereur, tous les Hô-
„ tels-Dieu, le Brœders-Hof, avec leurs
„ Officiers, maiſons & dépendances.
„ *Accordé.*

„ IX. Qu'il ſera permis à la Ville de
„ faire bâtir des Baraques pour y loger
„ les Troupes qui y ſeront en garniſon.
„ *Accordé.*

„ X. Les Troupes de S. M. entreront
„ dans la Ville aujourd'hui 30. de Sep-

1681. » tembre 1681. à quatre heures après midi. *Fait à Illkerck le* 30. *Septembre* 1681. Signé, &c.

Je ne raporterai point ici les raiſons ſur leſquelles S. M. T. C: établiſſoit ſon droit, non plus que celles qui furent alleguées pour le détruire. Je dirai ſeulement qu'en vertu des Arrêts dont nous avons parlé, la France ſe mit en poſſeſſion des terres du Comte Palatin de Veldents, & fit arborer les Armes du Roi par tout. Les terres de la Baſſe Alſace, de même que les Villages qui dépendent de Strasbourg, furent auſſi occupées par les François en vertu de la premiere Sentence. Les Seigneurs qui les poſſedoient vinrent à Briſac reconnoître la Souveraineté & faire hommage, dans la crainte d'être dépoüillez entiérement. Ainſi le Roi ſe rendit ſans beaucoup de peine, Maître d'autant de places qu'il s'en trouva dans la dépendance des trois Evêchez, de Mets, de Toul & de Verdun. Quelques-uns des Poſſeſſeurs en avoient fait porter leurs plaintes au Roi même à Paris; mais ils avoient été rebutez & renvoyez à ces deux Chambres de Juſtice, que pluſieurs d'entr'eux n'avoient pas voulu reconnoître.

Plaintes inutiles de l'Electeur Palatin contre les violences exercées par ordre du Roi ſur ſes terres.

Quelques Places de l'Electeur de Tréves & de l'Electeur Palatin, étoient auſſi de ces dépendances, & en particulier Falckenbourg & le Bailliage de Germersheim, où le Gouverneur François avoit fait afficher en pluſieurs endroits, un Arrêt du Conſeil Souverain de Briſac portant que les Armoiries de la Doüane de l'Electeur fuſſent caſſées & celles de France miſes à leur place. Il n'en demeura point encore là: il fit ſemer un bruit par tout que les Habitans n'étoient plus Sujets de l'Electeur, mais du Roi, & que par conſequent ils ne devoient plus payer de droits à ce Prince. L'Electeur, outré de l'injuſtice qu'on lui faiſoit de lui ôter une Place qui avoit été poſſedée de tous tems par ſes Ancêtres, ou de vouloir qu'il la tint en Fief de la France, envoya ordre au Baron d'Eck, Envoyé Extraordinaire de ſon Alteſſe à Paris, de faire au Roi des remontrances ſur cette affaire. Le Baron eut audience * & délivra à Sa Majeſté deux Memoires par leſquels il requeroit: » Que comme il » avoit déja fait pluſieurs remontrances » pour le Bailliage de Germersheim, ſur » leſquelles il n'avoit encore reçu aucu- » ne reponſe, il plût à Sa Majeſté de » trouver pour cela les moyens neceſſai- » res, ſuivant la Juſtice & les Traitez » de Paix, & lui faire voir là-deſſus une » réſolution favorable. Le Roi repondit, » qu'il y penſeroit & lui feroit avoir ré- » ponſe ſur ſes Memoires: qu'il verroit » auſſi les deux qu'il lui preſentoit, & » qu'à cette fin il n'avoit qu'à s'adreſ- » ſer à Mr. Colbert de Croiſſi. L'Envo- » yé parlant à ce Miniſtre reçut pour ré- » ponſe, qu'il ne pouvoit lui en donner » d'autre, que celle qu'il avoit déja euë » auparavant, ſavoir: Que le Roi ſon » Maître ne demandoit que ce qui avoit » autrefois apartenu à l'Alſace, & qui » lui avoit été accordé par le Traité de » Munſter & par celui de Nimégue: » qu'ayant aſſiſté lui-même au dernier » il s'en étoit expliqué aſſez clairement, » & qu'alors on ne lui avoit rien opoſé » ſur cette matiére: que ſi Sa Majeſté » Imperiale ou ſes Plenipotentiaires a- » voient conſenti à quelque choſe au » préjudice des Electeurs ou des Etats » de l'Empire, c'étoit à eux à y pour- » voir: que le point de la ceſſion de » l'Alſace avec ſes dépendances en fa- » veur de la Couronne de France, avoit » été un des principaux fondemens de » la Paix, & que les Plénipotentiaires » de l'Empereur y ayant voulu pluſieurs » fois aporter des exceptions, on avoit » été ſur le point de rompre le Traité, » (ce débat ayant duré près de ſix Se- » maines,) mais qu'enfin on en étoit » convenu, & qu'on avoit cedé à la Fran-

1681.

* *Le* 26. *Mai.*

1681. » ce toute l'Alſace & ſes dépendances ; » que chaque Prince & Etat de l'Empi- » re y avoit eu un Miniſtre, qui en é- „ toient témoins & que nul n'y avoit „ contredit. L'Envoyé répliqua ſolide- ment à tout, & pria Mr. Colbert de re- preſenter ſes raiſons à Sa Majeſté ; mais „ ce Miniſtre lui repondit encore, que „ l'Electeur s'adreſſoit fort mal s'il pre- „ tendoit faire vuider ce point à la Cour ; „ que ce n'étoit point ſon affaire, & „ que le Roi avoit établi pour ce ſujet „ deux Chambres à Briſac & à Mets, „ pour témoigner à ſes voiſins qu'il ne „ vouloit point faire tort à perſonne : „ que ces deux Chambres donneroient „ tout l'éclairciſſement qu'on ſouhaite- „ roit, & qu'à l'égard du procedé dont „ on ſe plaignoit de la part du Gouver- „ neur établi en ce païs-là pour le Roi, „ il ne croyoit pas qu'il eût fait autre „ choſe que ce que Sa Majeſté lui avoit „ commandé.

Embarras des Princes de l'Empire pour empêcher les violences des François. *Mercure Hollandois*

Quelque choſe que pût dire l'Envoyé & tous ceux qui furent employez pour cette affaire, ils ne purent rien obtenir. La France ſe retranchoit toûjours ſur ſon pretendu Droit, & le faiſoit d'autant mieux valoir qu'elle étoit la plus forte en armes.

Il eſt aiſé de juger en quel état les Terres des Electeurs & les Païs voiſins ſe trouverent réduits : puiſque par les ſimples ſommations, menaces, & executions des François, ils furent contraints de céder, ſans la déciſion d'aucun Juge légitime, les Droits, Terres & Sujets que leurs Peres avoient poſſedez depuis un tems immemorial. Pluſieurs en firent leurs plaintes à la Cour, & demanderent le tems d'écrire à l'Empereur, à l'Empire, & aux Médiateurs des Traitez de Weſtphalie & de Nimégue : d'autant plus que le Roi Très-Chrêtien, ni les Chambres établies à Briſac & à Mets ne pouvoient prétendre avec raiſon d'être ſeules les Interprétes des Traitez de paix, particuliérement dans les affaires, où ils ne devoient être conſiderez que comme Parties. Mais toutes ces remontrances ne furent point écoûtées ; & le Baron de Monclar envoya pour toute réponſe ſix Eſcadrons de ſes Troupes dans le Bailliage de Nieuvvſtadt, qui s'y logerent de leur propre autorité & ruinerent de fond en comble ces Terres par leurs exactions violentes. Toutes ces procedures déplaiſoient fort à l'Allemagne en general, où l'on jugeoit avec raiſon que ſi la France avoit quelque droit, elle devoit y pourvoir par la voye des Arbitres, & non par ces Chambres de Briſac ou de Mets. Mais comme on n'étoit point en état de l'empêcher par la force ; la Diéte de Ratisbonne, après avoir conſulté long-tems de quel moyen il faloit ſe ſervir, réſolut enfin d'écrire au Roi cette Lettre.

1681.

Lettre des Electeurs & Etats de l'Empire, aſſemblez à la Diéte de Ratisbonne, au Roi Très-Chrêtien.

Lettre envoïée au Roi de leur part.

„ TRès-Illuſtre, très-Grand & très- „ Puiſſant Roi très-Chrêtien, Sei- „ gneur très-benin.

„ Il s'en va 32. ans que la paix a été „ renduë à l'Allemagne, & perſonne „ n'ignore combien on a eu de peine „ d'en venir là & d'accepter les condi- „ tions requiſes pour donner ſatisfaction „ à Vôtre Majeſté, juſques à ce qu'on „ eſt enfin tombé d'accord qu'outre les „ trois Evéchez de Mets, Toul, Ver- „ dun, & leurs Territoires, on tranſ- „ porteroit encore une partie de l'Alſa- „ ce à Vôtre Majeſté, afin que la paix „ & amitié ſuſdite ſe pût tant mieux „ établir entre les Parties contractan- „ tes, & la ſûreté publique tant mieux „ réüſſir.

„ Mais quoique les Parties ſe ſoient „ contentées pluſieurs années de ce dont „ on étoit convenu & que les Miniſtres „ de Vôtre Majeſté n'ayent exigé de

1681. „ plus qu'un nouvel Hommage des dix
„ Villes de l'Empire ſituées dans l'Alſace,
„ qui toutefois n'avoient pas été cedées
„ par la paix, & de quelques Etats qui
„ tenoient les Fiefs des Evéchez ſuſdits,
„ ce qui fut renvoyé depuis à certains
„ Arbitres que les deux Parties devoient
„ choiſir, & réſolu qu'on s'accorderoit
„ du ſerment des Villes.

„ Si eſt-ce qu'après la paix concluë
„ & ratifiée à Nimégue l'on demande
„ bien autre choſe, puiſque contre tou-
„ te attente & eſperance, les Tribunaux
„ que Vôtre Majeſté a établis a Mets,
„ & à Briſac, prétendent un Droit ſou-
„ verain & abſolu ſur tous les Etats de
„ l'Empire & leurs Territoires, qui ſont
„ ſituez dans l'Alſace, & enſuite en exi-
„ gent le ſerment de fidélité. Davanta-
„ ge les Sujets ſont abſous de l'obéiſ-
„ ſance qu'ils avoient jurée à leurs Sei-
„ gneurs naturels & obligez comme par
„ la voye de la guerre de reconnoître
„ Vôtre Majeſté pour leur Souverain,
„ & à payer les contributions, directe-
„ ment contre le contenu du Traité de
„ paix de Nimégue, § *Contributionem*
„ *verò*, &c. 3.

„ Même on en eſt venu juſques-là,
„ que ſous ce prétexte, une grande par-
„ tie des Terres de l'Electeur Palatin
„ avec leurs droits & dépendances, com-
„ me auſſi des Provinces de l'Evéque de
„ Spire, du Prevôt de Weiſſenburg, &
„ des autres Seigneurs & Palatins du
„ Rhin, a été occupée par les armes des
„ Gens de la France; & entr'autres le
„ Château de Madenburg, apartenant
„ à l'Evéque de Spire ſuſdit, (lequel
„ ne s'attendant à rien moins qu'à être
„ ſurpris de la ſorte, n'étoit pas pourvu
„ de munitions) a été arraché des mains
„ de la Garde par beaucoup de menaces.
„ Le Château de Falxenburg a été ſom-
„ mé de ſe rendre en la même maniére,
„ quoique ſon Alteſſe Electorale, refu-
„ ſant de le faire avec toute ſorte de ci-
„ vilité, le Chateau ſuſdit ait été atta-
„ qué avec plus de violence qu'on n'en 1681.
„ attendoit en tems de paix, & obligé
„ de ſe rendre à coups de Canons. On a
„ auſſi traité en ennemis les Seigneuries,
„ Villes, Bourgs & Villages de ſon Al-
„ teſſe Electorale, pillé ſes Terres &
„ ruiné ſes Sujets de fond en comble.
„ Les Forteresſes de Homburg & de Bi-
„ tſch furent priſent derniérement preſ-
„ que en la même maniére par les ſol-
„ dats de Vôtre Majeſté, quoi qu'elles
„ fuſſent confiées par Sa Majeſté Impe-
„ riale & l'Empire, aux Electeurs de
„ Mayence & de Tréves, comme Arbi-
„ tres. Ils ont auſſi tout fraichement
„ ſommé le Château de Oberſtein de ſe
„ rendre par menaces, & après qu'ils
„ l'ont contraint par force à le faire,
„ quoi que la proprieté du Château ſuſ-
„ dit & de la Ville ait apartenu depuis
„ plus de 500. ans à l'Archevêché de
„ Tréves, & n'ait jamais été ſujet au
„ Meſſin. Davantage les trois Villes de
„ Fumai, Freppin & Reven ſur la Mo-
„ ſelle, où l'on ne peut ſe couvrir du
„ prétexte de l'Alſace ou des Evêchez
„ cedez, & qui ont été plus de 100. ans
„ à l'Electeur de Tréves comme Admi-
„ niſtrateur de Brun, ont été attaquez
„ d'une maniére violente (choſe
„ inoüie) & les habitans forcez à prê-
„ ter le ſerment de fidelité à Vôtre
„ Majeſté.

„ Mais puiſque ces exactions inſup-
„ portables répugnent directement au
„ Traité de Weſtphalie, qui a été ra-
„ tifié par celui de Nimégue, & que les
„ Tribunaux ſuſdits donnent beaucoup
„ à penſer aux Electeurs, & aux Etats
„ de l'Empire, lorſqu'ils veulent uſur-
„ per quelque ſuperiorité ſur eux & ſur
„ leurs Territoires; nous avons jugé
„ qu'il étoit de nôtre devoir de repre-
„ ſenter à Vôtre Majeſté la ſomme de
„ toute l'affaire, & de lui en decla-
„ rer en peu de mots la nature & les
„ raiſons.

„ Il eſt notoire qu'au Traité de Paix de
Nimégue

1681. „ Nimégue il a été accordé de part & „ & d'autre, que la paix de Vveſtpha- „ lie ſeroit le fondement de l'amitié re- „ ciproque des deux Parties, & du re- „ pos public ; & qu'elle ſeroit réta- „ blie en ſa premiere vigueur, ſelon „ toutes & une chacune de ſes clau- „ ſules.

„ Or comme en vertu de cette con- „ vention tout doit être apuyé ſur ce „ fondement, comme en effet il y eſt „ apuyé ; on ne peut exiger que ce qui „ a été conditionné, puis qu'on ne peut „ produire aucune ceſſion de territoires, „ ou de juriſdiction par écrit public, „ que celle qui s'eſt faite au Traité de „ Vveſtphalie, ratifié par celui de Ni- „ mégue.

„ Il eſt auſſi manifeſte par les écrits „ gardez par devers Vôtre Majeſté & „ autres Inſtrumens, qu'elle a declaré „ ouvertement aux Traitez de Vveſt- „ phalie & ailleurs, que rien ne lui im- „ portoit davantage que de voir les Etats „ de l'Empire reſtituez en leurs fran- „ chiſes & droits d'Immunitez, & de „ les y voir maintenus ſans empêche- „ ment.

„ Davantage l'Inſtrument de la paix „ de Vveſtphalie témoigne § *primo, quo* „ 70. qu'outre les Evêchez alleguez ci- „ deſſus & leurs Diſtricts, rien n'a été „ cedé, & que l'intention des Contra- „ ctans a été que la juriſdiction que l'on „ cedoit, ne devoit s'étendre que ſur le „ Diſtrict des Evêchez ſuſdits, comme „ il ſe trouvoit pour lors, & non pas „ que ſous couleur de la Juriſdiction de „ l'Egliſe (ce qui n'a jamais été accor- „ dé) ou ſous quelque autre pretexte „ que ce ſoit, elle puiſſe être étenduë „ ſur les diſtricts & territoires ſuſdits, & „ encore moins ſur les Fiefs, que devant „ les troubles d'Allemagne, les Etats „ de l'Empire peuvent avoir reconnu „ tenir quelque choſe des Evêchez ſuſ- „ dits.

„ Il eſt auſſi notoire, que par la ceſ- „ ſion du Marquiſat, toute l'Alſace n'a 1681. „ nullement été cedée, & même que ja- „ mais un tranſport ſi exorbitant n'eſt „ venu en la penſée d'aucuns Miniſtres „ de la paix, parce que comme ce qui a „ été cedé de l'Alſace à Vôtre Majeſté, „ y eſt exprimé par ſon nom § *Tertio* „ *Imperator* 43. à ſavoir la Ville de Briſ- „ ſac, le Marquiſat de la Haute & Baſſe „ Alſace (non pas toute l'Alſace) le „ Suntgau, le droit de Satrapie ſur les „ dix Villes d'Empire (mais non pas les „ dix Villes mêmes) & tous les Villa- „ ges & autres droits qui apartenoient à „ ladite Satrapie, mais non pas à l'Alſa- „ ce ou aux dix Villes, vû que l'on peut „ prouver clairement que l'Alſace a toû- „ jours été ſeparée du Marquiſat & de „ la Satrapie, ainſi a-t-il été determiné „ tout exprès par l'Article ſpecial ſuivant „ § *Teneatur Rex Chriſtianiſſimus*, &c. „ ce que par cette ceſſion du Marquiſat „ & Satrapie l'on devoit entendre ; ſa- „ voir que Vôtre Majeſté ſeroit obligée „ de laiſſer non ſeulement les Evêques „ de Strabourg & de Bâle avec la Ville „ de Strasbourg ; mais auſſi le reſte des „ Etats qui étoient ſujets à l'Empire „ dans l'une & l'autre Alſace ; les Ab- „ bez de Murbach & Ludern, l'Abbeſſe „ d'Andlau, Munſter en la Vallée de S. „ Gregoire, le Comte Palatin de Lut- „ zelſtein, les Comtes & Barons de Ha- „ guenau, Fleckenſtein, Oberſtein, & la „ Nobleſſe de toute l'Alſace, de même „ que les dix Villes d'Empire ſuſdites, „ qui dépendent de la Satrapie de Ha- „ guenau, en la Franchiſe & Immunité „ qu'ils tiennent de l'Empire, & dont „ ils ont joüi juſques à preſent : de ſorte „ que Vôtre Majeſté ne peut prétendre „ de ſuperiorité ſur eux, mais doit ſe „ contenter des droits que l'Illuſtre „ Maiſon d'Autriche y a eu, & qui ont „ été cedez à Vôtre Majeſté par les „ Traitez de paix.

„ Cela étant, on ne pourra montrer „ avec fondement, que toute l'Alſace

1681. „ ait été cedée, car quel beſoin auroit-
„ on eu de remettre l'Evêque de Stras-
„ bourg, les dix Villes d'Empire, & au-
„ tres Etats ſituez dans le même diſtrict
„ en leur premiere Franchiſe, Immuni-
„ té, Droits & Regales, ſelon le con-
„ tenu de la paix de Vveſtphalie; de
„ faire ſortir les ſoldats de la France des
„ places, qui en avoient été occupées
„ du tems de la guerre, & de les ten-
„ dre aux Etats de l'Empire pour les gar-
„ der par leurs propres Garniſons. A
„ quoi auroit-il auſſi été bon de conve-
„ nir du paſſage des Armées de France
„ au travers du Païs, de la Neutralité
„ de la Ville de Zabern, de la demoli-
„ tion du Fort de Senfelden, & d'autres
„ choſes ſemblables, en faveur de la
„ France, ſi la Haute & Baſſe Alſace lui
„ avoient été cedées? Et finalement quel
„ beſoin auroit on eu de convenir avec
„ tant de ſoin de l'immunité des Etats
„ de l'Empire, ſi ce que l'on fait à pre-
„ ſent avoit été permis? Mais poſé qu'il
„ y eût par exemple 100. ou 200. ans
„ que quelque choſe eût appartenu aux
„ Places & Droits que le Traité de Vve-
„ ſtphalie cede à la France (dont on ne
„ peut rien ſavoir de certain) on ne
„ peut pas tirer une conſequence de ce-
„ la, que dans le tems de la concluſion
„ de la paix, il y ait encore apartenu,
„ puis qu'un autre le tenoit, & que l'on
„ n'a cedé autre choſe que ce que la
„ Maiſon d'Autriche poſſedoit alors.
„ Davantage on ne peut entendre ſous
„ le nom de dépendances, les Etats de
„ l'Empire, ni leurs Membres indépen-
„ dans, & beaucoup moins les ceder à
„ un autre, puiſque les Etats de l'Em-
„ pire ne dependent aucunement des
„ autres Etats. Ce ſeroit encore une plus
„ grande injuſtice de vouloir contrain-
„ dre des Etats, qui depuis pluſieurs
„ centaines d'années ont joüi paiſible-
„ ment de leurs Seigneuries, à produi-
„ re leurs Titres contre toute raiſon,
„ parce que de la ſorte perſonne ne
„ pourroit être aſſuré de ſon bien. Il 1678.
„ faut ajoûter ici que toutes ces Seigneu-
„ ries & Places, qui ſous le Titre de
„ dependances & territoires de l'Alſace,
„ ou de la Satrapie de Haguenau, ont
„ été priſes les armes à la main, & ôtées
„ à l'Evéque de Spire, & à l'Electeur
„ Palatin, ſous pretexte de dependan-
„ ces de Vveiſſenburg, & ſous le Man-
„ dat ainſi nommé, non plus que Vveiſ-
„ ſenburg même, ſituez dans l'Alſace,
„ n'ont jamais été priſes pour parties
„ d'icelle: ce qui entr'autres ſe peut mon-
„ trer clairement par le ſuſdit § *Tenea-*
„ *tur Rex Chriſtianiſſimus, &c.* où la
„ plûpart des membres des deux Alſaces,
„ ſont comme Etats de l'Empire, ſepa-
„ rez du Marquiſat, & non pas ſeule-
„ ment appelez Diſtricts & Seigneuries,
„ mais Palatinat & Prevôté de Vveiſſen-
„ burg, comme n'apartenant pas à l'Al-
„ ſace, mais en étant totalement ſepa-
„ rez: Ainſi l'inſtrument de paix témoi-
„ gne que touchant l'évacuation des
„ Seigneuries & Juriſdictions du Palati-
„ nat, de l'Evéché de Spire & de la Pre-
„ vôté de Vveiſſenburg, on en eſt con-
„ venu tout autrement.

„ Car pour ce qui concerne le Pala-
„ tinat, on eſt convenu dans le Texte
„ § *Deinde & inferior, &c.* 14. qu'il ſe-
„ roit teſtitué tout entier, avec tous ſes
„ Biens Seculiers & Eccleſiaſtiques,
„ Droits & Apartenances, en la mê-
„ me maniére que les Electeurs & Com-
„ tes Palatins les avoient poſſedez de-
„ vant la guerre de Boheme; ce que
„ l'on peut trouver auſſi dans le Traité
„ d'Oſnabrug §§§ *Principes* 20. 21. 22.
„ à l'égard des autres Comtes Palatins
„ du Rhin y exprimez par leurs noms;
„ à ſavoir que les Palatins ſuſdits, ſe-
„ roient rétablis dans toutes leurs Sei-
„ gneuries, Dignitez & Juriſdictions,
„ ſur tout le Sieur Leopold Loüis dans
„ la Comté de Veldents ſur la Moſelle,
„ tant en ce qui concerne le Seculier
„ que l'Eccleſiaſtique, en la même ma-

Digitized by Google

1681. „ niére que ſon pere l'avoit poſſedé en
„ 1624. Il en eſt de même des Comtes
„ de Hanavv, Naſſavv, Leiningen,
„ Dachsburg, des Barons de l'Empire
„ & autres Etats, ſuivant la convention
„ expreſſe du Traité ſuſdit § *Comitibus*
„ *Naſſau Sarapontanis* 30. *& ſeqq.* Il
„ conſte par les Formulaires du Traité,
„ que la même choſe a été accordée, au
„ ſujet de l'Evéché de Spire & de l'Ab-
„ baye de Vveiſſenburg, § *Rex tamen*
„ *præter, &c.* parce que comme ils ôtent
„ par paroles expreſſives toute preten-
„ tion à Vôtre Majeſté, à la reſerve de
„ la protection, du paſſage & de la gar-
„ niſon de Philipsbourg, ainſi ils or-
„ donnent clairement d'un commun ac-
„ cord, que tout ce qui avoit apparte-
„ nu ou pouvoit apartenir à l'Evéque &
„ Chapitre dans l'Evéché & Juriſdic-
„ tion de l'Egliſe y incorporée (celle de
„ Vveiſſenburg en étant une, depuis
„ quelques centaines d'années) leur de-
„ meureroit deſormais ſans aucun em-
„ péchement, ce qui n'a point été alte-
„ ré par le Traité de Vveſtphalie ou de
„ Nimegue, ni ne ſe peut nullement diſ-
„ torquer à un autre ſens.

„ Et afin que l'on pût être aſſuré que
„ l'intention des parties contractantes a
„ été elle & non pas autre, elle fut en-
„ voyée en écrit à Vôtre Majeſté le 28.
„ Septembre de l'an 1648. par le conſen-
„ tement de tout l'Empire & de ſes
„ Etats, avec une Déclaration publique
„ au nom d'eux tous, puis qu'outre
„ l'Inſtrument de paix, nous appellons
„ aux Protocoles dignes de foi & aux
„ Traitez.

„ Les Miniſtres de Vôtre Majeſté ne
„ ſe ſont jamais oppoſez à cet accord,
„ mais l'ont aprouvé depuis plus de 30.
„ ans, & outre le ſerment dont nous a-
„ vons parlé ci-deſſus, & les pretentions
„ des Evéchez, qui ont été depuis long-
„ tems renvoyées à certains Arbitres,
„ pour les décider à l'amiable, ils n'ont
„ rien exigé. Bien davantage, Vôtre
„ Majeſté n'a pas ſeulement declaré à 1681.
„ l'Empire, par la reponſe qu'elle lui
„ envoya le dix-huit Septembre 1665.
„ qu'elle ordonneroit à ſes Miniſtres &
„ Officiers dans l'Alſace, de ſe compor-
„ ter de telle ſorte en toutes leurs ac-
„ tions, que l'Empire n'eût point ſujet
„ de ſe plaindre; mais elle a auſſi te-
„ moigné amplement par l'évacuation
„ & reſtitution des Places en conformi-
„ té de la paix de Vveſtphalie, & du
„ Recès d'executions de Nuremberg,
„ qu'elle ne ſouhaitoit des Etats de l'Em-
„ pire chargez dès alors, rien de ſem-
„ blable à ce qui s'eſt fait maintenant,
„ ce qui a été outre cela non ſeulement
„ repeté à la paix de Nimégue § *Juxta*
„ *pacem, &c.* 27. mais auſſi accordé
„ qu'enſuite du Traité de Munſter, qui
„ y a été confirmé ſelon toutes ſes par-
„ ties, les Places en general ſeroient
„ renduës & vuidées à la bonne foi, &
„ qu'à cette fin on nommeroit des Com-
„ miſſaires, dans le tems que la paix
„ ſeroit ratifiée, ce qui juſques à preſent
„ n'a pas encore été executé de la part
„ de Vôtre Majeſté.

„ Neanmoins les Chambres Royales
„ de Juſtice de Mets & de Briſac, dont
„ les Etats de l'Empire ne dependent au-
„ cunement, & qui veulent être Juges
„ & Parties tout enſemble, à l'excluſion
„ des autres Contractans, ſoutiennent
„ que ce qui a apartenu il y a quelques
„ centaines d'années, aux Evéchez ſuſ-
„ dits, à la Haute & Baſſe Alſace, à
„ la Satrapie de Haguenau, & à la Pre-
„ vôté de Vveiſſenburg, a été cedé à Vô-
„ tre Majeſté & que par conſequent ce-
„ la ſe peut faire.

„ Mais puis que cette nuë pretention
„ n'a ni preuve ni fondement, & que
„ la paix même (par où il apert que
„ non pas toute l'Alſace, mais ſeule-
„ ment les Evéchez ſuſdits, le Marqui-
„ ſat de l'Alſace & la Satrapie de Ha-
„ guenau avec leurs dependances, ont
„ été cedez) y contredit à vuë d'œil,

1681. » nous donnons à juger à Vôtre Majeſ-
» té & à toute l'Europe, ſi cette pré-
» tention des Chambres peut avoir lieu,
» & ſi ſous ce pretexte on peut s'attirer
» tout à la fois les terres & territoires
» des Electeurs, des Etats & d'autres
» Membres indépendans de l'Empire; ce
» que nous ne pouvons comprendre,
» puiſque la qualité des Traitez publics
» ne le ſouffre point.

» Davantage Meſſieurs les Comtes
» Palatins de Deux-Ponts & de Veldents,
» comme auſſi les Comtes de Naſſau,
» ceux de Hanau & du Rhin, ſe plaig-
» nent de ce qu'en choſes Eccleſiaſtiques,
» ils ſont troublez par ci par là de l'Evê-
» que de Mets, contre les Articles ex-
» près de la paix de Vveſtphalie. Mon-
» ſieur le Marquis de Baden, & M. le
» le Duc de Vvirtemberg ſe plaignent
» auſſi hautement; de même que le
» Comte de Mompelgard, le Prince de
» Salms & pluſieurs autres, de ce que
» leurs Terres & Dependances, ont été
» occupées par les ſoldats de Vôtre Ma-
» jeſté, contre la teneur du Traité de
» Vveſtphalie & d'Oſnabrug, & qu'auſ-
» ſi pluſieurs Seigneuries leur ont été
» ôtées d'une façon fort indecente dont
» ils demandent très-inſtamment l'éva-
» cuation, & ſupplient Votre Majeſté,
» de pouvoir demeurer dans la paiſible
» poſſeſſion de leurs Terres & indepen-
» dances, conformément à l'Inſtrument
» de paix, § *Principes Vvirtemburgici, &c. vingt-cinq* & § *Rheingravi, &c. trente cinq.*

» C'eſt pourquoi nous avons eſtimé
» neceſſaire de repreſenter un peu plus
» au long ces plaintes ſi importantes des
» Etats, plûtôt que les autres, que l'on
» entend en grand nombre de pluſieurs
» terres de l'Empire; comme étant une
» affaire qui concerne le repos univerſel,
» & dont nous aurions mieux aimé nous
» diſpenſer, ſi la juſtice & l'interêt ge-
» neral du S. Empire n'avoit requis cela
» de nous.

» Or puiſque nous eſperons beaucoup 1681.
» de l'équité & juſtice de Vôtre Maje-
» ſté, & qu'il n'eſt pas croyable qu'elle
» approuve tant d'actions de ſes Miniſ-
» tres & Officiers qui repugnent aux
» Traitez de Paix, ou qu'elle leur per-
» mette d'y continuer, nous la prions
» très-inſtamment de vouloir mettre le
» different qui s'eſt levé pour les Fiefs
» qui dépendent des Evêchez, & pour
» les Villes d'Empire qui reconnoiſ-
» ſent la Satrapie de Haguenau, au ju-
» gement des Arbitres qui ont été éta-
» blis à cette Aſſemblée depuis long-
» long-tems; & de laiſſer deſormais joüir
» paiſiblement les autres Electeurs &
» Etats du S. Empire, en quelque lieu
» que ſoient ſituées leurs Terres, de leurs
» droits & independances; auſſi de vou-
» loir rétablir dans leurs premiers droits,
» tant à l'égard du Seculier que de l'Ec-
» cleſiaſtique, ceux qui ont été depoſſe-
» dez de leurs Seigneuries, & défendre
» a ſes Officiers, tant civils que mili-
» taires, d'entreprendre aucune choſe
» qui repugne aux Traitez de paix, afin
» de montrer par là que Vôtre Majeſté
» veut, ſuivant ſa propre Déclaration,
» conſerver inviolablement la paix dans
» le S. Empire, & tout enſemble donner
» lieu à nos juſtes prieres.

» Or comme tout ceci s'accorde avec
» le repos & l'eſperance publique, com-
» me auſſi avec les Traitez de paix
» & les temoignages ſinceres que Vô-
» tre Majeſté en a ſouvent donnez,
» ainſi l'obſervation lui en ſera éter-
» nellement glorieuſe. Au reſte, nous
» nous recommandons à ſes bonnes
» Graces, en lui ſouhaitant proſperité
» & ſalut.

» A l'Aſſemblée des Etats de l'Empi-
» re à Ratisbonne le 27. Juillet 1681.
» Signé, &c.

Cette Lettre fut long-tems ſans re-
ponſe, parce qu'il étoit difficile d'y en
faire une ſuffiſante & valable, & que
durant ce tems-là les ordres du Roi.

1681. s'executoient toûjours par proviſion. Mais enfin, au bout de trois mois, Sa Majeſté leur fit écrire ce qui ſuit.

A nos Grans Amis & Alliez les Electeurs Princes & Etats de l'Empire, aſſemblez à Ratisbonne, ou en en leur abſence à leurs Envoyez.

TRES-CHERS ET HAUTS ALLIEZ.

Reponſe du Roi

„ NOus avons bien reçu l'Ecrit que „ vous avez depêché le 27. Juillet, „ touchant les moyens dont nos Offi- „ ciers ont uſé pour nous faire vuider „ les Places qui nous appartiennent; „ mais nous n'en pouvons imputer le „ contenu, qu'au peu de ſoin que ceux „ que vous avez envoyez aux Traitez „ de paix de Nimégue, ont eu de vous „ rendre compte des principales difficul- „ tez, dont on a traité ſi long-tems „ dans cette Aſſemblée, & qui enfin ont „ été terminées ſi heureuſement par les „ traitez de paix que vous avez aprou- „ vez. Cela ne s'eſt fait, que parce que „ de nôtre part nous ſouhaitons de les „ obſerver, & de montrer que toutes „ les Places & Territoires que nos Offi- „ ciers ont occupez par nôtre ordre, ap- „ partiennent ſi juſtement à nôtre Cou- „ ronne, que ſous le nom d'Etats de „ l'Empire on n'en peut douter aucune- „ ment, ſans offenſer l'honneur qu'ils „ ont toûjours fait paroître à obſerver „ inviolablement leurs Alliances & leurs „ promeſſes, & ſans rompre la foi, & „ l'accord le plus ſaint & le plus glo- „ rieux qui ait jamais pû aſſurer le re- „ pos public. Il eſt hors de doute que „ puiſque l'Empire nous a cedé & ren- „ du ouvertement toutes les Terres & „ Territoires que nous poſſedons, nous „ ne pouvons nous imaginer la moin- „ dre choſe du deſavantage prétendu, „ ſous pretexte de quelques propoſitions „ d'accord, que nous aimerions encore „ mieux que la guerre, ſi nôtre droit ne „ pouvoit ſe défendre, & nous croyons 1678. „ que nôtre ſilence a ſervi juſques à pre- „ ſent au maintien de la bonne intelli- „ gence, que nous avons toûjours entre- „ tenuë ſoigneuſement avec l'Allemag- „ ne. Vos Plenipotentiaires ont ſouhai- „ té deux choſes au Traité de la paix de „ Nimegue, tant par écrit que de bou- „ che, leſquelles tendoient directement „ à ruïner les plus grans avantages que „ nous euſſions aquis par la paix de „ Vveſtphalie, & les moyens qui pou- „ voient ſervir à les conſerver. D'un „ côté ils nommoient toutes les Villes „ qu'ils croyoient ſouſtraire à nôtre Sou- „ veraineté, & de l'autre ils renouvel- „ loient la même compoſition a l'amia- „ ble, mais avec tant moins de fruit, „ que l'on n'étoit en peine alors, que „ d'ôter par la paix, les differents qui „ pouvoient les troubler.

„ Mais pour ne pas parler de cela, ils „ ont encore l'eſpace de ſix ſemaines in- „ ſiſté fortement contre nos Ambaſſa- „ deurs ſur ces deux points, & on n'a „ de part & d'autre rien negligé de ce „ que l'on pouvoit alleguer pour & con- „ tre nôtre deſir, voir avec tant de cha- „ leur que les nouvelles difficultez, al- „ leguées ſans fondement par vos Ple- „ nipotentiaires, auroient bien pû redon- „ ner l'envie de continuer dans l'Empi- „ re la guerre que nous ſouhaitions de „ terminer, ſi les Miniſtres & Envoyez „ des Princes, qui ſouffroient le plus, „ n'avoient enfin, après une petite conte- „ ſtation, obtenu de ceux que vous aviez „ deputez à ce grand ouvrage, de ne pou- „ voir ſans une perte dangereuſe denier „ cela à nôtre Couronne, d'autant plus „ qu'ils s'y ſentoient obligez par la ju- „ ſtice.

„ C'eſt pourquoi perſonne ne peut „ juger, que la ceſſion accordée de part „ & d'autre, en ſoit la cauſe, puiſque „ la paix dont l'Europe ſe rejoüit a été „ concluë là-deſſus.

„ Nôtre bonté fut auſſi ſi grande, que

1681. „ plusieurs Places furent tenduës à l'Es-
„ pagne, ausquelles consistoit la plus
„ grande utilité de nos Conquêtes ; &
„ que nous executâmes fidelement, tout
„ ce qui avoit été accordé en nôtre
„ nom, au profit des Etats de l'Empire,
„ tant par le Traité du cinq Fevrier
„ 1679. que par celui d'executions du
„ 7. Juillet.

„ Nous n'avons pas seulement fait
„ sortir nos Armées des Duchez & au-
„ tres Païs occupez, dont l'accord fait
„ mention, mais lors que nous n'étions
„ pas encore certains de la paix de nô-
„ tre Allié, nous avons laissé en pleine
„ liberté les Villes & Terres que nous
„ avions retenuës pour son secours. C'est
„ pourquoi nous ne pouvons croire, que
„ puisque nous nous sommes aquité de
„ tout ce que nous devions, vous veüil-
„ liez derechef prêter l'oreille au pretex-
„ te, dont on s'est servi si long-tems au
„ Traité de Nimégue, lequel ayant été
„ decidé par la paix, ne se peut remet-
„ tre sur le tapis sans la troubler. Bien
„ loin de cela, nous nous promettons
„ qu'en conformité de la sincere inten-
„ tion que nous avons toûjours euë,
„ vous imposerez de vôtre part le silen-
„ ce à ceux qui par leurs plaintes chet-
„ chent à rompre le lien d'amitié & d'in-
„ têlligence, lequel a été aprouvé de
„ tous au Traité de Nimégue. Toute-
„ fois s'il se trouvoit quelque Prince ou
„ Etat, qui crût qu'outre les Villes &
„ Places que nous avons declaré nous
„ apartenir par le Traité de Vvestphalie,
„ il lui en air été ôté quelqu'une, sur
„ laquelle nous n'ayons point de jus-
„ te pretention, nous aimons mieux
„ nous laisser induire à faire une re-
„ vision de ce que nos Ministres ont
„ prononcé, que de troubler aucu-
„ nement la paix de nos voisins, pour
„ donner sujet de se loüer de nôtre é-
„ quité.

„ Au reste nous ne pouvons dire au-
„ tre chose, sinon que la patience dont
„ nous usons envers ceux qui par leur 1681.
„ arrogance vous donnent de mauvaises
„ impressions de nos desseins & s'y opo-
„ sent en route maniére, est une preuve
„ plus que convaincante de la bonne vo-
„ lonté que nous avons pour le maintien
„ du repos dont vous joüissez, auquel
„ nous contribuerons toûjours ce que
„ nous pourrons, outre que nous
„ prions Dieu, Très-Chers & Hauts
„ Alliez, de vous vouloir prendre
„ en sa sainte Sauvegarde. Fait à Ver-
„ sailles le 10. Octobre 1681. Signé,
LOUIS.

La lecture de cette Lettre suffit pour faire voir que le Roi n'étoit pas dans la disposition de changer si-tôt de conduite, & qu'il n'y avoit que la force des armes qui pût l'y obliger.

pareilles violences exercées dans les païs-bas Espagnols

L'Allemagne ne fut pas la seule qui éprouva ces sortes d'injustices, les Païs-bas s'en ressentirent aussi. Le Roi n'abandonna les Places qu'il y avoit cedées, qu'après en avoir exigé des sommes considerables. Il en garda même qu'il ne voulut pas évacuer, & s'empara de quelques autres qu'on ne lui avoit pas cedées, dont il chassa par force les garnisons, & se rendit maître de la plus grande partie de la Campagne. Il établit des Bureaux jusqu'aux portes des Villes Espagnoles, & empêcha qu'on ne payât au Roi d'Espagne les droits qui lui étoient dûs, sous pretexte que ce pais étoit de la dépendance de ceux qu'on lui avoit cedez. Il demanda aux Espagnols la ville de Luxembourg en compensation de celle d'Aloft qu'il pretendoit lui apartenir. Comme il avoit pris cette derniere ville durant la guerre, & que le Traité de paix portoit qu'il demeureroit le maître de ses Conquêtes à la reserve de celles qu'on avoit specifié qu'il devoit rendre; il pretendoit que la ville d'Aloft n'y étant pas comprise elle lui devoit apartenir. Il l'avoit pourtant abandonnée après s'en être rendu maître, & par là les Espagnols étoient fondez à dire qu'elle

1681. étoit retournée en leur pouvoir ; mais le Roi repondit qu'il en avoit laiſſé la garde aux Habitans qui l'avoient toûjours euë. 1681.

Le Roi conſent de terminer ces differens par la Médiation du Roi d'Angleterre

C'étoit une difficulté à vuider par les Armes, ou à remettre à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, qui avoit été Médiateur de la paix, & qui en étoit le Garant ; mais comme ce Prince étoit ſuſpect aux Eſpagnols, la Cour d'Eſpagne aima mieux nommer des Commiſſaires pour s'accommoder à l'amiable. Le Roi en nomma auſſi de ſon côté, & les envoya à Courtrai, qu'on avoit choiſi pour tenir les Conferences. Tout cela n'ayant rien produit, ce Monarque fit inveſtir Luxembourg.

Les Etats Generaux offrirent en vain leur médiation pour terminer ce different ; le Roi vouloit avoir Aloſt, ou Luxembourg. Les Eſpagnols voyoient également de l'inconvenient à ceder l'une ou l'autre de ces deux Places. En abandonnant la derniere, ils ſe fermoient la porte de l'Allemagne, d'où ils attendoient leur plus grande reſſource. D'un autre côté Aloſt lui paroiſſoit trop conſiderable: le Bailliage de cette Place leur raportant plus de ſeize cens mille livres de rente, & s'étendant juſqu'aux portes de Gand & de Bruxelles. Cependant il étoit à craindre que ſi le Blocus de Luxembourg continuoit, le Gouverneur ne fût obligé de ſe rendre, faute de vivres & d'argent. Le Roi, pour couper cours aux longueurs, offrit de mettre ſes interêts entre les mains du Roi d'Angleterre, ſi le Roi d'Eſpagne vouloit en faire autant des ſiens ; & ayant marqué à ce Monarque un tems pour ſe déterminer, il fit lever le Blocus de Luxembourg, pour marques de la diſpoſition qu'il avoit à un accommodement. Le Roi d'Eſpagne ne refuſa pas la Médiation qu'on lui propoſoit, mais il auroit ſouhaité que les differens entre l'Empereur & le Roi de France ſe fuſſent terminez par la même voye, & les Etats Generaux n'étoient pas éloignez de ce ſentiment. Les choſes demeurerent en cet état juſques à ce que ces deux Puiſſances fuſſent en pouvoir de ſe faire faire raiſon par les armes. 1681.

Le Roi ſe rend maitre de Cazal par aquiſition.

Ce ne fut pas aſſez au Roi d'avoir ainſi bridé l'Allemagne & les Païs-bas : il acheta encore du Duc de Mantouë * la Ville & Forteresſe de Cazal dans le Monferrat, pour être en état de donner la Loi aux Princes d'Italie, & les obliger à ne ſuivre que les mouvemens qu'il voudroit leur inſpirer. Le Marquis de Bouflers en prit poſſeſſion à la tête d'un Corps conſiderable de troupes, après en avoir fait ſortir par force la Garniſon Allemande qui étoit dans la Citadelle. Ces demarches, plus que ſuffiſantes pour faire connoître les vuës de la Cour de France, allarmerent toute l'Italie ; mais ne pouvant s'y opoſer, elle prit le parti de diſſimuler.

Traité d'Aſſociation entre l'Empereur, la Suede & les Hollandois, contre la France.

L'ombrage qu'en prirent les Etats voiſins de la France obligea l'Empereur, le Roi de Suede, & les Hollandois, à s'unir par un Traité, qu'on nomma *d'Aſſociation*, où quelques Princes de de l'Empire entrerent auſſi. Le Roi de Suede s'étoit ſi mal trouvé d'avoir pris le parti du Roi, qu'il ne ſe crut en ſureté qu'après s'être uni à ſes ennemis. Quoi qu'on lui eût fait reſtituer la meilleure partie des Places qu'il avoit perduës durant la guerre, les allarmes continuelles où s'étoient trouvez ſes Etats, l'avoient fait repentir plus d'une fois de s'être engagé avec tant d'imprudence dans une telle cauſe. D'un autre côté les plaintes que l'Empereur avoit faites au Roi d'Angleterre, contre les entrepriſes du Roi de France, forcerent celui-ci à convenir d'un endroit où les deux Monarques en verroient leurs Miniſtres. Francfort ſur le Mein fut choiſi pour cela, mais comme on ne put tomber d'accord de rien, la Négocia-

* *Ferdinand-Charles de Gonzague.*

1681. tion, fut remiſe à la Diéte de Ratisbonne.

Conſtruction du Port de Breſt.

Durant que le Roi étendoit ainſi ſa Puiſſance au dehors par toute ſorte de moyens, il ſe mettoit en état de garentir les Côtes de ſon Royaume des entrepriſes maritimes de ſes ennemis. Il choiſit la ville de Breſt * pour y faire le principal établiſſement de la Marine ſur l'Ocean. La petite Riviere de Penfelt, qui forme le Port de cette Ville, eſt d'une telle profondeur, que dans les plus baſſes marées, les plus grans Vaiſſeaux y peuvent entrer. Aux deux cotez de cette Riviere, toute bordée de grans Quais de maçonnerie, on a conſtruit quantité de Magazins & d'Atteliers, tous ſi bien entendus, ſi commodes & ſi magnifiques, qu'il n'y a rien a deſirer. Le Port, qui peut contenir cinquante gros Navires, ſans les Fregates, & les autres petits Bâtimens, ſe ferme toutes les nuits avec une chaîne. La Rade joint l'entrée du Port, & a environ 9. lieuës de tour. Elle eſt dans un ſi bel abri, qu'aucun vent ne peut incommoder les Vaiſſeaux. Il y en tient ſans peine plus de mille, & le fond eſt bon par tout. Cette Rade n'a qu'une entrée aſſez étroite, au milieu de laquelle il y a même un Rocher. Pluſieurs Batteries, garnies de Canons & de Mortiers, en défendent l'entrée; de ſorte que les Armées Navales du Roi y ſont dans une pleine ſureté.

* *Situé à la pointe de la Bretagne vers le Couchant.*

Défaite des Corſaires de Tripoli, ſuivie de la Paix avec eux.

Les Corſaires de Tripoli fuyoient la rencontre des Vaiſſeaux du Roi, commandez par le Marquis du Queſne, Lieutenant General, & s'étoient retirez ſous le Canon de la Forteresſe de Chio, où l'Aga, qui y commandoit, fit mettre quarante pieces de Canon en batterie pour les proteger. Le Marquis du Queſne s'avança juſques ſous le feu de la place, coula à fond une partie de leurs Vaiſſeaux, renverſa pluſieurs maiſons de la ville, & abatit les principales Moſquées. Le deſordre fut ſi grand, que les habitans effrayez envoyerent demander du ſecours à Conſtantinople. On y fut d'abord allarmé de cette nouvelle, & l'on ſongeoit déja à envoyer contre les François, ſi l'Ambaſſadeur de France à la Porte n'eut apaiſé les eſprits, en diſant que ce n'étoit point aux Vaiſſeaux du Grand Seigneur que l'Eſcadre Françoiſe donnoit la chaſſe, mais aux Corſaires qui prenoient les Vaiſſeaux du Roi: qu'ainſi on ne devoit point leur donner de retraite dans les Ports du Grand Seigneur. Sur quoi le Capitan Bacha fut envoyé en diligence avec 48. Galeres, pour faire la paix entre la France & ceux de Tripoli. Il propoſa des conditions d'accommodement, & le Marquis du Queſne régla les Articles du Traité: les Eſclaves François furent menez à ſon Bord; & deux mois après, on rendit tous ceux qui étoient à Tripoli. 1681.

Naiſſance de *Françoiſe-Marie de Bourbon*. Demoiſelle de Blois.

Cependant Madame de Monteſpan accoucha encore au mois de Novembre d'une Princeſſe, nommée *Françoiſe-Marie de Bourbon*. Demoiſelle de Blois, aujourd'hui Ducheſſe d'Orléans, & la derniere des enfans que Madame de Monteſpan ait eus du Roi.

Suite des Amours du Roi & de Mademoiſelle de Fontange.

Nous avons dit il n'y a pas long-tems que Mademoiſelle de Fontange, pour temoigner à ce Monarque la violence de ſon amour, lui donnoit en toute rencontre des marques de ſa délicateſſe. Ce fut ſur tout dans un Bal, que le Roi donna cette année à Madame la Dauphine, qu'elle eut occaſion de la faire eclater. Ce Bal fut un des plus beaux de tous ceux qu'on avoit vûs auparavant: tout y étoit pompeux & magnifique; le Roi y danſa avec ſon adreſſe ordinaire; mais ce qui étonna le plus tous les Aſſiſtans, ce fut qu'il prit juſques à deux fois une jeune Demoiſelle, & qu'il lui dit des galanteries fort obligeantes. Mademoiſelle de Fontange ne fut pas la derniere à s'en apercevoir & en conçut une jalouſie extrême. Le Roi fut le lendemain à ſon lever

1681. lever & l'ayant trouvée dans une triſteſſe & un abatement extraordinaire, il lui en demanda fort rendrement le ſujet. *Ah! Sire*, lui dit-elle en le regardant d'un air touchant, *ſi vôtre perſonne étoit moins aimable, on auroit moins de triſteſſe.* Le Roi connut que c'étoit la jalouſie qui cauſoit ce deſordre, & n'en fut pas fâché. Ce Prince vouloit être aimé, & rien ne l'engageoit ſi fortement que ces ſortes d'allarmes, quand on les marquoit à propos. Il aprit de ſa belle que ce qui s'étoit paſſé au Bal étoit la ſeule cauſe de ſon inquiétude. Le Roi la raſſura, & après un éclairciſſement où il n'eut pas beaucoup de peine à la remettre de ſes frayeurs, il lui donna de nouvelles preuves de ſon amour. Mademoiſelle de Fontange ayant declaré bien-tôt après qu'elle étoit groſſe, le Roi lui donna le titre de Ducheſſe, comme il avoit fait a la Valiére, & tout ce qu'il faloit pour ſa Maiſon. Il lui aſſigna dix mille écus par mois; mais comme elle étoit extrêmement liberale, le Duc de Noailles fut choiſi pour réglet ſes depenſes, afin que cette ſomme lui pût ſuffire. Elle accoucha au bout de quelque tems, mais ſes Couches lui furent funeſtes. Elle tomba dans une langueur qui la rendit méconnoiſſable. Le Roi la voyoit régulierement & lui temoignoit de la maniére la plus tendre, le déplaiſir où il étoit de la voir en cet état. Mais connoiſſant que ſon mal étoit ſans remede, elle pria ſon Amant de lui permettre de ſe retirer de la Cour, ajoutant qu'elle ne devoit plus ſonger qu'à mourir.

Mort de Mad. de Fontange.

Elle mourut en effet bien-tôt après dans un Couvent du Fauxboug St. Jacques où elle s'étoit retirée, & où le Duc de la Feüillade l'alloit viſiter deux ou trois fois la ſemaine de la part du Roi. Pluſieurs crurent qu'elle avoit été ſacrifiée à la jalouſie & au deſeſpoir de la Rivale qu'elle avoit ſupplantée. Quoiqu'il en ſoit, le Roi ne vit plus dès-lors Madame de Monteſpan; il ne trouva de conſolation que dans la compagnie de Madame de Maintenon, femme d'un eſprit gracieux & inſinuant, & qui avoit encore un reſte de beauté. Elle lui tint lieu de toutes choſes, & commença deſormais à établir ſon regne, & dans le cœur du Monarque, & à la Cour, d'une maniére à ne plus ſouffrir de partage. Mais avant que de parler de la faveur extraordinaire de cette Dame, il ne ſera pas hors de propos de faire ici un petit Abregé de ſa Vie. 1681.

Abregé de la vie de Mad de Maintenon.

Elle eſt petite fille du Sr d'Aubigné, Gentilhomme Gaſcon, Bâtard d'une Maiſon de qualité, qui vivoit du tems de Henri IV. & de Loüis XIII. & qui a écrit l'Hiſtoire de France depuis l'an mille cinq cens juſqu'à mille ſix cens dix. Il étoit de la Religion Proteſtante, & ſon corps eſt inhumé dans l'Egliſe de S. Pierre à Genéve, où l'on voit encore ſon tombeau. D'Aubigné ſon fils, pere de la Dame dont nous parlons, nâquit ſans bien, & fut homme de conſideration & de mérite. S'étant marié à Niort, il ſurprit ſa femme en adultere, & la tua dans l'action avec ſon Galant. Il fut obligé de ſe ſauver, pendant qu'on travailloit a obtenir ſa grace, en quoi l'on n'eut pas beaucoup de peine à réüſſir. Il revint enſuite, & tomba quelque tems après entre les mains de la Juſtice, pour un crime que la neceſſité l'avoit porté à commettre, & qu'il n'eſt pas de mon ſujet de rapporter. Il en auroit ſans doute éprouvé les rigueurs, ayant été mis en priſon au Château Trompette, ſi la fille du Gouverneur de ce Château, nommée Suzanne de Cardaillac, touchée de ſon mérite & de ſon malheur, ne ſe fut déterminée à lui procurer la liberté. Cette fille étoit auſſi aimable que genereuſe. D'Aubigné, qui connoiſſoit ſon bon cœur & le beſoin qu'il avoit de la ménager, prenoit grand ſoin de lui plaire. Il y réüſſit; & quand il crut pouvoir compter ſur ſa tendreſſe, il lui offrit une vie qu'il ne pouvoit conſerver que par ſon moyen.

1681. Enfin s'étant remis aux ſoins de ſa Maîtreſſe., qui profita d'une nuit très-obſcure pour le tirer de ſa priſon, ils s'épouſerent, & s'en allerent à la Caïenne, (*a*) où nâquit la Dame dont nous parlons ici. Je ne m'amuſerai point à raconter les differentes circonſtances des premieres années de ſa vie, ni la maniére dont elle fut élevée. Il ſuffit de dire, que les ſoins que ſes parens prirent d'elle, réuſſirent mieux que ceux qu'ils donnerent à un Fils qui nâquit de ce mariage; & que le mérite eſt tombé en Quenoüille dans cette Famille, puiſque cette Fille fut un prodige d'eſprit. Sa haute fortune, qui fait l'étonnement du ſiécle, en eſt une preuve que je croi que perſonne ne voudra conteſter.

Son mariage avec Mr. Scaron de quoi ſuivi.

Quand elle fut venuë en France & qu'elle eut atteint l'âge de 17. ou 18. ans, elle s'attacha à ſe faire aimer d'une Tante qu'elle avoit en Poitou (*b*) qui lui tint lieu de Mere, aprés la mort de ceux à qui elle devoit le jour. Elle temoigna beaucoup d'envie de connoître la Religion de ſes Peres : elle ſouhaita de voir des Miniſtres & d'aller au Prêche, & parut goûter la Doctrine des Proteſtans. On ne doute pas même qu'elle n'eût embraſſé cette Religion, ſi quelques-uns de ſes parens, qui étoient Catholiques Romains, ne ſe fuſſent aviſez, pour faire leur Cour, d'avertir les Puiſſances du danger auquel le Salut de *François d'Aubigné* étoit expoſé. Ils demanderent un ordre pour la faire mettre chez les Catholiques Romains, & elle fut arrachée avec violence des bras de ſa Tante qui l'avoit comblée de bien-faits. Elle pleura beaucoup en s'en ſéparant, & lui proteſta qu'elle n'en effaceroit jamais le ſouvenir, non plus que les impreſſions qu'elle lui avoit données de ſa Religion. Mais ſoit que ces impreſſions fuſſent trop legeres, ou qu'elle n'ait pas eu la force de reſiſter aux Jeſuites qui s'emparerent de ſon eſprit, elle les oublia dans ſa faveur, qui étoit pourtant une occaſion propre à les faire valoir. Chacun ſait comme elle fit connoiſſance avec *Scaron*, qui n'avoit rien de ſain que l'eſprit, & à qui ſes infirmitez avoient fait prendre le titre de *Malade de la Reine*. On ſait auſſi l'Alternative qu'il lui offrit, ou de l'épouſer ou de payer ſa Dot dans un Couvent. Comme Mademoiſelle d'Aubigné n'avoit point de bien, & que ſon inclination ne la portoit point a la retraite, elle prefera de vivre avec cet Epoux, dont l'eſprit lui promettoit plus d'agrément que ſa perſonne. Il avoit du bien, & elle ne manqua jamais de rien avec lui, mais comme ſes revenus étoient attachez à ſa vie, elle perdit tout en le perdant, & ſe retrouva dans le même état où elle étoit avant ſon Mariage. Elle entra aux Hoſpitalieres de la place Royale, où les Amis de ſon Mari firent ce qu'ils purent pour engager la Cour à lui continuer la penſion dont feu Mr. Scaron avoit joüi pendant ſa vie. On preſenta pour cela divers Placets au Roi, qui commençoient tous par, *la Veuve Scaron ſupplie très-humblement Votre Majeſté, &c.* Tous ces Placets ne produiſirent rien d'abord, & le Roi en etoit ſi ennuyé, qu'il diſoit quelquefois, *entendrai-je toûjours parler de la Veuve Scaron ?* Un ſi mauvais ſuccès ne rebuta point les amis de la Dame, qui obtinrent enfin de la Reine qu'elle continueroit à la Veuve de ſon Malade une penſion de deux mille livres qu'elle donnoit au Mari.

Elle eſt faite gouvernante des Enfans naturels du Roi.

Il y en a qui pretendent que ce fut à Madame de Monteſpan, à qui on l'avoit preſentée, qu'elle fut redevable de cette grace : que cette Favorite du Roi ſe chargea de preſenter pour elle un Placet à Sa Majeſté : & que ce Monarque qui ne cherchoit alors qu'à plaire à Madame de

(a) *Ille de l'Amerique Méridionale, dans la riviere de même nom. Elle apartient aux François, qui y ont le Fort Loüis avec quelques Colonies.*

(b) *Nommée Madame de Villette.*

1681. Monteſpan, accorda enfin à ſa priere tout ce que la Veuve Scaron demandoit. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'elle fut placée auprès de cette Dame, & qu'elle y tint la place que Marion Bourlaſque avoit tenuë auprès de la Valiére, c'eſt-à-dire celle de Gouvernante des Enfans. Lorſque Mr. le Duc du Maine fut né, ce fut à elle que l'on commit le ſoin de ſon éducation, & les autres Enfans qui vinrent enſuite, lui furent auſſi confiez. Elle avoit beaucoup de goût & de talens pour cet emploi. Cependant elle eſſuya ſouvent la mauvaiſe humeur de Madame de Monteſpan. On pretend même que le Roi a dit pluſieurs fois à celle-ci: *mais ſi elle vous déplait que ne la chaſſez vous?* Madame de Monteſpan s'eſt trouvée mal dans la ſuite, de n'avoir pas ſuivi ce conſeil, puiſqu'elle a été elle-même debuſquée & ſupplantée par une perſonne moins belle qu'elle, & qui lui étoit redevable du commencement de ſa fortune.

Commencement de ſa fortune dans le plaiſir que le Roi prit à ſa converſation.

En effet Madame de Monteſpan ſe trouvant un jour embarraſſée à repondre à un Billet qu'elle avoit reçu du Roi, ſe ſervit de la plume de Madame Scaron, dont l'eſprit aiſé & brillant ſupléa fort à propos au défaut de celui de ſa Maîtreſſe. Le Roi en ſentit la difference, & ne fut pas long-tems à vouloir qu'elle employât pour elle-même des talens qu'elle prêtoit ſi utilement aux autres. Les charmes de ſa converſation acheverent ce que ceux de ſa plume avoient ébauché. Le Roi y prit tant de plaiſir, qu'il n'alloit preſque plus chez ſon ancienne Maîtreſſe que pour avoir occaſion de s'entretenir avec Madame Scaron; & quand l'autre fut entiérement diſgraciée & que la mort de Madame de Fontage eut achevé de la perdre dans l'eſprit du Roi, celle-ci ſut ſi habillement prendre ſa place, qu'elle l'occupa toûjours depuis. Il y avoit déja quelques années (a) que Madame Scaron, comblée des bienfaits du Roi, avoit acheté 1681. la Terre de Maintenon. Elle en prit quelque tems après & le nom & le titre, (b) & quitta celui de ſon Mari, qui ne convenoit guére à l'élevation où elle étoit. Elle affecta auſſi une grande pieté, qui convenoit à ſon âge & à ſes vûës: & aïant inſpiré au Roi des ſentimens de Devotion, qu'elle avoit peut-être veritablement, elle fit ſi bien qu'elle devint la Maîtreſſe à la Cour. Tant que la Reine vécut, elle n'abuſa point de ſon autorité. Elle diſpoſa ſeulement le Roi à ſuivre en tout ſes conſeils. Les Jeſuites qui la trouvoient propre à leurs deſſeins, ne ſe furent pas plûtot aperçus du credit qu'elle commençoit à avoir ſur l'eſprit du Monarque, qu'ils tâcherent de la gagner auſſi & de la mettre dans leurs interêts. Ils lui rendirent toute ſorte de devoirs & de ſoûmiſſions. Ils ordonnerent aux Peres de la Chaiſe & de Bourdaloüe de complimenter le Roi ſur le choix qu'il avoit fait, & de lui inſinuer qu'il n'avoit pû jetter les yeux ſur une perſonne plus digne d'entretenir un grand Prince. La Dame de ſon côté recevoit favorablement les Jeſuites, & pour leur temoigner l'attachement qu'elle avoit à leur Ordre, elle choiſit un d'entr'eux pour le Directeur de ſa Conſcience, ſe fit du Tiers Ordre de la *Compagnie de* Jesus, & en voulut porter le nom de *Fille de la Societé*. De là à ce qu'on pretend, tous les maux des Proteſtans, & tous ceux, par conſequent, auxquels tout le Royaume a été expoſé par cette révolution, comme nous le verrons dans la ſuite.

C'eſt à cette année 1682. qu'il faut 1682. raporter l'établiſſement des *Compagnies des Cadets*, dont j'ai parlé ci-devant. Etabliſſement. Les enfans des Gentilshommes, ou de ſement

(a) *Dés l'année 1679.*

(b) *Le Titre de Marquiſat. Madame Scaron employa à cet achat une ſomme de 60000. liv. d'epingles, qu'on lui donna ſur la Ferme du Tabac, ſur laquelle elle avoit fait donner des avis au Roi.*

1682. ceux qui vivoient noblement, y étoient instruits dans tous les exercices militaires & lors qu'on les trouvoit capables de commander, on les faisoit Sous-Lieutenans, Enseignes, ou Cornettes. Ces Compagnies, comme autant d'Ecoles où l'on aprenoit le metier de la Guerre, fournissoient continuellement les Officiers subalternes, dont on avoit besoin dans les Regimens. L'une de ces Academies fut etablie à Tournai & l'autre à Mets; & s'étant multipliées dans la suite, il y en eut a Strasbourg, à Besançon, & sur les Ports de mer, pour les Gardes-marine.

des Cõpagnies de Cadets.

Défenses faites aux Protestans de sortir du Royaume.

Démolition des temples.

Exclusiõ de sehatges.

Hist. de l'Edit de Nantes.

C'est encore ici qu'il faut placer les Défenses qui furent faites aux Sujets du Roi, de la Religion Reformée, de sortir de France, sous peine des Galeres; & d'envoyer leurs enfans étudier hors du Royaume: l'Interdiction des Academies de Saumur & de Puilaurens, les seules qui restassent à ceux de la Religion Réformée la Démolition des Temples de cette Religion & l'exclusion des Charges à ceux qui la professoient. Comme il n'étoit plus possible aux Protestans de vivre sans emploi & sans exercice de Religion; la plupart s'exposerent, malgré les Défenses, à chercher par la fuite un Azile à leur liberté; mais plusieurs ayant été arrêtez sur les Frontieres, subirent la peine portée contr'eux. Les Galeres & les Prisons se remplirent & quelques-uns même furent executez pour avoir prié Dieu à leur maniere dans leurs maisons ou dans la Campagne.

Naissance de M. le Duc de Bourgogne.

Pendant que tant de Familles étoient plongées dans la douleur, & versoient des larmes ameres pour la détention de leurs proches, un sujet de joye arriva dans le Royaume, auquel ces nouveaux malheurs empêcherent un grand nombre de fidéles François de prendre part. Ce fut la Naissance de M. le Duc de Bourgogne, premier fruit du Mariage de M. le Dauphin avec la Princesse de Baviere. Ce Prince nâquit le 6. d'Août, & fut nommé Loüis. Il devint Dauphin lui-même, aprés la mort de son pere, & promettoit par ses qualitez peu communes un digne Successeur à la Couronne; mais la mort qui l'enleva à la fleur de son âge, comme nous le dirons en son lieu, priva la France de cet apui dans un tems où elle sembloit ne devoir pas manquer de Princes pour soûtenir la Couronne. 1682.

Monseigneur est fait Chevalier de l'Ordre du Sr. Esprit.

C'est la coûtume dans ce Royaume que les Princes du Sang reçoivent la Croix de l'Ordre du S. Esprit & le Cordon bleu en venant au monde. Celui dont nous marquons la Naissance le reçut dés le berceau; & quoique M. le Dauphin son pere en eut aussi été revêtu en naissant, le Roi avoit néanmoins voulu le faire Chevalier du S. Esprit * avec les Ceremonies accoûtumées. Sa Majesté nomma Monsieur & le Duc d'Enguien pour accompagner Monseigneur dans cette Ceremonie, selon ce qui est porté dans les Statuts de l'Ordre. Le Président de Mêmes, Prévot & Grand Maître des Ceremonies, alla prendre ce Prince dans son Apartement, & le conduisit dans la Chambre du Roi. Sa Majesté fit entrer d'abord les Chevaliers de l'Ordre dans son Cabinet pour tenir Chapitre, & il fut arrêté que Monseigneur seroit reçu Chevalier. Ensuite le Président de Mêmes conduisit encore ce Prince dans le Cabinet, où s'étant mis à genoux, Sa Majesté tira son épée, & lui en donna un coup sur les épaules, en disant: *Par S. Georges & S. Michel je te fais Chevalier* Cette ceremonie se fit au Château de S. Germain en Laye.

Le Roi se condamne lui-même dans sa propre cause, &c.

Il y avoit dans Paris plusieurs Maisons bâties sur les anciennes Fortifications de la Ville, qu'on apeloit les *Fausſez jaunes*. Quelques Gens d'affaires prétendoient qu'elles apartenoient au Roi: ils avoient traité des Droits de Sa Majesté, & fait des avances très-considerables sur les

* *Le premier jour de cette année.*

1682. sommes qui devoient lui en revenir. Cette permiſſion avoit troublé un nombre infini de familles, & la conſternation étoit generale, non ſeulement dans Paris, mais encore dans les Provinces, parce que la déciſion de cette affaire faiſoit une regle pour la plus grande partie des autres Villes du Royaume. Les Commiſſaires du Conſeil examinerent les raiſons de part & d'autre pendant quatre mois & y trouverent beaucoup de difficultez, fondées d'un côté ſur les anciennes Loix, & ſur les Déclarations nouvelles; & de l'autre ſur la foi des Contrâts, & ſur une longue poſſeſſion. Enfin l'affaire fut raportée, & balancée dix heures entiéres. Les voix ſe trouverent partagées, & lors qu'il n'y eut plus que le Roi à parler, il décida, diſent les Memoires citez ici, & ordonna qu'on rendit aux Traitans tout l'argent qu'on avoit avancé. C'eſt ainſi que le Roi faiſoit quelquefois des actions de juſtice au dedans, pour colorer ſes violences au dehors.

Médailles ſur le Regne de Louis le Grand

Fait bombarder Luxembourg.

De cette eſpece fut le bombardement de Luxembourg, entrepris ſous pretexte de punir les courſes de la Garniſon. Sa M. fit avancer des Troupes de ce côté-là ſous les ordres du Maréchal de Crequi, qui après avoir foudroyé cette Ville, s'empara du Comté de Chini, où les François prirent leurs Quartiers. Telle fut auſſi la rigueur avec laquelle le Roi chaſſa d'Orange ceux de ſes Sujets de la Religion Reformée, qui y demeuroient, & fit démolir les murailles de cette Ville, indépendante de ſa Couronne. Ces démarches & tant d'autres faites cette année & les precedentes contre les Proteſtans, ébloüirent d'abord les Catholiques Romains les plus zelez ou les moins éclairez; mais pluſieus d'entr'eux n'eurent pas de peine à ſe deſabuſer, quand ils virent que ce que le Roi faiſoit contre le Chef de ſon Egliſe démentoit le zele apparent qu'il témoignoit pour ramener ceux qu'il apeloit Héretiques à la veritable Religion.

Ce fut environ dans ce tems-ci que commencerent les differens qui éclaterent dans la ſuite entre la Cour de France & celle de Rome. La *Regale* ou le Droit que le Roi de France pretend avoir de joüir des revenus des Evêchez, & des Archevêchez de ſon Royaume, le Siége vacant, & juſqu'à ce que l'Evêque ou l'Archevêque lui ait prêté le ſerment de fidélité, en fut la premiere occaſion. Je n'examinerai point ici ſur quoi ce Droit étoit fondé: s'il fut toûjours inſéparable de la Couronne, ou un Privilege accordé d'ailleurs aux Rois de France: ſi celui de nommer aux Benefices étoit une ſuite de la joüiſſance du revenu, comme il ſemble que le *Concordat* * de Boulogne l'ait accordé à François I. & à ſes Succeſſeurs. Je dirai ſeulement, par raport à l'étenduë de ce Droit, que quoiqu'il eût lieu preſque dans tout le Royaume, quelques Evêchez & Archevêchez & quelques Provinces, pretendoient néanmoins en être exemts: juſqu'à ce que le Parlement de Paris declara par un Arrêt † que le Roi avoit Droit de Regale dans l'Egliſe de S. Jean de Bellai, *comme en toutes autres de ſon Royaume*, & fit défenſes aux Avocats & Procureurs de ſoûtenir aucune propoſition contraire. Auſſi-tôt les Archevêques & Evêques des Provinces de Languedoc, de Guienne, de Dauphiné & de Provence, ſe pourvurent au Conſeil du Roi, & cette inſtance de la Regale dura juſqu'en l'année 1673. Alors après un délai de plus de ſoixante ans, le Roi fit une déclaration au mois de Fevrier, vérifiée au Parlement le 18. Avril ſuivant, par laquelle Sa Majeſté declara, *que le Droit de Regale lui apartenoit univerſellement dans tous les Archevêchez & Evêchez de ſon Roïaume, Terres & Seigneuries de ſon obéiſſance, à la reſerve de ceux qui en ſont exemts à titre onereux.* Le 3. Avril 1675. le Roi fit

1682.

Droit de Regale pretendu par le Roi.

Aubri Trait. de la Regale.

plaid de Mr. Bignon Avocat General

* *Fait en* 1515. & 1516.

† *Du* 14. *Avril* 1608.

1682. une autre Déclaration, verifiée en la Cour le 13. Mai de la même année, par laquelle il nomme expreſſément les Archevêchez & Evêchez des quatre Provinces qui ſe pretendoient exemtes du Droit de Regale, ſavoir Bourges Bourdeaux, Auſch, Toulouſe, Narbone Arle, Aix, Avignon, Ambrun, Vienne & ſes Suffragans.

Oppoſitions que le Roi y trouve.

Ce fut en conſequence de ces Declarations, que le Roi fit cette année un Edit perpetuel ſur la Regale, d'où le Pape prit occaſion de lui en diſputer le Droit. S.M. pretendit auſſi avoir celui de nommer les Superieures ou Abbeſſes des Monaſteres de Filles, quoique les Religieuſes euſſent accoûtumé d'en faire l'Election par leurs Suffrages ; tout cela ſans doute dans la vuë d'attacher un plus grand nombre de Creatures à ſes volontez. L'empire abſolu qu'il avoit pris ſur ſon peuple par la crainte, lui fit trouver peu d'obſtacles à ſes deſſeins. Les Evêques d'Alet, & de Pamiez furent les ſeuls, qui ne pouvant ſouffrir qu'on uſurpât comme ils diſoient, les droits de leurs Egliſes, ſe mirent en état de reſiſter par une ſainte hardieſſe à ceux qui ſe prévaloient de l'Autorité Royale pour les enfraindre. Ils porterent au St. Siége leurs Appellations de l'Arrêt du Conſeil d'Etat. Innocent XI. qui l'occupoit alors, noublia rien pour faire deſiſter le Roi de ſes pretentions. Il lui écrivit ſur ce ſujet pluſieurs Brefs, par leſquels il lui fit connoître que cela étoit contre la diſpoſition expreſſe du Concile de Lion, & la poſſeſſion immémoriale de ces Egliſes, confirmée & autoriſée par les Ordonnances des Rois ſes Prédéceſſeurs, par les Arrêts du Parlement de Paris, par les Regiſtres de la Chambre des Comptes, & par le ſentiment uniforme des plus celebres Juriſconſultes François. Voici entre autres choſes ce qu'il lui avoit écrit dès la fin de l'année mille ſix cens ſeptante neuf.

1682.

LE PAPE INNOCENT XI.
à Nôtre très-digne Fils le Roi très-Chrêtien de France.

TRES-DIGNE FILS EN CHRIST,

Bref du Pape ſur ce ſujet.

» NOus avons abondamment & clairement repreſenté à vôtre Majeſté par deux de nos Lettres, & par le » témoignage unanime de preſque tous » les Ecrivains de France, comme auſſi » par les écrits de vôtre Chancellerie » Royale même, que le Decret que vous » avez fait il y a déja 7 ans, par où vous » ordonnez que la coûtume de garder les » fruits des Egliſes vacantes, ſe doit auſ» ſi étendre aux Egliſes qui jamais n'ont » été ſujettes à cette charge, eſt au de» ſavantage de la liberté de l'Egliſe, re» pugnant à tous les Droits Divins & » humains, & éloigné des mœurs & des » exemples de vos Ancêtres : par leſ» quelles Lettres nous vous avons prié » très-inſtamment en conformité de nô» tre devoir Paſtoral, & pour le ſoin pa» ternel que nous avons de vôtre Salut, » de vouloir faire abolir tant le Décret » ſuſdit, que tous les autres Traitez qui » repugnent à la liberté des Egliſes & à » la juſtice. L'importance de cette affai» re eſt ſi grande, & l'opinion que nous » avons de l'équité & grandeur de vôtre » courage Royal eſt telle, que nous a» vions une ferme eſperance que vôtre » Majeſté, remettant le tout au premier » état, delivreroit nôtre eſprit diſtrait » par tant d'autres affaires de l'Egliſe » Catholique, du ſoin que nous donne » l'importance de celle-ci. Mais après le » décours de tant de mois que nous a» vons laiſſé paſſer depuis nôtre derniere » Lettre, pour faire voir nôtre patience, » nous n'avons encore reçu aucune ré» ponſe, ni vu aucun fruit ; bien loin de » cela nous voyons clairement par les » Lettres & Diſcours qui nous ſont ad» dreſſez de pluſieurs, que le mal va tou-

1682. » jours en empirant, & que ſous cou-
» leur de ces *Regalia*, la Collation des
» Benefices & les Inſtitutions Canoni-
» ques ſont empêchées, l'Autorité des
» Evêques foulée aux piés; la Diſcipline
» Eccleſiaſtique troublée, & finalement
» que pour favoriſer le gain des-honnê-
» te, contre l'uſage de l'Egliſe, on en in-
» troduit, non pas en cachette, mais ſans
» crainte, de nouveaux qui repugnent
» à l'Inſtitution Divine. Pour ne pas per-
» dre le tems, nous ne raportons pas ici
» combien de ſcandales & de plaintes,
» combien de difficultez il reſulte de ce-
» ci pour les Eccleſiaſtiques en France:
» de combien de dangers & de tempê-
» tes l'Egliſe Univerſelle eſt menacée par
» ces exemples, quelle honte c'eſt pour
» vôtre réputation & pour vôtre hon-
» neur: quelle ſoüillure cela imprime en
» vôtre Conſcience, parce que nous l'a-
» vons déja montré par nôtre precéden-
» te & que tout cela paroît de ſoi-mê-
» me. Mais l'Amour veritable que nous
» portons tant à Vous qu'à ce noble Ro-
» yaume, lequel eſt tout à fait paternel,
» ne ſouffre pourtant pas que nous nous
» taiſions toûjours du tort qui eſt fait à
» l'honneur de Dieu, ni du danger qu'il
» y a pour vous-même.

„ Mais d'ailleurs nous ſommes mûs
„ de l'affection intime de nôtre ame, &
„ par les entrailles de Jeſus Chriſt, à
„ prier vôtre Majeſté, que ſe ſouvenant
„ de ce que le Sauveur a dit au Chef de
„ l'Egliſe, *qui vous écoute, m'écoute*,
„ elle prête plûtôt l'oreille à nous, qui
„ lui ſervons de pere, & de pere très-
„ affectionné, pour lui donner un con-
„ ſeil veritablement ſalutaire, qu'aux fils
„ de défiance, qui ſentent les choſes de
„ la Terre, & par des perſuaſions utiles
„ en aparence, mais en effet domma-
„ geables, renverſent les Fondemens de
„ ce Royaume floriſſant, apuyé ſur la re-
„ verence des choſes ſacrées, & ſur l'Au-
„ torité de l'Egliſe, & fondé pour la
„ défenſe des Droits. Leſquels s'ils veu-
„ lent être tels, que requiert leur digni- 1682.
„ té & leur devoir, & ſur tout la bonté
„ que vôtre Majeſté a pour eux, de-
„ vroient plûtôt ſuivre la Juſtice & la
„ Fidelité de ceux qui s'étant autrefois
„ conſtituez dans les mêmes Charges,
„ on par fois dans de ſemblables rencon-
„ tres, à ce que l'on dit, & que n'ague-
„ re ont a allegué des Egliſes Françoiſes,
„ pris la liberté de faire ſouvenir aux
„ Rois vos Predeceſſeurs, de ce qu'ils
„ avoient promis à Dieu, & avec quel-
„ le ſolemnité, lorſque pour prendre le
„ Gouvernail du Royaume, ils avoient
„ été conſacrez; à ſavoir que de tout
„ leur pouvoir & avec toute diligence,
„ ils travailleroient à l'avancement de ſa
„ Gloire, & ſeroient toûjours prêts à
„ repandre leur ſang pour le maintien
„ des Droits & Liberté de ſa Sainte
„ Egliſe, & qu'ils conſideroient com-
„ bien la vie humaine eſt chancelante &
„ incertaine, ſur-tout celle des Rois &
„ des Princes, leſquels quand ils ſeront
„ appellez au rigoureux Jugement de
„ Dieu, y comparoîtront ſans Gardes &
„ ſans Compagnie, ſans aucune marque
„ de Dignité Royale & ſans la protec-
„ tion d'aucun pouvoir, nuds & deſar-
„ mez, pour y rendre compte de toute
„ leur vie paſſée à un Juge qui ſonde les
„ cœurs, aux yeux de qui il n'y a rien de
„ caché, anprès duquel l'acception des
„ perſonnes n'a point de lieu, & qui a
„ le pouvoir de jetter en Enfer, où
„ les Puiſſans ſouffriront de griefs tour-
„ mens.

„ Même dans les Siécles precedens, il
„ ne manquoit pas en France des Evê-
„ ques, qui en une grande Aſſemblée
„ des Principaux de la Cour & d'autres
„ Evêques, prenant en preſence du Roi
„ Henri III. de ce nom, la Cauſe des
„ Eccleſiaſtiques François; dirent à Sa
„ Majeſté, que l'on avoit remarqué,
„ que jamais la France n'avoit manqué
„ de Rois, que quand ils s'étoient uſur-
„ pé la nomination aux Benefices,

1682. „ qui ne leur appartenoit nullement.

„ Pour laquelle St. Loüis, plus relevé „ par ſon humilité Chrétienne que par „ la grandeur de ſa Dignité Royale, a„ voit tant d'averſion, qu'il a même re„ jetté ceux qui lui avoient été preſen„ tez de l'autorité du Pape.

„ Cette liberté Apoſtolique de parler „ a été non ſeulement dans les Siécles „ paſſez, mais mêmes juſques à nôtre „ tems, entretenuë à la création des „ Evêques, qui ne craignoient ni n'eſ„ peroient rien que de Dieu & cela n'é„ toit pas ſeulement permis par les Rois, „ mais ils commandoient eux-mêmes „ que l'on reçût les admonitions des „ Evêques, en telle maniére qu'ils euſ„ ſent la loüange qu'ils méritoient, & „ une heureuſe iſſuë de leurs affaires; „ c'eſt pourquoi l'Ordonnance du Con„ cile Oecumenique de Lion demeura „ ſi long-tems entiére & inébranlable; „ que quelques Rois de France ont par „ un Decret public traité de méchans & „ impies, ceux qui s'emploient à étendre „ par quelque moyen les *Regalia* aux „ Egliſes qui n'y étoient pas accoûtu„ mées, comme on peut voir dans vos „ Chroniques.

„ Cette maladie du tems preſent nous „ eſt d'autant plus onereuſe, que nous ſa„ vons que vôtre Majeſté, parmi les or„ nemens d'un courage Royal, ne conſi„ dere rien de plus illuſtre que le zele de „ la pieté, & l'avancement de la gloire „ de Dieu, pour laquelle elle a depuis peu „ fait publier des Decrets ſi ſalutaires, „ pour l'extirpation des Synagogues & „ Egliſes des Hérétiques, à la grande „ loüange de ſon nom, & à la joye de „ tous les bons; de ſorte qu'il ſemble „ que vous ne vous êtes pas moins dreſ„ ſé de colomnes au Ciel, pour avoir „ défendu & provigné le Service de „ Dieu, que vous en laiſſerez après vous „ ſur la terre, pour avoir ſubjugué les „ Nations Barbares.

„ Neanmoins il faut que vous preniez „ garde que ce que vous avez bâti par 1682.
„ vôtre main droite, c'eſt-à dire par „ vôtre pieté naturelle, ne ſoit détruit „ par vôtre main gauche, à ſavoir que „ les conſeils injuſtes & ruſez de quel„ ques-uns, qui apelent la lumiere te„ nebres & les tenebres lumiere, puiſ„ que par la parole Divine de l'Apotre, „ nous ſommes enſeignez, que qui pe„ che en une choſe ſe rend coupable de „ tout.

„ Dans des rencontres ſemblables, il „ n'a pas manqué de perſonnes, & par„ mi nos Freres il ſe trouveroit encore „ aujourd'hui des Zelateurs de la Loi „ Divine, & de la liberté de l'Egliſe, qui „ défendroient devant vôtre Majeſté „ cette Cauſe ſi importante pour toute la „ France, & même pour toute l'Egliſe „ Catholique, avec la même conſtance „ que ceux des Siécles paſſez, s'ils n'é„ toient retenus de quelque crainte, qui „ leur ſemble juſte & excuſable; mais „ que nous eſtimons vaine & non ſeu„ lement indigne de la Charge d'un „ Evêque, mais même de la juſtice & „ grandeur de courage. C'eſt pourquoi „ ils ſe taiſent, en attendant que nôtre „ Humilité obtienne de la reverence fi„ liale que vous avez pour le S. Siége, ce „ qu'ils n'oſent requerir de vôtre Juſti„ ce, quoique ce ſoit à leurs Egliſes que „ le tort ait été fait.

„ Reconnoiſſez donc dans cette Let„ tre leur très-juſte priere & affection, „ & même la volonté de Dieu qui vous „ parle par nôtre bouche, & vous ex„ horte ſerieuſement à faire changer & „ corriger, non pas ſeulement le Decret „ dont nous venons de parler: mais auſ„ ſi tout ce qui, à l'occaſion de cela, a „ été commis contre les droits & liber„ té de l'Egliſe; autrement nous craig„ nons fort que vous ne tombiez dans „ la miſere que nous vous avons repre„ ſentée par nôtre autre Lettre, & que „ nous repreſentons maintenant pour la „ ſeconde & troiſiéme fois à nôtre grand „ regret

1682. » regret pour l'amour que nous vous » portons ; mais puiſque Dieu me l'inſ- » pire dans le cœur, je vous annonce » le Châtiment de l'Ire du Ciel.

» Nous ne ſolliciterons plus cette af- » faire par Lettres, mais aurons ſoin de » nous ſervir de la Puiſſance que Dieu » nous a donnée, & dont nous ne pou- » vons négliger les moyens en une ma- » maladie ſi dangereuſe, ſans abuſer » grandement de la Charge Apoſtoli- » que ; c'eſt pourquoi nous ne crain- » drons aucun péril, ni ne chercherons » à éviter aucun orage pour épouvanta- » ble qu'il puiſſe être, puiſque nous » ſommes appelez à cela. Nous n'eſti- » mons pas auſſi nôtre Ame plus que » nous-même, qui entendons bien que » nous devons d'un courage conſtant » embraſſer l'opreſſion pour l'amour de » la juſtice, en laquelle & en la Croix » de Jeſus-Chriſt on doit ſe confier. » Nous traitons la Cauſe de Dieu, & » nous ne cherchons pas ce qui eſt de » nous, mais ce qui eſt de Jeſus Chriſt, » avec qui vous aurez à faire deſormais » & non pas avec nous ; & contre qui » il n'y a ni Sageſſe, ni Conſeil, ni Puiſ- » ſance qui ſerve de rien. Après nous » être aquité des parties de nôtre Char- » ge, en plantant & arroſant, comme » nous y ſommes obligez, nous atten- » drons que Dieu donne l'acroiſſement » à nôtre travail ; lequel nous ne man- » querons pas de prier par des ſuplica- » tions très-ardentes de donner force à » cette exhortation & de vouloir diſpo- » ſer l'Eſprit de vôtre Majeſté à des re- » ſolutions ſalutaires, par où vous puiſ- » ſiez nous réjoüir, donner une heureu- » ſe iſſuë à vos affaires, & faire vivre » dans une paix floriſſante les Nations » qui ſe trouvent ſous vôtre Empire. » Nous vous donnons la Benediction » Apoſtolique. Fait à Rome le 28. De- » cembre 1679.

Aſſemblée du Clergé de France. Ces remontrances & pluſieurs autres que je ne raporte point, furent inutiles. Le Roi tint ferme dans ſes pretentions ; & comme il étoit bien aiſe qu'elles fuſſent appuyées de quelque apparence de Droit, il nomma premierement les Archevêques de Reims, d'Ambrun & d'Albi, & les Evêques de la Rochelle, d'Autun & de Troyes, pour examiner les Brefs du Pape ; & ces Commiſſaires ayant enſuite remontré au Roi, l'importance qu'il y avoit de convoquer un Concile National de tous les Evêques du Royaume, ou une Aſſemblée Generale du Clergé, pour y prendre les reſolutions convenables à la Conſervation de ce qu'on appelle les *Droits de l'Egliſe Gallicane* : Sa Majeſté ordonna que cette Aſſemblée Generale ſeroit convoquée & les pretentions du Roi diſcutées avec ſoin. Ce n'eſt pas ici, comme j'ai déja dit, le lieu d'examiner ſi la Régale étoit un Droit attaché à la Couronne de France, dont tous ſes Rois ayent toûjours joüi ſans interruption, & ſans qu'aucun Pape l'ait jamais conteſté ni combattu. A prendre les choſes dans leur origine & dans le Droit Commun, les Pontifes de Rome ont peut-être moins de Droit que les Rois ſur le Temporel des Egliſes, & ce n'étoit pas le plus grand mal que Louis XIV. pouvoit faire que de ſe l'attribuer. Mais ce qu'il y a de plus à conſiderer ici, c'eſt cette eſpece de Rebellion du Fils Aîné de l'Egliſe, contre celui qu'il en regardoit comme le Pere, mal propre à perſuader les Reformez de la ſoumiſſion aveugle qu'on vouloit qu'ils euſſent pour le S. Siége. La Cour de France en a uſé ainſi, toutes les fois qu'il s'eſt agi de ſes interêts ; & ſans faire reflexion que l'autorité du S. Siége ne peut être conteſtée ſur un point, qu'elle ne le puiſſe être auſſi ſur les autres ; Elle a fourni en diverſes occaſions aux Adverſaires, des Argumens ſans replique qu'il ſeroit aiſé de rétorquer contr'elle.

Quoi qu'il en ſoit, le Droit de Régale fut le principal ſujet ſur lequel on Réflexion

1682. délibera. Les Prélats aſſemblez en premier lieu avoient accordé au Roi avec quelque reſtriction ce qu'il demandoit, & l'avoient enſuite fait ſavoir au Pape. Le Souverain Pontife, ſurpris d'aprendre qu'au mépris du S Siége ont eût diſpoſé des Droits des Egliſes de France, ſans ſon autorité & ſans ſa participation, en marqua ſon reſſentiment aux Evêques dans un Bref qu'il leur envoya, & leur fit connoître l'injuſtice de leur démarche, déclarant nul ce qui avoit été arrêté dans leur Aſſemblée, comme ne repreſentant pas le Clergé de France.

en faveur des pretentions du Roi.

Ces Prélats n'avoient rien à repondre à des reproches ſi juſtes de la part de celui qu'ils regardoient comme Pere commun des Fideles; mais comme leur ſilence auroit paru un aveu de leur faute, ils s'aviſérent de combattre l'Autorité du Pontife Romain par ordre du Roi qu'ils avoient porté à faire ce pas; entrepriſe délicate & qui de tout tems avoit eu des ſuites fâcheuſes! Ils publiérent donc ces quatre Propoſitions:

Propoſitions du Clergé de France contre l'autorité du Pape. *Mém. & Lett. ſur les Matiéres du tems.*

I. *Que le Concile General étoit au deſſus du Pape, conformément à la doctrine établie dans les Seſſions 4. & 5. du Concile de Conſtance, n'aprouvant pas le ſentiment de ceux qui ſoutiennent que cette Maxime n'a lieu que dans le tems des Schiſmes.*

II. *Que le Pape, ni l'Egliſe Univerſelle n'avoient aucun pouvoir ſur le temporel des Rois; Qu'ils ne pouvoient être dépoſez, & que les Sujets ne pouvoient être diſpenſez ni exemtez du ſerment de fidélité envers leurs légitimes Souverains.*

III. *Que la puiſſance du Pape devoit être limitée par les Canons, & que Sa Sainteté ne pouvoit rien faire, ni ſtatuer qui fût contraire aux Maximes établies par les Conciles, ni aux Libertez de l'Egliſe Gallicane, qui ne ſont point des Immunitez, des Privileges; mais qui ſont comme des Barriéres pour défendre les François, & les garantir des mauvais conſeils des Souverains Pontifes, & de l'abus qu'ils font de leur autorité, au préjudice du Droit Commun qui eſt fondé ſur les anciennes conſtitutions.* 1682.

IV. *Que bien que le Pape ait la principale autorité dans les choſes qui regardent la Foi, ſes Déciſions ne ſont pas néanmoins authentiques ſans le conſentement de l'Egliſe; ce qui marque que le Pape n'eſt point infaillible, à moins qu'il ne ſoit à la tête du Concile & que c'eſt l'Arrêté de ce Concile Oecumenique, qui repreſente toute l'Egliſe, aſſiſtée du Saint Eſprit, qui decide, & rend le Pape infaillible quand il prononce conformément à l'Arrêté, & à la Deciſion de ce Concile legitimement aſſemblé.*

Déclaration du Roi pour le maintient de ces propoſitiõs.

La Cour n'en demeura pas encore là; le Roi donna une Déclaration en forme d'Edit, par laquelle il ordonna à tous ſes Sujets, de recevoir ces Propoſitions, & aux Profeſſeurs en Theologie, & en Droit Canon de les enſeigner, avec défenſe de mettre au jour une Doctrine qui y fût contraire. Pluſieurs Docteurs de Sorbonne furent exilez pour n'avoir pas voulu déferer à un Ordre ſi violent, ſans égard à leur âge, à leur caractere, à leur profeſſion, & aux raiſons qu'ils avoient de ne le pas faire. L'Evêque d'Arras * même fut diſgracié pour avoir fait connoître que les quatre Propoſitions n'étoient pas toutes ſoûtenables. Cependant le Pape indigné de l'audace des Evêques, les condamna dans un Conſiſtoire tenu à ce ſujet, & fit brûler ignominieuſement le contenu des Propoſitions avancées.

* De Sévoe de Roche Chouart.

Ces demêlés de la Cour de Frãce & de cel. le de Rome ne conve-noient pas alors.

Il faut convenir qu'il y avoit quelque choſe de bizarre & de ſurprenant dans ce Démêlé; car s'il y a jamais eu de conjoncture où la Cour de Rome dût être bien unie avec la France, il ſemble que ce devoit être alors; puiſque d'un coté on voyoit regner un Pape, auſſi loüé pour ſes bonnes mœurs qu'il y en eût de

1682. long-tems: & que d'autre part on voïoit la France faire de ſon mieux pour mériter les aplaudiſſemens du Siége Romain, par l'extirpation tant ſouhaitée de l'Hereſie. Cependant ce fut au milieu de ces diſpoſitions favorables qu'on vit allumer entre ces deux Puiſſances une querelle auſſi envenimée qu'il y en ait jamais eu, & dans laquelle il ſembloit que des deux côtez on affectât de pouſſer les choſes dans les dernieres extremitez au peril de tout ce qui en pouvoit arriver. Mais on eſt encore plus ſurpris, lorſqu'on vient à examiner les ſujets de leurs demêlez. Car ſoit que l'on jette les yeux ſur l'affaire de la Regale, qui étoit un des Griefs du Pape, ou ſur celle des Franchiſes qui fut dans la ſuite celui de la France, comme nous le dirons bien-tôt; il ne paroît pas qu'elle fût d'une aſſez grande importance de part ni d'autre.

Car pour commencer par l'affaire de la Regale, elle ne regardoit que quatre Provinces qui juſques alors en avoient été exemptes, & qui par conſequent pouvoient l'être encore, ſans que la France en reçût un grand préjudice: & elles y pouvoient être ſoumiſes, ſans que l'Egliſe en ſouffrît plus de dommage, que tant d'autres Provinces ſujettes à ce droit. Ainſi ſoit que le Roi ait été bien fondé à pretendre cette extenſion; ou que les Evêques des quatre Provinces ayent été en droit de s'y oposer, & le Pape de les apuyer; c'étoit une affaire à terminer par les voyes ordinaires, & qui de part & d'autre ne méritoit pas d'être pouſſée avec tout l'éclat qui a paru. Il n'y avoit rien qui dût attirer l'indignation de S. M. T. C. contre le Pape & contre ces Evêques, dont il protegeoit les droits, ni qui dût auſſi attirer tant de Cenſures & de Remontrances ſi graves & ſi ſérieuſes pour ſi peu de choſe. Ce n'étoit pas un aſſez grand ſujet d'affliction pour exciter les larmes & les gemiſſemens de l'Egliſe, tels que l'on nous les dépeignoit alors. 1682.

Dans le tems que le Roi T. C. ſe ſoûlevoit ainſi contre le St. Pere, & que les Evêques de France combattoient l'Autorité de leur Chef; les Hongrois rebelles à l'Empereur continuoient leurs progrès, après avoir rompu la Tréve dont on étoit convenu de part & d'autre durant la Diéte d'Oedembourg. Le Comte Tekeli s'étant joint aux Turcs aſſemblez près de Peſth, au nombre de quatre mille, paſſa près de Caſſovie, & ayant tout d'un coup tourné vers Zatmar, il en ſurprit le Château, dont il fit paſſer la Garniſon au fil de l'épée. De ce poſte, il battit la Ville, & l'obligea à ſe rendre peu de jours après. Il retourna enſuite devant Caſſovie, où il avoit intelligence avec un Officier de la garniſon, qui lui livra le Château: & ayant aſſiégé la Ville, il la prit après une legere reſiſtance. Le Lieutenant Colonel Lamb fut accuſé de n'avoir pas fait ſon devoir à la défenſe de cette Place. Quelques Troupes des Turcs s'étant enſuite jointes aux Mécontens, marcherent enſemble devant Eperies, qui ſe rendit à leur aproche. Leutſch, & le Fort de Zipt ſuivirent l'exemple d'Eperies avec le pais qui en dépend. Zendre ouvrit auſſi ſes portes à Tekeli, qui entra enſuite dans la Comté de Sépuſe, où les Troupes pillerent & brûlerent Solota & Satzin. Suite de la rebellion de Hongrie.

Les Turcs prirent dans le même tems Tokai ſans y trouver que peu de reſiſtance. Filek eut auſſi le même ſort, après que le Bacha du Grand-Waradin y eût fait donner trois aſſauts, ſans que les Comtes * Caprara & † Staremberg, qui s'étoient avancez aux environs avec des Troupes, puſſent l'empêcher d'y entrer. Les Turcs ſe rendirent auſſi maîtres de Leuventz, & de Nitria peu de Conditions propoſées par la Porte pour une Tréve avec l'Empire.

* *Enée Caprara.*
† *Erneſt de Staremberg.*

1682. tems après. Ces hoſtilitez des Infideles & les preparatifs qu'on faiſoit à Conſtantinople donnerent lieu à l'Empereur de ne plus douter du deſſein où étoit le Sultan Mahomet IV. de rompre la Tréve de vingt ans qui étoit entre les deux Empires. Quoiqu'elle ne fût pas encore prête d'expirer ; il n'en put obtenir la continuation qu'à des conditions trop dures. Le Comte Albert Caprara lui fit ſavoir que le Sultan pretendoit, » qu'on remit la Hongrie en l'état qu'el-» le étoit en 1655. Que ce Royaume » payât deſormais à Sa Hauteſſe un Tri-» but de cinquante mille Florins par an, » qu'on rasât les Forteresſes de Leopol-» ſtad, & de Gratz ; qu'on ceda à Te-» keli Nitria, Eckof & l'Ile de Schut » auprès de Preſbourg, avec la Forte-» reſſe de Muran : Qu'on accordât une » Amniſtie aux Mécontens, & qu'on les » rétablit dans tous leurs biens, & dans » tous leurs Priviléges.

1683. La Porte fit quelque tems après d'autres propoſitions pour prolonger la Tréve, par leſquelles elle demandoit la Ceſſion des Iles de Schut, de Serin, & de Raab, avec les Forteresſes de Raab & de Comorre ; mais l'Empereur n'eut garde de traiter à des Conditions ſi déſavantageuſes ; parce que les Turcs auroient été par là comme Maîtres de la Hongrie, & auroient pû venir juſqu'aux portes de Vienne ſans obſtacle. On connut qu'ils n'avoient fait ces offres que dans la vûë de rompre avec l'Empereur, & on ne douta point dans la ſuite que le Roi de France ne les eût ſuggerées aux Miniſtres de la Porte, dans le tems qu'il les pouſſoit à porter la Guerre en Autriche. On eut des aſſûrances certaines des intrigues de ce Prince à la Cour Ottomane, où il avoit envoyé le Comte de Nointel, par ſes Lettres au Sultan, par celles de ſes Miniſtres à Tekeli & à ſes Adherans, & par les reponſes frequentes de ceux-ci, dont les originaux tomberent entre les mains de l'Empereur. Le Monarque François n'avoit pas crû pouvoir prendre de voye plus ſûre pour parvenir à l'Empire. En effet il ne s'en trouva jamais ſi près ; car ſi l'Empereur eût ſuccombé ſous les puiſſans efforts des Turcs, comme il y avoit aparence, il ſe flatoit que la Couronne Impériale ſeroit tombée d'elle-même entre ſes mains, dans la croïance que les Princes de l'Empire ſeroient venus la lui offrir avec empreſſement : outre qu'il n'auroit pas manqué de les y obliger par la force en cas de refus. Suivant ce projet le Sultan auroit été le premier trompé, lui qui avoit entrepris la guerre de concert avec les François, & qui avoit reçu des aſſurances de leur part d'une puiſſante diverſion en ſa faveur. Ce fut dans cette vûë que lorſque l'Armée Ottomane entra en Hongrie, le Roi fit marcher un corps d'Armée ſous les ordres du Duc de Villeroi aux environs de la Sare & de la Moſelle, où il reſta durant tout l'Eté ; & un autre ſur la Saone aux confins des deux Bourgognes, ſous le commandement du Marquis de Sourdis.

La France fomente la continuatiõ de cette guerre.

Mais ſi ces meſures, jointes à ce que nous avons raporté ailleurs, ne ſuffiſent pas pour faire voir que le Roi n'avoit pas entiérement abandonné ſes vuës ſur le Trône Impérial, les Invaſions qu'il avoit déja faites dans pluſieurs Terres dépendantes de l'Empire ne permettoient pas aux Politiques d'Allemagne de douter que la France ne cherchât au moins la Royauté des Romains pour le Dauphin. Ils étoient aſſurez que cette Couronne avoit tâché depuis long tems d'en dépoſſeder la Maiſon d'Autriche, comme du fondement principal de ſa Grandeur, auſſi bien que de la Monarchie d'Eſpagne. Et comme la France étoit montée par la Paix de Nimégue à un ſi haut degré de Puiſſance, qu'elle ſe trouvoit en état de ne plus craindre qui que ce fût : on ſe confirmoit encore davantage dans cette penſée, parce qu'on voyoit courir dès le mois de Juil-

1683.

1683. let 1681. certaines conditions ſous leſquelles on prétendoit que le Roi de France cherchât cette Royauté pour ſon Fils. Je ne prétens pas décider ſi elles ont effectivement été dreſſées en France ; il ſuffit de dire qu'elles firent une grande impreſſion dans l'eſprit de pluſieurs, & cauſerent des ſpeculations étranges parmi les Politiques. C'eſt pourquoi nous les avons inſerées ici. 1683.

CONDITIONS *ſous leſquelles Sa Majeſté Très-Chrêtienne auroit voulu propoſer le Dauphin pour* ROI DES ROMAINS.

Condi. tiõs offertes par le Roi pour faire élire le Daufin Roi des Romains.

» I. LA preſente Capitulation Imperiale ſera acceptée & jurée ſelon » toutes ſes Parties & Clauſules.

» II. Sa Majeſté Imperiale ne ſouffrira aucun préjudice en ce qui regarde » le Gouvernement & la diſpoſition » des affaires, ni ne ſera fruſtrée du » moindre de ſes revenus, mais elle » ſera en tout tems reſpectée & honorée comme Pere du Roi des Romains futur.

» III. Les Terres de Bourgogne nouvellement priſes, la Lorraine, la Haute & Baſſe Alſace, les Places de Mets, » Toul & Verdun ſeront réincorporées » à l'Empire Romain, & les Frontiéres lui ſeront reſtituées comme » elles ont été anciennement, outre » que ces Places & Terres retourneront à payer à l'avenir leur Contingent à l'Empire, & ſeront ſujettes à la Judicature de la Chambre de » Spire.

» IV. Qu'immédiatement après l'Election du Roi des Romains, Fribourg » ſera remis entre les mains de l'Empereur, avec l'Artillerie & Munitions » qui s'y trouvent.

» V. Que ſans que l'Empire Romain » y contribuë ou en ſoit aucunement » chargé, on entretiendra ſous le commandement du Roi des Romains futur, une Armée de 60000. hommes » en Hongrie contre l'Ennemi commun, » avec une Artillerie ſuffiſante & autres » choſes neceſſaires, & qu'on l'y continuera, juſques à ce que tout le Roïaume ſuſdit ſoit, avec l'aide de Dieu, » entiérement recouvré, par où l'Empire ſera fortifié d'un ayantmur contre » les Turcs, & la Frontiere de la Chrêtienté étenduë juſques ſous Belgrade, » ou Weiſſenburg de la Grece, comme » elle a été anciennement.

» VI. Que tant que cette Guerre » durera les Paſſées de Gens de guerre ſe feront ſans dommages des Habitans, & que les Recruës qui ſuivront de tems en tems payeront tout » argent comptant, afin que l'Empire n'en ſoit aucunement incommodé.

» VII. Et afin que la Nation Allemande ne ſoit pas excluë de la gloire » d'avoir contribué au recouvrement de » la Hongrie, elle ne ſera obligée que » de fournir à cette Guerre, avec les » Païs héréditaires de l'Empereur, une » Armée de 16000. hommes (& tout » ce qui en dépend) ſous la Conduite » de quelque Printe d'Allemagne, à » condition de pouvoir en groſſir l'armée ſuſdite d'autant qu'il leur plaira.

» VIII. Les Officiers & Soldats » Allemands ſeront avancez dans l'Armée de France ſelon leurs merites, » & il n'y aura aucune difference » ni préférence entre les deux Nations.

» IX. Les Places que l'on prendra en » Hongrie ſeront incontinent miſes entre les mains de l'Empereur, & poſſedées héréditairement par ſa poſterité, auſquelles fins elles ſeront auſſi » pourvuës de Garniſons Imperiales ou » de l'Empire.

» X. Et pour affoiblir davantage le » Turc, couper chemin à ſon Commerce, & lui rendre la mer Mediterranée

1683. » inutile, Sa Majeſté tiendra inceſſam-
» ment une puiſſante Flotte devant les
» Dardanelles, & fera la guerre au Turc
« par mer & par terre.

» XI. Mais afin que l'Empire Ro-
» main ne manque jamais de Gens bra-
» ves & qualifiez, Sa Majeſté fonde-
» ra en Allemagne deux fameuſes
» Acamedies, où ſans diſtinction de
» Religion, la Nobleſſe Allemande
» puiſſe être élevée & inſtruite dans
» l'exercice des Armes & des Let-
» tres.

» XII. Que Sa Majeſté Très-Chrê-
» tienne renoncera, pour ſoi, pour le
» Dauphin, & pour ſes Succeſſeurs à
» jamais, aux prétentions qu'Elle a ſur
» les Païs, qui autrefois ont été poſſe-
» dez par Charlemagne & ſa Poſterité,
» ou ont apartenu au Royaume d'Auſ-
» traſie, ou de la France Orientale; &
» qu'Elle confirmera la poſſeſſion de ceux
» qui les tiennent.

» XIII. Et comme Sa Majeſté ſe pro-
» met fermement, qu'aucun des Etats de
» l'Empire ne s'opiniâtrera contre cette
» ſienne bonne volonté & propoſition,
» par où l'Empire peut être rétabli en
» ſon premier état, & la Chrêtienté
» joüir d'un repos & ſureté univerſel-
» le; & que même il ne ſera pas déſa-
» gréable à l'Empereur, de pouvoir paſ-
» ſer le reſte de ſes jours en la derniere
» Autorité, & de les finir dans un repos
» ſouhaitable, comme auſſi de pouvoir
» vaquer ſans empêchement aux exer-
» cices de ſa Pieté; ainſi en ſeroit le
» refus un affront ſenſible à S. M. & à
» Monſieur ſon Fils unique.

Meſures de l'Empereur pour s'oposer au Turc.

Ce ne fut pas ſeulement en cette occaſion que le Roi fit des Tentatives pour faire tomber à ſon Fils la Royauté des Romains, nous le verrons encore dans la ſuite * renouveller ſes deſſeins à cet égard & l'Empereur prendre des meſures pour les faire échoüer. Ce dernier Prince ne doutant point, après ce que nous avons dit il n'y a pas long-tems, que les Turcs n'euſſent deſſein de former quelque entrepriſe extraordinaire contre ſes Etats, demanda du ſecours à tous les Princes de l'Empire, & au Roi de Pologne *, avec lequel il fit une Ligue offenſive & défenſive, quoique le Marquis de Vitti n'eût rien oublié pour l'empêcher. Il aſſembla en même tems une Armée de cinquante mille hommes, dont il donna le commandement au Duc de Lorraine. Quoique ces forces fuſſent peu conſiderables par rapport à celles des Turcs, dont l'Armée étoit de 300. mille hommes; le General des Imperiaux voulut profiter de l'éloignement des Infidéles, qui n'étoient encore qu'aux environs de Belgrade, pour faire quelque Conquête qui ſervît à couvrir Vienne, ou qui en retardât le Siége. Pour cet effet il attaqua Neuhauzel, mais la prompte marche de l'Armée Ottomane l'obligea de quitter cette entrepriſe. Il marcha vers Comorre & vers l'Ile de Schut, & paſſa enſuite le Raab.

1683.

Combat de Petronel entre les Turcs & l'armée Imperiale.

Les Turcs parurent peu après, & camperent entre Albe Royale, & la ville de Raab, n'étant ſeparez des Imperiaux que par la riviere dont cette Ville porte le nom. Pendant que les deux Armées s'obſervoient, les Tartares qui faiſoient un corps de trente mille hommes paſſerent le Raab à la nage, & mirent tout à feu & à ſang, juſqu'à la riviere de Leyte qui ſépare la Hongrie de l'Autriche. Le Duc de Lorraine, dont l'Armée étoit affoiblie par les Détachemens qu'il avoit envoyez à Comorre & à Raab, craignant d'être enfermé, prit ſa route vers Vienne. Mais les Turcs ayant décampé dans le même tems, & trouvant les guez du Raab abandonnez, parce que les Comtes Draſcovitz & Budiani qui les gardoient avec ſix mille

* *En l'Année 1690.*

* *Jean Sobieski.*

1683. Hongrois, avoient pris le parti des Mécontens : ils joignirent * l'Arriéregarde de l'Armée Impériale près de Petronel, & la mirent en desordre. Après avoir rompu la Cavalerie, l'Infanterie se trouva en danger d'avoir le même sort; mais le Duc de Lorraine étant survenu avec quelques Troupes du corps de Bataille, obligea les Infidéles de prendre la fuite. Le Prince Thomas d'Aremberg, & le Comte Mellini furent tuez dans cette occasion. Le Chevalier de Savoye-Soissons y fut blessé & fait prisonnier. Il fut ensuite dégagé & mourut peu de tems apres de ses blessures à Vienne. Le Duc de Lorraine ayant à son arrivée aux environs de cette Ville donné les ordres pour sa défense, se retira à l'aproche des Turcs, qui fut le quatorze Juillet, sept jours après le départ de l'Empereur pour Lintz.

Siége de Vienne levé par les Turcs. *Hist. gener. des Turcs.*

Le Grand Vizir † fit le même jour ouvrir la Tranchée, & poussa d'abord ses attaques avec beaucoup de succès, mais la résistance que firent les assiégez, sous les ordres du Comte de Staremberg, ayant donné le tems au Roi de Pologne & aux Troupes Auxiliaires des Princes & Etats de l'Empire d'aller au secours de la Place, les Turcs furent obligez d'en lever le Siége. Ils firent de vains efforts pour s'opoſer à l'Armée Chrêtienne à la descente de la Montagne de Kalenberg ; ils furent mis en déroute, & abandonnerent leurs Bagages, leurs Provisions & leurs Tentes. Cette Action coûta peu de monde aux Victorieux. Il n'y eut de tuez parmi les personnes de consideration que le Prince Thomas de Croy, le Comte Trautmansdorff, le Sieur Potoski, fils du Palatin de Cracovie, & le Trésorier du Roi de Pologne.

Combat prés de Barkam

La levée du Siége de Vienne fut suivie peu de jours après de deux Combats près de Barkam contre les Infidéles. Dans le premier * les Polonois furent d'abord mis en déroute & leur Roi en danger d'être fait prisonnier ; mais le Duc de Lorraine étant survenu avec un Corps de Troupes Imperiales, le tira d'affaire, & mit les Infidéles en fuite. Les Polonois perdirent en cette occasion deux cens hommes avec le Palatin de Posnanie. Le second ** fut entiérement à l'avantage des Chrêtiens, qui firent une si terrible tuërie des Turcs dans l'action & à la prise du Fort de Barkam, qui fut emporté d'assaut, que de quatorze mille hommes il ne s'en sauva que trois mille. On fit mille prisonniers, parmi lesquels se trouverent les Bachas d'Alep & de Silistrie. Ces avantages furent suivis de la réduction des Villes de Papa, de Totis, de Vesprin & de Leventz : des Comtez de Trenschin, de Tirnau, de Nitria & de la prise de Gran ou Strigonie, après quelques jours de Siége par le Roi de Pologne & par le Duc de Lorraine. Ces actions, & plusieurs autres que nous raporterons dans la suite, aquirent à ce Duc une grande réputation, qu'il soutint par la Conquête de tout ce que les Turcs avoient pris en Hongrie.

Princes & autres Gentilshõmes François qui vont à cette guerre. *Memoires de M. L. M. D. L. F.*

Le Duc de Bavière, jeune Prince avide de gloire, l'accompagna dans ses dernières Expeditions. Messieurs les Princes de Conti, non moins braves que lui, allerent aussi comme Volontaires dans l'Armée de l'Empereur faire leur premiere Campagne. Le Prince de Turenne les y accompagna encore, & ils trouverent quelques Volontaires François, de qualité, dont ils se firent une Cour. Entr'autres le Marquis de Lassai, bien moins jeune qu'eux, mais homme d'esprit & d'un grand courage, capable d'aller en Chevalier errant chercher les Avantures & les occasions de se signaler.

* *Le 7. Juin.*
† *Cara Mustafa Eulogion.*

* *Donné le 17. Juillet.*
** *Le 9. Octobre.*

1683. Ils revinrent de ce voyage avec beaucoup de réputation. Ils ſe préparoient à retourner l'Année ſuivante chercher la Guerre en Hongrie, ſi le Roi le leur eût permis, mais il changea de ſentiment & révoqua cette permiſſion. Les vuës qu'il avoit de fomenter cette guerre & d'affoiblir les Imperiaux, ne lui permettoient pas d'envoyer dans leur Armée de jeunes Princes capables d'en favoriſer les ſuccès. Ils partirent néanmoins bruſquement & furent en Flandre & en Hollande, avant qu'on pût les joindre pour leur dire la volonté du Roi. Ils y réſiſterent long-tems & aux remontrances réïterées que leur fit le grand Prince de Condé leur Oncle. Mais enfin Saintrailles, qui leur fut envoyé le dernier, les ramena.

Le Prince Eugene de Savoye quitte la France & va ſervir en Hongrie. *Mém. Id. Ibid.*

Ils avoient emmené avec eux dans leur premier voyage le Prince Eugene de Savoye, leur Couſin, pour lors âgé de 16. à 17. ans, deſtiné par ſes Parens à l'Egliſe, mais qui ſe ſentant propre pour la Guerre & ne voulant pas ſuivre leur deſtination, avoit demandé une Compagnie de Cavalerie au Roi. Elle lui fut refuſée; ce qui fit prendre dès lors à ce Prince la réſolution de ſortir de France, pour ſuivre librement ſon inclination guerriére. Si le Roi avoit pu prévoir les ſuites dangereuſes de ce refus, il eſt à préſumer qu'il ne l'auroit point fait, & qu'il eût au contraire engagé ce Prince par toutes ſortes de moyens à reſter en France, où il auroit ſervi utilement ſa Patrie. Il réſolut donc d'aller avec les Princes du Sang chercher la guerre en Hongrie, pour y faire l'eſſai de ce Métier glorieux qu'il eût été à ſouhaiter pour les François qu'il ne fût pas allé aprendre ailleurs. Et quand ces Princes revinrent de leur premiere Campagne, il fut fort bien leur dire, que pour eux ils ne pouvoient s'empêcher d'obéïr au Roi, & de retourner dans leur païs, où ils avoient un Rang illuſtre & de grans biens; mais que pour lui il étoit réſolu de chercher fortune. Voilà par quel deſtin ce même Prince Eugene, qu'on peut appeler aujourd'hui le plus grand Capitaine de l'Europe, fut pouſſé à aller eſſayer ailleurs cette valeur, qui a été depuis auſſi fatale à la France que favorable à la Maiſon d'Autriche. Et voilà en même tems comme la Providence tire, des événemens qui paroiſſent les plus indifferens, les grans ſuccès qu'elle a deſſein d'operer. 1683.

Bombardement d'Alger.

Les Algeriens avoient fait depuis quelque tems beaucoup d'Eſclaves François qu'ils avoient pris ſous la Banniére de France contre la foi des Traitez. Le Roi ordonna à ſes Vaiſſeaux de courir ſur eux: on les battit en pluſieurs rencontres, & ils furent contraints de ſe refugier dans leurs Ports; mais le Roi n'étant pas content qu'il ne leur eût fait ſentir tout le poids de ſa vengeance, il envoya le Lieutenant General du Queſne devant Alger pour bombarder cette Ville. Il avoit commencé de le faire dès le mois de Septembre dernier. La quantité de Bombes qu'il y avoit jettées, avoit ruïné pluſieurs maiſons, renverſé une partie de la grande Moſquée, & tué un grand nombre d'Habitans. Mais ayant eu ordre d'y retourner encore cette année, les Bombes qu'il y fit jetter de nouveau, cauſerent une ſi grande conſternation aux Algeriens, qu'ils eurent recours à la clemence du Roi. Ils envoyerent un Député au Marquis du Queſne pour demander la paix au nom du Divan. Ce General repondit qu'il ne pouvoit écouter aucune propoſition, qu'on ne lui eût renvoyé tous les Eſclaves François, & même ceux des autres Nations qui avoient été pris ſous la Banniére de France: ce qui obligea ceux d'Alger à rendre ſix cens Eſclaves François. Cette ſatisfaction fut ſuivie d'un Traité de Paix fait avec eux & ratifié par Sa Majeſté l'année ſuivante; le Divan d'Alger ayant envoyé pour cet effet un Ambaſſadeur Extraordinaire en France,

1683. France, qui fit excuſe à Sa Majeſté de tous les Actes d'hoſtilitez qui avoient été commis contre ſes Sujets.

Strasbourg fortifié, Sarloüis bâti.

Les raiſons qui avoient déterminé le Roi à s'emparer de Straſbourg l'engagerent à pourvoir au plus prompt moien de s'en aſſurer la poſſeſſion. Par ſon ordre on avoit preparé dans la Haute Alſace tous les Materiaux, & taillé toutes les pierres neceſſaires pour la Citadelle, qui, jointe au grand nombre d'ouvrages qu'on fit avec la même diligence, ôra aux Ennemis l'envie de diſputer au Roi ſa nouvelle Conquête, & leur opoſe encore aujourd'hui une Barriére impenetrable. Il fit bâtir en même tems une Place ſur la Sare, apelée Sarloüis. Cette riviere qu'on éleve quand on veut par des Ecluſes pour inonder le Païs, en environne de tous côtez les Fortifications, & rend la Place preſque imprenable.

Mort de la Reine

Sa Majeſté qui alloit tous les Etez viſiter une partie de ſes Places, fut cette année avec la Reine voir ſon Camp formé par ſes ordres ſur la Saone. Elle fut de là à Nanci & à Mets, & revint au mois de Juillet à Verſailles, où la Reine ſon Epouſe tomba malade en arrivant, d'une fiévre qui ne paroiſſoit pas d'abord conſiderable. Cependant elle mourut *quelques jours après univerſellement regretée. Marie Thereſe d'Autriche poſſedoit en un très-haut degré toutes les Vertus de ſon Sexe; mais elle étoit ſur tout recommandable par ſa pieté exemplaire, par ſon fidéle attachement à la perſonne du Roi, qui la rendoit digne de poſſeder ſeule toute la tendreſſe de ce Prince, & par ſon application à remplir tous ſes devoirs. Les infidélitez du Roi ſon Epoux ne lui arracherent jamais de ces plaintes aigres, plus capables de révolter les eſprits que de les ramener. Si quelquefois elle s'en plaignit, ce fut avec une douceur & une complaiſance qui achevoient de convaincre le Roi qu'elle méritoit ſeule tout ſon attachement. Sa vie fut une ſuite continuelle de pieux exercices. Rien n'altera jamais cette Modeſtie & cette Sageſſe qui faiſoient ſon caractere particulier. Elle mourut dans la quarante-cinquiéme année de ſon âge, & donna en mourant toutes les marques d'une véritable réſignation à la volonté de Dieu. Le Roi parut ſenſiblement touché de ſa mort, & toute la France en témoigna un regret extrême. Le Corps de cette Princeſſe, revêtu de l'habit de de St. François, fut porté * à St. Denis avec la pompe ordinaire en ces occaſions. Les Pariſiens ſortirent en foule pour être preſens à cette lugubre Ceremonie, & pour donner par leurs larmes des marques ſenſibles & publiques de leur douleur. Soixante-dix hommes vétus de drap gris, tenant des Flambeaux allumez, commencerent la marche. Ils étoient ſuivis par les deux Compagnies des Mouſquetaires du Roi, par les Chevau-Legers de la Garde, & par tous les Officiers de la défunte Reine. Les Herauts d'Armes ſuivoient à cheval, & après eux marchoient le Grand Maître & le Maître des Ceremonies. Le Chariot où étoit le Corps de la Reine étoit precedé des Suiſſes de ſa Garde, & quatre de ſes Aumôniers tenoient les quatre coins du Poële; les Gardes du Corps & les Gendarmes de la Garde du Roi ſuivoient, & cette Pompe funebre étoit fermée par le Cortege des Caroſſes du Corps des Princeſſes du Sang; & il y avoit un très-grand nombre de Pages & de Valets de pié qui portoient des Flambeaux de cire blanche.

1685.

Naiſſance du Duc d'Anjou aujourd'hui Roi d'Eſpagne.

La douleur que toute la France teſſentit à cette perte fut un peu moderée par la fecondité de Madame la Dauphine, qui accoucha * ſur la fin de cette année d'un ſecond Fils nommé *Philippe*,

* Le 19 Decembre.

* Le 30 Juillet.

* Le dixiéme Août.

1683. *Duc d'Anjou*, qui fut depuis Roi d'Eſpagne, où il regne encore aujourd'hui glorieuſement ſous le nom de Philippe V.

Mort de M Colbert.

La mort de Monſieur Colbert, Secretaire d'Etat & Controlleur General des Finances, arriva peu de tems après celle de la Reine Ce fut une perte pour le Roi. Ce Miniſtre avoit gouverné les Finances avec beaucoup de ſoin & de fidelité, & l'on peut dire qu'elles n'avoient jamais été en meilleur état que ſous ſon adminiſtration. Il corrigea tous les abus qui s'y étoient gliſſez & les remit dans un ſi bon ordre, qu'il ne laiſſa plus rien à deſirer là-deſſus à ſa mort. Mais comme c'étoit peu de l'avoir rétabli, ſi l'on ne le maintenoit dans la ſuite; le Roi choiſit pour remplir cette place, le Sieur le Pelletier, Conſeiller d'Etat, qui avoit donné des preuves de ſa capacité dans le Conſeil. Il avoit été Prevôt des Marchands & avoit dignement exercé les Charges de Conſeiller au Parlement & de Préſident des Enquêtes. A l'égard de la Surintendance des Bâtimens que Mr. Colbert avoit exercée, Sa Majeſté la donna au Marquis de Louvois, Secretaire d'Etat. On pretend * que celui-ci avoit donné au Roi des Memoires contre Colbert ſur les Bâtimens. Comme c'étoit l'endroit ſenſible du Roi, il en témoigna quelque mécontentement au Miniſtre, & le chagrin qu'il en conçut fut en partie cauſe de ſa mort. Nous avons remarqué ailleurs qu'il y avoit toûjours eu de l'animoſité entre Louvois & Colbert. Ce dernier Miniſtre, le plus habile que la France ait eu depuis Richelieu & Mazarin, avoit à la verité porté les revenus & l'autorité du Roi plus loin qu'il ne faloit pour le bien des peuples & celui du Roi même. Il s'en aperçut dans la ſuite, quoi qu'un peu tard, & prit des meſures pour remettre les choſes dans l'ordre; mais Louvois le traverſa dans tous ſes deſſeins. 1683.

Madame de Maintenon, que la mort de la Reine avoit renduë toute puiſſante à la Cour, ſe ſervit pour tenir Louvois en crainte, du Marquis de Signelai Fils de Colbert, jeune homme de beaucoup d'eſprit, actif, ambitieux & magnifique. Il étoit Secretaire d'Etat de la Maiſon du Roi, & avoit le Département de la Marine, qu'il pouſſa au plus haut point où elle eut jamais été en France. Cela augmenta la jalouſie & le dépit de Louvois contre Madame de Maintenon. Il ne penſa plus qu'à tout broüiller pour ſe rendre neceſſaire, & qu'à conſumer des ſommes immenſes en conſtruction de Places, qui dans la ſuite ſe ſont trouvées non ſeulement inutiles, mais nuiſibles. Il avoit fait que le Roi s'étoit ſaiſi de Straſbourg ſous de mauvais pretextes. Il lui fit encore attaquer Luxembourg en pleine paix, ce qui irrita toute l'Europe.

Priſe de Courtrai & de Dixmude.

Le Roi avoit envoyé dans les Païs-bas un corps de Troupes ſous les ordres du Maréchal d'Humiéres, qui mit tout le païs ſous contribution. Les Eſpagnols regarderent ce procedé comme une invaſion, & firent attaquer une des Gardes de l'Armée du Roi, par un détachement de la Garniſon d'Oudenarde. Alors le Roi, qui ne demandoit pas mieux que d'avoir occaſion de faire de nouvelles Conquêtes, donna ordre au Maréchal d'Humiéres d'aſſiéger Courtrai & Dixmude. Courtrai ne tint que deux jours; & Dixmude, à la premiere aproche des troupes Françoiſes, envoya ſes Clefs.

Les Eſpagnols déclarée la guerre aux François.

Les Eſpagnols de leur côté firent contre les François pluſieurs Actes d'hoſtilité, & voyant que la Guerre étoit deſormais inévitable, ils la déclarerent à la fin de cette année. Il ſe ſaiſirent enſuite en quelques Villes d'Eſpagne des effets de pluſieurs Marchands François, & le Roi pour uſer de repreſailles donna or-

* *Memoires de* M. L. M. D. L. F.

1683. dre aux Juges des Côtes maritimes de Bretagne de ſaiſir tous les Vaiſſeaux qui ſe trouveroient apartenir aux Sujets du Roi Catholique, & aux Officiers de guerre d'arrêter tous les Bâtimens Eſpagnols qu'ils rencontreroient en mer, & de les confiſquer au profit de Sa Majeſté. Ces Actes d'hoſtilité réciproques animerent tellement les deux Nations, qu'elles ne garderent plus de meſures. Les François ſur tout firent toutes ſortes de ravages ſur les Terres de la Domination d'Eſpagne. Le Marquis de Bouflers déſola pluſieurs Villages depuis le Fort de Sainte Marguerite juſques aux portes de Mons. Le Comte de Montal fit auſſi des executions militaires dans la campagne au-delà de Bruxelles, & brûla le Bourg d'Ixel aux portes de cette Ville, ce qui cauſa une grande conſternation à tout le païs.

Priſes d'armes dans le Vivarais contre les Proteſtans. *Hiſt. de l'Edit de Nantes, Tome V.*

Les rigueurs exercées cette année contre les Réformez du Vivarais & du Dauphiné cauſerent auſſi une extrême déſolation aux Egliſes de ces Provinces. On avoit remarqué quelque diviſion entre ceux qui en étoient les Directeurs, au ſujet d'un projet qu'ils avoient formé pour maintenir la liberté de conſcience, & le libre exercice de la Religion Proteſtante dans le Royaume. On crut qu'il ne ſeroit pas difficile de ruiner des gens qui avoient de la peine à s'accorder; c'eſt pourquoi le jour (a) que les Egliſes du Vivarais s'aſſemblerent, les Catholiques Romains de cette Province prirent les armes, ſoit par la crainte d'être prevenus, ſoit par une ruſe de politique pour exciter les autres à ſe défendre. Cette priſe d'armes obligea les Réformez de ſe mettre en état de repouſſer la violence dont ils ſe voyoient menacez. Mais par une déliberation commune ils réſolurent de ſe tenir ſeulement ſur la défenſive. Les Catholiques Romains firent le premier Acte d'hoſtilité, en tuant un Reformé (a) habitant de Boüis proche de St. Julien. 1683.

La même choſe à peu près arriva dans le Dauphiné. Le Gouverneur de Montelimar fit mettre une partie des Catholiques Romains ſous les armes, & y fit venir pluſieurs de ſes Vaſſaux, d'un quartier de cette Province nommé les Baronnies. Le Gouverneur de Crêt fit la même choſe, & l'Evêque de Valence écrivit en Cour, pour faire venir des Troupes dans cette Province. Ces commencemens de troubles allarmerent les Reformez de Paris. Ils craignirent qu'on ne les punit des entrepriſes des autres, qui étoient plus difficiles à domter, à cauſe de leur humeur guerriere, de leur grand nombre & de leurs montagnes. Chacun parut empreſſé à deſavoüer le projet & s'employa de ſoi-même à en prevenir les ſuites. Les particuliers écrivirent à leurs amis; & le Député général (b) s'adreſſant aux Conſiſtoires, leur remontra (c) que la déſobéiſſance de ces Provinces donnoit au Roi un pretexte légitime de châtier ſévérement ceux qui y tomboient. Il ajoûta des exhortations à tâcher de prevenir ce mal, & donna des eſperances de toucher le Roi de pitié, ſi l'on ſuportoit les épreuves de ce tems fâcheux avec patience. La même choſe arrive dans le Dauphiné.

Cependant comme le Voiſinage du Vivarais & du Dauphiné pouvoit mettre les Reformez de ces deux Provinces en état de s'entreſecourir, on voulut amuſer ceux du Vivarais par les mêmes illuſions qu'on employoit pour tromper les autres. On ſe ſervit de la diſpoſition où étoient la plûpart des Egliſes du bas Languedoc & des Sevennes, pour porter celles du Vivarais à rentrer dans l'obéiſſance. On leur promit l'amniſtie à trois conditions: de quitter les armes,

(a) *Le 18. Juillet.*

(a) *Nommé Gueuze.*

(b) *Le Marquis de Ruvigni, réfugié enſuite en Angleterre, & connu aujourd'hui ſous le nom de Mylord Gallovvai.*

(c) *Par une Lettre du 28. du même mois.*

1683. de diſcontinuer leurs exercices, & de dreſſer un Acte de ſoûmiſſion par lequel ils implореroient la clemence du Roi. Les deux premieres étoient raiſonnables; mais la derniere renfermoit un piége, qu'on tendoit à ces pauvres gens, afin qu'ils s'avoüaſſent coupables. Ils ne s'en defierent pourtant point; ils obéirent à tout & dreſſerent eux-mêmes l'Acte qu'on leur demandoit.

Combat de Bourdeaux.

Pendant qu'on ſe diſpoſoit à leur manquer de parole, les Troupes qui étoient en Dauphiné chercherent les Proteſtans qui avoient pris les armes, & qui au nombre de deux cens trente, s'étoient jettez dans la forêt de Saou. Elles aprirent que le 29. d'Août ils devoient faire une Aſſemblée pour leurs Dévotions; mais au lieu qu'elle devoit ſe faire à Bezaudun, leurs Eſpions leur raporterent qu'elle ſe feroit à Bourdeaux *. Cette mépriſe fut cauſe que deux Régimens de Dragons, auſquels ſe joignirent pluſieurs Catholiques Romains bien montez & bien armez, marcherent droit vers ce Bourg. Quelqu'un les voyant venir ſonna le tocſin, & d'autres allerent avertir ceux qui étoient à Bezaudun, que Bourdeaux étoit ſur le point d'être brûlé par les Dragons. Cette nouvelle leur fit prendre la reſolution de s'y jetter pour défendre leurs biens & leurs familles; mais s'y étant rendus par differens chemins, une partie de ces malheureux, au nombre de ſix vingt, fut attaquée & maſſacrée par les Dragons avant que leurs compagnons puſſent les venir joindre. Ils ſe défendirent vaillamment, & quoi qu'accablez par le nombre, leur défaite coûta cher aux Dragons, dont pluſieurs furent tuez dans cette occaſion.

Amniſtie accompagnée de grandes reſtrictions.

La Cour aprit avec chagrin la nouvelle de ces troubles; & pour les apaiſer, on trouva bon d'employer les Amniſties, auſſi bien que la force des Armes; de peur que ſi on ne faiſoit grace à perſonne, le deſeſpoir ne réünit ceux qui avoient eu part aux Aſſemblées. On expedia donc au mois de Septembre des Lettres de grace pour le Dauphiné, mais qui au fond ne pardonnoient qu'à bien peu de gens, par les reſtrictions dont elles étoient limitées. Il y en avoit trois principales: 1. que les Temples de Bezaudun & de Bourdeaux ſeroient raſez aux dépens des Habitans réformez de ces lieux, & qu'en l'un & en l'autre il ſeroit élevé une pyramide, ſur laquelle il ſeroit écrit que ces Temples avoient été abatus pour punition de la rebellion des Reformez: 2. que ceux qui voudroient joüir de l'Amniſtie, ſe rendroient dans leurs maiſons, dans quinzaine après la publication, & s'abſtiendroient à l'avenir de ſemblables actions: 3. qu'on ne comprendroit dans l'Amniſtie ni la mémoire & les biens de ceux qui avoient été tuez les armes à la main, ni les Miniſtres qui auroient prêché ou aſſiſté aux Prêches dans les Lieux interdits, ni ceux qui avoient été condamnez aux Galeres ou qui étoient actuellement priſonniers, ni ceux qui ſeroient prévenus de Sacrileges ou autres crimes.

Renouvellement des troubles en Vivarais.

Par là il n'y avoit preſque que les femmes & les enfans qui puſſent s'aſſurer d'avoir part à l'Amniſtie. Auſſi fut-elle ſuivie des condamnations les plus ſeveres & des ſupplices les plus rigoureux. C'en fut aſſez pour faire reprendre les armes à ceux qui les avoient poſées dans le Vivarais. Lors qu'ils aprirent les executions ſanglantes qu'on faiſoit en Dauphiné au préjudice de la foi donnée, & qu'ils virent paſſer le Rhône à 3. ou 4. mille hommes pour entrer dans leur païs, ils ſe mirent par tout en état de ſe défendre, s'abſtenant ſcrupuleuſement de toutes hoſtilitez. Les Catholiques-Romains n'en uſerent pas de même. Cependant l'Amniſtie générale vint enfin, comme on l'avoit fait eſperer, mais avec

* *Bourg du Dauphiné, dans le Diois, ſur la Riviere de Roubion.*

1683. des limitations, comme la précédente. La publication s'en fit le 23. de Septembre; & quoique les Reformez euſſent le reſte du mois pour quitter les armes, néanmoins quatre mille hommes, commandez par le Duc de Noailles, allerent dès le 26. en attaquer deux cens qui s'étoient retirez ſur une montagne *. Ils en tuerent environ 40. & inveſtirent le reſte dans un bois où ils s'étoient ſauvez. Les troupes du Roi commettoient par tout des violences inouïes, tellement que pour les éviter, chacun fuïoit & ſe retiroit dans les bois. Ce qui donna lieu à une ſeconde publication de l'Amniſtie. Mais elle fut faite d'une maniére qui ne permettoit pas de s'y fier beaucoup; puiſque le même jour & les jours ſuivans, les violences recommencerent.

Suplice d'Iſaac Homel.

Je ne m'arrêterai pas ici à en faire le détail. Je dirai ſeulement que c'étoit un flux & reflux d'Actes de ſoûmiſſion de la part des Reformez, & de perſécutions nouvelles de la part de la Cour. Et pour faire voir à quels excès elles furent pouſſées, il ſuffit de raporter le ſuplice qu'on fit ſouffrir au Miniſtre Homel, entre pluſieurs autres qu'on peut voir dans l'Hiſtoire de ces triſtes événemens. Il étoit Miniſtre de Soyon en Vivarais, & il fut pris lors qu'il cherchoit à ſe retirer. On le chargea de pluſieurs fauſſes accuſations pour rendre plus légitime le jugement qui fut prononcé contre lui. Mais ce qu'on peut dire de plus certain, c'eſt qu'il avoit prêché dans quelques lieux interdits, qu'il avoit apuyé l'avis de prendre les armes, pour ſe défendre ſi l'on étoit attaqué, & qu'il avoit été fort porté pour l'execution du projet dont j'ai parlé. C'en fut aſſez pour le faire paroître digne du plus cruel ſuplice; il fut condamné à être roüé vif; & quoiqu'il eut 72. ans, ſon grand âge ne put l'exemter de ſubir une ſentence ſi barbare. Elle fut executée le 20. d'Octobre à Tournon.

* *La Montagne de l'Herbaſſe.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en France, les troubles de Hongrie continuoient toûjours. Le Chef des Mécontens, profitant du repos que les Imperiaux prenoient après les avantages qu'ils venoient de remporter, ſe rendit maître d'Unghwar où il fit priſonnier le Comte d'Humanai, qu'il fit enſuite décapiter pour avoir quitté ſon parti. Il traita de même pluſieurs autres Seigneurs Hongrois. Il s'empara auſſi de Micheldorf, où il tua trois cens Lithuaniens: du Comté de Sepuſe, des Châteaux de Setwer, & d'Humana, des Villes de Loſchant auprès de Zetſchin, & de Moſſenitz dans les Montagnes, où il pilla les Mines d'argent. Mais ces avantages furent bien-tôt rendus vains par le Duc de Lorraine, dès que la ſaiſon put lui permettre d'agir. Ce Prince ayant aſſemblé l'Armée Imperiale prit en deux jours la Ville de Vicegrade avec ſon Château. Cette conquête penſa être traverſée par les Turcs, qui attaquerent près de Gran un corps de Troupes des Imperiaux, & le mirent en deſordre. Mais ils furent obligez de ſe retirer enſuite en confuſion, à l'aproche d'un détachement envoyé de devant Vicegrade. Les Imperiaux perdirent 500. hommes dans cette occaſion. 1684.

Suite des affaires de Hongrie.

Ce combat fut ſuivi de deux actions plus déciſives: la premiere près de Veitzen ou Vaccia. Le Bacha de Bude ayant été rencontré aux environs de cette Ville avec quinze mille hommes par le Duc de Lorraine, fut battu & mis en déroute. Il abandonna ſon canon & une partie de ſon bagage. La Ville de Veitzen fut enſuite emportée après quatre heures d'attaque. L'autre ſe paſſa près de Bude, où les Turcs qui étoient retranchez ſous les remparts de cette Ville au nombre de 20. mille, ayant attaqué les Imperiaux furent obligez de ſe retirer en deſordre, & d'abandonner la Place au Duc de Lorraine qui en forma le Siége.

Bataille de Veitzen le 25. Juin.

Les commencemens de cette entrepriſe

1684. eurent d'abord un heureux ſuccès. Les Imperiaux ſe ſaiſirent de la baſſe Ville, & de quelques poſtes avantageux. Et le Comte de Traurmansdorf, aiant été détaché par le Duc de Lorraine, défit les Baſſas de Maros & de Jemeg auprès de Turbina, qui marchoient pour jetter du ſecours dans la Ville aſſiégée. Le General des Imperiaux s'étant avancé quelques jours après avec quinze mille hommes aux environs d'Hauſeſtarel, à deux lieuës de ſon camp, attaqua l'Armée du Seraskier avec tant de ſuccès, qu'il l'obligea de prendre la fuïte, après lui avoir ruë quatre mille hommes. Le Prince Eugene de Savoye ſe diſtingua extraordinairement dans cette Bataille; car ayant accompagné le Prince de Bade à la tête de ſon Régiment, & pourſuivi les Turcs pendant une heure, il leur enleva une partie de leur canon. Il fut bleſſé quelque tems après dans la tranchée devant Bude. La continuation de ce Siége ne repondit pas à ces heureux commencemens; moins pourtant pour la défenſe obſtinée des Aſſiégez qui reçurent du ſecours à diverſes fois, ſans que les Aſſiégeans pûſſent l'empêcher; qu'à cauſe du défaut des choſes neceſſaires pour la ſubſiſtance de l'Armée, à laquelle les Miniſtres de l'Empereur ne ſe mirent point en peine de pourvoir. La gloire du Duc de Lorraine leur donnoit de la jalouſie, & il fut obligé de lever le Siége, trois mois après l'avoir formé.

Mariage de la Princeſſe Marie-Anne d'Orleans avec le Duc de Savoye.

Ce fut environ dans ce tems-là que *Victor-Amedée*, Duc de Savoye, épouſa * la Princeſſe *Anne Marie*, fille de Mr. le Duc & de Madame la Ducheſſe d'Orleans, du premier Lit. Cette Alliance, qui ſembloit devoir tenir ce Prince inſéparablement uni aux interêts de la France, ne l'empêcha point de ſe déclarer contr'elle plus d'une fois, comme nous aurons lieu de le faire remarquer.

* *Le 10. Avril.*

1684. Cependant l'Empereur eut tout ſujet de ſe conſoler du peu de ſuccès de ſes armes ſur Bude, par les avantages que remporta le General Schultz dans la Haute Hongrie, où il défit près d'Eperies l'Armée du Comte Tekeli, tua deux à trois mille hommes de ſes troupes, & prit Zeben, Barsfeldt, Shopko, Makovvitz, & Donavvitz. Les progrès du Comte Leſlé dans l'Eſclavonie ne furent pas moins conſiderables. Il ſe rendit maître de Witrovvitza, de Scopia, de Flatina, de Vverazin, & battit l'Armée du Seraskier, quoique les troupes Imperiales fuſſent fort inferieures aux Turcs.

Combat d'Eperies.

Le Roi de France, également ſurpris & chagrin des progrès des Imperiaux, ne pouvoir plus reſter dans l'inaction où il avoit été l'année precedente durant le Siége de Vienne, pour ne pas trop faire connoître ſa partialité en faveur des Infideles. Nous avons vû de quelle maniére il voulut tirer raiſon des Eſpagnols, ſur les propoſitions qu'il leur avoit faites, & les mouvemens que ceux-ci ſe donnerent pendant l'hiver, pour ſe venger de l'irruption des troupes Françoiſes dans le Païs-Bas. Le Roi, qui ſouhaitoit depuis long-tems de s'emparer de Luxembourg, fit enfin aſſiéger cette Place par une puiſſante Armée, * ſous la conduite du Maréchal de Crequi; dans le tems qu'il s'avança lui-même en Flandre pour en attendre le ſuccès. Cette Ville, qui incommodoit extrêmement les frontiéres de Picardie & de Champagne, n'avoir point été attaquée par les François durant tout le cours de la guerre precedente, moins peut-être à cauſe de ſa force, que de ſa ſituation dans une égale diſtance des Païs-bas & de l'Allemagne, dont elle pouvoit recevoir du ſecours. Mais les Imperiaux étant occupez ailleurs, & le Maréchal de Crequi n'ayant rien à apprehender de ce

Siége de Luxembourg, par le Maréchal de Crequi.

* *Trente mille hommes.*

1684. côté-là, la Tranchée fut ouverte le 8. de Mai. D'ailleurs le Comte de Montal eut ordre de camper ſur la Meuſe, à portée de ſe joindre ou à l'Armée du Roi, qui étoit vers Condé pour favoriſer le Siége : ou à celle du Maréchal de Crequi. Ce General pouſſa les travaux avec tant d'activité, malgré la dureté du terrain, & ſerra de ſi près la place, que le Prince de Chimai, qui en étoit Gouverneur, ſe voyant ſans eſperance de ſecours, & à la veille d'un aſſaut general, capitula le 3. de Juin. Cette conquête coûta quatre à cinq mille hommes au Roi, parmi leſquels ſe trouverent pluſieurs perſonnes de marque. De ce nombre furent Mylord Hovvard, Fils du Comte de Carlile en Angleterre, le (a) Duc de Choiſeul, le (b) Comte de Boutlemont, le (c) Vidame de Roye ; les Marquis (d) d'Humiéres, & de Monpezat. Il ne tint pas au Prince d'Orange d'empêcher cette Expedition. Il propoſa pour cet effet aux Etats Generaux une levée de ſeize mille hommes, qui lui fut accordée. Mais par des raiſons qui ne ſont pas de mon ſujet, une ſeule Ville s'opoſa à cette réſolution, traverſant ainſi la bonne intention du Prince & le concours des autres Provinces à la faire réüſſir.

Priſe de Tréves par le même Maréchal.

Après la priſe de Luxembourg, le Maréchal de Crequi marcha vers l'Electorat de Tréves, & s'empara ſans peine de la Ville de ce nom, qu'il fit démolir. Le Roi colora cette Uſurpation, du pretexte que Tréves étant des dépendances de l'ancien Royaume d'Auſtraſie, elle lui apartenoit à cauſe de l'Evêché de Mers dont elle relevoit. Le refus que l'Electeur avoit fait de lui en rendre foi & hommage, fut l'occaſion de la querelle. Le Maréchal de Crequi ayant enſuite quitté l'Armée, le Marquis de Biſſi en prit le commandement, & ayant marché dans le Païs-Bas, y porta la déſolation par l'incendie d'un grand nombre de Bourgs, de Villages & de Châteaux, ſans que les peuples fiſſent aucune reſiſtance, ni refuſaſſent de payer ce qu'on leur demandoit. 1684.

Bombardement de Gênes par le Marquis du Queſne.

La Ville de Gênes éprouva auſſi à ſon tour le danger qu'il y avoit d'irriter un Roi puiſſant, & prompt à venger les moindres offenſes. On ſoupçonnoit les Génois d'avoir tramé quelques pratiques ſecretes avec les Ennemis de l'Etat, & Sa Majeſté pour en avoir raiſon, envoia ſur leurs Côtes une Armée Navale, pour leur aprendre que la protection d'Eſpagne ne pouvoit les mettre à couvert de ſon reſſentiment. Le Marquis de Seignelai, Secretaire d'Etat, s'embarqua ſur la Flotte commandée par le Marquis du Queſne, Lieutenant General, & arriva devant Gênes le 17. de Mai. Le lendemain il expoſa aux Senateurs, députez pour le complimenter, les ſujets que le Roi prétendoit avoir de ſe plaindre de leur conduite, & leur déclara que s'ils ne le deſarmoient par leurs ſoûmiſſions, ils alloient ſentir les effets de ſa colére. Les Génois pour toute réponſe firent une décharge générale de toute leur Artillerie ſur la Flotte de France. Les François irritez, jetterent auſſi-tôt dans Gênes une quantité de Bombes, qui cauſerent un déſordre affreux. L'Embraſement, joint aux cris des Habitans, fit eſpérer au Marquis de Seignelai, que ce châtiment les auroit rendus plus traitables. Il envoya les ſommer encore de donner au Roi la ſatisfaction qu'il avoit demandée. Mais ils perſiſterent dans leur réſolution. Les Galiotes recommencerent à tirer. On fit une deſcente au Fauxbourg de Saint Pierre d'Aréne, & on réduiſit en cendres une partie des magnifiques Palais dont il étoit compoſé.

Doge de Gênes

Les Génois, dans la crainte d'un ſe-

(a) *Ceſar Auguſte de Choiſeul.*
(b) *Saladin d'Anglure.*
(c) *De la Rochefoucaut.*
(d) *Louis de Crevant.*

Digitized by Google

1684. cond Bombardement, eurent recours au Pape, pour fléchir, par ſon entremiſe, la colére du Roi. Sa Majeſté défera à la priere du Pontife, & promit de leur pardonner, pourvû que le Doge, accompagné de quatre Senateurs, vint faire des excuſes de la part de ſa République. Quelque répugnance qu'euſſent les Génois à ſubir une loi ſi humiliante, il falut obéir. Le Doge & quatre Senateurs ſe rendirent à Paris. Ils eurent audience à Verſailles au milieu d'une grande Aſſemblée de Seigneurs, & d'un grand concours de peuple, que la curioſité avoit attiré, pour voir ce qui juſques alors n'avoit point eu d'exemple. Le Doge & les Sénateurs avoient leurs habits de cérémonie. Le Roi les reçut ſur un Thrône élevé au bout de la grande Galerie, & le Doge fit un Diſcours dans les termes les plus reſpectueux & les plus ſoûmis. » Il dit que ſa République avoit „ une douleur très-vive des ſujets de „ mécontentement qu'elle avoit donné „ au Roi; qu'elle ne pourroit jamais „ s'en conſoler, que Sa Majeſté ne lui „ eût redonné ſes bonnes graces, & que „ pour marquer l'extrême deſir qu'elle „ avoit de les mériter, elle envoyoit „ ſon Doge, & quatre Senateurs lui „ demander pardon, dans l'eſperan„ ce qu'une ſi ſinguliére démonſtra„ tion de reſpect perſuaderoit à Sa „ Majeſté juſques à quel point les Gê„ nois eſtimoient ſa Royale Bienveil„ lance.

vient en France faire ſatisfaction au Roi.

Cette réception, faite avec tout le faſte & l'orgüeil des Rois d'Aſie, révolta les Eſprits de tous ceux qui n'étoient pas François, & leur fit deſirer de voir bientôt affoiblir cette Puiſſance redoutable. Il ſembloit que la France leur en préparât elle-même les moyens. Tant d'Expéditions faites en pleine Paix, & jointes aux ſommes exceſſives que le Roi avoit employées & employoit encore en Bâtimens & en Fontaines, épuiſerent enfin l'Etat. Il avoit bâti Clagni, pour Madame de Monteſpan; Marli, pour Madame de Maintenon; tout cela avec des dépenſes énormes. Louvois devenu, comme j'ai dit, par la mort de Colbert, Surintendant des Bâtimens, fournifſoit tous les jours au Roi, à l'aide de Manſard, de nouveaux deſſeins pour l'occuper pendant la Paix. Seignelai employoit de ſon côté des ſommes conſidérables en conſtruction de Navires; ce qui étoit au moins plus utile, mais qui donnoit plus de jalouſie aux Anglois & aux Hollandois. Tout cela joint à pluſieurs autres choſes, que nous raporterons dans la ſuite, a réüni toute l'Europe contre le Roi; & l'abus qu'il a fait de la paix, l'a réduit à ne pouvoir ſoûtenir qu'avec peine la guerre que cette conduite ne pouvoit manquer de lui attirer. 1684.

Ce procedé de la France eſt blâmé des autres nations

Cependant les Eſpagnols ſe virent enfin obligez d'accepter la Tréve de vingt ans que le Roi leur avoit offerte, dans l'impuiſſance où ils étoient de lui réſiſter. L'Empereur de ſon côté, qui ſe trouvoit engagé à continuer la guerre contre les Turcs & les Hongrois, l'accepta, aux conditions que le Roi garderoit Straſbourg, & tout ce dont il s'étoit emparé avant le mois d'Août de l'année derniére. Ce Prince aquit des avantages fort conſidérables par ce Traité. Il ſe fit céder la joüiſſance provizionelle de tout ce qu'il avoit conquis, depuis le Traité de Nimégue, tant par la force des Armes, que par les Arrêts de ſes Chambres de Mets, de Briſac & de Beſançon; ce qui lui laiſſoit la poſſeſſion de près de la ſixiéme partie de l'Empire. Il falut que l'Empereur achetât à ce prix le progrès de ſes Armes ſur les Infidéles. Le Roi prétendit même lui avoir fait une grande grace en cela.

Tréve de 20. ans acceptée par les Eſpagnols.

Pendant que la Tréve retenoit le Roi T. C. dans l'inaction, l'Empereur en profitoit pour agir avec plus de forces, par le moyen des ſecours que lui fourniſſoient les Princes de l'Empire. Le mauvais 1685.

Siége de Neuhauzel par les Imperiaux.

1685. mauvais ſuccès du Sége de Bude l'année précédente, n'avoit pas été capable de relever beaucoup le courage des Turcs, ni d'abatre les forces des Impériaux. Continuant d'agir ſous les ordres du Duc de Lorraine, ils aſſiégerent Neuhauzel, place forte que les Turcs poſſedoient depuis vingt ans. Ceux-ci voulant la ſecourir s'avancerent au nombre de ſoixante mille, commandez par le Seraskier, & ayant ſurpris la Baſſe Ville de Vicegrade, la pillerent & y mirent le feu, après avoir fait main baſſe ſur la plûpart des Habitans. Ils formérent enſuite le Siége de Gran qu'ils preſſerent vivement. Le Général des Impériaux en ayant eu avis dans le tems qu'ils ſe diſpoſoient à donner l'Aſſaut général, marcha à la tête de trente mille hommes vers les Turcs, en ayant laiſſé vingt à Neuhauzel, ſous les ordres du Comte Caprara, pour en continuer le Siége. Sur cela les Turcs leverent celui de Gran, & allérent occuper une Hauteur à quelque diſtance de là, ayant le Danube à leur droite avec des Montagnes à gauche couvertes de bois, & devant eux un Marais qui s'étendoit juſqu'au Fleuve, ſur les bords duquel le Seraskier commença ſes Lignes. Les premiers jours ſe paſſerent en eſcarmouches entre quelques partis des deux Armées. Cependant les Turcs avancerent leur camp, à la même diſtance du Marais que celle où étoit l'Armée Impériale. Le Duc de Lorraine, hors d'inquiétude au ſujet de Gran, où il avoit fait entrer des Troupes, voulut obliger les Turcs à paſſer le Marais. Il feignit pour cet effet une retraite précipitée, dans le deſſein de les engager à une action.

Bataille de Gran le ſeize Août.

La choſe ſuccéda comme il l'avoit projettée; l'Armée Impériale eut à peine marché durant une heure, que les Turcs ſortirent de leur camp & paſſerent le Marais avec de grans cris. Les Impériaux retournérent auſſi-tôt ſur leurs pas, marchérent pendant toute la nuit, & s'avancérent à la pointe du jour contre les Infidéles. Ils le firent à la faveur d'un broüillard, qui s'étant diſſipé, donna lieu aux deux Armées de s'aprocher l'une de l'autre, avec aſſez de l'enteur d'abord. Les Turcs étant deſcendus des hauteurs qu'ils occupoient, fondirent enſuite ſur l'Aîle droite de l'Armée Impériale, commandée par le Prince Loüis de Bade ſous le Duc de Lorraine; mais ils ne purent l'ébranler. Ils attaquerent peu après la gauche où étoit le Duc de Baviére; mais ayant été repouſſez, ils eſſayérent de la prendre en flanc, & le firent inutilement. Le Prince Eugéne qui s'y trouva ſe diſtingua d'une maniére tout à fait glorieuſe. Les Turcs retombérent enſuite ſur l'Aîle droite, & ſur ce mouvement le Prince de Bade ayant fait marcher ſes Troupes au petit pas, avec ordre d'eſſuyer leur premier feu ſans tirer, celui qu'elles firent peu après fut ſi violent, que les Infidéles ne purent le ſoûtenir. Le Duc de Lorraine profitant de leur déſordre les fit pourſuivre par les Hongrois, pendant que le Comte de Stirum les chaſſa des hauteurs. Ils ſe ralliérent enſuite dès qu'ils furent hors de la portée du feu des Impériaux, & tournant la tête contre les Hongrois, ils les mirent en déſordre. Cet avantage les ayant encouragez, ils chargérent une ſeconde fois les Impériaux qui les reçurent avec tant de fermeté, que la plûpart de ceux qui portoient les Etendarts furent tuez. La Droite des Turcs ayant vu plier la Gauche ſe jetta de ſon côté, non ſeulement pour la ſoûtenir, mais pour faire un nouvel effort contre la Droite des Impériaux, & tenter de la rompre. Pour cet éfet un grand Détachement s'avança pour donner ſur ſon extrêmité, & la prendre en flanc; mais le Duc de Lorraine ayant pénétré ce deſſein le rendit inutile, en faiſant redoubler le feu de la ſeconde ligne, & ordonnant en même tems au Comte de Dunevald de marcher.

1685. de ce côté-là avec les Eſcadrons & les Bataillons les plus proches. Cet ordre fut executé heureuſement, & le Duc de Baviére s'avançant alors avec l'Aîle gauche, la confuſion ſe mit dans les Troupes Ottomanes. Elles prirent enfin la fuite avec tant de terreur, qu'elles s'engagerent dans les endroits les plus difficiles du Marais. Plus de deux mille des leurs y furent tuez; le reſte ayant été pourſuivi vivement, ils abandonnerent leur camp, où l'on trouva vingt-quatre piéces de canon, & quatre à cinq mille morts ſur le champ de Bataille. Les Impériaux y perdirent peu de monde; les Princes de (a) Conti, de la (b) Roche-ſur-Yon, & (c) de Turenne, qui étoient retournez en Hongrie, s'y ſignalérent, de même qu'ils avoient fait au Siége de Neuhauzel. Cette Place qui avoit fait une réſiſtance obſtinée ſur l'eſpoir d'être ſecouruë, fut emportée trois jours après que les Impériaux eurent gagné cette Victoire.

Affaires d'Angleterre Mort de Charles II. Jacques II. lui ſuccede. *Hiſtoire d'Angleterre. Hiſt. des Provin. Unies.*

Pendant que la Hongrie étoit agitée de ces mouvemens, il en arriva en Angleterre, qui troublerent la tranquillité de ce Royaume. Tant que Charles II. vécut, l'Angleterre joüit d'un profond repos & des richeſſes que le Commerce lui aportoit. Après ſa mort, arrivée le ſept Fevrier de cette année, le Duc d'York ſon Frere, quoique Catholique-Romain declaré fut d'un commun conſentement proclamé Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, ſous le nom de Jacques II. Son Regne auroit été, ſelon les aparences, auſſi heureux que celui de Charles, ſi à la perſuaſion de ſa Femme & pour ſuivre l'exemple & peut-être les conſeils du Monarque François, il n'avoit entrepris contre la Religion & les Loix de ſon païs & contre les privileges de ſon Parlement. Le premier de ſes Sujets qui ſe révolta contre lui, fut le Duc de Monmouth, Fils Naturel de Charles II. Ce Duc, accuſé d'avoir trempé dans la conſpiration découverte l'année précedente contre ſon Pere, donna lieu au nouveau Roi de craindre qu'il ne la renouvellât contre lui. Le ſéjour du Duc dans les Pais-bas, ſembloit juſtifier ſes craintes. Il voulut le faire enlever; mais n'ayant pu venir à bout de ce deſſein, il écrivit au Marquis de Grana, Gouverneur des Provinces Eſpagnoles, de le faire ſortir des Terres de ſon Gouvernement. Cette perſécution, & les chagrins que le Duc avoit eſſuyez en ſortant d'Angleterre, ne lui permettant plus de diſſimuler, il y retourna avec quelques Anglois mécontens, dans le deſſein de ſe venger, & dans l'eſpérance d'y en trouver encore d'autres qui embraſſeroient ſon parti. Mylord Gray, & le Sieur Ferguſon étoient avec lui. Le Comte d'Argile, qui étoit auſſi entré dans ſes interêts, le devança de quelques jours; mais étant arrivé en Ecoſſe, il fut battu près du Village de Killerne au paſſage de la Riviere de Clide, par les Troupes du Roi que le Comte de Dumbarton commandoit; fut fait priſonnier après avoir été bleſſé, & mené à Edimbourg où il eut la tête tranchée. Le Duc de Monmouth ne fut pas plus heureux; comme il n'avoit pû ramaſſer que quatre à cinq mille hommes après ſon entrée en Angleterre, il fut défait près de Vveſton non loin de Bridgvvater par l'Armée Royale, ſous les ordres des Ducs d'Albemarle, de Graſton, de Sommerſet & de Beaufort, le Lord Duras, & le Sieur Churchill. Le choc fut rude & même aſſez long, car quoique le Colonel Ogletorph eût d'abord rompu la Cavalerie du Duc de Monmouth, commandée par Mylord Gray, qui réſiſta peu (ce qui le fit ſoupçonner de trahi-

(a) *Loüis Armand de Bourbon.*
(b) *Loüis de Bourbon.*
(c) *Loüis de la Tour d'Auvergne de Boüillon.*

Digitized by Google

1685. ſon dans ſon parti,) l'Infanterie, à la tête de laquelle étoit le Duc, combattit vaillamment, & ce Seigneur ſoûtint fort bien, tant que dura la mêlée, la réputation de valeur qu'il s'étoit aquiſe. Mais étant enfin obligé de céder au nombre, il fut pris dans un Bois où il s'étoit retiré, fut mené à Londres, & eut dans cette Ville la même deſtinée, que le Comte d'Argile à Edimbourg.

Deſſeins du Roi dans les conſeils qu'il donne au Roi Jacques

La facilité que le Roi d'Angleterre avoit euë à diſſiper dès leur naiſſance des troubles capables de lui donner beaucoup de peine dans la ſuite, fit qu'il devint plus hardi à entreprendre contre ſes Sujets, des choſes qui étoient hors de ſon pouvoir, ſans en prévoir les conſéquences. Il y fut pouſſé d'ailleurs par le conſeil du Roi de France, qui connoiſſant ſon attachement à la Religion Catholique, dont il faiſoit profeſſion, jugea qu'il s'en ſerviroit utilement à l'accompliſſement de ſes deſſeins. Celui qu'il avoit formé de parvenir à l'Empire ayant échoüé par la déroute des Turcs devant Vienne, & par la continuation des avantages que les Troupes de l'Empereur remportoient contre les Infidéles, il forma d'autres projets, qui, quoique plus difficiles, étoient pourtant ſuffiſans pour le conduire à ſes fins. Ses Places étoient en état de défenſe, & les Magazins bien fournis. Il avoit pouſſé bien avant ſes Frontiéres, où les Troupes étoient en grand nombre, afin de les trouver prêtes à marcher au premier ſignal. La guerre de Hongrie épuiſoit l'Empereur d'hommes & d'argent; & le Roi, par l'expérience qu'il en avoit faite, avoit peu à craindre de ſa part. Il ne voyoit d'obſtacles à ſes deſſeins que du côté de l'Angleterre; car quoi qu'il eût mis dans ſes interêts celui qui en occupoit le Thrône; il ſavoit néanmoins que n'y ayant pas une autorité abſoluë, il étoit ſouvent obligé de ſuivre les réſolutions de ſon Parlement, dont les Membres, & ſur tout la Chambre Baſſe, étoient portez à s'opoſer aux entrepriſes des François. Ainſi il craignoit avec raiſon que Jacques ne ſe vît obligé, quoique malgré lui, de déclarer la guerre à la France. Le Roi, pour parer ce coup, & donner de l'occupation aux Anglois, jugea qu'il faloit jetter la diviſion dans leur Etat, ne doutant point que le trouble qu'elle y cauſeroit ne les mit dans l'impuiſſance d'agir au dehors en faveur de leurs Alliez, ou de ceux dont les interêts ne leur devoient pas être indifferens. 1685.

Il lui conſeille d'abolir la religion Anglicane, & fait un traité avec lui.

Dans cette vuë, il ſuggera au Roi d'Angleterre le deſſein d'abolir la Religion Proteſtante dans ſes Royaumes, & d'y établir un Gouvernement Deſpotique & Arbitraire, comme lui-même avoit fait en France, au préjudice de la liberté de la Nation, & contre la diſpoſition des Loix fondamentales de l'Etat. Et pour le faire donner plus facilement dans le piége, il conclut un Traité avec lui, par lequel il s'engagea à le ſecourir contre tous ſes ennemis. Loüis n'ignoroit pas que les Anglois étoient trop jaloux de leur liberté & de leur Religion, pour ſouffrir qu'on opriniât l'une, & qu'on abolit l'autre, & ne doutoit pas que Jacques ne trouvât des difficultez inſurmontables dans l'execution de ce projet. Comme il étoit aiſé de prévoir qu'il ſeroit immanquablement ſuivi d'une guerre inteſtine, il ſe promettoit d'agir durant ce tems-là avec moins de peine, ſelon les vûës qu'il avoit formées, contre l'Empire & les Etats voiſins. Pour pouſſer le Monarque Anglois à executer les promeſſes qu'ils s'étoient faites réciproquement, il lui en montra l'exemple, en frappant lui-même le dernier coup contre ſes Sujets de la Religion Reformée, à la ruine deſquels il n'avoit travaillé juſques alors qu'indirectement.

Le Roi en don-

Juſques-là on n'avoit employé contre

1685. eux que ce qui pouvoit contribuer à les priver de leurs exercices de pieté, ſans en venir encore à aucune violence générale. Ils avoient employé eux mêmes de leur côté tout ce qui pouvoit ſervir à une juſte & légitime défenſe. Ils avoient envoyé ſouvent du fond des Provinces leurs Députez à la Cour, pour y ſoûtenir leurs Droits au Conſeil, & y porter leurs plaintes de toutes parts. Ils avoient fait agir leur Député Général, tant envers les Juges & les Miniſtres d'Etat, qu'envers la perſonne même du Roi. Quelquefois ils avoient preſenté des Requêtes générales, où ils expoſoient leurs griefs avec toute l'humilité & le reſpect que des Sujets doivent à leur Souverain. Mais loin de les écouter, on aggravoit toûjours leurs peines, & leur ſeconde condition devenoit pire que la premiere. La derniére Requête qui fut donnée au Roi même par le Député Général * étoit conçûë dans les termes du monde les plus ſoûmis & les plus capables d'émouvoir la pitié, comme on en peut juger par la copie que j'en donne ici. C'eſt le dernier effort de leur liberté mourante, je n'ai pas cru devoir en priver les Lecteurs.

ne l'exemple. Plaintes des Proteſtans. Hiſt. de l'Edit de Nant. tes.

SIRE,

Requête generale des Proteſtans.

» VOs très-humbles, très-obéiſſans & très-fidéles Sujets, faiſant profeſſion de la Religion prétenduë Réformée, voyent croître leurs maux » tous les jours; mais ils ne ſentent point » diminuer dans leur cœur la confiance qu'ils ont toûjours euë en Vôtre » Juſtice & en Vôtre Bonté Royale. Ils » ſont perſuadez qu'ils trouveront dans » Vos équitables mains le ſecours dont » ils ont beſoin, quand leurs plaintes » ſeront entenduës de Vôtre Majeſté; » & qu'ils ne ſont miſerables que parce qu'Elle n'eſt pas informée de leur » miſére. Un Roi tel que Vous, SIRE, » c'eſt-à-dire un Roi qui veut devoir » ſon Autorité à ſes Vertus encore plus » qu'à ſa naiſſance, n'eſt jamais inſenſible aux calamitez de ceux qui ſont » ſes Enfans, auſſi bien que ſes Sujets: » & la ſeule choſe qui peut l'empêcher » de ſe montrer tendre envers eux, c'eſt » de ne ſavoir pas les peines qu'ils ſouffrent: ainſi les ſuplians, qui vous regardent, SIRE, comme digne d'être » le plus grand Roi de l'Univers, quand » Vous ne le ſeriez pas, comme Vous » l'êtes effectivement, ne doutent point » que ſi le pitoyable état où ils ſont réduits vient enfin a la connoiſſance de » Vôtre Majeſté, Elle n'en ſoit touchée » de compaſſion. C'eſt pourquoi ils s'affermiſſent dans le reſpectueux deſſein » de lui preſenter diverſes Requêtes, » afin que ſi l'une eſt malheureuſe & » trouve des obſtacles qui l'empêchent » d'être lûë dans Vôtre Conſeil, l'autre » puiſſe avoir une meilleure deſtinée, » & ſe faire entendre dans ce ſacré Tribunal, qui eſt le plus Auguſte Sanctuaire de la Juſtice. Ils ne doivent » point aprehender que cette réitera» tion de leurs plaintes ſoit mal reçuë, » puiſque Dieu lui-même, dans ſon adorable Grandeur, prend plaiſir à » l'importunité de ſes Créatures. humiliées à ſes piés, & qu'il accorde ſouvent à la troiſiéme & à la quatriéme » priere, ce qu'il avoit refuſé à la premiere & à la ſeconde. Comme Vôtre » Majeſté eſt ſon image vivante en la » terre, il y a tout ſujet de ſe promettre qu'Elle imitera ſa bonté: & dans » cette eſperance les Supplians repreſenteront ici l'extrémité de leurs maux, » dont le triſte tableau, s'il peut paroître » devant vos yeux, ſuffira pour leur en » obtenir le remede.

Requête generale des Proteſtans.

» Ils commenceront par la Déclaration de 1669. Vôtre Majeſté après » l'avoir fait expédier à Paris le premier jour de Fevrier, voulant enſuite

* *Au mois de Mars 1684.*

1685. Requête generale des Protestans.

» qu'elle fut envoyée dans tous les Parlemens de ſon Royaume, avec ordre de l'obſerver ſelon ſa forme & teneur, nonobſtant tous Arrêts contraires. On devoit croire qu'un ſi grand Monarque ayant parlé avec tant de force, on lui obéiroit dans ſes Etats; & que les Peuples & les Juges, révérant les volontez de leur Souverain, feroient gloire de les executer à l'envi. Cependant les Suplians ont la douleur de voir que cette Déclaration ſur laquelle ils ſe promettoient quelque repos, leur eſt inutile, par la licence qu'on ſe donne de l'enfraindre ouvertement en tous lieux.

» L'Article 39. de cette Déclaration défend à toutes perſonnes d'enlever les Enfans de la Religion pretenduë Reformée, de les induire, ou leur faire faire aucun changement de Religion, avant l'âge de 14. ans accomplis pour les Femelles. Il n'y a point de Province où l'on n'ait violé une Déclaration ſi juſte. On enléve tous les jours des Enfans de la Religion Prétenduë Reformée; on les arrache à leurs Peres & Meres; on les jette dans des Cloîtres, ou dans des maiſons où ils ſont retenus priſonniers, & par une violence cruelle on les contraint d'abjurer leur Religion avant l'âge requis, ſans qu'il y ait aucun moyen de les tirer de ces lieux inacceſſibles, qui ſervent ainſi d'azile à l'infraction des Loix. Ce ne ſont pas ſeulement des particuliers qui commettent ces attentats, les Juges & les Parlemens mêmes les autoriſent; & les piéces que les ſuplians ont entre leurs mains juſtifient, qu'ils font paſſer des Déclarations de changement de Religion à des Enfans de neuf & dix ans, ſauf à les réiterer quand ils en auront quatorze; croyant par cette indigne fineſſe éluder la force de vôtre Loi, qui eſt fondée ſur l'équité naturelle. Et l'on ne peut ignorer d'où vient ce mal, puiſque le Clergé, dans une des Remontrances publiques qu'il a faites à Vôtre Majeſté, n'a point craint de demander hautement la révocation de cet Article qui concerne les Enfans, juſqu'à poſer que les loix temporelles, c'eſt-à-dire les ordres de vôtre autorité Souveraine, ne peuvent pas ſouſtraire au pouvoir de l'Egliſe ceux qu'elle prétend apartenir à ſon corps, ſans diſtinction d'âge.

1685. Requête generale des Pro. teſtans.

» L'Article 30. de cette Déclaration porte, que ceux de la Religion Prétenduë Reformée ne pourront être exclus d'être admis & reçus aux Arts & Métiers, dans les formes ordinaires des Aprentiſſages & des Chef-d'œuvres, dans les lieux où il y a Maîtriſe jurée, à quoi ils ſeront admis ainſi qu'auparavant, ſans être tenus de faire aucune choſe contraire à leur Religion. Cependant une volonté ſi expreſſe n'a point trouvé d'obéïſſance. On refuſe par tour la reception de leurs Aprentifs dans tous les Métiers, ſans en excepter les plus méchaniques. On défend la fonction de Gardes & de Jurez aux Maîtres déja reçus. On en dépoüille par autorité de Juſtice ceux qui y avoient été élus dans toutes les formes. En un mot, on ôte aux Artiſans de cette Religion tous les moyens de gagner leur vie, & on les réduit au deſeſpoir par la dureté inflexible qu'on exerce contre eux, au mépris de vos Ordonnances. Il ſe trouve même des Arrêts dont les Suplians ſont ſaiſis, par leſquels on a défendu depuis peu en Parlement aux Maîtres de la R. P. R. d'avoir chez eux aucuns Aprentifs Catholiques, pour répandre ainſi dans l'eſprit des peuples une averſion furieuſe contre ceux de ladite Religion.

» L'Article 12 autoriſe les Donations & les Legs particuliers qui ſe font pour la ſubſiſtance des Miniſtres, & des pauvres de la R. P. R. conformément à l'Article 43. des particuliers de l'Edit.

1685. Requête generale des Protestans.

» de Nantes. Nonobſtant une Autorité ſi préciſe, les Parlemens n'ont pas » laiſſé de caſſer nouvellement des Donations de cette nature, quoique les » Contracts en fuſſent en bonne & dûë » forme, & que même ils euſſent été » autoriſez par les Juges inferieurs des » lieux ; la ſeule Religion des Donataires ayant été le motif de cette injuſtice. On a les Articles qui en font » foi.

» Cette même Déclaration avoit ſupprimé l'Article 7. de celle de 1666. » qui défendoit d'imprimer aucuns Livres touchant la Religion, ſans la » permiſſion des Magiſtrats, & le conſentement des Procureurs de Votre » Majeſté. Mais on voit avec étonnement qu'un Arrêt ſurpris au Conſeil » vient de relever cette défenſe, que » Vôtre Déclaration verifiée dans tous » les Parlemens avoit abbatuë. Eût-on » pu s'imaginer, SIRE, qu'en un an » de tems un ſimple Arrêt eût détruit » l'ouvrage d'une Déclaration Royale, » & d'un même coup renverſé la diſpoſition authentique de l'Edit de Nantes ? Car dans l'Article 21. il donne à » ceux de ladite Religion, la liberté » d'imprimer leurs Livres dans toutes » les Villes, & dans tous les Lieux où » l'exercice public de leur Religon eſt » permis. Comme Vôtre Majeſté s'eſt » expliquée pluſieurs fois ſur cet Edit » perpetuel & irrévocable, & qu'elle » a fait ſavoir à tout le monde que ſon » intention eſt de l'obſerver exactement; » les Supplians eſperent qu'ayant reconnu l'incompatibilité du nouvel Arrêt dont ils ſe plaignent avec cette » Loi ſacrée, elle aura la bonté de le » caſſer comme ſurpris, avec les trois » autres du même jour 9. Novembre » 1670.

» Mais pourroient-ils douter, SIRE, » de vôtre protection ſur une autre » plainte, qui touche encore la Déclaration de 1669. Le ſujet de cette plainte eſt [illegible] » croyable ſi les [illegible] » publiques. C'eſt que le Clergé pretend que huit Articles qui étoient » dans la Déclaration de 1666. & qui » ont été entiérement ſuprimez par celle de 1669. ſubſiſtent neanmoins encore, & doivent être executez contre » ceux de la R. P. R. parce, dit-on, » que n'en étant point parlé dans la » Déclaration poſterieure, on doit juger qu'ils demeurent toûjours en leur » force. SIRE, rien ne ſauroit mieux » témoigner avec quelle indignité on » traite vos pauvres Sujets de la R. P. » R. car certainement c'eſt ajoûter la » mocquerie à l'outrage, que de leur » inſulter de cette maniére. Vôtre Ma» jeſté par ſa Déclaration de 1669. ré» voque en termes formels celle de » 1666. Cette premiere donc eſt abro» gée, elle eſt annulée, elle n'eſt plus. » Et comment une Loi morte & éteinte » pourra-t-elle avoir huit Articles en» core vivans ſur les Tribunaux de » Vôtre Royaume ? Il n'eſt point parlé, » dit-on, de ces huit Articles dans la » Déclaration de 1669. Il eſt vrai, & » c'eſt pour cela qu'ils ſont aneantis : » car puiſque la Déclaration de 1666. » eſt revoquée en general, rien n'en » peut ſubſiſter, s'il n'eſt excepté for» mellement dans celle qui prend ſa » place & l'abolit. Tout ce qui n'y » eſt point conſervé ou rétabli, eſt » compris dans la Révocation genera» le, & par conſéquent eſt nul. Auſſi » Meſſieurs les Commiſſaires, qu'il plut » à Vôtre Majeſté de choiſir pour tra» vailler à la Déclaration de 1669. ſa» vent qu'il y eut d'abord huit Articles » écrits, pour être opoſez à ces huit au» tres qui ſe trouvoient dans celle de » 1666. Mais depuis y ayant fait reflexion, ils crurent qu'ils n'étoient pas » neceſſaires par cette raiſon, que les » huit Articles de la Déclaration pré» cedente ne paroiſſant plus dans celle

1685. Requête generale des Protestans.

1685. Requête generale des Proteſtans.

„ qui la révoquoit, c'étoit aſſez pour „ les détruire, & qu'il ne faloit „ rien davantage. Ce fut la raiſon qu'ils „ en alleguérent eux-mêmes à ceux „ d'entre les Suplians, qui eurent l'hon„ neur de leur parler ſur cette matiére. „ Cette preuve eſt déciſive pour faire „ connoître quelle étoit alors l'inten„ tion de Vôtre Majeſté, & celle de ſon „ Conſeil.

„ Quelque conſiderables que ſoient „ ces plaintes des Suplians, elles ne „ comprennent néanmoins, SIRE, „ qu'une partie de leurs maux; & leur „ condition eſt maintenant ſi déplora„ ble, ſoit à l'égard de leurs Biens, ou „ de leur honneur, ou de leur vie mê„ me, que ſi Vôtre Majeſté ne ſe laiſ„ ſe toucher à leurs larmes, il faut qu'ils „ ſuccombent ſous le poids de leur dou„ leur.

„ Car pour leurs Biens, comment les „ pourront-ils conſerver dans les Pro„ vinces où ils ſont en petit nombre, „ puiſque même ils ne le peuvent pas „ dans les autres où ils ſont plus conſi„ derables? Car ils n'y ont preſque plus „ de part aux Conſulats, ſans leſquels „ néanmoins il eſt infaillible qu'ils ſe „ verront expoſez à toutes les injuſtices „ de ceux qui ſe voudront enrichir de „ leurs dépoüilles; & toutes les charges „ publiques tomberont ſur eux avec „ tant de peſanteur, qu'ils ne les pour„ ront plus ſoûtenir. La Déclaration de „ 1631. ordonnoit que les Conſulats ſe„ roient mipartis; on les avoit toûjours „ ainſi partagez depuis ce tems-là; & „ cependant tout d'un coup vos Lieute„ nans, ou vos Intendans en ont privé „ entiérement ceux de la R. P. R. ſans „ aucun prétexte; car bien loin d'avoir „ attiré ſur eux l'indignation de Vô„ tre Majeſté, au contraire ils lui ont „ rendu des ſervices importans dans les „ Provinces de Guienne & de Langue„ doc.

„ Pour leur honneur, helas, SIRE, „ combien ont-ils ſujet de gémir de ce „ côté-là! Non ſeulement toutes les „ Charges, qui ſont la légitime récom„ penſe de la vertu, leur ſont deniées, „ contre les termes ſi remarquables de „ l'Edit de Nantes: mais les Profeſſions „ mêmes & les Emplois un peu hono„ rables leur ſont interdits. On leur re„ fuſe la qualité d'Avocat; on les em„ pêche d'entrer dans l'exercice de la „ Medecine, comme ſi c'étoient des „ perſonnes notées d'infamie, & indi„ gnes de ſervir en aucune maniére le „ public.

„ Quant à leur vie: on peut dire ſans „ exagerer qu'elle n'eſt plus en ſureté, „ depuis la Déclaration qui regarde „ ceux qu'on appele Blaſphemateurs „ contre les Myſteres de la Religion „ Catholique: Car, SIRE, ſous le pre„ texte de ces pretendus Blaſphêmes, „ dont la connoiſſance eſt ôtée aux „ Chambres de l'Edit, on peut faire le „ procès aux plus innocens. La moin„ dre parole dite dans une Conference, „ ou dans un ſimple diſcours de Reli„ gion, paſſera pour blaſphematoire „ dans l'eſprit d'un homme mal inten„ tionné. Tout paroît Blaſphême à une „ perſonne prévenuë, & animée d'un „ faux zele. Et quelle porte n'ouvre„ t'on point par cette recherche à ceux „ qui veulent perdre un Voiſin ou un „ Ennemi, que ſa Religion expoſe à „ leur mauvaiſe volonté? Auſſi depuis „ cette Déclaration on a vû une eſpe„ ce d'Inquiſition s'introduire dans vô„ tre Royaume, contre l'intention de „ Vôtre Majeſté. On a épié les paroles „ non ſeulement des Miniſtres, mais „ des particuliers mêmes de la R.P.R. „ On a décerné contre eux une infinité „ de priſes de corps, ſur des accuſations „ frivoles. On en a condamné pluſieurs „ à la mort, pour des termes qu'on leur „ a calomnieuſement impoſez. On ra„ pelle toute leur vie paſſée, pour exa„ miner ce qu'ils ont dit depuis dix,

1685. Requête generale des Proteſtans.

„ quinze & vingt ans : & pour comble „ de mal, les Curez ſe ſont aviſez depuis peu de jetter des Monitoires vagues & généraux, pour avoir la revelation des paroles que ceux de ladite Religion peuvent avoir proferées „ depuis qu'ils ſont nez. Ces Monitoires, qui paſſent pour des moyens religieux & ſacrez, ne manquent point „ de remuër les eſprits, juſqu'à leur „ imprimer cette penſée qu'ils peuvent „ perdre en bonne Conſcience, même „ aux dépens de la vérité, ceux qu'on „ leur dépeint comme des Hérétiques, „ parce qu'ils s'imaginent que c'eſt faire un Sacrifice agréable à Dieu. C'eſt „ là une invention nouvelle, contraire „ à l'uſage, à la juſtice, à la raiſon, „ à la paix & à la tranquillité publique. „ Elle a déja cauſé de grans malheurs, „ & elle produira une déſolation effroyable, ſi vôtre Autorité Royale n'en „ arrête promtement le cours. C'eſt „ pourquoi Vôtre Majeſté eſt très-humblement ſupliée d'y faire réfléxion, & „ de conſiderer en même tems les ſuites „ funeſtes de la Déclaration contre les „ Blaſphemateurs prétendus : car tant „ que cette Loi redoutable ſubſiſtera, „ il eſt impoſſible que vos Sujets de la „ R. P. R. puiſſent s'aſſurer de leur liberté ni de leur vie. Encore ce péril „ eſt-il de beaucoup accru, depuis la „ terrible méthode qu'on a priſe de „ proceder criminellement contre ceux „ à qui l'on impute de ne s'être pas retirez dans les rencontres où ils y ſont „ obligez par vos Ordonnances, bien que „ leur retraite leur ſoit renduë impoſſible par les violences qu'on leur fait, par „ les coups dont on les charge, & par les „ empêchemens ſéditieux qu'on opoſe à „ leur paſſage.

„ Mais, SIRE, ce ſeroit inutilement „ que Vôtre Majeſté feroit la grace aux „ Suplians de remédier à tous ces deſordres, ſi ſes ſoins paternels ne s'étendoient juſqu'au principal. Car il y a „ encore un mal plus grand que tous „ ceux qui viennent d'être répréſentez, „ un mal qui entraîne avec ſoi tous les „ autres ; un mal qui tient lieu de tous „ maux à vos Sujets de la R.P.R. & qui „ leur rendroit vaines & ſans fruits toutes les Conceſſions qui leur ont été „ accordées par les Edits. C'eſt la ruïne „ de leurs Exercices & de leurs Temples, qu'on attaque depuis quelque „ tems, & de leurs Academies, qu'on „ leur veut enlever d'une maniére qui „ les jette dans une conſternation inexprimable.

1685. Requête generale des Proteſtans.

„ Quand Vôtre Majeſté envoya des „ Commiſſaires dans les Provinces pour „ en rechercher les Titres, ceux de ladite Religion comparurent devant „ eux fort volontiers, parce qu'ils étoient „ ſi aſſurez que la poſſeſſion de leurs „ Exercices étoit légitime, & que bien „ loin d'avoir uſurpé des Temples, ils „ en avoient perdu pluſieurs, qu'ils ne „ s'imaginoient pas qu'on pût rien prononcer à leur préjudice. Mais aujourd'hui qu'ils voyent que les Commiſſaires Catholiques, ſans avoir eu d'égard aux Edits, ſans avoir conſideré „ la bonté des Titres qu'on leur a produits, ſans avoir gardé aucune meſure, ont condamné preſque tout ce qui „ eſt tombé entre leurs mains; & que le „ Conſeil prévenu par les Ecrits de ces „ Commiſſaires, ne laiſſe rien ou preſque rien ſubſiſter de ce qui ſe paſſe par „ ſon Jugement : les Suplians ne ſont-ils pas obligez de s'adreſſer à Vôtre „ Majeſté, comme à la Souveraine Intelligence qui ſait corriger dans l'Etat les abus des Cauſes inferieures ? Il „ y a pluſieurs choſes toutes évidentes, „ qui témoignent qu'on n'a pas agi comme on devoit dans la recherche, & „ dans le jugement de ces Exercices. „ Mais pour ne pas ennuyer Vôtre Majeſté, les Suplians en remarqueront „ ſeulement ici une des principales: c'eſt „ qu'il n'y a pas d'apparence que l'Edit

de

1685. Requête generale des Pro. teſtans.

„ de Nantes, cet Edit qui eſt le grand „ Ouvrage d'un admirable Heros ; cet „ Edit qui fut concerté par tant de ſa„ ges & illuſtres Têtes ; cette Loi gene„ rale & abſoluë, que ſon Auteur mê„ me appelle le principal fondement de „ l'Union, de la Concorde & du réta„ bliſſement de ſon Etat, il n'y a pas d'a„ parence qu'un Edit ſi important ait été „ fait pour n'autoriſer rien dans le Ro„ yaume. Cependant c'eſt ce qu'il fau„ dra dire neceſſairement, ſi les avis de „ vos Commiſſaires Catholiques ſubſiſ„ tent : car preſque tout ce qu'on a mis „ ſur le Bureau a été condamné ſans re„ miſſion. Ils ſe ſont partagez dans les „ Provinces ſur tous les Exercices, ſi l'on „ en excepte ſeulement quelques-uns de „ ceux qu'on appelle de Bailliage, dont „ le nombre eſt très-petit : & le Conſeil „ venant enſuite à vuider les partages, „ acheve la ruïne que les autres avoient „ commencée. Ainſi l'Edit de Nantes „ n'aura fondé preſque aucun Exercice „ en France, horſmis les deux qu'il don„ ne dans chacun de vos Bailliages. Il „ n'aura été dreſſé avec tant de ſoin „ que pour laiſſer les choſes à la licen„ ce des Uſurpations ; & les Commiſ„ ſaires qui furent envoyez par Henri „ le Grand pour l'executer dans le Ro„ yaume, n'auront rien établi légitime„ ment.

„ Ce n'étoit pas le ſentiment de Loüis „ ſon Fils & ſon Succeſſeur de glorieuſe „ memoire, lorſque dans ſes Déclarations „ de 1622. 1626. & 1629. il ordonnoit „ que l'Exercice de la R. P. R. ſeroit ré„ tabli dans tous les lieux où il étoit au„ paravant ſelon l'Edit ; reconnoiſſant „ ainſi que l'Edit de Nantes avoit auto„ riſé les Temples, qui avoient été bâ„ ris avant ces années. Ce n'étoit pas le „ ſentiment de Vôtre Majeſté, lorſqu'en „ 1649. & 1650. elle vouloit que ceux „ de ladite Religion joüiſſent de leurs „ Exercices & de leurs Temples, tout „ ainſi & en la même forme qu'ils fai„ ſoient lors du decès du feu Roi : ſur „ ce juſte fondement, que les Exercices, „ dont ils étoient en poſſeſſion quand „ Dieu retira ce Grand Monarque, é„ toient conformes à la Loi. Et ce fut „ ce qui l'obligea encore en 1652. à les „ maintenir par une Déclaration ſolem„ nelle. Ce n'étoit pas non plus le ſenti„ ment de Vôtre Majeſté, lorſqu'elle en„ voya leſdits Sieurs Commiſſaires dans „ les Provinces, puiſqu'elle leur enjoignit „ de garder l'Edit de Nantes, & la Dé„ claration de 1629. ce qui montre bien „ clairement qu'ils n'ont pas ſuivi vos „ Ordres. Et l'on n'en ſauroit douter, „ quand on conſidere qu'ils ont condam„ né des Exercices déſignez expreſſé„ ment & confirmez poſitivement dans „ l'Edit de Nantes même. Vôtre Majeſ„ té, qui ne veut pas avoir des Sujets „ ſans Religion, a ſouvent témoigné „ qu'elle n'entend pas qu'on reduiſe „ ceux de la R. P. R. à l'impoſſibilité de „ ſe rrouver dans leurs Aſſemblées. Ce„ pendant c'eſt ce qu'on a fait dans plu„ ſieurs Contrées, où la diſtance des „ Temples & des Lieux conſervez eſt ſi „ grande, la difficulté des chemins ſi „ inſurmontable, la foibleſſe des Enfans, „ l'infirmité des Vieillards, la neceſſité „ de pourvoir aux affaires publiques & „ domeſtiques ſi incompatible avec ces „ éloignemens exceſſifs, que pluſieurs „ milliers de perſonnes ſont contraints „ de vivre ſans exercice de Religion : „ traînant ainſi dans un ennui inconſo„ lable la plus malheureuſe vie qu'on ſe „ puiſſe imaginer. Cela ſuffit pour faire „ voir ſi les Jugemens qu'on a rendus „ juſques ici ſur ces matiéres peuvent „ être aprouvez de Vôtre Majeſté, & ſi „ Elle en doit permettre la continuation. „ Et il y a quantité d'autres raiſons non „ moins fortes, & de la derniére impor„ tance, qui l'inclineroient ſans doute à „ les arrêter, ſi Elle avoit agréable d'en „ prendre connoiſſance, ou de nommer „ quelques-uns pour les entendre.

1685. Requête generale des Protestans.

„ L'ordre qui s'obſerve dans les Requêtes voudroit maintenant, qu'après „ ces diverſes plaintes les Suplians priſ„ ſent leurs concluſions, pour deman„ der à Vôtre Majeſté avec tout le reſ„ pect qui lui eſt dû, ce qu'ils eſtime„ roient neceſſaire pour leur ſoulage„ ment. Mais, SIRE, comme leur ca„ lamité eſt extraordinaire, ils ne ſui„ vront point cette voye accoûtumée; ils „ connoiſſent les vertus héroïques de „ Vôtre Majeſté; ils ſavent quelles ſont „ les lumieres de ſon eſprit, quelle eſt „ l'équité & la generoſité de ſon ame, „ quelle eſt la merveilleuſe Sageſſe qui „ aſſaiſonne ſes autres vertus, & qui lui „ donne une pénétration ſans pareille „ dans toutes les choſes qui lui ſont pro„ poſées. Ils n'importuneront donc point „ de l'explication de leurs demandes un „ Prince ſi éclairé, ſi ſage & ſi bon. Ce „ leur eſt aſſez de lui avoir fait entendre „ la grandeur de leur miſere, & de laiſ„ ſer à ſon incomparable prudence le „ choix des moyens qu'elle jugera pro„ pre à les en tirer. Ils ſe contenteront „ de ſe mettre entre les bras de ſa Cle„ mence, pour y trouver la protection „ dont ils ont beſoin, ſoit pour eux en „ general, ſoit en particulier pour les „ perſonnes que l'amour ſeul de leur „ Religion a fait agir, & que l'innocen„ ce de leur intention, jointe à l'humi„ lité de leur patience, rend dignes de „ vôtre pitié. Au nom de Dieu, SIRE, „ que l'accès à cette bonté paternelle, „ qui fait une des principales parties de „ vôtre Grandeur, ſoit permis à des Su„ jets affligez, qui, après le Service de „ Dieu, n'ont rien de plus profondement „ gravé dans le cœur que celui de Vô„ tre Majeſté.

„ Une de vos Déclarations leur dé„ fend de ſortir de vôtre Royaume pour „ s'aller établir ailleurs; ils beniſſent „ cette Loi qui leur impoſe la douce „ neceſſité de vivre dans leur Patrie; & „ ils ſeront ravis de paſſer leurs jours „ dans un Etat qui a l'honneur d'être „ gouverné par un Roi, dont la Gloire „ fait aujourd'hui l'admiration de toute „ la terre, dont la réputation attire les „ peuples les plus éloignez. Mais puiſ„ que les ordres de Vôtre Majeſté obli„ gent les Suplians de demeurer dans les „ Païs de ſon obéiſſance; SIRE, ache„ vez de les y retenir par les liens de vô„ tre charité, & daignez au moins leur „ en rendre l'habitation poſſible: empê„ chant les mauvais deſſeins de ceux qui „ leur enlevent leurs enfans, qui leur ar„ rachent le pain par le refus de les ad„ mettre dans les Métiers, qui leur ra„ viſſent leurs biens, qui flétriſſent leur „ honneur, qui expoſent leur vie à de „ continuels périls, & qui les privent „ des Exercices de leur Religion ſans „ leſquels la vie même ne leur ſeroit „ qu'une longue mort. C'eſt à ces cho„ ſes, qui ſont d'une neceſſité abſoluë „ pour ſubſiſter en ce monde, que les „ Suplians bornent ici leurs prétentions. „ Ils n'aſpirent point à de plus grans a„ vantages dans vôtre Etat. Tout ce „ qu'ils s'y propoſent c'eſt d'y vivre „ ſimplement en paix, & d'y ſervir Dieu „ avec liberté ſelon les ſentimens de leur „ Conſcience. Ils s'eſtimeront heureux „ à ces conditions; & quelque ſervice „ qu'ils puiſſent rendre à Vôtre Maje„ ſté, quelques dangers qu'ils puiſſent „ eſſuyer pour ſes interêts, ils ne croi„ ront jamais s'aquiter envers un Prince, „ qui les en aura fait joüir. Ne ſouffrez „ pas, Sire, que la haine qu'on leur porte „ les prive de ce bonheur innocent, „ qu'ils font conſiſter à pouvoir reſpirer „ librement dans vôtre Empire; ils n'y „ ſeront pas inutiles, ils contribueront „ à y faire fleurir le Commerce, les Ma„ nufactures & les Arts. Leur fidélité y „ ſera pour Vous à toute épreuve, & ils „ ne perdront jamais d'occaſion de la „ témoigner, par toutes les actions qu'u„ ne ſincere & inviolable obéiſſance „ peut inſpirer à des bons Sujets. C'eſt

1685. Requête generale des Protestans.

1685. » ce qui leur fait ſouhaiter principale-
» ment d'y continuer leur demeure, afin
» d'y ſervir de tout leur pouvoir au bien
» de vôtre Royaume, d'y donner à Vô-
» tre Majeſté des preuves conſiderables
» de leur zele, & d'y preſenter ſans
» ceſſe des prieres ardentes au Roi des
» Rois pour la proſperité de vôtre Re-
» gne, & pour la félicité de vos peu-
» ples.

De quoi elle fut ſuivie.

Quelque touchante que ſoit cette Requête, elle ne produiſit pourtant d'autre effet que de hâter le Projet qu'on avoit depuis long-tems reſolu; c'eſt-à-dire d'employer la force ouverte pour achever d'accabler les Proteſtans. C'eſt ce qui fut executé quelques mois après d'une maniére ſi terrible & ſi éclatante, qu'il y eut peu de perſonnes dans l'Europe, quelque éloignées qu'elles fuſſent des affaires du monde, qui n'en entendiſſent le bruit. Je voudrois pouvoir me diſpenſer de raporter ici ces événemens tragiques, & indignes non ſeulement du Chriſtianiſme, mais de l'Humanité même; tant pour épargner à nôtre Nation la honte de ces excès dont il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût effacer la mémoire; que pour ne pas renouveller les douleurs de ceux qui vivent encore & qui en ont été les objets ou les témoins. Mais la fidelité de l'Hiſtoire m'engage à le faire malgré moi, quand ce ne ſeroit que pour fermer la bouche à ceux qui publient qu'on n'a exercé nulle violence en France, & que les Converſions s'y ſont faites de plein gré. D'abord on prit des meſures pour couvrir de Gens de Guerre toutes les Provinces preſque en même tems, & on y employa principalement les Dragons, qui ſont les Troupes les plus déterminées du Royaume. On fit marcher devant eux la terreur & l'effroi, & comme de concert, toute la France fut en un inſtant remplie de cette nouvelle, que le Roi ne vouloit plus ſouffrir de Huguenots dans ſes Etats, & qu'il faloit qu'ils ſe reſoluſſent à changer de Religion, rien ne les en pouvant garantir. 1685.

Dragõs envoiez dans les Provinces.

On commença par le Bearn, où les Dragons firent leurs premieres executions. On ſuivit bien-tôt après par la Haute & par la Baſſe Guyenne, par la Saintonge, l'Aunis, le Poitou, le Haut Languedoc, le Vivarais & le Dauphiné. Apres quoi on vint au Lionnois, aux Cêvennes, au Bas Languedoc, & à la Provence, aux Vallées, & aux Païs de Gex: Depuis on alla par tout le reſte du Royaume, & la Normandie, la Bourgogne, le Nivernois, le Berri, l'Orléanois, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, la Champagne, la Picardie, & l'Ile de France, en y comprenant Paris même, ſubirent le même deſtin. La premiere choſe que les Intendans eurent ordre de faire, fut de ſommer les Villes, & les Communautez. Ils firent aſſembler les Habitans faiſant profeſſion de la Religion R. & là ils leur expoſerent la volonté du Roi, qui étoit que ſans retardement ils ſe fiſſent Catholiques Romains, & que s'ils ne le vouloient faire de gré, on le leur feroit faire de force. Ces pauvres gens ſurpris & étonnez d'une telle propoſition, repondirent qu'ils étoient prêts de ſacrifier au Roi leurs biens & leurs vies; mais que leur Conſcience étant à Dieu, ils ne pouvoient en diſpoſer de cette maniére.

Sont logez à diſcretiõ chez ceux de la R. R.

Il n'en falut pas davantage pour faire auſſi tôt aprocher les Dragons qui n'étoient pas loin. D'abord les Troupes ſe ſaiſirent des Avenuës & des Portes des Villes; ils mirent des Gardes par tous les chemins, & ſouvent ils entrerent dans les lieux l'épée à la main en criant *Tuë, Tuë* ou *Catholiques*. On les logeoit chez ceux de la Religion R. pour y vivre à diſcretion, avec défenſe à toutes perſonnes de ſortir de leurs maiſons, ni de mettre à couvert aucun de leurs meubles ou effets, ſous de groſſes peines: & aux Catholiques-Romains de les recevoir, ni de leur prêter la main en quel-

1685. que ſorte que ce fût. Les premiers jours ſe paſſerent à diſſiper tout ce que leurs Hôtes avoient de proviſions, voir d'argent, de Bagues, de Joyaux, & en general tout ce qui étoit de quelque prix. Après cela ils mirent les Familles au pillage, & appellerent non ſeulement les Catholiques des lieux, mais encore tous ceux des Villes & des Bourgs circonvoiſins pour venir acheter d'eux les meubles, hardes, & autres choſes dont ils pouvoient faire quelque ſomme. Enſuite ils s'attacherent aux perſonnes, & il n'y eut point d'horreur qu'ils ne miſſent en pratique, pour les forcer à changer de Religion.

Cruautez horribles qu'ils exercent contre eux. *Plaintes des Proteſtans. Hiſt. de l'Edit de Nantes.*

Parmi mille hurlemens, & mille Blaſphêmes, ils pendoient les gens, hommes & femmes, par les cheveux ou par les piés, aux planchers des Chambres, ou aux crochets des Cheminées, & ils les faiſoient fumer avec des bortes de foin moüillé, juſqu'à ce qu'ils n'en puſſent plus; & lors qu'ils les avoient dépendus, s'ils ne vouloient pas changer ils les rependoient encore. Ils leur arrachoient les poils de la barbe, & les cheveux de la tête, juſqu'à une entiére dépilation. Ils les jettoient dans de grans feux qu'ils avoient allumez exprès, & ne les retiroient que quand ils étoient à demi rôtis. Ils les attachoient ſous les bras avec des cordes, & les plongeoient & replongeoient dans des puits, dont ils ne les retiroient qu'après avoir promis de changer de Religion. Ils les attachoient comme on fait les Criminels à qui on donne la Queſtion, & en cet état avec un entonnoir ils les rempliſſoient de vin, juſqu'à ce que la fumée de cette liqueur leur offuſquant la raiſon, ils puſſent leur faire dire qu'ils conſentoient à être Catholiques-Romains. Ils les dépoüilloient nuds, & après leur avoit fait mille infamies, ils les lardoient d'épingles, depuis le haut juſqu'au bas. Ils les déchiquetoient à coup de ganif, & quelquefois avec des pincettes rougies au feu ils les prenoient par le nez, & les promenoient dans les Chambres, juſqu'à ce qu'ils promiſſent de changer de Religion, ou que les cris de ces miſerables, qui dans cet état invoquoient Dieu à leur ſecours, les contraignîſſent de les quitter. 1685.

Ils les battoient à coup de bâtons, & tous meurtris & rompus ils les trainoient aux Egliſes, où leur ſimple preſence forcée étoit comptée pour une Abjuration. Ils les empêchoient de dormir durant l'eſpace de ſept ou huit jours, ſe relevant les uns les autres pour les garder à vûë jour & nuit, pour les tenir éveillez, ſoit en leur jettant des aiguiérées d'eau ſur le viſage, ſoit en les tourmentant en mille manieres, ſoit en leur tenant ſur la tête des Chauderons renverſez, ſur leſquels ils faiſoient un continuel charivari, juſqu'à ce que ces malheureux euſſent perdu le ſens. S'ils en trouvoient de malades, hommes ou femmes, attachez au lit par de groſſes & ardentes fiévres, ils avoient la cruauté d'aſſembler une douzaine de Tambours, & de faire battre la Caiſſe à l'entour de leurs lits durant des Semaines entiéres, ſans diſcontinuer cet exercice qu'ils n'euſſent donné parole de changer. Il arriva en quelques lieux qu'ils attacherent les Peres & les Maris aux Colonnes des lits, & à leurs yeux ils voulurent forcer leurs femmes & leurs filles, ſans qu'il s'en fit aucune punition. Ils arrachoient les ongles des mains & des piés, ce qui ne ſe pouvoit faire ſans des douleurs inoüies. Ils enfloient les hommes & les femmes avec des ſouflets juſqu'à les faire crever.

Leurs maiſons demolies, leurs heritages pillez.

Si après ces horribles traitemens il y en avoit encore qui refuſaſſent de changer, on les empriſonnoit, & l'on choiſiſſoit pour cela des Cachots noirs & infects, où l'on exerçoit contre eux toutes ſortes d'inhumanitez. Cependant on démoliſſoit leurs Maiſons, on deſoloit leurs Héritages, on coupoit leurs Bois, & on

1685. se saisissoit de leurs femmes & de leurs enfans, que l'on jettoit dans des Couvens. Quand les gens de Guerre avoient tout devoré & consumé dans une maison, les Fermiers du Domaine leur fournissoient la subsistance, & pour s'en rembourser ils faisoient vendre par autorité de Justice les fonds des Hotes, & s'en mettoient en possession. Si quelques-uns, pour garentir leurs Consciences, & pour échaper à la Tyrannie de ces Furieux, se sauvoient par la fuite; on les poursuivoit dans les Champs, & dans les Bois; on tiroit sur eux comme sur des Bêtes sauvages; les Prévôts battoient pour cela les chemins; & les Magistrats des lieux avoient ordre de les arrêter sans distinction. On les ramenoit d'où ils étoient partis, & ils étoient supliciez ou mis aux Galeres. Il ne faut pas au reste se figurer que cet orage ne tombât que sur le peuple; les Nobles, les Gentilshommes & les Seigneurs de la plus haute qualité n'en furent pas exemts: ils eurent chez eux, aussi bien que les autres, des Logemens effectifs de Gens de guerre, & furent traitez de la même maniére que les Bourgeois & les Païsans.

Missionnaires & autres Ecclesiastiques à la tête des Dragons.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'outre les Commandans & autres Officiers de guerre qui marchoient à la tête de ces Legions, on y voyoit presque par tout les Evêques & les Intendans avec une Troupe de Missionnaires & d'Ecclesiastiques. Les Intendans donnoient les ordres pour presser les Conversions & pour reprimer la pitié & la commiseration naturelle, lors qu'il arrivoit quelquefois, quoique fort rarement, qu'elle trouvoit place dans le cœur des Dragons & de leurs Commandans. Les Missionnaires & les Ecclesiastiques y étoient pour animer de plus en plus les Gens de guerre à une execution si agréable à l'Eglise & si glorieuse à Dieu & à Sa Majesté. Pour ce qui est des Evêques, ils y étoient pour recevoir les Abjurations & pour avoir une inspection generale & sévere, afin que tout s'y passât conformément aux intentions du Clergé. Encore si ces malheureux, traitez avec tant de rigueur, eussent trouvé quelque porte ouverte pour leur fuite; mais à mesure que les Troupes ravageoient les Provinces & qu'elles répandoient par tout la désolation & la terreur, on avoit envoyé des ordres si séveres dans toutes les Routes, dans tous les Ports, & sur toutes les Frontiéres, pour se saisir des Passages, & pour arrêter tous ceux qui prétendoient sortir de France, qu'il n'y avoit presque plus aucune esperance de pouvoir se sauver. On fit des visites exactes dans les Vaisseaux Etrangers: on garda les Côtes, les Ponts, les Passages des Rivieres, & les grans Chemins: la nuit n'étoit pas plus favorable que le jour, & la persécution alla si loin qu'on voulut obliger quelques Etats voisins à ne recevoir plus de Refugiez, & à renvoyer ceux qu'ils avoient déja reçûs: on entreprit même d'en enlever quelques-uns dans les Païs Etrangers. 1685.

Injustice de ce procedé de la Cour.

Ne semble-t-il pas, par le récit que nous venons de faire, que nous soyons portez au Siécle des Diocletiens & des Maximiens, où la barbarie la plus ingenieuse des Tyrans s'exerçoit contre les Chrêtiens avec une fureur toûjours nouvelle? Peut-on concevoir que ces choses se soient passées sous le Regne & par les ordres d'un Roi Chrêtien & Très-Chrêtien, & fier du Titre de Fils-Aîné de l'Eglise? Du moins dans ces premiers tems, où l'Eglise Naissante étoit persecutée dans son berceau, les Chrêtiens étoient accusez, quoique sans fondement, de bouleverser l'Etat, & les raisons de Conscience n'avoient que peu ou point de part aux Edits cruels des Empereurs. Mais ici il n'y a rien de semblable. Les Protestans étoient les Sujets les plus fidéles & les plus affectionnez que le Roi eut: il l'avoit reconnu lui-même &

1685. vive voix & par écrit : & malgré tout cela ce ſont ces mêmes Sujets, les ſeuls qui euſſent été pour le Roi contre la Maiſon d'Autriche, qu'il a ſi inhumainement perſecutez ; quoi qu'à dire le vrai il y a peu d'aparence que le Prince ait été informé en détail de tous ces traitemens indignes, qu'on ne peut lire ſans horreur. C'eſt le Clergé ſeul qu'il en faut accuſer ; & le plan formé depuis long-tems par le Cardinal de Richelieu de détruire les Proteſtans en France, n'alloit pas à ces rigueurs inoüies. Il pouvoit s'executer d'une maniére plus douce & comme inſenſiblement, & l'on prétend que le Pere de la Chaiſe, Confeſſeur du Roi, n'avoit pas lui-même été de l'avis des violences qu'on avoit faites. Quoiqu'il en ſoit, ſans prétendre les excuſer en la perſonne d'un Roi auſſi abſolu que Louis XIV. & ſi capable de ſe faire obéir : on peut dire néanmoins qu'ayant commis l'execution de ſes volontez à des Gens violens & incapables de garder aucunes meſures, il n'étoit pas toûjours Maître de les retenir dans les bornes qu'il leur auroit voulu preſcrire.

Révocation de l'Edit de Nantes inexcuſable.

Mais ce qu'on ne peut ni excuſer ni diſſimuler, dans un Roi dont la parole doit toûjours être ſacrée & inviolable, ſur tout quand elle émane du Trône, & qu'elle eſt revêtuë du Caractere de la Loi Solemnelle & Authentique ; c'eſt d'avoir révoqué un Edit auſſi formel que celui de Nantes, qu'il avoit confirmé lui-même tant de fois & dont il avoit juré l'obſervation en termes ſi précis & ſi reſpectables. Y a-t-il rien de ſi Saint & de ſi autoriſé qu'on ne puiſſe violer après cela : & ſur quoi pourra-t-on faire fond, ſi les Edits mêmes & les Loix les plus ſacrées ſont ſujettes comme tout le reſte à l'inconſtance & au caprice ? Qu'on ne diſe point que les Rois peuvent défaire dans un tems, ſelon les beſoins de l'Etat, ce qu'ils ont fait dans un autre. Que deviendra la Religion du Serment, ce lien indiſſoluble de la Societé ? C'étoit préciſément la raiſon d'Etat qui devoit obliger le Roi à l'entiére obſervation de l'Edit célébre dont nous parlons Ce Monarque étoit-il plus ſage & plus éclairé que ſon Ayeul, qui avoit regardé cet Edit comme le lien de la Paix & le fondement de la tranquillité publique ? Mais pour faire voir par quels motifs il l'avoit établi, raportons les propres termes de ce Grand Roi, dans le diſcours qu'il tint pour ce ſujet aux Membres de ſon Parlement. 1685.

HARANGUE *faite par le Roi Henri IV. aux Gens de ſa Cour de Parlement de Paris, le huitiéme Janvier 1599.*

Raiſons que Henri IV. eut de faire cet Edit

» DEvant que de vous parler de ce pourquoi je vous ai mandez, je » vous veux dire une Hiſtoire, que je » viens de ramentevoir au Mareſchal de » la Chaſtre. Incontinent après la Sainct » Barthelemy en l'an 1572. nous eſtions » qui jouïons aux dez ſur une table où » nous viſmes paroiſtre des gouttes de » ſang ; je les eſſuyai par deux fois. A » la troiſieſme voyant qu'elles reve- » noient, je dis, que je ne jouerois plus, » & que c'eſtoit un Augure contre ceux » qui l'avoient reſpandu. Le Mareſchal » de la Chaſtre s'en ſouvient bien, feu » Mr. de Guiſe eſtoit de la Trouppe. » Ce propos fini, Sa Majeſté dit ce qui » s'enſuit.

» Vous me voyez en mon Cabinet où » je viens parler à vous, non point en » habit Royal ny avec l'eſpée & la cap- » pe, comme mes Predeceſſeurs, ny com- » me un Prince qui veut parler aux Am- » baſſadeurs Eſtrangers & les reçoit avec » un habit Royal, mais veſtu comme un » Pere de famille en pourpoinct pour » parler familierement à ſes Enfans. Ce » que j'ai à vous dire, c'eſt que je vous » prie de verifier mon Edict que j'ai ac- » cordé à ceux de la Religion. Ce que

1685. » j'en ai fait, c'eſt pour le bien de la » Paix : je l'ai faicte au dehors, je la » veux au dedans de mon Royaume. » Vous me devez obéir, quand il n'y » auroit conſideration que de ma Qua- » lité ou des obligations que m'ont tous » mes Sujets, & particulierement vous » de mon Parlement. J'ai remis les uns » en leurs maiſons, dont ils eſtoient » bannis, les autres en la Foi qu'ils n'a- » voient plus. Si l'obéïſſance étoit deuë » à mes Predeceſſeurs par leurs Sujets, » à l'exemple de celle que leur avoient » renduë leurs Peres, il m'eſt deu autant » ou plus de devotion, d'autant que j'ai » retabli l'Eſtat, Dieu m'ayant choiſi » pour me mettre au Royaume, qui eſt » mien par heritage & par acquiſition. » Les Gens de mon Parlement ne ſe- » roient en leurs Siéges ſans moi. Je ne » me veux vanter, mais je veux bien di- » re, que je n'ai exemple à imiter d'au- » tre que de moi-meſme. Je ſai bien que » l'on a fait des brigues au Parlement, » que l'on a ſuſcité des Predicateurs ſe- » ditieux, mais je donnerai bien ordre » contre ces gens-là ; & ne m'en atten- » drai pas à vous : c'eſt le chemin qu'on » print pour faire les barricades & venir » par degré à l'aſſaſſinat du Roi, je me » garderai bien de tout cela, je couppe- » rai la racine à toutes les Factions & à » toutes les Predications factieuſes, & » ferai accourcir tous ceux qui les ſuſ- » citeront. J'ai ſauté des murailles de » Villes, je ſauterai bien ſur des barri- » cades ; (ce diſant Sa Majeſté montra » de ſa main la hauteur des barricades.) » Ne m'alleguez point tant la Religion » Catholique, je l'aime plus que vous, » je ſuis plus Catholique que vous, je » ſuis Fils Aiſné de l'Egliſe, il n'y a pas » un de vous qui puiſſe prendre ce til- » tre : vous vous abuſez ſi vous penſez » être bien avec le Pape, car j'y ſuis » mieux que pas un de vous, ni que » tous enſemble ; quand je l'entrepren- » drai je vous ferai declarer tous Here- » tiques pour ne m'obéir pas. J'ai plus » d'intelligence à Rome que vous. Vous » avez beau faire, je ſçaurai ce qu'un » chaqu'un de vous dira. J'ai des Ser- » viteurs qui me declareront tout, je » ſçai ce qu'il y a en vos Maiſons, tout » ce que vous faictes, tout ce que vous » dictes, tout ce que vous penſez. J'ai » un petit Demon qui me le revele. » Ceux qui ne veulent que mon Edict » paſſe, veulent la Guerre, je la décla- » rerai demain à ceux de la Religion, » mais je ne la ferai pas ; vous irez tous » avec vos Robbes longues, & reſſem- » blerez la Proceſſion des Capucins, qui » portoient les mouſquets ſous leurs ha- » bits, il vous fera beau voir. Quand » vous ne voudrez verifier l'Edict, vous » me ferez aller au Parlement, vous ſe- » rez ingrats, quand vous m'aurez créé » cet ennuy. J'appelle à teſmoins ceux » de mon Conſeil, qui ont trouvé bon » & neceſſaire pour l'eſtat de mes affai- » res, Monſieur le Conneſtable, Mon- » ſieur le Chancelier, Monſieur de Be- » lievre, de Sancy, de Sillery, de Vil- » leroy ; je l'ai fait par leur advis, & » celui des Ducs & Pairs : il n'y a pas » un d'eux qui s'oſaſt dire protecteur » de la Religion Catholique, n'y qui » oſaſt nier qu'il ne m'ait donné cet ad- » vis ; je ſuis le ſeul Conſervateur de la » Religion. Je diſſiperai bien ces bruits » qu'on veut ſemer. On s'eſt plaint à » Paris que je voulois faire des levées » de Suiſſes ou autres amas de Troupes. » Si je le faiſois, il en faudroit bien ju- » ger, & ſeroit pour un bon effect, par » la raiſon de tous mes déportements » paſſez, teſmoin ce que j'ai fait par la » reconqueſte d'Amiens, où j'ai emplo- » yé l'argent des Edicts que vous n'euſ- » ſiez paſſez ſi je ne fuſſe allé tenir » mon Lict de Juſtice. La neceſſité m'a » fait faire cet Edict ; par la même ne- » ceſſité, j'ai autrefois fait le Soldat, on » en a parlé, je n'en ai pas fait le ſem- » blant. Je ſuis Roi maintenant, & parle 1685.

1685. „ en Roi, je veux eſtre obéi. A la verité la Juſtice eſt mon bras droict, mais „ ſi la gangrene eſt au bras droict, le „ gauche le doit couper. Quand mes Regiments ne me ſervent plus de rien, „ je les caſſe : que gagnerez-vous quand „ vous ne voudrez verifier l'Edict, auſſi „ bien le ferai-je paſſer. Les Predicateurs „ ont beau crier, comme fait le Frere „ de Monſieur de Sillery à qui je veux „ parler en cette Compagnie Ce diſant, „ Sa Majeſté appella le Sieur de Sillery, „ & lui dit, je vous avois bien adverti „ qu'on m'avoit fait plainte de vôtre „ Frere, c'eſt un Capucin, & vous avois „ commandé de l'advertir qu'il ſe retinſt & qu'il fuſt ſage, vous m'aviez „ dit, qu'il n'avoit preſché comme on „ diſoit, je l'avois crû au commencement, & ne s'en eſtoit point trouvé „ de preuve ; mais il eſtoit vrai, & enfin il s'eſt échappé à Sainct André, où „ mon Procureur Général l'a oüi preſcher ſéditieuſement contre l'Edict, & „ cela m'a été revelé comme il falloit ; „ mais j'ai ſceu certainement ce qu'il a „ dit : on le veut excuſer, & qu'il eſt „ emporté du zéle & ſans deſſein, mais „ ſoit par occaſion ou autrement, c'eſt „ toûjours mal fait, & ce zéle inconſideré mérite chaſtiment. Cette plainte „ finie, Sa Majeſté ſe tourna vers les „ Gens de ſon Parlement, & leur dit, „ il n'y a pas un de vous qui ne me trouve bon quand il a affaire de moi, & „ n'y en a pas un qui n'en ait affaire une „ fois l'année ; & toutes fois à moi qui „ vous ſuis bon, vous m'eſtes mauvais. „ Si les autres Parlements, pour avoir „ reſiſté à ma volonté, ont été cauſe que „ ceux de la Religion ont demandé des „ choſes nouvelles, je ne veux que ſoyez cauſe de nouveautez par vos refus. „ L'an 1594. & 1595. quand je vous „ envoyai une Declaration de l'Edict de „ l'an 1577. ſur la proviſion des Offices ; j'avois promis que je ne pourvoirois aucun de ceux de la Religion „ des Etats en la Cour de Parlement, & „ que je prendrois bien garde de ne 1685. „ mettre aux Charges principales des „ perſonnes dont je ne fuſſe bien aſſuré, „ & qui ſe comporteroient au contentement des Catholiques ; depuis ce „ temps-là le temps a changé les affaires, & toutes fois j'aurai bonne aſſeurance de ceux que je mettrai aux „ Charges qu'ils ſe gouverneront comme ils devront. Ne parlez point tant „ de la Religion, tous ces grands Catholiques Eccleſiaſtiques criards, que „ je donne à un deux mille eſcus ou „ quatre mille livres de rente, ne diront plus mot : je juge le même des „ autres qui veulent parler contre l'Edict : il y a des meſchants qui montrent „ fuïr le peché, mais c'eſt par crainte „ de la peine, au lieu que les bons le „ craignent pour l'amour de la vertu. „ J'ai apprins autrefois ces deux Vers „ Latins,

Oderunt peccare mali formidine Pœnæ,
Oderunt peccare boni Virtutis amore.

„ Il y a plus de vingt ans que je ne „ les ai redits qu'à cette heure. Pour „ Dieu que ceux que je connois de vous „ qui haiſſent le peché, lui portent la „ haine pour l'amour de la Vertu, ou „ bien je chaſtierai ceux qui le haïront „ par crainte de la peine, & après ils me „ remercieront du chaſtiment comme „ le Fils le Pere. Je n'avois penſé à „ vous mander qu'hier fort tard, je „ ne veux avoir rien de vous par menaces ; conſiderez que l'Edict dont je „ vous parle eſt l'Edict du feu Roi, il eſt „ auſſi le mien, car il a eſté fait avecques „ moi ; aujourd'hui qu'on le confirme, „ je ne trouve pas bon que je doive avoir une choſe en intention & en recevoir l'autre & ſi quelques autres l'ont „ fait je ne veux pas faire comme eux. La

„ derniére

1685. „ derniére parole que vous aurez de „ moi, c'eſt que vous ſuiviez l'exem- „ ple d'obéiſſance de Monſieur de „ Mayenne ; on l'a voulu ſuſciter de „ faire des menées contre ma volonté, „ il a reſpondu qu'il m'eſtoit trop obli- „ gé & tous mes Sujets auſſi, entre „ leſquels, il ſeroit toûjours de ceux „ qui expoſeront leur vie pour me com- „ plaire : & ſi le Chef de la Ligue a „ parlé ainſi, combien plus ceux que, „ pour le vous dire encore, j'ai remis „ en Foi, que doivent-ils faire au prix; „ Donnez à mes prieres ce que ne vou- „ driez donner aux menaces, vous „ n'en aurez point de moi, faites ce „ que je vous commande, vous ne le „ ferez pas ſeulement pour moi, mais „ auſſi pour vous & pour le bien de la „ Paix.

Edit de Révocation.

Voilà quelles étoient les ſages & ſolides raiſons, qui porterent ce bon Prince à faire cette Loi, qu'il n'avoit garde de croire que ſon Petit-Fils dût abroger. Auſſi l'un parloit-il & agiſſoit-il en Pere plutot qu'en Roi ; au lieu que l'autre ne ſe crut le Maître de ſes Sujets, que pour leur faire ſentir tout le poids d'une Domination abſoluë & arbitraire. Il frapa enfin ſur eux le dernier coup que l'on redoutoit depuis ſi long tems, & révoqua le fameux Edit d'Henri IV. de la maniére qu'on le peut voir ici.

EDIT *du Roi qui révoque celui de Nantes & tout ce qui s'eſt fait en conſequence, & défend tout Exercice public de la Religion Pretenduë Reformée dans le Royaume.*

„ LOUIS par la Grace de Dieu, „ Roi de France & de Navarre : A „ tous preſens & à venir, Salut. Le „ Roi Henri le Grand nôtre Ayeul de „ glorieuſe Mémoire, voulant empê- „ cher que la Paix qu'il avoit procurée „ à ſes Sujets, apres les grandes pertes „ tes qu'ils avoient ſouffertes par la du- „ rée des Guerres civiles & étrangeres, „ ne fût troublée à l'occaſion de la R. „ P. R. comme il étoit arrivé ſous les „ Regnes des Rois ſes Prédeceſſeurs, „ auroit par ſon Edit donné à Nantes „ au mois d'Avril 1598. reglé la con- „ duite qui ſeroit à tenir à l'égard de „ ceux de ladite Religion, les lieux dans „ leſquels ils en pourroient faire l'exer- „ cice, établi des Juges extraordinaires „ pour leur adminiſtrer la Juſtice, & „ enfin pourvû même par des Articles „ particuliers à tout ce qu'il auroit jugé „ neceſſaire pour maintenir la tranquil- „ lité de ſon Royaume, & pour dimi- „ nuer l'averſion qui étoit entre ceux de „ l'une & l'autre Religion, afin d'être „ plus en état de travailler, comme il „ avoit reſolu de faire, pour réünir à „ l'Egliſe ceux qui s'en étoient ſi facile- „ ment éloignez. Et comme l'intention „ du Roi nôtre dit Ayeul ne put être ef- „ fectuée à cauſe de ſa mort précipitée, „ & que l'execution dudit Edit fut mê- „ me interrompuë pendant la Minorité „ du feu Roi, nôtre tres-honoré Sei- „ gneur & Pere de glorieuſe Mémoire, „ par de nouvelles entrepriſes deſdits de „ la R. P. R. elles donnerent occaſion à „ les priver de divers avantages qui leur „ avoient été accordez par ledit Edit, „ néanmoins le Roi nôtre dit feu Seig- „ neur & Pere, de ſa clemence ordinai- „ re, leur accorda encore un nouvel „ Edit à Nimes, au mois de Juillet „ 1629. au moyen duquel la tranquilli- „ té ayant de nouveau été rétablie ledit „ feu Roi, animé du même eſprit & du „ même zele pour la Religion que le „ Roi nôtre dit Ayeul, avoit reſolu de „ profiter de ce repos, pour eſſayer de „ mettre ſon pieux deſſein à execution ; „ mais les Guerres avec les Etrangers „ étant ſurvenuës peu d'années apres, „ en ſorte que depuis 1635. juſques à la „ Tréve concluë en l'année 1684. avec „ les Princes de l'Europe, le Royaume

1685.

1685. „aïant été peu de tems ſans agitation, il „n'a pas été poſſible de faire autre choſe „ pour l'avantage de la Religion, que „ de diminuer le nombre des Exercices „ de la R.P.R. par l'interdiction de ceux „ qui ſe ſont trouvez établis au préjudi„ ce de la diſpoſition des Edits, & par „ la ſupreſſion des Chambres mi-parties, dont l'érection n'avoit été faite „ que par proviſion. Dieu ayant enfin „ permis que nos Peuples joüiſſent d'un „ parfait repos, & que nous-mêmes, „ n'étant pas occupez des ſoins de les „ proteger contre nos ennemis, ayons „ pû profiter de cette Tréve que nous „ avons facilitée à l'effet de donner nô„ tre entiére aplication à rechercher les „ moyens de parvenir aux ſuccès du deſ„ ſein des Rois noſdits Ayeul & Pere, „ dans lequel nous ſommes entrez dès „ nôtre avenement à la Couronne; „ Nous voyons preſentement avec la „ juſte reconnoiſſance que nous devons „ à Dieu, que nos ſoins ont eu la fin „ que nous nous ſommes propoſée, puiſ„ que la meilleure & la plus grande „ partie de nos Sujets de ladite Religion „ prétenduë Reformée ont embraſſé la „ Catholique; & d'autant qu'au moïen „ de l'execution de l'Edit de Nantes, & „ de tout ce qui a été ordonné en faveur „ de ladite Religion pretenduë Refor„ mée demeure inutile, nous avons jugé „ que nous ne pouvions rien faire de „ mieux, pour effacer entiérement la „ mémoire des troubles, de la confu„ ſion & des maux que le progrès de „ cette Religion a cauſez dans nôtre „ Royaume, & qui ont donné lieu au„ dit Edit, & à tant d'autres Edits & „ Déclarations qui l'ont precedé, ou ont „ été faits en conſequence, que de ré„ voquer entiérement ledit Edit de Nan„ tes & les Articles particuliers qui ont „ été accordez enſuite d'icelui, & tout „ ce qui a été fait depuis en faveur de „ ladite Religion.

„ I. Savoir faiſons, que Nous pour „ ces cauſes, & autres à ce nous mou- 1685.
„ vans & de nôtre certaine ſcience, plei„ ne Puiſſance & autorité Royale, avons „ par ce preſent Edit perpetuel & irré„ vocable, ſuprimé & révoqué, ſupri„ mons & révoquons l'Edit du Roi nô„ tre dit Ayeul, donné à Nantes au mois „ d'Avril 1598. en toute ſon étenduë, „ enſemble les Articles particuliers ar„ rêtez le 2. Mai enſuivant & les Let„ tres Patentes expediées ſur iceux, & „ l'Edit donné à Nîmes au mois de „ Juillet 1629. les déclarons nuls & „ comme non avenus, enſemble toutes „ les Conceſſions faites tant par iceux, „ que par d'autres Edits, Déclarations, „ & Arrêts, aux Gens de ladite R.P.R. „ de quelque nature qu'elles puiſſent „ être, leſquelles demeureront pareille„ ment comme non avenuës: & en con„ ſequence voulons & nous plaît, que „ tous les Temples de ceux de ladite „ R. P. R. ſituez dans nôtre Royaume, „ Païs, Terres, & Seigneuries de nôtre „ obéïſſance, ſoient inceſſamment dé„ molis.

„ II. Défendons à noſdits Sujets de la „ R. P. R. de plus s'aſſembler pour fai„ re l'Exercice de ladite Religion, en „ aucun lieu ou maiſon particuliére, ſous„ quel prétexte que ce puiſſe être, même „ d'Exercices réels ou de Bailliages, „ quand bien leſdits Exercices auroient „ été maintenus par des Arrêts de nôtre „ Conſeil.

„ III. Défendons pareillement à tous „ Seigneurs de quelque condition qu'ils „ ſoient, de faire l'Exercice dans leurs „ maiſons & Fiefs de quelque qualité „ que ſoient leſdits Fiefs, le tout à peine, „ contre tous noſdits Sujets qui feroient „ ledit Exercice, de confiſcation de „ corps & de biens.

„ IV. Enjoignons à tous Miniſtres de „ ladite R. P. R. qui ne voudront pas ſe „ convertir & embraſſer la Religion „ Catholique & Romaine, de ſortir de „ nôtre Royaume, Terres de nôtre

1685. „ obéiſſance, 15. jours après la publi- „ cation de nôtre preſent Edit, ſans y „ pouvoir ſéjourner au delà ni pendant „ ledit tems de quinzaine faire aucun „ Prêche, Exhortation, ni autre Fonc- „ tion, à peine des Galeres.

„ V. Voulons que ceux deſdits Miniſ- „ tres qui ſe convertiront, continuent à „ joüir leur vie durant, & leurs Veuves „ après leur decès, tandis qu'elles ſeront „ en Viduité, des mêmes exemptions de „ Tailles & logement de Gens de guerre, „ dont ils ont joüi pendant qu'ils faiſoient „ la fonction de Miniſtres; & en outre „ nous payerons auſdits Miniſtres auſſi „ leur vie durant, une penſion qui ſera „ d'un tiers plus forte que les apointe- „ mens qu'ils touchoient en qualité de „ Miniſtres, de la moitié de laquelle pen- „ ſion leurs femmes joüiront auſſi après „ leur mort, tant qu'elles demeureront „ en Viduité.

„ VI. Que ſi aucuns deſdits Miniſtres „ deſirent ſe faire Avocats, ou prendre „ les degrez de Docteurs és Loix, nous „ voulons & entendons qu'ils ſoient diſ- „ penſez des trois années d'étude preſ- „ crites par nos Déclarations, & qu'après „ avoir ſubi les Examens ordinaires, & „ par iceux été jugez capables, ils ſoient „ reçus Docteurs, en payant ſeulement „ la moitié des Droits que l'on a accoû- „ tumé de percevoir pour cette fin en „ chacune Univerſité.

„ VII. Défendons les Ecoles particu- „ liéres pour l'inſtruction des enfans de „ la R.P.R. & toutes les choſes généra- „ lement quelconques, qui peuvent mar- „ quer une Conceſſion, quelle que ce „ puiſſe être, en faveur de ladite Religion.

„ VIII. A l'égard des enfans qui naî- „ tront de ceux de ladite R.P.R. voulons „ qu'ils ſoient dorénavant bâtiſez par les „ Curez des Paroiſſes. Enjoignons aux „ Peres & Meres de les envoyer aux „ Egliſes à cet effet, à peine de 500. liv. „ d'amende, & de plus grande s'il y é- „ chet, & ſeront enſuite les enfans élevez „ en la Religion Catholique, Apoſtolique „ & Romaine, à quoi nous enjoignons „ bien expreſſément aux Juges des lieux „ de tenir la main. 1685.

„ IX. Et pour uſer de nôtre clemence „ envers ceux de nos Sujets de ladite R. „ P. R. qui ſe ſeront retirez de nôtre Ro- „ iaume, Païs & Terres de nôtre obéiſ- „ ſance, avant la publication de nôtre „ preſent Edit, nous voulons & entendons „ qu'en cas qu'ils y reviénent dans le tems „ de 4. mois du jour de ladite publica- „ tion, ils puiſſent & leur ſoit loiſible de „ rentrer dans la poſſeſſion de leurs biens „ & en joüir tout ainſi, & comme ils au- „ roient pu faire s'ils y étoient toûjours „ demeurez; au contraire, que les biens „ de ceux qui dans ce tems là de quatre „ mois ne reviendront pas dans nôtre „ Royaume ou Païs & Terres de nôtre „ obéiſſance, qu'ils auroient abandon- „ nez, demeurent & ſoient confiſquez en „ conſequence de nôtre Déclaration du „ 20. Août dernier.

„ X. Faiſons très-expreſſes & graves „ défenſes à tous nos Sujets de ladite „ R. P. R. de ſortir, eux, leurs femmes „ enfans de nôtre dit Royaume, Païs & „ & Terres de nôtre obéïſſance, ni d'en „ tranſporter leurs biens & effets, ſous „ peine pour les hommes des Galeres, & „ de confiſcation de corps & de biens „ pour les femmes.

„ XI. Voulons & entendons que les „ Déclarations renduës contre les Re- „ laps ſoient executées ſelon leur forme „ & teneur.

„ XII. Pourront au ſurplus leſdits de „ ladite R.P.R. en attendant qu'il plaiſe „ à Dieu de les éclairer comme les au- „ tres, demeurer dans les Villes & lieux „ de nôtre Royaume, Païs & Terres de „ nôtre obéiſſance, & y continuer leur „ Commerce, & joüir de leurs biens, „ ſans pouvoir être troublez ni empêchez „ ſous pretexte de ladite R.P.R. à condi- „ tion, comme dit eſt, de ne point faire „ d'Exercice, ni de s'aſſembler ſous pre-

1685. „ texte de Prieres ou de Culte de ladite „ Religion, de quelque nature qu'il „ ſoit, ſous les peines ci-deſſus, de corps „ & de biens.

„ Si donnons en mandement à nos a„ mez & feaux les Gens tenans nos „ Cours de Parlement, Chambre des „ Comptes & Cour des Aides, Baillifs, „ Sénéchaux, Prevôts, & autres nos Juſ„ticiers & Officiers qu'il apartiendra, „ & à leurs Lieutenans, que ces preſentes „ ils faſſent lire, publier & enregiſtrer, „ même en Vacations, nôtre preſent „ Edit, en leurs Cours & Juriſdictions, „ & icelui entretenir & faire entretenir „ garder & obſerver de point en point „ ſans y contrevenir en aucune maniére: „ Car tel eſt nôtre plaiſir. Et afin que ce „ ſoit choſe ferme & ſtable à toûjours, „ nous avons fait mettre nôtre Scel à „ ceſdites preſentes. Donné à Fontaine„ bleau au mois d'Octobre, l'an de gra„ce 1685. & de nôtre Regne le 43. „ Signé, LOUIS; & ſur le repli *Viſa*, „ Le Tellier. Et à côté : Par le Roi, Col„ bert. Et ſcellé du grand Sceau de cire „ verte, ſur lacs de ſoye rouge & verte.

Démarches illuſoires qui precederét cette révocatiõ

Quelques-uns* ont dit que le Tellier & Louvois ne vouloient pas la Révocation de l'Edit de Nantes, que le Clergé pourſuivoit avec empreſſement. Cependant lorſque le Tellier, comme Chancelier, en ſigna la déclaration, il s'écria de joye comme Simeon *Nunc dimittis Servum tuum, Domine*; & pour Louvois, lorſqu'il vit l'affaire entamée, il la pouſſa à l'extrêmité, & aux cruautez qui furent exercées, prétendant convertir en ſix mois ſeize cens mille perſonnes, par des traitemens indignes, comme je l'ai déja dit, de la Religion & de l'Humanité. Avant que de publier l'Edit que je viens de raporter, on jugea qu'il étoit neceſſaire de faire deux choſes : l'une d'obliger l'Aſſemblée du Clergé en ſe ſéparant de preſenter au Roi une Requête, dans laquelle ils diſoient à Sa Majeſté, qu'ils ne demandoient pas pour le preſent la Révocation de l'Edit de Nantes ; & l'autre de faire une ſupreſſion generale de tous les Livres de la R.P.R. & de faire donner un Arrêt pour cela. Par la premiere de ces choſes le Clergé prétendoit ſe mettre à couvert des reproches qu'on pourroit lui faire d'avoir été l'Auteur de tant de malheurs, d'injuſtices, & d'opreſſions que cette Révocation alloit encore cauſer; & par l'autre ils pretendoient rendre beaucoup plus faciles les Converſions, qui reſtoient encore à faire, & affermir celles qui étoient déja faites, en ôtant des mains du Peuple tous les Livres qui pouvoient les inſtruire, les fortifier ou les relever. 1685.

Mort du Sieur le Tellier.

Enfin l'Edit révocatif de celui de Nantes fut publié au Sceau le 18. Octobre, la Cour étant à Fontainebleau. Mais quelque joye que le Tellier témoignât en le ſcelant, elle ne fut pas de longue durée, car il tint alors le Sceau pour la derniere fois. Dès qu'il fut de retour chez lui, il ſe mit au lit, & après quelques jours de maladie, il mourut, laiſſant tant aux Réformez qu'aux autres une matiére à longues reflexions ſur le ſort des perſécuteurs, entre leſquels ſa politique plûtôt que ſon inclination l'avoit jetté dans ſes dernieres années. L'Edit fut regiſtré au Parlement de Paris dans la Chambre des Vacations, contre toutes les formes, le Lundi ſuivant 24. du même mois ; & il le fut bien-tôt après dans tous les autres Parlemens du Royaume.

* *Memoires de* M. L. M. D. L. F.

FIN du IX. Livre.

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE DIXIE'ME,

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la révocation de l'Edit de Nantes, juſqu'à la rupture du Duc de Savoye avec la France en 1690.

1685. EN exécution de l'Edit révocatif de celui de Nantes, & le jour même qu'il fut regiſtré & publié à Paris, on commença la démolition du Temple de Charenton. On fit commandement au plus ancien * des Miniſtres de ſortir de Paris dans vingt-quatre heures, & de ſe retirer du Royaume inceſſamment. Pour cet effet on le mit entre les mains d'un Valet de pié du Roi, avec ordre de ne le pas quitter qu'il ne fût hors des Frontiéres. Ses Collégues ne furent gué-

Suite de la caſſation de l'Edit de Nantes. *Plaintes des Proteſtans. Hiſt. de l'Edit de Nantes.*

re mieux traitez : on leur donna deux fois vingt-quatre heures pour ſortir de Paris, & pour les autres on les laiſſa ſur leur bonne foi. Ils joüirent de leur 15. jours, mais il ne ſe peut dire à combien de vexations & de cruautez ils ſe trouverent expoſez. Premierement on ne leur permit ni de diſpoſer de leurs biens, ni d'emporter aucuns de leurs meubles & de leurs effets. On leur conteſta même leurs Livres, & les Papiers de leur Cabinet, ſous pretexte, diſoit-on, qu'ils devoient juſtifier que ces Livres & Papiers n'avoient apartenu aux Conſiſtoires qu'ils avoient ſervis, ce qui étoit les renvoyer à l'impoſſible, puiſ- 1685.

* *Le Miniſtre Claude.*

1685. qu'il n'y avoit plus de Conſiſtoires ſur pié. D'ailleurs on ne leur voulut accorder, ni Pere, ni Mere, ni Frere, ni Sœur, ni aucun de leurs Parens, quoi qu'il s'en trouvât pluſieurs d'infirmes, de caducs, de pauvres, qui ne pouvoient ſubſiſter que par leurs ſecours. On alla juſqu'à leur refuſer ceux de leurs propres Enfans qui étoient de l'âge de ſept ans, & au deſſus; on leur en ôta même qui étoient au deſſous de ſept ans, & qui pendoient encore aux Mamelles de leurs Meres. On leur refuſa des Nourrices pour les Enfans nouveaux-nez que les Meres ne pouvoient nourrir.

Miniſtres arrêtez. On en arrêta quelques-uns ſur les Frontiéres & on les empriſonna ſous divers prétextes. Tantôt il falloit qu'ils prouvaſſent qu'ils étoient effectivement les mêmes perſonnes que portoient leurs Certificats: tantôt il falloit ſavoir s'il n'y avoit point contre eux de Procès criminels ou d'Informations: tantôt il falloit juſtifier qu'ils n'emportoient rien de ce qui avoit apartenu à leurs Troupeaux, Quelquefois aprés les avoir ainſi retenus & amuſez, on leur venoit dire que les quinze jours de l'Edit étoient expirez, & qu'ils n'étoient plus en liberté de ſe retirer; mais qu'il falloit aller aux Galéres.

Rigueurs exercées contre les Fugitifs. Pour les autres que la force de la perſécution contraignit de quitter leurs maiſons & leurs biens, & de s'enfuïr du Royaume, on ne ſauroit concevoir à combien de périls ils furent expoſez. Jamais il n'y eut d'ordres plus ſeveres, & plus exacts que ceux qui furent donnez contre eux. On renouvella les Gardes des Ports, des Villes, des grans Chemins, des Paſſages de Riviéres; on couvrit la Campagne de Soldats, on arma même les Païſans pour arrêter ceux qui paſſeroient, ou pour leur courre ſus. On défendit à tous les Bureaux des Doüanes de laiſſer paſſer les hardes, les meubles, les marchandiſes, & autres effets. En un mot on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit empêcher la fuïte des perſecutez, juſqu'à interrompre preſque tout Commerce avec les Païs voiſins. Par ce moyen ils remplirent bien-tôt toutes les priſons du Royaume; car la frayeur des Dragons, l'horreur de ſe voir forcer en leur Conſcience, celle de voir enlever leurs Enfans, & d'avoir à vivre deſormais dans une terre où il n'y auroit plus pour eux ni Juſtice ni humanité, obligeoit tout le monde à ſonger à la retraite, & à tout abandonner pour ſauver leurs perſonnes. Tous ces pauvres Priſonniers furent depuis traitez avec des rigueurs inoüies, enfoncez dans des cachots, chargez de groſſes chaînes, reduits à la faim, privez de tout Commerce, hors celui de leurs perſecuteurs. Pluſieurs furent jettez dans des Couvents, où ils n'eurent pas de moindres cruautez à eſſuyer. Il y en eût d'aſſez heureux pour mourir au milieu des tourmens, d'autres ſuccomberent ſous le poids de la tentation; & quelques autres, par un ſecours extraordinaire de la grace de Dieu, la ſoûtinrent long-temps avec un courage héroïque. 1685.

Art. XII del'Edit violé. Telles furent, à cet égard, les ſuites de ce nouvel Edit. Mais qui n'eût crû qu'au moins l'Article douziéme devoit mettre à couvert le reſte des Reformez qui voudroient bien encore demeurer dans le Royaume, puiſque cet Article les aſſure formellement qu'ils y pourront demeurer, y continuer leur Commerce, & y joüir de leurs biens, ſans y être troublez, ni empêchez ſous prétexte de leur Religion? Cependant voici ce que l'on fit encore depuis à ces pauvres malheureux. On ne retira point des Provinces les Dragons, & autres gens de Guerre qu'on y avoit envoyez avant l'Edit; au contraire ils y exercerent avec plus de fureur les mêmes excès & les mêmes cruautez que nous avons raportées ci-deſſus. On en couvrit les Provinces qui n'en avoient pas encore eu, comme la Normandie, la Picardie, la Champagne, le Berri, le Nivernois, l'Orlea-

1685. nois, le Bleſois, & l'Ile de France. Paris même, où ſembloit que cet Article devoit être le mieux obſervé, ne fut pas plus ménagé que le reſte du Royaume. 1685.

On oblige les Chefs de Famille à changer de Religion.

Le jour de la publication de l'Edit, ſans prendre de plus long délai, le Procureur General, & quelques autres Magiſtrats commencerent à envoyer des Billets aux Chefs de Familles, pour les faire venir dans leurs Hôtels. Là ils leur déclarerent que l'intention du Roi étoit abſolument qu'ils changeaſſent de Religion: qu'ils n'étoient pas de meilleure condition que ſes autres Sujets, & que s'ils ne le faiſoient de gré, le Roi ſe ſerviroit des moyens qu'il avoit en main pour les y contraindre. En même tems on relegua par des Lettres de Cachet ceux des Anciens du Conſiſtoire, & quelques autres, en qui on trouva plus de fermeté; & pour les diſperſer on choiſit les lieux les plus écartez du Commerce, où l'on ne laiſſa point de les traiter depuis avec beaucoup de cruauté.

Le Marquis de Seignelai fait ſigner par force un Acte d'Abjuration à pluſieurs perſonnes.

Les ſoins du Procureur General & des Magiſtrats ne réüſſiſſant pas comme ils deſiroient, le M. de Seignelai Secretaire d'Etat, qui avoit Paris dans ſon Département, voulut auſſi s'en mêler. Pour cet effet il fit aſſembler dans ſon Hôtel environ cent ou ſix vingt Marchands & autres; & après en avoir fait fermer les portes, il leur preſenta d'abord un Acte d'Abjuration, leur ordonna de la part du Roi de le ſigner ſur le champ, leur déclarant qu'ils ne ſortiroient point qu'après avoir obéi. Cet Acte portoit non-ſeulement qu'ils renonçoient à la Doctrine de Calvin, & qu'ils ſe rangeoient à l'Egliſe Catholique-Romaine, mais encore qu'ils le faiſoient de leur bon gré, & ſans y être forcez ni contraints. Cela ſe paſſoit le bâton haut, & avec un grand air d'autorité. Il y en eut pourtant quelques-uns qui oſerent ouvrir la bouche, mais on leur repliqua fiérement qu'il ne s'agiſſoit point de conteſter, & qu'il falloit obéir; de ſorte qu'avant que de ſortir tous ſignerent. A ces voyes on en ajoûta d'autres plus terribles, qui furent les Priſons, la Saiſie réelle des effets & des Papiers, l'Enlevement des Enfans, la ſéparation des maris & des femmes, & enfin le grand moyen, c'eſt-à-dire, les Gens de guerre & les Garniſons. On envoya à la Baſtille & au Fort l'Evêque les plus fermes, en qui on trouvoit plus de reſiſtance. On mit le ſcelé dans leurs maiſons, & dans celles de ceux qui s'étoient cachez qu'on ne pouvoit pas découvrir. On fit ravager celles de pluſieurs autres, & on s'en prit à leurs perſonnes de même qu'on avoit fait ailleurs. Ainſi cet Article douziéme de l'Edit, qui promettoit quelque adouciſſement & quelqu'ombre de liberté, ne fut qu'un leurre, pour amuſer les plus credules, pour les empêcher de ſonger à la retraite, & un piége pour les attraper avec plus de facilité. La fureur eut toûjours ſon cours, & elle s'échauffa à un tel degré, que ne ſe contentant pas des déſolations du Royaume, elle paſſa juſques dans Orange, Principauté Souveraine où le Roi n'avoit de droit, aucun pouvoir. Il en fit enlever les Miniſtres, qu'il traduiſit dans ſes priſons. Il y envoya ſes Dragons qui y commirent toute ſorte de méchancetez, & qui de vive force en contraignirent les Habitans, tant Hommes que Femmes & Enfans, & les Officiers mêmes du Prince à changer de Religion.

Suites de la révocation de l'Edit de Nantes funeſtes à la France.

Voilà l'état où étoient à la fin de cette année les affaires des Proteſtans, & l'accompliſſement de la menace que le Clergé leur avoit faite, trois ans auparavant, à la fin d'une Lettre Paſtorale; *vous devez vous attendre*, diſoient-ils, *à des malheurs incomparablement plus épouvantables & plus funeſtes, que tous ceux que vous ont attirez juſqu'à preſent vôtre Revolte & vôtre Schiſme.* Ils ne ſavoient que trop quel en devoit être l'événement; mais ils ne prévoyoient pas

1685. qu'en obligeant par leurs cruautez plus de huit cens mille perſonnes à ſortir du Royaume, ils en faiſoient ſortir en même tems une partie des forces de l'Etat. Ignoroient-ils que ces Fugitifs emportoient avec eux le plus d'argent qu'ils pouvoient, & ce qui eſt plus encore, les Manufactures & les Arts dont ils alloient enrichir les Etats Voiſins ? Et s'ils ne l'ignoroient pas, ont-ils pû ſacrifier le bien du Royaume à leur faux zele, ou plûtôt à leur envie de dominer ?

injuſtice de cette conduite. *Lett. ſur les Matiéres du tems de M. Tronchin du Breüil.*

Si en propoſant de changer on avoit propoſé en même tems quelque Alternative poſſible à executer, comme de ſortir avec ſes biens dans un tems limité, ainſi qu'on l'avoit pratiqué dans le Siécle precedent ; ou même de ſortir ſans biens ; le Roi auroit été obéï volontairement dans l'un ou dans l'autre cas ; parce que l'eſprit trouvant un choix & une iſſuë, ne peut ſe reprocher, ni s'excuſer, d'avoir agi par contrainte. Mais de propoſer un changement de Créance ſans y admettre le conſentement du cœur, & fermer en même tems toutes les iſſuës pour le forcer de vouloir ce qu'il ne peut vouloir ; c'eſt tenter une choſe auſſi impoſſible, que de vouloir empêcher la fumée d'un embraſement avant que de l'avoir éteint ; & les malheureux qu'on châtie en ces occaſions, ſont punis, moins par leur faute, que par celle d'autrui. Il eſt vrai qu'il eſt de la politique de réprimer les mouvemens de déſobéïſſance & de rebellion contre la volonté du Souverain. Mais comme il faut bien diſtinguer entre les motifs des actions libres ou volontaires ; on peut dire qu'il eſt plus encore de la prudence, de ne pas conſtituer des Sujets, d'ailleurs bien intentionnez, dans une déſobéïſſance inévitable, & pour une affaire qui ne concerne en aucune façon l'Etat, mais qui dépend uniquement du Tribunal de la Conſcience. Et pour faire voir que la maniére dont on traita les Proteſtans en France, ne fut pas aprouvée de tous les Catholiques mêmes : je raporterai ici ce qu'en dit un Auteur de cette Communion dans un Ecrit * qui parut en ce tems-là. 1685.

Sentimens de quelques RR. CC. ſur la maniére dont on traitoit les Proteſtans.

La réunion, dit cet Auteur, *de tous les Proteſtans de France à l'Egliſe Romaine eſt ſans doute un ouvrage qui auroit aquis une gloire immortelle ; ſi la maniére avec laquelle on a entrepris d'executer ce grand deſſein ne l'avoit flétrie. Le Pape n'auroit pas manqué de reconnoître le grand ſervice que Sa Majeſté auroit rendu en cela à l'Egliſe Romaine. Mais le Pape, l'Egliſe & ſes plus ſages Miniſtres ſavent qu'une augmentation de peuple, n'eſt pas toujours un accroiſſement de joye.... Ils ont trop de diſcernement pour ſe faire un grand ſujet de joye d'une Converſion exterieure & aparente de près de deux millions de perſonnes, qui pour la plûpart ne ſont rentrez dans le ſein de l'Egliſe que pour la ſoüiller par un nombre infinis de Sacrileges.*.... Il ne faut pas ſoupçonner que cet Auteur ſoit Proteſtant, car outre que tout l'Ecrit eſt trop bien caracterizé pour donner cette idée, c'eſt qu'il dit formellement que S. M. T. C. étoit en droit de révoquer tous les Privileges dont joüiſſoient ceux de la R. P. R. qu'ils tenoient de ſa Clemence : Et qu'Elle pouvoit *les obliger, & même les contraindre, ou à ſortir de ſes Etats, ou à rentrer dans l'Egliſe, dont il ne demeuroient ſeparez que par ſa tolerance.* Je m'aſſure qu'on n'imputera point ce ſentiment à une perſonne de leur Communion. Ecoutons donc ce qu'il dit encore ſur ce ſujet.

Quelque religieuſe & ſainte qu'ait été l'intention du Roi dans cette grande entrepriſe : tous ceux qui ne ſont pas nez pour flater, avoüeront que l'Eſprit de l'Evangile ne paroît nullement dans les moyens dont on s'eſt ſervi pour l'execution de ce deſſein.... Et il dit enſuite, *que de ſeſen-*

* *Intitulé*, Reflexions ſur le Plaidoyé de M. Talon *fait au ſujet des Franchiſes.*

dre

1685. *dre aux Proteſtans ſous de griéves peines de ſortir du Royaume ; & en même tems leur envoyer pour tous Prédicateurs des Dragons, qui les contraignent à vive force d'abjurer, ſans autre inſtruction, comme des Hereſies, des ſentimens dans leſquels ils ont été élevez; & d'embraſſer aveuglement une Religion, qui, quoique veritable, leur a toûjours paru être une Idolâtrie: c'eſt une dureté, où l'on ne voit rien de l'eſprit de l'Evangile, ni de celui de l'Egliſe, & qui n'a été propre qu'à la remplir de faux Catholiques & de ſacrileges.*

M. Talon, ajoûte-til, *voudroit bien faire croire que la voye, dont Sa Majeſté s'eſt ſervie pour réünir près de deux millions de perſonnes, n'a pas été ſi rigoureuſe ; & que ç'a été par des graces & des bienfaits qu'il a conſommé ce grand ouvrage. Mais cela ſeroit meilleur à conter aux Indes, où l'on ne ſait pas tout ce qui ſe paſſe en France, que de le dire à Paris & devant un Parlement, où l'on ne ſait que trop les inſolences & les violences que les Dragons ont exercées contre ceux qui refuſoient d'obeïr aux nouveaux Edits, dont M. Talon dit, par une épithete rare & ſingulière, que la juſtice eſt équitable.*

Quel étoit alors l'état du gouvernement. *Memoires de M. L. M. D. L. F.*

Quoi qu'il en ſoit, à ces playes, dont ce Royaume, autrefois ſi floriſſant, ſaigne encore, les jalouſies des Miniſtres, & le Gouvernement des femmes, qui dans les ſuites ſe mêlerent de tout, en ajoûterent encore d'autres, non moins funeſtes au bien commun. Le Roi, dont l'autorité étoit ſans bornes, s'en ſervit pour tirer de ſes peuples juſques à leur ſubſtance, pour l'employer en Batimens, auſſi mal conçus que peu utiles au Public, & en Fontaines, qui s'éloignant de la nature, faiſoient maudire les Arts qui deviennent pernicieux quand on s'en ſert à de mauvaiſes fins. Imitateur des Rois d'Aſie, dont les dangereuſes Ambaſſades lui corrompirent le gout, le ſeul Eſclavage lui plut. Il négligea le vrai mérite, pour ne s'attacher qu'à l'apparent ; & ſes Miniſtres, ennemis de la verité, ne ſongerent plus qu'à ſubſtituer en ſa place une baſſe Flaterie. Il raporta tout à ſa perſonne ; rien ne ſe fit plus par raport au bien de l'Etat. Le Daufin ſon Fils fut élevé dans une dépendance ſervile: Il ne le forma point aux affaires: Il ne donna ſa confiance à aucun de ſes Generaux, & n'eut point d'égard à leurs talens, mais à leur ſeule ſoûmiſſion. 1685.

Choix des Miniſtres deſavantageux à l'Etat. *Memoires de M. L. M. D. L. F.*

D'autre côté, à la place des Miniſtres habiles qu'il avoit, il adopta leurs Enfans, jeunes, mal élevez, inſuffiſans & corrompus par la Fortune. Louvois pourtant & Seignelai ſe trouverent gens d'eſprit & d'activité, mais non pas des Miniſtres ſenſez & prévoyans. Le premier, qui n'avoit en vuë que ſon interêt & l'ambition d'être le Maître, s'attira l'averſion de tout le monde par ſa dureté. Le ſecond, d'un eſprit emporté, fut cauſe que Louvois, de peur de déchoir, fit faire aux Roi tour ce qui pouvoit lui attirer des Guerres éternelles, afin qu'il eût toûjours beſoin de lui. Mais ce qui piqua le plus ce Miniſtre, dont la rage a produit dans la ſuite de grans malheurs, fut la faveur de Madame de Maintenon. Tant que la Reine vécut, cette Dame éxigea du Roi de bien vivre avec elle, ne ſe livra point toute à lui, & ſut le perſuader à la fois de ſon attachement pour ſa perſonne & de ſa vertu. Mais dés que la Reine fut morte, elle prit ſur le Roi l'Empire que ſon aſcendant & la complaiſance du Monarque lui donnoient. Elle aſſiſtoit à tous les Conſeils, où rien ne ſe décidoit, que ce qui avoit auparavant été arrêté dans ſon Cabinet. En vain Monſeigneur & les autres Princes déclarerent qu'ils ne s'y trouveroient plus, ſi cette Dame y paroiſſoit ; il falut céder à la volonté du Roi ou s'expoſer à une diſgrace inévitable à tous ceux qui oſoient attaquer cette nouvelle Favorite. De là ce divorce dans la Famille Royale, que toute la France a ſu, qui a broüillé le Fils avec le Pere, & le Pere avec les Enfans.

1685. On croit pourtant que pour éviter le trouble de ſa Conſcience, le Roi épouſa Madame de Maintenon en ſecret. Mais cela ne ſe fit que pluſieurs années après, quand Mr. de Noailles fut devenu Archevêque de Paris, à la recommandation de cette Dame. Cependant elle ne laiſſoit pas d'être déja maîtreſſe à la Cour, & d'avoir la meilleure part au Gouvernement. Tout ne ſe fit plus que par elle : ſa faveur fut la régle du mérite & de la diſtribution des Graces; non qu'elle n'eût du goût & du diſcernement ; mais parce que, pour ſe maintenir, elle ne voulut placer que ſes créatures. Le Roi s'en remettoit à ſes ſoins, & ſe repoſoit ſur elle du poids de la Royauté. Sa principale aplication fut d'épargner au Monarque la fatigue des détails. Elle recevoit les paquets & y faiſoit reponſe ; & s'il arrivoit quelque nouvelle qui pût donner de l'inquiétude au Roi, elle la lui cachoit avec ſoin, diſant *qu'il valoit mieux que tout perit que de donner un moment de chagrin à Sa Majeſté.* Combien de maux n'a point cauſez cette délicateſſe mal entenduë ? Combien de Batailles perduës dans la ſuite, & de Siéges levez ? Combien de Taxes exceſſives impoſées ſur les Sujets? Combien de milliers de ſoldats ſacrifiez? Combien de pertes enfin, qu'on auroit peut-être pu prévenir, ſi le Conſeil en eût été averti à tems pour y aporter du remede ? Mais les Maximes fondamentales d'un bon Gouvernement paſſoient dans l'eſprit des Miniſtres & du Roi pour une idée ridicule: il croyoit ſa gloire particuliére & ſon interêt perſonnel ſéparable du bien de l'Etat. Auſſi cette conduite attira-t-elle bien tôt l'abaiſſement de l'un & de l'autre.

Mad de Maintenon devient maîtreſſe à la Cour. *Memoires de M.L.M. D. L. F.*

Caractere de la Cour ſous le Regne de M. de Maintenon.

Ce deſordre dans le Gouvernement en produiſit un autre dans les mœurs. Comme il faloit tout cacher au Roi, tout fut maſqué à la Cour. La dévotion dont Madame de Maintenon ſe piquoit, fit que chacun prit ce Caractere. Mais au lieu de la véritable, on en affecta une fauſſe, & il n'y eut plus de difference entre être Courtiſan ou Devot. A l'abri de ce maſque de pieté, on n'en étoit pas plus réglé, on affectoit ſeulement de le paroître, & l'on en avoit tout le mérite, pourvû qu'on en eût le dehors. Tout s'arma d'un zele ardent pour la deſtruction de l'Héréſie, & c'eſt à ce zele, fomenté par les Directeurs de Conſcience, qui pardonnoient tous les autres pechez à ce prix, que les Proteſtans ſont redevables de leurs proſcriptions. Cependant ce zele aparent du Roi pour la Converſion des Hérétiques, dont on fit tant de bruit, n'empêcha pas qu'on ne connût le motif qui le faiſoit agir. On ne put l'imputer qu'au deſſein qu'il avoit d'affermir davantage le pouvoir arbitraire qu'il avoit établi ſur ſes Sujets, & que la difference de ſentimens dans la Religion auroit pu troubler.

1685.

Le Roi d'Angleterre n'avoit garde d'aller auſſi vîte a la ruïne de la Religion Proteſtante dans ſon Royaume. Il n'auroit pas trouvé la même facilité. Les cruautez qu'il avoit fait exercer par ſes Juges contre ceux qui avoient trempé dans la révolte du Duc de Monmouth, (parmi leſquels on mêla quantité de gens innocens) lui avoient entiérement aliené l'eſprit des peuples. Toutes ſes démarches leur parurent ſuſpectes, & tendre à un Gouvernement Tyrannique. Ils ne ſe trompoient pas ; car ce Monarque, enflé de ſes heureux ſuccès & de la facilité qu'il avoit euë à diſſiper ſes ennemis, ſe flatta qu'il pouvoit tout entreprendre, & qu'il ne trouvoit aucun obſtacle à ſes deſſeins. Il avoit une Armée ſur pié ; cependant au lieu de la licentier après la défaite du Duc de Monmouth, ſelon les Loix de l'Etat, qui défendent au Roi d'entretenir des Troupes en tems de Paix au delà d'un certain nombre, dans la crainte qu'il ne s'en ſerve au renverſement des Loix & à l'opreſſion des peuples ; il donna des Commiſſions pour de

Abus que le Roi d'Angleterre fait de ſon autorité.

1685. nouvelles levées, & prépara un puiſſant Armement ſur mer. Il n'en allegua point d'autre raiſon que l'honneur & la ſûreté de la Nation. Il s'empara du pouvoir de diſpenſer des Loix Pénales, & remplit les Charges Militaires de Catholiques-Romains, contre la diſpoſition des Actes du Parlement.

Pretentions du Roi en faveur de Me. la Ducheſſe d'Orleans ſur la ſucceſſion de l'Electeur Palatin.

Pendant que l'Angleterre étoit menacée d'un changement dans ſes Loix fondamentales; l'Allemagne craignit d'être troublée dans la tranquillité, dont la Tréve la faiſoit joüir. La mort de Charles, Prince Palatin du Rhin, qui n'avoit point laiſſé d'Enfans, donna lieu au Roi de France de pretendre que la Sœur de ce Prince, Femme du Duc d'Orléans, devoit lui ſucceder dans la poſſeſſion de tous ſes biens. Pour apuïer ſes prétentions, il fit faire d'abord quelques mouvemens à ſes Troupes; mais il les ſuſpendit peu après, ayant reçu des aſſurances de la part du Pape, & de quelques Princes de l'Empire, qu'on donneroit une juſte ſatisfaction à ſa Belle-Sœur ſuivant les Loix du païs.

1686. Si l'Allemagne fut allarmée par la crainte d'une nouvelle Guerre, le Monarque qui l'en avoit menacée le fut auſſi, au commencement de cette année, par le danger de mort où il ſe trouva à cauſe d'une Fiſtule. La nouveauté du mal, & la délicateſſe des parties attaquées en firent apréhender les ſuites. Le Roi fut réduit dans une telle extremité, qu'on deſeſpera de ſa vie & que le bruit de ſa mort ſe répandit même en tous lieux. Il ſouffrit l'operation avec beaucoup de conſtance, & fut près d'un an à ſe rétablir. Quoi qu'il fût effectivement en danger, il ne voulut pas qu'on le crût; ainſi cette maladie n'empêcha point que pour divertir Mgr. à Anet * M. de Vendôme ne lui donnât une Fête magnifique. Ce fut alors que les Cabales ſe renouvellerent auprès de Monſeigneur, que l'on ne douroit pas qui ne fût bien-tot Roi. Il s'en étoit formé de fortes entre les perſonnes qui étoient de tous les plaiſirs de ce Prince, & l'on peut croire que dans ces occaſions, où la vivacité & les bons mots ne manquoient pas, on n'épargnoit point le Roi ni ſa vieille Maîtreſſe. Ces Cabales devinrent encore plus vives, quand après l'operation que le Monarque avoit ſoufferte pour ſa Fiſtule, il retomba malade d'un Entrax, qui marquoit la corruption de ſon ſang. Il falut lui faire encore une operation plus rude & plus dangereuſe que la premiere. 1686.

Maladie du Roi attaqué d'une fiſtule. Cabales auprés de Monſeigneur *Memoires de D.L.M. D.L.F.*

Il étoit en cet état & pour ainſi dire aux portes de la mort, lorſque le Duc de la Feüillade voulut, pour le raſſurer, lui perſuader qu'il étoit immortel. Cet excès de Flaterie, dont tout autre que les François ſentoient alors le ridicule, trouva créance dans les eſprits, & fut aprouvé du Monarque. Il conſentît qu'on élevât à ſa Gloire, un Monument capable à jamais de la ternir par l'orgüeil demeſuré qui en eſt l'ame, & qui a d'autant plus relevé le courage des Nations qu'on prétendit abaiſſer par là, qu'on croyoit les humilier davantage. Je parle de *la Place des Victoires*, cet indigne Trophée où en croyant faire l'Apotheoſe du Roi, on fit d'autant mieux voir qu'il étoit homme, & homme ſujet à de grandes foibleſſes. Le Duc de la Feüillade avoit reçu de la Cour des biens & des honneurs exceſſifs; il voulut laiſſer à la poſterité une marque éclatante de ſa reconnoiſſance. Il fit faire d'abord une Statuë du Roi en marbre, que l'on a poſée depuis dans l'Orangerie à Verſailles, & qu'il avoit deſſein de placer dans l'un des endroits de Paris les plus fréquentez. Mais la choſe ne lui ayant pas paru aſſez conſiderable, il entreprit

Place des Victoires bâtie.

* *Maiſon de plaiſance aux confins de l'Ile de France & de la Normandie, qui a appartenu autrefois aux Ducs de Vendômes, & qui appartient maintenant au Roi. Henri II. l'érigea en Principauté en faveur de Diane de Poitiers.*

1686. un Ouvrage où la dépenſe fut incomparablement plus grande, & qui, en lui faiſant honneur, n'en fit pas beaucoup au Roi. Il fit abatre une partie de l'Hôtel de la Ferté Senecterre qu'il avoit acheté, & donna plus de la moitié du Jardin pour la Place que l'on voit à preſent. Cette Place eſt diſpoſée de maniére que ſix ruës y viennent aboutir : elle eſt d'une étenduë aſſez médiocre pour la hauteur du Monument qui ſe trouve au milieu ; comme ſi on l'avoit exprès enſeveli entre pluſieurs grans Hotels, pour l'empêcher d'être vû d'auſſi loin que l'auroit merité un Sujet plus raiſonnable. Car les points de vûë ſont fort éloignez de la perfection qu'ils devroient avoir naturellement, pour faire trouver à cet Ouvrage, fort riche d'ailleurs, une plus grande beauté, après les dépenſes exceſſives qu'on y a faites.

Deſcription de cette Place.

La Place eſt de figure ellipſe ou ovale, de quarante toiſes ſeulement de diametre, entourée de Bâtimens d'une même ſymmétrie, dont l'exterieur eſt orné d'une Architecture Ionique en Pilaſtres. Au milieu, eſt la Statuë du Roi, élevée ſur un grand Piédeſtal de marbre blanc veiné, ſur un Soubaſſement d'un marbre bleuâtre avec des Corps avancez d'un même profil. Sur ce grand Piédeſtal le Roi, de Grandeur Heroïque, eſt répréſenté en bronze dans les Habits de ſon Sacre. Il a un Cerbere à ſes piés & la Victoire derriére lui, montée ſur un Globe, qui tient d'une main une Courone élevée ſur la tête du Roi ; en ſorte néanmoins qu'on ne ſait ſi c'eſt pour la lui ôter ou pour la lui mettre. De l'autre elle tient un Faiſceau de palmes & de branches d'Olivier, dans une attitude noble & hardie. Toutes ces choſes enſemble font un Groupe de treize piés de haut d'un ſeul jet ; & ce qui rend encore ce Monument d'une aparence très-magnifique, quoique bien des Gens de bon goût n'en ſoient point contens, eſt qu'on l'a doré par tout, pour le faire briller davantage. On fit ſous les piés de la Figure du Roi cette Inſcription : 1686.

VIRO IMMORTALI.

Les accompagnemens de cette riche Statuë méritent auſſi d'être examinez. Sur les quatre Corps avancez du Soubaſſement qui ſert d'embattement au Piédeſtal, on a placé autant de Captifs diverſement habillez, & dans des attitudes differentes. Ils ſont attachez au Piédeſtal avec de groſſes chaînes, & autour d'eux on a diſpoſé des armes de diverſes eſpeces & d'autres choſes ſymboliques, qui marquent les avantages que la France a remportez ſur pluſieurs Nations, contre leſquelles elle a entrepris la guerre. Tous ces Ouvrages ſont de bronze, de même que les quatre grans bas Reliefs qui occupent les faces du Piédeſtal. Le premier fait voir la préſéance de la France ſur l'Eſpagne en 1662. Le ſecond, le paſſage du Rhin comparé à celui du Granique par Alexandre ; le troiſiéme, la priſe de la Franche-Comté ; & le dernier la paix de Nimégue. On n'y a point oublié la deſtruction de l'Heréſie & l'abolition des Duels : l'un & l'autre ſont répréſentez en deux autres bas Reliefs ſur les faces du grand Soubaſſement.

Ce qui embellit encore la Place des Victoires, ſont les quatre Groupes compoſez chacun de trois Colonnes Doriques, diſpoſées en triangle, qui portent des Fanaux de bronze doré qui éclairent la Place pendant la nuit, par le moyen des Lampes qu'on y allume tous les ſoirs. Je ne raporterai point les Inſcriptions pompeuſes qui accompagnent ce Monument. Que pourroient-

* Ce qui donna lieu à ce Vers Latin :
Aureus eſt Ioſerius, at Aureus intrà.
C'eſt à-dire : Il eſt d'or au dehors, & d'airain au dedans.

1686. elles ajoûter à celle qui donne l'Immortalité a un Roi moribond & attaqué d'une maladie des plus humiliantes? Elles ſont d'ailleurs raportées en tant d'autres endroits, que ce ſeroit groſſir inutilement ce Volume. Il ſuffit de dire qu'elles partent de la plume du célébre Mr. *Regnier des Marais* * connu par d'autres Ouvrages où brille la politeſſe & la pureté du Stile. Tout l'Ouvrage de fonte eſt de *Martin des Jardins*, Sculpteur habile, né à *Breda*, qui en a donné les deſſeins. La Dedicace s'en fit quelque tems après, comme nous le dirons dans la ſuite.

Naiſſance du Duc de Berri.

L'heureuſe Naiſſance de M. le Duc de Bourgogne & de M. le Duc d'Anjou promettoit déja une longue poſterité au Roi & à M. le Dauphin. Madame la Dauphine eut un troiſiéme Fils que l'on nomma *Charles*, *Duc de Berri*, né le 32. Août. Ce fut un renouvellement de joye dans toute la France, qui, ſenſible plus qu'aucune autre Nation à tout ce qui arrive d'avantageux à la Famille Royale, ne ſe laſſoit point de la témoigner.

Ambaſſadeur de Siam envoyé vers le Roi.

A ce ſuiet de joye il en faut ajoûter un autre d'admiration pour les François, toûjours avides de ce qu'ils croyent pouvoir contribuer à l'honneur de leur Maître, & que les Auteurs contemporains n'ont pas manqué d'éxalter. Ce fut l'Ambaſſade de Siam. » La gloire du » Roi, diſent-ils †, pour me ſervir ici » de leurs termes, s'étoit répanduë juſ» ques dans les parties du Monde les » plus reculées. Le Roi de Siam, l'un » des plus puiſſans Princes d'Orient tou» ché d'Admiration, lui envoya des Am» baſſadeurs en 1680. pour lui deman» der ſon Alliance, & pour rendre hom» mage à ſes Vertus. Ces Ambaſſadeurs » firent naufrage: il en fit au bout de » cinq ans partir d'autres dont la Navi» gation fut plus heureuſe, & qui eurent » Audience du Roi à Verſailles le pre» mier de Septembre. Le Chef de l'Am» baſſade rendit à Sa Majeſté la Lettre » du Roi ſon Maître, & lui offrit de ſa » part des Preſens magnifiques de tout » ce que l'Orient produit de plus rare. » Sa Majeſté, informée de la Protection » particuliére que ce Prince donnoit » dans ſon Royaume aux Miſſionnaires d'Europe, reçut ces Ambaſſadeurs avec » des marques ſingulières de bienveil» lance pour leur Maître. Pendant tout » leur ſejour en France ils en furent » défrayez à ſes dépens: il donna ordre » afin de ſatisfaire leur curioſité, qu'on » les menât viſiter ſes places de Flandre; » & les renvoya enfin chargez de pré» ſens beaucoup plus riches que ceux » qu'ils avoient aportez.

Carouſel à Verſailles.

Juſques alors on n'avoit point vû de Carouſels où les Dames de la Cour euſſent été de part avec les Chevaliers; il s'en fit un cette année à Verſailles où il y avoit deux Quadrilles, compoſées chacune de quinze Chevaliers & de quinze Dames, tous magnifiquement vêtus. Les Dames étoient couvertes de pierreries: la premiere Quadrille étoit commandée par M. le Dauphin, & le Duc de Bourbon étoit Chef de l'autre. Pour les Quadrilles des Dames, la Ducheſſe de Bourbon étoit à la tête de la premiere & Mademoiſelle de Bourbon conduiſoit la deuziéme. Ces Dames firent voir qu'elles ne cédoient point aux Chevaliers dans leur adreſſe à manier les chevaux; & toutes les autres y parurent comme des Heroïnes, dont la bonne grace & la douce fierté les rendoient plus agréables, & relevoient beaucoup l'éclat de leur Beauté.

Déclarations touchât la Portion cõgruë des Curez.

Le Roi ayant été averti que la plûpart des Curez de ſon Royaume n'avoient pas de quoi ſubſiſter honnêtement, fit publier cette année * deux

* *Secretaire perpetuel de l'Academie Françoiſe.*

† *Annales ſur le Regne du Roi.*

* *Dés le* 11. *Fevrier.*

1686. Déclarations, dont la premiere portoit » que les *Portions congruës*, que les gros » Décimateurs ſont obligez de payer » aux Curez ou Vicaires perpetuels, de- » meureroient à l'avenir fixées dans tou- » te l'étenduë du Royaume, à la ſom- » me de trois cens livres. La ſeconde » ordonnoit, que les Cures unies à des » Chapitres ou autres Communautez » Eccleſiaſtiques, & celles où il y avoit » des Curez primitifs, ſeroient déſervies » par des Curez ou Vicaires perpetuels, » qui ſeroient pourvus en titre ſans qu'à » l'avenir on les pût dépoſer, pour y » mettre des Prêtres amovibles ſous » quelque pretexte que ce fût.

Ordonnance du Roi pour le reſpect du aux Egliſes.

Sa Majeſté voulant auſſi mettre ordre aux irréverences qui ſe commettoient dans les Egliſes, fit faire une Ordonnance par l'Archevêque de Paris *, par laquelle il enjoignoit à tous les Curez, Vicaires, & Superieurs des Communautez, » d'établir dans leurs Egliſes » des Eccleſiaſtiques, pour empêcher » qu'on n'y parlât, & pour faire tenir » les gens dans le reſpect dû aux Lieux » Saints, avec ordre de dreſſer des pro- » cès Verbaux, contenant les noms des » perſonnes qui contreviendroient à cet- » te Ordonnance, afin que Sa Majeſté en » fût informée, & les fit punir ſelon l'e- » xigence du Cas.

Derniére maladie du Prince de Condé. *Hiſt. du même, Liv. V.*

Il y avoit ſix ou ſept ans que le Prince de Condé s'étoit retiré à Chantili, où il goûtoit les douceurs d'une vie privée, ſans ambition & ſans inquiétude; il fut enfin attaqué d'une maladie qui ſans être trop violente termina ſes jours en fort peu de tems. Le 11. Novembre de cette année le Prince ayant apris que la Ducheſſe de Bourbon étoit attaquée de la petite Verole à Fontainebleau, il partit auſſi-tôt de Chantili pour aller voir cette Princeſſe, quoi-qu'il fût un peu indiſpoſé. Le Duc de Bourbon & Mademoiſelle, qui en revenoient par ordre du Roi, rachererent de le faire retourner ſur ſes pas; mais malgré toutes les inſtances, il continua ſon chemin vers Fontainebleau. Le Roi, qui y étoit encore, voulant entrer dans la Chambre de la Ducheſſe de Bourbon, ſa Fille, le Prince, avec une hardieſſe reſpectueuſe, ſe mit ſur la porte, & s'opoſa à ſon paſſage, de peur que le mauvais air de cette Chambre ne nuiſit à ſa ſanté. Cependant le Prince, tout malade qu'il étoit lui-même, ſe faiſoit porter fort ſouvent dans la Chambre de cette Princeſſe. Inſenſiblement la maladie du Prince augmenta à tel point, qu'on commença à craindre pour ſa vie. Les Medecins ne ſurent plus quel jugement en porter: tantôt ils en apprehendoient les ſuites, & tantôt ils croyoient le Prince hors de danger. 1686.

Le Prince de Conti veut l'aller viſiter.

La ſanté du Prince de Condé fut dans cet état incertain juſques au Mardi 10. Decembre. Dans ce tems-là le Prince de Conti étoit comme relegué à Chantili. Ce Prince avoit perdu depuis un an les bonnes graces du Roi pour avoir fait certaines débauches qu'il n'eſt pas neceſſaire de marquer plus diſtinctement, mais dont on peut dire que des perſonnes d'une condition inferieure auroient été punis d'une maniére bien plus rigoureuſe. Il écrivit ce jour même une Lettre à Fontainebleau, où après avoir témoigné le déplaiſir qu'il avoit de la maladie du Prince, il diſoit, » Qu'il ne » pouvoit plus s'empêcher d'aller ſa- » voir lui même des nouvelles de ſa ma- » ladie; que ce lui étoit un ſuplice bien » rude d'avoir demeuré trois ſemaines à » Chantili, ſuivant l'ordre que le Prin- » ce lui en avoit donné; qu'il ne crai- » gnoit point l'air de la petite Verole, » & que le Roi ne trouveroit pas mau- » vais qu'il quittât en cette occaſion ſa » demeure ordinaire pour s'aquitter » d'un devoir auſſi indiſpenſable. Le Prince ayant entendu la lecture de cette Lettre, dit à celui à qui elle étoit a-

* *François de Harlai.*

1686. dreſſée : *Repondez à M. le Prince de Conti, que je lui ſuis très-obligé de l'amitié qu'il me temoigne, mais s'il m'aime, qu'il demeure où il eſt. Je ſerai dans deux jours à Paris, je l'y verrai.*

Mr le Prince écrit une Lettre au Roi.

Mais la maladie de Mr. le Prince augmentant toûjours de plus en plus, il ne put executer ce deſſein. Il jugea bien qu'il n'avoit pas encore long-tems à vivre ; c'eſt pourquoi ayant enſuite demandé une plume & du papier, il écrivit une page entiére de ſa propre main, & l'ayant fait lire à la Ducheſſe d'Enguien & à Gourville, il la fit cacheter & donna ordre qu'on la mît après ſa mort entre les mains du Duc ſon Fils. Le Prince parloit dans cet Ecrit de la Princeſſe de Condé ſon Epouſe, & y prioit même le Roi d'étendre ſes ſoins juſques ſur cette Princeſſe, & de vouloir bien lui preſcrire la maniere dont elle devoit ſe conduire. On ne ſait pas préciſément ce que le Prince de Condé recommandoit dans cet Ecrit touchant cette Princeſſe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que depuis la mort du Prince, elle fut reſſerrée plus étroitement que jamais dans Châteauroux en Berri, où elle avoit été releguée * par ordre du Roi & du Prince ſon Epoux, ſur quelques ſoupçons que ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner. Le Prince ſongea enſuite à donner ordre à ſes Affaires Domeſtiques, après quoi il voulut écrire une Lettre au Roi; mais comme il n'avoit pas aſſez de forces pour l'écrire de ſa main, il ſe contenta de la dicter. La voici telle que l'a publiée celui là même qui l'écrivit pour le Prince.

Je ſuplie très-humblement Vôtre Majeſté de trouver bon que je lui écrive pour la derniére fois de ma vie. Je ſuis dans un état, où aparemment je ne ſerai pas long-tems ſans aller rendre compte à Dieu de toutes mes actions. Je ſouhaiterois de tout mon cœur que celles qui le regardent fuſſent auſſi innocentes, que preſque toutes celles qui regardent Vôtre Majeſté. Je n'ai rien à me reprocher ſur tout ce que j'ai fait quand j'ai commencé à paroître dans le monde, je n'ai rien épargné pour le ſervice de Vôtre Majeſté, & j'ai tâché de rémplir avec plaiſir tous les devoirs auxquels ma Naiſſance & le zele ſincere que j'avois pour la gloire de Vôtre Majeſté m'obligeoient. Il eſt vrai que dans le milieu de ma vie j'ai eu une conduite que j'ai condamnée le premier, & que Vôtre Majeſté a eu la bonté de me pardonner. J'ai enſuite tâché de reparer ma faute par un attachement inviolable à Votre Majeſté, & mon deplaiſir a toûjours été depuis ce tems-là de n'avoir pû faire d'aſſez grandes choſes qui méritaſſent les bontez que Vous avez euës pour moi. J'ai au moins cette ſatisfaction de n'avoir rien oublié de ce que j'avois de plus cher & de plus precieux pour marquer à Vôtre Majeſté que j'avois pour Elle, & pour ſon Etat, tous les ſentimens que je devois avoir. Après toutes les bontez dont Votre Majeſté m'a comblé, oſerois-je encore lui demander une Grace, laquelle dans l'état où je me vois reduit, me ſeroit d'une conſolation très-ſenſible ? C'eſt en faveur de M. le Prince de Conti. Il y a un an que je le conduis, & j'ai cette ſatisfaction de l'avoir mis dans ces ſentimens tels que Votre Majeſté le peut ſouhaiter. Le Pere de la Chaiſe en ſait la verité, il le pourra temoigner à Votre Majeſté quand il lui plaira. Ce Prince a aſſurément du merite, & ſi je ne lui avois pas reconnu pour Votre Majeſté toute la ſoumiſſion imaginable, & une envie très ſincere de n'avoir point d'autre regle de ſa conduite que la volonté de Votre Majeſté, je ne la prierois pas, comme je fais très-humblement, de vouloir bien lui rendre ce qu'il eſtime plus que toutes choſes au monde, l'honneur de ſes bonnes Graces. Il y a plus d'un an qu'il ſoupire & qu'il ſe regarde, en l'état où il eſt comme s'il étoit en Purgatoire. Je conjure Votre Majeſté de l'en vouloir tirer, &

* L'an 1671.

1686. *de lui accorder un pardon general. Je me flate peut-être un peu trop ; mais que ne peut on pas eſperer du plus grand Roi de la terre, de qui je meurs, comme j'ai vêcu, très-humble & très-obéiſſant & très-fidele ſerviteur & Sujet.* 1686.

Il donne ordre à ſes affaires domeſtiques.

Le Prince ayant ſigné cette Lettre, commanda de la tenir toute prête pour l'envoyer à l'heure qu'il jugeroit à propos, & ſe remit enſuite à regler les affaires de ſa Maiſon. A une heure après minuit *, il ſe trouva plus mal qu'à l'ordinaire & commença à ſe preparer à la mort. Sur les ſix heures du matin le Duc d'Enguien arriva à Fontainebleau. Il fut accablé de douleur en voyant le Prince ſon pere ſi près de mourir, & lui aprit d'abord qu'à ſa conſideration le Roi venoit de pardonner au Prince de Conti. Cette nouvelle donna d'autant plus de joye au Prince de Condé, qu'il la ſouhaitoit avec ardeur depuis un an ; il fit paroître auſſi-tôt combien il étoit ſenſible à la faveur que le Roi venoit de lui faire, & comme la Lettre qu'il avoit écrite au Roi n'étoit pas encore partie, il la fit décacheter, & y ajoûta ces mots :

Mon Fils vient de m'aprendre en arrivant la Grace que V. M. a eu la bonté de me faire en pardonnant à M. le Prince de Conti. Je ſuis bien heureux qu'il me reſte aſſez de vie pour en faire mes très-humbles remercimens à V. M. Je meurs content ſi Elle me veut bien faire la juſtice de croire que perſonne n'a eu pour Elle des ſentimens ſi remplis de reſpect & de devoüement, & ſi je l'oſe dire de tendreſſe.

Le Prince témoigna au Duc d'Enguien le plaiſir qu'il lui avoit fait, d'avoir ſi bien ſu prendre ſon tems, pour engager le Roi à redonner ſon amitié au Prince de Conti. Ils s'entretinrent après cela tous deux avec les marques de la plus tendre & de la plus forte amitié. Leur entretien étant fini, le Prince prit la Ducheſſe d'Enguien de s'avancer & lui dit, auſſi bien qu'au Duc ſon Epoux, les choſes les plus touchantes ſur la conduite qu'ils devoient tenir à l'égard de Dieu, du Roi & de leurs Enfans ; ſur l'union qu'ils devoient entretenir entre eux, & ſur la maniére dont ils en devoient uſer envers leurs Amis, avec leurs Domeſtiques, & avec toutes ſortes de perſonnes. Il finit en les embraſſant, & en leur donnant ſa Benediction pour eux & pour leurs Enfans. Tout cela attendrit extrêmement le Duc d'Enguien, & le Prince de Condé lui même ne put s'empêcher de donner des marques de ſenſibilité qui viennent de la bonté du cœur. Sur les onze heures & demie le Prince de Conti arriva a Fontainebleau, & les tendreſſes recommencerent de part & d'autre ; le Prince tenant entre ſes bras le Duc d'Enguien & le Prince de Conti, qu'il aimoit comme ſon Enfant, il les exhorta à s'aimer ſincerement & ſans affectation.

Sa mort

Le Pere Deſchamps Jeſuite, que le Prince avoit envoyé chercher, étant arrivé à midi, le Prince le reçut avec de grans tranſports de joye ; & tout le monde s'étant retiré à l'inſtant il fit une confeſſion générale à ce Jeſuite. Quelques heures après il fit dire au Duc d'Enguien qu'il ſouhaitoit qu'on portât ſon corps à Valeri, & ſon cœur dans l'Egliſe de St. Loüis à Paris. Enfin les forces lui manquerent peu à peu ; & ſur les ſept heures il rendit l'eſprit ſi doucement, qu'on ne s'en aperçut preſque pas. C'eſt ainſi que ce grand Prince, après avoir couru mille périls, mourut tranquillement dans ſon lit le onziéme de Decembre, âgé de ſoixante cinq ans trois mois & trois jours.

Son Caractere tiré des Memoires du Card. de Retz

Loüis de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang, étoit né Capitaine, ce qui n'eſt jamais arrivé qu'à lui, à Ceſar, & à Spinola. Il a égalé le premier : il a paſſé le ſecond.

* *Du mercredi 11 Decembre.*

1686. cond. L'intrepidité étoit l'un des moindres traits de ſon caractere. La Nature lui avoit fait l'eſprit auſſi grand que le cœur : la fortune, en le donnant à un ſiécle de guerre, laiſſa au ſecond toute ſon étenduë ; & la naiſſance ou plutôt l'éducation dans une Maiſon attachée & ſoumiſe au Cabinet, donna des bornes trop étroites au premier. On ne lui avoit pas inſpiré de bonne heure les grandes & générales Maximes, qui font & forment ce qu'on apelle l'eſprit de ſuite. Il n'eut pas le tems de les prendre par lui-même, parce qu'il fut prévenu dès ſa jeuneſſe par la chûte imprévuë des grandes affaires, & par l'habitude au bonheur. Ce défaut a été cauſe, qu'avec l'ame du monde la moins méchante, il a fait des injuſtices; qu'avec le cœur d'Alexandre, il n'a pas été exemt, non plus que lui, de foibleſſes ; qu'avec un eſprit merveilleux il eſt tombé dans des imprudences ; qu'ayant toutes les qualitez de François de Guiſe, il n'a pas ſervi l'Etat en certaines occaſions auſſi bien qu'il le devoit; & qu'ayant toutes celles de Henri de même nom, il n'a pas pouſſé la faction où il le pouvoit. Il n'a pu remplir ſon mérite, c'eſt un défaut ; mais qui n'eſt pas moins beau qu'il eſt rare. Dans le tems que le Prince étoit à l'agonie à Fontainebleau, le Roi fit lire à Verſailles la Lettre qu'il venoit de lui écrire. Il fut ſi attendri de la ſincerité avec laquelle il condamnoit la conduite qu'il avoit tenuë dans le milieu de ſa vie, qu'il laiſſa couler des larmes, & dit en propres termes, *Qu'il perdoit un grand Prince*. Nous verrons dans la ſuite quels furent les honneurs funebres qu'on lui rendit.

Suite des affaires des Proteſtans. *Lett. ſur les mat. au tems.*

Les affaires des Proteſtans occupoient plus le Cabinet que la ligue d'Ausbourg, dont nous parlerons bien-tôt. On commençoit à s'appercevoir, quoi-qu'un peu tard, que l'entrepriſe qu'on avoit faite de forcer les Conſciences, étoit encore au deſſus du pouvoir du Roi. Non ſeulement il deſeſperoit tous les jours des nouveaux Convertis ; mais pluſieurs ne ſe donnoient pas la peine d'attendre une ſemblable occaſion ; ils s'aſſembloient où ils pouvoient pour faire l'Exercice de leur Religion, quoi qu'ils n'ignoraſſent pas que s'ils étoient découverts, il n'y alloit pas moins que de leurs vies C'étoit une étrange choſe, de voir ainſi changer la face d'un beau Royaume, réduit dans la derniere deſolation. De quelque côté qu'on ſe tournât, on ne voyoit qu'échaffauts & que Potences ; & il étoit alors auſſi extraordinaire aux Intendans des Provinces d'aller ſans Bourreau que ſans Secretaire. Pluſieurs à la verité ne faiſoient ce métier-là qu'à contre-cœur. Cela n'empêchoit pourtant pas que ceux qui ſe ſentoient de la repugnance à faire mourir des Innocens n'executaſſent leurs ordres au pié de la lettre. 1686.

Ceux d'Alſace traitez avec plus de ménagement.

On eut un peu plus de ménagement pour les Proteſtans d'Alſace, que pour ceux qui étoient dans le cœur du Roïaume. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût aſſez de Dragons en ce païs-là pour travailler à leur converſion ; mais on croit que la Ligue d'Auſbourg fit ſurſeoir les réſolutions violentes qu'on avoit priſes contr'eux, auſſi-bien que contre les autres. Ce ne fut pas le ſeul effet qu'elle produiſit; la France portoit ſes craintes plus loin ; car le Marquis de Louvois, qui étoit le précurſeur de la guerre, venoit d'arriver de ce païs-là, où toutes les Troupes lui avoient témoigné une grande demangeaiſon de batailler. Il eſt vrai que tous les Princes de l'Europe avoient deſſein de s'opoſer aux entrepriſes de la France, & de reſtreindre ſa puiſſance dans des bornes légitimes ; mais ils ne ſavoient encore par où commencer pour en venir à bout. C'eſt pour cela que cette Couronne tâchoit d'entretenir ſa haute réputation, ſûre que tant qu'elle la ſoûtiendroit, elle lui vaudroit autant qu'une Armée. Ainſi il ne faut pas s'é-

1686. tonner ſi elle envoyoit des Ambaſſades avec tant de dépenſes aux Nations les plas éloignées ; c'étoit le moyen de faire voler ſon nom aux quatre coins de la terre. Ce fut pour cette raiſon qu'on mendia celle de Siam ; non que les Ambaſſadeurs de ce païs ne fuſſent venus du propre mouvement du Roi leur Maître ; mais parce que le Roi Très-Chrêtien l'avoit prévenu, en lui envoyant le Chevalier de Chaumont deux ans auparavant. On étoit bien aiſe de débiter parmi le menu peuple que c'étoit le troiſiéme Ambaſſadeur parti de Siam pour venir en France, & que les deux autres s'étoient perdus ſur mer ; afin que les François ſe répaiſſant de la fumée que leur donnoit la Gloire imaginaire de leur Nation, ne ſongeaſſent pas aux maux qu'ils ſouffroient réellement.

La France ce croit maintenir ſa réputation en uſant de hauteur avec ſes Voiſins.

La fierté avec laquelle la France fit ſoûtenir l'Affaire des Poteaux qu'elle avoit fait planter ſur les Terres de Namur, pour marque de ſa Juriſdiction, eſt une ſuite de la Maxime que l'on vient d'avancer. Elle vouloit ſoûtenir ſa réputation juſqu'au bout. Ce fut dans cette vûë qu'elle entrepric cette affaire, dans le tems que tout le monde étoit le plus rempli de la Ligue d'Auſbourg. Il falloit faire connoître que cela n'étoit pas capable de l'étonner; c'eſt pourquoi quand le Sieur Delvald fut envoyé à la Cour de la part du Général des Païs-Bas, pour faire ſes plaintes de cette affaire, le Roi lui répondit ; » Qu'on » faiſoit bien du bruit pour peu de cho» ſe : Que s'il n'avoit point de droit ſur le Terrain où ces Poteaux avoient été » plantez, il ne les y auroit pas fait » mettre : Que le Roi d'Eſpagne n'a» voit qu'à feüilleter ſes Titres pour » lui juſtifier le contraire, après quoi » il les feroit ôter. Le droit de Dépendance commençoit comme on voit à revenir, quoi qu'il fût expreſſément porté par la Tréve qu'on y renonçoit de part & d'autre. Il étoit difficile de chercher des Titres qui juſtifiaſſent que ce Terrain fût plûtôt de la Comté de Namur, que de celle de Chini. Auſſi le Conſeil d'Eſpagne étoit-il bien embarraſſé ſur la réſolution qu'il devoit prendre. C'étoit dommage que tout ce qui étoit porté par la Ligue d'Auſbourg ne fût pas alors ſur pié ; mais le premier homme n'étoit pas encore levé, ni le premier denier dans la Caiſſe : ce qui faiſoit craindre que ce ne fût un beau projet ſans execution. Quoi qu'il en ſoit, il ne laiſſoit pas de rompre beaucoup de meſures au Roi Très-Chrêtien, dont le deſſein étoit, dit-on, de propoſer à tous les Princes de ruiner les Republiques, auſſi bien que toutes les Villes ou Anſéatiques ou autres, dont le Gouvernement ne reconnoiſſoit rien au deſſus de ſoi. Comme une telle propoſition devoit en flater pluſieurs, & entr'autres ceux qui ne demandoient qu'à s'enrichir des dépoüilles d'autrui, le Roi eſperoit de ſon côté d'en tirer de grans avantages ; mais il reconnut bien-tôt par l'union qui ſe fit contre lui, combien l'on ſe défioit de ſes deſſeins.

1686.

Obſéques du Prince de Conti.

La Cour de France avoit pris le deüil pour le Prince de Condé, & il devoit durer ſix ſemaines. Mais le Roi, qui ne portoit pas le violet pour lui, le prit dé. quelques jours après pour l'Impératrice Eleonore, dont la mort lui fut notifiée par le Comte de Lobkowits, Envoyé de l'Empereur. Cette Princeſſe étoit Fille de Charles de Gonzague, Duc de Mantouë, & de Marie de Gonzague. Elle étoit Veuve de Ferdinand III. qui l'avoit épouſée en troiſiémes nôces. Comme le Roi n'étoit pas encore en état d'aſſiſter aux Obſéques du Prince de Condé, Sa Majeſté choiſit le Prince de Conti pour jetter à ſa place de l'eau benite ſur le corps du Prince ſon oncle. C'eſt une cérémonie qui s'obſerve à la mort des Princes

1686. du Sang ; & il eſt bien juſte qu'ils ſoient diſtinguez de tous les autres. Le Prince de Conti avoit une grande robe de deuil, dont la queuë étoit de cinq aunes de long, & le Marquis de Matignon la portoit. Il étoit accompagné du Duc de Chaunes, Gouverneur de Bretagne & Chevalier des Ordres du Roi ; & environné de vingt des cent Suiſſes de la Garde. Le Marquis de Blainville, Grand Maître des cérémonies, y faiſoit ſa charge. Le corps fut porté à Valeri en Bourgogne, où les Ancêtres du Prince de Condé ont choiſi leur Sépulture, depuis que cette Terre eſt tombée dans leur Maiſon, à cauſe d'une Donation qui lui en fut faite par le Maréchal de St. André. Mais avant que de l'embaumer, on en avoir ôté le cœur, qui avoit été depoſé dans la Paroiſſe de Fontainebleau par l'Evêque d'Autun ; ce fut ce même Evêque qui conduiſit le corps à Valeri, où après avoir été depoſé à l'entrée de l'Egliſe, l'Archevêque de Sens s'en empara comme Métropolitain. Il lui fit un Service ſuperbe, après quoi il le mit auprès de Henri de Bourbon, Prince de Condé, ſon pere. Pour ce qui eſt de l'Evêque d'Autun, étant repaſſé à Fontainebleau, il reprit le cœur enchaſſé dans du vermeil doré, & le porta à Paris ſur un Carreau de velours noir. Le défunt avoit ordonné qu'il fût mis auprès de celui de ſon pere, qui eſt aux grans Jeſuites de la ruë St. Antoine ; ainſi l'Evêque y étant allé, il le remit entre les mains de ces Peres.

Le Roi eſt entiérement rétabli de ſa maladie

Cependant le Roi, qui avoit tenu toute l'Europe en ſuſpens ſur ce qui arriveroit de ſa maladie, ſe trouva enfin hors de danger. Depuis près d'un mois on ne travailloit plus à ſon mal, & les Chirurgiens déclarerent que Sa Majeſté pouvoit marcher & aller en Caroſſe ; mais que tout ce qu'ils deſiroient fut qu'Elle s'abſtint encore quelque tems de monter à cheval. Ce Prince parut alors en public de même qu'avant la maladie. Il avoit toûjours fait l'honneur au Marquis de Louvois de l'avoir près de lui, quand les Chirurgiens avoient quelque operation à faire, ou qu'ils levoient l'appareil. Dès qu'il l'eurent aſſûré qu'il n'y avoit plus rien à craindre, le Roi commanda à ce Miniſtre d'en donner avis à tous les Gouverneurs de Provinces qui étoient abſens de la Cour. Cette nouvelle cauſa un mouvement général parmi les peuples de France, qui firent des réjoüiſſances extraordinaires ; les Villes, les Parlemens, les autres Corps de Juſtice, les Marchands & les Artiſans, s'épuiſerent à l'envi, dans la magnificence des Fêtes qu'ils firent à ce ſujet ; mais ils eurent bientôt lieu de s'apercevoir, qu'on n'avoit pas regardé, avec la reconnoiſſance qu'ils eſperoient, ces marques éclatantes d'affection pour leur Prince. On jugea au contraire par les dépenſes qui s'étoient faites en cette occaſion, que les Bourſes des François étoient un fond inépuiſable, où le Roi pourroit trouver abondamment de quoi ſatisfaire ſon ambition. 1686.

Cérémonie faite à Paris pour découvrir la Statuë de la Place des Victoires.

Ces témoignages de la joye générale des peuples duroient encore, lorſqu'on fit à Paris la cérémonie de découvrir la Statuë du Roi élevée, comme j'ai dit, dans la Place des Victoires. Ce jour fut comme une Apotheoſe ou Conſecration. On la fit avec pompe, en preſence du Prevôt des Marchands & des Echevins de la Ville. Après pluſieurs reverences & génuflexions, on harangua la Statuë, comme ſi elle eût été animée ; & il y eut durant pluſieurs jours des Feux & des Illuminations par toute la Ville, dont les Boutiques furent fermées. Le Maréchal de la Feüillade avoit fondé une Lampe, pour brûler à perpetuité devant cette Statuë, & il ne manquoit plus que cela pour en faire un veritable Autel. Mais le Roi par un effet de modeſtie ſinguliére, ne voulut pas y conſentir. Ce rare témoignage de modération n'empecha point que toute cette production

1686. d'une Flaterie outrée ne devint un Sujet de jalouſie & d'indignation à toutes les autres Cours.

Avantages remportez par les Impériaux en Hongrie.

Celle de Vienne étoit occupée plus ſolidement à la continuation des progrès de ſes Armes dans la Hongrie, où le Baron de Merci & le Colonel Heuſler prirent la Ville d'Etrade ſur la Riviere de Maros; & le Comte de Caraffa ſe rendit Maître de S. Job, dans le tems que les Troupes qui agiſſoient en Croatie s'emparerent des Villes de Jalona, du Grand Claduzza, & du Château de Clanitz. A ces avantages le Duc de Lorraine ajoûta la priſe de Bade, après un Siége ſoûtenu pendant plus de deux mois avec beaucoup d'obſtination, & la défaite de pluſieurs Détachemens envoyez pour entrer dans la Place, en preſence de l'Armée Ottomane ſous les ordres du Grand Vizir Soliman. Ce Duc n'ayant pu trouver l'occaſion de combattre l'Armée Turque après l'avoir ſuivie durant quelques jours, retourna vers Bude & ſe rendit Maître d'Hatuan. Il fit enſuite pluſieurs Détachemens de ſon Armée, dont l'un commandé par le Comte Caraffa, prit la Ville de Seghedin, au Siege de laquelle le Comte d'Herbeſtein & le Marquis de la Vergne furent tuez. Cette conquête fut accompagnée d'une Victoire que le Comte Veterani remporta pres de Zenta ſur vingt mille Turcs qui marchoient au ſecours de la Place aſſiegée. D'autre part le Prince de Bade, qui avoit marché avec un autre Détachement dans la Baſſe Hongrie, prit les Forts de Simonthorna, & de Capoſwar, & la Ville des trois-Egliſes, à l'attaque de laquelle le Prince Eugéne de Savoye ſe ſignala d'une maniére particuliére. Les Impériaux brûlérent enſuite une partie du Pont d'Eſſeck, ſitué ſur la Riviere de Fenne, ſur la Drave, & ſur des Marais que forme cette Riviere.

1687. Attentats du Roi Jacques en Angleterre.

1687. La France & l'Angleterre demeuroient tranquilles pendant ce tems-là, Louis XIV. étant occupé au rétabliſſement de ſa ſanté, & le Roi Jacques à obſerver les mouvemens de ſes peuples, pour y conformer ſes meſures ſelon les occurrences. Il n'en garda bien-tot aucune, & ſe porta à toute ſorte d'attentats. Il commença par l'Etabliſſement de ſept Commiſſaires Eccleſiaſtiques pour juger des affaires de l'Egliſe Proteſtante en qualité de ſes Subdeleguez, & leur donna tant d'autorité, qu'il n'y avoit rien qu'ils ne puſſent faire dans les matiéres qui étoient de leur reſſort. Quantité de Gens furent expoſez a leurs entrepriſes: l'Evêque de Londres n'en fut pas exemt. Perſonne cependant ne ſe mit en devoir de s'y opoſer. Néanmoins comme le Roi Jacques appréhendoit quelque ſoûlevement, il fit déſarmer tous ceux que leur Naiſſance ou leur profeſſion n'obligeoient pas à porter les Armes. Il donna enſuite des Egliſes aux Catholiques-Romains en Irlande & en Angleterre, où tout ſembloit juſqu'alors favoriſer ſes deſſeins. Mais la liberté de Conſcience, qu'il voulut établir dans ſes Etats, fut la Foſſe où il tomba apres l'avoir creuſée; car quoique le Conſeil privé d'Ecoſſe, auquel il envoya la Déclaration, l'eut reçué, de même que celui de Londres: le Parlement d'Angleterre refuſa de l'aprouver. On s'en plaignit encore davantage, quand pour avoir une Declaration favorable a ſon entrepriſe, il uſa d'une Loi qui donne au Roi le droit d'examiner les privileges des Villes, & de les priver quand elles en ont abuſé, des Chartres où ils ſont contenus. On vit bien où tendoit cette liberté de conſcience; parce que donnant par là aux Catholiques-Romains le moyen de faire ouvertement les Fonctions de leur Religion, il étoit comme aſſûré d'en attirer un grand nombre dans ſes Royaumes, dans la penſée de s'en ſervir pour détruire la Religion Proteſtante.

Ligue d'Aug.

Ce fut dans ce tems-là que l'Empereur

1687. fit la fameuſe Ligue d'Auſbourg, avec tous les Princes & Etats de l'Empire, avec les Hollandois, le Duc de Lorraine, & le Prince d'Orange, pour tirer raiſon des Uſurpations faites ſur l'Empire par le Roi de France, & arrêter les ſuites du deſſein qu'avoit eu ce Prince de l'envahir. La continuation des progrès de ſes Armes en Hongrie lui donna la hardieſſe de ſe portet à une réſolution auſſi juſte que neceſſaire.

bourg contre la France.

Il y eut pourtant peu de tems après en la haute Hongrie, une conſpiration générale pour égorger toutes les Troupes Impériales. Mais elle n'eut point d'effet ayant été découverte, & le Comte Caraffa eut ſoin d'en empêcher les ſuites, pendant que le Duc de Lorraine ſe diſpoſoit à paſſer la Riviere de Drave pour attaquer l'Armée Ottomane qui étoit campée près d'Eſſeck. Ce Prince trouva beaucoup d'obſtacles à ſurmonter pour venir à bout de ce deſſein. La Drave étoit debordée, & les campagnes des environs entiérement couvertes. Ce paſſage fut ſuivi d'autres difficultez ; les Turcs étoient retranchez ſous la Forteresſe d'Eſſeck, & les Impériaux ſouffrirent d'abord quelque échec pour s'en être aprochez ; & n'ayant pu attirer les Infidéles à une action, la retraite qu'ils firent fut dangereuſe, parce qu'ils ſe virent obligez de repaſſer la Drave. Cependant ces mouvemens, dont le Duc de Lorraine ne tira pas l'avantage qu'il s'étoit promis, ayant fait prendre le change aux Turcs, ils ſortirent de leurs retranchemens & ſuivirent l'Armée Impériale, dans la penſée que c'étoit la peur qui la faiſoit retirer. Ils joignirent donc l'Arriégarde, & l'attaquerent avec furie; mais le Duc de Baviére qui la commandoit les ayant repouſſez, ils revinrent encore, ce qui attira une affaire générale, dans laquelle les Impériaux eurent tout l'avantage, quoi-qu'inferieurs en nombre ; les Turcs laiſſerent ſur le champ de Bataille plus de douze mille morts. Le Prince de Commerci y fut bleſſé, & le Comte Zinzendorf eut une jambe emportée d'un boulet de Canon. Cette Bataille ſe donna * dans la plaine voiſine des Châteaux de Harzan & de Mohatz au deſſus du lieu où la Drave entre dans le Danube ; vers le même endroit où Loüis, dernier Roi de Hongrie, fut defait par Soliman II. & perdit la vie avec trente mille des ſiens. Cette Victoire donna de grans avantages aux Impériaux. Le Comte de Dunevald ſe rendit Maître de Butzin, d'Eſſeck, de Walpo, Walkovar, d'Orovitze & de Poſſega, dans la baſſe Hongrie & dans l'Eſclavonie, pendant que le Duc de Lorraine, ayant marché en Tranſilvanie, obligea le Prince Michel Abaffi à recevoir dans les places de ſon Etat les Troupes Imperiales, & à ſe mettre lui-même ſous la protection de l'Empereut.

1687.

Conſpiration en Hongrie, cõtre les troupes Imperia. les Bataille contre les Turcs.

Ce Monarque fit couronnet peu après ** l'Archiduc Joſeph ſon Fils, Roi de Hongrie, s'étant démis de ce Royaume en ſa faveur ; & les Etats du païs, aſſemblez à Preſbourg pour y donnet leur conſentement, en déclarerent la Couronne déſormais hétéditaire dans la Maiſon d'Autriche, quoi qu'elle eût été élective juſqu'alors. Pendant que ces choſes ſe paſſoient, la Forteresſe d'Agria ou d'Erlavv, ſe rendit aux Impériaux après un blocus de deux ans.

L'Archiduc Joeſph eſt couronné Roi de Hongrie.

La Fortune ne fut pas moins favorable aux Venitiens, qui mirent en déroute l'Armée Ottomane du Seraskiet, ſous les ordres du Comte de Konigsmark dans la Morée. Le Prince Philippe de Savoye, le Prince de Turenne, & le Marquis de Crequi, ſe ſignalerent dans cette occaſion. Cette Victoire cauſa une ſi grande épouvante dans le païs, que le Généraliſſime Moroſini s'étant preſenté avec l'Armée Navale devant

Avantages remportez en Morée par les Venitiens.

* *Le douziéme Août.*
** *Le 9. Decembre.*

1687. la Ville de Patras, la Garniſon demanda à capituler. Les deux Châteaux du Détroit de Lepanthe, & la Ville & Forteresſe de ce nom, ſe rendirent auſſi ſans reſiſtance.

Brouilleries entre les Cours de France & de Rome au ſujet des Franchiſes.

La bonne intelligence de la Cour de France & de celle de Rome étoit alterée depuis quelque-tems, comme je l'ai marqué ci-devant; elle fut cette année entiérement rompuë, peu après la mort du Duc d'Etrées *, Ambaſſadeur du Roi T. C. auprès du Pape. Le Souverain Pontife † avoit réſolu d'abolir le Droit de Franchiſes accordé aux Miniſtres des Souverains, en vertu du quel on ne pouvoit arrêter perſonne dans l'étenduë & aux environs de leur Hôtel, pour quelque crime que ce fût; & quoiqu'il eût d'abord trouvé des difficultez à l'execution de ce deſſein, il avoit enfin porté l'Empereur & la plûpart des Puiſſances, accoûtumées d'avoir des Miniſtres à Rome, à donner les mains à ce qu'il ſouhaitoit. Mais n'ayant pas trouvé les mêmes diſpoſitions du côté du Roi de France, il en avoit laiſſé joüir le Duc d'Etrées ſon Ambaſſadeur *, avec proteſtation qu'après lui il n'en recevroit plus aucun qui n'y eût renoncé.

Remontrances du Nonce au Roi, qui n'y fait aucune attention.

Le Duc d'Etrées étant mort, le Cardinal Ranucci, Nonce en France, fit au Roi des remontrances ſur ce ſujet. Il lui inſinua que le Pape ne doutoit point qu'étant le Fils Aîné de l'Egliſe, il ne temoignât autant de zele que l'Empereur, & les Rois d'Eſpagne, de Pologne & d'Angleterre, qui s'étoient volontairement démis de ce Droit. Mais le Roi, bien loin d'y faire attention, répondit avec fierté *qu'il ne s'étoit jamais reglé ſur l'exemple d'autrui, & que Dieu l'avoit établi pour ſervir d'exemple aux autres.* Il nomma pour Ambaſſadeur à Rome le Marquis de * Lavardin, à qui il donna ordre de ne rien relâcher des Droits de ſes prédéceſſeurs. Il le fit eſcorter à ſon arrivée à Rome par huit cens hommes, tirez d'entre les Officiers de ſes Troupes & des Gardes-Marine. Ce Miniſtre entra ſans obſtacle dans cette capitale de l'Empire Papal, & ſe mit en poſſeſſion des Franchiſes. Il fut pourtant declaré dans la ſuite excommunié, ſelon la Bulle *In cœnâ Domini*, pour être entré dans Rome en équipage de guerre, & le Pape refuſa de le reconnoître pour Ambaſſadeur. 1687.

Suite de cette affaire.

Cette démarche de la Cour Romaine étant regardée par le Roi de France comme une Déclaration de Guerre, il ne garda plus de meſures avec elle. Son Nonce eut ordre de ne point ſortir de ſa Maiſon; & les Avocats Généraux Talon & Lamoignon, auſſi bien que le Procureur Général, interjetterent Appel de l'Interdiction de l'Egliſe Saint Loüis, où le Marquis de Lavardin avoit fait ſes Dévotions; ce qui fut ſuivi d'un Arrêt du Parlement de Paris, par lequel on appelloit des Injuſtices du Pape au futur Concile, & l'on déclaroit nulle l'Interdiction, proteſtant de nullité de la Bulle, & de ce qui s'étoit fait à Rome en conſequence. Cependant le Marquis de Lavardin continua de paroître dans cette Ville avec le même éclat, frequentant les Egliſes & faiſant d'autres démarches, qui pourtant ne lui ſervirent de rien, puiſqu'il ne fut jamais reconnu pour Ambaſſadeur.

Si le Pape ou le Roi eut raiſon de la pouſſer. *Lettre ſur les Affaires du temps.*

Quelques raiſons qu'ait euës Sa Majeſté T. C. pour vouloir que ſes Ambaſſadeurs continuaſſent à joüir de cette prérogative: il eſt très-certain que le Roi eût aquis pour le moins autant de gloire à s'en relâcher, qu'à la vouloir maintenir; puiſque ces ſortes de Franchiſes ne ſont bonnes qu'à proteger les

* *Annibal d'Etrées.*
† *Innocent XI.*

* *Charles de Beaumanoir.*

1687. criminels contre les pourſuites de la Juſtice. Mais d'un autre côté, quelques droits qu'eût le Pape dans cette affaire, on peut dire auſſi que s'il n'avoit pas été d'humeur à la pouſſer, rien ne l'obligeoit d'en venir ſi bruſquement à une Excommunication, ni de ſe roidir comme il fit pour un privilege dont quelques uns de ſes Prédéceſſeurs & lui même avoit autoriſé la poſſeſſion. Et encore moins dans un tems où la France venoit de lui enfanter avec travail de nouveaux enfans aſſez rebutez d'un effort ſi douloureux, pour avoir beſoin de tout ſon ménagement & de n'être pas ſcandaliſez de nouveau. Ainſi ce n'étoit pas la ſaiſon d'éclater & le ſeul interêt de la Religion devoit étoufer cette querelle, ou du moins la ſuſpendre juſques à un autre tems. Il eſt donc aiſé de voir que ce fut là un pretexte plûtôt qu'un ſujet légitime de rupture ; & que pour trouver la véritable cauſe de cette méſintelligence, il faut remonter plus haut & recourir à d'autres motifs que ceux qui parurent, ſelon la politique des Grans. Le Pape & le Roi eurent divers mécontentemens réciproques, qui après avoir couvé long-tems, éclaterent aux premieres occaſions. Le Pape, ſelon le flegme Italien, ne voulut pas commencer le premier à dire tous ſes chagrins, il ſe contenta de les faire ſentir. Mais la Cour de France plus impatiente, ſe voyant piquée au vif, ne put s'empêcher de faire paroître les ſiens, & le Sr. Talon prit ſoin de les découvrir.

Plaintes de la France contre le Pape.

On ſe plaignoit premierement : que le Pape avoit *conçu le deſſein depuis pluſieurs années de ſe declarer ennemi de la France.* On l'accuſoit *de partialité en faveur de ceux qui ſont ennemis ou jaloux des proſperitez de cette Couronne; & d'affecter de donner du dégoût à la France dans des choſes indifferentes & dans celles même qui ſeroient très avantageuſes au bien de la Religion.* Ces expreſſions renferment beaucoup de choſes en peu de mots. Cependant comme on ne voit pas que le Pape ſoit entré dans aucune Ligue contre la France, ni qu'il ſe ſoit declaré ſon ennemi; & qu'au contraire il a toûjours paru ſouhaiter l'union des Princes Chrêtiens contre leur ennemi commun : ces expreſſions ne pouvoient ſignifier autre choſe, ſinon qu'il avoit déſaprouvé en pluſieurs occaſions les deſſeins & les démarches de la France, ſoit à l'égard de ſes Voiſins, ou à l'égard des affaires Eccleſiaſtiques, & même de celles qu'on crut devoir être aplaudies, comme *avantageuſes au bien de la Religion.* Peut-être même y faut-il comprendre tant de converſions forcées dont la France ſe fit honneur, & qui aparemment n'avoient pas été du goût de ce Pape, s'il étoit tel qu'on le dépeignit en ce tems-là. L'examen qu'on pourroit faire de ces motifs donneroit lieu d'entrer dans ce détail, que le Sieur Talon n'explique point. Mais il ſuffit de remarquer en paſſant dans cet exemple, que ſelon le Stile de la Cour de France, c'eſt être ſon ennemi, que de n'aprouver pas tout ce qu'elle fait. D'où ſans doute elle voudroit inférer encore aujourd'hui, qu'elle ne fait rien que de juſte ; puiſque ſi elle croyoit qu'elle pût avoir tort, on pourroit la condamner, ſans paſſer pour ſon ennemi. Mais ſi elle conteſte l'Infaillibilité au Pape, comment pourroit-elle ſe l'attribuer ? Si elle prétend avoir la liberté d'examiner les Bulles de Rome & de les déclarer nulles & abuſives ; comment peut-elle conteſter au Pape, dont le Caractere eſt reconnu, la même liberté de déſaprouver & de condamner ce qu'il trouve d'injuſte dans la conduite de la France ? Le ſecond ſujet de plainte contre le Pape fut le refus qu'il fit d'accorder des Bulles aux Prélats nommez par le Roi, en ſorte, dit le Sieur Talon, que *cette opiniâtreté étoit cauſe que trente cinq Egliſes Cathedrales demeuroient deſtituées de Paſteurs.* Ce refus étoit d'autant plus ſenſible au Roi, qu'il

1687.

1687. faiſoit profeſſion de n'avancer aux dignitez Eccleſiaſtiques que des Sujets d'un mérite reconnu. mais le Pape le couvrant du pretexte que ces Prélats n'avoient pas une ſaine Doctrine, c'étoit attaquer l'Egliſe Gallicane & réveiller les jalouſies de la France ſur les entrepriſes de la Cour de Rome. Car on voyoit bien que ces Prélats n'avoient point d'autre héréſie que celle de combattre les pretentions exceſſives du Siége Romain; & la puiſſance du Roi y étoit trop intereſſée, pour les abandonner & pour ſe relâcher ſur un point ſi délicat.

Le Pape accuſé de Janſeniſme *Lett. ſur les Mat. du tems*

Mais outre ces griefs, il y en eut un autre ſur lequel il ſembloit que le Sieur Talon ne faiſoit que gliſſer, qui pourtant étoit d'un grand poids dans la conjoncture d'alors, & qui aura contribué plus qu'aucun autre à la diviſion des deux Cours. C'eſt qu'on accuſa ce Pape de n'avoir ceſſé *depuis qu'il fut aſſis ſur la Chaire de St. Pierre d'entretenir commerce avec tous les Janſeniſtes, de les avoir comblez de ſes graces, d'avoir fait leur éloge, de s'être declaré leur Protecteur;* & on ajoûtoit *que cette Faction dangereuſe qui n'avoit rien oublié pendant trente ans pour diminuer l'autorité de toutes les Puiſſances Eccleſiaſtiques & Seculiéres qui ne lui étoient pas favorables, érigeoit alors des Autels au Pape, parce qu'il apuyoit & fomentoit leur Cabale, &c.* Il y avoit là quelque choſe d'aſſez ſingulier: on ne pouvoit comprendre en quoi conſiſtoit ce Grief qui étoit ſi fort éxageré, à moins que d'y ſupléer & d'y ſous-entendre quelque choſe, que le Sieur Talon ne voulut pas dire. Il eſt vrai que les Janſeniſtes, ou pour parler plus juſte, les cinq propoſitions attribuées à Janſenius, furent condamnées par les Decrets d'Innocent X. & d'Alexandre VII. Mais ce different fut terminé ſous Clement IX. avec défenſe de le renouveller & même de traiter de Janſeniſtes ceux qui s'étoient ſoûmis aux Conſtitutions des Papes. Il n'eſt donc plus queſtion d'en parler, & par conſequent le Pape Innocent XI. pouvoit entretenir commerce avec eux & les combler de ſes graces, ſans que la France eût droit de le trouver mauvais. Il y a plus; car quand même le Pape auroit cru que les Decrets d'Innocent X. & d'Alexandre VII. avoient été trop loin, & qu'entrant dans cette fameuſe diſtinction du *Fait* & du *Droit*, il auroit trouvé que les Janſeniſtes étoient bien fondez dans leurs exceptions, & qu'on les avoit injuſtement perſecutez, où auroit été le mal de tout cela à l'égard de la France? Avoit-elle d'autres interêts dans cette diſpute que le Saint Siége? Ou étoit-elle perſuadée que les Decrets des Papes ſont infaillibles & irrévocables? Il n'y a point d'aparence: le Sieur Talon dit au contraire que les retractations des Papes prouvent qu'ils ne ſont point infaillibles. Quand donc Innocent XI. auroit retracté les Decrets de ſes prédéceſſeurs, il n'eût rien fait en cela de nouveau; & la France eût auſſi bien pu s'aplaudir en faiſant executer la retractation, comme elle s'aplaudit dans le diſcours du Sieur Talon d'avoir fait executer ces Decrets: d'autant plus que tout le monde étoit trop bien inſtruit des véritables interêts de cette diſpute, & du peu de fondement qu'il y avoit pour faire tant de bruit.

Motif ſecret de l'indiſpoſition du Roi contre lui.

Il ſeroit donc inutile de raiſonner davantage, pour prouver qu'il y avoit un autre interêt caché que le Sieur Talon ne voulut pas dire, mais que tout le monde ſavoit, & que l'on voit encore aujourd'hui; puiſque dans le langage de la Cour, être Ami des Janſeniſtes, c'eſt être Ennemi des Jeſuites, & par conſequent de la Cour. Le pouvoir du Conſeil de Conſcience de Sa Majeſté étoit trop connu, de même que les perſonnes qui le compoſoient, les interets qui les faiſoient agir, & la part qu'elles avoient dans tous les mouvemens politiques. Il ſuffit de dire que ce Pape ayant marqué en

1687.

1687. en pluſieurs occaſions qu'il avoit meilleure opinion de la conduite des Janſeniſtes que de celle des Jeſuites : c'en étoit aſſez pour ſuſciter au Pape des affaires avec la France, & pour perſécuter de plus fort les Janſeniſtes : & il ne falloit pas être fort clair-voyant, pour juger que l'affaire des Quiétiſtes *, qu'on lui endoſſa encore depuis, & dont Mr. Talon fait un nouveau ſujet de plainte, n'étoit qu'une ſuite de ce vieux levain. Admirons ce que peut la viciſſitude des tems ! Jamais Societé ne trouva plus d'obſtacles dans ſes commencemens que celle des Jeſuites en avoit eſſuyé en France : elle n'avoit pour elle que les Bulles de Rome & ſon induſtrie ; & elle avoit tout contr'elle, la Sorbonne, l'Egliſe Gallicane & le Parlement de Paris. La Sorbonne étant conſultée en 1554. declara que *cette Societé étoit née pour troubler la Paix de l'Egliſe, & pour la Deſtruction plûtôt que pour l'Edification.* Sept ans après l'Egliſe Gallicane ne conſentit à ſon établiſſement, ni le Parlement ne le vérifia, que ſous des reſtrictions conſidérables que ces Péres violerent peu de tems après, & entr'autres celle-ci, *qu'ils ne prendroient plus le Titre de Compagnie de Jeſus.* En 1594. ils furent bannis du Royaume, comme *Corrupteurs de la Jeuneſſe, Perturbateurs du repos public, & Ennemis du Roi & de l'Etat*, par l'Arrêt du Parlement rendu à l'occaſion du Parricide de Jean Châtel ; & ils ne furent rétablis en grace, que par la faveur & le credit de la Cour de Rome. Cependant la Scene changea bien depuis. Ils eurent pour eux toute l'Autorité de ces Corps qui leur étoient autrefois ſi contraires, & contr'eux le Chef de l'Egliſe qui avoit été leur unique apui. Ceux qui avoient attaqué leur Morale paſſoient au tems dont je parle pour Orthodoxes à Rome & pour Hérétiques en France ; & l'on vit un Avocat Géneral du Parlement les traiter de *Cabale & de Faction dangereuſe*, dont le Pape étoit le Fauteur : pendant que les Jeſuites étoient regardez comme les Amis de la Cour & les Partiſans de la France dans ſes Demêlez avec Rome. C'eſt ainſi que les noms & les opinions changent avec la mode, & que Molinos, qui paſſoit auparavant pour un honnête homme, même au jugement de l'Inquiſition, paſſa depuis pour un infâme, que l'Inquiſition & le Pape furent contraints d'abandonner à la fureur de ſes Ennemis. Si les Quiétiſtes ont éprouvé ce revers, & ſi les Janſeniſtes, qui n'ont jamais fait un Corps & qu'on a ſi fort diſperſez, paſſent encore pour une Cabale & pour une Faction ; que ſeroient les Jeſuites, s'il pouvoit arriver un jour que l'Autorité Papale & Royale ſe tournaſſent contre eux & peſaſſent à une même balance de droiture les biens & les maux qu'ils ont apportez à l'Egliſe ? Je reviens aux ſujets de mécontentement que le Pape pouvoit avoir. 1687.

Griefs du Pape contre la France. *Lett. ſur les Matiéres du tems.*

Je mets au premier rang, avec l'Auteur que je cite ici, le mauvais traitement que l'on fit en France aux Janſeniſtes, après l'accommodement de Clement IX. ſon prédéceſſeur, d'autant plus qu'il reconnut bien-tôt qu'on ne les perſecutoit, qu'à cauſe de l'eſtime qu'il avoit pour eux, & que plus il s'étoit entremis en leur faveur, plus on s'étoit appliqué à les détruire & à les diſſiper entiérement : ce que le Pape regarda comme une injuſtice & un mépris fait à ſa Perſonne & à ſon Caractere. J'ajoûte en ſecond lieu, la mauvaiſe conduite des Jeſuites que le Saint Pere trouva en ſon chemin, tant dans cette affaire que dans pluſieurs autres. Il dut trouver fort étrange que des Gens, qui ne s'étoient élevez que par une dépendance abſoluë du Siége Romain, ſemblaſſent avoir pris à

* *Au ſujet du Livre des* Maximes des Saints, *fait par Mr. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, dont nous parlerons dans la ſuite.*

1687 tâche, ſous ce Pontificat, de ſe faire un apui de la France contre les ordres & les interêts du St. Siége; en ſorte qu'à peine put-il venir à bout de faire chaſſer de la Societé le Pere Maimbourg. Encore ne fut-ce que pour le voir recompenſer d'une meilleure condition & pour prêter ſa plume avec plus de liberté aux interêts de la Cour contre ceux de Rome. Et comme le Pape ſentit trop bien le pouvoir du Pere de la Chaiſe ſur l'eſprit de Sa Majeſté, il ne manqua pas de lui imputer tous les coups qui furent portez contre ſon Autorité; de même que tous les deſordres de la Cour, auſquels il conniva; dont quelques-uns furent ſi éclatans, que le Pere fit juger qu'il avoit plus à cœur l'interêt de ſon poſte, que les Loix d'une Morale ſevere.

Le Pape s'aperçut encore mieux du deſſein qu'on avoit de le mortifier; lors que le Clergé, aſſemblé pour les affaires de la Regale, prit occaſion de renouveller l'ancienne diſpute touchant ſon infaillibilité & la ſuperiorité des Conciles, pour ſe déclarer ouvertement contre ſes prétentions & les condamner, dans un tems où il ne s'agiſſoit point de ce differend: ce qu'il regarda comme une injure faite à ſon Autorité de propos deliberé. On peut juger auſſi que ce ne fut pas ſans chagrin, qu'il vit la France s'emparer de Straſbourg par force, & de Caſal par aquiſition, ſi-tôt après la paix de Nimégue: laquelle ſembloit n'avoir terminé la guerre, que pour donner lieu à la France de la continuer plus ſurement, ſous l'image de la Paix. On ne pouvoit pas faire un autre jugement de tant d'entrepriſes & de violences exercées ſur les Etats voiſins, ni de l'établiſſement fameux des Chambres de Mets & de Briſac, en vertu duquel on ſoûtenoit que ces Actes d'hoſtilité étoient des executions & non des infractions aux Traitez de Paix.

Le Pape avoit regardé ſur tout la priſe de Luxembourg comme un trouble qu'on voulut aporter aux progrès de l'Empire, qui étoit le grand ſujet de ſes ſoins & de ſes deſirs. Il s'y étoit confirmé encore par le peu de part qu'on avoit pris en France aux réjoüiſſances publiques de ſes heureux ſuccès, d'autant plus que S. M. T. C. ayant levé la premiere fois le Blocus de Luxembourg, en faveur des progrès de l'Empire, on avoit vu neanmoins qu'une raiſon ſi ſpecieuſe n'avoit pas empêché la priſe de cete Place dans un autre tems plus favorable. Mais ſur-tout que ne penſa-t-il point, lorſqu'il vit Gênes bombardée & dans le riſque d'être miſe en cendres, pour des ſujets de plaintes très-legers au prix du feu auquel elle étoit condamnée? La guerre, telle qu'on l'avoit pratiquée juſqu'alors entre les Etats Chrêtiens, n'étoit déja qu'un trop grand Fleau, ſans le rendre encore plus terrible par ces maniéres incendiaires, qui renverſent toutes les limites dont on avoit auparavant borné ſes fureurs. Il y a lieu de croire que le S. Pere en fut extrêmement allarmé & choqué, ſoit comme Prince voiſin, ſoit comme pere commun des Catholiques-Romains. 1687.

Prétextes que prirent les deux Cours pour éclater.

Voilà à peu près de part & d'autre quels furent les ſujets des mécontentemens réciproques, & les véritables cauſes de l'aliénation des eſprits, qui n'attendoient qu'un pretexte pour éclater. La France accoutumée à vaincre & enflée du mérite de tant de converſions & de proſcriptions du parti Proteſtant, prétendoit par ce Sacrifice les aplaudiſſemens & non le refus du St. Siége: mais ce Sacrifice, tout grand qu'il étoit, ne pouvoit plaire à Rome, pendant qu'on refuſoit au St. Pere celui de l'obéiſſance. De ſorte que pour s'opoſer à ſes hauteurs & pour ramener les choſes à un ordre plus ſtable, il crut avoir beſoin de ſoûtenir avec vigueur une affaire d'éclat. Ce fut dans cette vûë qu'il affecta de dou-

1687. ner pluſieurs dégoûts à la France dans les occaſions qui s'en preſenterent: même juſques à refuſer les Bulles à tous les Prélats nommez par la Cour qui lui étoient ſuſpects, juſques à ce qu'enfin, ayant trouvé l'affaire des Franchiſes juſte & ſpécieuſe pour mortifier la Cour, il ſaiſit ce prétexte avec la vigueur que chacun ſait, ſans héſiter ſur l'Excommunication d'un Ambaſſadeur & paſſant par deſſus tous les égards qui l'en devoient empêcher. La France d'un autre côté, piquée de cet affront, caſſa comme on a vû, les Bulles du Pape & ſe fit reſpecter par force au milieu de Rome. En ſorte qu'on ne vit des deux parts que matiére à un grand embraſement.

Réjouiſſances faites dans le Royaume pour le rétabliſſement de la ſanté du Roi.

Cependant la ſanté du Roi alloit toûjours de mieux en mieux, & toute la France en témoignoit une joye inconcevable. Il n'y avoit point de Ville où l'on n'en rendit des actions de graces à Dieu, & c'étoit toûjours avec une telle affluence de peuple, qu'il étoit aiſé de juger de la part que chacun y prenoit. Toutes les Communautez de Paris s'aquitterent de ce devoir, auſſi bien que tous les Arts & Métiers; en quoi chacun tâchoit de ſurpaſſer ſon compagnon; ſans conſiderer, que bien loin que Dieu demandât tant de faſte, il aimoit mieux qu'on le priât dans quelques endroits, où il y eut moins de diſtraction. Auſſi n'étoit-ce pas tant à lui que la plûpart ſongeoient, qu'à plaire à Loüis le Grand, qui, à ce qu'on diſoit, prenoit beaucoup de plaiſir à ce faire conter tout ce que les peuples firent en cette occaſion. Cependant l'Archevêque de Paris, qui ne le cédoit à nul autre, quand il s'agiſſoit de témoigner au Roi le zele & l'affection qu'il avoit pour ſa perſonne, officia pontificalement dans l'Egliſe Cathedrale. Ce fut pour clore toutes les prieres qui s'étoient faites dans cette Egliſe, tant que ce Monarque avoit été en danger; & comme on avoit obtenu ce[] qu'on lui demandoit, cette Cérémonie finit par un *Te Deum* en Muſique. 1687.

Voyage de ce Monarque à Paris pour en remercier Dieu.

Enfin le Roi vint à Paris lui-même deux jours après, pour rendre graces à Dieu du parfait rétabliſſement de ſa ſanté. Monſeigneur étoit dans le même Caroſſe, avec Madame la Dauphine, Monſieur & Madame. Tout le peuple, qui ſavoit qu'il devoit venir, ſe poſta ſur les avenuës, & depuis les Fauxbourgs juſques à l'Egliſe Notre-Dame, où il fut deſcendre, ce ne furent qu'acclamations de *Vive le Roi!* L'Archevêque l'attendoit à la porte à la tête du Chapitre, & le Roi étant entré dans l'Egliſe y entendit la Meſſe. De là il ſe rendit à l'Hôtel de Ville, & trouva ſur ſon chemin tout autant de peuple, & même davantage, qu'il n'en avoit trouvé en arrivant à Nôtre-Dame. C'étoit par tout les mêmes acclamations, & les ruës étant trop étroites pour contenir tout le monde, il y en avoit aux Fenêtres une quantité prodigieuſe. Le Pont Nôtre-Dame, par où le Roi paſſa, étoit tendu de riches tapiſſeries. Il y avoit des toiles d'un côté à l'autre de la ruë, qui formoient une eſpece de Ciel, & on avoit embelli tout cela de peintures & de luſtres. Le Roi paſſa de là ſur le Quai Pelletier, qui étoit bordé d'une ſi grande multitude de peuple du côté de l'eau, qu'on ne voyoit point de parapet. Il y en avoit juſques ſur le Pont qui va du Cloître Notre-Dame dans l'Iſle, comme s'ils euſſent pu voir le Monarque de ſi loin. Le Caroſſe de Sa Majeſté étoit obligé d'aller lentement dans tous ces endroits-là, par la difficulté qu'il avoit de percer la foule. Sur tout lorſqu'il fut à la Greve, cette place ſe trouva remplie d'une infinité de peuple, qui faiſoit les mêmes acclamations qui s'étoient faites ailleurs. Enfin le Roi étant arrivé à l'Hotel de Ville, le Prevôt des Marchands & les Echevins le reçurent à la porte, & le conduiſirent à la Chambre de la Reine, où il y avoit une Table de 55. couverts.

1687. Elle fut ſervie avec tant de magnificence, que quand c'auroient été les Officiers de la bouche qui s'en ſeroient mêlez, ils n'auroient pu s'en mieux aquiter. Ce qui fut le plus admiré, c'eſt que quoi que chaque Service fût de cent plats (& il y en eut trois de la ſorte) il n'y en eut pas un, dont les bords ne fuſſent couverts des plus belles fleurs, comme ſi l'on eût été au milieu du Printems *. Il y eut outre cela quatre Tables de trente couverts chacune, pour les Seigneurs de la Cour, & elles furent ſervies avec la même magnificence & la même delicateſſe. Tant que dura le repas, il y eut un Concert de haut-bois & de violons. Mais il ne fut point entendu au dehors à cauſe du grand bruit que faiſoit la multitude. Ce qui aidoit beaucoup à ce bruit, c'eſt que dans la place de Grêve il y avoit cinq Fontaines qui jettoient du vin, une au milieu, & les autres aux quatre coins de la place. Cela dura depuis le matin juſqu'au ſoir. Ce fut le Prevôt des Marchands qui ſervit le Roi à dîner, & les Echevins ſervirent Monſeigneur, Madame la Dauphine, Monſieur & Madame. Avant & après le dîner le Roi ſe fit voir aux fenêtres, & à chaque fois que le peuple l'aperçut, il recommença ſes acclamations. Le Roi ſorti de l'Hôtel de Ville ſur les trois heures, & s'en retourna par la place des Victoires, ſous prétexte, à ce qu'on dit, de ſe faire voir au reſte du peuple de Paris. Par tout où il paſſa, ce ne furent qu'acclamations pareilles à celles que j'ai raportées, cela dura long-tems; car au ſortir de la place des Victoires, le Roi prit ſon chemin du côté de l'Hotel de Vendôme, où il y avoit encore une autre Place qu'on deſtinoit pour élever un Monument à ſa Gloire. En ſortant de Paris il trouva pendant deux lieuës des Illuminations, & des Feux d'Artifice le long de la Riviere de Seine. Il arriva enfin à Verſailles, fort content de l'affection que le peuple de Paris lui avoit temoignée. 1687.

Il va enſuite à l'Hôtel de Ville où il eſt traité magnifiquement.

La Cérémonie du Bâtême des Enfans de Monſeigneur le Dauphin fut faite * cette année dans la Chapelle de Verſailles. Les trois Princes y furent portez ſur les Fonts par la Maréchale de la Motte, Gouvernante des Enfans de France. Le Duc de Bourgogne eut le Roi pour Parain & Madame pour Maraine. Monſieur fut Parain du Duc d'Anjou & Mademoiſelle la Maraine; & le Duc de Chartres avec Mademoiſelle d'Orléans preſenterent le Duc de Berri. Tout cela ſe fit ſans Cérémonie, & il s'en eſt vu ſouvent davantage aux Bâtêmes des particuliers. Mais le Roi ne s'en mit pas en peine, non plus que de prendre des Parains & des Maraines chez les Princes Etrangers; ce qu'il auroit fait s'il eût voulu rendre la choſe plus ſolemnelle.

Bâtême des Enfans de Mr. le Dauphin.

Sa Majeſté fonda auſſi cette année la Communauté de Saint-Cyr, deſſein digne de la magnificence Royale, pour ſoulager les beſoins de tous les Etats de ſon Royaume. Celui de la pauvre Nobleſſe étant le plus a plaindre; le Roi, qui avoit pourvu à l'éducation & à la ſubſiſtance de leurs Enfans mâles, par l'établiſſement des Compagnies de Cadets, voulut faire la même choſe pour leurs Filles. Dans cette vûë il fit bâtir à St. Cyr près de Verſailles une magnifique Maiſon, avec près de deux cens mille livres de revenu **, pour l'entretien ou pour l'établiſſement des Demoiſelles qu'on y reçoit dès la plus tendre jeuneſſe. Il y a 36. Dames Profeſſes pour les inſtruire & le nombre neceſſaire de Sœurs pour les ſervir. Les Dames doivent être tirées du nombre des Demoiſelles † qui ont été élevées dans la Mai-

Etabliſſement de Saint-Cyr.

* *Ce fut à la fin de l'hiver.*

* *Le 18. Janvier.*

** *Y compris l'Abbaye de Saint Denis, qui y fut annexée.*

† *Ces Demoiſelles ſont au nombre de 300.*

1687. ſon ; & aux Vœux ordinaires elles en aioûtent un quatriéme, qui eſt de conſacrer leur vie à l'Education de ces jeunes Filles. Outre les Exercices de pieté, on leur enſeigne auſſi juſqu'à l'âge de 20. ans tout ce qui peut convenir à leur qualité & à leur Sexe, afin qu'en ſortant de cette Maiſon, ou pour s'établir dans le monde ou pour embraſſer la vie Religieuſe, elles portent par tout des exemples de Modeſtie & de Vertu. Le Roi ſeul & ſes Succeſſeurs peuvent donner ces places ; & cette Communauté ne peut jamais recevoir aucun bien-fait que des Rois & des Reines de France. Mais parce que cette Maiſon avoit été formée par les ſoins & par la conduite de Madame de Maintenon, Sa Majeſté voulut qu'elle ſeule pût faire à cette Communauté tels préſens & telles Donations qu'il lui plairoit, ſoit de ſon vivant ou après ſa mort, ſans tirer à conſequence.

Jeux de hazard défendus.

Les deſordres que cauſoient les Jeux de hazard étoient venus à un tel excès, que pour y remedier, le Roi, en renouvellant les anciennes Ordonnances, fit donner un Arrêt * en ſon Conſeil portant défenſe de jouër au *Hoca*, à la *Baſſette*, & au *Lanſquenet*, à peine de trois mille livres d'Amende contre les Maîtres des Maiſons où l'on jouëroit ces jeux-là. Mais quelque ſages que ſoient ces Ordonnances, quel fruit en peut-on retirer, ſi l'on ne tient la main à les faire executer à la rigueur ? Il ſemble même qu'on devroit y attacher des peines ſi rudes, au moins pour la jeuneſſe juſqu'à un certain âge, qu'elle ſe corrigeât ſur ce penchant ruineux. La raiſon eſt qu'il y a très-peu de jeunes Gens qui ſachent bien jouër, quoi que la plûpart croyent le ſavoir mieux que les autres. D'ailleurs n'ayant pas le jugement aſſez formé pour pouvoir conduire ſur cela leur bonne ou mauvaiſe fortune, la vivacité de leurs paſſions leur attire ſouvent des querelles au jeu, qui, bien ou mal ſoûtenuës, ſont également à craindre. Enfin le moindre mal qui arrive à un homme qui aime le jeu avec excès, c'eſt d'ordinaire la ruïne de ſa Maiſon, & toûjours la perte d'un tems qui lui ôte celui de faire ſa Cour & ſa fortune, & de ſe former l'eſprit & la conduite par la lecture & les converſations. 1687.

Avantages remportez ſur les Algeriens, & & ſur les Iroquois

Les Algeriens, au préjudice du Traité fait avec eux, n'avoient pas laiſſé de faire quelques courſes ſur les Vaiſſeaux François. Mais ſur la fin de Septembre, leur Vice-Amiral, armé de quarante piéces de canon, fut coulé à fond près de Ceuta après un rude combat : quatre-vingt dix-huit Pirates qui le montoient furent faits priſonniers, & il en fut tué plus de trente ſans les bleſſez. Sur la fin de l'année le Marquis d'Amfreville, chef d'Eſcadre, eut encore un avantage ſur les Algeriens, ayant fait échoüer ſur la côte de Sardaigne un de leurs Vaiſſeaux monté de trente-ſix piéces de canon, ſur lequel quatre-vingt Turcs furent faits priſonniers. Le Marquis de Denonville, Gouverneur de la nouvelle France pour le Roi, battit auſſi cette année les Iroquois, qui par leurs courſes frequentes incommodoient le Commerce des François, & qui exerçoient de continuelles hoſtilitez contre les Sauvages qui étoient ſous la protection de la France. Il leur déclara la guerre & les défit en pluſieurs occaſions.

Suite de l'affaire des Franchiſes. *Lett. ſur les mat. du tems.*

Cependant la diſpute continuoit de s'échaufer entre la Cour de Rome & celle de France, au ſujet des Franchiſes dont nous avons parlé. Il parut alors un Ecrit * ſur cette matiére diviſé en trois parties : la premiere cõtenoit la déduction du fait que l'on n'avoit pas encore vu ailleurs.

* *Ou, le 17. Juillet.*

* *Il étoit intitulé :* Juſtification de la Bulle de N. S. P. le Pape Innocent XI. pour l'abolition des prétendus Quartiers, &c.

1687. Elle faiſoit voir ce que c'eſt que les Quartiers, leur origine, ce qui s'étoit fait juſqu'alors pour les abolir, & tout ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire juſqu'à l'Ordonnance du 26. Decembre. L'Auteur poſe en fait que le Traité de Piſe de 1664. n'accorde rien ſur le different dont il s'agit, & qu'au contraire ſon ſilence ſur ce point important confirme le Droit des Papes. Que l'abus commença ſous Clement IX. mais ne prit conſiſtance que ſous Clement X. auquel tems les Ambaſſadeurs étendirent leurs Quartiers, & s'attribuerent le pouvoir de donner des Sauvegardes pour les Maiſons de leurs Domeſtiques & d'autres Habitans, quoi qu'éloignées de leurs païs; & même prétendirent l'exemption des viſites pour leurs Balots de hardes & meubles entrant à Rome. Que ce Pape après ſon élection en 1676. remedia à ces deux derniers abus, & ſe contenta à l'égard des Franchiſes des Quartiers, d'en repreſenter les inconvenients aux Princes, & d'attendre d'eux la juſtice d'y renoncer, avant que de tenter d'autres remedes. Que S. M. T. C. y paroiſſoit au commencement très-diſpoſée; & même l'Auteur remarque que le R. P. de la Chaiſe en ayant entretenu S. M. *Elle l'avoit écouté avec beaucoup de ſatisfaction.* Mais ces bonnes diſpoſitions commencerent à s'alterer en Decembre 1677. le Roi ayant réſolu de ſe maintenir dans cette poſſeſſion; ſur quoi S.S. réſolut de ſon côté de n'admettre plus aucun Ambaſſadeur à l'avenir s'il n'y renonçoit. Ce qui fut executé en 1680. à l'égard de l'Ambaſſadeur Extraordinaire de Pologne; en 1683. à l'égard de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; & en 1686. à l'égard de celui d'Angleterre. De ſorte qu'après la mort du Duc d'Etrées, qui arriva le 30. Janvier 1687. le Pape s'étant clairement expliqué, comme j'ai dit, tant par ſon Nonce en France, que par ſa Bulle du 12. Mai ſuivant, qu'il ne ſe relâcheroit jamais ſur ce point, & l'ayant même fait ſavoir au Marquis de Lavardin avant ſon départ, il n'étoit rien arrivé dans cette affaire de la part du Pape, qu'une ſuite naturelle de ſon Droit. 1687.

Si le Pape a eu raiſon de les Abolir.

La ſeconde partie repond aux raiſons alleguées en divers Ecrits contre la Bulle & traite ces deux points. Le premier, que le Pape a été en pouvoir & en droit de la faire, en vertu de ſa Souveraineté, laquelle ne lui étant pas conteſtée, on ne peut par la même raiſon lui en conteſter les prérogatives, dont celle d'exercer & de maintenir la Juſtice, eſt une des plus eſſentielles; auſſi-bien qu'un devoir indiſpenſable pour tous les Souverains; enſuite dequoi l'Auteur fait voir l'abus & l'injuſtice des Franchiſes. Le ſecond, que le Pape a pu y joindre la peine d'Excommunication, ſuivant les Decrets des Conciles & l'Uſage de l'Egliſe; ſurquoi l'Auteur remarque que l'Egliſe a le pouvoir d'uſer de l'Excommunication pour réprimer les pechez publics qui ſe commettent en des choſes temporelles: qu'en France on publie journellement des Monitoires & des Excommunications en conſequence des Arrêts des Parlemens, & que même le *Code Loüis veut que les Officiaux des Evêques les accordent ſur l'Ordonnance des moindres Juges, ſans qu'il leur ſoit permis d'en examiner la cauſe*; Qu'à plus forte raiſon ce pouvoir a lieu lorſqu'il s'agit des Droits & des Immunitez de l'Egliſe, qui ſont *des choſes ſacrées & comme les biens de Dieu même.* Et entre tous ces Droits, lorſqu'il s'agit de *la Juriſdiction & de l'Autorité Souveraine que les Papes ont dans Rome, à laquelle l'uſurpation des Quartiers donne une atteinte mortelle.*

Examen de la Proteſtation de M. de Lavardin.

La troiſiéme partie contient l'examen de la proteſtation de M. de Lavardin, contre l'Ordonnance qui ſoûmet l'Egliſe de S. Louis à l'Interdit & le déclare notoirement Excommunié. Les bornes étroites que je me ſuis preſcrites ne me

1687. permettent pas d'entrer dans ce détail. Ainſi je me contenterai de remarquer quelques endroits principaux. I. Que M. de Lavardin n'ayant pas été reconnu pour Ambaſſadeur par S. S. c'eſt ſans aucun fondement qu'il prend cette qualité. Il pourroit, dit l'Auteur, *plutôt prendre celle de Vice-Roi ou de Lieutenant de S. M. dans une partie de la Ville de Rome qu'on pretend n'être plus de la Souveraineté du Pape : à quoi repondroit fort bien ſon Entrée dans la même Ville, qui a eu un air ſi martial ; la Ronde qu'il fait faire la nuit autour de ſon Palais, & d'autres ſemblables entrepriſes qui conviendroient mieux à un Capitaine qui ſeroit venu prendre poſſeſſion d'une Place conquiſe, qu'à un Ambaſſadeur du Fils Aîné de l'Egliſe envers le Vicaire de Jeſus-Chriſt, & le commun Pere des Fideles.* II. L'auteur met entre les principaux ſujets du mécontentement de Sa Majeſté : 1. Ce qui étoit arrivé à Rome touchant la Regale, qu'on prétendoit que le Roi avoit étenduë ſur plus de la moitié des Egliſes de ſon Royaume, contre le Decret du Second Concile Général de Lion. 2. Ce que S. S. a fait pour apuyer les Grands Vicaires de Pamiers, nommez par le Chapitre, le Siége vacant. 3. Les opoſitions & les plaintes de S. S. touchant ce qui s'eſt paſſé dans les affaires des Urbaniſtes de Charonne, & des Filles de l'Enfance. 4. La protection que le Pape a donnée à l'Abbaye de Clugni pour y maintenir le droit d'Election conformément au Concordat, & le refus d'accorder des Bulles à Mr. le Cardinal de Boüillon, que S. M. a fait élire Abbé après la Démiſſion forcée du P. Beveron. 5. Le refus du Pape de conſentir à l'extinction de pluſieurs Maiſons dépendantes de l'ancien Ordre des Chevaliers de S. Lazare, en faveur de l'Hôpital Général des Invalides, auquel S. M. les avoit unies de ſa propre autorité : 6. La fermeté du Pape à ne vouloir pas qu'on s'empare de la nomination de tant d'Abbayes & de Monaſteres, & à y maintenir les Elections Canoniques. 7. La difficulté que fait S. S. de promouvoir aux Evêchez vacans ceux qui ont été de l'Aſſemblée de 1682. parce que d'une part ils ont aprouvé une Doctrine téméraire au préjudice des Droits du S. Siége ; & que de l'autre ils ont concouru à terminer l'affaire de la Regale, ſans le conſentement du Pape, à qui elle étoit reſervée comme cauſe Majeure, & de plus dévoluë par des Appellations juridiques. 8. Enfin la douleur que le Pape a témoignée des violences exercées contre tant d'Eccleſiaſtiques, au préjudice de leurs droits & immunitez, & ſans aucune forme de Juſtice. L'Auteur ſoûtient que ſelon la doctrine des Theologiens François, qui eſt aujourd'hui embraſſée par ceux mêmes qui ont écrit le plus avantageuſement pour l'autorité des Princes ; les Rois Très-Chrêtiens, & à plus forte raiſon leurs Officiers & leurs Miniſtres, peuvent être excommuniez ; c'eſt-à-dire déclarez indignes de la Communion de l'Egliſe dans les choſes ſpirituelles, & qui ont raport à la Religion. IV. Il ajoûte que d'apeller de la Bulle du Pape & de l'Excommunication qui eſt fulminée, au futur Concile, (lequel, ſelon le jugement de l'Auteur, ne ſe tiendra de long-tems) c'eſt une Rebellion contre la Suprême Autorité du S. Siége ; & une Illuſion manifeſte qu'on feroit à l'Egliſe en imitant l'opiniâtreté & la contumace de Luther & des autres Hérétiques.

1687.

Les Ecrits* faits depuis peu en France, pour juſtifier la conduite des Prélats opoſans à la Conſtitution *Unigenitus*, ſeroient une réponſe ſuffiſante à cette piéce, & je les raporterois ſi je ne craignois d'être trop long. Mais comme ils ſont entre les mains de tout le

* *Particuliérement ceux dont Mr. du Pin eſt Auteur.*

1687. monde, je me contente de les indiquer, pour marquer la conformité de ce qui ſe paſſa alors avec ce qui ſe paſſe aujourd'hui entre les deux Cours.

1688. Pendant ces broüilleries, qu'on pouvoit enviſager comme le prélude d'une guerre prochaine; celle que l'Empereur avoit avec les Turcs & les Mécontens de Hongrie, lui étoit toûjours favorable. La Princeſſe * Ragotski, Femme de Tekeli & Veuve de François Ragotski, dont ** le pere avoit été Prince de Tranſilvanie, ne pouvant plus ſoûtenir dans la Forteresſe de Mongatz les incommoditez d'un long Blocus, ſe rendit avec les Princes ſes Enfans, priſonniere au Comte Cataffa. Tekeli courut riſque peu de tems après d'avoir un pareil ſort. Car comme il campoit aux environs du Grand Waradin, il fut attaqué à la pointe du jour par le Général Heuſler qui le ſurprit dans ſon lit, duquel il n'eut que le tems de ſortir, & de monter à cheval avec précipitation à demi nud, laiſſant ſes Troupes à la merci des Impériaux qui taillerent ſon Infanterie en piéces. La Ville d'Albe Roïale eut la même deſtinée que Mongatz. Elle fut obligée de ſe rendre à quelques Troupes Allemandes qui lui coupoient les vivres depuis quelque tems, ſous les ordres du Baron Arizaga; ce qui entraîna la conquête de pluſieurs Places des environs ſans opoſition.

Suite des affaires de Hongrie.

Affaires d'Angleterre. *Hiſt. de Guillaume III. Hiſtoire des Provinces-Unies.*

Celle que le Roi d'Angleterre avoit trouvée l'année precedente à ſes entrepriſes, fut ſuivie d'une conſpiration generale de ſes Sujets, qui s'étant reveillez de l'aſſoupiſſement où ils avoient paru juſqu'alors, formerent une Ligue pour défendre leur liberté & ſolliciterent le Prince d'Orange de l'apuyer de ſa puiſſance, & de ſes Conſeils. Il n'étoit pas extraordinaire que les Anglois s'adreſſaſſent à lui pour le maintien de leurs Loix, parce qu'il étoit Neveu, Gendre, * & juſqu'alors Héritier préſomptif du Roi Jacques II. par la Princeſſe ſon Epouſe. Mais il eſt ſurprenant que Jacques n'en ait rien ſû, & que par ſa fauſſe ſécurité il ait trompé le Roi de France, qui recevoit tous les jours des avis que le Prince d'Orange armoit une Flote en Hollande pour paſſer en Angleterre; à quoi le Roi Jacques repondit toûjours qu'il avoit une Armée dont il étoit aſſuré, & que c'etoit plûtôt aux côtes de France que le Prince d'Orange en vouloit, qu'au Royaume de la Grande Bretagne.

1688.

Cauſes du mécontentement de la Nation.

La Naiſſance inopinée d'un Fils dont la Reine d'Angleterre accoucha, & le traitement injurieux que le Roi fit en ce tems-là aux Evêques de ſon Royaume, pour n'avoir pas voulu permettre qu'on publiât dans les Egliſes la Déclaration de la liberté de Conſcience, acheverent d'exciter le mécontentement de la Nation, qui ſe mit en état de le faire éclater. Pluſieurs crurent que l'Enfant dont je viens de parler, étoit ſupoſé; & la détention des Evêques ayant cauſé quelque ſoulevement parmi le peuple de Londres, le Roi les fit élargir, & montra par là à ſes Sujets qu'il n'étoit pas ſi redoutable qu'il leur avoit paru. Ils paſſérent tout d'un coup de la haine au mépris, & commencerent à ſe faire craindre eux-mêmes, en demandant hautement la Convocation d'un Parlement libre, pour remedier aux deſordres. Les ſoldats ne furent pas plus ſoûmis; car le Roi ayant voulu éprouver ſi l'abolition du Teſt & des Loix Pénales ſeroit de leur goût, & ſi, en cas de beſoin, ils ſe porteroient à obliger ſes autres Sujets d'y conſentir, réſolut de leur faire

* *Anne de Serin.*
** *George Ragotski.*

* *Il avoit épouſé* Marie Stuart, *Fille ainée de Jacques, lorſqu'il n'etoit que Duc d'York, qu'il avoit eué de ſon premier mariage avec la Fille de* Mylord Hyde, *Chancelier d'Angleterre.* Voyez *ſous l'an* 1677.

ſigner

1688. signer un Acte pour les y engager. Mais il fut bien surpris de voir que le premier Régiment, à qui on en fit la proposition, mit les Armes bas. Jacques dissimula son chagrin : il commença à reconnoitre qu'il n'auroit pas dans ses desseins le succès qu'il s'étoit promis.

Le Prince d'Orange arme pour passer en Angleterre sans que la Cour de France en sache rien *Memoires de M.L.M. D.L.F.*

Le Prince d'Orange, à qui la Nation s'étoit adressée, ne doutant point de la disposition générale des peuples, pressa l'Armement qu'il avoit commencé pour l'apuyer. Son dessein étoit de les aider à obliger le Roi d'Angleterre au rétablissement des Loix de son Royaume, & au maintien de la Religion Protestante, qu'il vouloir abolir.

Le Sieur Barillon, Ambassadeur du Roi T. C. en Angleterre, trompé par Mylord Sunderland, Ministre Favori de Jâques, mais qui le trahissoit, aida quelque tems à tromper le Roi; & l'on ne fut certain du dessein du Prince d'Orange, que lors qu'il ne fut presque plus tems d'y aporter remede. Le Marquis de Seignelai offrit pourtant au Roi d'armer 40. Navires qui seroient prêts assez tôt pour empêcher la Flote Hollandoise de passer; mais Louvois traita cela de ridicule & d'impossible, & persuada au Roi de faire une diversion. Si c'eût été en marchant à Cologne ou à Maestricht, comme on le proposoit de la part du Roi d'Angleterre, il n'y a pas d'aparence que les Hollandois se fussent dégarnis de leurs Troupes. Mais parce que *Monseigneur* alla attaquer Philipsbourg, ce qui mit aux champs toute l'Allemagne, & n'inquiéta point les Hollandois, le Prince d'Orange poursuivit son entreprise. Le conseil de Louvois en cette occasion fut le conseil intéressé d'un homme qui vouloit à quelque prix que ce fût attirer la guerre, parce qu'il sentoit sa faveur diminuer, & voyoit celle de Seignelai, protegé par Madame de Maintenon, augmenter de jour en jour. Il eut effectivement le plaisir d'allumer la guerre, mais il n'en joüit pas long-tems, non plus que de celui que lui avoit causé la mort de Seignelai, qui arriva seulement un an avant la sienne. 1688.

menaces du Roi contre les Hollandois.

L'Armement qu'on faisoit en Hollande aiant enfin donné de l'ombrage aux Rois de France & d'Angleterre, ils voulurent s'en éclaircir; mais la réponse que firent les Etats Generaux à leurs Ministres leur ayant donné peu de satisfaction : Louis XIV. usant alors de sa hauteur ordinaire, donna ordre à son Ambassadeur de les menacer de porter ses Armes dans leurs Provinces, en cas qu'ils entreprissent quelque chose contre le Roi d'Angleterre, auquel il vouloit témoigner, au moins en aparence, un grand attachement à ses interêts. Il alla jusqu'à faire offrir à ce Prince des Troupes & des Vaisseaux contre ceux qui se disposeroient à l'attaquer. Mais ses démarches firent connoître dans la suite, qu'il ne pensoit à rien moins qu'à le secourir réellement. Il ne s'exposoit point en faisant ces offres, étant persuadé qu'elles ne seroient pas acceptées, d'autant que les Loix du Royaume d'Angleterre défendent d'y appeller des Troupes étrangeres sans le consentement de la Nation.

Il fait arrêter leurs Vaisseaux & leurs Matelots. *Lett. sur les mat. du tems*

Quant à ses menaces contre les Hollandois, elles furent bien-tôt suivies d'hostilitez réelles, exercées en tems de paix, sans aucune plainte ni avertissement qui eût precedé. On arrêta en France tous les Vaisseaux Marchands de Hollande, leurs Effets, Equipages, Capitaines & Matelots, contre la bonne foi du Commerce & contre les précautions formelles établies par les Traitez. On avoit peine à comprendre quelle étoit la politique de la France en cette occasion, puis qu'elle avoit autant d'interêt pour le moins que la Hollande à ne point donner atteinte à la liberté du Commerce. Les Etats Generaux donnerent ordre d'abord à leur Ambassadeur de faire des

1688. instances auprès du Roi, pour obtenir le relâchement de leurs Vaiſſeaux; mais ayant apris qu'elles avoient été inutiles, Leurs Hautes Puiſſances firent publier * l'interdiction de toutes les Marchandiſes, Denrées & Manufactures de France ſous de très-rigoureuſes peines. Ce remede produiſit ſon effet : les Vaiſſeaux furent relâchez ; & après leur relâchement les Etats eurent encore à ſe plaindre de pluſieurs autres contraventions aux Traitez. Mais bien loin de les voir reparez : voilà tout de nouveau les Vaiſſeaux Hollandois arrêtez par les François dans tous les Ports du Royaume, de même que ſi l'on eût été dans un tems de guerre & d'hoſtilité. Cependant au lieu de recourir en Hollande à de ſemblables voyes, on ſe contenta, comme j'ai dit, d'une ſimple interdiction des Marchandiſes de France, & même on y mit une clauſe qui marquoit la moderation des Etats ; car cette interdiction ne fut ordonnée que pour le tems que les Vaiſſeaux ſaiſis demeureroient en arrêt. C'eſt ainſi qu'on fut auſſi ſoigneux en Hollande de mettre tout le droit de ſon côté, ſoit pour le fond, ſoit pour les maniéres, qu'en France on affectoit de ne garder aucun ménagement dans l'un ni dans l'autre de ces égards. Choſe admirable ! ce ſont les François qui font les contraventions & puis ils ſe ſaiſiſſent, comme s'ils étoient les parties ſouffrantes ; & tout cela parce qu'ils voyent qu'on ſe repoſe ſur la foi des Traitez.

Injuſtice de ce procedé

Afin qu'on puiſſe mieux juger de ce que je viens de dire, je raporterai ici la teneur de l'Article XV. du Traité de Paix de Nimégue, & de l'Article XXXVII. du Traité de Commerce conclu le même jour *. *Et pour mieux aſſûrer à l'avenir le Commerce & l'Amitié entre les Sujets dudit Seigneur Roi & ceux deſdits Seigneurs & Etats Generaux des Provinces-Unies des Païs-Bas, il a été accordé & convenu qu'arrivant ci-après quelque interruption d'amitié ou Rupture entre la Couronne de France, & leſdits Seigneurs Etats des Provinces-Unies (ce qu'à Dieu ne plaiſe) il ſera toûjours donné ſix mois de tems, après ladite Rupture aux Sujets de part & d'autre, pour ſe retirer avec leurs effets, & les tranſporter où bon leur ſemblera, ce qui leur ſera permis de faire, comme auſſi de vendre ou tranſporter leurs biens & meubles en toute liberté, ſans qu'on leur puiſſe donner aucun empêchement, ni proceder pendant ledit tems de ſix mois à aucune ſaiſie de leurs effets, moins encore à l'arrêt de leurs Perſonnes.* C'eſt la teneur de l'Article XV. du Traité de Paix, qui eſt la même que celle de l'Article XXXVII. du Traité de Commerce, à l'exception que ce dernier eſt encore plus favorable, puiſqu'au lieu de *ſix mois*, il en accorde neuf.

Il eſt contraire aux Maximes du Cardinal de Richelieu.

Après une précaution ſi formelle & confirmée par deux Traitez, qui eſt-ce qui ne s'y ſeroit confié ? Sur-tout dans un tems où il n'y avoit point de Guerre ni de Rupture entre la France & la Hollande. Cela me donne lieu de rappeller ici un reproche que le Cardinal de Richelieu faiſoit autrefois à la Maiſon d'Autriche ; * *Qu'elle affectoit de paroître auſſi religieuſe devant Dieu, qu'elle étoit attachée en effet à ſes propres interêts.* Il ne parloit au ſujet des Eſpagnols que *de l'injuſtice & de l'avidité inſatiable de cette Nation ennemie du repos de la Chrêtienté.* Il attaquoit ſur tout ce zele Catholique, dont ils couvroient la plûpart de leurs deſſeins, & il leur reprochoit ſur cela, qu'ils avoient voulu unir les Huguenots en Corps d'Etat dans le Royaume. *Un ſaint Zele*, dit-il, *les a portez à vouloir être Auteurs d'un ſi bon établiſſement ; & ce qui eſt à remarquer, ſans neceſſité, & partant ſans raiſon; ſi ce n'eſt*

Par leur Placart du 18. Octobre.
* Le 10. Août 1678.

* Teſt. Polit. Ch. 1.

1688. *que la continuation de leurs anciennes Uſurpations, & les nouvelles qu'ils ont deſſein de faire, rectifient tellement leurs actions, que ce qui eſt défendu à tout le monde leur ſoit permis, à cauſe de leurs bonnes intentions.* Pendant que ce Miniſtre parloit ainſi contre une Puiſſance qu'il avoit entrepris d'abaiſſer, il ſe faiſoit honneur de dire pour la gloire de ſon Maître, & par conſequent pour celle de ſon Miniſtere, *Que le Roi Loüis XIII. n'avoit jamais voulu pour ſe garantir du peril de la Guerre, expoſer la Chrêtienté à celui des Armes Ottomanes, qui lui avoient ſouvent été offertes.* Il poſoit cette Maxime fondamentale, * *qu'un grand Prince doit plutôt hazarder ſa Perſonne, & même l'interêt de ſon Etat, que de manquer à ſa parole, laquelle il ne peut violer ſans perdre ſa réputation;* & par *conſequent la plus grande force des Souverains.* Et ſuivant ce principe il diſoit, *Que les Rois doivent bien prendre garde aux Traitez qu'ils font, mais quand ils ſont faits, ils doivent les obſerver avec Religion.*

Reproche à la France de violer les Traitez.

Il n'y a perſonne, qui, liſant aujourd'hui ces reproches du Cardinal de Richelieu, ne crût, ſi les noms en étoient changez, qu'ils s'adreſſent à la France; tant il eſt vrai que ce ſont autant de cenſures contre les Maximes qu'Elle pratique dans ſon Gouvernement. On a vû depuis la Paix des Pirenées, quelles ont été les plaintes de l'Eſpagne ſur tant de Provinces & de Villes qui lui ont été enlevées de tems en tems contre la foi des Traitez. On a vû enſuite un Duc de Lorraine dépoüillé de ſes Etats; une partie de l'Allemagne & de la Flandre démembrée, ſous pretexte de Dépendances & de Réünions aquiſes à la Couronne de France; c'eſt-à-dire, une Guerre continuée à jeu ſûr, ſous l'aparence d'une interpretation des Traitez de Paix, ſur leſquels tout le monde ſe repoſoit. On a vû les plaintes ameres, quoique ſoûmiſes, qui ſont ſorties du cœur du Royaume, pour ſe répandre enſuite dans tous les autres Etats, par la diſperſion pitoyable de tant de Sujets, & par l'opreſſion de tant d'autres malheureux, qui ſe confioient ſur des *Edits irrévocables*, & ſur la parole inviolable des Rois, & qui néanmoins ont été immolez à ce *zele religieux* que la France ſavoit ſi bien reprocher à la Maiſon d'Autriche. Mais ſans nous étendre davantage dans une plus longue énumeration, reprenons ce qui regarde les Etats Generaux. 1688.

Suite du même procedé par rapport à la Hollande.

C'eſt une choſe inoüie que la violence ait été portée contr'eux juſques à ce point, qu'on voulut que les Capitaines & Matelots arrêtez s'engageaſſent à ſervir la France contre leur propre Patrie, & que même ils dépoüillaſſent juſques aux ſentimens de leur Religion, avec menaces de les maltraiter s'ils reſiſtoient à des ordres ſi inhumains; comme ſi les Biens, les Perſonnes, & la Conſcience des Sujets des autres Etats devenoient un Domaine de la Couronne de France dès qu'on reſpiroit l'air de ce climat! Pendant que ces hoſtilitez s'exerçoient au dedans, & qu'on y ajoûtoit la Saiſie des Effets & des Comptoirs des Marchands Hollandois établis dans le Royaume, même avec la Garniſon dans leurs maiſons; les Armateurs piraterent au dehors & s'emparerent de tous les Bâtimens Hollandois qui tomboient entre leurs mains: tout cela avant aucune rupture declarée, & à la vuë de deux Ambaſſadeurs exerçant leurs fonctions, & non rapelez ni revoquez. Mais l'événement que nous allons raconter fournit bien-tôt à la France le prétexte de déclarer une guerre ouverte à la Hollande.

La mort de l'Electeur de Co.

Ce fut la mort de l'Electeur * de Cologne, qui lui donna auſſi occaſion de rompre la Tréve avec l'Empereur, ſous

* *Ibid Chap. 6.*

* *Ferdinand de Baviere.*

1688. pretexte de ſoûtenir les interêts du Cardinal de Furſtemberg, * Evêque de Straſbourg, nommé depuis peu Coadjuteur de cet Electeur. Il l'avoit fait recevoir en cette qualité durant ſa maladie par le Chapitre de ſa Cathedrale; & de vingt-quatre perſonnes dont ce Chapitre eſt compoſé, le Cardinal avoit eu dix-neuf voix; mais le Pape refuſa de confirmer l'Election.

logne fournit au Roi de nouveaux pretextes d'inquiéter ſes Voiſins.

Cette Eminence avoit écrit au Pape pour le ſuplier d'agréer la Démiſſion qu'elle avoit faite entre les mains de S. M. T. C. de l'Evêché de Straſbourg. La repoſe ** de Sa Sainteté lui fit aſſez connoître l'eſtime qu'elle faiſoit de ſon mérite; elle rejetta uniquement le refus qu'elle avoit fait de ſa demande ſur des obſtacles inſurmontables, qu'elle ne deſigna point, mais que tout le monde pouvoit aiſément deviner. Ce refus ne regardoit point du tout la perſonne du Cardinal, il ne procedoit que des liaiſons trop étroites qu'il avoit pour des interêts contraires à ceux de Sa Sainteté. Cela confirme ce que ſon Eminence avoit dit auparavant dans ſa réponſe à un Memoire du Miniſtre de Sa Majeſté Imperiale, qui bien loin que la poſtulation qu'on pourroit faire de lui fut déſagreable à Sa Sainteté, il en recevoit au contraire tous les jours des *Breſs pleins de bonté.* Chacun ſait qu'à Rome auſſi bien qu'ailleurs ces adouciſſemens & cette dorure, s'il eſt permis de parler ainſi, ne ſervent qu'à faire avaler avec moins de peine la pilule d'un refus. Mais quoi, dira-t-on, faut-il mettre auſſi au rang des complimens *la Benediction Apoſtolique*, que le St. Pere envoya à ſon Eminence avec tant de marques de tendreſſe? Cela ne devroit pas être ſans doute, ſi les biens ſpirituels de Rome étoient auſſi eſtimez que les temporels; mais la mode en eſt paſſée depuis que ces ſouhaits ſont devenus un Stile de Chancelerie: & ſelon ce Formulaire, une Benediction Apoſtolique ne conſole non plus du refus d'un Bonnet Electoral, qu'un *Dieu vous aſſiſte* conſole ceux à qui on ne donne rien. 1688.

L'Electeur étant donc mort quelques mois après, le Roi employa ſes brigues & ſes largeſſes auprès du Chapitre, pour faire tomber ſur le Cardinal de Furſtemberg la plus grande partie des ſuffrages dans la nouvelle Election à laquelle il falloit proceder. Il ſe flata d'abord d'y avoir réüſſi; car la Nomination ayant été faite, le Cardinal eut treize voix, & ſon Concurrent, le Prince Joſeph Clement de Baviére, Frere de l'Electeur, en eut ſeulement onze, quoiqu'il fût apuyé par l'Empereur. Mais comme le Cardinal n'étoit pas dans l'état que les Loix du Païs éxigent, ſe trouvant revêtu de deux Benefices incompatibles, ſavoir d'un Canonicat de Cologne, & de l'Evêché de Straſbourg, il avoit beſoin des deux tiers des voix pour l'emporter ſur ſon Concurrent.

Brigues pourfaire élire le Card. de Furſtemberg à ſa place.

La France parut diſpoſée de s'en raporter à une Election libre & canonique; & il ſembloit que depuis le partage des voix du Chapitre entre les deux Princes, on n'attendit plus que la déciſion de Rome en faveur de l'un ou de l'autre. Mais ſoit que l'eſperance fit parler ainſi, ou plûtôt que l'on connût aſſez la diſpoſition du Pape pour ne plus mettre cette affaire en compromis: on vit tout d'un coup la France ſe preparer à prouver par le Droit du Canon que la Queſtion étoit déja décidée en faveur du Cardinal de Furſtemberg, & qu'il faloit que le Pape & l'Empire le reconnuſſent pour Electeur de Cologne. Une partie des Troupes aſſemblées pour ce ſujet fit auſſi-tôt des mouvemens du côté du Rhin & de la Flandre, pendant que le Cardinal travailloit à ſe fortifier dans les poſtes qu'il occupoit. Mais on vit d'un autre côté les Princes de l'Empire ſe mettre

Le Roi ne pouvant y réüſſir par cette voye emploie la force des armes. *Leti ſur les mat. du tems*

* *Guillaume Egon de Furſtemberg.*
** *Du 1. Juillet.*

1688. en état de ſoûtenir les Droits du Prince de Baviére, & de ne pas ceder à la force une Dignité qu'ils eſperoient de pouvoir conſerver dans les interêts de l'Empire : avec l'appui du Pape dont ils attendoient la confirmation.

Il publie en même tems des Manifeſtes ſur ce ſujet.

Quoi que la France comptât plus alors ſur la force que ſur les raiſons, elle ne manqua pas de revêtir autant qu'elle put de prétextes ſpécieux les violences dont elle uſoit en cette occaſion. C'eſt ce qu'elle fit d'abord par des Manifeſtes envoyez à la Diette de Ratisbonne & aux Etats Generaux, qu'elle regardoit comme ſes ennemis, les ennemis du Cardinal de Furſtemberg ; en même tems qu'elle fit avancer un corps de Troupes du côté de Cologne ſous les Ordres du Marquis de Bouflers, en attendant le dénoüement de cette affaire. Le Roi ſoûtint * même, dans le tems qu'il prenoit les armes, qu'il n'avoit d'autre deſſein *que de rendre ferme & ſtable la Paix que les derniers Traitez avoient établie dans l'Europe* ; & que c'étoit pour cela qu'il promettoit *tout ſon ſecours* aux Capitulaires qui s'étoient déclarez pour le Cardinal de Furſtemberg, duquel *les ſoins* avoient toûjours été *infatigables pour empêcher que la Paix de l'Empire ne pût être troublée.* Ces raiſons à la verité ne trouverent pas beaucoup de créance dans la plûpart des eſprits, & ſur tout dans les Etats, qui ſe virent expoſez aux ravages de la guerre : où l'on dit hautement que ce ſeroit une action bien plus charitable & plus pacifique de laiſſer juger le Pape de ce different, qui étoit purement de ſon reſſort, que de mettre toute l'Europe en trouble pour décider par le ſang de tant de Chrêtiens *lequel des deux Evêques ſeroit reponſable du ſalut des ames du Dioceſe de Cologne.* Quoi qu'il en ſoit, cette conduite fait connoître que les Princes les plus puiſſans & les plus indépendans ſont obligez de juſtifier leurs actions & leurs entrepriſes dans l'eſprit des peuples, & d'alleguer non leur volonté pour raiſon, car ils paſſeroient pour injuſtes, mais une raiſon de leur volonté, afin au moins de paroître juſtes s'ils ne le ſont pas en effet. 1688.

Ecrit qui parut contre le Pape.

Il parut en ce tems-là un Ecrit * qui donnoit tout le tort au Pape dans cette affaire, pour ne s'être pas déclaré en faveur du Cardinal de Furſtemberg, & avoir contrarié en cette occaſion, comme en beaucoup d'autres, les deſſeins du Roi. Mais ſans examiner les raiſons de cet Auteur, qui ſemble avoir eu pour but de faire ſentir le grand pouvoir de la France, autant que d'évaporer ſa bile contre le Pontife Romain ; raportons ce qu'il ne feignit point de déclarer de trois grans deſſeins du Roi. Le premier regardoit l'Empereur & le but qu'avoit la France d'attirer les Electeurs *pour le dépoüiller un jour de l'Empire* ; l'Auteur ne prenoit pas garde que cela juſtifioit pleinement l'action du Pape dans l'affaire de Cologne, puiſqu'il eſt obligé, par le rang qu'il tient dans l'Egliſe Romaine, d'empêcher autant qu'il peut ; qu'on oprime perſonne, & encore moins les Souverains & ſur tout l'Empereur. Le ſecond ſentiment du Roi regardoit la Hollande, *à qui*, dit l'Auteur, *on en veut aujourd'hui, comme à la ſeule Puiſſance qui peut preſerver les autres de tomber.* Le troiſiéme regardoit l'Angleterre, *où la France*, continuë-t-il, *de concert avec Sa Majeſté Britanique tâche de replanter l'ancienne Religion.* Il ajoûte qu'à la verité *le Roi d'Angleterre n'eût jamais crû trouver tant d'obſtacles à ſes deſſeins, ſoit de la part*

* *Lettre du Roi au Chapitre de Cologne, du 26 juillet 1688.*

* Intitulé *Lettre d'un Gentilhomme de Guelbres à un de ſes Amis ſur les affaires de Cologne & de Liege.*

1688 *des Evêques, ſoit de la part du commun peuple : non plus que le Roi T. C. à celui qu'il avoit formé de longue main de rendre le Cardinal de Furſtemberg ſi puiſſant, que l'Empire en eût de la jalouſie ;* mais que ces obſtacles ne ſont pas ſi inſurmontables, & que les deux Rois, *retendent bien d'en venir à bout.* Il n'y avoit donc rien de gâté en tout cela, & le Pape n'étoit pas ſi blâmable que le fait cet Auteur, d'avoir empêché les deſſeins *qui alloient à la ruïne du parti Proteſtant* ; puiſque ces deſſeins étoient encore en état d'être executez. Mais quelque odieux que ſoient en paroles les reproches que cet Ecrivain fait au Pape, ils lui ſont plus honorables en effet que l'idée qu'il nous donne de la conduite de la France ; car il dépeint le Roi comme un Prince *qui ne reconnoît point d'autres Juges que ſon pouvoir. Les Couriers ont marché pour avertir le Cardinal de Furſtemberg qu'il faut être Archevêque de Cologne de gré ou de force. Une Armée les ſuit pour le ſoûtenir dans ces pretentions. Cependant qui eſt cauſe de tout ce deſordre, ſi ce n'eſt notre S. Pere le Pape, & ne vaudroit-il pas mieux qu'il eût laiſſé aller les choſes autrement, que de s'y opoſer, & n'être pas en état de le faire ?* Mais ſi le Pape, pour éviter le malheur d'une guerre, eût accordé au Roi tout ce qu'il demandoit, que s'enſuivroit-il de là ? Qu'il executeroit *ſon deſſein formé de longue main de rendre le Cardinal de Furſtemberg ſi puiſſant que l'Empire en eût de la jalouſie* ; afin qu'enſuite il pût *dépoüiller l'Empereur, prendre la Hollande & ruïner par là tout le parti Proteſtant.* C'eſt nous dire aſſez clairement, ce me ſemble, que ſoit qu'on refuſe, ou ſoit qu'on accorde à la France ce qu'elle veut avoir, elle eſt toûjours également injuſte, & par conſequent que le Pape avoit raiſon de s'opoſer à ſa trop grande élevation au préjudice du Droit d'autrui.

Laguerre eſt

L'affaire de Cologne ſervit, comme j'ai dit, de pretexte à une rupture entiére de la France avec la Hollande. Juſques là on avoit attendu tranquillement à quoi aboutiroient des hoſtilitez dont on n'avoit pu pénétrer les motifs. Mais on en fut enfin éclairci, & la Cour de France, qui avoit paſſé juſques alors ſur tant de formes, ne crut pas qu'elle pût s'en diſpenſer abſolument dans cette occaſion, ni éviter de donner une Déclaration publique des motifs qui l'obligeoient à rompre avec les Etats. Elle étoit conçuë en ces termes. 1688

déclarée aux Hollandois.

Motifs de cette Déclaration.

Apres tout ce que Sa Majeſté a fait, pour donner la Paix à l'Europe, les Places importantes qu'elle a reſtituées, pour parvenir au Traité conclu à Nimegue en l'an 1678. & les ſoins que depuis elle a aporté, non ſeulement par l'etabliſſement de la Tréve, mais auſſi pour la faire convertir en une paix perpetuelle ; Sa Majeſté avoit lieu d'eſperer, que les Etats Generaux des Provinces Unies des Pais-bas, qui avoient temoigné tant d'empreſſement pour la concluſion de cette Tréve, n'en auroient pas moins pour la maintenir. Cependant Sa Majeſté a eu pluſieurs avis que depuis quelque mois leſdits Etats, ſe laiſſant emporter au deſir de ceux qui n'ont d'autre intention que de voir recommencer la Guerre dans l'Europe, faiſoient des Levées & Armemens extraordinaires, & prenoient des engagemens avec des Princes de l'Empire, pour traverſer par toutes voyes l'etabliſſement du Cardinal de Furſtemberg dans l'Electorat de Cologne ; & S. M. ſe trouvant obligée de ſoutenir les interêts de ce Cardinal, à l'Election duquel on declaroit poſitivement que l'on ne s'opoſoit contre toute ſorte de formes, que parce qu'on le croyoit attaché aux interêts de S. M. elle fit exhorter leſdits Etats Generaux, par le Comte d'Avaux ſon Ambaſſadeur, de ne point employer les forces extraordinaires qu'ils tenoient ſur pié, à rien qui pût troubler le repos de l'Europe, & leur fit declarer en termes exprès, qu'elle regarderoit ce qu'ils entrepren-

1688. *d oient contre le Cardinal de Furſtemberg, comme ſi c'étoit contre ſes propres Etats.*

S. M. a depuis été informée qu'ils n'ont pas laiſſé de commencer à executer leurs projets, & ont fait aſſembler une Armée ſous le commandement du Prince Vvaldeck, laquelle eſt actuellement jointe aux forces des Princes qui ſe ſont liguez contre les interêts du Cardin. de Furſtemberg. Ce que ne voulant pas diſſimuler plus long-tems, S. M. a reſolu de declarer la guerre, comme elle fait par la preſente, auſdits Etats Generaux des Provinces-Unies des Pais-bas tant par mer que par terre. Ordonne & enjoint S. M. pour cet effet à tous ſes Sujets de courre ſus aux Hollandois, & leur a défendu très expreſſément d'avoir ci-après avec eux aucune Communication, Commerce, ni Intelligence, à peine de la vie, & à cette fin S. M. a dès à preſent revoqué toutes Permiſſions, Paſſeports, &c. Mande & ordonne S. M. à M. l'Amiral, aux Maréchaux de France, Gouverneurs, &c. & tous autres Officiers qu'il apartiendra que le contenu en la pre ente ils faſſent executer, &c. Car telle eſt la volonté de Sa Majeſté, *laquelle veut & entend que la preſente ſoit publiée & affichée, &c. à ce qu'aucun n'en pretende cauſe d'ignorance. Fait à Verſailles le 26. Novembre* 1688. Nous verrons dans la ſuite quelle fut la reponſe des Etats Generaux à cette Déclaration.

Suite des affaires de Hongrie.

Cependant les affaires des Turcs étoient dans le dernier deſordre en Hongrie, & à Conſtantinople, où les Troupes avoient pris leur marche pour ſe venger, ſur les Miniſtres de la Porte, du mauvais ſuccès des campagnes precedentes. Ce n'étoit pourtant pas le moyen de les faire changer de face; auſſi devinrent-elles encore plus mauvaiſes qu'auparavant. Car le Comte Caprara ayant paſſé la Drave avec l'Armée Imperiale que le Duc de Baviére devoit commander, à la place du Duc de Lorraine qui étoit malade, il commença la Campagne par le Siége de la Forteresſe d'Iſlock, qui ne fit aucune reſiſtance malgré l'avantage de ſa ſituation. Les Turcs abandonnerent enſuite Petervvaradin à l'aproche de l'Armée Imperiale, qui ſe diſpoſoit à paſſer la Save pour former le Siége de Belgrade. Le Duc de Baviére attaqua cette Place au commencement d'Août, ayant pour Officiers Generaux le Prince Eugéne & les Comtes Caprara & de Scherffemberg. Les Turcs la défendirent en vain, n'ayant aucun ſecours à eſperer. Les Imperiaux l'emporterent d'aſſaut le 7. Septembre, & tuerent tous ceux qui leur firent reſiſtance. Le Comte de Scherffemberg fut tué d'un coup de canon en s'avançant vers la brêche; le Duc de Baviére & le Prince Eugéne y furent bleſſez. Cette conquête fut ſuivie de pluſieurs autres au delà de la Save & du Maros; & le Comte Veterani entra en Valachie où il établit pluſieurs Regimens en quartier; d'autre part le Prince de Bade, qui avoit été détaché avec un corps de Troupes, ſe rendit Maître de Gradiska & mit en déroute vingt mille Turcs qui marchoient pour tenter le ſecours de Belgrade. 1688.

Hoſtilitez de la France contre l'Empire.

Les hoſtilitez que Louis XIV. exerça en ce tems-là contre l'Empereur arrêterent tout d'un coup la rapidité des Armes de ce Prince, qui étoit en état de les pouſſer juſques dans la Romanie, & ſur les bords de l'Helleſpont, la campagne ſuivante. Le Roi voyant l'Election pour l'Archevêché de Cologne décidée en faveur du Prince Clement de Baviére ne balança plus à rompre la Tréve, faiſant en cela une démarche dont il ſeroit difficile de colorer l'irrégularité. On ne s'y attendoit pas à la Cour de Vienne, quoi qu'on fût bien informé des engagemens du Roi T. C. avec la Porte en vertu de ſes Traitez, & qu'il fut facile d'en juger par ſes mouvemens. Neanmoins comme on avoit eu la patience de ſouffrir juſqu'alors ſes

1688. avan'es, & qu'il s'étoit obligé envers le Pape de ne point troubler la tranquillité de l'Empire, tant qu'il ſeroit en guerre avec les Turcs, on ne deſeſperoit pas que, par devoir ou par honneur, il ne tint fidelement ſa parole.

Le Roi rompt la Tréve par le Siége de Philipsbourg.

Cependant après tant de préludes & de preparatifs qui avoient tenu les Spectateurs en ſuſpens, la Scene s'ouvrit enfin par le Siége de Philipſbourg & par l'irruption des armes Françoiſes dans l'Empire; pendant qu'on faiſoit courir des Manifeſtes de tous côtez pour annoncer le ſujet de la Tragédie qui alloit ſe joüer ſur le Théatre de l'Allemagne, & qui devoit bien-tôt ſuivre en Italie. La France, qui depuis la priſe de Luxembourg & la concluſion de la Tréve avoit paru vouloir garder des ménagemens avec l'Empire, n'avoit pas jugé à propos d'interrompre davantage ſes progrès ſur les Infideles, trouvant mieux ſon compte à laiſſer l'Empereur engagé dans une guerre dont il couroit les riſques, & dont le ſort avoit paru douteux peu de tems auparavant, qu'à rompre une Tréve qui la laiſſoit joüir en repos du fruit de ſes conquêtes, & lui donnoit le tems de fortifier ſes Frontiéres, qu'elle avoit ſi conſiderablement agrandies depuis la paix Cependant elle ne manquoit pas de ſe faire un mérite de cette modération dans les Cours de Rome & d'Allemagne. Elle ſe flatoit que le Pape ſe tiendroit moins ferme en cette conſideration, & que l'Empereur, content de n'être point traverſé dans ſes deſſeins, lui laiſſeroit recüeillir en paix tous les avantages que la mort de l'Electeur de Cologne ſembloit aſſurer à ſon Succeſſeur deſigné; ce qu'elle ſouhaitoit paſſionément, afin d'avoir un pié ſi puiſſant dans l'Empire, qu'on ſongeât plûtôt à ménager ſon amitié, qu'a la venir chagriner ſur les preteduës infractions des Traitez de paix. Mais quand elle vit le mauvais ſuccès de ſes Négociations; le Cardinal de Furſtemberg fruſtré de trois Dignitez, où il ſembloit avoir plus de part que tous ſes Concurrens: le Pape auſſi mal diſpoſé en ſa faveur, qu'inflexible ſur l'affaire des Franchiſes: l'Empereur victorieux, & en état de donner plûtôt que de recevoir la Loi: les Princes de l'Empire réſolus de ſoûtenir l'Election du Prince de Baviére: & la paix prête à conclure avec le Turc pour apuyer leurs deſſeins; Quand, dis-je, elle vit toutes ces choſes, elle ſentit bien, qu'après tous les pas qu'elle avoit faits, ſa réputation étoit engagée trop avant, pour pouvoir reculer davantage ſans ſe faire tort; & que s'agiſſant d'attaquer ou d'être attaquée, il étoit de ſon interêt de commencer l'Action, n'ignorant pas combien il importe à un Grand Monarque, qui vouloit ſe rendre redoutable à tous ſes Voiſins, de paroître toûjours en état de les prévenir, bien loin de les craindre. C'eſt pour cela que le Roi changeant tout d'un coup de langage, reſolut de porter ſes armes dans l'Empire, ſans même épargner ni le Pape, qu'il pretendit faire plier, en s'emparant de quelques-uns de ſes Etats, ni les Provinces-Unies, dont il fit arrêter les effets, afin d'eſſayer ſi par ces démarches de vigueur, il ne pourroit point rétablir le credit de ſes Négociations, & ſe conſerver ſans riſque ſes avantages aquis; ou en tout cas faire connoître à toute l'Europe, que ſi les autres Princes ſe liguoient contre lui, il étoit en état de ſe ſoûtenir contre tous. 1688.

Manifeſte publié à ce ſujet.

Quoique la France ſût bien que ſes hoſtilitez ne pouvoient être regardées que comme une rupture de la Tréve, puiſqu'elle commençoit d'attaquer l'Empire qui n'avoit encore fait aucun mouvement contr'elle; cependant elle voulut faire paroître qu'elle avoit plûtôt deſſein de ſe défendre que d'attaquer. On vit que ſon Manifeſte avoit moins l'air d'une Déclaration de guerre que d'un nouveau projet de paix. Ce n'étoit plus le ton menaçant de la Déclaration de

1672.

1688. 1672. dans laquelle on n'avoit ménagé ni les pretextes ni les expreſſions. Tout étoit ici peſé & concerté juſqu'aux termes & au tître même de ce Manifeſte ; c'étoit un *Memoire des raiſons qui obligeoient le Roi à reprendre les Armes, & qui devoient perſuader toute la Chrétienté des ſinceres intentions de S. M. pour l'affermiſſement de la tranquillité publique.* On y voyoit des traits & des raiſons menagées pour les Princes de l'Empire, & ſur tout pour l'Electeur de Baviére ; l'Empereur même y étoit épargné ; & tout le fort des plaintes tomboit ſur le Pape, ſur les Miniſtres de la Cour de Vienne & ſur l'Electeur Palatin. La France avoit ſans doute ſes raiſons pour en uſer ainſi, & cela faiſoit croire à pluſieurs perſonnes qu'elle ne deſeſperoit pas de renoüer encore quelques-unes de ſes Négociations.

But qu'on s'y propoſoit.

Mais quelque moderation qui parût dans ce Memoire, la France n'y ſoûtenoit pas avec moins de hauteur que cidevant toutes ſes prétentions. Elle conſentoit à la verité de terminer à l'amiable les differens qui regardoient la ſucceſſion Palatine, de rendre Philipsbourg après qu'elle l'auroit pris & qu'elle en auroit fait démolir les Fortifications, & d'y ajoûter même Fribourg ; mais elle pretendoit garder toutes les nouvelles Fortifications qu'elle avoit fait conſtruire ſur le Rhin. Elle vouloit que le Cardinal de Furſtemberg fût mis en poſſeſſion de l'Electorat de Cologne ; & qu'au ſurplus le Traité de Tréve du 15. Août 1684. fût converti en un Traité de paix définitif. C'eſt à ces conditions qu'elle vouloit procurer *la tranquillité publique*, pourvû *qu'elles fuſſent acceptées dans le mois de Janvier ſuivant.* Ce langage faiſoit aſſez connoître que la France vouloit perſuader qu'elle étoit encore en état de donner la Loi, puis qu'en commençant la guerre, elle preſcrivoit les conditions de la paix, comme ſi elle n'eût eu rien à craindre du ſuccès de ſes Armes. Mais il étoit bien difficile de croire que l'Empire, qui n'aquieſça à la Tréve que par contrainte & dans un tems fâcheux, voulût alors ſubir volontairement ces mêmes conditions & toutes les autres qu'on lui preſcrivoit, lors qu'il ſe voyoit en état de donner la Loi au plus fier de tous les Empereurs, qui ne l'avoit jamais reçûë des Chrêtiens. 1688.

Pour ſe confirmer dans cette penſée, il ſuffit de conſiderer que S. M. T. C. pretendoit qu'on lui cedât par ce Traité définitif qu'elle propoſoit, *tous les lieux qui avoient été réünis à ſa Couronne, en conſequence des Traitez de Munſter & de Nimégue.* Or chacun ſait que par ces réünions, il faloit entendre celles qui furent faites par les Chambres de Mets & de Briſac, dans leſquelles le Roi conſtitua ſes Officiers pour Juges des Traitez entre S. M. & les autres Princes Souverains ; nouveauté ſi extraordinaire, que ſi elle avoit eu lieu, il s'enſuivroit que le Prince le plus puiſſant ſeroit en droit d'aſſujettir les autres aux Tribunaux de ſes Officiers, & de ſe rendre Maître par là de la diſpoſition & de l'interpretation des Traitez. Auſſi n'attira-t-elle que des proteſtations ſolemnelles de la part des autres Princes, contre l'atteinte qu'elle donnoit aux droits de leur Souveraineté ; cependant c'étoit une des conditions que S. M. propoſoit pour aſſûrer *la tranquillité publique.* Quelle aparence que l'Empire & ſes Alliez la vouluſſent acheter à ce prix ? Il étoit aſſez facile de juger qu'il n'y avoit que la Loi du plus Fort qui en pût décider.

Moderation prétenduë du Roi.

Cependant ce Memoire faiſoit extrêmement valoir la moderation de S. M. *de s'être contentée d'obtenir proviſionnellement ce que la prudence vouloit qu'elle demandât pour toûjours*, & de ne s'être pas prevaluë *de l'embarras que donnoit à l'Empereur la guerre de Hongrie*, pour obliger la Cour de Vienne & l'Empire à lui ceder par un Traité définitif ces

1688. lieux dont elle ne joüiſſoit qu'en conſéquence de la Tréve. Sur quoi un homme de bon ſens qui étoit dans les interêts de l'Eſpagne fit ce raiſonnement. *La France*, dit-il, *avec ſa moderation a rompu la Paix pour faire une Tréve, à preſent elle rompt la Tréve pour en faire une Paix; que lui importe ſi c'eſt Paix ou Tréve, puiſque c'eſt tout un pour Elle?* On pourroit pouſſer plus loin ces conſiderations ſur le Manifeſte de la France; mais outre que les bornes de ce Livre ne me le permettent pas; à quoi ſervent les raiſons ſpécieuſes, quand les actions parlent? Le Siége de Philipsbourg étoit un Fait trop réel pour laiſſer douter du motif qui le faiſoit entreprendre.

M. le Daufin prend Philipsbourg.

On en laiſſa tout l'honneur à M. le Dauphin, Fils unique du Roi, qui au bout d'un mois obligea enfin cette Place à ſe rendre *. Le 1. de Novembre ce Prince ſolemniſa le jour de ſa Naiſſance par ſon Entrée dans Philipsbourg, où il ne ſe ſignala pas moins par ſes liberalitez & par la maniére genereuſe dont il traita le Gouverneur & ſa Garniſon, qu'on dit qu'il s'étoit ſignalé par ſon courage dans cette attaque, qui lui coûta tant de Soldats & de braves Gens. Les Marquis de Nêle & du Bordage, entr'autres, le Comte de Mornai, Fils du Marquis de Monchevreüil, les Chevaliers d'Angoulême & Courtin y furent tuez avec vingt Ingénieurs. La capitulation fut des plus honorables pour les Aſſiégez, & M. le Comte de Staremberg y fit tout ce qu'un homme de cœur & de tête pouvoit faire pour la défenſe de ce poſte qui lui avoit été confié. On aſſure même qu'il auroit tenu plus longtems, ſi ſes Soldats * rebutez ne l'euſſent obligé de précipiter ſa reddition, qu'il ne pouvoit au fond differer que de quelques jours. Car il ne voyoit point de ſecours prêt, & il fut attaqué ſi vigoureuſement dehors & dedans par l'effet des Bombes qui ruïnerent entiérement cette Place, qu'on executa à cet égard ce que le Roi ne s'étoit propoſé de ne faire qu'à l'égard des Fortifications. 1688.

Raiſons alleguées dans le Manifeſte du Roi pour colorer ſes hoſtilitez.

Ce ne fut pas en cela ſeul qu'on s'aperçut que le Memoire de S. M. fut executé d'une maniére bien differente de ſes offres & de ſes intentions declarées. Car, ſi l'on en croit ſes offres, Elle n'avoit d'autre but que de s'emparer de Philipsbourg comme de *la Place la plus capable de faciliter à ſes ennemis l'entrée dans ſes Etats, & de ſe mettre en poſſeſſion de Kaiſerſlouiern, juſques à ce que l'Electeur Palatin eût reſtitué à Madame, Belle-Sœur de S. M. ce qui lui devoit appartenir de la Succeſſion de ſes Pere & Frere; & comme elle n'avoit pas entrepris le Siége de Philipsbourg* POUR S'OUVRIR DES MOYENS D'ATTAQUER L'EMPIRE, *mais ſeulement pour fermer l'entrée de ſes Etats à ceux qui voudroient exciter de nouveaux troubles, Elle offroit pour faciliter davantage le Traité de Paix, de faire démolir les Fortifications de ladite Ville, lorſqu'elle l'auroit reduite à ſon obéïſſance.* Et ſi l'on en devoit croire le titre ſpécieux de ce Memoire, il contenoit les raiſons *qui devoient perſuader toute la Chrétienté des ſinceres intentions de S. M. pour l'affermiſſement de la tranquillité publique.*

Reponſe de l'Empereur aux Objections faites par la France.

Ce Memoire ne demeura point ſans reponſe. On y réfuta quatre Objections principales, & l'on retorqua enſuite les plaintes de la France contr'elle. La grande Objection faite à l'Empereur par le Memoire du Roi T. C. étoit que S. M. I. avoit reſolu de faire la paix avec les Turcs, pour enſuite tourner ſes Armes contre la France, les preuves que ce Memoire en alleguoit, étoient: » LQue » le Traité de Tréve n'avoit pas plutôt » été ratifié, que les Imperiaux s'étoient » apliquez à faire de nouvelles Ligues

* *Le 29. Octobre.*

* *Sa Garniſon n'étoit que deux mille hommes.*

1688. » contre la France, comme il paroiſſoit » par le Traité d'Auſbourg & par l'Aſ- » ſemblée de Nuremberg. II. Que Sa » Majeſté Imperiale avoit rejetté les in- » ſinuations qu'on lui avoit faites, mê- » me de la part da Pape, de convertir » le Traité de Tréve en un Traité de » paix. III. Que l'Electeur Palatin avoit » refuſé la ſatisfaction qu'il devoit à Ma- » dame la Ducheſſe d'Orléans, pour » ſon Droit dans la Succeſſion Palatine, » & qu'il avoit ſuggeré à l'Empereur » d'agir contre la France. IV. Que le » Cardinal de Furſtemberg avoit été ex- » clus par les ſollicitations des Miniſtres » de l'Empereur, de la Dignité Electo- » rale, contre la liberté du Chapitre, & » contre les Canons & les Traitez de » paix, pour faire place au Prince de » Baviére par de mauvais moyens (juſ- » ques à faire aſſembler les Troupes des » Princes Proteſtans aux environs de Co- » logne) & même pour des fins qui ten- » doient à l'extinction de la Maiſon de » Baviére.

Reponſe aux deux premieres.

On repondit en general à ces objections, » que comme il n'étoit pas croyable que » S. M. I. eût pû former le deſſein de » s'accommoder avec les Turcs ſans le » conſentement de ſes Alliez, auſſi ne » croiroit-on jamais qu'elle eût eu la » penſée de faire la guerre à la France, » ſans Troupes & ſans préparatifs, n'a- » yant pas même ſongé à munir ſes Pla- » ces Frontiéres, pendant qu'on voyoit » les François occupez à conſtruire de » nouveaux Forts & à couvrir de leurs » Troupes tous les bords du Rhin; tant » elle ſe confioit ſur la foi de la Tréve, » dont le terme de 20. années avoit été » ſtipulé ſur les réquiſitions de la Fran- » ce. Et que bien loin qu'elle eût jamais » ſongé à rompre cette Tréve, on avoit » vu au contraire avec combien de pa- » tience elle avoit eſſuyé & diſſimulé di- » vers affronts, *& avec quelle douceur* » *admirable elle avoit diſſipé les ſoupçons* » *que la France ſe plaît d'inventer quel-* » *quefois.*

Pour ce qui eſt de la Succeſſion Palatine en particulier, on repondit: » que » S. M. I. n'épouſoit pas tellement les » interêts du Ser. Electeur, qu'elle envou- » lût prendre la défenſe avant que le pro- » cès fût inſtruit ou decidé en Juſtice. » Que cependant il étoit connu que ce » Prince ne s'étoit pas emparé du Pala- » tinat par force; mais qu'il en avoit pris » poſſeſſion ſuivant les Loix; qu'il avoit » renvoyé à Madame ce qui lui aparte- » noit ſans conteſtation, & qu'il n'avoit » retenu que ce qui étoit litigieux, juſ- » qu'à ce que le Droit des Parties fût é- » clairci. Que S. M. T. C. lui en ayant » fait une demande, il en avoit appelé à » ſes Juges dans l'Empire, & que le Roi » les recuſoit. Qu'il avoit depuis accep- » té & reconnu la Médiation du Pape » par l'envoi d'un de ſes Miniſtres, mais » qu'il n'y étoit venu perſonne de la » part du Duc d'Orleans; de ſorte qu'a- » près un retardement de près d'une an- » née, le Pape *voyant qu'on le joüoit*, » congedia l'Envoyé de l'Electeur Pala- » tin. Que le Comte de Luſignan néan- » moins avoit tout fraîchement aſſuré » l'Empereur *que le Roi étoit re olu de ne* » *point ſe départir de la Médiation du* » *Pape quoi qu'il ne fût que trop contrai-* » *re à ſes interêts.* C'eſt ainſi que l'on ſe joüoit en paroles, pendant que le Roi ſe jettoit ſur le Palatinat par voye de fait.

1688.

Reponſe à la troiſiéme par raport à la Succeſſion Palatine

Enfin on repondoit, par raport à ce qui s'étoit paſſé à Cologne, » que l'Em- » pereur n'avoit rien fait *que de confor-* » *me aux ſacrez Canons, aux Loix de la* » *Juſtice, & à ſa qualité de ſuprême Pro-* » *tecteur des Egliſes, inſeparable de ſa* » *Couronne Imperiale.* Qu'il avoit exhor- » té le Chapitre à élire le meilleur ſujet » & le plus utile à l'Egliſe, en ajoûtant » les raiſons pourquoi cette qualité ne ſe » rencontroit pas dans le Cardinal de » Furſtemberg. *Que s'il avoit rapelé le* » *ſouvenir de ſes anciens crimes, ce n'a-* » *voit été que parce que ſes nouveaux les*

Reponſe à la quatriéme par raport au Cardinal de Furſtemberg.

1688. » *avoient fait revivre & y avoient donné* » *lieu.* Qu'après tout il n'avoit employé » ni les promeſſes, ni les menaces, ni » la violence, pour corrompre aucun » des Capitulaires, & qu'il n'étoit pas » veritable qu'il eût fait entrer des trou- » pes étrangeres dans le Dioceſe de Co- » logne. Qu'il avoit remis tout ce diffe- » rend au Jugement du St. Siége, ſeul » Juge compétant en cette matiére, & » en avoit attendu fort paiſiblement la » déciſion. Qu'enfin il étoit bien aiſe que » l'on ſût qu'il s'étoit employé avec plai- » ſir en faveur du Prince de Baviére, le- » quel, quoique jeune, étoit un Prince » d'une très-grande eſperance & dont » la Séréniſſime Maiſon avoit rendu de » de très-grans ſervices à l'Egliſe; mais » on repouſſoit comme une calomnie de- » teſtable & digne de punition la penſée » que l'Auteur du Memoire imputoit à » S. M. I. d'avoir voulu par là *faciliter* » *l'extinction de la Maiſon de Baviére*, » ſur quoi l'on remarquoit *que la Cour* » *de l'Empereur ne meditoit point de cri-* » *mes de cette nature, & n'étoit point ca-* » *pable de les commettre: que c'étoit à celle* » *de France à voir ſi elle pouvoit dire la* » *même choſe.*

Voilà en abregé la ſubſtance des principales raiſons de S. M. I. Il étoit bon de dire auſſi quelque choſe des plaintes qu'elle fit à ſon tour contre la Cour de France.

Plaintes de l'Empereur contre la Cour de France.

» Elle lui reprocha en premier lieu, » qu'après tant d'infractions de la paix » de Nimégue, en s'emparant de plu- » ſieurs Provinces, *ſous des pretextes* » *inoüis de Réünions, de Dépendances* » *& autres colorez d'une figure ridicule* » *de Juſtice établie à Metz & à Briſac,* » *où les Miniſtres François étoient eux-* » *mêmes Auteurs, Temoins, Juges &* » *Parties*; les armes de cette Couronne » venoient encore de fondre ſubitement » ſur toute l'Allemagne, ſans reſpecter » la Tréve, & ſans rien obſerver de ce » que la Coûtume très-ancienne preſcrit » aux Rois qui veulent faire la guerre, 1688. » & tout cela ſans en avoir le moindre » ſujet legitime, puiſque ni le Traité » d'Ausbourg, ni le refus de la paix aux » conditions de la Tréve, ni les bons » Offices rendus au Prince de Baviére & » à un Electeur Beau-Pere de S. M. I.ne » paſſeroient jamais pour des raiſons » ſuffiſantes de rompre une Tréve, & de » porter la déſolation dans les Etats de » l'Empire.

» II. Sa Majeſté Imperiale ſe plaignit » de ce que dans le tems que la Cour » de France pratiquoit toutes ces choſes, » ſans avoir obſervé aucunes formalitez » établies par le Droit des Gens, & par » des conventions mutuelles ſouvent re- » nouvellées, elle ſurprit tout le monde » *par des Proteſtations très-recentes, &* » *par des feintes inſinuations d'une amitié* » *conſtante*; aſſûrant même dans ſon Me- » moire *rempli de paroles trompeuſes*, » qu'elle ne ſongeoit qu'à *l'affermiſſement* » *de la tranquillité publique.*

Mais on retorqua fortement ſur tou- » tes les plaintes de la France au ſujet » de l'affaire de Cologne. Ne faiſoit- » elle rien, diſoit-on, contre les Trai- » tez de paix, & contre la liberté des » Suffrages, *qu'à l'inſu du Pape, & mê-* » *me malgré lui*, elle fit tant, premiere- » ment *par des artifices ſecrets*, & puis » *par des Sommes conſiderables d'argent* » *répandues à pleines mains*, que le Car- » dinal de Furſtemberg fut élu Coadju- » teur par les Chanoines de Cologne, » *dont pluſieurs lui avoient engagé leurs* » *ſuffrages*? Ou lors qu'à Luxembourg il » concertoit un Traité injuſte, & qu'il » s'obligeoit non ſeulement de faire ve- » nir des Troupes dans le Dioceſe de » Cologne, mais *de les y entretenir à ſes* » *frais pour ſoûtenir ſon élection à la Coad-* » *jutorerie*, malgré le refus de la confir- » mation du Pape? Ou lors qu'enfin il » uſoit de *menaces horribles* envers des » Princes très-puiſſans, s'ils oſoient fai- » re le moindre mouvement; & que les

» Troupes, *que la France ſeule avoit le* » *privilege de faire recevoir dans ce Dio-* » *ceſe*, auroient l'œil ſur leurs démar- » ches ? *Ce furent*, ajoûtoit-on, *ces fau-* » *tes commiſes contre le S. Siége & cette* » *conduite temeraire, & non aucune hai-* » *ne qu'on eût contre la France, ni les* » *Sollicitations des Princes, ni un fantô-* » *me de Conſpiration, qui rendirent Sa* » *Sainteté contraire & inexorable au Car-* » *dinal de Furſtemberg.*

» IV. Enfin on remarquoit que tout » ce que la France alleguoit contre Sa » M. I. & contre ſon Gouvernement » deſpotique; comme ſi elle ne ſe ſou- » cioit pas que l'Archevêché de Colog- » ne fut deſolé, *& la Religion Catholi-* » *que oprimée*, pourvu qu'elle pût aſſer- » vir l'Allemagne, & aſſurer à ſon Fils, » avant l'âge, la Couronne de Roi des » Romains; on remarquoit, dis-je, que » toutes ces choſes n'étoient que de vains » artifices, ordinaires à la Cour de Fran- » ce, pour diviſer l'Empire & pour en » profiter; mais qu'on étoit trop éclairé » par l'experience du paſſé, pour don- » ner dans des piéges ſi groſſiers. Qu'il » ne falloit que jetter les yeux ſur les » peuples qu'elle avoit oprimez en Alle- » magne, *ou conſiderer de quelle maniére* » *cette Couronne traitoit ſes propres Su-* » *jets*, pour diſcerner quel étoit le Gou- » vernement *qui aprochoit davantage de* » *la Tyrannie*. Et qu'on étoit bien aſſuré » que c'étoit un ſujet de joye pour les » Allemans de ce que la Couronne du » Roi des Romains n'étoit point la proïe » de la Cour de France, *qui ſe la deſti-* » *noit deja dans ſon cœur*, lorſque, ſe- » lon ſon ancienne coûtume, ſans ſe » ſoucier des Traitez ni de ſa Réputa- » tion, *elle fomentoit la Rebellion en Hon-* » *grie*, & encourageoit les Ennemis du » Nom Chrêtien à faire la Guerre à S. » M. I. C'étoit, ajoûtoit-on, *ce que l'on* » *pouvoit prouver par diverſes Lettres* » *authentiques des Emiſſaires de France,* » *des Rebelles, & d'autres perſonnes,* » *que l'on avoit entre les mains.*

Cette reponſe finiſſoit par des proteſtations ſolemnelles de S. M. I. qui ſe lavoit les mains des ſuites de cette guerre, & *declaroit devant Dieu & à la face de toute la terre, que le Roi avoit devant lui le feu & l'eau, & qu'il pouvoit porter la main du côté qu'il voudroit.* Qu'il pouvoit, ou abuſer de ſon bonheur preſent, ou craindre les malheurs qu'il s'attireroit pour l'avenir; & que de quelques ſuccès dont ſe vantât l'Ecrivain François, quand il plairoit à Dieu de les accorder aux Armes du Roi, S. M. I. adoreroit toûjours les Jugemens de ſa Providence, qui ſe ſert quelquefois *du fleau des Attila pour châtier dans ſa Miſericorde ceux qu'elle aime*; mais qu'il y avoit lieu d'eſperer, que ſi Dieu avoit humilié l'Orgüeil Ottoman, pour avoir enfraint une Tréve prête à expirer, il reprimeroit auſſi quelque jour l'ambition de la France, qui, pour la ſatisfaire, violoit au bout de quatre ans une Tréve qui en devoit durer vingt par un Traité ſolemnel.

Hoſtilitez qui ſuivirét le ſiége de Philipsbourg.

Quoique toutes ces raiſons de l'Empereur fuſſent ſi ſolides, que quelque prévention que l'on eût, il étoit facile de démêler la verité d'avec ce qui n'en avoit que l'aparence, S. M. I. ſe mit en état de les apuyer du ſecours de ſes armes, ſans lequel elles auroient eu très-peu d'efficace dans un tems comme celui-là, où il s'agiſſoit de mettre le plus Fort dans la neceſſité de les écouter & de s'en payer. Mais comme les Troupes qu'elle deſtinoit du côté du Rhin n'étoient pas encore prêtes, & que les Princes & Etats de l'Empire n'avoient pas prevû l'irruption des François, ſe repoſant ſur la foi de la Tréve; ceux-ci firent des progrès conſiderables dans un Païs qu'ils trouverent ſans défenſe. Après la priſe de Philipſbourg, le Dauphin entra dans le Palatinat qu'il reduiſit entiérement. Il s'empara de Manheim, de Frankendal & d'Heidelberg par des

1688. Siéges formez. Les Villes de Vvorms, de Spire, d'Oppenheim, & quantité d'autres ouvrirent enſuite leurs Portes, ſans faire aucune reſiſtance. Mais ces mêmes Villes de Vvorms, Spire & Oppenheim, qui s'étoient renduës aux François, & qui s'étoient flatées qu'on ne les traiteroit que ſelon les Loix ordinaires de la Guerre, éprouverent néanmoins une deſtinée plus cruelle & plus terrible, que ne fut celle d'Heidelberg; puiſque non ſeulement elles furent entierement détruites & conſumées par le feu; mais qu'outre cela les Habitans trop crédules, qui en avoient emporté leurs principaux effets pour les mettre en ſureté, furent la proye du pillage & de la fureur du Soldat. Comme on en a vû la deſcription dans les Nouvelles publiques, je paſſerai ſur ce détail des cruautez & des inhumanitez capables de toucher les cœurs les plus inſenſibles.

Combien ces meſures de la France étoient mal priſes.

Si c'eſt un grand malheur à des peuples de tomber en de telles mains, c'eſt auſſi une grande leçon qu'on donne à tous les autres pour s'empêcher d'y tomber. Auſſi tous les François qui ſe trouverent au pouvoir des Imperiaux furent-ils traitez ſans quartier; la réſolution ayant été priſe de traiter de même tous ces Incendiaires, & de n'épargner point des ennemis qui n'épargnoient perſonne. Mais ce procedé du Roi fit en même tems connoître qu'il n'avoit pas d'auſſi bonnes intentions pour le Roi d'Angleterre, qu'il le lui avoit temoigné peu de tems auparavant; puiſque cette Guerre où il s'engageoit contre l'Allemagne, le mettoit dans l'impuiſſance de le ſecourir. Il l'auroit pû facilement en faiſant avancer un corps d'Armée du côté de la Hollande; & en formant le Siége de Maeſtricht au lieu de celui de Philipsbourg. Par ce moyen, il auroit, comme j'ai déja dit, rompu les meſures du Prince d'Orange à qui les Hollandois n'auroient point donné leurs Troupes. L'entrepriſe contre l'Angleterre eût auſſi été arrêtée par là; & le Roi Jacques ayant eu tout l'hiver, pour diſſiper le parti qui lui étoit opoſé, auroit peut-être pu le ruïner entiérement. On voulut inſinuer, pour diſculper le Miniſtere de France, que la diverſion d'Armes en faveur du Roi Jacques étoit toute concertée; mais que le Roi de France, trompé, comme j'ai dit encore, par les avis du Roi Jacques & du Sieur Barillon, qui ne temoignoient aucune crainte, & ſurpris d'un autre côté par les artifices du Comte * de Sunderland qui s'entendoit avec le Prince d'Orange, fut obligé de prendre d'autres meſures pour ne pas faire éclater ſon intelligence ſecrete avec lui. Mais ſupoſé que le Roi ne pût ſe declarer ouvertement en faveur du Roi Jacques, il ſemble qu'il devoit au moins attendre le ſuccès qu'auroit l'entrepriſe du Prince d'Orange, avant que d'agir ailleurs, afin d'avoir toute la liberté de ſecourir le Monarque Anglois en cas qu'il en eût beſoin. Il eſt vrai qu'à ne conſiderer les choſes que par raport aux interêts du Roi de France, il ne pouvoit en uſer autrement; car ce qu'il avoit fait pour le Cardinal de Furſtemberg ayant donné l'alarme à l'Allemagne, il ne lui étoit plus poſſible de demeurer dans l'inaction; & comme il n'avoit pas aſſez de forces pour former à la fois deux Siéges auſſi conſiderables que ceux de Philipsbourg & de Maeſtricht, on peut dire, que le premier étoit alors à preferer, puiſque s'il eût attendu plus long-tems à l'entreprendre, il auroit riſqué de n'être plus à portée de le faire. L'Empereur n'auroit ſans doute pas manqué non ſeulement d'en renforcer la Garniſon, mais d'envoyer un corps d'Armée pour le couvrir, ayant terminé ſes Conquêtes en Hongrie par la priſe de Belgrade. 1688.

* *Robert Spenſer.*

1688. Dans le tems que le Roi faiſoit aſſiéger Philipſbourg, le Prince d'Orange ſe diſpoſoit à partir pour l'Angleterre au premier vent favorable. Le mal que la France avoit pretendu faire à la Hollande en arrêtant ſes Matelots, produiſit contre ſon intention ce bon effet, qu'on en trouva pour la Flote beaucoup plus qu'on en avoit beſoin, ce qui ne contribua pas peu à la diligence de l'Equipement. On ne voyoit tous les jours que départ de Vaiſſeaux & de Bâtimens pour ſe trouver aux rendez-vous. Et ce qui parut de plus beau & de plus ſingulier dans une telle Expédition, faite à la vûë de tout un peuple dont la liberté n'eſt nullement gênée, & dans le ſein d'une République où les choſes ſe divulguent aſſez facilement; c'eſt que le ſecret n'ait pas été moindre que la diligence: en ſorte que ceux qui étoient près n'en ſavoient pas plus que ceux qui étoient loin, & que les autres ne parloient de ce deſſein que ſur de ſimples conjectures.

Le P. d'Orange ſe prepare à paſſer en Angleterre.

Le Roi Jacques prévoyant alors l'orage qui alloit fondre ſur ſa tête, & ne pouvant s'en garantir ni par ſes propres forces, ni par celles de la France, occupées en Allemagne, ne donna plus de marques de cette fermeté qu'il avoit temoignée peu auparavant. Il crut détourner les Hollandois du deſſein qu'ils avoient de ſecourir ſes Sujets, en leur propoſant de prendre enſemble des meſures pour maintenir la Paix de Nimégue, & la Tréve qui avoit été faite enſuite. Pour cet effet, il déclara à ſon Conſeil qu'il vouloit être Garant de ces deux Traitez; & pour raſſurer ſes Sujets allarmez de ſes démarches precedentes; il repara en quelque ſorte tout ce qu'il avoit fait contre eux. Il rendit ſes bonnes graces aux ſept Evêques qui avoient été arrêtez, & en mit quelques-uns dans ſon Conſeil. Il caſſa la Chambre des Commiſſaires Eccleſiaſtiques, en rompit le Sceau de ſa propre main, & en abrogea tous les Actes. Il rendit à la Ville de Londres, & à d'autres Communautez, les Chartres qu'il leur avoit ôtées, fit eſperer d'aſſembler un Parlement libre, exhortant ſes Sujets à l'aſſiſter contre ceux qui ſe mettoient en état d'entrer dans ſon Royaume; mais tout ce qu'il put faire fut inutile & ſuſpect. Les Anglois n'étoient pas aſſez ſimples pour ſe laiſſer ébloüir par un changement de conduite ſi promt, & par des proteſtations & des promeſſes qu'on ne pouvoit attribuer qu'à la crainte d'un danger preſent.

Le Roi Jacques en eſt alarmé.

Le Prince d'Orange envoya en Angleterre, peu avant ſon départ, une Déclaration contenant trois principaux points. » Le premier étoit un dénombrement des Griefs de la Nation Angloiſe contre leur Roi. Dans le ſecond » il faiſoit connoître que pluſieurs Seigneurs d'Angleterre Eccleſiaſtiques & » Seculiers, l'ayant apelé à leur ſecours, » pour ſe garantir des maux dont ils ſe » voyoient menacez, il avoit d'autant » plus volontiers aquieſcé à leurs priéres, qu'étant par la Princeſſe ſon Epouſe le plus proche Héritier de la Couronne, il étoit plus intereſſé que perſonne à la conſervation des Loix & de » la Religion du Royaume, dont on avoit même entrepris de lui ôter la Succeſſion par la ſupoſition d'un Prince » de Gales. Dans le troiſiéme ce Prince » alléguoit qu'un Parlement libre étoit » le ſeul remede efficace qu'on pût aporter à ces maux, & faiſoit connoître » qu'un Parlement ne ſeroit jamais libre ſous un Roi qui regnoit ſans égard » aux Loix. Il marquoit la réſolution » qu'il avoit priſe de paſſer la mer avec » des forces ſuffiſantes pour apuyer les » Decrets de ce Parlement, exhortant » en même tems tous les bons Anglois, » de ſe joindre à lui pour concourir à un » ſi loüable deſſein. Il proteſtoit enſuite, (ayant ſû ce que le Roi avoit fait pour contenter ſes Sujets,) » qu'il n'avoit

Déclaration envoiée en Angleterre par le P. d'Orange contenant les motifs de ſon Armement

1688.

1688. » nul deſſein d'envahir le Royaume, » mais ſeulement de faire aſſembler un » Parlement libre ; & ayant refuté les » aſſurances que le Roi Jacques avoit » données de cette Liberté, il exhortoit » les Anglois de ne pas s'y laiſſer ſur- » prendre.

Premier départ du P. d'Orange retardé par les vents contraires.

Ce Prince s'étant peu après embarqué fut à la voile le 29. Octobre: Sa Flote étoit compoſée de 65. gros Vaiſſeaux de Guerre, de dix Brûlots & de cinq cens Flûtes qui portoient environ vingt-un mille hommes, tant de Troupes reglées de Cavalerie & d'Infanterie, que de Volontaires & de François refugiez. Il avoit avec lui les Seigneurs Anglois qui s'étoient déja déclarez, dont les principaux étoient Charles Talbot, Comte de Schrevvsburi : Charles Gerard, Comte de Maklesfield : Henri Mordant, Henri Sidnei, & le Vice-Amiral Herbert. Le Maréchal de Schomberg accompagnoit auſſi le Prince avec ſes deux Fils, les Comtes Charles & Ménard : ayant été obligés de ſortir de France, durant la perſecution faite aux Proteſtans. La Flote s'étant partagée en trois, le Vice-Amiral Herbert eut le commandement de l'Avant-garde : le Sieur Evertzen, Vice-Amiral de Zelande, celui de l'Arriére-garde, & le Prince étoit au corps de Bataille, avec le Contre-Amiral Guillaume Baſtians Scheper, le plus ancien Officier de Marine des Provinces-Unies, ſur une Fregate de 36. piéces de Canon. Lorſqu'elle fut en pleine mer, ce qui arriva à 9. heures du ſoir, le vent étoit favorable ; mais ayant peu après tourné à l'Oüeſt, il s'éleva une Tempête qui la battit avec tant de furie durant pluſieurs heures, qu'elle la diſperſa & la contraignit de retourner dans ſes Ports pour s'y raſſembler ; une Fregate périt dans cette occaſion avec cinquante chevaux. Ces contretems ſont ſi ordinaires dans la ſaiſon où l'on étoit alors, qu'on n'auroit pas dû en être ſurpris. Cependant, parce qu'il s'agiſſoit d'une conjoncture extraordinaire, où il ſembloit à la plûpart des hommes que les Elemens s'y devoient intereſſer comme eux, chacun en raiſonna ſelon ſes interêts ou ſon caprice. Quelques-uns paſſant tout d'un coup de l'eſperance à la crainte, & d'autres de la crainte à l'eſperance, précipiterent d'abord leurs jugemens, comme ſi la Providence devoit les ſervir à point nommé ſelon leurs deſirs. 1688.

Second départ plus heureux que le premier.

Quoi qu'il en ſoit, le deſordre cauſé par les vents contraires ayant été reparé en peu de tems, la Flote recommença d'apareiller le 10. Novembre, & le lendemain elle remit à la Voile dans le même ordre que la premiere fois. Dès que le Prince d'Orange monta ſur ſon Bord, on vit déployer le Grand Pavillon : tous les Vaiſſeaux portant, de même que l'Amiral, le Pavillon d'Angleterre avec les armes de L. A. chargées de cette inſcription, *pour la Religion & la Liberté*, & au bas, *je maintiendrai*, qui eſt la Deviſe ordinaire des Princes d'Orange. Ceux qui furent témoins de ce départ, diſent que rien n'étoit plus beau que cette Armée Navale qui couvroit la mer auſſi loin que la vuë pouvoit s'étendre. La joye paroiſſoit ſur les viſages de tous les Guerriers : le rivage retentiſſoit des vœux & des bénédictions du peuple; pendant que le ſon des Haut-bois & des Trompettes, & le bruit des décharges du canon entretenoient agréablement l'émotion de tous les Spectateurs qui étoient accourus en foule.

Sa deſcente en Angleterre.

Comme les vents furent des plus favorables, la Flote arriva heureuſement & débarqua ſes Troupes à Darmouth, Torbai & Exmouth en Devonshire, le Lundi 15. du même mois, ſans trouver la moindre oppoſition. Au contraire tous les Habitans de cette Contrée, l'une des meilleures de l'Angleterre, firent une reception des plus avantageuſes à leurs nouveaux Hôtes, qu'ils regarderent comme leurs bons amis. Le Roi Jacques ne fut averti de cette deſcente que

1686. que 24. heures après ; & comme il avoit envoyé une partie de ſes forces du côté du Nord, croyant que la Flote prendroit cette route, les Troupes de debarquement eurent tout le tems de ſe rafraîchir. On remarque que ce débarquement ſe fit le même jour qu'on celebroit à Londres la découverte de la fameuſe Conſpiration des poudres, & aprés qu'on venoit de ſolemniſer ſur la Flote le jour de la Naiſſance * & du Mariage de S. A. Ces convenances plaiſent trop à l'eſprit humain, pour qu'on n'y fit pas d'attention, & bien des gens ne purent s'empêcher d'en tirer un bon augure pour le ſuccès d'une entrepriſe, qui avoit pour but la liberté du Parlement Anglois, & le repos de la Nation.

Le Prince fait une Declaratiõ contenant les motifs de ſon entrepriſe.

C'eſt ce que le Prince déclara, comme j'ai dit, par un Memoire qui fut rendu public après ſon départ. Ce Memoire avoit pour titre : » *Declarations* » *de S. A. Guillaume Henri, par la Gra-* » *ce de Dieu, Prince d'Orange, &c. Pour* » *juſtifier qu'il n'eſt entré en armes dans* » *le Royaume d'Angleterre, que pour la* » *conſervation de la Religion Proteſtante,* » *& pour le rétabliſſement des Loix & des* » *Libertez d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Ir-* » *lande.* Dans la premiere Déclaration qui concerne l'Angleterre, après un préambule ſur le devoir & ſur la neceſſité d'empêcher qu'on ne renverſe les Loix d'un Etat qui aſſurent ſa Religion & ſa Liberté, » S. A. expoſoit les moyens dont les mauvais Conſeillers du » Roi s'étoient ſervis pour aſſujettir tout » ce qui regarde la Conſcience, les Li-» bertez & les Proprietez des Sujets à » un Gouvernement arbitraire, ajoûtant que pour couronner leur conduite » & pour avoir le tems d'executer leurs » pernicieux deſſeins, *ils avoient publié* » *que la Reine étoit accouchée d'un Fils* ; 1688. » quoique *dans les circonſtances de cette* » *Naiſſance, & dans les maniéres dont el-* » *le a été conduite, il parût tant de juſtes* » *& viſibles fondemens de ſoupçons, que* » *non ſeulement L. A. mais tous les bons* » *Sujets de ces Royaumes ſoupçonnoient* » *que le Pretendu* Prince de Galles *n'a-* » *voit pas été mis au monde par la Rei-* » *ne.*

» C'eſt pour ces cauſes, continuë la » Déclaration, que S. A. excitée par » tant d'interêts ſi puiſſans, & par les inſtantes prieres *d'un grand nombre de* » *Seigneurs tant Eccleſiaſtiques que Secu-* » *liers, & de beaucoup de Nobles & au-* » *tres Sujets de toutes conditions,* a trouvé bon de paſſer en Angleterre, avec » des forces ſuffiſantes pour ſe defendre » de la violence de ces mauvais Conſeillers, & de faire connoître que cette » Expédition n'a été entrepriſe que pour » avoir au plûtôt un Libre & légitime » Parlement aſſemblé, afin de pourvoir » au maintien de la Religion Proteſtante & à une bonne union, tant entre » l'Egliſe Anglicane & les divers Proteſtans, que pour la défenſe & le repos de tous ceux qui veulent vivre paiſiblement ſous le Gouvernement, *ſans* » *ſouffrir la moindre perſecution au ſujet* » *de leur Creance, les Catholiques même* » *n'en étant pas exceptez, &c.*

Comment il fut reçû à ſon arrivée.

Le Prince d'Orange étant donc arrivé fut reçû avec joye dans Exceſter, capitale de Devonshire, & cette Province, auſſi-bien que Cornwal & Wiltshire ſe déclarerent pour lui. Un nombre conſiderable d'Ouvriers allerent lui offrir leurs ſervices, & pluſieurs Lords ſe joignirent à S. A. avec des ſecours d'hommes, de chevaux & d'argent. La Flote Angloiſe s'étant retirée dans ce tems-là aux Dunes, le Lord Darmouth alla en Cour pour informer Sa Majeſté, qu'aiant mandé à ſon Bord tous les Capitaines quand il aperçut la Flote Hollandoiſe, il n'y en avoit eu que ſix qui euſſent vou-

* *S. A. étoit en vie le 14. Novembre dans la 39. année de ſon âge & dans la 12. de ſon Mariage.*

1688. lu combattre, tous les autres l'ayant refuſé. Ce fut alors que le Roi, qui étoit revenu à Londres avec ſon Armée, dont la plus grande partie s'étoit debandée, propoſa aux Evêques de ſigner un Ecrit pour marquer qu'ils déteſtoient l'invaſion du Prince d'Orange; mais ces Seigneurs s'en excuſérent. Il crut au moins qu'il devoit aſſembler ce qu'il y trouveroit de Gens diſtinguez, qui ne s'étoient pas encore declarez; mais il reconnut que la plûpart ſuivoient le torrent. Ils lui témoignerent néanmoins qu'ils ne ſouhaittoient que de l'obliger à aſſembler un Parlement Libre, où ſon Autorité fût bornée ſuivant les Loix: & lui conſeillerent de faire une Députation au Prince d'Orange, dans la vûë de menager quelque accommodement, & le prier de ſuſpendre ſa marche, car il l'avoit déja priſe vers Londres; & tout paroiſſoit diſpoſé en ſa faveur. Pluſieurs Seigneurs s'étoient ſaiſis de divers poſtes, & declarez ouvertement pour lui. De ce nombre étoient Jean Greenville, Comte de Bath, les Comtes de Mancheſter, de Neucaſtle, & d'Abingdon, les Lords de la Meete, Grai & Lumlei. La Princeſſe de Dannemarck même s'étoit retirée de la Cour peu après ſon Mari.

Ce que fit le Roi Jâques dans cette occaſiõ.

Dans cette extrêmité le Roi Jacques reſolut, quoi qu'un peu tard, de convoquer le Parlement Libre, & fit expedier des Lettres Circulaires pour l'aſſembler le 16. Janvier ſuivant. Il depêcha en même tems le Marquis d'Halifax, le Comte de Nottingham, & le Lord Godolfin au Prince d'Orange, pour l'avertir qu'on ſe diſpoſoit à le contenter, & le prier d'arrêter ſa marche, pour laiſſer au Parlement la liberté qu'il étoit venu lui procurer, & leur donna pouvoir de traiter d'accommodement. Le Prince, après avoir reçu ces Députez avec beaucoup de marques d'eſtime, & leur avoir dit en peu de mots les raiſons de ſa deſcente, leur témoigna qu'il étoit prêt de s'éloigner avec ſon Armée à plus de 30. milles de Londres, pourvû que le Roi voulût faire la même choſe; mais celui-ci ne put goûter cet Expédient; & prit dès lors la réſolution de ſe retirer. Il partit de Londres après avoir donné les ordres neceſſaires pour faire évader la Reine, & le Prince de Galles qui n'avoit que ſept à huit mois; le Comte de Lauzun, que ſa bonne fortune fit trouver alors en Angletetre, ſe chargea de leur conduite. Les Seigneurs ayant apris leur fuite & la révocarion des ordres que le Roi avoit donnez pour convoquer le Parlement; ils s'aſſemblerent & firent publier un Ecrit, par lequel ils ſe déclarerent ouvertement pour le Prince d'Orange, à qui ils députerent l'Evêque d'Eli, & le Comte de Pembrok, pour le prier de ſe rendre à Londres. Le Prince s'y diſpoſa; mais lorſqu'il arriva à Windſor, il aprit que le Roi, ayant été obligé par un vent contraire de relâcher à Feversham, avoit été arrêté par un effet du hazard, déguiſé ſous un autre habit. Cette nouvelle l'obligea d'interrompre ſa marche. 1689.

Il revient à Londres après en être ſorti, & s'embarque une ſeconde fois pour France.

Les Seigneurs aſſemblez prierent ſur cela le Roi de venir à Londres & lui envoyerent ſes Caroſſes, & ſes Gardes. Il s'y rendit * & fit encore quelques fonctions de la Royauté. Il députa enſuite au Prince le Comte de Feversham, pour l'inviter de venir loger avec lui à Vvitehall, conſentant qu'il s'y fit garder, même par ſa Garde Hollandoiſe, afin qu'ils puſſent conferer perſonnellement des moyens de s'accommoder. Le lendemain que le Prince eut reçu cette députation, il envoya à Londres deux mille hommes de pié, & deux Regimens de Cavalerie, qui releverent les Gardes du Roi à Vvitehall. Celui-ci témoigna alors vouloir ſe retirer à Rocheſter, où il ſe rendit le vingt-huit avec le conſentement du Prince qui le fit garder

* *L. 26. Decembre.*

1688 par ſa Garde Hollandoiſe ; mais d'une maniére qui fit juger à tout le monde qu'on étoit bien aiſe qu'il trouvât moyen de s'échaper. Le Roi négligemment gardé ſe déroba par un Jardin, où il y avoit une porte qui conduiſoit à la Tamiſe, d'où il fit voile en France avec le Duc de Bervvik, ſon Fils Naturel. Il arriva à Ambléteuſe dans le Boulonnois le 3. Janvier 1689. & alla rejoindre ſa Femme & ſon Fils.

1689. Cette fuite du Roi Jacques n'avoit pu être expliquée qu'à ſon deſavantage.

Droit des peuples d'Angleterre à remplir le Trône vacant par la retraite du Roi Jacques.

Le Trône d'Angleterre étoit vacant par là ; cette demarche ayant été regardée comme une Abdication, ſinon formelle, du moins préſumée. Il s'agiſſoit donc d'y pourvoir, & les peuples en avoient le Droit, non ſeulement par la Conſtitution particuliére de leur Gouvernement, mais par la Loi fondamentale de tous les Etats. Il eſt, dit le Chevalier Temple *, une raiſon puiſſante & un interêt commun, dont la force prévaut ſur tous les obſtacles, & qui fait quelquefois ceder des formalitez, d'ailleurs indiſpenſables, à la neceſſité du bien public. C'eſt la Loi ſuprême qui preſide ſouverainement dans les conjonctures extraordinaires, en vertu de laquelle chaque Etat contient toûjours en ſoi les moyens & les remedes pour veiller à ſa conſervation, & pour ſupléer au défaut des Loix & des Coûtumes, lorſqu'il arrive quelque cas imprevû, ou quelque intetruption dans la forme ordinaire du Gouvernement. Et pour commencer ici par le point le plus conſiderable: ç'a toûjours été le Droit de tous les Etats, de pourvoir à tout ce qui regarde le maintien de la Religion & du Gouvernement, afin de conſerver dans un temperament légitime & reglé ces deux choſes qui leur ſont d'une ſi grande conſequence, & deſquelles depend leur bonheur & leur repos. Ce Droit les a ſouvent fait paſſer ſur les formes uſitées, lorſque des occaſions extraordinaires l'ont requis; & l'Hiſtoire le fait voir en divers tems, ſur tout à l'égard de la Succeſſion, qui eſt le point le plus délicat. On y lit comment la Couronne a été miſe ſur la tête de ceux qui l'ont portée : pour quelles raiſons & ſur quels fondemens les uns ont quelquefois été préférez aux autres, & pourquoi le cours naturel de la Succeſſion a été detourné en quelques occaſions. 1689.

Lett. ſur les mat. du tems. Hiſtoire briéve de la Succeſſion à la Couronne d'Angleterre.

Loix & uſages de ce Royaume à cet égard. Id. ibid.

Mais par raport à l'Angleterre, ç'a été l'opinion generale des Siécles precedens, que le Parlement de ce Royaume a inconteſtablement le Droit de limiter, reſtreindre & circonſtancier la Succeſſion, comme il juge à propos pour le bien public, & que dans tous les Siécles il a mis ce pouvoir en pratique ; ſi bien qu'un Hiſtorien a raiſon de dire, *que jamais ou rarement, la Couronne d'Angleterre n'a été poſſedée par trois Heritiers conſecutifs en ligne directe.* La proximité du Sang ne donne un titre immuable pour les Succeſſions, que relativement au conſentement des peuples, & à l'application du Succeſſeur à maintenir les Loix une fois établies. Autrement ce ſeroit reduire un Etat dans l'incapacité de ſe défendre lui-même, & de recevoir les changemens auſquels les differentes conjonctures le ſoûmettent & l'obligent indiſpenſablement *La Couronne*, dit l'Auteur que j'ai cité ci-devant, *n'eſt pas un ſimple Heritage, c'eſt un Heritage qui renferme un Office de confiance; ſi bien que celui qui a un défaut qui le rend incapable de cette confiance, eſt déchu de cet Heritage.*

Conformes en cela aux Loix & aux uſages de France. Hiſt. de France par M. Gera.

Ce ſentiment, conforme au Droit de la Nature & aux lumiéres de la Raiſon, n'eſt pas particulier à l'Angleterre. Il eſt encore conforme à l'uſage & à la pratique des autres Royaumes & Etats, dans leſquels non ſeulement on a paſſé ſur pluſieurs Coûtumes & Reglemens, quoi

* *Remarques ſur l'état des Provinces-Unies.*

qu'anciens, toutes les fois que la neceſſité l'a requis, mais on a même ſouvent exclus de la Succeſſion le plus proche Héritier du côté du Sang, quand il a eu d'ailleurs quelque défaut qui la rendu inhabile à ſucceder. Et ſans en chercher des exemples ailleurs que dans la Monarchie dont ce Regne fait partie; *Merovée* qui a donné le nom à la premiere Race, quoi qu'il ne fût que le troiſiéme Roi, n'eſt parvenu à la Couronne qu'en deſtituant de ce Droit les légitimes Héritiers. Il eſt vrai que l'Hiſtoire n'a laiſſé que des monumens douteux & incertains d'un tems ſi éloigné; mais cependant *Mezerai* remarque que ſelon la plûpart des Auteurs les plus approchans de ce tems-là, Merovée n'étoit pas fils de *Clodion*, mais ſeulement ſon parent, & le Tuteur de ſes Enfans, leſquels furent privez de la Succeſſion Paternelle, dont l'un ſe jetta entre les bras d'*Aëtius* Capitaine Romain, & l'autre ſe mit ſous la protection d'*Attila*. Il eſt même remarqué que *Childeric*, qui ſucceda à Merovée étant un Prince fort adonné à ſes plaiſirs & à ſes débauches, les François, *qui n'étoient pas accoûtumez à ces infamies*, le dégraderent de la Royauté pour élire en ſa place *Gilion*, Maître de la Milice des Romains, quoi qu'il fût Etranger, mais en grande réputation de ſageſſe & de probité.

Pepin, Chef de la ſeconde Race, Maire du Palais, & à qui il ne manquoit que le nom de Roi, puiſqu'il en avoit tout le pouvoir, ſe procura à la fin cette Dignité aux dépens de *Childeric* III. qu'il ôta du Trône pour s'y aſſeoir; ce que Charles Martel ſon pere n'avoit oſé entreprendre. L'Hiſtoire remarque qu'il aſſembla un Parlement, lequel étant tout à lui, vouloit bien lui déférer le titre de Roi; mais il fut bien aiſe, *pour ſe délier du Serment de fidelité*, de conſulter le Pape, qui avoit grande autorité ſur l'Egliſe Gallicane. Quand on n'en eſt plus qu'à cette formalité, on ne manque pas de raiſons ni de moyens pour en venir à bout. Zacharie occupoit alors le Siége de Rome. Il étoit ami de Pepin; il avoit beſoin de ſa protection contre les Lombards; & en faiſant plaiſir à ce Prince, il travailloit pour ſes propres interêts, & s'aqueroit un titre, ou du moins un préjugé favorable, pour les Papes contre les Empereurs, ſur un point de la derniére importance. Il n'avoit donc garde de laiſſer échaper une ſi belle occaſion: & d'ailleurs, ajoûte l'Hiſtoire, il ſembloit juſte que la France, après tant d'Idoles & de Fainéans, ſe donnât un Roi effectif. Ainſi Childeric fut degradé, tondu & renfermé dans un Monaſtere; & Pepin fut élû en ſa place.

Enfin Hugues Capet, Chef de la derniére Race, n'avoit aucun droit à la Couronne, laquelle après la mort de *Louis V.* apartenoit à *Charles de Lorraine*, ſelon la Loi fondamentale du Royaume. Mais ce Prince ne fut pas plus heureux que *Childeric*. L'Hiſtoire dit *qu'il étoit abſent, de peu de Vertu, & fort mal dans l'eſprit des François*. Hugues Capet au contraire étoit dans le cœur du Royaume, Maire du Palais, puiſſant & eſtimé. D'ailleurs *il avoit ſa partie faite*; de ſorte qu'ayant aſſemblé les Seigneurs dans la Ville de Noyon, il ſe fit élire & proclamer Roi. Le Prince Charles voulut en vain reclamer contre cette réſolution des Etats, & défendre ſon Droit par les Armes; il fut malheureux, & Hugues demeura paiſible poſſeſſeur de la Couronne, ſans aucun autre Titre que celui que les Etats lui avoient donné. On a bien voulu faire valoir en ſa faveur quelques raiſons & quelques prétentions particuliéres; mais on eſt obligé de convenir, *que ſon meilleur droit fut le conſentement general du peuple François*. Cela paroît évidemment dans le Diſcours que tinrent à Charles de Lorraine les Ambaſſadeurs que les Etats de France lui e-

1689. voyerent après l'avoir ſolemnellement exclus ; ils lui dirent *que chacun avoüoit que la Succeſſion à la Couronne lui apartenoit & non à Hugues Capet ; mais*, ajoûterent-ils, *les mêmes Loix qui vous donnent droit de ſucceder, jugent que vous en êtes indigne.* 1689.

Les peuples en droit de dépoſſeder en certains cas les légitimes ſouverains.

Voilà donc le peuple François, ou les Etats qui le repreſentent, en poſſeſſion ſous les trois Races, de dépoſſeder & d'exclure les légitimes héritiers de la Couronne, pour mettre en leur place ceux qu'ils en ont jugé plus dignes, dans des tems & des occaſions extraordinaires ; & cela en vertu de leur ſimple conſentement, qui ayant établi l'ordre de la Succeſſion, en peut changer & interrompre le cours, lorſqu'on le juge à propos pour le bien public. C'eſt là le premier fondement ſur lequel repoſe tout l'édifice de cette grande Monarchie, qui ſubſiſte depuis tant de Siécles, & auquel on ne peut toucher ſans ébranler le corps qu'il ſoûtient. C'eſt l'unique Titre de la Grandeur de Charlemagne, & le ſeul Droit ordinaire qui a tranſmis la Succeſſion au Monarque dont j'écris l'Hiſtoire. Sans cela la Couronne auroit paſſé dans une autre Famille : & ſi *Charles de Lorraine*, le légitime héritier par droit de Succeſſion, ſelon la Loi fondamentale du Royaume, n'eût pas été exclus par un autre droit ſuperieur à cette Loi, il eſt vrai de dire, ſelon le cours ordinaire, que le Roi Louis XIV. n'auroit pas été poſſeſſeur de la Couronne, ni par conſequent le Défenſeur de la Cauſe de Jacques II. contre les Maximes fondamentales des trois Races, auſſi bien que contre celles d'Angleterre.

Aplication de ces principes.

Peut-on douter après cela que la Cauſe du Roi Guillaume ne fût des plus légitimes, & que le reproche qu'on lui faiſoit d'être un *Uſurpateur*, bien loin de donner atteinte à ſon Droit, ne ſervît au contraire à en élever l'éclat ? Ce reproche non ſeulement ſe détruiſoit de ſoi-même, ſelon les Loix & Coûtumes d'Angleterre ; mais il ne pouvoit encore être retorqué d'une maniére invincible, ſoit par l'avantage de la cauſe dont il s'agiſſoit ſur celle de Pepin & de Hugues Capet, ſoit par les propres maximes du Gouvernement François. Childeric n'avoit rien fait contre le Royaume, puiſqu'on ne l'accuſoit d'autre choſe ſinon *de ne rien faire* ; & Charles de Lorraine n'avoit rien commis qui le rendit indigne de la Succeſſion. Pepin & Hugues n'avoient pour eux aucune Loi, ni aucun Droit particulier, que celui que leur donnoit leur credit & la préférence de leur mérite perſonnel. Le choix & le conſentement des Etats eſt donc le ſeul Titre en vertu duquel on les regarde aujourd'hui comme des Rois legitimes. Les diverſes ſortes de Gouvernemens, dont les uns ſont Electifs, les autres Succeſſifs, les uns Monarchiques, les autres Ariſtocratiques & populaires, prouvent que le Droit de Succeſſion n'eſt point un Droit Naturel, ni Divin, puiſque tout Gouvernement a toûjours été ſuſceptible de differentes formes, ſelon les interêts & la diſpoſition des diverſes Nations. D'où il s'enſuit que chaque Etat contenant en ſoi les principes de cette diverſité, a auſſi le Droit d'introduire les changemens qu'il juge à propos pour ſa conſervation, ſelon l'importance & la neceſſité des occaſions qui l'y engagent, & lorſqu'il intervient un conſentement reciproque des Magiſtrats & du peuple.

Etat de l'Angleterre après la ſortie du Roi Jâques.

Ces principes ſupoſez, il n'eſt pas ſurprenant que les peuples d'Angleterre ayent apellé le Prince d'Orange à leur ſecours, pour le maintien des Loix & de la Religion que Jacques avoit voulu abolir : Que S. A. ait été reçûë dans Londres avec une joye generale, & qu'elle ait d'abord été chargée du Gouvernement & de l'adminiſtration des affaires. Toute Juriſdiction avoit ceſſé & les choſes étoient rentrées dans leur

Hiſtoire de Guillaume III. Memoires de

1689 premier état, & retournées, pour ainſi dire, à leur origine. Cela eſt ſi vrai, que les Juges des Cours du Banc du Roi & des Plaidoyers communs s'étant aſſemblez * à Vveſtminſter, pour deliberer ſur la tenuë de leurs Aſſemblées, trouverent, après un meûr examen, que leur Juriſdiction étoit abrogée par l'abſence du Roi, & qu'ils quitterent leurs Siéges en déclarant qu'il ne faloit plus que perſonne y eût recours. Les deux Chambres s'étant auſſi aſſemblées le premier de Janvier, pour la *Convention*, en conſequence des Lettres Circulaires du Prince d'Orange, délibererent enſuite ſur une Lettre de S. A. contenant en ſubſtance ce qui ſuit : *Qu'ayant fait tout ce qui dependoit de ſon pouvoir pour accomplir ce qu'on avoit ſouhaité d'Elle, pour la paix & pour la ſureté publique, ſur tout depuis que l'adminiſtration des affaires lui avoit été commiſe, c'étoit maintenant à eux à établir les fondemens d'une ſureté inébranlable pour la Religion, pour les Loix & pour les Libertez. Qu'elle eſperoit que Dieu acheveroit ſon Ouvrage, en repandant ſur leurs Conſeils l'eſprit de paix & d'union : Que l'état dangereux où ſe trouvoit la Religion P. en Irlande aiant beſoin d'un prompt ſecours, & les affaires des Païs Etrangers étant dans la même neceſſité, S. A. leur repreſentoit qu'après le danger des diviſions qui pourroient ſe gliſſer à contre-tems, rien ne leur pouvoit être plus fatal* que la lenteur des deliberations : & qu'elle ſe promettoit que le riſque où les Etats Generaux des Provinces-Unies s'étoient mis, pour concourir à la delivrance du Royaume, leur feroit trouver en eux toutes les marques reciproques d'amitié & d'une prompte aſſiſtance contre le puiſſant Ennemi, qui leur avoit declaré la Guerre.* Cette Lettre de S. A. ayant été luë dans les deux Chambres, il fut reſolu qu'on lui preſenteroit une *Adreſſe*, pour le remercier avec tous les temoignages de joye & de reconnoiſſance, *de la conſervation du Royaume dont Elle avoit été le glorieux inſtrument, de même que du ſoin particulier qu'Elle avoit pris de l'adminiſtration des affaires publiques, la ſupliant de continuer, juſqu'à ce qu'on s'adreſsât plus particulierement à Elle, &c.* 1689.

la derniére révolution d'Angl.

La Nation étoit donc par là, comme on voit, en droit de pourvoir elle-même à ſa ſûreté, & de regler ſur les inconveniens du paſſé les remedes qu'elle y devoit aporter pour l'avenir. Les Juges des Cours particuliéres, qui tenoient immédiatement leur Autorité du Roi, ne crurent pas à la verité que celle du Roi ceſſant par ſa retraite, la leur dût continuer ; mais le corps de la Nation, qui s'étoit conſervé le droit de participer à l'Autorité legiſlative, & qui en contenoit en ſoi radicalement les principes, ſupléa au contraire dans cette occaſion importante à tout ce qui regardoit la forme du Gouvernement, afin que le bien public n'en ſouffrit point d'interruption. C'eſt ſur ce fondement, commun à toutes les Nations, que *Mezerai* remarque, ainſi que je l'ai déja raporté, que *le meilleur droit de Hugues Capet fut le conſentement general du peuple François.* Conformément à cette diſpoſition, les Seigneurs & les Communes délibererent * ſur la retraite du Roi Jacques, & étant convenus que le Trône étoit vacant par cette déſertion, ils reſolurent pour le remplir de proclamer leurs Alteſſes Royales M. le Prince & M. la Princeſſe d'Orange *Roi & Reine d'Angleterre* : ſur quoi l'on dreſſa le Reſultat ſuivant à la Chambre Baſſe, enſuite de celui des Seigneurs.

Le corps de la Nation pourvoit à ſa ſûreté, en nommant le P. & la P. d'Orange Roi & Reine d'Angleterre.

» D'autant que Jacques II. ci-devant » Roi, a renoncé au Trône, en s'efforçant de détruire le Gouvernement » de ce Royaume, contre les Loix qui » y regnent & qui y ſont reçuës, & que » Son Alteſſe Mr. le Prince d'Orange, » en vertu de l'autorité qui lui a été

Réſultat de leur délibération.

* *Le 31. Decembre 1688.*

* *Le 16. & 17. Fevrier.*

1689. » miſe entre les mains, a fait élire des » Deputez pour aſſiſter à la preſente » convention, la Chambre proteſte » qu'elle s'attache à la Declaration de ce » Prince, & conſent que leurs Alteſſes » Mr. le Prince & M. la Princeſſe ſoient » declarez Roi & Reine d'Angleterre » pendant leur vie, & qu'en cas que le » Prince d'Orange meure ſans enfans, » la Couronne apartiendra à Madame la » Princeſſe Anne de Dannemarck, & à » ſes enfans, & après eux à ceux du P. » d'Orange, en cas qu'il ait des enfans » d'une autre Reine, & que le Prince » aura l'Adminiſtration des affaires, ſa » vie durant; qu'après ces mots de *Roi* » *& Reine d'Angleterre* on ajoûte de » *France, d'Irlande, &c.* & qu'enfin » comme elle eſt perſuadée que Mr. le » Prince achevera la delivrance, qu'il a » ſi heureuſement commencée, elle con- » ſent que leurs Alteſſes Mr. le Prince » & Me. la Princeſſe d'Orange ſoient » élevez ſur le Trône de cette Na- » tion.

Arrivée de la Princeſſe d'Orange à Lôdres.

Pendant que les choſes ſe diſpoſoient ainſi pour la proclamation de leurs A. R. Me. la Princeſſe arriva à Londres, où elle étoit attenduë avec l'impatience qu'on peut s'imaginer; ſur quoi les deux Chambres aſſemblées le 23. de Fevrier ayant prié L. A. R. d'accepter la Couronne & obtenu leur conſentement, la proclamation ſe fit le lendemain 24. par les Heraults d'Armes avec toutes les Solemnitez accoûtumées; mais ſur tout avec des acclamations extraordinaires du peuple & de la Bourgeoiſie, qui étoit ſous les armes, & qui faiſoit éclater par tout ſes tranſports de joye & d'allegreſſe. La cérémonie du couronnement, qui ne devoit ſe faire que le 23. du moîs d'Avril ſuivant, fut même hatée à l'égard du Prince, pour le bien general des affaires du Royaûme, qui demandoient ſes ſoins ſans delai & ſans interruption, en ſorte qu'elle ſe fit le 18. Fevrier. Il ſe paſſa pluſieurs choſes remarquables en cette occaſion; la premiere, que ce Prince en acceptant la Couronne ſe reſerva de paſſer la Mer lorſque la neceſſité l'apeleroit au ſecours de la Hollande: la ſeconde, que le premier pas qu'il fit après avoir accepté la Couronne, ce fut d'en faire part à Leurs H. P. par une Lettre * toute remplie des marques de ſa tendreſſe & de ſa reconnoiſſance envers cet Etat: la troiſiéme, que la *convention* fut changée en *Parlement*, pour accelerer les affaires; ſi bien que ce grand Corps ſe trouva bien-tôt en état de concourir pleinement & utilement avec L. M. au bien & à l'avantage du Royaume & de ſes Alliez. Une autre choſe qui mérite d'être raportée, c'eſt que lorſque le Prince d'Orange, que nous nommerons deſormais *Roi d'Angleterre*, reçut d'Ecoſſe la Couronne que les Etats de ce Royaume lui envoyerent auſſi bien-tôt après, & qu'il prêta le Serment accoûtumé en cette occaſion, contenant une promeſſe de ne ſouffrir point en ce païs d'autre Religion que la Proteſtante: ce Prince déclara formellement *qu'il étoit venu pour maintenir la Religion, mais non pas pour perſecuter les Catholiques-Romains*. Parole remarquable, & qui, en faiſant voir par quel eſprit ce nouveau Roi étoit monté ſur le Trône, devroit en même tems ſervir de regle à tous les Rois! La France en avoit inſinué aux autres Cours des impreſſions bien differentes; comme ſi le nouveau Roi avoit eu pour but de detruire & d'oprimer la Religion Catholique. Auſſi s'en étoit-il expliqué * avec les Miniſtres de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, en leur proteſtant *ſur ſon honneur & ſur ſa conſcience*, » qu'il n'avoit jamais penſé à un » tel deſſein, & qu'ils pouvoient en aſſu- » rer leurs Maîtres. Qu'il employeroit » au contraire ſes ſoins pour procurer » une liberté raiſonnable, & un doux

* *Ecrite de Vvitthall le 23. Fevrier.*
* *Le 23. Janvier.*

1689. » traitement à tous les Catholiques, qui » demeureroient dans leur devoir & dãs » le reſpect pour le Gouvernement. C'eſt ainſi que ce Prince, conduit au Trône par la force des conjonctures, dut ſon bonheur aux fautes d'autrui, auſſi bien qu'à ſa ſage conduite ; & qu'une des grandes Révolutions dont on air jamais formé le deſſein, s'executa ſans violence & ſans répandre une ſeule goute de ſang.

La France menacée par ce change. ment de Domination.

Ce changement de Domination dans la Grande Bretagne, qui en affermit les Interêts & les Maximes politiques, fut un coup mortel pour la France, qui avoit reſiſté juſques là aux forces de toute l'Europe, & qui avoit remporté de grans avantages ſur tous ſes ennemis. Elle commença à ſentir combien l'union de la Hollande avec l'Angleterre lui fut fatale, cimentée par le moyen du nouvean Roi ; & quoi que ce Royaume ait encore eu quelques heureux ſuccès, ils ſervirent moins à entretenir ſes forces qu'à l'épuiſer. L'Empereur d'un autre côté, qui avoit reconquis la Hongrie, & aguerri ſes Armées, dont les Generaux étoient devenus de grans Capitaines, fut en état de déclarer la Guerre aux François. Le Prince de Bade, qui avoit ſuccedé au Duc de Lorraine & gagné des Batailles contre les Turcs, s'opoſa aux progrès du Roi en Allemagne ; & le Roi Guillaume, qui paſſa la Mer tous les ans, fit acheter bien cher aux François les victoires qu'ils remporterent ſur lui.

Le Roi envoye une flote en Irlande.

Le Roi fit d'abord de grandes dépenſes pour équiper une Flote & porter une Armée en Irlande, où le Roi Jacques avoit encore des Places * & une partie des peuples pour lui. Le Comte de Tirconel, qui en étoit Vicetoi, aſſembla des Troupes pour s'oppoſer à ceux qui donneroient entrée aux Troupes Angloiſes. Le Comte de Lauzun, qui avoit gagné les bonnes graces de la Reine,

Combat Naval dans la Baye de Bautri.

Epouſe du Roi Jacques, fut fait Duc à ſa priére, & choiſi pour commander l'Armée ſous le Roi ſon Mari. Ce Prince partit de France avec ſix à ſept mille hommes, & ſe rendit Maître, peu de tems après ſon arrivée, des principales Places de l'Ultonie, Province Septentrionale de l'Ile, qui s'étoit declarée en faveur du Roi Guillaume. Mais cette guerre, dont le Marquis de Seignelai étoit le promoteur, ne fut pas du gout de Louvois, qui fit ce qu'il put pour la faire échoüer. Le Roi Guillaume, de ſon côté, ne perdit pas un moment pour s'y opoſer. Il fit ſortir des Ports l'Amiral Herbert avec vingt-deux Navires de ligne & quelques autres Bâtimens pour croiſer aux environs de l'Ile. La Flote Angloiſe étant près de la Baye de Bautri, découvrit l'Eſcadre Françoiſe du Comte de Châteaurenaud, qui venoit de débarquer des Troupes. La Flote Angloiſe s'aprocha en peu de tems des Vaiſſeaux François, & le combat s'engagea avec beaucoup de violence. Les François avoient l'avantage du lieu, du nombre des Vaiſſeaux & du Vent ; cependant avec tout cela, le Combat demeura quelque tems indecis. Mais un coup de canon tiré des Vaiſſeaux Anglois ayant mis le feu aux Grenades & Gargouſſes d'un Navire François, en fit ſauter la Dunete avec les Gardes-Marine qui étoient deſſus, & cauſa beaucoup de deſordre. Les deux Flotes ſe ſéparerent peu après, & tout ſe termina à un nombre preſque égal de morts & de bleſſez de part & d'autre. La guerre n'avoit pas encore été formellement declareé entre la France & l'Angleterre ; le Roi T. C. en fit enfin la Déclaration le 25. de Juin en ces termes.

Déclaration de guer. de Roi de Frãce au Roi d'Angl.

Sa Majeſté auroit declaré la Guerre à l'Uſurpateur d'Angleterre, dés que ſon entrepriſe a éclaté, ſi elle n'avoit aprehendé de confondre avec les Adherans dudit Uſurpateur, les Sujets fidèles de Sa Majeſté Britannique, & ſi elle n'eut toûjours eſperé

* *Dublin, Limmerik & quelques autres.*

1689. *eſperé que les honnêtes gens de la Nation Angloiſe, ayant horreur de ce que les Fauteurs du Prince d'Orange leur ont fait faire contre leur Roi legitime, pourroient rentrer dans leur devoir, & travailler à chaſſer ledit Prince d'Orange d'Angleterre & d'Ecoſſe. Mais Sa Majeſté ayant été informée que ledit Prince d'Orange lui a declaré la Guerre, par ſon Ordonnance du dix ſept du mois de Mai dernier : Sa M. a ordonné & ordonne à tous ſes Sujets, Vaſſaux & Serviteurs de courre ſus aux Anglois & Ecoſſois, Fauteurs de l'Uſurpateur des Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, & leur a défendu & défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce, ni intelligence, à peine de la vie, & à cette fin Sa Majeſté a dès à preſent revoqué toutes Permiſſions, Paſſeports, Sauvegardes & Sauf-conduits qui pourroient avoir été accordez par elle, ou par ſes Lieutenans Generaux & autres Officiers, contraires à la preſente, & les a declarez nuls & de nulle valeur. Défend à qui que ce ſoit d'y avoir aucun égard: mande & ordonne Sa Majeſté à M. l'Amiral, aux Maréchaux de France, Gouverneurs & ſes Lieutenans Generaux en ſes Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Meſtres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ſes Gens de Guerre, tant de cheval que de pié, François, Etrangers, & tous autres ſes Officiers qu'il apartiendra que le contenu en la preſente ils faſſent executer chacun à ſon égard dans l'etenduë de leurs pouvoirs & Juriſdiction. Car telle eſt la volonté de Sa Majeſté, laquelle entend que la preſente ſoit publiée & affichée en toutes ſes Villes, tant maritimes qu'autres, & en tous ſes Ports, Havres, & autres lieux de ſon Royaume où beſoin ſera, à ce qu'aucun n'en pretende cauſe d'ignorance; & qu'aux Copies d'icelle dûement collationnées, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Fait à Marli le 25. Juin 1689. Signé LOUIS, & plus bas, LE TELLIER.*

Le Roi Jacques avoit preſque ſoûmis toute l'Irlande depuis qu'il y étoit entré. Mais la Ville de Londonderi fut le terme fatal de ſes conquêtes. Il ne put la reduire après un Siége de trois mois, qui lui coûta beaucoup de monde. La fermeté des Habitans, ſoûtenuë par la valeur & les exhortations du Miniſtre Vvalker, qui y commandoit depuis l'évaſion du Vicomte de Dundée qui vouloit la livrer au Roi Jacques, donna le tems au Major General Kirke de la ſecourir. Il força les Chaînes & l'Eſtacade qui fermoient l'entrée du Port; malgré le feu du Canon du Fort de Kilmore que les Gens du Roi Jacques occupoient, & de deux mille Mouſquetaires poſtez ſur les bords de la Riviere. Ce Prince deſeſperant alors de prendre la Place leva le Siége, après avoir fait ſauter le Fort de Kilmore. Il perdit 8000. hómes en cette occaſion, du nombre deſquels furent le Marquis de Puſignan, & le Sr. de Maumort. La mortalité ne fut guere moins grande dans la Ville, par la famine & les mauvais Alimens * des Aſſiégez, qui avoient été obligez de ſe nourrir des choſes les plus dégoutantes. Voici la Lettre qui fut écrite en cette occaſion au Major General Kirke, par les principaux Chefs de la Place, & entr'autres, par le fameux Miniſtre *George Vvalker*, Anglois de Nation, qui ſe ſignala avec tant de courage & de conduite depuis le commencement de ce Siége juſqu'à la fin, & qui fit voir qu'il ne ſavoit pas moins bien commander & défendre ſon Troupeau, que l'inſtruire.

1689.

Siége de Londõderi levé par le Roi Jâques.

MONSIEUR,

Après la Providence Divine & les ſoins de nôtre bon Roi, & de nôtre bonne

* *Les Aſſiégez ſe nourrirent pendant cinq ſemaines de Chevaux, de Chiens, de Chats, & d'autres choſes ſemblables.*

1689. *Reine, cette Garniſon doit ſa délivrance au ſecours de Proviſions que vous lui avez envoyées ſi à propos. Vos Navires ſont venus juſtement dans le tems qu'il faloit; autrement nous aurions été contraints de nous ſoûmettre à la fureur de nos cruels Ennemis. Mais, grace à Dieu, ils leverent le Siége hier au ſoir; & nous avons trouvé à propos de vous deputer le Colonel Thomas Laine, le Capitaine Richard Vvhite, le Capitaine Jean Hamilton, le Capitaine Jeini, & Mr. Jean Knox, qui ont été avec nous pendant tout le Siége, pour vous porter cette bonne nouvelle. Nous vous rendons des graces infinies du ſoin que vous avez pris de cette Garniſon; & en attendant que nous ayons l'honneur de vous voir, ce que nous ſouhaitons paſſionnément, & de recevoir vos ordres. Nous ſommes, vos très, &c.*

De Londonderi, le premier Août N. S. 1689.

Les partiſans du nouveau Roi ne purent donner aſſez de loüanges à la valeur de ces Habitans, d'avoir ſû defendre & conſerver ſi courageuſement une Place de cette conſequence, qui fit échoüer l'Armée du Roi Jacques, malgré le ſecours de France; & qui ſauva le reſte du parti Proteſtant en Irlande, en donnant le tems à S. M. B. de la ſecourir, & de la mettre en état de pourſuivre à ſon tour ſes Ennemis.

Priſe du Château d'Edimbourg par le General Maxai.

Le Colonel Maxai fut plus heureux à l'attaque du Château d'Edimbourg, qui avoit refuſé de reconnoître le Roi Guillaume, quoique cette Ville & tout le reſte du Royaume lui en eût montré l'exemple; il obligea le Duc de Gourdon de ſe rendre, après une vaine reſiſtance de quelques jours.

Les Frãçois cõtinuent leurs hoſtilitez en Allemagne.

Cependant le Roi continuoit ſes hoſtilitez contre l'Allemagne; il ſe rendit maître de l'Electorat de Tréves, mit Garniſon dans Mayence, où l'Electeur avoit reçu le Marquis de Bouflers, & fit Bombarder Coblents. Mais ces progrès ne l'empêcherent pas d'être épouvanté à la vuë des préparatifs extraordinaires qu'on faiſoit contre lui dans l'Empire, auſquels ſes forces preſentes n'étoient pas capables de reſiſter. Il craignit de reſſentir lui-même les coups dont il frapoit les Etats voiſins, & crut les parer en portant la deſolation dans les Provinces d'Allemagne dont il s'étoit empaté. Le Palatinat, la Suabe, le païs de Vvirtemberg, les Dioceſes de Vvorms & de Spire, furent, comme j'ai dit, le Theâtre de la Scene la plus ſanglante qu'on eût jamais vuë. Le fer & le feu y furent portez également par tout, les Villes qu'on jugea ne pouvoir garder furent ruïnées de fond en comble, les Egliſes abatuës, les Tombeaux des Electeurs ouverts & pillez, les Maiſons brûlées, les Terres qui étoient ſemées, furent labourées, les Vignes & les Arbres fruitiers coupez, & les Peuples des Villes, des Bourgs, & des Villages qu'on détruiſit, expoſez à la fureur & à la brutalité du Soldat.

Griefs de l'Empire contre la France.

J'ai parlé ci-devant des raiſons de Sa M. Imperiale contre la France. Nous allons juger maintenant de celles de l'Empire dans le Réſultat de la Diéte de Ratiſbonne, dont la Concluſion commença par une Récapitulation des Griefs de l'Empire. Je n'en rapporterai que les points principaux. Ils conſiſtoient: » 1. » En ce que, contre les Traitez, la Fran» ce s'étoit emparée de pluſieurs Places, » avoit élevé des Citadelles, bâti des » Ponts ſur le Rhin, coupé des Bois; » & s'étoit aproprié des Pais entiers. 2. » Que dans les Places ainſi priſes & réü» nies, elle avoit fait des changemens » injuſtes, tant en ce qui regarde le Spi» rituel que le Temporel. 3. Que violant » les Traitez de Paix & de Treve, & les » Aſſurances Royales ſi ſouvent réite» rées, elle avoit attaqué l'Empire par » ſurpriſe, pris Philipſbourg, envahi & » oprimé les Païs, Villes & Forteresſes » de pluſieurs Electorats & autres Prin» cipautez, ſans parler de tant d'Incen-

1689. » dies, Ravages & autres barbares ho-
» ſtilitez qui avoient été commiſes. 4
» Qu'elle avoit détruit la Chambre Im-
» periale de Juſtice ; & fait emporter les
» Archives, Titres & Documens. 5.
» Qu'elle avoit voulu contraindre l'Em-
» pire par la force à reconnoître le Car-
» dinal de Furſtemberg pour Electeur
» de Cologne, contre l'Election Cano-
» nique qui avoit été faite & confirmée
» par le S. Siége. 6. Qu'elle avoit rem-
» pli de Troupes cet Electorat & les
» Principautez voiſines, tiré des ſom-
» mes conſiderables par ſes executions
» Militaires, & fait pluſieurs autres vé-
» xations ſur les Sujets de l'Empire, ſans
» rien oublier de tout ce qui pouvoit
» oprimer leur liberté, &c.

Reſolutions priſes dans la Diéte de Ratisbonne.

Ce fut par toutes ces raiſons que l'Aſſemblée réſolut & trouva bon : » Pre-
» mierement de remercier S. M. Impe-
» riale des ſoins qu'elle avoit déja pris
» pour la défenſe commune, & des aſ-
» ſurances données de ſa part, qu'elle
» aſſiſteroit l'Empire de plus de trente
» mille hommes dans cette guerre, quand
» même la paix avec la Porte ne ſe con-
» clûroit pas : & qu'elle ſeroit très-hum-
» blement ſupliée de lui continuer ſon
» aſſiſtance & ſa protection; l'Aſſemblée
» ayant reſolu de ſeconder de ſon mieux
» les bonnes intentions de S. M. I. II.
» Qu'attendu tous les Griefs ci-deſſus
» énoncez, on declareroit la Couronne
» de France pour l'ennemie de l'Empi-
» re, & que cette guerre devoit être re-
» putée pour une guerre comme d'Etat.
» & qu'on la publieroit, comme telle
» dans toute l'étenduë de l'Empire. III.
» Qu'on oposeroit aux *Pretextes de Re-*
» *ligion malicieuſement inventez pour de-*
» *ſunir les Membres de l'Empire*, une
» Concorde & Union de toutes les For-
» ces, pour rétablir les choſes en leur
» premier état, ſelon les anciens fonde-
» mens & Traitez ; & pour contraindre
» l'ennemi à réparer les griefs & les
» dommages qu'il avoit cauſez, & à don-
» ner des aſſurances pour l'avenir. IV. 1689.
» Qu'on ne pourroit entretenir, ſous
» quelque pretexte que ce fût, aucune
» Correſpondance ou Neutralité avec
» la France, ni avec ſes Miniſtres ou
» Adherans, & que tous ceux qui l'aſſi-
» ſteroient directement ou indirecte-
» ment, même par quelque diverſion
» ou hoſtilité contre un Membre de
» l'Empire ou de ſes Alliez, ſeroient te-
» nus pour ennemis. V. Qu'on en donne-
» roit avis aux Princes & Etats d'Italie
» & à tous ceux qui ſont du reſſort de
» l'Empire Romain ; & que S. M. I. ſe-
» roit ſupliée de leur en écrire, tant en
» ſon nom qu'en celui de l'Empire : &
» de faire les mêmes inſtances & re-
» quiſitions aux Couronnes & autres
» Puiſſances Etrangeres & principale-
» ment aux Cantons Suiſſes. VI. Que
» Sadite Majeſté ſeroit pareillement ſu-
» pliée de conclure une ſûre & glorieu-
» ſe paix avec le Turc, afin que conjoin-
» tement avec les autres Membres de
» l'Empire, elle pût d'autant plus for-
» tement ſoutenir la guerre contre la
» France. VII. Enfin que l'on concerte-
» roit au plûtôt enſemble les moyens
» d'entretenir & de continuer cette guer-
» re ſelon les Conſtitutions de l'Empire,
» & qu'on s'adreſſeroit à S. M. I. pour
» ſavoir comment on étendroit les Avo-
» catoires déja publiez, & principale-
» ment ſur ce qui regardoit la maniére
» de l'interdiction des Marchandiſes &
» Manufactures de France, pour en
» empêcher le tranſport dans l'Empire,
» & pour punir exemplairement les tranſ-
» greſſeurs, &c.

L'Empereur l'aprouve.

Cette concluſion fut aprouvée par l'Empereur en tous ſes points, comme il paroît par l'Acte preſenté de ſa part à l'Aſſemblée, par le Prince Herman de Bade, le 4. de Mars avec ce Suplément: » Qu'étant notoire que la Couronne de
» France a fomenté la Rebellion en
» Hongrie, & excité le Turc contre S.
» M. I. que même on a des avis certains

1689. „ qu'on a fait offrir à la Porte Ottoma-
„ ne, une *Alliance offenſive, avec aſſu-*
„ *rance que comme elle a commencé la*
„ *guerre pour procurer ſon rétabliſſement,*
„ *elle ne fera la Paix que conjointement*
„ *avec Elle* : On devoit à cauſe de cela
„ tenir & déclarer cette Couronne pour
„ l'ennemi commun, non ſeulement de
„ l'Empire, mais auſſi de toute la Chrê-
„ tienté, *de même que le Turc*; ainſi qu'il
„ fut pratiqué en 1544. en pareil cas
„ contre la France, par la concluſion
„ de l'Aſſemblée generale tenuë à Spi-
„ re, &c.

L'Elect. de Brandebourg ſe declare auſſi contre la France.

L'Electeur de Brandebourg fit auſſi une Déclaration à peu près ſemblable : „ Qu'il y étoit porté d'une maniére tou-
„ re particuliére, non ſeulement par un
„ effet de ſon zele pour l'Empire, &
„ & pour ſon propre païs, en le met-
„ tant à couvert des cruautez & des ty-
„ rannies dont il étoit menacé ; mais
„ auſſi pour tirer une ſatisfaction juſte
„ & raiſonnable de toutes les pertes que
„ ſon Alteſſe Electorale & ſes Alliez &
„ Confédérez avoient ſouffertes de la
„ France ; eſperant que Dieu prendroit
„ leur juſte défenſe en main, & qu'en
„ beniſſant les Armes qu'ils étoient o-
„ bligez de prendre, il leur donneroit
„ un bon ſuccès & une pleine Victoire,
„ en ſorte que *l'ambition ſans bornes de*
„ *ceux qui ne s'étoient pas voulu contenter*
„ *des avantages qu'on leur avoit accordez*
„ *de tems en tems dans le deſir de main-*
„ *tenir la Paix dans l'Europe, ſe trou-*
„ *veroit limitée à leur honte & confu-*
„ *ſion, &c.*

Les Hollandois repondent à la Déclaration de guerre du Roi. *Lett. ſur les Mat. du tems*

Les Hollandois n'avoient, ce ſemble, pas beſoin de ſe juſtifier ſur la guerre qu'ils furent obligez de ſoûtenir contre la France ; puiſque non ſeulement ils é-
„ toient attaquez, & contraints par conſequent de ſe défendre ſelon le droit naturel ; mais qu'outre cela ils étoient attaquez ſans aucun ſujet légitime & ſur un pretexte plûtôt pris que donné, comme les Lecteurs équitables l'auront pu remarquer. Cependant ils crurent qu'en repouſſant la force par la force, ils devoient encore oposer des raiſons au pretexte qui avoit été pris, afin de faire connoître à tout le monde la juſtice de leur Cauſe, & le droit qu'ils avoient de fonder ſur elle l'eſperance d'un bon ſuccès. C'eſt ce que firent Leurs Hautes Puiſſances par leur Déclaration publiée au mois d'Avril, dans laquelle leurs Griefs furent ſuffiſamment expliquez. Les motifs de Sa Majeſté T. C. pour leur déclarer la guerre furent, comme on l'a vu, que les Etats Generaux avoient témoigné par leurs Armemens Extraordinaires qu'ils n'avoient pas intention de maintenir la Tréve, puiſque contre les avertiſſemens à eux donnez de la part de Sa Majeſté, ils avoient pris des engagemens *pour traverſer l'établiſſement du Cardinal de Furſtemberg dans l'Electorat de Cologne*, & que même ils avoient fait aſſembler une Armée, *laquelle étoit actuellement jointe aux forces des Princes qui s'étoient liguez contre les interêts de ce Cardinal* Je n'entrerai pas dans l'examen de ce Fait, ſur lequel Leurs Hautes Puiſſances ne manquerent pas de faire voir qu'elles s'étoient renfermées dans les bornes légitimes de leur pouvoir, pour la défenſe de leurs interêts communs avec les Princes leurs Alliez, & pour la conſervation de leurs Etats. Mais ſupoſant le Fait, je m'attacherai à la Queſtion de Droit avec un Auteur que j'ai déja cité.

Examen des motifs de cette declaration.

S'il eût été queſtion d'un Prince Allié de S. M. T. C. que l'on eût voulu priver d'un Droit aquis ſur ſes Etats ou ſur quelque legitime Succeſſion, il eſt certain qu'en ce cas, le Roi eût été obligé d'employer ſes armes pour le défendre & pour le garentir d'opreſſion. Mais il s'agiſſoit d'un Cardinal, qui non-content de l'Evêché de Straſbourg, vouloit être Archevêque de Cologne, parce que la Dignité Electorale y étoit attachée; & quoiqu'il pût dire que ſon Concurrent ſe

1689. trouvoit dans le même cas, cependant il y avoit cette difference très-remarquable & décisive, que le Prince de Baviére avoit laissé aller les choses dans le cours ordinaire des Elections, c'est-à-dire qu'il n'avoit pas pretendu allumer une guerre dans l'Empire, si on l'excluoit de cette Dignité; au contraire il s'étoit soumis à la Décision du Pape; au lieu que le Cardinal de Furstemberg vouloit se maintenir par la force, malgré le Pape & l'Empereur, & aimoit mieux voir tout l'Empire desolé par les fureurs de la guerre, que de renoncer à sa pretention. On peut donc dire, qu'à examiner le fond & l'origine de cette affaire, il étoit impossible de concilier les voyes que l'on pratiquoit pour la soûtenir, ni avec le devoir d'un Evêque, ni avec les Maximes Chrêtiennes: & que quand même le Cardinal de Furstemberg auroit eu tous les sujets du monde de se plaindre de son exclusion, il auroit été bien plus à loüer, s'il eût sacrifié son ambition en faveur de la paix, qu'il n'étoit excusable d'avoir mis toute l'Allemagne en feu pour une Dignité Ecclesiastique, qui, quoi qu'alliée a des droits & des honneurs purement temporels, (par le mélange qui se glisse dans toutes les choses humaines) ne laisse pas de conserver encore des Devoirs & des Fonctions Sacrées, qui ne permettent pas qu'on les profane, en troublant à cette occasion la paix & le repos public. Or si le Cardinal eut tort dans le fond de l'affaire, quel pouvoit être le droit de S. M. T. C.

Si le Roi avoit droit de se mêler des affaires d'un Electeur Ecclesiastique.

Il est bien certain que le Roi n'avoit aucun droit d'inspection sur les Eglises d'Allemagne. Cela regardoit l'Empereur. Il n'en avoit aucun non plus de décider si une Election est Canonique ou si elle ne l'est pas. Cela regarde le Pape. A la bonne heure que Sa Majesté eût tâché d'avancer le Cardinal de Furstemberg, de favoriser sa postulation, & de l'apuyer de son crédit & de son secours. On ne pouvoit pas le trouver mauvais, tant que ses bons offices ne détruisoient point les droits & le repos de l'Empire. Mais de vouloir & pretendre, comme fit alors la Cour de France, que l'Empereur n'eût pas la liberté de s'opposer par les mêmes voyes à cette postulation, lorsqu'il crut que l'interêt de l'Empire le requeroit: qu'il ne pût pas même soûtenir l'Election du Prince de Baviére après la confirmation du Pape: que la France seule eût droit d'armer dans l'Allemagne, de s'emparer des Places du Dioceſe de Cologne, & de les fortifier sans qu'aucun Prince osât s'y opposer, ni soûtenir un Electeur reconnu par le Pape & par l'Empire: qu'en particulier les Etats Generaux des Provinces-Unies voyant cette invasion des troupes Françoises, n'osassent pas songer à leur propre conservation, en se joignant à leurs Alliez pour la défense commune: qu'enfin tout fût permis à la France & rien aux autres Souverains: & qu'il suffit qu'on ne déférât pas à ses menaces (quoi que mal fondées) pour s'attirer de sa part une Déclaration de guerre; il est évident que c'étoient là des raisons non *de Droit d'Equité*, comme il auroit fallu, mais *de puissance & d'Autorité*, qui blessent toûjours les droits des autres Souverains, & ébranlent par consequent les fondemens de la tranquillité publique. D'où il s'ensuit que ces raisons ne pouvoient se soûtenir qu'en vertu de la clause qui étoit au bas de la Déclaration du Roi, & qui devroit, si elles avoient lieu, servir de regle à tous les autres Etats, aussi bien qu'à celui de France: *Car telle est la volonté de Sa Majesté.* Mais si les motifs de cette Déclaration étoient insuffisans, pour justifier la rupture de la France avec les Etats Generaux, comment pouvoit-on excuser toutes les hostilitez & les violences exercées contre les Sujets de ces Provinces avant la rupture? C'est là-dessus qu'il y auroit bien des reflexions à faire, si je

1689. rapórtois tous les Griefs que Leurs Hautes Puiſſances expliquerent à leur tour dans leur Déclaration ; mais pour abreger, je me contenterai de dire qu'après avoir amplement deduit les juſtes motifs qui leur mettoient les Armes à la main, elles concluent en diſant : Que cet Etat avoit bien voulu informer tout le monde, & particuliérement ſes bons & fidelles Sujets, des artifices & des mauvais deſſeins que le Roi de France avoit mis en œuvre de tems en tems contre ces Provinces, afin que chacun eût à penſer ſerieuſement à toutes ces choſes, & au traitement qu'ils auroient à attendre en leurs biens & en leurs perſonnes, ſoit en matiére de Religion ou de Liberté. Qu'il ſuffiſoit de ſe remettre devant les yeux la cruelle & ſanglante perſecution qu'il avoit exercée contre ſes propres Sujets, l'infidelité avec laquelle il avoit traité les Villes & les Places qui avoient cru ſe rendre à de favorables conditions, & enfin le ravage & la ruïne de pluſieurs Provinces entiéres, ſans aucune diſtinction pour celles de la Religion Romaine ; pour en conclure que tous devoient unanimement concourir à détourner l'orage qui les menaçoit, dans la confiance que Dieu beniroit une juſte cauſe ; & que c'étoit par ces motifs que cet Etat ſe trouvoit obligé de prendre les armes, afin de prevenir ces ſuites fâcheuſes, & reparer le tort & les injuſtices que ſes Sujets avoient ſouffertes avec tant d'indignité.

La France déclare la guerre à l'Eſpagne.

Enfin l'Eſpagne entra à ſon tour dans la querelle commune ; & voyant que la Tréve, toute avantageuſe qu'elle étoit à la France, n'avoit pas laiſſé d'être rompuë par les motifs que nous allons voir, cette Couronne ſe trouva par là rétablie de plein droit dans toutes ſes pretentions, & en érat de pourſuivre par une juſte guerre, conjointement avec ſes Alliez, ce qu'elle n'avoit jamais pu obtenir par aucun Traité de paix. Pour juger des Griefs de part & d'autre nous ne ſaurions mieux faire que d'oppoſer à la Déclaration de la France * celle que le Gouverneur General des Païs-Bas fit publier de ſon côté † par ordre du Roi Catholique. Comme ces deux piéces ſont courtes, je tranſcrirai ici ce qu'elles contiennent de plus eſſentiel. 1689.

La premiere étoit conçuë en ces termes : » Le deſir ſincere que le Roi a eu » de maintenir la Tréve concluë en l'an» née 1684. a porté Sa Majeſté à diſſi» muler la conduite qu'ont tenuë les » Miniſtres d'Eſpagne dans toutes les » Cours des Princes de l'Empire, où ils » ne ſe ſont apliquez qu'à les exciter à » prendre les Armes contre la France, » & Sa Majeſté n'a pas ignoré la part » qu'ils ont euë dans la Négocia» tion de la Ligue d'Auſbourg : El» le a auſſi été informée de celle qu'a » eu le Gouverneur des Païs-Bas Eſpa» gnols, dans l'entrepriſe que le Prince » d'Orange a faite contre l'Angleterre ; » mais ne pouvant croire que la conduite qu'il a renuë à cet égard, lui eût été » preſcrite par le Roi ſon Maître, qui » par tant de raiſons *de Religion, de Sang* » *& de Sûreté pour tous les Rois*, étoit » obligé de s'opoſer à une pareille uſurpation, Sa Majeſté avoit eſperé de pouvoir porter Sa Majeſté Catholique à » s'unir avec elle pour le rétabliſſement » du Roi légitime en Angleter. & la conſervation de la Religion Catholique » contre l'union des Princes Proteſtans, » & au moins à garder une Neutralité » exacte, ſi l'érat des affaires d'Eſpagne » ne permettoit pas au Roi Catholique » de prendre de pareils engagemens. Sa » Majeſté lui a fait faire pour cet effet » differentes propoſitions depuis le mois » de Novembre dernier, leſquelles ont » été bien reçuës, tandis que le ſuccès » de l'entrepriſe du Prince d'Orange a

* *Du 15. Avril.*
† *Du 3. de Mai.*

1689. „ paru douteux ; mais ces favorables „ diſpoſitions ſe ſont évanouïes dès que „ l'on a ſû à Madrid le Roi d'Angleterre „ ſorti de ſon Royaume, & l'on n'y a „ plus parlé que de guerre contre la „ France. Sa Majeſté a apris en même „ tems que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en „ Angleterre voyoit journellement le P. „ d'Orange, le ſollicitoit de faire que „ les Anglois declaraſſent la guerre à la „ France : Que le Gouverneur des Païs-„ Bas Eſpagnols levoit des Troupes a-„ vec empreſſement ; Qu'il promettoit „ aux Etats Generaux de les joindre aux „ leurs au commencement de la Cam-„ pagne, & les ſollicitoit, auſſi bien „ que le Prince d'Orange, à faire paſſer „ des Troupes en Flandre pour le met-„ tre en état de faire la guerre à la Fran-„ ce. Tous ces avis ayant fait juger à „ Sa Majeſté qu'il étoit de ſa prudence „ de ſavoir à quoi s'en tenir, elle a don-„ né ordre au Comte de Rebenac, ſon „ Ambaſſadeur à Madrid, de demander „ une reponſe poſitive aux Miniſtres du „ Roi Catholique, lui offrant *la conti-„ nuation de la Trêve*, pourvû qu'il vou-„ lût s'obliger, en gardant *une Neutra-„ lité exacte*, de ne ſecourir directe-„ ment, ni indirectement les ennemis „ de Sa Majeſté. Mais les mauvais con-„ ſeils ayant prévalu, Sa Majeſté a été „ informée que la reſolution avoit été „ priſe de favoriſer *l'Uſurpateur d'An-„ gleterre, & de ſe joindre aux Princes „ Proteſtans*. Sa Majeſté a apris auſſi „ preſque en même tems, que les Agens „ du Prince d'Orange ont touché des „ Sommes conſiderables à Cadix, & à „ Madrid ; que les Troupes de Hollan-„ de & de Brandebourg ſont entrées „ dans les principales Places des Eſpag-„ nols en Flandre ; & que le Gouverneur „ des Païs-Bas pour le Roi Catholique „ faiſoit ſolliciter les Etats Generaux de „ faire avancer leur Armée ſous Bru-„ xelles. Tous ces avis, joints à la re-„ ponſe que ledit Comte de Rebenac a „ reçuë de Madrid, ne laiſſant à S. M. „ aucun lieu de douter que l'intention „ du Roi Catholique ne ſoit de ſe joindre à „ ſes ennemis, Sa Majeſté a cru ne de-„ voir pas perdre de tems à prevenir ſes „ mauvais deſſeins, & a reſolu de lui „ déclarer la guerre tant par Mer que „ par Terre, comme elle fait par la pre-„ ſente : Ordonne & enjoint pour cet „ effet S. M. à tous ſes Sujets, Vaſſaux & „ Serviteurs de courre ſus aux Eſpag-„ nols, &c. 1689.

Voici maintenant la Déclaration de S. E. le Marquis de Gaſtanaga, Gouverneur & Capitaine General des Païs-Bas, &c.

Déclaration de l'Eſpagne contre la France.

„ Après tous les Traitez de Paix & de „ Tréve ſi religieuſement obſervez de la „ part du Roi nôtre Sire, & ſi legere-„ ment enfraints, volontairement rom-„ pus, & ſi témérairement violez par „ la France, par une infinité d'Actes „ qu'il ſeroit ſuperflu de raporter, puiſ-„ qu'ils ſont ſuffiſamment connus à l'Eu-„ rope, laquelle dans ſon ambition elle „ dévore toute entiére : Sa Majeſté après „ tant de moderation, en vuë de con-„ ſerver la tranquillité publique, ſe trou-„ ve, pour comble de tant d'Attentats, „ attaquée par une injuſte Déclaration „ de guerre de Sa Majeſté T. C. du 15. „ d'Avril, dénuée de toute ſorte de pre-„ texte, deſtituée de toute ſorte de rai-„ ſon & juſtice, & même injurieuſe à „ la pieté de Sa Majeſté ; la France s'é-„ forçant de faire paſſer pour un ſcan-„ dale, les Alliances que Sa Majeſté „ pourroit avoir avec les Princes & Etats „ ſes Voiſins, qui ne tendent qu'à la „ glorieuſe fin d'aſſurer le repos de la „ Chrêtienté, & la grandeur réciproque „ de ces Etats ; pendant que les Armes „ de France deſolent inhumainement & „ avec des cruautez & des barbaries „ inoüies tous les Etats de l'Empire, ſans „ aucun égard pour les Loix de la Reli-„ gion & de la guerre, ni pour le droit „ ſacré des Capitulations ; & que ſes Mi-

1689. „ niſtres employent toutes les ruſes de la „ Négociation & tous autres moyens „ pour troubler l'harmonie de la Chrê- „ tienté, & pour attirer toutes les for- „ ces Ottomanes à la deſtruction de la „ Hongrie, en traverſant en même „ tems la concluſion de la paix entre Sa „ Majeſté Imperiale, ſes Hauts Alliez, „ & la Porte Ottomane ; & comme Sa „ Majeſté ſe trouve attaquée ſi injuſte- „ ment, voulant nous ſervir de tous les „ moyens que nous avons en main, & „ les employer utilement pour ſa gloire, „ pour la grandeur de ſes Etats, & par „ le principe naturel d'une juſte défen- „ ſe ; nous ordonnons & commandons „ à nos Generaux, &c. à tous autres „ Officiers & Sujets de Sa Majeſté de „ s'opoſer de toutes leurs forces & pou- „ voir, aux Sujets de la France, leur „ courre ſus, & faire contre eux toutes „ Actes d'hoſtilité, comme contre des „ Ennemis, Aggreſſeurs, & Infracteurs „ des Traitez, &c.

Injuſtice de la France dans les motifs de la Declaration de guerre à l'Eſpagne. *Lett. ſur les mat. du tems.*

Les griefs contenus dans ces deux déclarations étoient, comme on voit, bien differens & bien opoſez. La Ligue d'Auſbourg, l'Affaire d'Angleterre, l'Union avec les Princes Proteſtans, les précautions du Gouverneur des Païs-Bas, & le refus de la Neutralité, furent les principaux motifs de rupture alleguez de la part de la France. Mais tenoit-elle elle-même la Balance égale en ſe plaignant ſur tous ces points ? A l'égard du premier, la Ligue d'Auſbourg n'avoit rien produit pour en faire un motif de Déclaration de guerre. S'étoit-on emparé en conſequence de ce Traité de quelque Place du Domaine de la Couronne de France ? La Chambre de Spire avoit-elle fait des Réünions ſous pretexte des anciennes dépendances de l'Empire Romain ? Avoit-on commis des hoſtilitez, plantez des Poteaux, & pris poſſeſſion de quelques nouvelles limites ? N'étoit-ce pas au contraire la France qui avoit pratiqué toutes ces choſes contre l'Eſpagne, auſſi bien que contre l'Empire ? 1689.

II. Quant à l'Affaire d'Angleterre, on avoit encore plus de peine à comprendre pourquoi elle s'en prenoit à l'Eſpagne qui n'y avoit eu aucune part ; puiſqu'elle-même, qui y prenoit tant d'interêt & qui avoit tant de moyens de l'empêcher, ne le fit pas. Si les raiſons de *Religion, de Sang & de Sûreté* pour tous les Rois, étoient des motifs d'obligation pour l'Eſpagne, d'où vient donc qu'ils ne l'étoient pas pour la France, qui s'y trouvoit plus particuliérement engagée par *des liaiſons d'Amitié & d'Alliance*, ſelon les proteſtations qu'elle en fit faire à la Haye, avant l'execution de l'entrepriſe ? III. Pour ce qui eſt de l'Union qu'on lui reprochoit avec les Princes Proteſtans ; il y avoit lieu de s'étonner que la France ait voulu s'apuyer d'un pretexte ſi foible, dans le tems qu'on voyoit d'un côté les Etats Catholiques envahis & deſolez par le fer & par le feu ; & de l'autre une querelle avec le Pape & une Ligue avec le Turc, l'Ennemi juré de la Chrêtienté. IV. A l'égard des precautions qu'on reprochoit au Gouverneur General des Païs-Bas ; il falloit bien qu'il prît l'un de ces deux partis, ou de ſe confier entiérement à la bonne foi de la France, ou de ſe mettre de bonne heure en état de défenſe par ſes Troupes & par le ſecours de ſes Alliez. V. Il eſt facile de voir après cela le jugement qu'on doit faire des offres de Neutralité. La France avoit peu auparavant rompu la paix avec l'Eſpagne, afin d'ajoûter à ſes Conquêtes de nouvelles ceſſions qu'elle ſe fit accorder proviſionnellement par la Tréve. Elle venoit de rompre cette Tréve avec l'Empire ſur de nouvelles pretentions qu'elle alleguoit, & entr'autres *qu'on lui accordât definitivement par une Paix, tout ce qui lui avoit été adjugé par la Tréve.* L'Eſpagne ne pouvoit donc plus s'aſſurer ſur ce Traité, puiſqu'elle n'étoit pas réſoluë de ceder pour toûjours ce qu'on lui demandoit.

1689. demandoit. Il ſeroit aiſé de pouſſer plus loin ces Réflexions, avec le judicieux Auteur qui m'en a fourni le précis; mais il eſt tems de les interrompre, pour paſſer aux operations de la Campagne, dont toutes ces déclarations avoient été les préludes.

Conquête de l'Elect de Brandébourg & des Etats G.

Les François avoient fait durant l'hiver des progrès conſiderables en Allemagne, ſans opoſition. Ils n'eurent pas la même facilité au printems, à l'arrivée des Troupes Imperiales, qui s'étant jointes à celles des Cercles & de pluſieurs Princes des environs du Rhin, les repouſſerent vers ce Fleuve. L'Electeur de Brandebourg & les Hollandois furent les premiers à entrer en action. Ils ſe rendirent Maîtres de Keiſersvvert & de Rhinberg, Places de l'Electeur de Cologne, dans leſquelles le Cardinal de Furſtemberg avoit mis des garniſons Françoiſes durant la maladie de l'Electeur. La premiere fit ſa capitulation le 20. de Juin. A peine ſon Alteſſe Electorale de Brandebourg étoit-elle arrivée au Camp, qu'elle avoit diſpoſé trois attaques differentes & toutes à la fois par les Troupes de Brandebourg, de Hollande & de Munſter. Elles furent ſi vigoureuſes, que la place fut obligée de ſe rendre en quatre jours de Tranchée ouverte. Les Aſſiégeans n'y firent preſque point de perte; le Comte Charles de Schomberg, qui s'y diſtingua fort, fut bleſſé legerement.

L'Electeur de Brandebourg s'avança enſuite aux environs de Nuis, où il mit en déroute un Corps de troupes Françoiſes, commandé par le Marquis de Sourdis; la Cavalerie prit d'abord la fuite, & ſans la reſiſtance du Marquis de Caſtries, qui avec deux Bataillons ſe retira en bon ordre, toute l'Infanterie alloit être taillée en piéces. Cet échec cauſa la diſgrace du Marquis de Sourdis, qui n'eut plus de commandement dans la ſuite.

Le Duc de Lorraine, qui commandoit les troupes Imperiales, forma enſuite le Siége de Mayence, devant laquelle il fit ouvrir la tranchée le 18. Juillet. Cette place étoit défenduë par une garniſon de dix mille hommes, ſous les ordres du Marquis d'Uxelles, Lieutenant General, qui ſe défendit d'une maniére à donner lieu de douter du ſuccès de l'entrepriſe. Les Imperiaux firent d'abord leurs aproches ſans obſtacles, mais le 22. du mois les Aſſiégez firent une ſortie qui coûta beaucoup de monde aux Aſſiégeans. Le Prince Frederic Palatin, qui y étoit avec un de ſes Freres, fut tué d'un coup de Fauconneau à la tête. Quelques jours après les Imperiaux emporterent la Redoute que les François avoient conſtruite devant la place; ceux-ci firent le 30. une ſortie au nombre de quinze cens hommes, & mirent d'abord en deſordre les Aſſiégeans, qui les repouſſerent enfin après un combat fort obſtiné. Trois jours après les Sieurs de Barbezieres & de Lozieres ſe jetterent dans la place. La nuit du 5. au 6. Août le Prince Eugene fut bleſſé d'un coup de Fauconneau, & la nuit ſuivante le Prince Antoine, Palatin de Neubourg, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, reçut une contuſion au côté par un boulet de Fauconneau qui le fit tomber par terre, où il demeura long-tems évanoüi. Le lendemain le Grand Maître de la Maiſon de Hanover, & deux de ſes Gentilhommes, furent tuez à ſes côtez dans les tranchées avec un Capitaine de ſes troupes. Le 10. les Aſſiégez firent une ſortie à l'attaque des Saxons & des Bavarois, qui y firent une perte conſiderable; plus de deux cens Soldats furent tuez avec le Prince Frederic de Holſtein, le Comte de Rœux & les Barons de Schvveinitz, & de Villis. Six jours après le Marquis d'Uxelles fit ſortir en plein midi deux mille hommes de ſes meilleures troupes, qui fondirent ſur le Quartier des Saxons avec tant d'impé-

1689.

Siége de Maience par les Imperiaux.

1689. tuosité, qu'ils renverſerent dans un moment tout ce qui ſe preſenta devant eux ; mais le Duc de Lorraine y étant accouru, les Imperiaux encouragez par la preſence de leur General, repouſſerent les François avec vigueur, & ſe battirent avec tant de furie, qu'il périt plus de douze cens hommes dans cette action. 1689.

Vigoureuſes ſorties des Aſſiegez.

Les trois ſorties que les Aſſiegez firent le 18. furent encore plus terribles. Elles ſe ſuivirent d'une heure à l'autre avec beaucoup de chaleur. Dans les deux premieres ils taillerent en piéces tout ce qu'ils rencontrerent, & nétoyerent la tranchée entiérement. Ces deux actions leur ayant réuſſi, ils revinrent pour la troiſiéme fois avec trois mille hommes, Tambour batant, & Enſeignes deployées; & comme les Aſſiégeans ne s'étoient pas attendus à ce troiſiéme effort, ils en furent épouvantez. Les François l'ayant remarqué firent main baſſe ſur quatre à cinq cens hommes, encloüerent deux piéces de Canon, & ayant comblé les travaux des Alliez, poſterent leur grande garde de Cavalerie dans l'endroit où la tranchée avoit été ouverte par les Aſſiégeans ; mais le Duc de Lorraine, & les autres Generaux ayant rallié & raſſuré leurs troupes, elles repouſſerent les François, en taillerent en piéces un grand nombre, & reprirent leur premier poſte. Le Prince * de Hanover eut ſon chapeau percé d'une bale de Mouſquet dans cette occaſion. Il ne ſe paſſa rien de remarquable juſqu'au vingt-cinq. Ce jour-là les Aſſiégeans firent joüer une Mine à l'Angle gauche de l'attaque du chemin couvert, & y firent un logement. Le Prince Palatin de Veldentz fut bleſſé à mort dans la tranchée. Le Duc Chriſtian de Saxe-Hall, Lieutenant General des troupes de Saxe, eut le même ſort huit jours après.

Reddition de la Place

Le Duc de Lorraine ayant reſolu de donner un aſſaut general, après avoir été renforcé par des troupes de l'Electeur de Brandebourg, fit attaquer la place de tous côtez le 6. Septembre avec tant de vigueur, qu'après trois heures de combat les Imperiaux ſe rendirent Maîtres de la Contreſcarpe, & quelque reſiſtance que fiſſent les François, ils furent pouſſez juſqu'aux portes de la Ville par les Saxons & les troupes de Lunebourg, qui ſe logerent ſur un des principaux Baſtions ; ce qui obligea le Marquis d'Uxelles de rendre la place deux jours après. Ce Siége auroit été moins long, ſi l'on n'avoit menagé cette Ville, qui etoit malgré elle ſous une Puiſſance etrangere.

Hoſtilitez de l'Armée Françoiſe en Allemagne.

L'Armée Françoiſe, qui étoit vers le haut Rhin ſous les ordres du Maréchal de Duras, n'ayant pu empêcher la priſe de Mayence, & craignant les ſuites de cette perte, continua ſes hoſtilitez de la même maniére que les troupes qui avoient hiverné dans l'Allemagne, brûlant tout ce qui ſe trouva dans Heidelberg juſqu'a Straſbourg. Frankendal, qui étoit la ſeule Ville qu'on eut épargnée juſqu'alors, ne le fut plus dans la ſuite.

Siége de Bonn par l'Electeur de Brandebourg.

Cependant les Imperiaux ayant quitté les environs de Mayence marcherent vers Bonn, que l'Electeur de Brandebourg battoit depuis quelque tems. Ce Prince avoit d'abord emporté le Fort de Bueil, à l'oppoſite de cette place, qu'il ruïna en deux jours par un feu continuel de pluſieurs batteries de Canon ; ce qui obligea la garniſon de ſe loger dans les dehors. Mais cela ne l'ayant pas découragée, elle fit de continuelles ſorties. L'Electeur avoit reſolu d'en faire le ſiége dans les formes, ne doutant point de l'emporter en peu de tems ; mais ayant été obligé de faire trois Détachemens de ſes troupes pour marcher dans l'Electorat de Tréves, dans le Païs-bas & devant Mayence, il s'étoit contenté de la bloquer. Le Sieur d'Asfeld qui y com-

* *Aujourd'hui (en 1716.) Roi d'Angleterre.*

1689 mandoit pour les François, auſquels le Cardinal de Furſtemberg l'avoit livrée, ne s'en allarma point, dans l'eſperance où il étoit d'être ſecouru. La priſe de Mayence lui fit bien-tôt changer de ſentiment; l'Electeur, qui ſe diſpoſoit alors à l'attaquer dans les formes l'ayant fait ſommer, il conſentit de capituler; mais les conditions qu'il demanda furent trouvées ſi peu raiſonnables, en l'état où étoient les affaires des François, qu'on ne voulut pas les recevoir.

Ouverture de la tranchée.

La tranchée fut donc ouverte le 16. Septembre, & le travail continua juſqu'au 21. Le 24. l'Electeur de Brandebourg établit ſon quartier à Rhindorf, ayant cedé le poſte de Creutzberg qu'occupoient ſa Cavalerie & ſes Dragons, aux troupes de l'Empereur & à celles de Wolffenbutel, de Zell, & de Hanover, qui arriverent le même jour. Le Duc de Lorraine s'étant auſſi rendu au Siége deux jours après, il reconnut la place & les travaux de l'attaque de Brandebourg. Le reſte du mois fut employé aux tranchées & à dreſſer des batteries, dont trois ne furent en état que le ſept du mois ſuivant. La premiere, des Imperiaux, étoit de douze pieces de Canon: la ſeconde de Brandebourg, de 40. piéces: & la troiſiéme des troupes de Hollande & de Weſtphalie, de 29. Elles firent un feu terrible, & éboulerent preſque tous les Ouvrages. Le 9. les troupes de Brandebourg, de Hollande, & de l'Evêque de Munſter eurent l'attaque de la Contreſcarpe, de la Demi-lune, & du Chemin-couvert; & le Duc de Lorraine qui depuis 5. à 6. jours s'étoit avancé environ à cent pas de l'Ouvrage à corne, avec les troupes de Heſſe & de Lunebourg, eut l'attaque de cet Ouvrage.

Vigoureuſe défenſe des Aſſiegez.

Les François diſputerent long-tems le Chemin-couvert par un grand feu de Canon & de Mouſquet; mais le Comte de Dhona, à la tête des grans Mouſquetaires, & des Cadets de Brandebourg, ayant enfin franchi les paliſſades, tout ce qui ſe trouva devant lui, plia ou fut taillé en pieces: ſes troupes ſe jetterent dans le foſſé, & après une grande tuerie emporterent la Demi-lune, & allerent ſe loger ſur la Contreſcarpe: celles de Hollande & de Munſter ſe diſtinguerent auſſi en cette attaque; elles perdirent cinq-cens hommes, & en eurent un plus grand nombre de bleſſez. Les Brandebourgeois ne furent pas ſi mal-traitez; mais ils perdirent pluſieurs Officiers, entr'autres le Sieur de Saint Bonet, Gentilhomme François Refugié, qui, après s'être diſtingué à la tête d'un Regiment en Candie dans les troupes Françoiſes, & dans les dernieres campagnes en Hongrie, en qualité de Volontaire, s'étoit ſignalé en pluſieurs rencontres au ſervice de l'Electeur de Brandebourg. 1689.

Ils ſe rendent par Capitulation.

On pouſſa les François avec une égale vigueur à l'attaque du Duc de Lorraine, qui, nonobſtant le deſordre que lui cauſerent trois Mines, fit loger ſes gens au milieu de l'Ouvrage à corne. Cet avantage faiſant craindre au Sieur d'Aſfeld, qui avoit été bleſſé dangereuſement à la défenſe de la Demi-lune, que la place ne fût emportée dans un ſecond aſſaut que les Imperiaux ſe diſpoſoient à donner, il capitula deux jours après, quoique pluſieurs Generaux fuſſent d'avis de ne lui faire aucun quartier, ni à ſa garniſon. Les progrès des Imperiaux ſe bornerent à la Conquête de ces deux places, y ayant employé toute la campagne.

Campagne des Païs bas deſavantageuſe aux François. Combat de Walcourt.

Celle que firent les Alliez ſous les ordres du Prince de Vvaldeck dans le Païs Bas fut auſſi au déſavantage des François, dont les Troupes commandées par le Maréchal d'Humiéres reçurent un échec conſiderable. Le Prince de Vvaldeck avoit fait paſſer la Sambre à ſon Armée, pour attirer le Maréchal à un combat. Mais ce deſſein ne lui ayant pas réüſſi, il alla camper aupres de l'Armée

1689. Françoiſe pour obſerver ſes mouvemens. Le General François ayant ſu quelque tems après que la plûpart de la Cavalerie des Alliez étoit allée au fourage, fit faire un mouvement à ſes troupes pour la couper. Le General des Alliez qui en fut averti, rappella auſſi-tôt ſes Fourageurs; mais les François qui s'en étoient aprochez les pourſuivirent avec chaleur juſqu'au Village de Forge, où il y avoit huit cens hommes des Alliez poſtez pour les couvrir. Ces Fourageurs ne pouvant donc continuer leur marche ſans trop s'expoſer, s'y arrêterent & s'y défendirent; & ayant peu après reçu un renfort, ſe retirerent en combattant à Vvalcourt, où ils furent joints par deux Regimens. Le Maréchal d'Humiéres fit auſſi-tôt attaquer ce Poſte; mais il n'eut pas le ſuccès dont il s'étoit flaté, ſes troupes y furent pluſieurs fois repouſſées. L'Armée des Alliez étant à portée de ſoûtenir ſes gens, le Prince de Vvaldek leur ayant envoyé de frequens Détachemens, les François furent obligez de ſe retirer en deſordre, abandonnant leur Canon & leurs Munitions, après avoir perdu 3. à 4. mille hommes, & quantité d'Officiers de marque. De ce nombre furent le Marquis de Saint Gelais, Maréchal de Camp, le Bailli Colbert, Colonel, le Sr. du Metz Tiercelin, Commiſſaire d'Artillerie, & les Srs. de Roinville, de Lage, d'Atignac & Chamillard, Capitaines au Regiment des Gardes Françoiſes.

Campagne de Catalogne. Priſe de Campredon par les François.

Les armes du Roi furent plus heureuſes en Catalogne, où le Duc de Noailles * qui commandoit ſes troupes prit Campredon ſur les Eſpagnols. La tranchée fut ouverte le 18. Mai, & le Duc ſe rendit d'abord Maître du Faubourg & de la Ville. Le Gouverneur ſe retira dans le Château. Les Miquelets occupoient les hauteurs qui commandoient des chemins eſcarpez & coupez des precipices, par où il falloit conduire l'Artillerie & les Munitions; d'ailleurs les Ennemis étoient Maîtres de la Tour de la Roque, poſte preſque inacceſſible, d'où ils pouvoient incommoder le Camp & ſecourir les Aſſiégez. Le Duc de Noailles fit attaquer les Miquelets, les chaſſa de leurs retranchemens, & aſſura ainſi le paſſage du Canon & des Convois. La Tour de la Roque ſe rendit le 22. les Batteries commencerent à tirer le même jour ſur le Château, & les aproches furent pouſſées avec tant de vigueur que la garniſon capitula le 23. 1689.

Le Roi s'empare d'Avignon & du Comtat Venaiſſin. Manifeſte à ce ſujet.

Le Roi n'étoit pas content de la Cour de Rome, depuis l'affaire de la Regale & des Franchiſes. La Déclaration du Pape en faveur du Prince Clement de Baviére ayant pouſſé ce Monarque à bout, il declara la guerre au Pontife cette année, par la Saiſie de la Ville d'Avignon, & de tout le Comtat Venaiſſin. Les raiſons qu'il en allegua par ſa Lettre au * Cardinal d'Etrées en forme de Manifeſte, furent » que le Pape n'avoit pas » voulu conſentir à des temperamens ſur » la Regale; qu'il refuſoit de donner „des Bulles à ceux qui avoient été nom„mez aux Evêchez vacans de ſon Roïau„me; qu'il ſe faiſoit un point d'honneur „ d'ôter les Franchiſes à ſes Ambaſſa„deurs: qu'il avoit refuſé de donner „audience au Marquis de Lavardin; „ qu'il n'avoit pas voulu écouter une „perſonne qui vouloit lui parler de ſa „part; qu'il avoit fait paroître ſa haine „perſonnelle contre la Couronne de „France, & ſa partialité pour la Mai„ſon d'Autriche, touchant la poſtula„tion du Cardinal de Furſtemberg à „l'Archevêché de Cologne, en don„nant un Bref d'Eligibilité à un Jeu„ne Prince âgé ſeulement de dix-ſept „ans.

Reponſe au Manifeſte du Roi.

Ces raiſons furent aiſément combattuës par les Miniſtres du St. Siége. Ils firent

* *Anne Jules de Noailles.*

* *Ceſar d'Etrées.*

1689 toucher au doigt » que bien loin que le » Souverain Pontife eût donné de juſtes » ſujets au Roi de s'offenſer de ſa con- » duite, il avoit au contraire tout lieu » de ſe plaindre de tant d'injures, & » de violences eſſuyées de la part de ce » Prince. Que le Roi avoit de ſa ſeule » autorité étendu la Regale ſur toutes » les Egliſes de ſes Etats. Qu'il avoit » entrepris d'aſſujettir à ſa nomination » le Monaſtere de Charone près de Pa- » ris, & ceux des Urbaniſtes, quoique » par leur Inſtitut, & ſelon le Droit » commun, les Superieures y fuſſent » Electives, & même Triennales. Qu'on » avoit détruit ce Monaſtere, & diſper- » ſé les Religieuſes dans d'autres Mai- » ſons pour s'être pourvuës au S. Siége : » qu'on avoit introduit de force, & à » main armée, dans la plûpart des Mai- » ſons des Urbaniſtes, des Religieuſes » en qualité d'Abbeſſes nommées par le » Roi, qu'on avoit empêché les Evêques » de France d'écrire au Pape ſur des Ma- » tiéres de Doctrine. Qu'on avoit traité » très-indignement le corps de M. Va- » réze, Nonce en France, le laiſſant plu- » ſieurs jours ſans Sépulture, parce » qu'on pretendoit qu'il étoit ſujet aux » Droits Paroiſſiaux, quoique Archevê- » que, & qu'en qualité de Nonce il re- » preſentât le Pape. Qu'on avoit dé- » pouillé l'Evêque de Pamiez des reve- » nus de ſon Evêché, parce qu'il défen- » doit la liberté Canonique contre l'u- » ſurpation de la Regale. Qu'on avoit » après ſa mort perſecuté les Chanoines » Reguliers de l'Egliſe Cathedrale, les » releguant & leur faiſant ſouffrir toute » ſorte de mauvais traitemens ; pour » n'avoir pas voulu reconnoître les » Grans Vicaires Schiſmatiques que » l'Archevêque * de Toulouſe avoit en- » trepris de nommer. Qu'on avoit uſé » de repreſailles ſur les biens du Comté » d'Avignon parce que le Vicelegat ſui- » vant ce qui s'étoit toûjours pratiqué, » avoit pris les biens meubles que le dé- » funt Evêque de St. Paul avoit dans » l'étenduë du Comté. Que c'étoit avec » juſtice que le Pape refuſoit les Bulles » aux Evêques nommez, pour avoir, » contre leur devoir & ſans aucune au- » torité legitime, concouru à l'extenſion » de la Regale ; que c'étoit au Pape à » juger de la capacité des Sujets pre- » ſentez par les termes exprès du *Con-* » *cordat*. Que le Bref avoit été accordé » au Prince Clement en vuë du bien » public, en quoi le Pape ne s'étoit pas » éloigné de l'exemple de ſes predeceſ- » ſeurs, qui avoient ſouvent accordé » de pareilles graces à l'inſtance du Roi » de France. Que pour être Ambaſſa- » deur, il ne ſuffiſoit pas d'être envoyé » par un Prince, qu'il falloit de plus » être reçu par celui vers lequel on étoit » envoyé : cela étant un principe établi » par le Droit des Gens, & qu'ainſi le » Pape n'avoit rien fait contre l'ordre » en refuſant audience au Marquis de La- » vardin, qu'il avoit au contraire temoi- » gné trop de patience en ſouffrant qu'il » entrât à main armée dans ſa Ville ca- » pitale. 1689.

Mort du Pape Innocent XI. Election d'Alexandre VIII. en ſa place.

Pendant ces diviſions de la Cour de Rome & de celle de France, Innocent XI. mourut le 12. Août après 13. années de Pontificat. Le Roi envoya peu après à Rome le Duc de Chaulne * pour ſe trouver à l'Election qui fut faite du Cardinal Ottoboni, Venitien. Il prit le nom d'Alexandre VIII. Sa politique lui fit trouver des temperamens pour ſa ſatisfaction & celle du Roi. On lui rendit le Comtat d'Avignon ; on fit retracter les Evêques qui avoient ſigné les propoſitions injurieuſes au S. Siége, & on rapela le Marquis de Lavardin. Le Pontife Romain de ſon côté laiſſa joüir le Roi des Droits de Regale qu'il s'étoit attri-

* *Jean-Baptiſte Colbert de Saint Pouange de Villacerf.*

* *Loüis d'Albert d'Ailli.*

1689. buez, mais il tint ferme ſur le point des Franchiſes.

Le Roi prend ce tems pour terminer ſes differens avec la Cour de Rome.

C'eſt ainſi que la Cour de Rome, qui avoit eu tant de part aux mouvemens de cette guerre, & dont les demêlez avoient fait tant de bruit, eut l'avantage de s'en tirer avec honneur, en ſauvant le mépris de ſon Autorité, en gagnant le point des franchiſes, avec la reſtitution d'Avignon, & en ſe faiſant plus conſiderer & rechercher qu'auparavant. Chacun ſe fit honneur de l'Election du nouveau Pape, qui s'étoit faite avec une approbation generale; & la France ſur tout, qui prit ce tems pour faire ceſſer une meſintelligence qui lui étoit un trop grand obſtacle, & pour s'en faire un mérite envers Alexandre VIII. comme ſi toutes les aigreurs paſſées n'euſſent été que l'effet d'un different perſonnel avec Innocent XI. & qu'elles euſſent dû s'évanoüir par ſa mort. De ſorte que le Pape défunt en eut les épines, que ſon Succeſſeur en reçut les honneurs, & que le St. Siége recüeillit le fruit de tout. C'eſt ainſi que le tems meurit les choſes & qu'il amene les dénoüemens des grandes difficultez. Et c'eſt ainſi que cette Cour, habile à profiter des conjonctures, ſait faire uſage de tous les incidens qui arrivent, & maintenir la ſuperiorité d'une politique qui gouverne également le Spirituel & le Temporel.

Affaires de l'Empire avec les Turcs.

L'Empereur ne fut pas ſi heureux pour terminer la guerre qu'il avoit avec les Turcs, quoique Soliman III. qui avoit été élevé ſur le Trône des Ottomans par la dépoſition de ſon frére Mahomet IV. eût envoyé des Ambaſſadeurs à Vienne l'année precedente à ce deſſein. La Porte avoit pris d'autres meſures par les intrigues du Miniſtere de France, depuis que cet Etat ſe trouva engagé à faire la guerre à l'Empire. Les Turcs n'eurent pourtant pas ſujet de s'aplaudir de n'avoir pas ſuivi leur premiere reſolution, par les pertes qu'ils ſouffrirent durant cette année. Ils perdirent la forteresſe de Sighet, qui ſe rendit au General Heiſter après un long Blocus; & furent battus en trois rencontres differentes par le Prince de Bade, General de l'Armée Imperiale, qui prit enſuite les Villes de Nizza, & de Vvidin en Servie. 1689.

Bataille de Jagodina le 30. Août.

La premiere Action ſe paſſa près de Jagodina ſur la Morave, où le Serasskier ayant attaqué les Imperiaux fut mis en déroute, & obligé d'abandonner ſon Canon au nombre de plus de cent piéces, toutes les Munitions, & la meilleure partie de ſon Bagage, laiſſant huit mille morts ſur le champ de Bataille. Les Imperiaux ne perdirent pas plus de huit cens hommes dans ce combat.

Bataille de Nizza le 14 Septembre.

Cet avantage fut ſuivi d'un autre qui ne fut pas moins glorieux pour ceux qui le remporterent. Le Prince de Bade étant arrivé le 23. Septembre près de Nizza, où les Turcs étoient retranchez, mit auſſi-tôt ſon Armée en bataille pour les attaquer, quoi qu'ils fuſſent ſuperieurs de plus de la moitié. Il ne put pourtant les obliger à ſortir de leurs Lignes, comme il l'avoit penſé; mais le lendemain l'Armée Imperiale s'étant miſe en mouvement côtoya le camp des Turcs pour chercher à les attaquer par quelque endroit; ce que le General Turc ayant remarqué, il fit occuper par un corps de Janiſſaires une hauteur qui couvroit ſon camp, par où il ne douta point qu'on ne voulut l'entamer. Le Prince de Bade fit en même tems avancer quelques Regimens pour les en déloger. La Cavalerie Turque marcha là-deſſus pour les prendre en flanc lorſqu'ils ſeroient aux mains, mais celle des Imperiaux s'étant avancée promtement, les repouſſa après une legere reſiſtance. Les Janiſſaires en firent une plus grande; cependant ayant été renverſez par les Imperiaux, ceux-ci firent monter du Canon ſur la hauteur, d'où ils battirent le camp des Turcs. Les

1689. Spahis revinrent peu après à la charge; mais ſans aucun ſuccés : ils furent rompus, ce qui obligea le reſte de l'Armée à prendre la fuite. La nuit & la laſſitude des Imperiaux ne leur permettant pas de les ſuivre, ils reſterent dans leur camp, où l'on trouva quantité de proviſions, 29. piéces de Canon, un grand nombre de Tentes & mille Chameaux chargez de Bagage. Ce ſecond combat coûta la vie à 5. a 6. mille des Infideles, & à 4. à 5. cens hommes des Impériaux. Les Comtes Vacchi, & de Stirum, Lieutenant Colonel, furent de ce nombre.

Avantages dont elle fut ſuivie.

Le jour d'après l'Armée Imperiale ayant marché à Nizza, cette place ſe rendit à diſcretion, ce qui fut ſuivi de la réduction de Piro, de Muſtafa Palanka, de Precopia, & de Leſcovia par le Comte de Picolomini, & d'Orſovva par le Comte d'Herbeville.

Combat de Widin.

Le Prince de Bade marcha enſuite vers Vvidin, & ayant campé le 24. Octobre dans la plaine des environs y trouva un corps de dix à douze mille Turcs retranchez, qui à ſon aproche ſe mirent en bataille, & détacherent pluſieurs Eſcadrons pour eſcarmoucher contre les Imperiaux. Le Prince de Bade les pouſſa d'abord juſqu'à leurs retranchemens, où les Janiſſaires arrêterent tout d'un coup, par un grand feu, la Cavalerie Imperiale qui pourſuivoit les Spahis; mais les Imperiaux s'étant couvert d'une hauteur y firent ferme juſqu'à l'arrivée du reſte de leurs Troupes. Le Comte Picolomini ayant en même tems fait mettre pié à terre a quelques Dragons pour attaquer les retranchemens, les Imperiaux y entrerent l'épée à la main, & ſe rendirent Maitres de la Ville, quoique défenduë par un grand nombre de Troupes, dont une partie ſe noya dans le Danube en voulant ſe ſauver à l'autre bord. Les Turcs perdirent deux mille hommes en cette action, qui en couta deux cens aux Imperiaux. De ce nombre fut le Baron d'Orlick. Les Comtes Gui de Staremberg, Veterani, & de Trautmansdorf y furent bleſſez. Le Château de Vvidin ſe rendit par capitulation deux jours après. 1689.

Affaires des Venitiens.

Les Alliez de l'Empereur dans la guerre contre les Turcs n'eurent aucune part à ſa bonne fortune. Les Venitiens qui s'étoient rendus Maîtres ſur la fin de l'année precedente de la Tour de Nutria ſur le Canal de Narenta, ſous la conduite du Sieur Cornaro, ayant entrepris le Siége de Napoli de Malvaſie, furent obligez de ſe retirer, après l'avoir battu inutilement durant pluſieurs mois. Le Sieur Venier, Capitaine extraordinaire des Vaiſſeaux, & le Chevalier Caraccioli Lieutenant General des Troupes de Hanover, furent tuez devant cette Place, & le Noble Grimani bleſſé.

Affaires de Pologne.

Les Polonois n'eurent pas un meilleur ſuccès contre la Ville de Kaminieck, qu'ils s'étoient mis en état d'aſſiéger. Les Moſcovites battirent les Coſaques, quelque tems après s'être mis en campagne; mais s'étant engagez du côté de Precop, ils ſouffrirent un échec conſiderable. Leur Arriére-garde fut entiérement défaite par les Tartares qui leur tuerent plus de vingt mille hommes,

Succès du Roi Guillaume en Ecoſſe.

Durant les heureux ſuccès des Armes de l'Empereur contre la France, le Roi d'Angleterre en remporta en Ecoſſe & en Irlande, qui le mirent en état de réduire ceux de ſes Sujets qui ne voulurent pas le reconnoître.

Trois Actions en Ecoſſe, dont les deux derniéres deſavantageuſes au parti du Roi Jâques.

Le General Makai marcha après la priſe du Château d'Edimbourg vers les Provinces Septentrionales de l'Ecoſſe, où le Vicomte de Dundée étoit à la tête de quelques Troupes pour ſoûtenir le parti du Roi Jacques. Il ſe flatoit qu'à la faveur de quelque bon ſuccès il pourroit balancer les affaires en Ecoſſe, donner le tems à la France de le ſecourir, & faire déclarer pour lui tous ceux qui dans

1689. cette occaſion chanceloient entre deux pour ſe mettre du côté du plus Fort. L'événement fit voir que ſes eſperances n'étoient pas tout à fait ſans fondement, puiſque lorſqu'il fut queſtion de combattre, non ſeulement ſes troupes ſe trouverent plus nombreuſes que celles du General Makai, mais que la défection d'une partie de celle-ci fit eſſuyer d'abord à ce General une perte aſſez conſiderable. En effet, il fut mis en déroute près de Blaire, dans le Comté d'Athol, & obligé de ſe retirer à Sterlin avec le reſte de ſes Gens; ce qu'il fit en bon ordre. Mais ce fut auſſi le dernier feu que jetta le Vicomte de Dundée. Il ne porta pas loin ſon bonheur, puiſque ſes troupes furent battuës & miſes en fuite dans un ſecond combat, où il perdit lui-même la vie. Enfin cette action fut encore ſuivie d'une troiſiéme, où le General Makai défit près de St. Johnstonvvn un parti de deux compagnies de Cavalerie & de cinq cens Fantaſſins qui furent tuez ou faits priſonniers: ce mauvais ſuccès, joint à la mort du Chef des *Rebelles*, fut d'autant plus capable de les abatre, qu'après ce dernier effort les reſſources leur manquerent pour ſe relever contre les Forces Royales qui allerent toûjours en augmentant.

Autres échecs ſoufferts par le même parti en Irlande.

Les affaires d'Irlande ne ſe diſpoſoient pas à favoriſer le Parti du Roi Jâques en Ecoſſe, puiſque depuis la levée du Siége de Londonderi ſes troupes ſoufritent encore deux échecs conſiderables de la part de celles d'Eninskilling, qui agiſſoient en faveur du Roi Guillaume. Le premier fut près de Donach, & Nevv-Tevv-Butler, où le Comte d'Hamilton fut défait par le Colonel Voſſelei, & perdit deux mille cinq-cens hommes qui furent tuez ou noyez dans le Lac Carne; le Lieutenant General Macardi fut de ce nombre avec cinquante Officiers. Le ſecond fut entre Slego & Boilen, ſous la conduite du Colonel Thomas Loid. Les *Rebelles* y eurent deux cens hommes tuez & deux cens faits priſonniers. 1689.

Dans ce même tems les autres troupes qui agiſſoient pour le Roi de la Grande Bretagne, s'emparerent des Villes de Colerene, & Knockfergus, & le Comte de Tirone ayant quitté le parti du Roi Jâques prit la Ville de Vvatetfort. Le Duc de Schomberg entra peu après dans l'Ile avec un corps de troupes, & ayant été joint par le General Kirke s'avança dans le pais ſans opoſition; la Ville de Charlemont oſa ſeule lui faire reſiſtance, ce qui l'obligea de la bloquer. Le Duc de Bervvick abandonna, à ſon approche, le paſſage de Nukci qu'il gardoit. Néanmoins l'inégalité des forces du Duc de Schomberg inferieures à celles du Roi Jâques, qui étoient de plus de 30. mille hommes, ne lui permettant pas d'en venir à une affaire générale, il ſe retrancha près de Dundalke; mais ce Prince ayant quitté les environs de cette place, le Duc ſe retira auſſi à Liſnegarvei pour loger ſes troupes dans l'Ultonie, en attendant que la ſaiſon & les renforts qu'il devoit recevoir le miſſent en état d'agir.

Diſproportion entre ce que la France avoit fait pour le C. de Furſtemberg, & ce qu'elle fit pour le Roi Jâques. *Lett. ſur les Matieres du tems.*

La lenteur de ces ſecours & les mauvais ſuccès dont elle fut ſuivie, mettoient la France en état d'en profiter, ſi elle eût épouſé en cette occaſion le rétabliſſement du Roi Jâques avec cette hauteur dont tous ſes deſſeins avoient été accompagnez, & qu'elle avoit fait paroître en des rencontres bien moins importantes & moins glorieuſes en toutes maniéres. Mais quelle proportion peut-on trouver entre ce qu'elle fit au tems dont je parle pour ce Prince malheureux, & ce qu'elle avoit fait pour élever le Cardinal de Furſtemberg à l'Electorat de Cologne? Elle avoit rompu en faveur de celui ci une Tréve qui lui étoit très-avantageuſe, & elle avoit déclaré la guerre a l'Empire ſur un prétexte ſi foible & ſi leger, & pour une affaire

1689. affaire de ſi petite conſequence, qu'elle auroit pu abandonner facilement & en faire deſiſter le Cardinal lui-même, ſans que ſon honneur s'y trouvât bleſſé. Au lieu que le ſecours qu'elle donna au Roi Jâques n'étoit nullement proportionné à la puiſſance qu'il s'agiſſoit de combattre ni ſuffiſant pour s'aſſurer de l'Irlande, & encore moins pour tenter aucune deſcente en Ecoſſe ou en Angleterre. Et qu'on ne diſe pas ſur cela, qu'elle avoit fait des pas & des démarches en faveur de ce Cardinal, qui ne lui permettoient plus de reculer; puiſqu'elle n'en avoit pas moins fait pour le Roi Jâques, & qu'on ne pouvoit ſe déclarer plus hautement qu'elle avoit fait en ſa faveur dans le Mémoire qui fut préſenté à la Haye par M. le Comte d'Avaux. On peut dire même qu'elle eût aquis plus de gloire & d'honneur à quitter tout d'un coup ſes autres deſſeins, au riſque de ce qui pouvoit en arriver; & à s'attacher uniquement à ce qui pouvoit faire réüſſir celui-ci; c'eſt-à-dire, à empêcher la chûte de ce Roi, qui lui étoit de telle importance, que dans la conjoncture des affaires ſa puiſſance ne pouvoit jamais reſſentir un plus rude ébranlement.

L'impuiſſance où elle ſe trouva en fut la cauſe.

Peut-être néanmoins que ces foibles efforts de la part de la France, ne procederent d'aucun défaut de bonne volonté & d'affection pour ce Prince, puis qu'outre les raiſons qui ont déja été remarquées, quand il n'y auroit eu que la jalouſie qu'elle fit paroître en tant de rencontres contre le Roi qui regnoit alors, c'eût été un motif aſſez puiſſant pour l'engager à le traverſer de tout ſon pouvoir, à moins qu'elle n'aprehendât de n'y point réüſſir; car il s'en faut bien que ſes démarches fuſſent auſſi vigoureuſes dans une affaire incertaine, que dans celle où elle n'aprehendoit pas de trouver de l'oposition, & où elle pouvoit prendre ſes avantages. Elle y étoit d'autant plus obligée qu'elle devoit ſe regarder comme la cauſe indirecte de l'infortune de ce Prince; étant aſſez facile de juger que s'il n'avoit pas compté ſur ſon aſſiſtance au cas qu'on voulût s'opoſer à ſes deſſeins, il n'auroit eu garde d'entreprendre ce qu'il fit. En quoi l'on vit, par une fatalité aſſez ſinguliére, ces deux Monarques, qui pour ſatisfaire aux projets particuliers qu'ils avoient formez, s'écarterent de leurs anciens & véritables interêts, en ſe prêtant la main à s'agrandir l'un l'autre, avoir depuis à ſe plaindre reciproquement: l'un d'avoir trouvé le Roi T. C. hors d'état de le ſecourir, & l'autre de ce que le Roi Jâques s'étoit attiré ſi ſubitement tant d'affaires à la fois, qui non ſeulement le firent ſuccomber, mais qui priverent la France des aſſiſtances qu'elle pouvoit attendre de leur union. Puis donc que ce ne fut, peut-être ni par manque d'affection, ni par défaut de connoiſſance & de volonté, que la France fit de ſi foibles efforts, il s'enſuit qu'on ne doit les attribuer qu'à ſa ſeule impuiſſance, & aux embarras où elle ſe trouvoit, qui ne lui permettoient pas de pourvoir à tant d'affaires à la fois: Car quoi que ſon pouvoir fût très-conſidérable, & que dans ſes vaſtes entrepriſes, elle ne s'apuiât principalement que ſur ſa Grandeur; cependant elle éprouva avec tous les plus grans Etats, que ſon pouvoir avoit des bornes, & que ſa grandeur ne s'étendoit pas auſſi loin que ſon ambition.

1689.

Le Duc de Beauvilliers nommé Gouverneur des Princes.

Le 1. jour d'Août de cette année le Roi nomma le Duc de Beauvilliers, Gouverneur de M. le Duc de Bourgogne & de MM. d'Anjou & de Berri ſes Freres. Cette diſtinction, auſſi avantageuſe à la perſonne du Duc, qu'honorable au choix du Roi, fut généralement aprouvée. En effet ce Duc étoit d'un mérite ſi reconnu, que quoi qu'il fût comblé de biens & d'honneurs avant l'âge de 40. ans, étant Gouverneur du Havre, premier Gentilhomme de la

1689. Chambre du Roi, Chef du Conſeil Royal des Finances, & de plus Gouverneur des Enfans de France, il n'eut pourtant contre l'ordinaire, ni Envieux ni Ennemis.

Mr. de Pont Chartrain fait Cõtrolleur General

M. Pelletier, qui avoit rempli la fonction de Controlleur Général des Finances durant pluſieurs années, ayant témoigné vouloir être déchargé des ſoins qui accompagnent ce grand & pénible Emploi : Sa Majeſté choiſit M. de Pont-Chartrain pour remplir ſa place. Le premier avoit été Conſeiller au Parlement de Paris, premier Préſident au Parlement de Bretagne & Intendant des Finances ; & il avoit rendu dans ces divers Emplois des ſervices conſiderables à l'Etat.

Nouvelle Statuë du Roi placée à l'Hôtel de Ville de Paris

Pour effacer le ſouvenir des mouvemens arrivez à Paris en 1649. & 1652. & peut-être pour abolir tout monument de Rebellion dans un tems où le Roi faiſoit ſentir plus que jamais le poids de ſa Domination à ſes Sujets ; il fit ôter de l'Hôtel de Ville ſa Figure, au bas de laquelle il y avoit quelques Inſcriptions qui marquoient l'extinction de la Révolte de Paris. On ne manqua point de colorer ce changement du prétexte de la ſatisfaction que le Roi avoit reçuë des Bourgeois, qui lui avoient donné depuis ce tems-là des marques de leur obéiſſance & de leur zèle pour ſa Perſonne. Mais il y a bien de l'aparence que ce fut en effet pour abolir un Monument qui bleſſoit la gloire du Roi, & qui ſembloit lui reprocher qu'il n'avoit pas toûjours été ſi abſolu qu'il l'étoit en ce tems-là. En effet on ſubſtitua une autre Figure à la place de la premiere ; avec d'autres Inſcriptions qui ne marquoient que la gloire du Monarque, ſes Conquêtes, & les Victoires remportées ſur ſes Ennemis. Cette Statuë fut placée le 24. Juillet avec toute la Pompe & la Magnificence poſſibles, en préſence du Gouverneur de la Ville, du Prévôt des Marchands & des Echevins ; & pour rendre la Cérémonie plus éclatante, on tira le ſoir un grand feu d'Artifice, dont le ſujet étoit une Machine fort élevée au milieu de la place de Grêve, qui repréſentoit *le Temple de l'honneur*, environné de pluſieurs Figures, Inſcriptions *, Emblêmes & Deviſes à la loüange & à la gloire du Roi. 1689.

Promotion de Chevaliers de l'Ordre du St. Eſprit.

Depuis la mort du Roi Caſimir de Pologne arrivée dès le 14. Decembre 1672. le Roi n'avoit point diſpoſé de l'Abbaye de S Germain des Prez dont ce Prince avoit été pourvû, parce que Sa Majeſté en avoit fait diſtribuer les revenus à ceux qu'on apeloit les Nouveau Convertis. Il la donna cette année au Cardinal de Furſtemberg pour le dédommager en quelque facon de l'Electorat de Cologne. Enfin pour finir cette année par où j'aurois peut-être dû la commencer, le Roi avoit fait une promotion fort nombreuſe de Chevaliers † de ſes Ordres pour récompenſer par cette marque d'honneur la plûpart des Officiers de ſes Armées, en attendant de plus ſolides récompenſes.

Creatiõ de trois Charges de Treſoriers de l'Epargne.

C'eſt par là que le Roi avoit commencé de s'aſſurer pour cette campagne un nombre conſiderable d'Officiers dont la fidélité lui fût connuë. Mais pour en ſoûtenir en même tems les préparatifs & les dépenſes, il falloit auſſi s'aſſurer de nouveaux fonds à proportion ; & c'étoit à quoi on avoit travaillé. On avoit propoſé pour cela pluſieurs Taxes & autres moyens ſemblables, entre leſquels fut la création de trois Charges de Tréſoriers.

* *On y liſoit entr'autres celle-ci, dont je donne la traduction, parce qu'elle étoit en Latin.*

La Ville de Paris, Pieuſe, Fidéle, obéiſſante, devoüée par des Vœux publics à la Divinité & à la Majeſté du Roi, Louis LE GRAND, Pere de la Patrie, pour Monument de ſon reſpect, lui dédie & lui conſacre un Temple.

Le Pere Meneſtrier, qui en étoit Auteur, fut terriblement relevé là-deſſus ; il ſe défendit, mais il ſe défendit mal.

† *Au nombre de 65. ſans les quatre Commandeurs.*

1689. de l'Epargne, dont il revint une Finance de plus de deux Millions aux coffres du Roi. On connut en cela que les reſſources qui avoient aidée à ſoûtenir la derniére guerre n'étoient pas jugées ſuffiſantes pour le fardeau de celle-ci, puiſque l'on commençoit à pratiquer des moyens auſquels on n'avoit jamais voulu toucher auparavant. Ces Charges avoient été regardées comme une ſource d'abus au tems paſſé. On les ſuprima après la paix des Pirenées, & cette guerre les rétablit. Tel eſt le mouvement circulaire & perpetuel des Finances de ce Royaume, qui ſous divers noms, tantôt de neceſſité, tantôt de reforme, fait toûjours profiter le Roi alternativement de l'Ordre & de l'Abus: & c'eſt ce qui ſurprend les Etrangers de voir qu'on fait pour défaire, & qu'on défait pour refaire; & qu'on puiſſe toûjours compter à point nommé ſur un cercle de paſſions incorrigibles, comme ſur un Revenu certain. Mais ces moïens ſont pour les François, & les François ſont pour ces moyens. Il eſt vrai que ces reſſources ont leurs inconveniens & leurs difficultez, & qu'il faut peu de choſe pour alterer le mouvement d'une Machine ſi délicate, qui veut étre maniée par des mains ſoigneuſes & habiles. Mais ce n'eſt pas le lieu d'en parler. Quoi qu'il en ſoit, quelque rude & peſant qu'eût été le fardeau de la derniére Campagne pour tous les peuples qui avoient contribué à la ſoûtenir, les choſes n'étoient pas encore venuës a ce point de maturité qui pouvoit faire éclorre la paix. Mais afin de comparer le ſuccès avec les eſperances qu'on en avoit conçuës, & pour pouvoir juger plus facilement combien chacun s'etoit approché ou écarté de ſon but, il ne ſera peut-être pas hors de propos de faire ici en peu de mots une Recapitulation générale des principaux évenemens qui ſont arrivez dans le cours de cette guerre & qui ont leurs influences ſur l'avenir.

Pour commencer par ce qui en fut l'origine, à laquelle il faut remonter pour mieux juger de ſes ſuites & de ſes progrès; nous avons vû ci-devant ſur quels motifs elle avoit été déclarée, & quelles étoient alors les prétentions de la France, & les conditions qu'elle exigeoit pour laiſſer en paix l'Empire & les Etats voiſins. Elle pretendoit qu'on lui abandonnât par un Traité définitif tous les Lieux & Pais dont elle s'étoit emparée, & dont elle joüiſſoit en vertu de la Tréve; Elle prétendoit outre cela que le Cardinal de Furſtemberg fût mis en poſſeſſion de l'Electorat de Cologne, afin de ſe rendre Maître du Rhin; ce qui ne regardoit pas moins les Provinces-Unies de l'Allemagne. Si elle fut venuë à bout de ce deſſein, les conſéquences n'en étoient pas difficiles à tirer. Tout ſembloit alors favoriſer ſes projets. L'Empereur étoit occupé par la guerre contre le Turc, dont à la vérité le ſuccès étoit heureux & avantageux, mais il s'agiſſoit de le ſoûtenir. Le Roi d'Angleterre étoit dans des liaiſons étroites avec le Roi T.C. & il s'occupoit de ſon côté à rendre ſa Puiſſance redoutable à ſes Sujets & Voiſins. L'Eſpagne fourniſſoit à la France plus de ſujet d'eſperance & d'agrandiſſement, que de crainte & d'obſtacles. Les autres Puiſſances, ou n'y prenoient point d'interêt, ou ne paroiſſoient pas en état de pouvoir arrêter un Torrent qui ſembloit devoir tout inonder. Ce fut dans cette ſituation favorable que la guerre commença. Les premiers progrès en furent ſurprenans, par la rapidité & par l'étenduë des invaſions ſur le Rhin & ſur la Moſelle, & dans tous les lieux circonvoiſins; tout ayant plié ſans défenſe & ſans réſiſtance à la reſerve de deux ou trois Places. En ſorte qu'a conſiderer l'état où ſe trouvoit l'Empire, & l'éloignement des préparatifs & des ſecours néceſſaires pour réſiſter à un ſi puiſſant Roi, il paroiſſoit preſque impoſſible qu'il put ſe

Récapitulation des principaux évenemens de cette guerre.

1689. défendre d'accorder tout ce que la France lui demandoit.

Grans Projets de la France renverſez.

Cependant nous avons vu en cette occaſion à quoi tiennent les plus grans projets, & combien facilement ils peuvent être traverſez. Deux obſtacles foibles en aparence & negligez dans leurs commencemens, furent néanmoins aſſez puiſſans pour changer preſque en un inſtant la face des affaires, & pour inſpirer & fortifier l'Union de tant d'Etats oprimez ou menacez, de laquelle dépendoit tout leur ſalut. On doit mettre pour le premier, la fermeté du Pape Innocent XI. à s'opoſer aux deſſeins de la France; car il eſt certain que ſon exemple & ſes ſoins ne furent pas d'une petite efficace pour exciter les autres Princes à s'unir; & pour ôter tout crédit au prétexte ſpécieux de la Religion, ſous lequel on avoit eſſayé tant de fois de les diviſer. Outre qu'il fit échoüer le projet de l'Election du Cardinal de Furſtemberg; ce qui fut un coup de partie pour l'Allemagne & pour ſes Voiſins qui avoient ſujet d'en craindre les ſuites. Le ſecond obſtacle fut la fameuſe expédition d'Angleterre, où le courage & la haute conduite de S. M. B. acheverent pour le ſalut de leur cauſe commune, ce que la fermeté du Pape avoit commencé; ce grand projet ayant été entrepris & executé d'une maniére non moins ſurprenante que neceſſaire & indiſpenſable, dans la conjoncture d'alors, dont l'effet fut ſi puiſſant à l'égard de la France, qu'au milieu de toutes ces grandes forces qu'elle avoit deſtinées pour attaquer & pour envahir, & auſquelles rien ne ſembloit pouvoir réſiſter, on lui vit tout d'un coup tourner ſes vûës & ſes deſſeins à ſa propre défenſe, & employer tous ſes ſoins à chercher des Neutralitez au défaut des Alliances qu'elle perdoit, & à détourner l'orage qui la menaçoit à ſon tour. En un mot on la vit non plus ſur le pié de donner la Loi, mais de s'empêcher de la recevoir.

C'eſt par ce changement que commença cette année dont les ſuites marquerent encore mieux quel fut le pouvoir de cette Révolution. Les menaces qui avoient été faites contre le Pape, ſe terminerent à lui enlever Avignon; mais l'effet n'en paſſa point les Monts, & ſi le Marquis de Lavardin entra dans Rome d'une maniére qui ſembloit devoir attirer quelques fâcheuſes ſuites, il ſe vit obligé d'en ſortir ſans avoir eu la ſatisfaction qu'il prétendoit. Les Provinces-Unies à qui la France avoit déclaré la guerre, & qui vrai-ſemblablement devoient s'attendre à quelque puiſſante irruption, qui eût pu traverſer l'expédition d'Angleterre, demeurerent néanmoins tranquilles. Il n'en fut pas de même en Allemagne où les lieux conquis éprouverent la rigueur des armes Françoiſes ſans aucun égard pour les capitulations; parce que le Roi ſe ſentoit forcé de les abandonner, à la reſerve de deux ou trois Places qu'il avoit garnies de ſes meilleures Troupes, afin de diſputer quelque tems le terrain. Cependant toutes ces violences acheverent de réünir contre lui les Princes de l'Empire; & de lier la Partie avec les autres Conféderez; de même que la retraite du Roi Jaq. & ſon paſſage en Irlande avec le ſecours de la France, déterminerent l'Angleterre & l'Ecoſſe d'entrer dans l'Union, & de mettre la Couronne ſur la tête du P. d'Orange.

1689.

Suite de la révolution d'Angl.

Si nous venons enſuite aux préparatifs & aux operations de la Campagne, jamais la France n'avoit mis tout d'un coup tant de Troupes ſur pié, ni ne s'étoit vu obligée à de ſi grans efforts par Terre & par Mer. Car outre les garniſons de ſes Places frontiéres qui étoient en tres-grand nombre, elle tint des corps d'Armée conſidérables en Allemagne, en Flandre & en Catalogne, ſans compter les ſecours qu'elle envoya de tems en tems en Irlande, où elle s'étoit propoſée une aſſez forte diverſion pour

Operations de la derniere campagne, moins conſiderables qu'on ne s'y arrendoit.

1689. tenir les affaires d'Angleterre en ſuſpens. Dès qu'elle fut avertie de l'état des Flotes de ſes Ennemis, on lui en vit équiper une auſſi puiſſante, avec une diligence incroyable, qui ſurpaſſa de beaucoup tout ce qu'on avoit attendu de ſes efforts. Cependant avec tant de préparatifs, qui firent voir à toute l'Europe juſques où elle pouvoit porter ſa force & ſa puiſſance, elle ne laiſſa pas de montrer qu'elle n'étoit pas exemte de crainte & d'inquiétude au dedans, & qu'elle avoit beſoin de ſe raſſurer en convocant le Ban & l'Arriére-ban, dont on garnit pluſieurs Provinces. Encore y ajouta-t-on des Troupes reglées & des Fortifications de Places maritimes; quoi que cette précaution eût paru prématurée & même ſuperfluë, ſi elle n'eût eu pour objet que les ſeuls Ennemis du dehors. D'un autre côté, quoique la diligence de tous ces préparatifs eût été ſuperieure à celle des armes des Confederez, leſquelles ne furent en état de ſe raſſembler & d'agir conjointement que fort tard; on vit néanmoins que celles-ci firent plus de progrès à proportion de leur lenteur & de leur retardement, que les Armes Françoiſes à proportion de leur diligence. Car ſi l'on conſidere ce qui ſe paſſa en Allemagne où l'on fit le plus grand effort, il paroît que les troupes de France ſe contenterent de munir les Places, qui devoient être attaquées, ſans qu'elles ayent fait aucun mouvement, pour en prévenir l'attaque, ni pour en tenter le ſecours, lorſque les Siéges en furent formez; puiſqu'à l'exception du Combat, ou Rencontre, près de Nuis, dont le ſuccès ne leur fut pas heureux, elles laiſſérent reprendre non ſeulement *Rhimbert*, *Keiſersvvert*, & pluſieurs autres Lieux, mais auſſi les deux fortes Places de *Mayence* & de *Bonn*, ſans y former d'autre oppoſition; que celle des Garniſons qu'on y avoit miſes, dont la forte & vigoureuſe réſiſtance donnoit beau jeu pour les ſecourir, ſi la France en eût eu envie, ou ſi elle l'eût pu ſans trop riſquer. Mais ſi elle ne jugea pas à propos de s'y expoſer, & elle aima mieux gagner le tems & ſe tenir ſur la défenſive, que de ſe prévaloir des occaſions qui ſe préſenterent, pour en venir aux mains, en partageant le riſque de quelque déciſion. En quoi ſi l'on ne peut blâmer ſa conduite, il faut convenir que du côté des Alliez il étoit difficile, qu'ils puſſent pouſſer plus loin leurs Conquêtes, eu égard à la ſaiſon avancée, & à tous les obſtacles qu'ils eurent à ſurmonter; outre celui de la Guerre contre le Ture, dont la Diverſion leur fut très-préjudiciable, quoi qu'enfin elle ait été ſuivie d'un heureux ſuccès, par les Victoires que le Prince Loüis de Bade & les autres Généraux remporterent. Il eſt vrai que les François n'avoient encore pu être chaſſez du reſte des Lieux qu'ils occupoient en Allemagne, & qu'ils eurent juſqu'ici l'avantage, de tenir la Guerre éloignée de leurs Frontiéres, & même de cauſer des maux infinis par leurs incendies & leurs ravages. Mais il y eut cette difference entre les avantages qu'ils gagnerent, & ceux qu'ils perdirent, qu'à l'égard de ceux-la, ils n'en furent preſque redevables qu'à la ſurpriſe de leurs invaſions, à la foible réſiſtance qu'ils trouverent, & au peu de ſcrupule qu'ils firent de contrevenir à leurs Capitulations; au lieu qu'à l'égard de ceux-ci, on les reprit ſur eux de bonne guerre, & malgré toutes leurs oppoſitions. De ſorte que le mal qu'ils avoient fait, fut une leçon, pour ſe mettre en état de les empêcher d'en faire à l'avenir; & que le gain qu'on fit ſur eux, fut un encouragement pour y travailler, & une preuve qu'on en pouvoit venir à bout. 1689.

Election du Mr. *Heinſius* pour la

Finiſſons les évenemens de cette année par le choix qui fût fait en Hollande d'un Nouveau Penſionnaire. Cette place avoit été occupée auparavant par

1689. M. *Gaſpard Fagel*, qui avoit ſervi la République avec un ſuccès égal à ſa capacité & à ſon zele ſur tout dans ces derniers tems. Mais la mort l'ayant enlevé le 8. Decembre de l'année précédente, & M. *Michel Ten-Hove* * élu proviſionnellement en ſa place, étant auſſi mort le 23. Mars de celle-ci, chacun vit avec joye & avec aplaudiſſement que leur perte ne pouvoit être plus dignement reparée, que par la perſonne de M. *Antoine Heinſius* †, Conſeiller Penſionnaire de Delf, nommé pour remplir cette grande & pénible Charge. Les ſouhaits publics avoient prévenu ſon Election; ſa modeſtie en avoit ſuſpendu l'effet, & augmenté l'impatience de tous les honnêtes Gens, autant que ſon acceptation la ſatisfit, & marqua de dévoüement pour le ſervice de ſa Patrie. Il porte un nom qui eſt fameux dans les belles Lettres, & qui ſe trouve rehauſſé en lui, des talens que demande un ſi difficile Emploi. Ceux par leſquels il avoit paſſé, avoient déja fait connoître ce que l'on devoit attendre de ſa droiture, de ſes lumiéres, & de cette ſolidité, qui fait que ce qu'on trouve en lui, ſurpaſſe encore ce qu'on en attendoit. Et l'on peut dire en général, à la loüange de cet Etat & à la ſienne, que comme le ſeul Mérite eſt en droit de prétendre à ces grandes fonctions, auſſi le choix de l'Etat eſt une preuve authentique de la probité & du mérite de ceux qui y ſont apelez.

Charge de grãd penſionnaire de Hollan. de:

1690. L'Année 1690. commença par la publication de pluſieurs Edits, qui ne tendoient qu'à amaſſer de l'argent. Comme mon deſſein n'eſt pas de les raporter tous, je dirai ſeulement qu'il y en eut un, par lequel il fut ordonné à toutes perſonnes, qui avoient de l'argenterie excedant le poids d'une once, de la porter aux Hôtels des Monnoyes pour être convertie en eſpéces. Le Roi lui-même fit fondre toute la groſſe Argenterie qui étoit à Verſailles, dont la façon ſeule avoit coûté des Sommes immenſes, & valoit preſque autant que la matiére. Le Duc d'Orléans & tous les autres Grans Seigneurs de la Cour ſuivirent à l'envi l'exemple du Prince, qui auroit bien ſû ſans cela ſe faire obéir. Les profits qu'on en tira furent ſi grans & ſi promts qu'on jugea que le Roi vouloit amaſſer des Sommes, capables de continuer la guerre durant pluſieurs années. Ce qui ſurprend en cette occaſion, n'eſt pas que le Roi ſe ſoit porté à toutes ſortes de moyens, pour épuiſer ſon peuple; mais c'eſt qu'il ait trouvé tant de facilité, à lui faire ſubir le joug, qu'il trouva bon de lui impoſer. Rien n'eſt ſi propre à faire voir la Puiſſance abſoluë, & le pouvoir deſpotique que les Rois de France ont aquis ſur leurs Sujets, que ce qui ſe paſſa ſous ce Régne, à l'occaſion des differens Edits, qui furent publiez dans le Royaume. Il eſt conſtant qu'autrefois les Rois de France n'oſoient faire ni la Paix ni la Guerre, que de l'avis & du conſentement des Etats; & un Ecrivain François * a eu aſſez de hardieſſe, pour le ſoûtenir dans un Livre qu'il a dedié à Louis XIV. Il n'y a pas même fort long-tems, que les Parlemens avoient droit de vérifier & d'autoriſer tous les Edits du Roi, qui n'avoient point d'effet ni de droit autrement. Mais ſous le Regne dont j'écris l'Hiſtoire, non ſeulement le Roi fit la Paix & la Guerre, quand il lui plut; mais c'eût été un crime, de parler ſeulement de vérifier un Edit. Ce Droit, comme je l'ai remarqué ailleurs, fut ôté à tous les Parlemens, & il ne fut plus queſtion, que de les enregiſtrer &

1650. aux peuples; marques évidentes de l'autorité abſoluë du Roi.

Nouveaux Edits onereux

* *Il étoit Penſionnaire de Haarlem, & fut élu Penſionnaire de Hollande par proviſion le 22. Decembre 1688.*

† *Il fut auſſi élu par proviſion le 31. Mars de cette année & confirmé le 27. de Mai ſuivant.*

* *Mezerai.*

1690. de les faire publier. On s'opoſoit autrefois vigoureuſement aux Edits, que faiſoient les Rois, lorſqu'ils étoient à charge aux peuples ; & un Parlement oſoit déclarer qu'il ne vouloit point y conſentir.

Differté. ce remarquable entre le Regne de Loüis XIV. & les précédens Regnes à cet égard.

Nous liſons ſous le Regne de Henri III. pluſieurs exemples de cette fermeté des Cours Souveraines. En 1578. le Roi ayant laiſſé à ſa Cour de Parlement 22. nouveaux Edits pour les vérifier, elle declara par un Arrêt célébre, *qu'elle ne pouvoit proceder à leur verification, parce qu'ils contenoient la création de divers Offices qui ne tendoient qu'à charger le peuple : & que cette charge étoit inutile, inſuportable, pernicieuſe & préjudiciable au public, & qu'elle pourroit produire de Séditions qui canſeroient la ruine de l'Etat.* On envoya enſuite l'Avocat * du Roi à Fontainebleau, pour lui porter l'Arrêt de la Cour qui de 22. Edits n'en vérifioit que deux, & renvoyoit les 20. autres. Le Roi renvoya à Paris le Sieur de Chavigni & le Préſident de Beliévre, pour porter la Cour à les faire publier ; mais elle le refuſa encore, diſant qu'elle ne pouvoit, ni ne devoit le faire, ce qui mit le Roi Henri III. ſi en colere, qu'il dit : *Je voi bien que Madame ma Cour ne veut donner la peine d'y aller, j'y irai, & leur dirai ce que peut etre ils ne ſeront pas contens d'entendre.*

En 1581. le même Henri III. alla au Palais tenir ſon Lit de Juſtice, & fit publier en ſa preſence neuf Edits, portant Création de nouveaux Offices & de nouveaux Impôts ſur le peuple. L'Avocat du Roi de Thou conſentit à l'Enregiſtrement & Publication, & le Chancelier de Biragues en prononça l'Arrêt. Mais la plûpart des Preſidens & des Conſeillers, qui aſſiſterent à cette Publication, dirent au Chancelier de Biragues, qui recüeilloit les opinions, qu'ils étoient toûjours dans la réſolution, priſe le jour précédent dans l'Aſſemblée de toutes les Chambres, où l'on avoit conclu d'une commune voix, que ces Edits ne pouvoient être vérifiez. Le Roi, averti par le Chancelier, ne laiſſa pas de paſſer outre, mais le Premier Préſident dit tout haut, *que ſelon la Loi du Roi qui étoit ſon abſoluë puiſſance, les Edits pouvoient paſſer, mais que ſelon la Loi du Royaume, qui étoit la Raiſon & l'Equité, ils ne devoient ni ne pouvoient être publiez.* Je pourrois raporter divers autres exemples ſemblables, ſans ſortir du Regne de Henri III. quoi qu'il n'ait pas été fort long ; mais les deux que je viens d'alléguer, ſuffiſent pour prouver, que les Rois de France n'ont pas toûjours eu ce pouvoir abſolu, qu'ils poſſedent aujourd'hui, & qu'il n'y a guére plus de cent ans, que les Cours Souveraines oſoient encore s'opoſer à leurs Edits, lorſqu'elles trouvoient, qu'ils rendoient à charger le peuple, & à lui impoſer un nouveau joug.

1690.

Mort de Madame la Daufine

Madame la Dauphine étoit atteinte, depuis quelque tems, d'une longue & douloureuſe maladie, qui finit enfin par ſa mort, arrivée le 20. Avril. Cette Princeſſe deſcendoit de Henri IV. du côté des femmes, au même degré que Monſeigneur du côté des mâles, étant, comme j'ai déja dit, fille de Ferdinand Marie, Electeur de Baviére *, & de Henriette Adelaïde † de Savoye, fille de Victor Amedée de Savoye, & de Chriſtine de France Sœur de Loüis XIII. & fille de Henri le Grand. Le public avoit toûjours crû que les maux de cette Princeſſe venoient de n'avoir point été bien traitée dans ſes derniéres couches. Elle le croyoit elle-même, ce qui l'obligea de dire au Duc de Berri, peu de tems avant de mourir, qu'il étoit la cauſe ùnocente de ſa mort, mais qu'elle lui pardonnoit. Et pour marque

* Briſſon.

* Mort en 1679.

† Morte en 1676.

1690. de cela, elle lui donna plus de témoignages de ſon amitié, qu'aux deux autres Princes ſes Enfans. Mais on reconnut par l'ouverture de ſon corps, qu'on s'étoit trompé dans les jugemens qu'on avoit fait de ſa maladie. Il fut porté à St. Denis avec toutes les Cérémonies, qu'on a coûtume d'employer aux Obſéques des Dauphines de France. Il eſt vrai, que comme il n'en étoit mort aucune depuis Marguerite d'Ecoſſe, fille de Jacques Stuart, I. de ce nom, qui avoit été mariée à Loüis XI. & qui mourut en 1446. lorſque ce Prince n'étoit encore que Dauphin de France: on eut bien de la peine à déterminer toutes les Cérémonies qui furent pratiquées en ce tems-là. Mais enfin on s'en aquita comme on put: & parce qu'il ſeroit trop long d'en raporter ici le détail, je m'en abſtiendrai, pour parler de choſes plus intéreſſantes. Chacun ſait, qu'elle donna trois Princes à la France, qui ſembloient devoir être les plus fermes apuis du Trône, & perpetuer ainſi la Race de LOUIS LE GRAND. Mais la mort qui en enleva auſſi deux, comme nous le dirons en ſon lieu, éteignit en leurs Perſonnes de ſi juſtes eſperances. Tout le monde regarda la Dauphine, tant qu'elle vêcut, comme une Princeſſe, qui auroit beaucoup de part au Gouvernement, dès que le Prince ſon Epoux ſeroit monté ſur le Trône. Elle avoit de l'eſprit, de la pénétration, du jugement & une Ambition plus que médiocre. Ce qui avoit obligé tous ceux qui adoroient, comme on dit, le Soleil levant, de lui faire la Cour, & de prendre leurs meſures, pour être de la faveur, lorſqu'elle ſeroit devenuë Maîtreſſe.

Quelle avoit été la vûë de la Cour en faiſant épouſer cette

La principale vûë de la France, en mariant le Dauphin avec la Princeſſe de Baviére, avoit été d'engager l'Electeur de ce nom dans ſes interêts, & de ſe ſervir de lui pour faire élire M. le Dauphin Roi des Romains, tandis qu'on s'aſſuroit des Electeurs Eccleſiaſtiques & de l'Electeur Palatin par d'autres voyes. Mais la ſuite a fait voir que ces meſures avoient été mal priſes; puiſque l'Electeur de Baviére, Frere de la Dauphine, ne put de long-tems être porté à abandonner les interets de l'Empereur: ſoit que naturellement il n'eût point le cœur François, ſoit que la Maiſon d'Autriche eût trouvé le ſecret de parer ce coup, en mariant cet Electeur avec une Princeſſe de cette Maiſon. Auſſi la Dauphine, qui d'abord avoit été ſi bien reçûë du Roi, que quelques malins eſprits s'aviſerent d'en parler, ne fut pas ſi bien traitée dans la ſuite: on lui témoigna beaucoup de froideur, quand on vit qu'il étoit impoſſible d'engager le Duc ſon Frere dans les interêts de la Couronne. Cette Princeſſe conçut un ſi grand déplaiſir de ce changement, qu'elle parut toûjours depuis triſte & mélancolique, juſqu'à ce que la mort mît fin à tous ſes chagrins. Ce ne fut pas pour elle une petite mortificatiõ, de voir qu'on la mettoit ſur le pié de la Reine défunte, qui ne ſe mêloit que d'aller à la Meſſe à onze heures, de joüer le reſte du jour & d'aſſiſter le ſoir à la Comédie. La Cour ne parut pas fort affligée de cette mort, & ſur tout M. le Dauphin, ſoit que la longue maladie de la Dauphine l'eût préparé depuis long-tems à cette ſéparation, ſoit que ce Prince ne fût pas naturellement fort ſenſible. Toûjours eſt-il certain, que les divertiſſemens ne diſcontinuerent que deux ou trois jours, après quoi ils recommencerent, comme s'il ne fût rien arrivé d'extraordinaire.

1690. Princeſſe au Dauſia.

Nous avons déja raporté * des preuves de la vûë, que nous avons dit qu'avoit euë la France, dans le Mariage du Dauphin avec la Princeſſe de Baviére. On en trouve encore une nouvelle dans ce qui arriva au commencement de cette année, à la Diette d'Auſbourg. L'Empereur

Diette Dauſbourg préd des meſures cõtre les deſſeins du Roi.

* *Liv. I. & Liv. X.*

1690. pereur y fit un fort beau Diſcours aux Electeurs, ſur le ſujet qui les y avoit aſſemblez. Il contenoit deux points principaux. Le I. concernoit la ſureté de l'Empire contre les deſſeins du Roi de France ; & le ſecond, ſur lequel il s'étendoit beaucoup plus que ſur le premier, regardoit l'Election du Roi des Romains. Il fit voir que ſi le Roi de France avoit ſi ſouvent entrepris ſur l'Empire, ce n'étoit que pour mettre la Couronne Imperiale ſur la tête du Dauphin, & que pour avoir le conſentement des Electeurs, il en avoit menacé quelques-uns, tandis qu'il faiſoit de belles promeſſes aux autres. Il les exhorta à conſiderer ſérieuſement, s'il ne ſeroit pas bon d'élire un Roi des Romains, pour ôter toute eſperance au R. T. C. qui ne manquera jamais, diſoit-il, de remuer tant qu'il prétendra parvenir à ſes fins. Il ajoûta que quoi qu'il fût encore dans la vigueur de ſon âge, il n'en étoit pas moins mortel pour cela. Il leur répréſenta, quelle confuſion il y auroit dans toute l'Allemagne, ſi le Trône Imperial venoit à vaquer durant la guerre, ou ſi cette guerre n'avoit pas tout le ſuccès qu'on en attendoit. Il leur fit voir, qu'il n'y avoit pas moins d'inconveniens à craindre, ſi S. M. I. venoit à mourir dans un tems de Paix ; parce que l'Empire ſe trouvant alors deſarmé, & le Roi de France étant toûjours en armes ; ce Prince n'auroit pas de peine à obtenir des Electeurs, de gré ou de force, ce qui étoit depuis ſi long-tems l'objet de tous ſes ſouhaits, & le but de toutes ſes entrepriſes ; ſavoir d'envahir la Couronne Impériale ; de s'aſſujettir l'Allemagne, & d'ôter toute la liberté des Dietes & des autres Aſſemblées, qui ſe font pour le bien de l'Empire.

Quand l'Empereur ſe plaignit, que le principal deſſein de Loüis XIV. étoit de faire élire le Dauſin Roi des Romains, il n'avança rien qui ne fût connu de toute l'Europe. Nous avons raporté ci-devant à quelles conditions il l'avoit propoſé. Chacun ſait d'ailleurs que tel a toûjours été le but des R. T. C. depuis François I. qui avoit ſi bien menagé cette affaire, qu'il ne s'en fallut preſque rien qu'elle ne réüſſit. Si tous ſes Succeſſeurs n'ont pas fait paroître ſi clairement la même intention, que le Roi Loüis XIV. c'eſt parce qu'ils étoient ſi fort occupez ailleurs, qu'ils n'ont pas eu le loiſir, de tourner leurs vuës du côté du Trône Impérial. Je ne ſai pas même, ſi juſques-là on peut trouver à redire aux deſſeins du Roi. La Couronne Imperiale n'eſt point héréditaire dans la Maiſon d'Autriche, & bien qu'elle l'ait poſſedée ſans interruption depuis Albert II. élu en 1438. il ne s'enſuit pas que les autres Princes n'ayent point droit d'y prétendre, pourvu qu'ils ayent d'ailleurs les qualitez requiſes à une ſi éminente Dignité. Mais s'il y a quelque choſe à blâmer dans la conduite du Roi T. C. ce ſont les voyes qu'il a employées pour parvenir à ſon but ; & qui paroiſſent auſſi injuſtes, que le deſſein paroît juſte & raiſonnable en lui-même. 1690.

Campagne de Flandre. *Memoires de D. L. M. D. L. F.*

La fortune, qui depuis le commencement de la guerre avoit été plus favorable aux Alliez qu'aux François, parut durant cette campagne vouloir ſe reconcilier avec les derniers. La mort du Duc Charles de Lorraine leur Ennemi, fut comme le préſage de ſa haine pour les autres. Ce Prince mourut à Welz en Autriche ſur la route d'Inſpruck à Vienne, autant regretté des Alliez, qu'il avoit été craint des François. Ceux-ci pour s'en prévaloir, auſſi bien que de la diverſion des Irlandois en leur faveur, s'avancerent dans le Brabant, avec des forces ſuperieures à celles des Alliez, ſous les ordres du Maréchal Duc de Luxembourg. Il avoit été chargé du Commandement de l'Armée de Flandre, à la place du Maréchal d'Humiéres, en qui l'on n'avoit plus de confiance, depuis l'affaire de Walcourt. Louvois qui n'a-

1690. voit pu l'empêcher, trouva du moins le moyen de faire détacher une bonne partie de cette Armée, pour en composer une au même Maréchal d'Humiéres du côté de la mer. Il envoya cependant l'ordre positif au Duc de Luxembourg, qui étoit entre la Sambre & la Meuse, de passer cette premiere Riviere ; ce qui exposoit ce Général à un échec presqu'inévitable, si le Prince de Vvaldeck, qui commandoit l'Armée des Alliez, eût été aussi habile que lui. Mais quoi qu'expérimenté Capitaine, il étoit peu entreprenant, & s'étant trop arrêté à Fleurus, qui n'est qu'à deux ou trois lieuës de la Sambre, la plus grande partie de l'Armée du Roi se trouva passée, avant qu'il se fût ébranlé pour s'y opposer. La premiere Cavalerie qu'il détacha pour cela, fut rencontrée par la Gendarmerie, & poussée, après un combat assez vif, jusqu'à la vûë de son Camp. Vvaldeck avoit une grosse Armée, placée dans un lieu avantageux, entre les Villages de Fleurus & de St. Amand. Le Duc de Luxembourg, qui ne pouvoit éviter de repasser la Sambre devant les ennemis sans combattre, se prépara toute la nuit à les attaquer le lendemain 1. de Juillet.

Bataille de Fleurus. *Memoires de M.L.M. D. L. F. au-tres Memoires MSS*

La disposition de leur Camp lui parut favorable, pour leur dérober une partie de ses mouvemens. Le front de leur corps de bataille étoit couvert d'un Ruisseau, de sorte qu'on ne pouvoit attaquer que leur gauche. En cet état le Grand Prieur, qui étoit auprès du Duc de Luxembourg, fit défiler par derriére S. Amand, & passa toute sa droite, qui tomba sur le flanc de la gauche, pendant qu'on chargeoit leur droite, ce qui détermina le combat. Car cette marche imprévuë ayant déconcerté leur ordre de Bataille, leur Cavalerie plia au premier choc. Leur Infanterie, quoiqu'abandonnée, ne se découragea pourtant point, & fit ferme pendant tout le combat qui fut fort opiniâtré. Tous les Bataillons firent feu de tous côtez, sans s'ébranler, & laissant aprocher les Troupes Françoises jusqu'à la portée du Pistolet, leur firent des décharges si justes, qu'ils les obligerent plusieurs fois de s'éloigner. En vain le Duc de Luxembourg fit ses efforts pour les rompre ; il ne put empêcher leur retraite en bon ordre, ni que quatre Régimens entiers ne se fissent même jour à travers l'Aîle gauche de son Armée. 1690.

Quelle fut la perte des Alliez & celle des François en cette Action.

Les Alliez perdirent dans cette défaite sept à huit mille hommes tuez, sans les prisonniers. Les François en perdirent trois à quatre mille, & un grand nombre d'Officiers, dont voici les principaux. Le Comte de Gournai & le Sieur du Metz-Chaletes, Lieutenans Généraux ; les Marquis de Nogaret, de Soyecourt, de Villarceaux, & de Salard : les Comtes du Roure, & de Seaux ; le Chevalier de Soyecourt & le Sieur de Bertillac. Ils n'eurent en quelque maniére que le champ de Bataille ; car quoique l'Artillerie & le Bagage fussent d'abord tombez entre leurs mains, le Sieur Pimentel, Gouverneur de Charleroi, reprit quelques piéces de canons, plusieurs Pontons, & quantité de Chariots de Munitions. Le cheval du Duc du Maine y fut tué sous lui, & à ses côtez le Sieur Sussac son Gouverneur, qui l'avoit été de M. de Vendôme.

Le Maréchal de Luxembourg ne peut profiter de sa Victoire

Il y en a qui ont voulu reprocher au Duc de Luxembourg, d'avoir mal-à-propos séparé son Armée, à la vuë des Ennemis, qui auroient pu, disent-ils, profiter de cette séparation ; mais le terrain, comme je l'ai remarqué, étant tel qu'ils ne pouvoient s'apercevoir des mouvemens de ce Général, il semble au contraire qu'il méritoit beaucoup de loüanges. Quoi qu'il en soit, cette Bataille heureusement gagnée fut la source de tous les autres bons succès qu'eut la France, pendant cette guerre. Ils ne furent pourtant pas si grans, qu'on auroit pu l'esperer ; car le Général Fran-

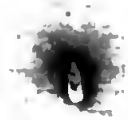

Digitized by Google

CATINAT MARECHAL DE FRANCE
NICOLAS

1690. çois voulant marcher en avant pour profiter de ſa Victoire, les Ordres de la Cour, ou pour mieux dire, de Louvois, ſuſpendirent ſon action, & la bornerent à quelques monvemens inutiles ſur les bords de la Sambre.

Avantage remporté par l'armée Navale de France ſur la Flote d'Angl. & de Hollande.

L'Armée Navale de France, commandée par le Comte de Tourville, ayant ſous lui le Comte d'Etrées, les Sieurs d'Amfreville, de Château-Renaud & de Neſmond, remporta dix jours après un Avantage conſidérable ſur les Flotes Angloiſe & Hollandoiſe, ſous les ordres du Vice-Amiral Herbert, Comte de Torington, & des Vice-Amiraux Evertzen, Callenbourg, & Vander Putten, près du Cap de Bevezier, ou de Ferlai, à la vuë de l'Ile de Vvhigt. La ſupériorité des Vaiſſeaux Françoıs, dont le nombre étoit de ſoixante & douze de haut bord, ſans les autres Batimens, ayant pouſſé leur Amiral à s'avancer juſques ſur les Côtes d'Angleterre, pour chercher la Flote des Alliez, qui n'étoit encore compoſée que de 57. Vaiſſeaux de toute grandeur; il l'attaqua, & la mit en deſordre. Le combat ne fut diſputé que par le Sieur Evertzen, Vice-Amiral des Hollandois, qui ſoûtinrent ſeuls tout le choc avec beaucoup de hardieſſe; car l'Eſcadre Angloiſe, au lieu de s'aprocher, ſe tint au vent, excepté deux ou trois Vaiſſeaux, dont les Capitaines, & ſur tout le Duc de Grafton, ne pouvant aprouver la manœuvre de leur Amiral, ſe détacherent ſans être commandez, pour ſoûtenir les Hollandois. Ils perdirent ſept à huit Vaiſſeaux, qu'ils furent obligez de brûler ſur la Côte, de peur qu'ils ne tombaſſent entre les mains des François. Les Vice-Amiraux Brakel & Jean Dick furent tuez de leur côté en cette occaſion: les Anglois y perdirent deux Capitaines, & le Colonel Haſtings. Le Chevalier de Clermont fut tué du côté des François. Les Hollandois juſtement irritez contre l'Amiral Herbert, ſe plaignirent de ſon procedé au Roi d'Angleterre, qui lui ota le commandement de l'Armée Navale, quoique le Conſeil de l'Amirauté l'eût déclaré innocent. Quelques jours après ce combat, le Comte de Tourville fit deſcente à Tinmouth, où il brûla quelques Navires. 1690.

L'Empereur, le Roi d'Eſpagne, l'Angleterre & la Hollande, à qui le Roi avoit déclaré la guerre, ne furent pas ſes ſeuls Ennemis; il en eut encore un nouveau en la perſonne du Duc de * Savoïe, qui ſe joignit à tous les autres. Le chagrin que ce Prince conſervoit de la dépendance, où il avoit été juſqu'alors de France, autant que les Sollicitations des Miniſtres de l'Empereur, lui firent prendre ce parti. La maniére dont la France affectoit depuis quelque tems de parler de S. A. R. faiſoit juger qu'il y avoit quelque méſintelligence entre les deux Cours. Il s'agiſſoit alors du traitement, qui avoit été accordé par l'Empereur aux Ambaſſadeurs de S. A. R. comme à ceux des Têtes Couronnées, & de quelques Fiefs achetez de S. M. Imperiale, laquelle on diſoit en avoir reçu ſix vingt mille piſtoles.

Le Duc de Savoye ſe joint aux H. Alliez.

La Cour de France en ayant pris ombrage, ſoit qu'elle crût que ces Négociations euſſent été pouſſées plus loin, ou que les moindres mouvemens, faits ſans ſa participation, lui fuſſent ſuſpects de la part d'un Prince, qu'elle avoit tenu juſqu'alors dans la contrainte; elle prit la réſolution de faire avancer de ce côté-là un corps de 10. à 12. mille hommes ſous le Commandement de M. de Catinat, ſous prétexte des Armemens du Milanez; mais en effet dans le deſſein de tenir S. A. R. dans une ſi abſoluë dépendance, que le pouvoir de la France en devint redoutable à toute l'Italie.

Le Roi envoye une armée dans les Etats de ce Prince.

On jugeoit bien que les Vaudois ſe reſſentiroient les premiers de ce paſſage.

Les Vaudois ſe

* *Victor Amedée.*

1690. M. de Catinat laiſſa le Marquis de Feuquiéres avec un Détachement aſſez conſidérable, pour tâcher de les détruire, afin de n'avoir plus à dos ces Gens-là, dans un poſte auſſi important qu'eſt celui des Valées Il ſe flatoit d'en venir facilement à bout, du moins s'il en faut croire le bruit de Paris, car voici ce qu'on y en diſoit *.

reſſentent de ce paſſage.

» Le Marquis de Feuquiéres, qui commandoit les Troupes que le Sieur de » Catinat avoit laiſſées *pour la deſtruction* » *des Barbets*, après avoir fait occuper » des poſtes qui dominoient de fort près » ceux que les Barbets gardoient, &c » les a fait attaquer le 24. de ce mois » (Mai) avec tant de vigueur, qu'ils » ont été emportez, chaſſez de trois poſtes, & le petit nombre qui en eſt reſté, réduit à ſe retirer ſur un rocher, » qu'ils apellent le Pain de Sucre, d'où » on eſperoit les chaſſer le lendemain » matin. Mais ayant fait un grand broüillard pendât la nuit, il a été bien ſurpris » le lendemain matin, de n'y plus trouver que quelques bleſſez, par leſquels » il a apris que d'environ 500. hommes » dont étoit compoſée cette Troupe de » Rebelles, plus de 250. avoient été » tuez, depuis que l'on s'étoit aproché » d'eux; .... que des 250. qui s'etoient » retirez, il y en avoit plus de 100. bleſſez, & qu'ils devoient ſe retirer dans » une Montagne, nommée la *Charbonniére*, vers laquelle le Marquis de Feuquiéres avoit auſſi-tôt marché. Et il y » a bien de l'aparence que n'ayant aucuns Vivres dans cette Montagne, ni » d'outils pour s'y retrancher, *ils ne ſeront pas long-tems ſans y recevoir la punition qu'ils méritent.*

Pretexte que prit la Cour de France pour faire

La ſuite a fait voir le jugement qu'on devoit faire de cette nouvelle, de même que de cette Expédition des François, qui avoit bien moins pour but le ſervice de S. A. R. que l'interêt de ſe délivrer eux-mêmes de cette fâcheuſe diverſion, & d'empêcher qu'elle ne pût être utile à S. A. R. M. de Catinat ayant fait avancer ſes Troupes, comme pour aller dans le Milanez, ſe poſta tout d'un coup aux environs de Turin, & fit connoître que le motif de ſa venuë regardoit directement S. A. R. à laquelle il demanda pour premiére propoſition 3. mille hommes de ſes Troupes, par une eſpece d'équivalent du ſecours qu'elle avoit donné à l'Empereur, en l'aſſiſtant de l'argent dont il a été fait mention; ce qu'il faiſoit paſſer pour un acte contraire à la Neutralité, (au moins c'en étoit le prétexte) & que pour ſûreté le Roi lui demandoit ces 3000. hommes. Le Duc de Savoye ne fut pas peu ſurpris de cette propoſition qui tendoit à le déſarmer, & qui l'expoſoit, en l'acceptant, à ſubir des conditions plus dures, ou à ſe mettre dans un plus grand péril en la refuſant. On ne lui avoit donné que deux fois 24. heures pour ſe reſoudre, & il ne ſe trouvoit pas en état de réſiſter à la force qui le menaçoit. Il prit donc le parti dans cet embarras ſi preſſant, de tâcher de s'en délivrer, ou du moins de l'éloigner, par la voye de la Négociation.

1690.

marcher destroupes en Piémont.

M. de Catinat ayant tiré quelques paroles de S. A. R. fit mine de paſſer dans le Milanez, mais après s'être ſaiſi du Pont de Carignan ſur le Pô, où il laiſſa 1000. Dragons pour le garder, il rebrouſſa chemin tout auſſi-tôt, & revint à la charge. On lui envoya ſur cela des Commiſſaires, pour ſavoir ce qu'il demandoit de plus. Il répondit qu'on ſavoit ce qu'on avoit à faire, & qu'il étoit là pour attendre leur réponſe dans 24. heures; après quoi il avoit ordre d'agir. On a parlé ſi diverſement de cette Négociation, que cela fait voir qu'on n'a pas bien ſû poſitivement quelles étoient ces paroles exigées & accordées. Ce qu'il y a de certain, eſt que S. A. R. gagna ce point, que la Négociation fût

S. A. R. gagne tems par la voye de la negociation.

* *Dans les nouvelles du 3. Juin.*

1690. prolongée pendant tout un mois, par divers Couriers qui furent dépêchez en France, ſoit ſur des explications, ou ſur des propoſitions nouvelles : & c'eſt ce qui a fait croire, que Monſieur de Catinat, ou n'avoit pas eu des ordres ſi précis d'agir en cas de délai, ou que ſes ordres étant conditionnels, que Son Alteſſe Royale ne pouvoit jamais ſe tirer de ce fâcheux détroit qu'en pliant ; & qu'ainſi la voye d'accommodement conviendroit mieux de part & d'autre, que celle des hoſtilitez, dont les ſuites pouvoient être également dangereuſes, en attirant la guerre dans un Païs voiſin, & de nouveaux Ennemis à la France, au lieu de l'avantage qu'elle ſe propoſoit de tirer par un Traité.

Elle ſe met en état de défenſe.

Quoi qu'il en ſoit, Son Alteſſe Royale gagna du tems par cette voye, ce qu'elle n'eût pu faire par un refus ; & cependant Elle appliqua tous ſes ſoins, à mettre ſes Places en état de défenſe, & particuliérement la Citadelle de Turin, à faire tenir ſes Milices prêtes en cas de beſoin, & à dépêcher en même tems à ſes Voiſins, & ſes Alliez, pour les avertir du péril où elle ſe trouvoit: On remarque en particulier que ſon Ambaſſadeur près des Cantons Suiſſes, s'en expliqua à la Diéte d'une maniére preſſante, en leur expoſant le fâcheux état du Prince ſon Maître, par la ſubite invaſion des François, lors même qu'ils témoignoient le plus d'amitié à Son Alteſſe Royale, ainſi qu'il le fit voir par des Lettres de la Cour de France, reçûës preſqu'en même tems que les Troupes Françoiſes l'avoient inveſti dans ſa Capitale. Le Comte Cazati, Ambaſſadeur d'Eſpagne, n'oublia pas d'exager cette action, & d'appuyer les inſtances de l'Ambaſſadeur de Savoye, lequel de ſon côté en parla en des termes ſi touchans, quoi qu'honnêtes à l'égard du Roi Très-Chrêtien, que l'Aſſemblée en fut émuë & diſpoſée à s'intereſſer en faveur de Son Alteſſe Royale, dont le voiſinage les engage ſi fortement à ſa conſervation. 1690.

Les Vaudois lui offrent leurs ſervices.

D'un autre côté les Vaudois avoient ſoûtenu la ſeconde attaque de Monſieur de Feuquiéres, dont il a été parlé ci-deſſus ; & après s'être bien défendus, ils avoient quitté leur Poſte pendant la nuit, & s'étoient ſauvez, ſans perdre qu'un ſeul homme, dans un autre Montagne. C'eſt ainſi que pluſieurs perſonnes en parloient, & qu'ils avoient tué ou bleſſé un aſſez grand nombre de François. Mais elles ajoûtoient une circonſtance plus remarquable, c'eſt qu'après cette expedition ils avoient envoyé offrir à Son Alteſſe Royale de la ſervir dans ſon Armée, ſi elle vouloit bien leur accorder cette grace. Nous verrons dans la ſuite ce qui en arriva. On apprit dans le même tems que tout ſe diſpoſoit dans le Milanez, pour lui envoyer un ſecours de dix mille hommes ; & que même il y avoit déja en marche un Corps d'Infanterie, qui étoit ſuivi de quelque Cavalerie.

La France déclare ſes intentions à ce Prince, qui prend à ſon tour la reſolution de rompre avec la France.

Les choſes étoient dans cet état, lorſque les dernières réſolutions de la Cour de France furent apportées par le Neveu de Monſieur de Catinat au commencement du mois de Juin. Ce Général fit ſavoir au Marquis de Terrero, qui l'étoit allé trouver de la part de Son Alteſſe Royale, que l'intention du Roi étoit d'avoir non ſeulement les trois mille hommes, mais auſſi la Citadelle de Turin, & la Ville de Verruë. Quoique Son Alteſſe Royale fût bien éloignée de conſentir à une ſemblable propoſition, qui ne lui laiſſoit plus d'autre parti à prendre que celui de la rupture ; il y eut néanmoins encore diverſes allées. &

1690. venuës, parce que ce Prince attendoit quelques nouvelles, & que d'ailleurs il gagnoit toûjours quelque choſe en differant. Il fit donc repreſenter à Monſieur de Catinat, que les Conditions qu'on lui propoſoit étoient trop dures, pour pouvoir être acceptées avec quelque honneur par un Souverain, & qu'il n'y avoit aucune apparence, qu'il pût donner les mains à ſe voir ainſi dépoüiller de la Capitale de ſes Etats. Mais Monſieur de Catinat tenant ferme, & preſſant d'avoir une réponſe poſitive, Son Alteſſe Royale qui venoit de recevoir les nouvelles qu'elle attendoit, fit aſſembler ſon Conſeil pour prendre une derniére réſolution. Il fut arrêté que l'on ne ménageroit plus rien avec Monſieur de Catinat, & qu'on lui enverroit ordre de ſe retirer inceſſamment des Etats de Son Alteſſe Royale, & de payer le dégât que ſes troupes y avoient fait. Ce Général ſe trouva ſurpris à ſon tour, de voir que tous les délais qu'il avoit laiſſé prendre, ſe fuſſent terminez à une ſi vigoureuſe réſolution. Il avoit reçu un Courier de Monſieur Amelot, Ambaſſadeur en Suiſſe, preſque en même tems que Son Alteſſe Royale avoit reçu celui de ſon Ambaſſadeur. Il fit donc quelques tentatives pour renoüer l'accommodement, & tous les avis de ce tems-là marquoient, qu'il vouloit bien rétrograder aux premieres propoſitions qui avoient été conſenties & modifiées par Son Alteſſe Royale. Mais les choſes ſe trouvoient engagées trop avant, pour revenir à un Traité ſi inégal que la force ſeule pouvoit impoſer. Un mois de tems avoit fait varier les motifs de crainte & d'eſperance, par conſéquent la diſpoſition des eſprits. On en vint donc enfin à une rupture ouverte & declarée.

Joye que cet

Cette réſolution ne fut pas plûtôt priſe par Son Alteſſe Royale, qu'elle eut la ſatisfaction de la voir applaudie & embraſſée avec joye par tous ſes Peuples, qui témoignerent qu'ils étoient prêts d'employer leurs biens & leurs vies pour le ſervice de leur Prince. Les Eccleſiaſtiques, la Nobleſſe, les Marchands, les Milices, tous firent paroître à l'envi leur zele & leur ardeur à exécuter ſes ordres. On vit tout auſſi-tôt dépêcher des Couriers en differens endroits, pour y porter cette nouvelle, qui étoit de ſi grande conſéquence pour tous les Alliez; & l'on vit en même tems pourvoir à tout ce qui regardoit la ſureté des principales Places, & l'armement des Milices, en attendant l'arrivée des ſecours, pour chaſſer les François des poſtes qu'ils occupoient dans un Païs tout ouvert. 1690.

te rupture aux Alliez.

Mais entre les ſuites de cette rupture, une des plus remarquables fut le retour & la reconciliation des Vaudois avec leur Souverain, lequel s'étant vû en état de ſuivre ſes mouvemens naturels, leur fit ſentir les effets de ſa Clemence & de ſa Générosité, en leur accordant une Amniſtie generale, & les rappellant dans leur Païs natal pour le bien de ſon ſervice. Son Alteſſe Royale fit ſortir tous ceux qui étoient dans la Citadelle de Turin, & les ayant fait venir en ſa preſence, Elle eut la bonté d'effacer tout d'un coup le ſouvenir de leurs maux, par des marques de ſa compaſſion, & par des témoignages de ſa confiance en leur fidelité. Sur quoi ces pauvres Gens proſternez à ſes piés, firent connoître, plus par leurs tranſports que par leurs diſcours, qu'ils s'eſtimoient trop heureux, de pouvoir ſacrifier ce qui leur reſtoit de leur vie pour ſon ſervice.

Avantage qu'elle procura aux Vaudois.

Cependant le Roi Très-Chrêtien fit publier un *Manifeſte*, contenant les raiſons qui l'avoient obligé d'envoyer

Manifeſte du R T C. touchāt

1690. une Armée en Piémont. Comme il prévoyoit parfaitement toutes les ſuites de cette affaire, il n'oublia rien pour engager les Princes d'Italie dans ſes interêts, en les portant à ſe rendre Médiateurs & Garans de l'accommodement propoſé aux dépens de Son Alteſſe Roïale ; & il tâcha de rejetter ſur la Maiſon d'Autriche & ſur le Duc de Savoye tout l'ombrage qu'on pouvoit avoir pris du procedé de la Cour de France. Son Alteſſe Royale de ſon côté ne manqua point de ſe juſtifier, & de faire connoître ſes Griefs & les raiſons qu'il oppoſoit aux ſoupçons que ce Mémoire tendoit à inſinuer contre ſa conduite. Elle le fit par une Lettre * écrite à Son Alteſſe Royale Mr. le Duc d'Orléans ; que je ne raporterai point ici à cauſe de ſa longueur, d'autant plus qu'elle a été renduë publique. 1690.

Son Armement en Piémont.

Piéces ſervant à l'éclairciſſement des affaires de la Rupture entre la Couronne de France & la Savoye.

FIN du X. Livre.

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE ONZIE'ME,

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la Guerre de Piémont, juſqu'à la Paix particuliére du Duc de Savoye en 1696.

1690. Bataille de Staffarde en Piémõt.

PEndant que l'Armée Françoiſe marchoit à deſſein d'occuper Saluſſes, Mr. de Catinat aprit, que le Duc de Savoye s'avançoit en deça du Pô, pour charger l'Arriéregarde. Auſſi-tôt le General François fit revenir en diligence les Troupes, qui avoient déja paſſé le Pô; & le lendemain * à la pointe du jour, il alla chercher les Ennemis campez près de l'Abbaye de Staffarde. Pluſieurs Caſſines ou petites Maiſons de Campagne couvroient leur droite; des Hayes & un Marais défendoient leur gauche; ils avoient derriére eux un grand Bois; deux Vallons aſſuroient leur retraite, & l'on ne pouvoit aller à eux que par un Défilé fort étroit. Cependant Mr. de Catinat fit forcer d'abord l'Aîle droite dans des Caſſines qui la couvroient, d'où aprés une aſſez longue réſiſtance il chaſſa les Ennemis. La réſiſtance fut encore plus grande à l'Aîle gauche, où étoit le gros de l'Infanterie, ſoûtenuë par pluſieurs Eſcadrons. Elle ſe défendit long-tems; mais quatre Regimens qu'on détacha avec une partie de la Cavalerie de l'Aîle gauche, ayant traverſé les Marais, que l'on croyoit impraticables, 1690.

* *Dix-huitiéme Août.*

1690. praticables, acheverent de renverſer cette Infanterie ; après quoi le reſte de l'Armée ne ſongea qu'à fuïr. Les François prirent onze piéces de Canon & beaucoup de Bagage, firent plus de mille priſonniers & tuerent trois mille hommes ſur la place ou dans les Bois. De ce nombre furent le Comte de Bcüil & trois Colonels. Cette Victoire fut ſuivie de la priſe de Cahours, & de Saluſſes. 1690.

Avantages remportez en Irlande par le Roi Guillaume. *Hiſtoire de Guillaume III. Hiſtoire de Hollande.*

Le ſuccès des Armes du Roi d'Angleterre en Irlande ne fut pas moins grand; ce Monarque y remporta en perſonne & par ſes Généraux des avantages conſidérables. Le Duc de Schomberg ſe rendit d'abord maître de Charlemont, & le Colonel Voſſelei de Ballingargi, un des plus forts Châteaux de toute l'Irlande. Celui-ci battit près de Cavan le Duc de Bervvick, qui fut bleſſé, & le Gouverneur de Cavan tué. Ce furent là les préludes de la Victoire, que le Roi Guillaume remporta peu de tems après qu'il fut arrivé dans ce Royaume : il joignit ſon Armée à Belfaſt, trois jours après ſon depart d'Angleterre, & la fit mettre en marche, après l'avoir partagée en quatre corps compoſez de 40. mille hommes. L'Avant-garde étoit commandée par le Lieutenant General Douglas. L'Aîle droite par le Major Général Kirke, la gauche par les Comtes d'Oxford & de Solms, & le corps de Bataille par lui-même en perſonne, aſſiſté du Duc de Schomberg.

Bataille de la Boine.

A l'aproche de ce Monarque les troupes Françoiſes & celles du Roi Jâques, commandées par ce Prince & par le Comte de Lauſun, abandonnerent tout le Païs juſqu'à la Riviére de Boine. L'Armée Angloiſe campa dans le même tems près de Dundalke, puis aux environs d'Ardée, & s'avança enſuite près de Drogheda. Le Roi Jâques y avoit fait camper ſon Armée, le long de la Riviére de Boine, pour s'opoſer à ſon paſſage ; mais ces obſtacles & la ſupériorité de ſes Troupes, qui étoient au nombre de 60. mille hommes, n'étant pas capables de faire changer au Roi d'Angleterre le deſſein où il étoit de l'attaquer, Guillaume diſpoſa toutes choſes pour le lendemain, après avoir examiné & ſondé les Guez, par où ſes Troupes pouvoient paſſer avec moins de difficulté & de danger. Celui qu'il courut ce jour-là même pour s'être trop aproché de la Riviére, cauſa autant de fauſſe joye à ſes Ennemis que de juſte ſurpriſe à ſes Gens ; un boulet de canon tiré du camp du Roi Jâques lui ayant effleuré les épaules, y fit une grande bleſſure, & les mit tout en ſang. Il en parut pourtant peu ému, & dit ſeulement avec ſa froideur ordinaire, qu'il n'auroit pas falu qu'il ſe fût avancé davantage. Il continua même d'agir tout le reſte du jour à cheval, après s'être fait panſer. Cet accident donna lieu aux bruits, qui ſe répandirent en France, qu'il avoit été tué.

Réjoüiſſances extravagances faites ſur le bruit de la mort du Roi Guil. *Memoires de M.L.M. D.L.F.*

On en fut ſi perſuadé, que les Commiſſaires des Quartiers de Paris eurent ordre de crier au Peuple à haute voix de ſe lever durant la nuit, & de faire des réjoüiſſances : *parce que le Prince d'Orange étoit mort.* Louvois & les autres Miniſtres ayant par leurs diſcours entretenu quelque tems l'erreur commune ; on ne vit par tout dans les ruës que des Feux de joye, où l'on brûloit l'Effigie de ce Prince, après l'avoir traînée indignement, & lui avoir fait toute ſorte d'outrages. On y bûvoit à la ſanté du Roi, & l'on y faiſoit boire les paſſans que l'on arrêtoit malgré eux. Ces Extravagances de la Capitale furent bien-tôt imitées dans les Provinces ; & je ne ſai ſi le Roi Guillaume a jamais reçu un plus grand Eloge, ni qui marquât mieux à quel point il étoit redouté des François, que l'emportement de joye qu'ils firent paroître, dans la penſée qu'ils avoient d'en être défaits. Quoiqu'il en ſoit, cette Fête générale déplut fort

1690. aux Gens ſenſez ; & ce qui paroît incroyable, c'eſt qu'on fut un Mois entier ſans ſavoir ſi le Roi Guillaume étoit en vie ou non ; tant la Cour étoit bien avertie de ce qui ſe paſſoit ! Ce procedé tourna à la honte de ceux qui l'exercerent, & il fut bien different de celui de Charles-Quint, qui défendit qu'on fit des Feux de joye pour la priſe de François I.

Ce Prince remporte la victoire.

La bleſſure du Roi Guillaume fut ſuivie le lendemain d'une Victoire ſignalée, qu'il remporta ſur le Roi Jâques. Ayant rangé dès la pointe du jour ſon Armée en bataille, il la fit marcher vers la Riviere de Boine, où le Comte Menard de Schomberg, General de la Cavalerie, entra le premier avec celle de l'Aile droite, deux Regimens de Dragons de la gauche & une Brigade d'Infanterie. Il gagna l'autre bord, malgré les efforts de huit Eſcadrons François, qu'il repouſſa avec beaucoup de vigueur. Le Roi Guillaume s'avança en même tems avec ſes Troupes, pendant que le Maréchal de Schomberg prenoit ſa route d'un autre côté. L'Infanterie s'étant jettée dans l'eau, s'y trouva d'abord juſqu'à la ceinture, & la Cavalerie ſur la plûpart obligée de nager. Les Gardes Hollandoiſes, qui étoient à la tête du Corps de bataille, furent expoſées au feu des François & des Irlandois, retranchez le long de la Riviere, & au fer des piques de cinq Bataillons, poſtez ſur le bord & même juſques dans l'eau. Mais la preſence du Roi Guillaume, & du Prince George de Dannemarck qui l'accompagnoit, leur faiſant ſurmonter ces obſtacles, elles traverſerent la Riviere, & arriverent à l'autre bord, après avoir obligé les Troupes qui le défendoient de s'en éloigner : les Irlandois, qui étoient commandez par le Roi Jâques, prirent auſſi-tôt la fuite. Les François marcherent en même tems ſous le Comte de Lauzun vers un Village voiſin, où ils ſe mirent en état de ſe défendre ; mais ils furent enfin obligez de ſe retirer, après quelque reſiſtance. Le Duc de Schomberg fut tué d'un coup de Piſtolet dans cette occaſion, après avoir reçu deux coups de ſabre ſur la tête au paſſage de la Riviere : le Miniſtre Valker eut le même ſort à quelques pas derriére le Roi d'Angleterre, dont une partie de la Botte fut emportée d'un boulet de Canon. Ce Prince ne perdit pas plus de ſept à huit cens hommes dans cette action, qui en couta 3. à 4. mille au Parti contraire, outre quantité de priſonniers. 1690.

Le Roi Jâques retourne en France.

Cette Victoire obligea le Roi Jâques à ſe retirer pour la ſeconde fois en France, & fut ſuivie de la réduction de quantité de Places. Drogheda ſe rendit à la premiere ſommation au Sieur de la Meloniére, Colonel d'un Regiment de François Refugiez, qui avoit été detaché par le Roi d'Angleterre, avec 5. Bataillons & 4. Eſcadrons, pour s'en rendre Maître.

Suites de la victoire du Roi Guil.

Dublin, Capitale du Royaume, envoya des Deputez à ce Prince, pour lui marquer ſa ſoûmiſſion, & le Duc d'Ormond & M. d'Auverkerque y entrerent quelques jours après avec un corps de Troupes. Vvaterford ſe rendit auſſi au Roi Guillaume, auſſi-tôt qu'il ſe preſenta. S. M. B. ayant marché enſuite contre le Fort de Duncanon, ſur la Riviere de Vvaterford, dans le tems que le Chevalier Showel étoit à l'embouchure avec ſeize Fregates, celui qui y commandoit demanda à capituler. Le Siége de Limmerick, qu'il entreprit peu de tems après, n'eut pas le même ſuccès, plus par l'incommodité de la ſaiſon que par la reſiſtance du Sr. Boiſſelot qui le défendoit : le Roi d'Angleterre en abandonna les attaques apres quelques jours, & ſe retira à Londres.

Couronnement du Roi des Romains.

L'Empereur avoit fait Couronner au commencement de l'année ſon Fils Joſeph, déja Roi de Hongrie, en qualité de Roi des Romains ; apres que l'E-

1690. lection en eut été faite à Auſbourg, par les Electeurs de Mayence, de Treves, de Cologne, de Baviere & du Palatinat, & par le Baron de Gersdorf Ambaſſadeur de Saxe, & le Sieur Danxelman Ambaſſadeur de Brandebourg, ayant pouvoir de leurs Maitres. Cette démarche fut auſſi ſage que politique dans le commencement d'une guerre, dans laquelle le Roi de France profitant, comme je l'ai remarqué, des avantages qu'il auroit pu remporter, s'en ſeroit prévalu pour parvenir à ſes fins & brouiller l'Empire.

Campagne d'Allemagne.

Il ſembloit que l'élevation de ce Prince devoit être un heureux préſage pour les Armées, qui agiſſoient en quelque maniére en ſa faveur; néanmoins l'Armée Imperiale, commandée par le Duc de Baviére, borna ſes mouvemens à paſſer & repaſſer le Rhin, pour obſerver ceux des Troupes Françoiſes, ſous les ordres de M. le Dauphin, dont les principaux campemens furent à Vackenheim, & à Vvilſted. Toutes les expeditions de ces deux Armées ſe bornerent à quelques chocs particuliers, dans l'un deſquels le Marquis de Nangis fut bleſſé mortellement, & le Marquis de Souvré tué d'un coup de Mouſquet dans un autre; & à la priſe d'aſſaut du Château & Bourg de Becktelsheim, qui fut mis au pillage, & la Garniſon faite priſonniere par le Maréchal de Lorge.

Affaires de Hongrie.

D'autre part, les Troupes qui agiſſoient en Hongrie n'eurent pas le bonheur qui les avoit accompagné juſqu'alors. La reddition de Canile aux Comtes Budiani & Ziacki, qui l'avoient bloquée, fut le ſeul avantage que les Armes de l'Empereur remporterent dans ce Royaume. Ce Prince perdit les Villes de Semendria, de Vidin, de Nizza, de Belgrade, & ſes Troupes furent défaites en deux principales occaſions. Cette derniére Place fut emportée d'aſſaut après quelques jours de Siége: le feu prit aux poudres, & fit ſauter une partie des murailles. Le Comte d'Apremont & le Duc de Croy, qui y commandoient, ſe ſauverent avec peine, & la Garniſon fut preſque toute taillée en pieces; les Colonels Vvelsperg, & Herbeſtin, & les Lieutenans Colonels Patz, Gots & Sommersfeld y furent tuez. 1690.

Campagne de Piémont.

Les Armes de la France & celles des Alliez contr'elle continuerent d'agir le reſte de l'année avec divers ſuccès. Le Duc de Savoye perdit la Ville de Suze dans les Alpes, dont le Maréchal de Catinat ſe rendit Maître, ayant obligé le Marquis de la Lande, qui la défendoit, à capituler, après vingt heures de tranchée ouverte. Les François s'emparerent auſſi du Château de Miolans ſous la conduite du Sieur de Saint Ruth, & enſuite de toute la Savoye, ſous les ordres du Marquis de Vins, après avoir battu les Troupes du Duc, commandées par le Baron de Sales, entre Moutiers & Conflans en Tarantaiſe.

Suite des affaires des Vaudois. *Memoires MS.*

D'autre part, le Marquis de Parelle s'étant avancé avec un Détachement de 3. à 4. mille hommes de ce Prince, dans la Valée de Château-Daufin, s'empara de cette Place. Depuis la Declaration de la Guerre entre la France & le Duc de Savoye, ce Prince, comme nous l'avons dit, avoit accordé la liberté à tous les Vaudois, ſoit parce qu'il ne les avoit maltraitez qu'à la ſuggeſtion du Roi, ſoit parce qu'étant ſoutenus par les Alliez, il ne pouvoit ſe declarer pour eux, ſans rétablir ces miſerables Sujets. Tous ceux qui étoient en priſon, tant Eccleſiaſtiques que Séculiers, furent relâchez: ceux qui étoient en armes dans leurs Valées reçurent une Amniſtie generale; & ceux qui étoient dans les Païs étrangers, obtinrent la permiſſion de retourner dans leur Patrie, avec ordre aux uns & autres de tourner leurs armes contre les François, qu'ils devoient re-

1690 garder comme leurs veritables Perſecuteurs, & comme la cauſe de tous leurs maux. Et parce que le nombre des Vaudois étoit beaucoup diminué, en étant à peine reſté deux mille des derniéres Perſecutions, le Duc declara, que tous les Proteſtans qui ſe voudroient joindre à eux, pourroient le faire, les mettant tous ſous ſa Protection, & ayant diſtribué les Paſſeports neceſſaires pour ce ſujet. Mais quoi qu'il rejettât ſur le Roi T. C. tous les mauvais traitemens qu'il avoit faits aux Vaudois, on doit cependant avoüer, que dans les maux qu'on leur fit ſouffrir, il y eut des circonſtances qui ne pouvoient proceder que du Duc même ou de ſes Miniſtres, ſans que Louis XIV. y eut aucune part. Le Roi de France n'avoit pas, par exemple, contraint ce Prince à ne donner aux Priſonniers que du pain mêlé de plâtre, qui en fit mourir un très-grand nombre, ou à faire partir ceux qui furent envoyez en Suiſſe, dans la Saiſon de l'année la plus rigoureuſe, au travers des neiges, nuds pieds, & preſque en chemiſe.

Ils ſe joignent aux Troupes du Duc de Savoye.

Quoi qu'il en ſoit, ces Peuples pouſſez d'un ardent deſir de rentrer dans leur Patrie, oublierent tout le paſſé, & ſe preparent à repandre leur ſang, pour la défenſe de leur Prince légitime. Ils firent leurs efforts, aidez des François Refugiez qui étoient avec eux, pour chaſſer les Troupes du Roi des Valées de Piémont, & de la Ville de Luzerne, dont ils s'étoient d'abord emparez. Pour cet effet, ceux qui étoient arrivez dans le Milanez, ſachant qu'il n'y avoit point de tems à perdre, parce que les François ſe fortifioient tous les jours, marcherent à grandes journées, pour ſe joindre à ceux de leur Parti, qui étoient encore dans les Valées. Ils arriverent le 8. Août près de Bubiane, petite Place à huit milles d'Italie de Pignerol, & à trois ou quatre mille de Luzerne. Ils y trouverent le Marquis de Parelle, Lieutenant General de Son Alteſſe Royale, avec environ quatre mille hommes de Milice Piémontoiſe. M. de Loches, Gentilhomme du Dauphiné qui commandoit les nouveaux venus, conſulta avec M. de Parelle & quelques autres Officiers, & l'on convint qu'il falloit attaquer les François, avant qu'ils fuſſent renforcez de nouvelles Troupes; & qu'on ne devoit rien négliger pour ſe maintenir à Bubiane, comme étant un Poſte avantageux, pour incommoder les François qui étoient en Garniſon à Luzerne. M. de Loches s'avança avec quelques Officiers & un petit Détachement juſques a une hauteur, d'où l'on pouvoit découvrir cette Ville. On trouva que les François en avoient demoli les murailles, juſques a la hauteur de la ceinture, afin de s'en ſervir comme d'un Parapet, & de s'en couvrir pour ſe défendre contre ceux qui voudroient les attaquer. D'abord M. de Loches fit un Détachement de 200. Vaudois, ſous le Commandement de trois Capitaines, qui avoient avec eux 30. Grenadiers. Ils paſſerent près de Luzerne, & ſe joignirent à la Troupe du Miniſtre Arnaud, qui étoit à Bobi, commandée par le Chevalier Verulli que ſon Alteſſe leur avoit envoyé.

Avantage qu'ils remporterent ſur les François.

Cependant la Cavalerie Françoiſe parut du côté de Bubiane; ce qui obligea le Colonel de Loches, qui ne s'étoit aproché que pour la reconnoître, de ſe retirer au plus vîte: ordonnant au Miniſtre Arnaud, de le faire avertir de ce qui ſe paſſeroit. En même tems M. de Feuquieres, qui commandoit à Luzerne, détacha 150. hommes, qui ſe retrancherent au deſſous d'une Tour, qu'ils firent ſauter un moment après. Les Vaudois parurent preſque en même tems ſur une hauteur, ayant les François en front, preparez a les recevoir. Le Chevalier Verulli s'étoit joint avec deux cens hommes au Détachement fait par le Colonel de Loches: ils attaquerent

1690.

1690. tous enſemble les François, & après une demie heure de combat, ils emporterent le Fort S. Michel; mais les François revinrent à la charge, & en chaſſerent à leur tour les Vaudois. Ceux-ci irritez d'avoir perdu ce qu'ils avoient gagné avec tant de peine, ne permirent pas aux autres de ſe repoſer, ils les attaquerent une ſeconde fois avec encore plus de vigueur que la premiere, & les chaſſerent du Fort, où le Chevalier Verulli demeura avec cent hommes pour le garder. Non contens de cet avantage, on pouſſa les François juſques à la portée du fuſil de Luzerne. Ils faiſoient ferme de tems en tems, ſe couvrant des buiſſons & des hayes, qu'ils trouvoient dans le chemin; mais les Vaudois les chaſſoient à coups de Bayonnettes, & quelques-uns les aſſommoient à coups de pierre : le Gouverneur du Fort y fut tué avec 18. Officiers, & comme l'on ne fit aucun quartier, le plus petit nombre fut de ceux qui ſe ſauverent dans Luzerne.

Pendant ce combat, qui dura plus de deux heures, un Parti de 36. hommes, commandé par le Miniſtre Arnaud, paroiſſoit de tems en tems ſur une hauteur, qui étoit vûë de Luzerne, & puis ſe retiroit dans le Bois; ce qui déconcerta les François, qui n'oſerent attaquer ce petit corps, craignant qu'il n'y eût quelque embuſcade. Ceux qui s'avancerent le plus près, aperçurent qu'ils étoient dans un très-grand deſordre, ce qui engagea quelques Officiers à faire avancer toutes les Troupes, pour profiter de leur confuſion. Mais comme il étoit déja tard, on trouva plus à propos d'envoyer un Détachement à Bubiane, pour leur couper le chemin, ou les charger en queuë, en cas qu'ils vouluſſent abandonner Luzerne. Ils ne prirent pourtant point ce parti, ce qui fit que toutes les Troupes retournerent à Bubiane.

On depêcha cependant un Courier au Marquis de Parelle, qui arriva le lendemain matin à Bubiane, avec huit cens hommes de Milice. Après y avoir laiſſé 70. hommes en Garniſon, on s'avança enſuite vers Luzerne avec toute la Milice. On trouva que les François l'avoient abandonnée, après avoir brûlé quelques Maiſons; & que quelques-uns étoient encore occupez à brûler les Barraques, qui étoient au bord des vignes, à la tête du Pont. Le Marquis de Parelle les rencontra à la jonction des deux chemins, qui viennent de Luzerne & de la Tour, & qui conduiſent à Briqueras. Il fit d'abord eſcarmoucher par la Milice, qui voyant quelques uns des leurs tomber à ſes piez, fut ſi épouvantée, qu'elle s'enfuit juſques vers le Pont. Cependant les Vaudois furent joints par une partie des Troupes du Miniſtre Arnaud, & par le Détachement qu'ils avoient fait le ſoir precedent; & ayant jetté cent hommes dans Luzerne, on fut avec le reſte droit au corps des François. On les obligea de ſe retirer en deſordre, après en avoir tué pluſieurs tant Officiers que Soldats. Ils furent pourſuivis avec beaucoup de chaleur, s'arrêtant de tems en tems, & ſe couvrant de leurs Cavaliers & de leurs Dragons; mais ils étoient bien-tôt envelopez, & contraints de recommencer à fuir. Ils s'arrêterent un peu plus à Briqueras, mettant leur Cavalerie & leurs Dragons pour couvrir le Bourg, & logeant leur Infanterie dans le Château. On attaqua le Bourg par trois endroits, & le Château par cinq. On tua en cet endroit un grand nombre d'Officiers, qui s'opiniâtroient à ſe défendre. Le Bourg fut emporté le premier, après quoi les François abandonnerent le Château, & on les pourſuivit juſques à Monbron. Les Vaudois ne perdirent dans toutes ces rencontres que 48. Soldats, 3. Capitaines, & 3. Lieutenans.

Les Anglois ne firent pas moins de mouvemens en Irlande contre les François, ou autres qui leur avoient demandé

Suite des avantages des

1690. du ſecours, & le départ du Roi d'Angleterre ne laiſſa pas ſes Troupes dans l'inaction, durant le reſte de la campagne. Le Comte de *Marlbourough, qui vint enſuite pour les commander, ſe rendit Maître de Korck après cinq à ſix jours d'attaque, quoique cette Place fût défenduë par une Garniſon de 4. à 5. mille hommes, ſous les ordres des Comtes de Clancarty & de Tirone, & du Colonel Mackylicot, qui ſe rendirent à diſcretion. Le Sieur Churchil qui étoit Brigadier ſe diſtingua à ce Siége, & le Duc de Grafton y reçut une bleſſûre, de laquelle il mourut au bout de quelques jours. Après la priſe de cette Place, le Comte de Marlbourough marcha vers Kingſal, ſituée ſur une Riviere près de la Mer, & envoya d'abord à ſon aproche un Détachement pour le reconnoître. Mais les troupes qui l'occupoient ne l'eurent pas plûtôt aperçu, qu'elles ſe retirerent dans les deux Forts qui en font une partie. Le General Anglois fit auſſitôt occuper la Ville par une partie de ſes Troupes, & donna ordre en même tems à cent hommes, commandez par le General Tettau, d'attaquer le vieux Fort. Celui-ci ayant paſſé la Riviere dans des Batteaux, fit faire une attaque à la pointe du jour du 13. Octobre, par l'endroit qui paroiſſoit le plus facile, dans le deſſein d'y attirer toute la Garniſon; & ayant en même tems fait eſcalader le Fort, d'un côté où les Irlandois croyent n'avoir rien à craindre, il les ſurprit de telle maniére qu'ils l'abandonnerent avec précipitation, pour ſe retirer au nouveau Fort. Mais une partie d'entr'eux fut taillée en piéces, avant que d'y arriver. Le Comte de Marlbourough ſomma en même tems le Gouverneur de ſe rendre, ce qu'il fit au bout de peu de jours. Il fut eſcorté juſqu'à Limmerick avec ſa garniſon, dont une partie l'abandonna & joignit les Troupes Angloiſes. Le Comte réduiſit ſous l'obéiſſance du Roi d'Angleterre toute la Monmonie par la priſe de cette Place, & lui ouvrit entiérement le chemin pour la conquête de toute l'Irlande l'année ſuivante. 1690.

l'Armée du Roi Guil. ſur celle du Roi Jâques en Irlande.

L'Ambaſſadeur de France * à la Porte, après avoir ſéjourné aſſez long-tems à Andrinople, où il eut de longues conferences avec le Grand Vizir, ſe rendit à Conſtantinople, & y fit une Entrée magnifique. Il eut ſa premiere Audience du Grand Seigneur, avec les cérémonies accoutumées. Il en fut parfaitement bien reçu; & Sa Hauteſſe, pour lui témoigner l'eſtime qu'elle faiſoit de ſa perſonne, lui promit de rendre aux Latins la poſſeſſion des Lieux Saints, dont les Grecs avoient eu le ſecret de s'emparer, depuis environs dix-huit ans. Ce Miniſtre de France ne negligea rien, pour détourner la Porte du penchant qu'elle pouvoit avoir à la Paix. Il allegua à Sa Hauteſſe & à ſes Miniſtres, toutes les raiſons qu'il crut capables de faire quelque impreſſion ſur leur eſprit, & leur fit un détail des affaires de l'Europe, tout propre à faire réüſſir ſes deſſeins. Cependant la plûpart des Grans demeurerent fermes dans la réſolution de faire la Paix, reconnoiſſant que quand les affaires ſeroient telles, que les avoit repreſentées le Miniſtre de France, l'Empire Ottoman étoit ſi affoibli par les pertes qu'il avoit faites, qu'il lui étoit impoſſible d'en profiter. Il n'y eut que le Grand Vizir, qui conclut à la continuation de la guerre. On crut qu'il avoit été gagné par l'Ambaſſadeur de France, qui lui donna, dit-on, de groſſes Sommes pour l'engager dans les interêts du Roi ſon Maître.

Ambaſſadeur de France à la Porte y conſeille le de continuer la guerre.

Ces tentatives de la France ne ſont pas nouvelles. François 1. les fut bien pratiquer contre Charles-Quint, & ſon exemple a été ſuivi par ſes Succeſſeurs

* *Mylord Jean Churchil.*

* *Le Marquis de Châteauneuf.*

1690. en plus d'une occaſion. Il eſt vrai que la Porte, qui eſt auſſi éclairée ſur ſes interêts qu'aucune autre Puiſſance qu'il y ait, n'écoute pas toûjours également de ſemblables ſollicitations : témoin ce reproche que fit autrefois un Vizir aux Ambaſſadeurs du même François I. qui preſſoient Soliman d'agir contre Charles-Quint, & qui ſe plaignoient de ſa lenteur & de ſa froideur : *C'eſt vous*, diſoit-il, *qui toûjours négligens & endormis en nos dangers, & toûjours preſſans & éveillez dans les vôtres, n'avez jamais fortifié nôtre amitié de ſecours effectifs, mais ſeulement de paroles & d'Ambaſſades inutiles.* Nous aurons encore occaſion de parler ailleurs de cette politique des François.

1691. Les affaires que le Roi d'Angleterre avoit euës juſqu'alors en Irlande, avoient cauſé une puiſſante diverſion en faveur de la France contre les Alliez, à qui ce Prince n'avoit pu donner du ſecours. Le Roi n'avoit pas manqué de s'en prevaloir, par les avantages qu'il remporta, comme nous avons vu. Cependant comme l'orage qui l'avoit menacé au commencement de la guerre, au lieu de s'être diſſipé, paroiſſoit groſſir tous les jours ; il chercha les moyens de s'en garantir, en prevenant le tems ordinaire de faire marcher les Troupes en campagne. Il forma donc pendant l'hiver le deſſein d'aſſiéger Mons, Capitale du Hainaut, une des Provinces du Roi d'Eſpagne, dans une Saiſon où les Alliez étoient peu en état de s'y opoſer. Le Marquis de Louvois, Miniſtre excellent pour diſpoſer ces ſortes d'entrepriſes, par ſa prévoyance & par ſon activité, fournit de bonne heure au Roi près de cent mille hommes, & toutes les Munitions neceſſaires pour former ce Siége, avant que les Ennemis fuſſent aſſemblez. Le Marquis de Boufflers avoit inveſti la Place dès le 15. de Mars, & le Roi ſe rendit au Camp peu de jours après. La maniére dont il marcha, ayant voulu

Le Roi entre de bonne heure en Campagne, & fait le ſiége de Mons en perſonne.

que les Dames le ſuiviſſent, ne permit pas de douter qu'il ne fût ſûr du ſuccès. En effet, la reſiſtance aparente du Prince de Bergh, qui en étoit Gouverneur, donna lieu de ſoupçonner ſa fidelité. La tranchée fut ouverte le 24. Quoi que toutes les meſures euſſent été bien priſes, le Roi qui n'aimoit pas qu'on le commît, fut inquiet lorſqu'il ſut que le Roi Guillaume s'étoit avancé juſqu'à Hall avec 40. mille hommes, dans le deſſein de faire lever le Siége ; & quoiqu'il n'y eût rien à craindre avec le nombre de troupes, dont l'Armée du Roi étoit compoſée, le Duc de Luxembourg fut detaché avec 14. mille chevaux ou Dragons, pour obſerver & retarder la marche du Roi Guillaume. Quelques jours après Mons capitula. Le Roi s'en retourna enſuite à Verſailles, & laiſſa le commandement de ſon Armée au Maréchal de Luxembourg. 1691.

Cette conquête, que le Roi devoit effectivement aux ſoins de Louvois, contribua pourtant à le perdre dans ſon eſprit. Ses Ennemis, ſoûtenus de Madame de Maintenon, firent accroire au Monarque, que Louvois s'en attribuoit toute la gloire. Ainſi au lieu des éloges & des remerciemens, que ce Miniſtre croyoit recevoir de ſon Maître, il s'aperçut qu'il s'éloignoit de lui, & en reçut un dépit mortel. Le Duc de Luxembourg en uſa auſſi d'une maniére pleine de hauteur avec lui ; & il n'en falut pas davantage, pour outrer un homme orgüeilleux & vindiçatif, qui ne pardonnoit jamais. Comme ce Miniſtre avoit maltraité tout le monde, dès que l'on put ſoupçonner que ſa faveur baiſſoit, tout le monde l'attaqua. Une des choſes qui lui fit le plus de tort, ce fut le conſeil qu'il avoit donné & fait executer de brûler Worms, Spire, Frankendal, & tout le Bas Palatinat, afin que les Armées de l'Empereur & de l'Empire ne puſſent s'établir ni ſubſiſter en deçà du Rhin. Cette barbarie inſpira.

Cauſes de la diſgrace du Marquis de Louvois *M. moires de M. L. M. D. L. F.*

1691. de l'horreur à toute l'Europe, contre le Roi & contre toute la Nation Françoiſe. Le Monarque s'en repentit, & reprocha à Louvois ce qu'il lui avoit fait faire. La priſe de Mayence en 1689. l'avoit auſſi irrité contre ce Miniſtre, ſur ce que cette Place avoit manqué de poudre; & que le Marquis d'Uxelles, Créature de Louvois, après avoir défendu ſon chemin couvert, durant 50. jours, avec tout l'art & toute la valeur poſſible, avoit tout d'un coup rendu la Place, quoi qu'on crût qu'elle pouvoit tenir encore quelque tems. Le défaut de munitions en avoit été cauſe. On reprochoit encore à Louvois la guerre avec le Duc de Savoye, dont il fut doublement l'Auteur; ſoit pour avoir établi à Turin une Poſte, qui ne dépendoit pas du Duc, ſoit pour avoir voulu forcer ce Prince à livrer au Roi la Citadelle de Turin: enfin pour avoir empêché d'arriver à la Cour & de parler au Roi un Seigneur Piémontois, qui venoit, dit-on, lui offrir la Carte blanche, & qui s'étoit avancé juſqu'à Orleans. Toutes ces choſes l'avoient perdu dans l'eſprit du Monarque, & le ſeul beſoin qu'on crut avoir de lui dans la guerre, fut ce qui le ſoûtint encore quelque tems. D'ailleurs l'eſprit de ce Miniſtre n'étoit point capable de plier; & un jour entr'autres qu'il eut une diſpute avec le Roi, Louvois s'emporta, juſqu'à jetter ſes Papiers ſur la Table du Conſeil, en diſant qu'il ne vouloit plus ſe mêler des affaires. Cette Scene, après laquelle Madame de Maintenon le racommoda, fut ſuivie peu de tems après de la mort de ce Miniſtre, dont nous parlerons en ſon lieu.

Le ſiége de Liége levé par Mr. de Bouflers.

L'Entrepriſe formée ſur la Ville de Liége, par le Marquis de Bouflers, n'eut pas le même ſuccès que celle de Mons. Ce General s'étant mis en état de l'aſſiéger, après l'avoir bombardée & s'être ſaiſi des Forts de la Chenaie & de la Chartreuſe, fut obligé de ſe retirer avec précipitation à l'aproche d'un corps de Troupes des Alliez, commandé par le Comte de Tilli. 1691.

Le Roi Guillaume, de ſon côté, jugeant qu'une action contre l'Armée Françoiſe, pourroit mettre les Alliez en état de réparer leurs pertes, fit tous ſes efforts pour y engager le Duc de Luxembourg; mais ce fut inutilement. Ce General laiſſa prendre aux Alliez Beaumont, où il y avoit un grand Magazin de vivres & de fourages, ſe contentant d'obſerver leur mouvemens & d'en faire de ſon côté pour rompre leurs meſures. Le Roi d'Angleterre qui n'en pouvoit prendre de juſtes pour former quelque entrepriſe, tant par les précautions des François, qu'à cauſe de la Saiſon avancée, quitta l'Armée ſur la fin de Septembre, en laiſſant le commandement au Prince de Waldeck.

Le Roi d'Angl. tâche en vain d'attirer les François à un combat.

Le Duc de Luxembourg, qui l'avoit côtoyée durant preſque toute la campagne, ſe prévalu de l'abſence du Roi Guillaume dont il fut bien-tôt informé, & fit peu de jours après une tentative contre les Alliez. Il s'en aprocha avec un gros Détachement compoſé de l'élite de la Cavalerie Françoiſe, & de toutes les Troupes qui compoſent la Maiſon du Roi, dans le tems qu'ils achevoient de paſſer le Ruiſſeau de la Catoire près de Leuze. Le Comte de Tilli, qui s'aperçut de ſon deſſein, rangea auſſi-tôt ſes Troupes compoſées de quatre Eſcadrons de Cavalerie, de deux Regimens de Dragons & de deux Bataillons qui n'avoient pas encore paſſé le Ruiſſeau, en attendant que les Eſcadrons les plus proches au delà de l'eau repaſſaſſent pour le ſoûtenir. Les premieres troupes ſe formerent en deux lignes à meſure qu'elles furêt paſſées, mais la premiere fut à peine formée que les François fondirent deſſus avec impétuoſité: le cõbat y fut rude & ſoûtenu avec beaucoup de fermeté par les Alliez, nonobſtant leur inferiorité; cependant comme ils avoient été

Le Duc de Luxẽbourg profite du départ de ce Monarque pour attaquer le P. de Waldeck à Leuze.

1691. été obligez de tenir leurs Escadrons moins serrez pour faire plus de front, les François les percerent & penetrerent jusqu'à la seconde Ligne, qui ayant donné le tems aux Dragons de la premiere de se rallier derriére & de revenir à la charge, rallentit l'ardeur des François. Leur General fit alors avancer sa seconde Ligne dans la crainte que la premiére ne fut rompuë.

Le combat recommence avec chaleur sans avantage pour aucun parti.

Le combat s'échauffa encore durant quelque tems sans aucun avantage de part & d'autre ; mais le Duc de Luxembourg voyant que le Prince de Vvaldeck avoit fait revenir toute son Armée & qu'il la rangeoit en Bataille, fit retirer ses Troupes, ne voulant pas en venir à une affaire generale. La perte fut égale dans les deux partis, mais les François eurent un plus grand nombre d'Officiers tuez. Ils ne laisserent pas de s'en attribuer encore tout l'avantage. M. le Duc de Chartres * fils de Monsieur, âgé de 16. ans, se trouva à cette action, aussi bien que M. le Duc du Maine. Le General eut grand soin qu'ils ne s'exposassent pas trop; mais l'année suivante à Steinkerke & depuis à Nervvinde, le Duc de Chartres fit bien voir qu'il n'avoit pas tenu à lui, qu'à Leuze il n'eût chargé à la tête de ses Dragons, & montré dés lors sa valeur dans les combats, qui le distingua autant depuis, que le distingue, maintenant que j'écris, sa sagesse dans les Conseils.

Reduction de l'Irlande à l'obéïssance du Roi G.

Les avantages que les troupes du Roi d'Angleterre remporterent en Irlande furent moins douteux, que ceux de la Bataille de Leuze pour les François, & entraînerent enfin la réduction entiére de cette Ile sous l'obéïssance de ce Prince. Le Comte de Marlborough, qui y avoit fait des conquêtes considerables l'année precedente, serra durant l'hiver les Irlandois Rebelles de si près, que de cinq Provinces dont ce Royaume est composé, il ne leur resta plus que la Conacie. Le General Kirke se rendit maître de Killock, de Fullimore, & de Ragham ; le Colonel Breuver prit la Ville de Sansborough & un Fort qui la défendoit. 1691.

Ces conquêtes furent suivies de la défaite de 4. à 5. mille Irlandois auprès de la Mote-Grenegovv, par le General Ginkel, qui prit ensuite Ballimore, & mit le Siége devant Athlone, Ville divisée en deux parties par la Riviere de Shanon. Il se rendit maître de la premiere à l'Orient de la Riviere, aprés une legere resistance, & attaqua trois jours aprés l'autre partie, qui est au couchant & beaucoup plus forte, à cause d'un Château qui la défendoit. La brêche ayant été ouverte, il fit donner l'assaut par 15. cens Grenadiers, commandez par le Prince de Darmstad, les Majors Generaux Makai & Tetrau, & par le Sieur de la Meloniére, que le Prince de Vvittemberg fut chargé de soûtenir avec six Bataillons. Les Grenadiers entrerent dans la Place suivis de ce Prince, nonobstant le feu continuel des Assiégez; ils avoient passé la Riviére avec beaucoup d'intrepidité, quoiqu'ils fussent obligez de porter leurs Mousquets & leurs Grenades sur la tête, à cause de la profondeur de l'eau. Ils s'avancerent ensuite vers la Brêche, où ayant jetté leurs Grenades, ils obligerent les Assiégez de quitter leur poste & les poursuivirent jusques dans la Ville. Ils tuérent tous ceux qui se mirent en état de leur resister; mille Irlandois furent de ce nombre, & trois cens demeurent prisonniers avec le Major General Maxavel.

Bataille d'Agrim le 22. Juillet.

Aprés la prise de cette Place, le General Ginkel alla chercher l'Armée Françoise & Irlandoise, qui étoit sous les ordres du Sieur de S. Ruth & du General Sarsfield. Il passa le Shanon, & s'avança jusqu'à la Riviere de Suc, à

* *Aujourd'hui Duc d'Orleans & Regent de France.*

1691. trois milles des François postez avantageusement près d'Agrim. Cette disposition, & la superiorité de leurs forces ne lui faisant point changer la résolution de les combattre, il quitta les environs de Balinasso, & ayant fait passer le Suc à ses troupes, la Cavalerie à gué, & l'Infanterie & l'Artillerie sur un Pont de pierre, il marcha contr'eux. Leur Garde avancée fut d'abord chassée jusqu'aux ruines d'un Château, où ils avoient un corps d'Infanterie. La Cavalerie Angloise de l'Aile gauche passa en même tems un Marais, qui couvroit la Droite des François, & l'Infanterie se saisit d'un chemin étroit qui conduisoit à Agrim, & d'où les Irlandois avoient été chassez avec le Canon; pendant que divers Détachemens furent postez sur un coin de terre entre deux Marais & les ruïnes du Château.

Les Anglois remportent la victoire.

Le General Ginkel fit peu après attaquer les François dans leurs Retranchemens, où ils firent une resistance obstinée, qui rendit long-tems le succès douteux. Ils furent enfin forcez & chassez; & leur Cavalerie qui étoit sur les hauteurs ayant été mise en desordre, le reste de l'Armée prit la fuite, & fut poursuivie par les Anglois bien avant dans la nuit: après avoir laissé 7. mille morts sur le champ de Bataille, parmi lesquels fut le Sr. de St. Ruth tué d'un coup de Canon.

Suite de leurs progrès. Siége de Limmerick.

Cette Victoire entraîna la réduction de la plûpart des Places au delà du Shanon, qui se rendirent sans attendre qu'on les sommât. Gallovvai & Slego, Capitales des Comtez de ce même nom, furent de ce nombre, quoique le Gouverneur de cette derniere eût temoigné vouloir se défendre. Il ne restoit plus que Limmerick; le General Ginkel se presenta devant au commencement de Septembre, & ayant chassé les François & les Irlandois de tous les Forts qu'ils avoient construits aux environs, fit ouvrir la tranchée, quoique cette Place fût défenduë par une garnison de 15. mille hommes, commandez par le Comte d'Usson, Maréchal de Camp dans les troupes Françoises, a la place du Comte de Tirconel qui étoit mort peu de tems auparavant. Après l'avoir fait battre durant trois semaines avec beaucoup de violence, il fit semblant de lever le siége, pour mieux executer le dessein qu'il avoit de passer le Shanon & chasser la Cavalerie Irlandoise, qui étoit dans la Comté de Clare, & serrer Limmerick de ce côté-là. Ces mesures étant prises, le Duc de Vvirtemberg & le Sieur de Schravenmoere, Lieutenant General, passerent le Shanon avec toute la Cavalerie, & un Détachement de cinquante Dragons par Regiment, dix Regimens d'Infanterie & 14. pieces de canon. Le reste des troupes demeura dans le camp sous les ordres des Generaux Makai & Talmasch, pour la sûreté des Ouvrages qui étoient de ce côté-là. Le Sieur Clifort voulut d'abord s'opposer au passage du Duc de Vvirtemberg; mais ce Prince l'ayant repoussé, fit attaquer le Fort de Thomunbridge, qui fut emporté après une mediocre resistance: les Assiégez y perdirent sept cens hommes qui furent tuez: le Colonel Skelton fut fait prisonnier avec plusieurs Officiers. Le General Sarsfield qui s'étoit retiré vers les montagnes, connoissant le dessein du General Ginkel, qui se mettoit en état de le poursuivre, marcha vers Limmerick pour y entrer; mais les Anglois l'ayant rencontré, il prit la fuite & eut de la peine à se sauver dans cette Ville, apres avoir perdu six cens des siens.

Elle se rend par capitulation.

Ces divers échecs soufferts par les Irlandois, ayant jetté l'épouvante dans la Place assiégée, le Comte d'Usson fut obligé de capituler, & de sortir de l'Ile avec les Troupes Françoises, & les Irlandois qui ne voulurent pas reconnoître le Roi Guillaume.

1691.

1691. Le Duc de Savoye avoit auſſi ſouffert des pertes conſiderables depuis ſes engagemens avec les Alliez. Les ſecours que le Prince Eugene de Savoie lui avoit amenez d'Allemagne, ne furent pas ſuffiſans pour les reparer. M. de Catinat ſe rendit Maître de la Comté de Nice, après avoir emporté le Château près de la Ville de ce nom, que le feu d'une bombe fit ſauter. Ce fut le jour même que Mons capitula, que la nouvelle de la réduction de Nice fut portée au Roi dans ſon camp.

Affaires du Duc de Savoye.

Les progrès des François en Piémont furent beaucoup plus conſiderables encore. Ils prirent Veillane, & brûlerent Rivoli, Alpignan, Viria, Orbaſſan; ce qui fut ſuivi de la priſe de Carmagnole en deux jours. M. de Catinat croyant avoir la même facilité à l'attaque de Coni, detacha le Marquis de Bulonde avec dix mille hommes pour en former le ſiége; mais la reſiſtance de la garniſon, commandée par le Comte de la Roüere, ayant donné le tems au Prince Eugene d'aller au ſecours de cette Place avec quatre mille chevaux, & quelque Milices, les François leverent le ſiége avec précipitation, laiſſant leur Artillérie, leurs Malades, & une partie de leur Bagage & de leurs Munitions. Les Marquis de Larrei & de Vins ne furent pas plus heureux à l'attaque du Château de Mirebeau, défendu par les Vaudois, qui les obligerent de ſe retirer avec perte.

Campagne de Piémont. Siége de Coni levé.

Lorſque Louvois aprit la levée du ſiége de Coni, il fit une choſe qui marque combien le moindre revers étoit capable de jetter la conſternation dans la Cour de France, mais qui montre en même tems quelle étoit la fermeté du Roi. Le Miniſtre alla d'abord trouver le Monarque, en deſeſperé, lui porter cette nouvelle dont il ne pouvoit ſe conſoler. Le Roi, dit-on, lui répondit alors ſagement: *Vous êtes abatu pour peu de choſe: on voit bien que vous êtes trop accoûtumé aux bons ſuccès. Pour moi qui me ſouviens d'avoir vû les Troupes Espagnoles dans Paris, je ne m'abats pas ſi aiſément.* Ce Prince eut beſoin depuis de toute ſa fermeté, lorſque tant de méchantes nouvelles, que nous verrons dans la ſuite, arriverent coup ſur coup de toutes parts. Mais Madame de Maintenon, qui s'en défioit aparemment, lui en déroba la plus grande partie.

Reponſe du Roi à Mr. de Louvois à ce ſujet.

Louvois mourut peu de tems après cet Evenement. Etant allé le matin* pour travailler avec le Roi, comme il avoit accoûtumé, il ſe trouva mal & changea de viſage. Le Roi s'en aperçut & remit les affaires à une autre fois. A peine Louvois eut-il le tems d'arriver chez lui, qu'il expira au moment qu'on lui ouvrit la veine. Sa mort, auſſi bien que celle du Marquis de Seignelai, fut, dit l'Auteur des Mémoires citez à la marge, ſoupçonnée de poiſon; & l'on pretend qu'un Pot d'eau, qui étoit toûjours dans une petite Armoire auprès de ſa table, fut le breuvage fatal dont on ſe ſervit pour cela. On dit de Louvois qu'il auroit falu, ou qu'il ne fût point né, ou qu'il eût vêcu plus long-tems; parce que s'il ne fut point né, il n'auroit pas engagé l'Etat dans la guerre, & dans les dépenſes ruïneuſes qui l'ont épuiſé; & que s'il eût vêcu plus long-tems, il avoit des talens propres à ſoûtenir le poids des affaires. De tout ce qui a été raporté de ce Miniſtre, on peut juger que c'étoit un homme capable de bien ſervir dans le Miniſtere, mais non pas de gouverner.

Mort du Marquis de Louvois. Memoires de M. L. M. D. L. F.

Le Roi, qui ne parut en aucune façon le regretter, par l'averſion qu'il avoit conçûë pour lui, fit mettre en ſa place le Marquis de Barbeſieux, ſecond Fils de Louvois, qui avoit eu la Survivance de ſa charge, après que lui-même l'eût fait ôter au Marquis de Courtenvaux ſon Aîné, à cauſe de ſon inca-

Le Marquis de Barbeſieux lui ſuccede. Id. Ibid.

* Le 16. Juillet.

1691. pacité. Barbesieux avoit effectivemẽt plus d'esprit que l'autre, mais non pas plus d'experience ni de sagesse. Cependant il fut bien-tôt Maître dans l'étenduë de sa Charge, comme les autres l'étoient chacun dans leur Emploi. Un des malheurs de ce Regne, fut le pouvoir que le Roi donna à ses Ministres, dans chaque partie du Gouvernement qui leur étoit commise, sans qu'aucun d'eux pensât au rapport que les Parties devoient avoir entr'elles & avec le corps de l'Etat : tellement que les plus sensez souhaiterent toujours un premier Ministre. Mais la Vanité du Roi, une fois affranchi de la Tutelle du Cardinal Mazarin, ne voulut jamais le permettre, & il le regarda toujours comme le plus grand malheur qui pût arriver à un Roi. Ce n'est pas que Louis XIV. ait été moins gouverné que les autres ; mais parce qu'il aima mieux l'être par plusieurs que par un seul. Il avoit eu d'abord des Ministres habiles, qui le conduisirent moins mal, & qui avoient pris quelque empire sur lui. Il choisit ensuite des gens de peu d'esprit, dans la pensée qu'il les conduiroit a son tour, & qu'il seroit mieux reconnoître ses grans talens. Cependant il fut encore gouverné par ceux-ci, sans que la capacité du Prince ait pu prévaloir sur l'incapacité des Ministres. Il se crut même obligé de les soûtenir en tout & contre tous, & se priva souvent pour l'amour d'eux du secours de ses meilleurs Sujets. Cette digression, où m'a conduit la mort du Ministre de la guerre, m'a un peu écarté de mon but. J'y reviens.

Les mauvais succès arrivez en Piémont ayant obligé M de Catinat à repasser le Pô, pour se mettre en état de les reparer, le Prince Eugene chargea son Arriére-garde, & tailla en pieces deux de ses Escadrons.

Secours de troupes Imperiales envoyé au Duc de Savoye.

Quelque tems après le Comte Caraffa arriva en Piémont avec quinze mille hommes des troupes de l'Empereur, accompagné du Prince de Commerci, & de Taf. Il fut suivi par le Duc de Baviére avec quinze mille hommes de ses troupes. Un secours aussi puissant, joint à l'Armée du Duc de Savoye, promettoit de grans succès pour les Alliez; mais le peu d'intelligence qu'il y eut parmi plusieurs Chefs d'une même autorité, aussi-tôt que la saison avancée, bornerent les progrès de leurs Armes à reprendre quelques Places dans le Piémont. Carmagnole fut assiégée la premiere, elle se rendit après neuf jours d'attaque. Rivoli & Veillane ne firent pas une longue resistance. L'une fut emportée d'emblée, & l'autre ouvrit ses portes à la premiere sommation. M. de Catinat étant dans l'impuissance de s'opposer aux Alliez, demeura avec son Armée dans les Alpes, pour leur en défendre les passages, au cas qu'ils se fussent tournez de ce côté-là. 1691.

Campagne d'Allemagne

Les operations de la campagne aux environs du Rhin entre les Armées de l'Empire & de la France, furent peu differentes de celles de l'année precedente. Le Duc de Saxe, General des Imperiaux, passa le Rhin ; & resta quelque tems dans le Palatinat : pendant que les François, sous les ordres du Maréchal de Lorge, entrerent dans le Marquisat de Bade-Dourlach, où ils prirent la Ville de Fortzheim, située dans une gorge qui donne entrée dans le Pais de Vvirtemberg.

Affaires de Hongrie.

La fortune fut beaucoup plus favorable aux Armes de l'Empereur en Hongrie. Quoique la défaite du Prince Auguste de Hanover, tué avec une partie de ses gens par Tekeli près du passage de Chemet, eût d'abord donné des idées desavantageuses, les Imperiaux y furent néanmoins toûjours victorieux. Le Colonel Poland défit les Tartares près de Feklet sur les limites de la Transilvanie, & prit Garanzebes ; & le Comte de Serau prit Calo par assaut.

1691. Le Grand-Vizir Ogli Coprogli, enflé des ſuccès de l'année precedente,& gagné par les François, au lieu d'écouter des propoſitions de Paix de la part des Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande, pour s'accommoder avec l'Empereur, aſſembla cent mille hommes & marcha en Hongrie, dans le tems que les Imperiaux, au nombre de 49. mille ſous les ordres du P. de Bade, s'avancerent au delà de la Drave. Le premier étant campé près de Semlin,le General des Imperiaux continua ſa marche dans le deſſein de le combattre, & s'alla camper à la portée du canon du poſte que les Turcsoccupoient; mais ne leur voyant faire aucun mouvement, qui marquât qu'ils en vouluſſent ſortir, il retourna ſur ſes pas pour ſe raprocher de Salankemen, d'où il tiroit des vivres pour l'Armée. Le Vizir crut que la peur avoit fait prendre ce parti aux Imperiaux. Dans cette penſée il detacha ſix mille hommes choiſis qui fondirent ſur leur Arriéregarde;mais le Comte d'Hofkirken qui la commandoit les repouſſa. Le Vizir ne ſe rebuta point. Il penſa à couper aux Chrêtiens la communication de Peter-Vvaradin, d'où ils tiroient auſſi des vivres, n'ayant pu réüſſir à l'égard de Salankemen, dont ils avoient occupé les hauteurs depuis leur retraite. Pour cet effet il s'avança pendant la nuit dans la plaine le long du Danube, & alla ſe poſter entre ces deux Places ſur des hauteurs. Pendant ce mouvement le Regiment de Dragons de Buquoi, qui venoit de Peter-Vvaradin,& qui eſcortoit deux cens chariots, fut rencontré & envelopé par les Infidelles, qui le taillerent en pieces. A la fin les meſures du Grand-Vizir, quoique bien concertées, furent pourtant rompuës par le Prince de Bade, qui ayant attaqué ſon Camp dès le lendemain, le força & mit ſon Armée en déroute. Les Turcs perdirent 18. à 20. mille hommes dans cette occaſion: le Grand-Vizir, l'Aga des Janiſſaires, & le Seraskier furent du nombre des morts; & toute leur Artillerie de 158. pieces, leurs Munitions, leur Bagage, demeurerent aux Imperiaux, dont trois mille furent tuez & quatre mille bleſſez. 1691.

Mouvemens des Armées Imp. & Turque

Cette Victoire d'autant plus conſiderable, qu'elle étoit neceſſaire dans la ſituation des affaires de l'Empereur, fut ſuivie du Siége du Grand Vvaradin,que le Prince de Bade changea enſuite en blocus.

Siége du Grand-Waradin chãgé en blocus.

Les Venitiens n'eurent point de part à la fortune des Imperiaux. Ils perdirent la Valone: leurs Troupes ayant été obligées de l'abandonner, après avoir ſoûtenu quelques attaques;le General Spar y fut tué. Le Roi de Pologne qui étoit demeuré long-tems dans l'inaction, ſe rendit maître de Siroko ſur le Nieſter, & de Nimiocz.

Affaires des Venitiens.

Il y eut pendant ce tems-là une rencontre entre la garniſon de Pignerol & les Vaudois, qui étoient en garniſon à Luzerne, dans laquelle on ſouffrit quelque perte de part & d'autre. Le Marquis de Feuquiéres, ayant deſſein de ſurprendre ces derniers, partit de Pignerol le dix-huitiéme d'Avril avec douze cens hommes de pié & 4. cens chevaux ou Dragons. Il ſe mit en marche ſur les 11. heures du ſoir, & il arriva le matin aux portes de Luzerne. Les Vaudois ne crurent pas qu'il falût reſter dans la Ville, qui n'étoit pas en état de défenſe; & jugerent plus à propos de ſe retirer ſur une hauteur, par où les François devoient neceſſairement paſſer à leur retour. Ceux-ci entrerent dans la Ville, y mirent le feu,& brûlerent toutes les proviſions que les Vaudois y avoient amaſſées. On ne ſait ſi M. de Feuquiéres avoit oublié de laiſſer une partie de ſes Troupes, pour garder la hauteur, ou ſi celles auſquelles il avoit donné ſes ordres, n'arriverent pas à tems: quoi qu'il en ſoit, les Vaudois s'en emparerent les premiers, & il falut les en debuſquer.

Avantage remporté par les Vaudois ſur les Fraçois.

1691. Ils reçurent même un ſecours fort à propos, en ſorte que les François eurent bien de la peine à ſe tirer d'affaires. Ils eurent près de cent hommes tuez & environ deux cens bleſſez, au nombre deſquels on compte quarante Officiers, outre douze ou quinze morts. M. de Feuquiéres fut de retour à Pignerol le dix-neuviéme ſur le ſoir, fort aiſe d'avoir brûlé le Magazin des Vaudois, & encore plus d'être échapé à leurs armes : mais très-fâché d'avoir ſi mal pris ſes meſures & d'avoir perdu une partie de ſon monde.

Barcelone & Alicante brûlées.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient, le Comte d'Etrées eut ordre de bombarder Barcelone, où le Palais du Vice-Roi & 300 maiſons furent brûlées. Alicante eut enſuite le même ſort. Le Duc de Noailles prit en même tems pluſieurs Châteaux en Catalogne, & ne fit rien davantage, parce qu'il n'avoit pas aſſez de troupes pour entreprendre d'autres expeditions.

Le Roi regale le Roi & la Reine d'Angl. à Fontainebleau.

Le Roi paſſa une partie de l'Automne à Fontainebleau, où il reçut le Roi & la Reine d'Angleterre, qu'il regala de tous les plaiſirs de cette Saiſon. C'eſt ainſi que par les bons traitemens qu'il faiſoit à ces Malheureux Epoux, il tâchoit, ſinon de leur faire oublier leur diſgrace, du moins d'en adoucir l'amertume autant qu'il ſe pouvoit. Ils furent toûjours traitez ſuivant leur rang, & ſi leur Cour ne fut pas auſſi nombreuſe à S. Germain qu'à Londres, elle fut du moins durant quelque tems auſſi brillante, & accompagnée de toutes les douceurs de la plus generueuſe Hoſpitalité.

Mort du Pape Alex. VIII. Innoc. XII lui ſuccede.

Le Pape Alexandre VIII. étant mort cette année, après un Pontificat qui ne dura qu'un an & cinq mois, le Cardinal Pignatelli, Archevêque de Naples, fut élu à ſa place & prit le nom d'Innocent XII. Il avoit été Inquiſiteur à Malte, Gouverneur de Viterbe, Nonce en Pologne & à Vienne, & Maître de la Chambre des Papes Clement X. & Innocent XI. La France témoigna une grande joye de ſon Exaltation. 1691.

Ce fut au commencement de l'année 1692. * 1692. que Philippe, Petit fils de France, Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orleans & Regent du Royaume, épouſa Françoiſe Marie de Bourbon, legitimée de France, fille naturelle du Roi. Un mois après † Loüis Auguſte de Bourbon, legitimé de France, Duc du Maine & d'Aumale, Prince Souverain de Dombes, Comte d'Eu, Pair de France, Gouverneur de Languedoc, Grand-Maître de l'Artillerie de France, Colonel General des Suiſſes, Lieutenant General des Armées du Roi, General des Carabiniers & Chevalier des Ordres, épouſa auſſi Anne-Loüiſe-Benedictine de Bourbon, ſeconde fille de Henri Jules, Prince de Condé. 1692.

Mariages de M. le Duc de Chart. & de M. le Duc du Maine.

Le Roi va en Flandre avec une puiſſante Armée.

Le Roi d'Angleterre, que le Roi avoit toûjours prevenu les campagnes precedentes, aſſembla de bonne heure ſon Armée, & crut qu'avec cent mille hommes il viendroit au moins à bout de mettre en ſûreté les principales Villes des Païs-bas Eſpagnols. Ce deſſein n'empêcha pourtant pas celui que le Roi avoit formé d'attaquer Namur, Capitale du Comté de ce nom, ſituée au confluent de la Sambre & de la Meuſe. Il parti de Verſailles le 10. de Mai pour ſe rendre en Flandre, où il avoit aſſemblé 150. mille hommes. Il s'arrêta quelque tems au Queſnoi, puis il alla à Mons, & peu de jours après il marcha vers Namur pour l'aſſiéger en perſonne. L'entrepriſe étoit grande ; cette Place avoit une bonne Citadelle bâtie ſur des rochers, & couverte d'un nouveau Fort, apelé le *Fort Guillaume*, qui valoit une autre Citadelle : néanmoins le ſuccés en fut heureux.

Il forme le ſiege

Le Roi à la tête de l'Armée qui devoit faire ce ſiége, campa le 24. de Mai

* *Le 18. Fevrier.*
† *Le 19. Mars.*

1692. de Namur. *Memoires du tems.*

dans la Plaine de S. Amand entre Ligni & Fleurus. Le même jour il partagea ſes Troupes en pluſieurs quartiers pour inveſtir la Place. Le Prince de Condé avec 6. à 7. mille chevaux ou Dragons avoit ſon Quartier depuis le Ruiſſeau de Verderin juſqu'à la Meuſe. Celui du Marquis de Bouflers avec 14. Bataillons & 60. Eſcadrons étoit d'un autre côté. Ximenès avec ſix Bataillons & vingt Eſcadrons, depuis la Meuſe juſqu'à la Sambre; Craf avec une Brigade de Cavalerie, d'un autre côté. Et le Quartier du Roi étoit près de la Sambre, & s'étendoit juſqu'au Ruiſſeau de Verderin. Le Marechal de Luxembourg avec un corps d'Armée couvroit le ſiege, pour empêcher le ſecours. Sa Majeſté reconnut elle-même les environs de la Place, depuis la baſſe Meuſe juſqu'à la Sambre, & les endroits propres à y faire des Ponts de Batteaux, pour la communication des Quartiers. Il fit chaſſer en ſa preſence, par les Grenadiers des Gardes Françoiſes, les Ennemis qui occupoient divers Poſtes aux environs de la Place: & il envoya un corps de Dragons, pour ſe ſaiſir d'un Poſte conſiderable ſur le chemin d'Hui & de Liége à Namur. Le lendemain le Roi alla viſiter le Quartier du Prince de Condé; de là il revint ſur la hauteur du Queſne & du Bouge; d'où ayant examiné les Fortifications de la Place, il en régla les attaques. S. M. alla le jour ſuivant au Quartier du Marquis de Bouflers & à celui de Ximenes, & ordonna qu'on dreſsât des Batteries ſur une hauteur qui règne le long de la Meuſe, pour battre à revers les Ouvrages qui ſeroient attaquez.

Ouverture de la tranchée ſuivie de la reddition de la Ville.

Cinquante Femmes de qualité ayant fait demander à M. de Bouflers, lorſqu'il inveſti la Place, des Paſſeports pour ſe retirer à Bruxelles, & en ayant été refuſées, firent ſuplier le Roi de les leur accorder, ce qu'il fit; & après les avoir reçûes fort gracieuſement, il les envoia à l'Abbaye de Mallognes. La nuit du 29. au 30. le Roi fit ouvrir la Tranchée en trois endroits. Le lendemain S. M. fit attaquer le Faubourg d'Iambe par le Marquis de Bouflers qui s'en rendit maître. Deux jours après le Roi fit attaquer, l'épée à la main, la Contreſcarpe, & l'on en chaſſa les Ennemis. Une bombe ayant mis le feu à un de leurs Magazins, fit ſauter la Tour où il étoit, avec 2000. grenades & beaucoup d'autres Munitions de guerre, & le lendemain *la Ville ſe rendit au Roi. 1692.

Le Roi attaque enſuite les Forts

S. M. paſſa enſuite du côté des nouveaux Forts, poſta ſon Armée depuis la Sambre juſqu'à la Meuſe, & retrecit ainſi la circonvallation. Il ſurvint des pluyes continuelles qui retardoient les convois, ruïnoient les travaux, inondoient le camp des Aſſiégeans, & firent perir une partie de l'Armée. Malgré toutes ces difficultez, le Roi ayant reſolu d'attaquer un ouvrage appelé l'Hermitage, ſe fit porter en chaiſe à la Tranchée, parce qu'il avoit la goute. Les Alliez le défendirent opiniâtrément, mais enfin ils en furent chaſſez, & les François s'y logerent en preſence du Roi. Pendant cette action le Comte de Toulouſe, appuyé ſur la chaiſe de S. M. reçut, dit l'Auteur que je cite †, un coup de mouſquet au deſſous du coude, qui lui fit une contuſion. Le Duc de Bourbon demeura long-tems à la tête de ce Détachement, expoſé au grand feu des Ennemis, & ſe ſignala fort en cette rencontre.

Envoye des Detachemens chercher le Roi d'Angl.

Le Roi guéri de la goute, monta à cheval deux jours après, & alla au Quartier du Marquis de Bouflers. Il lui commanda de marcher ſur le champ avec toutes ſes Troupes pour aller chercher ſix mille chevaux, que S. M. avoit apris que le Roi d'Angleterre avoit envoyez de ce côté-là, ſous les ordres du Comte de Tilli; mais le Marquis de Bouflers ne

* *Le 5. Juin.*

† *Buſſi Rabutin.*

1692 les trouva plus. Quelques jours après le Roi d'Angleterre ayant fait un mouvement du coté de Charleroi, S. M.T.C. envoya encore le Marquis de Boufflers avec 40. Eſcadrons à la découverte, & il trouva que ce Prince s'étoit retiré. Le Roi étant allé à la Tranchée, accompagné, à l'ordinaire, de M. le Dauphin & de M. le Duc de Chartres, reſolut d'attaquer le lendemain l'ouvrage à corne, nommé le Fort Guillaume, & commanda au Sieur de Vauban de faire tout preparer pour cela : ce qui fut executé. Les François délogerent les Ennemis de tous les poſtes qui couvroient ce Fort: & ceux qui étoient dedans demanderent à capituler le 24. ce qui leur fut accordé. Ils furent conduits à Gand au nombre de 80. Officiers & de 1200. Soldats. Le Roi, qui alloit tous les jours à la tranchée voir l'effet des Batteries de canons & de Mortiers, reſolut le 27. de faire attaquer la contregarde & la courtine du chemin couvert du Château. Ce qui fut executé le lendemain ſur le midi en preſence de S.M. & les Aſſiégez en aiant été chaſſez, on s'y logea. Enfin le 30. au matin ils demanderent à capituler. Le Traité fut ſigné avant midi, & la garniſon qui étoit au commencement du ſiége de 8000. hommes, ſe trouva diminuée alors de la moitié, & fut conduite à Louvain.

Reflexions de M L M D. L. F. ſur les ſuites de ce ſiége

On auroit pû, dit un Officier * qui ſe trouva à ce ſiége, dans le moment que la Citadelle capitula, joindre l'Armée du Duc de Luxembourg avec celle du Roi, qui ſe ſeroit trouvée d'un tiers plus forte que celle des Ennemis, & les combattre dans les campagnes de Fleurus avec une Cavalerie beaucoup plus nombreuſe que la leur. Ils s'étoient retirez du côté de Bruxelles, où il n'auroit peut-être pas été difficile de les charger, de défaire leur Arriégarde, & les mettre hors d'état de pouvoir tenir la campagne. Il le dit même, à ce qu'il raporte, à un autre Officier * de ſes amis qui étoit aſſez écouté. Celui-ci trouva qu'il avoit raiſon, & lui répondit qu'il faloit voir ce qu'il convenoit à cet homme-ci (ce ſont ſes termes) en parlant du Roi. En effet, ajoûte celui qui me fournit cette remarque, *le Roi a toûjours eu de la repugnance à ſe commettre à un grand évenement. Il a paru manquer de courage & d'eſprit, quoi qu'il ne manquât, je croi, ni de l'un ni de l'autre. D'ailleurs, il a trop écouté les conſeils prudens, lorſque les plus hardis l'auroient mis au deſſus de tout.* Quoi qu'il en ſoit, les choſes demeurerent en cet état, & le Monarque François s'aplaudit d'une conquête qu'il avoit faite en perſonne, en preſence d'une Armée nombreuſe qui n'avoit pu l'empêcher. On jugea néanmoins que le Prince de Barbançon Gouverneur de Namur, ne s'étoit pas défendu aſſez long-tems, ni avec aſſez de vigueur : auſſi fut-il arrêté après être ſorti, pour rendre compte de ſa conduite au Conſeil d'Eſpagne. 1692.

Cette conquête fut la derniére que le Roi fit en perſonne.

La priſe de Namur fut le terme des conquêtes que le Roi fit en perſonne, & le dernier Exploit de ſa vie. On le vit pourtant encore une fois à la tête de ſes Armées, mais il s'en retourna peu après, comme nous le dirons, dans la crainte qu'il eut, que les Généraux des Alliez ne donnaſſent quelque atteinte à ſa gloire, dans un âge qui le diſpenſoit de s'expoſer.

Le Roi Jaques veut faire une deſcente en Ecoſſe, Manifeſte à ce ſujet.

Pendant que ce Monarque faiſoit le ſiége de Namur, & que les Alliez étoient en campagne pour le traverſer, le Roi Jaques ſe mettoit en état de paſſer la Mer, pour faire une deſcente en Ecoſſe. On ne douta point que les démarches que le Miniſtere de France fit pour cela, ne fuſſent pour tenir également en allarme le Roi & la Reine d'Angleterre, dans la vûë d'obliger ce Prince à renvoyer

* *M. L. M. D. L. F. dans ſes Mémoires.*

* *Le Sieur de Chanlai.*

1692. voyer dans ſes Etats quelques Régimens de l'Armée des Païs-bas, ou d'y faire reſter ceux qui n'avoient pas encore paſſé la Mer. Le Roi Jâques pour ſe diſpoſer à l'execution du projet formé en ſa faveur, fit un Manifeſte par lequel » aprés avoir remontré a ſes anciens Sujets leur conduite ſur le paſſé, & le » tort qu'ils ſe faiſoient, non ſeulement » à eux-mêmes, mais au reſte de la » Chrétienté, qui ne pouvoit, diſoit-il, » eſperer de Paix que par ſon rétabliſſe- » ment, il leur ordonnoit de l'aſſiſter, » promettant une Amniſtie à tous ceux » qui retournant promtement à leur de- » voir, lui en donneroient des marques, » à l'exception néanmoins de 30. per- » ſonnes nommées; parmi leſquelles é- » toient trois Evêques, & un Archevê- » que, entr'autres l'Evêque de Saliſbu- » ri & quelques autres laiſſez en blanc. Il partit peu après pour la Hogue, Port de Normandie, accompagné du Maréchal de Bellefons; il y trouva pluſieurs Bâtimens, pour embarquer les Troupes deſtinées pour ſon ſervice. Elles étoient au nombre de 20. mille hommes, ſous les ordres du Duc de Bervvick & des Colonels Canon, Graham & Bucham; la Flote de la Mediterranée devoit ſervir d'Eſcorte à ce convoi.

Précautions de la Reine d'Angl. à ce ſujet.

On ne fut pas long-tems à aprendre en Angleterre le deſſein de ce Prince: on ſurprit même deux perſonnes arrivées de France avec le Colonel Parker, qui avoient quantité d'Exemplaires de ſon Manifeſte. La Reine en parut d'abord ſurpriſe, mais ayant enſuite fait reflexion ſur le peu d'aparence que la France pût réüſſir dans cette entrepriſe, elle n'en fut que médiocrement allarmée. Cependant comme il n'y avoit rien à négliger dans cette occaſion, elle envoya de nouveaux ordres dans tous les Ports pour hâter l'équipement de la Flote, & aux Milices pour ſe tenir prêtes. Elle fit auſſi différer le départ de ſix Regimens deſtinez pour la Flandre, & renforcer les garniſons des Iles de Jerzey, & de Guernezey. 1691.

Mesures priſes par le Roi G. pour ſa ſureté.

Tandis que la Reine d'Angleterre prenoit ces précautions, le Roi ſon Epoux, qui ne manquoit pas d'occupation au Païs-bas dans la conjoncture du Siége de Namur, ne négligea rien pour ſe mettre en état de parer le coup, que la deſcente du Roi Jâques pouvoit porter à ſes Royaumes. Quoiqu'il parût peu ému de ce projet, il ne laiſſa point d'envoyer le Comte de Portland, & le Comte d'Eſſex, ſon Gendre, pour veiller, de concert avec la Reine & ſon Conſeil, à la ſureté de la Grande Bretagne. Peu après l'arrivée de ces Seigneurs à Vvithehal, on arrêta pluſieurs perſonnes, entr'autres le Comte de Huntington, les Lords Fincher & Brunel, le Sieur Ridlei; les Evêques de Rocheſter & de Kent, le Chevalier Tiril, le Sieur Robert Ingran, le Miniſtre Ferguſon, le nommé Rigman, dans la Chambre duquel on trouva une groſſe ſomme d'argent; & huit Officiers ſur la Flote. Tous les projets du Roi Jâques & de ſes Adhérans furent fort ébranlez par là, & rendus enſuite entiérement inutiles par la déroute de l'Armée Navale de France, que celle des Alliez combattit dans l'eſpace de Mer qui eſt entre l'Ile de Vvhigt, & Harfleur en Normandie.

Bataille Navale deſavantageuſe à la flote Françoiſe.

L'Amiral Ruſſel ayant mis à la voile & ayant été joint peu après par les Vaiſſeaux Hollandois qui étoient ſous les ordres de l'Amiral Allemonde, rencontra la Flote Françoiſe commandée par le Comte de Tourville, qui alloit à lui, quoi qu'elle ne fût compoſée que de 50. Vaiſſeaux, & que les Alliez en euſſent 80. Le Roi T. C. lui avoit donné ordre d'attaquer ceux-ci, ſans attendre même la jonction du Comte d'Etrées, ſur les aſſurances qu'il avoit euës qu'une partie des Vaiſſeaux d'Angleterre ſe rangeroit du côté des ſiens. Mais ce Prince ne ſavoit pas que la trahiſon ſur laquelle il comptoit eût été décour-

1692. verte, & que les Officiers qui avoient promis de ſe déclarer en ſa faveur, euſſent été changez. Cela étoit arrivé dans le tems que les Vaiſſeaux apareilloient, afin que perſonne n'eût occaſion d'en donner avis à la Cour de France, & que les François reçuſſent le contrecoup de ce qu'ils vouloient faire ſouffrir aux Alliez. Le Comte de Tourville s'étant donc preſenté devant la Flote Angloiſe, fut ſurpris de ne lui voir faire que des mouvemens capables d'accabler celle qu'il commandoit. Cependant comme il ſe trouva engagé, il combattit avec beaucoup de valeur durant quelques heures; mais voyant ſes Vaiſſeaux endommagez, en danger de tomber entre les mains des Alliez, & ſes Equipages détruits, il fit force de voiles vers les Côtes de France avec une partie de ſes Navires. Les autres prirent la route du Nord ſous les ordres du Sieur Gabaret, pour faire le tour d'Angleterre. L'Amiral Ruſſel ayant ſuivi le Comte de Tourville trouva la plûpart de ſes Vaiſſeaux devant la Hogue, & à Cherbourg. Il en fit échouër une partie & mit le feu à l'autre. Le Roi Jâques qui étoit ſur le rivage, en fut le ſpectateur & vit à travers les flammes de l'incendie le plus terrible, ſes deſſeins diſſipez en auſſi peu de tems que la fumée qui en ſortoit. Ce contre-tems coûta à la France un grand nombre de Matelots, & il ne fut plus poſſible au Roi de faire paroître ſes Vaiſſeaux en mer, les Alliez en ayant toûjours été les Maîtres.

Bataille de Steinkerke.

La victoire ne les accompagna pas de même aux Païs-Bas. Namur pris à leur vûë les piqua tellement, qu'ils voulurent à quelque prix que ce fût eſſayer de rétablir la réputation de leurs armes par quelque action d'éclat. Leurs marches & leurs contre-marches ſervirent durant quelque tems à couvrir leur deſſein. La neceſſité d'obſerver & de prevenir ces divers mouvemens engagea les François à camper en des lieux où la Cavalerie ne pouvoit agir. Le 2. d'Août les Alliez, avertis des poſtes que le Maréchal de Luxembourg occupoit, & pleins de la confiance qu'ils avoient en leur Infanterie, vinrent attaquer l'Infanterie Françoiſe, avant qu'elle eût le tems de ſe ranger en bataille. Ce qui abuſa le Duc de Luxembourg, qui étoit un peu incommodé, fut, dit l'Auteur * que je cite ici, une intelligence qu'il avoit avec un Valet de Chambre † de l'Electeur de Baviére. Cette intelligence ayant été découverte, on fit donner par ce Valet de Chambre un faux avis au General François, que les Ennemis viendroient faire ce jour-là un grand Fourage du côté de ſon Armée. Si bien que lors même que ſes propres Partis l'aſſurerent que l'Armée entiére des Ennemis alloit tomber ſur lui, il ne put ſe le perſuader; & il falut que la Brigade de Bourbonnois qui occupoit une hauteur à la droite des François, fut attaquée, avant qu'il le pût croire. En effet l'Armée des Alliez, commandée par le Roi d'Angleterre & par l'Electeur de Baviére, ſe trouvant en état d'agir près de Steinkerke à quelques lieuës d'Enguien, tomba tout à coup ſur les François avec beaucoup de furie, leur prit ſept à huit piéces de canon, & tailla leurs premiers Bataillons en piéces; la déroute alloit devenir générale, quoique le Prince de Conti, qui s'étoit jetté au plus fort de la mêlée, eût d'abord arrêté la fuite d'une partie de l'Armée par ſa preſence, ſi le Maréchal de Bouflers ne fut arrivé avec un corps de Dragons. Ce ſecours ranimant les François, le combat recommença avec plus d'obſtination; mais avec moins d'avantage pour les Alliez, qui ſoûtinrent pourtant leurs efforts avec la même valeur. Mais le General Makai, qui étoit à la tête des Bataillons Anglois, ayant été tué, ces Troupes ſe

1692.

* Mr. le M. D. L. F.

† Nommé Michovis.

1692. relâcherent de leur premier feu, perdirent le terrain qu'elles avoient d'abord gagné, & se retirerent laissant une partie du canon qu'elles avoient pris.

Perte des deux Partis.

Cette action fut funeste à sept à huit mille hommes dans chaque Parti, & à un grand nombre d'Officiers, tuez de part & d'autre. De ce nombre furent, du côté des Alliez les Lieutenans Generaux Makai & Ladier, Mylord Douglas, les Colonels Laders, & Agnes, Anglois, & les Colonels Goos, & André, Hollandois. Et du côté des François le Marquis de Tillader, Lieutenant Général; les Marquis de Bellefons, de Vins, & de Ponsegur, les Chevaliers d'Estrades & de Murce, & le Sieur Polier, Colonels; le Comte de St. Florentin, Lieutenant Colonel Général des Dragons: le Prince de Turenne, Grand Chambellan de France, qui se voyant blessé à mort, ne pur, dit-on, s'empêcher de témoigner dans les termes les plus forts, le regret qu'il avoit de mourir pour un Roi qui l'avoit tant persecuté. M. le Duc de Chartres fut blessé dans cette occasion, & après s'être fait panser legerement, il revint au combat; ce qui lui fut très-glorieux, aussi bien qu'au Marquis d'Arcis, son Gouverneur, qui demanda avec instance au Duc de Luxembourg, que ce Prince vint à l'Action, quoi qu'il commandât la Reserve qui ne s'y trouva point.

Princes du Sang qui se distinguerent en cette occasiõ.

Le Duc de Luxembourg envoya Albergotti l'un de ses Favoris, qui s'étoit distingué dans cette occasion, en porter la nouvelle au Roi. Albergotti qui avoit fait une cabale avec le Prince de Conti & le Fils aîné du Général pour le gouverner, & qui vouloit pour cela le broüiller avec M. de Vendôme, & sur tout avec le grand Prieur, autrefois son Favori, ne parla que peu ou point d'eux dans le récit qu'il fit au Roi. Cependant ils avoient eu grande part en l'affaire. Il est certain que M. de Vendôme, par lui-même d'abord, & ensuite par son Frere, avoit determiné le Duc de Luxembourg à ne pas abandouner la hauteur dont on a parlé, & la reprendre à quelque prix que ce fût. Car d'abord ce Général vouloit faire repasser à toute la droite le Ruisseau qui étoit derriére son Camp, & s'il l'avoit fait, il couroit risque d'être entiérement battu. Ces deux Freres aussi avoient chargé à la tête des Bataillons aussi vivement que personne, & M. de Vendôme avoit disposé la Droite, où étoient des Regimens de Dragons qui firent merveille: si bien qu'au lieu d'être oubliez, ils devoient avoir une bonne part de la loüange que méritoit cette action. M. de Luxembourg même dit à M. de Vendôme, qu'il lui devoit beaucoup, & qu'il le publieroit. Cependant sans les Lettres de l'Armée, qui étoient toutes pleines de leurs loüanges, on n'en auroit rien su à la Cour, ce qui fit connoître qu'il y avoit bien de l'affectation dans ce silence. Messieurs de Vendôme se plaignirent ouvertement à M. de Luxembourg, & furent broüillez avec lui jusqu'au moment de sa mort, qui les envoya chercher & leur redemanda leur amitié. Ce n'est pas la premiere fois qu'on n'a point rendu justice dans ce Siécle à ceux qui s'étoient distinguez dans les occasions. Ce combat, qui avoit beaucoup coûté aux deux Partis, fit que l'on ne se chercha plus le reste de cette campagne.

Memoires de M. L. M. D. L. F.

Campagne d'Allemagne

Pendant que ces choses se passoient dans le Païs bas, le Maréchal de Lorge battit en deux rencontres les Troupes de l'Empire. Dans l'une il fit souffrir un échec près de Beinheim, aux environs de Philipsbourg, à celles qui étoient commandées par le Marquis de Brandebourg-Bareith, le Landgrave de Hesse & le Comte de Stirum; & dans l'autre il défit près de Fortzheim le corps de Troupes, qui étoit sous les ordres du Duc Administrateur de Vvirtemberg, qui fut fait prisonnier avec le Baron de Soyers, Maréchal de Camp des Troupes de Ba-

1692. vière, après avoir perdu huit à neuf cens hommes.

Irruptiõ des Impériaux dans le Daufiné

Les Armes des Alliez eurent des ſuccès bien differens du côté des Alpes, mais pourtant au deſſous de ce qu'avoit aprehendé le Roi, qui voulant parer les coups qu'il ſembloit qu'on alloit lui porter, avoit fait aſſiéger dès la fin de l'Automne dernier le Château de Montmelian par M. de Catinat qui l'obligea de ſe rendre. Ce Monarque envoya enſuite auprès du Duc de Savoye le Sieur de Chanlai, un de ſes Miniſtres, dans le deſſein de le détacher de la Ligue, & publia un Manifeſte pour faire prendre au Pape, & aux Princes & Etats d'Italie des réſolutions oposées aux interêts de l'Empereur; mais ſes démarches n'eurent pas alors l'effet dont il s'étoit flaté. Les Troupes des Alliez ayant paſſé les Alpes, ſous les ordres du Duc de Savoye, du Comte Enée Caprara, du Prince Eugene, & du Duc de Schomberg entrerent en Dauphiné, où elles prirent le Fort de Guilleſtre, & la Ville d'Ambrun, défenduë par le Marquis de Larrei, & de laquelle ils tirerent 15. mille écus pour ne la pas brûler. Les Alliez s'avancerent de là à Gap ſous les ordres du P. Eugene, qui ayant trouvé cette Ville abandonnée, la donna au pillage. Les Imperiaux s'étant enſuite étendus juſqu'à Chorges & à Siſteron, ravagerent tous les lieux où ils purent pénétrer, ſe vangeant par là en quelque façon des ravages exercez par les François dans le Palatinat, & dans la Suabe. Le Château de Tallard, une des plus belles Maiſons du Dauphiné, fut brûlé par les mêmes Troupes, qui n'avoient pas oublié que le Seigneur de ce lieu avoit été un des Chefs des Incendiaires, qui avoient porté la déſolation dans l'Allemagne. Aucun des nouveaux Convertis du Dauphiné ne branla, quoi qu'on eût fait prêcher dans Ambrun par des Miniſtres. Les Alliez ſe diſpoſoient à pénétrer enſuite plus avant; mais le Duc de Savoye étant tombé malade de la petite Verole, ils furent obligez de prendre d'autres meſures, & de repaſſer les Monts. 1692.

Affaires de Hongrie.

Les échecs ſoufferts par l'Empereur du côté du Rhin, furent en quelque maniére reparez par les avantages qu'il eut en Hongrie, où le Général Heuſler le rendit Maître du grand Waradin. Le Grand Vizir Calil fut obligé de demeurer retranché avec ſon Armée près de Belgrade, dans la crainte d'être attaqué par le P. de Bade.

Neuviéme Electorat propoſé

Pendant que l'Empereur travailloit d'un côté à ſe défaire de ſes Ennemis, il voulut de l'autre reconnoître le zele de ſes Amis. Il propoſa pour cet effet un neuviéme Electorat en faveur du Duc de Hanover; démarche délicate dans les conjonctures où il ſe trouvoit, & qui ne fut pas du goût de tout le monde! Parmi les Princes de l'Empire, il y en eut pluſieurs, qui, pouſſez par le Miniſtere de France, voulurent s'y oposer; il n'arriva pourtant rien qui fût capable de relâcher la parfaite union de tous les membres du corps Germanique pour la défenſe de la cauſe commune.

Siége de la Canée levé par les Venitiens.

La conquête de la Morée par les Veniriens pendant les années précedentes, ne laiſſant rien ſur les Côtes de la Gréce, qui pût être l'objet de leurs Armes, ils les tournerent ſur l'Ile de Candie. Ils aſſiégerent la Canée, capitale d'une des Provinces de cette Ile; mais ce fut ſans effet. Car quoi qu'ils l'euſſent d'abord battuë avec vigueur, quelques Troupes Allemandes de leur Armée ſe jetterent dans la Place aſſiégée, pour quelque mécontentement, & ſeconderent ſi bien les Tures dans pluſieurs Sorties, qu'aiant mis les Aſſiégeans en deſordre & comblé leurs travaux, ils les obligerent de ſe retirer: les Troupes Maltoiſes y furent maltraitées, & eurent quantité de Chevaliers tuez. De ce nombre furent les Chevaliers de Tourves, de St. Aubin, 1692.

1692. de Château vieux, Gaillard, Baron, Maréchal de Cullant, de Bernai, & de Mercatel.

Commissaires envoyez dans le Daufiné pour soulager cette Province.

Dès que les Troupes du Duc de Savoye se furent retirées en Dauphiné, le Roi envoya des Commissaires sur les lieux, pour distribuer gratuitement des farines & des grains aux Habitans qui avoient le plus souffert, pendant le séjour des Imperiaux dans la Province. Et sur la nouvelle qu'en quelques endroits de l'Auvergne le peuple souffroit une grande necessité, Sa Majesté fit acheter du blé pour deux cens mille francs, & en fit distribuer une partie *Gratis* aux plus necessiteux, & l'autre pour la moitié de ce qu'il se vendoit aux moins miserables.

1693. Sur la fin de la campagne precedente, les Alliez s'étoient emparez de Furnes & de Dixmude, & croyoient que ces deux postes leur faciliteroient le moyen d'assiéger Dunkerque au commencement du Printems. Mais le Roi, qui vouloit prévenir leur dessein & qui considéroit d'ailleurs que ces deux Places incommodoient extrêmement la Frontiére, du côté de la Flandre Françoise, résolut de les en chasser. Sur la fin de Decembre dernier le Marquis de la Valette eut ordre d'investir Furnes. Une pareille entrepriſe, en plein Hiver, étonna fort les Espagnols. Ils lâcherent les Ecluses de Nieuport, & inonderent une grande partie de la campagne. Les François, sous la conduite du Marquis de Boufflers, ne differerent pas d'attaquer la Place le 5. Janvier 1693. Quoi que les Assiégez fussent au nombre de quatre mille hommes, & que le Duc de Baviére se mit en devoir de les secourir, le Gouverneur se rendit le lendemain. A cette nouvelle les Alliez abandonnerent Dixmude, qui ouvrit ses portes.

Prise de Furnes & de Dixmude.

Création de sept Maréchaux de France.

Sa Majesté fit l'ouverture de la campagne, par la création de 7. Maréchaux de France, tant pour prevenir la jalousie qui commençoit à regner parmi les Généraux, que pour récompenser leur mérite. Ce furent le Comte de Choiseul, le Marquis de Joyeuse, les Ducs de Villeroi & de Noailles, le Marquis de Boufflers, le Comte de Tourville, & M. de Catinat. Après ces honneurs qui devoient animer d'un nouveau zele tant de braves Officiers, le Roi commença ses Expéditions, & voulut que les Dames de la Cour y eussent part, & qu'elles fussent témoins de ses Conquêtes, comme dans les campagnes precedentes. Il parti de Versailles suivi de toutes ces Heroïnes au mois de Mai, & se rendit à Gemblours, où il fit la revuë de son Armée, composée de cent mille hommes. Cette revuë fut pleine de Galanteries & d'Avantures; les Dames s'y signalerent tour à tour avec les Generaux, & le Roi y prit sa part du plaisir. On ne doutoit pas qu'il n'eût formé de grans desseins, qui furent prévenus par la diligence avec laquelle le Roi d'Angleterre s'étoit emparé d'un poste avantageux. Ce Prince avoit campé son Armée de maniére, qu'à moins d'une bataille on ne pouvoit la forcer à le quitter. Mais le Roi, qui n'a jamais été d'humeur à se commettre en personne aux événemens incertains de la guerre, aima mieux prendre le parti de s'en retourner, & laissa au Maréchal de Luxembourg le commandement de ses Armées, ce qui fut apellé par raillerie à la Cour, *le Triomphe de sa Sagesse.*

1693. Le Roi va en campagne & s'en retourne aussitôt.

Il y eut cette année dans le Royaume une grande disette de blé, qui jointe à l'avarice de ceux qui en avoient provision, causa une espece de famine, & le pain monta jusqu'à dix sols la livre. Monsieur étoit resté en France avec sept ou huit mille hommes pour garder les côtes qui étoient menacées par les Anglois. Dans le voyage qu'il fit pour ce sujet en Bretagne en qualité de Lieutenant General; il répandit pour soulager les pauvres, beaucoup d'argent dans tous les chemins depuis Paris jusqu'à

Disette de blé dans le Royaume. *Memoires de D. L. M. D. L. F.*

1693. Pont-Ourſon ; & l'Auteur des Memoires que je cite, raporte que le Chevalier de Lorraine, le Marquis Deffiat & lui, qui étoient enſemble dans le Caroſſe de Monſieur, avec chacun un Sac de mille francs en piéces de 30. ſols ou écus, dont il ne reſtoit rien à la fin de la joutnée. Ces largeſſes aquirent le cœur des peuples à ce Prince, qui étoit fort affable d'ailleurs. Il attendoit avec impatience des nouvelles de l'Expedition, qu'il croyoit que le Roi devoit faire en Flandre, lorſqu'un Courier lui aporta celle du retour de Sa Majeſté à Verſailles.

Avantage que le Roi pouvoit remporter ſur les Ennemis. *Mém. Id. Ibid.*

Il en fut ſurpris & fâché en même tems. Car le Roi, dit toûjours l'Auteur de ces Memoires, s'étoit vû en état à Gemblours d'accabler le Roi Guillaume, qui étoit à l'Abbaye du Parc ſous Louvain, qu'il n'oſoit abandonnet. Ce Prince n'avoit que 40000. hommes, lorſque le Roi pouvoit marcher à lui des deux côtez de Bruxelles, avec deux Armées de 60000. hommes chacune. Ce Prince effectivement ſe croyoit perdu, lorſqu'il aprit que le Roi étoit parti pour Verſailles, & qu'il envoyoit Monſeigneur en campagne avec une grande partie de ſes forces. Cette nouvelle lui parut ſi peu vrai-ſemblable, qu'il ne pouvoit y ajoûter foi, & qu'il ſoupçonnoit quelque ſupercherie. On n'a jamais bien ſû de qui venoit ce conſeil; on ſoupçonna ſeulement Madame de Maintenon de l'avoir ſuggeré, ſur ce que le Roi avoit eu quelques accès de fiévre. Ce fut bien en effet un conſeil de femme, que les Miniſtres deſavoüerent auſſi bien que M. de Luxembourg. Auſſi cette retraite ne fit-elle pas honneur au Roi, qui ne ſe trouva plus depuis à la tête de ſes Armées, où il avoit toûjours été heureux. Elles proſpererent encore le reſte de cette campagne ſous les ordres du Duc de Luxembourg.

Feinte du Duc de Luxébourg pour attirer les Alliez à une action.

Ce Général avoit envie de ſurprendre Liége, mais les Alliez avoient fait des lignes très-fortes ſous cette Place, & y avoient laiſſé 30000. hommes pour les garder. Le Duc de Luxembourg fit tous les apprêts neceſſaires pour les attaquer; mais ayant apris que les Alliez, qui étoient plus foibles que lui s'étoient retirez vers Layette, il réſolut de les ſuivre bruſquement pour les attirer à une action. N'ayant pû y rëüſſir, il fit attaquer Hui, par le Maréchal de Villeroi, qui l'obligea de ſe rendre en peu de jours, pendant qu'il s'avança vers la Ville de Liége, dont il alla reconnoître les nouveaux Retranchemens. Cette démarche obligea le Roi d'Angleterre de faire un Détachement de dix Bataillons, pour en renforcer la garniſon, dans la penſée que les François étoient réſolus de l'aſſiéger. L'ordre que le Duc de Luxembourg avoit donné à ſes Troupes de faire des faſcines, étoit ce qui avoit fait naître ce ſoupçon. Mais le General François qui ne l'avoit fait que dans la vûë de donner le change au Roi Guillaume, voyant l'Armée des Alliez affoiblie par le Détachement envoyé à Liége, & par un autre de quinze mille hommes ſous les ordres du Duc de Vvirtemberg, décampa tout d'un coup, & après une marche de ſept lieuës, arriva avec la Cavalerie de la Maiſon du Roi à la vûë du camp des Alliez près de Neershefpen.

Situatiõ de l'Armée des Alliez.

Le Roi d'Angleterre ne douta point alors que les François n'euſſent deſſein de l'attaquer, aprés qu'il eût été les reconnoître avec le Duc de Baviére. Ces deux Princes reſolurent de les attendre, perſuadez que la victoire ſeroit extrêmement diſputée à la faveur de leurs Retranchemens, nonobſtant la ſupériorité de l'Armée Françoiſe. Ils mirent leur Armée en bataille durant la nuit. L'Aîle droite s'étendoit depuis le Village d'Elixem & le Château de Vvang ſur la Riviére de Gheete, juſqu'au Village de Nervvinde, étant couverte d'un petit Ruiſſeau, de Hayes, & de Chemins

1693. creux. Une Brigade compoſée de cinq Bataillons étoit devant cette Aîle près de Laren, ayant vis-à-vis l'Infanterie de Brandebourg & de Hanover. Le Roi d'Angleterre ayant trouvé le terrain fort ouvert depuis Vvinden juſqu'à Neerlanden, fit faire un Retranchement pendant la nuit, & mit derriére tout le reſte de ſon Infanterie, après avoir jetté quelques Bataillons dans Neerlanden. L'Aîle gauche commençoit vers le Village de Dormal, couverte du Ruiſſeau de Landen, & s'étendoit juſques vers Neerlanden: tout ce camp étoit bordé de près de cent piéces de canon.

Diſpoſition de celle de France.

Pendant que les Alliez paſſoient la nuit à ſe retrancher, le Duc de Luxembourg rangeoit ſon Armée en bataille. Il la fit marcher à la pointe du jour ſur deux lignes, vers la hauteur de Sainte Gertrude, d'où elle s'avança vers les Retranchemens des Alliez du côté de Vvinden. A leur aproche l'Artillerie des Alliez commença a tirer. Cependant le Duc de Luxembourg ayant fait quitter à ſes Troupes le milieu de la plaine, fit filer ſon Infanterie à la droite des Alliez vers les Villages de Vvinden & de Laren, & à leur gauche vers celui de Neerlanden. Elle étoit ſoutenuë de la Cavalerie qui marcha du côté de la plaine, & d'un corps que le Général François fit paſſer du côté du Ruiſſeau de Landen, pour tenir en haleine l'Aîle gauche, pendant qu'il feroit ſes plus grans efforts ſur la droite, qu'il fit attaquer peu de tems après. Mais ſes Troupes furent repouſſées par tout avec tant de vigueur, qu'elles commencerent à ſe rebuter.

Bataille de Landen ou de Nerwinde le 29 Juil.

Le Duc de Luxembourg apréhendant les ſuites de ſe talentiſſement, prit alors ſon chapeau à la main, & parcourut les Rangs en criant, *qu'ils ſe ſouvinſſent de la Gloire de la France*. La charge recommença là-deſſus à la gauche des François, mais toûjours avec perte, & ſans aucun ſuccès, par les bons ordres du Roi d'Angleterre & du Duc de Baviére, & par la bravoure des Princes de Brandebourg & de Hanover à la tête de leurs Troupes. Cette ſeconde attaque fut ſuivie d'une ceſſation d'Armes, qui préſageoit une retraite de la part des François. Le Maréchal de Bouflers fut d'avis de prendre ce parti, plûtôt que de riſquer la défaite de l'Armée; mais le Duc de Luxembourg, qui trouvoit ſa gloire intereſſée dans cette démarche, fit un corps de toute ſa Cavalerie, & la mena lui-même contre la Droite des Allicz, où le feu commençoit à diminuer par le défaut des Munitions. Il força le Village de Vvinden, où ayant fait ouverture, la Cavalerie ſoûtenuë de l'Infanterie qui étoit dans les Hayes, commença à paſſer, conduite par le Duc de Villeroi. Les premiers Eſcadrons furent d'abord repouſſez; mais l'Infanterie des Alliez ne pouvant plus ſouffrir le feu qui lui venoit du flanc du Retranchement, fut obligée de ſe retirer. Comme le canon de ce côté-là n'étoit plus bien ſervi, la Cavalerie paſſa en foule, & commença à s'étendre vers leur gauche le long des Hayes, occupées par l'Infanterie Françoiſe.

La victoire ſe declare pour les François.

Dès que les François eurent formé quelques Eſcadrons, ils chargerent les Troupes de Brandebourg & de Hanover; & profitant d'un mouvement de celles-ci pour les mettre en deſordre, ils paſſerent en même tems à leur gauche & renverſerent les Eſpagnols, qui étoient à la droite de la Cavalerie de Hanover. Le Roi d'Angleterre n'oublia rien pour les ſoûtenir en faiſant avancer une partie de ſon Aîle gauche; mais comme elle étoit trop éloignée, les François ne lui donnerent pas le tems de ſe former; ils attaquerent en flanc la Cavalerie Hollandoiſe qui étoit à la gauche, & la renverſerent, avant que les Anglois fuſſent en ligne; de maniére que ceux-ci furent obligez de charger comme ils ſe trouverent, ce que quelques-uns firent avec ſuccès. Cependant la droite

Digitized by Google

1693. ayant été obligée de repaſſer la Riviére, les Anglois ſe trouverent environnez. Le Roi d'Angleterre envoya ordre là-deſſus à ſes Généraux, & à l'Aîle gauche de ſe retirer à Leuve; les Dragons & les Grenadiers de ce Prince par Dormal, & l'Infanterie avec une partie de la Cavalerie de la gauche par Oſmal : ce qui fut executé ſans que les François, qui formoient deux lignes de Cavalerie ſur la hauteur, entrepriſſent de les attaquer dans leur retraite. Ce Prince ſe voyant donc envelopé, après avoir donné ſes ordres par tout, fut obligé de paſſer la Riviére, & eut bien de la peine à gagner le Pont, qui avoit été fait au Village de Neershelpen. On attribua la perte de cette bataille au Sr. Goulon, habile Ingenieur, qui commandoit l'Artillerie, & qui avoit diſcontinué de tirer; ce qui donna lieu à la Cavalerie Françoiſe d'entrer dans le camp. Goulon voulut ſe diſculper ſur les ordres d'un Officier Général, qui le déſavoüa; ce qui ſe termina par la diſgrace de cet Ingenieur, parce qu'il étoit moins conſiderable.

Les François ne profitét point de leur victoire. *Mémoires de M.L.M. D.L.F.*

Le Duc de Luxembourg, faute de pain, à ce qu'il dit, ou d'argent pour finir la guerre, ne ſuivit pas ſa victoire, comme il l'auroit pu. Il eſt vrai auſſi que quoique vainqueurs, la perte des François fut grande, auſſi bien que la fatigue qu'avoit euë l'Armée pendant quelques jours. Cette bataille fut des plus ſanglantes, & pouvoit être déciſive, ſi l'on en eût profité. Mais les Généraux François ont toûjours ſi fort craint la Cour, que l'apréhenſion d'être perdus par le mauvais ſuccès, les a fait s'arrêter aux premiers avantages qu'ils ont remportez, ſans ſonger à les pouſſer à bout. On ne peut attribuer ce procedé qu'à cette malheureuſe politique de ne penſer qu'à plaire au Roi; en quoi la plûpart des Généraux furent preſque auſſi coupables que les Miniſtres. M. le Duc de Chartres, qui commandoit la Cavalerie, ſe ſignala fort en cette occaſion; après avoir enfoncé les deux premiéres lignes des Ennemis, il fut repouſſé par la troiſiéme, & en danger d'être pris, s'il n'eût tué lui-même d'un coup d'épée un de ceux qui le pourſuivoient. Outre un grand nombre de Soldats tuez dans cette bataille, il y périt pluſieurs Officiers & autres perſonnes de marque, parmi leſquels furent le Prince Paul de Lorraine de l'Ile bonne, Frere du P. de Commerci, le Duc d'Uſez, le Comte de Monchevreüil, le Marquis de Chanvalon, &c. Enfin ſi le Duc de Luxembourg eut la victoire, elle lui couta cher, ce qui fit dire à M. le Dauphin, qu'une ou deux batailles comme celle-là, ſuffiſoient pour ruiner entiérement l'Armée. 1693.

Grande diſette dans le Royaume.

L'on ne pouvoit fournir à la ſubſiſtance de tant de Troupes qu'il falloit pour ſoûtenir la guerre, qu'en épuiſant le Royaume où la diſette de blé étoit déja très-grande par tout. Les Munitionaires du Roi avoient ſi fort dégarni la plûpart des Provinces, que la cherté en étoit beaucoup augmentée. On en murmura en pluſieurs endroits, & particuliérement en Normandie. Les pauvres s'y attrouperent & ceux des environs de Caën ſe mirent en poſture de s'opoſer aux ordres que les Munitionaires avoient reçus; ce qui les embaraſſa fort dans la Commiſſion dont ils étoient chargez, de fournir les Magazins pour la ſubſiſtance des Troupes, qui devoient être ſur les Côtes de ce Païs-là. La même choſe arriva auſſi dans le département de Roüen, tellement que l'Intendant de cette Ville, apréhendant une Sédition, fit pendre quelques pauvres, afin d'épouvanter les autres. Mais cette expédition, au lieu de les intimider, ne ſervit qu'à en irriter un grand nombre qui crierent à la faim, & qui déclarerent qu'ils aimoient autant être pendus, que de mourir faute de nourriture. Il y eut dans toutes les Provinces diverſes Familles & des Villages

1690. lages entiers qui déſerterent ſur les Frontiéres, & où la pauvreté en réduiſit pluſieurs à mourir de faim. On trouva des Païſans morts ayant la bouche remplie d'herbes a demi màchée, dont aparemment ils s'étoient nourris pendant pluſieurs jours. Sept hommes extenuez par la faim s'étant preſentez à Roüen devant la Maiſon de l'Archevêque, ce Prélat leur envoya de l'argent & du pain; mais ils le refuſerent, diſant qu'ils n'avoient plus beſoin que d'un Confeſſeur. En effet ils moururent peu de tems après, & leurs corps ayant été ouverts, on n'y trouva point d'autre aliment que de l'herbe.

Murmures des peuples contre Mr. de Luxembourg.

Ces calamitez & la perte de quantité de braves gens réduiſirent tout le Royaume dans une grande conſternation. Le Duc de Luxembourg à ſon retour à Paris eut le déplaiſir de voir encore en deüil les plus illuſtres familles de France, comme cela étoit arrivé après la bataille de Fleurus, par la perte d'un nombre infini d'Officiers de la premiere diſtinction. Mais quand il s'agiſſoit de la gloire du Roi, le ſacrifice de tant de perſonnes de marque étoit compté pour rien. A la Cour on combloit d'honneurs le Général, qui avoit acheté ſi cher le gain d'une bataille; mais hors de la Cour on l'accabloit de reproches. S'il avoit la bienveillance du Roi, le peuple ſe déchaînoit contre lui Un grand nombre de Dames vinrent le viſiter au retour de la campagne, pour lui reprocher la mort de leurs Enfans. Elles le menacerent de mettre le feu à ſon Hôtel, s'il ne leur procuroit des penſions ou d'autres bienfaits de la Cour, pour ſoulager leur douleur. Le Duc pour les apaiſer leur promettoit tout le crédit qu'il avoit auprès du Roi, & les renvoyoit contentes, en attendant l'effet de ſes promeſſes. Mais tout cela n'aboutiſſoit a rien; car le Roi ſe ſeroit ruiné s'il lui avoit falu donner des penſions à toutes les Veuves qui avoient perdu leurs Maris, ou aux Meres qui étoient privées de leurs Enfans. Que peut-on dire autre choſe, ſinon que le Duc de Luxembourg faiſoit ſon devoir en executant les ordres de la Cour? C'étoit au Roi qu'il faloit imputer les malheurs de la guerre, & la perte de tant de ſang qu'on y répandoit. Le Maréchal voyoit à la tête de l'Armée ennemie deux Princes guerriers, les plus grans Capitaines du Siécle. Pouvoit-il ſans perdre beaucoup de monde les attaquer dans leurs Retranchemens? On lui a toûjours oüi-dire qu'on ne pouvoit trop cherement acheter la Victoire. 1691.

Siége de Charleroi.

La priſe de Charleroi fut le fruit de celle de Nervvinde; le Marquis de Villeroi ayant été chargé d'en faire le ſiége, y fit ouvrir la tranchée le quinze Septembre par le Duc de Roquelaure, & pouſſa les attaques avec beaucoup de vigueur; il ne put pourtant obliger le Gouverneur de la Place à ſe rendre, qu'au bout de trois Semaines. Ce ſiége fut funeſte au jeune Comte de Broglio, au Sieur de Marigni, Enſeigne aux Gardes, & à 4. à 5. mille ſoldats. Les Marquis de Charôt & de Pluvaux y furent bleſſez.

Siége de Rheinfelds levé par les François.

Les Armes de France n'avoient pas eu un ſuccès auſſi favorable en Allemagne au commencement de l'année. Le Marquis d'Harcourt ayant aſſiégé Rheinfelds, fut obligé de ſe retirer peu apres à l'aproche d'un corps de Troupes Allemandes, avec perte de pluſieurs Soldats, abandonnant ſon Artillerie, ſon Bagage & ſes Munitions.

Sacagement d'Heidelberg.

Mais l'Armée du Roi fut plus heureuſe dans le Palatinat; ſi c'eſt un bonheur de porter par tout où l'on paſſe la déſolation & le ravage. Le Maréchal de Lorge qui la commandoit ayant paſſé le Rhin, s'avança juſqu'à Heidelberg qu'il aſſiégea. On ne peut mieux juger des deſordres affreux qui furent commis dans cette Ville, & de la déplorable extrêmité où elle fut réduite par les Fran-

1693. çois, qu'en liſant cette Lettre écrite du lieu même.* *Le dix ſept de Mai on eut avis que les François avoient paſſé le Rhin pour nous aſſiéger, & toute la Ville fut en allarme. Le lendemain les François ne paroiſſoient pas, le tumulte s'apaiſa. Mais le mardi 19. on vit paroître leurs Troupes à Vviblingen & à Rhorbarch, qui ſe vinrent poſter le ſoir devant la Porte de Spire derriere les Vignobles, & hors de la portée du Canon. Ils firent conſtruire un Pont de batteaux ſur le Neker qu'ils acheverent dans un jour. La nuit du 9. au 20. M. de Melac vint prendre poſte avec une partie de l'Armée ſur la Montagne qui eſt derriere le Château, nommée Koningſtuhl, de ſorte que nous nous vîmes inveſtis. Pendant ces deux jours ils demeurerent tranquilles ſans ouvrir la terre, ni élever les Batteries, comme on a accoûtumé de faire dans un Siége. Le 21. à cinq heures du ſoir, les Ennemis ſortirent de leur Camp, & vinrent ſe ranger en Bataille devant la Porte de Spire, ce qui fit croire à pluſieurs que le Prince de Bade venoit à nôtre ſecours, & à d'autres qu'on ſe preparoit à donner aſſaut. Mais ce n'étoit ni l'un ni l'autre, & le dernier n'étoit pas neceſſaire, puiſque le Commandant ſur la minuit fit enclouer les Canons des Remparts au nombre de vingt, diſant qu'il falloit empêcher les Ennemis d'en profiter. Il donna auſſi ordre de ruïner les Magazins des proviſions de l'Electeur de Saxe, & il fit retirer tous les ſoldats qui gardoient les poſtes. Les Ennemis s'étant enſuite avancez, il ne leur fut pas difficile de ſe rendre Maîtres des Remparts, qui n'étoient plus gardez. Ils chaſſerent dans la Ville toutes les Milices & les Bourgeois qui étoient dans les Fauxbourgs, & ayant trouvé la porte du milieu ouverte, ils entrerent dans la Ville, pendant que nos ſoldats & Bourgeois ſe retiroient pêle mêle avec les femmes & les enfans au Château. Le Commandant avoit pris les devans avec les autres Officiers: & comme la foule étoit grande, il y en eut beaucoup d'étouffez & d'écraſez, & d'autres tuez par les Ennemis, qui n'épargnerent pas même ceux qui s'étoient ſauvez dans les Egliſes & dans les Cloîtres, ayant pillé ces lieux de même que tous les autres, & dépoüillé tout nuds ceux qu'ils ne voulurent pas prendre la peine de maſſacrer. Leur impieté alla juſques à violer les femmes dans les Egliſes, enlever les Vaſes ſacrez, ouvrir les Tombeaux des Electeurs, dépoüiller de tous les ornemens des Corps embaumez, repandre les Oſſemens, & emporter le plomb des Cercueils. On dit qu'ils couperent la tête au corps de l'Electeur Charles Loüis, (C'étoit le Pere de Madame la Ducheſſe d'Orleans Doüairiére) & qu'ils le traînerent avant que de le mettre en piéces. Enfin, on ne ſauroit raconter ſans verſer des larmes, ni entendre ſans horreur, toutes les cruautez qu'ils ont commiſes. Je fus preſervé avec d'autres par une grace particuliere de Dieu, & par la faveur d'un Officier qui nous avoit connus ci devant. Sur les cinq heures du ſoir le feu étant à tous les coins de la Ville, il nous fit conduire au Château, où nous eûmes un nouveau ſujet de frayeur; car le Commandant ne voulant pas ſe rendre à moins qu'on ne lui accordât des conditions honorables, les François lui firent dire, que ſi dans ſix heures il ne ſe rendoit, ils l'alloient bombarder: ce qui auroit abîmé la plûpart des Habitans, qui étoient preſque les uns ſur les autres dans la cour du Château. Enfin le 22. on capitula, & le 23. la Garniſon ſortit avec ſes armes, mais ſans tambour. On la conduiſit à Simzheim; & les Bourgeois a Neker-Els & à Eberbach. Comme c'étoit dans la nuit, toute cette multitude d'environ quinze mille ames ſe trouvant le long du Neker dans les bouës, ſans aucuns vivres, il y en eut pluſieurs qui moururent en chemin, d'autres qui ſont reſtez malades dans les Villes & Villages, où ils meurent de miſere.* 1693.

* Extrait d'une Lettre d'un Bourgeois d'Heidelberg, du 17. de Juin 1693.

1691. *Perſonne n'a pû ſauver la moindre choſe. C'étoit une pitié d'entendre les clameurs, le mari croyant avoir perdu ſa femme, la femme ſon mari, les peres & les meres leurs enfans. Pluſieurs femmes groſſes accoucherent en chemin, & leurs enfans qui reſterent furent mangez par les chiens.*

Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris à l'occaſion de cette cõquête

Malgré ces horreurs qu'on ne peut lire ſans fremir, le Roi ne laiſſa point de ſe féliciter de cette conquête. Il écrivit une Lettre à l'Archevêque de Paris, pour faire chanter un *Te Deum* en actions de graces; & ſous prétexte que ce Monarque diſoit dans cette lettre, *j'ai ordonné à mon Couſin le Maréchal de Lorges de ſe rendre maître d'Heidelberg, & il a executé mes ordres*; quelques flateurs firent une alluſion profane de ces paroles à celles de l'Ecriture, qui étoient dans le Mandement du même Archevêque, où il eſt dit, en parlant de Dieu: *il a parlé & tout a été fait; il a commandé, & tout a été créé.* Ce qui donna lieu à cette réponſe, que pour parler plus juſte, par rapport au ſaccagement de cette Ville, il auroit falu dire, *il a commandé, & tout a été détruit.* Ce n'eſt pas là la ſeule occaſion où les François ayent parlé du Roi, comme de la Divinité *; mais ſi la ſuprême puiſſance en eſt un Caractére, il faut avoüer que celle de Louis XIV. ne lui fit pas toûjours honneur; puiſqu'elle ne lui attira de la part de ſes Sujets qu'une obéiſſance d'Eſclave, qui eſt une marque bien équivoque de l'aquieſcement du cœur. Il ne faut pas croire que les Troupes Françoiſes ſe fiſſent un barbare plaiſir d'executer des ordres auſſi ſanguinaires, que ce qui fut pratiqué à Heidelberg. Excepté quelques ſoldats, dont la fureur brutale, animée par le ſang & par le carnage, va toûjours au dela des bornes qu'on lui preſcrit, les autres n'obéiſſoient qu'à regret; & l'aveugle licence qui entraine ſouvent plus loin qu'on ne voudroit aller, eut apparemment plus de part que le cœur à cette execution cruelle. On ſait même avec quel déplaiſir les Officiers ſe virent forcez d'y conſentir. Combien n'y en eut-il pas qui ne purent voir d'un œil ſec tant de déſaſtres affreux, & qui payerent de leur bourſe les ravages & les incendies dont ils portoient l'ordre entre leurs mains? Déplorable ſituation des Sujets obligez de ſervir dans une guerre, dont il ne leur eſt pas permis d'examiner les motifs; mais plus déplorable encore celle du Prince, qui les contraint à de tels effets de leur ſoûmiſſion!

1693.

Suite de la priſe d'Heidelberg.

La conſternation où ſe trouverent les Provinces des environs du Rhin après la priſe d'Heidelberg, donna lieu de croire qu'elle pourroit être ſuivie de conquêtes plus conſiderables. Le Roi envoya M. le Dauphin avec vingt-cinq à trente mille hommes, pour ſe mettre à la tête de l'Armée du Maréchal de Lorge. Celui-ci ayant fait raſer les Fortifications de la Place qu'il avoit priſe, & démoli le Château, paſſa le Nékre à Ladenbourg, d'où il détacha le Marquis de Chamilli, avec un corps de Troupes pour aller attaquer le Bourg de Zwvingenberg: il y avoit mille Grenadiers des Impériaux, qui après s'être défendus vigoureuſement, furent forcez & preſque tous faits priſonniers. Le Prince d'Epinoi & le Comte de Vaubecourt furent bleſſez dans cette attaque.

Mr. le Dauphin vient commander en Allemagne.

Quand M. le Dauphin fut arrivé peu de jours après au dela du Rhin avec les Troupes qu'il amenoit, il ſembloit que l'Allemagne alloit être envahie par ce Prince à la tête d'une Armée de 80. mille hommes. Neanmoins le Prince de Bade, dont les Troupes ne paſſoient pas le nombre de 30. mille, ayant fait

* *Voyez entr'autres le* Panégyrique *prononcé au mois de Mai de cette année à St. Germain en Laye, par* Mr. le Maire, *Profeſſeur en Humanité, où il dit que le Roi étoit:*

Os humeroſque Deo ſimilis.

C'eſt-à-dire:

„ Dans ſon Port & ſur ſon Viſage
„ D'une Divinité ce Roi porte l'Image.

1693. fortifier Hailbron, Ville de la Suabe sur le Nékre, & ayant fait camper son Armée entre cette Ville & Lauffen, rompit tellement les mesures des François, que ne sachant à quel dessein se fixer, ils passèrent une partie de la campagne à exiger des contributions, après s'être emparez de quelques lieux sans défenses. Elles leur coûterent portant chet, par les divers Détachemens que le Général des Impériaux envoya contr'eux, & qui leur firent périr un grand nombre de Troupes. Le Dauphin connoissant ensuite qu'il ne pouvoit avec sureté s'avancer dans le Pais, tant que les Impériaux occuperoient le poste avantageux où ils étoient, se mit en état de les attaquer, ayant fait marcher son Armée sur sept colomnes vers les Hauteurs d'Ottmarsheim à un quart de lieuë de leur camp. Mais après l'avoir reconnu lui-même de fort près, accompagné des Maréchaux de Lorge & de Choiseul, tant du côté de leur droite, vers Lauffen, retranchée par des Redoutes & par deux Ravines inaccessibles, que vers leur gauche fortifiée par des Hauteurs, garnies de Batteries en grand nombre, & à couvert d'un bois & d'un marais vers Hailbron, il se retira, & repassa le Nékre quelques jours après. Il repassa ensuite le Rhin, abandonnant Heidelberg, & tous les autres postes dont ses Troupes s'étoient emparez, peu satisfait (comme il le témoigna dans la suite étant de retour a Versailles,) d'une campagne qui avoit aquis tant de gloire au Général des Impériaux.

prise de Roses en Catalogne.

Les Troupes de France, qui agissoient en Catalogne sous les ordres du Maréchal de Noailles, trouverent moins d'obstacle à leurs entrepriſes. Celle que fit ce Général sur la Forteresse de Roses, assisté des Vaisseaux & des Galéres qui la serroient par mer, sous les ordres du Comte d'Etrées, & du Chevalier de Noailles, eut un succès heureux : ayant obligé en peu de jours Don Pedro de Robles, qui en étoit Gouverneur, à capituler, après avoir reçu une blessure à un bras qu'il lui falut couper. Le Chevalier des Adrets fut tué à ce Siége. Cette conquête fut suivie de la réduction du Fort de la Trinité, sans que le Duc de Medina Sidonia, qui commandoit l'Armée Espagnole, se mît en état de s'y opposer. Quoi qu'on le crût assez fort pour entrer dans les Terres de la domination de France, il resta campé aux environs de Girone, qu'il mit à couvert des entrepriſes des François. 1693.

Campagne d'Italie.

La fortune ne se démentit point en Italie à leur égard. Quoique le Roi eût échoüé dans ses Negociations secretes auprès du Duc de Savoye, pour le détacher de la liaison qu'il avoit avec l'Empereur, & ses Alliez : quoiqu'il eût agi avec aussi peu de succès auprès du Pape, & des Princes & Etats d'Italie, pour les mettre dans ses interêts, sous pretexte de leur commune défense; & que la conspiration tramée ensuite avec ceux de Mondovi pour surprendre Coni, n'eût pu parvenir à son effet; néanmoins l'Armée Françoise, commandée par M. de Catinat, rompit les mesures des Alliez, qui se trouverent au commencement de la campagne fort supérieurs en forces. Ils s'étoient avancez au pié des Alpes sans opoſition, & s'étoient d'abord flatez de se rendre Maîtres de Pignerol, après avoir pris les Forts Ste Brigitte & de la Perouse, près de cette Ville, qu'ils avoient bombardée ensuite. Mais le General François qui étoit demeuré jusqu'alors dans l'inaction au haut des Alpes, pour n'avoir pas eu des forces suffisantes à leur opoſer, ayant enfin reçu un renfort considerable de Troupes, descendit de ces Montagnes où il n'avoit fait jusqu'alors que le personnage de Spectateur. Le Duc de Savoye & les autres Generaux des Alliez l'ayant su, ils décamperent des environs de Pignerol, après avoir fait sauter le Fort Sainte Brigitte; ils marcherent ensuite vers la Mar-

1693. saille, & attendirent l'Armée Françoiſe, ſuivant le ſentiment du Duc de Savoye, mais contre l'avis du Prince Eugene, du Comte Caprara, & du Duc de Schomberg. 1693

Bataille de la Marſaille le 4. Octobre.

Le lendemain l'Armée Françoiſe ſe trouvant ſur les Hauteurs entre Orbaſſan & Pioſaſque, s'aprocha de celle des Alliez. Mr. de Catinat jetta quelques Dragons dans le Village de Piaſco, pour couvrir ſon Aîle droite, & après avoir fait canonner la gauche des Alliez, il la fit attaquer quelques heures après par vingt mille hommes, qui fondirent deſſus la Bayonnette au bout du fuſil. Ils furent d'abord repouſſez; mais le Général les ayant ranimez par ſa preſence & par ſes diſcours, ils retournerent à la charge, ſoûtenus de leur Cavalerie. Ils attaquerent en front & en flanc celle de Naples & de Milan, qui ſe voyant contrainte de plier, malgré les efforts du Prince de Commerci, & du Marquis de Leganez, rompit la Cavalerie Allemande qui la couvroit. La Gendarmerie Françoiſe étant ſurvenuë alors, les Imperiaux ne furent plus en état de lui réſiſter. La ſeconde ligne des Alliez s'avança en même tems pour faciliter à la premiere les moyens de ſe rallier; mais elle fut auſſi obligée de plier, ſe trouvant découverte par la fuite de la Cavalerie.

La Victoire long-tems diſputée, demeure enfin aux François.

Durant ce tems-là, le Prince Eugene qui étoit au corps de Bataille, avec le Marquis de Parelle, & le Comte de las Torres, repouſſa les François avec beaucoup de vigueur; ce qui joint à l'avantage qu'avoient le Duc de Savoye & le Comte Caprara à l'Aîle droite, faiſoit eſperer un heureux ſuccès aux Alliez. Mais la Cavalerie Françoiſe, qui avoit pouſſé la gauche, ayant penetré juſqu'au corps de Bataille, qui ſe trouvoit découvert, l'Infanterie qui la compoſoit en fut accablée. Quoique la preſence du Prince qui l'animoit par ſon exemple, & par ſes paroles lui eût fait faire de nouveaux efforts, & qu'elle eût d'abord repouſſé la Cavalerie des François, néanmoins la ſuperiorité de ceux-ci les mettant en état de retourner à la charge, ils obligerent enfin les Alliez à ceder, après une perte de quatre à cinq mille hommes tuez & d'une partie de leur canon pris. Le Duc de Schomberg, General des Troupes Angloiſes, y fut bleſſé mortellement, après avoir vu tuër devant lui ſon Valet de chambre qui ſe mettoit en état de le garantir des coups qu'on alloit lui porter. La Saiſon trop avancée ne permit pas à M. de Catinat de profiter de ſa victoire. Son Armée ne pouvant ſubſiſter dans le Piémont ni y prendre des Quartiers, il la fit repaſſer en France.

Evenemens Maritimes.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient ſur terre entre les François & les Alliez, les deux Partis ne demeuroient pas oiſifs ſur mer. Les Anglois firent une deſcente dans la Martinique, une des Antilles, & en détruiſirent une partie avec les principales Plantations. Le Comte de Tourville, Vice-Amiral de France, & le Sieur Gabaret, vengerent peu après cette perte par celle qu'ils firent ſouffrir à la Flote Marchande que les Anglois & les Hollandois envoyoient à Smirne, & aux autres Echelles de Turquie ou du Levant. Elle étoit compoſée de 4. cens Bâtimens ſous le convoi de 23. Vaiſſeaux de guerre, commandez par le Chevalier George Roock. Comme elle étoit prête de ſortir des Ports d'Angleterre, ils firent voile avec leur Flote ſur les Côtes d'Eſpagne pour l'y attendre, & l'ayant découverte en peu de jours au Cap St. Vincent, ils la diſperſerent après en avoir pris 40. Bâtimens, le reſte fut ſauvé par l'habileté de l'Amiral Anglois.

Bombardement de St. Malo.

Ceux de cette Nation voulurent peu après ſe venger à leur tour par le bombardement de S. Malo, ayant diſpoſé pour cela une Machine, capable de ruïner la Ville ſi elle eût réüſſi. C'étoit un Bâtiment neuf, fait exprès, en forme de Galiote, d'environ trois cens Ton-

1693. neaux. Il y avoit à fond de cale plus de cent Barils de poudre couverts de Goudron, de Soufre, de Poix-réſine, d'Etoupes, de la Paille & de Fagots, ſur quoi il y avoit un rang de groſſes bordailles, percées à deſſein de communiquer le feu : & au deſſus on avoit mis plus de 340. Carcaſſes. Elles étoient compoſées de Grenades, de boulets de Canon, de Chaînons, de piſtolets chargez & envelopez dans des étoupes & dans de la toile gaudronnée, de gros morceaux de fer & de toute ſorte de matiéres combuſtibles. Elles étoient ouvertes par ſix endroits, comme par ſix bouches, dont il devoit ſortir de groſſes flammes d'un feu violent, capable de conſumer les matiéres les plus dures. Cette Machine, qui auroit fait un fracas terrible dans la Ville, venant à pleines voiles au pié des murailles où elle devoit être attachée, fut détournée par le vent, & par le canon du Fort, qui lui tira quelques volées, croyant que ce fût une ſimple Galiote; & n'ayant pu franchir une Roche où elle fut obligée de s'arrêter, elle échoüa à la portée du piſtolet de l'endroit où elle devoit être attachée. L'Ingenieur qui la conduiſoit, ſe voyant touché par la Poupe, & ſentant que le fond s'ouvroit, y mit le feu; mais l'eau de la mer empêcha qu'il ne ſe communiquât aux Carcaſſes & aux autres feux d'artifice. Le Bâtiment ſauta en l'air un moment après, & fit un bruit ſi épouvantable, qu'il ébranla toutes les Maiſons de la Ville, caſſa toutes les vitres à trois lieuës à l'entour, & renverſa les toits de plus de trois cens maiſons. Ce fut à quoi ſe réduiſit le deſſein des Anglois ſur S. Malo, où ils avoient commencé par jetter quelques bombes. Leur Machine n'ayant pas réüſſi, ils remirent à la voile le 30. Novembre, après avoir perdu pluſieurs Officiers, Soldats & Matelots. Voilà ce que porte la Relation Françoiſe. Celle des Anglois raconte la choſe un peu autrement, & dit que la Machine fut aprochée de la muraille de la Ville, où elle mit le feu en trois ou quatre endroits, après avoir renverſé une partie du Rempart. Quoiqu'il en ſoit, ils ne tirerent pas d'autre fruit d'une Expedition qu'ils avoient meditée depuis long-tems & qui doit leur avoir coûté de groſſes ſommes. La France, qui ſe croyoit Maîtreſſe de la Mer, en fut mortifiée ſans doute, mais elle en fut quitte pour la peur. 1693.

Au reſte, la campagne ayant été heureuſe pour les armes du Roi, S. M. en voulut profiter. On tint Conſeil à Verſailles, & le réſultat fut de faire une tentative auprès des Princes Alliez, pour tâcher de les porter à la Paix ou du moins de les deſunir. Pluſieurs raiſons engageoient le Roi à en venir là : l'épuiſement de ſes Finances, qui ſont le nerf de la guerre : les grandes pertes d'Officiers & de Soldats tuez dans les Batailles qui s'étoient données : le mécontentement general des peuples accablez d'Impôts & de Taxes; & enfin la mort prochaine du Roi d'Eſpagne, & les pretentions qu'il avoit à ſa Succeſſion. Ajoûtons à cela la conjoncture favorable du tems; puiſque le Roi n'en pouvoit choiſir un plus propre que celui auquel ſes armes etoient victorieuſes & triomphantes par tout. On forma donc à la Cour un projet de Paix. L'Envoyé de Dannemarck, qui réſidoit à Londres, fut prié de le propoſer à la Cour d'Angleterre. Le Nonce du Pape le communiqua a celle d'Eſpagne : & comme l'Electeur de Baviére avoit de grandes liaiſons d'amitié avec le Roi Guillaume, on crut que ſi l'on pouvoit engager ſous main ſon Alteſſe Electorale dans les interêts de la France, on ſe ſerviroit adroitement de lui pour perſuader le Roi d'Angleterre, qui étoit conſideré comme le Chef des Princes de la Ligue. Cette Negociation étoit délicate & demandoit le ſecret.

Tentatives du Roi pour deſunir les Princes Alliez. *Memoires & Négociations de Ryswick. Autres Memoires de ce tems*

Le Roi propoſoit » de rendre à l'Eſ- Propoſitions

1693. de la France.

» pagne les Forteresses de Roses & de » Belver, & tout ce qu'il avoit conquis en » Catalogne pendant la guerre: que pour » former dans les Païs-bas une Barriére » qui ôtât aux Etats Generaux toute sor- » re d'inquiétude, il feroit remettre au » Roi d'Espagne en cette consideration » Mons & Namur en l'état où elles é- » toient, & raser Charleroi : qu'il ren- » droit à l'Evêché de Liége la Ville & » le Château de Hui, & le dédomage- » roit de Dinan & de Boüillon, réüniſ- » sant pour cet effet à l'Evêché telle por- » tion du plat-Païs de Luxembourg qui » se trouveroit plus à la bienseance de » l'Evêque, & qui seroit jugée convena- » ble par des Arbitres. Qu'il consenti- » roit au rétablissement du Commerce » avec les Etats Généraux, sur le pié du » Traité de Nimégue sans y rien chan- » ger.« Le Ministre Danois qui fut char- gé de ces Propositions, ajoûta » que le » Roi de France étoit persuadé que les E. » G. seroient satisfaits de pouvoir obte- » nir des restitutions si importantes, & » de finir si avantageusement la guerre » pour l'Espagne, & pour les Alliez, » ayant auparavant fait connoître que » les Armes du Roi avoient eus, n'apor- » teroient aucun changement aux con- » ditions qu'il avoit deja proposées à » l'égard de l'Empereur, des Princes & » Etats de l'Empire, & des Ducs de Sa- » voye & de Lorraine. Le Roi déclaroit » encore que pour ne laisser aux E.G. ni » aux autres Souverains de l'Europe, au- » cun sujet d'apréhension, que pour rai- » son de quelques nouveaux Droits, il ne » voulût etendre les limites de son Ro- » yaume vers les Païs-bas, au dela de ce » qui seroit reglé par la Paix : il consen- » toit qu'en cas que le Roi d'Espagne » vint a mourir sans Enfans, le Duc » de Baviére eût les Païs-Bas, pourvu » que l'Empereur de son côté fit une » semblable Déclaration. L'Envoyé de » Dannemarck laissa aussi entrevoir sur » la fin que le Roi Très-Chrêtien recon- » noîtroit le Roi Guillaume sur le mê- » me pié que tous les Potentats de l'Eu- » rope le regardoient, & que cette con- » dition n'arrêteroit jamais une Paix » générale. 1693.

Comment elles furent reçuës.

Tout cela néanmoins ne fut pas capable d'ébranler ce Prince, qui, plus attentif à l'interêt commun qu'au sien propre, jugea qu'il étoit necessaire de continuer la guerre, pour avoir une Paix plus avantageuse que celle qu'on offroit. Le Roi ne s'arrêta point à cette demarche auprés du Roi d'Angleterre ; il dépêcha une personne de confiance au Duc de Baviére pour le porter à entrer dans ses sentimens, & à les persuader au Roi d'Angleterre, avec lequel il avoit, comme j'ai dit, de grandes liaisons. L'Agent de France fit connoître à cet Electeur, » que s'il pouvoit insinuer au Roi Guil- » laume d'accepter les offres de Paix » proposées dans le Memoire qui lui a- » voit été presenté par l'Envoyé de Dan- » nemarck, le Roi T. C. lui feroit pre- » sent d'un million de livres & lui assu- » reroit d'ailleurs, à lui & à ses Héri- » tiers, la possession des Païs-Bas, au » cas que le Roi d'Espagne vint à mou- » rir sans Enfans. Ces offres étoient bien capables de flater agréablement le Duc de Baviére ; cependant aprés avoir été quelques jours a y faire réfléxion, il marqua qu'il ne pouvoit prendre aucun engagement à ce sujet, quoiqu'il fût dis- poté a obliger S. M. T. C. Le Roi voyant donc ses mesures rompuës de ce côté-là, pensa à en prendre d'autres pour parvenir a ses fins.

Le Roi envoye deux Ministres en Hollande pour le même sujet.

Il avoit envoyé des ordres à ses Ministres dans toutes les Cours, d'interposer leurs offices pour engager par toute sorte de moyens les Princes Alliez a la Paix. Le feu Roi de Pologne, qui ne doutoit pas des bonnes intentions de la France, ordonna à M. Molo son Resident à Amsterdam, de faire un voyage en cette Cour & de se rendre auprés du Roi, pour reclamer un Vaisseau Marchand

1693. apartenant à un des Sujets du Roi ſon Maître, qui avoit été arrêté par les François. En conſéquence de cet ordre, ce Miniſtre partit pour Paris, où étant arrivé, S. M. T. C. lui communiqua ſes deſſeins, & lui fit confidence de quelques particularitez, pour conduire lui-même cette affaire au but qu'elle ſouhaitoit. M. Molo remercia le Roi de l'honneur qu'il lui faiſoit & lui propoſa M. de Calliéres, avec qui il avoit contracté une grande Amitié à la Cour de Pologne, ajoûtant que c'étoit un homme très-habile & très-expérimenté, qui s'aquitteroit ſi bien de cette commiſſion que S. M. auroit lieu d'en être contente. Le Roi fit apeler M. de Calliéres, & après avoir examiné le caractere de ſon eſprit, il le chargea de cet Emploi avec M. de Harlai. M. Molo retourna en Hollande accompagné de ces deux Miniſtres juſqu'à Maeſtricht, d'où ils ne purent paſſer outre ſelon les Paſſeports qu'on leur avoit fait obtenir des E. G. Leurs Hautes Puiſſances donnerent d'abord commiſſion à M. de Dickvelt d'aller conferer avec eux; ce qui donna de la jalouſie aux autres Miniſtres qui étoient à la Haye. Les Conferences continuerent donc à Maeſtricht entre Mrs. de Harlai & de Calliéres & M. de Dickvelt juſqu'à la fin de la campagne. Le Roi d'Angleterre étant alors revenu de l'Armée, M. de Dickvelt revint auſſi à la Haye, pour lui faire part de ſes Négociations, auſſi bien qu'à Meſſieurs les Etats. Et comme le ſecret eſt l'ame des affaires, ce Miniſtre le ſut ſi bien garder, que les plus clairvoyans ne purent rien ſavoir de lui. Il fit au contraire paſſer pour des Eſpions les Agens de France, afin de mieux cacher cette Négociation. Mais les François n'ayant point offert toutes les conditions que le Roi d'Anglet. ſouhaitoit pour lui & pour ſes Alliez, les Conferences furent rompuës, & les deux Commiſſaires retournerent à Paris.

Opera tions des

Durant le cours de ces Négociations, que j'ai un peu avancées pour ne les reprendre que quand nous ſerons ſûrs de ne les plus quitter, l'Empereur agiſſoit offenſivement en Hongrie, quoi qu'avec moins d'avantage qu'il n'avoit eſperé. La priſe de la Forteresſe de Jeno dans la Haute Hongrie, & celle du Château de Dilaſcouar par le Général Heuſler au commencement de la campagne, donnerent d'abord des idées de la ſuperiorité que les Imperiaux avoient repriſe ſur les Turcs. Ces ſuccès les ayant animez à tenter de nouvelles entrepriſes, le Duc de Croy, Général de l'Armée Impériale, aſſiégea Belgrade, dans la penſée de n'y trouver qu'une médiocre réſiſtance. Mais les Turcs ayant marché au ſecours de la Place au nombre de cent mille, l'obligerent de l'abandonner, après l'avoir battuë 6. ſemaines & y avoir perdu deux à 3000. hommes. Le Comte d'Hoffkirken fut beaucoup plus heureux à l'attaque d'un corps de quatre mille Turcs près de Giula, qu'il força dans la Palanque de cette Place, où ils s'étoient retirez à ſon aproche, & dont la plûpart furent taillez en piéces. 1694.

Impe-raux en Hôgrie.

La République de Veniſe ne put réparer les pertes de l'année precedente, quoique le Doge Moroſini eût pris le commandement de l'Armée à la place du Sieur Mocenigo. Les Avantages des Armes de cet Etat ſe réduiſirent à un combat que le Sieur Delfino donna près de Vergoratz en Dalmatie, dans lequel il mit en déroute 4. à 5. mille Turcs dont 500. furent tuez, & quantité d'autres faits priſonniers.

Affaires des Venitiens.

Le Roi n'ayant pu venir à bout de deſunir les Alliez, ni de les porter à la Paix, nonobſtant ſes intrigues, & ſes offres avantageuſes, ſe perſuada qu'en continuant d'agir avec les mêmes forces, il les obligeroit enfin d'y conſentir. Il comptoit tellement ſur les nouveaux ſuccès de ſes armes, dans la campagne prochaine de 1694. qu'il réſolut de mettre M. le Dauphin à la tête des Troupes qui 1694.

Mr. le Daufin doit cõmander l'Armée en Flandre.

1694. qui devoient agir ſous les ordres du Duc de Luxembourg.

Etabliſſement de l'Ordre de S. Loüis.

Mais avant que d'en faire l'ouverture, S. M. voulut donner à ſes Officiers de nouvelles marques d'honneur, pour les engager d'autant plus à renouveller leur zele pour ſon ſervice. Elle établit en leur faveur un Ordre Militaire, ſous le nom de St. Loüis, auquel, outre les diſtinctions honorables qu'elle y attacha, elle affecta encore des revenus. On ne pouvoit être reçu dans cet Ordre qu'après avoir été dix ans Officier, & la valeur auſſi bien que les ſervices étoient dans ſon inſtitution les ſeuls titres pour y entrer. Ce nouvel Ordre eſt compoſé du Roi, qui en eſt le Grand Maître, de M. le Dauphin, des Maréchaux de France, de huit Grand-Croix, de 24. Commandeurs, & de tel nombre de Chevaliers que S. M. juge à propos. Tous ces Chevaliers portent une Croix d'or, ſur laquelle eſt l'Image de St. Loüis, & le Roi voulut que cet Ordre ne fût pas incompatible avec celui du St. Eſprit.

Recompenſes accordées aux Gens de Mer.

Les habiles Pilotes & les bons Matelots ſe reſſentirent auſſi des liberalitez du Roi. Dans cette vuë & pour exciter entr'eux une noble émulation, il fit graver des Médailles qu'on diſtribua à ceux qui s'étoient plus ſignalez. Ils les porterent comme des marques publiques & honorables de la ſatisfaction que S. M. avoit de leurs ſervices.

Marche des Frãçois au Pont d'Eſpierre.

Tout étant diſpoſé pour la campagne de 1694. qui fut appelée *la campagne de Mr. le Dauphin*, il parut qu'on avoit formé de grans deſſeins, qui devoient tomber ſur les Villes de Maeſtricht & de Liége; mais ils furent déconcertez par la prévoyance du Roi d'Angleterre à mettre ces deux Places en ſureté. Ce Prince forma même un projet dont il auroit tiré de très grans avantages, s'il n'avoit été prévenu par la diligence des François. C'étoit de ſe rendre maître du Pont d'Eſpierre, par où l'on pouvoit porter la guerre en France, & de s'emparer des Places qui appartenoient au Roi du côté de la mer. Après avoir donc campé durant un mois au Mont S. André ſur la Gheete, il marcha vers Sombref, de là à Cambron, & devança par cette marche précipitée l'Armée Françoiſe. Le Duc de Wirtemberg à la tête d'un gros Détachement, eut ordre de ſe rendre en diligence au Pont d'Eſpierre. Mais M. le Dauphin & le Duc de Luxembourg ayant penetré le deſſein du Roi d'Angleterre, firent avancer 4. mille Chevaux avec autant de Fantaſſins en croupe, qui étant arrivez les premiers à ce poſte, s'y retrancherent d'abord. Ce ne fut pas ſans avoir extrêmement fatigué les Troupes & crevé quantité de Chevaux. Le Duc de Wirtemberg y étant auſſi arrivé, fut extrêmement ſurpris d'y trouver les François retranchez de maniére qu'il ne lui étoit pas poſſible de les forcer. On ſe canonna de part & d'autre, & ce fut à quoi ſe termina cette Expedition.

Le Roi d'Angl. prend Dixmude & Hui.

Le Roi d'Angleterre tourna alors ſes penſées d'un autre côté, & ayant paſſé le Lis à Deinſe, dont il s'empara, il ſe rendit auſſi maître de Dixmude. Il fit attaquer peu après la Ville & le Château de Hui par le Baron de Heiden, Commandant des Troupes de Brandebourg, par le Général Major Coehorn, & par le Brigadier Damar, qui s'en rendirent maîtres après huit ou dix jours d'attaque; ce qui fut ſuivi de quelques avantages que remporterent les Troupes des Alliez ſur trois gros Détachemens de l'Armée Françoiſe.

Campagne d'Allemagne.

Les affaires allerent à peu près de même en Allemagne; car quoi que l'Empereur ne fût que ſur la défenſive, ſes Troupes, commandées par le P. de Bade, arrêterent d'abord l'Armée du Maréchal de Lorge, qui avoit paſſé le Rhin; & l'ayant obligée de le repaſſer, elles entrerent enſuite en Alſace, où elles ſe ſaiſirent de pluſieurs poſtes qui furent repris peu après.

1694. Les Alliez auroient eu des avantages beaucoup plus conſiderables en Italie, où les François ne pouvoient envoyer que des forces médiocres, ſi l'intelligence du Duc de Savoye avec la France n'en eût empêché le ſuccès. Le Roi n'avoit point diſcontinué depuis long-tems de ſolliciter Son Alteſſe Royale à quitter le parti des Alliez & de lui faire pour cela des offres conſiderables. Ces Négociations empêcherent le P. Eugene, General des Troupes Imperiales en ce Païs là, & Mylord Gallovvai, qui avoit ſuccedé au Duc de Schomberg, d'y former aucune entrepriſe, ayant par ſes irréſolutions affectées ſuſpendu l'execution de tous les projets. La priſe du Château de S. George, & le Blocus de Cazal, où le Prince envoya le Général Genſvvind avec deux mille cinq cens hommes de pié, & mille deux cens Chevaux, furent le terme de tous les mouvemens des Alliez: pendant que M. de Catinat étoit campé à Feneſtrelles, & le Comte de Teſſé ſous le canon de Pignerol pour les obſerver.

Affaires d'Italie.

Les mouvemens des Vaudois, quoique de peu d'éclat, inquiéterent néanmoins les Troupes Françoiſes, & troublerent ſouvent le paſſage des Convois. Ils en enleverent un dans la Vallée de Pragelas, après y avoir battu un corps de mille hommes; & repouſſerent d'autres Troupes Françoiſes dans la Vallée de S. Martin. Ils entrerent enſuite dans celle de Queiras, où ils forcerent l'épée à la main deux Retranchemens ſur la hauteur d'Iſſoar.

Mouvemens des Vaudois.

Ces échecs furent réparez par les avantages conſiderables que les Troupes Françoiſes remporterent en Catalogne ſous les ordres du Maréchal de Noailles. Ce General, ayant aſſemblé l'Armée au Boulon, paſſa le Col de Portelles, de Paniſſas, & de Pertuis dans les Pirenées, & s'avança enſuite juſqu'à Berges ſur le bord du Ter, dans le deſſein de combattre l'Armée Eſpagnole. Elle étoit compoſée de dix-huit mille hommes, ſous les ordres du Duc de Scalona, qui, à l'aproche des François, mit ſes Troupes en Bataille derriére les Retranchemens qu'il avoit faits. Le Général François ayant auſſi rangé les ſiennes à meſure qu'elles arrivoient, on eſcarmoucha peu après de l'un à l'autre bord; mais les François ayant fait avancer leur Artillerie qui étoit ſupérieure celle des Eſpagnols, obligerent ceux-ci de ſe retirer avec perte, & de ſe mettre à couvert de leurs Retranchemens & derriére des Hauteurs. L'Armée Françoiſe paſſa la journée de cette maniére, afin d'amuſer celle d'Eſpagne, & lui dérober la marche que le Maréchal de Noailles avoit projetté de faire faire à ſes Troupes la nuit ſuivante. Ce Général fit marcher l'Avantgarde vers Torroella de Mongri, & ſuivit lui-même avec le reſte de l'Armée. A la pointe du jour, les Troupes qui devoient charger les premieres defilerent le long des murailles de Torroella, & le canon fut mis en batterie entre les ruïnes d'un Pont de pierre, d'où il commença à tirer ſur les Troupes Eſpagnoles. Celles-ci ayant découvert la marche des François firent un grand feu de Mouſqueterie ſur eux. Peu apres le Sieur de Chazeron, Lieutenant Général, ſe jetta dans la Riviere du Ter, a la tête des Carabiniers François, & fut ſuivi par le Sr. de S. Sylveſtre avec les Grenadiers & un corps de Dragons.

Bataille du Ter en Catalogne.

Pendant que ces Troupes étoient encore dans la Riviere, le Duc de Scalona détacha quelques Eſcadrons, qui firent une décharge ſur les Carabiniers & retournerent auſſi-tôt vers leurs Retranchemens; mais ceux-ci les ſuivirent de ſi près qu'ils y entrerent après eux, & les en chaſſerent. Cependant les autres Troupes Françoiſes ayant continué à paſſer, ſe mirent en bataille de l'autre côté de la Riviere ſur diverſes lignes & chargerent pluſieurs fois la Cavalerie Eſpa-

Les Eſpagnols y ſont entiérement defaits.

1694. gnole, qui fit beaucoup de reſiſtance, pour donner le tems à l'infanterie de ſe retirer; mais elle fut enfin rompuë & entiérement défaite. Les François la pourſuivirent l'eſpace de 3. à 4. lieuës, quoi qu'elle eſſayat pluſieurs fois de ſe rallier. Les Eſpagnols perdirent cinq mille hommes, & 3. mille cinq cens furent faits priſonniers dans cette action, qui ne couta pas plus de 500. hommes aux François.

Priſe de Palamos.

Le Maréchal de Noailles profitant de ſa Victoire fit inveſtir Palamos, Place Maritime, défenduë par 3. mille hommes, qui, après avoir reſiſté durant ſix jours dans la Ville, y furent forcez, & ſe retirerent dans le Château. Le Sieur d'Avellenada, qui en étoit Gouverneur, capitula 4. jours après, & ſe rendit priſonnier avec 14. cens hommes qui lui reſtoient.

Priſe de Gironne & d'Oſtalric.

La priſe de Palamos fut ſuivie de celle de Gironne, qui ſe rendit après 4. jours de Tranchée ouverte. Dom Diego Carlos Svero, Gouverneur de la Place, intimidé par le ſuccès des attaques, quoique ſa garniſon fût encore de 3. mille cinq cens hommes, battit la chamade & demanda à capituler. Le Maréchal de Noailles marcha quelques jours après à Oſtalric, après avoir détaché auparavant le Sieur de Quinſon, Lieutenant Général, & le Comte de Longueval, Maréchal de Camp, avec douze cens chevaux, mille hommes de pié, & huit cens Miquelets, pour l'inveſtir. Ce Détachement étant arrivé devant la Place ſur les 3. heures du matin 18. Juillet, mit en fuite un parti de 50. Cavaliers, détachez de l'Armée Eſpagnole, qui étoit campée à Granolles ſur le chemin de Barcelone, & s'empara du Fauxbourg d'Oſtalric, & d'une Tour qui étoit à l'entrée. Les François travaillerent en même tems à percer les maiſons pour s'aprocher à couvert de la Porte de la Ville, & couperent la ruë par une Traverſe afin d'y placer du canon. Le Maréchal de Noailles étant arrivé quelques heures après, en fit mettre 4. piéces en Batterie dans la Traverſe, pour battre la Porte & un Réduit qui étoit au devant. Les Aſſiégez craignant d'être emportez d'aſſaut, firent retirer la garniſon au Château, après quoi les Habitans ſe rendirent. Les Troupes Françoiſes qui étoient déja attachées aux murailles, entrerent peu après dans la Ville ſans avoir tiré un ſeul coup de Canon. 1694.

Les François ſe rendent auſſi Maîtres du Château de cette derniére Place.

Le Général François ordonna auſſitôt une attaque du coté de la campagne, & fit travailler dans la Ville à faire des logemens le plus près qu'il fut poſſible du Château. La ſituation avantageuſe de la Place, défenduë par ſept cens hommes de Troupes choiſies, donnoit lieu de croire que le Siége dureroit quelques jours; cependant le lendemain ſur le midi deux Grenadiers François étant incommodez par les pierres que les Aſſiégez leur jettoient, ſortirent du poſte avancé où ils étoient, & l'un d'eux étant monté ſur la muraille du premier Retranchement, vit qu'une partie des Eſpagnols l'abandonnoit, & que l'autre témoignoit peu de réſolution. Ce Grenadier ayant la-deſſus aidé ſon compagnon à monter, appela ſes camarades, & ſe jetta dans le Retranchement, où il fut ſuivi par d'autres Grenadiers & par les Détachemens qui étoient dans les poſtes avancez. Les Aſſiégez furent enſuite chaſſez de ſi près par les Aſſiégeans, que ceux-ci entrerent dans le ſecond Retranchement par la barriére, forcerent de même tous les autres, & ne s'arrêterent qu'à une Paliſſade où les Eſpagnols firent ferme quelque tems. Ils y furent pourtant bien-tôt forcez par les François, qui entrerent mêlez avec eux dans le Château. Les Aſſiégez mirent alors les armes bas, & demanderent quartier, ce qui leur fut accordé. Ceux qui étoient dans les dehors ayant voulu ſe ſauver dans les Bois, y furent arretez par les

1694. Dragons qui y étoient poſtez, qui en tuerent une partie, & firent le reſte priſonnier; en ſorte qu'il n'échapa point un ſeul homme de la garniſon: une partie ayant été tuez, & 500. faits priſonniers avec le Gouverneur.

Ils manquent leur coup ſur Barcelone.

On ne doutoit point après ces avantages que le Maréchal de Noailles ne formât le Siége de Barcelone, comme il avoit été réſolu dans le Conſeil de France. Le Maréchal de Tourville étoit arrivé dans ce deſſein avec une Eſcadre à la Rade de Roſes, où il avoit été joint par l'Eſcadre du Chevalier de Château-Renaud, & par les Galéres de France, ſous les ordres du Chevalier de Noailles. Mais dans le tems que l'Armée Françoiſe ſe preparoit à cette Expedition, & qu'elle étoit campée à Blanes, petite Ville maritime près de Barcelone, l'Armée Navale des Alliez, commandée par l'Amiral Ruſſel, le Contre-Amiral de Neville, & le Vice-Amiral Calembourg, compoſée de 136. voiles de toute grandeur, & de 74. Vaiſſeaux de Ligne, arriva devant Barcelone; ce qui obligea la Flote Françoiſe de ſe retirer avec précipitation dans les Ports de Provence où elle demeura enfermée durant tout l'Eté. On rejetta la faute de ce deſſein échoüé ſur la lenteur du Maréchal de Noailles, quelque diligence qu'il eût faite à l'attaque des Places dont j'ai parlé, qu'on enviſagea comme peu importantes.

Priſe de Caſtelfolliet.

Les François voyant donc leur coup manqué ſur Barcelone, quitterent le camp de Blanes, & s'avancerent à Bagnola. Le deſſein du Maréchal de Noailles étoit de former le Siége de Caſtelfolliet, petite Place ſituée ſur une Hauteur inacceſſible de tous côtez, hormis de celui qui tourne vers l'Occident, où il y avoit deux Baſtions en forme d'Ouvrage à corne. Ces avantages naturels, ſoûtenus d'une Garniſon de mille hommes, ne purent l'empêcher de tomber entre les mains des François au bout de 3. jours d'attaque. 1694.

Siége d'Oſtalric levé par les Eſpagnols.

Pendant ce tems-là les Eſpagnols aſſiégerent Oſtalric avec 4. mille hommes de pié, quinze cens chevaux, & 4. à 5. cens Dragons, dix piéces de canon, & 4. mortiers, ſous les ordres du Marquis de Conflans. Mais à l'aproche d'un corps de Troupes détaché par le Maréchal de Noailles, ſous la conduite du Comte de Coigni & du Marquis de Noailles, ils ſe retirerent avec précipitation du côté de Barcelone, après avoir employé en vain cinq à ſix jours à leur entrepriſe. Le Baron de Preau eut la fortune auſſi contraire à celle qu'il forma contre le Château de St. Paul. Quoi qu'il s'en fût emparé après l'avoir battu durant 24. heures avec huit cens Eſpagnols, il l'abandonna deux heures après, ayant ſu qu'un corps de Troupes Françoiſes s'aprochoit ſous les ordres du Sieur Reinac, Maréchal de Camp.

Affaires Maritimes.

Quelques puiſſantes que fuſſent les forces des Alliez ſur mer, elles n'y eurent pas plus de bonheur. Le Chevalier François Wheeler étoit parti d'Angleterre avec quinze Vaiſſeaux de guerre, tant pour eſcorter la Flote Marchande de Smirne, que pour raſſurer les Côtes d'Eſpagne contre les entrepriſes des François. Il fut ſurpris au Détroit de Gibraltar d'une ſi violente Tempête, mêlée d'éclairs, de Tonnerre, & de pluye, qu'il périt avec ſon Vaiſſeau & douze de la Flote Marchande, dont il ne ſe ſauva que très-peu de monde.

Eſcadre Hollandoiſe battuë par le Capitai. J. Bart.

Cette perte fut ſuivie peu de mois après d'une autre que fit ſouffrir le Capitaine Jean Bart de Dunkerque à une Eſcadre Hollandoiſe, entre le Texel & la Meuſe, à douze lieuës au large. Ce Chef d'Eſcadre François y ayant découvert une Flote de cent cinq Voiles, & ayant apris qu'elle étoit compoſée de Na-

1694. vires Suedois, Danois, & de Dantzick, qui alloient en France ſous l'eſcorte de deux Vaiſſeaux de guerre, l'un Suedois & l'autre Danois, mais qu'elle avoit été priſe par une Eſcadre de huit Vaiſſeaux de guerre Hollandois, ſe mit en ligne & attaqua auſſi-tôt les derniers. Il aborda l'Amiral Hollandois de 58. pieces de canon, après avoir fait ſur lui à la portée du piſtolet ſa décharge d'Artillerie & de Mouſqueterie, qui mit 80. hommes hors de combat, & s'en empara en moins de demie heure. Le reſte de ſon Eſcadre fit la même Maneuvre, & deux autres Vaiſſeaux Hollandois furent enlevez: les cinq autres évitérent l'abordage & ſe retirerent dans leurs Ports. Jean Bart joignit enſuite la Flote Marchande qu'il avoit tirée des mains des Hollandois, & l'eſcorta juſques ſur les côtes de France où elle étoit deſtinée.

La flote Angloiſe inquiète les Côtes de France.

Les Alliez voulant reparer ces pertes ou en empêcher de nouvelles, armerent pluſieurs Eſcadres pour agir ſur l'Ocean, & ſur la Mediterrannée, où l'Amiral Ruſſel donna l'allarme, après avoir garanti Barcelone du ſiége dont elle avoit été menacée. Leur Armée Navale ayant dont quitté cette Rade fit voile à l'Eſt, & ſe trouva peu de jours après à la hauteur des Iles d'Hiéres, d'où elles jetterent l'épouvante durant quelque tems ſur toutes les côtes des environs. Elle reprit enſuite la route de celles d'Eſpagne, où elle reſta juſqu'à ce que la ſaiſon avancée eût diſſipé la crainte où étoient les Eſpagnols au ſujet de Barcelone.

Elleveut faire une deſcente à Breſt, & elle échouë dans ce deſſein

Pendant que cette Flote Angloiſe, ſous les ordres du Lord Ruſſel, allarmoit les côtes de ce Royaume le long de la Mediterranée, les Provinces Maritimes voiſines de l'Ocean étoient occupées à ſe défendre des tentatives d'une Eſcadre de la même Nation, commandée par le Lord Barclai. Le projet que le Roi d'Angleterre avoit formé de faire faire une deſcente à ſes Troupes du côté de Breſt, auroit eu des ſuites fâcheuſes pour la France, ſi la Cour qui en avoit été avertie ſecretement ne l'eût fait échoüer. Il fut pourtant conduit avec beaucoup de bravoure, & de circonſpection. Mais les précautions qu'on avoit pris de munir toutes les avenuës de Bertaume & de Camaret déconcerterent le deſſein des Anglois. Le Général Talmaſch, & le Marquis de Carmarthen ayant mis pié à terre avec les Troupes de débarquement près du Fort de Camaret, furent peu après obligez de ſe rembarquer avec précipitation & non ſans beaucoup de peine. Les Anglois perdirent dans cette occaſion mille à douze cens hommes, qui furent tuez, bleſſez, ou faits priſonniers. Le Général Talmaſch mourut peu de jours après d'une bleſſure qu'il y avoit reçûë. 1694.

Dieppe & le Havre de Grace bombardez par les Anglois

Cette vaine tentative fut ſuivie du Bombardement des Villes de Dieppe & du Havre de Grace par la même Flote. La premiere de ces Places fut preſque détruite, & l'autre fort endommagée. Dunkerque & Calais auroient eu le même ſort quelque tems après, ſi les Machines qu'on avoit diſpoſées contre les deux Forts de Bois à l'entrée de la Rade de Dunkerque, euſſent pû agir comme l'avoit projetté le Chevalier Shovvel qui avoit ſuccedé à Mylord Barclai, & ſi les vents avoient pû leur permettre de reſter devant l'autre qui ne fut que peu endommagée.

Affaires de Hongrie.

Les affaires de Hongrie n'alloient plus avec la même vigueur de la part des Imperiaux, dont les forces ſe trouvoient diviſées en trop d'endroits. Les Turcs, devenus par là plus hardis, ſe mirent en état d'attaquer l'Armée Imperiale retranchée près de Carlovvitz ſous les ordres du Comte Caprara; mais après s'être donné bien du mouvement, ils ſe retirerent avec perte de quantité de Troupes, entre leſquelles, le Sultan Galga des Tartares fut tué. Les Imperiaux y firent auſſi quelque perte. Les

1694. Comtes de Solms, de Colobratz, & d'Herberſtein, le Colonel Tavonat, & le Sieur Erhenta, Capitaine de Vaiſſeau, y furent tuez. Ils donnerent enſuite un échec conſiderable aux Infideles, ſous les ordres du General Porland, près de la Riviere de Maros, où ils mirent en déroute un de leurs corps, compoſé de dix mille hommes, dont mille reſterent ſur le champ de bataille avec cinq cens chariots.

Affaires des Venitiens. Les Venitiens de leur côté eurent des avantages conſiderables en Dalmatie, en Morée, & ſur l'Archipel, quoique la mort du Doge Moroſini arrivée au commencement de la campagne à Napoli de Romanie, eût paru d'un Augure peu favorable pour eux. Ils ſe rendirent Maîtres de Ciclut ſur la Riviere de Narenta en Dalmatie & du Château de Clobuch aux confins de la Boſnie, ſous les ordres du Sieur Delfino. L'Ile de Scio, une des principales de l'Archipel, eut le même ſort après quelques jours d'attaque, par le General Comte de Steinavv, de même que le Château d'Angelo-Caſtro, vers le Golfe de Lepanthe. Et le Comte de Traurmansdorf repouſſa l'Armée Turque qui avoit parû vers l'Iſthme de Corinthe dans le deſſein d'entrer dans la Morée.

Les Polonois rempor. tent une victoire ſur les Tartares. Les Polonois qui étoient demeurez dans l'inaction durant les années précedentes, ſe ſignalerent par une Victoire remportée, ſous les ordres des Comtes Jablanovvski, & de Caſimir Sapieha, ſur l'Armée des Tartares, compoſée de 52. mille hommes. Elle étoit commandée par le Sultan Chabas Gerrai. Ce fut auprès de Kudrince aux environs du Nieſter que le Combat ſe donna. Il fut ſanglant; & les Infideles y eurent ſix mille hommes tuez avec deux Mirzas ou Princes Tartares. Outre un grand nombre de priſonniers qu'on leur fit, ils perdirent quantité de chariots chargez de munitions qui furent conduits à Caminiek.

1695. La mort du Général des Troupes Françoiſes arrivée au commencement de l'année 1695. fut une perte d'autant plus conſiderable pour la France, qu'elle meditoit cette année de plus grans deſſeins. Ce fut le 4. de Janvier que mourut François-Henri de Montmorenci, Duc de Luxembourg & Maréchal de France, attaqué d'un accès d'Apoplexie. Ce Maréchal avoit fait la guerre avec beaucoup d'éclat & de bonheur. Il avoit par ſa hardieſſe & par ſon habileté ſoûtenu les armes du Roi & relevé l'eſperance d'une paix glorieuſe. Il eſt vrai que les Victoires qu'il avoit remportées avoient coûté à la France une infinité de braves Officiers & de Soldats; mais le Roi ſe croyoit aſſez puiſſant, pour acheter à ce prix la Victoire. Ce Général avoit toutes les qualitez d'un Guerrier parfait. Ce fut, comme on a vû, ſous le grand Prince de Condé qu'il aprit dans ſa jeuneſſe les élemens de la guerre; & il profita ſi bien des leçons de ce fameux Capitaine, qu'il ſe ſignala premierement dans les guerres de Hollande aux Batailles de Sr. Denis, de Senef, & de Caſſel. La guerre de 1688. dont les évenemens nous ont occupé juſqu'ici, eſt encore un Théatre, où ſa valeur a brillé plus récemment & avec plus d'éclat. Mort du Duc de Luxembourg.

Si la mort de ce Capitaine affligea la France, celle de la Reine d'Angleterre, arrivée auſſi peu de jours après, n'affligea pas moins le Royaume de la Grande Bretagne. Ce fut le 7. Janvier à une heure du matin qu'expira cette Princeſſe dans le huitiéme jour de ſa maladie *, & la 32. année de ſon âge. Elle s'étoit diſpoſée la veille à recevoir la Communion; & comme elle conſerva toûjours une parfaite connoiſſance, elle s'aquitta de ce devoir avec une pieté & une reſignation exemplaire; après quoi s'adreſſant au Roi ſon Epoux, qui ne Mort de la Reine d'Angl.

* *La petite Verole.*

1695. l'avoit point quittée pendant toute ſa maladie & qui avoit toûjours couché dans la même Chambre, elle lui dit le dernier Adieu. Lorſque la mort lui fut annoncée par le nouvel Archevêque*de Cantorberi, elle répondit qu'elle n'avoit point attendu le dernier jour de ſa vie pour s'y préparer : qu'elle avoit toûjours fait reflexion qu'elle étoit mortelle : enſuite de quoi elle témoigna une ſi profonde ſoûmiſſion à la volonté de Dieu, qu'elle édifia & conſola cet Archevêque & tous les autres Aſſiſtans qui fondoient en larmes.

Joye qu'en eut la Cour de France.

On avoit eu tant de confuſion à Paris & dans toutes les Provinces de France des réjoüiſſances publiques faites quelques années auparavant ſur la fauſſe nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre, que la plûpart des gens furent long-tems à ajoûter foi aux premiers avis de celle de la Reine ſon Epouſe. Lorſque la choſe eut été confirmée, le Roi Jâques fut viſité de toute la Cour, & il y a aparence que ce ne furent pas des viſites de condoleance, puiſqu'il fut reſolu qu'on ne prendroit point le deüil à Saint Germain pour la mort de cette Princeſſe. Cela n'empêcha pas que les Maréchaux de Duras & de Lorge ne demandaſſent permiſſion de le prendre, comme étant aſſez proche parens de S. M. B. parce que Guillaume premier, ſon Biſayeul, l'étoit auſſi de ces deux Maréchaux. Au reſte la mort de cette Reine fit tant de plaiſir à la France, que quelque baſſeſſe qu'il y ait à triompher de cette maniére de ſes ennemis, elle ne put diſſimuler ſa joye. Il eſt vrai qu'elle n'éclata point en réjoüiſſances publiques, comme elle avoit fait au ſujet de la fauſſe mort du Roi Guillaume ; mais l'on ſouffrit que pluſieurs Ecrivains diſſent des choſes ſi injurieuſes à la Majeſté Royale, à l'occaſion de la mort de cette Reine, qu'on auroit de la peine a le croire ſi on ne l'avoit vû de ſes propres yeux. On vit paroître de tous côtez des Vers & des Paſquinades contre la Mémoire de cette Princeſſe. Comme chacun croyoit faire ſa cour par là, on voyoit à tous momens quelque nouvelle piéce, où l'on encheriſſoit ſur le mal qu'on avoit dit dans les precedentes. La Cour, qui s'étoit fait pendant quelque tems un plaiſir de la lecture de ces Satires, s'en laſſa enfin ; & parce que cette licence effrenée que prennent les Sujets en de pareilles occaſions, ne peut faire que du tort au Souverain; il fut fait défenſe par le Lieutenant General de Police, à tous Libraires & Imprimeurs, de rien imprimer ni vendre contre la Mémoire d'une Princeſſe, qui dans le fond fut regardée en France, comme par tout ailleurs, avec admiration.

Eſperances qu'elle en conçut.

La Cour néanmoins ſe promettoit de grans avantages de cette mort. Elle s'étoit flatée que la perte de cette Princeſſe ne pouvoit que cauſer un grand changement dans les affaires d'Angleterre, & par conſequent dans celles de la Ligue. Elle s'imaginoit que le Parlement ſeroit diſſous, & ne pourroit continuer ſes Séances ſans une nouvelle Convocation. Et l'on ſe fondoit ſur ce que, *ſuivant la Loi fondamentale de la Succeſſion*, (comme parloient quelques-uns) *le Roi ne pouvoit pretendre à la Couronne, qui étoit devoluë à la Princeſſe Anne comme plus prochaine héritiére.* Mais on ne faiſoit pas reflexion *qu'il devoit ſucceder en vertu du reſultat de la Convention confirmée par deux Actes paſſez depuis & qui étoit devenuë Parlement; d'autant que ces Actes ayant ordonné que le Prince d'Orange ſeroit reconnu avec la Princeſſe ſon Epouſe, pour regner conjointement, & le ſurvivant des deux, ils lui avoient attribué un nouveau Droit, dont il n'y avoit aucun exemple, au préjudice des legitimes héritiers, &c.*

* *Le Docteur Tenniſſon, ci-devant Evêque de Lincolne.*

1695. Il eſt vrai que la Loi de la Succeſſion a lieu en Angleterre ſelon le Cours ordinaire & naturel, mais elle n'a jamais été regardée comme un Tître tellement immuable, qu'il ne pût être limité, reſtreint & changé en certaines occaſions indiſpenſables : ni que ce Cours naturel de la Succeſſion ne pût être quelquefois détourné en des conjonctures extraordinaires, lorſqu'il eſt requis par la neceſſité du bien public, qui eſt la Loi ſuprême & fondamentale de tous les Etats. L'Hiſtoire d'Angleterre en raporte quantité d'exemples, qui font voir, comme je l'ai dit ci-devant, que dans tous les ſiécles precedens on a mis ce pouvoir en pratique.

Doit des peuples toucher la Succeſſion des Rois.

Ce ſentiment eſt commun à toutes les autres Nations, comme je l'ai auſſi fait remarquer dans les differentes formes des Gouvernemens, & dans les divers changemens qui y ſont arrivez de tout tems. Cela fait aſſez connoître que la Succeſſion n'eſt point un Droit Naturel & Divin. Chaque Etat, qui contient en ſoi les principes de cette diverſité, s'eſt conſervé pour cela même le droit & les moyens de remedier aux inconveniens qui en arrivent, & de ſupléer en descas indiſpenſables, au défaut des Loix & des Coûtumes établies, lorſqu'elles ſont devenuës impuiſſantes pour y pourvoir : étant également vrai que les Etats ſe gouvernent par les Loix, & les Loix par la neceſſité. C'eſt ſur ce fondement que la France, dont la Monarchie eſt ſi ſtable depuis tant de ſiécles & parmi tant de changemens, a varié quelquefois & interrompu le cours naturel de la Succeſſion. C'eſt même une choſe digne de remarque, (pour le repeter encore ici) que la diſtinction de trois Races, ou Familles Royales, n'a eu lieu qu'en changeant cet ordre de la Succeſſion. Mezerai obſerve, que ſelon la plûpart des Auteurs les plus aprochans du tems de Merovée, ce chef de la premiere Race n'étoit que parent de Clodion, dont les Enfans furent privez de la Succeſſion paternelle. Pepin, chef de la ſeconde Race, ne fut élû Roi qu'en dégradant Childeric III. qui fut tondu & enfermé dans un Monaſtere. Et Hugues Capet, chef de la troiſiéme Race, qui regne encore aujourd'hui, n'a été apelé ſur le Trône, qu'à l'excluſion de Charles de Lorraine, qui étoit le plus prochain Héritier après la mort de Loüis V. 1695.

Ainſi la Loi fondamentale de la Succeſſion n'a ſubſiſté en France, que par un changement du cours ordinaire & naturel dans les trois Races. C'eſt ce qui a fait dire, *Que ce changement eſt le premier fondement ſur lequel repoſe tout l'édifice de cette grande Monarchie. C'eſt l'unique Tître de la grandeur de Charlemagne, & le Droit originaire qui a tranſmis la Succeſſion au Monarque qui eſt aſſis aujourd'hui ſur le Trône. Sans cela la Couronne auroit paſſé dans une autre Famille. Et ſi Charles de Lorraine, le légitime Héritier par droit de Succeſſion, n'eût pas été exclus, il ſeroit vrai de dire ſelon le cours ordinaire, que le Roi*, dont j'écris l'Hiſtoire, *n'auroit pas été le légitime Poſſeſſeur de la Couronne, ni par conſequent le Défenſeur de la Cauſe de Jâques II. contre toutes les maximes fondamentales.*

Application de ces Régles au Regne qui fait le ſujet de cette hiſtoire.

C'eſt auſſi ſur cela qu'on a remarqué: *Qu'il n'y a rien de ſtable en ce monde que le changement, mais que la Providence a pris ſoin de le temperer de telle maniere pour la conſervation des hommes que l'ordre, le deſordre, & le rétabliſſement ſe ſuccedent tour à tour, & ſe donnent la main. Et que comme il y a des tems où les Rois & les Peuples s'oublient, il y en a d'autres auſſi qui font ſouvenir, que ſi les bons Rois font la felicité des Peuples, ce ſont les Peuples qui font les Rois.*

Quoi qu'il en ſoit, ces préſages d'une proſperité future, queſembloit promettre à la France la mort de la Reine Marie, flattoient

Meſures qu'on prend en

1695. flattoient agreablement l'ambition du Roi, & contribuerent beaucoup à temperer le chagrin que la mort du Duc de Luxembourg venoit de lui cauſer. On travailla à la Cour avec une nouvelle ardeur aux preparatifs d'une Campagne qui devoit être pleine de prodiges & de triomphes. Pour en faire l'ouverture avec ſuccès, le Duc de Villeroi fut nommé d'un côté pour commander en Flandre à la place du deffunt Maréchal, & de l'autre Sa Majeſté fit faire ſous main de nouvelles propoſitions de Paix au Roi d'Angleterre, par les Ambaſſadeurs de Suede & de Dannemarck, dans la penſée que la mort de la Reine Marie aiant changé les affaires, auroit rendu plus traitable le Roi ſon Epoux. Mais ce Prince étoit trop éclairé pour ſe laiſſer ſurprendre par des propoſitions, qui, quoi qu'elles lui fuſſent avantageuſes en apparence, étoient pourtant peu conſiderables en effet. Il reſolut de continuer la guerre, & l'experience fit voir que la Fortune, qui avoit ſuivi le Duc de Luxembourg dans toutes ſes expeditions, avoit été, pour ainſi dire, enſevelie avec lui; car elle abandonna les Armes du Roi, & ſe rangea du côté de ſes Ennemis. Ce fut alors qu'on ſentit encore mieux à la Cour la perte de ce General, & que les regrets de toute la France firent ſon Eloge & immortaliſerent ſa Memoire. Mais avant que de raporter les Operations de cette Campagne, il faut dire quelque choſe d'un moyen nouveau que Loüis XIV. mit en uſage pour fournir aux frais d'une guerre, qui avoit déja épuiſé ſes Etats.

France, pour tirer avantage de la mort de la Reine d'Angl.

Le 18. jour de cette année doit être marqué dans les Annales de France, pour l'Epoque de la Capitation, établie dans toute l'étenduë du Royaume & des Païs conquis.

Capitation établie en France. *Memoires du tems.*

Les années ſuivantes marqueront ſon âge & feront connoître ſi ce nouveau droit a aquis par le tems, la même conſiſtance que tant d'autres qui l'ont precedé. Il produiſit dès lors une nouvelle diſtribution des Sujets en XXII. Claſſes, dans leſquelles l'ordre de la Nobleſſe ſe trouva confondu avec les Roturiers, & quelques uns de ceux-ci élevez par le caprice de leur Fortune à l'honneur de la premiere Claſſe. C'eſt le fruit de la guerre, ou pour mieux dire, de la neceſſité, qui ne connoît point la diſtinction, & qui même fait plier ſous ſa Loi la volonté des Souverains, quelque indépendante & abſoluë qu'elle puiſſe être. On vit en France un Dauphin, l'Héritier d'un ſi puiſſant Royaume, marcher à la tête de la Capitation. On y vit le Monarque lui même ſe déclarer ſoûmis à la neceſſité des tems, qui l'obligea, après tant d'autres moyens extraordinaires & à charge à ſes Peuples, de recourir à celui-ci, pour ſe mettre en état de ſoûtenir une guerre plus longue qu'il ne l'avoit crû. Il eſt vrai que d'un côté il y parle en Maître, qui paroît n'avoir pas beſoin du conſentement de ſes peuples, *Voulons & nous Plaît*; & chacun ſait que ſous ce Regne il ne ſe trouva plus de Cours Souveraines ni de Commiſſaires, qui oſaſſent repondre en des cas trop onéreux, comme on avoit fait autrefois, *Nous ne pouvons, ni ne devons.* Mais il parut de l'autre, que ce Monarque y parloit comme demandant & voulant perſuader en même tems qu'il commandoit. On y vit une confiance mêlée de quelque doute: *Si ce recouvrement réüſſit, comme nous avons ſujet de l'eſperer*; & c'eſt après avoir dit, que *ce moyen eſt d'autant plus ſûr, que les plus zelez & les plus éclairez de nos Sujets des trois Ordres ſemblent avoir prevenu nôtre reſolution.* Les Etats de Languedoc furent citez pour exemple, & loüez de ce qu'après avoir accordé le Don gratuit, & pourvû aux autres charges ordinaires, ils avoient par une prévoyance de zele & d'affection propoſé ce nouveau Secours. Le Clergé fut invité de s'y ſoûmettre par l'interêt de la Religion,

1695. & par zele pour le ſervice du Roi ; mais il en fut diſpenſé pour cette année, à cauſe du Don gratuit qu'il devoit accorder, parce *qu'il n'étoit pas juſte qu'il ſe trouvât en même tems chargé de contribuer à la Capitation* ; en quoi ſon zele ne fut pas mis à la même épreuve que celui des Etats de Languedoc. La Nobleſſe y fut auſſi invitée, par cette ardeur dont elle donnoit tous les jours tant de marques, & pour lui ôter ce chagrin de ſe voir confonduë avec les Sujets Taillables, il fut dit que c'étoit *ſans déroger aux Privileges, Prérogatives & Droits d'aucun des Ordres du Royaume.* Enfin pour raſſûrer tous ceux qui pouvoient être allarmez de cette nouvelle contribution, & craindre qu'elle n'eût les mêmes ſuites que tant d'autres, qui n'avoient fait que s'affermir & s'augmenter par le tems, on vit encore à la tête du Commandement une promeſſe ſolemnelle, *En Foi & Parole de Roi*, de faire ceſſer cette Capitation générale trois mois après la publication de la Paix.

Ce que marquét ces ſortes d'éxactions

Qu'eſt-ce que tout cela étoit, ſinon un langage de neceſſité ? Il faut dans le beſoin des tems, parler & agir ſelon les anciens principes, lors même qu'on s'en eſt le plus écarté ; ou du moins il faut paroître agir dans cet eſprit, pour ſe ménager la confiance des peuples. Il faut ſupoſer le conſentement des Etats du Royaume, parce que c'étoit autrefois une neceſſité de les convoquer en cas de nouvelles levées, pour les y faire conſentir. Comines diſoit de ſon tems ; *Nôtre Roi eſt le Seigneur du Monde qui a le moins cauſe d'uſer de ces mots* : j'ai privilege de lever ſur mes Sujets ce qu'il me plaît ; *car ni lui ni autre ne l'a, & ne lui font nul honneur ceux qui ainſi le dient pour le faire eſtimer plus Grand; mais le font haïr & craindre aux Voiſins, qui pour rien ne voudroient être ſous ſa Seigneurie. Mais ſi nôtre Roi ou autres qui le veulent loüer & agrandir, diſoient: j'ai des Sujets ſi bons & ſi loyaux, qu'ils ne me refuſent choſe que je leur ſache demander, & ſuis plus craint, ſervi & obéi de mes Sujets que nul autre Prince qui vive ſur la terre, il me ſemble que cela lui ſeroit grand' loüange, & non pas dire* : Je prens ce que je veux, & en ai privilege: *Il s'en faut bien garder.* Il falut même ſous la Minorité du Roi dont j'écris l'Hiſtoire faire eſperer & promettre une Aſſemblée des Etats du Royaume, ce qui néanmoins demeura ſans execution ; & un ſavant Auteur & bon François, apliqua à cette occaſion, cet Avertiſſement vigoureux que Meſſire Jean Juvenal des Urſins, Archevêque de Reims & Auteur de l'Hiſtoire de Charles VI. donna à Charles VII. ſon fils : *On m'a raporté qu'il y a en vôtre Conſeil un qui en vôtre preſence dit, à propos de lever argent du Peuple duquel on alleguoit la pauvreté* : Que Peuple toûjours crie & ſe plaint, & toûjours paye : *qui fut mal dit en vôtre preſence ; car c'eſt parole qui ſe doit plus dire en preſence d'un Tiran inhumain, n'ayant pitié & compaſſion du Peuple, que Vous qui êtes Roi Très-Chrêtien. Quelque choſe qu'aucuns dient de vôtre puiſſance ordinaire, Vous ne pouvez pas prendre le mien. Ce qui eſt mien n'eſt point vôtre. Peut bien être qu'en la juſtice Vous êtes le Souverain, & va le reſſort à vous. Vous avez vôtre Domaine, & chaque particulier le ſien.*

Examen des motifs qui y porterent la Cour de France.

Ce n'eſt pas ici le lieu de s'étendre ſur cette matiére, & peut-être même y en a-t il déja trop ; d'autant plus qu'il faudroit dire quelque choſe ſur les motifs de neceſſité qui ſont touchez dans la Déclaration, & ſur cet aveuglement qu'on reproche aux Alliez. Il a été remarqué que la neceſſité d'impoſer la Capitation a fait tenir le même langage que ſi elle eût été precedée du conſentement volontaire des Etats du Royaume, parce qu'on en avoit beſoin pour l'execution. Il reſte à remarquer ſur les motifs de cette neceſſité, que pour les

1695. juſtifier, il falut emprunter le langage & les raiſons des Alliez. On n'oſoit pas dire que c'étoit la France qui avoit déclaré la guere, quoi que tout le monde en fût temoin. Mais que ce furent les Alliez, qui ſe liguerent *par envie, pour la lui faire injuſtement*. On diſoit qu'elle n'avoit ſongé qu'à ſe mettre en état de repouſſer leurs efforts, dans l'eſperance d'une Paix prochaine, nonobſtant les avantages qu'elle avoit remportez d'année en année; pendant qu'eux, *loin d'être touchez de la miſere des peuples*, aimoient mieux preferer la continuation de la guerre, & *ſembloient même tirer avantage* de ſon inclination pour la paix. Enfin leur *Endurciſſement* étoit ſi grand, que pour les en tirer, il falut qu'il en coûtât à la France une Capitation generale, & l'on publia par avance qu'elle dureroit auſſi long-tems que leur *Aveuglement*. C'étoit ſans y penſer, faire l'Apologie des Alliez. Car le Fait dont il s'agiſſoit, étoit ſi connu & ſi publie, que perſonne ne pouvoit s'y tromper. Chacun ſait qu'on ne diſputoit point alors les limites de la France ni de ſon Domaine. On ne demandoit pas mieux ſinon qu'elle en joüit en paix, & qu'elle y laiſsât ſes Voiſins, en rétabliſſant les Barriéres qu'elle avoit rompuës, & la ſureté commune ſi fort ébranlée. Mais le malheur eſt qu'elle croyoit que ce rétabliſſement intereſſoit ſa Gloire, & c'eſt ſur cela qu'on traitoit les Alliez d'Aveugles & d'Inſenſibles, parce qu'ils étoient trop clairvoyans & trop fermes pour donner dans l'écüeil d'une fauſſe Paix. On les taxa d'*Endurciſſement* parce qu'ils aimoient mieux réduire la France à une Capitation, que de la laiſſer étendre ſa Puiſſance ſur eux-mêmes en les mettant au rang des païs conquis. On ne craignit pas de dire que la véritable Gloire des Rois marche toujours avec la Juſtice.

Réflexions

Je devrois peut-être tranſcrire ici la Déclaration du Roi, pour l'Etabliſſement de cette Capitation; mais outre qu'elle eſt fort longue, & que par là elle deviendroit peut-être ennuyeuſe, j'ai fait voir l'eſprit qui y regne par tout dans ce que j'ai raporté il n'y a qu'un moment. Il vaut mieux faire part aux Lecteurs de quelques Remarques faites en ce tems-là par les François même ſur ce ſujet. Les unes regardent l'interêt de la Cour, & les autres celui du Public dans cette affaire.

1695.

Des François ſur cette conduite.

I. Les Lettres Circulaires, diſoit-on, éclairciſſent le premier point. Les revenus du Roi ne ſont point ſuffiſans pour continuer une guerre auſſi peſante qu'eſt celle-ci. Cela l'a obligé à faire pluſieurs Affaires extraordinaires pour en ſoûtenir la dépenſe. Ces moiens qu'il a falu renouveller chaque année, ne ſont pas moins pénibles au Miniſtere, qu'onereux au public & aux particuliers, ſur leſquels ces nouvelles charges ſont impoſées. On a donc conclu qu'il faloit trouver un moyen qui mît le Roi en état de n'être point obligé pendant la guerre, de faire ſans ceſſe de nouvelles affaires. On prétend l'avoir trouvé par la Capitation, en ce que perſonne n'en étant exemt, tous ceux qui par leur qualité ou par leur diſtinction n'ont point contribué juſques à preſent, ſe trouveront obligez de contribuer dans la ſuite, de ſorte qu'en n'impoſant que des Taxes modiques, tant ſur le Royaume que ſur les Païs conquis, on ne laiſſera pas d'en tirer des fonds ſuffiſans chaque année pour la continuation de la guerre; ce qui fera voir aux Alliez, qu'on eſt en état de la ſoûtenir plus long tems qu'ils n'ont crû, & par conſequent de les deſabuſer de l'eſperance d'une reſtitution telle qu'ils la pretendent.

Par raport à l'interêt de la Cour.

Voilà les raiſons qu'on publioit. Il y en avoit d'autres qu'on ne diſoit pas, & qui naiſſent de la choſe même. Le dénombrement de tous les Sujets eſt un bon moyen pour découvrir le fort & le foible du Royaume. Cette impoſition va

1695. aquerir un nouveau droit au Roi ſur leurs biens & ſur leurs perſonnes, puiſque nul n'en ſera exemt, ſinon ceux qui ne ſont pas en état de gagner leur vie, ou qui ſont dans une extréme pauvreté. Ce moyen une fois établi eſt une reſſource ouverte pour l'avenir, ſoit pour continuer la guerre, ſoit pour ſe liquider en tems de Paix, & même pour doubler dans la ſuite les revenus de la Couronne, en perpetuant cette Taille nouvelle & univerſelle, à l'exemple du progrès & de l'augmentation de l'ancienne.

Par rapport au bien public.

II. On remarqua ſur le ſecond point: Que s'il s'agiſſoit dans cette guerre de defendre les Limites du Royaume contre l'invaſion de ſes Ennemis, l'interêt des Peuples ſe trouveroit le même que celui de la Cour, & qu'on ne pourroit faire trop d'efforts pour concourir aux beſoins preſſans d'une commune défenſe; mais que par bonheur, on ne ſe trouvoit que dans le cas de ſavoir, ſi l'on reſtitueroit plus ou moins, & cependant par malheur, on s'étoit plus épuiſé pour attaquer les Alliez, qu'on n'eût fait s'il eût falu ſimplement ſe défendre contre eux: que c'eſt en cela que l'interêt des peuples n'étoit plus le même que celui de la Cour; parce que les conquêtes les accabloient au lieu de les ſoulager. Il eſt agréable de pouvoir contribuer à la proſperité des armes dont on recueille le fruit, mais c'eſt un triſte avantage de s'apauvrir en agrandiſſant l'Etat. Ainſi les raiſons alleguées pour la Capitation, étoient les mêmes qui la faiſoient craindre pour le bien public. De ſon établiſſement s'enſuivoient les conſequences de la contrainte & de la preference ſur tous les biens des Sujets, comme pour deniers Royaux & privilegiez, la facilité de l'augmenter en cas de beſoin, & la difficulté de l'abolir quand elle ſeroit établie. Du tems du Roi Charles VII. les Tailles ne furent portées qu'à 1800. mille francs pour le payement des Gens de guerre. Le Roi Loüis XI. ſon Fils les augmenta juſques à 4. millions 700. mille francs, & l'on s'en plaignoit fort alors. Les Etats de Tours qui ſe tinrent après ſa mort en 1483. trouverent mauvais que l'on fit des levées ſans le conſentement des trois Etats du Royaume, & accorderent au Roi Charles VIII. la ſomme de deux millions cinq cens mille francs qu'il demandoit. Cependant qu'étoit ce tems-là en comparaiſon de celui dont je parle, où ſix-vingt millions de revenu ne ſuffiſoient pas pour faire la guerre, & où après plus de 400. millions d'Affaires extraordinaires en ſix ans, on ſe trouva réduit a mettre une Taille univerſelle ſur tous les Sujets? S'ils la peuvent ſuporter, (diſoit-on) aura t-elle une autre deſtinée que les precedentes impoſitions? Et s'ils ne le peuvent pas, le plus ou le moins d'une reſtitution vaut il qu'on mette les peuples à cette épreuve? 1695.

On finit ces Remarques par quelques autres conſiderations. La premiere, que n'y ayant plus d'Aſſemblée d'Etats pour repreſenter les Griefs de la Nation, ni de liberté dans les Parlemens pour faire des Remontrances avant l'Enregiſtrement des Edits, l'interêt de l'Etat ne conſiſtoit plus que dans l'execution des Volontez du Souverain, dont le pouvoir ne pouvoit alors être borné que par l'impuiſſance des peuples. La ſeconde, que ce temperament qu'il y avoit entre l'Autorité Royale & l'obéiſſance des Sujets étant oté, chaque guerre avoit mis des Impôts, que la Paix avoit convertis enſuite en revenus de la Couronne, & qu'ainſi la condition des peuples étoit de voir augmenter les Charges par la guerre, ſans joüir du benefice de la paix. La troiſiéme, que leur condition n'en deviendroit pas meilleure par l'augmentation des conquêtes, mais que celle des païs conquis en deviendroit pire. La derniére, que ſi la Capitation avoit lieu, ce ſeroit une Taille de plus ſur les uns & ſur les autres.

Digitized by Google

1695. Je ne dirai rien davantage de ces moyens violens que le Roi employa, pour obliger ſon peuple à fournir malgré lui aux depenſes de la guerre. Je ne parlerai point non plus des Engagemens forcez auſquels on eut recours pour avoir des Soldats. Il ſuffit de remarquer que ſi l'une & l'autre de ces voyes fait connoître d'un côté combien la France eſt épuiſée d'hommes & d'argent, elles montrent aſſez de l'autre le peu de fond qu'il y avoit à faire ſur des Armées groſſies de ſemblables Troupes. La foibleſſe du Royaume au dedans étoit comme un Garant du mauvais ſuccès de ſes operations au dehors. L'évenement de cette campagne en fera une preuve ſuffiſante.

Siége de Namur entrepris par le Roi Guillaume.

Le Roi d'Angleterre forma au commencement de la campagne un deſſein qui fut ſans contredit le plus glorieux de ſon Regne. Ce fut celui d'aſſiéger Namur, place que les François croyoient imprenable, par les Travaux conſiderables qu'ils y avoient faits. Pour y parvenir & donner le change au Duc de Villeroi, il diviſa ſon Armée en pluſieurs corps. Celui qu'il devoit commander étoit compoſé de 70. Bataillons & de 80. Eſcadrons, & avoit ſon rendez-vous du côté de Deinſe. Le ſecond qui devoit agir ſous les ordres de l'Electeur de Baviére, étoit de trente Eſcadrons, & devoit s'aſſembler vers Dendermonde. Le troiſiéme ſous le Général Ellemberg avoit vingt Bataillons & dix Eſcadrons près de Dixmude; & le quatriéme enfin étoit compoſé de vingt-cinq Bataillons, commandez par le Baron de Heiden, qui avoit pris poſte près de la Mehaigne entre Breſt & Falais. Le Roi d'Angleterre commença d'abord par un mouvement qu'il fit faire à ſon Armée vers le Fort de Knoque, comme s'il eût deſſein de l'attaquer. Le Maréchal de Villeroi renfermé dans ſes Lignes crut qu'il n'avoit rien à craindre, puiſqu'au lieu de marcher à lui, on s'amuſoit a un Siége de ſi petite importance. Cependant le Roi Guillaume profitant de ſon erreur, donna ordre d'inveſtir Namur, & marcha en diligence vers cette Place, réſolu d'en faire le Siége. A ſon arrivée il fit faire le plan du Terrain que devoient occuper les differens corps de ſon Armée. Celui qu'il commandoit ſe poſta depuis la Sambre juſqu'à la Meuſe. Celui de ſon S. A. E. de Baviére prit poſte entre ces deux Riviéres; & le Baron de Heiden, qui avoit la conduite des troupes de Brandebourg, ſe logea du côté du Condros. 1695.

Le Maréchal de Bouflers ſe jette dãs la Place pour la défendre.

Le Maréchal de Villeroi, trompé dans ſes conjectures, perſuada au Maréchal de Bouflers de ſe jetter dans la Place, avec un gros Détachement, ce qu'il executa ſans beaucoup de peine. Il prit avec lui ſept Regimens de Dragons, pluſieurs Volontaires, des Canoniers, des Mineurs, avec le Sieur de Megrigni, Ingenieur Général, & paſſa du côté du Condros, lorſque les Ennemis s'avançoient pour en fermer les paſſages. Quand ce ſecours fut entré dans la Ville, le Maréchal fit la revuë de ſa Garniſon qu'il trouva forte de ſeize mille hommes. Cela joint à la force de la Place qui paſſoit pour imprenable, lui fit concevoir l'eſperance de faire une ſi belle reſiſtance, que le Roi d'Angleterre, diſoit-il, ſe repentiroit d'en avoir entrepris le Siége. Une Armée pour Garniſon, la preſence d'un Maréchal de France pour la commander & l'animer, cent mille hommes qu'avoit le Duc de Villeroi pour la ſoûtenir, & cent mille hommes qui devoient attaquer, commandez par un Roi & un Electeur, l'un & l'autre grans Capitaines, tout cela aprêtoit un Spectacle le plus éclatant qu'on eût encore vû depuis qu'on faiſoit la guerre. Le Roi d'Angleterre aiant fait tirer ſes lignes de Circonvallation, fit ouvrir la Tranchée le treize Juillet en trois endroits ſur la hauteur de Bouge.

1695. Le Maréchal de Villeroi, qui n'avoit pu parer ce coup, réſolut de ſortir de ſes Lignes & d'attaquer le Prince de Vaudemont, que le Roi d'Angleterre avoit laiſſé avec un corps de 25. à 30. mille hommes pour obſerver les démarches des François Ce projet auroit ſauvé Namur, s'il eût été executé avec ſuccès; mais le Maréchal de Villeroi, pour avoir voulu prendre trop de précautions, fit une imprudence, qui donna le tems au Prince de Vaudemont de faire la plus glorieuſe retraite dont on eût jamais entendu parler. La Cavalerie de l'Armée de la Meuſe ayant joint le Maréchal, il partit du Camp de Pottes le 12. Juillet à dix heures du ſoir, paſſa l'Eſcaut, & le lendemain la Lis. Il fut joint alors par l'Artillerie, & par la plus grande partie de l'Infanterie des Lignes d'Ypres, qui lui fut amenée par les Comtes de Montal, & de la Mothe-Houdancourt. Ayant continué ſa marche, il arriva à 9. heures du matin à la Riviere du Mandel, dont il occupa les paſſages, & fit attaquer auſſi-tôt les Châteaux d'Ingelmunſter, de Meulebeck, & de Marckeghem. Ils furent forcez en peu de tems; & les Troupes qui les gardoient, au nombre de ſix cens hommes, priſes à diſcretion. Il marcha enſuite vers l'Armée du Prince de Vaudemont, & arriva ſur une hauteur vis à vis du Village de Denterghem.

Le M. de Villeroi marque l'occaſion de battre le P. de Vaudemont.

La grande ſuperiorité de l'Armée Françoiſe ſur celle des Alliez donnoit lieu au Maréchal de ne pas balancer à les attaquer. Il en eut d'abord la penſée, & s'avança pour cet effet avec la Cavalerie que le Duc du Maine commandoit. Mais ce Prince au lieu de ſe mettre ſur le champ en état d'agir, ſuivant l'ordre que le Général lui avoit donné, lui fit faire reflexion ſur le peu de jour qui reſtoit, & l'engagea à remettre l'attaque au lendemain. C'eſt ainſi qu'en négligeant une des principales maximes de la guerre, qui eſt de ne point donner à ſon Ennemi le tems de ſe reconnoître, il laiſſa au Prince de Vaudemont celui de faire échoüer ſon deſſein. Ce Prince ſurpris d'abord de ſe voir ſur les bras l'Armée Françoiſe, dont il avoit ignoré la marche, & connoiſſant le danger où il ſe trouvoit d'être entiérement défait, délogea auſſi-tôt du Village de Denterghem, y laiſſant néanmoins un corps conſiderable, moins pour s'y défendre que pour ne rien faire connoître de ſa crainte; mais étant revenu à lui, ſur ce qu'il ne vit faire aucun mouvement aux François, il ſe diſpoſa à ſe tirer d'affaire à la faveur de la nuit. Dès qu'elle fût venuë il retira ſes Troupes du Village, & ayant fait défiler peu après ſon Infanterie par le derriére, avec l'Artillerie & le Bagage, il ſuivit dès le matin avec le reſte de l'Armée, prenant la route de Gand. Il laiſſa néanmoins quelques Troupes, qui après avoir fait ſemblant de s'occuper à retrancher le Front de leur Camp, pour couvrir ſa retraite, ſe mirent auſſi en marche quelque tems après.

Glorieuſe retraite de celui ci.

Le Maréchal de Villeroi s'étant avancé à la pointe du jour pour reconnoître la diſpoſition des Alliez, qu'il croyoit encore dans leur Camp, & voyant le mouvement de leurs derniéres Troupes, fit avancer les ſiennes, & ſe ſaiſit de Denterghem. Il aprit alors avec autant de chagrin que de ſurpriſe, la retraite du P. de Vaudemont qu'il pourſuivit à toute bride, mais ce fut inutilement. Il ne put joindre que deux Regimens, qui ayant fait ferme dans une Cenſe, furent ſacrifiez au ſalut de leur Armé. Le Roi fut ſi chagrin qu'on eût manqué l'occaſion de battre le P. de Vaudemont, qu'il en marqua ſon reſſentiment, dans une Lettre qu'il en écrivit au Maréchal de Villeroi. Ce Général en rejetta la faute ſur le Duc du Maine, qui en chargea de ſon coté le Maréchal. Ce qui cauſa un grand demêlé à la Cour, où les ſentimens furent partagez ſelon la prevention &

Surpriſe du M. de Villeroi lorſqu'il s'en aperçut. Le Roi lui en témoigne ſon mécontentement.

1695. les interêts d'un chacun. Cependant le Roi, en Prince équitable, diſculpa ſon General & diſſimula, par un ſentiment de tendreſſe, la faute que l'on attribuoit au Duc du Maine, ſon Fils Naturel.

Suite du Siége de Namur.

Le Roi d'Angleterre, hors d'inquiétude du côté du P. de Vaudemont, pouſſa ſes travaux contre Namur avec beaucoup de vigueur & de ſuccès. Les frequentes ſorties des Aſſiégez furent toûjours repouſſées avec perte. Ce Prince fit attaquer la nuit du dix-ſept un Fort près de la Porte S. Nicolas, où les troupes Angloiſes & Hollandoiſes, animées par ſa preſence & par celle du Duc de Baviére, ſe comporterent avec beaucoup de valeur. Elles retournerent pluſieurs fois à la charge avec tant de reſolution, que ce Poſte fut emporté avec deux autres, nonobſtant la reſiſtance de huit Bataillons, & d'un gros Détachement de Dragons qui le défendoient. Ils furent pouſſez par les Aſſiégeans juſqu'à la contreſcarpe & preſque tous taillez en piéces, malgré les Mines qu'ils firent joüer. Cet avantage fut ſuivi de la priſe d'un Baſtion, dont les Troupes qui étoient dedans ſe rendirent à diſcretion.

Les Françoiſ manquent leur coup ſur Nieuport, & prennét Dixmude & Deinſe.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient devant Namur, le Maréchal de Villeroi & le Prince de Conti s'avancerent vers Nieuport dans le deſſein de l'attaquer, mais le P. de Vaudemont qui s'étoit retiré ſous le Canon de Gand, ayant detaché le Lieutenant General Bellaſis, & le Marquis de Miremont, General Major, avec quelque Infanterie & 12. piéces de Canon, qui furent ſuivis le lendemain d'un égal nombre de l'un & de l'autre, & par trente-trois Eſcadrons de Dragons ſous les ordres du Duc de Wirtemberg, rompirent les Meſures des François, & les obligerent de ſe retirer. Ceux-ci marcherent enſuite contre Dixmude, qui ſe rendit après deux jours d'attaque au Comte de Montal, quoique défendu par huit Regimens d'Infanterie & un de Dragons, qui furent faits priſonniers. Le General Major Ellemberg, qui commandoit dans cette Place, eut pour cela la tête tranchée quelque tems après. Deinſe eut enſuite le même ſort, le Brigadier d'Offarel s'étant rendu à diſcretion avec ſa Garniſon, ſans preſqu'aucune reſiſtance, en fut auſſi puni dans la ſuite, ayant été condamné à une priſon perpetuelle. 1695.

Reddition de la Ville de Namur.

Dans ce tems-là le Roi d'Angleterre pouſſant toûjours ſes attaques devant Namur avec la même vigueur, ſe rendit Maître de l'avant-Chemin-couvert près de la Porte St. Nicolas, & fit loger ſes Gens ſur la Contreſcarpe. Il ſe diſpoſoit à donner un Aſſaut general, ſi le Maréchal de Bouflers, & le Comte de Guiſcard, Gouverneur de la Place, euſſent oſé le ſoûtenir. Il y eut ſur ce ſujet quelque conteſtation entre ces deux Generaux. Le Maréchal étoit d'avis de riſquer, & de ne point parler de capituler qu'à l'extrêmité, ſe confiant ſur la bravoure des Dragons qu'il avoit fait entrer dans la Place. Mais comme les Anglois ne cedoient en rien à ces Troupes Françoiſes, & qu'ils montoient à l'Aſſaut avec une intrepidité ſans égale, le Comte de Guiſcard jugea qu'il faloit rendre la Ville Il ſe preſenta ſur la Brêche pour cet effet, & la Capitulation fut ſignée le lendemain par le Duc de Baviére, du conſentement du Roi d'Angleterre que les Fran,ois, ne vouloient pas reconnoître ; deux jours après le Comte de Broüai entra dans Namur, & en fit occuper tous les poſtes.

Attaque du Château.

Il ne reſtoit plus aux Alliez que d'être Maîtres du Château, pour rendre leur conquête parfaite. Le Maréchal de Bouflers & le Comte de Guiſcard y entrerent avec le reſte de leurs Troupes, pour tâcher de le défendre ; mais les efforts qu'ils firent pour cela ne purent empêcher cette importante Forteresſe de

1695. tomber auſſi entre les mains des Vainqueurs. Elle fut battuë par le feu continuel de 160. piéces de canon & de 55. mortiers par l'avis du Baron de Coehorn, Ingenieur General, dans la vûë d'éviter les longueurs & la perte des Soldats inévitables dans une attaque ſi difficile.

Bruxelles bombardée par les François.

Cependant le Roi de France voulant tout riſquer pour faire lever le Siége aux Alliez, donna ordre au Maréchal de Villeroi de bombarder Bruxelles. Sa vûë étoit d'obliger le Roi d'Angleterre à diſcontinuer l'attaque du Château de Namur, pour venir au ſecours de cette Ville, & de donner lieu par là au Maréchal de Villeroi de ſe jetter entre Namur & l'Armée des Alliez, pour ſecourir la Place aſſiégée. Mais le Prince de Vaudemont, qui connut au mouvement de l'Armée Françoiſe qu'elle en vouloit à Bruxelles, ſe jetta dedans fort à propos. Le Duc de Baviére y arriva auſſi quelques jours après & fit occuper par ſon Infanterie les hauteurs des environs, par leſquelles il communiquoit avec les corps poſtez à Waterloo, ſous les ordres des Comtes d'Athlone & de Naſſau, que le Roi d'Angleterre y avoit envoyez. Il garnit les dehors de pluſieurs Bataillons pour aſſurer la Ville, & étendit ſa Cavalerie & ſes Dragons le long du Canal, pour empêcher aux François l'accès & le paſſage.

Grand dommage cauſé à cette Ville.

Le Maréchal de Villeroi étant venu peu de jours après ſe preſenter devant Bruxelles, écrivit au Prince de Bergh, qui en étoit Gouverneur, que le Roi ſon Maître lui avoit ordonné de la bombarder, en repreſailles de ce que le Roi Guillaume faiſoit le même traitement aux Villes Maritimes : ajoûtant que ſi les Alliez vouloient s'en abſtenir, les François en uſeroient de même à l'égard de leurs Places. Comme ce Gouverneur ne pouvoit rien faire de ſon chef, il demanda 24. heures pour rendre réponſe, afin d'en donner avis au Roi d'Angleterre. Mais le General François, ſans vouloir l'attendre, commença ſur le ſoir à jetter des Bombes avec 25 Mortiers, & fit tirer des Boulets rouges par dix-huit piéces de Canon, qui mirent le feu en pluſieurs endroits de la Ville. Il continua toute la nuit, le lendemain, & la nuit ſuivante ; enfin ſur le midi du troiſiéme jour il fit ceſſer de tirer & retira ſes Mortiers & ſon Canon, après avoir réduit en cendres pluſieurs beaux Palais, la Maiſon de Ville, excepté la Tour, la plûpart des Edifices publics, deux mille 500. Maiſons, & douze Egliſes ou Monaſteres. 1695.

Le Roi fait publier un Manifeſte à ce ſujet.

Cette démarche, qui fut la marque évidente, & l'effet du deſeſpoir où étoit la Cour de ne pouvoir empêcher la priſe du Château de Namur, avoit été precedée d'un Manifeſte, qui découvre pleinement quelle étoit l'intention de S. M. en ſe portant à une Action de cette nature. On en peut juger par la maniére dont il étoit conçu.

Manifeſte de la France au ſujet du Bombardement de Bruxelles.

IL y a deux ans que les Alliez font conſiſter leur plus grande gloire à bombarder les Villes Maritimes de France, & à deſoler par leurs continuels incendies de pauvres Habitans qui n'ont aucune part à la guerre, que par les ſouhaits qu'ils font de la voir finir. Cependant quelque facilité que le Roi ait euë de porter dans les principales Villes de ſes Ennemis de plus grans dommages que ſes Sujets n'en ont reçus ; Sa Majeſté avoit toûjours crû que les Alliez, faiſant de ſerieuſes reflexions ſur tout ce que leur Pais pouvoit ſouffrir de ſon juſte reſſentiment, mettroient fin d'eux-mêmes a cette maniére de faire la guerre. Mais comme la trop grande repugnance qu'elle a fait paroître à uſer de repreſailles, a fait croire aux Ennemis qu'ils pouvoient impunément eſſayer de mettre le feu dans toutes les Villes de France

1695. *France ſituées près de la Mer ; elle s'eſt enfin vûë forcée de faire ſentir à la Ville de Bruxelles, comme à la Capitale des Païs-Bas, les effets réciproques de ſemblables Actes d'hoſtilité: offrant néanmoins comme elle a fait, de les faire ceſſer, auſſitôt que les Alliez voudroient en convenir. En ſorte que ſi ladite Ville de Bruxelles, & toutes celles des Ennemis qui pourront être à l'avenir expoſées à de ſemblables repreſailles, y trouvent leur ruïne inévitable, elles ne le devront attribuër qu'au peu de cas que les Chefs de la Ligue font de la conſervation des Peuples qui leur ſont ſoûmis : & au lieu de donner des éloges, comme depuis deux ans elles font, aux continuels Bombardemens que leurs Flotes ont exercez ſur les Côtes de France, elles auront plus de raiſon de traiter la continuation de ces grans exploits, de barbare vengeance, que de qualifier de ces termes, comme elles ont fait, ce que les armes de Sa Majeſté viennent d'executer contre la Ville de Bruxelles en preſence d'une grande Armée, qui auroit pu garantir cette Ville de l'incendie, ſi elle eut voulu livrer Bataille à celle de France, qui en cherchoit l'occaſion.*

Quel fut le deſſein des François dans le bombardement de Bruxelles.

Cette piéce prouve évidemment, comme j'ai dit, quelle fut l'intention des François dans le bombardement de Bruxelles. Quelque déſolation qu'ils euſſent porté dans cette Ville, & quelque ineſtimable que fût le dommage qu'ils y avoient fait, ils n'étoient pas contens qu'on leur eût laiſſé executer cette Expédition. Leur deſſein étoit d'attirer au combat l'Armée des Alliez, qui ſe trouvoit inferieure à la leur, ou d'obliger le Roi d'Angleterre & le Duc de Baviére d'abandonner le Siége de Namur. Mais il n'étoit ni de l'interêt des Alliez d'aller hazarder une bataille, avec une Armée inferieure preſque de la moitié à celle des François, ni de leur gloire d'abandonner le Siége d'une Place qu'ils avoient commencé avec tant de ſuccès. Quoi qu'il en ſoit, ce bombardement, qui fut pour le moins auſſi préjudiciable aux François qu'aux Alliez, ne ſervit qu'à rendre les François plus odieux, quoique le Roi pût faire pour ſe juſtifier dans le Manifeſte qu'on vient de lire. 1695.

L'Elect. de Baviére fait ſommer le Château de Namur de ſe rendre.

Le Château de Namur reſſentit le contre-coup du bombardement de Bruxelles, par cinq nouvelles Batteries que le Roi d'Angleterre fit dreſſer pour battre en ruïne tous les principaux Ouvrages à la fois, ſuivant le ſentiment du Baron de Coehorn. Le feu en fut ſi terrible, qu'il les bouleverſa & les raſa entiérement: ce qui fut ſuivi d'un Aſſaut des plus chauds qui ſe fuſſent jamais vûs. Ce jour-là les Batteries des Aſſiégeans ayant battu les brêches, depuis la pointe du jour juſqu'à onze heures du matin, on fit ſommer la Place de la part du Duc de Baviére. Le Comte de Horn s'avança avec Mylord Portland, après que les Batteries eurent ceſſé, & demanda à parler au Comte de Guiſcard, ou à quelqu'autre Général. Sur quoi le Comte de Laumont ayant paru, avec les Marquis de Gramont & de Ste. Hermine, le Comte de Horn leur dit, qu'il étoit chargé de la part de l'Electeur de Baviére de faire ſavoir au Comte de Guiſcard, que le Maréchal de Villeroi étoit dans l'impuiſſance de donner du ſecours aux Aſſiégez, & que comme S. A. E. ſouhaitoit d'épargner le ſang de tant de braves Gens de part & d'autre, elle lui faiſoit demander s'il vouloit ſe rendre à des conditions honorables, mais qu'elle ne lui donnoit qu'un quart d'heure pour s'y réſoudre. Les Aſſiégez n'ayant pas répondu dans ce terme, le Comte de Horn & Mylord Portland ſe retirerent.

Les batteries recommencerent à tirer.

Les Batteries recommencerent à l'inſtant à battre les brêches juſqu'à une heure & demie que l'Aſſaut commença. Le ſignal en fut donné par un baril de poudre où l'on mit le feu, afin que tous

1695. les quartiers le puſſent apercevoir; là-deſſus Mylord Cutz marcha avec un corps de Troupes vers le Fort de Terranova, le Comte Rivera, Bavarois, ſortit avec trois mille hommes de la Tranchée de la premiere ligne, & attaqua les brêches du Fort de Coehorn. Le General Major de la Cave attaqua le même Fort par la tête avec deux mille Brandebourgeois, & le General Major Swerin eut l'attaque de la Caſſote avec deux mille hommes. Outre les attaques de ces 4. Generaux Majors, un Colonel fut commandé avec cinq cens hommes pour ſe tenir dans le fond entre le Fort de Coehorn, & celui de Terranova, afin de s'opoſer aux ſorties que les Aſſiégez pouvoient faire de ce coté-la. Trois cens Grenadiers Anglois furent commandez pour monter les premiers a la brêche du nouveau Château, ou Fort de Terranova, ce qu'ils firent avec tant d'ardeur qu'ils y arriverent avant le Corps qui devoit les ſoûtenir, & la plûpart monterent même au haut de la brêche. Ceux qu'on avoit commandez dans le fond agirent avec la même vigueur; mais s'étant trop avancez, ils furent repouſſez par ceux qui défendoient le Fort de Coehorn, & s'étant rencontrez avec les Anglois qui alloient à la brêche pour ſoûtenir les Grenadiers, il y eut quelque confuſion, qui empêcha que cette attaque n'eût tout le ſucces qu'on en eſperoit. Les Grenadiers ſe voyant expoſez à un grand feu, ſans eſpoir d'être ſecourus, furent contraints de ſe retirer avec perte. Le Comte de Rivera ne réüſſit pas mieux de ſon côté; car au lieu de prendre à la gauche de la Plate-forme, ayant pris à la droite, vers le chemin couvert qui étoit bien paliſſadé & bien gardé, & le voulant forcer, il ſe trouva expoſé à un double feu qu'il ne put ſoûtenir; il y fut tué avec la plûpart de ceux qui l'avoient ſuivi.

Rude aſſaut dõné à un des Forts du Château.

Cependant les Anglois qui avoient été repouſſez à Terranova, ranimez par Mylord Cutz, quoique bleſſé, ſe joignirent au General de la Cave qui attaquoit le chemin couvert du Fort de Coehorn, & ayant chargé tous enſemble les François, les en chaſſerent auſſi bien que de la place d'Armes & de la Contregarde, & les obligerent de ſe retirer en deſordre par les brêches dans le Fort. Le General Swerin n'eut pas moins de ſuccès à l'attaque de la Caſſote; car ayant marché avec ſon Détachement droit au chemin couvert, il en chaſſa les Aſſiégez, fit de grans logemens ſur les principaux Angles, & ſe ſaiſit de toutes les avenuës. Cet Aſſaut dura cinq heures, & coûta près de deux mille hommes aux Alliez.

Mouvemẽt des deux Armées. Echec ſoufert par les Frãçois.

Tandis que cela ſe paſſoit devant le Château de Namur, le Maréchal de Villeroi n'ayant tiré aucun fruit du bombardement de Bruxelles, ſe rendit dans la Plaine de Fleurus, où ayant formé une Armée de cent mille hommes, & fait diſtribuer des vivres aux Soldats pour douze jours, il s'avança ſur les bords de la Mehaigne, qu'il ſe mit en état de paſſer; mais il rencontra tant de difficulté dans l'execution de ce deſſein, par la diſpoſition où il trouva l'Armée des Alliez, qu'il connut qu'il ne pouvoit, ſans riſquer d'être battu, attaquer les Poſtes & les avenuës qu'elle occupoit. Ce qui lui fit prendre le parti de ſe retirer, après avoir fait ſavoir au Maréchal de Boufflers qu'il n'y avoit point de ſecours à eſperer pour lui. Il fit pourtant faire encore un mouvement a ſon Armée, qu'il rangea en bataille près du Bois de St. Denis, & alla reconnoître le terrain avec mille Grenadiers, un corps de Cavalerie, & ſes principaux Officiers; mais ayant trouvé les paſſages fermez par des Retranchemens garnis de Canons, & d'ailleurs impraticables par des Défilez, des Ravines, & des Marais, il prit la réſolution de s'avancer à Perwis, ayant devant lui la Mehaigne. Le Roi d'Angleterre, qui l'obſervoit de près, ayant

1695. penetré ſon deſſein, alla camper à Oſtin entre St. Denis & la Mehaigne, réſolu de l'attendre. Le Maréchal François n'eut garde d'aller à lui; cependant il voulut faire une tentative, afin qu'il ne fût pas dit qu'il eût été ſimple Spectateur de la priſe de Namur : il fit paſſer la Mehaigne à 40. Eſcadrons pour en charger trente des Alliez, commandez par le Marquis de la Forêt, qui s'étoit avancé pour reconnoître l'Armée Françoiſe. Mais le Marquis uſant de ſtratageme attira dans une embuſcade les François, qui furent chargez avec tant de violence, qu'ils furent contraints de ſe retirer avec quelque perte.

Le Château de Namur ſe rend par Capitulation.

Le Roi d'Angleterre réſolut là-deſſus de donner un ſecond Aſſaut général au Chateau de Namur, après avoir perfectionné les Logemens qu'il avoit fait dans les chemins couverts; mais les Aſſiégez ne jugeant pas à propos de l'attendre, demanderent a capituler pour le Fort de Coehorn le premier Septembre. Le Duc de Bavière repondit qu'il n'y avoit point de Capitulation à faire que pour le tout; ſur quoi le Comte de Guiſcard parut, & repreſenta que c'étoit au Maréchal de Bouflers à capituler pour le Château. La réponſe de ce Général étant enfin venuë, on donna les Otages de part & d'autre, & la Capitulation fut ſignée le lendemain.

La conquête de Namur par les Alliez ne pouvoit que déconcerter le Roi Très-Chrêtien, qui avoit triomphé de la priſe de cette Place de la maniere la plus inſultante que le pût faire un Vainqueur. On n'a qu'à lire la Lettre qu'il écrivit en 1692. à l'Archevêque de Paris pour faire chanter le *Te Deum* après cette grande conquête. Comme elle n'eſt pas longue, on me pardonnera bien de la raporter ici.

Lettre du Roi écrite en 1692. au défunt Archevêque de Paris ſur la priſe de Namur.

Mes Ennemis, dit le Roi, *s'étoient perſuadez qu'ayant aſſemblé toutes leurs forces dans les Pais Bas, ils arreteroient le cours de mes conquêtes : cependant je n'ai pas laiſſé d'entreprendre en Perſonne le Siége de Namur dont ils croyoient la priſe impoſſible. Ils y ſont accourus au nombre de plus de cent mille hommes, pour m'obliger à en lever le Siége, mais ils ſe ſont contentez d'en être les Spectateurs pendant trois ſemaines, & d'aſſiſter à la réduction de la Place que j'ai entiérement ſoûmiſe le 30. du mois dernier, après 30. jours de Tranchée ouverte. Si quelque choſe me flate dans une conquête auſſi importante, c'eſt bien moins la gloire qui la ſuit, ou l'agrandiſſement de mes Etats, que l'eſperance qu'elle me donne que mes Ennemis, laſſez de leurs pertes, ſouſcriront enfin aux offres que je leur fais depuis long tems de finir la Guerre. C'eſt auſſi cette eſperance qui m'oblige particuliérement à redoubler envers le Ciel mes actions de graces, & de proteſter en même tems devant celui qui connoit les ſentimens de mon cœur, que je n'ai point de déſir plus ardent que de mettre tous mes Sujets en état de le glorifier en paix, &c.*

L'Auteur d'un Memoire qui parut quelque tems après les operations de cette campagne, & qui fait l'oppoſition de celle de 1692. à celle-ci, ne manqua pas d'alleguer cette Lettre qui étoit alors une Piéce fort inſultante pour les François. En effet, il ſuffit d'en examiner toutes les Periodes & d'en peſer exactement toutes les expreſſions; on n'auroit eu preſque rien à y changer en la faiſant écrire au Roi d'Angleterre.

Le M de Bouflers eſt arrêté en ſortant de Namur, & pourquoi.

Trois jours apres la capitulation de Namur, le Château fut remis au pouvoir des Alliez, & la Garniſon, réduite à 4000. cinq cens hommes, de dix-ſept mille dont elle étoit compoſée au commencement du Siége, ſortit par la brêche avec toutes les marques d'honneur, & paſſa à travers une partie de l'Armée des Alliez rangée en bataille. Dans ce tems-là M. de Dickvelt, Député des E. G. s'aprocha du Maréchal de Bouflers, qui étoit à la tête des Dragons, & le pria

1695. de ſortir des rangs ſous pretexte qu'il avoit des choſes particuliéres à lui communiquer. Le Maréchal répondit d'abord qu'il n'y avoit perſonne de ſuſpect auprès de lui, & qu'il pouvoit tout dire. Il crut enſuite que M. de Dickvelt vouloit lui faire quelques ouvertures de Paix ; mais il fut bien ſurpris quand il lui dit que le Roi d'Angleterre le faiſoit arrêter. Pluſieurs Officiers François commencerent alors à s'attrouper autour de leur General ; mais M. de l'Etang, Lieutenant des Gardes du Corps du Roi d'Angleterre, l'ayant abordé, lui dit la même choſe : ajoûtant qu'il avoit ordre de le reconduire dans la Ville, & enſuite à Maeſtricht. Le Maréchal dit alors avec colere à M. de Dickvelt, qu'il étoit ſurpris qu'on l'arrêtât au préjudice de la Capitulation qu'il n'avoit point enfrainte. Il obtint pourtant la permiſſion d'envoyer quelqu'un à l'Electeur de Baviére pour lui porter ſes plaintes du traitement qu'on lui faiſoit, & lui témoigner que le Roi ſon Maître ne manqueroit pas de s'en venger. Le Duc de Baviére dit à l'Officier François qui lui fut envoyé, *qu'il etoit fâché de ce qui venoit d'arriver au Maréchal, qu'il n'avoit pu l'empêcher pour les raiſons que le Roi d'Angleterre & tous les Princes Alliez avoient d'en uſer ainſi, pour s'oposer aux perpetuelles infractions que les François faiſoient aux Cartels, & aux Capitulations, ce qui étoit contre l'uſage de la guerre ; & que le Maréchal aprendroit les raiſons du procedé qu'on tenoit à ſon égard.* Durant ce tems-là, le Maréchal, impatient de ſavoir le ſujet de ſa détenſion, le demanda à Mr. de Dickvelt, qui lui fit connoître que c'étoit à cauſe des infractions faites aux Capitulations de Dixmude & de Deinſe, lorſque les Garniſons de ces deux Places ſe rendirent priſonniéres. Par les premiers Articles ces Garniſons » devoient » être traitées ſuivant le Cartel fait au » commencement de la guerre, c'eſt-à-» dire, que quinze jours après, elles de- 1695.
» voient être échangées ou rachetées, ce
» que le Roi de France n'avoit point
» fait, nonobſtant les remontrances des
» Alliez. Par le dixiéme Article les Re-
» gimens qui compoſoient ces Garniſons
» ne pouvoient être ſéparez que par pro-
» portion aux Officiers ; cependant on
» en avoit auſſi-tôt ſeparé les Soldats,
» qu'on avoit maltraitez pour les obli-
» ger à prendre parti ; & par le onziè-
» me Article, ces Garniſons ne devoient
» point être envoyées hors des Païs con-
» quis depuis l'an 1672. cependant on
» les avoit envoyées à Doüai, & à Ar-
» ras, & l'on ſe diſpoſoit à envoyer
» celle de Dixmude à Roſes.

Il eſt enſuite relâché.

Quelque facheux que fût ce contretems pour le Maréchal de Boufflers, il ſe ſentit bien ſoulagé quand il eut apris le ſujet de ſa détention. Il s'en étoit imaginé un bien different, & ce qu'il dit dans le premier mouvement de ſa ſurpriſe, au moment qu'il fut arrêté, le fit aſſez connoître ; mais ce n'eſt pas le lieu d'en parler ici. Quoi qu'il en ſoit, il écrivit en Cour, pour informer le Roi des raiſons pour leſquelles on le retenoit. Sa Majeſté fit auſſi-tôt expedier des ordres pour faire renvoyer les Garniſons de Dixmude & de Deinſe, & le Maréchal en ayant donné avis au Roi d'Angleterre par ſon Capitaine des Gardes, Sa Majeſté Britanique lui fit ſavoir qu'il pouvoit ſe retirer ſur ſa parole, & lui fit donner une eſcorte juſqu'à Dinant.

Campagne d'Italie. La Forteresſe de Cazal priſe par les Alliez.

Les Armes des Alliez eurent un égal ſuccès en Italie, où le Prince Eugene s'étoit rendu ſur la fin de Fevrier, dans la vûë d'attaquer dans les formes la Forteresſe de Cazal, qu'il avoit fait bloquer depuis l'année precedente. Mais la rigueur de la ſaiſon, & les difficultez qui ſe rencontrerent parmi les Alliez, pour convenir à qui on remettroit cette place, après l'avoir priſe, ſuſpendirent l'execution du deſſein où l'on étoit de-

1695. l'aſſiéger. Cependant ce retardement, qui auroit été capable de faire échoüer l'entrepriſe, ſi la France eût eu des forces ſuffiſantes pour s'y opoſer, ayant fini par le conſentement que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne donnerent pour démolir la Place, & la faire remettre au Duc de Mantouë, les Alliez arriverent devant le 25. de Juin. La Tranchée fut ouverte le lendemain; le Prince Eugene la monta le premier, & ayant prolongé la Parallele de deux cens pas ſur la gauche, & de 400. ſur la droite, il fut relevé par le Prince Charles de Brandebourg. Les Attaques ſe firent enſuite avec tant de ſuccès, nonobſtant la reſiſtance du Marquis de Crenan, Gouverneur de la Place, qu'on emporta en peu de jours deux Redoutes, & une demi-Lune : ce qui obligea les Aſſiégez d'abandonner peu de tems après la Contreſcarpe, & le Chemin couvert. Les Alliez ſe logerent enſuite ſur les Glacis, & comme ils étoient par-là à portée de battre en brèche, le Marquis de Crenan demanda à capituler. Il y fut reçu ſous les conditions que les Fortifications ſeroient raſées, & que quand la Place ſeroit évacuée, le Duc de Mantouë rentreroit dans tous ſes droits. Elle ne le fut pourtant qu'a la fin de Septembre; la Garniſon ayant differé juſqu'à ce tems-là la démolition des Ouvrages infericurs, à quoi elle s'étoit obligée.

Pourquoi les Alliez ne pouſſerent pas leurs conquêtes en ce Païs-là.

La priſe de Cazal donna autant de chagrin au Roi, que de joye aux Princes & Etats d'Italie, délivrez par-là d'un Voiſin qui n'en avoit fait l'aquiſition que dans la vuë de menacer leur liberté. Après cette conquête, les Alliez auroient pu pouſſer leurs progrès ſuivant le ſentiment du Prince Eugene; mais le Duc de Savoye, qui commençoit, comme j'ai dit, d'entrer en liaiſon avec la France, fit par ſes irréſolutions affectées évanouïr tous les deſſeins formez a ce ſujet, en propoſant pluſieurs entrepriſes ſans ſe fixer à aucune.

1695.

Affaires de Catalogne. Le Duc de Vendôme y commande à la place du Maréchal de Noailles.

La fortune fut moins contraire aux Armes des François en Catalogne, & en Allemagne, bien qu'elle ne les favoriſât pourtant d'aucun ſuccès avantageux. La Cour de France n'avoit pu mettre à execution le deſſein de faire le Siége de Barcelone l'année derniére, par l'opoſition qu'y mit l'Armée Navale des Alliez. Elle s'étoit flatée d'y réüſſir durant l'hiver, dans la penſée qu'elle ſeroit alors hors de crainte; mais la prévoyance du Roi d'Angleterre rompit encore ſes meſures, par les ordres qu'il donna aux Amiraux d'Angleterre & de Hollande de demeurer à Cadiz. Les Eſpagnols formerent durant ce tems-là le blocus d'Oſtalric & de Caſtelfollier; mais le Maréchal de Noailles étant arrivé à Perpignan, chargea le Sieur de S. Silveſtre de conduire un convoi à la premiere de ces Places, qui étoit la plus preſſée, ce qu'il fit ſans opoſition. A ſon retour ſon Arriéregarde fut attaquée par les Eſpagnols & ſouffrit quelque échec. Le Sieur de St. Silveſtre ayant enſuite joint le Comte de Coigni, donna le même ſecours à Caſtelfolliet, après avoir forcé les paſſages & les défilez qui étoient ſur ſa route. Dans le même tems le Sieur d'Hervais, à la tête de 4000. hommes, s'avança à travers les Montagnes d'un autre côté vers Pratz de Mollo, pour faire diverſion ſur les troupes qui y étoient. Les François perdirent dans cette occaſion deux a trois cens hommes, ayant été attaquez à leur retour avec beaucoup de vigueur. Le Comte de Coigni y eut un cheval tué ſous lui, & le Sieur de Prechac, Maréchal de Camp, y fut bleſſé. Le Duc de Vendôme arriva peu de tems après en Catalogne, pour y prendre le commandement de l'Armee, à la place du Maréchal de Noailles, dont on étoit, comme j'ai dit, peu content a la Cour, depuis l'année precedente, pour avoir manqué l'occaſion de faire le Siége de

1695. Barcelone. On y ajoûtoit ſon peu de capacité à remplir les fonctions de ſa charge, & le peu de ſatisfaction des Troupes à agir ſous ſes ordres. On prit pourtant pour pretexte le mauvais état de ſa ſanté, qu'il ne put s'empêcher de feindre pour cacher la cauſe de ſon rappel. Neanmoins la faveur, dans laquelle il avoit été juſqu'alors à la Cour, reçut peu de diminution.

Le General Frãçois fait lever le blocus de Caſtelfolliet & d'Oſtalric.

Le Secours de Vivres, de Munitions de Guerre & de Troupes, que le Maréchal de Noailles avoit fait jetter dans Caſtelfolliet, n'ayant pu empêcher la continuation du blocus, cette Place couroit riſque de retomber en la puiſſance des Eſpagnols, lorſque le Duc de Vendôme, pour l'empêcher, envoya ordre au Chevalier d'Aubererre, Gouverneur de Collioure, de s'avancer du côté des Pirenées avec un corps de troupes & les Milices du Pais; & au Sieur de Courlandon, Brigadier de Cavalerie, de ſe joindre à lui avec ſon Regiment. Ces Troupes ayant gagné le haut des Montagnes de Caſtelfolliet, le Duc de Vendôme s'avança en même tems de l'autre côté avec l'Armée; ce qui obligea le Marquis de Caſtanaga, & le P. de Heſſe-Darmſtadt, Généraux de l'Armée Eſpagnole, de ſe retirer. Le Duc de Vendome s'aprocha enſuite de la Place; mais ne ſe croyant pas en état de la conſerver à cauſe de la ſuperiorité des Eſpagnols, il la fit démolir peu de tems apres. Il en fit de même d'Oſtalric, après l'avoir délivrée d'un pareil blocus; & détacha enſuite quatre mille hommes, pour faire la même choſe a Blanes & à Tordera.

Les Eſpagnols manquent leur coup ſur Palamos.

Ce Prince ayant eu avis dans ce tems-là que le Marquis de Caſtanaga avoit quelque deſſein ſur Palamos, mit ſon Armée en quartier de rafraichiſſement entre Toroella de Mongri, vers l'embouchure du Ter, & Palafuguel, à 3. lieuës de là, pour être plus à portée de la ſecourir. Ce mouvement ne fit point changer aux Eſpagnols de réſolution. La Flote des Alliez, compoſée de 45. Vaiſſeaux de Ligne, de 20. Fregates, de dix-neuf Galeres, & d'autres Bâtimens moüilla à la rade, & à la portée du canon de Palamos, pendant que l'Armée Eſpagnole, de ſon côté, campa à trois lieuës de là au Val d'Aro, à l'Occident de la Place, d'où elle s'avança le lendemain dans la plaine, & prit ſes quartiers autour de la Ville. Le Duc de Vendôme alla le jour d'après la reconnoître, dans le deſſein de l'attaquer, il ſe retira ſans pourtant oſer l'entreprendre, ayant vu la diſpoſition avantageuſe où elle étoit. Cependant les Eſpagnols, qui à ſon aproche avoient paru dans le deſſein de tenir bon, ayant apris trois jours après que les François avoient été renforcez par un corps conſiderable de troupes, conduit par le Chevalier d'Auberre, leverent le Siége, après que l'Amiral Ruſſel eur embarqué ſes troupes. Le Duc de Vendôme l'ayant ſu, s'aprocàa de la Place, dont il fit démolir les Fortifications & raſer le Château. 1695.

Il ne ſe paſſe rien en Allemagne.

Les Armées qui agiſſoient le long du Rhin n'y firent rien de conſiderable. Les Maréchaux de Lorge & de Joycuſe avoient d'abord formé quelques deſſeins; mais le Prince de Bade les ayant fait avorter, les obligea de repaſſer le Rhin, & ſe ſaiſit des poſtes de Metzingen, de Zeitern, de Langebrick, & de Stefeld.

Les Anglois bombardent quelques ouvrages à Dunkerque.

Pendant que le Roi voyoit agir les Troupes des Alliez avec un ſuccès favorable, dans les endroits où les ſiennes avoient été victorieuſes juſqu'alors, ſes Villes Maritimes continuoient d'être inſultées ou allarmées par les forces Navales de ſes Ennemis. Le Roi d'Angleterre étoit encore devant Namur, lorſque Mylord Barclai s'aprocha de Dunkerque avec ſon Eſcadre, où ayant détaché vingt Galiotes à Bombes & quelques Fregates, il fit bombarder depuis

1695. le matin juſqu'au ſoir le Riſban, & les deux têtes des Jettées, dites *le Château de bonne Eſperance* & *le Château verd*, qui en furent endommagez. Mais ce fut en vain qu'il eſſaya de brûler les Jettées, en y envoyant 4. Brûlots de nouvelle invention, pendant que ſix Vaiſſeaux les canonnoient. Le canon y fit du ravage, mais les Brûlots ſe conſumerent ſans faire aucun mal. Ce bombardement fut ſuivi quelque tems après d'une pareille entrepriſe ſur Calais.

Entrepriſe ſemblable ſur Calais.

La Flote des Alliez, forte de 80. Bâtimens, étant partie des Dunes le 25. Août, & ayant moüillé le lendemain à deux lieuës au Nord-Oueſt de cette Ville : vers la Minuit du 26. au 27. dix Fregares, douze Galiotes, une Fregate à bombes, & douze groſſes Chaloupes s'aprocherent & y jetterent quelques bombes ; mais la plûpart n'étant pas tombées dans la Ville, ces Bâtimens moüillerent à deux heures du matin au Nord-Eſt des Jettées, & les Chaloupes allerent ſonder la Rade. Le Sieur de Relingues, chef d'Eſcadre, ſortit alors avec dix-huit Chaloupes qu'il avoit fait venir de Dunkerque, & les obligea de ſe retirer ; néanmoins les Vaiſſeaux des Alliez s'étant approchez peu après, moüillerent à la portée du Canon du Fort de Bois, & des Batteries des Jettées ; & jetterent 400. bombes malgré les efforts que fit le Sieur de Relingues pour les empêcher. Ces bombes cauſerent un grand deſordre dans la Ville, où pluſieurs maiſons furent détruites & d'autres endommagées, de même que le Riſban où quantité de gens furent tuez.

Avantages remportez par les François en Afrique & en Amerique.

Les François ſe dédommagerent de ces ravages par la priſe du Fort de Bourbon en Amerique, & du Fort de Gambie, en Affrique, près du Cap-vert, à l'embouchure de la Riviére de ce nom. Le Sieur de Gênes, Capitaine de Vaiſſeau, étant arrivé avec ſix Vaiſſeaux armez en courſe le 31. Juillet à l'Iſle de Gambie, apartenant à la Compagnie d'Afrique des Anglois, le rendit maître du Fort, où il y avoit 74. piéces de canon, après une médiocre reſiſtance. Cette perte fut conſiderable pour ces derniers, & ne put être reparée par l'Expédition qu'ils firent dans l'Iſle St. Domingue, où ils pillerent pluſieurs lieux, & détruiſirent quantité de Plantations. 1695.

Nouvel. les tentatives de la France pour gagner l'Elect. de Baviére.

Le Roi penſoit cependant à faire de nouvelles tentatives pour porter les Alliez à la Paix. Sur les eſperances qu'il conçut de pouvoir engager le Duc de Baviére dans ſes interêts, S. M. envoya à Bruxelles une perſonne de confiance chargée de nouvelles Inſtructions, avec ordre de faire à ce Prince des offres conſiderables. Mais elles ne réüſſirent pas mieux que la premiere fois, quelques marques que ce Prince donnât de la diſpoſition où il ſe trouvoit, de profiter des ouvertures de la France.

Affaires de Hongrie. Les Turcs ſe rendent maîtres de Lippa & de Titoul.

L'Empereur s'étoit flaté que les avantages qu'il avoit eus juſqu'alors en Hongrie continueroient, & que les Turcs ne pourroient plus réſiſter aux forces conſiderables qu'il ſe mettoit en état d'y envoyer ſous les ordres de l'Electeur * de Saxe & du Comte Caprara. Il ſembloit que la reddition de la Ville de Giula au Comté de Gronsfeld, après un long blocus, en fut comme l'heureux préſage. Cependant le Sultan Muſtafa IV. qui étoit monté ſur la Trône par la mort de ſon Oncle Achmet, s'étant mis à la tête d'une puiſſante Armée, fit ſouffrir aux Imperiaux des échecs dont ils eurent lieux d'aprehender les ſuites. Ce Prince Ottoman s'étant avancé près de Temesvvar, fit deux détachemens, dont l'un, commandé par le Général des Armautes, eut ordre d'attaquer Lugos & Caranzebes, & l'autre marcha pour ſe rendre maître de Lippa. Le Bacha, qui commandoit celui-ci, ne fut pas plû-

* *Frédéric Auguſte.*

1695. tôt arrivé devant cette derniére Place, que sansvouloir ouvrir de Tranchée ni dresser aucune batterie, il fit monter des Janissaires en croupes des Spahis, & les ayant fait avancer au galop jusqu'à la Centrescarpe où les Janissaires mirent pié à terre, il fit en même tems donner l'Assaut par quarre endroits avec tant de furie, que le Sieur Toldo, Gouverneur de la Place, ne put se défendre que 3. ou 4. heures seulement. Quelque courage que fit paroître la Garnison, elle fut repoussée & poursuivie avec tant de fermeté dans la Ville, pensant se sauver dans le Château, que les Turcs y entrerent pêle-mêle, & passerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontrerent, à la reserve de quelques Officiers. La prise de Lippa fut suivie de celle de Titoul, qui fut emporté d'Assaut après trois jours de Siége, & le Sieur Venedige, Gouverneur, fait prisonnier.

Ils prenent le Comte Veterani & lui coupent la tête.

Le Sultan marcha ensuite avec toute son Armée vers Lugos, dans le dessein d'attaquer le corps de Troupes du Comte Veterani, qui étoit entre cette Place & Caranzebes. Il envelopa les Imperiaux la nuit du 20. au 21. & les fit attaquer par vingt-cinq mille hommes. Ceux-ci furent d'abord repoussez par trois fois, & les aparences étoient que le Comte Veterani se seroit tiré d'affaire, s'il n'avoit eu à résister qu'á ce seul corps; mais les Turcs étant revenus à la charge avec de nouveaux Détachemens, firent plier la Cavalerie Imperiale, & l'obligerent à prendre la fuite. L'Infanterie ayant aussi été attaquée, fut défaite, après s'être long-tems défenduë avec beaucoup de courage, à la faveur d'un Retranchement de chariots. Il n'en échapa que quelques soldats qui furent faits prisonniers. Le Comte Veterani fit tout ce qui put dépendre de lui dans cette occasion; mais ayant été blessé dangereusement, il se retira vers un Marais d'où il esperoit d'aller en lieu de sûreté. Un gros de Cavalerie des Turcs ayant paru sur ces entrefaites, 4. à cinq cens chevaux qui escortoient ce Général des Imperiaux prirent la fuite, & le laisserent à la merci des Turcs qui lui couperent la tête, & la porterent au Grand Seigneur. Cette défaite coûta 4. à 5. mille hommes aux Imperiaux, parmi lesquels se trouverent le Colonel Antonio, Rascien, le Prince Conti, Romain, le Major Général Patz, & le Baron de Steincalenfeltz. 1695.

Affaires des Venitiens. Combat de Chio le 7. Fevrier.

Le succès des Armes des Venitiens fut variable; il sembla que la Fortune, qui leur avoit été favorable depuis quelque tems, voulût les abandonner au commencement de cette année dans l'Archipel. Antonio Zeno, Capitaine Général, fut accusé d'y avoir contribué par sa mauvaise conduite. Le Capitan Bacha Mezomorto ayant fait sortir la Flote Turque des Ports de Metelin, de Foya ou Phochia, & de Smirne, s'avança vers Chio pour attaquer celle de la République qui étoit au Fort de Spalmadori. A son aproche les Galeasses & les Galeres sortirent du Port de Chio, pour remorquer les Vaisseaux hors du Canal qui separe l'Ile de Chio de la Terre ferme. Le Sieur Priuli, qui avoit l'Avantgarde, s'étant mis peu après en état de gagner le vent, & n'ayant pu le faire, se trouva tout d'un coup au milieu de l'Armée Ottomane, qui ayant le vent sur lui, l'attaqua avec beaucoup de furie. Cependant la resistance qu'il fit l'auroit tiré d'embarras; mais le feu ayant pris à son Vaisseau, & s'étant communiqué à deux autres, ils sauterent tous trois en l'air avec tous ceux qui étoient dessus; les Sieurs Priuli, Gasparo, Bragadino, & plusieurs autres Venitiens furent de ce nombre.

Suivi de sa prise par les Turcs.

Durant ce tems-là cinq Vaisseaux Turcs attaquerent les Galeasses & les Galeres qui soûtinrent le choc durant plus de deux heures. Le Capitan Bacha ayant envelopé la Galere du Sieur Marin

1695. rin Zorti, qui étoit ſortie de la Ligne, s'en empara après la mort du Capitaine ; mais trois Galeres que le Capitaine General détacha, la reprirent. Le Vaiſſeau *St. Victor* fut dans le même tems entouré par cinq des Turcs qui étoient ſur le point de l'enlever, après la mort du Sieur Piſani, Vice-Amiral, qui le commandoit : ſi le Vaiſſeau *St. Laurent Juſtinien* ne fût venu le dégager. Le Capitan Bacha inveſtit enſuite quelques Galeres, qui étant ſecouruës par les Sieurs Mocenigo & Nani, avec leurs conſerves, coulerent à fond trois Galeres Turques, ce qui obligea les Infideles à ſe retirer vers le Cap Caraborno. Mais étant revenus le lendemain chercher les Venitiens, ils firent plier l'Eſcadre du Sieur Contarini, ce qui obligea le Capitaine General a abandonner Chio dont les Turcs s'emparerent auſſitôt.

Bataille d'Argos avantageuſe aux premiers.

Les Venitiens furent plus heureux dans la Grece. Les Turcs étant venus, au nombre de vingt-mille, attaquer l'Armée Chrétienne, campée près d'Argos en Morée, ſous les ordres du Comte de Steinau, furent mis en déroute après un ſanglant combat de 4. heures, laiſſant cinq mille morts ſur le champ de bataille, & une partie de leur bagage & de leur Artillerie. La perte des Venitiens fut de près de mille hommes, du nombre deſquels fut le Sieur Contarini : le Sieur Sagredo y eut un bras emporté.

Combat Naval de Chio où les Venitiés ont l'avantage le 18. Sept.

Cette victoire fut ſuivie de deux avantages conſiderables remportez dans l'Archipel ſur la Flote Ottomane. Le Capitaine General Aleſſandro Molino, qui avoit ſuccedé à Antonio Zeno qui fut démis de ſa Charge, ayant fait embarquer les Troupes victorieuſes après la Bataille d'Argos, & s'étant avancé vers Chio, y attaqua les Turcs avec tant d'ordre, qu'au bout de 4. heures, & après leur avoir fait périr quelques Vaiſſeaux, ils les obligea de prendre la fuïte. Les Venitiens y perdirent un Navire de 60. piéces de canon, avec tout l'Equipage de 350. hommes, dont il ne ſe ſauva perſonne. Le Sieur Girolamo Michaeli, Capitaine Extraordinaire de Vaiſſeau, y fut tué, avec les Nobles Bembo, Zeno, Poſta, & le Sieur Broglio, Officier François. Le Comte de Steinau manqua d'être envelopé dans ce malheur ; il venoit de quitter ce Bâtiment, quand le feu y prit, pour monter une Galere : une partie de ſes Domeſtiques y périt. 1695.

Autre combat prés de Merelin le 18. Sept.

Le Sr. Aleſſandro Molino ayant joint deux jours après les Turcs dans le Canal de Metelin, les mit en deſordre, & les obligea de ſe retirer au Port de Smirne, n'ayant pu prendre d'autre route. Il auroit été facile aux Venitiens d'aller les brûler dans ce Port, & ils paroiſſoient s'y diſpoſer, ſi l'attention qu'ils firent aux remontrances du Conſul de France, ſur le dommage que le Commerce en pouvoit ſouffrir, & ſur d'autres conſéquences par raport au Roi ſon Maître, ne les en eût détournez Cette condeſcendance leur fit perdre l'occaſion la plus favorable qu'ils puſſent jamais avoir de détruire en un ſeul jour les Forces Maritimes du Grand-Seigneur.

Affaires de Pologne.

L'indolence des Polonois dans l'Entrepriſe du blocus de Caminiecx qu'ils avoient formé, donna lieu aux Turcs & aux Tartares, commandez par le Sultan Chabes Gerrai d'y faire entrer deux convois conſiderables. Le Czar de la grande Ruſſie *, qui avoit promis à l'Empe-

* Pierre Alexeovvits, *recommandable par le ſoin qu'il prend de tirer ſes vaſtes Etats de la Barbarie où ils ont été juſqu'à preſent. Ce Prince, qui a aquis de trés-belles connoiſſances dans ſes voyages, entre lui-même dans tous les détails des Arts neceſſaires à la Navigation & à la Guerre. Il a paſſé par tous les degrez des Emplois Militaires. Le premier titre qu'il prit ſur mer, fut celui de* Capitaine de Vaiſſeau ; *& lorſqu'il alla cette année au Siege d'Azoph, il ſe fit* Enſeigne. *Il prit à ſon retour le Commandement d'une Compagnie.* Etat preſent de la Grande Ruſſie, pag 161.

1695. reur, en ſe liguant avec lui, de faire une puiſſante diverſion contre les Tartares, s'avança avec une nombreuſe Armée le long du Nieper ou Boriſthene, y prit quelques Châteaux, & mit enſuite le Siége devant Aſoph, Ville de la Crimée; mais la ſaiſon avancée, & l'irruption des Tartares dans ſes Etats du côté de Kiovie, l'obligerent à le changer en blocus.

Mort de l'Arch. de Paris. Mr. de Noailles lui ſuccede.

L'Enchaînement des affaires de la guerre ne m'ayant pas permis de raporter dans l'ordre les autres évenemens, je ſuis obligé de placer ici la mort de François de Harlai de Chanvalon, Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, arrivée le 6. d'Août de cette année. Ce Prélat mourut d'Apoplexie à Conflans, Maiſon de plaiſance qu'il avoit à une lieuë de Paris, à l'âge de 70. Il étoit Proviſeur de Sorbonne, & un des Quarante de l'Academie Françoiſe. Il avoit été fait Archevêque de Paris & Chef du Conſeil de Conſcience de Sa Majeſté en 1671. Il avoit été nommé par le Roi au Cardinalat. C'étoit un homme bien fait, ſavant, agréable & fort galant. Loüis Antoine de Noailles, alors Evêque de Châlons, fut choiſi pour lui ſucceder dans l'Archevêché de Paris. Ce Prélat, aujourd'hui Cardinal de la S. E. R. & qui remplit encore ſi dignement le Siége de cette Capitale du Royaume, nous fournira dans la ſuite de cette Hiſtoire pluſieurs occaſions de parler de ſon Merite & de ſa Pieté.

Le Roi épouſe en ſecret Mad. de Maintenon. *Memoires de D. L. M. D. L. F.*

J'ai remarqué ailleurs qu'il dut en partie ſa nouvelle Dignité aux recommandations de Madame de Maintenon; il ne put lui refuſer dans la ſuite toutes les marques qu'elle éxigea de ſa reconnoiſſance. Il y avoit long-tems qu'elle ſouhaitoit d'être quelque choſe de plus que Maîtreſſe du Roi. Le Monarque lui-même, pour mettre ſa conſcience en repos, conſentit de l'épouſer. Mais il faloit pour cela le Miniſtere d'un Prélat, qui fût d'humeur à paſſer ſur les formalitez ordinaires, ce mariage n'étant pas d'une nature à être celebré autrement qu'en ſecret. C'eſt pourquoi le nouvel Archevêque fut choiſi, pour en faire la cérémonie. De dire préciſément en quel tems elle ſe fit, c'eſt, à ce que je croi, ce qui ſeroit fort difficile; d'autant plus que perſonne n'en a été témoin, que le Pere de la Chaiſe & un Miniſtre d'Etat. Du moins ne doute-t-on pas de la verité du fait, & que ce n'ait été Mr. de Noailles qui ait donné la Benediction à ce mariage. On ne pouvoit comprendre comment cette Dame, n'ayant alors ni beauté ni jeuneſſe, avoit pu inſpirer au Roi une ſi forte paſſion. Mais *ce Prince*, comme quelqu'un l'a remarqué, *étoit tout au rebours des autres Souverains, car il prenoit de jeunes Miniſtres & une vieille Maîtreſſe.* Quoiqu'il en ſoit, le peu de ménagement que Madame de Maintenon garda depuis ce tems-là avec *Monſeigneur* & avec Madame la Princeſſe de Conti confirma le ſoupçon que tout le Royaume avoit de ſon Mariage. L'Autorité qu'elle prenoit à la Cour acheva de le perſuader; rien ne ſe faiſoit plus que par elle, & le deſtin de l'Etat ſe décidoit dans ſa chambre. Le Roi s'y renfermoit tous les jours au retour de la promenade, & y reſtoit juſqu'à dix heures qu'il alloit ſouper. Le Controlleur General des Finances s'y rendoit: Madame de Maintenon filoit dans un coin, ſans paroître faire d'attention aux affaires; mais à toutes les propoſitions que ce Miniſtre faiſoit, le Roi ſe tournoit du côté de M. de Maintenon, & lui demandoit, *que dites-vous à cela, Madame?* Elle donnoit modeſtement ſon avis, & tout ce qu'elle diſoit étoit fait. Elle ne paroiſſoit jamais en public, que lorſqu'elle alloit à la promenade avec le Roi. On la voyoit alors au fond du caroſſe, avec des Lunettes ſur ſon nez, travaillant en tapiſſerie. Tous les matins elle alloit à S. Cyr, donner des régles à cette Pépinie-

1695.

1695. re de Filles qui y étoient élevées par ſes ſoins, & elle en revenoit à l'heure du lever du Roi, qui ne manquoit jamais de lui aller ſouhaiter le bon jour. Elle avoit ſuprimé de ſon nom le titre de *Marquiſe*, ne voulant être appelée que *Madame de Maintenon*. Elle ne voulut non plus celui de *Ducheſſe*; elle aſpiroit à quelque choſe de plus, & les projets qu'elle avoit fait ſur cela, cauſerent, comme nous le dirons dans la ſuite, la diſgrace d'un pieux Archevêque.

1696. Le Roi fit au commencement de cette année 1696. des preparatifs de guerre ſi extraordinaires, tant par mer que par terre, qu'on ne douta point que ce ne fût dans la vûë de fraper quelque grand coup. En effet, on connut peu après que la Grande Bretagne étoit menacée d'une deſcente qu'on vouloit faire entreprendre au Roi Jâques, à la faveur des intelligences qu'il y entretenoit. Ce Prince avoit permis dès le mois de Janvier à tous ceux de ſa ſuite de s'en retourner en Angleterre s'ils le ſouhaitoient : pluſieurs avoient pris ce parti, & y étoient entrez ſous le maſque de gens paiſibles, las de vivre dans une Cour Etrangere, & qui ne demandoient qu'à joüir tranquillement de leurs biens ſous la douceur du Gouvernement du Roi Guillaume. Le Roi Jâques comptant ſur ces gens-là & ſur les foibles reſtes d'un Parti abatu, ſe rendit à Calais, où deux Eſcadres, commandées par le Marquis de Nêmond & par le Chevalier Jean Bart, l'attendoient avec dix-huit Regimens d'Infanterie, trois de Cavalerie, & deux de Dragons que le Roi de France lui avoit donnez, ſous les ordres du Marquis d'Harcourt, avec cent mille Loüis d'or, outre ſix millions qu'il devoit lui faire fournir.

Deſſein d'une deſcéte en Angl. en faveur du Roi Jâques.

Conſpiration découverte contre le Roi

La Cour & le Parlement d'Angleterre, avertis de ces preparatifs, en firent de leur côté pour tâcher de renverſer les deſſeins des François, & rompre les meſures du Roi Jâques. Pendant ces mouvemens ils découvrirent une conſpiration trâmée contre la perſonne du Roi d'Angleterre; elle devoit être executée par un Officier à la tête de 50. à 60. Aſſaſſins, comme un des conjurez le declara de ſon pur mouvement. Ceux-ci devoient ſe mettre en embuſcade le 25. Fevrier dans un endroit où le Roi avoit accoûtumé de paſſer en caroſſe en allant à la chaſſe; quelques-uns d'eux à cheval devoient faire tête aux Gardes, pendant que les autres à pié devoient aſſaſſiner ce Prince. Le coup ayant manqué, ils remirent la choſe au 3. Mars; mais le Roi n'étant pas allé à Richemont ce jour là, les conjurez reſolurent de l'attaquer le lendemain Dimanche, dans le tems qu'il reviendroit de la Chapelle de St. James. Cependant comme il fut averti de la conſpiration, il demeura dans ſon Palais aux prieres qu'on lui fit d'y reſter. Les conjurez avoient une commiſſion en bonne forme du Roi Jâques, qui portoit en propres termes, *qu'il ordonnoit a ſa Brigade qui étoit a Londres d'attaquer le Prince d'Orange dans ſon quartier d'hiver*. On devoit donner le ſignal de ce qui auroit été fait par des feux qu'on devoit allumer aux Tours de Douvres, ou envoyer à S. Germain George Barclai, un des conjurez, pour en avertir le Roi Jâques. Dans le même tems ce Prince devoit mettre à la voile, & débarquer les troupes proche de Douvres, ou de la Rie, & les ſeparer en deux corps, un de 5. mille hommes du côté du Nord d'Angleterre; & mettre pié à terre avec l'autre dans la Province de Kent ou Suſſex, où ceux de ſon parti, qui étoient en Angleterre, devoient ſe rendre pour favoriſer le débarquement, & ſoûtenir l'Entrepriſe.

Le même jour que la conſpiration fut découverte, Mylord Cutz, accompagné de quelques Officiers, & Soldats de la Garde du Roi ſe ſaiſit de 14. des conjurez, & le lendemain le Conſeil s'é-

1696.

Guill. *Hiſtoire de ce Prince. Memoires MSS*

Aſſociation en Angleterre pour défendre la perſõne du Roi.

1696. tant assemblé à Kensington, le Roi y déclara ce qu'on avoit trâmé contre sa personne. Il se rendit ensuite au Parlement pour l'en informer. Les deux Chambres allerent le même jour à Kensington pour l'en remercier, & formerent ensuite entr'elles une Association pour défendre la personne du Roi. Ce zele de la Nation Angloise pour le Roi Guillaume, qu'elle regardoit comme son véritable & légitime Souverain, fut suivi de toutes les précautions capables d'empêcher l'entrée des François dans le Royaume. On tira de la Tour de Londres un grand train d'Artillerie, on fit marcher des Troupes réglées du côté de Douvres, on mit les Milices sous les Armes, & l'on desarma les personnes suspectes.

Les Anglois se preparét à se venger de cette entreprise.

L'Armée Navale se trouvant prête le cinq Mars, partit le même jour des Dunes, forte de 40. Vaisseaux de Guerre, sous les ordres de l'Amiral Russel, du Lord Barclai, & du Vice-Amiral Ailmer; & se rendit à la hauteur de Gravelines, où elle fut jointe par plusieurs autres Vaisseaux. Le dessein de l'Amiral Anglois étoit de tenir la Mer de ce côté-là pour couper la communication de Dunkerque & de Calais, & faire de la Flote de France ce qu'il en avoit fait 4. ans auparavant a la Hogue & a Cherbourg. Il fit avancer trois Fregates pour aller reconnoître le Port de Calais, où on étoit occupé à mettre à couvert les Bâtimens de transport; mais un gros vent l'obligea de reprendre la haute Mer. Les Hollandois s'étoient d'abord persuadez que les préparatifs faits a Calais & à Dunkerque, menaçoient la Zelande; mais sachant qu'ils étoient destinez contre l'Angleterre, ils détacherent 14. Bataillons, sous les ordres du Duc de Vvirtemberg, qu'ils firent embarquer sur 50. Bâtimens de transport. Ils furent escortez par quinze Vaisseaux de guerre sous la conduite du Vice-Amiral de Calembourg, qui se rendirent sur les Côtes d'Angleterre; mais n'y ayant plus rien à craindre alors, ces Troupes repasserent dans le Païs Bas, où elles étoient beaucoup plus necessaires. Les François n'étoient guére en état de faire désormais d'Entreprise, voyant leur dessein découvert; & le Roi Jâques seroit retourné dés lors à St. Germain, si la Cour de France n'eût jugé à propos de le faire rester sur les Côtes encore quelque tems, pour ôter l'opinion que son voyage à Calais eût été entrepris dans la vûë des succès dont il se flatoit, par le moyen de ses intelligences en Angleterre. 1696.

Il quitta pourtant cette Place, & alla demeurer à Boulogne, dans la crainte d'être le spectateur d'un Incendie semblable à celui qu'il avoit vu à la Hogue 4. ans auparavant. Cette précaution lui servit néanmoins de peu; car il ne put s'empêcher quelques jours après, d'entendre du lieu de son séjour le bruit des Bombes que les Anglois jetterent dans la Ville qu'il avoit quittée. L'Amiral étant arrivé devant le 13. Avril, & sachant que les Vaisseaux de transport y étoient enfermez, y fit jetter 4. cens Bombes depuis Midi jusqu'à huit heures du soir. Les Galeres Françoises s'efforcerent inutilement d'enlever ses Galiotes à Bombes; les Brigantins Anglois les obligerent de se retirer avec perte. Il y eut dix à douze Vaisseaux brûlez, deux cens Maisons, l'Eglise de l'Hôpital, & une partie des Cazernes. La Flote des Alliez se disposoit à continuer le lendemain; mais un vent du Sud-Oüest l'obligea de remettre à la voile. Le Roi Jâques se retira peu après à St. Germain, peu content d'une Entreprise qui avoit été suivie d'une pareille insulte. Ils bombardent Calais.

Deux Gen. des Alliez brûlent les Magazins de Givet.

Pendant que ces choses se passoient sur les Côtes de la Mer, & que les Troupes Françoises étoient encore aux environs de Calais & de Dunkerque, comme si elles eussent voulu poursuivre

1696. leur deſſein ſur l'Angleterre, le Général Koehorn & le Comte d'Athlone, qui etoient à Namur, profiterent de leur éloignement. Ils s'avancerent à Givet où ils jetterent des bombes & tirerent des boulets rouges, qui ayant mis le feu aux Magazins de Fourages que les François y avoient, cauſerent un grand deſordre dans la Ville. Les Troupes des Alliez y entrerent en même tems, & mirent le feu aux Cazarnes & aux Maiſons où étoient les Munitions de Vivres, ſans toucher à celles des Habitans. Les François voulurent tirer vengeance de cette irruption. Le Comte de Guiſcard fit ſemblant d'aller avec un corps de Troupes du côté de la Roche, & ayant tourné tout d'un coup vers Namur, il marcha toute la nuit, & arriva avant le jour à la vuë de cette Place, dans le deſſein de forcer les Lignes qui étoient du côté de Ste. Barbe. Mais il ſe retira ſans rien faire, ayant trouvé la Garniſon ſous les Armes & tout diſpoſé à le bien recevoir.

Punitiõ des conjurez contre le Roi d'Angl.

La crainte des Ennemis du dehors étant diſſipée, & la tranquillité rétablie en Angleterre, on proceda à la punition de ceux du dedans, c'eſt-à-dire des conjurez qu'on avoit ſaiſis. Les principaux étoient Robert Charnock, auparavant Vice-Preſident du College de la Madelaine à Oxford, Edvvard King, Thomas Keies, les Chevaliers Jean Friend & George Perkins, Ambroiſe Rookvvood, Charles Cramburne, & Robert Lovvick. On leur fi, leur procez dans les formes; ils furent condamnez à être pendus, leur cœur & leurs entrailles arrachez & jettez au feu, & leurs têtes & leurs corps expoſez ſur le Pont & ſur les Portes de Londres. Cette ſentence fut executée à Tiburne peu de jours après.

Diſpoſitions pour la Campa

Les Troupes Françoiſes ſe diſpoſoient à entrer de bonne heure en campagne, dans la penſée de prévenir le Roi Guillaume & de ſe prevaloir des affaires qui le retenoient dans ſes Etats. Mais ce Prince paſſa bien-tôt la Mer & s'alla mettre à la tête de l'Armée des Alliez, qu'il fit marcher à Vavre, dans le tems qu'on le croyoit encore en Angleterre. Il quitta peu après ce Poſte & donna l'allarme au Marechal de Bouflers, qui marcha auſſi-tôt pour mettre à couvert les Places des environs de la Sambre & de la Meuſe. Ce Général fut chargé cette année de commander en chef l'Armée Françoiſe. La gloire qu'il avoit aquiſe à la défenſe de Namur, avoit donné à la Cour des impreſſions avantageuſes de ſa capacité, préférablement au Maréchal de Villeroi, en qui l'on avoit peu de confiance depuis la campagne precedente. Celle-ci ſe paſſa toute en marches, quoique le Roi d'Angleterre eût ſouhaité d'en venir à un combat; mais le Maréchal de Bouflers, ayant eu ordre de ne rien riſquer, en évita toûjours l'occaſion. Les Alliez qui la cherchoient s'avancerent le 7. Juillet à Noirmont & à Gemblours, où le Duc de Vvirtemberg ſe joignit à l'Armée avec le corps qu'il commandoit. A ce mouvement le Maréchal de Bouflers quitta Gerpines, & alla camper à Mére dans la plaine de St. Gerard, pour couvrir Dinant de ce côté-là; tandis que le Marquis de Tallard alla ſe poſter à Folle, & le Marquis de Ximnès a Bouſſiére. Le Roi d'Angleterre ayant marché enſuite durant 3. jours pour ſe rendre à Soignies, cauſa un nouvel embarras au Général François, qui craignit que ce ne fût une feinte, & que ce Prince n'eût fait ce mouvement pour le faire dépoſter, afin de revenir ſur ſes pas. Cette penſée le fit réſoudre à laiſſer prendre deux marches ſur lui aux Alliez. En même tems qu'il uſoit de cette précaution, il fit avancer tous les corps qui pouvoient les cotoyer, & ce fut là le manége continuel que firent les François durant le reſte de la Campagne.

1696.

gne des Païs-bas Cõment elle ſe paſſa

De quelle

Il ne ſe paſſa rien en Allemagne qui

1696. fut plus déciſif. Le Prince de Bade continua d'y commander l'Armée Impériale pendant que le Landgrave de Heſſe fut à la tête d'un autre corps. Les Troupes Françoiſes furent commandées par le Maréchal de Choiſeul, à la place des Maréchaux de Lorge & de Joyeuſe. Quoique le premier ſe trouvât hors d'état d'agir à cauſe de ſes incommoditez, ſes Ennemis en prirent le prétexte à la Cour pour l'éloigner du commandement; l'autre avoit été envoyé dans le Païs-bas pour y commander un corps de Troupes. Le Prince de Bade étant demeuré quelque tems dans les Lignes d'Epinghem au delà du Rhin & du Neckre, paſſa enfin ces deux Fleuves ſur la fin d'Août, & joignit près d'Alkei les Troupes du Landgrave de Heſſe, qui avoit paſſé la Moſelle dans ce deſſein. Les François ſe retrancherent alors à leur tour à Spirback, & aux environs. L'Armée Impériale ayant marché en ce tems-là en remontant le Rhin vers Frankendal, le Prince de Bade fit attaquer le Château de Hartz, ſitué ſur la pente d'une Montagne qui commande la Ville de Neuſtadt. Il s'en rendit Maître après quelques jours d'une vigoureuſe réſiſtance. Elle étoit défenduë par deux cens hommes qui ſe retirerent durant la nuit, à la faveur de cinq cens autres que le Maréchal de Choiſeul avoit fait avancer. Les Impériaux firent enſuite des courſes du coté de la Sare. Comme les Armées étoient en préſence, non loin du Château de Hartz, les Impériaux voulurent faire ſortir les François de leur poſte. Ils dreſſerent pour cet effet une batterie de vingt piéces de canon, qui ayant tiré durant pluſieurs jours, obligea une partie de leur Infanterie à changer de ſituation après avoir beaucoup ſouffert; mais ne voyant aucun jour à les attirer hors de leurs Lignes, le Prince de Bade repaſſa le Rhin & marcha dans le Marquiſat de Bade-Dourlach, dans le tems que le Landgrave de Heſſe prit la route de Mayence avec ſon corps de Troupes. 1696.

maniére ſe termina auſſi-tôt d'Allemagne.

Celles qui étoient ſous les ordres du Duc de Vendôme en Catalogne y furent ſouvent aux mains avec les Eſpagnols, commandez par le Prince de Darmſtad, & par Don Franciſco Velaſco, quoique dans des occaſions peu importantes & qui n'eurent aucune ſuite. Le Général François ayant paſſé le Ter le 30. Mai, & ſachant que le P. de Darmſtad campoit avec 4500. chevaux à Maſſanet, à deux lieuës de ſon Infanterie retranchée ſous Oſtalric, réſolut de la combattre, de tomber ſur ſa marche, ſi elle prenoit le parti de ſe retirer. Il partit pour cet effet la nuit du 31. Mai avec 4. cens Dragons à pié, vingt compagnies de Grenadiers, quelques Miquelets, & quelques autres Troupes de Cavalerie & de Dragons, & donna ordre au Sieur de Chazeron qui conduiſoit la Cavalerie, & au Sieur de Quinſon qui menoit l'Infanterie, de le ſuivre à la pointe du jour avec l'Artillerie & les bagages. Il arriva à 5. heures du matin à *Rhin de Arenas*, où il fut obligé de s'arrêter deux heures pour attendre l'Infanterie; mais ayant apris que les Eſpagnols étoient décampez de Maſſanet pour ſe retirer à Oſtalric, il continua ſa marche avec toute la diligence poſſible, après avoir envoyé ordre au Sieur de Chazeron de le ſuivre ſans s'arrêter. Il ne put néanmoins joindre la Cavalerie Eſpagnole, qu'a la portée du canon des Retranchemens d'Oſtalric. Il détacha en même tems quatre Troupes de Dragons pour engager le combat, & les fit ſoûtenir par les Carabiniers, à la tête deſquels étoient les Comtes de Coigni & de Mailli, ſuivi par le reſte de la Cavalerie. Les Dragons, les Grenadiers, commandez par le Sieur de la Chaſſagne & par le Comte de Chemeraut, & les Miquelets qui couvroient le flanc de ſes Troupes furent poſtez ſi avantageuſement ſur des hauteurs, qu'ils voyoient égale- Campagne de Catalogne.

1696. ment les Retranchemens d'Oſtalric, & la plaine où l'action ſe paſſoit.

Combat entre les François & les Eſpagnols prés d'Oſtalric.

Le Prince de Darmſtad voyant qu'il ne pouvoit éviter le combat, rangea ſa Cavalerie ſur trois Lignes dans un terrain fort ſerré, n'ayant oſé s'étendre à la gauche, pour n'être pas expoſé au feu de l'Infanterie Françoiſe. La Cavalerie l'attaqua peu après avec beaucoup de vigueur: le Comte de Coigni conduiſant la premiere Ligne, ſoûtenu par le Duc de Vendôme. Le Prince la reçut avec fermeté & la repouſſa par trois fois, animant ſes Troupes par ſa valeur & par ſa préſence. Néanmoins les Eſpagnols ne purent ſoûtenir la quatriéme charge; ils pliérent, & furent pouſſez en ſi grand deſordre, nonobſtant les exhortations de leur General, qu'une partie prit la fuite du côté de la Riviére de Tordera, & l'autre regagna les hauteurs d'où elle venoit de deſcendre, ſans que l'Infanterie du camp d'Oſtalric fit aucun mouvement pour aller au ſecours des ſiens. Les Eſpagnols perdirent dans cette occaſion cinq à ſix cens hommes, outre cent priſonniers, parmi leſquels ſe trouverent ſix Capitaines, & le Comte de Tilli, Commiſſaire général de la Cavalerie. La perte des François ne fut que de 150. Cavaliers, de deux Capitaines, & de quelques autres Officiers. Le Comte de Longueval, Lieutenant Général, fut de ce nombre, ayant reçu un coup de Mouſquet au côté, & deux à la tête, fort près des Retranchemens: ſon cheval revint le même jour au camp. Le Comte de Mailli fut bleſſé. Le Duc de Vendôme vit tomber auprès de lui un Officier tué d'un coup de canon. Dans ce tems-là le Chevalier d'Aubeterre s'étant avancé dans la Cerdaigne, prit le Château d'Ariſtot.

Autre re...on...e des ...

Cependant le poſte avantageux qu'occupoit l'Armée Eſpagnole, ne permettoit pas au Duc de Vendôme de l'attaquer, quoique l'avantage qu'il avoit ſur elle ſemblât lui en avoir ouvert le chemin, il alla camper à Tordera, d'où il fit pluſieurs Détachemens pour occuper les poſtes des environs. Les Eſpagnols avertis que les François vouloient ſe fortifier à Calella, petite Ville ſur le bord de la Mer, s'avancerent au nombre de cinq mille hommes pour les empêcher. Le Sieur de Manerge, détaché par le Duc de Vendôme, les repouſſa d'abord; mais étant revenus le lendemain, le Général François ſe vit obligé d'y envoyer un Détachement de Cavalerie, à la vuë duquel ils ſe retirerent. Il en fit enſuite ſauter les Tours & le Château, de même que ceux de Malgras, de Pineda, & les murailles de la petite Ville d'Angles. 1696.

Comment ſe termina cette Campagne.

Tandis que l'Armée Françoiſe occupoit les environs de cette Place, le Duc de Vendôme ordonna un Fourage général. Le Prince de Darmſtad y marcha avec un gros de Cavalerie, & ayant attaqué les François les mit en deſordre. Le Marquis de Reinac, Maréchal de Camp, fut tué dans cette occaſion, avec 150. Officiers ou Soldats: il y en eut autant de bleſſez. Cela n'empêcha pas que le Duc de Vendôme ne s'emparât de la Ville d'Amer, à une lieuë d'Angles de l'autre côté du Ter, ſans y faire aucune perte conſidérable, malgré la réſiſtance des Troupes Eſpagnoles & des Habitans, ſoûtenus par 4. à cinq mille Païſans ou Miquelets, qui occupoient les Montagnes des environs. Néanmoins ayant voulu faire un autre grand Fourage au delà du Ter, ſes Troupes ſe trouverent en danger d'être taillées en piéces. Elles n'avoient pû paſſer ce jour-là la Riviére, parce qu'elle s'étoit tout d'un coup enflée: ce qui les expoſoit beaucoup, ſi les Eſpagnols euſſent profité de la conjoncture; mais ſoit par crainte, ſoit qu'ils n'en fuſſent pas avertis, non ſeulement on ne les vit point paroître, mais ils ne firent depuis aucun mouvement, étant demeurez dans leurs Retranchemens près d'Oſtalric juſqu'à

la fin de la campagne. Le Duc de Vendôme la termina par la démolition du Château & des Fortifications de San Feliou de Quixol, achevant par là celle qu'il avoit faite de toutes les petites Places qui servoient de retraite aux Espagnols, tant au dedans du Païs que sur toute la Côte depuis Roses jusqu'auprès de Barcelone. Les François n'entreprirent point cette année le Siége de cette Place, qui paroissoit d'autant plus facile, que l'Amiral Rook avoit pris la route d'Angleterre, au commencement d'Avril, avec la Flote des Alliez. Le séjour que ceux ci avoient fait à Cadix durant l'hiver, avoit empêché les François de prendre leurs mesures pour ce dessein, qu'ils remirent à l'année suivante.

Maladie du Roi d'Espagne don ne de l'inquiétude à la France

On n'avoit pas laissé d'en être allarmé en Espagne ; mais on le fut bien davantage quelques mois après, au sujet de la Maladie dangereuse dont le Roi Catholique fut attaqué. Elle ne causa pas moins d'inquiétude à la Cour de France, qui avoit interêt de souhaiter que ce Prince ne mourût pas dans les conjonctures de la guerre où elle étoit engagée, par les raisons que nous raporterons bientôt. Ce Monarque, dont la santé étoit naturellement foible, se trouva mal en se levant le 8. de Septembre; il se sentit la tête fort chargée avec une grande douleur d'Estomac, il voulut pourtant entendre la Messe; mais un ébloüissement qui lui survint en ce tems-là l'obligea de se mettre au lit. La fiévre s'étant déclarée le lendemain & le jour suivant, devint si violente, qu'elle le réduisit presque à l'extrêmité. On crut qu'il ne faloit plus differer à lui donner le Viatique. Il le reçut avec de grans sentimens de piété & de soûmission à la volonté de Dieu, & aussi-tôt il fit son Testament. Les Conseillers d'Etat s'assemblerent avec le Président du Conseil de Castille, pour prendre les résolutions nécessaires, en cas que le Roi eût les suites qu'on avoit lieu d'aprèhender; Cependant son mal diminua le jour même & les suivans, & sa santé commença à se rétablir, de maniére à lui laisser encore esperer quelques années de vie.

Nouvel. les tentatives du Roi pour avoir la Paix.

Les apréhensions où avoit été le Roi T.C. sur les suites que pouvoit avoir cette Maladie, lui firent prendre la résolution de faire de nouvelles tentatives pour la Paix. Nous verrons dans le Livre suivant que ses démarches ne furent pas inutiles. Il chercha tous les moyens possibles de persuader aux Alliez le désir qu'il en avoit. Il la desiroit en effet, non pas tant pour procurer le repos à l'Europe, que pour se mettre en état, en désarmant ses Ennemis de recommencer bientôt une nouvelle guerre. Il faloit cacher ce motif. Il le déguisa sous les aparences du désir sincère d'une Paix générale, & le fit publier par tout. M. Amelot, son Ambassadeur à Solcurre, ne feignit point de dire » que S. M. ne pouvoit se dispenser » d'abandonner les interêts du Roi Jâ- » ques, pour lesquels il n'avoit témoigné » que trop d'ardeur: que le bien & l'a- »vantage de son propre Roiaume le tou- »choit de plus près: Que S. M. pour obte- » nir la Paix, vouloit bien reconnoître le » Roi Guillaume, restituer la Lorraine » sans exception, Luxembourg comme il » étoit, Philipsbourg & Montroyal: raser » Huningue & Fort Loüis ; ceder Fri- » bourg à la Maison d'Autriche, & ren- »dre enfin à l'Empire Strasbourg démoli » avec ses dépendances, à condition qu'õ » n'y construiroit dans la suite aucune »nouvelle Fortification, pour y tenir gar- » nison Impériale. Le Comte d'Avaux avoit fait la même déclaration au Roi de Suéde, ajoûtant qu'en cas que les Alliez vouluſſent entrer dans une Négociation de Paix, S. M. T. C. voudroit bien aussi accorder pour fondement les Traitez de Paix de Westphalie & de Nimégue, & rendre au Roi Catholique tout ce qu'elle lui avoit pris en Catalogne.

Il entreprend de détacher

Mais voyant que ces propositions n'étoient pas écoûtées, il commanda à M. de Calliéres, sur qui il avoit jetté les yeux pour

1696. pour négocier cette affaire aux Païs-bas, d'écrire à M. de Dickvelt, Miniſtre des E.G. des P.U. qu'il avoit une commiſſion plus ample, & plus avantageuſe pour les Alliez : & que pour pouvoir s'aboucher avec lui, il devoit lui envoyer un Paſſeport pour quelque Ville des Païs-bas. Celui-ci informa de tout leurs H.P. & le Roi G. qui lui donnerent des ordres convenables pour agir ; après quoi il partit pour Bruxelles, où il demanda à S.A.E. de Baviére un Paſſeport pour un Marchand François intereſſé dans la Compagnie des Indes. Le paſſeport ayant été accordé, M. de Calliéres arriva à Gand, où M. Boreel, Bourguemeſtre d'Amſterdam, fut d'abord envoyé par ordre de leurs H. P. pour y traiter avec lui, de peur que M. Dickvelt ne donnât quelque ſoupçon de la Négociation aux Alliez, à cauſe des Conférences qu'il avoit euës auparavant à Maeſtricht. M de Calliéres fit l'ouverture des propoſitions du Roi ſon Maître à M. Boreel, lui expoſant premierement avec dexterité les intentions de S.M.T.C. laquelle, diſoit-il, *ſe voyant âgée, & travaillée de quelques indiſpoſitions, ne deſiroit plus que de ſe délivrer entierement des ſoins de la guerre, pour vivre en repos le reſte de ſes jours.*

La guerre d'Italie ſur tout étoit onereuſe a la France, & l'engageoit à des dépenſes, qu'elle auroit bien voulu épargner. Elle s'étoit donné beaucoup de mouvement pour attirer le Duc de Savoye dans ſon parti, & ce deſſein n'étoit pas éloigné d'y réüſſir. C'eſt pourquoi elle tourna cette année toutes ſes vûës ſur ce Prince, & fit tous ſes efforts pour le porter à une Paix ſéparée.

le Duc de Savoye du partides Alliez

Moyens qu'il emploie pour y réüſſir.

La Négociation étoit délicate & d'une grande importance par raport aux interêts du Roi. Le Duc de Savoye paſſoit pour un Prince extrêmement verſé dans la politique; ce qui obligea S M.T.C. de ne balancer pas a ſacrifier toutes les conquêtes qu'il avoit faites en deçà & au delà des Alpes, pour détacher S.A.R. des Alliez. Comme ce Prince, auſſi bien que tous les autres, avoit conçu quelque jalouſie des conférences ſecrètes tenuës entre la France & la Hollande, il voulut eſſayer ſi, par le moyen d'une Négociation particuliére, il ne pourroit pas obtenir du Roi des conditions plus avantageuſes que celles que ſes Alliez lui avoient fait eſperer. M. la Ducheſſe de Savoye en écrivit à *Monſieur*, ſon Pere, & lui fit connoître les diſpoſitions du Duc ſon Epoux. S. M. T. C. qui avoit fait tenter S.A.R. depuis long-tems, fut bien aiſe d'aprendre cette nouvelle & profita de ſes diſpoſitions. L'affaire fut ménagée avec tout le ſecret poſſible. Le Comte de Teſſé ſe rendit à Turin pour offrir de reſtituer à S.A.R. tout ce que le Roi avoit conquis dans ſes Etats. Ces offres jointes à pluſieurs Millions qu'on s'obligea de lui donner, & au Mariage de ſa Fille avec le Duc de Bourgogne, engagerent ce Prince, plus attentif à ſes interêts, qu'à toute autre choſe, de quitter le parti des Alliez En vain leurs Miniſtres, qui le ſoupçonnerent, firent tous leurs efforts pour empêcher le ſuccès de cette Négociation. Ni leurs Remontrances, ni celles du P. Eugéne, Général des troupes Imperiales, & Mylord Gallovvai, ni les offres avantageuſes de l'Empereur, qui envoya un Exprès en Italie, ne purent empêcher ce Prince, non-ſeulement d'abandonner ſes Alliez, mais de prendre parti contr'eux, comme nous le verrons bien tôt. Ce violement des promeſſes qu'il leur avoit faites, de n'entrer jamais en aucun Accommodement particulier avec la France, juſtifia les defiances continuelles où l'Empereur & les Rois d'Eſpagne & d'Angl. avoient été ſur la bonne foi de ce Prince. Il laiſſa pourtant paſſer une partie de la campagne ſans déclarer l'accord dont il avoit donné parole au Roi, pour mieux prendre ſes ſuretez contre ceux qu'il abandonnoit. Il laiſſa même avancer l'Armée Françoiſe juſqu'à Turin pour avoir un prétexte de demander du ſecours à

1696. ſes Alliez dans un terme précis & impoſſible à prévenir: faute duquel il ſeroit obligé de faire la Paix. Ceux-ci mirent tout en uſage pour maintenir le Duc dans l'Alliance & lui firent des offres très-avantageuſes ; mais ce Prince ne pouvant plus diſſimuler ſes diſpoſitions, puiſqu'il étoit déja convenu d'une Trêve de ſix ſemaines avec la France, il conclut enfin ſon Traité à Turin le 29. Août, dont voici les principaux Articles.

Traité fait avec ce Prince.

» Que S.A.R. s'engage avec le Roi à » une Ligue offenſive & défenſive juſ- »qu'à la Paix générale, agiſſant conjoin- » tement avec les troupes de S.M. & les » ſiennes, comme de bons & loyaux Al- » liez doivent faire, pour un même inte- » rêt, & pour faire la guerre contre l'E- »tat de Milan, & tous ceux qui voudront » s'opoſer à l'effet du préſent Traité.

» Que la Ville & Citadelle de Pignerol, » Forts Ste. Brigide, la Perouze, & autres » Forts en dépendans, ſeront raſez & dé- » molis, quant aux ſeules Fortifications, » aux fraix du Roi; & leſdites Fortifica- » tions démolies, le tout ſera mis entre » les mains de S.A.R. auſſi bien que les » Terres & Domaines compris ſous le » nom du Gouvernement de Pignerol, » & qui avoient apartenu à la Maiſon » de Savoye devant la ceſſion que Vic- » tor Amé, Premier Duc de ce Nom, » en avoit faite au Roi Loüis XIII. leſ- » quels Ville démolie, Citadelle & Forts » démolis & Territoire ſeront pareille- » ment remis à S.A.R. pour les tenir en » Souveraineté, & en joüir pleinement & » à perpetuité elle & ſes Succeſſeurs à » l'avenir, comme d'une choſe leur ap- » partenant en propre.

» Qu'en outre S.M. remettra à Sadite » A.R. ſes Païs & Places conquiſes, les » Châteaux de Montmellian, de Nice, » Ville-Franche, de Suze & autres ſans » exception, ſans démolition, & dans leur » entier avec la quantité de Munitions » de guerre & de bouche, Canons & Ar- » tillerie, tout ainſi qu'elles étoient pour- » vûës & munies alors qu'elles ſont 1696. » tombées entre les mains de S. M. ſans » qu'il puiſſe être touché aux Bâtimens, » Fortifications, augmentations & ame- » liorations faites par S. M. & après la » reſtitution deſdites Places, S. A. R. » pourra entretenir & augmenter les » Fortifications comme choſes à lui ap- » partenantes, ſans que le Roi ſur cela » le puiſſe inquiéter, ni le trouver mau- » vais : bien entendu que le Roi retirera » de la Ville, Citadelle, & Forts de Pig- » nerol, toutes les Artilleries, Munitions » de guerre & de bouche, armes & ef- » fets amobiles de quelque nature qu'ils » ſoient. Que ladite reſtitution des Pla- » ces de S. A. R. & remiſe de Pignerol » raſé, & ſes dépendances, comme deſſus, » ſe fera enſuite de la ſignature du pré- » ſent Traité, & ſeulement après que les »troupes étrangeres ſeront effectivement » ſorties d'Italie, & ſeront arrivées, ſavoir » les Allemans, Troupes de Baviére, » Brandebourg, Religionnaires ſoudoïez » par l'Angleterre & autres Troupes Au- » xiliaires, réellement en Allemagne, & » les Eſpagnols & autres Troupes qui » ſont preſentement à la ſolde du Roi » T. C. retournées dans le Milanez.

» Que S. M. ne fera aucun Traité de » Paix ni de Trêve avec l'Empereur, ni » le Roi Catholique, que S.A.R. n'y ſoit » compriſe dans des termes convenables » & efficaces, & le préſent Traité ſera » confirmé dans celui de la Paix géné- » rale auſſi bien que ceux de Queraſque, » de Munſter, des Pirenées & de Nimé- » gue, tant pour les 494. mille écus » d'or qui ſont mentionnez particulié- » rement dans celui de Munſter, à la » décharge de S. A. R. dont le Roi de- » meurera toûjours garant envers M. le » Duc de Mantouë, qu'en tout ce qu'ils » conriennent, qui n'eſt point contraire » au préſent.

» Que le Mariage de Monſeigneur le » Duc de Bourgogne avec Madame la » Princeſſe, Fille de S. A. R. ſe traitera

1696. inceſſament, pour s'effectuer de bonne
» foi lors qu'ils ſeront en âge, & que le
» Contrât ſe fera lors de l'effet du pré-
» ſent Traité, après la publication du-
» quel la Princeſſe ſera remiſe entre les
» mains du Roi. Que dans ledit Contrât
» de Mariage qui ſera conſideré comme
» partie eſſentielle du préſent Traité &
» dans lequel ladite Princeſſe fera les Re-
» nonciations accoûtumées, avec pro-
» meſſe de ne rien prendre au delà de la
» Dot ſuivante ſur les Etats & Succeſ-
» ſion de S. A. R. Sadite A. R. donnera
» pour Dot à M. la Princeſſe ſa Fille
» 200000. écus d'or dûs du reſte du Ma-
» riage de M. la Ducheſſe Royale, avec
» les interêts échus & promis; & pour
» le reſtant le Roi le remet, en faveur
» du préſent Traité, S. A. R. s'obligeant
» d'ailleurs de donner à la Princeſſe ſa
» Fille, au tems de la Célébration de ſon
» Mariage, ce qu'on apelle en Piémon-
» tois *Fardel*, & en François Trouſſeau
» ou préſent de Nôces; & dans le Con-
» trât de Mariage, ſera ſtipulé le Doüai-
» re que S. M. accordera ſuivant la coû-
» tume de France.

» Que les Ambaſſadeurs de Savoye,
» tant Ordinaires qu'Extraordinaires, re-
» cevront à la Cour de France tous les
» honneurs ſans exception & dans tou-
» tes les circonſtances que reçoivent les
» Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées,
» ſavoir comme le ſont les Ambaſſadeurs
» tant Ordinaires qu'Extraordinaires de 1696.
» S. M. dans toutes les Cours de l'Euro-
» pe ſans nulle exception, pas même de
» celles de Rome & de Vienne, traite-
» ront auſſi leſdits Ambaſſadeurs tant
» Ordinaires qu'Extraordinaires, & En-
» voyez de Savoye, de la même manié-
» re que ceux des Rois & Têtes Cou-
» ronnées.

» Que S. A. R. fera publier un Edit,
» par lequel Elle ordonnera ſous de ri-
» goureuſes peines corporelles à ceux qui
» habitent dans les Vallées de Luzerne
» ſous le nom de Vaudois, de n'avoir au-
» cune communication ſur le fait de la
» Religion avec les Sujets du Roi, & s'o-
» bligera S. A. R. de ne point ſouffrir, de
» la date de ce Traité, aucun rétabliſſe-
» ment des Sujets de S. M. dans les Val-
» lées Proteſtantes, ſous couleur de Re-
» ligion & Mariage, ou d'autres raiſons
» d'établiſſement, commodité, héritage,
» ni autre prétexte, ni qu'aucun Miniſtre
» vienne dans l'étenduë de la Domina-
» tion du Roi ſans être rigoureuſement
» puni de peine corporelle; & qu'au ſur-
» plus S. M. n'entrera dans aucune con-
» noiſſance de la maniére dont S. A. R.
» traitera les Vaudois à l'égard de la
» Religion; S. A. R. s'obligeant de ne
» ſouffrir aucun Exercice de la R. P. R.
» dans la Ville de Pignerol, & Terres
» cedées, comme S. M. n'en ſouffre ni n'en
» ſouffrira dans ſon Royaume, &c.

FIN du XI. Livre.

HISTOIRE
DE
LOUIS XIV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

LIVRE DOUZIE'ME,

Contenant ce qui eſt arrivé depuis le commencement des Négociation de Ryſwvick, juſqu'à la concluſion de la Paix Générale en 1697.

1696. L'Addreſſe de la Cour de France, à déſunir ſes Ennemis par artifice, quand ſes forces ne peuvent les ſurmonter, a paru en pluſieurs occaſions différentes, mais ſurtout au ſujet de cette guerre. Tous les Membres de l'Empire n'avoient pas balancé à ſe réünir dans une même Cauſe, pour la défenſe commune, dès qu'ils avoient vu que la neceſſité les y contraignoit. Tel fut l'effet des procédez violens de cette Couronne, qui ne ſervirent qu'à rendre la force de l'interêt commun ſuperieur à toutes ſes opoſitions. On peut dire que ces diſpoſitions générales, qui, comme un torrent, entraînent tous les eſprits, ont toûjours été regardées comme des préſages ou plûtôt comme des cauſes prochaines de quelque grande Révolution. On en venoit de voir un exemple fameux dans celle d'Angleterre, où tout le pouvoir d'un Roi s'étoit éclipſé en un moment par l'aliénation des eſprits. La France n'étoit pas à la verité dans le même cas; mais quand on conſidéroit les grandes alterations qu'elle avoit excitées au dedans & au dehors, il paroiſſoit qu'elle n'avoit jamais eu tant de ſujets de craindre, ni ſes Ennemis de tant eſperer. Auſſi cette Couronne fit-elle tous ſes ef- 1696.

Adreſſe de la France pour deſunir ſes ennemis quand elle n'a pu les vaincre

Lett. ſur les Mem. du tems

1696. forts pour diviſer les derniers, dans l'impuiſſance où elle étoit de les réduire par la force ouverte. Et afin qu'on ne m'accuſe pas de pénétrer témérairement dans les ſecrets du Cabinet, je n'en alléguerai d'autre preuve que trois Ecrits Publics qui avoient paru quelque tems auparavant, auxquels je joindrai en peu de mots les ſolides Réfléxions d'un Auteur * qu'on ne peut aſſez eſtimer.

Ecrits publiez ſous main par la France pour cette fin.

Le premier de ces Ecrits étoit un *Avis à Son Alteſſe Royale Monſeigneur le P. d'Orange, par un de ſes plus fideles Serviteurs.* Le ſecond, une *Reponſe d'un Gentil-homme Liegeois à la Lettre d'un Conſeiller Aulique de Vienne.* Le troiſiéme étoit intitulé : *Lettre d'un Miniſtre Catholique deputé à la Diéte de Ratisbonne, &c.* S'il faut juger de ces Ecrits par l'uniformité du Stile, des Raiſons & du But qu'on y apercevoit, on peut dire qu'ils venoient d'une même main, & qu'ils étoient deſtinez à défendre une même Cauſe. Il eſt certain du moins qu'on y découvroit le même langage qui a été tenu dans pluſieurs Cours de la part de la France. Bien loin d'y expoſer avec quelque vraiſemblance les *Avis d'un Serviteur fidele*, l'Auteur marquoit au contraire les ſentimens d'un homme piqué & paſſionné, qui ne prenoit ironiquement le nom d'Ami, que pour porter à découvert des coups d'Ennemis. Mais il n'eſt pas moins utile de conſulter leur jugement que celui des Amis. Ils avertiſſent des fautes qu'on doit éviter, & de la route qu'il faut ſuivre, pour ſe garantir de leurs piéges & de leurs artifices.

But de ces Ecrits par raport à l'Empereur.

Le grand But de ces Ecrits, ainſi que je l'ai déja remarqué, étoit de diviſer les Puiſſances qui ſe trouvoient alors unies contre la France, ou par des liaiſons, ou par des interêts communs. Et pour commencer par l'Empereur ; Voici ce qu'on en diſoit dans la Lettre du *Gentilhomme Liégois*, & dans celle du *Miniſtre Catholique* : » Que ſi la France » eſt auſſi heureuſe qu'Elle l'a été dans » les derniéres guerres, l'Empereur & » l'Empire ſouffriront beaucoup *d'avoir » preferé la guerre à une bonne Paix* ; & » ſi au contraire la France a le malheur » de ſuccomber, il eſt à craindre que les » Princes & Etats Proteſtans, qui ont » enſemble plus de forces que l'Empe- » reur, ne ſongent à s'emparer *des plus » grans Benefices d'Allemagne*, à rendre » le nombre des Electeurs Proteſtans *»égal à celui des Catholiques*, & même à » prétendre d'élire à l'avenir *un Empe- » reur de leur Religion.* Qu'enfin l'on doit » attendre encore de plus grans préju- » dices, *& plus irréparables à la Catho- » licité*, des progrès qu'ils pourront fai- » re ; & qu'ainſi l'on peut dire que les » Victoires que la Maiſon d'Autriche » pourroit remporter *lui ſeroient plus » fatales & plus ruïneuſes, que la plus » ſanglante défaite qui lui pourroit arri- » ver.* 1695.

Par raport à l'Angl. & aux P. U.

On apliquoit à peu près le même raiſonnement à l'égard de l'Angleterre, & des Provinces-Unies, ſur leſquelles la ſubſtance de ces Ecrits ſe réduiſoit aux points ſuivans. I. Que *la Poſterité aura ſujet de s'étonner, qu'une Nation auſſi fiére, auſſi attachée à l'obſervation de ſes Loix, auſſi jalouſe de ſa Liberté, & ſi éloignée de ſouffrir une Domination arbitraire, & des Troupes Etrangeres, ait tout d'un coup ſacrifié au Prince tout ce qu'elle a de plus à cœur, pour lui donner moyen de ſe rendre Maître abſolu du Royaume ; &c. Et qu'enfin chacun travaille ouvertement aux chaînes qu'il leur prepare depuis ſi long-tems, & qu'il avoit cru leur devoir cacher fort ſoigneuſement.* II. *Que ceux des Provinces-Unies, auxquels il reſte encore quelque amour pour leur liberté, voyent avec regret, que l'Ambition du Prince d'Orange ne leur en a laiſſé que*

* *Mr. Trenchin du Breüil, Lettre ſur les Matiéres du Tems.*

1696 *de très-foibles reſtes, & qu'il leur a ôté en dernier lieu leurs Vaiſſeaux, leur Argent & leurs Troupes, non ſeulement pour ſe rendre Maître de l'Angleterre, ainſi qu'il y a réüſſi, mais auſſi pour reduire les Etats Generaux à une obeïſſance aveugle à ſes volontez.* III. *Que tous ces miracles ne ſe ſont faits que par l'adreſſe avec laquelle ſes Emiſſaires ſe ſont ſervis de la Religion, dont il couvre la vaſte ambition qui l'a porté à ſe rendre Maître abſolu de la Grande Bretagne, & des Provinces-Unies, pour les gouverner arbitrairement, & d'une maniere purement Deſpotique.* IV. *Qu'il ne pouvoit rien faire de mieux, pour affermir ſa Souveraineté ſur ces deux Etats, que d'engager comme il a fait le dernier dans une guerre avec la France, & d'y attirer l'autre par tout ce qui peut éblouir cette Nation, & lui faire negliger l'avantage qu'elle pouvoit avoir de profiter du Commerce de toute l'Europe, afin de les apauvrir tous deux, & de les ſoûmettre par là à ſes Volontez.* V. *Qu'il n'y a pas beaucoup de chemin à faire pour achever de ruïner la Republique de Hollande, à laquelle il a adroitement ôté tout d'un coup par cet armement, ſon argent comptant, ſes Troupes & ſes Vaiſſeaux, & par un même trait de politique, il lui envoye, ſous pretexte de la défendre, des Troupes Angloiſes, & l'oblige à nourrir en même tems celles qu'il a acheté de la Suede & des Princes Proteſtans, leſquelles ne reconnoiſſant que ſes ordres, ſauront bien-tôt ruiner & deſoler toutes les Provinces qu'elles vont ſecourir, & forcer les E. G. à continuer la guerre tant qu'il lui plaira, c'eſt-à-dire juſqu'à ce qu'il ſoit devenu Maître abſolu de l'Angleterre, & qu'il ait ſoûmis les Provinces-Unies à cette Couronne.* VI. *Que c'eſt tout ce qui ſe pouvoit faire pour empêcher qu'une Republique, qui n'a rien de plus cher que le Commerce & la Liberté,* &c qui n'a d'ailleurs aucun différend avec la France qui ne puiſſe être terminé en une heure de tems, *ne s'émancipe à parler de Paix, ne ſe delivre en un jour du joug qu'il travaille depuis ſi long-tems à lui impoſer.* VII. *Que ſes Amis & Serviteurs ont ſi bien faſciné les yeux de toutes les Puiſſances Catholiques, qu'il a lieu d'eſperer qu'elles continueront à concourir aveuglement à la ruine de leur Religion, dans l'eſperance de nuire au Roi T. C.* VIII. *Mais qu'il eſt à craindre que les Etats Proteſtans ne ſoient les premiers à ouvrir les yeux; & que même on ne peut croire, ſans faire injure au Roi de Suede, & aux autres Princes Proteſtans, qu'ils euſſent voulu contribuer au ſuccès de l'entrepriſe du Prince d'Orange, s'il n'eût été queſtion que d'aider un Gendre à ôter la Couronne au Roi ſon Beau Pere, & le reduire dans la neceſſité de ſortir de ſes Etats, pour éviter une fin tragique.* IX. *Qu'à l'égard de l'Angleterre, toutes les impoſtures qu'on a inventées pour rendre ſuſpecte la Naiſſance du Prince de Galles, ne pouvant pas tenir contre la Verité qui l'emporte à la fin ſur le Menſonge, convaincront tôt ou tard la Nation qu'il eſt inconteſtablement le veritable Fils du Roi & de la Reine d'Angleterre.* X. *Et quant à la Republique de Hollande, elle aura peine à plier ſi-tôt le genoüil devant le Prince, tant qu'il lui reſtera quelque force pour conſerver le peu de liberté qu'il n'a pu encore lui ôter.* 1696.

Examen de ces motifs de la France.

Il faut ſe ſouvenir, en liſant ces conſeils donnez à l'Angleterre & à la Hollande, que c'étoient des conſeils d'Ennemis, qui, ayant tant fait que d'unir ces Puiſſances à force de leur ouvrir les yeux, auroient voulu les leur fermer alors afin de les déſunir s'il eût été poſſible. Ces conſeils font voir que la France s'apercevoit des fautes qu'elle avoit commiſes, non pour les réparer en changeant de conduite, mais pour trouver une reſſource en diviſant ſes Ennemis. Elle ne trouvoit point de meilleur expédient pour cela, que de rendre ſuſpect aux deux Etats le Prince qui faiſoit le lien de cette Union. Elle n'avoit plus

1696. d'Ambaſſadeurs dans les Cours pour y répandre ſes impreſſions : elle y fit ſemer des Ecrits afin de jetter adroitement des ſemences de diſcorde. Il eſt facile après cela de voir le jugement que l'on devoit faire en particulier ſur les points qui ont été remarquez.

Elle s'aperçoit des fautes qu'elle a commiſes par raport au Roi Jâques.

I. Quant au premier : la Poſterité aura ſans doute ſujet de s'étonner du grand évenement * qui venoit d'arriver ; mais pour pouvoir dire qu'elle s'étonneroit de celui que l'Auteur faiſoit craindre, il faloit auparavant qu'il arrivât. C'eſt une choſe admirable que pendant que l'Angleterre étoit allarmée par les effets réels d'un Pouvoir Arbitraire qui s'établiſſoit de jour en jour, la France y ait donné les mains bien loin de s'y oposer ; & que lors qu'elle vit ce même Royaume delivré de cette crainte, & travaillant à affermir ſon repos avec une pleine liberté : elle ſe ſoit aviſée de vouloir perſuader qu'elle n'y voyoit au contraire que des *Chaînes* & des Fers auſquels *chacun travailloit ouvertement*. Si c'étoit par bonne amitié pour l'Angleterre que la France s'allarmoit ainſi, c'eſt ce qu'il faut laiſſer au jugement du Public. On peut dire au moins que ſi ces conſeils contre le pouvoir abſolu avoient été donnez dans le tems qu'il faloit, ils euſſent été plus ſalutaires pour Jâques II. qu'ils ne l'étoient lors qu'on les donna pour le Roi Guillaume. Mais on avoit laiſſé commettre des fautes lors qu'on pouvoit les prévenir, & l'on vouloit donner la même peur enſuite, parce qu'on ſavoit bien qu'elles n'arriveroient pas. L'Expérience a fait voir que le Prince qui regnoit alors étoit trop ſage pour y tomber, & trop prudent pour donner cette priſe à ſes Ennemis. Il connoiſſoit le prix d'une ſujettion volontaire, & ſavoit trop bien que jamais un Roi n'eſt ſi puiſſant, que lorſqu'il ne veut regner que ſur les cœurs de ſes Sujets.

* *La Révolution d'Angleterre.*

II. Si ſa conduite a fait voir qu'il étoit dans ces ſentimens à l'égard de l'Angleterre, combien à plus forte raiſon devoit-on être perſuadé de ſon équité à l'égard des P.U. dont il n'étoit point Souverain? Que ne fit-il pas au contraire pour leur marquer ſon affection & ſa reconnoiſſance, & pour continuer de plus en plus les ſervices importans qu'il venoit de rendre à la Cauſe commune ? Il faut ſur tout remarquer le prétexte dont on ſe ſervit pour exciter de la jalouſie, & de la défiance en Hollande. *Ce Prince*, diſoit-on, *vous a ôté vos Vaiſſeaux, vôtre argent & vos Troupes, non ſeulement pour ſe rendre maître de l'Angleterre, mais auſſi pour reduire les E. G. à une obéiſſance aveugle à ſes volontez.* Ne diroit-on pas qu'il s'étoit emparé de toutes ces choſes par violence, de même qu'on avoit fait en France à l'égard des Vaiſſeaux, & des Matelots Hollandois ? La différence qu'il y eut, c'eſt qu'il falut eſſuyer une guerre pour ravoir ce que la France détenoit injuſtement; au lieu que ce Prince, qu'on vouloit rendre ſuſpect, avoit déja renvoyé aux Etats leurs Vaiſſeaux & leurs Troupes, dont il leur avoit rembourſé les frais ; & qu'il vint enſuite lui-même les ſecourir dans cette guerre & les garantir d'une invaſion. N'avoit-on pas bonne grace de leur dire après cela dans l'Article IV. & V. *que ce Prince avoit engagé cet Etat dans une guerre avec la France, & qu'il y vouloit auſſi engager l'Angleterre afin de mieux affermir ſa Souveraineté ſur ces deux Nations ? Qu'il falloit les apauvrir pour les ſoûmettre. Qu'il reſtoit peu de chemin à faire pour achever de ruiner cette Republique : puis qu'on retenoit ſes Troupes en Angleterre, pendant qu'on envoyoit en ce pays des Troupes Etrangeres ſous pretexte de le défendre, mais en effet pour le ſoûmettre à cette Couronne.* C'eſt la France, comme nous l'avons montré, qui avoit déclaré la guerre à cet Etat, ſans néceſſité & ſans fondement, ſur le ſimple

1696. Conduite opoſée du Roi G.

1696. prétexte de l'affaire de Cologne : elle avoit mis toute l'Allemagne en feu pour le même ſujet, & quand elle vit qu'on ſe mettoit en poſture de ſe défendre, elle voulut perſuader que c'étoit le Prince qui avoit attiré la guerre pour ſubjuguer cet Etat, comme s'il eût été reſponſable des fautes que la France avoit commiſes, par un effet de ſon ambition demeſurée.

Elle tâche en vain de le rendre ſuſpect.

On en peut encore mieux juger par l'Article VI. où l'auteur vouloit inſinuer que le grand but du Prince étoit *d'empêcher que cette Republique, qui n'a rien de plus cher que le Commerce & la Liberté, & qui n'a d'ailleurs aucun different avec la France, qui ne puiſſe être terminé en une heure de tems, ne s'émancipe à parler de Paix.* Rien ne découvroit mieux le foible de la France que ce raiſonnement. Elle avoit arrêté les Vaiſſeaux & les Perſonnes de cet Etat, ainſi que je l'ai déja remarqué, ſans aucun ſujet légitime, en tems de Paix & contre la Foi des Traitez. On s'en étoit plaint. Mr. de Staremberg avoit fait pluſieurs inſtances réïterées pour en obtenir la main levée; mais inutilement. La Cour de France prétendoit, par ces hauteurs, autant qu'on en peut juger, faire plier cet Etat, dont elle avoit aliéné les Eſprits. Mais voyant qu'ils s'aigriſſoient davantage par ces Actes d'hoſtilité, elle déclara enfin la guerre, s'imaginant par là de les entraîner plus facilement à ſon but. Cependant tout le contraire arriva : ce qui joint à l'affaire d'Angleterre, & à l'Union des Princes de l'Empire, fit faire à la France pluſieurs Réfléxions. Elle comprit alors le beſoin qu'elle avoit de détacher & diviſer une partie de ſes Ennemis, & en particulier les Provinces-Unies. C'eſt pour cela qu'elle eut recours aux précedens motifs, qui lui ont quelquefois réüſſi. Elle ſe flatoit que l'interêt du Commerce, l'amour de la Paix, & la défiance qu'elle vouloit exciter contre le Prince, diviſeroient les eſprits, & porteroient la plus grande partie à demander la Paix, ſi facile à obtenir, puis qu'il n'en devoit coûter *qu'une heure de tems.* Mais s'il ne faloit *qu'une heure* pour conclure la Paix, c'eſt une preuve que la guerre avoit été declarée bien legerement. Pourquoi donc avoit-on retenu ſi long-tems Mr. de Staremberg ſans l'écouter, ſans lui donner ſatisfaction, ſans lui offrir une Paix, qu'une *heure de tems* pouvoit procurer ? Faloit-il déclarer une Guerre qu'*une heure de tems* pouvoit prévenir? Ou faloit-il croire qu'au ſeul nom de Paix toute la Hollande ſe diviſeroit, pendant que la France ne faiſoit point de reſtitution de ce qu'elle avoit pris ſans ſujet, & qu'elle retenoit ſi injuſtement ? 1696.

Moyens qu'elle emploie pour cela.

III. On pretendoit, dans l'Article troiſiéme, faire ouvrir les yeux à l'Angleterre & aux Provinces-Unies, ſur *leurs veritables interêts*, en leur inſpirant de la jalouſie & de la défiance contre le Prince, qu'elles regardoient comme le Défenſeur de leur liberté. On diſoit, en parlant des grans ſuccès qui venoient d'arriver & que tout le monde admiroit, *que tous ces Miracles ne s'étoient faits que par l'adreſſe avec laquelle ſes Emiſſaires s'étoient ſervis du voile de la Religion. Que ce fut de ce voile dont il couvrit la vaſte Ambition qui l'avoit porté à ſe rendre Maître abſolu de la Grande Bretagne & des Provinces-Unies, pour les gouverner Arbitrairement & d'une maniere purement deſpotique.* On ajoûtoit, en parlant de ce Prince, *que ſa Religion ne feroit jamais d'obſtacle à ſon Ambition, & qu'il ſauroit bien l'accorder avec ſa Politique.* Examinons en peu de mots, avec l'Auteur que j'ai déja cité, ſi ce ſoupçon étoit équitable, & s'il convenoit a la France de le vouloir inſpirer.

La conduite du Roi G. le juſtifie.

Si l'on ne peut juger du cœur des hommes en general que par leurs Actions, à plus forte raiſon ne doit-on pas entre-

1696. entreprendre de juger autrement du cœur des Princes & des Rois, dont il eſt impoſſible de ſonder les profondeurs. Or ſans vouloir faire par aucun motif de partialité l'Apologie du Prince, dont nous parlons, il eſt certain qu'il n'a jamais marqué dans ſa conduite ſage & réguliere, éloignée de tout excès, & dirigée par les mouvemens d'une haute Vertu, que les devoirs & les ſentimens d'un Prince veritablement Chrêtien. Je ne dis rien dont tout le monde n'ait été temoin. Et quant au ſecours qu'il a donné à l'Angleterre en faveur de la R. P. chacun ſait, comme j'ai pris ſoin de le raporter, les devoirs indiſpenſables, qui l'y appeloient & la maniére dont il s'en eſt aquité, en défendant les Droits du Royaume, ſans vouloir oprimer perſonne; au contraire ayant temoigné autant d'égards pour les Catholiques, qu'on avoit temoigné de cruauté contre les Proteſtans, quoi que leur condition fût fort differente. Ce ſont des Actions dignes de loüanges, & en un mot dignes d'un Prince Chrêtien. Ainſi c'eſt une injure que l'Auteur fit à ce Prince, de vouloir revoquer en doute la ſincerité de ſa Religion; & il y avoit de la temerité, auſſi bien que de l'injuſtice, de vouloir mal juger de ſon interieur, contre le temoignage de tant d'Actions éclatantes.

Quelle fut ſon ambition

Quant à l'ambition dont l'Auteur l'accuſe: je ſai que c'eſt le reproche ordinaire qu'on fait aux Princes; & plût à Dieu qu'il n'eût pas tant de fondement! Mais comme il y a une ambition condamnable qui s'éleve au deſſus de tous les droits divins & humains, il y a auſſi une ambition loüable qui reconnoit des bornes à l'égard des Droits d'autrui, & qui ne s'en preſcrit aucunes en bien faiſant. Si le Prince dont nous parlons étoit de ce dernier caractere, ſon ambition, bien loin de mériter des reproches, ne devoit ſervir qu'au bonheur de ſa Patrie, de ſes Sujets & de ſes Alliez. Or la conduite qu'il a tenuë en eſt une preuve inconteſtable. Il eut à combattre des tems fâcheux, il le fit avec courage, & il en vint à bout par ſa patience & par ſa fermeté. Parvenu au Trône par la delivrance & par les ſuffrages de la Nation ſur laquelle il regna, il moiſſonna le fruit de ſes travaux. Mais comme il n'y parvint qu'en défendant les Loix, les Libertez & les Proprietez de la Nation, ce fut auſſi le titre inviolable de la Juſtice & de l'Equité de ſon Gouvernement. Ainſi l'ambition dont on l'accuſoit d'avoir voulu uſurper le Trône du Roi ſon Beau-Pere, avoit pour Garant les vœux de toute une Nation, & ces mêmes Loix qu'il étoit venu défendre; ſans parler de la neceſſité des conjonctures à l'égard des Provinces-Unies, & de leurs Alliez. Au reſte, comme il n'étoit pas reſponſable des mauvais conſeils qui avoient été donnez à ce Monarque infortuné, & qu'il fit au contraire ce qui fut en ſon pouvoir pour les détourner: il n'étoit pas reſponſable non plus des mauvais effets qui s'en enſuivirent, ni du malheur qui entraîna ce Monarque à ſe défier de ſes Sujets & quitter le Trône & ſes Etats. Il ſuffit pour juſtifier le Prince, que la Violence & la Force n'ayent point eu de part à ſon entrepriſe: qu'il ait rendu la Liberté à la Nation bien loin de la lui avoir ravie: & qu'il n'ait été élevé au Trône, que lors qu'étant vacant, il y fut appelé, comme je l'ai fait voir, par un conſentement univerſel, ſelon l'uſage & le pouvoir de la Nation. 1696.

Voila pour ce qui regarde l'Angleterre & les Provinces-Unies, que l'on ſe propoſoit de déſunir en diſant: *Que ſi le Prince d'Orange avoit d'heureux ſuccès contre la France, il ſe ſerviroit utilement de ſes Troupes pour dompter l'un & l'autre Etat.* D'où l'on concluoit *que l'Empereur auſſi bien que ces deux Puiſſances* ne pouvoient trouver leurs avantages & même leur conſervation que dans une

1696. promte reconciliation avec la France.

Motifs de la France pour deſunir les autres Princes Proteſtans. & Catholiques.

A l'égard des autres Princes Proteſtans, comme on ne ſe propoſoit pas de les ramener, on tâchoit de les rendre ſuſpects aux Princes Catholiques, en ſupoſant *que la Suede, la Maiſon de Brunſvvick, le Landgrave de Heſſe-Caſſel, & le Duc de Vvirtemberg*, étoient entrez dans une Ligue avec *le P. d'Orange*, dans le deſſein d'oprimer la Religion Catholique; ce qu'on apuyoit par des exagerations ſans fondement. Quant à la maniére peu convenable dont il étoit parlé dans ces Ecrits du *Roi Catholique*, & des Electeurs *de Baviére, de Trêves & de Mayence*, il eſt facile de juger qu'on n'étoit pas content de ces Puiſſances. Le Roi Catholique, diſoit-on, refuſoit la Neutralité qui lui étoit offerte par la France, & mépriſoit les pertes inévitables qu'il devoit faire dans cette Guerre, *pour avoir ſeulement l'honneur d'augmenter le nombre des Ennemis du Roi T. C. aux depens de ſa Religion.* L'Electeur de Baviére étoit un jeune Prince diſtrait par ſes plaiſirs, & qui ne connoiſſoit pas *encore ſes véritables interêts.* L'Electeur de Trêves *s'étoit laiſſé enivrer mal à-propos des loüanges d'une grande fermeté, que les Princes Proteſtans ne lui avoient données, que pour le perdre plus facilement*; au lieu *de ſe menager avec la France*, en quoi il *auroit mieux ſervi ſa Patrie.* Et l'Electeur de Mayence, *aprés avoir reçu Garniſon Françoiſe dans ſa Ville & dans ſa Citadelle, avoit eu la foibleſſe de ſe livrer entiérement aux Ennemis de la France.* Comment donc, ajoûtoit-on, ſeroient-ils capables de s'opoſer, ſoit pendant la Guerre, ſoit dans un Traité de Paix, aux pretentions des Princes Proteſtans? Sur quoi l'on concluoit qu'à moins que la France ne remportât des avantages conſiderables dans l'Empire, il ne faloit rien attendre d'un Traité de Paix, qui ne fût très-préjudiciable à la Religion.

On ſe recrioit ſur cela: *qu'un ſi triſte avenir devoit donner des aprehenſions mortelles à tout ce qu'il y avoit de bons Catholiques*; & qu'on ne pouvoit pas comprendre comment la Cour de Vienne y fit aſſez peu de réfléxion, pour prendre la réſolution d'abandonner la conquête certaine de toute la Hongrie; & qu'elle ne ſuivit pas plûtôt le grand deſſein *de faire tomber la Couronne de Pologne ſur un Prince entiérement dévoüé à ſes interêts*, en travaillant de bonne foi à la paix. 1696.

Ce qu'elle diſoit par rapport au Pape.

Mais le Prince le plus maltraité de tous, c'étoit le Pape *, auquel on reprochoit, tantôt *d'avoir un eſprit vindicatif, qui s'imaginoit d'avoir été mepriſé par la France, & qui ſavoit couvrir ſes reſſentimens du Scrupule de Conſcience*; tantôt de ſe laiſſer conduire par *l'inſtigation de ceux qui l'aprochoient*; Surquoi l'on en vouloit particuliérement à Mr. *Caſoni*, lequel on tâchoit de rendre ſuſpect, en l'accuſant d'intrigue & d'intelligence avec le *P. d'Orang*, comme ſi Rome oublioit alors ſes interêts en faveur des Proteſtans. C'eſt dans ce même eſprit qu'on ſe plaignoit que le Pape ne ſe *donnoit aucun mouvement* dans le preſſant beſoin de la Religion, pour réünir les Princes Catholiques, & les porter à concourir au rétabliſſement du Roi d'Angleterre. Et pour l'y exciter, on employoit les menaces: on diſoit que s'il croyoit trouver ſon repos dans la continuation de cette guerre, il ſe trompoit fort; *& que la France tôt ou tard ſe vengeroit facilement de la conduite que la Cour de Rome tenoit à ſon égard*, & pourroit bien laiſſer à la poſterité un exemple éclatant de l'interêt qu'avoient les Neveux & les Parens du Pape de garder plus de meſures avec cette Couronne. Enſuite on lui vouloit faire craindre que les Armées Proteſtantes, aprés avoir oprimé la Religion Catholique en

* *Innocent XI.*

1696. Allemagne, ne ſe tournaſſent contre l'Etat Eccleſiaſtique : Et enfin on lui inſinuoit qu'il s'en garantiſſoit & toute l'Italie, ſi *en faiſant promptement un bon accommodement avec la France*, il invitoit par ſon exemple les autres Puiſſances Catholiques *a ſe relâcher de leurs prétentions pour rétablir la Paix entr'elles.*

Illuſion de la France dans ſes propres ruſes.

Voilà en abregé la methode dont on ſe ſervoit pour diviſer les Puiſſances qui étoient alors en guerre, ou en démêlé avec la France, & pour les amener par differentes routes au but de cette Cour. L'artifice y étoit trop découvert pour produire aucun effet ; puiſque non ſeulement on y donnoit des conſeils aux dépens de ceux qu'on vouloit conſeiller, mais qu'ourre cela l'on n'y prenoit pas même le ſoin d'évirer les contradictions. On diſoit que l'Empereur & l'Empire avoient *préferé la guerre à une bonne Paix*, & on prétendoit prouver qu'il étoit de leur interêt de ſe reconcilier avec la France ; c'eſt-à-dire de lui abandonner tout ce qu'elle avoit pris ci-devant & dont elle joüiſſoit par la Trêve (car c'étoit la propoſition contenuë dans le Manifeſte du Roi T. C.) mais que propoſoit-on pour cela à Sa Majeſté Imperiale ? On lui préſentoit deux vûës ; l'une de la conquête certaine de toute la Hongrie, à quoi rien ne l'empêcheroit de s'apliquer en faiſant la Paix ; l'autre, *qu'elle pourroit ſuivre le grand deſſein de faire tomber la Couronne de Pologne ſur un Prince devoüé à ſes interêts.* N'étoit-ce pas là deux vuës fort deſintereſſées & fort ſinceres de la part de la France? Elle avoit déclaré la guerre pour arrêter le cours des conquêtes de l'Empereur : & elle propoſoit la Paix pour en procurer la continuation. Elle n'avoit travaillé qu'à l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche ; & cependant pour l'un des fruits de cette Paix, elle lui vouloit faire entrevoir l'eſperance de mettre une Couronne dans ſa Maiſon. C'en étoit trop tout à la fois, & il y avoit bien de l'aparence qu'on n'eût pas fait tant d'avances, ſi l'on n'avoit eu deſſein d'exciter de l'ombrage & de la jalouſie, & de traverſer une autre Paix * que l'on craignoit. 1696.

On ſupoſoit par les Ecrits dont nous parlons, que les Princes Proteſtans avoient fait entr'eux une Ligue pour opprimer la Religion Catholique, & l'on en tiroit cette conſequence, que ſi la France avoit le malheur de ſuccomber dans cette guerre, ces Princes pourroient s'emparer des plus grans Bénéfices de l'Allemagne, rendre le nombre des Electeurs Proteſtans égal à celui des Catholiques, & même prétendre à l'Election d'un Empereur de leur Religion. Voilà le comble des maux futurs que l'on faiſoit aprehender : ſur quoi l'on ajoûtoit, qu'*un ſi triſte avenir devoit donner des aprehenſions mortelles à tout ce qu'il y avoit de bons Catholiques : & qu'à moins que la France ne remportât des avantages conſiderables dans l'Empire, il ne faloit rien attendre d'un Traité de paix qui ne fût très-préjudiciable à la Religion.* C'eſt-à-dire que bien loin qu'il falût s'affliger de tous les maux que cauſoient les Armes Françoiſes dans l'Empire, il faloit au contraire s'en réjoüir par raport à ce grand mal futur, & *ſouhaiter la continuation des proſperitez de la France, quoi qu'Ennemie, pour ôter aux veritables Ennemis de la Religion Catholique les moyens de l'oprimer.* C'eſt par où finiſſoit la Lettre du *Miniſtre Catholique* ; & c'eſt dans cette même vûë que le *Gentilhomme Liégeois* concluoit de ce mal futur, raporté ci-deſſus: *qu'enfin on pouvoit dire que les Victoires que la Maiſon d'Autriche pourroit remporter, lui ſeroient plus fatales & plus ruïneuſes, que la plus ſanglante défaite qui lui pourroit arriver.*

Ses piéges trop

C'étoit avoir bonne opinion de la

* *La Paix du Turc.*

1695. force de ce raiſonnement, que de croire qu'il pût impoſer à toute une Nation & lui faire oublier par là tant de cruels traitemens qu'on lui avoit fait ſouffrir. Mais par malheur pour la France il ne donnoit que trop de priſe de tous cotez, pour le retorquer par des faits groſſiers qui abſorboient tout ce qu'on pouvoit remarquer d'eſprit & de tour dans ces Ecrits & dans d'autres qui parurent ſur le même ſujet. Car ſi ces maux futurs qu'on attribuoit à une Ligue imaginaire (quant au deſſein d'oprimer les Catholiques) étoient des ſuites inévitables de cette Guerre, en cas que la France n'eût pas le deſſus : d'où vient qu'elle ne s'en aviſoit qu'après coup, au lieu d'y avoir ſongé plûtot, lors qu'elle délibéroit de déclarer la Guerre, & qu'il étoit en ſon pouvoir de prévenir tous ces malheurs en obſervant religieuſement la Trêve ? Où étoit alors ce grand zele qu'elle témoignoit pour la Religion Catholique ? Falloit-il attendre que le mal fût fait pour y remedier par des réfléxions hors de ſaiſon, lors qu'elle vit les Princes Catholiques & Proteſtans également contraints par ſes hoſtilitez à s'unir pour leur défenſe commune ? Ou, pour mieux dire, comment pouvoit-elle prétendre inſpirer aux autres une crainte qu'elle n'avoit jamais pris pour elle-même ? Ne ſait on pas qu'elle s'étoit miſe au deſſus de ces ſcrupules, lors que, ſous le précedent Regne, elle attira en Allemagne les Armes Suedoiſes, dont les grans mouvemens duretent juſques à la Paix de Munſter ? L'a-t-on vu moins craintive depuis à s'unir avec les Princes Proteſtans ? Ne les rechercha-t-elle pas encore dans la ſuite ? Et quels reproches ne lui fit-on pas alors de ce qu'en même tems qu'elle rompoit avec le Pape, elle ne craignit pas de s'allier avec les Infideles, pour les exciter à continuer la Guerre contre l'Empire, aux depens de tout ce que la Religion en pouvoit ſouffrir ?

groſſiers pour ſurprendre.

Mais ſi cette crainte, que la France vouloit inſpirer aux autres Etats, n'étoit que l'effet d'une politique intereſſée, comment eſt-ce qu'avec un ſi foible appareil on pouvoit remedier à tant de maux funeſtes, dont l'Allemagne étoit deſolée depuis la Rupture de la Trêve ? Comment, ſur la crainte d'un mal futur, pouvoit-on oublier tous ceux que l'on reſſentoit actuellement & qui s'augmentoient chaque jour ? La priſe de Philipſbourg, de Spire, de Worms, du Palatinat, des Villes Capitales, & de pluſieurs des Electeurs de Mayence, de Trêves, & d'autres Princes de l'Empire : les infractions des Capitulations, le Tranſport des Archives, & la Déſolation par le fer & par le feu de toute cette vaſte étenduë de Païs : ſans parler de ce qui s'étoit fait ailleurs, des Incendies de tant de Lieux, de la Deſtruction de la Citadelle de Liége, & du Traitement que l'on avoit fait en France aux Sujets des Provinces-Unies contre toutes les Loix de la Guerre & de la Paix : C'étoient là des Faits publics dont tout le monde étoit frapé & qui engloutiſſoient tous les raiſonnemens qu'on y pouvoit opoſer. Il y faloit de grans remedes & plus efficaces que ceux du Diſcours. 1696.

La France découvre par là ſa foibleſſe.

La derniére réfléxion qu'on faiſoit ſur ces Ecrits regardoit en général la Cauſe qu'ils défendoient : laquelle avoit beſoin de remuer tant de reſſorts étrangers & ſi differens, parce que les moyens naturels manquoient pour ſoûtenir la trop grande extenſion de la puiſſance du Roi T. C. Elle avoit donné la loi auparavant dans le Traité de Nimégue en diviſant ſes Ennemis. Heureuſe ſi elle avoit pu profiter de ſon état floriſſant en ſe preſcrivant des bornes & non en cherchant à s'agrandir ! Mais les infractions de la Paix l'avoient fait dégénérer en une Tréve, & les nouveaux avantages qu'on s'étoit voulu aquerir avoient affoibli le Tître des anciens : juſqu'à ce qu'enfin,

1696. à force d'y en avoir voulu ajoûter d'autres, la Tréve avoit dégéneré en une Guerre ouverte qui avoit remis les choſes dans leur premier état de doute & d'incertitude. Il y eut néanmoins cette difference, que ſi d'un côté la France ſe trouvoit en poſſeſſion de pluſieurs Conquêtes, elle ſe voyoit de l'autre avec moins d'Amis & avec plus d'Ennemis ſur les bras qu'elle n'en avoit jamais eu. Ainſi pour avoir toûjours voulu faire des pas en avant & jamais en arriére, elle ſe trouvoit obligée de tout riſquer & de mettre en œuvre tant de reſſorts différens, afin de pouvoir tout ſoûtenir; parce que ſa Puiſſance, toute grande & formidable qu'elle étoit, avoit encore beſoin de la déſunion de ceux qu'elle ne s'étoit pas mis en peine de ménager. Elle avoit cru réüſſir envers les autres auſſi facilement qu'envers le Duc de Savoye, & c'étoit pour les y préparer qu'elle avoit par avance fait ſemer ces Ecrits. Mais ces piéges étoient trop groſſiers pour s'y laiſſer ſurprendre. Il auroit à la verité été bien à ſouhaiter que cette grande & ſanglante Guerre eût pu ſe décider par cette voye, & qu'il n'eût été queſtion que d'examiner de quel côté étoit le droit ou le tort; mais outre que la choſe parloit d'elle-même, il faloit de plus pouvoir s'aſſurer que le nouveau Traité qui interviendroit auroit plus de force & de vertu que les précedens.

But des Conferences, de diminuer la Puiſſance de cette Couronne.

C'étoit-là le grand point pour lequel on s'étoit enfin aſſemblé à la Haye. Les Conferences commencées ne diſcontinuoient point. On écrivit même de la Cour de France que la Paix générale pourroit bien-tôt ſuivre la Paix particuliére de Savoye. Les aparences qu'il y avoit à une Concluſion prochaine firent demeurer les deux Armées dans l'inaction aux Païs-bas. S. A. R. de Savoye ſouhaita de plus une ceſſation d'Armes générale de 20. jours, pour voir ſi durant ce tems-là les autres Alliez, pour-

Actes & Négociations de Ryswick.

roient être portez à la Paix; afin que celle qu'il avoit faite en particulier fût plus glorieuſe & plus aſſurée. Cependant tous les Miniſtres paroiſſoient inquiets des Négociations de M. Boreel & de M. de Dickvelt. Elles n'avoient pu être ſi ſecretes, que tous ceux qui étoient à la Haye n'en euſſent eu quelque ſoupçon. M. de Quiros étoit allé exprès à Bruxelles, pour découvrir le fond de cette affaire; il avoit trouvé le Paſſeport de M. de Calliéres regiſtré, auſſi bien que le jour de ſon arrivée à Gand. Et tous les autres Miniſtres avoient auſſi écrit à leurs Princes, pour les informer de ces Négociations ſourdes & miſterieuſes. M. de Dickvelt étoit parti de Bruxelles pour avoir part aux Conferences, & aller enſuite les communiquer au Roi d'Angl. à l'Armée; après quoi il revint à la Haye, & fit part aux Etats Generaux de ce dont il avoit informé Sa Majeſté Britannique. Il en communiqua auſſi quelque choſe aux Miniſtres de l'Empereur & à ceux du Roi d'Eſpagne; mais bien loin que cela fût capable de les remettre de leur inquiétude, elle ne fit qu'augmenter dans leur eſprit, auſſi-bien que dans celui des autres Miniſtres. Là-deſſus M. Norff, Réſident à Cologne, pour faire voir à ceux qui avoient été informez de tout, qu'il étoit juſte que les autres en fuſſent auſſi inſtruits, & qu'il ſavoit lui-même tout le plan des affaires, donna au Congrès un Mémoire * que quelques-uns dirent avoir été exhibé hors de ſaiſon. Enfin les E. G. croyant qu'il étoit tems de communiquer à leurs Alliez toutes les Négociations des Conferences tenuës avec les Commiſſaires de France, ordonnerent à leurs Députez de leur en faire part; ce qui fut executé le 1. Septembre.

Siége de Valence levé, enſuite de la Neutralité.

Cependant les Alliez n'ayant pas voulu accepter la Neutralité propoſée par le Roi pour l'Italie, dans le terme

* Du 27. Août.

1696. accordé pour ce ſujet, le Maréchal de Catinat mit le Siége devant Valence. Il s'étoit avancé ſur les Frontiéres du Milanez, après que les Troupes commandées par le Prince Eugene, le Marquis de Leganez, & Mylord Gallowai, ſe furent retirées du Piémont. Le Duc de Savoye ſe rendit peu après au Siége pour y commander en qualité de Généraliſſime, faiſant en cela une figure bien differente de celle qu'il avoit faite peu de tems auparavant. La Place fut attaquée avec tant de vigueur & de ſuccès, malgré la réſiſtance d'une Garniſon nombreuſe, ſous les ordres de Don Franciſco Colmenero, qui en étoit Gouverneur, que les Alliez accepterent enfin la Neutralité. Ils avoient juſte ſujet de craindre le danger où ſe trouveroit le Milanez, par la réduction de cette Place. Les François en leverent donc le ſiége, après l'avoir battuë durant 15 jours, & reprirent la route du Piémont pour repaſſer les Alpes. Le Prince Eugene fit en même tems marcher ſes Troupes dans le Tirol, après avoir fait convenir les Princes d'Italie, du conſentement du Duc de Savoye & des François, qu'à la place des Quartiers d'hiver que les Impériaux prétendoient, les Princes d'Italie leur payeroient trois cens mille Piſtoles, dont on fit la repartition entre les Républiques de Gênes & de Luques, les Ducs de Toſcane, de Mantouë, de Modéne, de Parme, & de Guaſtalle, les Princes de Maſſa, de la Mirandole, de Bozzolo, de Novellare & Doria, & le Marquiſat de Monferrat.

d'Italie. *Memoires de ce tems*

Avantages remportez ſur Mer par les Frãçois.

Pendant ce tems-là les Alliez firent des pertes conſiderables ſur mer. Le Marquis de Neſmond, Chef d'Eſcadre des Armées de France, ayant rencontré à la hauteur du Cap de Finiſtere en Galice le Convoi d'Oſtende allant à Cadix, compoſé de huit Vaiſſeaux richement chargez, s'en rendit Maître, ſans beaucoup de réſiſtance. La Flote Hollandoiſe, compoſée de deux cens Vaiſſeaux Marchands, eut un ſort preſque ſemblable quelque tems après. Le Chevalier Bart, commandant une Eſcadre de 8. Vaiſſeaux de guerre & de divers Armateurs François, l'ayant rencontrée à ſix lieuës de Flie ſous le Convoi de 5. Fregates, attaqua d'abord ce Convoi avec beaucoup de promtitude, & s'en rendit Maître, ayant abordé lui-même le Commandant. Les Armateurs couperent cependant les Navires Marchands, & en prirent 30. Les autres qui étoient au deſſus du vent lui échaperent. 1696.

Autre rencontre des Frãçois & des Hollandois.

A peine cette Action fut-elle finie, que les François découvrirent douze Vaiſſeaux de Guerre Hollandois, convoyant une Flute qui alloit au Nord ſous les ordres du Capitaine Ménard. Celui-ci partagea auſſi-tôt ſon Eſcadre en deux pour aller contre celle de France. Le Sr. Bart l'ayant aperçuë, & prévoyant qu'il ne pouvoit garantir ſa proye, fit mettre le feu aux 30. Navires Marchands qu'il avoit pris, & à quatre Fregates du Convoi, après avoir fait paſſer tous les Equipages ſur la cinquiéme. Mais comme il ne put faire ſuivre aſſez tôt ce Bâtiment en s'éloignant, pour éviter les Hollandois qui venoient à lui, ceux ci le prirent. Il fit enſuite force de voiles pour éviter un pareil ſort, parce que d'autres Vaiſſeaux Ennemis venoient à la ſuite des premiers.

Anglois chaſſez de Terre-Neuve par les Frãçois.

Les Anglois furent moins heureux en Terre-Neuve, où le Sieur de Broüillan, Gouverneur de plaiſance dans la même Ile pour la France, attaqua les habitations * qu'ils y avoient ſur la Côte Orientale. Il s'étoit mis en mer avec 5. Vaiſſeaux de St. Malo, trois Corvétes, & deux Brulots; quand il fut arrivé dans la Baye, il ſe ſaiſit d'abord de cinq Forts de terre, qui furent emportez l'épée à la main par deux Détachemens de ſes Troupes, qu'il avoit débarquées ſous les ordres du Sieur l'Hermite ſon Major, & du Sr.

* *Ce de Ferriland.*

1696. de St. Ovide. Il s'avança enſuite vers le Fourillon qui ſe rendit après quelque réſiſtance. Il donna ordre après cela au Sieur l'Hermite de ſe rendre Maître d'Aigue-forte au paſſage d'une Riviere très-rapide, & l'ayant ſuivi le lendemain il marcha à Fremouze, autre Quartier des Anglois, dont les Forts furent abandonnez, quoique garnis de quantité de Canons. Il ruïna par là entiérement les Etabliſſemens de la Nation Angloiſe en ce Païs-là, où elle perdit de plus 30. Vaiſſeaux Marchands par cette Expédition. Environ dans le même tems le Fort de Penkuil ſur la Riviere de Canada ou de St. Laurent, apartenant à la même Nation, fut attaqué par le Sr. d'Iberville, Capitaine d'un Vaiſſeau de Guerre François, à la faveur du ſecours que lui donnerent les Sauvages Cannibales & Quinſbequis, qui en étoient incommodez depuis longtems. Il fut emporté après quelque reſiſtance, quoique fortifié de 4. Baſtions avec pluſieurs piéces d'Artillerie.

Hoſtilitez des Anglois ſur les côtes de France.

Ces avantages, & les autres que les François gagnerent ſur les Flotes des Alliez, ne reparerent pas les ravages cauſez par l'Armée Navale d'Angleterre ſur les Côtes de France. Mylord Barclai, qui la commandoit, ayant mis à la voile de Torbai le 5. Juillet, parut le 10. devant l'Yroiſe, & y moüilla le lendemain. Le Maréchal d'Etrées *, qui commandoit à Breſt, crut là-deſſus que les Anglois, dont l'Armée étoit forte de plus de 70. Vaiſſeaux de Guerre ſans les Fregates & les Galiotes à Bombes, avoient quelque deſſein ſur cette Ville; mais l'Amiral Anglois qui en avoit un autre mit à la voile le lendemain au ſoir & partagea ſa Flote en deux. Quarante-cinq à cinquante Vaiſſeaux prirent la route de la Rochelle, & le reſte alla du côté de Belle-Ile. Le Chevalier Bekman, détaché enſuite avec les Galiotes à Bombes, dix Vaiſſeaux de guerre, & quelques Brûlots, ſe preſenta devant S. Martin de Ré; & les Vaiſſeaux s'étant mis à l'ancre, les Galiotes s'avancerent à 3. quarts de mille de la Ville. Elles commencerent à jetter des Bombes dès le ſoir, & mirent le feu en cinq endroits. On l'éteignit en trois, mais il continua dans les deux autres avec beaucoup de violence. Les Galiotes diſcontinuerent de tirer le lendemain depuis les 3. heures du matin, juſqu'à trois heures après midi que la Marée étant devenuë favorable, elles recommencerent avec tant de violence, que la Ville fut toute conſumée ou détruite. Le Chevalier Bekman, & le Capitaine Mees qui commandoit les Brûlots, allerent enſuite à Olone, qui eut preſque le même ſort par l'effet de mille Bombes qu'on y jetta. 1696.

Pendant le bombardement de ces deux Places, Mylord Barclai fit faire deſcente dans l'Ile de Grovai près de Port-Loüis, & dans deux autres près de Belle-Ile. Il y eut vingt Villages détruits par cette irruption des Troupes Ennemies, qui firent un butin de 16000. Bêtes à corne, & s'emparerent de 20. Barques, & de 3. Vaiſſeaux.

Avances que fait la France pour parvenir à la Paix. *Actes & Négociations de Ri-vvick.*

Toutes ces entrepriſes, qui augmentoient la miſere & la déſolation des peuples, déja accablez par les Impôts, confirmerent de plus en plus le Miniſtere de France dans la réſolution où il étoit depuis quelque tems de demander la paix. Celle que le Roi venoit de conclurre avec le Duc de Savoye, lui aprit par ce qui s'étoit paſſé en Italie, que les Négociations ſecretes ſont quelquefois plus utiles que les nombreuſes Armées. Le premier pas fait par le Duc de Savoye entraîna tous les autres que la France exigeoit de lui. Un avantage preſent l'avoit emporté dans l'eſprit de ce Prince ſur les conſiderations du paſſé & ſur celles de l'avenir. On avoit vu aſſiéger Valence par les mêmes forces du Piémont

* *Annibal d'Etrées.*

1696. qui s'étoient ſignalées devant Cazal, & dans une même Campagne, un même Chef commander alternativement les deux Armées ennemies. Un évenement ſi imprévu avoit changé la face des affaires & la diſpoſition de tous les deſſeins. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne avoient conſenti à la Neutralité, & le Duc ayant reçu leur conſentement, le Traité en fut conclu à Vigevano le 7. Octobre. La nouvelle qui en fut portée à Fontainebleau, où le Roi ſe trouvoit alors, y cauſa d'autant plus de joye qu'on la regardoit comme un acheminement à la Paix Generale. En effet, la déſunion du Duc de Savoye fut cauſe que tous les autres Princes prêterent plus volontiers l'oreille aux propoſitions de paix. Le Roi, pour en hâter la Négociation, donna le caractere d'Envoyé Extraordinaire à Mr. de Calliéres, avec ordre de demander aux E. G. le choix d'une Place pour le lieu du Congrès. Il lui ordonna auſſi d'inſiſter premierement ſur ce que cette Place fût priſe d'entre celles de France ou du moins des P. U. s'il ne pouvoit pas réüſſir dans le premier point.

Le Roi s'adreſſe pour cela aux Hollandois.

Le Roi s'adreſſa plûtôt aux Hollandois qu'aux autres, parce qu'il ſavoit que ces peuples, naturellement paiſibles & attachez à leur commerce, ne continuoient la guerre que par neceſſité : qu'ils ne ſouhaitoient rien tant que la paix, & qu'ils l'accepteroient volontiers, dès qu'on s'obligeroit de reſtituer à chacun ce qui lui apartenoit légitimement. Auſſi les propoſitions de Mr. de Calliéres furent-elles favorablement écoûtées. Les Hollandois lui déclarerent cependant, avant d'entrer en aucune Négociation, qu'ils prétendoient ne rien faire ſans la partieipation du Roi d'Angleterre, & des autres Alliez. Cela ne ſurprit pas le Miniſtre de France, qui avoit ordre de reconnoître le Roi Guillaume pour légitime Souverain, & qui étoit perſuadé que les Etats Generaux n'auroient garde de traiter ſeuls, comme ils avoient fait aux Conférences de Nimégue. 1695.

Mort de la Reine d'Eſpagne.

Sur ces entrefaites, la mort de Marie-Anne d'Autriche *, Reine d'Eſpagne, Mere de Charles II. cauſa quelque inquiétude à l'Empereur dont elle étoit Sœur, par la crainte de quelque changement dans le Miniſtere de la Cour de Madrid, qui fût préjudiciable à ſes interêts, quoique cette Princeſſe n'y eût qu'un médiocre crédit depuis quelque tems.

Mort du Roi de Pologne

La mort du Roi de Pologne † donna un plus juſte ſujet d'allarmes aux peuples de ce Royaume, dans la crainte des troubles dont ils étoient menacez ſur l'Election d'un nouveau Roi.

Priſe d'Aſoph par le Czar de Moſcovie.

Dans ce tems-là le Czar de Moſcovie ayant remis le Siège devant Aſoph, obligea les Turcs qui la défendoient, au nombre de 4. à 5. mille hommes, de capituler.

Combat entre les Imper. & les Turcs.

Les Impériaux n'eurent pas la même facilité à l'attaque de Temeſwar ſous les ordres du Duc de Saxe, qui fut obligé d'abandonner cette entrepriſe au bout de quelques jours à l'aproche de l'Armée des Turcs, commandée par le Sultan Muſtafa, mais pourtant dans la vûë de donner Bataille aux Infidéles. Les Imperiaux ayant marché à eux les trouverent campez non loin de cette Ville, ayant la Riviére de Beghe derriere eux, un Marais à leur gauche, & par devant un rang de Chariots attachez les uns aux autres avec des chaînes & des cables. Le Duc de Saxe ne balança point là-deſſus à les attaquer, ne voulant pas leur donner le tems de ſe fortifier davantage. Il commanda pour cela ſix Bataillons ſoûtenus par ſix Regimens de Dragons. Sur ce mouvement le Sultan fit ſortir ſa Cavalerie à deſſein d'envelopper les Imperiaux qui s'avançoient vers

* *Arrivée le 27. Avril.*
† *Jean Sobieski.*

ſon

1696. ſon Armée ; mais comme leurs lignes étoient formées de maniére que les Spahis ne pouvoient s'aprocher ſans trop s'expoſer, il détacha encore deux mille Cavaliers choiſis, qui, ayant chargé les Imperiaux avec furie, forcerent les chevaux de Frize, & pénétrerent juſqu'à la ſeconde ligne, après avoir taillé en piéces tout ce qui leur avoit fait réſiſtance. Dans le même tems les ſix Bataillons vinrent aux mains avec les Janiſſaires & les mirent en deſordre, après avoir forcé une partie de leurs Retranchemens. Les Spahis s'avancerent alors pour les prendre en flanc, & les obligerent de ſe retirer avec perte; ce qui cauſa quelque trouble dans l'Armée Impériale. Le Comte d'Heidersheim-Heuſler vint auſſi-tôt pour les ſecourir à la tête d'un Régiment de Cavalerie, & repouſſa les Turcs dans leurs Retranchemens; mais il fut bleſſé de trois coups de mouſquets qui lui caſſerent la Jambe, & l'on eut aſſez de peine à le ſauver. Les Spahis mirent encore en déroute un Regiment de Cavalerie, qui s'étant rallié les repouſſa, & les pourſuivit aſſez loin. Ils revinrent pourtant à la charge & auroient entiérement défait un autre Regiment, s'il n'eût été ſecouru à propos. Enfin la nuit aprochant, après tant d'Actions qui avoient également fatigué les deux Armées, celle des Turcs alla camper près de Temeſvvar, pendant que les Imperiaux prirent leur marche vers la Teiſſe. Ils furent obligez d'abandonner dans cette occaſion quelques piéces de canon & du bagage, & eurent cinq à ſix mille hommes tuez ou bleſſez. Du nombre des premiers furent le General Poland, & le Comte d'Heidersheim; & parmi les autres le Prince Thomas de Lorraine, & le Rhingrave. La perte des Turcs ne fut pas moindre. Zulficur Effendi, auparavant Ambaſſadeur auprès de l'Empereur, fut tué, & l'Aga des Janiſſaires bleſſé.

Durant ce tems-là le Comte Budiani, Gouverneur de Croatie, ſe rendit maître des Châteaux d'Uranogratz, & de Buſchin; mais les Turcs reparerent quelque tems après cette perte par la priſe de Marovitza qui fut abandonnée de nuit par la Garniſon, après 4. à 5. jours de Siége. 1696.

Affaires des Venitiens.

Les Venitiens ne furent pas ſi heureux à l'attaque de Dulcigno en Dalmatie, la reſiſtance que le Sieur Delfino y trouva l'obligea de l'abandonner, & le combat que la Flote de la République donna contre celle des Turcs, près d'Andros, ne décida de rien. Retournons maintenant aux Négociations de Paix.

Suite des Négociations de Paix.

Le Roi, comme j'ai dit, avoit nommé M. de Calliéres pour Plénipotentiaire auprès des E. G. L'Empereur de ſon côté nomma le Baron de Scilern pour ſon troiſiéme Ambaſſadeur au Traité de Paix, & il lui donna ſes inſtructions particuliéres pour cette importante Négociation. Le 13. d'Octobre le Duc de Lorraine étant arrivé à Vienne, recommanda ſes interêts à S. M. I. & Elle, qui les avoit toûjours eus à cœur, lui promit de faire tout ce qui ſeroit poſſible pour le remettre dans ſes Etats, & lui fit nommer le Préſident Canon pour venir traiter en ſon nom au Congrés de la Haye. Ce Miniſtre, bien qu'avancé en âge, & Valetudinaire, ſe mit en chemin dès qu'il eût reçu ſes Inſtructions, & arriva à la Haye au commencement du mois de Decembre, comme nous le verrons ci-après. La Reine Doüairiere de Pologne, Ducheſſe de Lorraine, écrivit auſſi à pluſieurs Princes & Potentats, pour leur recommander les interêts du Duc ſon Fils aux Traitez de paix, leur remontrant la force de ſon Droit & la juſtice de ſes pretentions.

Pendant que dans les autres Cours on étoit occupé à nommer des Miniſtres & à prendre des meſures ſur les affaires de la paix, les Conferences entre M. de Calliéres & Mrs. Boreel & de Dickvelt

1696. continuoient toûjours. Mais comme les voyages devenoient incommodes par la rigueur de l'hiver, & que les Miniſtres qui conferoient étoient obligez d'aller & de revenir ſans ceſſe pour informer les Etats de leurs Négociations : Leurs Hautes Puiſſances prirent la réſolution de faire venir le Miniſtre de France à Voorboug, Village à une petite lieuë de la Haye, où il demeura aſſez long-tems *incognito*, & où l'on tint ſouvent des Conferences.

Le Roi nomme ſes Plénipotentiaires pour la Paix.

Le mois d'Octobre étant ainſi fini, le Pape fit faire des inſtances au Roi T.C. par le Nonce qui étoit à Paris, pour le porter à faire la paix, prétendant qu'elle devoit ſuivre la Neutralité de l'Italie. Sa Sainteté fit auſſi offrir ſa Médiation à tous les Princes Catholiques, auſquels il fit enſuite la même ouverture. On avoit réſolu de faire venir M. Paoluci à Cologne pour aſſiſter aux Traitez, mais les Princes Proteſtans s'y oposerent. La France au contraire fut bien aiſe de la propoſition, & le 9. de Novembre Sa M.T.C. nomma pour ſes Miniſtres Plénipotentiaires au Congrès de la paix future M. Courtin & M. de Harlai & donna la troiſiéme place à M. de Calliéres. Ces Miniſtres commencerent auſſi-tôt à faire travailler à leurs Equipages, publiant que dans quinze jours ils viendroient à Mons, où ils attendroient les derniers ordres du Roi, & que la place où le Congrès ſe tiendroit fut nommée.

Le Roi d'Eſpagne nomme auſſi les ſiens.

Le Roi d'Eſpagne nomma auſſi pour ſes Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires au Congrès des Alliez, M. de Quiros, qui avoit déja le même caractere, quoiqu'il n'eût pas joüi juſqu'alors des prérogatives dûës à ce rang ; & M. le Comte de Tiremont du Conſeil d'Etat de Brabant. On engagea Son Alteſſe Electorale de Baviére d'en choiſir un troiſiéme avec le conſentement de M. de Quiros. Mais cette nomination n'eut point d'effet pour diverſes raiſons qui ne ſont point de mon ſujet.

Le Comte d'Avaux ne faiſoit pas de moindres diligences à Stockholm pour avancer la paix. Il preſenta la Médiation de la part du Roi ſon Maître au Roi de Suede, & projetta des conditions aſſez avantageuſes aux Princes liguez Ce Monarque, qui vouloit avoir la gloire de rétablir le repos de la Chrêtienté, n'oublia rien pour ce grand deſſein. Il fit offrir ſes bons offices aux Puiſſances Alliées. Mais encore que quelques-unes montraſſent aſſez d'indifference pour la paix, l'Empereur la vouloit, à condition, qu'au cas que la France refusât de traiter ſur le pié des Traitez de Weſtphalie, & de conſentir qu'ils fuſſent confirmez & executez de point en point par celui qu'on devoit faire, Sa Maje- Suédoiſe s'obligea à fournir les ſix mille hommes qu'elle avoit promis contre la France, & à lui déclarer la guerre. Pour l'Eſpagne elle refuſoit la paix & ne s'en cachoit point. La Suéde n'étoit pas la ſeule qui travaillât à rétablir la tranquillité publique : le Pape, comme j'ai dit, ſe donnoit beaucoup de mouvement pour cela auprès de l'Empereur & du Roi de France. Le Nonce demanda à ce Prince une Audience particuliére ſur la fin de Novembre pour ce ſujet. Il repreſenta les malheurs dans leſquels la Chrêtienté ſe voyoit plongée, & que Sa Sainteté, comme Pere commun, ſouhaitant de mettre fin à tant de calamitez, prioit Sa Majeſté T. C. de vouloir après tant de Victoires remportées ſur ſes ennemis, ſe donner encore la gloire de rendre à l'Europe le repos tant deſiré. Il ne manqua pas de lui faire valoir les bons offices de Sa Sainteté envers tous les Rois & Princes de ſon obéïſſance ; mais le Roi remercia le Nonce & s'excuſa fort adroitement de remettre la Médiation au Pape pour des raiſons très-particuliéres qu'aparemment il ne voulut pas lui communiquer.

1696.

Médiation offerte au Roi de Suede. Celle du Pape rejettée. *Actes & Mémoires des Négociations de Riſwick.*

Le Roi de Portugal, qui avoit religieuſement obſervé la Neutralité entre les

Le Roi de Portugal

1696. deux Partis, ſans pencher d'un côté ni d'autre, touché de tant de miſeres & de déſolations répanduës dans l'Europe durant le cours d'une ſi longue guerre, fit auſſi remontrer à S. M. T.C. par ſon Miniſtre à la Cour de France * le deſir que S. M. Portugaiſe auroit de voir la paix rétablie entre les Princes Chrêtiens, & l'Europe délivrée enfin de cet abîme de maux où elle étoit plongée depuis tant de tems. Pour contribuer à lui procurer *ce don ineſtimable de la Paix, que le Ciel*, diſoit-il, *promet & donne à ceux qui l'aiment & qui la cherchent*, ce Prince fit preſenter au Roi T. C. ſes bons offices, & s'offrit de faire les mêmes remontrances aux Rois & Princes de la Ligue, au cas que S. M. qui devoit être le premier Mobile de cette Négociation, le trouvât à propos. Le Roi de France remercia S. M. Portugaiſe par ſon Ambaſſadeur, & lui ſignifia qu'il accepteroit volontiers la Médiation de toutes les Puiſſances neutres, au cas que les Princes Alliez y vouluſſent concourir. Le Roi de Portugal, qui attendoit une réponſe plus convenable à ſon compliment, étant d'ailleurs informé que S. M. T. C. amuſoit tous les Etats de l'Europe, en leur deſtinant en aparence la Médiation : qu'il l'avoit promiſe à Rome, à Veniſe, & aux Cantons Suiſſes, pour ne rien dire du Dannemarck & de la Suéde, & que ſon but n'étoit que d'avoir un Médiateur plus à ſon gré, ordonna à ſon Ambaſſadeur de ne dire plus rien de cette affaire, & que ſi le Roi T. C. avoit beſoin de ſa Médiation il pourroit bien la faire demander lui-même à Liſbonne.

offre auſſi la ſienne inutilement.

Le Duc de Savoye même s'offre pour Médiateur & en eſt refuſé.

La République de Veniſe après avoir été long-tems amuſée par la Cour de France, qui faiſoit ſemblant de lui vouloir donner l'honneur d'être Médiatrice de la paix, eut auſſi une pareille réponſe. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que le Duc de Savoye, qui avoit abandonné les interêts des Princes Alliez pour s'unir avec la France, & qui étoit devenu ſi ſuſpect à tous les intereſſez; ordonna à ſon Miniſtre à la Cour de Vienne, de faire de preſſantes ſollicitations auprès de S. M. I. pour la perſuader d'entrer en négociation d'une paix generale, en lui preſentant en même tems la Médiation de ſon Maître. La Cour de Vienne, qui n'eſt pas moins politique que genereuſe, refuſa fort honnêtement la Médiation de la Savoye, & lui fit comprendre modeſtement le tort qu'elle avoit de la prétendre. En effet, le tems n'étoit pas fort propre pour cette prétention, dans une conjoncture où tout le monde blâmoit la conduite de cette Cour, & où aucun des Alliez ne vouloit traiter avec ſes Miniſtres à la Haye; ſur tout M. de la Tour, ſon Envoyé Extraordinaire, étoit regardé de ſi mauvais œil que chacun refuſoit d'avoir commerce avec lui, juſques là que quelques-uns cenſurerent M. de Quiros de l'avoir invité à un repas. Tous étoient en défiance : le peuple même penſa ſe révolter contre lui, & il falut que les Etats lui donnaſſent une Eſcouade du Regiment aux Gardes pour environner ſa maiſon, afin d'éviter les inſultes dont la populace le menaçoit. Enfin ce Miniſtre, craignant avec raiſon quelque fâcheux accident, ſe retira ſubitement de la Haye, le 13. Novembre. Il fut eſcorté par les Gardes juſques aux Frontiéres de la Hollande, & paſſa à Bruxelles, où il reſta juſqu'à ce qu'il revint a la Haye, pour aſſiſter comme Plénipotentiaire de la part de ſon Maître à la négociation de la paix.

Congrès particulier des Alliez & leurs demandes

Mais pour revenir maintenant aux Conferences particuliéres tenuës entre les autres Miniſtres & M. de Calliéres, elles continuoient toûjours; & dans le Congrès des Princes Alliez a la Haye, on n'étoit occupé qu'à penetrer les intentions de la France, & à ſavoir ce

* *Le Marquis de Caſcaes.*

1696. qu'elle accorderoit. Dans le tems qu'on étoit dans ces incertitudes, M. de Calliéres envoya un Exprès à Paris avec un mémoire des prétentions les plus importantes des Alliez, qui demandoient entr'autres l'annullation de toutes les Réünions faites depuis la paix de Nimégue, & qui le preſſoient auſſi pour ſavoir la derniére réſolution de Sa Majeſté touchant la reſtitution de Luxembourg, que les Alliez vouloient avoir dans le même état qu'il étoit alors. Il ſeroit ſuperflu de raporter ici toutes les demandes des Alliez. Il ſuffit de dire qu'elles furent propoſées à M de Calliéres, & qu'il les envoya au Roi ſon Maître, en lui aprenant que les Alliez deſiroient avoir une promeſſe par écrit de quelques points de leurs demandes les plus conſiderables, avant que d'entrer en Négociation, & de nommer la place où le Congrès general ſe tiendroit. S. M. T. C. qui ne pouvoit conſentir à cette propoſition, ordonna à Meſſieurs Courtin & de Harlai de differer leur départ pour quelque tems. Ces Miniſtres avoient déja leurs équipages prêts pour venir à Mons, en attendant que le lieu du Congrès fut marqué. S. M. fit auſſi écrire à M. de Calliéres de traîner en longueur l'affaire de Luxembourg, & des Réünions, autant qu'il pourroit & qu'il le jugeroit plus convenable à ſes interêts. Elle ordonna encore à tous les Gouverneurs d'envoyer au plûtôt à la Cour les plans de toutes les Places, & Forteresſes conquiſes ou fortifiées de nouveau en Allemagne, en Lorraine & au Pais-Bas; & peut-être que la vûë d'un ſi grand nombre de places, & d'une telle importance pour ſes vaſtes deſſeins, fut la cauſe de la grande difficulté qu'elle fit de les rendre.

Meſures des Princes & Etats de l'Empire pour

Pendant qu'on déliberoit à la Haye ſur ce qu'on devoit faire pour obtenir une bonne & ſolide paix; l'Allemagne cherchoit dans la Diéte Imperiale à Ratisbonne les moyens de ſe la procurer à des conditions avantageuſes. On y propoſa trois choſes pour cet effet. La premiere fut de faire une Députation generale de l'Empire, laquelle ſe tiendroit au lieu du Congrès pour y traiter de ſes interêts. La ſeconde, de remettre toutes ſes affaires entre les mains de l'Empereur, & de lui laiſſer tout le ſoin des interêts de l'Empire. Et la troiſiéme, d'envoyer des Miniſtres en nombre égal de tous les Cercles Catholiques & Proteſtans, pour apuyer le Droit des deux Religions d'une maniére impartiale, & avec une entiére égalité. Les deux Cercles de Franconie & de Suabe avoient beaucoup d'inclination pour ce dernier projet, parce qu'ils le jugeoient le plus ſûr pour eux. Mais l'Empereur au contraire faiſoit toutes les inſtances imaginables pour faire ſuivre le ſecond, qui étoit d'être autoriſé à traiter ſeul dans ces Négociations, & à y ménager tous les interêts des Princes de l'Empire. Cette demande tint la Diéte dans l'irréſolution juſqu'au 30. du mois de Mai, qu'il fut réſolu de faire une Députation generale, comme nous le verrons ailleurs, pour ne pas rompre l'ordre que nous nous ſommes propoſé de ſuivre.

1696. ce qui les regarde.

Diſpoſitions de la Cour de France pour éluder les demandes des Alliez.

M. Courtin qui étoit, comme on a vu, un des Ambaſſadeurs nommez par S. M. T. C. pour aſſiſter au Congrès, ayant été attaqué en ce tems-là d'un mal aux yeux qui lui en fit preſque perdre l'uſage, il pria le Roi de le diſpenſer de cette Commiſſion, ce qui lui fut accordé. S. M. qui ne pouvoit ſe réſoudre à céder aux Alliez tout ce qu'ils demandoient, avoit preſque formé le deſſein de rappeller M. de Calliéres; mais ſon Conſeil *lui repreſenta que la dignité Royale étant exemte de toute Servitude, un Roi ne devoit jamais ſe rendre eſclave de ſa parole; qu'un Royaume ſeroit bien malheureux, ſi le Monarque étoit obligé de ſe tenir à ſes engagemens, & aux contracts ſtipulez avec d'autres Puiſſances;*

1696. *qu'un Prince ne devoit ſonger qu'aux avantages de ſes Sujets, & que Sa Majeſté avoit aſſez fait pour le rétabliſſement du Roi Jaques, s'étant expoſée aux plus grans perils en tant de Siéges, & tant de Campagnes. Que les Alliez ſans doute ne feroient jamais la Paix, que Sa Majeſté n'eût reconnu le Prince d'Orange en qualité de Roi, & que l'état où ſe trouvoit la Monarchie demandoit qu'on finit la Guerre au plutôt; que Sa Majeſté pouvoit bien promettre toutes les conditions que les Alliez ſouhaitoient préliminairement, & que quand le Congrès ſeroit ouvert on ne manqueroit pas de moyens pour les éluder, & pour changer la face des affaires; qu'on y trameroit de telles intrigues, que Sa Majeſté pourroit obtenir par cette Paix de plus grans avantages qu'elle ne croyoit, & qu'elle pouvoit ſe repoſer ſur l'habilité de ſes Miniſtres.* Le Roi n'eut pas beaucoup de peine à ſe laiſſer perſuader. Il envoya ordre à M. de Calliéres de repondre favorablement aux Miniſtres de la Conference, ſur les points qui étoient en conteſtation, & de demander enſuite des paſſeports pour les Ambaſſadeurs de S. M. qui étoit en ce tems-là à Marli. Elle y nomma pour ſon ſecond Plénipotentiaire à la place de M. Courtin, M. le Comte de Creci, qui avoit ſuivi S. M. dans ce voyage en qualité de prétendant, & donna le premier rang à M. de Harlai. Enfin le Secretaire de la Négociation fut M. de Jonquiére, qui travailloit depuis quelques années dans les Bureaux de M. le Marquis de Torci, Secretaire d'Etat.

Plenipotentiaires nommez par le Roi d'Angleterre.

M. de Calliéres ayant reçu ſes ordres de la Cour revint à la Haye trouver M. Boreel, & lui declara les nouvelles diſpoſitions du Roi ſon Maître: ſur quoi ils recommencerent les Conferences qui furent même plus fréquentes, conjointement avec M. de Dickvelt, & ils ſtomberent d'accord ſur les points qui n'avoient pu être ajuſtez juſques alors. Auſſitôt que la concluſion fut faite, les E.G. expédierent un Exprès à S. M. B. & il arriva à Londres le 17. de Decembre. S. M. ayant reçu cet avis nomma le 24. du même mois pour ſes Ambaſſadeurs aux Trairez de paix, le Comte de Pembrock, Mylord Villiers, & le Chevalier Joſeph Wiliamſon; & pour Secretaire de l'Ambaſſade M. Prior, qui avoit fait long-tems les Affaires d'Angl. à la Haye en qualité de Secretaire du Roi: leur ordonnant de travailler à leurs Equipages inceſſament, afin d'être prêts à paſſer en Hollande vers le commencement du mois de Fevrier. Enſuite de cette nominarion S. M. fit depêcher 5. Exprès à divers Potentats pour les informer de cette réſolution. 1696.

Meſures que ce Prince & les E.G. prénent enſemble pour mettre le Roi à la raiſon.

Pendant qu'on penſoit à diſpoſer toutes choſes pour entrer en Negociation, & que les diſputes commençoient à naître, tant ſur le choix de la place que ſur les points ajuſtez préliminairement; l'Angleterre & la Hollande faiſoient de leur mieux, & n'oublioient rien pour obtenir de la France de plus grandes avances, & pour ſe mettre en état de l'y contraindre, ſi on ne les pouvoit avoir de gré à gré. Ces deux Puiſſances conclurent un Traité de Commerce avec le Dannemarck, par lequel cette Couronne s'obligeoit de ſecourir les Alliez, au cas que la France refuſât de faire la paix cette année. Ce Traité fut conclu par les ſoins de M. Pleſſen, qui avoit ſéjourné long-tems à la Haye pour ce ſujet, mais ſans aucun caractere: par M. Lente ſon Collegue de la part du Roi de Dannemarck; de la part de S. M. B. par Mylord Villiers: & par M. le Penſionnaire Heinſius & quelques autres Députez de L. H. P. On ſe garda bien de le divulguer, & il fut au contraire tenu fort ſecret.

Demandes de l'Envoié de Lorraine.

Vers le milieu de Decembre M. Canon arriva à la Haye en qualité de Plénipotentiaire de la Ducheſſe Royale de Lorraine comme Tutrice de ſon Fils, le jeune Duc Leopold, pour apuyer ſes

1696. interêts au Congrès des Alliez. Ce Miniſtre eut d'abord pluſieurs Conférences avec les Miniſtres de l'Empereur, avec ceux d'Eſpagne & ceux des autres Puiſſances Alliées, pour leur faire comprendre la gloire qui reviendroit à la Ligue, ſi elle vouloit retirer des mains de la France les Etats du Duc ſon Maître, qui depuis ſi long-tems ſe voyoit depoſſedé par l'uſurpation de cette Couronne. Il » allegua les ſervices que le feu Duc » Charles, ce Héros incomparable, » avoit rendu à tous les Alliez, & com- » me il n'ignoroit pas que ces ſortes de » conſiderations ne ſont pas aſſez fortes » ſur l'eſprit des Princes, qui ne ſont » occupez d'ordinaire que de leurs in- » terêts preſens, il inſiſtoit ſur tout ſur » l'avantage & le profit qu'ils retire- » roient de la reſtitution de ce Duché : » attendu que ce ſeroit une porte ouver- » te pour porter la guerre au cœur de la » France, qu'on y pourroit faire bâtir » des Forteresſes, & faire de ce païs-là » une barriére aux entrepriſes de cette » Couronne, à quoi il ajoûtoit pluſieurs » autres raiſons très-fortes, & très-ca- » pables de perſuader.

Arrivée de la P. de Savoye en France. *Memoires du tems.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à la Haye, la Princeſſe de Savoye arriva en France, en conſequence du Traité de paix fait avec le Duc ſon Pere, dont ſon mariage avec le Duc de Bourgogne devoit être le lien. Le Marquis de Bouzolles y étoit auſſi arrivé depuis, quelque tems avec la Ratification du Contrât, & une Lettre de S. A. R. par laquelle ce Prince remercioit S. M. T. C. au ſujet des Otages qu'elle lui avoit envoyez, faiſant connoître qu'il n'en vouloit point d'autre que ſa parole Royale. Il demandoit en même tems la permiſſion d'aſſiſter aux Nôces de la Princeſſe ſa Fille, qui ſe devoient faire au mois de Decembre de l'année ſuivante, pour avoir occaſion de témoigner à S. M. le repentir qu'il avoit d'être entré dans la Ligue de ſes Ennemis. La Princeſſe étoit partie le 7. d'Octobre de Turin ; elle arriva le 13. du même mois à Chamberi, où elle fut reçûë aux acclamations de tout le peuple. La Bourgeoiſie étoit ſous les Armes, & il y eut des Feux & des Illuminations pendant toute la nuit. Elle arriva le 16. au pont Beauvoiſin, accompagnée de M. le Marquis Dronero & de Me. la Princeſſe de Ciſterna. M. le Comte de Brionne, qui s'étoit rendu à Lyon avec les Officiers nommez pour ſervir cette Princeſſe, ayant eu avis qu'elle étoit prête d'arriver au pont, partit pour s'y rendre avec toute la Suite qui l'accompagnoit. Le jour qu'on y devoit recevoir la Princeſſe, il arriva un Courier de la Cour de France, qui apporta l'ordre de la faire traiter comme Ducheſſe de Bourgogne. Ce point avoit été fort debatu, mais un exemple en fit la déciſion. On avoit trouvé dans le cérémonial de la Couronne que la Fille de l'Empereur Maximilien eut en France, ſous le Regne de Loüis XIII. les honneurs de Dauphine, quoi qu'elle ne l'eût jamais été, & le cérémonial marque expreſſément *que les honneurs que Loüis XIII. lui fit rendre ne lui furent pas rendus comme à la Fille de l'Empereur, mais comme à la Dauphine deſignée.* De ſorte que le cas étant égal, le Roi s'étoit déterminé à regarder la Princeſſe de Savoye, comme ſa petite fille, & il envoya ordre que dès ſon arrivée au pont Beauvoiſin, on la reçut en cette qualité, & qu'il n'y eût que la Ducheſſe du Lude qui s'aſſit devant elle. L'arrivée de ce Courier dérangea un peu les meſures qu'on avoit priſes, & donna lieu à pluſieurs conferences des Maîtres des cérémonies des deux Cours. Enfin tout fut reglé pour la Reception de la Princeſſe.

Elle eſt reçuë ſur les Frontiéres du Royaume.

Le pont Beauvoiſin eſt un petit lieu partagé en deux par une Riviere peu conſiderable, qui ſépare la France d'avec la Savoye. Dans la partie qui eſt à la Savoye, il y a un Couvent de Car-

1696. mes, où les Maréchaux des Logis de S. A. R. avoient marqué le logement de la Princeſſe. Elle y deſcendit avec un cortege de Nobleſſe très-nombreux, & la Bourgeoiſie de Chamberi en Armes, qui l'avoit accompagnée juſqu'à ce lieu-là. A peine eut-on ſu les nouvelles de ſon arrivée, qu'on ſe mit en marche. Les Gardes du Roi ſe poſterent juſques à la raye du milieu du pont en deça, le caroſſe du Roi juſtement ſur le milieu, la tête des chevaux tournée du côté de France. M. le Comte de Brionne avec toutes les Dames avança auſſi juſqu'à la moitié du pont. Madame la Princeſſe de Savoye, après avoir reçu les Adieux de toutes les Dames, & de tous les Officiers qui compoſoient ſa Cour, partit des Carmes dans ſa chaize, accompagnée des Gardes & des Suiſſes de M. le Duc de Savoye & de beaucoup de Nobleſſe, au bruit des Trompettes & des Acclamations du peuple.

Ceremonie de cette Reception.

Lorſque cette Princeſſe arriva ſur le milieu du pont, le Page qui portoit ſa Robe la quitta, & un Page du Roi la prit. Ses Ecuyers lui quitterent auſſi la main, & M. de Brionne, à la tête des Dames & de la Maiſon du Roi, la ſalua & lui fit ſon compliment, en ayant été chargé par le Roi. Il appela enſuite M. le Marquis de Dangeau qu'il lui preſenta, & puis la Ducheſſe du Lude, & les Dames du Palais. Toutes ces cérémonies étant achevées, M. le Comte de Brionne lui donna la main, & la mit dans le caroſſe du Roi. Cette Princeſſe ayant traverſé la partie du pont qui appartient à la France, arriva au Logis qui lui avoit été preparé au milieu d'un peuple infini, & aux Acclamations de *Vive le Roi & Madame la Princeſſe de Savoye*. La plus grande partie de la Nobleſſe du Dauphiné, & des Provinces voiſines, s'y étoient renduës. Cette Princeſſe étant deſcendnë de caroſſe fut conduite dans ſon Apartement. On lui preſenta tous les Officiers de la Maiſon du Roi, les uns après les autres. Elle les reçut avec beaucoup de grace, & leur parut dans tous ſes diſcours, & dans toutes ſes maniéres, beaucoup au deſſus de ſon âge *. Elle étoit très-bien faite & fort agreable. On remarquoit beaucoup de nobleſſe dans ſa phyſionomie. Elle avoit le teint beau & de très belles couleurs, quoique naturelles. Elle avoit auſſi les yeux très beaux, les cheveux d'un blond cendré, & joignoit à toutes ces qualitez exterieures une vivacité d'eſprit ſurprenante. Les Dames & les Seigneurs de Savoye vinrent voir cette Princeſſe deux heures après l'avoir quittée, & la trouverent auſſi accoûtumée avec les François, que ſi elle avoit toûjours vécu parmi eux. Madame la Ducheſſe du Lude pria le lendemain la Princeſſe, lorſqu'elle reçut le dernier Adieu de toutes les perſonnes qui l'avoient accompagnée, de paſſer legerement ſur ces ſortes de cérémonies, de crainte que cela ne lui fit de la peine. Cette Princeſſe répondit qu'elle ne devoit pas s'affliger, quand elle alloit être la plus heureuſe perſonne du monde. Ayant reçu avant de partir un Courier, elle fit appeler Me. la Ducheſſe du Lude, & lui dit qu'il n'étoit pas de la décence d'une perſonne de ſon âge d'ouvrir des Lettres ſans les lui faire voir : qu'elle la ſupplioit de les ouvrir.

Elle fait ſon Entrée à Lyon.

La Princeſſe monta dans le caroſſe du Roi pour ſe rendre à Lion, & ſe mit à la droite de Me. du Lude : ſon habit étoit blanc, glacé d'argent. Elle rencontra à quelque diſtance du Fauxbourg de la Guillotiére, par où elle devoit faire ſon Entrée, une grande Troupe de gens à cheval, qui étoient ſortis de Lion pour aller au devant d'elle : auſſi bien qu'un nombre de Dames qui rempliſſoient une fort grande quantité de caroſſes. Elle ar-

* *Elle avoit eu ſeulement onze ans accomplis au mois de Septembre.*

1696. riva dans la Ville ſur les 4. heures après midi. Les ruës par où elle paſſa étoient, dit-on, bordées par 1800. jeunes hommes, tous d'une même taille, & magnifiquement vêtus. Le Prévôt des Marchands & les Echevins la complimenterent entre les deux portes, & M. le Marquis de Canaple, qui commandoit dans la Ville, la reçut à la porte de la Maiſon * qui lui avoit été preparée. Pendant tout le tems qu'elle reſta à Lion, la place de Belle-Cour & les Avenuës furent éclairées toutes les nuits par des Illuminations. A ſon départ, toute la Bourgeoiſie ſe mit ſous les Armes, & lui donna mille benedictions, en l'apellant *Princeſſe de la Paix.*

Le Roi va au devant d'elle à Montargis.

Je ne dirai rien du reſte de ſon voyage juſques à Montargis, où le Roi s'étoit rendu le 4. Novembre, accompagné de M. le Dauphin, & de Monſieur. Lorſqu'on avertit le Roi que la Princeſſe aprochoit, il deſcendit de ſon Apartement, & alla la recevoir à la portiére de ſon Caroſſe. Elle voulut ſe jetter à ſes genoux, mais le Roi la releva, & l'embraſſa trois fois. La Princeſſe lui dit en même tems, que ce jour étoit le plus heureux de ſa vie; & en prononçant ces paroles elle prit la main du Roi, & la baiſa tendrement. On remarqua que la Princeſſe l'ayant apellé *Sire*, le Roi lui dit qu'il la regardoit dès lors comme ſa Fille, & la prioit de l'apeller *Monſieur*. M. le Dauphin l'embraſſa auſſi, & l'empêcha de ſe jetter à ſes genoux comme elle vouloit faire. Après qu'ils furent entrez avec elle dans ſon Apartement, où ils demeurerent pendant quelques heures enfermez enſemble, elle ſoupa en public entre le Roi & M. le Dauphin. Le Roi la vit deshabiller, & lui dit: *qu'il ne ſavoit pas ſi elle s'ennuyoit avec lui, mais que pour lui il ne pouvoit la quitter.*

* *On avoit choiſi celle de Mr. de Maſcarani, comme la plus belle de la Ville.*

Le 5. le Roi monta en caroſſe, & ſe mit dans le fond avec Monſieur, la Princeſſe ſe mit dans l'autre fond avec M. le Dauphin: & la Ducheſſe du Lude ſur un Strapontin. L'autre place demeura vuide juſqu'à l'arrivée de M. le Duc de Bourgogne, qui s'avançoit vers Nemours. Lorſqu'il y fut arrivé, il mit pié à terre, & vint au devant de la Princeſſe. Des qu'il y fut aperçu, les Caroſſes s'arrêterent, & ce Prince s'étant avancé pour la ſaluër, le Roi le fit monter en Caroſſe & prit la parole, afin de leur épargner l'embarras des premiers complimens. Le Prince en ſe plaçant baiſa la main de la Princeſſe, qui de ſon côté ne put s'empêcher de rougir. Lorſqu'on arriva à Fontainebleau, il falut percer une foule extraordinaire de peuple qui étoit accouru de tous côtez. Le Roi mena la Princeſſe par la main, premierement à la Chapelle & enſuite à l'Apartement de la Reine, qui lui avoit été preparé, où elle fut ſaluée par les Princes & Princeſſes, & toute la foule des Courtiſans. Mais ce ne fut que le lendemain qu'on alla la ſaluër dans les formes en preſence de M. le Dauphin & de Monſieur, qui étoient à ſes côtez, & qui lui nommoient les Seigneurs & les Dames qui ſe préſentoient. Le Roi la viſita ſur le midi; l'Apres-dinée elle ſe promena avec le Roi & les Dames dans les caleches ouverres autour du Canal & du Jardin du Tibre, afin de ſe faire voir à tout le peuple. Les Miniſtres Etrangers allerent enſuite la ſaluër, après quoi toutes les cérémonies furent finies. Le Roi lui envoya les pierreries de la Couronne, afin qu'elle s'en ſervit autant qu'elle voudroit. M. le Dauphin lui fit un preſent magnifique en Bijoux, & en Galanteries, entre leſquelles il y avoit un Tablier de la valeur de mille piſtoles. Monſieur lui fit auſſi des preſens, & toute la Cour s'empreſſa à la regaler: cette Princeſſe ſoûtint cette premiere entrevuë avec une preſence & une vivacité d'eſprit

1696.

Mr. le Duc de Bourgogne la vient recevoir à Nemours.

6916 d'eſprit admirables. Elle ne parut un peu embarraſſée qu'avec M. le Duc de Bourgogne. Quelques jours après le Roi mena la Princeſſe à Marli, & enſuite a Verſailles, où elle regla toûjours les parties de divertiſſement & de jeu. On ne la vit durant quelque tems que trois jours de la Semaine, les autres étant deſtinez à ſes Exercices.

1697. Retournons maintenant aux Conferences de la Haye, où nous avons laiſſé le Miniſtre du Duc de Lorraine fort empreſſé pour faire regler avant toutes choſes ce qui regardoit les interêts de ſon Maître. Ce Miniſtre voyant que tout étoit prêt pour entrer en Négociation, fit de nouvelles inſtances au mois de Janvier 1697. pour obtenir que la reſtitution de la Lorraine fut promiſe par la France préliminairement, & avant que d'entrer en plein Congrès; en quoi il fut ſecondé par les Miniſtres de l'Empereur, & par ceux d'Eſpagne. Et pour faire encore une nouvelle repreſentation à tous les Princes de la Ligue, il remit aux Alliez un Memoire * par lequel il demandoit cette Reſtitution comme un préliminaire qui devoit aller avec tout le reſte. Comme les nouvelles de ces Négociations commençoient de ſe repandre par tout, voyons l'effet qu'elles produiſirent à Conſtantinople où la France auroit voulu les cacher.

Suite des Conferences de la Haye

Effet que la nouvelle de ces Négociations produiſit à la Porte.

Le Caïmacan Baſſa de Conſtantinople ayant été pourvu d'une autre Charge dans la Natolie, Ibrahim Baſſa, auparavant Gouverneur de Belgrade, fut mis en ſa place. Et comme c'eſt la coûtume d'être complimenté par les Miniſtres qui ſe trouvent à la Porte Ottomane, celui de L.H.P. eut ſon tour le 13. du mois de Decembre dernier. Après les premiers complimens, le noveau Caïmacan lui demanda quelle aparence il y avoit à la Paix generale qu'on penſoit à faire entre les Princes Chrêtiens, de laquelle la Porte avoit quelque connoiſſance: ſur quoi le Miniſtre Hollandois, profitant de l'occaſion, commença à lui raconter tout ce qui s'étoit paſſé, & à l'aſſurer que comme les offres de la France étoient fort avantageuſes, il ne doutoit nullement qu'on n'eût au plûtôt la nouvelle de la concluſion du Traité. Le Caïmacan écrivit d'abord tout cet entretien au Grand Vizir, qui envoya demander par un billet à Mr. de Châteauneuf, Ambaſſadeur de France, s'il étoit vrai que le Roi ſon Maître fût en Traité avec les Princes de la Ligue, pour conclure une Paix generale: l'Ambaſſadeur lui répondit qu'il ne ſavoit pas que le Roi ſon Maître fût diſpoſé à *donner la Paix à ſes Ennemis*, mais que le Grand Seigneur pouvoit être aſſuré, que ſi cela étoit, S. M. T. C. ne manqueroit pas de lui en faire part: Sa Hauteſſe devant être ſûre de la ſincere amitié, & bonne intelligence cultivée réciproquement entre les deux Cours depuis ſi long tems. Ce Miniſtre écrivit auſſi d'abord au Roi ſon Maître pour l'informer de ce qui ſe paſſoit, ajoûtant qu'il n'étoit pas ſans crainte pour ſa propre perſonne dans une pareille conjoncture, & dans un lieu où l'on avoit ſi peu d'égard au Droit des Gens. Cet avis arriva à Paris le 7. de Janvier, & la Cour ſachant combien il lui importoit de conſerver l'Alliance du Grand Seigneur pour ſes deſſeins, & que le meilleur moyen de réüſſir à la Porte eſt d'employer beaucoup d'argent a faire des preſens aux Miniſtres du Divan, S. M. T. C. fit dépêcher le 19. un Exprès par mer vers Conſtantinople, dans un Batiment de Marſeille, avec de groſſes ſommes capables d'adoucir l'aigreur des eſprits Turcs, & avec des Lettres pour ſon Ambaſſadeur, pour le Grand Viſir, & pour le Grand Seigneur, dans leſquelles S. M. T. C. » aſſûroit de nouveau le Sultan de » ſa bonne Amitié, & lui diſoit qu'il » commençoit à la verité à faire quelque

1697.

* Datté du 14. Janvier 1697.

1697. » attention aux prieres des Princes Al-
» liez, mais que dans le fond tout n'a-
» boutiroit qu'à l'avantage de la Porte,
» puiſque toutes les intrigues de la Fran-
» ce ne tendoient qu'à détacher quel-
» ques uns des Princes de la Ligue, com-
» me il en avoit détaché le Duc de Sa-
» voye, & qu'elle eſperoit que peu à
» peu la Ligue ſeroit ſi diſſipée, & le
» pouvoir de ſes Ennemis ſi affoibli,
» qu'elle pourroit tourner toutes ſes
» forces contre l'Empereur, avec lequel
» elle ne feroit jamais la paix. Voila ce
qui calma le Conſeil Ottoman, & qui fit ceſſer la jalouſie que ces négociations lui donnoient. L'Ambaſſadeur ſe remit de ſa crainte, & la France triompha par ſes Artifices. Mais retournons à la Haie, & voyons ce qui s'y paſſa au mois de Janvier.

Motif ſecret de l'empreſſement de la France pour la Paix.

Le Miniſtre de France preſſoit fort aux Conférences, pour avoir des paſſeports pour les Ambaſſadeurs du Roi ſon Maître, & ceux de l'Empereur faiſoient tous leurs efforts pour empêcher qu'on ne les accordât, juſqu'à ce que la France eût offert préliminairement la reſtitution de la Lorraine, la démiſſion des dix Villes de l'Alſace, & conſenti à poſer pour les fondemens de la paix les Traitez faits à Munſter. Mais pour examiner à fond la cauſe de l'empreſſement de la France, & les motifs de ces difficultez de l'Empereur, il faut ſavoir que ces deux Monarques avoient des vûës & des interêts fort oppoſez. La France ſe voyoit à la verité fort épuiſée d'argent, le Commerce n'étoit pas auſſi floriſſant qu'autrefois, les denrées n'avoient pas tant de débit, le Roi ſe voyoit obligé à charger le peuple d'une maniére exorbitante & inſuportable, on mettoit des impôts ſur toutes choſes, chacun étoit chargé de la Capitation, on commençoit à examiner la Nobleſſe & leurs Armoiries & à les regiſtrer, afin d'avoir plus de taxes & de moyens de faire la guerre, qu'on ne pouvoit continuer avec autant de ſuccès qu'auparavant. Mais ce ne fut pas le ſeul motif du deſir ardent que la France avoit de traiter & de conclure. La maladie du Roi d'Eſpagne & la Succeſſion de ſes Etats, dont elle étoit chatoüillée, étoient le premier & le plus grand reſſort de ſes empreſſemens. Elle ſavoit que ſes deſſeins ne pourroient avoir d'effet, ſi la guerre continuoit & ſi la Ligue demeuroit dans ſon entier. Il falloit donc faire promtement la paix à quelque prix que ce fût, afin d'avoir les mains libres pour ſe jetter ſur l'Eſpagne, & s'en rendre maître dès que S. M. C. viendroit à rendre le dernier ſoûpir; ce qui pouvoit ſe faire aiſément avant qu'on eut le tems de former une nouvelle Ligue, & de faire même la moindre diverſion. Ainſi comme la ſanté du Roi d'Eſpagne étoit toûjours ſi foible, qu'elle faiſoit craindre avec raiſon pour ſa vie: la France ne ceſſoit de redoubler ſes inſtances pour la paix, & de faire des propoſitions favorables, donnant aux Alliez plus qu'on n'auroit jamais cru, en conſiderant ſes Victoires & ſes forces; & elle auroit bien donné davantage ſi tous les Alliez euſſent été du ſentiment de l'Empereur pour exiger un plus grand nombre de Reſtitutions.

1697.

Les interêts de S. M. I. étoient tout à fait contraires à ceux du Roi T. C. Elle avoit auſſi l'œil ſur l'Eſpagne au caſque le Roi Catholique vint à mourir, & il ne lui importoit pas moins que la Ligue ſubſiſtât, qu'il importoit au Roi T. C. qu'elle fût détruite. L'Eſpagne étoit ſi fort éloignée des Etats Liguez, & ſi à portée de la France, pour que celle-ci s'en emparât aiſément, que cette conquête pouvoit être faite avant la formation d'une nouvelle Ligue pour s'y oppoſer. Voilà pourquoi l'Empereur ſouhaitoit tant la continuation de la Ligue qu'il diſoit être le ſalut de l'Europe, vu que ſi la France & l'Eſpagne étoient une fois unies, il n'y auroit point de Puiſſan-

Interêt qu'avoit l'Empereur à ne la point faire.

1697. ce capable de reſiſter à ces deux grandes Monarchies gouvernées par Louis le Grand. D'ailleurs S. M. I. avoit d'autant plus de raiſon d'animer les Princes liguez à pourſuivre la guerre, qu'elle eſperoit de faire plus de progrès & de ſe mettre en état d'employer plus de forces contre la France. Elle eſperoit encore de faire élire en Pologne un Roi de ſon parti, & qui incommoderoit ſi fort le Turc, que ſe voyant attaqué de tous côtez, il demanderoit bientôt la paix à l'Empire, & qu'alors S. M. I. pourroit ſerrer de plus près la France en employant contre elle toutes ſes troupes. La Négociation des ſix Cercles du Rhin, afin d'avoir toûjours ſur pié ſix mille hommes pour leur défenſe, & 12. mille en cas de beſoin, avançoit auſſi beaucoup; tellement qu'il n'y avoit rien qui ne contribuât à fortifier ces difficultez de l'Empereur pour éloigner le Traité de paix; & il auroit ſans doute réüſſi, ſi l'interêt particulier des Alliez à procurer le repos public n'eût prévalu ſur les ſiens propres.

Sa reponſe aux inſtances des Alliez ſur ce ſujet.

On attendoit avec impatience le retour d'un Exprès envoyé à l'Empereur par ſes Miniſtres, pour voir la reponſe qu'il auroit faite aux inſtances des Alliez de vouloir concourir avec eux à la paix. Cependant durant le tems que ce Courier mit à revenir, les Plénipotentiaires de S. M. I. ne diſcontinuerent point de former de nouveaux obſtacles, & le 25. de Janvier ils eurent une conference avec les Députez de Leurs Hautes Puiſſances, où ils demanderent entr'autres choſes que la France donnât par écrit ſes conditions préliminaires, diſant qu'autrement on ne ſauroit à quoi s'en tenir, & qu'il faloit écarter les difficultez dès le commencement. Enfin l'Empereur craignant qu'une trop longue obſtination de ſa part n'obligeât les Alliez de faire la paix ſans lui, donna ſa réponſe à l'Exprès qui lui avoit été dépêché, lequel arriva à la Haye le 28. Janvier. S. M. I. faiſoit ſavoir à ſes Miniſtres, »que »pourvu que la France voulût faire pré»liminairement & ſurement la reſtitu»tion de la Lorraine, elle étoit diſpoſée »à commencer les Traitez de paix avec »le Roi T. C. Le Comte de Caunits notifia d'abord l'arrivée de l'Exprès à quelques-uns des Miniſtres des Alliez, à qui il expoſa la déclaration de S. M. I. & fit enſuite la même choſe en plein Congrès. Sur quoi les Députez des Etats Generaux promirent de faire de vives inſtances auprès du Miniſtre de France, pour obtenir préliminairement la promeſſe de la reſtitutió de la Lorraine. 1697.

La Médiation du Roi de Suede eſt acceptée.

Voilà quel fut l'état des affaires juſqu'au commencement du mois de Fevrier. Tout le monde croyoit néanmoins à entendre parler de ces Négociations, qu'elles étoient déja ſi avancées à l'égard des préliminaires, que dans fort peu de tems la place du Rendez vous ſeroit marquée. Ainſi les Plénipotentiaires nommez pour aſſiſter au Congrès general avoient ordre de hâter leurs équipages & de ſe tenir prêts à partir. Le Roi de Suede, qui aſpiroit à la Médiation, envoya le caractere d'Ambaſſadeur à ſon Miniſtre M. le Baron de Lillienroot pour aſſiſter aux Traitez, & lui ordonna en même tems de faire des inſtances auprès des Miniſtres des Alliez pour les porter à la paix, & de leur preſenter la Médiation de S. M. S. Apres pluſieurs Conférences tenuës ſur ce ſujet, & après avoir bien débatu ſi la Médiation de la Suéde ſeroit la plus propre aux interêts de la Ligue, tous, à la reſerve de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, reſolurent en plein Congrès le 14. de ce mois, d'accepter la Médiation du Roi de Suéde, & convinrent que M. le Comte de Caunits, premier Plénipotentiaire de S. M. I. iroit chez M. de Lillienroot pour lui offrir la Médiation au nom de tout le Congrès; & qu'enſuite les autres Miniſtres, cha-

1697. cun en particulier, lui feroient le même compliment de la part de leurs Maîtres. La choſe s'executa comme on en étoit convenu. M le Comte de Caunits fut en cérémonie chez M. le Baron de Lillienroot, Ambaſſadeur de Suede, auquel il témoigna, au nom de tout le Congres des Miniſtres de la Ligue, » la ſatisfa-» ction qu'ils attendoient tous des bons » offices de S.M.S. & qu'ils lui offroient » la Médiation de la paix, eſperant d'ob-» tenir par ſon moyen des conditions » honorables, juſtes & avantageuſes. Il lui demanda encore de la part de S. M. Imperiale en particulier de vouloir faire en ſorte que la paix eût pour baſe les Traitez de Vveſtphalie. M. le Mediateur répondit » qu'il feroit ſavoir a ſon Mai-» tre l'attention que les Miniſtres de la » Ligue avoient faite aux offres de Sa » Majeſté, & qu'il pouvoit leur pro-» mettre en ſon nom que la Mediation » de S. M. ſeroit ſi équitable, qu'aucun » des Princes liguez n'auroit lieu de » ſe repentir de la confiance qu'ils a-» voient en S. M. & que quant a lui il » tâcheroit de s'aquiter ſi bien de ſon » devoir, qu'il eſperoit de ne donner » aucun ſujet de plainte a perſonne. Tous les autres Miniſtres, hors l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui n'avoit pas encore reçu ordre d'accepter la Médiation, firent les mêmes offres & les mêmes honnêtetez au Médiateur les jours ſuivans. M. Boſen, qui étoit arrivé a la Haye en qualité de Plénipotentiaire de l'Electeur de Saxe au Congres des Alliez, s'aquita auſſi des mêmes devoirs & des mêmes civilitez envers le Médiateur.

Mémoire preſenté au Roi de Suede pour ce ſujet.

Tous les Miniſtres des Alliez ayant écrit à leurs Maîtres la reſolution priſe au Congrès le 4. de Fevrier, ceux qui avoient des Ambaſſadeurs à Stockolm leur manderent de faire à S. M. S. la même déclaration qui avoit été faite à ſon Miniſtre & en conſequence de cet ordre, le Comte de Staremberg, le Baron de Heeckeren & M. Robinſon, qui étoient en Suéde en qualité d'Ambaſſa- 1697. deurs & de Reſidens de la part de S. M. I. de Leurs Hautes Puiſſances & du Roi d'Angleterre, dreſſerent un mémoire ſigné de tous trois, par lequel ils preſentoient la Médiation à Sa Majeſté Suedoiſe au nom de leurs Souverains, & auquel ſadite M. Suedoiſe repondit par écrit.

Articles préliminaires propoſez par la France.

Le Roi de Suede étant ainſi reconnu Médiateur, & par conſequent M. de Lillienroot, ſon Ambaſſadeur, ſuffiſamment autoriſé pour traiter les affaires concernant la Négociation de la paix, ceux des Alliez le prierent d'avoir par écrit de M. de Callières les mêmes propoſitions preliminaires qu'il avoit faites de bouche a Meſſieurs de la Conference. Ce Miniſtre avoit auſſi fait la même cérémonie que les autres au ſujet de la Médiation, chez M. l'Ambaſſadeur de Suede, au nom de S. M. T. C. & d'abord que l'Ambaſſadeur médiateur lui parla, il lui répondit qu'il donneroit volontiers ces propoſitions par écrit, mais non de la meme maniere qu'il les avoit faites verbalement, parce qu'il y avoit un point que S. M. T. C. ne conviendroit jamais qui fût mis par ecrit, ſinon a la fin du Traité. Ce point étoit la reconnoiſſance du P. d'Orange comme Roi d'Angleterre. M. le mediateur parla enſuite aux Plénipotentiaires des Alliez, qui perſiſtoient a vouloir cet Article par écrit, & il y eut là-deſſus quelques conferences. On trouva enfin un expedient, qui fut que le Plénipotentiaire de France ſe trouveroit chez le médiateur le dix de Fevrier, & qu'il dicteroit lui-même les Articles que S. M avoit promis d'accorder préliminairement, pour être couchez dans le Protocole de la médiation, tels qu'on les voit ici.

Articles Préliminaires.

I. *LE Roi conſent & accorde que les Traitez de Vveſtphalie & de Nim-*

1697. *que ſoient la baſe & le fondement de la Negociation de la Paix generale a faire avec tous les Alliez.*

II. *De reſtituer à l'Empire la Ville de Straſbourg, dans l'état qu'elle a été occupée par S. M.*

III. *De rendre au Roi d'Eſpagne la Ville de Luxembourg en l'état preſent.*

IV. *Les Villes de Mons & de Charleroi, dans l'état qu'elles ſont preſentement.*

V. *Les Places de Catalogne, qui ſont entre les mains du Roi, que S. M. a priſes depuis la Paix de Nimegue, dans l'etat qu'elles ont été priſes.*

VI. *A l'Evêque de Liege la Ville & le Chiteau de Dinant, en l'état qu'ils ont été pris.*

VII. *Toutes les réünions qui ont été faites depuis le Traité de Nimegue.*

VIII. *La Lorraine, ſelon les conditions dudit Traité de Nimegue.*

Cela étant fait, le Miniſtre de France & M. Dickvelt, ſe tranſporterent chez M. Boreel qui étoit indiſpoſé : & le Miniſtre de Suede s'y étant auſſi rendu un moment après, Mrs. Boreel & Dickvelt lui dirent en preſence de M. de Calliéres : » qu'ils étoient convenus » que moyennant la concluſion & lors » de la ſignature de la paix, le Roi T.C. » reconnoitroit le Prince d'Orange Roi » de la Grande Bretagne, ſans y faire » aucune difficulté, reſtriction, condi- » tion ou reſerve, enſuite de quoi ledit » Sieur de Calliéres lui déclara qu'il » confirmoit au nom de S. M. T. C. ce » que Mrs. Boreel & Dickvelt avoient » dit de ladite convention faite à la » Haye le même jour 10. Fevrier. Signé, N. LILLIENROOT.

Paſſeports pour les Plénipotentiaires du Roi

Cette Déclation étant ſignée par tous les Miniſtres, celui de France requit qu'on lui expediât des Paſſeports pour les faire venir à Paris, afin que les Ambaſſadeurs du Roi ſon Maître pûſſent ſe rendre à Delft, & y attendre la nomination du Lieu où le Congrès général ſe tiendroit. La queſtion de ſavoir qui donneroit les Paſſeports étoit déja réſoluë au Congrès des Alliez : on auroit bien voulu laiſſer cet honneur à la Suede comme médiatrice ; mais l'éloignement de ce Royaume, qui ne pouvoit que traîner cette affaire en longueur, fut ce qui détermina les Miniſtres à reſoudre que ce ſeroient l'Electeur de Baviére & les Etats Generaux qui les donneroient : le premier pour venir de France en Flandre, & les autres pour venir de Flandre à Delft. Ainſi Leurs Hautes Puiſſances dreſſerent d'abord les Paſſeports qu'ils donnerent à M. de Calliéres pour les envoyer en France, & écrivirent à M. l'Electeur de leur en faire tenir d'autres, comme Gouverneur du Pais-bas ce qu'il fit auſſi inceſſamment; de ſorte que les premiers Paſſeports arriverent à Verſailles le 15. de Fevrier, & ceux de Baviére le lendemain. Dans le tems que les ſeconds arriverent, Mrs. de Harlai & de Creci ſe trouvoient à la Cour, où le Marquis de Torci, Secretaire d'Etat, les avoit mandez par un Exprès. Le Roi leur ordonna de ſe tenir prets à partir le 27. pour la Hollande, en prenant la route de Lille, Gand & Anvers, & dit que les affaires étoient déja ſi avancées, qu'il ſe perſuadoit que la Négociation ne dureroit pas long-tems : vu que les points principaux étoient reglez. Ces deux Miniſtres n'attendoient que les Paſſeports pour ſe mettre en chemin ; mais depuis qu'ils les eurent reçus, un accident imprévu retarda un peu leur départ. Ce fut la mort de Madame la Chanceliére de Boucherat, Belle Mere de M. de Harlai, premier Plénipotentiaire, qui lui laiſſant un riche Héritage *, l'obligea d'aſſiſter à ſes Funerailles. M. le Comte de Creci trouva bon de l'attendre, & ainſi ils ſe contenterent de faire prendre les

1697. envoyez en France.

* 1. 0000. *Livres de rente.*

1697. devans à une partie de leurs Equipages & de leurs Domeſtiques. Mais le Roi les preſſa tant de partir, qu'ayant enfin pris congé de S. M. & ayant reçu leurs dernieres inſtructions, ils ſe mirent en chemin le trois du mois de Mars comme nous le dirons ci-après.

Le Roi Jâques ſe plaint que le Roi l'abandonne.

Cependant le Roi Jâques ſe voyant ſacrifié aux interêts de la France, fit ſes plaintes au Roi T. C. ſon Allié de ce qu'il l'abandonnoit, après l'avoir jetté lui-même dans le précipice. Ce Prince n'avoit pas exigé du Roi qu'il fit, pour le rétablir, des tentatives au delà de ſes forces. Il l'avoit même prié plus d'une fois de l'abandonner, plûtôt que de s'expoſer pour lui au ſort journalier des armes. Et ſpecialement après l'affaire de la Hogue arrivée en 1692. il lui avoit écrit de S. Germain la Lettre que je vais raporter.

MONSIEUR MON FRERE,

J'avois ſoûtenu juſques ici avec quelque fermeté toutes les diſgraces qu'il avoit plu au Ciel de m'envoyer, pendant qu'elles n'ont regardé que moi ſeul; mais j'avouë que cette derniere m'accable entiérement, & j'en ſuis inconſolable, parce qu'elle regarde V. M. par le deſavantage qui vient d'arriver à vôtre Flote. Je ne connois que trop que c'eſt mon Etoile qui a attiré ce malheur à des troupes toûjours victorieuſes, lors qu'elles n'ont pas combattu pour mes interêts. C'eſt ce qui me fait connoître que je ne merite plus l'apui d'un ſi grand Roi, & auſſi ſûr de vaincre lors qu'il ne combat que pour lui. C'eſt pour cela que je prie V. M. de ne s'intereſſer plus pour un Prince auſſi malheureux que je le ſuis, & d'agréer que je me retire avec ma Famille dans quelque coin du monde, où je ne puiſſe plus être un obſtacle au cours ordinaire de vos proſperitez & de vos conquêtes, que mon malheur ſeul pourroit interrompre. Il ne ſeroit pas juſte que le plus puiſſant Monarque de la terre, & le plus floriſſant de tous, ſe reſſentit de mes infortunes, parce que Vous êtes trop genereux. Il vaut bien mieux que je ſois ſeul malheureux, juſqu'à ce qu'il ait plu à la Divine Providence d'en ordonner autrement. Mais de quelque maniére qu'elle puiſſe diſpoſer de moi, & en quelque lieu qu'elle me conduiſe, je puis bien aſſurer V. M. que je conſerverai juſques au dernier ſoupir la reconnoiſſance que j'ai de toutes ſes bontez & de ſa conſtante amitié. Rien ne ſauroit jamais mieux contribuer à ma conſolation, que d'aprendre, comme je l'eſpere, lorſque je ne ſerai plus dans Vos Etats, que Vous reprendrez l'avantage que Vous avez toujours eu par mer & par terre ſur Vos Ennemis & ſur les miens, pendant que mes interêts n'ont pas été mêlez avec les Vôtres.

Rien n'étoit plus genereux que les ſentimens de ce Prince infortuné. Mais le Roi, qui ne cédoit à perſonne en generoſité, & qui mettoit ſa gloire à en témoigner ſur tout aux malheureux, n'eut garde de ſe laiſſer vaincre alors dans ce combat d'amitié & de délicateſſe. Il ſe fit un plaiſir de continuer à ce Roi fugitif un azyle dans ſes Etats. Il lui promit de le rétablir, ſans trop examiner ſi ſes forces le lui pourroient permettre. Il falut toutefois s'en déſiſter cette année; & comme ce Monarque faiſoit des promeſſes & les retractoit avec la même facilité, il donna encore ſa parole Royale au Roi Jâques, même en l'abandonnant, qu'il auroit toute ſa vie ſes interêts à cœur. Il en fit paroître quelques années après des marques réelles. Car le Roi Jâques étant venu à mourir, il reconnut, comme nous le dirons en ſon lieu, le jeune Prince de Galles pour Roi d'Angleterre, & deſavoüa par là tout ce que venoient de faire ſes Miniſtres, pour reconnoître le Roi Guillaume. Suivant ce plan, le P. d'Orange ne fut proprement reconnu pour Roi, que pour faire la paix, puiſque la paix étant faite,

1697. la ſcene changea bientôt de face, comme nous le verrons. Cependant la Cour de France, qui prévoyoit très-bien ce qui devoit arriver, eut ſoin en reconnoiſſant le Prince d'Orange pour Roi, de faire au Roi Jâq. une proteſtation contre tout ce qui ſe feroit à la paix au préjudice de ſes interêts. Il publia en même tems des manifeſtes *, qui furent traduits dans toutes les langues des Princes à qui ils étoient envoyez.

Manifeſtes que la France lui fait publier.

Dans le premier, adreſſé aux Princes Catholiques, il alleguoit les raiſons qui devoient les obliger à contribuer à ſon Rétabliſſement, traitant de calomnie » les accuſations faites contre lui d'a- » voir violé les Loix de l'Etat, d'avoir » ſupoſé un Héritier à la Couronne, » d'avoir manqué aux conditions de la » paix de Nimegue dont il étoit garant, » & d'être entre dans une Ligue ſecrete » avec la France, contre la maiſon » d'Autriche & les Hollandois. L'autre » marquoit aux Princes proteſtans que » l'ayant reconnu à ſon avenement à la » Couronne, & traité avec lui, ils n'a- » voient pu violer leurs engagemens; » que quand même il leur auroit donné » quelque ſujet de les rompre, cela ne » devoit faire aucun tort au Prince ſon » Fils, Héritier préſomptif de la Cou- » ronne, lequel ils avoient abandonné: » Que les Traitez ſecrets que l'on pré- » tendoit avoir été faits par lui pour dé- » truire la Religion proteſtante, n'a- » voient d'autre fondement que de faux » bruits; qu'il étoit donc plus avanta- » geux aux Alliez proteſtans de chercher » à aporter du remede aux maux arrivez » par la Révolution d'Angleterre, que » de vouloir la confirmer par un Traité » de paix. L'Ecrit finiſſoit par des me- » naces, & par une propherie qui bor- » noit le bonheur & le repos des Prote- » ſtans a la vie du Monarque qui étoit » aſſis ſur le Trône d'Angleterre. Ces raiſons, deſtituées de toute aparence de verité, ne firent aucune impreſſion ſur les Alliez. 1697.

Ils n'oublierent pourtant pas d'y répondre, & de faire valoir les raiſons qu'ils eurent de s'opoſer au rétabliſſement de ce Roi, qui, par ſa trop grande amitié pour la France, ſe rendoit malheureux pour toûjours. Durant ce tems-là le Roi T. C. envoya un Exprès au Cardinal de Furſtemberg, pour le faire venir à la Cour, où il arriva le 20. de Fevrier, & après qu'il eût eu quelques conferences avec S. M. elle lui ordonna de dreſſer un mémoire de ſes pretentions contre l'Empereur & l'Empire, pour les faire valoir aux Traitez de paix, & lui dit qu'il pourroit nommer un Miniſtre pour aſſiſter de ſa part au Congrès. Ce Cardinal remercia S. M. & lui donna enſuite le mémoire de ſes prétentions, dont le Roi lui promit de charger ſes Miniſtres. Il les chargea auſſi de ce qui regardoit les prétentions de Madame la Ducheſſe d'Orleans ſur le Palatinat, quoique M. le Duc d'Orléans eût déja nommé l'Abbé Theſtu pour ſon Agent. M. le Duc de la Tremoüille, pretendant au Royaume de Naples, comme un Héritier de Charlotte d'Arragon, nomma auſſi M. de Sanguiniére, Conſeiller au Châtelet de Paris, pour aſſiſter en ſon nom au Congrès de la paix, afin d'y ſoûtenir ſa cauſe & d'y faire au moins une proteſtation contre la poſſeſſion que le Roi Catholique avoit de ce Royaume-là. Son Ayeul, le Duc Henri de la Tremoüille, avoit fait la même choſe au Congrès de Weſtphalie l'an 1647.

Le Cardinal de Furſtemberg, le Duc d'Orléans & le Duc de la Tremoüille envoyét leurs Miniſtres au Congrès

Les Plénipotentiaires de l'Empereur ayant vu les préliminaires que nous avons raportez, dirent à M. le Mediateur, qu'ils n'entreroient point en traitez à moins que le Roi T. C. n'y ajoûtât encore la reſtitution de la Lorraine; ils le prierent de l'obtenir du Miniſtre de France, & ils firent enſuite les mêmes.

Plenipotentiaires de l'Empereur mécontens des préliminaires.

* Ils furent publiez au mois de Mars de cette année.

1697. inſtances auprès des Miniſtres de la conference & declarerent la même choſe au congrès des Alliez. Mais les Députez de L. H. P. prierent Mrs. les Comtes de Caunits & de Straetman d'écrire à l'Empereur leur Maître, pour le porter à donner les mains à ce qui avoit déja été ajuſté avec M. de Calliéres, & à ne ſe tenir pas ſi ferme ſur ce qui regardoit la Lorraine, que l'on trouveroit bien moyen d'obtenir au tems de la Négociation : le Miniſtre de France ne doutant point que le Roi ſon Maître ne la rendît, mais ſeulement de la même maniére qu'elle avoit été offerte au feu Duc Charles, au tems de la Négociation de Nimegue ; en ſe reſervant quatre chemins dans ledit Duché, chacun d'une demi lieuë de largeur, afin de faire paſſer ſes Troupes en Allemagne ou dans la Franche-Comté en cas de beſoin. Les Miniſtres de Sa Majeſté Imperiale promitent de lui écrire ſur cet Article, en ſuppliant cependant Meſſieurs de la Conference de ne proceder à aucun autre Acte avant que d'avoir reçu la reponſe de Vienne.

Les E. G. nomment leurs Miniſtres pour le Congrès.

Comme le tems de l'ouverture du Congrès aprochoit, les Etats Generaux nommerent le 14. de Fevrier pour leurs Plénipotentiaires aux Traitez de Paix M. Boreel, de la part de la province de Hollande, M. de Dickvelt de la part de celle d'Utrecht, & M. van Haeren de la part de celle de Friſe. Celle de Zelande, qui n'avoit pas moins contribué à la depenſe de la guerre, & qui n'étoit pas non plus moins intereſſée au retabliſſement du Commerce, ſouhaitoit auſſi d'avoir un Miniſtre en ſon nom, & avoit propoſé M. d'Odick pour ſon Plénipotentiaire. Elle fit même ſes Remoutrances dans l'Aſſemblée Generale des Etats par ſes Députez, & allegua pluſieurs raiſons pour y réüſſir ; mais ayant ſû que cette reſolution avoit été priſe par l'influence d'un ſuffrage qu'elle ne trouvoit pas à propos de contredire, elle trouva auſſi bon de ceder & de n'en plus parler. Le Comte de Tiremont, ſecond Plénipotentiaire d'Eſpagne, arriva en ce tems-là à la Haye, & le 21 il ſe trouva pour la premiere fois au Congrès des Alliez. 1697.

La Médiation de Suede acceptée par l'Eſpagne.

Le même jour M. de Quiros, ſon collegue, ayant reçu ordre de la Cour d'accepter la médiation de la Suede, ils furent enſemble chez le Miniſtre médiateur à qui ils firent le compliment de l'Acceptation, & donnerent en même tems une Liſte des Réünions faites par la France depuis la paix de Nimegue, comme auſſi de pluſieurs autres places de la reſtitution deſquelles ils prétendoient avoir préliminairement la promeſſe.

Reponſe de l'Ambaſſadeur François touchât les Réünions.

Cette Liſte étoit compriſe en 15. feüilles. Ils prierent Mr. le médiateur de la livrer à M. de Calliéres, & de lui demander une reponſe poſitive, parce qu'autrement ils n'avoient pas ordre du Roi leur Maître de conſentir à l'ouverture du Congrès. Le Plénipotentiaire médiateur leur promit de le faire. Il donna la Liſte des Eſpagnols à M. le Plénipotentiaire de France, lequel dit d'abord à l'Ambaſſadeur médiateur, » que l'Eſpagne » ne pouvoit pretendre que la reſtitution » des lieux pris ou réünis par la France » depuis la paix de Nimegue, & non » ceux que la même paix avoit declaré » apartenir à la France ; qu'il pourroit » facilement montrer que pluſieurs pla- » ces compriſes dans ladite Liſte avoient » été cedées à la France ; que cependant » il envoyeroit la Liſte afin que S. M. » T. C. repondit ce qu'elle trouveroit à » propos. Mais qu'il ſouhaitoit en atten- » dant cette reponſe & celle de l'Empe- » reur touchant la Lorraine, qu'õ ne per- » dit point de tems, & qu'on pourroit » cependant regler la place où le Con- » grès general ſe devoit tenir, de quoi il avoit déja prié Meſſieurs de la Conference.

Difficultez ſur

Il n'y eut aucun des Princes Alliez qui ne

1697. ne ſouhaitât que ſon païs ne fût le theâtre de cette Scene, où le repos public devoit être aſſuré. L'Empereur propoſoit pour cela les Villes d'Augſbourg, de Cologne, de Francfort, d'Aix-la-Chapelle, ou de Bâle. Le Roi d'Eſpagne, dont les Miniſtres étoient alors plus portez à faire plaiſir à ceux de l'Empereur qu'ils ne le furent depuis, auroit volontiers conſenti au choix d'Aix-la-Chapelle ou de Bâle, en cas que la Ville d'Anvers n'agréât pas aux Princes de la Ligue. Le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Generaux deſiroient que la paix ſe traitât dans une des Places de la dépendance des Sept Provinces, ou de la Generalité, propoſant les Villes de Nimegue, Maeſtricht, Utrecht, Breda, Boiſleduc, Delft ou la Haye. Le P. de Liége propoſa auſſi la Ville de ce nom. Ceux qui n'avoient point de lieux à offrir pour la Négociation, au moins qui fuſſent propres & acceptables, deſeſperant de réüſſir dans ce qu'ils auroient pu pretendre qu'on traitât chez eux, furent d'avis que le Congrès ſe tint dans une Ville Neutre comme Hambourg, ou dans quelque autre des Cantons Suiſſes; ou que pour faire honneur à Sa Majeſté Suedoiſe, en conſideration de ſa médiation, on jettât les yeux ſur la Ville de Stockholm pour s'y aſſembler. Mais le Roi T. C. avoit ordonné à M. de Calliéres, qu'au cas qu'il ne pût obtenir que la Négociation ſe fit dans quelque Place du Domaine de la France, ils n'en acceptât aucune hors de celui des E.G. Sa Majeſté deſirant en ce dernier cas, ou de nommer elle-même trois places de la Republique dont les Etats en choiſiroient une, ou que Leurs Hautes Puiſſances en nommaſſent trois, laiſſant un pareil choix à Sa Majeſté T. C.

le choix de la Place.

On en écrit à l'Empereur & au Roi T. C.

Cette varieté de ſentimens obligea les Miniſtres de la Ligue de faire preſſentir M. de Calliéres, pour ſavoir quel lieu ſeroit plus agréable au Roi pour y tenir le Congrès. Il repondit que les Villes de la Haye, d'Utrecht ou de Breda ne lui ſeroient pas deſagréables. Cette reponſe ayant été portée à l'Aſſemblée, les Miniſtres de l'Empereur dirent qu'ils avoient ordre de Sa Majeſté Imperiale de n'accepter ni la Cour de la Haye ni la Ville d'Utrecht; & comme ils ne donnerent aucune raiſon de cette excluſion, les autres Miniſtres des Princes liguez ne furent nullement contens de ces demarches, qu'ils ne croyoient tendre à autre but que d'éloigner l'ouverture du Congrès; parce que la maladie du Roi Catholique augmentoit de telle ſorte, que pluſieurs doutoient de ſon rétabliſſement. La France d'un autre côté avoit declaré expreſſément par ſon Miniſtre que jamais elle ne conſentiroit que la paix fût faite dans une place de l'Empire, tant qu'elle ſe ſouviendroit que le P. de Furſtemberg avoit été arrêté à Cologne, auſſi bien que l'argent deſtiné au payement des Troupes, comme il étoit arrivé avant la paix de Nimégue. De ce refus nâquit auſſi le pretexte de l'exclusion donnée par Sa Majeſté Imperiale aux Places nommées par la France; & comme cela ne paroiſſoit qu'un pur caprice, les Miniſtres de la Ligue ne purent s'accommoder de ſuivre ſi aveuglément les ſentimens de l'Empereur. Ils prierent donc, comme nous l'avons deja dit, M. le Comte de Straetman d'écrire a S. M. I. pour la perſuader de toutes ſes forces de ne faire point tant la difficile ſur ce ſujet, & d'agréer Utrecht ou la Haye, en donnant une reponſe poſitive. Ce Plénipotentiaire dépecha auſſi-tôt à Vienne M. Meinders ſon Secretaire, & en même tems les autres Miniſtres des Alliez firent prier M. de Calliéres, d'écrire encore une fois au Roi ſon Maître, pour ſavoir de Sa Majeſté laquelle des trois places qu'elle avoit propoſées ſeroit plus à ſon gré.

1697.

L'inclination generale de tous les Mi-

1697. niſtres étoit pour la Haye, parce qu'ils y avoient déja leur établiſſement, & qu'ils n'auroient pu trouver ailleurs autant de commoditez : ceux même qui faiſoient des inſtances de la part de leurs Maîtres pour l'exclure, étoient bien aiſes de ne point réüſſir. Meſſieurs les Etats qui y étoient les plus intereſſez prierent S. M. B. de vouloir recommander cette Ville a l'Empereur, ce que S. M. fit par M. le Comte d'Auverſberg, qui écrivit là-deſſus à Sa Majeſté Imperiale. M. le médiateur fut auſſi prié de la même choſe, & le Comte d'Oxenſtiern travailla à Vienne pour le même deſſein.

Allarmes que cauſa l'Armement du Roi de Suede.

L'Armement que le Roi de Suede commença de faire en ce tems-là, commença auſſi à allarmer bien du monde. Il fit mine de ſe mettre en campagne au mois de Mars ſuivant. Perſonne ne ſavoit où la Foudre devoit tomber, & ce fut une matiére à pluſieurs Reflexions. Quelques-uns crurent que cette Expedition regardoit le Dannemarck, à cauſe des differens que cette Cour avoit avec le Duc de Holſtein-Gottorp, duquel S. M. I. s'étoit déclarée peu de tems auparavant la protectrice : mais comme ce Duc étoit en poſſeſſion de ce que le Dannemarck pretendoit, & que l'affaire étoit ſur le point d'être accommodée, la Suede n'avoit point de pretexte légitime ni même ſpecieux d'envahir le Dannemarck. D'autre ſe perſuaderent par cette raiſon que cet Armement regardoit la Pologne dont le Roi étoit mort, comme nous avons dit; & que le Roi de Suede avoit deſſein de profiter des avantages qu'il y pourroit gagner pendant l'interregne, ou en nourriſſant ſes Sujets aux dépens d'autrui dans les païs voiſins. Car les ſiens étoient preſque tous ruinez, à cauſe de la grande diſette de bled qu'ils avoient ſoufferte, & qui augmentant tous les jours faiſoit ſouhaiter à ces pauvres gens de ſortir de leur païs, & à leur Roi de les envoyer ailleurs. D'autres s'imaginerent que le Comte d'Avaux, qui, 1697. à cauſe de ſon habileté, étoit regardé par avance comme le chef de l'Ambaſſade que la France envoyeroit à la Négociation de la paix, ayant ordre de demeurer à Stockholm, & cette Cour paſſant dans l'opinion de pluſieurs pour être à la devotion de la France, il ſe tramoit quelque complot ſecret entre les deux Couronnes, pour mettre le Prince de Conti ſur le Trône de Pologne. Ils prétendoient qu'on avoit en vuë d'allarmer par là les Allemans, & de leur faire embraſſer plus promptement la paix, pour prévenir par ce moyen les avantages que les Turcs pourroient tirer contre l'Empire de l'Inauguration de ce Prince. D'autres enfin penſoient qu'à la ſollicitation du Roi T. C. celui de Suede, comme Directeur du Cercle de la Baſſe-Saxe, vouloit apuyer les droits de ce Cercle mortellement bleſſez par un ordre preſque deſpotique de la Cour Imperiale, qui avoit donné l'inveſtiture du Duché de Guſtraw au Prince de Mecklenbourg-Swerin, avec pouvoir au Comte d'Eck, ſon Envoyé Extraordinaire à Coppenhaguen; de l'en mettre en poſſeſſion malgré les Loix de l'Empire, & les droits dudit Cercle. Toutes ces conjectures donnant quelque jalouſie aux Princes intereſſez à la paix, ils délibererent par leurs Miniſtres au Congrès de ne pas confier leurs interêts au Plénipotentiaire de Suede, mais de ſe tenir en garde par la voye des Miniſtres de la Conference. Les Suedois de leur côté, pour étoufer ces ſoupçons, débiterent que l'Armement de leur Roi ne tendoit qu'à rendre ſa médiation plus efficace envers les deux partis, vu que les Alliez ne vouloient pas l'avoir ſeulement pour médiateur, mais encore pour Garant de la paix de Vveſtphalie, ce qui ſeroit impoſſible ſans cela. Enfin toutes ces inquiétudes des Alliez, & ce que débiterent là-deſſus les Suedois, furent inutiles, puiſque ces Armemens n'aboutirent a

1697. rien, & que s'il y eut quelque deſſein, la mort du Roi Charles XI. arrivée peu après * le fit évanoüir.

Le Roi T. C tâche de ſe concilier les Hollandois.

Le bruit qui couroit déja de la paix enflammoit les cœurs des Princes intereſſez d'un deſir ardent de la poſſeder. Ainſi ils commencerent à nommer les Miniſtres pour aſſiſter de leur part au Congrès. Quoi que la place ne fût pas encore nommée, & que les ſentimens fuſſent aſſez partagez là-deſſus, les plus clairvoyans jugerent que la Négociation ne ſe traiteroit pas ailleurs qu'à la Haye ou dans un lieu voiſin: vu que les E. G. dans le païs deſquels elle avoit commencé, ſouhaitoient qu'elle y fût achevée, & qu'ils étoient apuyez en cela par S. M. B. qui avoit tout fraîchement recommandé la Haye à S. M. I. D'ailleurs le Roi T. C. avoit, comme j'ai dit, envoyé des ordres précis à M. de Calliéres pour ne pas accepter d'autre lieu, voulant faire ce plaiſir à L. H. P. afin de ſe les concilier pour le tems de la Négociation. La France ſavoit que l'Angleterre manquoit d'argent, & que l'Empire ſeul n'étoit pas à craindre, s'il n'étoit ſoûtenu de la Hollande, qui par le ſecours de ſes Finances avoit été le plus redoutable de ſes Ennemis pendant la Guerre; de ſorte qu'en engageant les Hollandois à faire la paix, on y engageoit tous les autres par neceſſité. La Cour de France avoit donc reſolu de condeſcendre à tout ce que la Hollande lui propoſeroit, ſe flattant même de regagner ſur les autres Alliez tous les avantages qu'elle lui accorderoit.

Défiance des Puiſſances ſur la ſincerité de ce Prince par rapoit à la Paix.

Les Miniſtres Plénipotentiaires des Princes Confederez firent entendre à M. de Callieres » qu'ils doutoient un peu » *de la ſincerité de la France*, & que ſi » le Roi T. C. n'entroit pas en Négo- » ciation avec de bonnes intentions, ils » ne manquoient pas de moyens de con- » tinuer vigoureuſement la Guerre, en » cimentant de plus en plus leur Al- » liance: que les Hauts Alliez n'aſpi- 1697. » roient qu'à une paix ſûre & ferme, » & qu'ils ſeroient bien fâchez de la fai- » re de telle ſorte qu'elle produiſit bien- » tôt une plus funeſte Guerre, après que » la France ſe ſeroit remiſe de ſes ca- » lamitez preſentes. M. de Calliéres re- pondit à l'Ambaſſadeur médiateur, qui lui avoit tenu ce diſcours, » que S. M. » T. C. avoit intention de faire la paix » de bonne foi, & en bonne conſcience, » & qu'elle y étoit portée par de fortes » conſiderations: qu'elle voyoit ſes peu- » ples las d'une Guerre qui avoit preſ- » que envelopé toute l'Europe, & qu'il » etoit tems de leur donner la paix. D'ail- » leurs que S. M. étant avancée en âge » ne ſongeoit qu'à paſſer le reſte de ſes » jours en repos, & à avoir la gloire de » le procurer à la Chrêtienté, ſi long- » tems deſolée par des pertes immenſes » & par une horrible effuſion du ſang » humain. Qu'il n'étoit pas beſoin de » diſcours étudiez pour faire compren- » dre aux Princes Alliez combien cette » réſolution genereuſe de S. M. étoit ſin- » cere: qu'ils ſavoient aſſez qu'elle n'é- » toit contrainte par aucune neceſſité de » faire la paix; qu'elle avoit du monde » de reſte pour groſſir ſes Armées, & » de l'argent pour les entretenir: qu'elle » ne manquoit pas d'Héritiers pour con- » tinuer après elle les progres qu'elle » auroit fait ſur ſes Ennemis, au cas » qu'elle vint à mourir dans le cours de » la Guerre; que S. M. n'avoit enfin au- » cun interêt dans cet accommodement, » puiſqu'elle étoit prête à rendre tant » de Païs, & tant de Places qu'elle poſ- » ſedoit ſi tranquillement, & que tout » l'interêt étoit du côté des Alliez, pou- » vant ſurvenir mille incidens funeſtes » à la Ligue, dont l'eſperance n'étoit » fondée que ſur la vie d'un homme *, » qui encore avant ſa mort pouvoit don- » ner lieu à bien des Revolutions.

* *Au mois d'Avril de cette année.*

* *Le Roi Guillaume.*

1697. Ce Miniſtre n'avoit garde de toucher la veritable raiſon qui portoit le Roi à ſouhaiter la paix, qui étoit, comme tout le monde ſait, de deſarmer les Alliez, & de ſe jetter enſuite ſur la Monarchie d'Eſpagne, après la mort prochaine du Roi Charles II. Cependant ſa réponſe, revêtuë extérieurement de quelque apparence de verité, produiſit ſon effet ſur l'eſprit des Alliez, & leur fit naître encore un plus grand deſir de la paix. Ils auroient bien voulu que les obſtacles qu'y mettoient l'Empire & l'Eſpagne euſſent été levez, afin d'entrer d'abord en Négociation; mais aucun de ces Princes ne pouvoit ſe réſoudre à y conſentir, ſans avoir préliminairement la promeſſe de ce qui regardoit leurs prétentions, & leurs Miniſtres avoient les mains liées. Au moins M. de Quiros s'entretenant avec un autre Miniſtre, qui lui imputoit le retardement de l'ouverture du Congrès, lui répondit qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'agir comme il faiſoit, ayant les ordres précis de la Cour de ne point ſe déſiſter de ſa demande touchant la promeſſe préliminaire de la reſtitution des Lieux & Places contenuës dans la Liſte qu'il avoit fait livrer à M. de Caliéres. Ce papier avoit été envoyé par ce Miniſtre au Roi ſon Maître qui le fit examiner, & l'on trouva qu'il y avoit beaucoup de Villages & de Lieux dont S. M. T. C. ne devoit pas faire reſtitution. Telles étoient les Dépendances de la Châtellenie d'Aloſt, qui lui avoient été cedées par le Traité de Courtrai & pluſieurs autres dont il fut formé une contreliſte, qui fut miſe entre les mains du Miniſtre d'Eſpagne, par la voye du médiateur. Il lui déclara en même tems de la part de celui de France, que S. M. T. C. étoit prête à rendre au Roi Catholique tout ce qui avoit été uni à la France depuis la paix de Nimegue, ſous le tître de Réünions; mais qu'elle garderoit tout le contenu de la contreliſte, qui lui appartenoit en vertu de la ceſſion faite à la France pour toûjours, par les Traitez d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne répondit, qu'au cas qu'on lui montrât que quelques-unes deſdites Villes, Lieux ou Places, avoient été renduës par l'Eſpagne à la France, elles lui ſeroient laiſſées. Les Etats Generaux, à qui cette reponſe ne plaiſoit pas entiérement, écrivirent à Bruxelles par un Exprès, pour faire ſavoir à l'Electeur de Baviére qu'ils étoient d'un ſentiment contraire à celui de M. de Quiros ſur ce ſujet; afin que cela étant vuidé, on pût proceder inceſſamment à l'ouverture du Congrès. 1697.

Difficultez qui retarderent l'ouverture du Congrès

Pendant qu'on attendoit la réponſe de Bruxelles, un Exprès arriva de Vienne avec des ordres de S. M. I. à ſes Miniſtres, d'inſiſter, ſans déclarer encore ſon ſentiment à l'égard des Places du Congrès, à demander non ſeulement la reſtitution de toutes les Places priſes depuis la paix de Nimegue, mais encore de toutes celles que l'on devoit reſtituer en ſe tenant à la paix de Vveſtphalie. S. M. I. prétendoit que le Miniſtre de France devoit faire la même déclaration que le Comte d'Avaux avoit déja faite en Suede; que là-deſſus l'affaire de la Lorraine ſeroit le premier point à décider au Congrès; qu'il ne s'y traiteroit d'autre choſe que des Demêlez que les Alliez avoient avec la France, & non de ceux qu'ils pouvoient avoir entr'eux, ce qui étoit fort préjudiciable à la Maiſon de Hanover: S. M. voulant outre cela que la paix de Vveſtphalie & celle de Nimegue ne ſerviſſent pas ſeulement de baſe & de fondement au Traité à faire, mais qu'elles fuſſent executées de point en point dans toutes leurs parties, & dans toutes leurs circonſtances. Les Miniſtres de l'Empereur ayant reçu ſes ordres, ſe rendirent au Congrès des Princes confédérez, & les leur expoſerent: ſur quoi les autres Miniſtres ne purent s'empêcher de montrer leur ſurpriſe, de ce que dans un tems

Nouvelles difficultez de la part de l'Empereur qui embaraſſent les Alliez.

1697. où tout le monde ſouhaitoit avec empreſſement d'embraſſer la paix, la Cour de Vienne, qui ne paroiſſoit pas, dans l'état preſent de ſes affaires, devoir ſe montrer ſi difficile, aportoit tant d'obſtacles à ſa concluſion. Ces embarras, cauſez par la Cour de Vienne, parurent à pluſieurs d'une fâcheuſe conſequence pour la Maiſon d'Autriche; d'autant plus que l'Angleterre & la Hollande ayant interêt de conclure, pourroient bien abandonner les engagemens pris avec cette Maiſon, pour ne pas perdre une occaſion ſi favorable. On craignit donc que ces difficultez que l'Empereur faiſoit naître, ne détachaſſent quelques-uns des Alliez, & ne leur fiſſent conclure une paix particuliére. Il y eut meme des Miniſtres qui firent la-deſſus des repreſentations tres-fortes à ceux de l'Empereur, les priant d'en écrire à la Cour de Vienne, ce qu'ils firent par un Exprès, en expoſant à S. M. I. le danger qu'il y avoit de perſiſter plus long-tems dans ces opoſitions.

Les Plenipotentiaires de France partent pour ſe rendre à Delft.

Pluſieurs doutoient encore du ſuccès de la Négociation, voyant que la France travailloit à de grans preparatifs de Guerre, & a amaſſer une grande quantité de p[illegible]ions à Dinant, à Charlemont & a Givet, ce qui faiſoit craindre quelque deſſein contre Namur. Du côté du Rhin, Mayence & Coblents n'étoient point ſans inquiétude, non plus que la Catalogne, contre laquelle on débitoit que la France alloit employer beaucoup plus de forces, & par mer & par terre; ce qui paroiſſoit d'autant plus croyable, que le départ des Ambaſſadeurs étoit differé de jour en jour, depuis que les Paſſeports etoient arrivez à Paris. Mais ces doutes, ces ſoupçons & ces craintes furent bien-tôt diſſipez, les Ambaſſadeurs de France ayant enfin fait prendre les devans à leurs Domeſtiques, & à leur Bagage ſur la fin de Fevrier, & étant partis eux-mêmes de Paris au commencement de Mars. Ils furent en relais coucher à Gournai, de là ils ſe rendirent à Tournai, & paſſerent à Gand où ils furent complimentez par le Magiſtrat de la Ville, & par les Généraux Eſpagnols. Il n'y eut que les Anglois qui ne leur rendirent point d'honneurs, juſques-là que les Troupes de cette Nation qui tenoient la Garde des portes ce jour là, ne prirent pas les Armes dans le tems qu'ils paſſoient. Le 14. en arrivant au Sas de Gand, ils y trouverent un Yacht de l'Amirauté de Rotterdam que leur Collegue y avoit dépêché, avec un autre que les Etats Generaux lui avoient accordé pour tranſporter leurs Excellences de là à Delft-Haven, où elles ne furent pas plûtôt arrivées que les Seigneurs de la Regence de la Ville de Delft envoyerent deux Yachts au devant de leurs Excellences, où elles monterent avec Madame de Creci, & pluſieurs autres perſonnes de qualité. M. de Calliéres fut les receevoir hors de la porte de Rotterdam, & les amena à la Ville dans deux Caroſſes à ſix chevaux. Ils mirent pié à terre au Doele, où ils dinerent, & l'après-dîné M. de Calliéres conduiſit Meſſieurs de Harlai & de Creci dans leurs Logemens. L'affluence du monde, qui courut pour voir ces Avantcoureurs de la Paix, étoit ſi prodigieuſe le long du Canal par où ils paſſerent, que leurs Caroſſes furent pluſieurs fois obligez de s'arrêter. Le lendemain les Bourguemeſtres de Delft allerent ſaluër Meſſieurs les Ambaſſadeurs dans la maiſon de M. de Harlai.

Ils font un voiage à la Haye, où ils conferét avec les Députez des E. G.

Sur ces entrefaites M. le Comte de Caunits, qui ſe tenoit encore à Bruxelles, ayant été informé de l'arrivée des Miniſtres de France, quitta cette Cour pour revenir à la Haye où il arriva le 21. au ſoir. Dans ce même tems arriva auſſi à la Haye M. Prior, Secretaire de l'Ambaſſade d'Angleterre, chargé de nouvelles inſtructions pour Mylord Villiers, afin de négocier pendant que le Comte de Pembrock & le Chevalier Williamſon

1697. étoient en chemin, & qu'on les attendoit impatiamment. Le 22. les Ambaſſadeurs de France vinrent auſſi à la Haie, où ils conferérent avec Meſſieurs Dickvelt, & van Haeren, Plénipotentiaires de L. H. P. chez M. Boreel qui étoit tombé melade. Comme ce fut la premiere fois qu'ils ſe rendirent à la Haye, il eſt bon de remarquer qu'ils y vinrent tous trois en deüil *, & quoi qu'on dit alors qu'ils le quitteroient bien-tôt, ils n'en firent pourtant rien, juſqu'à la concluſion de la paix. Le 23. de Mars ils firent notifier leur arrivée à M. le Baron de Lillienroot, Miniſtre médiateur; mais comme il étoit informé qu'ils avoient viſité en premier lieu les Députez des E. G. & qu'il pretendoit qu'en qualité de médiateur il devoit être viſité le premier, il en témoigna d'abord ſon reſſentiment à la perſonne qui lui fit cette notification. Les Miniſtres de France dirent pour leur décharge, que la viſite qu'ils avoient faite à M. Boreel étoit une viſite de bonne amitié à cauſe de ſon indiſpoſition, & non de cérémonie, & qu'ainſi M. le médiateur n'avoit nul ſujet de s'en formaliſer; qu'ils n'ignoroient pas la maniére dont ils en devoient uſer envers un médiateur, d'ailleurs Miniſtre d'un Prince pour qui S. M. T. C. avoit tant de conſideration & d'amitié; & que c'étoit auſſi pour cela qu'ils lui avoient fait notifier leur arrivée avant tout autre. Le Miniſtre médiateur trouvant cette excuſe raiſonnable en parut content, & fut viſiter les Ambaſſadeurs de France à Delft ſur leur arrivée.

L'Empereur ne veut point conſentir que le Congrès ſe tienne à Delft ni à la Haye.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit, les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande, Réſidens à la Cour de Vienne, ne diſcontinuoient point leurs inſtances pour obtenir de l'Empereur que le Congrès ſe tînt à la Haye; & qu'il voulût aplanir quelques difficultez qui en retardoient l'ouverture. Ils preſenterent pour cela un mémoire à S. M. I. auquel Elle fit réponſe par écrit. » Elle y expliquoit les » raiſons qu'elle avoit de ne point con» ſentir que la Paix ſe traitât à Delft ni » à la Haye, de s'en tenir au projet que » le Roi de France avoit fait preſenter » au Roi de Suede par ſon Miniſtre, & » de rejetter les préliminaires dont on » étoit convenu en Hollande avec la » France. S. M. I. ne pouvoit guere ſe diſpenſer de pretendre que la reſtitution de la Lorraine ſe fit préliminairement par promeſſe, voyant languir ſi longtems un Prince dépoüillé de ſes Etats, ſans aucune raiſon ni prétexte. Outre cela la Cour écrivit par un Exprès, qui arriva à la Haye le 25. de Mars, au Comte de Caunits, lui commandant de renouveller ſes inſtances ſur ce point & de demander une nouvelle Déclaration des Miniſtres de France. Depuis la reception de ces Dépêches, les Miniſtres de l'Empereur entrerent dans des conferences continuelles entr'eux, & avec celui d'Eſpagne, pour concerter les moyens qu'ils devoient employer dans une conjoncture ſi délicate. Voyant que les deux Puiſſances les plus conſiderables de la Ligue avoient tant de penchant pour la Paix, ils craignirent [illegible] n'arrivât quelque déſunion entre les Alliez, qui ne pouvoit manquer de nuire à leurs interêts. Ils voyoient encore que les E. G. nonobſtant les réſiſtances de l'Empereur, avoient fait travailler avec beaucoup de diligence à faire diverſes réparations au Palais de Ryſwick, dans l'intention d'y faire tenir le Congrès. Et outre cela les Miniſtres de la Conference ne vouloient plus ſe charger de parler à ceux de France des affaires des Imperiaux. Enfin après avoir bien peſé toutes ces raiſons, & les conſequences qu'elles pourroient avoir, les Miniſtres de l'Empereur jugerent à propos de preſenter ſur cela un mémoire * à M. le Plénipotentiaire médiateur.

* *Pour la mort de la Reine d'Eſpagne.*

* *Datté du 28. de Mars.*

1697. M. de Lillienroot alla le lendemain à Delfr, où il demanda aux Ambaſſadeurs de France, une nouvelle Déclaration touchant les préliminaires de la Paix, conformément à la réquiſition que les Ambaſſadeurs de l'Empereur lui en avoient faite tant de bouche que par ledit mémoire. Sur quoi les Ambaſſadeurs de S. M. T. C. lui demanderent communication des Déclarations faites en Suéde; premierement par M. le Comte d'Avaux, Ambaſſadeur de France, & enſuite par Sa Majeſté Suedoiſe elle-même le 19. de Mai dernier; comme auſſi de la Réſolution des E. G. du 3. Septembre. M. de Lillienroot promit a leurs Excellences de leur en faire tenir les copies, & après quelques autres diſcours concernant l'affaire de la Paix, & du cérémonial qui ſe devoit obſerver, il les quitta, & s'en retourna à la Haye. Le 30. après midi M. de Harlai, Chef de l'Ambaſſade de France, y vint viſiter M. Boreel, à qui il expoſa les plaintes que la France faiſoit contre l'Empereur & contre l'Empire, qui, au lieu d'embraſſer les propoſitions qu'elle leur faiſoit, ne cherchoient que des obſtacles inſurmontables pour differer l'ouverture du Congrès General. Il lui repréſenta » que Sa » Majeſté T. C. étant auſſi portée a procurer le repos public, elle étoit dans » une grande impatience de ſavoir quel » le reſolution Sa Majeſté Imperiale » voudroit prendre au ſujet des preliminaires propoſez par M. de Callières » au médiateur. Que quant à lui & ſes » Collegues, qui avoient tout lieu de » croire que l'Empereur ſeroit ravi de » l'offre de ſemblables conditions, ils ne » pouvoient exprimer l'étonnement où » ils étoient à la vûë du mémoire qui » leur avoit été preſenté le jour precedent, pour demander une nouvelle » déclaration ſur les préliminaires. Qu'ils » étoient également ſurpris que Sa M. » I. refuſat de conſentir que les Conferences ſe tinſſent a Ryſwick, malgré » les ſuffrages des autres Princes intereſſez qui y donnoient les mains, ajoûtant, que Sa Majeſté T. C. afin de » gratifier Meſſieurs les E. G. pour leſquels elle avoit toûjours eu beaucoup » d'amitié, lui avoit ordonné de ne point » accepter d'autre lieu que celui qui lui » avoit été propoſé par Meſſieurs les » Deputez de L. H. P. & de s'en retourner plûtôt en France que de relâcher » ce point la; que ſi l'Empereur n'avoit » point envie de faire la paix, il ſeroit » mieux de le déclarer franchement, que » de traîner en longueur une affaire ſur » laquelle l'Europe entiére avoit fondé » l'eſperance de ſon repos; que perſonne n'ignoroit que ce n'étoit point la » neceſſité qui obligeoit le Roi ſon maître a propoſer la paix, vu que la force » de ſes armes n'étoit que trop connuë, » ſans qu'il lui manquât ni Finances ni » Soldats; que peut-être ces délais ſeroient un jour préjudiciables à l'Empire, s'il ne prenoit, comme on dit, » l'occaſion par les cheveux; que cependant, ſi Meſſieurs les Etats vouloient » bien ſe prévaloir des avantages qui » leur avoient été offerts, on pourroit » entrer en Négociation, & faire l'ouverture du Congrès le Lundi 15. d'Avril; que ce ſeroit le vrai moyen de » faire bien-tôt convenir l'Empereur avec les autres Alliez, & de rétablir la » tranquillité publique. M. Boreel écoûta attentivement M. de Harlai, & lui repondit » que L. H. P. étoient bien obligées à S. M. T. C. de l'amitié qu'elle » leur témoignoit; que de leur part elles étoient prêtes d'entrer en Négociation ſur les conditions projettées, » ſouhaitant auſſi que l'ouverture du » Congrès ſe fit au plûtôt: mais que » l'Alliance faite entr'eux & Sa Majeſté » Imperiale, ne leur permettoit pas d'aller ſi vîte, avant que d'avoir ſû ſi elle » avoit deſſein de continuer la Guerre » ou non, & que ſi elle vouloit faire la » paix, ils ſeroient fort aiſes que Sa Ma-

1697.

On demande aux Miniſtres de France une nouvelle declaration ſur les préliminaires.

1697. » jesté T.C. lui voulût accorder les plus » grans avantages qu'il se pourroit, bien » loin d'abandonner ses interêts, & » qu'on répondit à ses Ministres sur la » Déclaration qu'ils avoient demandée; » que cependant L. H. P. pour avoir l'a- » vantage de procurer la Paix à leurs » Alliez, ne manqueroient point de faire » tous leurs efforts auprès des Ministres » de l'Empereur pour les faire entrer » dans un accommodement, comme ils » avoient déja fait.

Le Château de Ryswick est choisi pour le Lieu des Conferences

Ce même jour & le lendemain le Ministre médiateur eut diverses conferences avec ceux de L. H. P. & de tous les Princes confederez. Il communiqua à ceux de l'Empereur la demande des François, & le 1. jour d'Avril il envoya par son Secretaire à Messieurs les Ambassadeurs de France la copie des piéces qu'ils lui avoient demandées. Le lendemain matin il eut chez lui une grande conference avec la plûpart des Ministres Alliez, dans laquelle ils consentirent tous, à la reserve de ceux de l'Empereur, au nom de leurs maîtres, que la Négociation se fit à Ryswick, & l'après midi M. le Ministre médiateur, accompagné de M. de Dickvelt, fut à Ryswick pour visiter le Château. Dès qu'ils eurent tout vu & tout examiné pour en faire le raport au Congrès des Alliez, ils prirent congé l'un de l'autre. M. de Dickvelt retourna à la Haye, & M. de Lillienroot s'en alla à Delft, pour parler à Messieurs les Ambassadeurs de France. Ils lui déclarerent qu'ayant lû exactement les copies que son Excellence leur avoit fait tenir, & les comparant avec les ordres qu'ils avoient reçus de la Cour, ils ne pouvoient satisfaire à la demande des Ambassadeurs de l'Empereur, n'ayant d'autre ordre que de s'en tenir à la Déclaration de M. de Calliéres, & de traiter sur ce pié-là. *Je ne comprens pas*, dit un des Ambassadeurs de France, *comment Messieurs les Ambassadeurs de l'Empereur, qui sont si habiles, & raisonnables, demandent une nouvelle Declaration conforme à celle qui a été faite en Suede: car si elle est differente de celle que M. de Callieres a fait ici à Vôtre Excellence, ils ne peuvent pas la pretendre, puisqu'ils sont convenus d'accepter cette derniere Declaration de M. de Calliéres & de s'y tenir: & si elle ne differe point de la premiere faite en Suede, cette nouvelle Declaration devient inutile, & ils ont deja ce qu'ils demandent: je declare encore à Vôtre Excellence*, ajoûta-t-il, *que les Traitez de Paix faits en Vestphalie & à Nimegue doivent être la base & le fondement de la Negociation presente. Voilà une declaration dont Vôtre Excellence peut bien assurer Messieurs les Ambassadeurs de l'Empereur, & de laquelle nous ne voulons pas nous dedire. Veritablement*, dit un autre de ses Collegues, *nous ne pouvons assez nous etonner de cette nouveauté que Mrs. les Imperiaux font naître, & pour moi j'aime mieux parler clairement que de m'arrêter à ces amusemens: il peut bien être que lorsque les Armées seront en campagne, les succès feront un notable changement de Scene sur le Théatre de la Paix.* M. de Harlai pria alors M. le médiateur de faire part aux Ambassadeurs de l'Empereur de tout ce qui s'étoit fait, afin de les adoucir un peu, & qu'ils ne fissent pas tant les difficiles. M. le médiateur le leur promit, & s'en retourna à la Haye.

1697.

Diverses Assemblées entre les Ministres des Alliez.

Le lendemain il fut chez M. le Comte de Caunits où il trouva les trois Ministres de l'Empereur. Il leur raconta tout le discours qu'avoient tenu les Ministres de France. Les Imperiaux le lui demanderent par écrit, à quoi il répondit qu'après avoir consulté les Ministres de France, & su s'ils le trouveroient bon, il leur donneroit l'Extrait de son Protocolle sur ce sujet. Le 4. d'Avril, jour destiné au Congrès ordinaire des Princes de la Ligue, tous les Ministres y assisterent, & convinrent qu'il falloit avoir un lieu tiers à la Haye pour entendre le médiateur,

1697. teur, & tenir avec lui leurs Conferences. Les Miniſtres de l'Empereur y donnerent les mains. On convint encore que la forme des plein-pouvoirs ſeroit la même que celle des plein-pouvoirs donnez à la Paix de Nimégue. On parla auſſi de la forme que les Paſſeports devoient avoir, & du cérémoniel qui ſe devoit garder entre les Miniſtres; mais on ne conclut rien là-deſſus: on tomba ſeulement d'accord qu'on traiteroit ces deux matiéres au premier Congrès. Le 9. M. de Lillientoot alla à Delft conferer avec les Ambaſſadeurs de France: il leur dit que les Miniſtres de l'Empereur avoient demandé connoiſſance de la Déclaration qu'ils avoient faite, & que ne la voulant pas donner par écrit ſans l'aveu de leurs Excellences, il les prioit de lui dire ſi elles le trouvetoient bon. Le 10. le même M. de Lillienroot envoya par ſon Secretaire à Meſſieurs les Miniſtres de l'Empereur, un Extrait de ſon Protocolle de ladite Déclaration. Les Miniſtres de l'Empereur l'ayant vu & examiné, dreſſerent là-deſſus un mémoire qu'ils firent tenir le même jour à M. le médiateur.

Débats entr'eux ſur le rang.

Le 11. au matin les Miniſtres de l'Empereut allerent chez M. le médiateur où ils eurent avec lui une aſſez longue conferenc e, enſuite de quoi ils paſſerent au Congrès des Alliez, où il fut long-tems débattu ſur l'Ouverture du Congrès & ſur le rang que chacun pretendoit avoir. M. le médiateur vouloit en cette qualité avoir le premier, à quoi les François conſentoient au cas que les Imperiaux lui donnaſſent le même rang. Mais ceux-ci voulant toûjours prendre des avantages ſur les autres, refuſerent de ſe trouver aux Conferences qu'on avoit reſolu de tenir dans un lieu tiers avec le médiateur: & pretenditent outre cela à la prérogative de faire avertir les autres Miniſtres, même ceux des Têtes Couronnées, toutes les fois qu'on s'aſſembleroit. Ce même jour & les ſuivans, tous les Miniſtres intereſſez tinrent diverſes conferences entr'eux & avec M. le médiateur, ſur les pretentions de leurs maîtres. Et M. Notff, Réſident de Liége, voyant que les Imperiaux & les Eſpagnols pretendoient avoir préliminairement la promeſſe de toutes leurs demandes, & qu'ils lui frayoient par là le chemin pour avancer les affaires de ſon Prince, demanda auſſi la reſtitutió de ſes Etats préliminairement, & pour cet effet il preſenta un memoire à M. le médiateur. Durant tous ces jours-là juſqu'à la fin d'Avril, il y eut pluſieurs Conferences ſur diverſes matiéres concernant la Paix, & enfin après beaucoup de débats de part & d'autre, les Impétiaux ſe relâcherent de la prétention qu'ils avoient formée d'avoir préliminairement la promeſſe de la Reſtitution entiére du Duché de Lorraine, & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne étant auſſi convenu de l'Ouverture du Congrès, elle ſe fit d'un commun conſentement pour la premiere fois le neuf de Mai au Château de Ryſwick; & les Alliez ayant donné le choix aux François du Quartier qu'ils aimeroient le mieux, ceux-ci prirent le côté qui fait la droite du Palais en le regardant en face quand on y arrive; les Alliez ſe logerent au Quartier opoſé à celui des François, & le médiateur au milieu. 1697.

Campagne de cette année. Siége d'Ath par les François.

Quoi que les choſes fuſſent diſpoſées ſi favorablement pour la Paix, on ne laiſſoit pas de ſe preparer à la Guerre, & les ordres de la Cour furent de la pouſſer avec plus de chaleur qu'auparavant. Après la Paix d'Italie les Alliez devoient s'attendre de voir en Flandre de plus nombreuſes Armées, & les avantages que la France ſe promettoit d'en retirer ne contribuerent pas peu à ce deſſein. En effet le Roi y envoya trois Maréchaux de France, dont chacun avoit un corps d'Armée ſeparé ſous ſa conduite; ces 3. Maréchaux étoient Meſſieurs de Catinat, de Villeroi & de Boufflers. Le pre-

1697. mier fit l'ouverture de la campagne par le Siége d'Ath, avec une Armée de 40. mille hommes, pendant que les deux autres le couvroient; le Roi d'Angleterre & l'Electeur de Baviere firent divers mouvemens pour ſecourir la Place; mais conſiderant qu'il auroit falu hazarder une Bataille contre une Armée de beaucoup ſupérieure à la leur, dans un tems où la France ſeroit obligée de rendre Ath; ils jugerent plus à propos de faire choix d'un camp qui mit le Païs à couvert le reſte de la campagne. Le Gouverneur de la Place ſe voyant donc par là ſans eſperance de ſecours, ſe rendit le 5. de Juin, après 13. jours de tranchée ouverte.

Leurs deſſeins déconcertez enſuite par le Roi d'Angl.

La priſe d'Ath auroit eu des ſuites fort deſavantageuſes pour les Alliez ſans la prévoyance du Roi d'Angleterre; car les Généraux François ſe prévalant de la ſupériorité de leurs forces formerent le deſſein d'attaquer Bruxelles, Vilvorde & le Fort des trois Trous. Ils n'auroient pas manqué d'y réüſſir en occupant le poſte d'Anderleck qui les auroit rendu maîtres du Canal, d'où ils auroient ôté la communication de l'Armée des Alliez avec le Brabant, & la Hollande. Les Maréchaux de Villeroi & de Bouflers ſe joignirent dans ce deſſein; mais le Roi d'Angleterre en ayant été averti, dans le tems que ces deux corps ſe préparoient à décamper, il fit marcher le dix de Juin trois Brigades d'Infanterie qui prirent la route de Bruxelles, & furent ſuivies peu de tems après par l'Artillerie, le Bagage & le Corps de Bataille. Ce Prince ayant donné ordre à la Cavalerie de la gauche & de la droite de ſuivre le lendemain au matin, il ſe mit lui-même en marche ſur la minuit, avec ſon corps d'Armée à la lueur des Flambeaux, & ayant pris les devans à la tête de 4. Régimens de Dragons, il pouſſa juſqu'au poſte qu'il avoit reſolu d'occuper. Ses Troupes avoient paſſé au milieu du Bois de Soignies ſur la grande chauſſée, avec autant de facilité & d'ordre qu'un ſeul Regiment auroit pu faire, quoique douze Cavaliers euſſent de la peine à y paſſer de front. Pendant ce mouvement les François s'avancerent avec beaucoup de diligence, ſuivant le projet qu'ils avoient formé. Le Maréchal de Villeroi à la tête de 3. mille chevaux alla juſqu'auprès des hauteurs d'Anderleck, & le Maréchal de Bouflers, avec un pareil nombre de Troupes, s'avança juſqu'à Aſche; mais ils ſe retirerent peu après, ſe voyant prévenus par les Alliez qui commençoient à s'y retrancher. 1697.

Conferences entre les Generaux des deux Armées.

Comme tous les mouvemens de l'Armée du Roi en Flandre ne tendoient qu'à faciliter la Paix, & à porter les Princes Alliez à l'accepter plus promtement, le Maréchal de Bouflers eut pluſieurs conferences, à la tête des deux Armées, avec le Comte de Portland, Favori du Roi d'Angleterre. Ces conferences avoient été agrées par les deux Rois, pour régler quelques préliminaires qui ne pouvoient ſe décider qu'avec beaucoup de conteſtations dans les Conferences générales. Ils convinrent, comme on avoit fait à la Haye, que le Roi de France reconnoîtroit à l'avenir le Roi Guillaume pour Monarque d'Angleterre. Le Maréchal de Bouflers fit ſonner bien haut cette démarche de la part de la Cour de France qui vouloit ſe prévaloir de tout; mais c'étoit au fond une démarche peu importâte, qui ne pouvoit empêcher le Roi de traiter, ni faciliter au Roi Guillaume les moyens de donner les mains à un accommodement. Celui-ci avoit regardé cette démarche avec tant d'indifference, que lorſque dans les Articles preſentez par les Plénipotentiaires de France le 20. Juillet, il eût vu qu'il y en avoit un qui portoit que Loüis XIV. offroit de le reconnoître pour Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande: il dit, *qu'on n'avoit qu'à le rayer ſi on vouloit, parce qu'il ſauroit bien ſe maintenir avec*

1697. *le ſecours de ſes Peuples dans la dignité qu'ils lui avoient conſervée : qu'ainſi il n'y avoit qu'a ajuſter les queſtions avec les Parties, parce que celle-là s'entendoit, & qu'elle etoit ſi bien ſupoſée, qu'il n'étoit pas neceſſaire d'en parler.*

Echêes des Eſpagnols en Amerique.

Quoi que les Négociations de Paix & les précautions du Roi d'Angleterre à s'opoſer aux deſſeins des François euſſent arrêté en quelque maniére les hoſtilitez dans le Païs-bas depuis la priſe d'Ath, la Guerre continuoit pourtant ailleurs avec beaucoup de chaleur. Le Roi Catholique en reſſentit des effets dans ſes Etats du Nouveau monde, auſſi bien qu'en Eſpagne. Le Sieur de Pointis étoit parti des Côtes de France au commencement de l'année, avec une Eſcadre de ſept Vaiſſeaux de Guerre & pluſieurs autres Bâtimens. Il arriva devant Carthagene, Ville du nouveau Royaume de Grenade dans l'Amerique Méridionale, où les Eſpagnols tenoient la plus grande partie des richeſſes qu'ils tiroient du Perou. Il attaqua cette Place avec tant de vigueur, aſſiſté des Troupes que lui amena le Gouverneur de St. Domingue, qu'il la prit de force en peu de jours, & la pilla. Les richeſſes immenſes qu'il en tira redreſſerent un peu les Finances épuiſées de la France, & mirent le Roi en état de continuer la Guerre aux dépens de ſes Ennemis.

Siége de Barcelone par les François.

Ce Monarque fit auſſi attaquer la Ville de Barcelone, perſuadé qu'il viendroit d'autant mieux à bout de ſon deſſein, que le Roi d'Angleterre & les Hollandois, dans l'eſperance que la Paix ſeroit bientôt concluë, regarderoient comme inutile la dépenſe de l'Armement d'une Flote pour la Mediterranée. Ce Siége fut long, tant par la réſiſtance du Prince de Darmſtad qui la défendoit, lequel y fit des actions extraordinaires de Valeur, que par les ſecours continuels qui entrerent dans la Ville. On n'avoit pu l'enfermer entiérement par les Lignes de circonvallation, quoi qu'elles euſſent été precedées de quelques chocs à l'avantage des François. Le Duc de Vendôme ayant aſſemblé ſes Troupes à Villobi, aux environs de Gironne, ſur la fin de Mai, s'avança à Maſſanet ſur l'avis qu'il eut que les Eſpagnols, commandez par D. Franciſco de Velaſco ayant abandonné les Retranchemens d'Oſtalric, s'étoient retirez du côté de Barcelone, & que le Prince de Darmſtad, & le Marquis de Grigni, General de leur Cavalerie, étoient reſtez à Sanſeloni avec 3. mille chevaux & quelque Infanterie. Il marcha auſſi-tôt, & ſachant que les Troupes du Prince de Darmſtad étoient en Bataille au delà d'un Pont à un quart de lieuë de là, il fit en même tems avancer une partie de ſa Cavalerie. Le Sieur de Fonboiſard, à la tête des Gardes avancées, & de quelques Miquelets, força le Pont, renverſant tout ce qui s'opoſoit à ſon paſſage. Le Prince fit là-deſſus étendre ſes Gens pour l'enveloper; mais le Duc de Vendôme y ayant envoyé en même tems quelques Eſcadrons, ils obligerent les Eſpagnols de ſe retirer en deſordre, avec perte de pluſieurs des leurs tuez ou faits priſonniers. Quelques jours après l'Armée Navale de France, ſous les ordres du Comte d'Etrées & du Chevalier de Noailles, étant arrivée ſur les Côtes des environs de Barcelone, le Général François fit inveſtir cette Place par le Comte de Mailli, Maréchal de Camp, qui s'empara de tous les poſtes neceſſaires ſans opoſition, & le 15. Juin il fit ouvrir la tranchée. Les Aſſiégez ſe défendirent avec une extrême vigueur par le Canon, & par de fréquentes ſorties, ce qui n'empêcha pas que les Aſſiégeans ne ſe rendiſſent maîtres de la Contreſcarpe la nuit du ſix au ſept Juillet.

Le Duc de Vendôme fait un détache-

Cependant comme les Aſſiégez continuoient de faire une réſiſtance obſtinée, malgré ces avantages des Aſſiégeans; le Duc de Vendôme jugea qu'elle venoit en partie de la confiance qu'ils avoient

1697. aux Troupes campées aux environs, qui leur fourniſſoient tous les rafraîchiſſemens dont ils avoient beſoin ; & voulant éloigner ces obſtacles du dehors, il détacha le Sieur d'Uſſon, Lieutenant Général, avec mille Fuſeliers, 300. Cavaliers, & deux cens Dragons, pour attaquer Dom Miguel Gonzales d'Otaſſa, qui étoit poſté ſur 3. hauteurs derriére le camp, avec ſix à ſept cens chevaux, mille hommes de pié, & ſept à huit mille Miquelets. Et le 14 au matin, deux heures avant le jour, il marcha lui-même avec deux mille deux cens chevaux, & 3. mille hommes de pié, contre le Marquis de Grigni, qui campoit à Cornella à une lieuë de la droite de l'Armée Françoiſe, avec deux mille cinq cens chevaux, ſoûtenu par Dom Franciſco de Velasco, Viceroi de Catalogne, poſté au delà, à San Feliu, avec d'autres Troupes. Il laiſſa ordre au Marquis de Barbeziéres, Lieutenant Général de jour, de faire tenir le reſte de l'Infanterie ſous les Armes, & la Cavalerie en Bataille, pour la ſureté des Tranchées du camp.

qu'il envoye contre l'armée deſtinée à ſecourir la Place.

L'Infanterie détachée marcha par des collines, & la Cavalerie par le grand chemin. Le Sieur de Legal prit les devans avec 250. chevaux avec ordre de pouſſer tout ce qu'il trouveroit. Il rencontra près de l'Hoſpitalet, à un quart de lieuë de Cornella, quelques petites Gardes des Eſpagnols qui plierent à meſure qu'il avançoit ; mais qui à cauſe de l'obſcurité ne purent reconnoître le nombre des Troupes qui les ſuivoient. Il les pouſſa, entra dans leur camp, renverſa ſans reſiſtance 4 ou 5. corps de Troupes qu'il y trouva, & ſans qu'ils puſſent ſe rallier, les ſuivit, ſoûtenu par le Duc de Vendôme, juſqu'au Village de San Feliu, où le Viceroi qui y avoit ſon camp étoit encore au lit. Celui-ci éveillé par le bruit du combat, prit la fuite, ſans avoir le tems de s'habiller. Le Duc de Vendôme, ſans s'arrêter à San Feliu, continua de pouſſer les Eſpagnols, & les pourſuivit juſqu'à la Riviére de l'Obregat, qu'ils traverſerent avec un ſi grand deſordre que pluſieurs s'y noyerent. Pendant ce tems-là 3. ou 4. Troupes, qu'on crut être des Gardes du Viceroi, donnerent ſur les Cavaliers François débandez, & les mirent en fuite ; mais le Duc de Vendôme les ayant fait ſoûtenir par deux Eſcadrons de Carabiniers, les Eſpagnols furent chargez avec tant de violence, qu'ils furent preſque tous tuez ou faits priſonniers. Le Quartier de San Feliu fut entiérement pillé avec tout le bagage, les hardes des Soldats, la vaiſſelle d'argent des Généraux, & la caſſette du Viceroi, où il y avoit 22. mille piſtoles, ſa Canne garnie de Diamans d'un grand prix, & ſix à ſept cens chevaux ou mulets. Cet échec ſouffert par la négligence du Viceroi, & les plaintes des Catalans contre lui, obligerent peu de tems après la Cour d'Eſpagne de le dépoüiller de ſa Vice-Royauté, qui fut donnée au Comte de la Corzana, Meſtre de Camp général, & le commandement des Armées au P. de Darmſtad. Le Duc de Vendôme reprit la route du Camp après cet avantage.

Les Eſpagnols pouſſez & battus en diverſes rencontres.

Celui que remporta le Sieur d'Uſſon ne fut guére moins conſiderable, car s'étant mis en marche, précedé par le Comte de Breüil, celui-ci ſurprit tout d'un coup le corps de Garde des Eſpagnols & entra ſi bruſquement dans leur premier camp, qu'il les mit en déroute. Les Fuyards furent pourſuivis de ſi près par les Troupes du Sieur d'Uſſon, juſqu'au ſecond camp, & enſuite au troiſiéme, qu'après les avoir abandonnez ils ſe retirerent ſur des hauteurs inacceſſibles. Le Quartier de Dom Miguel d'Otaſſa fut pillé, & ſes 3. camps brûlez. Le Sieur d'Uſſon s'étant retiré peu après, par ordre du Duc de Vendôme, fut attaqué par les Eſpagnols qui s'avancerent à la faveur des montagnes, & lui firent ſouffrir quelque perte, nonobſtant les précautions du Général François qui lui en-

1697.

1697. voya quelques Bataillons au pié des Montagnes pour favoriſer ſa retraite. 1697.

Barcelone ſe rendaux Frãçois.

Ces avantages des François n'empêcherent pas que la Garniſon de Barcelone ne continuât à ſe défendre, & qu'elle ne reçût encore les mêmes ſecours qu'auparavant. Les Aſſiégez aprehendant qu'on ne donnât un aſſaut à la Courtine, où il y avoit déja de fort grandes brêches, firent entrer toute leur Cavalerie dans la Ville pour s'y opoſer. Mais ſur l'avis que le Duc de Vendôme avoit pris d'autres meſures, ils la renvoyerent au delà de l'Obregat de l'autre côté de San Feliu. Les Aſſiégeans attaquerent & prirent peu de jours après deux Baſtions, dont les Aſſiégez en reprirent un le lendemain Il fut pris derechef après une perte conſiderable de part & d'autre. Nonobſtant ce ſuccès, les aparences étoient que ce Siége ne réüſſiroit pas comme l'eſperoit la Cour de France. Mais la Paix qu'on étoit ſur le point de conclure, fit reſoudre le Conſeil d'Eſpagne d'envoyer ordre au Comte de la Corzana, Gouvetneur de la Place, de la remettre entre les mains des François, qui ne devoient pas la garder long-tems, puis qu'ils ſeroient obligez, par le Traité prêt à conclure, de la rendre avec les autres conquêtes qu'ils avoient faites ſur l'Eſpagne. Le Duc de Vendôme en prit poſſeſſion le 15. Août, ayant accordé aux Aſſiégez telle capitulation qu'il leur plut de lui preſenter, aprés deux mois d'attaque.

Campagne d'Allemagne Les Impériaux tombẽt ſur les François dans un fourage

Les affaires n'eurent pas ſur les Frontiéres d'Allemagne des ſuccès ſi déclarez pour le Roi de France, dont les Troupes, ſous les ordres du Maréchal de Choiſeul, ne furent que ſur la défenſive, quoi qu'elles euſſent paru d'abord ſupérieures aux Imperiaux commandez par le Prince de Bade. Les mouvemens de l'une & de l'autre Armée ſe réduiſirent preſque à des campemens ou à des Fourages. Le General François voulant en faire un grand près de Steinbach vers Bade, détacha de Kupeiaheim, où il étoit campé, le Marquis de Chamilli avec une eſcorte de 3 mille chevaux, & de quinze cens Grenadiers. Mais les Imperiaux s'étant avancez peu après au delà de la montagne, au nombre de mille à douze cens Cavaliers, ſous les ordres du Sieur de Vaubonne, & ayant trouvé les François qui ſe retiroient après avoir fait leur fourage, ils chargerent l'Arriéregarde de l'Eſcorte à l'entrée d'un défilé, & la mirent d'abord en deſordre. Le Marquis de Chamilli fit alors border le défilé par des Grenadiers, & charger en même tems les Imperiaux par une Troupe de Cavalerie, qui tira par là ſes gens de l'embarras où ils ſe trouvoient. Il obligea les Allemans de ſe retirer avec précipitation & avec perte de pluſieurs des leurs tuez ou faits priſonniers Le Sr. de Kalenthal, Colonel de Dragons, fut du nombre des premiers; & parmi les autres le Neveu du Sieur de Vaubonne, dont le Frere avoit été tué quelques jours auparavant.

Siége d'Ebrenbourg par le P. de Bade.

Le Prince de Bade ayant quelque tems après paſſé le Rhin; & étant venu camper à Creutznach, forma le Siége d'Ebrenbourg, dont le Général Major Oghilbi eut la conduite. Cette Place fut obligée de capituler au bout de 8. jours, quoique défenduë par une Garniſon de ſept à huit cens hommes. Le Sieur de S. Amand, Ingenieur, qui s'étoit jetté dedans dès le commencement du Siége, & le Sieur Conti, Commiſſaire des Guerres, y furent tuez avec 300. hommes. La perte des Imperiaux fut de 4. à 500. avec le Sr. de Juvigni, Ingenieur, Proteſtant François.

Le P. de Conti eſt élû Roi de Pologne. *Memoires de D. L. M. D. L. P.*

Durant ce mélange d'Expéditions militaires & de Négociations de Paix, toute l'Europe étoit attentive aux ſuites qu'auroient les brigues qui ſe faiſoient en Pologne pour la Couronne de ce Royaume. Le Roi Jean Sobieski III. de ce nom, étoit mort, comme nous l'avons dit, dès le mois de Juin de l'année pre-

1697. cedente à l'âge de ſoixante & douze ans, & il s'agiſſoit de lui nommer un Succeſſeur. Ce grand Prince étoit Fils puiſné de Jaques Sobieski, Caſtellan de Cracovie, & d'une Fille de Staniſlas de Zolkievvski, Grand Chancelier & Grand Général de la Couronne. Il avoit été élû au mois de Mai 1674. après la mort de Michel Koribut Wiesnovviski, & couronné quinze mois après ſon Election. On peut dire qu'il y a eu peu de Regnes qui ayent été plus glorieux que le ſien; puiſque ſa vie, depuis le moment qu'il prit les armes à la levée du Siége de Vienne, ne fut qu'un tiſſu continuel de Victoires éclatantes. L'Election d'un nouveau Roi, d'abord fixée au 29. Août de l'année derniére, avoit été remiſe au quinze de Mai de celle-ci; & dans l'Acte dreſſé par la Nobleſſe pour la maniére de proceder à cette Election, il avoit été declaré que ceux qui propoſeroient d'élever au Trône un Originaire Polonois, ſeroient regardez comme Ennemis de la Patrie. Ce n'eſt pas que le feu Roi n'eût laiſſé pluſieurs Enfans de la Reine ſa Femme *, qui pouvoient aſpirer à la Couronne après lui; mais le peu de ſoin qu'il avoit pris de faire des créatures, pour les placer ſur le Trône après ſa mort, joint à la vente qu'il avoit faite de tous les Palatinats qui étoient venus à vaquer, au lieu d'en gratifier les Polonois, avoit tellement aliéné le cœur de la Nation, qu'elle étoit peu diſpoſée à lui choiſir un Succeſſeur de ſa Race. Le Roi T. C. qui en étoit averti, ſongea à y placer un Prince de ſon Sang, & propoſa François Loüis de Bourbon, Prince de Conti, dont la réputation de valeur n'étoit pas moins établie dans les Païs étrangers qu'en France. Quoique ce Prince ne fût pas riche, il n'avoit pas laiſſé d'envoyer deux cens mille écus de ſon argent en Pologne, pour achever de gagner par des preſens les Suffrages de ceux qui avoient de la bonne volonté pour lui par le ſeul bruit de ſa renommée. Le Roi, de ſon côté, qui avoit fait répandre de grandes largeſſes parmi les membres de la Diéte, ſe flatoit avec raiſon que le Prince de Conti ſeroit preferé dans l'Election à ſes Concurrens. En effet, le 27. Juin après diverſes conteſtations, 28. Palatinats élûrent ce Prince de France pour leur Roi, pendant que les Palatinats de Cracovie donnerent leur Suffrage à l'Electeur de Saxe. La ſuperiorité conſiderable de Voix qui étoit en faveur du Prince de Conti, obligea néanmoins le Cardinal Radziejovvski, Archevêque de Gneſne, & Primat de Pologne, à le proclamer Roi, comme ayant été élû dans toutes les formes & ſelon les Loix du Royaume. Cependant l'Evêque de Cujavie, le Comte Jablanovvski, grand General, & Felix Potoski, petit General, perſiſtant dans leur Election, proclamerent de leur côté l'Electeur de Saxe, au nom des 4. Palatinats & de quelques autres; ce qui jetta la Pologne dans une grande confuſion. 1697.

Ce partage fit craindre avec raiſon que l'Etat ne fût expoſé à de grans deſordres, à cauſe des mouvemens qu'on prévoyoit que l'Electeur ſe donneroit pour ſoûtenir ſon Droit, comme il ne manqua pas d'arriver. Car ce Prince ſe trouvant a portée d'entrer en Pologne, y marcha auſſi-tôt ſuivi de ſes Troupes, qu'il joignit à celles de la Couronne, dont les Generaux ſe declarerent pour lui. Il avoit, quelque tems avant, embraſſé la Religion Catholique-Romaine, & il fut enſuite couronné à Cracovie par l'Evêque de Cujavie, aſſiſté de deux autres Prelats. L'Elect. de Saxe eſt auſſi élû en la même qualité.

Le Roi de France ayant apris l'Election du P. de Conti, & ce qui s'étoit paſſé d'ailleurs, le fit partir pour ſe rendre en Pologne ſous l'Eſcorte d'une Eſcadre de Le P. de Conti part pour ce Royau-

* *Elle étoit Françoiſe, & Fille du Marquis d'Arquien, de la Maiſon duquel il y a eu un Mareſchal de France ſous le nom de Montigni.*

1697. Vaiſſeaux, commandée par le Chevalier Bart ; mais ce fut inutilement. Le Prince étant arrivé à Dantzick, capitale de la Pruſſe Polonoiſe, reconnut auſſi-tôt qu'il n'auroit pas toutes les facilitez, dont il s'étoit flaté, de monter ſur le Trône auquel on l'avoit appelé. Cette Ville, qui avoit reçu quelques jours auparavant une Lettre de l'Electeur de Saxe, par laquelle il lui faiſoit ſavoir ſon couronnement, non ſeulement ne l'envoya point complimenter, mais défendit même tout commerce avec ceux de ſa Suite. Sa preſence ranima d'abord ceux qui l'avoient élu, & donna lieu à une nouvelle Aſſemblée generale de la Nobleſſe, qui ſe tint à Varſovie, où ſon Election fut confirmée d'un conſentement unanime ſans opoſition, ni proteſtation ; mais ce zele n'étant pas ſoûtenu de forces ſuffiſantes ne lui ſervit de rien, non plus que les promeſſes du Cardinal Primat, & de ceux de ſon parti.

me, & arrive à Dantzick.

Les opoſitiõs qu'il y trouve de la part de de ſon Coneurrent l'obligé de s'en retourner.

L'Electeur de Saxe ayant ſu l'arrivée du Prince ſur les côtes de Pruſſe, envoya 5. à 6. mille chevaux ſous les ordres du Sieur Galeski, du Baron de Flemming, & du General Brant, qui, après s'être aſſuré de toutes les places ſur la Route, marcherent vers Dantzick, & forcerent l'Abbaye d'Oliva, quoique défenduë par 7. à 800. Lithuaniens qu'ils ſurprirent. Ils pillerent ce lieu, & maltraiterent tous ceux qui tomberent entre leurs mains. L'Evêque de Kiovie ſe ſauva avec peine, & le Caſtellan de Caliſch étant monté à cheval gagna les Bois, où il fut pourſuivi. Le Comte de Tovvianski, neveu du Primat, ſe ſauva deguiſé en Religieux, & s'étant jetté dans une chaloupe gagna les Vaiſſeaux de France. Les équipages de l'Abbé de Polignac, Ambaſſadeur de cette Couronne, furent pillés, & la plûpart des Palatins ou Seigneurs Polonois, qui étoient venus pour conferer avec le P. de Conti, s'enfuïrent. Ces contre-tems ayant obligé ce Prince de remettre à la Voile, il retourna en France, à la confuſion de ceux qui l'avoient engagé dans une Entrepriſe auſſi mal ſoûtenuë que bien concertée. 1697.

Motif ſecret qui avoit porté Loüis XIV. à cette démarche en faveur du P. de Conti.

Le Roi avoit fait agir auprès des Grans de Pologne en faveur du P. de Conti, autant dans la vûë d'empêcher l'Elevation de l'Electeur de Saxe qu'il ſavoit y avoir bonne part & qui étant dans les interêts de l'Empereur auroit pu prendre dans la ſuite des meſures préjudiciables aux ſiens, que dans celle d'éloigner de ſa Cour un Prince qu'il n'avoit jamais vu de bõ œil. En effet, le P. de Conti n'y avoit d'autre diſtinction que celui que lui donnoit ſa naiſſance, n'aiant ni gouvernement ni commandement d'Armée en chef, quoique ſon mérite le rendit digne de tous les deux. Quoiqu'il en ſoit, ſa Retraite ayant été envilagée comme une Renonciation à la Couronne de Pologne, une partie des Seigneurs qui le ſoûtenoient fit ſa capitulation avec l'Electeur, qu'elle reconnut pour Legitime Roi. Ce Prince fit peu après ſon Entrée à Varſovie, & dans les autres Villes les plus conſiderables du Royaume.

Durant ce tems-là les Turcs & les Tartares, profitant de la diviſion des Polonois, jetterent du ſecours dans Kaminiek & firent des ravages dans les Provinces Frontiéres, que les Troupes de la Couronne avoient abandonnées, pour s'avancer dans le cœur de l'Etat. Celles que le nouveau Roi de Pologne y fit venir le garantirent des mouvemens qu'il pouvoit craindre de la part de ceux qui refuſoient de le reconnoître, ſous pretexte qu'il avoit violé les Loix & les Libertez de la Nation, en ſe faiſant couronner ſans le conſentement general. Il avoit fait depuis diverſes demarches pour les y engager d'une maniére douce & paiſible. Mais l'obſtination de ce parti, qui avoit pour chef le Cardinal Primat, fut ſi grande, qu'il mit tout en uſage pour traverſer le nouveau Roi. Ne le pouvant faire ouvertement, ce fut d'abord par des

1697 pratiques ſecretes qui eurent avec le tems de très-fâcheuſes ſuites & plongerent le Royaume dans toutes ſortes de malheurs.

Mort du Roi de Suede. Son Fils Charles lui ſuccede.

Dans le tems que les Polonois étoient ainſi diviſez au ſujet de leur Roi, la Suede perdit le ſien. Il mourut à Srokholm dans la 42. année de ſon âge, & la 37. de ſon Regne, d'un mal cauſé par une chûte de cheval quelques années auparavant, dont il lui étoit reſté une tumeur qui ſe tourna enſuite en Abſcès. Le lendemain de ſon decès, le Prince Charles, ſon Fils Aîné, le ſeul qui lui reſtoit de quatre, fut proclamé Roi ſous la Tutele de la Reine Mere, Regente du Royaume, ſuivant la diſpoſition du Roi defunt, ce Prince, qui n'avoir que 15. ans, étoit incapable de gouverner ſeul ſelon les Loix du païs, qui ordonnent que le Roi ſoit dans ſa dix-huitiéme année. Il donnoit dès-lors de grandes eſperances; mais les hautes qualitez qu'on remarquoit en lui & ſon amour pour la gloire, qui l'a rendu un des plus Grans Capitaines de ce ſiécle, ne purent préſerver la Suede des malheurs auſquels elle fut expoſée ſous ſon Regne. On peut dire même que ſon humeur martiale a été la cauſe de ſa perte; puiſqu'il a ſouvent fait la guerre avec plus de courage que de prudence. Quoi qu'il en ſoit, ce jeune Prince, malgré la foibleſſe de ſon âge & la diſpoſition du feu Roi ſon Pere, conforme aux Loix du Royaume, fut declaré Majeur la même année par les Etats, ſans que la Reine Regente pût s'empêcher d'y conſentir.

Soulevement en Hôgrie

Le Royaume de Hongrie fut troublé en ce même tems par un nouveau Soûlevement des peuples, dont 4. à 5. mille hommes prirent les Armes, & s'emparerent des Villes de Tokai, de Kalo & de diverſes autres Places. Ils taillerent en piéces les Garniſons qui voulurent leur reſiſter. Le Colonel François Tokai, qui s'étoit mis à leur tête, fit publier un placard, par lequel il exhortoit tous les Hongrois à ſe joindre à lui; ce qui ayant augmenté le nombre de ſes Adhérans, ils firent de grans deſordres dans la haute Hongrie. L'Empereur voulant empêcher les ſuites d'un feu qui pouvoit ſe repandre plus loin, y envoya les Comtes de Gronsfeld & Palfi, qui marcherent contre les Rebelles avec huit Regimens. Ils rencontrerent un de leurs Partis près d'Onoth qui fut mis en déroute. D'autre part, le P. Thomas de Vaudemont & le Comte Nigrelli ſe rendirent devant la Ville de Tokai qu'ils prirent après un aſſaut. Le P. Thomas s'avança enſuite vers Patack qui ſe rendit à diſcretion à ſon aproche. Il y fit une cruelle execution; 15. des principaux Habitans furent empalez, & ce Prince ayant paſſé la Teiſſe, diſſipa le reſte des Rebelles. Le Comte d'Auverſberg fut moins heureux à l'attaque de Bihaz, ſur les limites de la Croatie, ayant été obligé d'en lever le Siége, après l'avoir battu inutilement durant pluſieurs jours, à cauſe de la reſiſtance obſtinée des Aſſiégez.

1697.

Victoire ſignalée remportée ſur les Turcs par le P. Eugene près de Zenta.

Celle que le P. Eugene de Savoye trouva dans l'Armée des Turcs près de Zenta, ne l'empêcha pas de remporter ſur eux une des plus ſignalées Victoires, dont on eût oüi parler depuis long-tems. Ce Prince qui étoit de retour d'Italie, depuis le Traité de Neutralité conclu avec les Alliez en ce Païs-là, avoit ſuccedé au Duc de Saxe dans le commandement de l'Armée Imperiale. Il ne l'eut pas plûtôt jointe à Veriſmarton où elle s'étoit aſſemblée, qu'ayant apris que le Grand Seigneur étoit aux environs de Belgrade avec ſes Troupes, il reſolut de chercher l'occaſion de le combattre, ou de rompre ſes meſures. Il s'avança pour cet effet vers Zenta ſur la Teiſſe, & ſur l'avis qu'il eut qu'une partie de l'Armée Ottomane étoit en deçà de cette Riviere, il forma le deſſein de l'attaquer. Il prit les devans avec la Cavalerie & le canon, & attendit l'Infanterie à une lieuë de là.

Il

1697. Il ſe mit enſuite en marche après avoir rangé l'Armée en bataille. A ſon arrivée à Zenta il trouva mille chevaux Turcs, qui, après s'être mis en devoir de lui faire tête, prirent la fuite; & ayant ſu peu après par ceux qu'il avoit envoyez à la découverte que les Turcs paſſoient la Teiſſe, il ſe mit en état de les charger. Les Imperiaux furent à peine arrivez à la portée du canon des Retranchemens des Infideles, que ceux-ci commencerent à ſe ſervir de leur Artillerie. Le Prince fit en même tems tirer la ſienne, & s'étant enſuite aproché à demi portée de canon des premiers Retranchemens, il les attaqua avec tant de violence, & d'ordre, que nonobſtant le feu du canon chargé à cartouche que les Imperiaux furent obligez d'eſſuyer, l'Infanterie Imperiale de la droite pénétra juſqu'à eux. En même tems toute l'Armée, tant Cavalerie qu'Infanterie, les chargea avec tant de fermeté, qu'ils furent rompus & mis en deſordre. Dès que l'Aîle droite eut ainſi commencé à ſe faire jour, les Troupes Imperiales ſe jetterent de ce côté-là, & enfoncerent les rangs des Turcs, ſans qu'il fût poſſible de les retenir. La Cavalerie ſe trouva par là obligée de mettre pié à terre pour ſe faire un paſſage à force de mains, en rempliſſant les Foſſez de corps morts, après que les Retranchemens eurent été forcez avec une grande effuſion de Sang. L'aîle & le Flanc gauche des Imperiaux couperent alors le Pont. Il y eut là une ſi cruelle boucherie, & les Soldats s'animerent ſi fort, qu'ils n'épargnerent perſonne, & firent main baſſe ſur tous ceux qui tomberent ſous leurs coups. A peine mille hommes purent ſe ſauver de l'autre côté de la Riviére; tout périt par le feu, par le fer ou par l'eau, & le jour finit en même tems que l'Action.

Butin que firét les Imperiaux en cette occaſion

Le champ de Bataille fut couvert de 22. mille morts, ſans ceux qui ſe noyerent dans la Teiſſe. La perte des Imperiaux fut peu conſiderable, n'ayant eu que 430. hommes tuez & 15. à 16. cens bleſſez. Le Comte de Rœux, General des Troupes Saxones, fut du nombre des premiers; & le Général Heiſter, & le Général Major Pfeffershoffen de celui des autres: le butin qu'ils firent fut très-conſiderable. Ils prirent 900. chariots & ſix mille Chameaux chargez, ſept mille chevaux, 100. groſſes piéces de canon, 60. piéces de campagne, quantité de Drapeaux, ſept Queuës de cheval, un Cimeterre d'un grand prix, 15. mille Tentes & celles du Grand Seigneur, ſon Caroſſe où il y avoit dix Femmes du Serrail: la caiſſe Militaire où l'on trouva 3. millions, & toutes les Archives de la Chancellerie du Sultan. Ce Prince s'enfuit à Temeſvvar après avoir vu de ſes propres yeux la ruine totale de ſon Infanterie, & ſe retira enſuite à Belgrade. 1697.

Autres avantages remportez par les Imperiaux dans la Haute Hôgrie.

Cette Victoire auroit eu des ſuites très-deſavantageuſes pour les Turcs ſi le tems avoit pu permettre au P. Eugene de ſuivre le chemin qu'elle lui avoit ouvert. Il entra peu après dans la Boſnie avec un détachement de ſon Armée & ſe rendit Maître de Doblai, de Magloi, de Schertze, de Brandack, de Boſna-Serrai, Capitale de la Province, qui fut réduite en cendres, le feu s'y étant mis durant la confuſion.

Dans le tems que ce Prince réduiſoit la Boſnie ſous l'obéiſſance de l'Empereur, le Comte de Rabutin attaqua le Fort de Vipalanxa dans la haute Hongrie, & le prit d'aſſaut; 500. Turcs, & 300. Raſciens qui le défendoient furent taillez en piéces avec leur Commandant, qui fut tué par le Comte de Linange, Général Major; le Comte d'Herbeſtein ſe rendit d'ailleurs Maître de Banzovva.

Combats des Venitiens contre les Turcs.

Les Venitiens de leur côté donnerent ſur Mer des combats, qui, quoique moins déciſifs que ceux des Imperiaux, furent pourtant fort conſiderables. Leur Flote étant ſortie du Port de l'Ile d'An-

1697. dros, ſous les ordres du Sieur Bartolomeo Contarini, & d'Aleſſandro Molino, & s'étant avancée à Imbro ou Lembro découvrit quelques jours après * du côté de Tenedos celle des Turcs, ſur laquelle il avoit le vent; mais dont la violence ne permit pas de l'attaquer. Cependant le vent ayant changé le lendemain, les Turcs en profiterent & s'avancerent contre les Venitiens, qui nonobſtant ce deſavantage ſoûtinrent leur attaque avec beaucoup de fermeté, depuis 11. heures du matin juſqu'à ſept du ſoir. Les Vaiſſeaux Turcs furent très mal-traitez, & quatre entr'autres furent mis hors de combat. Les Venitiens en eurent pluſieurs endommagez.

Ce combat fut ſuivi de deux autres ſur la même Mer, qui ne furent pas moins rudes. Le Capitaine General Aleſſandro Molino ayant ſû que le Capitan Bacha & le Seraskier de Négrepont avoient deſſein, le premier d'attaquer la Flote de la Republique, & l'autre de faire une irruption dans la Morée avec dix mille hommes, fit pourvoir les Vaiſſeaux de toutes les choſes neceſſaires, & leur ayant ordonné de demeurer au Port d'Andros pour obſerver les mouvemens des Turcs, il ſe rendit vers l'Iſthme de Corinthe, avec les Galeaſſes & les Galeres. Il fit entrer un gros détachement pour en renforcer la Garniſon & en défendre tous les poſtes; ce qui obligea le Seraskier, qui étoit auprès de la d'abandonner ſon deſſein. Dans le même tems le Capitan Bacha s'avança vers le Port d'Andros contre les Vaiſſeaux Venitiens qui ſe mirent en état de le recevoir. Les Turcs firent tous leurs efforts pour conſerver le deſſus du Vent qui leur avoit été d'abord favorable; mais les Venitiens l'ayant gagné, les attaquerent, & les obligerent après un combat de 4. heures à ſe retirer. L'Amiral Ture y fut bleſſé & un de ſes Capitaines tué. Les deux Flotes s'étant rencontrées, quelques jours après, entre les Iles de Metelin & de Chio, il ſe donna encore entr'elles un combat très-rude, qui dura depuis 3. heures après midi juſqu'à la nuit. Pluſieurs Vaiſſeaux Venitiens y furent endommagez, le Capitaine Vincenzo Dona fut tué, & le Sieur Pietro Duodo, Capitaine Extraordinaire, bleſſé. 1697.

Les Moſcovites n'eurent pas moins de ſuccès dans la Crimée contre les Tartares, qui s'étant mis en état d'aſſiéger deux Places ſur le Nieper, furent obligez par l'Armée du Czar de ſe retirer avec précipitation, & ayant été pourſuivis, ils furent mis en deſordre. Avantages des Moſcovites contre les Tartares dans la Crimée.

Les differens ſurvenus entre le Roi de Dannemarck, & le Duc de Holſtein Gottorp, firent apréhender aux peuples du Nord que la tranquillité dont ils joüiſſoient ne fût troublée par ces broüilleries, & que cette étincelle qui commençoit de s'allumer ne causât dans la ſuite un funeſte embraſement, ſi on ne ſe mettoit en état de l'éteindre. La conſtruction de 3. Forts faite par le Duc, & le rapel de ſes Troupes qui étoient au ſervice de l'Empereur fut ce qui y donna occaſion. Le Roi de Dannemarck ayant regardé cette démarche comme contraire aux anciens Concordats du Duc de Holſtein avec le Dannemarck, s'en plaignit d'abord au Duc; mais n'en aiant point eu de ſatisfaction, il fit attaquer par quatre mille hommes le Fort d'Holmer, qui, après avoir eſſuyé quelques Bombes, ſe rendit par compoſition: celui de Sorker, & la Forteresſe de Crempe eurent le même ſort quelque tems après, & furent enſuite raſez. Après cette ſatisfaction que le Roi de Dannemarck avoit priſe lui-même, il ne fut pas difficile aux Miniſtres de l'Empereur, des Rois de la G.B. & de Suede, qui avoient interposé leur Médiation, d'accommoder l'autre different qui rouloit ſur le re- Differés entre le Roi de Dannemarck. & le Duc de Holſtein-Gottorp.

* *Le 6. Juin.*

1697. tour des Troupes de Holſtein. En effet, ils porterent peu après le Roi de Dannemarck à conſentir qu'elles y rentraſſent pour y paſſer l'hiver, à condition que la moitié en ſortiroit au Printems pour le ſervice de l'Empereur en Hongrie, & que le Duc de Holſtein ne feroit point de nouvelles Levées.

Ouvertures des Conferences de Paix de Ryſvick.

Actes & Mémoires des Négociations de cette Paix.

On continuoit cependant à Ryſvvick les Négociations de paix, & le jour des premieres Conferences ſi ſouhaité de toute l'Europe étant enfin arrivé, comme j'ai dit, dès le 9. de Mai, après midi. M. le Baron de Lillienroot, Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi de Suede, & Médiateur pour la Paix générale, y arriva le premier, & entra dans le Château à trois heures & demie, paſſant par le Pont du milieu & par la porte ordinaire de la Cour. Il etoit dans un Caroſſe à ſix chevaux, accompagné de M. le Baron Muller, & d'un autre Gentilhomme, tous trois en deüil à cauſe de la mort du Roi de Suede, Charles XI. Environ ſur les 4. heures M. le Baron Trielmeyer, Ambaſſadeur de l'Electeur de Baviére, arriva dans un Caroſſe à ſix chevaux, avec M. ſon Fils, ſon Chapelain & un Gentilhomme; il étoit accompagné de ſes Valets de pié ſur le caroſſe & à cheval. Un peu après arriverent les Ambaſſadeurs de Mrs. les Etats Généraux des Païs-bas, Meſſieurs Boreel, de Dickvelt & van Haeren, tous trois dans un caroſſe à ſix chevaux, ſuivi d'un autre où étoient quatre Gentilshommes. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur vinrent enſuite avec 5. caroſſes à ſix chevaux & trois autres à deux. Ils étoient précedez de deux Valefreniers à cheval, portant les couleurs de M. le Comte de Caunits, premier Ambaſſadeur de Sa M. I. Dans les deux premiers caroſſes étoient M. Hayeck, Secretaire de l'Ambaſſade, & les Secretaires & Gentilshommes de leur Maiſon. Dans le troiſiéme étoit le Comte de Caunits avec le Comte de Straetman à ſon côté, & le Baron de Seilern ſur le devant du caroſſe, ſuivi immédiatement de deux Ecuyers, & quatre Pages à cheval. Les 5. caroſſes ſuivans étoient occupez par les deux Fils du Comte de Caunits, le Comte de Harach, le Comte de Trautmansdorf, Fils du Grand Chambellan du Royaume de Bohéme, le Comte de Dietrichſtein, le Comte de Queſtenberg, deux Comtes de Lamberg, & pluſieurs autres Barons & Gentilshommes Allemans. Les Ambaſſadeurs du Roi d'Eſpagne arriverent après avec deux caroſſes à ſix chevaux: le premier étoit occupé par Meſſieurs Dom Bernard de Quiros à la droite, & le Comte de Tiremont à ſon côté, ayant devant eux ſix Cavaliers & autant de Pages à cheval, très-bien montez. Dans le ſecond caroſſe étoient Dom Barnabé de Ramos, Secretaire du premier Ambaſſadeur, & d'autres Gentilshommes. 1697.

Après eux vinrent les Ambaſſadeurs d'Angleterre dans deux caroſſes à ſix chevaux: dans le premier, étoient à la droite Mylord Pembrock qui n'étoit arrivé que le jour precedent, & dont l'Equipage n'étoit pas encore prêt, & Mylord Villiers à ſa gauche. Dans le ſecond étoient M. Prior Secretaire de l'Ambaſſade, & les autres Secretaires & Gentilshommes. M. le Baron de Mean, Ambaſſadeur de Cologne, & M. Norff Plénipotentiaire de Cologne & de Liége arriverent enſuite dans le caroſſe de M. Norff, M. Mean ayant la droite. Après eux vint M. Boſen, Ambaſſadeur de l'Electeur de Saxe, ayant la droite dans ſon caroſſe à ſix chevaux, accompagné de M. Schmettau Ambaſſadeur de BrandeBourg, dont le caroſſe à ſix chevaux ſuivoit vuide. M. le Preſident Canon, Miniſtre Plénipotentiaire de Lorraine, arriva enſuite dans un caroſſe à deux chevaux ſeulement. Il fut ſuivi de Mr. Schrottemberg, Plénipotentiaire du Cercle de Franconie, dans un caroſſe à ſix chevaux, où étoient à la droite M. Heſ-

1697. pen, Plénipotentiaire du Duc de Wirtemberg. Tous les Ambaſſadeurs des Alliez arriverent après cela dans moins d'un quart d'heure. Ils paſſerent ſur le premier Pont en venant de la Haye, qu'on avoit conſtruit ſur le canal qui environne le Château, & par la premiere ouverture qu'on avoit faite du même côté aux murailles qui renferment la baſſe Cour.

Entrée des Ambaſſadeurs de France à Ryſwick.

Environs ſur les quatre heures & trois quarts, on vit venir les Ambaſſadeurs de France, avec 3. caroſſes à ſix chevaux: Dans le premier étoient M. de Harlai, le Comte de Creci, & M. de Callières, accompagnez de M. de Harlai, Conſeiller, qui aſſiſta à l'Ambaſſade: ils étoient precedez d'un Ecuyer à cheval. Dans les deux caroſſes ſuivans étoient l'Abbé Theſtut, Plénipotentiaire du Duc d'Orléans, l'Abbé de Thou & d'autres Gentilshommes François: ils entrerent dans le Château par le troiſiéme Pont en venant de la Haye, bâti ſur le canal, & par la troiſiéme ouverture faite de ce côté-là aux murailles de la baſſe Cour. Ils étoient tous en deüil avec leur Suite, comme nous l'avons déja dit, quoiqu'ils ne puſſent ignorer que la Cour de France l'avoit quitté dès le premier jour de Mai. L'Ambaſſadeur de Suede au contraire, dont la Livrée devoit être en deüil à cauſe de la mort du Roi ſon Maître, en avoit une rouge: de ſorte que ceux qui devoient avoir quitté le noir, le portoient: & ceux qui le devoient porter ne l'avoient point pris. On fit bien des réflexions ſur les bizarreries de ces deux Equipages. Les E.G. envoyerent alors un détachement des Troupes Suiſſes, qui étoient en garniſon à la Haye, pour monter la garde au Château de Ryſwick, afin d'empêcher les deſordres que le peuple qui y couroit en foule auroit pu cauſer.

Rangs que les Caroſſes devoient tenir dans la Cour du Château.

Il faut remarquer que dans la Cour du Château de Ryſwick on regla, du conſentement des parties, les rangs & les places que les caroſſes devoient tenir: ceux du Médiateur devoient occuper la ligne du milieu, ceux des Alliez le côté droit, & ceux des Ambaſſadeurs de France le côté gauche. Nonobſtant ces précautions, les Ambaſſadeurs de l'Empereur prétendirent toûjours les premieres places ſur leur ligne, & les Ambaſſadeurs des Rois Alliez leur diſputoient cette prérogative, par les mêmes raiſons qu'ils leur avoient diſputé la premiere place à la Table, diſant que ſi ceux des Rois devoient ſe confondre avec ceux des Electeurs & des Républiques, il étoit auſſi juſte, que les Impériaux ſe confondiſſent avec ceux des Rois. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ſoûtenoient cette prétention avec le plus de chaleur. Le Médiateur tâcha d'apaiſer la querelle, & allegua de bonnes raiſons pour y réüſſir. Je n'entrerai point ici dans ce détail qui ne me paroît pas d'aſſez grande importance. Je dirai ſeulement que malgré toutes ces raiſons, on eut de la peine à convenir, & que les Impériaux ſortoient toûjours de la Haye de bonne heure, pour ſe trouver les premiers à Ryſwick: ce que les autres Ambaſſadeurs ayant remarqué, ils ne firent jamais reſter leurs caroſſes dans la cour, mais ils les renvoyerent dans le petit bois qui apartient au Château.

1697.

Diſcours du Médiateur à l'ouverture du Congrés.

Tous les Membres de cette Auguſte Aſſemblée ne s'y furent pas plûtôt rendus, que l'Ambaſſadeur Médiateur entra le premier dans l'Apartement des Alliez, enſuite dans celui des François, & fit ainſi l'ouverture du Congrès auprès des uns & des autres, par un Diſcours convenable; par lequel il tâcha de calmer les eſprits aigris & de les preparer à la Négociation, en les exhortant à l'Union, à la Douceur & à la Facilité, comme auſſi à négocier ouvertement & à mettre à part les ſoupçons & les défiances. Pour cette fin il les aſſura de la ſincerité, de l'impartialité, & des ſoins de la Médiation pour avancer l'Ouvra-

1697. ge ſalutaire de la Paix. M. le Comte de Caunits y répondit de la part des Alliez, & M. de Harlai de la part des Ambaſſadeurs de France. Après cela M. le Médiateur demanda aux Alliez les plein-pouvoirs qu'ils avoient de leurs Souverains, afin de les communiquer aux Miniſtres François, & de les inſerer dans le Protocolle de la Médiation. Alors tous exhiberent leurs plein-pouvoirs; premierement les Plénipotentiaires de l'Empereur, enſuite ceux d'Eſpagne, & enfin les autres. Après les avoir reçus, le Médiateur entra dans l'Apartement des Ambaſſadeurs de France pour les leur montrer, leur demanda pareillement les plein-pouvoirs du Roi leur Maître pour entrer en Négociation; & le premier Ambaſſadeur les lui ayant délivrez, il vint enſuite auprès de ceux des Princes Alliez, & leur fit voir les plein-pouvoirs des François. Ce fut alors que M. le Médiateur declara que l'attribution ou l'omiſſion des Titres ne porteroit aucun préjudice à perſonne.

L'on avoit bien propoſé de régler quelques autres affaires dans cette Seſſion, comme la police, la forme des paſſeports, & autres choſes concernant la maniére de proceder dans le Congrès; mais le jour étant déja fort avancé *, on trouva bon de renvoyer toutes ces matiéres à la ſeconde Seſſion, & ainſi tous les Miniſtres ſortirent, les Impériaux un peu avant les autres, & le Médiateur le dernier.

On y ſouffre avec peine l'Ambaſſadeur de Saxe & pourquoi.

Le lendemain 10. les Impériaux écrivirent à la Cour de Vienne la maniére dont l'ouverture du Congrès s'étoit faite, & ce qui s'y étoit paſſé. Ils n'oublierent pas d'envoyer la copie du plein-pouvoir de M. Boſen, Ambaſſadeur de Saxe, dans laquelle ſon Alteſſe Electorale autoriſoit ce Miniſtre pour faire la Paix avec la France. Cette démarche ſcandaliſa fort la Cour de Vienne, qui diſoit » qu'une telle commiſſion étoit » d'une dangereuſe conſequence pour les » autres Etats & Membres de l'Empire; » puiſque cet Electeur n'avoit rien à » démêler avec la France, n'y ayant pas » un homme qui portât les armes de ſa » part contre cette Couronne; que l'E- » lecteur de Brandebourg étoit bien plus » en droit d'en uſer ainſi, comme poſ- » ſedant des Provinces qui confinoient » avec celles dont la France étoit enco- » re en poſſeſſion. Ces mêmes raiſonnemens qu'on faiſoit à Vienne, les Miniſtres de l'Empereur les faiſoient à la Haye en même tems. Ceux des Electeurs & Princes de l'Empire, qui étoient entrez dans la grande Alliance, ayant remarqué que les noms de leurs Souverains n'étoient pas ſpecifiez dans le plein-pouvoir des Ambaſſadeurs de France, firent une Aſſemblée pour conférer là-deſſus, où ils réſolurent d'aller trouver le Médiateur, pour le prier de porter les Ambaſſadeurs de France à demander à Sa Majeſté T. C. un plein-pouvoir, où les noms des Princes engagez dans la guerre fuſſent tous compris chacun en particulier, ou quelqu'autre plein-pouvoir nouveau pour traiter avec eux ſéparément. 1697.

Deman. de des Elect. & Princes de l'Empire. Les jours des Conférences ſont tenez.

L'onziéme jour de Mai tous les Miniſtres ayant eté avertis par le Médiateur, ſe rendirent à Ryſvvick à neuf heures & demie du matin. Alors il expoſa à M. de Harlai la prétention des Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires des Electeurs & Princes de l'Empire, le priant de leur donner ſatisfaction. » M » de Harlai lui répondit, qu'il trouvoit » leur demande bien ſurprenante, puiſ- » que le plein-pouvoir parlant de l'Em- » pereur & de l'Empire en general, ils » y étoient tous compris: mais que ce- » pendant il ſe chargeoit d'en écrire au » Roi ſon Maître, afin que Sa Majeſté » fit ce qu'elle trouveroit à propos. On propoſa enſuite au Médiateur de fixer

* *Il étoit ſept heures & demie du ſoir.*

1697. les jours des Conférences, & l'on réſolut d'un commun accord qu'elles ſe tiendroient les Mercredis & les Samedis *, & qu'outre cela il y auroit d'autres Conferences extraordinaires ſelon que les affaires le requerroient, & qu'on en ſeroit averti par le Médiateur. On n'avoit encore rien conclu touchant le cérémoniel : on avoit ſeulement arrêté que M. le Médiateur feroit mettre au net le projet du Réglement de Police qu'il avoit fait voir au Congrès, & qu'il augmenteroit les Articles qu'il jugeroit a propos, afin que les Miniſtres y donnaſſent leur conſentement. Et que quant à ceux des Puiſſances Neutres, comme leurs Domeſtiques ne pouvoient être ſoûmis aux Loix du Médiateur, il les prieroit lui-même, ou tout le Congrès par Députez, de faire obſerver à leurs Domeſtiques ce même Réglement, pour prevenir les deſordres qu'ils pourroient cauſer s'ils le négligeoient. Mais cette derniére réſolution n'ayant pas été unanimement aprouvée, on délibera s'il ne vaudroit pas mieux s'adreſſer à Leurs Hautes Puiſſances, afin qu'elles fiſſent prier elles-mêmes les Miniſtres Neutres qui étoient dans les terres de leur Juriſdiction, de ſe conformer audit Réglement, & l'on ſuplia Mrs. les Ambaſſadeurs de l'Etat d'en parler a Leurs Hautes Puiſſances.

Demande des Ambaſſadeurs de l'Empereur rejettée.

Les Ambaſſadeurs de l'Empereur demanderent que leurs caroſſes euſſent toûjours un lieu fixé dans la cour du Château de Ryſvvick, & qui fût le plus proche de la porte par où leurs Excellences ſortiroient, affectant de ſe diſtinguer par ce moyen de tous les autres Miniſtres. Ils demanderent encore une chambre particuliére pour conférer entr'eux touchant les affaires de leur Maître, ſans être entendu de perſonne, & une Table, pour y mettre leurs papiers & y écrire. Mais les autres Députez, qui comprirent aiſément que tout cela ne tendoit qu'à avoir quelque préeminence ſur eux tous, brouillerent tellement le Congrès, qu'il finit ce jour-là ſans prendre aucune déliberation, ſe promettant tacitement de faire naître de nouveaux obſtacles, ſi les Imperiaux ne renonçoient de bonne grace à leurs airs de diſtinction & de ſingularité. 1697.

Conferences particuliéres des Alliez.

Le 14. il y eut pluſieurs Conférences entre les Miniſtres Alliez au ſujet de leurs Négociations, comme il y en avoit eu d'autres les deux jours precedens. Il y fut traité des diſtinctions affectées des Imperiaux, & réſolurent de ne leur rien ceder en ce point. Il fut dit » qu'au cas que la Table que les Impe- » riaux prétendoient avoir dans la Salle » de l'Aſſemblée des Alliez y fût miſe, » aucun d'eux ne s'y aſſeéroit : que l'af- » fectation d'avoir une place pour leurs » caroſſes plus proche de la porte ne ſe- » roit pas moins conteſtée ; parce qu'il » n'étoit pas juſte d'incommoder & » d'embarraſſer les autres Miniſtres pour » accómoder ceux de l'Empereur, & leur » donner cet avantage ; qu'enfin au cas » qu'ils perſiſtaſſent a vouloir un Apar- » tement particulier pour eux, les Alliez » en demanderoient un de même pour » chaque Ambaſſade. Ils s'entretinrent avec M. le Médiateur là-deſſus, & il leur promit de faire en ſorte qu'ils euſſent contentement.

Difficultez de l'Entrevuë entre les Miniſtres des Parties oposées.

Le 15. au matin tous les Miniſtres Plénipotentiaires ſe trouverent à Ryſvvick à dix heures. Le Médiateur propoſa d'abord une Entrevuë à ceux de l'un & l'autre Parti ; mais aucun ne voulant faire les Avances, il leur dit que l'Entrevuë ſe feroit dans ſon cabinet ; que les François s'y trouveroient les premiers, comme pour traiter de quelque affaire avec lui, & qu'enſuite les Imperiaux y pourroient venir, comme pour lui parler auſſi de quelque autre choſe, & que ſous ces pretextes ils s'entrever-

* *Les Mercredis à 9. heures du matin, & les Samedis à 3. heures du ſoir.*

1697. roient commodément. Les François y donnerent les mains, mais les Imperiaux ne voulurent point y conſentir, parce, diſoient-ils, que cela donneroit lieu de croire qu'ils faiſoient le premier pas, & & qu'ils alloient chercher les François. Le Médiateur voyant que cet expedient n'agréoit pas à tous, en chercha un autre, qui fut que les Imperiaux & les François entreroient tous en même tems, chacun de ſon côté, par les deux portes de la chambre du Médiateur, & s'avanceroient tous à pas égaux vers lui. Mais ce moyen d'entrevuë ne plut pas non plus aux Imperiaux, qui ne trouvoient pas là la diſtinction qu'ils cherchoient, de ſorte que l'Entrevuë ne ſe fit point, & que cette matiére fut remiſe à une autre fois. On examina enſuite le Réglement que le Médiateur avoit dreſſé; il le fit voir à tous les Miniſtres d'un & d'autre Parti, qui l'aprouverent; après quoi le Médiateur le reprit pour le faire coucher dans le Protocolle de la médiation, & en donner enſuite des copies à tous les Députez. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur renouvellerent alors leurs prétentions, & le Médiateur leur répréſenta le mal que cela pouvoit faire en retardant la Negociation, & en faiſant perdre du tems ſans aucun fruit: » que ces demandes ne pouvoient que » donner un mauvais exemple à tous les » autres; quedans le fond aucun Miniſ- » tre ne refuſoit le pas aux Imperiaux, » & que la poſſeſſion où ils étoient de » cet avantage étoit comme une eſpece » de Loi que perſonne ne contrediſoit; » de ſorte que leurs Excellences ne de- » voient avoir aucune peur de le per- » dre: que la chambre particuliére qu'ils » vouloient qu'on leur donnât ne leur » pouvoit être accordée, vû que cha- » cune des autres Ambaſſades en vou- » droit avoir auſſi une, & qu'il n'y avoit » pas autant de chambres dans le Châ- » teau où l'on s'aſſembloit, que de Puiſ- » ſances intereſſées; que ſi la Table ſem- » bloit neceſſaire on pourroit la dreſſer 1697. » pour la commodité de tous les Miniſ- » tres, & qu'enfin pour la place des ca- » roſſes, celui qui arriveroit le premier » au Congrès auroit la ſienne la plus » proche de la porte, ſans obſerver au- » cun rang pour éviter la confuſion. Pendant qu'on s'amuſoit à des choſes de ſi petite conſequence, tous les autres Miniſtres s'entretenoient de leurs affaires & de leurs rangs. M. Canon, Plénipotentiaire de Lorraine, ayant demandé la permiſſion de parler, fit devant tous une Déclaration * tendante à demander un préliminaire plus favorable, & qui aſſurât à ſon Maître la Reſtitution de la Lorraine avant de traiter en plein Congrès. Cependant le Médiateur exhortoit tous les Députez de ne point traîner les affaires en longueur, & de ſonger à preſenter leurs demandes & le détail de leurs prétentions, pour pouvoir entrer au plûtôt en Négociation. L'Aſſemblée ayant duré juſqu'é deux heures après midi, elle finit & chacun s'en retourna chez ſoi.

Le 17. M. Pleſſen, Conſeiller privé du Roi de Dannemarck, & ſon Ambaſſadeur Plénipotentiaire au Congrès, arriva à la Haye avec ſa Femme & toute ſa Famille, & une Suite fort nombreuſe de Gentilshommes & de Domeſtiques. Les Miniſtres François vinrent le même jour à la Haye où ils conferent long-tems avec les Ambaſſadeurs de Leurs Hautes Puiſſances. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur eſſayerent de faire un projet de leurs Demandes au nom de tout l'Empire, & ils le communiquerent enſuite aux Miniſtres des Princes & des Electeurs. Mais les Miniſtres de l'Empire ayant bien examiné ce projet, trouverent bon d'y faire des remarques ſur quelques points qu'ils ne jugeoient pas leur être convenables, & ils les donnerent par écrit aux Miniſtres de l'Empereur.

* *Du 15. Mai.*

1697. Le 18. après midi on ouvrit la quatriéme Conference. Les Miniſtres de Cologne & de Liége preſenterent au Médiateur les Demandes & les Prétentions de Son Alteſſe Electorale de Cologne, tant en qualité d'Electeur que de P. de Liége, avec une ſpecification des Villes & des Places dont il demandoit la reſtitution à la France. Comme ces Miniſtres avoient delivré ces Demandes au Médiateur ſans les faire paſſer par les mains des Ambaſſadeurs de l'Empereur, ceux-ci le trouverent fort mauvais » diſant que leſdits Miniſtres, étant Plé- » nipotentiaires d'un Prince & Membre » de l'Empire, ne devoient pas oublier » de leur communiquer leurs affaires. En effet, ceux de l'Empereur prétendoient agir dans cette Négociation au nom de tout l'Empire, comme ils avoient fait dans celle de Nimégue. Les autres Miniſtres des Alliez étant priez par le Médiateur de donner leurs Demandes, lui repondirent qu'ils avoient réſolu de ne les produire, qu'après que les François auroient preſenté les leurs, & le priérent de les leur demander en premier lieu. Le Médiateur le fit auſſi-tôt, & ils lui répondirent que les Alliez n'ayant jamais fait aucune conquête ſur les Terres de leur Maître, ils n'avoient rien à leur demander. Le Médiateur revint aux Alliez avec cette reponſe, qui n'empêcha pas qu'ils n'inſiſtaſſent ſur leur requiſition, & qu'ils ne continuaſſent à dire qu'avant que de donner leurs Demandes, il faloit que les François euſſent donné les leurs.

Difficultez ſur la production des Demandes

Le 10. les Miniſtres des Alliez aſſiſtérent à leur Congrès particulier des affaires de la Ligue; mais le Comte de Caunits s'y étant rendu quelques jours auparavant, & ayant vû que les Soldats qui faiſoient la garde dans la cour ne prenoient point les armes lorſqu'il paſſoit, il prétendit qu'ils le devoient faire, quoique ce ne fut pas la coûtume, & pour mieux apuyer ſa prétention, il inſinua à M. de Quiros, premier Ambaſſadeur d'Eſpagne, d'entrer dans les mêmes ſentimens: ſur quoi ils prierent Meſſieurs les Etats Généraux d'ordonner aux Soldats de prendre les armes quand ils paſſeroient. Mais les Etats refuſant de le leur accorder, ils reſolurent de ne s'y pas trouver, & en effet ils s'en abſtinrent ce jour-là; & il n'y eut que les ſeconds Ambaſſadeurs de ces Puiſſances qui y allerent pour voir ce qui s'y paſſeroit. Je raporte cet Incident pour faire voir la difference de caractere que l'on vouloit mettre entre le premier & le ſecond Ambaſſadeur d'une même Couronne. Le 21. les Ambaſſadeurs de France furent en conference avec ceux de L. H. P. chez ces derniers: du reſte il n'y eut rien de remarquable que la jalouſie que ces Conférences donnerent aux Miniſtres de la Ligue.

Diſtinction entre le premier & le ſecond Ambaſſadeur d'une même Couronne.

Le Mécredi 22. la Conférence ordinaire ſe tint à Ryſwick après midi. La plûpart des Miniſtres Alliez voyant que les François perſiſtoient à ne point vouloir donner l'Etat de leurs prétentions, fondez ſur la raiſon alleguée dans la derniére Conference, réſolurent de donner les leurs. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur furent donc chez M. de Lillienroot pour les lui mettre en main, au nom de l'Empereur & de tout l'Empire. Ils le prierent de ne les pas livrer au Congres à moins que les François ne remiſſent les leurs: mais étant perſuadez que ces derniers n'avoient nulle intention de mettre aucunes Demandes par écrit, ils conſentirent enfin que celles qu'ils avoient faites eux-mêmes, & qu'ils avoient preſentées le matin au Médiateur, fuſſent délivrées aux François; ce qui fut executé. Les Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires des Princes de l'Empire preſenterent auſſi un Memoire latin au Médiateur, pour le prier d'exiger des François, afin de pouvoir traiter avec eux, d'autres plein-pouvoirs de la Cour de France, où les noms de

Les Miniſtres Alliez produiſent leurs prétentions.

leurs

1697. leurs Princes fussent expressément marquez. L'on voit par cet Ecrit que les Ministres de l'Empereur ne consulterent ceux de l'Empire que dans les points généraux, y en ayant même ajoûté 8. sans leur en donner la moindre connoissance : & qu'ils ne firent aucune attention à leurs répresentations, puisqu'il ne fut point parlé de celle qui concernoit la Religion. Nous verrons dans la suite ce que cela produisit.

Les Ministres d'Espagne remirent aussi au Médiateur leurs prétentions en Espagnol, contenant 36. Articles & demandant la paix des Pirenées pour base & fondement de celle qu'on alloit faire : ils lui en donnerent en même tems une copie en François pour la faire passer de ses mains dans celles des Ambassadeurs de France. Les Impériaux & les Espagnols, en donnant ces copies au Médiateur, le prierent de solliciter les François d'y répondre le plûtôt qu'il se pourroit, & ceux-ci ne furent pas peu surpris, en les voyant, d'y trouver tant de Demandes.

Cérémoniel touchant le titre des Ambassadeurs.

L'on traita aussi alors du Cérémoniel touchant le rang des Ambassadeurs. Ceux de l'Empereur ne voulurent pas donner le Titre d'*Excellence* à ceux des Electeurs, & ceux-ci dirent qu'ils ne savoient point quelle pouvoit être la raison de cette innovation, vû que dans les Assemblées de Munster & de Nimégue on ne leur avoit pas contesté ce Titre. Les Ambassadeurs de l'Empereur répondirent que c'étoit une grace que Sa Majesté Impériale leur avoit accordée pour ces deux fois là seulement, ce qu'elle ne trouvoit pas à propos de faire alors. Celui de Saxe, un peu irrité de ce refus des Impériaux, dit hautement que si l'Empereur prétendoit traiter de la sorte les Ministres des Electeurs, l'Electeur son Maître ne commanderoit plus l'Armée des Confederez en Hongrie, & qu'il feroit retirer ses Troupes. Le Comte de Caunits lui repartit qu'il ne doutoit point que Sa Majesté Impériale n'accordât encore pour cette fois le même honneur aux Ambassadeurs des Electeurs, mais qu'il seroit juste aussi qu'on eût quelque complaisance pour Sa Majesté Impériale, & qu'on ne s'oposât point à l'Etablissement du neuviéme Electorat, & à d'autres choses que l'Empereur avoit à cœur. Les Ministres des Têtes Couronnées voyant que ceux de l'Empereur faisoient difficulté de traiter d'*Excellence* les Ambassadeurs des Electeurs, déclarerent qu'ils ne les traiteroient pas autrement que les Impériaux les traiteroient, & que ceux-ci ne se distingueroient pas des Royaux à cet égard. 1697.

Differer sur leur Rang.

L'on mit aussi en déliberation si les premiers Ambassadeurs de chaque Nation devoient précéder les seconds d'un autre ; par exemple si M. de Harlai, premier Ambassadeur de France, cédant le pas au premier Ambassadeur de l'Empereur, devoit précéder le second, qui étoit le Comte de Straetman, & ainsi des autres. M. de Quiros prétendoit avoir place après le Comte de Caunits, & que le Comte de Tiremont viendroit après le Comte de Straetman. Mais les Impériaux s'y oposerent, disant que la Coûtume avoit toûjours été de ne point séparer les Ministres d'une même Ambassade dans le rang qu'ils devoient tenir. Ainsi M. de Quiros fut débouté de sa prétention. M. Canon, Plénipotentiaire de Lorraine, se croyant assez fort pour calmer ces différens, qui étoient autant d'obstacles à la promte conclusion de la Négociation, fit en presence de tous les Ministres le Discours suivant.

MESSIEURS, &c.

discours de Mr. Canon à ce sujet.

Mon âge & ma mauvaise santé ne me permettant pas d'écrire ni beaucoup parler, je dirai seulement que nous sommes ici pour faire la Paix, non pour disputer ni

1697. regler aucun rang. Tous le cedent ſeulement à l'Empereur & nul ne le lui diſpute, non pas même nos Ennemis. Nous avons paſſé un Acte d'un commun accord, par l'intervention de nôtre Médiateur, & de non-préjudice, à cauſe des Titulations, lequel Acte a été jugé très-ſage, & fait conſequence, ou ſauve en même tems toutes les autres pretentions de ſeance & de preſſéance, que chacun pourroit préſumer d'avoir. Pour moi je ne pretend ſurmarcher perſonne; mais je ne pretens pas auſſi qu'il doive être fait aucun préjudice à la Reine ma Maîtreſſe, ni au Séréniſſime Duc ſon Fils qui eſt Souverain, & c'eſt aſſez. Autrement je me dirai Repreſentant du Roi de Jeruſalem. Un autre viendra qui ſe dira Roi de Chipre. Meſſieurs les E. G. ſe diront Rois de pluſieurs Royaumes dans les Indes; ils le ſont: mais il ne s'agit pas de cela, Meſſieurs, nous ne ſommes point ici, ai-je dit, pour diſputer ni regler ce qui eſt de Gloria mundi. Bien pour traiter uniquement de la paix, qui ſe fera, & Dieu la donnera, ſi nous l'avons premierement entre nous les Hauts Alliez.

Deman. de qu'il fait au nom de la Ducheſſe Doüairiére de Lorraine.

Le ſouſſigné, Miniſtre Plénipotentiaire de Lorraine pour abreger dans le Congrès de la Paix, & y concourir ſelon la ſage direction que ſon Excellence M. l'Ambaſſadeur Médiateur en a propoſée, & qui a été convenuë entre toutes les Parties belligerantes, emploie pour demande de la part & au nom de la Reine Sa Maîtreſſe, dans la qualité de Mere & Tutrice du Séréniſſime Duc de Lorraine, & de Bar, Leopold I. *du nom, Fils aîné, Mineur d'ans, & de trois autres Princes ſes Freres, le ſecond auſſi Mineur, & les deux autres Pupiles encore, tous quatre ſes Fils iſſus & procréez du Mariage d'entre le Séréniſſime Duc de Lorraine & de Bar, dernier decedé, de glorieuſe mémoire, ſon Epoux, & d'Elle; la Demande ſuccinte & originale ci jointe, que S. M. même a faite & ſignée de ſa main; laquelle M. de Callieres, Miniſtre de France alors, & aujourd'hui Ambaſſadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire en ce Congrès, ayant vûë, & ne l'a pas jugée impropre pour être preſentée à S. M. T. C. par une Copie que Meſſieurs Boreel & de Dickvelt, Miniſtres de Meſſieurs les E. G. & à preſent leurs Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires en ce même Congrès, traitant enſemble, lui ont donnée. Laquelle Demande ne peut être plus authentique, ni convenir mieux à un très-grand Roi, pour attirer de ſa Magnanimité & Juſtice, l'effet que cette Auguſte Reine en attend pour ſes quatre Séréniſſimes Orphelins. Sauf à y ajoûter ci-apres ce qui ſe trouvera être de leurs juſtes Droits & Prétentions.* 1697.

Demande de la Reine.

» La Reine demande la Reſtitution
» des Etats & Païs apartenans au Duc
» de Lorraine ſon Fils, avec la Souve-
» raineté & les Droits en dépendans.
» Ce qu'elle eſpere de la juſtice de Sa
» Majeſté T. C. & du mérite de ſa cau-
» ſe. Fait à Vienne le 8. Octobre 1696.
» Signé, &c.

Le 25. après midi le Congrès ordinaire ſe tint à Ryſwick. Le Médiateur préſenta le Reglement de Police qui avoit été auparavant agréé de tous les Miniſtres, les priant de s'y conformer & de le mettre en exécution au premier Congrès. Les Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires des Princes Proteſtans exhorterent ceux de l'Empereur à mettre dans leurs Demandes, qu'ils avoient livrées au Médiateur dans la Conférence précédente, au lieu de *Pacem Munſterienſem*, *Pacem Weſtphalicam*, comme ils les en avoient déja ſommez dans leurs *Avertiſſemens*, afin qu'ils fuſſent ſûrs que l'affaire de la Religion ne recevroit aucun changement. Ils en parlerent auſſi aux Plénipotentiaires des Princes & Etats Catholiques de l'Empire, qui convinrent avec eux qu'il falloit que ce mot

Les traitez de Weſtphalie pris pour fondement de cette Paix.

1697. *Monſterienſem* fut changé en celui de *Weſtphalicam* ; parce que de cette maniére les Traitez de Weſtphalie demeureroient fermes, tant à l'égard des interêts de l'Empire avec la France, que de ceux du même Empire avec l'Empereur. Cependant les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Imperiale n'y voulurent pas donner les mains, alleguant je ne ſai quelles raiſons pour prétexte. L'on parla encore du cérémoniel, chacun défendant ſon rang, & voulant toûjours avoir le deſſus. Quelques autres points furent auſſi agitez, mais ſans concluſion, & cette Conference finit de bonne heure.

Négociation ſecrete & particuliére des Hollandois avec les François, ſans effet.

Le 27. les François furent à la Haye chez les Ambaſſadeurs des E. G. avec leſquels ils projetterent certains Articles dont ils étoient convenus dans les Conférences particuliéres qu'ils avoient euës enſemble, & quelques Miniſtres Alliez en prirent de l'ombrage ; mais d'autres mieux informez ſoûtinrent qu'on ne faiſoit rien en cela au préjudice de la cauſe commune. Quelques-uns furent perſuadez que toutes ces intrigues ne tendoient qu'à convenir d'une Ceſſation d'Armes dans le Païs-bas, pendant la Négociation ; ce que l'inaction des François, qui étoient alors avec une groſſe Armée près de la Ville d'Ath *, confirmoit de plus en plus. Une maladie ſurvenuë à Sa Majeſté B. fut l'occaſion de toutes ces démarches. On craignit que ſi elle continuoit, le Roi Guillaume ne pût aller en campagne, & que ſi l'on manquoit d'un chef de cette importance, qui, par ſon Autorité & par ſon Caractere, mettoit ordre à tout & inſpiroit de la bravoure & du courage à toute l'Armée, les François pourroient avoir des ſuccès conſidérables, & faire changer de face aux affaires : au lieu que par le moyen d'un Armiſtice on ſe mettoit à couvert des entrepriſes des François, & que Sa Majeſté B. n'étant point obligée d'aller en campagne, mais reſtant à Loo ou à Zuileſtein, ſous prétexte du divertiſſement de la chaſſe, on pouvoit mieux cacher ſon indiſpoſition, & leur en dérober la connoiſſance. Leurs Hautes Puiſſances trouverent cet Expédient pour négocier une Tréve à l'avantage de la cauſe commune ; & comme le Secret eſt l'ame des affaires, ils tâcherent de le garder ſi bien, qu'ils puſſent réüſſir dans leur deſſein. Le Conſeiller Penſionnaire fut lui-même à Zuileſtein pour avoir l'avis de Sa Majeſté B. ſur ces Négociations, & ce fut avec ſon aveu qu'ils s'engagerent d'obtenir des Alliez que la Paix ſe feroit aux conditions portées dans le projet des François, ſi ceux-ci vouloient bien conſentir à une Tréve ou à une ceſſation d'Armes pendant la Négociation. Quoique ces Articles ſecrets fuſſent accordez le 27. ils ne furent pourtant pas ſignez, on en remit la ſignature au lendemain. Mais elle ne fut point faite, car le ſoir même du 27. M. de Dickvelt, Ambaſſadeur des Etats Généraux, étant à table dans l'Hôtel du P. Maurice, avec M. van Haeren un de ſes Collégues, il lui vint par un Exprès une Lettre du Roi d'Angleterre qu'il lut d'abord, & en achevant il dit à ſon Collégue, qu'il avoit quelque choſe à lui communiquer. S'étant levez tous deux ils confererent durant quelque tems enſemble, & s'en allerent enſuite chez M. Botteel, qui n'étoit pas encore remis de ſon indiſpoſition. Ils lui firent part de la Lettre du Roi qui n'étoit point d'avis de conclure la ceſſation d'Armes, de ſorte que ce qui avoit été traité ſur ce ſujet devoit être regardé comme nul.

Surpriſe des Miniſtres François à cette nouvelle.

Le 28. au matin les Ambaſſadeurs de Hollande furent à Delft, où ils expoſerent à ceux de France la raiſon qu'ils avoient de ne point conclure le Traité de Tréve projetté ; diſant » qu'ils étoient » bien fâchez de n'en voir pas la concluſion, mais que leurs Hauts Alliez

* *Ceci ſe paſſa avant le Siége de cette Ville.*

1697. » ne vouloient point y consentir, & qu'il » n'étoit pas de la bienséance de déso- » bliger & d'aliéner ceux qui les avoient » assistez dans la Guerre, & avec qui ils » avoient contracté une Alliance si étroi- » te & tant de fois renouvellée; que ce- » pendant L. H. P. tâcheroient de faire » voir à leurs Excellences dans le cours » du tems la bonne amitié qu'elles a- » voient pour Sa Majesté T. C. & com- » bien étoit grand leur penchant à voir » rétablir leur ancienne correspondance.

Les Ambassadeurs de France ne furent pas peu étonnez d'un changement si subit; & l'alteration qui parut sur leurs visages témoigna assez le chagrin où ils étoient d'avoir manqué un coup si capable de causer de la jalousie aux autres Puissances Confédérées. Ces Ministres en écrivirent d'abord au Maréchal de Villeroi, qui n'attendoit que cet avis pour se déterminer, ou à investir la Ville d'Ath, ou en abandonner le voisinage, au cas que le Traité de suspension d'Armes eût été conclu.

Prétentions de l'El. de Tréves inserées dans les Deman. des de l'Empereur.

Le Mécredi 29. tous les Ministres parurent au Congrès avec leurs Equipages selon l'ordre du cérémoniel & le Reglement de police dressé par le Médiateur. M. Vvilliamson, troisiéme Ambassadeur d'Angleterre, y fut pour la premiere fois, aussi bien que M. le Baron de Loë, premier Ministre Plénipotentiaire du Grand Maître de l'Ordre Teutonique. Les Ministres de l'Empereur ayant été priez par M. de Keisersveld de vouloir inserer les prétentions de l'Electeur son Maître dans celles de Sa Majesté Impériale, lui demanderent une Spécification de tout ce que Son Alteſſe Electorale de Tréves avoit à prétendre de la France, & il la leur donna signée de sa main. Les Impériaux en firent un Article pour l'ajoûter à leurs Demandes, qu'ils livrerent ce jour-là même à M. le Médiateur, lequel les mit entre les mains des Ambassadeurs de France, avec d'autres papiers que les Ministres Alliez lui avoient remis. 1697.

Le 30. les François vinrent à la Haie où ils conférerent avec les Ambassadeurs de L. H. P. chez M. Boreel. M. de la Tour, Plénipotentiaire de Savoye, qui étoit déja venu autrefois dans cette Ville, comme nous l'avons dit, y revint encore, après plusieurs démarches tendant à obtenir un Passeport pour cet effet. Les Etats Généraux firent au commencement quelque difficulté de l'admettre; mais enfin son Secretaire, qui étoit toûjours resté à la Haye, ayant presenté un Mémoire à L. H. P. tendant à son admission, & les Ambassadeurs de France y ayant aussi employé leurs bons offices, il fut résolu de le recevoir. La difficulté fut de savoir s'il faloit regarder ce Ministre en qualité d'Ami ou d'Ennemi, parce que dans cette derniére qualité étant Allié de la France, il devoit faire sa demeure à Delft, & en qualité d'Ami des Alliez il la devoit faire à la Haye. Or la démarche du Duc son Maître n'avoit que trop persuadé les Alliez du peu de sincerité de S. A. R. & ce Ministre leur étoit devenu fort suspect. On résolut donc de lui accorder un Passeport pour venir demeurer où il trouveroit bon, & il choisit pour sa demeure une Maison de campagne entre la Haye & Delft, près du Village de Ryswick pour faire voir son impartialité.

Remontrances des François sur les Demandes des Alliez.

Le 30. il n'y eut rien de considerable que quelques conférences touchant une Négociation dont nous n'avons point de connoissance. Les Ambassadeurs de France reçurent des Lettres de la Cour où M. le Marquis de Torci leur enjoignoit, de la part de S. M. T. C. de remontrer fort sérieusement aux Ministres de l'Empereur & à ceux de Alliez, nonobstant ce qu'ils pourroient répondre, » que pour entrer dans une Négociation » sincere ils ne pouvoient admettre au- » cune Demande contraire aux Articles » convenus préliminairement le 10. de » Fevrier; & leur déclarer que pour pré-

1697. » venir toute ſorte d'interpretations ou » diſputes inutiles, qui ne ſerviroient » qu'à prolonger la Négociation ſans » eſperance d'aucun fruit, ils ne pou- » voient conſentir à autre choſe, de tout » ce que les Alliez avoient demandé dãs » leurs *Poſtulata* & de ce qu'ils pour- » roient encore prétendre, qu'à ce qui » avoit été arrêté par les Traitez de Ni- » mégue & de Vveſtphalie, & mis en » execution par celui de Nimégue, la » volonté du Roi étant de n'accorder » que cela & ce qui s'étoit paſſé depuis » & dans les circonſtances qu'ils pour- » roient voir dans leurs inſtructions.

Langage plein de fierté que les premiers tiennent aux autres.

Le Samedi, premier jour de Juin, tous les Miniſtres s'étant aſſemblez à Ryſwick, comme à l'ordinaire, le Miniſtre Médiateur paſſa dans l'Apartement des Alliez, où quelques-uns lui livrerent des Memoires qu'il alla enſuite communiquer aux François. Ceux-ci lui remirent auſſi un papier, le priant de le faire voir aux Miniſtres des Alliez & de leur demander leur réponſe qu'ils ſouhaitoient d'avoir avant que de répondre à leurs Demandes : ils ajoûterent *qu'ils parloient ſi modeſtement à cauſe que la Ville d'Ath étoit aſſiégée par les armes du Roi leur Maître, & que ſes forces étoient ſuperieures à celles des Alliez; que ſans cela ils parleroient bien plus haut, parce qu'alors perſonne n'auroit lieu de ſoupçonner que ces Airs de hauteur & de fierté leur fuſſent inſpirez par la proſperité des armes de Sa Majeſté & non par la raiſon.* Le Médiateur prit le papier des mains de M. de Harlai, & s'en alla d'abord le montrer aux Alliez, à qui il dit auſſi ce que les François y avoient ajoûté de vive voix. Les Miniſtres Alliez ne furent pas trop ſurpris de ces maniéres des François, qu'ils apeloient *ſuperbes & pleines d'arrogance.* Ils firent reflexion que ce Diſcours fanfaron ne provenoit pas tant des avantages dont ils ſe flatoient au Païs-bas, que de ceux qu'ils ſoupçonnoient eux-mêmes que la France avoit déja remportez par la deſunion de l'Angleterre & de la Hollande dans les Négociations de Vveſtphalie & de Nimégue, & dans le projet du Traité dont l'Angleterre étoit convenuë avec la France tout fraîchement le 27. de Mai dernier, & dont ils avoient connoiſſance, auſſi bien que des Conferences tenuës ſi ſouvent entre les Miniſtres de ces deux Nations. Les Alliez craignoient une pareille démarche de la part des Hollandois, laquelle auroit été d'autant plus fâcheuſe, qu'ils voyoient bien que ſans la conſervation de l'Allianee de l'Angleterre & de la Hollande ils n'avoient pas aſſez de forces pour réſiſter à celles de France. Les Miniſtres de l'Empereur & ceux d'Eſpagne, comme les plus intereſſez, commencerent à faire ſur cela des reflexions entr'eux; après quoi ils ſortirent laiſſant tous les autres au Congrès, & emporterent la copie que M. le Médiateur leur donna pour y répondre. 1697.

Jour de prieres indiqué par les E. G.

Le 3. M. le Médiateur fit ſavoir à tous les Miniſtres de l'un & l'autre Parti, que le Congrès qui ſe devoit tenir à Ryſwick le Mécredi ſuivant, comme à l'ordinaire, ne ſe tiendroit pas ce jour-là; parce que Meſſieurs les E. G. l'avoient deſtiné à prier Dieu d'accorder ſa Bénédiction à tous les Princes Alliez, & d'amener à une heureuſe fin, par la voye de cette Négociation, une guerre qui avoit été ſi funeſte à toute l'Europe; mais qu'au lieu du Mecredi, on s'aſſembleroit le lendemain matin pour ne differer pas plus long-tems la Conférence. Les Miniſtres de l'Empereur & ceux d'Eſpagne confererent quelque tems enſemble, & enſuite ils paſſerent les uns après les autres chez le Médiateur, & lui preſenterent les Réponſes qu'ils avoient faites par écrit au Diſcours des Ambaſſadeurs de France, en ajoûtant de bouche quelques autres raiſons que ſon Excellence leur devoit dire. Les Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires des Princes

1697. de l'Empire eurent auſſi entr'eux des Conférences & des Aſſemblées particuliéres, où ils convinrent de la Réponſe qu'ils devoient faire aux François, touchant l'Ecrit qui leur avoit été delivré au Congrès dans la Conference précedente.

Reponſes des Alliez aux pretentions des François, ſuivies d'un Reglement pour le Ceremoniel.

Le Mardi 4. du mois, tous les Miniſtres ſe rendirent à Ryſvvick le matin, & M. le Médiateur préſenta aux Ambaſſadeurs de France les Réponſes des Impériaux & des Eſpagnols. Les Miniſtres des Princes de l'Empire ayant auſſi compoſé leur Réponſe, la donnerent à M. le Comte de Caunits, qui la preſenta au nom de l'Empire à M. le Médiateur; après quoi l'on travailla à régler le Ceremoniel. Les Impériaux ne purent rien obtenir touchant la diſtinction qu'ils avoient envie d'avoir entre tous les autres Miniſtres. Ceux de France s'y oposerent fortement & refuſerent de leur accorder le moindre avantage: ils voulurent même que dans les Actes inſerez au Protocolle, & dans les autres qu'on pourroit faire dans le cours de la Négociation, où il faudroit nommer les Hauts Alliez d'un côté & les François de l'autre, on ne nommât point l'Empereur & les Hauts Alliez en premier lieu; prétendant ne ceder le pas à perſonne, & l'avoir au contraire ſur les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & ſur tous les autres. Ils renouvellerent encore quelques autres prétentions à l'égard des portes par où ils entroient au Congrès.

Le Mecredi 5. fut deſtiné, comme nous l'avons dit, à la Dévotion, & tous les Sujets des Provinces-Unies s'humiliérent devant Dieu par des Jeûnes & par des Prieres, pour lui demander le rétabliſſement de la Paix.

Ambaſſadeurs de Dannemarc viennét au Congrès & pourquoi.

Le 7. les Ambaſſadeurs de Dannemarck furent reçus en cette qualité. Pluſieurs Speculatifs ont cherché la raiſon pour laquelle la Cour Danoiſe avoit envoyé une Ambaſſade ſi magnifique à un Congrès, où elle n'avoit rien à démêler ni avec la France ni avec les Alliez. On crut que c'étoit parce que quelques uns des Electeurs & Princes de l'Empire ayant accepté depuis longtems la Médiation de Sa Majeſté Danoiſe, elle s'étoit flatée de ſe faire jour à travers les intrigues & les labyrinthes de la Négociation, pour arriver aux fonctions de Médiateur qu'elle avoit tant ſouhaitées. Elle y voyoit d'autant plus d'apparence, que la mort de Charles XI. Roi de Suede, ne laiſſant ſur le Trône qu'un Prince de quatorze ans, ſous la Regence de la Reine Doüairiére, ſa Grand-Mere, & de quatre Grans du Royaume, cet accident non attendu pouvoit porter les Princes Alliez à prendre plûtôt la Médiation du Dannemarck que celle de la Suede, de laquelle quelques-uns d'entr'eux n'avoient pas lieu d'être contens. En effet, ces derniers commencerent à dire que cette fonction étant perſonnelle, n'etoit pas dévoluë de la perſonne de Charles XI. à ſon fils, mais a celui à qui les Alliez voudroient la conferer de nouveau. L'affaire de Guſtravv, dont nous avons parlé il n'y a pas long-tems, ne nourriſſoit pas moins l'eſperance de cette Cour, où les choſes paroiſſoient s'aigrir de jour en jour. L'Empereur de ſon côté avoit défendu l'entrée de la ſienne, non ſeulement à M. de Bothmar, Miniſtre de Zell, & à M. de Danxelman, Miniſtre de Brandebourg, mais encore au Comte d'Oxenſtiern, Envoyé Extraordinaire de Suede; quoi qu'il proteſtât qu'il n'y étoit point comme Miniſtre du Duc de Brême, mais uniquement du Roi de Suede, & qu'en cette qualité il n'avoit aucun raport avec la direction du Cercle de la Baſſe-Saxe. Ce procedé avoit obligé la Cour de Suede d'en uſer de même avec le Comte de Staremberg, Miniſtre de l'Empereur; de ſorte que la Cour Impériale, extrêmement piquée de cet attentat, qui bleſſoit directement ſon Autorité, menaçoit de ne point accepter la

1697.

1697. Médiation d'une Cour qui ſe montroit ſi opoſée à ſes prétentions. D'autres diſoient que les Princes opoſez au Neuviéme Electorat avoient pris le Roi de Dannemarck pour leur Protecteur, contre l'Empereur qui favoriſoit la Maiſon de Hanover, afin de ſoûtenir leurs droits. Outre cela la Cour de Dannemarck avoir fait quelque tems auparavant, comme nous l'avons dit, un Traité ſecret avec l'Angletetre & la Hollande, par lequel elle s'étoit engagée à fournir des Troupes contre la France, & à lui défendre les Ports de ſon Royaume, au cas que la Guerre continuât plus longtems. Ainſi il lui faloit veiller à ſes interêts dans une Négociation où les François, pour ſe venger de cette démarche, auroient pu trâmer quelque choſe à l'égard du Commerce, ou de quelque autre maniére. Quoique ces Ambaſſadeurs ne notifiaſſent la déclaration & la reconnoiſſance de leur Caractere à perſonne, pour s'accommoder au Reglement du Médiateur, les autres Miniſtres ne laiſſerent pourtant pas de leur rendre viſite, & Mrs. de Dickvelt & van Haeren, Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires de L. H. P. furent des premiers à les complimenter.

Les Ducs de Lune-Bourg Zell & de Hanover y envoyét auſſi leurs Miniſtres.

M. de Bothmar arriva alors à la Haie, comme Miniſtre du Duc de Lunebourg-Zell au Congrès de la Paix Générale; & le Duc de Hanover le munit auſſi d'un plein-pouvoir, lui donnant le caractere d'Ambaſſadeur, au cas qu'il pût obtenir des Miniſtres des autres Princes qu'ils le reconnuſſent en cette qualité, & au cas qu'il n'en pût pas venir à bout (parce que pluſieurs s'y opoſoient) il devoit paſſer ſeulement pour Plénipotentiaire du Duc de Zell, de peur que s'il étoit regardé comme Miniſtre de Hanover, ſans le caractere d'Ambaſſadeur, cela ne tournât au préjudice de la Dignité Electorale que ce Duc prétendoit avoir, conformément à l'intention de l'Empereur.

Le Samedi 8. de Juin, M. Boreel alla le matin à Delft, où il fut en conférence chez M. de Harlai, premier Ambaſſadeur de France, avec les trois Miniſtres de cette Couronne. Les Impériaux eurent auſſi une conférence avec ceux d'Eſpagne, & il y en eut d'autres preſque tous les jours de cette ſemaine. 1697.

Les Demandes des Alliez ſont rejettées par les François.

L'après midi tous les Miniſtres Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires ſe rendirent à Ryſwick. Ceux des Alliez demanderent au Médiateur s'il avoit la réponſe des Miniſtres de France aux demandes qu'ils leur avoient faites. Il leur dit que non, mais qu'il comptoit de l'avoir dans peu; & en effet paſſant auſſi-tôt au Quartier des François, il la reçut d'eux par écrit. Il revint avec cette réponſe auprès des Alliez, qui n'eurent pas plûtôt vû que les François rejettoient toutes leurs demandes, quoique fort raiſonnables, que ſans pouvoir ſe reſoudre à rien faire, ils ſe ſéparerent peu de tems après. Le 9. M. le Comte de Tiremont, ſecond Ambaſſadeur & Plénipotentiaire d'Eſpagne, ſortit pour la premiere fois en Equipage d'Ambaſſadeur.

Plaintes des Alliez dãs une conférence particuliére.

Le 10. les Miniſtres de l'Empereur furent chez M. le Conſeiller Penſionnaire Heinſius, où ils eurent une aſſez longue Conférence avec les Ambaſſadeurs de L. H. P. & où ils ſe plaignirent hautement de ce que cette République ne négocioit pas avec les François de la même maniére que les autres Alliez; mais qu'elle traitoit au contraire avec eux miſtéricuſement à l'inſû des autres Puiſſances Confédetées, & ſans leur en rien communiquer; quoi qu'elles n'euſſent pas moins contribué que ces Provinces à amener les affaires au point où elles étoient. Ils prierent encore leurs Excellences, qui faiſoient la fonction de Médiateurs, d'obtenir des Ambaſſadeurs de France une reponſe plus favorable, afin qu'ils puſſent entrer actuellement en Négociation. L'on fit auſſi diverſes re-

1697. flexions ſur l'état des affaires de la Ligue: on convint que la conjoncture où l'on ſe trouvoit » n'étoit nullement favora- » ble aux Alliez ; que la Ville d'Ath in- » veſtie par les François venoit de ſe » rendre, ſans avoir pu être ſecouruë par » l'Armée des Alliez, quoique preſque » auſſi nombreuſe que celle de France : » que les Troupes des Confederez n'a- » voient rien fait cette année, de quoi » l'on accuſoit tantôt la pluye & tantôt » le manque de fourages ; au lieu que » celles des François menaçoient de » bombardemens & de Siéges l'un & » l'autre côté des Païs-bas ; que Barce- » lone ſe trouvoit ſans proviſions, & » l'Angleterre ſans argent. Enfin, que » tout favoriſoit la Cour de France, & » rendoit auſſi ſes Miniſtres plus ſuper- » bes & plus intraitables. Les Hollandois firent pluſieurs proteſtations : ils dirent que L. H. P. ne ſouhaitoient rien tant que la réüſſite des prétentions de Sa Majeſté Impériale & de celles de tous les Princes Confederez, & qu'ils promettoient d'employer tous leurs ſoins auprès des Ambaſſadeurs de France, pour les faire entrer au plûtôt en Négociation, ſans s'amuſer à demander des Réponſes & des Déclarations qui ne ſervoient qu'à traîner les choſes en longueur.

La mort du Roi de Suede eſt notifiée au Congrès.

Le 12. M. le Médiateur voulant, ſelon la convention du Reglement, éviter la cérémonie de la Notification de la mort du Roi ſon Maître, la fit en plein Congrès à tous les Miniſtres, & en reçut en même tems les complimens de Condoleance. Les uns & les autres ſe promirent d'entrer en Négociation, & les François de répondre point par point à ceux des demandes des Imperiaux, en évitant les réponſes generales qui ne ſeroient propres qu'à aigrir les eſprits. Les Imperiaux & les Eſpagnols dirent qu'ils repliqueroient auſſi à la derniére réponſe des François, de peur que leur ſilence ne ſervît un jour de prétexte aux François pour s'oppoſer à leurs prétentions. 1697.

On traita encore ce jour-là du Cérémoniel, & l'on agita long-tems la queſtion ſi l'on devoit faire le même traitement aux ſeconds Miniſtres des Electeurs qu'aux premiers. M. de Schmettau, premier Ambaſſadeur de Brandebourg, ſoûtint l'affirmative, & allegua pour cela pluſieurs exemples ; entr'autres ceux des Miniſtres de l'Empereur qui traiterent en Weſtphalie & à Nimégue les ſeconds Ambaſſadeurs de la même maniére que les premiers, ſans la moindre difference. Mais les Imperiaux répondirent que cela n'avoit été fait que par une grace ſpeciale de l'Empereur, accordée en ces deux occaſions, & qu'il ne vouloit pas le leur accorder preſentement, de peur qu'ils n'interpretaſſent la continuation de la même grace comme un Droit de poſſeſſion qui leur fût aquis. Les Ambaſſadeurs de France s'oposerent encore plus fortement à cette prétention des Electeurs. Le 13. tous les Miniſtres prirent le deüil pour la mort du Roi de Suede. M. de Lillienroot la notifia lui-même à M. Pachieco, Envoyé Extraordinaire du Roi de Portugal, comme il l'avoit déja fait le même jour aux Ambaſſadeurs de Dannemarck.

Le 14. au matin les Ambaſſadeurs de L. H. P. allant du côté du Plain vers le Spuï *, rencontrerent dans la ruë appelée le Pooten, un Caroſſe vuide de M. le Comte de Caunits, premier Ambaſſadeur de Sa Majeſté Imperiale. Comme la ruë eſt aſſez étroite & qu'à peine peut-elle donner un paſſage libre à deux Caroſſes en même tems, les Hollandois firent dire au Cocher de s'aprocher d'un côté pour leur donner place de l'autre : mais le Cocher s'avançant toûjours pour paſſer le premier, les Ambaſſadeurs reſolurent en même tems d'en donner avis

* *Quartier de la Haye qui ſe nomme ainſi.*

à M.

1697. à M. le Comte de Caunits, qui envoya ordre à son Cocher de faire place à Mrs. les Ambassadeurs, disant qu'en execution du Réglement dont on étoit convenu, il vouloit bien ceder, mais qu'autrement il ne le feroit pas.

Propositions pour servir au premier article du Traité.

Le 15. tous les Ministres s'étant assemblez à Ryswick, il ne se passa autre chose sinon que les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux d'Espagne donnerent par écrit au Médiateur les premiers points de leurs demandes, comme étant le projet des premiers Articles du Traité à faire, & en même tems ils le prierent de demander aux Ambassadeurs de France des Audiences particuliéres, où ils pussent traiter de leurs affaires sans être éclairez de la presence de tous les autres. Le Médiateur prit ces piéces & fut ensuite auprès des Ambassadeurs de France pour les leur presenter; mais ils refuserent de recevoir ces propositions des Ministres de l'Empereur, disant qu'ils ne pouvoient comprendre le mistere de leur demande, ces Ministres pouvant tout aussi bien traiter des affaires de leur Maître dans les conférences ordinaires que dans des Audiences particuliéres; & que s'ils avoient quelque chose à traiter en particulier avec eux, ils pourroient bien les venir voir comme étant les premiers venus, au moins les Comtes de Caunits & de Straetman, premier & second Ministres de l'Empereur, & qu'après ils rendroient visite les premiers à M. le Comte de Seilern, leur Collegue, qui étoit arrivé après eux. Le Médiateur revint avec cette Réponse des François auprès des Ministres de l'Empereur, qui furent très-mécontens d'apprendre que les autres eussent refusé si nettement leur demande; & quant à la visite, ils dirent qu'ils y réflechiroient. Les François accorderent aux Hollandois les trois points principaux de leurs Demandes; ce qui ne fit que fortifier de plus en plus le soupçon que les autres Ministres avoient de leurs Conferences secretes. Le Baron de Stein, Plénipotentiaire du Cercle de Franconie, alla pour la premiere fois au Congrès. Le 16. les Ambassadeurs de Dannemarck sortirent aussi pour la premiere fois en équipage d'Ambassadeurs, 1697.

Reglement pour la Police de la Haye durant le Congrès.

Quoique les Ambassadeurs de France eussent déja fait leurs Complimens de condoleance sur la mort du Roi de Suede, au Ministre de cette Couronne, lors qu'il la leur notifia dans le Congrès afin d'éviter les visites de cérémonie, selon le Réglement qui en avoit été fait, ils allérent néanmoins avec trois Caroſſes lui faire encore le même compliment. Les E. G. desirant que les Ministres Neutres se comportassent de la même maniére que ceux des Alliez, leur firent signifier par M. de Rosenboom, leur Agent, le Reglement dont on étoit convenu, les priant de s'y conformer en faisant quitter pour cet effet à leurs Pages & Valets toutes sortes de Bâtons, Epées & autres armes, leur faisant observer les mêmes loix qui avoient été prescrites à ceux des Ministres qui travailloient à la Paix. Les Ambassadeurs de Dannemarck & l'Envoyé de Portugal commanderent d'abord à leurs Domestiques de suivre en tout cette Police. Pour les autres Valets de la Noblesse du Païs, ils porterent toûjours leurs Epées, excepté quelques-uns qui apartenoient aux Seigneurs de la Regence. M. Pachieco, Envoyé de Portugal, répondit à M. de Rosenboom lorsqu'il lui notifia ce Reglement de la part de L. H. P. qu'il ne manqueroit pas de l'executer de point en point, de même que les autres Ministres qui en étoient convenus, & que bien qu'il ne fût nullement soûmis aux loix du Congrès, il étoit bien aise de pouvoir témoigner à L. H. P. combien il souhaitoit que son procedé & celui de ses Domestiques leur fussent agréables, & que dès ce moment il leur alloit donner ses ordres pour cela, comme il fit.

Premier Article du traité

Le Mecredi 19. les Ambassadeurs & Plénipotentiaires de l'un & de l'autre Parti s'étant assemblez à Ryswick, ceux

1697. de France donnerent à M. le Médiateur le projet d'un Article premier du Traité, en réponſe de celui que les Imperiaux & les Eſpagnols leur avoient fait tenir dans la Conference precedente, & dirent que c'étoit le même que celui de Nimegue, prenant pour pretexte qu'ils l'en avoient extrait à cauſe du bon ordre, & de la bonne forme où il étoit. Le Médiateur ayant pris ce papier le donna à M. le Comte de Caunits, qui le communiqua à ſes Collegues & aux Eſpagnols, & enſuite à tout le reſte des Alliez. Les Imperiaux & les Eſpagnols qui s'attendoient à toute autre choſe, furent bien etonnez de cette demarche des François, qui leur fit juger qu'ils n'avoient aucun deſſein de donner aux Alliez de meilleures conditions que celles de Nimegue, puiſqu'ils commençoient le Traité de la même maniére. Ils parlerent long-tems enſemble de ce procedé, & ſans former aucune reſolution ſur les meſures qu'ils devoient prendre, ils ſe ſéparerent & retournerent à la Haïe, où ils eurent enſuite diverſes Conferences les uns avec les autres.

propoſé par la France conforme à celui de Nimégue.

Les Alliez le rejettent & en dreſſent un autre

Le 20. les Miniſtres des Alliez s'aſſéblerent le matin au Congres ordinaire de la Ligue, où ils diſcourarent long-tems des bons ſuccès que la France avoit eus cette campagne, tant dans le Pais-bas que dans la Catalogne; » diſant qu'il n'y avoit » nulle aparence de remporter ſur elle » aucun avantage, & qu'on auroit bien de » la peine à l'obliger de renoncer a ſes » anciennes manieres de négocier; que » cependant on ne devoit point recevoir » l'Article que ſes Ambaſſadeurs avoient » dreſſé, & que leurs rutes faiſoient aſſez » voir qu'ils ne cherchoient que des prétextes pour s'en tenir uniquement a la » derniére Paix, dans laquelle les Alliez » ne pouvoient trouver des conditions aſſez avantageuſes, aprés avoir fait tant » d'éforts & tant de depenſes pour en obtenir de plus glorieuſes, & de plus favorables. Sur quoi les Imperiaux reſolurent de dreſſer un projet different de celui des François, pour le premier article du Traité, & ils promirent d'en faire part aux Miniſtres de l'Empire pour prendre leurs avis là-deſſus. Cela fut executé, & les Miniſtres de l'Empire ayant fait leurs remarques, les envoyerent chez M. le Comte de Caunits, où ſes deux Collegues étant venus, ils redreſſerent tous enſemble cet article conformément à ces remarques. 1697.

L'Ambaſſadeur Suedois notifie la mort du Roi ſon maître aux Etats G. Harangue à ce ſujet.

Le 21. à midi M. de Lillienroot eut audience publique de Mrs. les E. G. pour leur notifier ſa mort du Roi Charles XI. ſon Maitre. Il fut conduit à l'audience dans le grand caroſſe de l'Etat, ſuivi d'un grand nombre d'autres des Nobles du Pais, dont il y en avoit 18. attelez de 6. chevaux; 20. de quatre, & 11. de deux. Son équipage conſiſtoit en 3. Caroſſes couverts de drap noir à ſix chevaux chacun, & dans une Suite fort nombreuſe de Pages, de Valets de pié & de Gentilshommes Suedois. Mais aucun des Miniſtres Etrangers n'envoya ſes Caroſſes au-devant de lui, pour eviter les conteſtations & les jalouſies qui auroient pû ſurvenir au ſujet du rang & du pas, & qui avoient été défendues par le Reglement de la Police. Il n'y eut que les Plenipotentiaires de Hollande, qui, en qualité d'Ambaſſadeurs ou de Nobles de la Nation, y envoyerent 3. de leurs Caroſſes à ſix chevaux chacun, leſquels rouloient immediatement aprés celui de l'Ambaſſadeur de Suede. Ce Miniſtre étant entré dans la Chambre de L. H. P. fit ſa harangue en Suedois, qu'il donna en Latin à M. vander Lier, pour lors Préſident. Elle contenoit en ſubſtance » que le nouveau » Roi voulant continuer la bonne Amitié, & ſincere correſpondance qui avoient été entre le feu Roi ſon Pere & » L. H. P. & deſirant de les entretenir » & de les ſerrer encore davantage par » de nouveaux liens & de nouvelles aſſurances, l'avoit muni pour cet effet, » en qualité de ſon Ambaſſadeur, d'un » nouveau plein-pouvoir & d'une Lettre,

1697. Il délivra en même tems l'un & l'autre à M. le Préſident, & fit de bouche pluſieurs proteſtations de la fidele amitié de la Couronne de Suede envers l'Etat. Le Préſident aiant fait lire publiquement la harangue en Latin, fit un compliment à M. l'Ambaſſadeur dans des termes fort civils & fort obligeans; après quoi ce Miniſtre fut reconduit à ſon Hôtel de la même maniére qu'il étoit venu.

l'Ambaſſadeur du Duc de Zell eſt admis au Cõgrès.

Le 22. M. de Bothmar, Miniſtre de Hanover, qui, comme on l'a déja remarqué, étoit venu au Congrès en qualité de Plénipotentiaire du Duc de Zell, Frere de l'Electeur de Hanover, ayant tâché par toute ſorte de voye d'obtenir le conſentement des Miniſtres des autres Puiſſances pour être reconnu Ambaſſadeur dudit Electeur, afin de le mettre peu à peu en poſſeſſion de cette Dignité, qui a cauſé tant de broüilleries dans toute l'Allemagne, & ayant eu enfin l'agrément du Médiateur, & des Miniſtres d'Angleterre, de Hollande, de Brandebourg, & de quelques autres bien intentionnez pour l'érection du Neuviéme Electorat, il concerta avec eux qu'il ſe rendroit au Congrès un peu plûtôt qu'on avoit coûtume d'y aller, afin qu'y étant avant l'arrivée d'aucun des opoſans, il pût preſenter le plein-pouvoir qu'il avoit d'Ambaſſadeur de Hanover ſans aucune oppoſition. Cela ſe fit en effet comme on en étoit convenu, & l'aprés-dinée les Miniſtres étant aſſemblez dans la Sale des Conferences, M. de Bothmar mit en leur preſence ſon plein-pouvoir entre les mains de l'Ambaſſadeur, le priant de le faire enregiſtrer dans ſon Protocolle, & demandant en même tems un Certificat dudit enregiſtrement, que M. le Médiateur lui fit bien-tôt tenir.

Le premier article du Traité, dreſſé

Les Miniſtres de l'Empereur étant arrivez livrerent au Mediateur le projet du premier Article qu'ils avoient dreſſé, & prierent Son Excellence de le faire tenir aux Miniſtres de France. Il le prit, & paſſa au Quartier des François à qui il le mit en main, expoſant les raiſons des Ambaſſadeurs de l'Empereur pour ne pas admettre celui que les Miniſtres de France avoient minuté, à cauſe qu'il étoit trop conforme à celui de Nimegue. Les Ambaſſadeurs de France, qui refuſerent d'abord de recevoir cet article, à cauſe que les Imperiaux avoient rejetté le leur, convinrent enfin de l'accepter. L'on convint auſſi que les Imperiaux livreroient dans la premiere Conference un projet pour le ſecond article du Traité. Les Miniſtres des Electeurs firent de nouvelles remontrances à ceux de l'Empereur & des autres Puiſſances qui avoient de la repugnance à leur accorder le même traitement qu'ils avoient eu autrefois à Nimegue. Mais ils eurent beau raiſonner, ils ne purent rien obtenir des Imperiaux, qui perſiſterent à dire que ce n'avoit été qu'une grace ſpeciale de S. M. I. qu'elle ne vouloit pas leur faire preſentement, étant juſtement irritée de ce qu'ils s'opoſoient toûjours aux reſolutions qu'elle prenoit, & particuliérement au Neuviéme Electorat. Ces Miniſtres parurent très-chagrins de cette reponſe de ceux de l'Empereur. M. Boſen parla fort haut, & dit que l'Electeur ſon Maître pourroit bien prendre quelque reſolution qui ne plairoit pas à S. M. I. Il échapa auſſi quelques paroles à M. de Schmettau dont les Imperiaux ne furent pas trop édifiez. C'eſt ainſi que finit cette Conference. 1697.

par les Imperiaux, eſt accepté par les François

Le 23. les Ambaſſadeurs & Miniſtres opoſez au Neuviéme Electorat ayans eu avis de ce qui s'étoit paſſé au Congrès à leur inſu le jour precedent, firent une Aſſemblée, où aprés pluſieurs déliberations, il fut reſolu de faire une Députation à M. le Médiateur, pour le prier d'inſerer leur proteſtation dans ſon Protocolle, contre l'acte fait en faveur de M. de Bothmar, afin qu'il parût en tout tems qu'ils n'avoient nullement conſenti audit acte. Ils adreſſerent encore au

Proteſtation des Miniſtres Opoſans au Neuviéme Electorat.

1697. Miniſtre Médiateur un Memoire qu'ils ſignerent, dans lequel ils repreſentoient les raiſons qu'ils avoient de faire cette proteſtation.

Remontrances des Imperiaux Proteſtans touchãt les interêts de la Religion.

Le 24. les Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires de l'Empire examinerent dans leur Aſſemblée l'article projetté par ceux de l'Empereur, & y trouvant quelques points auſquels on ne devoit pas ſouſcrire, à cauſe de la conſequence que les François en pourroient tirer contre la Religion Proteſtante, ils firent leurs obſervations. Quelques uns d'eux furent enſuite chez M. le Comte de Caunits, pour requerir de faire reformer cet article de telle ſorte qu'il ne fût point ambigu & captieux. Ils lui repreſenterent » qu'il y avoit long-tems qu'ils avoient » demandé l'inſertion d'une clauſe tou- » chant le rétabliſſement des affaires Ec- » cleſiaſtiques dans les Demandes des » Imperiaux, & qu'ils eſperoient qu'on » auroit égard à la juſtice de leur de- » mande M. le Comte de Caunits leur » repondit, qu'il ſouhaiteroit bien de » leur pouvoir donner ſatisfaction, mais » qu'il y avoit des raiſons qui ne le lui » permettoient pas; que cette matiére » ne devoit pas être decidée par les Fran- » çois, d'autant que c'étoit une affaire » domeſtique & particuliére de l'Empi- » re, laquelle n'avoit aucun raport à la » paix qui ſe devoit faire avec la France; » qu'au contraire, elle pourroit faire ſou- » venir les François de quelques points » qu'ils avoient peut-être oubliez. Mais ces Miniſtres, peu contens de la reponſe de M. de Caunits, ſortirent, & étant entrez enſuite en conference avec les autres Plénipotentiaires de l'Empire, ils reſolurent de dreſſer un Memoire où ils prieroient le Médiateur d'employer tout ſon crédit auprès des Ambaſſadeurs de l'Empereur pour le bon ſuccès de l'affaire qui leur avoit été remontrée. Dans ce tems-là M. le Baron de Steinberg, Plénipotentiaire du Duc de Wolffembutel arriva à la Haye. Le lendemain au matin tous les Miniſtres de l'Empire, de la Religion Proteſtante, s'étant aſſemblez chez M le Baron de Boſen, Ambaſſadeur Extraordinaire de Saxe, dreſſerent un Memoire en Latin, contenant toutes les raiſons qu'ils avoient pour que la clauſe ſuſdite fut inſerée dans le projet du ſecond article, & la refutation de tout ce que les Imperiaux alleguoient au contraire. Ce Memoire étoit ſigné de tous les intereſſez. 1697.

Memoire preſenté à ce ſujet.

Le même jour après-midi tous les Miniſtres étant au Congrès de Ryſwick, ceux de l'Empereur mirent entre les mains de M. le Médiateur le ſecond article projetté, le priant de le remettre aux François, ce qu'il fit d'abord. Les Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires de l'Empire, de la Religion Proteſtante, donnerent ce jour là le Memoire * dont on vient de parler, priant le Médiateur de faire en ſorte qu'ils vinſſent à bout d'obtenir leurs demandes. Ils ſe perſuadoient d'autant plus que cette priére ne lui ſeroit point déſagréable, qu'elle tendoit au rétabliſſement d'une Religion qui leur étoit commune à lui & à eux, & dont ils ſavoient que la Couronne de Suede avoit toûjours été la Protectrice. Ils ſe promettoient auſſi beaucoup du zele de ſon Excellence pour la même cauſe, de ſorte qu'ils avoient lieu de ſe flater que tout concourroit à la réüſſite de leur pieux deſſein.

Ambaſſadeurs d'Eſpagne admis aux Conferences particulieres.

Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, jaloux des Conférences ſecretes & des fréquentes entrevûës des Ambaſſadeurs de L. H. P. avec les François, conſidérerent que s'ils avoient auſſi communication avec les derniers, ils pourroient non ſeulement pénetrer mieux le ſecret de toutes les Négociations des autres; mais auſſi travailler plus utilement à leurs propres affaires. Ils ſouhaiterent donc paſſionnément de pouvoir trouver quelque voye pour y avoir part. Ils s'en ouvrirent aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui furent

* *Tendant à ce que le rétabliſſement de la paix de Weſtphalie fut exprimé dans le Traité à faire, tant pour les choſes Eccleſiaſt. que Politiques.*

1697. d'avis de le mettre en déliberation,& il fut reſolu d'en parler à M.le Médiateur. Ce Miniſtre fit part de cette reſolution aux François qui ne furent pas fâchés de l'aprendre, & enfin malgré les obſtacles que les Ambaſſadeurs des E. G. y apotterent, pretextant qu'il ſeroit fort ſenſible aux Miniſtres d'Angleterre que les François ne les reconnuſſent pas, il fut convenu que les entrevûës des François & de tous les autres auroient lieu,& que dans la premiere Conferenee on déliberoit ſur la maniére de l'exécution.

Arrivée & viſites de quelques autres Miniſtres.

Le 26. arriverent à la Haye M.le Baron de Stein, ſecond Plénipotentiaire du Cercle de Franconie, M. de Turcheimb, Miniſtre d'Etat & Chancelier de Son Alteſſe l'Evêque de Conſtance, & M. de Culpis, Conſeiller du Duc de Vvirtemberg, tous deux comme Plénipotentiaires du Cercle de Suabe au Congrès de la paix. Le 28. M. de Danckelman, qui étoit à la Cour de Vienne en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S.A.Electorale de Brandebourg, arriva à la Haie avec le caractere de ſecond Ambaſſadeur Extraordinaire, & Plénipotentiaire de ce Prince. Mrs. de Quiros & de Tiremont, Ambaſſadeurs d'Eſpagne, rendirent viſite pour la premiere fois aux Ambaſſadeurs de Dannemarck, & quoique M. Lenthe, ſecond Ambaſſadeur, fût plutôt arrivé que ceux d'Eſpagne, & qu'ainſi ce fût à lui a les viſiter le premier, ſelon le Reglement de Police, ils ne compterent ſon arrivée que du jour qu'il avoit été revêtu du caractere d'Ambaſſadeur, n'étant auparavant qu'Envoié Extraordinaire.

Propoſition des Impériaux pour hâter la Négociation que les François vouloiẽt trainer en longueur.

Le 29. au matin tous les Miniſtres Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires d'un & d'autre Parti s'étant trouvez au Congrès, on y régla de nouveau ce qui regardoit les viſites & le cérémoniel. Enſuite de quoi les Ambaſſadeurs de l'Empereur, voyant que les François n'avoient d'autre intention que de trainer les affaires en longueur, ſongerent à rompre leurs meſures. La vûë des derniers en retardant la Négociation, étoit d'attendre la reddition de Barcelone aſſiégée, comme nous avons dit, par l'Armée de Frãce, & la nouvelle de l'expedition de M. de Pointis aux Indes Occidentales, dont ils eſperoient auſſi un bon ſuccès, pour pouvoir enſuite parler plus haut & tirer plus de fruit de leur Négociation. Mais les Imperiaux comprenant que c'étoit là le deſſein des François & le but des difficultez qu'ils faiſoient naître, s'employerent au contraire à hâter la Négociation de toutes leurs forces. Pour cet effet ils repreſenterent au Médiateur » que la » maniére de négocier qu'on avoit priſe » étoit fort lente, & que ce ſeroit vou» loir éterniſer les affaires que de la ſui» vre ; qu'ainſi il leur ſembloit plus à » propos de demander aux Plénipoten» tiaires de France un projet de tout le » Traité, pour ſavoir ce qu'ils vouloient » accorder, afin qu'on pût faire des re» marques là-deſſus ſans s'amuſer à tout » diſcuter article par article. Le Média» teur porta cette propoſition des Am» baſſadeurs de l'Empereur aux Ambaſ» ſadeurs de France, qu, voyant leur mine éventée repondirent » qu'ils ne fai» ſoient aucune difficulté de donner le » projet que les Miniſtres Alliez leur » demandoient. Mais qu'il étoit bon de » ſavoir premierement s'ils conſen» toient tous à la propoſition; parce qu'au» trement y ayant 4. ſortes de Miniſtres, » ſavoir ceux de l'Empereur, ceux de » l'Empire, ceux des Rois & ceux des » E. G. s'ils n'étoient pas tous du même » ſentiment, il ſeroit facheux de travail» ler à un projet qui ne leur donneroit » qu'une peine inutile. Le Miniſtre Mé» diateur ayant fait raport de cette repon» ſe à l'Aſſemblée des Alliez, les Ambaſ» ſadeurs d'Eſpagne parurent peu ſatisfaits de la propoſition des Miniſtres de l'Empereur, & ils donnerent ſur le champ quelques raiſons ſur leur mécontentement.

1697. Les Ambaſſadeurs des E. G. avoient auſſi depuis quelque tems remarqué quelque changement dans l'eſprit des François, à cauſe des retardemens qu'ils affectoient d'aporter aux affaires. Mais voyant qu'elles alloient prendre deſormais une autre face, puiſque les Alliez & les François ſe rendoient viſite les uns aux autres, & qu'ainſi il leur ſeroit facile de traiter enſemble; ils crurent, qu'ils devoient prendre leurs précautions pour ne pas perdre les avantages qu'ils avoient gagnez par leurs demarches précedentes. Pour cet effet ils firent part de ce qui ſe paſſoit à L. H. P. qui chargerent M. le Conſeiller Penſionnaire Heinſius de faire un voyage au Païs-Bas, pour s'aboucher avec S.M.B.& recevoir ſes avis ſur ce qu'ils devoient faire. M. le Grand Penſionnaire partit donc de la Haye avec cette Commiſſion le 30. Juin. Les deux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, après avoir concerté enſemble ce qui les regardoit, allerent chez divers Miniſtres pour leur perſuader » qu'il n'é-» toit pas de l'interêt des Princes Confe-» derez, que les François donnaſſent le » projet que les Imperiaux leur avoient » demandé, & qu'il faloit les faire deſiſ-» ter de cette demande; parce que ce » ſeroit fournir aux François un prétex-» te pour ne ſe point tenir aux Articles » dictez préliminairement le 10. de Fe-» vrier, & leur donner une occaſion fa-» vorable pour ſubſtituer d'autres Arti-» cles tels qu'il leur plairoit & que la » conjoncture du tems leur dicteroit.

Meſures des E.G. & des Eſpagnols pour avancer les affaires à leur avantage

Je n'entrerai point ici dans un plus long détail de ce qui ſe fit juſques à la ſignature des Traitez; d'autant plus qu'on en peut juger par la lecture de ces piéces qui ſe trouvent en pluſieurs Recüeils. On peut bien s'imaginer que le reſte des Négociations ne ſe paſſa point ſans beaucoup de conteſtations de part & d'autre; mais de crainte que le recit que j'en pourrois faire, peut-être déja trop long, ne devienne ennuyeux, je dirai ſeulement qu'aprés pluſieurs autres Conferences, qui durerent juſqu'au milieu de Septembre, la paix fut enfin concluë le 20. de ce mois.

La paix eſt enfin concluë le 20. de Septembre.

1697.

Ce jour-là le Baron de Lillienroot, Plénipotentiaire Médiateur, ſe rendit aprés midi au Château de Ryſvvick, & ceux de France, d'Eſpagne, d'Angleterre & des P. U. s'y étant trouvez en même tems, les Traitez entre ces trois Puiſſances & le Roi de France furent ſignez réciproquement, conformément aux réſolutions priſes dans les precedentes Conferences. On commença par celui des P. U. qui fut ſigné à minuit, celui d'Eſpagne ſuivit & le fut à une heure, & celui d'Angleterre à 3. heures du matin.

Signature des Traitez entre la France, les E G. l'Eſpagne & l'Angleterre.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur, des Electeurs, & des autres Princes de l'Empire ne ſe trouverent point aux derniéres Conferences, n'ayant pas voulu accepter les conditions que le Roi leur offroit. Ils ſe plaignirent même fortement, aux Miniſtres des trois Puiſſances qui venoient de faire leur paix ſeparée, leur reprochant qu'on les traitoit à la paix de Ryſvvick, comme on avoit fait à celle de Nimégue. Pour les contenter & leur donner le tems de faire leur Traité, on projetta une ſuſpenſion d'armes pour un mois, & on en dreſſa un Acte qui fut ſigné par le Médiateur, & par les Ambaſſadeurs d'Angleterre & des P. U.

Suſpenſiõ d'armés d'ũ mois accordée aux Imperiaux pour finir les leurs.

Outre toutes les places renduës, le Roi T. C. déclara qu'il s'engageoit & promettoit pour lui & pour ſes Succeſſeurs » *de ne troubler ni inquiéter, en quelque* » *maniére que ce ſoit, Guillaume III. Roi de* » *la G. B. dans la poſſeſſion des Royaumes* » *& Païs dont il jouiſſoit alors*, donnant » pour cet effet *ſa parole Royale, de n'aſſiſter* » *ni directement ni indirectement aucun des* » *Ennemis de ce Monarque;* de ne favori-» ſer aucunement les conſpirations, me-» nées ſecretes, & Rebellions qui pour-» roient ſurvenir en Angleterre, & de » n'aider ſans aucune exception ni re-» ſerve aucune perſonne que ce fût qui

1697. » pretendroit le troubler dans la poſſeſ-
» ſion de ſes Royaumes. Quant à la Principauté d'Orange, & autres Terres & Seigneuries apartenant au Roi de la G. B. il fut arrêté que l'article 10. du Traité de Nimégue, conclu entre la France & les E. G. ſeroit entiérement executé ſelon ſa forme & teneur, & en conſequence, toutes invaſions, & changemens qui ſe trouveroient y avoir été faits depuis, au préjudice de ce Traité, de quelque eſpece qu'ils fuſſent, ſeroient reparez, ſans exception de tous les interêts dûs légitimement au Roi Guillaume des revenus, profits, droits, & avantages, tant de la Principauté d'Orange, que des autres biens à lui apartenans dans les Terres de la Domination de la France. On eut ſoin de pourvoir au Doüaire de la Reine d'Angleterre, par un article ſecret qui fut ſigné en même tems.

Une paix ſi deſavantageuſe au Roi jetta dans l'étonnement tous ceux qui s'étoient formé une idée extraordinaire de ſa puiſſance. Elle étoit alors bien differente de celle dont il avoit donné des marques en 1678. aux Conferences de Nimegue, où il avoit forcé tous les Princes Liguez à accepter telles conditions de paix qu'il lui avoit plu de leur impoſer, leur en ayant même déterminé le tems.

La Porte Ottomane ſur tout ne fut pas médiocrement ſurpriſe de la démarche de ce Prince, après les aſſurâces qu'il lui avoit données de la ſoûtenir dans ſes deſſeins ſur la Hongrie, & de ne point faire la paix ſans ſa participation. Les Miniſtres du Sultan ne purent le diſſimuler, quoique gagnez par la Cour de France, qui n'avoit ceſſé depuis le commencement de la guerre de leur envoier des ſommes conſiderables. On connut dans la ſuite, comme nous aurons occaſion de le remarquer, qu'ils n'étoient plus diſpoſez à ſe laiſſer ſurprendre à ſes intrigues; car quelques inſtances qu'on leur fit d'entrer dans les interêts de Ragotski, qui, pouſſé par la France & ſuivant les traces de Tekeli, fit ſoûlever la Hongrie peu d'années après, les Turcs ne firent aucun mouvement; & tous les reſſorts que Louis XIV. fit joüer pour faire diverſion dans la rude guerre qu'il eut à ſoûtenir, ne furent pas capables d'ébranler en ſa faveur le Sultan Muſtafa, ni ſon Frere Achmet qui lui ſucceda. 1697.

Plaintes de la Porte au ſujet de cette paix.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur, & ceux des Princes & Etats de l'Empire ayant profité de la ſuſpenſion d'armes accordée pour les diſpoſer à la paix, convinrent enfin des articles qui les regardoient, & ſignerent leurs Traitez le 30. d'Octobre.

La paix des Imperiaux eſt auſſi concluë & ſignée.

FIN du XII. Livre & du II. Tome.

AOI 1475277